





LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXVIII.

JANVIER.

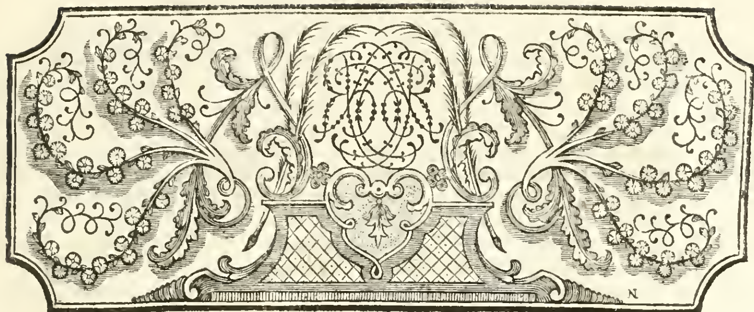


A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



JANVIER M. DCC. XXXVIII.

GENERATION HARMONIQUE, ou *TRAITE' DE MUSIQUE Théorique & pratique : par M. Rameau.* A Paris, chez *Prault* fils, Quai de Conty, vis-à-vis la descente du Pont-Neuf, à la Charité. 1737. *in*-8°.pag. 227. planches détach. XII.

L'Auteur de cet Ouvrage, dédié à l'Academie Royale des Sciences, s'est déja fait connoître par plusieurs autres productions qui lui ont merité l'estime des connoisseurs, en faisant voir, qu'il a sçu réunir en sa personne deux talens, qui se trouvent rarement ensemble dans un Musicien ; la beauté du génie, & la plus pro-

fonde ſpéculation. Il deſtine ce Traité à démontrer ce principe de l'Harmonie, qu'il appelle *baſſe fondamentale*, & qu'il regarde comme l'unique *bouſſole de l'oreille*, comme le *guide inviſible* de quiconque s'applique à la Muſique. Il eſt plus aiſé (dit-il) de l'appercevoir par le ſentiment que par une connoiſſance bien diſtincte.

Lorſque M. Rameau en fit la premiere découverte, il eut foin de l'annoncer dans ſon *Traité de l'Harmonie*; mais la ſource de cette *Baſſe* ne commença de ſe faire entrevoir à notre Auteur que dans ſon *nouveau Syſtême*; & il ſe perſuade à préſent qu'il la touche de fort près. Ce principe, ſenti d'abord par l'experience, s'eſt fait reconnoître enſuite dans le ſon qui naît de la totalité d'un corps ſonore, & avec lequel raiſonnent en même tems ſon octave, ſa quinte & ſa tierce majeure: & pour découvrir la cauſe de ce principe, l'Auteur a eu recours à une hypothéſe auſſi féconde que lumineuſe, qu'il expoſe dans le premier Chapitre de ce Traité; comme nous le verrons tout-à-l'heure. Il pretend que la raiſon pourquoi l'on a fait ſi peu de progrès juſqu'ici dans la théorie de la Muſique, tant chez les anciens que chez les modernes; c'eſt que tous ſe ſont fondés ſur des principes différens de cette Harmonie, qui reſulte de la réſonnance d'un corps ſonore.

Il en produit pour exemple le *Zarlin*, regardé comme le Prince des Muſiciens de ces derniers ſiecles, lequel après avoir établi ſon principe ſur la proportion harmonique, d'où il tire preſque toutes les conſonnances, même le ton majeur & le mineur; eſt contraint d'abandonner ce principe, pour avoir les demi tons, qu'il ne peut plus tirer que des differences entre les intervalles que lui ont donnés juſques-là ſes diviſions; en quoi (ſelon notre Auteur) il a imité les anciens, qui ſont tombés dans le même inconvenient. La proportion harmonique (continue M.R.) peut paſſer pour un principe, en Muſique; mais non pour le premier de tous, puiſqu'elle n'exiſte qu'en vertu de la réſonnance totale du corps ſonore, laquelle par conſequent en eſt le principe fondamental, d'où il faut partir.

Le but de tous les Muſiciens n'a été d'abord que de trouver les rapports d'une ſucceſſion diatonique, telle qu'*ut*, *ré*, *mi*, *fa*, &c. ſans examiner ſi cet ordre étoit réellement le premier de tous; & c'eſt ſur ce fondement qu'ils ont bâti. Mais d'où tiroient-ils une telle ſucceſſion, puiſqu'on ne diſtingue dans un corps ſonore que l'octave, la quinte & la tierce majeure du ſon fondamental, & qu'on ne peut d'abord imaginer de ſucceſſions poſſibles, qu'entre ces mêmes conſonnances? D'où il arrive que les ſons ſucceſſifs y deviennent également fondamentaux, chacun d'eux y fourniſſant ſon harmonie complette; & conſéquemment avec chacun d'eux réſonnent d'autres ſons, dont il ſuffira de parcourir

toutes les successions, pour y découvrir infailliblement celui que l'oreille auroit dicté d'avance. Par ce moyen, l'ordre, les rapports & les dépendances de tous les sons successifs seront connus : au lieu qu'en négligeant ce principe radical, on ne s'est attaché qu'à l'une des branches du tronc, tout-à-fait insuffisante.

Rien ne prouve mieux cette insuffisance (poursuit l'Auteur) que l'ignorance où nous sommes encore aujourd'hui, 1°. de ce que sous-entend l'oreille dans toutes les successions de tons qui nous plaisent; 2°. de la raison pourquoi elle y reçoit les mêmes rapports, tantôt pour des consonnances, tantôt pour des dissonnances; quelquefois pour des accords naturels, quelquefois au contraire : 3°. de ce qui fait, qu'on peut chanter juste au milieu d'Instrumens, qui ne peuvent jamais être d'accord entr'eux; & que la voix peut temperer d'elle-même & alterer certains rapports de sons, soit qu'elle chante seule, ou qu'elle soit accompagnée d'Instrumens. On ignore de plus (ajoûte M. R.) pourquoi trois sons desuite déplaisent; pourquoi ils ne se peuvent entonner naturellement : qu'est-ce qui rend défectueuses deux octaves & deux quintes de suite; pourquoi telle ou telle succession paroît plus ou moins agréable; en quoi consiste le temperament, qu'on doit envisager comme la pierre de touche d'un Systême de Musique.

Quelque obligation (dit l'Auteur) que nous ayons à ceux qui nous ont ouvert la carriere de la Musique, & qui nous en ont frayé les routes; il soûtient, que nous ne trouverons encore aucune régle de l'art, qui porte sa définition juste, & dont par consequent on puisse faire une juste application. Quelque loin qu'il lui eût été possible de pousser les consequences d'un principe aussi fécond que le sien; il se contente, quant à present, de ce qu'il en tire, soit pour la succession ou basse fondamentale, de laquelle toute la varieté de l'harmonie & de la mélodie est une dépendance; soit pour le temperament; soit pour l'origine des modes & de leurs rapports; soit pour leurs véritables bornes, où l'on découvre la raison pourquoi telle succession plaît ou déplaît, la nécessité de la dissonnance, & le *double emploi* de cette dissonnance; ce qui est encore absolument ignoré : soit enfin pour les régles de la modulation en général, où sont comprises en abregé celles de la composition & de la maniere de trouver la basse fondamentale sous un chant donné.

Telles sont les vûës de l'Auteur de ce Traité, ainsi qu'il nous les explique lui-même dans sa Préface. Pour venir maintenant au corps de l'Ouvrage, nous dirons qu'il est partagé en XIX. Chapitres, subdivisés souvent en plusieurs articles, & que nous allons parcourir le plus clairement & le plus sommairement qu'il nous sera possible.

Chap. I. Il roule sur *l'origine de*

l'Harmonie, laquelle consiste (dit-on) dans un mélange agréable de plusieurs sons differens, dont la cause reside dans l'air agité par le choc de chaque corps sonore en particulier; ce que l'on a soin de développer par 12 propositions, suivies de 7 Expériences, ausquelles succedent plusieurs conclusions. Nous toucherons ici quelques-uns de ces Articles, qui nous ont paru les plus importans & les plus décisifs.

II. Prop. Le son n'est autre chose, que l'air agité par le choc des corps sonores, & qui pour le nombre des vibrations qu'il en reçoit, répond toûjours à la longueur, grosseur ou tension plus ou moins grande de ces mêmes corps.

III. Prop. On doit supposer l'air divisé en une infinité de particules, capables chacune d'un ton particulier: & l'Auteur tient (dit-il) cette proposition de M. *de Mairan*, dont le nom seul fait l'éloge, & qui la lui communiqua il y a 10 ou 12 ans.

Il suit de la *IV. Prop.* que les vibrations les plus lentes naissent des plus grands corps, & occasionnent par conséquent les sons les plus grands.

V. Prop. Un corps sonore ébranlé communique ses vibrations, non seulement aux particules de l'air susceptibles des mêmes vibrations, mais encore à toutes celles qui leur sont commensurables: & ces differentes particules réagissant à leur tour sur ce même corps ainsi que sur tous ceux qui l'environnent, tirent non seulement differens sons des differentes parties aliquotes de ce premier corps, lui faisant rendre des sons plus aigus que celui de sa totalité; mais elles agitent encore tous ceux d'alentour qui sont capables des mêmes vibrations, & les font quelquefois même résonner.

VII. Prop. Les sons les plus commensurables se communiquent leurs vibrations le plus aisément & le plus fortement.

X. Prop. Plus une partie aliquote approche du rapport d'égalité, plus sa résonnance se confond avec celle du corps total; fait d'experience, reconnu dans l'unisson, dans l'octave, & confirmé d'ailleurs par la raison.

Experience I. Elle a déja été proposée par M. *Sauveur*, & répond à la *VII. Prop.* C'est celle du Monocorde divisé en autant de parties égales qu'on voudra, à l'une des divisions duquel on applique un obstacle léger, en sorte qu'il y ait un plus grand nombre de parties d'un côté que de l'autre: si l'on pince l'un de ces côtez qui résonnera dans sa totalité, l'autre fera entendre l'unisson de leur plus grande commune mesure: c'est-à-dire 2 dans le côté non pincé, si l'un des côtez vaut 6 & l'autre 4: 2 étant la plus grande commune mesure entre 6 & 4, & ainsi des autres divisions.

Exper. II. C'est celle d'une Viole ou d'un *Violoncello*, dont deux cordes sont montées à la douziéme l'une de l'autre. En raclant la

grave, on voit frémir l'aiguë, & on l'entend même résonner, si on l'effleure avec l'ongle tandis qu'elle frémit: en raclant l'aiguë, la grave non seulement frémit dans sa totalité; elle se divise de plus en 3 parties égales, formant 3 ventres de vibrations entre deux nœuds ou points fixes. Cette expérience répond aux *Propositions V. VI. & VII.* comme la suivante, aux *Prop. V. VII. & X.*

Exper. III. En raclant une des plus grosses cordes de ces mêmes Instrumens, on entendra outre le son de sa totalité, ceux de son octave, de sa double & de sa triple octave, de sa douziéme & de sa dix-septiéme majeure, *&c.* qui sont en rapport d'un, un demi, un tiers, un quart, un cinquiéme, un huitiéme. On entendra ces sons, tantôt ensemble, tantôt l'un après l'autre, suivant l'attention plus ou moins grande, & selon que l'oreille sera plus ou moins expérimentée en harmonie.

Les deux experiences suivantes (*IV. & V.*) appartiennent à l'Orgue, & se font 1°. sur les Jeux appellés *bourdon*, *prestant* ou *flûte*, *nazard* & *tierce*, formant entr'eux l'octave, la douziéme & la dix-septiéme majeure du *bourdon*; & 2°. sur un des plus grands tuyaux de ces Instrumens, ou sur l'un des plus petits, dont les sons ne peuvent être appretiés: nous renvoyons au Livre même pour abréger, sur ces deux experiences, qui répondent aux *propositions X & XI.*

Nous en usons de même, pour l'*Exper. VI.* qui est celle de la pincette suspenduë par un cordon un peu mince à chaque oreille: & pour la *VII.* qui regarde les differens sons tirés de la trompette.

Du reste (dit l'Auteur dans ses Conclusions) toutes ces experiences réunies, & rapportées à la *III.* & à la *IV.* confirment à n'en pouvoir douter, que non seulement le son a besoin de la résonnance d'un certain nombre de ses parties aliquotes pour pouvoir être apprétié; mais encore que ce nombre est fixé dans le tiers & le cinquiéme, sans parler des octaves que donnent le demi, le quart, *&c.* Donc (poursuit M. R.) le son apprétiable, réputé unique, est harmonieux de sa nature; & l'harmonie est un effet naturel résultant de la résonnance de chaque corps sonore en particulier, par la puissance réciproque des vibrations plus lentes & plus promptes les unes sur les autres, dont la proportion est précisément l'*harmonique* si l'on convertit ces fractions 1, un tiers, un cinquiéme en entiers 15. 5. 3.

Chap. II. Il y est question des deux objets de la Musique; le Physique, ou le son; & le Mathématique ou les rapports entre les divers sons. Le son musical jusqu'ici réputé unique, est triple de sa nature, & n'est apprétiable qu'en cette qualité. Les rapports entre les divers sons en proportion harmonique peuvent être tournés de toutes les façons, combinés, renversés; on peut en supposer les parties détachées les unes des autres & suc-

cessives, les comparer entr'elles, en chercher les differences, *&c.* pour s'en servir suivant l'exigence des cas.

Chap. III. Il y est traité *des bornes de l'harmonie & de sa succession; de sa réduction à ses moindres termes, & de son renversement.* C'est l'octave qui met ces bornes à l'harmonie successive; la *presqu'égalité* des deux termes de cet accord les representant à l'oreille comme ceux d'un cercle tellement réunis qu'ils n'en font plus qu'un. En effet tout ce qui excede l'étendue de cette octave n'en est que la replique ou la répétition; d'où il arrive qu'une douziéme ne paroît qu'une quinte à l'oreille, & que dans la pratique, tout intervalle double, triple, *&c.* n'est désigné que par le nom qui convient à ses moindres degrez. C'est aussi à cette seule espece de dénomination que l'Auteur se reduit dans la suite; & c'est la raison pourquoi tous les nombres doubles ou sous-doubles les uns des autres doivent être sensés exposer le même son; qu' 1. 2. 4. 8. *&c.* ou 1. 1 demi, 1 quart, 1 huitiéme, *&c.* indiqueront toûjours le son *ut*: 3. 6. 12. 24. *&c.* ou 1 tiers, 1 sixiéme, 1 douziéme, 1 vingt-quatriéme, *&c.* toûjours le *sol*, & ainsi du reste.

De-là notre Auteur tire la maniere de reduire l'harmonie à ses moindres degrez; comme on le peut voir par l'*exemple* qu'il en donne dans sa *premiere planche.* Il paroît par cette réduction, qu'après l'octave, la quinte est le plus grand intervalle harmonique, & la tierce le plus petit: que cette quinte est composée d'une tierce majeure & d'une mineure, & que le tout est contenu dans l'étenduë de l'octave. Celle-ci en bornant l'harmonie lui procure aussi un renversement possible, par la comparaison reciproque faite naturellement de l'un de ses deux termes avec un son contenu entre eux; renversement, qui sans donner atteinte au fond, ne peut tout au plus que modifier l'intervalle. Il se presente encore ici un autre renversement bien plus précieux (dit l'Auteur) entre la proportion arithmétique & l'harmonique; & qu'il expose à l'aide du *second exemple* de la *planche* 1.

Chap. IV. On y recherche l'*origine des successions fondamentales & harmoniques, d'où l'on tire des progressions Géométriques, qui en marquent les rapports & ceux de tous les intervalles possibles.* L'Auteur fait observer d'abord, qu'en oubliant pour un moment tout ce que l'experience peut nous suggerer en Musique; à l'exception de l'octave, de la quinte & de la tierce majeure, que l'oreille distingue avec le son fondamental d'un corps sonore; nul autre intervalle ne se presente pour succeder à ce son fondamental. Au lieu donc de le tirer de cette harmonie, son principe naturel; on a cru le trouver dans une succession imaginée possible entre les tons; on l'a parsemée de tons, de demi-tons & de tous les intervalles, que l'harmonie refuse

dans

dans son origine ; & l'on a mis le comble à l'erreur (dit M. R.) en faisant dépendre toutes les successions de celle-là, prenant ainsi l'inconnu pour principe du connu. Revenons donc sur nos pas (continue-t-il) examinons de plus près les conséquences que nous devons tirer de notre principe ; c'est ici le grand nœud de la question ; tout roule là-dessus, & l'on ne sçauroit y donner trop d'attention.

Comme nous ne connoissons donc que l'octave, la quinte & la tierce majeure du son fondamental, nous ne pouvons lui faire succeder d'autres intervalles : & nous avons seulement la liberté de les prendre tant au grave qu'à l'aigu. Mais ce son que nous ferons succeder au fondamental, sera-t-il son fondamental ou harmonique ? Il ne pourra être fondamental, puisqu'on ne peut l'entendre séparément du premier que dans la totalité d'un nouveau corps sonore. Ainsi chaque degré de la voix, chaque tuyau, chaque corde, chaque touche sont autant de corps sonores differens, & de sons fondamentaux qui se succedent, & qui portent chacun son harmonie particuliere ; en sorte qu'autant de nouveaux sons fondamentaux, autant de nouvelles harmonies ; & par conséquent de la succession fondamentale s'ensuit necessairement une succession harmonique ; d'où dérive le principe indispensable, de ne se guider que sur la succession fondamentale, de maniere que tous les termes de la proportion harmonique ou géométrique ne soient plus considerés, que comme representant leur son fondamental.

Par ce principe bien conçu, il est prouvé qu'il ne peut y avoir de premiere succession harmonique que de sons à l'octave, à la quinte & à la tierce majeure les uns des autres, d'où naîtront d'abord des progressions déterminées pour chacun de ces accords, lesquelles seront la soudouble ou double, la soutriple ou triple, la souquintuple ou quintuple : ce que l'Auteur met sous nos yeux au moyen d'une petite Table, qu'il explique : & sans s'occuper d'avantage de la difference de *sus*, ou de *sous*, il abandonnera désormais pour plus grande netteté toute fraction ; en sorte que les progressions ainsi données auront pour objet les differentes vibrations de la corde, au lieu de ses differentes longueurs ou divisions, avec lesquelles ses differentes vibrations sont en raison renversée. Ces progressions ainsi déterminées se trouvent dans le *Nouveau Systême* de l'Auteur, *planche* 24. Il supprime ici l'exposition de la progression double, comme inutile & facile à imaginer.

De la comparaison reciproque entre chaque terme de ces progressions, naissent les rapports de tous les intervalles possibles en harmonie. Cependant (observe M. R.) si outre les plus parfaits rapports de la proportion harmonique, on en trouve ici d'autres pour les mêmes intervalles en apparence qu'elle a

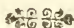
déja fournis; l'erreur ne vient pour lors que du même nom qu'on y donne à deux sons differens. L'Auteur observe encore qu'on doit regarder cette découverte des progressions comme l'une des plus heureuses que le principe ait pû nous offrir pour démontrer l'harmonie successive ; & il soupçonne que Pythagore pourroit bien nous avoir prévenus dans une partie de ces progressions, puisque son Systême, son Tétracorde, sont directement tirés de la progression triple. Une autre chose bien essentielle à remarquer (dit-il) dans ces progressions, c'est qu'aucune puissance de l'une ne peut donner l'unisson ni l'octave de l'autre.

CHAP. V. Il y est question *de l'origine des consonances & dissonances, & de leur degré de perfection, où l'on découvre la consonance, dont la succession peut fournir tous les intervalles necessaires en harmonie.* Celle d'un corps sonore donne toutes les consonances, en y comparant réciproquement entre eux tous les sons qui la composent. On doit en premier lieu distinguer des autres intervalles l'octave par le titre d'*æquisonance*, à cause de la *presqu'égalité* entre ses deux termes. Toutes les autres consonances consistent dans la quinte, la tierce majeure & la mineure, d'où dérivent par renversement, la quarte, la sixte-majeure & la mineure : trois directes & trois renversées.

Les dissonances ne sont autre chose, que les degrez pour passer d'une consonance à une autre, dont elle font aussi la difference : telles sont le ton majeur & le mineur, le demi-ton majeur & le mineur ; le *comma*; le quart de ton. Une circonstance très-digne ici d'attention, c'est que si les premieres differences doivent être aussi naturelles que les consonances ; il n'en est pas de même des differences de ces differences, trop éloignées du principe, pour offrir à l'oreille rien qui les lui suggere immédiatement & qui puisse lui en faire sentir le juste degré & les lui faire apprétier. Or cette vérité, qui tend à nous préparer les voyes du temperament, doit être d'une consequence infinie.

L'Auteur observe encore que chaque consonance, chaque dissonance a son degré de perfection en conséquence de son origine. Il n'est pas douteux, par exemple, (dit-il) que la quinte ne soit la plus parfaite des consonances, puisqu'on la voit naître immédiatement après l'octave, & que la tierce ne vient qu'ensuite. L'Auteur employe le reste du Chapitre à parcourir les autres prérogatives de la quinte, observant de plus que les consonances de la quarte & de la sixte-majeure (de 3 à 4 & de 3 à 5) sont incommensurables au corps sonore.

Nous sommes obligés de renvoyer au prochain Journal l'extrait des Chapitres suivans.



HISTOIRE DU SECOND ROYAUME DE BOURGOGNE, du Comté de Bourgogne sous les Rois Carlovingiens, des III. & IV. Royaumes de Bourgogne, & des Comtes de Bourgogne, Montbeliard & Neufchâtel. Avec une description du Comté de Bourgogne, & plusieurs Généalogies. Tome II. Par M. F. J. Dunod, *ancien Avocat au Parlement, & Professeur Royal en l'Université de Besançon.* A Dijon, chez *de Fay*, Imprimeur des Etats, de la Ville, & de l'Université. 1737. vol. *in*-4°. de 635. pp. sans la Préface & la Table.

LES quatre premiers Livres de cet Ouvrage renferment, comme on l'a pû voir par nos Extraits des mois d'Octobre & de Nov. derniers, la suite & l'Histoire des Princes qui ont possedé le Comté de Bourgogne depuis le sixiéme jusques vers la fin du quatorziéme siécle; M. Dunod laissant à Dom *Plancher* le soin de traiter dans sa grande Histoire de Bourgogne ce qui regarde la Franche-Comté depuis l'union de cet Etat au Duché de Bourgogne par le mariage de Marguerite de Flandres derniere héritiere du Comté, avec le Duc Philippe de France fils du Roi Jean. Les trois Livres suivans dont il nous reste à rendre compte, nous donnent une connoissance exacte de cette Province, soit par rapport aux grands Fiefs qui en ont dépendu, & aux Familles illustres qui y étoient établies, soit par rapport à son gouvernement, à son commerce, & aux mœurs de ses habitans, soit enfin par rapport à l'Histoire naturelle.

L'Auteur au commencement de son *cinquieme Livre* represente le Comté de Bourgogne comme n'étant plus actuellement qu'une partie de l'ancien Domaine de ses Comtes. Il ne fait que recapituler ce qu'il a rapporté plus au long dans les Livres précédens des diminutions que cette Souveraineté avoit souffertes avant son union au Duché de Bourgogne; mais il s'étend davantage sur celles qu'elle eut encore à souffrir après la mort du dernier Duc Charles le Guerrier ou le Témeraire, tué devant Nancy. Les Comtes de Montbelliard, ainsi que d'autres Seigneurs profiterent des longues guerres qui suivirent cet évenement & de la foiblesse du gouvernement des Rois d'Espagne, possesseurs du Comté de Bourgogne, pour se mettre dans une entiere indépendance. Ils firent même des usurpations considerables qui n'ont cessé que par l'autorité du Roi depuis la Conquête de la Province. D'un autre côté les Suisses, & sur-tout les Bernois étendirent en differens tems leurs frontieres aux dépens de la Franche Comté, & M. Dunod fait voir qu'en 1656. à force de déranger les anciennes bornes, ils y avoient acquis une liziere de bon terrain, contenant d'excellens pâturages, des hameaux,

des Lacs, des Rivieres, des Villages & des Bénéfices, longue d'environ 25 lieuës, sur un quart de lieuë, une demie lieuë, & une lieuë de largeur en quelques endroits. » Cette perte (ajoûte-t-il) » ne doit être attribuée ni au dé- » faut de vigilance des Officiers » du Souverain, ni au manque de » courage & de bonne volonté de » la part des Sujets. Mais le Roi » d'Espagne ne vouloit point de » guerre dans le Comté de Bour- » gogne, qu'il n'étoit ni en état ni » à portée de secourir, particulie- » rement contre les Suisses, avec » lesquels il avoit une ancienne li- » gue pour la défense de cette Pro- » vince & du Milanois.

Après l'exposé des diverses usurpations faites sur la Franche-Comté, l'Auteur passe à la description des deux plus grands Fiefs qui fussent dans la mouvance de cette Souveraineté, les Comtez de *Montbeliard* & de *Neufchâtel* en Suisse.

Le premier tire son nom de la Ville de Montbeliard qui est au centre. C'est un Pays long d'environ douze lieuës d'une heure de chemin, sur six dans sa plus grande largeur. Il a la Lorraine & le Mont de Vosges au Septentrion, l'Alsace & le Val d'Ajoye au Levant, le Comté de Bourgogne au Couchant, & au Midi. Le terrain en est fertile & agréablement varié par des Collines & des plaines, des rivieres, des ruisseaux, des prez, des champs, des vignes & des bois, & par une multitude de Villages & de Châteaux.

Les Seigneurs de Montbeliard portoient déja le titre de Comtes dès le commencement du dixiéme siécle, & les plus anciens dont on ait connoissance, sont *Louis* & *Fréderic* qui assisterent à un Tournois de l'Empereur Henri I. Ils suivirent ce Prince à la guerre contre les Huns, non comme Vassaux de l'Empire, remarque l'Historien, puisque leur Etat étoit alors dans le Royaume de la Bourgogne Transjurane, mais à l'exemple de divers Seigneurs étrangers qui vouloient acquerir de l'honneur, & apprendre le métier de la guerre sous cet Empereur.

M. Dunod regarde *Louis* Comte de Montbeliard & *Fréderic* son fils non seulement comme la tige des Comtes de ce nom, mais encore comme celle des Comtes de Ferrette & de Bar; & il en donne la suite généalogique sur des autoritez qu'il a soin de citer à la marge. Il ne nous est pas possible de le suivre dans ses détails, & dans les discussions où il entre de tems en tems, à moins que de le copier. Il faut consulter son Livre même: nous nous contenterons d'observer que la posterité de Loüis & de Fréderic posseda le Comté de Montbeliard jusqu'à Thierri II. qui vivoit encore en 1156. Ce Comte n'eut que des filles, dont l'aînée en épousant *Richard de Montfaucon* fit passer le Comté de Montbeliard dans une famille étrangere Celle de Montfaucon originaire du Comté de Bourgogne & ainsi appellée.

du nom d'un Château situé à une lieuë de Besançon est l'une des plus illustres de cette Province par son ancienneté & ses alliances. *Thierri de Montfaucon III.* du nom, Comte de Montbeliard, arriere-petit-fils de Richard, n'eut qu'un fils qui mourut jeune & sans posterité, & deux filles nommées Sibille & Marguerite. Sibille fut mariée à Rodolphe Comte de Neufchâtel en Suisse, & elle eut de ce mariage entre autres enfans Amedée qui fut pere de Rodolphe Comte de Neufchâtel & de plusieurs filles, l'aînée desquelles appellée *Guillauma* fut choisie par Thierri Comte de Montbeliard son bisayeul pour être sa principale héritiere. Il la maria en 1282. à Rainaud l'un des fils d'Hugues de Châlon & d'Alis, Comtesse Palatine de Bourgogne ; & lui donna en consideration de ce mariage le Comté de Montbeliard, avec d'autres riches terres. Mais Renaud de Bourgogne & Guillauma de Neufchâtel n'ayant eu encore que des filles, & Agnès l'aînée ayant épousé Henri de Montfaucon, le Comté de Montbeliard rentra par cette alliance dans la Maison de Montfaucon, dont il étoit sorti après la mort du Comte Thierri : *Henri de Montfaucon* fut pere d'*Etienne*, lequel eut pour fils *Henri de Montfaucon*, tué à la Bataille de Nicopolis, dans la guerre de Hongrie : celui-ci avoit été marié & laissa quatre filles sous la tutelle du Comte Etienne leur ayeul. L'aînée nommée Henriette épousa en 1397. *Everard V. Comte de Wittemberg* & lui porta le Comté de Montbeliard. Depuis ce tems-là le Comté de Montbeliard s'est conservé dans la Maison de Wittemberg de pere en fils & de mâles en mâles jusqu'a nos jours; parce que, dit l'Historien, ces nouveaux Seigneurs en ont fait un fief d'Empire auquel les mâles seuls ont droit de succeder.

A cette généalogie succede une assez longue digression sur la Maison de Scey que Golut dans ses Mémoires sur les Bourguignons, a prétendu mal à propos, suivant l'Auteur, être descenduë de celle de Montbeliard; ensuite M. Dunod parle de quelques démembremens du Comté de Montbeliard pour lesquels il y a eu des contestations entre differentes familles ; mais sur quoi il insiste davantage, c'est à prouver que ce Comté avoit toûjours été dans la mouvance de la Franche-Comté, jusqu'à ce que les Ducs de Wittemberg, par la protection de la Maison d'Autriche, en eussent fait un fief masculin de l'Empire ; ce qui ne leur fut bien assuré que par l'article 13 du Traité de Riswik.

L'Auteur suit à l'égard du Comté de Neufchâtel la même méthode qu'il a suivie pour celui de Montbeliard. Neufchâtel en Suisse, Ville jolie, de grandeur médiocre, avec un Château sur le bord d'un grand Lac qui est formé par la riviere d'Orb, est la Capitale d'un Etat qui a dix lieuës communes de France de longueur sur trois & demie de largeur. Il est composé de

plusieurs parties pour le détail desquelles nous renvoyons au Livre même ; le Comté de Neufchâtel a eu des Seigneurs de son nom & de la même famille jusqu'en 1373. que Louis Comte de Neufchâtel mourut sans enfans mâles. Il passa par filles aux Comtes de Fribourg, & de ceux-ci à Louis d'Orléans, Duc de Longueville, qui épousa en 1504. Jeanne fille unique de Philippe, Marquis d'Hocberg & Comte de Neufchâtel & de Marie de Savoye. Le dernier mâle de la Maison de Longueville qui a possedé cette Souveraineté, a été Jean-Loüis-Charles, appellé l'Abbé d'Orléans, mort en 1694. Après lui les Etats de Neufchâtel donnerent l'Investiture du Comté à Marie d'Orléans sœur du dernier Comte & veuve d'Henri de Savoye, Duc de Némours.

La mort de cette Princesse arrivée en 1707. donna lieu à un procès entre plusieurs illustres prétendans, lequel fut porté aux Etats de Neufchâtel, & décidé en faveur du Roi de Prusse. Pour mettre au fait de ce procès & des motifs de la décision, M. Dunod traite de ce qui regarde, soit l'ancienne mouvance du Comté de Neufchâtel, soit les Loix de cet Etat ; & sur l'un & l'autre de ces points, il ne paroît pas moins habile Jurisconsulte qu'éxact Historien. Il en est de même lorsqu'il donne après la généalogie de la Maison de Neufchâtel en Franche-Comté, celle de diverses branches de la Maison de Châlon pour discuter ensuite les differentes prétentions formées dans ces derniers tems sur les biens de la succession de cette illustre Maison, tant pour la Principauté d'Orange, que pour les terres situées en Franche-Comté. C'est par où finit le cinquiéme Livre.

Le *sixiéme* contient d'abord une description de la Franche-Comté plus circonstanciée que l'Auteur ne l'avoit encore faite. On y voit l'étendue actuelle de cette Province, les montagnes qui la bornent, les rivieres qui l'arrosent, la nature de son terroir, & les denrées dont elle abonde. A l'égard de son commerce, celui du fer en fait la principale branche. Celui du bled, des fromages, des chevaux & des bœufs gras suit, avec celui des sceaux, des cuveaux & autres meubles de sapin que les Franc-Comtois viennent vendre bien avant dans le Royaume. Sur ce que M. Pélisson, dans la Relation qu'il a écrite de la Conquête de la Franche-Comté en 1668 avoir remarqué que la fertilité du Pays, étouffant pour ainsi dire l'industrie des habitans, au lieu de l'exciter, ils n'avoient que peu de communication avec leurs voisins ; nul soin du commerce & des manufactures ; presque point d'argent, manquant très-souvent des choses necessaires, parce qu'ils ne craignoient pas d'en pouvoir manquer; pauvres enfin, parce que la nature les avoit fait trop riches : l'Auteur répond que les choses ont changé à cet égard depuis que le Comté

de Bourgogne eſt ſous la domination de la France. » Quoiqu'il en » ſorte, *dit-il*, environ deux mil» lions chaque année, ſoit par les » revenus du Domaine, & les tail» les qui ne s'employent pas ſur » les lieux, ſoit par les revenus » des principaux Bénéfices dont les » titulaires n'y réſident pas, & » par celui des plus riches Sei» gneurs du Pays qui ſont à la » Cour ou à l'armée : cependant » nos campagnes s'embelliſſent, » l'on bâtit dans toutes nos Villes, » l'on y voit communément de » beaux équipages & des meubles » de prix : les emplois y ſont gran» dement multipliés, & on les » achete chérement de ſeconde » main, (car le Roi en a tiré peu » de choſe à leur création) & nous » ſommes beaucoup plus pécu» nieux que ne l'étoient nos ancê» tres. Mais, ajoûte M. Dunod » avec beaucoup de raiſon, ſerons» nous plus riches qu'eux ſi nos » paſſions & nos beſoins augmen» tent à proportion de nos facul» tez ? Il peint enſuite l'état des Francomtois vivant dans la ſimplicité, ſans luxe & ſans ambition avant le 17ᵉ ſiécle. Alors la peſte & la famine jointes aux incurſions des Lorrains & des Suedois, apporterent de grands changemens dans les mœurs, par l'établiſſement d'étrangers de tous Pays, qui vinrent remplacer les anciens habitans, que ces fleaux avoient enlevés. Dans ces tems déplorables la culture des terres, le commerce & l'adminiſtration de la Juſtice furent interrompus à un point qu'il fallut déclarer par une Ordonnance que le tems de la preſcription ne ſeroit pas compté depuis *1636.* juſqu'en *1650.*

Le caractere eſſentiel de la Nation Comtoiſe, ſelon M. Dunod, conſiſte dans un ſens droit & une ſolidité de jugement, qui d'un côté la rendent propre aux Fonctions de la Magiſtrature & aux négociations, & de l'autre produiſent un attachement inviolable à la Religion Catholique, avec une fidélité envers ſes Souverains qui ne s'eſt jamais démentie, & dont les Francomtois ont donné des preuves ſignalées. Ils naiſſent avec de l'eſprit & ont du talent pour les Arts & les Sciences ; pour le prouver l'Auteur cite un grand nombre de perſonnes de cette Province, illuſtres par leur ſçavoir, ou qui ſe ſont diſtinguées dans les négociations & dans le Conſeil de leurs Souverains.

Après avoir parlé de la taille haute & droite des habitans de la Franche-Comté & de leur inclination au métier de la guerre, M. Dunod reléve leur attachement à la Religion, & leur pieté, l'ancienneté de l'Egliſe de Beſançon Métropole de la Suiſſe, de la haute Alſace & du Bugey, la quantité des Abbayes de la Province parmi leſquelles ſont les célébres Monaſteres des S. Claude & de Luxeul, & des autres fondations pieuſes ; il loüe ſa Nation d'avoir donné à l'Egliſe deux Papes, Nicolas II. & Calixte II. Quinze Cardinaux,

plusieurs Grands Maîtres du Temple & Généraux d'Ordre, & un grand nombre d'Archevêques, d'Evêques, & d'autres Prélats. Il n'a garde d'oublier la Noblesse du Comté de Bourgogne. On peut, à son avis, avancer hardiment qu'il y a peu de Pays où l'on en trouve une plus ancienne, plus nombreuse & si brillante. Il faut voir dans l'Ouvrage même les éloges qu'il fait de plusieurs Seigneurs Francomtois, fameux par leur bravoure & par leurs exploits.

L'idée qu'on pourroit se former de la Franche-Comté sur ce que l'Auteur en a dit jusqu'ici seroit imparfaite, s'il n'y ajoûtoit ce qui regarde le Gouvernemennt politique de cette Province, & c'est aussi sur quoi il s'étend le plus dans la suite de ce sixiéme Livre. Il montre quelle étoit la forme de ce Gouvernement dès le tems des Gaulois, & sous les Empereurs Romains. De-là il passe aux premiers Rois Bourguignons sous qui la Province Séquanoise reçut d'autres Loix : celles de Gondebaud lui donnent occasion de traiter des hommes libres, des Serfs, & de l'origine des Fiefs; après quoi il distingue les differentes Charges établies dans le Comté de Bourgogne pour l'administration de la Justice, & les diverses Jurisdictions. Voici ce qu'il dit au sujet du Droit Romain, que l'on suit en Franche Comté. » La rédaction de Justinien ayant » été découverte à Amalfi dans la » Poüille environ l'an 1137. l'Em» pereur Lothaire II. ordonna » qu'elle seroit enseignée dans les » Ecoles publiques & qu'on s'y » conformeroit dans les Jugemens. » Rainaud II. qui étoit alors Com» te de Bourgogne, refusa à la vé» rité de reconnoître la supériorité » de cet Empereur; mais ce Com» te eut pour successeur l'Empe» reur Frédéric I. qui étoit fort zé» lé pour l'observation du Droit » reformé par Justinien. Les séjours » fréquens que fit ce grand Prince » au Comté de Bourgogne, & la » faveur dont il honora toute sa vie » la Nation Comtoise, excita cette » Nation à étudier le Droit Ro» main dans les fameuses Universi» tez d'Italie & de France. ... Celle » qui fut érigée à Gray sur la fin » du treiziéme siécle, augmentée » & transferée à Dole au siécle sui» vant, cultiva l'étude du Droit » dans le Comté de Bourgogne, & » elle a eu dans tous les tems de » sçavans Professeurs dans cette » Faculté. Nous pouvons ajoûter que M. Dunod lui-même n'est pas aujourd'hui un des moindres ornemens de celle de Besançon. Les Magistrats tirés du nombre des Professeurs de cette Université, ou instruits à leur Ecole jugerent les questions suivant la Loi Romaine. Telle est, selon notre Jurisconsulte, l'établissement de cette Loi dans la Franche-Comté; on y a aussi conservé des vestiges des Loix Bourguignones dans la police des Chemins, la clôture des héritages, les entreprises sur les communaux, & les peines des mésus & délits.

M. Dunod n'oublie pas la discipline

pline Ecclesiastique ; il avoüe qu'on a douté si le Concile de Trente avoit été reçu en Franche-Comté, parce qu'on n'en trouve rien dans les Registres du Parlement, & que dans ceux du Parquet on voit des remontrances au Souverain pour y faire apporter quelques modifications, semblables à celles sous lesquelles il a été reçu en Flandres ; mais il assure que l'opinion commune est que ce Concile a été reçu au moins par l'usage, sauf pour ce qui regarde les droits temporels du Souverain & des Laïcs ausquels il donnoit atteinte.

L'article où il est parlé des Etats du Comté de Bourgogne & de la maniere de les tenir aussi-bien que des membres dont ils étoient composés, doit être lû dans le Livre même ; on y verra encore comment la Noblesse de Franche-Comté si brillante sous les Comtes & les Ducs de Bourgogne déchut insensiblement de son lustre en passant sous la domination de la branche de la Maison d'Autriche qui regnoit en Espagne : enfin on y apprendra par quels degrez cette Souveraineté s'affoiblit au point de ne pouvoir resister aux armes victorieuses de Loüis XIV. qui en a fait la conquête.

Après cette exposition de l'Etat politique de la Franche-Comté, M. Dunod passe à ce qui en regarde l'Histoire Naturelle, & commence par les mines d'or, d'argent & de fer qui sont en Franche-Comté. On ne sçauroit douter, selon lui, qu'il n'y en ait d'or dans cette Province. On a trouvé des paillettes d'or dans les sables du Doux depuis Orchamp qui est à deux lieuës au-dessus de Dole, jusqu'à quatre ou cinq lieuës plus bas. Quoique la recherche en soit aujourd'hui négligée, on prouve par les anciens Terriers des Seigneurs de ce Canton, qu'ils affermoient la pêche de l'or, & qu'ils en tiroient des sommes assez considerables. On juge que cet or n'est dans le lit du Doux que parce qu'il y a été amené par les sources qui l'ont détaché des mines par où elles passent. Il y a même quelques années qu'on trouva un filet de ces mines : mais l'éboulement des terres a empêché de le suivre.

A l'égard des mines d'argent, il y en a eu trois d'ouvertes au Comté de Bourgogne, dont l'une a été abandonnée, & on travaille encore à profit dans les deux autres. Ce sont celles de Château-Lambert & de Plancher-les-mines.

Les mines de fer sont en bien plus grand nombre & infiniment plus abondantes : le fer s'y tire en si grande quantité, qu'on en assortit 42 fourneaux, 39 forges qui ont ensemble 84 feux & 20 martinets. On auroit dit au tems du Paganisme, ce sont les termes de l'Auteur, à la vûë de toutes ces usines dans une petite Province, que Vulcain y avoit établi sa demeure.

M. Dunod parle ensuite des eaux salées & des eaux chaudes & minérales de son Pays, mais il s'étend beaucoup plus sur les Salines. Il se

borne cependant aux Sources de Salins, de Lons-le-Saunier, de Montmorot, de Gorson & de Saunot. Pour nous, nous ne nous arrêterons qu'a celles de Salins. L'Auteur tâche d'abord de prouver contre Gohut que ces eaux salées n'étoient inconnuës ni aux Séquanois, ni aux Romains. Une des autoritez dont il se sert est un passage de la Vie de S. Ouyan Abbé de S. Claude sur la fin du cinquiéme siécle : on y remarque que cet Abbé envoya de ses Religieux prendre du sel pour l'usage de son Monastere au bord de la mer, dans un tems auquel les courses & les brigandages des Allemans, l'empêchoient d'en tirer à l'ordinaire de la Contrée *des Heriens*, qui étoit au voisinage de son Abbaye.

Cette Contrée, au jugement de M. Dunod, étoit celle du Val de Salins. Ses eaux précieuses en avoient fait un Domaine d'un grand revenu, & ce fut un de ceux que Saint Sigismond Roi de Bourgogne donna au commencement du IVe siécle pour la dotation du Monastere d'Agaune. Ce Monastere, ajoûte notre Historien, posseda dès lors Salins en pleine proprieté jusqu'en 943 que Meinier Abbé d'Agaune le donna en fief à Albéric Comte de Bourgogne & de Mâcon, & les Comtes de Bourgogne en ont fait hommage à cette Abbaye jusqu'à Jeanne Reine de France & Comtesse de Bourgogne.

Après avoir décrit sommairement l'état de la Ville de Salins, non seulement depuis cette inféodation jusqu'à ce que la Maison d'Autriche en eut réuni tout le Domaine, mais encore l'état de cette Ville tel qu'il est aujourd'hui, M. Dunod nous fait connoître en quoi consistent les Salines. Il y en a deux, l'une grande & l'autre petite. La grande a deux puits, qui sont de vastes cuves de sapin, renfermées dans une bonne maçonnerie & destinées à recevoir l'eau des Sources. L'un de ces Puits reçoit huit sources qui produisent communément 192 muids d'eau dans 24 heures. L'autre dans lequel il y a une source jaillissante, en fournit ordinairement en 24 heures 132. muids. La salure du premier puits est au 17e degré, c'est-à-dire que de 100 livres d'eau, on n'en tire que 17 livres de sel. On en tire 13 livres du second. Le sel se forme par la cuite de l'eau dans de grandes chaudieres de figure ovale, faites avec des plaques de fer battu, clouées les unes aux autres, & soûtenuës sur un grand foyer par des barres de fer. Chacune de ces chaudieres contient 63 à 64 muids d'eau. Il y en a cinq aux grandes Salines, & la cuite se fait dans l'espace de 14 ou 15 heures par un feu ardent & continuel.

Il n'y a que deux chaudieres à la petite Saline & un puits qui donne 144 muids d'eau en 24 heures. L'eau en est plus salée dans le tems des pluyes que pendant la secheresse, puisque dans le premier cas elle est du 24 ou 25e degré : mais elle se soûtient en tout tems du 22. au 23. L'on n'en connoît

point dont la salure soit si forte; celle de la mer (suivant l'Auteur) n'étant qu'au quatriéme degré ou environ. Voici la maniere dont le sel se façonne. » Après chaque » cuite, l'on tire une premiere par» tie du sel qui reste au fond de la » chaudiere, & on le porte en des » magasins, où il s'épure pendant » 40 jours de ce qu'il contient » d'humidité, dans les reservoirs » qui sont au dessous de ces maga» sins. Ce tems écoulé, l'on met » le sel dans des tonneaux de sa» pin qui restent encore huit jours » sur leurs fonds percés par le bas, » afin que, s'il y a encore de l'eau, » elle puisse s'écouler. Cette pre» miere partie qu'on appelle sel » trié, est destinée à remplir les » Traitez du Roi & des Fermiers » avec les Suisses, & à quelques lé» géres gratifications qui se font » dans la Province.....

» L'autre partie du sel qu'on tire » des chaudieres est portée à l'Ou» vroir, où on le façonne en pain » dans des moules, dont la figure » & la grandeur distinguent les » differentes especes de sel: ce qui » est necessaire, parce qu'ils ont » des destinations differentes. L'on » met ces pains au sortir des mou» les sur la braise ardente qu'on a » tirée de dessous les chaudieres, » pour les secher & leur donner de » la solidité. Ceux que l'on nom» me gros sel, petit sel & sel de » porte, qui different les uns des au» tres par le poids & la figure, sont » destinés à l'ordinaire des Villes » & Communautez du Pays, c'est» à-dire au sel dont on use dans le » pot & la saliere. Ceux qu'on fait » pour l'extraordinaire, qui s'em» ploye aux grosses salaisons » des habitans de la Provin» ce, soit de chair, soit de froma» ge, & à l'usage du bétail, sont » appellés sels de Rosieres. L'on » donne le même nom aux pains » qui se fabriquent pour les rede» vances dûës aux Bénéfices, aux » Officiers du Parlement, de la » Chambre des Comptes & autres, » *&c.*

Ces deux Salines rapportent annuellement au Roi 800000 livres, tous frais faits & charges payées. M. Dunod ajoûte qu'il y a des bois en abondance autour de Salins, & que la bonne police qu'on y observe fait qu'on ne craint point d'en manquer. Les voutes souterraines, la quantité & la singularité des bâtimens des Salines, l'art, l'industrie & l'ordre qui s'y observent, font un spectacle digne d'être vû. L'Auteur remarque encore que le sel de Salins est blanc comme la neige, agréable au goût & moins corrosif que celui de la mer, auquel les Suisses le préferent, soit pour leur usage journalier, soit pour saler leurs fromages, & pour leur bétail.

Tel est en abrégé le détail où entre M. Dunod par rapport au sel qui se fait à Salins.

A la description que donne ensuite l'Auteur des eaux chaudes minérales & médicinales & de quelques fontaines ou sources dont le flux & reflux est sensible, succe-

de la description de quelques grotes singulieres qui sont en Franche-Comté. Parmi ces dernieres, celle qui mérite le plus d'attention est une caverne où se forme naturellement la glace, & sur laquelle M. Dunod fait quelques observations physiques qu'on lira avec plaisir dans son Livre.

Cette Caverne est située sur une haute montagne dans la Seigneurie de Passavant, dépendante du Comté de Bourgogne, à un quart de lieuë de l'Abbaye de la Grace-Dieu, & à six lieuës communes de Besançon. Elle a au Nord une gorge formée par d'autres montagnes, & qui semble n'être faite que pour souffler un air froid dans la grotte, son entrée y étant directement placée. Elle est dans l'endroit le plus haut de la montagne qui la renferme à 25 ou 30 toises du lieu le plus escarpé, & on y descend par une rampe fort rapide, dont près de la moitié est couverte par le rocher qui fait saillie au devant de la grotte. Un petit pré d'environ 160 toises de superficie est au-dessus de cette rampe. Il est enfermé par un bois très-épais qui couvre toute la grotte, aussi-bien que le reste de la montagne, & la met à l'abri des rayons du Soleil. Le fond de cette grotte qui est toute dans un roc très-froid, est plus bas que le pré de 72 toises. La glace s'y forme depuis le fond jusqu'au milieu de la rampe, & c'est en hyver qu'il y en a le plus, parce que l'eau y vient plus abondamment, & qu'il y fait plus froid que dans les autres saisons, pendant lesquelles on l'enleve pour en fournir les Villes qui en sont voisines. Comme il n'y a aucune source dans le fond de cette caverne, ainsi que quelques-uns l'ont prétendu, non seulement M. Dunod raisonne sur la maniere dont cette glace se forme, mais encore il examine les variations qui y arrivent, & rend compte des observations qu'il y a faites lui-même dans quatre voyages differens avec le Thermométre & le Barométre : il faut voir dans le Livre même le détail de ces observations, aussi bien que la réfutation de quelques sentimens qui sont contraires à celui de l'Auteur. Monsieur Dunod termine cette matiere & son sixiéme Livre en remarquant que sur les remontrances du Parlement de Dôle, le Roi d'Espagne avoit défendu par un Edit du 18 Juin 1656. de couper aucun arbre dans la pente qui est à l'entrée de la glaciere dont il s'agit, & que comme on ne veille pas à l'éxécution de cet Edit, cette Glaciere n'est plus si belle, & ne produit plus autant de glace que par le passé.

L'Auteur a compris dans le septiéme & dernier Livre de son Ouvrage les Genéalogies des Maisons illustres de la Franche-Comté avec celles de leurs differentes branches; cet extrait est déja si long que nous ne pouvons que les indiquer.

Ce sont les Maisons de Grammont, de Bauffremont, de Poitiers, de la Baume-Montrevel, de

Gorrevod, de Vatteville, & du Châtelet. Le tout est terminé par l'Edition de quelques Pieces qui servent de preuves à ce qui est rapporté dans les sept Livres de cette Histoire, & par une Table assez ample des matieres.

JOANNIS - FRANCISCI LE FEVRE, BISUNTINO D. M. IN Academiâ Vesuntinâ Medicæ Facultatis, Professoris Regii, Opera duobus Voluminibus comprehensa, *&c.* cum figuris, Tomus primus, in quo continentur Canones de usu missionis sanguinis, ac aliarum artificialium sanguinis evacuationum, & cautiones in abusum. Quibus accessit Tractatus de natura, usu & abusu, Caffé, Thé, Cocolatæ & Tabaci. Vesuntione, apud Joannem-Baptistam Charmet Bibliopolam, in Vico magno, sub signo Scientiæ. 1737.

C'est-à-dire : *Les Oeuvres de François le Fevre, Professeur du Roi en Medecine dans l'Université de Besançon. Divisées en deux Tomes, dont le premier comprend divers préceptes sur l'évacuation du sang par la saignée & sur les autres évacuations artificielles du sang. Avec un Traité sur la nature, de l'usage, & de l'abus du Caffé, du Thé, du Chocolat & du Tabac.* A Besançon, chez Jean-Baptiste Charmet, Libraire, dans la grande ruë, à l'Enseigne de la Science. 1737. vol. *in*-4°. pp. 224.

L'Usage de la Saignée est un des plus anciens remedes de la Medecine, & on en trouve un grand nombre d'exemples dans les premiers Auteurs qui ont traité de l'art de guérir. Il ne faut qu'ouvrir les Livres d'Hippocrate, pour y voir ce remede pratiqué & recommandé.

On peut presque le regarder comme une Medecine universelle, lorsqu'il est placé à propos, mais c'est cette science de le placer qui en rend la pratique très-difficile, & c'est sur quoi notre Auteur se propose de donner ici des régles.

Hippocrate avoit mis, pour ainsi dire, la Saignée sur le trône, & elle joüissoit paisiblement des honneurs que ses succès lui avoient mérités, lorsque Erasistrate se proposa de la renverser du haut de ce trône, en tâchant de persuader que l'abstinence étoit préférable à la Saignée pour désemplir les vaisseaux, & pour dissiper les inflammations : Galien, dans son Livre de la Saignée, combattit fortement cette doctrine, & en fit voir la fausseté par des raisons convaincantes & des faits incontestables. Vanhelmont, vers le milieu du seiziéme siécle, renouvella l'erreur d'Erasistrate, à laquelle on ne pensoit plus, & fut suivi en cela d'un grand nombre de soi-disant Chymistes & de Fanatiques, qui jetterent la terreur dans les esprits au sujet de la Saignée & parvinrent à infatuer les Medecins même, qui comme des imbéciles n'oserent plus proposer ce remede, pas

même dans les maladies inflammatoires.

Enfin, au commencement du dix septiéme siécle, les Helmontistes, tomberent à leur tour, les Medecins revinrent à résipiscence, & la Saignée reprit le dessus, l'on démontra 1°. que le nombre des vaisseaux sanguins étoit immense. 2°. Que la quantité de sang contenuë dans chaque corps étoit immense aussi. 3°. Que rien ne se renouvelloit plus facilement & plus promptement que le sang.

Mais la Saignée ainsi retablie dans ses droits ne fut pas longtems sans sortir des bornes où elle auroit dû être renfermée, le Medecin Botal pretendit qu'on ne pouvoit jamais trop saigner, & il donna à ce remede une telle vogue que la Barque de Charon, dit notre Auteur, pensa être précipitée du nombre des morts que les fréquentes & immenses Saignées y envoyoient à tous les momens.

Le dessein de notre Auteur, est de donner des régles précises par lesquelles on puisse se conduire sagement dans les differentes évacuations du sang, & tenir le milieu entre Erasistrate & Botal.

Divers Auteurs se sont déja proposé le même dessein, mais outre qu'ils n'ont pas traité cette matiere aussi à fond qu'elle le demande, ils ont donné dans une erreur, avec laquelle il est impossible de jamais rien statuer là-dessus de certain. 1°. Ils ont raisonné des tuyaux du corps comme des tuyaux d'une pompe qui sont infléxibles, au lieu que ceux du corps, tantôt s'élargissent, tantôt se rétrécissent, & sont capables de differentes oscillations, 2°. Ils ont supposé le sang d'une même fluidité par-tout comme on suppose l'eau dans des tuyaux d'une machine hydraulique, au lieu que le sang est tantôt plus fluide & tantôt plus épais, en certaines parties & en diverses maladies, en sorte que de vouloir, dans l'extraction du sang, se conduire suivant les régles des hydrauliques, c'est se tromper grossierement.

Le besoin d'avoir ici des régles sur lesquelles on puisse statuer, est d'autant plus grand, dit notre Auteur, que les Medecins modernes, tels que Messieurs Betloni, Hecquet, Helvetius, Silva & Chevalier qui ont sçavamment écrit de la Saignée, ne conviennent cependant point entre eux sur cette matiere. M. le Févre, dans ce Livre, traite non seulement de la Saignée évacuative, dérivative, révulsive, & aversive, mais encore du tems où il faut saigner, & de la quantité de sang qu'il faut tirer par rapport à l'âge, au temperament, au Pays, à la maniere de vivre, au sexe, aux differentes passions de l'ame, & aux diverses maladies.

Huit Chapitres font la distribution de l'Ouvrage. Le premier est des differentes especes de Saignées, que nous venons de nommer, sçavoir, de l'évacuative, de la révulsive, *&c.* le second, du bon & du mauvais usage de la Saignée, suivant la difference des âges, des

temperamens & des autres circonstances qui sont à considerer dans cette occasion, & par rapport au choix des vaisseaux qu'il faut ouvrir : le troisiéme, de l'évacuation du sang, soit par la saignée, soit par les autres moyens, pour la cure de l'apopléxie, de la paralysie, des convulsions & de l'épilepsie, du vertige, de la manie, & de la mélancolie, de la phrénesie & du délire, de la douleur de tête, des tumeurs du visage, de l'ophtalmie, de la goûte séreine, & de la cataracte, de la foiblesse de la vûë, & de la diminution de la mémoire, de l'inflammation des oreilles, & de leur traitement, & de l'hémorrhagie du nez, de celle des gencives, du mal de dents, & de l'esquinancie. Le quatriéme Chapitre concerne toutes les especes d'évacuations de sang qu'il convient de faire dans les maladies de la poitrine, sçavoir dans le catharre, dans la toux, dans les differentes sortes d'asthmes, dans la pleurésie, la péripneumonie, l'inflammation du médiastin, du péricarde & du sternum, dans la phthisie pulmonaire, dans le crachement de sang & de pus, dans le vomissement de sang, dans la syncope & la lipothimie. Le cinquiéme est employé à l'examen des évacuations de sang qui sont propres dans les maladies du bas-ventre, telles que les coliques, la faim canine, le vomissement, le colera-morbus, l'inflammation de l'estomac, celle des intestins, du foye, de la ratte, des reins, & du diaphragme, les diarrhées, les dyssenteries, les tenesmes & autres. On traite dans le sixiéme des évacuations de sang qu'exigent les differentes maladies des filles & celles des femmes. Dans le septiéme, des évacuations de sang que demandent les diverses especes de fievre ; & dans le huitiéme enfin, de celles qui peuvent faire du bien aux Scorbutiques, aux Goûteux, aux Blessés, *&c.* Nous ne sçaurions entrer dans le détail d'un si grand nombre d'articles, nous en rapporterons seulement quelques-uns, & comme ils nous tomberont sous la main, car de les choisir ce seroit une chose très-difficile, n'y en ayant aucun qui ne nous paroisse très-digne d'être rapporté.

Régle. Le sang tiré marque dans plusieurs maladies l'état du corps, & la maniere de vivre du malade. Si par exemple on voit nager beaucoup d'eau sur le sang des palettes, c'est une marque ou que le malade a pris trop de boisson, ou que la chaleur naturelle languit, ou que les urines ne se dégagent pas assez, ou que la transpiration est insuffisante. Les fievres qui viennent de dissolution, & celles qui viennent de coagulation se distinguent aisément par l'inspection du sang tiré, car si le sang ne se fige pas dans les palettes ou qu'il se fige très peu, c'est une marque que la fievre vient de dissolution, & s'il prend une consistance trop dure, c'est une marque que la fievre vient de coagulation. Sydenham remarque que dans les maladies inflammatoires, ...

le sang des palettes se durcit ordinairement comme du suif.

M. Bianchi, dans son Histoire du foye, observe que dans la vraye pleurésie le sang paroît couvert d'une croûte extrêmement dense, & qu'il n'en est pas de même dans la pleurésie bâtarde.

Régle. Si le sang sort lentement de la veine, quoique l'ouverture soit suffisante, cette lenteur dénote que le cœur & les arteres n'ont pas assez de force, & alors il faut bien se garder de continuer la saignée, il faut aussi-tôt fermer la veine.

Régle. Plusieurs s'imaginent qu'il ne faut pas dormir après la saignée, mais on doit au contraire s'exciter alors au sommeil, parce que le sommeil est le véritable reparateur des forces, & que rien par consequent n'est plus propre pour prevenir ou pour reparer la foiblesse que cause ordinairement l'évacuation du sang. Autrefois que l'on poussoit les saignées jusqu'à perte de connoissance, on avoit raison de craindre que les malades n'empirassent pendant le sommeil, & on avoit grand soin de les ranimer, soit par des odeurs, soit par quelques goûtes de liqueurs spiritueuses, mais aujourd'hui qu'on est moins prodigue de sang, on n'a pas le même danger à craindre

Primerose conseille le sommeil après la saignée, mais une chose remarquable c'est qu'il excepte de cette regle ceux qui ont des inflammations de visceres, ou des maladies pestilentielles. M. le Fevre qui rapporte ce sentiment de Primerose, ne dit point sur quelle raison cet Auteur fonde son exception, mais c'est toûjours un fait qu'il est bon de remarquer.

D'autres croyent que non seulement on peut dormir d'abord après la saignée, mais qu'on peut même manger & boire, il y a là-dessus un milieu à tenir, ceux qui permettent alors de manger, le font, disent-ils, pour le même dessein, que ceux qui permettent de dormir, c'est-à dire pour soûtenir les forces du malade, & en cela ils ne se trompent point, pourvû que ce manger & ce boire soient très-médiocres, faute de quoi l'estomac est surchargé, & ne digerant qu'à peine, ne peut fournir des sucs nourriciers, capables de reparer les forces.

Baillou condamne la pratique de ceux qui aussi-tôt après la saignée font beaucoup manger & beaucoup boire les malades, il conseille de ne donner alors que de simples boissons & très légéres, pour humecter la masse du sang.

C'est aussi le sentiment d'Amatus-Lusitanus, cet Auteur pretend qu'il est très sain de boire un verre d'eau après la saignée.

Les Allemans, à ce que remarque Frideric Hoffman, ne boivent & ne mangent jamais plus que lorsqu'ils se sont fait saigner; c'est, dit-il, une coûtume détestable qu'il faut bien se garder de suivre.

Régle. Il y a certaines maladies qui paroissent avoir leur siége dans le bas-ventre, & qui cependant viennent

viennent uniquement ou de plethore, ou d'une irritation de nerfs, il faut alors préferer la saignée à la purgation, l'experience est formelle là-dessus; une femme enceinte, par exemple, un néphrétique, sont attaqués de vomissemens; ce n'est pas la purgation qui les guérit, mais la saignée. Il y a des maux d'estomac qu'on prendroit pour dés indigestions, & qui cependant viennent uniquement d'une surabondance de sang, la saignée est alors l'unique remede.

Régle. Lorsqu'un malade a besoin d'être purgé, & qu'il a aussi besoin d'être saigné, il faut commencer par la saignée, & ensuite, si la maladie est grande, il faut venir aussi-tôt à l'émétique ou à la purgation selon l'indication, mais si la maladie donne du tems, que ce soit par exemple une fievre intermittente, il faut après avoir saigné dans la force du paroxysme, recourir le lendemain au vomitif ou au purgatif.

Regle. Dans une fievre où il y a pléthore, soit vraye ou fausse, mais où les forces sont entieres, il faut saigner dans le paroxysme, & dans la violence même du paroxysme. En voici les raisons, 1°. Si l'on attend la fin du paroxysme pour faire la saignée, le malade qui est déja affoibli par les sueurs qui sont venuës après le paroxysme, a moins de force pour supporter la saignée, 2°. le sang sort alors avec moins de rapidité; ce qui est un mal. 3°. Lorsque le malade a été saigné dans le tems du paroxysme, il est beaucoup plus en état de prendre dans les intervalles de la fievre, les remedes necessaires pour sa guérison.

4°. Dans le tems du paroxysme, ou boüillonnement du sang, les vaisseaux trop tendus sont en danger d'être trop dilatés. Ce qui peut causer des relâchemens dangereux, ou des ruptures. 5°. Enfin, le sang peut faire des engagemens capables de produire des inflammations. Tous accidens qu'on prévient en saignant dans le paroxysme.

Régle. Ceux-là se trompent grossierement qui saignent dans le froid de la fievre.

1°. Le pouls est foible dans ce tems-là, les principes du sang sont absorbés, le sang se retire de la superficie du corps, ce qui produit la pâleur, & la grenure de la peau qui ressemble à la peau d'une oye, les sueurs se suppriment, la diarrhée survient, *&c.* Symptômes qui n'ont d'autre cause que la lenteur du mouvement progressif du sang, en sorte que la saignée ne peut convenir alors.

2°. Les forces d'un malade sont necessaires pour supporter la saignée, & dans le froid de la fievre elles sont abbatuës. M. Bianchi, dans son Histoire du foye, rapporte l'histoire d'une femme grosse de cinq mois, qui pour avoir été saignée par un imprudent Chirurgien, dans le froid d'une fievre tierce d'Automne, périt miserablement, sans que l'eau Thériacale, ni aucune autre liqueur spiritueuse

pût la faire revenir.

Regle. Il y a des gens qui s'imaginent que la premiere saignée est de la derniere conséquence, & que lorsqu'on la differe jusqu'à ce qu'on soit attaqué d'une maladie véritablement dangereuse, elle la guérit infailliblement, mais c'est une erreur pitoyable.

Régle. Ceux-là ne se trompent pas moins qui pour les saignées ont égard aux lunaisons. C'est une supestition qui tient beaucoup du Paganisme. On peut voir sur cela Valesius, Primerose, Willis, Zipée, qui traitent de ridicule ce sentiment.

Régle. Comme toute inflammation indique la saignée, & qu'il n'y a point d'ophtalmie qui ne vienne d'inflammation, il s'ensuit qu'il faut saigner dans l'ophtalmie, mais il y a deux sortes d'ophtalmies, l'une externe, l'autre interne. Dans l'externe, si le sang n'est point phlegminant, deux saignées peuvent suffire, mais dans l'interne il en faut davantage. La premiere se doit faire au bras gauche, & la seconde à la malléole, la troisiéme à la jugulaire, après quoi il faudra venir au vésicatoire derriere le col, & si ces remedes ne servent de rien, il faudra faire un selon à la Nucque. Notre Auteur cite là-dessus un grand nombre d'exemples tirés de ce qu'on a de plus considerables Auteurs parmi les Praticiens, nous y renvoyons. Mais nous ne sçaurions nous dispenser de rapporter là-dessus d'après lui, une Histoire très-digne de remarque pour le traitement de la maladie dont il s'agit. Un Medecin forexperimenté fut appellé pour traiter un Chirurgien qui avoit une ophtalmie considerable à l'œil droit, il ordonna d'abord la saignée du bras droit, mais le mal augmenta; voyant cela il ordonna celle du bras gauche, & l'œil gauche, qui jusques-là avoit été en bon état, devint malade comme l'autre; Tulpius appellé dans cette occasion ordonna la saignée du pied, après ce remede les deux yeux furent guéris. Il ne faut pas conclure de-là, dit M. le Févre, que les deux saignées du bras qui avoient précédé eussent été faites mal-à-propos, car peut être la saignée du pied n'eut elle le succès qu'elle eut, qu'à cause des deux saignées du bras.

Entre les avantages qui se trouvent dans ce Livre, celui d'y voir judicieusement recueillis les divers sentimens des Auteurs sur tous les cas douteux qui se peuvent proposer touchant les saignées, n'est pas un des moindres. On a par-là une Histoire complette de ce qu'il y a de plus curieux & de plus utile à remarquer dans la conduite des plus fameux Praticiens tant anciens que modernes, ce qui vaut mieux que toutes les spéculations du monde. C'est dommage que l'Ouvrage soit rempli de fautes d'impressions, celle d'*Hyppocrate* pour *Hippocrate*, qui se rencontre presque à toutes les lignes, est une de celles qui choquent le plus.

Nous remettons à un autre

Journal à parler du Traité du Caffé, du Thé, du Chocolat & du Tabac. Traité qui n'a rien de commun avec le reste du Livre, & qui est chiffré à part.

JOURNAL DES PRINCIPALES AUDIENCES DU Parlement, avec les Arrêts qui y ont été rendus, & plusieurs Questions & Reglemens, placés selon l'ordre des tems, depuis l'année 1700. *jusqu'en* 1710. *par M. Nicolas Nupied, Avocat au Parlement. Tome V.* A Paris, au Palais, chez Denis Mouchet, Grand'Salle, à la Justice. 1736. vol. *in-fol.* pag. 1000.

A L'inspection du titre de cet Ouvrage, quelques personnes peu au fait des Livres de Jurisprudence pourroient croire que c'est la même chose que le Journal du Palais, dont il vient de paroître une nouvelle Edition au commencement de 1737. ce sont cependant deux Ouvrages tout-à-fait differens l'un de l'autre, & qui ne viennent pas du même Auteur.

Le Journal du Palais est de MM. Blondeau & Gueret, célébres Avocats au Parlement de Paris : il contient les Arrêts les plus solemnels intervenus depuis 1660. jusqu'en 1700. tant au Parlement de Paris que dans les autres Cours Souveraines de Paris & de tout le Royaume. Ce Journal est regardé comme un Chef-d'œuvre en ce genre, & il seroit à souhaiter que tous les autres Recueils d'Arrêts que l'on a, eussent été éxécutés de la même maniere.

Pour ce qui est du Journal des Audiences son objet n'est pas si étendu que celui du Journal du Palais. Car il ne contient principalement que des Arrêts du Parlement de Paris, & quelques Arrêts du Grand Conseil & de la Cour des Aydes de Paris.

M. Jean du Frêne Avocat au Parlement en donna le premier Volume contenant les principaux Arrêts intervenus depuis 1623. jusqu'en 1657.

Après sa mort, M. Jamet de la Guessiere aussi Avocat au Parlement, donna trois autres Volumes d'Arrêts intervenus depuis 1657. jusqu'en 1685. il en preparoit un cinquiéme Tome lorsqu'il mourut.

M. Nicolas Nupied, Avocat au Parlement, mit en ordre ce cinquiéme Volume qui comprenoit des Arrêts intervenus depuis 1685. jusqu'en 1700. & le donna au Public en 1707.

Ces cinq Volumes ont été reduits à quatre dans une nouvelle Edition que l'on a donné de cet Ouvrage en 1736.

Vers la fin de la même année M. Nupied a donné au Public le cinquiéme Volume d'Arrêts que nous avons d'abord annoncé : il en est parlé dans l'Histoire abrégée des Journaux de Jurisprudence Françoise donnée par M. Boucher d'Argis, Avocat au Parlement, inserée

dans le second Volume du Mercure de France du mois de Juin 1737. page 1261. & dans le Mercure du mois de Juillet suivant, p. 1608. il y a une analyse de ce même Volume dans laquelle on a donné un précis de l'affaire du Sieur de la Pivardiere qui est une des plus curieuses de celles qui sont rapportées dans ce dernier Volume. Ce Sieur de la Pivardiere, après avoir abandonné sa premiere femme, en avoit épousé une autre. La premiere fut accusée de l'avoir assassiné, il se representa pour faire cesser cette accusation, & fut enfin reconnu, mais ce ne fut pas sans peine : nous ne nous arrêterons pas davantage à cette affaire, & nous n'entreprendrons pas de rendre compte d'aucune autre en particulier, parce que ces sortes de matieres ne sont guéres susceptibles d'extrait.

Ce dernier Volume d'Arrêts donné par M. Nupied, qui forme le sixiéme Tome de la précedente Edition, & le cinquiéme de la nouvelle est divisé en deux Parties : la premiere est partagée en quatre Livres, & la seconde qui est intitulée : *Continuation du Journal*, &c. est divisée en six Livres. Chaque Livre est subdivisé en Chapitres, & chaque Chapitre contient un Arrêt, ce qui est distribué de maniere que chaque Livre contient tous les Arrêts qui sont d'une même année.

Ces sortes de divisions & de subdivisions en premiere & seconde Partie, ne font ordinairement qu'allonger les citations d'un Ouvrage & paroissent sur-tout inutiles dans un Journal tel que celui dont nous parlons où les Arrêts sont éxactement rangés selon l'ordre des dates : car si l'on sçait précisément la date de l'Arrêt que l'on cherche, cela suffit pour le trouver ; si l'on n'en sçait pas au juste la date, on le trouve par le moyen de la Table des Chapitres & encore mieux par la Table des matieres. Cependant la citation de la partie de l'Ouvrage & du Livre où l'Arrêt peut servir à le faire trouver quand la citation du Chapitre n'est pas juste, ainsi ces divisions & subdivisions ne sont pas absolument inutiles.

Le Volume dont il s'agit ici a été imprimé avec beaucoup d'attention : un Magistrat du premier mérite a bien voulu prendre lui-même le soin d'en revoir toutes les feuilles, afin que l'on n'y employât rien qui ne fût bien éxact.

L'Ouvrage contient des Arrêts intervenus depuis l'année 1700. jusqu'en 1710. inclusivement, il y a en tout 451 Arrêts entre lesquels il s'en trouve plusieurs rendus en forme de réglement : à l'égard des autres, ce sont la plûpart des Arrêts rendus en l'audience de la Grand'Chambre, ou de la Tournelle Criminelle, il y en a aussi quelques-uns rendus au rapport, & même quelques-uns rendus aux Enquêtes & à la Cour des Aydes.

L'Arretiste a rapporté dans quelques affaires un précis des Plaidoyers des Avocats des parties, & de ceux de Messieurs les Avocats Généraux, & principalement de

ceux de feu M. Joseph Omer Joly de Fleury Avocat Général, & de M. Guillaume-François Joly de Fleury son frere, alors Avocat Général, & à present Procureur Général, & de Messieurs le Nain & Portail, aussi Avocats Généraux, dont les Plaidoyers enrichissent beaucoup ce Journal.

Mais on trouve que la plûpart des affaires sont traitées trop briévement : en effet dans quelques-unes les circonstances du fait ne sont pas assez détaillées, dans d'autres les moyens des parties ne sont pas expliqués, comme dans le premier Livre, Ch. 1. 9. 10. 11. 15. 16. 17. *&c.* L'Auteur devoit suppléer par son travail & ses recherches les moyens dont on ne lui a pas fourni de Mémoires, ou qui ont échappé aux défenseurs des parties, comme ont fait MM. Blondeau & Gueret pour leur Journal du Palais ; ces deux sçavans Journalistes travailloient eux-mêmes toutes les matieres, & l'on a reconnu en bien des occasions qu'ils ne se sont pas contentés de mettre une proposition seche comme elle pouvoit avoir été presentée, mais qu'ils ont ajoûté de leur fonds tout ce que l'on devoit dire pour établir cette proposition.

ACCURATA MEDENDI METHODUS, QUANTUM FIERI potest, ab omni Hypothesi abstracta duobus Medicinæ fundamentis, certâ, experientiâ & rationibus inde deductis superstructa, in tres Partes divisa, Patologiam universalem, particularem & Therapeiam, per aphorismos proposita ab Henrico Josepho Rega, in Universitate Lovaniensi Medicinæ Doctore & Professore primario. Lovanii, Typis Martini Van-Overbeke. 1737.

C'est-à-dire : *Méthode de guerir les maladies, exempte de toute Hypothése, & fondée uniquement sur l'experience & sur la raison. Divisée en trois Parties, sçavoir la Pathologie universelle, la Pathologie particuliere & la Thérapeutique, le tout disposé en Aphorismes. Par Henri Joseph Rega, Docteur en Medecine dans l'Université de Louvain.* A Louvain, de l'Imprimerie de Martin Van-Overbeke. 1737.

CET Ouvrage commence par l'explication de ce que c'est que la vie & la mort, la santé & la maladie ; l'Auteur, comme on le peut bien juger, ne dit rien là-dessus de nouveau, & qui ne soit suffisamment connu ; personne, sans doute, n'ignore ce que c'est que la vie, ce que c'est que la mort, *&c.* mais tout le monde ne sçait pas s'expliquer sur ces points d'une maniere qui réponde à la structure du corps & à l'économie animale, & c'est ce que notre Auteur tâche d'enseigner.

Qu'on ne s'étonne donc point de le voir demander ici ce que c'est que la vie, ce que c'est que la mort, ce que c'est que la santé ; ce que c'est que la maladie ; ce qu'il se

propose en cela n'est pas sans doute d'instruire personne sur le fonds, mais seulement d'apprendre à ceux pour qui il écrit, à s'énoncer de maniere qu'étant interrogés, par exemple, sur ce que c'est que la vie de l'homme, ils puissent répondre tout d'un coup sans hésiter, que la vie consiste dans l'union & le commerce mutuel des deux parties essentielles de l'homme, qui sont l'ame raisonnable & le corps.

Cette définition de la vie engage M. Rega dans plusieurs détails, ces détails consistent en divers aphorismes dont voici des exemples.

L'ame est une substance spirituelle, qui pense, qui raisonne & qui est immortelle.

Le corps est une machine, ou plûtôt, un authomate hydraulico-pneumatique, & élastique, composé de parties solides & de parties fluides, rangées entr'elles d'une maniere admirable, & agitées d'un mouvement continuel pendant tout le cours de la vie, cette Machine est matérielle & mortelle. La connexion qu'il y a entre l'ame & le corps est telle, qu'à l'occasion de certains mouvemens qui se passent dans le corps, l'ame a certaines pensées & certaines affections, & que le corps tout de même, à l'occasion de certaines pensées & de certaines affections de l'ame, est susceptible de certains mouvemens.

Le lien par lequel deux substances aussi differentes en nature que l'ame & le corps sont unies ensemble pendant la vie, n'est autre que la volonté & le decret du souverain Ouvrier, qui a créé toutes choses de rien.

La vie de l'homme dépend d'une certaine harmonie entre les parties solides & les parties fluides du corps, sans laquelle l'union de l'ame & du corps ne peut subsister.

Cette harmonie qui est une condition sans laquelle l'ame & le corps ne peuvent subsister ensemble, produit un mouvement méchanique & organique, au moyen de quoi les fluides circulent continuellement & passent par toutes les parties du corps, du moins par le cœur, par les poumons, & par le cervelet.

Tant que ce mouvement de circulation persévére, les fonctions du corps, soit animales, soit naturelles, s'éxécutent, & l'ame demeure constamment unie au corps, mais si-tôt que ce mouvement est détruit, la mort survient, & alors tous les mouvemens des solides & des fluides cessent, les parties se corrompent, le corps n'est plus un organe capable d'obéir aux volontez de l'ame, & les impressions des objets du dehors ne peuvent plus se porter jusqu'à l'esprit.

Comme l'homme est composé de deux sortes de parties, on peut considerer en lui deux sortes de vies, l'une qui lui est propre en tant qu'homme, laquelle consiste dans l'union de l'ame & du corps, l'autre qui est la vie même du corps, laquelle consiste dans le mouvement, & d'où dépend la premiere vie, en sorte que ce n'est

pas sans raison qu'on dit que la vie du corps est le mouvement, & que la vie de l'homme est le sentiment & la pensée.

La mort suit donc la cessation du mouvement progressif du sang, en sorte que la mort n'est autre chose que l'entiere destruction de ce mouvement circulaire, comme elle est aussi la cessation de tous les mouvemens qui doivent être entre les parties solides & les parties fluides, cessation qui entraîne, après elle, la corruption & la pourriture, car la vie n'est autre chose que la conservation du corps, tant dans le mélange naturel des humeurs qu'il contient que dans sa structure & sa composition, & par conséquent dans les mouvemens qui en résultent. Nous ne mourons donc pas, parce que l'ame abandonne le corps, mais l'ame n'abandonne le domicile du corps qu'à cause que les mouvemens organiques cessent, car comme le remarque Cranc dans sa Dissertation de l'homme, plusieurs actions accessoires à la vie du corps s'éxécutent, sans l'intervention de l'ame, ainsi qu'on le voit dans les bêtes & dans les plantes, en sorte que le corps humain ne vit pas en tant qu'il est joint à l'ame raisonnable, mais en tant qu'il est composé d'organes capables de faire les operations necessaires à la vie. Ainsi la vie subsiste par des causes purement méchaniques & matérielles: il n'est pas necessaire de recourir à l'ame pour expliquer la vie du corps, Comme il n'est pas necessaire pour la vie des bêtes & des plantes qu'elles ayent une ame.

Voici quelques autres aphorismes que nous rapporterons comme ils nous sont venus sous la main, ils concernent plus particulierement la Medecine.

Les causes de la plûpart des maladies affectent d'abord l'estomac & ensuite les autres parties.

Ce qui produit les maladies ne consiste pas toûjours dans les humeurs, c'est le plus souvent quelque chose d'immateriel & d'incorporel, comme on le voit dans la plûpart de ceux qui sont attaqués de ces affections qu'on appelle spasmodiques, il ne faut qu'un air léger, une odeur, un rien pour les rendre malades, comme il ne faut non plus qu'un rien pour les guerir.

L'inspection des cadavres quelque éxacte qu'elle soit n'est pas toûjours un moyen sur pour découvrir la cause de certaines maladies. Cet Aphorisme est suivi d'une observation importante, tirée de Baglivi; sçavoir, que souvent lorsqu'on ouvre des cadavres pulmoniques, on ne trouve dans les poumons aucune marque de pulmonie, parce que souvent la cause de cette maladie est une sérosité fine & acre que le couteau anatomique ne sçauroit faire appercevoir.

On trouve ici un grand nombre de réfléxions importantes sur la nature des solides & des fluides, sur le chyle, sur le sang, sur les maladies, sur leurs causes, sur leurs

ſignes, ſur le pouls, ſur la reſpiration, ſur l'urine. Un grand nombre d'autres ſur les indications des remedes, ſur la ſaignée, ſur la purgation, & ſur tout ce qui concerne la Pratique de la Medecine, mais ce que l'Auteur dit ſur ces differens ſujets demanderoit un trop long Extrait pour pouvoir être expoſé. Il vaut mieux y renvoyer les Lecteurs que de leur donner un abrégé qui ne pourroit les mettre aſſez au fait du mérite de cet Ouvrage, qu'il faut lire en entier pour le bien connoître.

HERM. SAM. REIMARI PP. *DE VITA ET SCRIPTIS* Joannis-Alberti Fabricii *Commentarius. Accedunt Argumenta Hiſtorico-Critica ex Epiſtolis Viror. Claror. ad* Fabricium. *Prætereà Pl. Rev.* Chriſtiani Kortholti *parentatio Lipſienſis & variorum Epicedia.* Hamburgi. *Sumptu Viduæ* Felgineriæ. *Litteris Piſcatoriis.* 1737.

C'eſt-à-dire : *Mémoires ſur la Vie & les Ecrits de M.* Jean-Albert Fabricius, *par M.* Herman-Samuel Reimar, *Profeſſeur public, avec des Obſervations Hiſtoriques & Critiques tirées des Lettres de pluſieurs Sçavans adreſſées à M. Fabricius, ſon Oraiſon Funébre prononcée à Leipzig par M* Kortholt, *& un Recueil de Pieces devers faits à la loüange du même M. Fabricius.* A Hambourg, *aux dépens de la Veuve* Felginer. vol. *in*-8°. de 354. pag. ſans compter la Table des Auteurs, l'Oraiſon Funébre qui eſt de 12 pages, & le Recueil de Pieces de vers de 104. pages.

M. Fabricius, Profeſſeur en Eloquence & en Philoſophie à Hambourg, s'eſt acquis tant de réputation dans la République des Lettres, qu'il méritoit à juſte titre l'éloge que M. *Reimar* ſon gendre lui a conſacré dans l'Ouvrage que nous annonçons. Il eſt diviſé en trois Chapitres, dans le premier deſquels l'Auteur s'attache à nous faire connoître de la maniere la plus étenduë & la plus circonſtanciée tout ce qui regarde la naiſſance, les études, les emplois, les mœurs, & le génie de M. Fabricius. Le ſecond renferme un détail éxact de tous ſes Ouvrages, & le troiſiéme eſt une eſpece d'Hiſtoire de ſon commerce Litteraire. Malgré tout le ſoin que M. *Reimar* paroît avoir pris pour relever tout ce qui peut faire honneur à la mémoire de ſon beau-pere dans la premiere partie de ſes Mémoires, la Vie de M. Fabricius, comme celle de la plûpart des ſçavans, n'en contient pas davantage d'évenemens capables de piquer la curioſité de bien des Lecteurs. Renfermé dans le Cabinet & plus occupé de ſes Livres ou de ſes devoirs Académiques que de ſa fortune & des affaires publiques, tout ce que peut avoir de plus curieux la Vie d'un homme de Lettres ſe reduit ordinairement à la connoiſſance

des Ouvrages dont il a enrichi le public, & c'est aussi à quoi nous nous proposons de nous arrêter le plus dans cet article.

Jean-Albert Fabricius naquit à Leipzig le 11 Novembre 1668. jour de la S. Martin. Son Panégyriste observe qu'il aimoit à célébrer tous les ans cette fête aussi-bien que celles de ses deux Patrons, non, ajoûte-t-il, dans la vûë de s'y divertir comme les profanes, mais pour témoigner à Dieu dans ces Anniversaires sa reconnoissance d'être né à pareils jours & d'avoir eu le bonheur de naître Chrétien. Son pere *Werner Fabricius* étoit du Holstein, Musicien & Organiste, dont nous avons un Ouvrage sous le titre de *Deliciæ Harmonicæ*, imprimé à Leipzig *in*-4°. en 1657.

Devenu orphelin à l'âge de dix ans, Jean-Albert fut mis sous la tutéle de Valentin Alberti qui en prit un grand soin, & lui fit faire d'excellentes études sous les meilleurs Maîtres. Il donna de bonne heure des preuves de ses progrès qui le firent mettre au rang des Sçavans précoces, comme on le verra dans la suite par la date des Ouvrages qu'il a donnés au public.

En 1693. Fabricius quitta Leipzig dans le dessein de voyager, mais n'ayant pas les fonds necessaires, il fut obligé de s'arrêter à Hambourg où il trouva un Patron généreux & sçavant, par les secours duquel il subsista, de maniere que ses études n'en souffrirent point. Il fut bien-tôt connu dans cette Ville & s'y fit des amis puissans qui pour l'y fixer lui firent obtenir la Chaire de Professeur en Eloquence & en Histoire en 1699. quelques années après qu'il eut accompagné en Suede Jean Frédéric Mayer, Docteur en Théologie, son ami & son protecteur. M. Reimar nous apprend que Fabricius fut si éxact à remplir ses fonctions dans cet emploi, que pendant 37 ans qu'il l'exerça, il ne prit jamais rien du tems qu'il employoit à la composition de tant d'Ouvrages qui sont sortis de sa plume, sur celui qu'il devoit à l'instruction de la jeunesse. Ce qui prouve combien il étoit ménager de son loisir, puisque d'ailleurs on nous assure qu'il n'outroit pas le travail jusqu'à se dérober quelques heures sur son sommeil.

Il se maria en 1700. & le bonheur qu'il eut de trouver une femme vertueuse & extrêmement rangée fit qu'il ne se sentit pas des embarras du ménage.

Il n'a laissé de son mariage que deux filles dont l'une a épousé M. Reimar Auteur de la Vie dont nous donnons l'Extrait, & il est mort d'un asthme trois mois après sa femme le 30 Avril de l'année derniere à l'âge de 67 ans.

M. Fabricius avoit presque toûjours joüi d'une santé parfaite jusques vers les dernieres années de sa vie. Il étoit d'une application infatigable, d'un esprit aussi juste que pénétrant, & d'un caractere aimable & plein de candeur dans la Societé; il fit paroître dans ses Ecrits, si on en excepte quelques-uns de

sa premiere jeunesse, une modération qui a peu d'exemples parmi les Auteurs. Il étoit modeste, officieux, desinteressé, & ce qui est encore plus loüable, c'est qu'à une érudition aussi vaste que la sienne, il joignoit une pieté sincere, suivant les sentimens de la Religion dans laquelle il étoit né. Tel est le précis des éloges qu'en fait M. Reimar; éloges qui répandus dans differentes Epîtres Dédicatoires que l'Auteur indique, se trouvent comme renfermés dans une Médaille frappée en l'honneur de M. Fabricius par les soins de M. *Richey* son Collégue. Elle a d'un côté le buste de notre Sçavant avec ces mots autour: JO. ALB. FABRICIUS. TH. D. ET GYMN. H. P. P. & au revers. MAGNO POLYHISTORI, LITERARUM GLORIÆ, GERMANIÆ LUMINI, HAMBURGI ORNAMENTO COLLEGA MICHAEL RICHEY AMORIS MONUMENTUM D. D. KAL. JANUAR. MDCCXXII.

Venons maintenant au Catalogue des Ouvrages de M. Fabricius, qui fait la matiere du second Chapitre de ces Mémoires. Il est divisé en huit classes, dont la 1re est la plus étenduë; parce que l'Auteur ne se contente pas d'y donner le titre de chacun des Ouvrages séparés de M. Fabricius & d'en marquer les differentes Editions, il a soin encore par une méthode qui mériteroit d'être suivie dans d'autres Catalogues, non seulement de donner en abrégé le sujet de chacun de ces Ouvrages, mais encore d'indiquer les pages des divers Journaux Literaires & autres Livres dans lesquelles il en est parlé. La seconde classe fait connoître les Ecrits de M. Fabricius insérés dans les Livres d'autres Auteurs. La troisiéme comprend les titres de ses Dissertations détachées & imprimées séparément: la quatriéme, ses Programmes lorsqu'il se faisoit quelques actes publics dans le Collége de Hambourg sous sa direction. La cinquiéme, les Vies de quelques personnes illustres qu'il a écrites. La sixiéme, ses Harangues: la septiéme, les Préfaces qu'il a faites pour être mises à la tête d'autres Ouvrages que les siens: & la huitiéme enfin nous offre les titres des Livres qu'il a laissés en manuscrit après sa mort, lesquels ou sont actuellement sous la Presse ou sont en état d'y être mis.

Comme il ne nous est pas possible de spécifier ici tous ces articles, nous croyons que nos Lecteurs verront avec plus de plaisir le détail de la premiere classe, où sont les Ouvrages qui ont le plus contribué à rendre célébre le nom de M. Fabricius.

Le premier intitulé: *Scriptorum Recentiorum decas* fut imprimé à Hambourg *in*-4°. sous le nom de l'Auteur, qui n'avoit alors que 20 ans. C'est une Critique vive de dix Sçavans Allemans qui avoient alors le plus de reputation. Tels entre autres que Morhofius, Cellarius, Thomasius, & Tollius. On répondit avec aigreur à cette censure, & M. Fabricius se défendit par un second Ouvrage aussi imprimé sans

nom d'Auteur ni de lieu, sous le titre de *Defensio decadis, &c.* Brochure *in*-4°.

3. *Jo. Alb. Fabri decas decadum sive Plagiorum & Pseudonymorum Centuria. Accessit exercitatio de Lexicis Græcis, eodem Autore.* Lipsiæ. 1689. *in*-4°. C'est le seul Ouvrage de l'Auteur qui ait paru sous le nom de *Fabri.*

4. *Grammatica Græca D. Jacobi* Welleri, *emendata & aucta variis locis.* Lipf. 1689.

5. *Bibliotheca Latina, sive notitia Autorum veterum Latinorum, quorum cumque scripta ad nos pervenerunt*, &c. Hamburgi 1697. *in*-8°. Cette Bibliothéque Latine qui commença principalement à faire connoître M. Fabricius dans le monde sçavant, a été réimprimée plusieurs fois avec des Supplémens, & au jugement de M. Reimar, la meilleure Edition est celle qui parut à Venise en 1728. chez Sebastien Coleti, en 2 vol. *in*-4°.

6. *Vita Procli Philosophi Platonici, Scriptore Marino Neapolitano*, &c. Hamburgi. 1700. *in*-4°. Cette Vie de Proclus a été réimprimée en entier dans l'Edition de la Bibliothéque Latine de Fabricius, imprimée à Londres en 1703.

7. *Codex Apocryphus N. T. collectus, castigatus testimoniisque censuris & animadversionibus illustratus.* Hamburgi. 1703. *in*-8°. 2. vol. réimprimé aussi à Hambourg, avec un troisiéme Volume en 1719.

8. Voici l'Ouvrage qui a fait le plus d'honneur à M. Fabricius, & qui en même tems lui a coûté le plus de peine. Il ne l'a donné que Volumes à Volumes qui ont été aussi successivement imprimés. *Bibliotheca Græca sive Notitia Scriptorum veterum Græcorum, quorum cumque Monumenta integra aut Fragmenta edita extant, tum plerorumque è Manuscriptis ac deperditis*, &c. 1705. Cette grande Collection forme 14 Volumes *in*-4°. dont le dernier parut à Hambourg en 1728.

Centuria Fabriciorum Scriptis clarorum, qui jam diem suum obierunt. Hamburgi. 1700. *in*-8°. L'Auteur a fait imprimer en 1727. une seconde Centurie pour servir de Supplément à la premiere, il devoit en publier une troisiéme & une quatriéme qui auroit compris les *Fabri, Fabretti, Fabrotti, le Fevre, Schmid*, &c. Mais son dessein, quelque utile qu'il fût pour distinguer les Auteurs de même nom, n'a pas eu d'exécution.

10. *Memoriæ Hamburgenses sive Hamburgi & Virorum de Ecclesiâ, Reque publica, & Scholastica Hamburgensi bene meritorum Elogia & Vitæ.* Hamburgi. 1710. *in*-8°. sept Volumes, imprimés en differens tems, & dont le dernier est de 1730.

11. *Codex Pseudepigraphus Veteris Testamenti, collectus, castigatus, testimoniisque censuris & animadversionibus illustratus.* Hamburgi. 1713 *in*-8°. Réimprimé à Hambourg en 1722. avec un second Volume qui a pour titre : *Codicis Pseudepigraphi V. T. Volumen alterum. Accedit Josephi veteris Christiani Hypomnesticon, nunc primùm in lucem editum,*

cum versione ac notis.

12. *Menologium sive Libellus de mensibus, centum circiter populorum menses recensens, atque inter se conferens, cum triplici Indice, Gentium, Mensium, & Scriptorum.* Hamburgi. 1712. *in*-8°.

13. *Bibliographia Antiquaria, sive Introductio in notitiam Scriptorum qui Antiquitates Hebraïcas, Græcas, Romanas, & Christianas Scriptis illustrarunt*, &c. Hamb. 1713. *in*-4°. M. Reimar nous fait observer que c'est ici le seul Livre que M. Fabricius ait donné d'après les leçons particulieres qu'il faisoit à ses Disciples, & qu'il l'a si fort augmenté dans la suite, que l'Edition qu'on pourroit donner à present seroit du double plus considerable.

14. Brochure *in*-8°. en Allemand contre *Christophe Leonard Sturm*, qui prétendoit que le pronom démonstratif Grec τοῦτο devoit signifier en certaines occasions la même chose que τοιοῦτο.

15. *S. Hippolyti Episcopi & Mart. opera non antea collecta, & partim nunc primum è Mss. in lucem edita, Græcè & Latinè*, &c. Hamburgi. 1716. *in-fol.* On trouve à cet article un éclaircissement curieux sur les raisons qui engagerent M. Fabricius à differer jusqu'en l'année 1718. à publier le second Tome des Oeuvres de S. Hippolyte. Il faut le voir dans le Livre même.

16. *Bibliotheca Ecclesiastica Hamburgi* 1718. *in-folio.* Ce Livre dans lequel l'Editeur a rassemblé tous les Bibliographes Ecclesiastiques, depuis S. Jerôme jusqu'à Aubert le Mire, qu'il a enrichis de ses notes, est mieux imprimé qu'on n'a coûtume de faire en Allemagne.

17. *Sexti Empirici Opera Græcè & Latinè*, &c. Lipsiæ. 1718. *in-fol.* Cette Edition qui est magnifique est dédiée au Duc d'Orléans Régent de France.

18. *Anselmi Bandurii Monachi Benedictini*, &c. Bibliotheca Nummaria, *sive Auctorum qui de re Nummaria scripserunt. ...... cum notulis & Indicibus recusa.* Hamburgi. 1719. *in*-4°. Pour rendre cette Bibliothéque Numismatique d'un usage plus commode qu'elle n'est dans l'Edition de Paris de 1718. M. Fabricius y a ajoûté trois Tables differentes, l'une des Auteurs suivant l'ordre Alphabétique de leur nom, l'autre suivant l'ordre de leurs Nations, & la troisiéme suivant l'ordre des matieres que chaque Auteur a traitées.

19. *S. Philastrii Episcopi Brixiensis* de Hæresibus *Liber, cum emendationibus & notis, additisque Indicibus locupletissimis.* Hamb. 1721.

20. *Delectus argumentorum & Syllabus Scriptorum qui veritatem Religionis Christianæ adversus Atheos, Epicureos, Deistas seu Naturalistas, Idolatras, Judæos & Muhammedanos lucubrationibus suis asseruerunt*, &c. Hamb. 1725. *in*-4°. L'Auteur a joint à cette Collection la Préface & les premiers Chapitres de la Démonstration Evangélique d'Eusébe de Césarée, tirés d'un Manuscrit de la Bibliothéque du Prince de Valachie, Jean-Nicolas-Alexandre

Morocordato.

21. *Imp. Cæs. Augusti temporum notatio, genus, & Scriptorum fragmenta. Præmittitur* Nicolai Damasceni *Liber de Institutione Augusti, cum versione Hugonis Grotii, & Henr. Valesii notis.* Hamb. 1727. *in*-4°.

22. *Centifolium Lutheranum*, &c. Hamburgi. 1728. *in*-8°. Cet Ouvrage dont la seconde Partie parut en 1730. est un Recueil de tout ce qui a été écrit pour & contre Luther, & de tout ce qui a rapport à sa Vie & à ses Ecrits.

23. Traduction en Allemand de deux Ouvrages Anglois de M. *Derham*, intitulés *Astrotheologie* & *Physico-Theologie.* A Hambourg en 1728. & 1730.

24. *Votum Davidicum*, Cor novum crea in me Deus, *à centum quinquaginta amplius Metaphrasibus expressum, Carmine Hebraïco, Græco, Latino, Germanico*, &c. Hamb. 1729. *in*-4°.

25. *Conspectus* Thesauri Litterarii Italiæ, *præmissam habens præter alia, Notitiam Diariorum Italiæ Litterariorum, Thesaurorumque ac Corporum Historicorum & Academiarum, subjuncto* Peplo Italiæ J. *Matth. Toscani.* Hamb. 1730. *in*-8°.

26. Essais ou Plans de trois Traitez de Théologie imprimés en Allemand, à Hambourg en 1732. & 1734. *in*-8°. Ces Ouvrages sont dans le goût de ceux de M. Derham, traduits par M. Fabricius, & ont pour titre l'*Hydrotheologie*, la *Pyrothéologie*, & l'*Ærotheologie.*

27. *Salutaris* Lux Evangelii *toti Orbi per divinam gratiam exoriens, sive Notitia Historico-Chronologica Litteraria & Geographica propagatorum per orbem totum Christianorum Sacrorum. Accedunt Epistolæ quædam ineditæ* Juliani Imp. *ex Bibliotheca illustris Christiani Daneshiold,* & Gregorii Habessini *Theologia Æthiopica*, nec-non *Index* Geographicus *Episcopatuum* orbis Christiani, addita Notitia Scriptorum, è quibus plerumque Historia & successio Episcoporum peti potest. Hamburgi. 1731. *in*-4°.

28. Le dernier Ouvrage de M. Fabricius n'est pas le moins important, mais la mort a empêché ce laborieux Auteur d'y mettre la derniere main. C'est celui qui a pour titre *Bibliotheca Latina mediæ & infimæ ætatis*, en 5. vol. *in*-4°. imprimés à Hambourg, les deux premiers en 1734. le troisiéme & le quatriéme en 1735. & le cinquiéme en 1736.

Après cet exposé des Ouvrages les plus importans de M. Fabricius, il nous reste à parler du troisiéme Chapitre des Mémoires de sa Vie. M. Reimar qui a entre les mains les Lettres que plusieurs Sçavans, surtout d'Allemagne, ont écrites à son beau-pere, les a disposées suivant l'ordre alphabétique des noms de ces mêmes Sçavans, & comme elles contiennent presque toutes quelques points de Litterature, on peut dire que ce Recueil ne plaira pas moins par l'utilité que par la varieté des choses qu'il renferme. Il s'y agit tantôt de projets d'Editions d'Auteurs anciens, tantôt de

corrections ou d'explications de passages difficiles, & tantôt d'Inscriptions nouvelles ou de Manuscrits nouvellement découverts. C'est dommage qu'il n'ait pas été au pouvoir de M. Reimar de nous donner les réponses que M. Fabricius y a faites ; rien ne serviroit plus à réhausser le prix de cette espece d'Histoire Litteraire.

Ce Volume est terminé comme il est marqué dans le titre, par l'Oraison Funébre de M. Fabricius prononcée à Leipzig dans l'Eglise de l'Académie : après quoi on a imprimé un grand nombre de Pieces de vers en Grec, en Latin & en Allemand, composées par differentes personnes pour honorer la mémoire de ce sçavant homme.

HISTOIRE GENERALE DES AUTEURS SACRES Ecclesiastiques, qui contient leur Vie, le Catalogue, la Critique, le Jugement, la Chronologie, l'Analyse, & le dénombrement des differentes Editions de leurs Ouvrages ; ce qu'ils renferment de plus interessant sur le dogme, sur la Morale, & sur la Discipline de l'Eglise ; l'Histoire des Conciles, tant généraux que particuliers, & les Actes choisis des Martyrs. Par le R. P. Dom Remy Ceillier, Bénédictin de la Congregation de S. Vanne & de S. Hydulphe, Prieur Titulaire de Flavigny. Tome VI. A Paris, chez Philippe-Nicolas *Lottin*, Imprimeur-Libraire, ruë S. Jacques, à la Vérité, 1737. *in*-4°. pp. 783.

L'HISTOIRE des Auteurs Ecclesiastiques, considerés principalement comme Auteurs, est pour les Gens de Lettres & les Sçavans la partie la plus curieuse & la plus interessante de l'Histoire de l'Eglise. D'un autre côté ceux qui sans aspirer à une Science profonde, ne veulent pas rester dans une entiere ignorance, peuvent prendre dans un Ouvrage tel que celui-ci une connoissance assez étenduë des Monumens les plus précieux de la Religion. Ils apprendront à la cherir & à la respecter de plus en plus, en voyant avec quel zéle & quelle capacité elle a été défenduë & éclaircie par tant de Grands Hommes, qui joignoient les plus rares talens aux vertus les plus éminentes. Il est en quelque sorte bien glorieux d'être Chrétien avec les *Augustins*, les *Basiles*, les *Chrysostomes*, &c.

Nous ferons l'Extrait de ce Volume comme nous avons fait ceux des Volumes précedens. C'est-à-dire, que nous choisirons dans les differens articles dont il est composé, ce qui nous paroîtra de plus remarquable & de moins connu.

Les Auteurs dont il y est fait mention ont tous vécu dans le quatriéme siécle, & leurs Ouvrages sont pour la plûpart des Traitez de Controverse contre les Hérésies qui faisoient alors le plus de bruit dans l'Eglise, comme le Manichéisme, l'Arianisme, *&c.*

Il est étonnant qu'un Systême aussi absurde que celui de *Manès*,

ait eu tant de Sectateurs ; mais il est bien plus étonnant encore qu'il en ait trouvé parmi les Chrétiens, car il renversoit les principaux fondemens du Christianisme. Chaque siécle a sa folie, ses folies mêmes ; les siécles les plus éclairés aussi bien que les plus ignorans & les plus barbares. S'il est vrai que tel Hérésiarque venant aujourd'hui ne séduiroit personne, ce n'est pas qu'il n'y ait toûjours un grand nombre de gens prêts à donner dans les erreurs les plus ridicules ; c'est qu'il faut que ces erreurs, pour se répandre jusqu'à un certain point, ayent quelque rapport avec la disposition actuelle des esprits. Cette disposition changée, on s'étonne, on rit de ses effets, on déplore la foiblesse humaine, & cela dans le tems même qu'on en sert d'exemple à son tour.

On trouvera dans ce Volume l'analyse de divers Ouvrages composés contre les Manichéens par *Victorin*, Orateur Romain, *Tite* de Bostres, S. *Sérapion* Evêque de Thmuis, S. *Basile*, S. *Cyrille*, &c.

Les Manichéens menoient une vie très-austere. C'étoit une suite de leurs principes, comme le remarque *Victorin*. » Votre chair, *leur » dit-il*, après que vous l'aurez » macerée en vain par des peines » extraordinaires, comme ennemie, & vous être tourmenté » pour l'amaigrir, n'aura point » d'autre sort que de retourner » dans les ténébres vers le Démon, » qui selon vous l'a créée.

Cet Auteur, dans un de ses Livres contre *Arius*, employe le mot de *Payens*, pour marquer les Idolâtres, ce qu'il ne paroît pas qu'aucun Ecrivain Ecclesiastique ait fait avant lui.

Son Traité *de la génération du Verbe Divin*, finit par cette priere.

» Maintenant, Pere éternel, » sauvez-nous, & pardonnez-» nous nos pechez ; car c'est un pe-» ché de parler de Dieu, de dire » ce qu'il est, comment il est, & » d'employer la voix d'un homme » pour éclaircir les Mystéres de » Dieu, plûtôt que pour les révé-» rer. Mais puisque vous nous » avez donné votre Saint Esprit, » nous avons quelque connoissan-» ce de vous, & nous tâchons de » la communiquer à tous les au-» tres. Ou plûtôt nous vous con-» noissons, parce que nous vous » ignorons ; & nous vous connois-» sons même parfaitement, parce » que nous ne voulons vous con-» noître que par l'obscurité de la » foi, & ne cesser jamais de vous » loüer, en confessant le Pere no-» tre Dieu, J. C. son Fils Notre-» Seigneur, & le S. Esprit.

Victorin a fait aussi des Commentaires sur les Epîtres de S. *Paul*. Mais S. *Jerôme* ne paroît pas les estimer beaucoup. Il dit que cet Auteur, tout occupé des Sciences profanes, & n'ayant point l'intelligence des Divines Ecritures, n'a pû en bien rendre le sens, personne, quelque éloquent qu'il soit, ne pouvant bien traiter ce qu'il ne sçait pas.

Ce *Victorin* est celui dont S. *Au-*

gustin raconte la conversion d'une maniere si touchante dans ses Confessions. Elle fut précédée de bien des délais, & des examens; & certainement ce ne fut pas un coup d'entousiasme.

Tite, Evêque de *Bostres*, Métropole de l'Arabie, étoit un des plus sçavans Prélats de son tems. L'Empereur *Julien* qui cherchoit à l'éloigner de son Siége, prit prétexte de quelque petite émotion excitée dans la Ville de *Bostres*. Il menaça *Tite* & son Clergé de s'en prendre à eux-mêmes, si le peuple excitoit du trouble dans la Ville. *Tite* répondit à *Julien*, que quoique les Chrétiens fussent en plus grand nombre dans Bostres que les Payens, néanmoins les exhortations des Ecclesiastiques les retenoient dans le devoir, & empêchoient qu'aucun ne troublât la tranquillité publique. *Julien* voulant soulever les habitans de *Bostres* contre leur Evêque, leur écrivit que *Tite* étoit leur ennemi, qu'il avoit avancé contre eux une calomnie, en faisant entendre que c'étoit plûtôt par déference à ses avis, que par leur propre inclination, qu'ils entretenoient la paix dans la Ville, & il les exhorta à l'en chasser. Ce fait marque une malice bien artificieuse dans *Julien*. *Sozomene* qui le rapporte, ne dit pas quelle en fut la suite.

Selon le P. *Ceillier*, *Tite* croyoit que la mort n'est pas la peine du peché, qu'elle est naturelle à l'homme, & qu'elle ne vient pas moins de Dieu que la naissance. Mais il nous semble que les passages cités par notre Historien sont susceptibles d'une interprétation plus favorable, & que *Tite* veut seulement dire que la mort n'est point mauvaise, qu'elle n'est point un mal, ce qui est très-vrai dans un sens. Voici le Texte de *Tite*, selon la Traduction Latine. *Mors naturæ est, non mala. Ortus & mors naturâ sunt adeo sancita, non quidem ut pereant, qui moriuntur, sed ut apponantur iis qui sunt.* Et quelques pages après. *Neque mors, quamvis universè inferatur, mala est; nec à Deo constituta ut homines jacturam & damnum faciant, sed ad utilitatem summam justis & injustis decreta est.*

On a attribué à cet Evêque un Commentaire sur *S. Luc*, qui, à en juger sur le goût dans lequel il est composé, est probablement du septiéme ou du huitiéme siècle. On y trouve des explications très-singulieres, par exemple, celle de ces paroles du Vieillard *Simeon* à la Vierge, *votre ame sera percée comme par une épée*. Il dit que par cette épée qui devoit percer l'ame de la Vierge, on doit entendre la tentation, l'agitation d'esprit, & le doute où elle tomba, lorsqu'elle vit le Sauveur attaché à la Croix, & qu'elle fut témoin de ce qui se passa dans sa Passion, dont, ajoûte-t-il, elle fut scandalisée, aussi-bien que les Apôtres.

Dans le septiéme Chapitre, le P. C. parle d'*Ulphilas* Evêque des Goths. Ce fut lui, selon l'opinion commune, qui inventa les lettres qu'on appelle Gothiques. Du moins,

moins, est-il certain qu'il avoit traduit la Bible dans la Langue des Goths, » excepté les Livres des » Rois, craignant que la lecture de » tant de guerres & de combats » dont ils sont remplis, n'enflam- » mât encore ces peuples à une » chose pour laquelle ils n'avoient » déja que trop d'inclination & » d'ardeur.

De tous les Chapitres de ce Volume, le plus étendu est celui dont S. *Basile* fait le sujet. Après un abrégé de sa Vie, Dom C. vient à ses Ouvrages qu'il divise en plusieurs classes, & dont il donne l'analyse & le caractere. Voici quelques-unes de ses Remarques.

Le principal des Ouvrages de S *Basile* sur l'Ecriture, ce sont ses Homelies sur l'Héxaméron, c'est-à-dire, sur les six Jours de la Création. L'éloge qu'en fait S. *Gregoire* de Nisse (frere de S. Basile) est peut-être un peu trop fort. » Ceux, » *dit-il*, qui ont lû ses Commen- » taires, ne les admirent pas moins » que le Texte même de *Moïse*, & » il me semble qu'ils ont raison, » car il y a le même rapport entre » ces deux Ouvrages, qu'entre le » le grain & l'épi qui en naît...... Il dit encore que S. *Basile* est le seul qui ait bien connu l'excellence des Ouvrages de Dieu.

Dans ces Homélies le S. Docteur s'attache à l'explication de la lettre de l'Ecriture, regardant comme inutiles les divers sens allégoriques que plusieurs y avoient recherchés. » Pour moi, *dit-il*, lorsque je lis » ces termes, foin, plante, poisson, animal, je les prends dans » leur sens propre & naturel; car » je ne rougis pas de l'Evangile. « Il est certain qu'une des causes de l'excès & de l'abus des allégories, c'est le dessein de relever la simplicité apparente de l'Ecriture.

Feu Dom Julien *Garnier* de la Congregation de S. *Maur*, à qui on doit les deux premiers Volumes de la nouvelle Edition des Oeuvres de S. *Basile*, avoit mis le Commentaire sur *Isaïe* parmi les Ouvrages faussement attribués à ce Pere. Dom Prudent *Marant* qui a continué cette Edition, le lui a restitué dans le troisiéme Tome. C'est aussi le sentiment de Dom C. mais il faut voir ses preuves dans le Livre même.

L'Auteur de ce Commentaire soûtient » que ce seroit une impie- » té de dire que l'Esprit saint qui » saisit & remplit les Prophetes, » leur trouble l'esprit, comme à » des insensez, & qu'il leur ôte la » connoissance des choses qu'il » leur fait prédire.

Parmi les Homelies diverses de S. *Basile* il y en a une contre les yvrognes, dans laquelle il dit à ceux qui pressoient de boire leurs convives; » Vous avez fait de » la salle du festin un champ de » bataille. Vous faites sortir de » chez-vous de jeunes gens que l'on » mene par la main, comme s'ils » avoient été blessés dans un com- » bat. Vous perdez par la force & » par la quantité du vin que vous » leur faites boire, la force de leur » âge. Vous les invitez comme vos

» amis, & vous les chassez de » chez-vous comme morts, après » avoir éteint leur vie dans l'excès » du vin.

Il leur reproche encore, » de ce » que dans la débauche, & lors- » qu'ils sont presque remplis de » vin, ils s'en font entonner, pour » s'enyvrer tous également.

Les Ouvrages de S. *Basile* ont dans tous les tems reçu de grands éloges. *Photius* entr'autres, bon juge en matiere de stile & d'éloquence, dit qu'il n'y a point d'Ecrivain dont la diction soit plus pure, plus expressive, plus propre pour les actions publiques, que celle de S. *Basile*; qu'il l'emporte sur tous les autres pour l'ordre & la netteté des pensées; que son discours paroît toûjours naturel, sans affectation, & qu'il coule avec la même facilité qu'un ruisseau sort de sa source; qu'il est un si bon modéle d'éloquence, que pourvû qu'un homme ait quelques connoissances des régles de l'art, il peut devenir un parfait Orateur, en s'exerçant à imiter ses discours, sans avoir besoin ni de *Platon* ni de *Démosthênes*.

S. *Cyrille* de Jerusalem est le sujet du douziéme Chapitre de ce Volume. Dom C. y prouve évidemment l'authenticité des Catécheses du S. Docteur. C'est un point important contre les Protestans; car dans toute l'Antiquité il n'y a point d'Ouvrages plus formels pour la presence réelle. Au reste les preuves qu'elles sont en effet de S. *Cyrille*, ont paru si fortes à plusieurs habiles Protestans, qu'ils n'ont pû refuser de s'y rendre. Ces preuves sont tirées 1°. de l'antiquité de ces Discours, 2°. du lieu où ils ont été prêchés, 3°. du témoignage des anciens.

Voici quelques-uns des traits les plus remarquables que Dom C. a recueillis des Ouvrages de ce Pere.

Il définit le peché, toute action & toute pensée qui s'éloigne de la droite raison.

Il nous apprend que pendant qu'on recitoit les exorcismes qu'on faisoit sur ceux qui devoient être baptisés, on mettoit un voile sur le visage de celui qu'on exorcisoit, afin que son esprit fût plus recueilli, & que ses yeux ne pouvant s'égarer, il fût plus en état d'écouter & de retenir les choses du salut.

Les fidéles en s'approchant de la Communion, mettoient leur main gauche sous la droite, comme pour servir de Trône au grand Roi qu'ils alloient recevoir, & creusant la main, ils recevoient le Corps de J. C. en disant *amen*. Ils sanctifioient leurs yeux par l'attouchement de ce saint Corps, prenant garde en communiant d'en laisser tomber la moindre parcelle. Ils approchoient du Calice inclinés pour l'adorer; & portoient la main sur leurs lévres encore humectées, pour consacrer du Sang de J. C. leur front, leurs yeux, & les autres organes des sens.

Tout ce que dit S. *Cyrille* dans ses Catécheses au sujet de la presence réelle & de la transsubstantiation, a paru si formel & si positif à quelques Sçavans Protestans, qu'ils n'ont point fait difficulté de recon-

noître que ce Pere, aussi-bien que quelques autres, n'avoit point sur cette matiere d'autre doctrine que celle de l'Eglise Romaine. Voici les paroles de M. *Grabe*, dans ses Notes sur S. *Irenée*: *Hi Patres quos nominavi, persuaserant Spiritum Sanctum cœlitus descendentem pani non modò virtutem Corporis Christi communicare, sicque eumdem ratione qualitatum mutare, sed & divinâ potentiâ ipsam ejus substantiam in carnem transformare*, &c. *Pfaffius*, habile Théologien de la Confession d'Ausbourg, reconnoît la même chose. *Dissert. de oblatione veterum Eucharisticâ.* Cap. 38.

Nous finirons cet Extrait par quelques Remarques sur S. *Optat*, Evêque de Miléve. Ce Saint est moins connu par les actions particulieres de sa Vie que par ses Ouvrages, & les éloges que S. *Augustin* & S. *Fulgence* ont fait de sa vertu & de son sçavoir. Le premier le met avec S. *Cyprien*, *Lactance*, *Victorin*, & S. *Hilaire* de Poitiers, entre ceux qui avoient passé du Paganisme au Christianisme, & y avoient apporté les richesses des Egyptiens, c'est-à-dire, la science & l'éloquence humaine. Ses Ecrits contre les Donatistes ont toûjours été en grande estime dans l'Eglise, & ils sont la preuve de la profonde érudition de leur Auteur, de l'élevation de son génie, de son éloquence, de son amour pour l'unité de l'Eglise, de son zéle pour la pureté de la foi, & de sa pieté. Son stile a du feu, de l'énergie, & de l'agrément. Ses raisonnemens sont solides & pressans; & s'il raille quelquefois ses adversaires, il le fait avec beaucoup de délicatesse. Cependant il y a des endroits où il n'est ni assez précis, ni assez net, & on sent dans sa maniere d'écrire la dureté du stile Affricain. Il donne aussi quelquefois aux passages de l'Ecriture des sens peu naturels & purement allégoriques; mais on peut croire qu'il n'en a usé de la sorte que pour se conformer à la méthode des Donatistes. C'étoit la coûtume des anciens Controversistes de combattre leurs adversaires par leurs propres armes, comme on le voit dans S. *Irenée*. De-là quelques argumens foibles en eux-mêmes, mais forts à l'égard de ceux contre lesquels on les employoit.

On peut juger des autres articles de ce Volume par ceux dont nous venons de donner l'Extrait. L'Auteur fait voir par-tout beaucoup de sçavoir & de sagesse.

TRADUCTION DU TRAITE' DE L'ORATEUR DE CICERON, avec des Notes. Par M. l'Abbé Colin. A Paris, chez *de Bure* l'aîné, Quai des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à S. Paul. 1737. vol. *in*-12. pag. 498.

CICERON a composé un Traité intitulé *de Oratore* (de l'Orateur) & un autre intitulé *Orator* (l'Orateur) c'est de ce dernier que l'on donne la Traduction; il n'en avoit encore paru aucune

jusqu'ici, & le Traducteur dit à ce sujet, que *les François qui semblent s'être fait une loi de mettre en leur Langue tous les Ouvrages de l'Antiquité, ou n'ont osé tenter celui-ci, ou que s'ils ont essayé de le traduire, ils en ont abandonné l'entreprise, rebutés apparemment par les grandes & fréquentes difficultez qu'ils y ont trouvées.*

Il y a cette difference entre le Livre intitulé *de Oratore* & celui-ci, qui a pour titre *Orator*, que dans le premier, ainsi que le remarque M. l'Abbé Colin, Ciceron embrasse toutes les parties de la Rhétorique, (ce qu'il fait par Dialogues) au lieu que dans l'Orateur, il recherche seulement quelle est l'idée de la parfaite éloquence, & quelles sont les qualitez necessaires pour former un Orateur accompli en tout genre. Mais quoique dans ce Traité, comme l'observe encore M. l'Abbé Colin, il ne s'érige pas en Rhéteur de profession, il ne laisse pas de jetter en passant, les principes fondamentaux de l'Art Oratoire. Quant à la recherche qu'il fait des qualitez de l'Orateur, il suit dans cette grande & difficile entreprise, la méthode de Platon : il ne songe à former son Orateur, qu'après avoir saisi l'idée de la parfaite éloquence.

L'Ouvrage est adressé à Brutus, ami intime de Ciceron, & qui l'avoir prié instamment de le composer. Ce Brutus étoit fils de Marcus-Junius-Brutus & de Servilie sœur utérine de Caton. Il suivit, comme l'on sçait, & que le remarque M. Colin, » le parti de Pompée » dans la Guerre civile, & se trouva à la bataille de Pharsale, César qui l'aimoit comme son fils, » ne se contenta pas de lui pardonner, mais il le combla de bienfaits, il le fit Préteur, & ensuite » Gouverneur de la Gaule Cisalpine. Cependant Brutus conspira » contre la vie de son bien-faiteur; » il se joignit à Cassius, & aux autres conjurés pour assassiner César. Nous n'en dirons pas davantage là-dessus, non plus que sur une infinité d'autres articles, importans d'ailleurs, qu'on peut voir dans les sçavantes Notes que M. l'Abbé Colin a jointes à sa traduction & dans le Discours qu'il a mis à la tête du Volume.

Notre principal but, pour ne pas dire l'unique, doit être de faire connoître l'Ouvrage annoncé dans le titre. S'arrêter aux accompagnemens, ce seroit faire comme ceux qui, au lieu de décrire un tableau dont on leur demanderoit compte, s'attacheroient à en décrire la bordure.

Il s'agit donc de donner une idée de cette Traduction de l'Orateur de Ciceron. Nous ne sçaurions mieux y réussir qu'en en citant des exemples accompagnés du Texte. Il n'y aura qu'à confronter alors le François sur le Latin, & l'on jugera tout d'un coup par-là, de l'exactitude, de la précision, & de l'élégance de la copie, qualitez rares dans les Traductions & qu'on peut dire qui regnent dans celle-ci.

Voici sept exemples tirés de sui-

te, du commencement.

PREMIER EXEMPLE.

Quæris igitur, idque jam sæpius, quod ego summum & perfectissimum judicem, in quo vereor ne si id quod vis effecero, eumque Oratorem quem quæris, expressero, tardem studia multorum, qui desperatione debilitati, experiri id nolent, quod se assequi posse diffidant, sed par est omneis. Omnia experiri, qui res magnas & magnopere expetendas concupiverunt. Quod si quem.....

» Voici donc sur quoi vous re» nouvellez sans cesse vos instances. » Vous voulez que je déclare quel » genre d'éloquence me plaît le » plus, & que je détermine quel » est selon moi, ce point de per» fection auquel on ne peut rien » ajoûter. Mais je crains fort que » si je remplis ce projet, & si je » parviens à exprimer toutes les » qualitez de l'Orateur que vous » cherchez, je ne rebute plusieurs » de ceux qui s'appliquent à l'art » de bien dire, & que découragés » à la vûë des perfections que j'exi» ge, ils n'abandonnent leur en» treprise par le desespoir du suc» cès, quoique la raison veuille » que quiconque aspire aux gran» des choses, mette tout en usage » pour réussir.

SECOND EXEMPLE.

Quod si quem, aut natura sua, aut illa præstantis ingenii vis fortè deficiet, aut minùs instructus erit magnarum artium disciplinis, teneat tamen eum cursum quem poterit, prima enim sequentem, honestum est in secundis, tertiisque consistere. Nam in Poëtis....

» Quand même on n'auroit point » cet heureux naturel, cette force » de génie, & ces hautes connois» sances qui concourent à former » le parfait Orateur, il ne faut pas » laisser de continuer sa route, & » d'aller aussi loin que l'on pourra. » Car il est toûjours beau à qui fait » ses efforts pour atteindre aux pre» mieres places, d'être dans les se» condes, ou même dans les troi» siémes.

TROISIE'ME EXEMPLE.

Nam in Poëtis, non Homero soli locus est, (ut de Græcis loquar) aut Archilocho, aut Sophocli, aut Pindaro, sed horum vel secundis, vel etiam infrà secundos. Nec verò Aristotelem in Philosophiâ deterruit à scribendo, amplitudo Platonis: nec ipse Aristoteles admirabili quadam scientia & copia, cœterorum studia restinxit. Nec solùm ab optimis studiis excellentes viri deterriti non sunt, sed ne opifices quidem se artibus suis removerunt, qui aut Jalysi, quem Rhodi vidimus, non potuerunt, aut Coæ veneris pulchritudinem, imitari. Nec simulacro Jovis Olympii, aut Dery-phori statuâ deterriti, reliqui minùs experti sunt, quid efficere, aut quò progredi possent: quorum tanta multitudo fuit, tanta in suo cujusque genere laus, ut cum summa miraremur, inferiora tamen probaremus. In Oratoribus verò......

» Homere, Archiloque, Sophocle, Pindare (pour ne parler que des Grecs) occupent chacun dans leur genre, le premier rang: toutefois on peut avec honneur, remplir après eux, le second & même le troisiéme.

» Parmi les Philosophes, Platon tout sublime & tout majestueux qu'il est, a-t-il découragé Aristote? Lui a-t-il fait tomber la plume des mains? Et ce dernier, si distingué par la merveilleuse varieté & l'étendnë de ses connoissances, a-t-il ralenti l'ardeur de ceux qui sont venus après lui?

» Mais cette courageuse émulation qui a soûtenu les Grands Hommes dans la carriere des Sciences, ne s'est pas bornée aux gens de Lettres. Elle a passé jusqu'aux Statuaires & aux Peintres. Ceux qui n'ont pû faire des Ouvrages aussi parfaits que la Vénus de Co, ou la Statuë de Jupiter Olympien, ou celle du Doriphore, ou le Jalise que nous avons vû à Rhodes, n'ont point, pour cela, renoncé à leur profession. La vûë des ces Chefs-d'œuvres n'a servi qu'à leur inspirer le desir d'essayer jusqu'à quel degré de perfection ils pourroient attein-dre; & dans cette classe il s'en est trouvé un si grand nombre, qui se sont signalés chacun en leur genre, que reservant notre admiration pour les maîtres du premier ordre, nous ne pouvons refuser notre estime & notre approbation à ceux du second.

QUATRIEME EXEMPLE.

In Oratoribus verò, Græcis quidem, admirabile est, quantùm inter omnes unus excellat. Attamen cum esset Demosthenes, multi Oratores magni, & clari fuerunt, & anteà fuerant, nec posteà defecerunt. Quare non est cur eorum qui se studio eloquentiæ dediderunt, spes infringatur, aut languescat industria. Nam neque illud ipsum quod est optimum, desperandum est: & in præstantibus rebus, magna sunt ea quæ sunt optimis proxima. Atque......

» Si nous venons aux Orateurs, nous serons étonnés de voir combien un seul l'emporte sur tous les autres; néanmoins quoique dans la Gréce, il y eût un Démosthêne, on ne laissa pas d'y voir de son tems, plusieurs grands & illustres Orateurs. Elle en avoit eu avant lui, elle n'en manqua pas même dans la suite. Que ceux donc qui ont commencé à s'attacher à l'éloquence, ne se découragent ni ne laissent ralentir leur application. Il ne faut jamais desesperer de s'élever à la perfection. Quand même on ne pourroit y parvenir, c'est toûjours beaucoup que d'en approcher, puisque tout ce qui en approche est d'un grand prix.

CINQUIE'ME EXEMPLE.

Atque ego in summo Oratore fingendo, talem informabo qualis fortasse nemo fuit. Non enim quæro quis fue-

rit, sed quid sit illud, quo nihil esse possit præstantius: quod in perpetuitate dicendi, non sæpè atque haud scio an unquam, in aliquâ autem parte eluceat aliquando, dein apud alios densiùs, apud alios fortasse rariùs. Sed ego sic statuo, nihil esse in ullo genere tam pulchrum, quo non pulchrius id sit, unde illud, ut ex ore aliquo, quasi imago exprimatur, quod neque oculis, neque auribus, neque ullo sensu percipi potest, cogitatione tantùm & mente complectimur. Itaque....

» On n'a peut-être jamais vû un » Orateur aussi accompli, que celui dont je vais donner l'idée; » mais je n'examine point, s'il y en » a eu de tel. Je cherche seulement » quelle est cette suprême éloquence qui ne se montre pas souvent, » & qui même ne s'est peut-être » jamais montrée avec tout son » éclat dans toute la continuité » d'un Discours, quoiqu'on en ait » pû voir en quelque partie, des » traits plus ou moins fréquens, » plus ou moins rares, selon les divers talens des Orateurs. Je pose » d'abord pour principe, qu'il n'y a » rien de beau en quelque genre » que ce puisse être, qui ne soit » fort au dessous de cette beauté » primitive & originale qui ne peut » tomber sous aucun des sens, qui » n'est visible qu'aux yeux de l'esprit, & sur laquelle chaque trait » de beauté particuliere est copié, » comme on tire un portrait d'après » nature.

SIXIE'ME EXEMPLE.

Itaque & phidiæ simulacris, quibus nihil in illo genere, perfectius videmus, & his picturis quas nominavi, cogitare tamen possumus pulchriora. Nec verò ille artifex, cum faceret Jovis formam, aut Minervæ, contemplabatur aliquem, è quo similitudinem duceret, sed ipsius in monte insidebat species pulchritudinis eximia quædam, quam intuens, in eaque defixus, artem & manum dirigebat. Ut igitur....

» Aussi, quoique nous n'ayions » rien de plus achevé que les Ouvrages de peinture & de sculpture dont je viens de parler, nous » pouvons pourtant imaginer quelque chose de plus parfait; & ne » croyons pas que Phidias eût devant les yeux, un modéle matériel, lorsqu'il faisoit son Jupiter » ou sa Minerve; non, aucun objet » sensible ne lui servoit de regle, » mais il travailloit d'après l'idée » de la parfaite beauté qu'il avoit » dans l'esprit; idée qui conduisoit » son ciseau, & qu'il consultoit à » chaque trait qu'il donnoit à son » Ouvrage.

SEPTIE'ME EXEMPLE.

Ut igitur in formis & figuris est aliquid, perfectum & excellens cujus ad excogitatam speciem imitando referuntur ea quæ sub oculos ipsa cadunt, sic perfectæ eloquentiæ speciem animo videmus, effigiem auribus quærimus. Has rerum formas appellat ideas ille

non intelligendi solùm, sed etiam dicendi gravissimus Auctor & Magister, Plato : easque gigni negat, & ait semper esse, ac ratione & intelligentiâ contineri. Cetera nasci, occidere, fluere, labi, nec diutius esse uno & eodem statu. Quidquid est igitur, de quo ratione & via disputetur, id est ad ultimam sui generis formam, speciemque redigendum.

» Comme donc nous n'admirons dans les Ouvrages de sculpture & de peinture, ce qui nous paroît parfait & excellent, que parce qu'en comparant les beautez qui frappent nos yeux, nous trouvons qu'elles sont conformes à l'idée de la beauté que nous avons dans l'entendement, de même nous cherchons dans les discours qui frappent nos oreilles, la ressemblance de cette éloquence parfaite dont notre esprit apperçoit l'idée.

» Platon ce grand Maître, non seulement en l'art de penser, mais encore en l'art de parler, donne le nom d'idées à ces exemplaires à ces Archetypes de chaque chose. Il prétend que les idées sont éternelles, immuables, & renfermées dans l'intelligence & la raison souveraine, tandis que les autres choses sujettes à une perpétuelle vicissitude, naissent, passent, s'écoulent, disparoissent & ne peuvent jamais demeurer dans un état de consistance. Tenons donc pour certain, que quelque matiere que l'on traite, si on veut parler avec justesse & avec méthode, il faut toûjours avoir recours à l'idée primitive & originale du sujet sur lequel on veut travailler.

Nous nous abstenons de citer un plus grand nombre d'exemples de cette Traduction ; ceux-là suffisent pour en faire sentir l'élégance, la justesse & la fidélité ; car tout le reste est de même caractere. Quand nous disons la fidélité, nous entendons la fidélité qui est dûë au sens ; car qu'est-ce que d'être fidéle à des mots ? on dit ordinairemen qu'un Traducteur se donne des libertez quand il ne s'attache pas rigoureusement aux termes de son original, & qu'il fait son capital du sens. Mais on ne prend pas garde que cette prétenduë liberté est l'effet d'un véritable assujettissement, & qu'elle mériteroit plûtôt le nom d'esclavage, puisqu'on ne sçauroit être excellent Traducteur sans se rendre véritablement esclave du sens. Ce qu'il est impossible de faire en s'attachant rigoureusement aux paroles. Il ne faut point de génie pour exprimer grammaticalement des mots, mais il faut baucoup de pénétration & de jugement, pour les rendre selon l'esprit de l'Auteur dont on veut être l'Interpréte. Il y a des Traductions d'ailleurs estimées, qui considerées de ce côté-là, perdent beaucoup à être confrontées avec le Texte. Celle-ci ne paroît pas de ce nombre. Au reste elle est précédée d'un Discours fort étendu, qui, toutefois, ne paroît nullement long,

dans

dans lequel sont d'excellentes instructions sur ce qui concerne l'art Oratoire ; & sur le choix des Harangues, des Plaidoyers, des Sermons, *&c.* qu'il est à propos de lire pour se former à l'éloquence. Elle est de plus accompagnée de notes très-necessaires, les unes pour éclaircir certains points du Texte ; les autres, pour donner plus de jour à quelques principes d'eloquence, les autres pour faire connoître les personnes & les Ouvrages dont il est parlé dans l'admirable Livre dont on donne ici une si excellente Traduction.

La lecture des Ouvrages non Oratoires qui peuvent contribuer à la formation de l'Orateur, & la maniere dont il faut s'y prendre pour imiter les bons Ecrivains, ne sont pas oubliées par M. Colin. Quand il parle de ces derniers Ouvrages, il entend uniquement parler de certaines productions d'esprit, qui quoiqu'éloignées du style ordinaire des Harangues, des plaidoyers, des Sermons, *&c.* ne laissent pas par leur lecture de pouvoir être d'un grand secours à l'Orateur; il cite sur cela les Recueils de l'Académie Françoise, les Eloges Historiques des Académiciens de l'Académie des Sciences, les Ouvrages de Dablancourt, de Vaugelas, du P. Bouhours, de Pelisson, de la Bruyere, du Duc de la Roche-Foucaut, les Ouvrages d'Histoire & de Litterature de Messieurs Fléchier Evêque de Nismes, Bossuet Evêque de Meaux, Fénélon Archevêque de Cambray, *&c.* Ce que nous remarquons par ce qu'il y a des Ecrivains, qui en rendant compte du Livre de M. Colin, ont pris le change là-dessus & ont cru que l'Auteur citoit directement pour la Chaire & le Barreau, les Ouvrages dont nous venons de parler ; quoique le judicieux Auteur ait apporté là-dessus toutes les restrictions necessaires pour prévenir la méprise, en disant : que ces Ouvrages *qui, quoiqu'éloignés du style ordinaire du Barreau & de la Chaire, ne laissent pas d'être d'un grand secours à l'Orateur, parce qu'ils reveillent en lui, le goût des bonnes choses & lui rendent l'esprit plus fécond & plus orné*, ceux qui voudront consulter l'endroit peuvent lire la page 37 de la Préface.

Le dernier article renferme un détail, où on peut dire que rien n'est omis. Méthode à observer quand on compose, disposition du Discours, Exorde, narration, proposition, division, confirmation ou preuve, réfutation, péroraison, élocution, c'est-à-dire pureté, clarté, élégance, choix des mots, varieté de style, nombre dans le Discours, puis les trois genres de causes ; sçavoir, le démonstratif, le déliberatif, le judiciaire : tels sont les sujets du dernier article ; tous sujets traités avec soin, & d'une maniere qui, quoique dogmatique, non seulement n'a rien de sec ; mais se fait lire avec un plaisir singulier.

Trois Discours Chrétiens qui ont remporté chacun en leur tems, le prix d'éloquence au jugement

de l'Académie Françoise, terminent le Volume, ces Discours sont du même Auteur de la Traduction. Nous en avons rendu compte dans les Journaux de 1705. 1714. & 1717. M. Colin qui dédie son Livre à Monseigneur le Dauphin, n'oublie pas, après avoir expliqué à ce Prince, ce que c'est que l'Orateur de Ciceron, & lui avoir fait connoître le profit que dans la suite, il pourra tirer d'une telle lecture, de lui representer l'utilité des trois Discours dont il s'agit. Ces trois Discours, dit-il, qui sont imprimés après la Traduction vous offrent, Monseigneur, une lecture sur des matieres d'une tout autre importance.

» Vous verrez dans le premier » que la justice & la vérité sont les » plus fermes appuis du Trône des » Rois; dans le second, que, de » quelque rang & de quelque éle» vation que l'on soit, il est neces» saire de connoître la Religion » Chrétienne, & de la pratiquer; » & dans le troisiéme, que les » Rois ne peuvent bien regner, » s'ils ne connoissent leurs devoirs » envers Dieu, & envers les hom» mes. Voilà, Monseigneur, des » sujets bien interessans pour vous, » *&c.*

Nous rapporterions divers exemples, de cette Epître, si elle étoit plus susceptible d'extrait, mais les articles qui la composent sont trop liés les uns avec les autres pour pouvoir être détachés. Nous dirons seulement que les personnes qui veulent qu'une Epître Dédicatoire soit claire, précise, convenable, c'est-à-dire, soit comme il ne s'en trouve presque point, peuvent lire celle-ci.

REPONSE D'UN CHIRURGIEN DE SAINT COSME A LA premiere Lettre de M. Astruc, au sujet d'un Mémoire des Chirurgiens sur les maladies vénériennes. Brochure *in*-4°. pag. 99. sans nom d'Auteur ni de Libraire.

DANS le Journal de Septembre dernier, nous avons rendu compte d'une Lettre de M. Astruc sur un Mémoire des Chirurgiens au sujet des maladies vériennes. Cette Lettre s'est attiré une réponse de la part d'un Auteur qui se cache, lequel se dit Chirurgien de S. Côme. C'est celle qu'annonce le titre ci-dessus. Elle est divisée en deux Parties; l'Anonyme promet d'*examiner dans la premiere les preuves*, dit-il, *sur lesquelles M. Astruc s'appuye pour détruire l'idée de l'adoption qui lui a été imputée par les Chirurgiens*; c'est-à-dire, pour faire voir qu'on l'a accusé injustement, d'avoir adopté, dans son Traité des maladies vénériennes, la Pratique de Thierry de Héri, de Chaumere, & de Paré.

L'Auteur caché promet de peser, tout de même, dans la seconde, *les raisons par lesquelles*, dit-il encore, *M. Astruc tâche d'anéantir le droit primitif que les Chirurgiens ont*

établi sur le mérite de leurs premiers Maîtres.

Voilà le dessein de l'Auteur ; voici des exemples de l'Ouvrage. Au reste, ce n'est pas seulement à un Chirurgien, mais à un Chirurgien Dialecticien & même Rhétoricien, que M. Astruc a à faire, ce qu'il est bon de remarquer avant que de passer plus avant.

Premier Exemple. » Pour prouver (*dit notre Anonyme à M. Astruc*) que vous n'avez pas adopté la Pratique de Thierry de Héri, de Chaumete, d'Ambroise Paré, vous opposez deux propositions ; l'une de fait : vous pretendez n'avoir rien pris de ces premiers Maîtres ; l'autre de droit : vous soûtenez n'avoir pu en rien prendre, parce qu'ils n'ont rien dit de nouveau, & que leurs Ouvrages ne sont que des répétitions de ce que plusieurs Medecins avoient dit avant eux.

» Vous fondez la preuve de votre premiere proposition, sur seize points differens, par rapport ausquels vous ne pensez pas, dites-vous, comme Thierry de Héri ; d'où vous concluez que vous n'avez rien pris de ce Chirurgien, ni rien de Chaumete & de Paré, qui ont suivi la doctrine de ce premier Maître.

» La simple exposition de votre raisonnement, Monsieur, suffit, sans autre discussion, pour en faire sentir le peu de justesse. Je ne les ai point adoptés ces Auteurs, dites-vous, si je n'ai rien pris d'eux, je n'ai rien pris d'eux, si je suis d'un avis different sur seize points particuliers. Voila une suite de propositions qui ne prouvent point ce que vous voulez prouver. Qu'on vous accorde, pour un instant, que vous êtes d'un avis contraire à cet Auteur, sur seize points ; dès qu'il demeure certain que vous embrassez sa doctrine sur une infinité d'autres, vous ne pouvez inferer autre chose de ce qu'on vous accorde, si non que vous n'avez rien pris de Héri, par rapport à ces seize points. Mais s'ensuit-il que vous ne l'ayez point adopté dans le reste ? Ce que nous remarquons ici, Monsieur, n'attaque que votre maniere de raisonner, qui nous paroît peu juste. Mais entrons dans le fond même de vos raisons, pour en montrer toute la fausseté.

Le Dialecticien, après ce Discours, s'efforce de suivre son dessein. Il essaye d'entrer dans le fond des raisons de M. Astruc, & voici comme il s'y prend pour les refuter.

» Nous supposons, avec vous la réalité, & même l'importance des seize differences que vous exposez ; mais pour cela, ébranlerez-vous jamais, l'assertion des Chirurgiens ? Quand on suit une doctrine pour le fond, qu'après l'avoir confrontée avec les doctrines opposées, on lui donne la préference, n'est-ce pas là, ce qui s'appelle adopter une doctrine ? La méthode prescrite par Thierry de Héri, est la méthode des frictions mercurielles, & c'est

» celle-là même que vous avez » embrassée. Après avoir rejetté » tant de pratiques erronées que » l'ignorance avoit introduites, & » que la prévention avoit soûte- » nuës, vous avez, comme lui, » reconnu dans les frictions mercu- » rielles, le vrai & l'unique spéci- » fique contre la maladie vénérien- » ne. Qu'importe donc que quant » au détail de quelques regles par- » ticulieres, vous differiez en seize » points ? Serez-vous moins cen- » sé avoir adopté le fond de la mé- » thode ? Qui ne sçait que les nou- » velles raisons par lesquelles on » autorise la pratique ou l'opinion » qu'on a embrassée, que les nou- » velles observations par lesquelles » on détermine plus précisément » l'application des préceptes, & » qui servent à en fixer plus exac- » tement les limites, ou à en aug- » menter l'étenduë, loin de nuire » à cette adoption, sont les actes » les plus authentiques par lesquels » elle puisse être cimentée?

Le subtil Dialecticien n'en de- meure pas là ; il appelle au secours de son argument, une comparaison qui suppose que la méthode des frictions a été réellement inventée par Thierry de Héri, & aussi réelle- ment que le Systême de Descartes a été inventé par Descartes. » C'est » ainsi, *dit-il à M. Astruc*, qu'un » ingénieux Auteur, dont les ré- » flexions ont devancé les nôtres, » vous a fait remarquer que le P. » Malebranche a adopté le Systême » de Descartes, parce qu'il l'a per- » fectionné & qu'il l'a étendu, lors » qu'au contraire, Bernier simple » Abréviateur de Gassendi, n'en » est que le Copiste.

M. Astruc n'est pas encore quitte là-dessus, des traits de son adver- saire ; on les lui redouble : » Il me » semble, Monsieur, *lui ajoûte-t-* » *on*, que c'en seroit assez sur vo- » tre premiere proposition, mais » nous devons à la vérité, nous » devons à la gloire de nos pre- » miers Chirurgiens, d'examiner la » réalité de vos prétenduës modifi- » cations, & d'apprétier au juste, » leur vrai mérite. Entrons dans ce » détail, Monsieur, & pour éviter » d'ennuyeuses répétitions, per- » mettez que dans l'examen des » articles dont il s'agit, sans m'a- » streindre à suivre l'ordre, selon » lequel vous les avez numérotés, » je commence par les quatre der- » niers qui comprennent les fautes » d'omission que vous avez impu- » tées à Thierry de Héri.

Notre Auteur, comme on voit, s'engage ici dans une longue carrie- re ; mais nous ne pensons pas qu'on exige que nous y entrions avec lui.

Second Exemple. L'Anonyme donne de grands éloges à Thierry de Héri, il met en œuvre ce qu'il juge de plus propre pour les ap- puyer, & après s'en être acquité avec tout le soin dont il est capa- ble, il parle ainsi à M. Astruc.

» Trouvez-vous, Monsieur, dans » ce que nous avons rapporté jus- » qu'ici, que c'en soit assez pour » justifier les éloges que nous avons » donnés à Thierry de Héri ? Tant » de services rendus à la méthode

» de guerir les maladies vénériennes & attestés par son Livre, suffiroient à tout autre : mais faut-il » absolument, pour vous satisfaire, produire quelques-uns des » points dont il a enrichi cette méthode ? Si vous ne pouvez être » content à moins, vous allez être » satisfait.

Après ces paroles, notre Chirurgien se montre aussi versé pour le moins dans la Rhétorique, qu'il le paroît dans la Dialectique. Il y a une certaine figure de discours, fort vantée par les Rhéteurs, laquelle consiste à tenir en suspends l'esprit du Lecteur ou de l'Auditeur, pour reveiller d'avantage par là son attention, & rendre ensuite, plus frappant ce qu'on va lui dire, l'Auteur de la Réponse employe fort habilement cette figure à l'égard de M. Astruc.

» L'autorité d'un seul Ecrivain, » *lui dit-il*, va vous épargner un » grand détail ; mais de quel Au» teur encore ? d'un Auteur au» dessus de toute suspicion pour » vous ; d'un Auteur dont vous » estimez surement la probité & » l'érudition ; d'un Auteur, en un » mot, auquel on vous défie de » refuser votre acquiescement.

Voilà la suspension, en voici l'aboutissement, *& cet Auteur*, dit notre Rhétoricien, *c'est vous qui avez rendu expressément ce témoignage à Thierry de Héri, Qu'entre les choses qui lui sont communes avec les Auteurs de son siécle, votre mémoire vous rapelloit d'avoir lû dans son Ouvrage, plusieurs choses qui lui étoient particulieres, & dignes d'être remarquées. Entre les choses particulieres à Héri, vous avertissez que c'est lui qui a prescrit de ne point donner chaque jour aux malades trop foibles, des frictions ; mais au contraire, de mettre l'intervalle d'un, de deux, & même de trois jours, d'une friction à l'autre.* PRÆTER HÆC, dites-vous ; *quæ cum cæteris ferè omnibus suæ ætatis autoribus communia habet, singularia non pauca ac notatione digna memini in hoc Opusculo legi*, &c. p. 476.

L'Auteur de la Réponse, comme on voit, traduit ici le mot *singularia*, par *choses qui lui étoient particulieres* (à Thierry de Héri) comme s'il y avoit, *ipsi singularia* ou *ipsi propria*, *ipsi peculiaria*, ce qui est d'autant plus à remarquer que ces choses que l'Anonyme croit que M. Astruc regarde comme particulieres à Thierry de Héri, M. Astruc déclare qu'elles sont de Nicolas Massa & de Lobera, qui vivoient long-tems avant Thierry de Héri. » Je remarquerai, *dit M.* » *Astruc*, que quelquefois, Nico» las Massa employoit les frictions » seulement par intervalles ; c'étoit » lorsqu'il trouvoit les malades » trop foibles. *Cæterum notari velim inunctiones à Nicolao Massa, quandòque per intervalla tantùm, adhibitas fuisse, cùm ægri debiliores esse videbantur.* pag. 456.

» Il me paroît sur-tout impor» tant d'observer, *ajoûte quelques* » *pages plus bas M. Astruc*, que » Lobera veut que l'on fasse quel» quefois les frictions par interval-

» les. Si, *dit-il*, la maladie est con» siderable, & que le malade soit » débile, j'approuve que l'on fasse » les frictions à jours alternatifs, » que même on laisse le malade en » repos pendant deux jours sans » friction.

Id autem imprimis notatu dignum videtur quòd Lobera velit inunctiones aliquandò per intervalla fieri. Si ægritudo, inquit, *ingens fuerit ægroto imbecillo existente, unctionem alternis diebus fieri probaverim, interpositâ etiam quiete, absque unctione per biduum.* Astruc. pag. 469.

Troisiéme Exemple. Pag. 37. de la Réponse, lign. 30. l'on promet de citer des découvertes de Héri, & les découvertes qu'on rapporte ensuite là-dessus, sont en nombre. En voici trois entre autres, qui méritent d'être remarquées, & que l'on prétend que M. Astruc luimême a reconnu appartenir à Héri. Ces nouveautez, ou découvertes sont :

1°. Que c'est Héri qui a *prescrit de ne pas donner chaque jour aux malades trop foibles des frictions, mais au contraire de les éloigner.* (pag. 38. lign. 10.) Nous avons déja touché ce point ci-dessus.

2°. Que c'est lui qui a *observé que les frictions ne sont pas constamment suivies de la salivation, que cette évacuation manque quelquefois sans aucun préjudice pour le malade*, d'autres *évacuations, comme sont les urines, les sueurs, le flux de ventre, soit qu'il vienne naturellement, soit qu'on le procure par art, suppléant à la salivation.* Ibid. l. 14.

L'Auteur qui rapporte ces deux articles, comme d'après M. Astruc, les donne aussi de son côté, comme deux nouveautez de Héri, quoique Héri ne se les attribue pas, & que même il cite d'autres exemples sur ce sujet.

L'Anonyme a soin de coucher dans un autre endroit de sa Réponse, les passages de Héri qui font foi que cela ne lui appartenoit pas. Quant à la premiere de ces nouveautez. Voici le passage de Héri tel que notre Auteur le rapporte, pag. 8. C'est dans l'endroit où Héri parle d'éloigner les frictions quand le corps est foible, qui est le precepte qu'on lui attribue en propre. Héri, après avoir dit qu'il faut là-dessus suivre le précepte que donne Galien sur d'autres remedes, prouve la vérité de sa proposition en disant : » Massa (Medecin) » raconte une Histoire d'un hom» me qui étoit tout marasmé & » desseché avec extrêmes douleurs, » lequel il pansa étant quasi déplo» ré d'un chacun, & dit qu'après » l'avoir fait frotter par quelque» fois, il se laissoit refociller & re» prendre ses forces par aucuns » jours, & ainsi continua par si long» tems qu'il fut frotté 37 fois & fut » guary ; j'en ay vû traiter à de mes » compagnons & fait frotter plu» sieurs quinze, seize, & dix-sept » fois, (laissant quelques intervalles) » pour une fois traités & bien gue» ris, (Héri, pag. 117. de l'Edit. » de Paris. 1634.) C'est ainsi que Héri parle du précepte dont les Chirurgiens veulent lui faire hon-

neur. Ils ont eux-mêmes rapporté ce passage à la pag. 8, l. 22, après avoir supprimé le nom de Massa, Medecin, que Héri met en tête.

Quant à la seconde nouveauté attribuée à Héri, qui est que la salivation peut manquer quelquefois & le malade guerir. Voici comme l'Auteur de la Réponse parle lui-même de Héri à la même p. 8. l. 31. » *Hors ce cas*, Héry veut qu'on » préfere la voye de la salivation, » & il condamne la pratique de » ceux qui proposent comme une » méthode générale d'éviter le flux » de bouche : aucuns, *dit-il*, pour » la même intention de détourner » le flux de bouche, exhibent au » malade, médicament purgatif, à » telle heure de mouvement des » humeurs, afin de les évacuer par » les selles & éviter lesdits ulceres » de la bouche.

La troisiéme nouveauté que les Chirurgiens attribuent à Héri, regarde sur-tout, l'usage du gayac. Voici le magnifique éloge qu'ils font de Héry à cette occasion. Page 38, ligne 31, & page suivante : » Nous ne nous souvenons » pas d'avoir lû dans aucun Auteur » qui ait précedé Héry, ce que nous » trouvons chez ce dernier sur l'efficacité du mercure, *& sur l'inef* » *ficacité du gayac*. En effet, *où est* » *le Medecin anterieur à Thierry, qui* » *depuis la découverte du gayac ait* » *formellement prononcé*, que la mé» thode des frictions est la seule » généralement & radicalement » curative, que les autres ne sont » qu'auxiliaires, *que la cure procu-* » *rée par le gayac en particulier, n'est* » *que préparatoire ou palliative.*

» Mille préjugez fondés en appa» rence sur l'experience portoient » à décider pour l'efficacité du » gayac...... (là ils rapportent quelques effets du gayac & poursuivent ainsi) » Qui à la vûë de ces » effets, n'auroit pris le change ? » *Ceux qui avoient pû faire de pareil-* » *les observations n'y voyoient qu'au-* » *tant de raisons pour décider en fa-* » *veur du gayac contre le mercure*, » *Thierry est le seul à qui ces expe-* » *riences n'en imposent point*; il dé» voile ce qu'elles ont d'équivoque » & rapportant à leurs vrayes cau» ses ces effets dont il connoît la va» leur, *il prononce formellement pour* » *l'efficacité du mercure à l'exclusion* » *du gayac.*

Toute la difficulté consistoit donc à sçavoir si le gayac étoit le vrai remede de la maladie vénérienne, & il n'y a eu, selon les Chirurgiens, que Héri dont le génie ait reconnu son inefficacité. Nul Medecin, selon eux, n'avoit pû arriver là, Héri a été le premier. Pour en juger, rapportons-nous-en à Héri, rapportons nous-en aux Chirurgiens eux-mêmes.

Voici comme s'explique Héri au sujet du Gayac, p. 54. de l'Edition de Paris 1634. *Quant est de la cure qui se fait par décoction de Gayac, je ne me délibere d'en faire ici un Traicté, mais vous déclarer en bref ce que par mes assiduës experiences, j'en ay cognu & compris par l'advis des plus rationels & suffisans Praticiens, tant de mes Compagnons Chi-*

rurgiens, que des principaux Medecins de cette Ville de Paris, avec lesquels journellement sommes appellés ès consultations où sainement & charitablement est devisé après la cognoissance de la maladie, des remedes les plus surs & briefs pour la cure & guerison d'icelle. Or entr'eux l'usage de cette décoction (du Gayac) est estimé le plus doux & moins violent, mais il ne suffit pour l'entiere cure, & extirpation de cette maladie (maladie vénérienne) même je leur ay maintefois ouy affermer *que jamais ils n'avoient vû homme parfaitement guery avec seule décoction* (de gayac) ce que de ma part je suis contraint leur accorder.

Voilà ce que dit Héri, voilà ce que les Chirurgiens rapportent de lui à la pag. 16. lign. 30. de leur Réponse; à cela près seulement qu'ils ont supprimé l'endroit où Héri cite les Medecins, & cependant ils disent ailleurs qu'il n'est *aucun Medecin anterieur à Héri qui depuis la découverte du Gayac ait formellement prononcé que la cure procurée par le Gayac n'est que palliative. Que Héri est le seul qui prononce formellement contre le Gayac.*

Nous ne croyons pas, après ces exemples, devoir pousser plus loin notre Extrait, ils suffisent pour faire juger tout d'un coup de l'Ouvrage. Ainsi nous passons quantité d'autres articles remarquables, parmi lesquels au reste on peut compter tout ce que notre Anonyme dit pour établir les propositions suivantes : sçavoir, 1°. Que la méthode dont se servoit Thierry de Héri n'étoit pas connuë du tems de Fernel, ni même de Palmarius, quoique Thierry de Héri ait écrit avant Fernel, & longues années avant Palmarius. 2°. Que ce n'est point aux Medecins qu'il appartient même de traiter les maladies compliquées du mal vénérien, & que s'ils prétendent le faire, il faut qu'ils se soûmettent là-dessus à la direction des Chirurgiens. 3°. Que quand M. Astruc soûtient que la Chirurgie a des bornes à l'égard de la Medecine, mais que la Medecine n'en a point à l'égard de la Chirurgie, qu'ainsi les Medecins ont droit d'inspection sur les Chirurgiens, il *semble qu'on entende discourir ce Philosophe dont le spectacle a tant de fois diverti la Scéne, lequel, sur le fondement de la prétenduë universalité de sa science, veut arracher le timon des affaires aux Magistrats politiques, l'épée au guerrier, &c. & qui enfin fait rire de sa folie tout le monde, sans que personne s'avise de la combattre sérieusement.* 4°. Que les Medecins feroient sagement d'aller à l'Ecole chez les Chirurgiens, & que c'est avec raison que ces derniers se croyent & se disent *plus habiles que les Medecins, plus instruits & plus experimentés.* 5°. Que dès qu'un Medecin se mêle de Chirurgie, soit en l'enseignant, soit en la pratiquant, soit en composant des Livres sur ce sujet : Il cesse dès-là d'être Medecin, & est uniquement Chirurgien, en sorte par exemple, que lorsque Carpi, Docteur en Medecine de l'Université de Boulogne, enseignoit la

Chirurgie

Chirurgie dans cette Université; qu'il montroit à panser des playes, à trépaner, *&c.* qu'il en pansoit lui-même, qu'il trépanoit, *&c.* ce n'étoit plus un Medecin qui faisoit toutes ces choses, mais un Chirurgien: argument d'autant plus précieux pour les Chirurgiens, qu'on ôte par-là aux Medecins, tout moyen de pouvoir jamais se vanter de rendre ou d'avoir rendu aucun service à la Chirurgie. Nous n'aurions jamais fait si nous voulions indiquer tous les autres articles de cette nature, dont ceux-là sont ou précédés, ou accompagnés, ou suivis.

Nous remarquerons pour conclusion, que la dispute qui s'éleve ici entre M. Astruc & notre Dialecticien paroît prendre un chemin à ne pas finir de long-tems, si M. Astruc ne trouve le moyen d'attirer son adversaire en plein champ. Ecoutons Quintilien: *Reperias quosdam in disputando mirè callidos, cum ab illâ cavillatione dicesserint, non magis sufficere in aliquo graviore actu, quàm parva quadam animalia, quæ in angustiis mobilia, campo deprehenduntur.* Quintil. Inst. Orator. Lib. 12. Cap. 2.

Nous apprenons que M. Astruc donnera bien-tôt une Replique; nous ne manquerons point d'en rendre compte lorsqu'elle sera venuë à notre connoissance.

DEFENSE DES PROPHETIES DE LA RELIGION Chrétienne. Par le R. P. Baltus de la Compagnie de Jesus. A Paris, chez *Didot*, Quai des Augustins, près le Pont S. Michel, à la Bible d'or. 1737. trois vol. *in*-12. le premier de 263. pag. sans la Préface: le second de 298. le troisiéme de 275. sans la Table des matieres.

GROTIUS marchant sur les traces de *Theodore de Mopsuestie* & des Sociniens, a osé soûtenir que les Prophéties de l'Ancien Testament dans leur sens litteral ne regardent point N.-S. Jesus Christ, & qu'elles ne lui conviennent que dans un sens mystique & allégorique. Il appelle à la vérité ce dernier sens, le sens le plus sublime; mais il déclare en même tems que ce sens ne prouve rien, ou du moins qu'il ne convainc pas. M. *Simon* est entré dans la même pensée. Il abandonne aux Juifs les Prophéties. Il tombe d'accord avec eux qu'il n'est point fait mention de J. C. ni du Messie dans tout l'Ancien Testament. Et pour ce qui est du Nouveau, que les Prophéties de l'Ancien n'y sont citées que par allusion & par rapport à des sens allégoriques qui ne prouvent rien, mais qui étoient fort au goût de tous les Juifs. Ce Systême impie avoit déja été combattu par d'illustres adversaires. Il s'en éleve aujourd'hui un nouveau, célébre par le succès de plusieurs autres Ouvrages. Le P. *Baltus* attaque l'Interprete Protestant & son admirateur avec une précision, une netteté & une force admirables.

Il reproche d'abord à *Grotius* de ſuppoſer manifeſtement que J. C. les Evangeliſtes, les Apôtres ſe ſont trompés, ou qu'ils ont voulu nous tromper, en donnant pour preuves des véritez de notre Religion des ſens purement allégoriques, ce qui ne ſe pourroit dire ſans impieté; & outre cela que tout le monde Chrétien, qui dès les premiers ſiécles s'eſt converti à la foi, convaincu ſur-tout par le témoignage des Propheties, a été aſſez peu éclairé pour prendre ces ſens myſtiques pour des preuves évidentes; ce qui eſt une abſurdité manifeſte. C'eſt là matiere du premier Livre.

L'Auteur vient aux interpretations particulieres que *Grotius*, en ſuivant ſon Syſtême, donne aux Propheties, & il fait voir qu'elles ſont fauſſes, abſurdes, & manifeſtement contraires à la lettre des Textes. Ce qui eſt ſur-tout inexcuſable dans un Interpréte de l'Ecriture, qui fait profeſſion, comme Proteſtant, de s'attacher par tout au ſens litteral, juſques dans les Livres qui ſont les plus évidemment allégoriques, tel qu'eſt le Cantique des Cantiques. C'eſt là matiere du ſecond Livre.

Le P. B. attaque M. *Simon* dans le troiſiéme, & il refute ce qu'avance cet Ecrivain téméraire dans le 21. & 22. Chap. de ſon Hiſtoire Critique du Nouveau Teſtament. Il lui reproche, 1°. de trahir la cauſe des Evangeliſtes & des Apôtres contre les objections de *Celſe*, de *Porphyre*, & de *Julien* l'Apoſtat, après avoir fait ſemblant de la défendre. 2°. De ne reconnoître, comme *Grotius*, que les Miracles de Jéſus-Chriſt pour preuves de ſa Miſſion. 3°. D'abandonner aux Sociniens l'Epître de S. Paul aux Hébreux. 4°. D'expliquer comme les Juifs la Prophétie d'*Iſaie* touchant la Vierge Mere du Meſſie. 5°. De pretendre qu'il n'eſt pas fait mention de l'Enfer dans le Texte Hébreu de l'Ancien Teſtament. 6°. D'avoir entrepris de faire l'apologie de *Theodore de Mopſueſte*. A tous ces reproches ſont jointes autant de doctes refutations.

On trouvera dans cet Ouvrage la diſcuſſion & l'explication de la plûpart des Prophéties de l'Ancien Teſtament qui concernent le Meſſie, & une bonne partie des paſſages des Peres qui les ont apportées en preuve, ou qui les ont défenduës. Pluſieurs Extraits ſeroient utilement employés à ſuivre l'Auteur dans le détail des principaux points qu'il traite, s'ils pouvoient être abrégés à la ſatisfaction des Lecteurs. Mais dans ce cas-là même ils ne liroient dans ce Journal que ce qu'ils ont déja lû, ou ce qu'ils doivent lire en d'autres. Ainſi pour leur épargner des redites ennuyeuſes, nous nous contenterons de leur avoir tracé ce plan abrégé d'un Ouvrage important, que nous ne pourrions paſſer abſolument ſous ſilence...

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Milan.

La *Societé Palatine* a mis au jour un nouveau Volume du Recueil des Historiens d'Italie. C'est la suite du Tome troisiéme de cette Collection, lequel contenoit les Vies des Papes jusqu'à Jean XXII. Ce nouveau Volume renferme celles des Papes depuis Jean XXII. jusqu'à Sixte IV. & finit au terme que s'est prescrit M. Muratori, c'est-à-dire à l'an 1500. M. *Argelati*, dans un Programme imprimé, nous apprend qu'il doit y avoir encore un Tome pour terminer entierement ce Recueil, & qu'après on donnera differens Volumes pour les Tables, non seulement des matieres, mais encore des lieux & de presque toutes les Familles d'Italie dont il est parlé dans les Auteurs dont M. Muratori a donné l'Edition. On nous promet de plus l'Edition d'un nouvel Ouvrage concernant l'Histoire d'Italie; mais M. Argelati se reserve à en donner le titre & le plan dans un autre tems.

HOLLANDE.

De Leyde.

Baudoüin & Pierre *Vander-Aa*, & Isaac *Severinus*, ont en vente une magnifique Edition *in-folio* de la premiere Partie de l'*Histroire des Insectes*, par le célébre *Swammerdam*, en Hollandois, avec la Traduction Latine de M. *Gaubius*, Professeur en Medecine & en Chimie. M. *Boerhaave*, dont la reputation est si distinguée, y a ajoûté une Préface où il donne la Vie de l'Auteur. Le titre Latin de cet Ouvrage est: *Joannis Swammerdammii, Amsteledamensis, Biblia Naturæ, sive Historia Insectorum, in Classes certas redacta, nec-non exemplis, & Anatomico variorum animalculorum examine, æneisque tabulis illustrata. Insertis numerosis rariorum Naturæ Observationibus. Omnia Linguâ Batavâ, Auctori vernaculâ, conscripta. Accedit Præfatio, in quâ Vitam Auctoris descripsit Hermannus Boerhaave, Medicinæ Professor*, &c. *Latinam versionem adscripsit Hieronymus-David Gaubius, Medicinæ & Chemiæ Professor*, Tom. I. 1737.

De la Haye.

Jean Van-Duren imprime actuellement par Souscription une *Histoire de* Louis XIV. par M. *de la Hode*, en six Volumes *in*-4°. enrichie de Médailles. Suivant le Projet imprimé de Souscription, qui contient l'éloge & le plan de cet Ouvrage: les six Volumes

dont les deux premiers doivent paroître au mois de Mai prochain, reviendront aux Souscripteurs à environ soixante & douze livres.

FRANCE.

DE REIMS.

Dom *Sabatier*, sçavant Religieux de la Congregation de Saint Maur, fait imprimer en cette Ville un Ouvrage auquel il travaille depuis long-tems, & du mérite duquel on pourra juger par le titre: *Bibliorum Sacrorum Latinæ Versiones Antiquæ*; *seu* Veteris Italicæ *& cæterarum, quæcumque in Codicibus Manuscriptis & Antiquorum Libris reperiri potuerunt, quæ omnia cum* Vulgata Latina, *& cum Textu Græco comparantur. Accedunt Præfationes, Observationes ac notæ, Indexque novus ad* Vulgatam *è regione editam, idemque locupletissimus.* Renaud *Florentain*, Imprimeur du Roi & Libraire de cette Ville, qui s'est chargé d'imprimer cet Ouvrage dont nous avons vû quelques unes des premieres feüilles, n'a rien négligé pour le rendre comparable aux Livres les mieux imprimés dans la Capitale. Il y aura trois Volumes *in-folio*, dont le premier paroîtra vers le milieu de cette année.

DE RENNES.

Guillaume *Vatar* a imprimé *Journal des Audiences & Arrêts du Parlement de Bretagne, rendus sur les questions les plus importantes de Droit Civil, de Coûtumes, de Matieres Criminelles, Bénéficiales & de Droit Public.* TOME PREMIER, contenant *les Arrests rendus avant la Saint Martin.* 1735. Volume *in*-4°. 1737. Le Public est redevable de ce Recueil qui ne sçauroit qu'être utile à ceux qui étudient la Jurisprudence, à M. *Poulain du Parc*, Avocat au Parlement de Bretagne, qui l'a redigé & qui l'a dédié à M. le Chancelier.

DE PARIS.

Prault pere, sur le Quai de Gêvres, au Paradis, débite l'Oraison Funébre de M. le Cardinal de Bissy, prononcée dans l'Eglise Cathédrale de Meaux par M. l'Abbé *Seguy*, de l'Académie Françoise. Brochure *in*-4°. 1738.

Il paroît en forme de Lettre adressée au R. P. *Castel* Jesuite une Dissertation de M. d'*Anville*, Géographe ordinaire du Roi, au sujet des *Pays de Camtchatka* & de *Jeço*, avec la Réponse du R. Pere *Castel*. 1737. Brochure *in*-12.

François *Babuty*, ruë Saint Jacques, à Saint Chrysostome, a en vente *les deux Livres de S. Augustin*, de la Grace de JESUS-CHRIST, & du Péché originel: *traduits en François sur l'Edition des PP. BB. de la Congregation de Saint Maur.* 1738. *in*-12.

On trouve chez le même Libraire, qui se distingue toûjours par le soin qu'il prend de ses impressions, tant pour le papier que pour les

caracteres, l'*Explication des Livres des Rois & des Paralipomenes*, où *selon la méthode des SS. Peres on s'attache à découvrir les Mysteres de* JESUS-CHRIST, *& les régles des mœurs renfermées dans la lettre même de l'Ecriture.* 1738. Trois Volumes *in*-12.

Les Pseaumes paraphrasés, suivant le sens litteral & le Prophetique. Par un Prêtre Solitaire. Ruë Saint Jacques, chez Gregoire *Dupuis*, à la Couronne d'or : Charles *Osmont*, à l'Olivier : Loüis *Dupuis*, à la Fontaine d'or. 1738. *in*-12. trois Volumes.

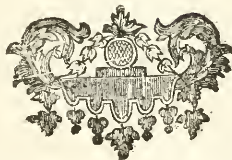
*Recueil de Pieces pour servir de Supplément à l'*Histoire des Pratiques Superstitieuses *du Pere* Pierre le Brun, *Prêtre de l'Oratoire.* Tome quatriéme. Chez la Veuve *Delaune*, ruë Saint Jacques, à l'Empereur. 1737. *in*-12.

Entretiens Litteraires & Gallans, avec les Avantures de Dom Palmerin & de Thamire. Par M. *du Perron de Castera.* Chez la Veuve *Pissot*, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, 1738. *in*-12. 2. vol.

Abrégé de la Carte générale du Militaire de France, sur terre & sur mer jusqu'en Decembre 1737. *&c.* Par M. *le Mau de la Jaisse.* Chez *Gandoüin*, & *Didot* Quai des Augustins ; *Prault* pere, Quai de Gêvres, *&c.* 1738. *in*-8°.

Festin Joyeux, ou *la Cuisine en Musique*, en vers libres. Chez l'*Esclapart* pere, ruë S. André des Arcs, & l'*Esclapart* fils, Quai de Conty. 1738. *in*-12.

Le Sujet que l'Aacadémie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, a arrêté pour le concours au Prix qu'elle doit distribuer à Pâques de l'année 1739. consiste à déterminer *le mois & le jour de l'année Romaine, auquel les Consuls avoient coûtume d'entrer en Charge, depuis l'expulsion des Rois jusqu'à la mort de Jules-César.* En marquant les variations arrivées dans cet usage.



TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Janv. 1738.

Fin de la Table.

LE

JOURNAL

DES

SÇAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXVIII.

FEVRIER.

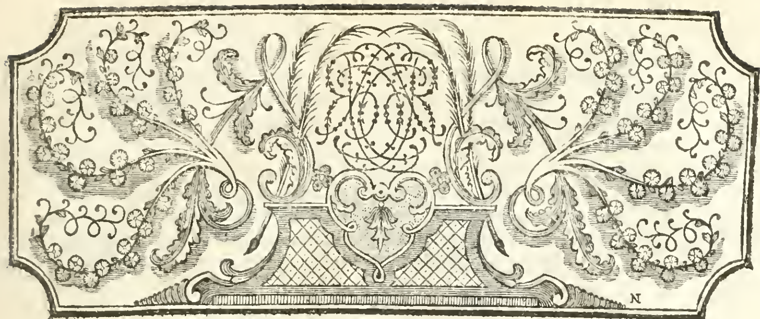


A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

FEVRIER M. DCC. XXXVIII.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, AVEC DES Notes & les Pieces justificatives : composée sur les Auteurs & les titres originaux, & enrichie de divers Monumens. Par un Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur. TOME TROISIÉME. A *Paris*, chez Jacques *Vincent*, Imprimeur des Etats Généraux de la Province de Languedoc, ruë & vis-à-vis l'Eglise Saint Severin, à l'Ange. 1737. *in-folio.* Volume de 606. pag. pour l'Histoire & les notes, & de 706. pag. pour les preuves & la Table générale des noms & des matieres.

DOM Vaissette commence ce troisiéme Volume par un Avertissement, où il donne une idée générale de son travail, & dont pour cette raison nous croyons devoir rendre compte d'a-bord.

Quelque étenduë que soit la partie de l'Histoire de Languedoc, comprise en huit Livres dans ce Volume, elle ne contient cependant que les évenemens arrivés depuis le milieu du douziéme siécle jusques vers la fin du suivant; c'est-à-dire depuis la condamnation des Hérétiques Henriciens au Concile de Lombers en 1165. jusqu'à la réunion du Comté de Toulouse à la Couronne en 1271. Entre ces évenemens les plus importans sont l'Hérésie & la Guerre des Albigeois. Comme le Languedoc a été le premier & le principal Théatre de l'une & de l'autre, l'Auteur s'est particulierement attaché à en rapporter l'origine, le progrès & la fin; il assure qu'il n'a rien négligé pour les mettre dans tout leur jour, & pour en décrire fidélement les circonstances : travail qu'il a entrepris d'autant plus volontiers, que selon lui, aucun Historien parmi les anciens & parmi les modernes, ne l'a exécuté avec succès.

Dom Vaissette cite parmi les anciens qui ont écrit l'Histoire des Albigeois, trois Auteurs dont il fait la critique.

Le premier & le plus célébre, est Pierre Moine de *Vaux-Sernay*, au Diocése de Paris. Quoique cet Ecrivain ait été témoin oculaire de la plûpart des faits qu'il rapporte, & qu'il soit véritablement estimable en bien des choses, Dom Vaissette le trouve si passionné pour Simon de Montfort dont il est admirateur perpétuel, & si déclaré contre les ennemis de ce Général, qu'il juge qu'il est difficile d'en soûtenir patiemment la lecture.

Guillaume de Puilaurens mort vers la fin du treiziéme siecle, lui paroît moins partial dans ce qu'il écrit touchant l'Hérésie & la guerre des Albigeois. Il est vrai qu'il n'est pas tout-à-fait contemporain; mais au jugement de notre Auteur il pourroit n'en être pas moins bien instruit, tant parce qu'il étoit du Pays que parce qu'il fut Aumônier de Raimond VII. Comte de Toulouse. Dom Vaissette nous apprend qu'il avoit eu dessein de donner une nouvelle Edition de la Chronique de Puilaurens, collationnée sur un ancien Manuscrit de la Bibliotheque du Roi, lequel avoit appartenu à feu M. Baluze, mais que de peur de trop grossir ses preuves, il avoit cru devoir la laisser pour la Collection des Historiens de France que Dom Martin Bouquet fait imprimer actuellement.

Il n'en est pas de même de l'Histoire écrite en Langue du Pays par un Anonyme depuis l'an 1202. jusqu'en 1219. Elle contient un détail fort circonstancié d'une partie de la guerre contre les Albigeois, & notre Auteur a cru devoir inserer cet Ouvrage en entier parmi les preuves; tant parce qu'il renferme plusieurs choses qu'on ne trouve pas ailleurs, que parce que cet Anonyme, quoique d'un tems posterieur à celui dont il écrit, paroît avoir été bien informé & avoir puisé dans de bonnes sources. Dom

Vaiſſette conjecture qu'il vivoit après le treiziéme ſiecle, & qu'il écrivoit au plûtôt vers le milieu du ſuivant, & il en rapporte deux raiſons qui ſervent à le perſuader. Comme le langage dont ſe ſert l'Anonyme eſt à peu-près ſemblable à celui qu'on parle encore aujourd'hui à Toulouze & dans le reſte de la Province, & que d'ailleurs la plûpart des mots ſont les mêmes que ceux de la Langue Françoiſe à la terminaiſon près, le judicieux Editeur a regardé comme inutile d'ajoûter une Traduction Françoiſe à côté du Texte Languedocien. Il a cru qu'il ſuffiſoit par rapport aux étrangers, de mettre à la fin un Gloſſaire pour les termes les plus difficiles. Au reſte, il avertit que les deux Manuſcrits dont il s'eſt ſervi pour cette Edition, & dont l'un eſt de la Bibliothéque du Roi, n'ont pas plus de deux cens ans d'antiquité.

Dom Vaiſſette avoüe que ce ſont-là les anciens Hiſtoriens ſur leſquels il s'eſt le plus appuyé pour l'Hiſtoire de l'Héréſie & de la guerre des Albigeois; mais il n'a pas borné là ſes recherches. D'autres Auteurs ou Chroniques du tems, & un grand nombre de Monumens & d'Actes authentiques qu'il a eu ſoin d'indiquer à la marge de ſes preuves ou du corps de l'Ouvrage, lui ont auſſi procuré une abondante matiere: il a tiré entre autres de grandes lumieres de trois Regiſtres ou Cartulaires dont il parle dans ſon Avertiſſement, & dont il a eu communication.

Le premier compilé vers la fin du treiziéme ſiecle, & dont l'original eſt entre les Actes originaux dans le tréſor des Chartes du Roi, eſt intitulé: *Regiſtrum Curiæ Franciæ.* Il contient la plûpart des Actes de Simon & d'Amauri de Montfort; le ſecond qui eſt aujourd'hui dans la Bibliothéque de M. le Chancelier, eſt le Cartulaire de Raimond VII. Comte de Toulouſe, & le troiſiéme qui eſt aux Archives du Collége des Jeſuites de Toulouſe eſt le Cartulaire d'Alphonſe Comte de Poitiers & de Toulouſe, frere de S. Loüis. Il y a parmi les Manuſcrits de Colbert, qui ſont aujourd'hui partie de la Bibliothéque du Roi, des copies de ces trois Cartulaires.

A l'égard des Auteurs modernes, ſoit Catholiques, ſoit Proteſtans, qui ont écrit en particulier l'Hiſtoire de la Croiſade contre les Albigeois, il paroît par le jugement que Dom Vaiſſette en porte, qu'il ne lui ont pas été d'un grand ſecours. Il n'en compte que trois parmi les Catholiques. Le Pere *Percin* Jacobin, dont l'Ouvrage parut en Latin en 1693. avec ſon Hiſtoire du Couvent de Toulouſe de ſon Ordre; le P. *Benoît*, auſſi Jacobin, qui fit imprimer en 1691. en deux Volumes *in*-12. l'*Hiſtoire* des Albigeois & des Vaudois, & le P. Langlois Jeſuite qui publia à Roüen en 1703. l'*Hiſtoire des Croiſades contre les Albigeois*, in-12. » Les » uns & les autres, *dit notre Auteur*, » n'étoient pas aſſez au fait. Ils ont » commis un grand nombre de

» fautes; & si on peut accuser les » Protestans qui ont écrit sur la » même matiere, d'une partialité » outrée pour leur Secte, on ne » sçauroit excuser les Catholiques » de n'avoir pas été assez en garde » contre Pierre de Vaux Sernay & » d'avoir épousé trop aveuglément » sa passion pour Simon de Mont-» fort, & sa haine contre le Comte » de Toulouse & ses Alliés; en sor-» te qu'ils sont, sur-tout le Pere » Langlois, des déclamateurs plûtôt » que des Historiens. Pour nous, » *ajoûte-t-il*, nous nous sommes » efforcés de tenir un juste milieu, » & laissant ordinairement les ré-» fléxions aux Lecteurs, nous nous » sommes attachés simplement à » rapporter les faits, & à ne rien » avancer que sur de bons ga-» rans.

Dom Vaissette répond ensuite à ceux qui pourroient trouver qu'il a donné trop d'étendue à sa narration, & il assure que pour ne pas trop grossir le Volume, il a été obligé de supprimer plusieurs faits moins importans, diverses circon stances & une partie des Actes qu'il avoit preparés pour les preuves: quoique bien des gens de Lettres qui font cas de ces sortes de Monumens eussent souhaité qu'il les fît imprimer. Il a mieux aimé se conformer au goût du plus grand nombre des Lecteurs qui prend peu d'interêt à ces sortes de Recueils.

Il fait quelques légeres observations sur l'usage où l'on étoit aux douziéme & treiziéme siecles dans quelques endroits du Languedoc, de dater plus communément de la Nativité que de l'Incarnation, & sur la signification du mot *Castrum*, qui n'est pas toûjours pris pour une simple Forteresse : après quoi il explique en peu de mots les raisons qu'il a euës d'un côté pour s'arrêter dans son Histoire sur la Vie de divers Poëtes Provençaux qui ont vécu ou à la fin du douziéme siecle ou au commencement du suivant, & de l'autre pour ne pas entrer dans de longues discussions sur la suite & la succession des Evêques & des Abbez de Languedoc; ce dernier travail appartenant plus particulierement aux Editeurs du *Gallia Christiana*, qui doivent en donner incessamment le sixiéme Tome, où sera la Métropole de Narbonne.

Dom Vaissette ajoûte dans son Avertissement quelques autres particularitez sur les Cartes Géographiques & sur la gravûre des sceaux de l'ancienne noblesse de Languedoc, dont il doit enrichir son Ouvrage dans les Volumes suivans, & sur l'attention qu'il a euë dans ce troisiéme Volume ou qu'il aura à l'avenir, de corriger les fautes qui lui ont pû échapper dans les précedens. Voici ce qu'il dit au sujet d'un Mémoire qui lui a été adressé par un Chanoine du Puy, & où l'on combat son sentiment sur l'Epoque de la Translation du Siége Episcopal du Velai dans la Ville du Puy; Epoque que Dom Vaissette se propose de discuter de nouveau dans son dernier Volume

des additions & des corrections pour tout l'Ouvrage : » Nous dé- » clarons d'abord par avance que » nous n'avons jamais prétendu » donner nos conjectures sur cette » matiere & sur toutes les autres » que nous avons examinées, com- » me des décisions irreformables, » que nous respectons les anciennes » Traditions des Eglises, quand » elles ont quelque fondement so- » lide, & qu'il n'y a que l'interêt » de la vérité qui nous a engagés à » dire librement notre pensée sur » certains faits.

L'Avertissement finit par un court éloge de D. *Claude de Vic*, Collégue de l'Auteur, & mort à Paris dans l'Abbaye de S. Germain des Prez le 23 Janvier 1734. peu de tems après la publication du second Volume de l'Histoire de Languedoc.

Quoique nous soyons bien persuadés qu'on ne s'attend pas que nous donnions un Extrait suivi de tout ce qui est contenu dans ce troisiéme Volume, notre dessein n'est pourtant pas de nous en tenir au précis que nous venons de faire de l'Avertissement. Nous choisirons quelques articles que nous croirons devoir faire le plus de plaisir. Les Vies des Poëtes Provençaux, comme faisant partie de l'Histoire Litteraire de la Province, nous paroissent de ce genre & nous réserverons pour un autre Journal ce qui regarde l'Hérésie & la guerre des Albigeois, aussi-bien que quelques points curieux éclaircis dans les Notes, ou répandus dans le corps de l'Histoire.

Ces Vies, plus exactes au jugement de Dom Vaissette que celles que Jean de Nostradamus nous a données des mêmes Poëtes, se trouvent dans deux Manuscrits de la Bibliothéque du Roi qui ont entre eux quelques differences & d'où notre Historien les a tirées. Comme elles sont écrites en langage du Pays, en les inserant dans sa narration, il a eu soin de les traduire en langage moderne pour la commodité de ses Lecteurs.

Sail de Scola fils d'un Marchand de Bergerac en Perigord, est le premier de ces Poëtes dont parle notre Auteur sous l'an 1194. au vingtiéme Livre de son Histoire. Il fut singulierement protegé par Hermengarde Vicomtesse de Narbonne, qu'on prétend avoir tenu *Cour d'Amour* dans son Palais, & il demeura toûjours auprès de cette Dame.

Arnaud de *Marvoil* ou *Marviel*, autre Poëte Provençal, vivoit dans le même tems à la Cour d'Adelaïde de Toulouse femme de Roger II. Vicomte de Beziers. Il en devint amoureux, & dans une Chanson qui commence par ces mots : *La Franca captenenza*, il lui découvrit sa passion, que la Comtesse ne désaprouva pas. Elle le combla de bienfaits : mais l'un des deux Manuscrits de la Bibliothéque du Roi ajoûte qu'Alphonse Roi d'Arragon qui étoit amoureux de la Comtesse de Beziers, s'appercevant de la passion qu'Arnaud avoit pour elle, en fut jaloux, & qu'il l'obligea à le

congédier ; qu'Arnaud au desespoir se retira à la Cour de Guillaume de Montpellier qui étoit son ami & son Seigneur, & qu'il y pleura longtems dans ses Chansons la perte qu'il avoit faite. D. Vaissette ne décide point si cet *Arnaud de Marvoil* est different d'*Arnaud de Meyrveil* dont parle Nostradamus, qui le fait Gentilhomme Provençal, & lui attribue un Traité intitulé : *las recastanas de sa Comtessa.*

Notre Historien remarque que jamais la Poësie Provençale ne fut en si grand honneur, que du vivant d'Alphonse II. Roi d'Aragon, de Raymond V. Comte de Toulouse, & de Hugues II. Comte de Rodez. Le Roi d'Aragon ne dédaigna pas de cultiver lui-même ce genre de Poësie, & on l'a mis au nombre des Poëtes Provençaux sous le nom d'*Alphonse Roi d'Aragon celui qui trouva*, pour le distinguer du Roi Alphonse I. Raymond & le Comte de Rodez favoriserent extrêmement les Poëtes de leurs tems. Dom Vaissette aux pages 95, 96, 97 & 98 en donne d'après Nostradamus & les deux Manuscrits dont nous avons parlé, une Liste d'environ vingt-cinq qu'il accompagne plus ou moins de quelques particularitez de leur vie ou de leurs avantures galantes. Nous ne rapporterons ici que celles de Pierre Vidal : l'Auteur dit qu'il n'a fait que traduire le Texte Provençal de l'un des deux Manuscrits du Roi.

» Pierre Vidal ou Vidals naquit » à Toulouse d'un Marchand Pel» letier. Il se distingua autant par sa » voix qui étoit des plus belles que » par ses extravagances. Il faisoit des » vers avec beaucoup de facilité : » mais il étoit extrêmement médi» sant. Un Chevalier de S. Gilles » de la femme duquel il avoit fait » entendre qu'il étoit amoureux, » lui fit couper la langue. Hugues » de Baux eut soin de le faire pan» cer, & ayant été guéri il alla » outre-mer, d'où il amena une » Gréque qu'il avoit épousée en Chypre. On lui fit accroire que cette femme étoit niéce de l'Empe» reur de Constantinople, & que » l'Empire d'Orient lui apparte» noit. Il se persuada si bien ces » chimeres qu'il employa tout son » bien à équiper quelques barques » pour aller conquerir cet Empire, » & qu'il eut la folie de prendre » les armes Impériales, & de se » faire appeller Empereur & sa » femme Impératrice. Une autre de » ses folies étoit de se croire bien » venu de toutes les Dames, qui » pour se divertir faisoient sem» blant d'avoir de l'amitié pour lui. » Il se croyoit être le meilleur » Chevalier du monde, & il ne » marchoit qu'à la tête d'une Qua» drille Impériale. Il demeura quel» que tems à Marseille, où il de» vint amoureux d'Adelaïde, fem» me de Barral, Seigneur de cette » Ville, laquelle se rit long-tems » de son extravagance. Il se rendit » ensuite à Gênes, d'où il passa la » mer avec Richard Roi d'Angle» terre, qu'il suivit à son expedi» tion d'Orient, sur laquelle il fit » plusieurs Chansons. Il revint à

» Marseille

» Marseille où il apprit la mort du » *bon Comte* Raymond de Toulou» se ; il en fut si affligé qu'il fit » couper les oreilles & la queuë à » tous ses chevaux, & raser la tête à » tous ses Domestiques, qui se laisse» rent croître la barbe & les ongles. » Il vivoit dans ce deüil extraor» dinaire lorsque le Roi d'Angle» terre arriva en Provence accom» pagné de ses Barons, entre les» quels étoit Arnaud de Castelbon. » Ce Prince obligea Pierre Vidals à » quitter le deüil, à se réjoüir & à » faire de nouvelles Chansons. Le » Poëte obéit & fit la cour à deux » Dames ; sçavoir à Raimond de » Bioil, femme de Guillaume Ro» staing, Seigneur de Bioil en Pro» vence, & à Etiennette femme » du Seigneur de Penautier dans le » Carcassez, qu'on nommoit *la* » *Louve de Penautier*, & qui étoit » née en Cerdagne. Pierre pour » l'amour de cette derniere prit le » nom de *Loup*, mit un loup dans » ses armes, se revêtit d'une peau » de loup, & se fit chasser comme » un loup dans la montagne de Ca» barets par les bergers, les ma» stins & les levriers, qui le pour» suivirent un jour si vivement, » qu'on fut obligé de l'emporter à » demi mort dans la maison de la » Louve de Penautier. Cette Dame » & son mari se réjoüirent beau» coup de cette avanture. Ils firent » cependant traiter Pierre Vidals, » qui étant rétabli se mit au servi» ce du Roi d'Aragon, lequel prit » soin de lui.

Dom Vaissette fait mention dans son 21e Livre sous l'an 1206. de *Foulques* ou *Foulquet de Marseille*, qui après avoir été *Jongleur*, & fréquenté en cette qualité les Cours de divers Princes, se fit Moine de Citeaux, fut ensuite élû Evêque de Toulouse, & joüa un grand rolle dans l'affaire des Albigeois.

Au commencement du treiziéme siécle Pierre II. fils & Successeur d'Alphonse II. Roi d'Aragon, & Raymond VI. qui succeda à Raymond V. au Comté de Toulouse, ne firent pas un accueil moins favorable que leurs peres, aux Poëtes Provençaux. Le premier de ces deux Princes, tué à la bataille de Moret en 1213. est même compté parmi ceux de son tems qui se distinguerent le plus par leurs Poësies, ou leurs Chansons. En parlant dans le XXIIIe Livre de la protection que Raymond VI. accorda à la *Jonglerie*, notre Auteur donne les noms de neuf de ces Poëtes : par ce qu'il raconte de quelques-uns, il paroît qu'ils étoient toûjours également bien venus auprès des Dames, & que la galanterie étoit la même qu'au siecle précédent : en voici un exemple.

» Raymond-Jourdain, Vicomte » de S. Antonin en Roüergue sur » les frontieres du Querci & de » l'Albigeois, fut aussi habile *Tro-* » *baire* (ou Poëte) que bon Che» valier. Il aima la femme du Sei» gneur de Penne en Albigeois, » laquelle ne fut pas insensible à » son amour. S'étant trouvé à une » bataille, il y fut blessé & passa

» pour mort. Cette nouvelle causa » tant de chagrin à la Dame de » Penne, qu'elle sortit du Pays & » *se rendit de l'Ordre des Hérétiques.* » Raymond - Jourdain apprenant » le sort de cette Dame, en fut ac- » cablé de douleur, renonça à la » Poësie, ne parut plus en public, » & passa un an entier dans le deüil » & dans la tristesse. Enfin Alix de » Montfort, fille du Vicomte de » Turenne & femme de Guillaume » de Gourdon, qui étoit jeune & » belle, l'ayant pris pour son Che- » valier, elle l'engagea à reprendre » sa gayeté naturelle, & il recom- » mença à faire des Chansons.

Enfin Dom Vaissette, après avoir observé à la fin de son XXVI Livre, qui est le dernier de ce Volume, que la Poësie Provençale fut toûjours en honneur dans le Languedoc, nonobstant les troubles que la guerre des Albigeois y causa, termine sa Liste des Poëtes Provençaux par Pierre d'Auvergne & Pierre Cardinal. Le premier, dit le Moine de Montaudon, étoit natif de Vic en Auvergne & Religieux de l'Abbaye d'Aurillac. Pierre Cardinal natif de Veillac au Diocèse du Puy, étoit fils d'un Chevalier du Pays & Chanoine de la Cathédrale de cette Ville. Après avoir appris, dit l'Auteur de sa Vie, les Belles-Lettres, *à lire & à chanter*, il se mit dans la devotion, & fit plusieurs Syrventez *pour reprendre la folie de ce monde & les faux Clercs*; il alla cependant *par les Cours des Rois & des gentils Barons*, menant avec lui son Jongleur, fut fort honoré de Jacques Roi d'Arragon, & mourut âgé de cent ans.

LA VIE DE S. THOMAS D'AQUIN, DE L'ORDRE DES Freres Prêcheurs, Docteur de l'Eglise, avec un exposé de sa Doctrine & de ses Ouvrages. Par le P. A. TOURON, *de l'Ordre des Freres Prêcheurs.*

A Paris, chez *Gissey*, ruë de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé; *Bordelet*, à S. Ignace, & *Savoye*, à l'Esperance, ruë S. Jacques: *Henry*, ruë de la Harpe, au coin de la Place de Sorbonne. 1737. vol. *in*-4°. pag. 784. sans l'Epître Dédicatoire, la Préface & les Tables.

LE dessein de l'Auteur dans cet Ouvrage dédié au Cardinal *Gotti*, a été, comme il le dit lui-même, d'écrire la Vie de Saint *Thomas d'Aquin* dans une plus grande étenduë qu'on ne l'a encore fait, sur-tout en notre Langue, afin de donner une connoissance parfaite, des actions, des sentimens & de la Doctrine d'un Saint dont le nom est si célébre dans tout le monde Chrétien, si cher aux Ecoles Catholiques & si précieux à l'Eglise.

Sa Vie a été écrite par un grand nombre d'Auteurs, dont plusieurs étoient de l'Ordre de S. *Dominique*; mais ce qu'il y a de plus exact & de plus détaillé dans ces differens Ouvrages, n'avoit point encore été

mis dans notre Langue. Les abrégez qu'on trouve dans les Recueils des Vies des Saints sont trop courts ; & après les avoir lûs, on ne connoît encore qu'imparfaitement le S. Docteur.

M. *Baillet* reconnoît expressément que personne n'a écrit la Vie de S. T. d'une maniere digne de lui ; & il ne paroît pas, ajoûte le P. *Touron*, qu'il se soit proposé de le faire lui-même. » Son dessein, il » est vrai, ne lui permettoit point » de donner à cette Histoire toute » l'étenduë qu'elle mérite d'avoir. » Mais on ne peut être édifié, & » on aura toûjours un juste sujet de » se plaindre, de ce que dans le » petit abrégé qu'il en a fait, il » passe sous silence les faits les » mieux constatés, & les plus inte- » ressans. Toûjours en garde con- » tre tout ce qui tient du merveil- » leux, il ornet, ou il nie crue- » ment ce que personne avant lui » ne s'étoit avisé de contester.

Voici les régles que le P. T. s'est proposé de suivre, & ce seront toûjours celles d'un Historien judicieux. » On s'est également tenu » en garde, *dit-il*, & contre une » crédulité aveugle, qui reçoit tout » sans discernement, & contre » une critique outrée, ou licen- » cieuse, qui faisant douter de » tout, broüille les idées, obscur- » cit la suite, & la vérité de l'Hi- » stoire, & sert toûjours plus à dé- » truire qu'à édifier. Si on remar- » que dans toutes les parties de cet » Ouvrage le zéle d'un Disciple » qui parle avec complaisance des » sublimes vertus de son maître, » on n'y trouvera pas moins l'exac- » titude & la sincerité d'un Histo- » rien, dont la premiere qualité » doit être l'amour de la vérité, » qui fut toûjours l'ame de l'Histo- » rien.

Le P. T. indique ensuite les Auteurs qui lui ont fourni les Mémoires les plus sûrs & les plus fidéles. Tels sont *Barthelemy de Lucques* & *Guillaume de Tocco*, tous deux contemporains de S. Thomas, ses Disciples, & ses premiers Historiens. C'est sur-tout d'après eux qu'ont écrit tous ceux qui les ont suivis.

Parmi les Auteurs modernes le R. P. *Echard* a été d'un grand secours au P. T. soit pour fixer les époques dans les points où les anciens avoient négligé la Chronologie, soit pour distinguer surement les véritables Ouvrages du S. Docteur, d'avec ceux qui lui ont été faussement attribués. On trouvera ici un juste éloge de ce sçavant Dominicain.

Cette Histoire est divisée en six Livres. Les trois premiers contiennent, selon l'ordre des tems, le recit de la Vie & des actions de S. T. On y trouvera divers évenemens, qui ont rapport à son Histoire, & qui en rendront la lecture plus utile & plus interessante.

Le quatriéme Livre est spécialement destiné à faire connoître le caractere de l'esprit & du cœur de S. T. les sources où il a puisé sa doctrine, les traits spécifiques qui la caracterisent, le Systême enfin

du S. Docteur sur les principales questions de la Théologie, & la suite de ce Systême par rapport à la morale. » C'est sur les points les » plus importans, *dit le P. T.* qu'on » a prétendu faire comme un abré- » gé de sa Doctrine, sans rien ôter » & sans rien ajoûter à ses verita- » bles sentimens. . . . . plus son au- » torité est respectable, plus aussi » doit-on éviter de lui prêter des » sentimens étrangers.

On a recueilli dans le cinquiéme Livre les témoignages des Papes,& les autres approbations que la Doctrine de S T. a reçûës de l'E-glise ou dans l'Eglise.

Dans le sixiéme & dernier Livre on verra le Catalogue exact de tous les Ouvrages du S. Docteur. L'Auteur distingue avec soin ceux qui sont certainement de lui, d'avec ceux qu'on peut regarder comme douteux, ou qu'il faut rejetter comme supposés, & il expose les preuves sur lesquelles il se fonde.

Après avoir éclairci toutes les difficultez qui ont été faites touchant l'Auteur de la Somme de Théologie, le P. T. a ajoûté une Dissertation sur les Versions des Ouvrages de S. T. En effet la plûpart ont été traduits en plusieurs Langues, & sur les anciennes Editions.

Voilà une idée abrégée de cette Histoire. Entrons maintenant dans le détail. Nous choisirons les Chapitres dans lesquels l'Auteur s'est proposé d'établir la vérité de certains faits, & de montrer la fausseté de quelques autres. Tel est, par exemple, le Chapitre quatriéme du premier Livre, dans lequel le P.T. refute l'Auteur Anonyme du Traité qui a pour titre : *de Monacatu Benedictino divi Thomæ.* Il prouve contre cet Ecrivain que S. T. n'a jamais fait de vœux dans l'Abbaye du Mont-Cassin, ni porté l'habit de S. *Benoist.*

On ne voit rien qui puisse autoriser cette fiction dans les Historiens de S. T. & on y trouve au contraire plusieurs faits qui la détruisent sans ressource.

1°. L'Auteur du Traité *de Monacatu*, &c. prétend que S. T. fut offert & consacré à Dieu par ses parens, pour vivre selon la Regle de S. *Benoist* dans l'Abbaye du Mont-Cassin, oblation ou consecration qui a été long-tems en usage dans l'Eglise, sur-tout parmi la noblesse d'Italie. Mais le P. *Mabillon* a solidement prouvé par le témoignage du Cardinal Pierre *Damien*, que cet usage avoit déja été aboli, du moins au Mont-Cassin, avant la fin du douziéme siecle.

2°. Quand l'ancien usage auroit encore subsisté au commencement du treiziéme siecle, on ne sçauroit prouver que le Comte d'*Aquin* l'ait suivi à l'égard de son fils. Les plus anciens Historiens de S. T. nous apprennent qu'il passa cinq années dans l'Abbaye du Mont-Cassin, avec plusieurs autres enfans de qualité, sous la conduite d'un Gouverneur que son pere lui avoit donné ; & que ce fut ce Seigneur, & non pas l'Abbé ou la Communauté, qui l'envoya ensuite à

Naples pour y étudier les hautes Sciences.

3°. Lorsque S. T. entra dans l'Ordre de S. *Dominique*, il n'y eut rien que sa famille ne mît en usage pour le faire changer de resolution. Mais il n'y eut ni plainte ni opposition de la part des Religieux du Mont-Cassin.

Dans le Chapitre 22. du même Livre le P. T. prouve contre le P. *Wading*, Annaliste de l'Ordre de S. *François*, que S.T. n'a point étudié sous *Alexandre de Halès*, célébre Théologien du même Ordre, & qu'il fut Disciple d'*Albert* le Grand de l'Ordre de S. *Dominique*.

1°. Comment se persuadera-t-on que les Superieurs de cet Ordre eussent permis à un de leurs Religieux de se séparer de la Compagnie de ses Freres, de sortir tous les jours de son Couvent, & d'abandonner le célébre Collége de S *Jacques*, pour aller étudier dans une Ecole étrangere, & cela dans le tems même, qu'*Albert* le Grand, Jean de Paris, Etienne d'Auxerre, & plusieurs autres habiles Théologiens de son Ordre, enseignoient avec beaucoup d'éclat dans la Capitale du Royaume, & y attiroient une foule d'Ecoliers, qui venoient de bien loin pour les entendre.

2°. Le P. *Wading* ne peut citer en faveur de son opinion aucun Ecrivain du treiziéme ou du quatorziéme siecle.

3°. *Albert* le Grand qui survêcut à S. T. en parle comme de son Disciple. *Frater Thomas de Aquino, filius meus in Christo*, &c. En effet, ils partirent tous deux de Cologne pour Paris, selon Thomas de *Cantimpré*, autre Disciple d'*Albert*, l'un pour y enseigner la Théologie; l'autre pour y continuer ses études sous le même Maître.

4°. Le fait avancé par le P. *Wading* bien loin d'être réel, n'est pas même possible. Alexandre de *Halès* étoit mort, lorsque S. *Thomas* vint à Paris. Celui-ci n'y commença ses études qu'en 1245. vers le mois de Novembre, & celui-là étoit mort dans le mois d'Aoust de la même année. Le P. T. en apporte les preuves, & répond ensuite à quelques objections.

Il combat encore le P. *Wading*, dans le Chapitre 23 du second Livre au sujet de la Prose *Lauda Sion*, &c. que ce Franciscain attribue à S. *Bonaventure*. Il parle aussi dans ce même Chapitre de la retractation des Bollandistes, qui ayant lû dans les Actes de Sainte *Julienne* qu'elle avoit fait composer un Office du Saint Sacrement, *s'étoient imaginés* que cet Office pouvoit bien être celui qu'on attribue à S. T. ou du moins que le Saint Docteur pouvoit avoir profité de ce premier Office, pour en composer un second. Voici comme s'expriment les sçavans Jesuites. *Novum reverâ Officium fecisse S. T. docent utriusque Officii indubitabiles partes inter se comparatæ.*

Les Ouvrages de S. T. sont, comme nous l'avons dit, le sujet du sixiéme & dernier Livre de cette Histoire. Dans l'Edition qui fut faite à Rome en 1570. par ordre de

Pie V, tous les Ouvrages attribués communément au Saint Docteur composent 17 Tomes *in-folio*. L'Edition d'Anvers en a depuis ajoûté un dix-huitiéme. Parmi ces Ouvrages il y en a plusieurs de douteux ou même de supposés. Mais il en reste un si grand nombre de certains, qu'on a peine à comprendre qu'une vie aussi courte & aussi partagée par d'autres occupations que celle de S. T. y ait pû suffire * : l'Historien les divise en quatre classes. Il met dans la premiere les Ouvrages Philosophiques. Dans la seconde, les principaux de ceux qui regardent la Théologie. Dans la troisiéme, les Commentaires sur l'Ecriture Sainte. Dans la quatriéme enfin, les Opuscules, ou divers Traitez, qu'on pourroit appeller des Oeuvres mêlées, à cause de la diversité des matieres & des sujets.

Les principaux Ouvrages de Philosophie de S. T. sont les Commentaires sur presque tous les Livres d'*Aristote*, dont il a expliqué & souvent corrigé la doctrine pour la faire servir à la Religion, ou du moins pour empêcher qu'on n'en abusât contre elle. Ce travail étoit necessaire dans un siecle où l'on décidoit de tout sur l'autorité de ce Philosophe, bien ou mal entenduë. S. T. fit avec *Aristote* ce que les anciens Peres avoient fait avec *Platon*, & ce que depuis le P. *Malebranche* a fait avec *Descartes*. Le dessein, comme l'a remarqué un homme d'esprit, le dessein de lier la Religion à la Philosophie & de les accorder entr'elles, a toûjours été celui des plus grands Hommes du Christianisme ; & quand on y a travaillé, on a toûjours traité avec la Philosophie dominante.

* S. T. mourut le 7 de Mars 1274. dans sa cinquantiéme année, selon quelques Auteurs, ou dans sa quarante-huitiéme, selon d'autres.

Tous ces Commentaires de S. T. sur *Aristote*, dont les Manuscrits, dit-on, se conservent encore dans la Bibliothéque de Sorbonne, composent les cinq premiers Tomes des Oeuvres du Saint Docteur.

Le premier Ecrit qu'il ait publié sur la Théologie, est une Explication des quatre Livres des Sentences, *suivant la Méthode de Pierre Lombard* Evêque de Paris. Cet Ouvrage est contenu dans les six & septiéme Tomes.

Le huitiéme contient les Questions disputées. On les nomme communément ainsi, parce qu'elles avoient été souvent examinées, traitées & agitées par le Saint Docteur, tant en France qu'en Italie. Ces Questions au nombre de 63 sont divisées en plus de 400 articles.

Dans le même Volume on trouve douze autres principales Dissertations, partagées en cent Questions, qu'on appelle *Quodlibetiques*, parce que S. T. y traite de toutes sortes de matieres qui appartiennent à la Théologie.

Le neuviéme Tome renferme la Somme de la Foi Catholique contre les Gentils. Il ne faut pas confondre cet Ouvrage avec la Somme

de Théologie qui comprend les trois Tomes suivans. On y a joint les Commentaires de *Cajetan*. Ce grand Ouvrage est divisé en trois Parties, & la seconde est sousdivisée en deux autres. Prévenu par la mort, l'Auteur n'a pû achever la troisiéme. Mais pour remplir son dessein, un de ses Disciples (on croit que c'est le célébre Pierre d'Auvergne) a ajoûté un Supplément qu'il a pris mot pour mot du Commentaire même de S. T. sur le quatriéme Livre des Sentences. Il seroit inutile de faire ici l'éloge d'un Ouvrage si célébre. Nous nous contenterons de ce trait du P. A. *Possevin*, Jesuite. Le S. Esprit, dit-il, faisoit sans doute parler le Pape Jean XXII. lorsqu'il disoit que quand S. T. n'auroit point fait d'autres miracles, on en pourroit compter autant qu'il y a d'articles dans sa Somme.... *Ut divinitus pronunciasse existimetur hæc verba Joannes XXII. nisi D. T. alia edidisset miracula, unusquisque articulus eorum quos scripsit, habendus pro miraculo esset.*

Après les principaux Ouvrages qui regardent la Théologie Scolastique, on trouve dans l'Edition de Rome divers Commentaires sur plusieurs Livres, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Ces Commentaires occupent les Tomes 13, 14, 15 & 16. On trouve encore dans celui-ci plusieurs Sermons pour les Dimanches, les principales Solemnitez de l'année, & les Fêtes de quelques Saints. Il y a lieu de croire, selon notre Auteur, que ces Discours ne sont que de simples cannevas, des plans abrégez que le Prédicateur remplissoit en Chaire, ou des especes d'extraits que quelques-uns de ses Auditeurs faisoient eux-mêmes, après l'avoir entendu. » Les Péres » de l'Eglise & les Hommes Apo» stoliques annonçoient ainsi la pa» role de Dieu, & ils faisoient des » conversions, parce qu'ils ne prê» choient que pour convertir. » Dans un siecle comme le nôtre, » où la coûtume soûmet tout à ses » loix, les Prédicateurs polis tra» vaillent autrement leurs Dis» cours. Plusieurs mois de prepara» tion suffisent à peine, pour par» ler une heure de tems. Aussi se » font-ils quelquefois admirer.

Le dix-septiéme Volume contient les Oeuvres mêlées, c'est-à-dire, divers Opuscules, au nombre de 73. Il y en a 42 ou 43 qui sont certainement de S. T. Dans le vingt-septiéme il examine la Question de l'éternité du monde; il prouve que Dieu a pû le créer de toute éternité, & que la seule révélation nous apprend qu'il l'a créé dans le tems.

Tous les Ecrits contenus dans le Tome dix-huitiéme de l'Edition d'Anvers sont au moins fort douteux, comme on le verra par les preuves du P. *Touron*.

Si l'on a supposé bien des Ouvrages au Docteur Angelique, on lui en a ôté aussi plusieurs dont il est certainement l'Auteur. Telle est entr'autres la Somme de Théologie. Le célébre M. de *Launoy* est

le premier qui ait formé là-dessus quelque doute. Car d'abord il ne fit que douter. Bien-tôt il parut intimement persuadé. Alors il n'oublia rien pour établir son sentiment, qui en effet fut embrassé par quelques Ecrivains, en tout ou en partie. Aujourd'hui cette dispute doit être regardée comme entierement finie parmi les Sçavans. Le P. *Echard* a solidement éclairci cette matiere, & porté la verité à ce degré d'évidence qui réunit tous les esprits. On trouvera dans le septiéme Chapitre de cette Histoire l'abrégé de ce que cet habile Critique a écrit sur ce sujet dans deux Ouvrages Latins.

Dans le Chapitre 9, à l'occasion des differentes traductions des Ouvrages de S. T. le P. T. dit un mot sur la Question si le Saint Docteur sçavoit le Grec. Il y a des raisons assez fortes pour ne lui pas refuser cet avantage. Cependant le P. T. plus ami de la verité que zelé pour la gloire de son Saint, avoüe que ces preuves ne sont point décisives, & même qu'il seroit plus facile de combattre l'opinion qu'elles appuyent, que de la bien établir. Cet aveu, & quelques autres de la même nature, forment un préjugé bien avantageux en faveur de la fidelité de cette Histoire. Si les Sçavans y trouvent encore quelque chose qui leur paroisse moins sûr & moins averé, ils excuseront sans peine l'Auteur. Ils penseront qu'il étoit bien naturel que sur tant de points douteux un Disciple de S. *Thomas* prît quelquefois le parti le plus glorieux pour son Maître, quoique le moins probable. Disons plus, il ne lui sieroit pas de ne s'être jamais trompé; cela marqueroit trop d'indifference. *Si non errasset, fecerat ille minus.*

GENERATION HARMONIQUE, ou *TRAITE' DE MUSIQUE Théorique & pratique : par M. Rameau.* A Paris, chez *Prault* fils, Quai de Conty, vis-à-vis la descente du Pont-Neuf, à la Charité. 1737. *in*-8°. pag. 227. planches détach. XII.

APRE'S avoir donné l'Extrait des cinq premiers Chapitres de cet Ouvrage dans notre Journal de Janvier, il nous reste à rendre compte des Chapitres suivans.

CHAP. VI. On y découvre l'*origine du genre diatonique, des Tetracordes & Systêmes de Musique, de la Mélodie, des rapports naturels entre les sons de la Trompette & des Tymballes, du Mode naturel, de la liaison, des cadences & de la Note sensible.* Tout ce qu'embrasse ce titre est (selon M. R.) le produit de la seule Quinte. Il y trouve d'abord les 4 premiers sons du genre diatonique *si*, *ut*, *ré*, *mi*, formés par les deux sons fondamentaux *sol*, *ut*, *sol ut*, & qui font le *Tétracorde* des anciens, qu'on ne peut pousser au-delà de ces quatre sons, à moins qu'on n'ajoûte un troisiéme son fondamental à la Quinte de

de l'un des deux qui ont fourni cet ordre ; d'où naît ce qu'on appelle *Mélodie* ou le chant d'une seule partie. Il fait voir que dans le jeu de la Trompette & celui des Tymballes les deux sons fondamentaux *ut*, *sol*, y donnent seuls la loi. Il montre que c'est dans le *Mode naturel* que la Quinte déploye ses ressorts les plus cachés.

Le Mode (dit-il) est le principe, qui contient en lui la succession de sons la plus parfaite & la plus naturelle. Mais à la Quinte harmonique examinée jusqu'ici, il faut joindre celle que donne la proportion arithmétique au-dessous de ce même son fondamental ; & c'est dans ces deux Quintes que doivent être prises les bornes du mode & non pas dans la succession diatonique. Au lieu d'*ut* son premier son fondamental, il lui substitue ici *sol* comme *principal*, afin qu'on puisse dans ces progressions trouver les deux Quintes dont il a besoin. Celle qui est au-dessus du son principal s'appelle *Dominante*, & celle qui est au-dessous se nomme *Soudominante*. Toute Quarte represente la Quinte en conséquence du renversement.

L'Auteur explique ici la raison pourquoi trois tons de suite déplaisent, dans la modulation ; & c'est de quoi on ignoroit la cause. On les employe pourtant de suite, ces trois tons ; mais c'est en y pratiquant un repos au premier ou au second ton, sur l'un des sons fondamentaux du mode ; ce qu'il justifie par les anciens Tétracordes, tant conjoints que disjoints. Si l'on examine pourquoi les fausses relations, les deux Octaves, Quintes & Tierces-majeures de suite sont défenduës, on en trouvera la raison dans les trois tons, & sur tout dans la succession fondamentale d'*ut* à *ré*.

C'est dans le mode que trouve son origine la *liaison*, qui n'est autre chose qu'un son commun à l'harmonie de deux sons fondamentaux successifs, & où l'un des deux a toûjours part. La découverte de ce principe est d'autant plus heureuse, qu'elle facilite beaucoup la pratique de l'harmonie & du beau chant. Le seul sentiment, le seul bon goût fait appercevoir le défaut de cette liaison par tout où elle manque ; même dans un chant dépourvû d'harmonie. L'Auteur explique après cela ce que c'est que *cadence*, ses differentes especes, & ce qu'on entend par *note sensible*, qui est toûjours la tierce-majeure de la dominante. Les conclusions qu'il tire de tout ce qui est traité dans ce Chapitre le conduisent au suivant.

Chap. VII. Il s'y agit de l'*origine du Temperament*, *de sa théorie & de sa pratique*. Le Temperament musical consiste dans une modification necessaire aux intervalles, pour faire que le même son harmonique puisse y appartenir à differens sons fondamentaux. Pour établir ce juste Temperament (dit l'Auteur) il ne suffit pas de le trouver possible, il faut le fonder solidement. Pour y parvenir il examine les cinq Questions suivantes, auf-

quelles il répond, & d'où il tire ſes concluſions ſur cet article.

On demande, par les deux premieres Queſtions, quelle difference l'oreille fait entre le demi-ton majeur & le mineur? entre la tierce mineure & la ſeconde ſuperfluë? L'Auteur répond, qu'elle n'en fait aucune ſur les inſtrumens à touches; puiſque les deux demi-tons y ſont égaux, & que les deux accords en queſtion y ſont alternativement formés par les deux mêmes ſons.

On demande (3°.) comment l'oreille s'apperçoit de la difference entre les 4 intervalles dont on vient de parler, & quelle eſt en conſéquence l'operation de la voix? L'Auteur répond que c'eſt uniquement à la faveur de la ſucceſſion fondamentale, dont elle ſous-entend l'harmonie, ſuppoſé qu'elle ne l'entende pas.

On demande (4°. & c'eſt M. *Hughens*) ſi l'on entonnera les deux *ſol* à l'uniſſon dans cet ordre de ſons, *ſol*, *ut*, *la*, *ré*, *ſol*? L'Auteur répond en premier lieu, après M. *Hughens*, qu'on ne peut entonner le dernier *ſol* à l'uniſſon du premier ſi l'on y chante juſte chaque conſonance, parce qu'alors le dernier *ſol* devra ſe trouver d'un *comma* plus bas que le premier. Cependant l'experience prouve, que ſans le ſecours d'aucun inſtrument, il n'y a perſonne, qui avec un peu d'habitude dans le chant, ne ſe pique d'entonner en pareil cas le dernier *ſol* à l'uniſſon du premier. C'eſt donc encore la ſucceſſion fondamentale & ſon harmonie, qui guident ici l'oreille.

On demande enfin, comment ſe conduit la voix lorſqu'elle eſt accompagnée d'un ou de pluſieurs Inſtrumens, où le temperament eſt toûjours plus ou moins faux? Eſt-ce en y ſuivant ſervilement les uniſſons? eſt-ce en s'y ſoûmettant à l'harmonie qu'elle entend ou ſous-entend dans la ſucceſſion fondamentale? M. Rameau, après avoir parcouru les divers temperamens pratiqués dans l'accord des Inſtrumens de Muſique, répond qu'il n'y a que la ſucceſſion fondamentale & ſon harmonie ſous entenduë, qui puiſſent guider l'oreille & la voix en conſéquence, dans le cas propoſé. L'oreille ne ſuit donc pas ſervilement le temperament des Inſtrumens.

Nous paſſons ici, pour abréger, tout ce que l'Auteur nous débite de curieux ſur la théorie du temperament & ſur ſa pratique: relativement au Clavecin & à l'Orgue.

CHAP. VIII. On y parle en peu de mots, de l'*origine des progreſſions & des proportions* muſicales. On a déja dit qu'une corde miſe en mouvement les preſente toutes à l'oreille & à l'œil. Une corde qui réſonne fait appercevoir diſtinctement divers ſons, deſquels ſi l'on cherche les uniſſons ſur les parties de la même corde, on les trouve entr'eux comme 1, un demi, un tiers, un quart, *&c.* Si l'on prend pluſieurs cordes accordées au ton de ces differens ſons, & qu'on faſſe réſonner celle qui donne le plus grave, on voit frémir

les autres. Or dans 1, un demi, un tiers, un quart, *&c.* se reconnoît justement la progression harmonique ; & dans les vibrations de chacune de ces parties se manifeste la progression arithmétique : car tandis qu'un fait une vibration, 1 demi en fait 2, 1 tiers 3, *&c.* De plus la puissance reciproque des vibrations plus lentes & plus promptes les unes sur les autres, fait, que si la corde émeut son demi, son tiers, *&c.* elle émeut également son double, son triple : ce que confirment les experiences déduites au *Chap.* 1.

D'autre part la proportion harmonique se reconnoît entre les differens sons qu'on distingue le plus sensiblement dans la résonnance d'un corps sonore, & qui naissent justement de 1, tiers, 1 cinquiéme : & ce que leurs differentes vibrations ont produit dans la progression, elles le produisent également dans la proportion, ainsi que leur puissance reciproque, d'où naît la proportion arithmétique 1. 3. 5. En ne considerant qu'un intervalle dans chacune de ces proportions, on y reconnoît d'abord la géometrique, 1, 2, 4 : 1, 3, 9 : 1, 5, 25. & de plus en donnant une succession aux corps sonores, pour en tirer ce qu'ils ont de plus naturel ; les sons fondamentaux y sont alors arrangés d'eux-mêmes dans l'ordre de cette proportion, 1, 3, 9 qu'il faut étendre en progression, 1, 3, 9, 27, *&c.* Ce ne sont (ajoûte l'Auteur) ni ces proportions, ni ces progressions, qui donnent l'harmonie : c'est elle au contraire qui les fournit, & qui en auroit donné les premieres notions, si l'on ne les eût pas tirées d'ailleurs.

CHAP. IX. On y recherche l'*origine de la dissonance harmonique, & de son double emploi.* L'uniformité de l'harmonie produite par les trois sons fondamentaux du mode, établit la necessité de la dissonance, sans laquelle le mode ne sera jamais parfaitement décidé. Le moyen de donner un caractere distinctif, du moins au son principal du mode, ne pouvant consister dans l'alteration de son harmonie, cette alteration ne peut tomber que sur sa dominante & sur sa soudominante. Les intervalles renfermés dans les bornes de l'octave, & reduits à leurs moindres degrez, nous offrent la tierce pour le moindre intervalle harmonique, & nous laissent un vuide propre à recevoir encore une tierce dans l'harmonie naturelle.

L'Auteur, après un mur examen, de la nature que doit avoir cette tierce, & de la place qu'elle doit occuper, conclud que ce doit être une tierce mineure, & qu'elle doit être ajoûtée au-dessus de l'harmonie de la dominante, & au-dessous de celle de la soudominante, comme il suit : *ré, fa-diése, la, ut* ; pour la dominante : *& la, ut, mi, sol* ; pour la soudominante. Les deux mêmes sons, *la & ut* forment de chaque côté la tierce mineure ajoûtée ; & ce secours mu-

tuel, que se prêtent la dominante & la soudominante les lie pour lors tellement au son principal, qu'elles ne peuvent plus s'en éloigner : & la subordination entre ces deux sons est d'ailleurs bien marquée ; sur quoi M. R. renvoye à l'*Article V. du VI. Chap.* Si la soudominante reçoit la nouvelle tierce mineure au-dessous d'elle, cette tierce peut être reduite en une sixte majeure au-dessus de la même soudominante : en sorte qu'on peut reduire cet ordre *la*, *ut*, *mi*, *sol* en celui-ci, *ut*, *mi*, *sol*, *la* : où la soudominante conserve toûjours son droit de fondamentale en y recevant la sixte majeure pour directe, mais comme dissonnance.

C'est justement (dit l'Auteur) cet accord qui nous procure le nouveau son fondamental dont nous avions besoin pour porter la succession diatonique du mode jusqu'à l'octave. Dès lors (continue-t-il) *double emploi* dans cette même harmonie de la soudominante, qui selon le cas, sera fondamentale, ou cedera ce droit à sa dissonance même. L'Auteur explique en détail comment ce double emploi peut se pratiquer ; & il remarque en finissant ce Chapitre que la découverte de ce double emploi est des plus heureuses, puisque c'est un nouveau moyen de varier l'harmonie, lequel a ses agrémens particuliers.

Chap. X. On y traite *de la succession déterminée aux dissonances, sous les titres de preparer & de sauver, quant à son origine.* M. R. pose d'abord pour les seuls principes qui déterminent la succession des dissonances, 1°. la liaison naturelle entre les sons fondamentaux, & 2°. la succession diatonique naturelle aux sons harmoniques dans le mode. Les seules dissonances mineures, dont l'origine subsiste uniquement dans la septiéme, doivent être soûmises à la liaison annoncée, pourvû que la note sensible ne se trouve point dans l'harmonie qui les reçoit ; d'où suit cette regle : Que toute dissonance mineure, non accompagnée de la note sensible, doit être soûmise à la liaison, ce qui s'appelle *preparer la dissonance.* Or le renversement de l'harmonie fait voir que toute dissonance mineure possible n'est autre que la septiéme proposée, qui reçoit differens noms, suivant qu'on la compare à des sons differens du fondamental. Il est essentiel encore d'observer, que la preparation de la septiéme prend son origine dans le *double emploi*, où elle se lie à l'octave du son principal.

Quant aux régles qu'on doit suivre, pour *sauver* les dissonances, dont la succession doit être diatonique & passer du côté le plus naturel à la succession de la consonance dont elle dérive ; la plus générale de ces régles est que toute dissonance mineure doit descendre diatoniquement, & que toute dissonance majeure doit monter de même. L'Auteur éclaircit tous ces préceptes par divers exemples gravés sur ses planches, & qu'il faut voir.

Chap. XI. L'Auteur y explique *l'extension de l'ordre diatonique jusqu'à l'octave*, *par le moyen du double emploi*, *dans le mode naturel dit majeur*. On y voit l'ordre diatonique du mode naturel commencer par le son principal, & continuer sans interruption jusqu'à son octave; ce qui sembloit d'abord (dit-on) devoir être interdit, par la succession fondamentale des Quintes; mais à la faveur du *double emploi* procuré par la dissonance ajoûtée à la soudominante, le tout y devient naturel : bien entendu que l'on suppose pour lors un repos sur le son principal *sol* (3.) qui précede immédiatement *la* (27.) Ce mode naturel se distingue du suivant, par l'épithéte de *majeur*, en conséquence de la tierce majeure qui se trouve directe ou au grave dans l'harmonie de chacun de ses sons fondamentaux.

Chap. XII. On y passe du mode majeur au *mineur*, *dont* on remarque l'*origine*; & l'*on y démontre qu'il n'y a que deux modes*. La proportion arithmétique (dit M. R.) reduite à ses moindres degrez & subordonnée à l'harmonique, donne le mode mineur. Il n'y a (continue-t-on) qu'une seule succession fondamentale pour tous les modes possibles. Mais comme l'harmonie en est le principe immédiat, elle y donne principalement la loi; en sorte que cette harmonie ayant la tierce majeure directe d'un côté & sa mineure de l'autre, le mode doit se soûmettre à ces deux differens genres; d'où l'un est appellé *majeur* & l'autre *mineur*. Ce mode mineur a bien des singularitez qui ne sont point à négliger, & qu'il tient de l'imperfection de son origine; comme on le montre ici par plusieurs remarques, ausquelles nous renvoyons, pour abréger.

Le mode (au surplus) prenant sa source dans l'harmonie du corps sonore, il ne peut s'y trouver de difference qu'à l'occasion de cette harmonie, où à l'occasion de la succession fondamentale : & si cette succession ne peut y être alterée, puisque la seule Quinte y donne tout ce qu'il y a de plus naturel; ce ne peut donc être que dans la differente direction des deux tierces, causée par le renversement de la proportion arithmétique avec l'harmonique que les modes peuvent puiser leur difference; d'où il suit qu'il ne peut y avoir que deux modes, le majeur & le mineur; tout autre n'étant point nouveau, mais simplement transposé de l'un de ces deux-là.

Chap. XIII. Il a pour objet l'*origine du rapport des modes* : sur quoi notre ingénieux Auteur nous fait part de plusieurs observations recherchées, telles que celles-ci : 1°. Que le rapport des modes se tire de celui-là même qu'ont entre eux les termes de la proportion triple, d'où nous tenons le mode naturel, lequel se reproduit à chaque Quinte de la progression fondée sur cette même proportion : 2°. Que n'y ayant essentiellement que deux modes, la distinction que l'on fera dans leur suite ne doit

consister que dans la difference des sons qu'on peut prendre à son gré dans l'un ou dans l'autre pour principaux : 3°. Que ce rapport entre deux modes se fonde encore sur ce qu'ils ont deux termes communs ; 3. & 9. dans 1, 3, 9. ou dans 3, 9, 27 ; d'où il suit que ces termes representant des sons fondamentaux, plus les modes auront de sons communs entr'eux, plus ils seront relatifs : 4°. Qu'on admet ici la communauté des sons sans distinction, puisque les harmoniques étant une suite des fondamentaux, ce qui existera d'un côté existera necessairement de l'autre : 5°. Qu'on trouve non seulement dans un même mode trois sons fondamentaux, dont chacun peut devenir à son tour principal de son mode particulier ; mais on y démêle de plus lequel de ces modes est relatif au premier donné : 6°. Que le mode mineur, dont le son principal se trouve à la tierce mineure au-dessous de celui du mode majeur, remplace par le grand nombre des sons harmoniques qui lui sont communs avec ce majeur, le défaut de communauté entre leurs sons fondamentaux : 7°. Ces rapports de modes sont fondés sur la liaison qui entretient par-tout l'agrément de la succession : 8°. Tous ces modes relatifs different au moins entr'eux d'un demi-ton chromatique, *&c.* Toutes ces remarques de l'Auteur sont justifiées par des exemples qui les mettent sous nos yeux dans des planches gravées, ausquelles on doit avoir recours.

Chap. XIV. Il roule sur *l'origine du genre chromatique & de l'enharmonique.* On observe d'abord que le premier se tire d'une succession fondamentale par tierce, & le second d'une succession de deux modes relatifs, par l'entremise d'une nouvelle harmonie, qui leur est commune. C'est par-tout la Quinte, la tierce majeure & l'octave, qui occasionnent à la suite l'une de l'autre le nouveau demi-ton inconnu jusqu'ici dans ce Traité, & qu'on appelle *mineur* ou *chromatique*, parce qu'il est moindre d'un quart de ton que le majeur ou diatonique, & qu'il n'est pas à beaucoup près si naturel que ce dernier, d'où il arrive que pour l'entonner, on monte sans y penser d'un ton pour descendre aussi-tôt d'un demi-ton majeur, & former le demi-ton mineur.

La maniere (déduite ici fort au long, & que nous supprimons, pour abréger) de faire succeder immédiatement deux modes qui n'ont aucun rapport entr'eux par une même harmonie, qui leur est commune à la faveur du temperament, occasionne ou fait naître le genre *enharmonique*, où l'oreille est frappée du quart de ton, en est revoltée & en sent toute la dureté, qu'elle ne peut apprétier, & qui est ensuite modifiée par l'harmonie commune, » en sorte (dit M. R.) » que la surprise se tourne bien- » tôt en admiration, de se voir » ainsi transporté d'un hémisphere » à l'autre, pour ainsi dire, sans

» qu'on ait eu le tems d'y penser.

Il est persuadé que de pareils accidens en harmonie peuvent être propres à certaines expressions. Le Théatre Italien (dit-il) offre en ce genre des Scénes admirables, qui ne réussiroient guéres encore sur le Théatre François, à cause du peu d'exercice de nos Acteurs sur cet article. L'Auteur en a donné quelques échantillons dans deux de ses Pieces de Clavecin, & dans son Opera d'Hippolyte, où faute d'Acteurs capables cette tentative n'a pas réussi. Il ne desespere pas d'en trouver quelque occasion plus favorable, du moins dans la symphonie, pourvû que des Musiciens dociles & qui s'entendissent entr'eux, voulussent s'y prêter avec toute la patience qu'exige une nouveauté de cette espece pour des oreilles qui n'y sont point habituées.

Chap. XV. On y définit ce que c'est que *les cadences rompuës & les interrompuës, & l'on en indique l'origine.* Elles sont fondées sur la succession fondamentale en montant diatoniquement & en descendant de tierce; & sur ce que la dissonance peut indifferemment se sauver, sur quelque consonance que ce soit. Ces cadences sont désignées par deux noms presque synonymes, parce que leur effet est presque le même relativement à la parfaite. La cadence *rompuë* se forme d'une succession fondamentale, ou la dominante, au lieu de descendre de Quinte sur le son principal, monte diatoniquement sur un autre son fondamental, qu'on peut rendre, ou principal, ou dominante, puisque sa septiéme s'y trouve alors preparée par l'octave.

La cadence *interrompuë* se forme d'une succession fondamentale, où la dominante, au lieu de passer au son principal, descend de tierce sur une autre dominante, qui ne peut être que telle, parce que la note sensible, la tierce majeure de la premiere dominante ne trouvant aucun son harmonique auprès d'elle, qui appartienne à l'harmonie du nouveau son fondamental où l'on passe; elle est obligée de rester sur le même degré, & par-là détruit l'effet d'une cadence.

Chap. XVI. Il y est parlé de l'*origine de la supposition & de la suspension.* La *supposition* (dit notre Auteur) a sa source dans l'un des sons de la proportion arithmétique ajoûté au-dessous de la proportion harmonique; & la *suspension* n'en est qu'une suite. On juge bien que cette addition ne pourra se faire au-dessous d'un son principal, puisque son harmonie doit toûjours être pure & parfaite. Mais ce sera du moins au-dessous du son fondamental, le plus parfait après ce principal; c'est-à-dire au-dessous d'une dominante : en sorte que (pour exposer le fait plus clairement) on peut dans certains cas, ajoûter une tierce ou une Quinte, au-dessous d'une dominante & de son harmonie.

Quant à la *suspension*, elle consiste à conserver d'un accord autant de sons harmoniques que l'on veut

pour les faire entendre à la place de ceux qui doivent exister dans l'accord suivant, dont pour lors le son fondamental est generalement employé dans la Basse continuée, pourvû que ces sons conservés puissent arriver diatoniquement à ceux qu'ils suspendent pendant que le son fondamental de ces derniers existe toûjours, comme on le voit dans l'*exemple des tons harmoniques*, *N° XXIII.*

Le CHAP. XVII. n'est qu'une recapitulation sommaire de tous les principes établis dans les seize Chapitres précedens, dont elle rafraîchit la mémoire. Cela conduit l'Auteur à développer dans le Chapitre suivant (XVIII) tout le fruit & toute l'utilité que l'on peut recüeillir de sa doctrine. C'est-à-dire qu'il y traite de la modulation en général, & qu'il y offre en abrégé des regles pour la *composition*, & pour trouver la basse fondamentale sous un chant donné, ce qui remplit deux articles. Nous n'entreprendrons point de reduire ce Chapitre en extrait, puisqu'il n'est luimême qu'un extrait & un précis très-exact de tous les préceptes de l'art dont il s'agit; & qu'il faut le lire & l'étudier en entier pour en tirer tout l'avantage qu'on en doit attendre. D'ailleurs la plûpart de ces préceptes ne deviennent bien intelligibles, que par le secours des exemples gravés sur les planches & qu'il faut avoir actuellement sous les yeux.

Le CHAP. XIX. & dernier contient des *reflexions* du sçavant Auteur *sur les differens Systêmes de Musique*, *& sur les Méthodes en conséquence.* Pour juger (dit il) de la validité des Systêmes & des méthodes des Musiciens, tant anciens que modernes, il suffit d'examiner le principe d'où ils sont tous partis. C'est uniquement du Systême diatonique tiré de la succession fondamentale par Quintes. Pythagore forma le Tetracord diatonique, dont l'addition a lui-meme fournit le Systême complet. Les autres Musiciens Grecs qui nous restent (poursuit-il) ne nous laissent que des raisonnemens & des calculs, qui pour n'être pas fondés sur le véritable principe, sont non seulement vagues & de peu d'utilité, mais souvent faux. Quoiqu'Aristoxène eût trouvé le véritable tempérament dans la proportion géométrique, il fut blâmé de ses contemporains pour ne l'avoir pas sçu fonder; & *Zarlin* y a plus mal réussi encore.

Celui-ci, le maître de tous nos modernes, après avoir pris pour principe la proportion harmonique, en abandonne ce qu'elle a de plus précieux: il fait, contre l'ordre de la nature, dépendre l'harmonie de la mélodie; & parmi quelques véritez, on trouve chez lui une infinité d'erreurs, soit pour la succession de l'harmonie, soit pour les modes, soit pour le temperament: presque toutes les régles de cet Auteur pêchent par le défaut d'une juste définition. Nous en sommes encore là (continue M.R.) les seules regles de *Zarlin* sont en-

cor

core celles de tous nos Musiciens à quelques exceptions & quelques amplifications près, qui ne servent qu'à les rendre plus équivoques. Le Musicien (ajoûte-t-il) commence à gouter la basse fondamentale; mais en conçoit bien la succession, sur tout dans les differentes combinaisons qui en dépendent? Le simple Musicien de pratique a toûjours méprisé la source de la science dont il veut se parer. L'Auteur ne croit pas que son principe de la Basse fondamentale se borne à ce qu'il en a déja tiré. Il s'étend (selon lui) jusques sur le goût & sur quantité de moyens de varier l'harmonie, le chant, le dessein, *&c.*

Au surplus, c'est à regret que nous avons passé un peu légérement sur quelques Chapitres de ce Traité, lesquels nous n'avons fait qu'effleurer: mais une discussion plus détaillée nous auroit jettés dans une excessive longueur. Ce que nous en avons dit suffira pour donner de tout l'Ouvrage une idée très-avantageuse.

HISTOIRE ANCIENNE DES EGYPTIENS, DES Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Médes & des Perses, des Macédoniens, des Grecs. Par M. Rollin, *ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collége Royal, & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Tome XI. premiere Part.* A Paris, chez la Veuve *Etienne*, Libraire, ruë Saint Jacques, vis-à-vis la ruë du Plâtre, à la Vertu. 1737. *in*-12. pag. 434.

L'AUTEUR, dès la fin du Tome précedent, avoit entamé l'Histoire des Arts & des Sciences, qui avoient cours chez les anciens Peuples; & l'on y a vû déja ce qui concernoit leur agriculture & leur commerce. Il continue dans ce Volume, divisé en 2 Parties, à remplir la tâche qu'il s'est imposée; & il y fait une revûë détaillée & interessante de l'Architecture, de la Sculpture, de la Peinture, de la Musique & de la Science Militaire, telles que les ont cultivées principalement les Grecs & les Romains.

I. Après quelques Préliminaires sur la division des Arts en liberaux & en méchaniques, sur les honneurs rendus à ceux qui s'y sont distingués, & sur cette circonstance remarquable, que les Grands Hommes en tout genre se trouvent ordinairement contemporains; M. Rollin s'attache d'abord à l'Architecture en général, dont il examine les commencemens, les progrès & la perfection. Il nous parle à ce propos de la premiere Ville bâtie par Caïn, de Babylone & de Ninive; des Pyramides, du Lac Mœris, du Labyrinthe, & des Obélisques d'Egypte, des ruines de l'ancienne Persépolis. Mais il prétend, que des noms mêmes donnés aux trois ordres qui composent l'Architecture, on peut en

inferer, que c'est à la Grèce qu'un tel art doit, si non sa premiere invention, du moins toute sa perfection, ses règles & ses modéles.

Il est triste (dit l'Auteur) qu'il ne nous reste aucun Ecrit des Grecs sur l'Architecture; mais à leur défaut, il a recours à Vitruve, Auteur latin, Architecte de Jule-César & d'Auguste. C'est de-là, ainsi que de quelques Ouvrages de Claude *Perrault*, de *Chambray* & de *Félibien*, qu'il tire ce qu'il doit nous apprendre sur une matiere (dit-il) qu'il ignore absolument. Il parcourt donc les trois ordres d'Architecture des Grecs, le Dorique, l'Ionique, le Corinthien, & les deux autres qu'on y a joints, le Toscan & le Composite. Il les décrit, il marque quelques uns des Edifices construits suivant chacun de ces cinq ordres, dont il nous explique les termes; il nous en offre les desseins gravés sur une planche; ce qu'il termine par quelques réfléxions sur l'Architecture Gothique.

De-là il passe à un second article où il traite des bâtimens, & des Architectes les plus célébres dans l'antiquité. Après avoir dit un mot de ceux qui travaillerent au Tabernacle & au Temple de Salomon, il vient au Temple de Diane, à Ephèse, lequel passoit pour une des sept Merveilles du monde Il fut 220 ans à bâtir. Ctésiphon ou Chersiphron & Métagène son fils le commencerent; Démetrius & Poeonius Ephésien l'acheverent. Il avoit 71 toises de long sur plus de 36 de large. Il étoit d'ordre Ionique; composé de 127 colonnes de marbre hautes de 60 pieds, données par autant de Rois, sculptées par les plus habiles Ouvriers de leur tems, & formant un double portique. Ce Temple ayant été brûlé par Hérostrate, on en rebâtit un autre plus magnifique encore que le premier. L'Auteur ensuite parle des Edifices construits à Athênes, principalement sous le gouvernement de Périclès. Il met à la tête de tous le Pirée, ce Port si fameux, qui contribua le plus à la puissance & à la gloire des Athéniens. Periclès en décorant leur Ville de Temples, de Portiques, de Statuës, en fit l'objet de l'admiration de tous ses voisins; & tous ces ouvrages, quoiqu'achevés en très-peu de tems, ont eu une très-longue durée: en sorte qu'encore aujourd'hui (disoit Plutarque 600 ans après) ils ont une fraîcheur de jeunesse, comme s'ils venoient d'être finis.

M. Rollin n'oublie pas ici le Mausolée d'Artémise, ni le Phare d'Alexandrie, autres Merveilles du monde. Cette Ville fut l'Ouvrage de l'Architecte Dinostrate Macédonien, qui avoit proposé au Grand Alexandre de faire du Mont Athos la statuë de ce Conquerant, qui tiendroit en sa main gauche une grande Ville & en sa droite une coupe, recevant les eaux de tous les fleuves qui coulent de cette montagne pour les verser dans la mer: entreprise des plus audacieuses, mais qui demeura sans éxécu-

tion. Quant à la Tour du Phare, elle étoit quarrée, haute de 70 toises, large de 104 à chaque face, en sorte que du sommet on découvroit jusqu'à 30 & 40 lieues. Elle fut bâtie sous le regne de Ptolomée-Philadelphe par l'Architecte Sostrate. Vitruve faisant mention des Temples de la Gréce les plus magnifiques, joint à celui d'Ephèse, le Temple d'Apollon à Milet, bâti comme celui de Diane, suivant l'ordre Ionique; celui de Cérès & de Proserpine, d'ordre Dorique, à Eleusis, & celui de Jupiter Olympien, d'ordre Corinthien, commencé par Pisistrate, & plus de 300 ans après achevé par Antiochus Roi de Syrie, sous la conduite de l'Architecte Cossutius, Citoyen Romain.

A l'occasion de celui-ci, M. Rollin nous entretient de plusieurs Bâtimens célébres chez les Romains & des Architectes qui en eurent l'intendance. Tels étoient le Tombeau de Porsenna Roi d'Hétrurie; le Temple de Jupiter-Capitolin, ébauché par Tarquin le vieux, achevé par Tarquin le Superbe; les conduits souterrains destinés à recevoir toutes les immondices de la Ville; le Panthéon, les Thermes, le Colisée, les Aqueducs, les grands chemins, la Colonne d'Antonin, celle de Trajan, le Pont de celui-ci sur le Danube, *&c.*

L'Auteur termine l'article de l'Architecture par plusieurs réfléxions sensées sur les bâtimens en général & sur ceux des particuliers empruntant ces observations de Ciceron, de Caton & sur-tout de Vitruve, qui éxige pour la profession d'Architecte, non seulement un grand fonds de probité, mais une étenduë de connoissance, dont on est surpris. Ces connoissances doivent être (selon lui) l'art du dessein, la Géométrie, l'Optique, l'Arithmétique, l'Histoire, la Philosophie, la Musique, la Medecine, la Jurisprudence, l'Astronomie. Vitruve (continue M. R.) ne s'avise pas de demander pour un Architecte le talent de la parole, dont même souvent il est à propos de se défier, comme le marque un assez bon mot que Plutarque nous a conservé. » Il s'agissoit d'un bâ- » timent considerable, que les » Athéniens vouloient faire con- » struire, & pour l'éxécution duquel » deux Architectes se presenterent » devant le peuple. L'un beau par- » leur, mais peu habile en son » art, charma & éblouit toute » l'assemblée, par la maniere élé- » gante dont il s'exprima, en ex- » posant le plan qu'il se proposoit » de suivre. L'autre aussi mauvais » Orateur qu'il étoit excellent Ar- » chitecte, se contenta de dire aux » Athéniens : *Messieurs, je ferai* » *comme celui-ci vient de parler.*

II. L'Auteur, dans le Chapitre IV. de son XXIIe Livre, traite de la Sculpture des anciens. Il distribue d'abord cet art en ses differentes especes, soit par rapport aux diverses matieres qu'on y employe, telles que le bois, la pierre, le marbre, l'ivoire, les métaux, les

pierres précieuses ; soit par rapport à la differente façon de travailler ces mêmes matieres, en creux ou en relief. M. Rollin, sans vouloir décider la question sur la préeminence entre les Sculpteurs & les Peintres, fait remonter l'origine de la Sculpture jusqu'à celle du monde ; & l'on peut dire (ajoûte-t-il) que Dieu en formant le corps de l'homme avec tant de beauté & de perfection, fut le premier Statuaire. Cet art fut consacré dans la construction de l'Arche d'alliance, dont Dieu donna lui-même le dessein : mais long-tems auparavant, ce même art s'étoit honteusement vendu à l'Idolatrie, en remplissant l'Univers de Statuës, qu'il exposoit à l'adoration des peuples. De plus, il ne contribua pas peu à la corruption des mœurs, par la nudité des images, & par des representations contraires à la pudeur (ajoûte M. R.)

Il nous dit que les premiers Sculpteurs travaillerent d'abord sur la terre glaise, soit pour des statuës, soit pour des moules & des modéles. Telles étoient les statuës qui décoroient l'ancienne Rome, au tems du vieux Tarquin, & qui pour tout ornement n'avoient qu'un enduit de couleur rouge. C'est de l'une de ces statuës, que parle Juvénal & qu'il appelle *le Jupiter de terre, que l'or n'avoit point gâté ni soüillé*, FICTILIS ET NULLO VIOLATUS JUPITER AURO. On fit dans la suite, des portraits de plâtre & de cire, dont l'invention est attribuée à Lysistrate de Sicyone, frere de Lysippe.

Les anciens Sculpteurs ont employé pour leurs statuës presque tous les bois qui resistent à la corruption & aux vers, tels que le buis, le cédre, le citronier, le cyprès, le palmier, l'olivier, l'ébène, la vigne, *&c.* Le marbre devint bien-tôt la matiere la plus ordinaire & la plus recherchée pour les Ouvrages de sculpture ; & l'on croit que le premier usage en est dû aux deux Crétois, Dipène & Scyllis, un peu avant le règne de Cyrus. On ne mit d'abord en œuvre que le marbre blanc, tiré de l'Isle de Paros. Le Jaspe devint ensuite à la mode ; & on le tiroit principalement des carrieres de Chio. Les Cariens trouverent le moyen (dit-on) de couper le marbre en plusieurs tables assez minces pour incruster les murs des Edifices : & le Palais du Roi Mausole est le premier qu'on ait orné de ces incrustations. L'usage de l'ivoire, dans la sculpture, n'étoit point ignoré en Gréce, dès le tems d'Homere ; & ce Poëte en parle, quoiqu'il n'ait (dit M. R.) fait nulle mention des Eléphans.

On passe ici légérement sur la fonte des métaux par rapport à l'art dont il s'agit ; ainsi que sur les differentes manieres de graver sur ceux-ci, sur les pierres & sur le bois, soit en bosse, soit en creux : & après cette notion abrégée de l'ancienne sculpture, on s'applique à faire connoître quelques-uns de ceux qui se sont le plus signalés en cet art. De ce nombre

sont Phidias, Polyclète, Myron, Lysippe, Praxitèle & Scopas, sans parler (ajoûte-t-on) du plus illustre de tous, le fameux Socrate, qui étoit Sculpteur. Nous supprimons ici tout ce que l'Auteur nous donne sur la Vie & les Ouvrages de Phidias, ce qu'il emprunte de la Dissertation de M. l'Abbé Gédoyn sur ce sujet, imprimée parmi les *Mémoires de Litterature de l'Academie des Inscriptions & Belles-Lettres*, & dont nous avons rendu compte dans notre Journal.

Polyclète étoit de Sicyone, & florissoit dans la 87e Olympiade. Il fut Disciple d'Agélade, & fut maître de plusieurs Sculpteurs célébres, entre autres, de Myron. Parmi plusieurs Statuës d'airain de sa façon, il en fit une d'un jeune homme couronné, laquelle fut venduë 100 mille écus. Celle du *Doryphore* (ou Garde du Roi de Perse) encore de sa façon, se trouva si justement proportionnée dans toutes ses parties, qu'elle devint la régle de tous les Sculpteurs contemporains. Elien raconte que Polyclète, » travaillant dans Athénes à une statuë, par ordre du » peuple; il eut la complaisance » d'écouter tous les avis qu'on » vouloit bien lui donner, & en » conséquence de retoucher son » ouvrage, d'y changer & d'y cor» riger tout ce qui déplaisoit aux » Athéniens. Mais il en fit une au» tre en particulier, où il n'écouta » que son propre goût & les régles » de l'art. Quand elles furent ex» posées aux yeux du public, il » n'y eut qu'une voix pour con» damner la premiere & pour ad» mirer l'autre. *Ce que vous condam» nez*, leur dit Polyclète, *est votre » ouvrage : ce que vous admirez est » le mien.*

On ne connoît guéres du Sculpteur Myron, qui passoit pour Athénien, & qui vivoit dans la 84e Olympiade, que sa vache de cuivre, qui a donné lieu à plusieurs Epigrammes Gréques rassemblées dans le quatriéme Livre de l'Anthologie.

Lysippe natif de Sicyone, & contemporain d'Alexandre le Grand, de Serrurier qu'il étoit d'abord, devint excellent Sculpteur, en étudiant le *Doryphore* de Polyclète, & sur-tout la nature elle-même. Il travailloit avec tant de facilité, que de tous les anciens nul n'a fait autant d'ouvrages, & qu'on en mettoit sur son compte plus de 600. De ce nombre étoit la statuë d'un homme qui se frotte en sortant du bain; qu'Agrippa avoit mise à Rome devant ses thermes; plusieurs statuës d'Alexandre, selon ses differens âges; entre lesquelles il y en avoit une d'une rare beauté, que Néron estimoit fort, & que ce Prince sans goût s'avisa de faire dorer; ce qui lui fit perdre tout son prix. Lysippe (dit notre Auteur) perfectionna beaucoup la Statuaire, en representant les cheveux mieux que personne avant lui, en faisant les têtes plus petites & les corps moins gros, pour faire paroître ses statuës plus hautes; sur quoi ce

Sculpteur disoit *Que les autres avoient representé dans leurs statuës les hommes tels qu'ils étoient faits ; mais que pour lui, il les representoit tels qu'ils paroissoient.*

Le Sculpteur Praxitèle qui vivoit vers la 104. Olympiade, & qui ne doit pas être confondu avec un excellent Orfévre de même nom, célébre du tems de Pompée, tenoit un des premiers rangs parmi les Statuaires, & travailloit principalement sur le marbre. Entre toutes les statuës de sa façon qui étoient en grand nombre, on ignoroit celle qui (selon lui) méritoit la préférence, s'il ne nous l'eût appris lui-même ; & ce fut la Courtisane Phryné qu'il aimoit, qui sçut très-finement tirer de lui ce secret, qu'il n'avoit jusques-là confié à personne, sur quoi nous renvoyons au Livre même. Phryné obtint par ce moyen le Cupidon de Praxitèle, celle de ses statuës, avec le Satyre dont ce Sculpteur faisoit le plus de cas : & elle le plaça à Thespies, Ville de Béocie son Pays. Le Cupidon de Verrès, dont Ciceron parle, étoit different de celui-là, quoiqu'aussi l'ouvrage de Praxitèle. C'est sans doute (dit notre Auteur) le premier de ces Cupidons qui chez la vieille Duchesse de Mantoüe, mis auprès de celui de Michel-Ange *Buonarotti*, qui passoit pour un chef-d'œuvre de l'art, fit tant de honte à ce dernier, qui ne paroissoit plus qu'un bloc de marbre sans expression : ainsi que le rapporte M. de Thou, dans ses Mémoires. On trouve dans l'Anthologie Grèque jusqu'à 22 Epigrammes sur le Cupidon de Praxitèle.

Livré comme il l'étoit à Phryné, il n'oublia pas (dit M. Rollin) d'employer pour elle, le travail de ses mains ; & une des statuës de cette Courtisane, fut placée dans la suite à Delphes entre celle d'Archidame Roi de Sparte & celle de Philippe de Macedoine. Elle eut l'effronterie (continue M. R.) de s'engager à rebâtir Thêbes à ses dépens, pourvû qu'on y mît cette Inscription : ALEXANDRE A DÉTRUIT THÈBES, ET PHRYNÉ L'A RETABLIE. Des deux Vénus de Praxitèle, l'une representée nuë & l'autre voilée, les habitans de l'Isle de Cos eurent la sagesse (dit l'Auteur) de préferer la premiere ; au lieu que les Cnidiens acheterent la seconde qui attira dans leur Ville un grand concours de peuple.

On prétend que la Vénus de Scopas de l'Isle de Paros, l'emportoit sur celle de Praxitèle. Scopas, grand Sculpteur & grand Architecte, florissoit dans la 87. Olympiade. Il travailla pour le Temple d'Ephése, une colonne qui se distinguoit sur toutes celles de cet Edifice. Il contribua beaucoup aussi à la décoration du Mausolée d'Artemise, où les Architectes & les Sculpteurs les plus fameux signalerent à l'envi leur habileté : à propos de quoi l'Auteur nous donne ici la description de ce merveilleux Edifice, à laquelle nous renvoyons les curieux. C'est de ce Mausolée, qu'Anaxagore le Philosophe dit froidement

lorsqu'il le vit : *voilà bien de l'argent changé en pierres.*

M. Rollin, content d'avoir fait connoître les Sculpteurs les plus renommés, passe fort légérement sur quelques autres ; & termine cet article par la peinture qu'il nous donne du caractere de ces illustres Ouvriers d'après Quintilien & Ciceron , & qu'il faut lire chez l'Auteur même.

III. Les commencemens de la peinture (dit M. Rollin d'après Pline) ont été très-grossiers & très-imparfaits. Elle ne consistoit d'abord qu'en quelques traits, qui se multipliant peu à peu formerent le dessein, auquel ensuite on ajoûta la couleur. Celle-ci originairement fut unique , & cette maniere de peindre fut appellée *monochromate* , c'est-à-dire d'une seule couleur : après quoi on introduisit le mélange de 4 couleurs seulement , le blanc , le jaune , le rouge & le noir. C'est dans le sein de la Grèce que la peinture s'est perfectionnée : & on la croit posterieure à la Sculpture, parce qu'Homére , qui parle souvent de statuës, de bas reliefs & de gravûre , ne fait aucune mention de tableau.

Après ces préliminaires , l'Auteur parcourt les diverses parties de la Peinture , qui sont la composition , le dessein & le coloris. La composition contient 1°. l'invention ou le choix des objets qui doivent entrer dans le sujet que le Peintre doit traiter, & qui est ou historique ou allégorique;& 2°. la disposition. On doit (dit-il) considerer dans le dessein, la correction, le bon goût, l'élégance , le caractere , la diversité , l'expression & la perspective. Celle-ci n'étoit pas inconnuë aux anciens , comme l'a prouvé M. l'Abbé *Sallier* , dans une de ses Dissertations Académiques. Le coloris different de la couleur , est cette partie si essentielle qui enseigne de quelle sorte les couleurs doivent être employées pour produire le *clair-obscur* , qui donne le relief aux figures & les entoncemens aux tableaux.

Mais (observe M. R.) ce qui fait la souveraine perfection de la peinture, c'est le vrai ; & sur cet article , l'Auteur nous donne ici l'extrait du petit Traité de M. *de Piles*, & d'une Lettre de Monsieur *du Guet* écrite à une Dame sur cette même matiere. Ces deux Pieces roulent l'une & l'autre sur le vrai simple , sur le vrai idéal , & sur un troisiéme composé des deux premiers : & c'est ce qu'il faut voir dans le Livre même. M. R. fait encore ici cette observation importante, qu'il n'y a jamais eu de Peintre qui ait possedé au suprême degré toutes les parties de son art : lesquelles se trouvent inégalement partagées entre les differens sujets. Le plus excellent Peintre est celui qui en a réuni en sa personne le plus grand nombre.

L'Auteur, après un détail des differentes especes de peinture, qui sont celle à *fresque* ou en détrempe, celle à l'huile , la mignature , la peinture en cire , celle sur le verre, celle en émail, la Mosaïque ; vient

à l'Histoire abrégée des Peintres de la Gréce les plus connus. Ce sont Phidias & Panus, Polygnote, Apollodore, Zeuxis, Parrhasius, Pamphile, Timanthe, Apelle, Aristide, Protogène, Pausias, *&c.* Nous rapporterons seulement ici quelques traits concernant les uns & les autres.

Phidias, Peintre avant que d'être Sculpteur, peignit à Athénes le fameux Périclès, surnommé l'Olympien, à cause des foudres de son éloquence, & Panus frere de Phidias, peignit la célébre journée de Marathon. Polygnote Thasien, qui parut avant la 90 Olympiade, donna le premier quelque grace à ses figures. Il peignit dans le *Pœcile*, Portique d'Athénes, les principaux évenemens de la guerre de Troye, & en refusa le payement par un désinteressement peu ordinaire aux gens de sa profession. Apollodore Athénien, florissoit dans la 93. Olympiade, & trouva le secret de representer au vif & dans leur plus grande beauté les divers objets de la nature.

Zeuxis, natif d'Héraclée & Disciple d'Apollodore, vivoit environ la 85. Olympiade. Il aimoit à paroître dans les occasions d'éclat, comme dans les Jeux Olympiques, où il se faisoit voir à toute la Gréce, couvert d'une robe de pourpre, avec son nom en lettres d'or sur l'étoffe même. Etant devenu fort riche, il donnoit gratuitement ses ouvrages, parce (disoit-il) que nul prix ne les pouvoit payer. Il entendoit sur-tout les couleurs & la pratique du clair-obscur. Il regardoit un athlete de sa façon comme un chef-d'œuvre inimitable. On sçait que les grappes de raisin peintes de sa main trompoient les pigeons; mais qu'il fut trompé lui même par le rideau de Parrhasius. On sçait encore qu'il mourut à force de rire du portrait d'une vieille qu'il avoit representée.

Parrhasius Ephésien n'étoit pas moins vain que Zeuxis dans les ajustemens & dans les épithétes qu'il se donnoit. Il excelloit en ce qui regarde les mœurs & les passions de l'ame, comme il le montra dans le grand tableau où il representa le peuple d'Athénes. Son amour propre eut beaucoup à souffrir dans sa dispute avec Timanthe qui le vainquit & gagna le prix. Il s'agissoit d'un tableau qui representoit Ajax furieux. Le caractere propre de Timanthe étoit l'invention. Son Iphigénie a été regardée par tous les grands Maîtres comme un chef-d'œuvre de l'art en ce genre; & c'est principalement ce tableau qui a fait dire que les ouvrages de Timanthe faisoient concevoir plus de choses qu'ils n'en montroient, & que bien que l'art y fût porté au suprême degré, le génie enchérissoit encore sur l'art.

Apelle, de l'Isle de Cos, & que la renommée a mis au-dessus de tous les Peintres, florissoit dans la 112. Olympiade. Il a contribué lui seul plus que tous les autres ensemble à la perfection de la peinture, non seulement par ses excellens ouvra-

ges, mais encore par ses Ecrits, qui sont malheureusement perdus. Le fort de son pinceau (dit notre Auteur) a été la *grace*, c'est-à-dire ce je ne sçai quoi de libre, de noble, & de doux en même tems, qui touche le cœur & qui reveille l'esprit. M. R. raconte la maniere dont il fit connoissance & lia une étroite amitié avec Protogène, Peintre célébre, son contemporain. Il trouvoit que ce dernier ne sçavoit pas quiter le pinceau, & qu'il gâtoit souvent ses plus beaux ouvrages à force de les vouloir perfectionner. Si Apelle disoit son sentiment avec simplicité, sur les ouvrages d'autrui, il recevoit de même celui des autres, ayant coûtume, lorsqu'il avoit achevé un tableau, de l'exposer aux yeux des passans, d'entendre, caché derriere un rideau, ce qu'on en disoit, & d'en profiter. Tout le monde se ressouvient à ce propos, de la maniere dont il subit en partie la censure d'un Cordonnier. Il rendoit justice avec joye au mérite des grands Ouvriers, & il ne rougissoit pas de se les préferer à lui-même à certains égards.

Son extrême habileté jointe à beaucoup de politesse & de connoissance du monde, le rendit si agréable à Alexandre, que ce Prince daignoit souvent l'aller voir travailler, pour joüir des charmes d'une conversation aimable : & qu'il déclara par un Edit qu'il ne vouloit être peint que de la main d'Apelle. On mettoit au nombre de ses plus excellens tableaux, 1°. Alexandre representé la foudre à la main, qui sembloit sortir réellement du tableau, 2°. celui de la calomnie; qu'il avoit fait à son retour d'Egypte, où il avoit été calomnié dangereusement à la Cour du Roi Ptolomée fils de Lagus, 3°. la representation d'une cavale, qui lui valut un prix proposé, 4°. & sa Vénus *Anadyomène*, c'est-à-dire sortant de la mer, qui étoit son chef-d'œuvre.

Aristide, un des plus fameux contemporains d'Apelle, est le premier qui se soit fait des régles sûres pour peindre l'ame ou les passions les plus intimes des cœurs. Il étoit si habile à exprimer la langueur tant du corps que de l'ame, qu'Attale Roi de Pergame, grand connoisseur en ce genre, ne fit nulle difficulté de donner cent talens (ou 100 mille écus) pour un des tableaux de ce Peintre, où il ne s'agissoit que d'une expression de cette nature. Le tableau où Protogène representa le Chasseur Ialysus, Fondateur de Rhodes, & le Satyre du même Peintre ont eu la plus grande reputation. On admiroit sur-tout dans le premier l'écume qui sortoit de la gueule du chien.

M. R. après cette revûë des plus fameux Peintres de l'antiquité & de leurs ouvrages, convient qu'il n'est pas possible d'en apprétier le mérite aussi certainement que celui des anciens Sculpteurs ; & cela faute de Pieces de comparaison. Mais (ajoûte-t-il) il faut pourtant avoüer que les préjugez sont très-favorables pour l'antiquité, même

par rapport à la peinture. Sur quoi il allégue un passage de Ciceron & un autre de Denys d'Halicarnasse, desquels il resulte, du moins, pour ne rien outrer (dit-il) que les anciens avoient poussé la partie du dessein, celles du clair-obscur, de l'expression & de la composition aussi loin que nos modernes les plus habiles : mais que pour le coloris ils leur étoient de beaucoup inférieurs.

Notre Auteur termine ce Chapitre, en déplorant avec les plus sages du Paganisme-même, l'abus que les anciens & les modernes ont fait de la Sculpture & de la Peinture, qu'ils ont employées scandaleusement à des representations licencieuses, à des nuditez indecentes, qui en faisant honneur à l'art, deshonorent l'Artiste.

IV. De la peinture des anciens, M. Rollin passe à leur Musique, laquelle, outre la composition & l'exécution des chants musicaux, comprenoit l'Art Poëtique, celui de la *Saltation* ou du geste, & celui de composer & d'écrire en nottes la simple déclamation. Notre Auteur commence tout ce détail par la Musique proprement dite. Il en recherche l'origine, il en marque les premiers usages, il nous expose avec quel succès les Grecs la cultiverent, & les merveilleux effets qu'elle produisoit chez eux : n'oubliant point sur-tout en ce genre, ce que Polybe nous raconte des Arcadiens, & la maniere dont on guérit en Italie ceux qui ont été piqués de la Tarentule.

Ensuite il passe en revûë ceux qui ont le plus contribué à perfectionner cet art, ce qu'il emprunte en partie des Remarques sur le Dialogue de Plutarque touchant la Musique, imprimées dans le dixiéme Volume des *Mémoires de Litterature de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.* Ces Poëtes Musiciens dont il fait ici mention, sont Amphion, Orphée, Hyagnis, Olympe, Démodoque, Phémius, Terpandre, Phrynis, Timothée, Archiloque, ausquels il joint le Musicien Dogmatique Aristoxène.

L'Auteur observe, que l'ancienne Musique chez les Grecs étoit simple, grave & mâle. Il marque en quel tems & comment elle s'est corrompuë. Il spécifie les divers genres & les differens modes de leur Musique, ainsi que la maniere dont ils notoient les chants. Il éxamine s'il faut préférer la Musique moderne à l'ancienne; & après avoir discuté les raisons pour & contre, » Pour moi (dit-il) je ne puis » m'empêcher de croire que les » Grecs, portés, comme ils l'é» toient, au divertissement, élevés » & nourris dans le goût des con» certs, avec tous les secours dont » j'ai parlé, avec ce génie inventif » & industrieux pour tous les arts » qu'on leur connoît, ont excellé » dans la Musique comme dans » tout le reste. C'est la seule con» clusion que je tire de tout le rai» sonnement que je viens de faire, » sans pretendre donner la préfé» rence aux anciens sur les moder» nes.

L'Auteur vient ensuite aux autres especes de Musique, usitées chez les anciens, & renvoyant l'Art Poëtique aux Volumes suivans, il se borne ici à la déclamation & à la *Saltation*. Quant à ces deux articles, il fait grand usage des Réflexions Critique de M. l'Abbé *du Bos* sur la Musique & sur la Peinture. Il pose d'abord comme un fait constant, que la déclamation du Théatre étoit composée & reduite en nottes, par le moyen des accens, qui étoient jusqu au nombre de dix. Entre plusieurs passages qui paroissent le démontrer, l'Auteur en choisit un tiré de Ciceron, où celui-ci parle du Comédien Roscius, & que l'on peut voir.

Les gestes qui accompagnoient la déclamation theatrale, & qui faisoient partie de ce qu'on appelloit *Saltation*, étoient réglés suivant certaines loix, dont il n'étoit pas permis aux Acteurs de s'écarter. Bien davantage, il arrivoit souvent que la déclamation & le geste se trouvoient partagés sur le Théatre entre deux Acteurs. Il faut voir ce que notre Auteur nous raporte de curieux sur ces divers points, ainsi que sur l'art merveilleux des Pantomimes. Un détail plus circonstancié nous meneroit trop loin. Nous renvoyons à un autre Journal ce qui concerne l'art Militaire, la Grammaire, la Philologie, & la Rhétorique des anciens; ce qui remplit le tiers de ce onziéme Volume & le douziéme tout entier.

ELOGE HISTORIQUE DE MONSIEUR COUSTOU L'AISNE', Sculpteur ordinaire du Roi, & Recteur de l'Académie Royale de Peinture & de Sculpture, auquel on a joint des descriptions raisonnées de quelques Ouvrages de Peinture & de Sculpture. A Paris, chez *Huart* Libraire, ruë S. Jacques, près la Fontaine Saint Severin. 1737. *in*-12 pag. 180. sans compter la Préface.

JAMAIS le goût des beaux Arts ne fut plus généralement repandu. Jamais il n'y eut parmi nous plus d'amateurs de peinture, de Sculpture, de Musique, *&c.* & sur ce point nous pourrions le disputer aux Italiens mêmes. Cette gloire n'est pourtant pas particuliere à la France. Par-tout la lumiere qui n'éclairoit qu'un petit nombre d'habiles gens, se répand de proche en proche jusques sur la multitude. Les hommes se polissent de plus en plus, font plus d'usage de leur esprit, & deviennent plus sensibles aux plaisirs ausquels il a quelque part.

On aime certaines choses; dès lors on veut s'y connoître. Ainsi du goût pour les productions des beaux Arts, naît infailliblement le desir d'avoir au moins une légére teinture des principes de ces Arts. De-là le succès des Livres qui peuvent satisfaire la curiosité à l'égard de ces connoissances. On n'a pas

lû avec moins de plaisir dans l'Ouvrage de M. l'Abbé du *Bos* les Réfléxions qui concernent la Peinture, que celles qui ont pour objet la Poësie.

Et qu'on ne traite pas ces connoissances de frivoles, ou même de dangereuses. M. *Bossuet*, dit l'Auteur de l'Eloge & des Descriptions dont nous allons rendre compte. » M. *Bossuet*, le plus grand » Théologien de son siécle, & le » plus attaché à la pureté de la » Doctrine & de la Morale de Je- » sus-Christ, s'est appliqué à con- » noître les arts. Il en parloit à » Monseigneur le Dauphin comme » de choses dignes de son atten- » tion. En effet la sagesse des Loix, » les vastes conquêtes, les fonde- » mens d'une paix avantageuse & » solide, ne sont pas les seules » sources de la splendeur des états » & de la grandeur des Princes qui » les gouvernent. L'Histoire Sacrée » qui peint Salomon comme le » plus grand des Rois du Peuple » de Dieu, n'a pas oublié la magni- » ficence de ses Palais, & tout ce » que les arts avoient fait de chef- » d'œuvres pour attirer sur lui l'ad- » miration & le respect des autres » peuples. M. *Bossuet* place la Scul- » pture & l'Architecture dans le » magnifique tableau qu'il fait de » la grandeur des Egyptiens, *&c.*

Outre le plaisir du public qui aime à connoître plus particulierement tous ceux qui ont excellé en quelque genre, l'Auteur s'est proposé l'instruction des jeunes éleves de l'art. Il a voulu leur indiquer les routes que les célébres Artistes ont tenuës dans les Ouvrages qu'il décrit, &, pour ainsi dire, qu'il commente.

Il a eu soin de consulter sur M. *Coustou* plusieurs de Messieurs de l'Académie de Peinture & de Sculpture; & il croit pouvoir assurer que tout ce qui le concerne dans cet Ouvrage est éxactement vrai.

Nicolas *Coustou*, fils de François *Coustou* Sculpteur en bois, & de Claudine *Coisevaux*, naquit à Lyon le 9 Janvier 1658. Son pere lui donna les premiers principes de son art; & heureusement la nature lui avoit donné toutes les qualitez necessaires pour y réussir. Comme, selon l'usage des Villes de Province, il y avoit un morceau de Sculpture sur le devant de sa Boutique, pour servir d'enseigne, le jeune *Coustou* peu satisfait de cet ouvrage, conçut le dessein d'en faire un autre qui répondît aux idées qu'il avoit déja du beau. Il fit en bois S. *Etienne* à genoux, priant pour les bourreaux qui le lapidoient. Ce morceau attira long-tems une foule de Spectateurs, & l'âge du jeune Artiste augmentoit leur admiration.

Il ne conçut de ce succès qui l'assuroit de ses talens, que plus d'ardeur pour les perfectionner. La grande reputation de M. *Coisevaux* son oncle l'animoit encore. Il vint le trouver à Paris à l'âge de 18 ans, & travailla sous ce grand Maître jusqu'à la fin de 1683, c'est-à-dire pendant environ huit années. Alors M. *Colbert*, après lui avoir donné

de sa main le premier prix de Sculpture qu'il avoit remporté au jugement de l'Académie de France, l'envoya à l'Académie de Rome, où il resta trois ans. Il fit pendant ce tems la belle statuë de l'Empereur *Commode* sous la figure d'*Hercule*, qui est placée dans les Jardins de Versailles.

M. C. partit de Rome en 1687. pour revenir à Paris ; mais il s'arrêta à Lyon pendant 18 mois, aux vives instances de quelques curieux, pour qui il fit trois figures de pierre. Dès qu'il fut à Paris, le feu Roi lui ordonna de travailler aux ornemens de Sculpture de Versailles & de Trianon. En 1692. il travailla aux embellissemens de l'Eglise des Invalides. L'Auteur indique les differens morceaux qu'il fit en cette occasion.

L'année suivante M. C. devint membre de l'Académie, sur un bas relief de marbre, dont le sujet est une allégorie sur la convalescence de *Loüis XIV*.

Il faut voir dans l'Ecrit que nous abrégeons, le détail des nombreux ouvrages de M. C. on en sera surpris. A l'assiduité au travail cet habile homme joignoit une facilité peu commune. Toutes choses égales d'ailleurs, cette facilité donne une grande supériorité à un Artiste sur ses pareils. Du moins elle hâte beaucoup sa reputation. » Il faut » dans notre siécle que la même » main ait fait un monde de sta- » tuës, avant qu'on se détermine à » prononcer. Quelles loüanges au- » rions-nous données aux Statuai- » res d'Athénes ! Ils passoient leur » vie sur une seule figure. Cepen- » dant la République commençoit » par leur assurer une situation gra- » cieuse. Elle se chargeoit de l'édu- » cation & de la fortune de leurs » enfans...... Nos préjugez sont » si forts & nous avons si peu d'é- » quité, que le nom seul d'un » Sculpteur Grec fait disparoître à » nos yeux tout le mérite des Scul- » pteurs modernes ; & le nombre » prodigieux des ouvrages de nos » contemporains n'est jamais com- » pté dans nos comparaisons.

A cette réflexion nous en ajoûterons une autre qui fera sentir encore notre peu d'équité à l'égard de ceux de nos contemporains ; soit Artistes, soit Auteurs, qui ont fait beaucoup d'Ouvrages. Il est presque impossible que dans ce grand nombre, il n'y en ait quelques-uns de médiocres ou même de mauvais. Or la critique s'acharne sur ces Ouvrages foibles. Elle les rappelle en toute occasion. C'est par eux qu'elle caracterise & qu'elle définit ceux qui en sont les Auteurs. D'un autre côté le public plus sensible aux défauts qu'aux beautez, le public inconstant, aisé à ébranler, peut-être même un peu malin, se prête facilement à l'injustice ; & il ne faut quelquefois qu'un malheureux succès pour dégrader à ses yeux, du moins pour un tems, l'objet de son admiration.

Revenons à M. *Coustou*. Selon l'Auteur de son Eloge, on trouve dans ses Ouvrages les plus belles parties de la Sculpture. » Le beau

» choix, la noblesse, la correction, » la pureté, l'élégance & la précision des contours, la vie & l'esprit, la vérité & la molesse des » chairs, tout y est porté à un degré de perfection ou très-peu des » anciens sont parvenus, s'il est » vrai qu'ils ayent eu autant de finesse & de délicatesse dans leur » façon de travailler le marbre. La » chair paroît fraîche & fléxible » dans les Nymphes, au point » qu'on croiroit la faire obéir sous » le doigt. Elle est tendre, molle » dans les enfans. La nature n'offre » plus de vérité aux yeux que par » la couleur.

Le Roi venoit fréquemment voir travailler M. C. il lui faisoit des questions sur son art, & ne vouloit point qu'il interrompît son travail pour y répondre. Des groupes qu'il avoit faits pour Marly étant achevés, Sa Majesté les admira, & dit ces propres paroles. *Coustou est né grand Sculpteur. Il a fait plusieurs modéles dans ces places, & tous également beaux.* » Ce grand Monar» que, *ajoûte notre Auteur*, qui » sçavoit si bien l'art de conquerir » & de gouverner les Royaumes, » sçavoit parfaitement les moyens » de faire de grands Hommes; & » il en a fait en si grand nombre & » de si grands en tous genres, que » son regne doit l'emporter sur le « regne d'*Auguste*.

Quand M. C. parloit des ouvrages des autres avec ses éléves, » il » leur montroit le beau qu'ils de» voient suivre avant que de leur » découvrir les défauts qu'ils de» voient éviter, « conduite qui marque également & son hâbileté & sa probité.

Son chef-d'œuvre, au jugement des Connoisseurs, est l'*Apollon* poursuivant *Daphné*, qu'il a fait en marbre pour être posé à Marly. On ne peut rien voir de plus fini, de plus gracieux & de plus piquant.

M. C. a travaillé pour la Ville de Lyon, qui lui accorda une pension viagére de 50 livres. Depuis sa mort elle l'a continuée à M. son frere. Les grands Hommes illustrent leur patrie; mais la patrie s'illustre elle-même bien davantage par les marques d'estime qu'elle leur donne. Elle est bien plus honorée de les avoir recompensés que de les avoir produits.

M. C. mourut le premier Mai 1733. âgé de 75 ans & 4 mois. Il a laissé dans le cœur de ses amis & de tous les connoisseurs un amour très tendre & un respect infini pour sa mémoire.

Après cet Eloge on trouve dans ce Volume une Lettre sur *la necessité de prendre les sujets des tableaux dans les Historiens*. Souvent les Peintres qui ont des sujets d'Histoire à traiter, se contentent des connoissances qu'ils en ont acquises par les tableaux & dans les conversations. De-là les fautes, quelquefois très-grossieres, contre la vérité & le *Costume*. L'Auteur trace ensuite un sujet de tableau; c'est la chasteté de *Joseph*. Son but est de faire voir tout ce qu'un Peintre devroit observer pour se confor-

mer éxactement à la narration de *Moïse*.

Cette Lettre est suivie des descriptions raisonnées de quelques ouvrages de Peinture & de Sculpture, 1°. *Sara donnant Agar pour femme à Abraham, tableau de M. Carlo Vanloo.*

2°. *Hercule filant auprès d'Omphale, tableau de M. de Favanne.*

3°. *Eloge d'une statuë de marbre, tableau de M. Lancret.*

4°. *Autel de l'Eglise de Roüen fait par M. Bousseau, sur l'idée de M. Carteau Architecte.*

5°. *La Religion, figure symbolique, par M. Bousseau.*

Ces descriptions ne sont point susceptibles d'extrait, & nous y renvoyons les amateurs qui les liront avec plaisir. Nous nous croyons pourtant obligés de remarquer que dans celles des tableaux profanes on trouve quelques expressions qui paroîtront peut-être un peu libres, du moins trop vives, trop énergiques. D'un autre côté dans les descriptions des ouvrages de peinture ou de Sculpture dont le sujet est la Religion & l'Histoire Sainte, l'Auteur ne s'exprime pas toûjours avec assez d'exactitude. Les beaux arts lui sont plus connus que le langage de la saine Théologie.

TROISIEME LETTRE DE M. ASTRUC MEDECIN-Consultant du Roi, & Professeur en Medecine au Collége Royal, à M. Delaire Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier, sur un Ecrit intitulé: RE'PONSE D'UN CHIRURGIEN DE S. CÔME. *Broch.* in-4°. pag. 39.

NOUS avons donné dans le Journal de Janvier dernier, l'Extrait de la Piece à laquelle M. Astruc replique dans cette troisiéme Lettre. Il ne nous reste ici qu'à rendre compte de la Lettre dont il s'agit. *Il paroît enfin*, dit M. Astruc à M. Delaire, *une Réponse à la premiere Lettre que je vous ai écrite il y a plus de six mois, & cette Réponse est de quatre-vingt-dix-neuf pages, quoique ma Lettre n'en contienne que 22. mauvais préjugé pour une cause qui coute tant à défendre.*

Après ce début, M. Astruc réfléchit sur le titre de la piece en question. Ce titre porte qu'elle est d'*un Chirurgien de S. Côme*. Mais ce Chirurgien n'y étant point nommé, l'Auteur de la Lettre fait là-dessus sept observations, qui ne sont pas indifferentes : la premiere, que le public donne l'Ecrit à M. Petit, Maître Chirurgien Juré : la seconde, que cet Ecrit renferme quelques recherches d'une érudition qui est étrangere à M. Petit : la troisiéme, que pour cette raison, le public regarde l'Ecrit comme la production d'un Bureau d'Ecrivains rassemblés pour répondre : la quatriéme, que c'est apparemment pour cela que dans cet Ecrit l'on parle toûjours au nombre pluriel,

nous examinerons, *nous allons prouver*, &c. quoique le titre porte que c'est la Réponse d'un Chirurgien de S. Côme : la cinquiéme, que ce Bureau est dirigé par M. Petit : la sixiéme, que M. Petit ne refusera pas d'avoüer l'Ouvrage : la septiéme enfin, que les Chirurgiens de S. Côme ne l'adoptent pas ; ce qui est cause (pour le remarquer en passant, & M. Astruc nous pardonnera bien cette remarque) que la plûpart d'entre eux ne veulent point entrer dans la dépense que le Directeur de ces Bureaux a faite pour stipendier les Ecrivains qu'il y a employés. M. Astruc prend ici occasion de rendre à plusieurs Chirurgiens la justice qu'il croit leur devoir. Il y a à S. Côme, dit-il, d'excellens sujets : un Morand, un Malaval, un le Dran, un Pibrac, un Grammont, *&c.* qui font honneur à la Chirurgie, & que les Medecins se font un plaisir de regarder comme leurs Collégues dans une partie importante de l'art de guerir.

M. Petit, a souvent demandé pourquoi M. Astruc s'étoit engagé dans la dispute dont il s'agit. Voici ce que ce Medecin répond. » Je » ne me suis engagé dans cette que- » relle, *dit-il*, que malgré moi, » on m'y a forcé en me faisant *ga-* » *rant des éloges* outrés qu'on pro- » diguoit à trois anciens Chirur- » giens ; éloges que je n'avois gar- » de d'avoüer, & en m'imputant » sans aucun fondement, d'avoir » adopté dans mon Livre, leur pra- » tique pour le traitement des ma- » ladies vénériennes.

» Je pourrois compter pour un » troisiéme motif l'exclusion for- » melle, qu'on donnoit aux Me- » decins dans le droit de traiter ces » maladies.

» Il étoit difficile, *continue M.* » *Astruc*, d'être indifferent à une » pareille entreprise, & j'avoüe » que j'avois peine à souffrir pa- » tiemment qu'on voulût m'enle- » ver une des prérogatives de ma » profession, & une partie de mon » emploi.

On voit par-là que M. Astruc n'est point l'agresseur, & c'est ce qu'il veut que l'on sçache.

Il ne faut pas oublier que la premiere Lettre de notre Auteur, comme nous l'avons remarqué dans l'Extrait que nous en avons donné le mois de Septembre dernier, renferme deux Parties, l'une où l'on se lave du reproche d'avoir copié la Pratique de Thierry de Héri, & l'autre où l'on prouve que la découverte du spécifique pour les maladies vénériennes, n'est point duë à la Chirurgie. On se borne dans cette troisiéme Lettre, à examiner ce que M. Petit oppose à la premiere de ces deux parties. Ce seul article occupe dans la Réponse du Chirurgien 42 pages. M. Astruc est plus court, & il le seroit davantage sans les citations.

Toute sa justification se reduit dans la premiere partie de sa premiere Lettre, à ces deux propositions : l'une de fait : *Je n'ai rien pris de Thierry de Héri sur la Pratique des maladies vénériennes* : & l'au-

tre de droit : *je n'ai pû en rien prendre qui fût à lui, parce qu'il n'y a rien de nouveau dans son Ouvrage, qu'il n'est lui-même que le Copiste des Medecins qui l'ont precédé.* C'est le même ordre que suit encore dans cette Replique M. Astruc. Il remarque d'abord que c'eût été à ceux qui l'accusoient d'avoir adopté la Pratique de Thierry de Héri, à marquer ce qu'il en avoit pris ; parce que l'ordre demande que les accusateurs soient chargés de la preuve des accusations qu'ils intentent, mais on n'a spécifié aucun chef à M. Astruc, & l'on a eu sans doute ses raisons ; il a donc été obligé d'y suppléer, & pour cela dans sa premiere Lettre, il a distribué en seize articles principaux, tout le détail de la méthode proposée par de Héri ; il a éxaminé chacun de ces articles en particulier, & il a fait voir qu'il n'en avoit copié aucun ; après quoi il a cru pouvoir conclurre en bonne Logique, qu'il n'avoit rien pris de Thierry de Héri, sur la maniere de traiter les maladies vénériennes.

Ce qui lui reste à faire aujourd'hui sur cet article, est sans doute, comme il l'observe, d'établir par de nouvelles preuves, s'il le faut, que les seize differences, que dans sa premiere Lettre, il a marquées entre de Héri & lui, sont aussi réelles qu'il l'a avancé, & à mettre la vérité de ce fait au-dessus des nuages, dont M. Petit, dit-il, a tâché de l'obscurcir.

M. Astruc observe cependant que le même M. Petit semble vouloir lui épargner la peine de ce détail, parce que ce Chirurgien insinue que ce n'est point *le détail des régles particulieres,* que M. Astruc a copié de Héri, mais que *c'est le fond de sa méthode, la méthode des frictions mercurielles.*

M. Petit dit même que » M. » Astruc a autorisé cette pratique » par de nouvelles observations, » qu'il l'a étenduë par de nouveaux » préceptes, qu'il n'est point à l'é- » gard de Thierry de Héri, ce » qu'est Bernier à l'égard de Gas- » sendi, dont Bernier n'est que le » Copiste ; mais qu'il est ce qu'est » le Pere Malebranche à l'égard de » Descartes, dont le Pere Male- » branche a perfectionné & étendu » le Systême en l'adoptant.

Mais malheureusement pour M. Petit, M. Astruc ne veut point se prêter à cet adoucissement. Si, dit-il, je n'ai autre chose de commun avec de Héri, dans le traitement de la maladie vénérienne, que le fond de la méthode, que la méthode des frictions mercurielles, je n'ai donc rien pris, je n'ai donc rien adopté de Thierry de Héri. La preuve qu'apporte de la justesse de cette conséquence M. Astruc, c'est que la méthode dont il s'agit, n'a jamais appartenu à ce Chirurgien, & qu'elle avoit été proposée avant lui, par Loüis Lobéra Medecin de l'Empereur Charles V. en 1544. par Pierre André Mathiole, Medecin de plusieurs Empereurs en 1536. par le célébre Nicolas Massa Medecin de Venise, en 1533. &

par vingt autres Medecins avant ceux-là. Voilà les Guides de M. Astruc, voilà ceux qu'il s'est proposé de suivre, & non pas un de Héri, qui n'étoit lui-même que leur Copiste, & qui n'a donné en François que ce qui étoit en Latin dans leurs Ouvrages, soit qu'il sçût le Latin, soit que ne le sçachant pas, il eût ses M. . . . ses Q. . . . ses A. . . . ses P. . . . ses T. . . . ses G. . . . comme M. Petit a les siens.

M. Astruc ne met ici que les lettres initiales des noms de ceux qui prêtent leur secours à M. Petit, mais il est peu de Lecteurs qui ne soient là-dessus au fait; c'est pour quoi nous en demeurerons tout de même à ces Lettres initiales. Notre Auteur remarque ici que c'en seroit assez pour établir sa premiere proposition, & que la maniere dont Monsieur Petit cherche à modifier l'accusation intentée, fait assez juger qu'il a senti la méprise où on l'a fait tomber à cet égard. Cependant comme ce Chirurgien peu ferme dans ses opinions, à ce que remarque M. Astruc, s'avise de contester dans la suite de sa Réponse, la réalité des seize points dans lesquels M. Astruc prétend avec raison, differer de Thierry de Héri, M. Astruc ne croit pas pouvoir se dispenser d'éxaminer en peu de mots, ce que le Chirurgien de St. Côme objecte sur chacune de ces differences. Pour le faire avec précision, il établit dans l'énumération de ces differences, l'ordre qu'il a suivi dans sa premiere Lettre, ordre que M. Petit a dérangé dans sa Réponse, par l'esperance, dit M. Astruc, d'en tirer avantage.

Nous n'entrerons point dans cette discussion, non plus que dans celle qui concerne la proposition qui vient ensuite, sçavoir, qu'il n'eût pas été possible de rien prendre de Thierry de Héri, qui appartînt à ce Chirurgien, parce que son Ouvrage ne contient rien qui n'ait été enseigné auparavant par les Medecins. Cela nous meneroit trop loin, nous y renvoyons les Lecteurs, & sur-tout, les Chirurgiens.

Tout ce que nous dirons, c'est que M. Petit ayant cité bonnement sans les entendre, plusieurs passages latins, pour s'autoriser, on le plaint ici *de n'avoir pû juger de ces passages que par les yeux d'autrui, & de s'être confié cependant, à ses guides, jusqu'au point de triompher sur leur parole.*

M. Astruc avoit défié dans sa premiere Lettre, qu'on pût rien indiquer dans Thierry de Héri, qui fût neuf, qui fût original, qui fût véritablement à cet Auteur. *Qu'est-il arrivé? Après bien des déclamations inutiles*, dit M. Astruc, *on s'est persuadé qu'on pouvoit là-dessus, m'opposer à moi-même, & prouver par mes propres paroles, que j'avois attribué à de Héri, des choses neuves & originales. Il est difficile,* continue M. Astruc, *de s'imaginer avec quelle joye, on a saisi cette idée, & en combien de façons on a pris plaisir à exposer cette pretendue contradiction. Rien cependant, n'est plus mal fon-*

dé que ce triomphe.

M. Astruc, après ces paroles, rapporte le fait : il montre, entre autres choses, que les Ecrivains de M. Petit, faute d'avoir compris la signification d'un mot Latin, très-facile cependant à comprendre, qui est celle du mot *singularia*, ont engagé M. Petit à prendre les choses à gauche. Ce qui fait voir combien il importe, lorsqu'on n'est pas capable d'écrire par soi-même, de bien s'informer de la capacité de ceux sur lesquels on se repose.

Au reste, comme cette Réponse est pleine d'invectives contre les Medecins, & entre autre, contre l'Auteur de la Lettre, M. Astruc, que les injures touchent peu, ne dit autre chose sur celles qui le regardent, sinon qu'on s'est servi de phrases dont il auroit lieu de se plaindre, si de pareilles invectives pouvoient l'offenser ; & quant à celles qui concernent les autres Medecins avec lui, son plus grand *fiel* est de dire qu'on a employé des expressions peu mesurées, des expressions peu décentes, qu'on s'est porté aux derniers excès contre l'un d'eux, enfin qu'il seroit à souhaiter que M. Petit *eût quelque ami raisonnable qui lui fist connoître combien une telle conduite lui fait tort.* Cette moderation de M. Astruc, & qui est véritablement digne d'un homme aussi distingué par son mérite ne donne pas un petit relief à la bonté de ses raisons.

TRAITE' DES GAINS NUPTIAUX ET DE SURVIE QUI sont en usage dans les Pays de Droit Ecrit, tant du ressort du Parlement de Paris que des autres Parlemens ; contenant tout ce qui concerne les augmens de dot, agencemens, contreaugmens, donations de survie, bagues & joyaux, & autres gains nuptiaux & de survie. Par M. Antoine-Gaspar BOUCHER D'ARGIS, *Avocat au Parlement.* A Lyon, chez *Duplain* pere & fils, ruë Merciere. 1738. vol. *in*-4°. pag. 400. Et se vend à Paris chez *Saugrain*, Grand'Salle du Palais, à la Providence.

LES gains nuptiaux & de survie sont une des plus importantes matieres de la Jurisprudence, & d'un usage aussi fréquent dans les Pays de Droit Ecrit que la communauté de biens, le doüaire & les autres conventions matrimoniales des Pays Coûtumiers : cependant quoiqu'il ait paru depuis longtems divers Ouvrages sur les conventions particulieres aux Pays Coûtumiers, il n'y avoit encore jusqu'ici aucun Traité des gains nuptiaux & de survies usités dans les Pays de Droit-Ecrit : car ce que quelques Arretistes & leurs Annotateurs en ont dit n'est que dans des endroits fugitifs, ils n'ont traité que quelques questions particulieres touchant l'augment & n'ont donné aucune notion des autres gains nuptiaux & de survie.

Le Traité que nous annonçons, & dont le Public a l'obligation à

M. *Gaspar Boucher d'Argis*, Avocat au Parlement, embrasse toute la matiere, & comprend tout ce qui concerne les gains nuptiaux & de survie usités dans les Pays de Droit-Ecrit, tant du ressort du Parlement de Paris que des autres Parlemens, & même ce qui se pratique à cet égard dans les Provinces d'Alsace & de Roussillon qui ont chacune un Conseil Souverain auquel elles sont soûmises.

L'Ouvrage est divisé en trente & un Chapitres, dont le premier traite des gains nuptiaux & de survie en général, lesquels sous ce point de vûë comprennent tous les avantages que se font les conjoints en considération de leur mariage, soit avant ou depuis qu'il est contracté, au lieu que les gains nuptiaux & de survie proprement dits, qui font l'objet du Traité, sont particuliers aux Pays de Droit-Ecrit.

Dans ce Chapitre qui est comme préliminaire, on remarque que malgré la difference qui se trouve dans les dispositions des diverses Loix & Coûtumes, elles semblent néanmoins se réunir en ce point qu'elles accordent presque toutes au survivant des conjoints quelque avantage sur les biens du prédécédé, mais que dans la maniere de remplir cet objet, elles se trouvent peu uniformes.

Pour en donner une idée, l'Auteur rappelle en peu de mots quelles sont les libéralitez que se font ordinairement les conjoints dans les Pays Coûtumiers, & les principales differences qu'il y a entre les diverses Coûtumes par rapport à la communauté de biens, au doüaire, au préciput, donations & dons mutuels & autres avantages usités dans les Pays Coûtumiers.

Il donne ensuite une notion générale des gains nuptiaux & de survie usités dans les Pays de Droit-Ecrit, dont les principaux sont l'augment ou agencement, les bagues & joyaux, le contre-augment, les donations de survie, les pensions viageres, l'habitation, les coffres, hardes, trousseau & joyaux en nature, & plusieurs autres dont il fait l'énumeration.

Il annonce aussi l'ordre du reste de l'Ouvrage, sçavoir que les treize Chapitres suivans doivent expliquer les régles propres à chaque gain nuptial ou de survie en particulier, & que les autres contiennent les régles communes à tous les gains nuptiaux.

Dans le second Chapitre qui est intitulé de l'*Augment de Dot*, M. *Boucher d'Argis* démontre que l'augment ne tire son origine ni de l'*Augmentum Dotis* des Romains ni du *Morghangeta* des Allemands, ni du doüaire, ni de la donation à cause des nôces des Romains, mais de l'*Hypobolon* des Grecs : » Cette » opinion, *dit-il*, est d'autant » mieux fondée que les Romains » pratiquoient cet *Hypobolon* de» puis qu'ils avoient cessé de prati» quer les donations à cause de » nôces, & que les habitans du » Pays de Droit-Ecrit adopterent

» aussi l'usage de l'*Hypobolon* pour » se conformer à ce qui se prati- » quoit chez les Romains.

» D'ailleurs, *ajoûte-t-il*, quand » cet usage n'auroit pas été intro- » duit dans les Gaules en même » tems que les Loix Romaines y » furent établiës, il ne seroit pas » étrange qu'il y eût été apporté » dans la suite par les relations que » les François eurent avec les peu- » ples de l'Orient : dès l'an 1096. » les François commencerent leurs » voyages d'outre-mer pour aller » faire la guerre aux Infidéles, & » entre ceux qui eurent part à ces » expéditions étoient les habitans » d'Auvergne, de Provence, de » Languedoc, & de Gascogne, » qu'on appelloit tous d'un nom » commun les *Provençaux* pour les » distinguer des autres habitans du » reste de la France que l'on appel- » loit les *François* : or ces peuples » qu'on nommoit les Provençaux » & qui habitoient précisément les » mêmes Provinces que nous ap- » pellons aujourd'hui Päys de » Droit-Ecrit, ayant appris dans » leurs voyages & séjours en O- » rient, l'usage du gain de survie » appellé *Hypobolon*, ils rapporte- » rent chez eux ce même usage » qui s'y établit insensiblement sous » le nom d'augment.

Après cette origine de l'augment, vient le détail des diverses Provinces où il a lieu, & de la difference qu'il y a entre l'augment coûtumier ou légal qui se régle suivant l'usage & l'augment préfix ou conventionnel qui se régle suivant le contrat de mariage.

Le contre-augment ou droit de rétention qui fait la matiere du troisiéme Chapitre, est ce que le mari survivant prend sur la dot de sa femme prédécédée. L'Auteur rappelle en cet endroit les progrès du Droit Romain par rapport à la restitution de la dot & les differentes actions qui pouvoient être exercées pour y parvenir. Il remarque que dans l'ancien droit le mari gagnoit en certain cas la dot de sa femme, mais que suivant le dernier état il est toûjours obligé de la rendre en entier, en sorte que le contre-augment n'est point fondé sur les Loix Romaines actuellement observées dans les Pays de Droit-Ecrit, & n'est qu'une imitation de ce qui se pratiquoit dans l'ancien Droit Romain.

M. Boucher d'Argis fait aussi l'énumération des Pays où cet avantage a lieu au profit du mari, il rapporte les dispositions que certaines Coûtumes ou Statuts des Pays de Droit-Ecrit ont à l'égard du gain de la dot, il explique en quoi le contre-augment coûtumier differe du conventionnel, & les régles qui leur sont communes.

Dans le quatriéme Chapitre il parle des bagues & joyaux qui sont principalement usités dans les Provinces de Lyonnois, Forez, Beaujolois. Ces sortes de bagues & joyaux ne sont pas les bijoux qui se donnent en nature, mais un gain nuptial & de survie qui se régle à une somme d'argent à proportion de la dot. Ce droit, dit

l'Auteur, revient à peu-près au préciput des Pays Coûtumiers, avec cette difference néanmoins, qu'en quelques Provinces, comme Lyonnois, Forez, Beaujolois, les bagues & joyaux sont dûs de plein droit & sans stipulation, au lieu que le préciput des Pays Coûtumiers n'est absolument fondé que sur la convention; les bagues & joyaux se stipulent aussi dans quelques autres Provinces, en sorte qu'il y en a de coûtumiers & de conventionnels.

Le cinquiéme Chapitre traite du droit d'habitation en tant qu'il fait quelquefois partie des gains nuptiaux & de survie.

Le sixiéme traite des donations de survie proprement dites, qui ont lieu dans la Provence, la Bresse & le Maconnois, en quoi elles sont differentes de l'augment, & quels biens y peuvent être compris.

On trouve dans le septiéme Chapitre ce qui concerne les gains de coffres, hardes, trousseau, meubles, *&c.* Quelques Coûtumes parlent de ces sortes de choses, mais sans y établir aucun gain nuptial & de survie, ce n'est guéres que dans la Guyenne, le Roussillon, la Provence, l'Alsace, que la femme survivante a droit de prendre ces sortes de gains.

Le huitiéme Chapitre traite des pensions viageres en tant qu'elles sont quelquefois partie des gains nuptiaux: ces pensions se stipulent assez ordinairement en Provence & dans la Bresse, où il n'y a point d'augment.

Le neuviéme Chapitre a pour objet plusieurs gains nuptiaux & de survie qui sont particuliers à la Province d'Alsace, tels que le droit de dévolution, la Coûtume de Ferrete, le *Morgengaab*.

Le dixiéme n'a pareillement pour objet que les gains nuptiaux & de survie qui sont particuliers à la Province de Roussillon, tels que le droit de tenute, la bague nuptiale, le *Sponsalici* ou *Screix*, &c.

Comme les habits de deüil dûs à la femme survivante ont quelque liaison avec la matiere des gains nuptiaux, l'Auteur examine dans le onziéme Chapitre si les habits de deüil sont un véritable gain nuptial ou de survie; après avoir parcouru les Loix qui ordonnent le deüil, il observe que l'obligation de le porter, n'est pas reciproque entre les conjoints, que les héritiers de la femme ne doivent rien au mari pour habits de deüil, parce qu'il n'est pas tenu de le porter, que cela s'est toûjours ainsi pratiqué dans les Gaules, suivant ce que remarque Tacite *de Moribus Germanorum*, où il dit, *fœminis lugere honestum est, viris meminisse*: que néanmoins dans le ressort du Parlement de Dijon par un usage particulier à cette Province, l'obligation de porter le deüil est réciproque entre les conjoints, & que le mari est tenu de porter le deüil de sa femme, de même que la femme en cas de survie est tenue de le porter pour son mari, & que par une suite necessaire la Jurispruden-

ce de ce Parlement oblige les héritiers de la femme de fournir au mari survivant des habits de deüil, comme en pareil cas, les héritiers du mari en doivent à la femme.

Ce même Chapitre explique aussi en quoi consiste le deüil, qui doit le payer, comment il se regle, pour quelles causes la veuve en est privée, si celle qui se remarie dans l'an du deüil perd ses gains nuptiaux, & si elle encourt la peine d'infamie.

Un droit à peu-près de même nature fait la matiere du Chapitre suivant, c'est le droit ou année de viduité, la Coûtume de Normandie accorde au mari survivant un droit de viduité, mais qui se régle par des principes tous differens de celui des Pays de Droit-Ecrit, qui n'a lieu qu'au profit de la femme survivante.

Le treiziéme Chapitre traite de la quarte que l'authentique *Præterea* accorde au conjoint survivant pauvre sur les biens du prédécédé: on avoit long-tems douté si cette authentique devoit être suivie dans les Provinces de France régies par le Droit-Ecrit, mais il paroît que le Parlement de Toulouse & plusieurs autres l'ont reçûë, & la question fut ainsi jugée par un Arrêt solemnel du 21 Fevrier 1732. rendu au Parlement de Provence où l'on prétendoit que cette authentique n'avoit pas lieu.

Pour n'omettre aucun des droits respectifs des conjoints en Pays de Droit-Ecrit, l'Auteur a fait un Chapitre de la succession d'entre mari & femme en vertu du titre, *unde vir & uxor* : c'est le quatorziéme Chapitre qui rappelle l'ancien droit sur ces sortes de succession, & le nouveau droit établi à cet égard par le titre, *unde vir & uxor*, qui s'observe dans tous les Pays de Droit-Ecrit, & même dans quelques Coûtumes ; il explique aussi en quoi ce droit de succeder participe de la nature des gains de survie, & quel est son effet.

Les Chapitres suivans contiennent, ainsi qu'on l'a annoncé, les régles communes aux gains nuptiaux & de survie en général.

Le quinziéme est sur la question sçavoir si l'insinuation du contrat de mariage est necessaire pour la validité des gains nuptiaux & de survie. On y voit quelles étoient les dispositions du droit sur les donations en faveur de mariage ; quel étoit anciennement l'usage observé en France pour ces donations, les dernieres Loix qui les ont assujetti à l'insinuation, & quels gains nuptiaux & de survie y sont sujets.

Dans le seiziéme Chapitre M. Boucher d'Argis agite la question sçavoir quelle Loi régle les gains nuptiaux que doit avoir le conjoint survivant. Il donne une idée des diverses questions mixtes qui peuvent naître au sujet des gains nuptiaux par l'opposition des Loix du domicile, du lieu du contrat, de la célébration & de la situation des biens, & pose pour principe que lorsque le contrat de

mariage régle les gains nuptiaux, c'est le contrat qui fait la loi des parties, nonobstant toute autre loi contraire, à moins qu'elle ne fût réelle prohibitive, & qu'à défaut de contrat de mariage ou de convention expresse sur les gains nuptiaux, ils sont fixés irrévocablement par la loi du premier domicile qui le mari a choisi au tems de son mariage.

Dans le dix-septiéme Chapitre l'Auteur éxamine si le survivant qui n'a rien apporté en mariage ou dont l'apport n'a pas été payé peut demander ses gains nuptiaux.

Dans le dix-neuviéme il traite la question sçavoir si les gains nuptiaux sont sujets au retranchement de l'Edit des secondes nôces

Dans le vingtiéme Chapitre il discute en quel cas un des conjoints peut demander ses gains nuptiaux du vivant de l'autre conjoint.

Dans le vingt uniéme, en quel cas & de quel jour les gains nuptiaux sont éxigibles

Dans le vingt-deuxiéme de quel jour les interêts en sont dûs.

Le vingt-troisiéme Chapitre explique quelles préférences hypothéques & priviléges à le survivant pour ses gains nuptiaux : on y remarque entre autres choses que la Loi *Assiduis* qui donne à la femme pour la répétition de sa dot une hypothéque privilégiée sur tous les biens de son mari par préférence à tous créanciers même antérieurs au mariage n'est point suivie en France, excepté dans le Parlement de Toulouse, qu'au surplus ce droit de prélation n'a jamais eu lieu pour les gains nuptiaux.

M. Boucher d'Argis éxamine dans le vingt-quatriéme en quel cas le survivant est tenu de donner caution pour toucher ses gains nuptiaux.

Dans le vingt-cinquiéme, il explique quel droit les conjoints ont dans ces sortes de gains, tant du vivant l'un de l'autre, qu'après le décès de l'un d'eux, & aussi du vivant des enfans, s'il y en a, & après leur décès.

Le vingt-sixiéme Chapitre traite de la virile, c'est à-dire de la portion des gains nuptiaux que la Loi accorde en proprieté au survivant, soit le mari ou la femme, & que l'on appelle simplement *virile* à la difference de ce que l'on nomme *portion virile*, qui est la part que les peres & meres prennent en proprieté suivant la nouvelle 118.ch.2. dans la succession d'un de leurs enfans auquel ils succedent avec leurs autres enfans & sœurs du défunt.

On voit dans le vingt-septiéme Chapitre quels droits a le conjoint survivant dans ses gains nuptiaux lorsqu'il se remarie.

Dans le vingt-huitiéme, pour quelles causes il en peut être privé.

Dans le vingt-neuviéme, quels droits y ont les enfans.

Dans le trentiéme, quels droits y ont les créanciers tant du mari que de la femme & des enfans, & si l'on peut en disposer à leur préjudice.

Le dernier Chapitre traite de la prescription

prescription des gains nuptiaux en général & en particulier de celle de la virile, le tout, tant à l'égard du mari que de la femme & des enfans.

A la suite du corps de l'Ouvrage sont plusieurs Pieces justificatives, comme une Déclaration du Roi du 25 Juin 1729. au sujet de l'insinuation des gains nuptiaux, un acte de notorieté du bailliage de Beaujolois & plusieurs Consultations & Mémoires des plus célébres Avocats de differentes Cours sur la même matiere.

Il y a aussi ensuite des additions au Traité des gains nuptiaux & de survie qui contiennent des Observations faites sur ce Traité par une personne de mérite qui n'a pas voulu être connuë, & les Réponses de l'Auteur à ces Observations dans lesquelles il a établi de plus en plus ce qu'il avoit avancé dans le corps de l'Ouvrage & a traité plusieurs Questions qui n'y avoient pas été prévûës.

LOGIQUE, OU *REFLEXIONS SUR LES FORCES DE l'entendement humain & sur leur légitime usage dans la connoissance de la vérité. Par M. Chrétien Wolff, Conseiller de Régence de S. M. le Roi de Suede, professeur en Mathématiques, & premier Professeur en Philosophie à Marpourg, Professeur Honoraire de S. Petersbourg, & Membre des Societez Royales des Sciences de Londres & de Berlin. Traduite de l'Allemand, sur la cinquiéme Edition, & revûë sur toutes les suivantes.* A Berlin, chez A. *Haudé*. 1736. vol. *in*-12. *266*. pag. sans compter l'Epître Dédicatoire au Prince Royal de Prusse, les Préfaces de l'Auteur & du Traducteur, & les Tables.

A LA tête de ce Volume est une estampe qui represente une main sortant d'un nuage, & tenant une balance, avec ces mots: *discernit pondera rerum.* Cette espece d'emblême caracterise parfaitement la Logique.

M. *Wolff*, aujourd'hui associé étranger de l'Académie Royale des Sciences de Paris, est plus connu en France par la reputation qu'il a en Allemagne, que par ses Ouvrages. Ils sont tous en Allemand ou en Latin; & celui-ci est le seul qu'on ait traduit en François.

Cette traduction fut entreprise il y a dix ans par deux freres (Messieurs *des Champs*) Disciples de M. W. & elle lui a été communiquée. M. W. qui entend fort bien le François, quoiqu'il le parle peu, jugea qu'on avoit bien rendu son sens, & sollicita beaucoup Messieurs *des Champs* de mettre au jour leur travail. Quelques affaires de famille & la séparation des deux freres suspendirent cette entreprise. Enfin le Prince Royal de Prusse, si célébre entre les Princes par son goût pour les Sciences & pour les Lettres, a souhaité que cette Traduction fût imprimée. C'est par

lui-même qu'il en a jugé ; & on lui avoit envoyé pour échantillon le Discours Préliminaire.

Rien n'est plus difficile, selon M. des C. que de bien traduire l'Allemand en François. » Cela est » si certain que jusqu'à present » nous n'avons point, ou presque » point de bonnes Traductions de » cette espece, sur-tout il est très- » difficile de traduire les Ouvrages » de M. W. soit à cause de la pure- » té & de la précision de tous ses » termes, soit principalement à » cause des matieres...... Tout » homme qui voudra y réussir doit » absolument posseder ces trois » avantages. Il faut qu'il entende à » fond l'Allemand & le François, » & qu'il soit bien au fait de la » Philosophie de M. W.

On a lieu de croire qu'aucun de ces avantages ne manque à M. des Champs. Du moins il est sûr qu'il écrit en François avec assez de de pureté, & avec beaucoup de netteté & de justesse. Sa Traduction se fait lire avec plaisir, & n'a point trop l'air d'une Traduction.

La raison & l'entendement sont le don le plus excellent que Dieu ait fait à l'homme. C'est ce qui le distingue le plus glorieusement des autres animaux. Ainsi plus un homme sçait faire usage des forces de son entendement plus il est digne du nom d'hom̄me. C'est donc à perfectionner leur entendement, & à en pousser les forces aussi loin qu'elles peuvent aller, que ceux qui font profession d'étude, devroient s'attacher principalement. Voilà le véritable esprit philosophique, rare parmi les Philosophes mêmes, applicable à tout, & infiniment plus précieux que toutes les connoissances philosophiques dont il facilite l'acquisition, & dont il régle l'usage.

Le moyen le plus sûr pour se procurer cet avantage, c'est de s'étudier à bien comprendre des véritez solidement démontrées, de rechercher avec soin comment on auroit pû les découvrir, & de tenter soi-même de nouvelles découvertes, lorsqu'on a déja fait des progrès dans l'habitude de penser & de raisonner. C'est enfin d'approfondir ce qui porte une démonstration à ce degré d'évidence auquel on ne peut resister, & comment à l'aide d'une vérité connuë, on en découvre d'inconnuës. Or tout cela ne se peut mieux faire qu'en étudiant les Mathématiques. L'étude des Sciences éxactes est la meilleure Logique ; & on a dit plus d'une fois qu'un de leurs principaux avantages, c'est qu'elles peuvent beaucoup contribuer à donner à l'esprit plus de force & de justesse.

M. W. est grand Mathématicien, & il assure que cet abrégé de Logique est, *comme l'extrait & la quintessence* de tout ce qu'une étude opiniatre des Mathématiques, & une profonde méditation sur les operations de l'entendement, lui ont fait découvrir. Il a publié depuis sa grande Logique Latine *in*-4°. où il explique fort au long ce qu'il ne fait souvent qu'insinuer

dans celle-ci.

Si l'on en croit notre Auteur, les Académies, ou Universitez d'Allemagne sont d'assez mauvaises Ecoles. » J'en fais l'aveu avec pei-» ne, *dit-il*, mais je ne puis m'em-» pêcher de le dire; notre jeunesse » Allemande est extrêmement né-» gligée. On ne la dresse point à » prendre du goût pour les con-» noissances essentielles. Ce défaut » se fait sur-tout sentir dans ces » Académies, où les Maîtres igno-» rans prennent le dessus, & où » ils font consister la plus grande » habileté, la prudence la plus » parfaite, à ne rien apprendre » que ce qui peut servir à gagner » sa vie. Mais peut-être ouvrira-t-» on enfin les yeux sur de si grands » abus, *&c.*

M. W. espere que l'excès du mal qui va toûjours en croissant, en amenera le remede. Il est aisé de deviner ce que ces maîtres prétendus grossiers peuvent dire pour leur défense; & sans doute qu'ils reprochent à leur tour au célébre Professeur d'enseigner des choses plus curieuses qu'utiles, & d'être trop amoureux d'une Science purement spéculative.

On trouvera dans cette Logique des vûës & des réfléxions que l'Auteur doit à M. *Leibnitz*. Il les a tirées sur-tout du Traité *de la connoissance de la vèrité & des idées*, imprimé dans le Journal de Leipsig, 1734. M. W. fait les plus grands éloges de cet Ouvrage. M. *Leibnitz* est en Allemagne ce que sont M. *Newton* en Angleterre, & *Descartes* en France. Chacun d'eux est devenu dans son Pays le Chef de la Philosophie. Leurs Disciples travaillent avec ardeur à se conquerir les uns les autres, & à procurer à leurs maîtres la gloire de la Monarchie universelle. Mais il n'y a pas lieu de croire qu'aucun des partis réüssisse dans ce projet. Le tems des vastes conquêtes est passé pour les Philosophes aussi-bien que pour les Rois.

Après cette Préface on en trouve une autre composée de ce qui a paru de meilleur au Traducteur dans les differens Avertissemens que M. W. a mis à la tête de cette Logique toutes les fois qu'il s'en est fait de nouvelles Editions. Cette seconde Préface mérite d'être lûë; mais il est tems de venir au corps de l'Ouvrage. Donnons-en d'abord une idée sommaire. Outre un Discours Préliminaire sur la Philosophie, il contient 16 Chapitres, dans lesquels il est traité des idées, des mots, des propositions, des syllogismes, de l'experience, des définitions, de la solution des problêmes; de la science, de la foi, des opinions, & des erreurs; de la maniere d'examiner ses propres forces, ses propres découvertes & celles d'autrui; des Livres, de la lecture, & de l'interprétation; de l'art de convaincre, de refuter, de disputer; enfin des moyens propres à faciliter la pratique de la Logique.

Entrons maintenant dans le détail, & mettons sous les yeux des Lecteurs quelques-unes des princi-

pales réfléxions de M. W.

Selon lui, la Philosophie est la Science de toutes les choses possibles, soit qu'elles existent actuellement ou non; & elle enseigne comment & pourquoi elles sont possibles.

La Science est la facilité qu'a l'entendement d'établir ce que l'on affirme sur des fondemens incontestables & d'une maniere incontestable, c'est-à-dire de poser des principes certains, & d'en bien déduire toutes les conséquences.

Les connoissances philosophiques & les connoissances ordinaires different en ce que le vulgaire s'arrête aux faits, aux effets; au lieu que le Philosophe cherche, & souvent découvre les raisons, les causes, découverte utile en bien des occasions, & non pas seulement de pure curiosité. Outre que la connoissance est par elle-même une sorte de joüissance, un plaisir, un bonheur, elle facilite encore assez souvent la joüissance proprement dite; elle la rend plus complette, plus parfaite.

Selon M. W. il y a de la difference entre les idées claires & les idées distinctes, entre les idées obscures & les idees confuses. Lorsque nous sommes en état de détailler à un autre les marques qui nous font reconnoître une chose, ou du moins de nous les representer par ordre à nous-mêmes, notre idée est non seulement claire, mais encore distincte. Quand nous ne pouvons faire ni l'un ni l'autre, notre idée est confuse, quoiqu'elle ne soit pas obscure. Ainsi la distinction d'une idée est la perfection de sa clarté. M. W. prétend que l'idée des couleurs est claire, sans être distincte. Sa preuve est que nous reconnoissons bien le rouge, par exemple, quand il se presente à nous; mais que nous ne sçaurions dire à quoi nous le reconnoissons.

Lorsque l'objet que nous examinons est trop composé, & qu'il renferme trop de choses, differentes entr'elles, mais que pourtant nous ne démêlons point les unes des autres, soit par négligence, soit à cause des bornes de notre esprit, alors nous n'acquerons que des idées confuses. Ainsi quoiqu'il soit possible de se faire une idée distincte de la Sagesse, parce qu'elle renferme plusieurs marques qui la distinguent de toute autre qualité de notre ame, bien des gens néanmoins n'en ont qu'une idée confuse, parce qu'ils ne se sont jamais avisés de comparer diverses actions faites avec sagesse, pour en déduire ce qui entre dans la juste idée qu'il faut s'en former.

Le Chapitre des Syllogismes est un des plus longs de tout l'Ouvrage. Aussi, selon l'Auteur, la matiere est-elle très-importante. Bien des gens ne voyent que la difficulté de toute cette doctrine Scolastique des Syllogismes, & en nient l'utilité; d'où ils concluent qu'elle ne mérite pas d'être étudiée, suivant le principe, *stultum est dificiles habere nugas*. Mais n'est-ce point la difficulté de bien comprendre toutes ces régles du Syllogisme qui en

a fait nier l'utilité ? Car, comme l'a dit un homme d'esprit, on traite volontiers d'inutile ce qu'on ne sçait point, & ce qui coûteroit à apprendre. C'est une espece de vengeance. Quoiqu'il en soit, M. W. se déclare ici hautement pour ce prétendu fatras de l'Ecole. » On » s'étonnera peut-être, *dit-il*, que » je fasse tant de cas des Syllogis- » mes ordinaires, dans un siécle » sur-tout, où presque tout le » monde les méprise & s'en mo- » que. Mais je répons que je ne suis » ni trop grand admirateur de l'An- » tiquité, ni tout-à-fait étranger » dans la connoissance des décou- » vertes modernes. J'ai été nourri » comme les autres dans cette es- » pece de dégoût pour les Syllo- » gismes, & graces aux bonnes in- » structions de mes maîtres, j'en » ai fait plus d'une fois le sujet de » mes railleries. Mais après de plus » mures réfléxions, je reconnus » que les choses étoient bien diffe- » rentes de ce qu'elles me parois- » soient, & dès lors je ne craignis » plus de défendre avec plusieurs » grands personnages, ce qu'un » assez grand nombre de génies » superficiels, traitent de puerili- » tez & de fadaises. Je ne dirai pas » ici que j'apperçois, après de très- » grands Hommes, dans ces mots, » *Barbara, celarent*, &c. qui sont la » risée de nos prétendus beaux » esprits, que j'y apperçois, dis-je, » une preuve de la Science la plus » parfaite. * Cela ne seroit à la por- » tée ni de ceux contre qui j'écris, » ni de ceux pour qui j'écris.

Dans le dixiéme Chapitre, qui a pour titre : *comment il faut juger des Livres*, M. W. parle de l'Histoire, & dit qu'elle doit nous apprendre à connoître, par des exemples, les vertus & les vices, la sagesse & l'imprudence. En un mot le principal but de ce genre d'écrire, c'est la perfection morale de l'homme, & non pas un simple amusement, ou la satisfaction d'une vaine curiosité. » Or, *ajoûte* » *M. W.* cette perfection s'acquiert » lorsque nous déterminons nos » actions libres, par les mêmes » motifs, dont Dieu se sert pour » déterminer nos actions naturel- » les, qui ne dépendent point de » nous. « Cette idée de la perfection de l'homme paroîtra fort juste & fort lumineuse à ceux qui sçauront l'approfondir.

L'Auteur éxamine dans ce Chapitre presque tout ce qui peut rendre un Livre bon ou mauvais, & les régles générales de la Critique y sont exposées d'une maniere très-judicieuse. On y verra, par exemple, ce que c'est qu'un Livre clair & un Livre obscur, un Ouvrage dont l'Auteur n'a point défini clairement les termes qui avoient besoin d'être définis. Un Ouvrage où l'on n'appercevra point la liaison

* Cette Science consiste à séparer les choses d'avec leurs images, & à les representer distinctement à notre esprit, par une adroite combinaison des caracteres propres pour cet effet. L'Algébre nous en fournit assez d'exemples; mais personne n'en a sçu produire jusqu'à present dans les autres Sciences. *Note de M. Wolff.*

des principes & des conséquences, où les idées sont mal arrangées, *&c.* un pareil Ouvrage est obscur. Il est clair si le contraire a lieu.

Mais, ajoûte M. W. les ignorans se font d'ordinaire de tout autres idées de ce que nous nommons ici obscur & clair. Ils traitent d'obscur tout ce qui demande plus de méditation qu'ils n'en ont apporté aux choses qu'ils ont apprises, & de clair, ce qui n'en éxige pas davantage. Mais que ne disent-ils plûtôt? Ceci me paroît aisé, parce qu'il m'est connu, ou parce qu'il est superficiel, peu compliqué. Cela me paroît difficile, parce qu'il m'est étranger, ou parce qu'il est pensé, raisonné, approfondi, & que par conséquent il demande de l'esprit & de l'application pour être bien compris.

Ce qu'il y a de pis, c'est que des Critiques injustes & passionnés appuyent souvent de mauvaise foi ce que des ignorans & des sots ont dit bonnement & sans malice.

Si l'on en croit M. W. il a eu affaire à des Ecrivains *de ce caractere*, & c'est pour eux ou contre eux qu'il a fait une grande partie du quatorziéme Chapitre qui a pour titre, *comment il faut refuter.* Il en veut sur-tout à ceux qu'il appelle, *tireurs de conséquences,* » gens » d'ordinaire d'un esprit fort borné, » qui n'entendent point les matie» res dont il s'agit, & qui par cette » raison n'oseroient & ne pour» roient attaquer les principes & le » fond même des choses.

Il seroit bien à souhaiter que tout ce que notre Auteur dit dans ce Chapitre & le suivant, fût toûjours present à l'esprit des Ecrivains polemiques, ou du moins à celui de leurs Lecteurs, afin que ceux-ci sçussent mépriser les premiers, & les corriger ou les punir par ce mépris, lorsqu'ils s'écartent des sages régles de la critique. Voici quelques-unes de ces régles, selon M. W. ou plûtôt selon la raison, car il n'a ici que le mérite d'avoir bien exposé ce que pensent tous les gens raisonnables.

» Comme celui que nous vou» lons convaincre doit se rendre » extrêmement attentif à tout ce » que nous lui disons, nous de» vons aussi nous abstenir de tout » ce qui pourroit l'offenser. Il faut » donc qu'il n'y ait rien dans nos » Discours, ou dans nos Ecrits » qui puisse lui faire soupçonner » que nous le méprisions, sur» tout s'il a du mérite. En général » notre maniere de réfuter doit » avoir un air de candeur, & ne » respirer qu'amour pour la vérité » & pour celui que nous combat» tons, & nullement porter des » marques d'envie, d'orgueil, & » de desir de nuire. En un mot que » la vertu y brille, *&c.*

Mais comment faut-il répondre à des critiques injurieuses & passionnées, si pourtant il convient d'y répondre. » Il est quelquefois ne» cessaire, *selon M. W.* de montrer » à un adversaire orgueilleux & » déraisonnable, qu'il n'entend » absolument rien à la chose qu'il » attaque, que sa vanité l'enfle &

» l'aveugle, qu'il s'éleve au-dessus » des autres sans raison, & que » c'est sans fondement qu'il décrie » les justes éloges que son antago- » niste s'est attiré par son mérite.

M. W. a grand soin d'ajoûter que la nécessité d'une juste défense ne dispense jamais de la modération, & à plus forte raison de l'équité. Se vanger des injures par des injures, c'est en quelque sorte les mériter; c'est du moins entendre fort mal ses interêts.

Au reste, il faut éviter autant qu'il est possible d'entrer en dispute avec des gens d'*un certain caractere.* La prudence, le conseille; & d'ailleurs c'est peut-être la meilleure vengeance qu'on puisse tirer de leurs mauvais procedez. Rien ne les mortifie plus que le silence qu'on garde à leur égard. Outre qu'ils le prennent avec raison pour une marque de mépris, il faut bien qu'alors ils cessent de parler eux-mêmes. On dit qu'un Critique, picqué de ce qu'un Auteur qu'il avoit attaqué plusieurs fois ne lui répondoit point, avoit resolu de faire un nouvel Ecrit contre lui sous ce titre: *Réponse au silence de M. N.*

Un des principaux Ouvrages de M. W. est celui qui a pour titre: *Theologia Naturalis methodo scientificâ petractata.* La seconde Partie qui a paru en 1737. est dédiée à S. E. M. le Cardinal de *Fleury.*

CHRISTIANI BREITHAUPTI, *PROF. LOG. ET METAPHYS. Publ. ordinarii Ars Decifratoria, sive Scientia occultas Scripturas solvendi & legendi. Præmissa est Disquisitio Historica de variis modis occultè scribendi, tam apud veteres quàm recentiores usitatis.* Helmstadii, *apud Christ. Frid. Weigand.*

C'est-à-dire: l'Art de déchiffrer, précedé d'une Dissertation Historique sur les differentes manieres d'écrire en chiffre, employées par les anciens & par les modernes. Par M. Chrétien Breithaupt, Professeur de Logique & de Métaphysique. *A Helmstadt, chez Chrétien-Fréderic* Weigand. 1737. *vol.* in-12. *de* 160 *pag. sans les Tables.*

En faisant paroître, il y a dix ans, la Dissertation Historique sur l'art d'écrire en chiffre, qui a été réimprimée dans ce Volume, M. *Breithaupt* s'étoit engagé à donner aussi ce petit Traité de l'art de déchiffrer qui en est comme la suite. Quelque délai qu'il ait apporté à tenir sa parole, il présume que le Public ne lui en doit pas moins de reconnoissance; puisqu'il lui révéle enfin un secret qui a rapporté à l'Auteur plus de profit que toutes les Sciences dont il a donné des leçons particulieres dans les Universitez d'Iene, de Halle & d'Helmstadt. Il ne dissimule pas dans sa Préface que cette raison seule étoit plus que suffisante pour l'empêcher de communiquer par la voye de l'impression la connoissance d'un art qu'il n'enseignoit qu'à

prix d'argent, & il appréhende que ceux qui lui ont payé ses leçons si cher, ne lui sçachent mauvais gré aujourd'hui de les lui voir donner pour rien au Public.

Cependant il est persuadé que ces mêmes personnes lui rendront justice sur le parti qu'il a pris, si elles font attention que plusieurs de ceux qui ont pris ses leçons, ne lui ont pas gardé le secret qu'ils lui avoient promis, qu'ils ont communiqué à leurs amis les cahiers qu'il leur a dictés, & que ces cahiers étant répandus de côté & d'autre, il étoit à craindre que quelqu'un ne les mît au jour sous un nom supposé, & avec toutes les fautes dont les copies ont coûtume d'être remplies. C'est ce qui a déterminé M. *Breithaupt* à prendre ce soin lui-même, & il se flatte avec raison, que quoiqu'il s'en faille beaucoup que tout ne soit de lui dans cet Ouvrage, on lui tiendra quelque compte de la peine qu'il a euë à rassembler & à mettre en ordre ce qu'une longue étude & une lecture assiduë lui ont fourni sur cette matiere. Mais avant que de parler de ce Traité dont M. *Breithaupt* semble faire lui même tant de cas, nous croyons qu'il est à propos de donner une idée de la Dissertation qui le précede.

Il s'y agit des differens chiffres dont se sont servis les anciens & les modernes, & l'Auteur l'a divisée en 15 articles. Il y traite 1°. de l'origine des Letttres en général. Il rapporte les sentimens des Peres & des Sçavans modernes qui soûtiennent qu'Adam ou Moïse en sont les inventeurs. Il n'est de l'avis ni des uns ni des autres; mais il croit que cette origine, sans qu'on puisse autrement la fixer, est moins ancienne qu'Adam & plus ancienne que Moyse. Il est encore moins porté à penser que les Egyptiens, les Phéniciens, *&c.* ont les premiers inventé les caracteres. Il est vrai, dit-il, qu'on sçait bien que les Grecs ont reçu les Lettres de Cadmus, au rapport d'Hérodote: mais qui a appris à Cadmus l'art d'écrire? C'est là une question qu'il est persuadé qu'on ne sçauroit résoudre. Il donne ensuite la maniere dont on pourroit concevoir que les Lettres ont pû être trouvées par les premiers hommes. Il faut la voir dans le Livre même.

2°. Après l'invention des lettres, M. *Breithaupt* prétend que la plûpart des peuples ont imaginé une autre maniere d'écrire ce qu'on ne vouloit pas qui fût connu de la multitude. Il en apporte d'abord les anciens hieroglyphes d'Egypte pour exemple, & il les regarde comme la premiere sorte de chiffres dont on s'est servi dans le monde.

3°. Les Juifs avoient aussi leurs chiffres, ou écriture symbolique & mystérieuse, & l'Auteur en trouve la preuve dans Philon, & dans ce que l'Ecriture dit de Moïse, qu'il étoit rempli de toute la sagesse des Egyptiens; il a mis de plus dans ses notes les trois alphabets cabalistiques publiés par Cornelius-Agrippa dans le troisiéme Livre de sa Philosophie occulte,

& il explique aussi deux autres alphabets Hébreux dont les Juifs se servoient dans la composition de leurs Talismans, & rapportés par Herman *Vonderhart* dans son Traité *de anigmatibus Judæorum religiosissimis*, imprimé à Helmstadt en 1708. Il cite quelques autres Ecritures mysterieuses en usage parmi les Cabalistes, & finit cet article par la notice qu'il donne d'un Manuscrit rare & curieux qu'il a vû autrefois à Hanovre dans la Bibliothéque de feu M. Gerhard & qui renferme les secrets & les superstitions de la Cabale Il est intitulé: *Traduction d'un ancien Livre Hébreu en Langue Allemande d'après un Manuscrit de la Bibliothéque de l'Empereur.*

4°. & 5°. Les Grecs & les Romains, selon M. *Breithaupt*, ont eu aussi leur maniere d'écrire en chiffre, comme il est certain qu'ils avoient une maniere propre d'écrire par abbréviations. A l'égard des premiers entre les autres preuves que l'Auteur rapporte il n'oublie pas la *Scytale Lacédémonienne*, décrite par Aulugelle. Ce secret consistoit à se servir de deux baguettes appellées Σκυτάλη, d'une égale grosseur & d'une égale longueur. Les Lacédémoniens en donnoient une au Général qui partoit pour la guerre, & le Magistrat gardoit l'autre. Quand il s'agissoit d'écrire au Général dans des occasions importantes & sur des choses qu'on vouloit tenir secretes, on rouloit obliquement sur cette baguette une longue bande de parchemin, de maniere que les bords du parchemin se touchassent sans laisser entr'eux d'intervalle. On écrivoit ensuite sur ce parchemin, & on faisoit passer les lignes d'un bout à l'autre de la baguette; par ce moyen lorsque le parchemin étoit déroulé toute l'écriture se trouvoit dérangée, & il n'y avoit que le Général à qui la Lettre étoit adressée, qui pût comprendre ce qu'elle contenoit en remettant le parchemin de la même façon sur la baguette qu'il avoit de son côté.

Pour les Romains l'Auteur fait des remarques curieuses & où l'érudition n'est pas épargnée non plus qu'ailleurs, sur leur maniere d'écrire par abbréviations, & sur les notes de Tiron & de Senéque qui peuvent passer pour une sorte de chiffre. Il est aussi hors de doute qu'ils en avoient encore d'autres, formés par le renversement de l'ordre naturel des Lettres de l'Alphabet. Suetone fait mention de celui d'Auguste qu'Aulugelle nous a conservé & qu'on voit ici dans une note de l'Auteur.

6°. M. *Breithaupt* parle des chiffres dont les premiers Chrétiens ont pû se servir à l'exemple des Payens, & du soin que prit S. Cyprien d'augmenter pour l'usage des premiers le nombre des notes de Tyron & de Senéque pour les abbreviations. Il est aussi tenté de croire que ce mot aussi obscur que barbare *Abracadabra* pourroit bien être un chiffre qui exprimoit quelque mystere de la Secte des Basilidiens.

7°. Un passage de Corneille-Tacite fait soupçonner à l'Auteur que les anciens Germains pourroient bien aussi avoir eu une sorte de chiffre ou de marque pour signifier des choses dont on vouloit dérober la connoissance au vulgaire ; mais il ne souscrit point au témoignage de Tritheme qui veut que Charlemagne ait rendu l'usage des chiffres commun en Allemagne, & qui rapporte même deux alphabets qu'il prétend que ce Prince a inventés dans cette vûë.

8°. & 9°. M. *Breithaupt* donne l'explication du chiffre dont se servoient autrefois les Normans pendant leurs incursions en France pour ne pas être trahis si leurs Lettres venoient à être interceptées, & il est persuadé que les Lettres qu'on appelle *Runiques*, inventées par les anciens Cimbres ou les Danois leurs voisins & dont il met un alphabet sous les yeux, étoient symboliques & cachoient les idées superstitieuses de ces peuples qui étoient d'ailleurs extrêmement adonnés à la magie.

10°. Des peuples qui ont été dans l'usage d'écrire en chiffre M. *Breithaupt* passe aux Auteurs qui ont inventé des chiffres nouveaux ou qui ont traité plus particulierement de cette matiere. Le premier est *Rodolphe IV*. Archiduc d'Autriche au quatorziéme siécle, lequel fut surnommé l'Ingénieux, pour avoir inventé un chiffre nouveau dont on ignore le secret. Mais de tous ceux qui se sont exercés sur cette maniere d'écrire, le plus célébre, au jugement de M. *Breithaupt*, est sans contredit *Jean de Heidenberg*, connu sous le nom de *Tritheme*, Abbé de S. Jacques de Virtzbourg, & qui florissoit au quinziéme siécle. Il s'appliqua à ce genre d'étude en conséquence d'une espece de révélation : il vit en songe un génie qui l'éxhortant à mettre la main à l'œuvre, lui montra la route qu'il devoit suivre, & lui promit son assistance & les plus heureux succès, Tritheme atteste lui-même ce fait que M. *Breithaupt* ne garantit pourtant pas. Quoiqu'il en soit, nous avons de cet Auteur, deux Ouvrages à peu-près du même genre, qui font connoître jusqu'où il avoit porté ses méditations sur l'art d'écrire en chiffre. L'un est intitulé *Steganographie* & l'autre *Polygraphie*. M. *Breithaupt* donne une notice éxacte de chaque Livre contenu sur-tout dans la *Polygraphie*. La *Stéganographie*, qui devoit être composée de sept Livres, n'en a plus que trois; les quatre premiers ayant été perdus, ou peut-être n'ayant jamais éxisté. On voit seulement quel en étoit le plan dans une Lettre de Tritheme, écrite au P. Jean Bostius de l'Ordre des Carmes, & rapportée ici presqu'en entier. L'obscurité presqu'impénétrable qui regne dans les trois Livres de la *Stéganographie*, & l'affectation de Tritheme à se servir des noms d'Esprits & de Démons, pour se mieux cacher, le firent soupçonner de magie : l'original de son Ouvrage fut condamné au feu par l'ordre de Fridéric II. Electeur

Palatin. Tritheme a tâché de se laver de ce reproche ; mais celui d'entre les Sçavans qui a pris sa défense avec le plus de succès, suivant notre Auteur, est *Gustave Sélénus*, qui fait le sujet de l'article suivant.

11°. Cet Ecrivain qui nous a laissé un ample commentaire sur la Stéganographie de Tritheme n'est autre qu'AUGUSTE Duc de Brunswic & de Lunebourg. Son Ouvrage a été imprimé à Lunebourg en 1624. *in-folio* sous le titre de *Cryptomenytices & Cryptographiæ Libri IX.*

12°. & 13°. Jerôme Cardan & Athanase Kircher Jesuite occupent ces deux articles. Le premier a traité de l'art d'écrire en chiffre dans son Livre *de la varieté des choses*, mais M. Breithaupt juge aussi peu favorablement du travail de Cardan que Cardan a jugé de celui de Tritheme. Il parle au contraire avec éloge du dessein qu'a eu le P. Kircher de remplir le plan que Tritheme avoit proposé au P. Botius & que nous avons indiqués plus haut; il expose en quoi consiste sa méthode ou plûtôt les deux alphabets contenus dans l'*Echiquier numeral*, imaginé par Kircher, il en donne la clef & enseigne la maniere de s'en servir. Cependant quelque ingénieuse que soit cette invention, il ne paroît pas approuver que Kircher l'ait si fort loüée lui-même.

14°. *Gaspar Schott* a suivi les traces de Kircher, & a même commenté la maniere d'écrire en chiffre de celui-ci. Nous avons de lui un grand Ouvrage sur cet art, lequel a été inseré dans son Traité imprimé *in*-4°. à Wirtzbourg en 1659. sous le titre de *Magia universalis*, *seu Thaumaturgum-Physicum.*

Après *Schott* vient *Jean-Baptiste Porta* qui a écrit sur la même matiere dans le seiziéme Livre *de sa Magie naturelle* imprimé en Latin à *Hanau* en 1644 Cet Auteur s'est proposé deux objets dans son Ouvrage, L'un est de traiter des caracteres lisibles qu'on peut employer pour écrire en chiffre, l'autre est d'expliquer divers moyens de rendre l'écriture invisible, à moins qu'on ait le secret de la faire reparoître. *Daniel Schwenter* Mathématicien d'Altorf a fait plus dans un Ouvrage Allemand imprimé à Nurenberg sous le nom supposé de *Janus Hercules de Sunde*. Il s'est proposé d'enseigner non seulement comment on peut dans une chambre faire connoître sa pensée à quelqu'un sans que d'autres s'en apperçoivent, mais encore à un absent très-éloigné pendant le jour & pendant la nuit. Il y traite des Couriers clandestins qui portent surement les Lettres, & des differentes manieres d'écrire en chiffre, aussibien que de l'art de déchiffrer. Enfin M. *Breithaupt*, après avoir terminé sa Liste des Auteurs *Steganographes* par *Jean-Baltazar Frideric*, qui a aussi écrit en Allemand, finit sa Dissertation en priant qu'on l'excuse si n'ayant pas les Livres necessaires, il n'a rien dit des Anglois, dont il sçait que plusieurs, comme Thomas Willis, ont excellé dans

ce genre d'étude.

Nous donnerons dans le Journal prochain l'Extrait de la seconde Partie du Livre de M. Breithanpt, laquelle contient ses réfléxions & ses recherches sur l'art de déchiffrer.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

De Vienne.

Voici le titre singulier d'un Ouvrage qui ne l'est pas moins, & dont M. le Docteur *Michel Gottlieb-Hansch*, Conseiller de S. M. Imp. est l'Auteur : *Pathologia Austriaca nova*, hoc est, *Affectuum humanæ mentis LIV, quorum jam XXII novi deteguntur*, generes, *nunc-primum Vindobonæ more Geometrico demonstrata.* Accedit *Tabula affectuum mnemonica.* in-8°. Il s'y agit de démontrer géometriquement la généalogie des passions humaines.

Des Bains nouvellement découverts dans la haute Hongrie, & dans lesquels on a trouvé quelques Monumens antiques, ont donné occasion à la Dissertation suivante, imprimée *in*-4°. chez Jean-Pierre Vanbhelen : *de Thermis Herculanis nuper in Dacia detectis*, Paschalis Caryophili *Jurisconsulti Dissertatio Epistolaris.* L'Auteur qui dédie son Ouvrage à M. le Comte *Hamilton*, Gouverneur du Bannat de *Temeswar*, recherche dans quelle partie de l'ancienne *Dace*, ces Bains étoient situés, il fait voir pourquoi il leur donne le nom de *Bains d'Hercule*, & il prouve par les Médailles & les Inscriptions qu'on y a trouvées, qu'ils n'ont été construits que vers le tems d'*Antonin-Pie*, & non sous l'Empire de Trajan ou d'Adrien.

De Leipsik.

M. *de Meyern* fait imprimer en cette Ville *les Actes & l'Histoire de la Diette de l'Empire assemblée à Ratisbonne en* 1653. & 1654. Cet Ouvrage utile pour la connoissance du droit public d'Allemagne sera en deux Volumes *in-folio.*

Turpe débite *les Lettres du Chevalier d'H·r* ***, traduites en Alleman par M. de *Steinwehr.*

De Helmstadt.

M. *Roth* a publié une Dissertation Latine sur les Talismans des anciens Germains & sur le respect que ces peuples superstitieux avoient pour leurs Devineresses. *De Imagunculis Germanorum Magicis*, *quas* Alrunas *vocant*, *Commentatio Historico-Antiquaria*, *Feminarum apud Germanos veteres sacrarum instituta & cultum religiosum simul*

explicans. Broch. *in*-8°.

ANGLETERRE.

D'OXFORD.

Il paroît ici un Ouvrage *in*-4°. de M. *de Blossieres Tovey*, Docteur en Droit & Principal du College de New-Inn-Hall, intitulé: *Anglia Judaica* : or *the History and Antiquities of the Jews in England*, &c. C'est-à-dire : *L'Histoire & les Antiquitez des Juifs d'Angleterre*, » recueillies des Historiens Anglois, » tant imprimés que manuscrits, des » Archives que l'on garde à la Tour, » & d'autres monumens publics. « Quelques Historiens placent l'époque de l'établissement des Juifs en Angleterre, au regne de Guillaume le Conquerant ; mais M. Towey prouve qu'ils y étoient déja en 740. Ils en furent bannis tous par Edoüard I. en 1290. & ne songerent à y rentrer qu'au tems de Cromwel. Leur tentative n'eut pas alors un heureux succès. Ce ne fut que sous Charles II. qu'ils reparurent en Angleterre, & ils s'y sont conservés jusqu'à present. L'Auteur s'attache à faire connoître les differentes situarions où ils se sont trouvés sous chaque regne, & il ne tient pas à lui qu'on ne regarde comme injustes les persecutions qu'ils ont eu quelquefois à souffrir.

DE LONDRES.

On propose d'imprimer par Souscription en 2 Volumes *in-fol.* un Livre Anglois qui a pour titre : *Stereography* : or *a compleat Body of Perspective in all'its branches*, &c. c'est-à-dire : *Systême complet de Perspective* ; » où l'on enseigne à re» presenter par des régles mathé» matiques, les lignes, les figures » planes, & les corps solides, rec» tilignes, curvilignes & mixtes, » dans toutes sortes de positions, » leurs projections ou leurs om» bres, & leurs réfléxions causées » par des surfaces polies. Le tout » éxécuté suivant des méthodes » uniformes, aisées, générales, & » pour la plûpart entierement nou» velles. « Par J. *Hamilton*, Ecuyer & Membre de la Societé Royale. Le prix de la Souscription pour cet Ouvrage, qui sera accompagné d'un grand nombre de figures, est de 50 *chellings*, dont on payera la moitié en souscrivant & l'autre moitié en recevant l'éxemplaire complet.

Les *Innys* & *Manby* ont en vente une Traduction Angloise d'un Ouvrage Allemand intitulé : *Description Historique & Géographique* des Parties Septentrionales & Orientales de l'*Europe* & de l'*Asie*, mais plus particulierement de la *Russie*, de la *Siberie* & de la grande Tartarie, considerées dans leur Etat, tant ancien que moderne, *&c.* Par M. *Jean-Philippe Van-Strahlenberg*, Officier Suedois, qui a demeuré 13 ans dans ces Païs-là, *in*-4°.

Knaplock a imprimé le IIIe Tome de l'*Histoire du Monde Sacrée & Profane.* Par M. *Samuel Schuckford*,

Chapelain ordinaire de S. M. Britanique. *in*-8°. en Anglois.

Human Osteogeny explained in Two lectures, &c. C'est-à-dire : *Discours sur l'Osteogenie humaine, lûs au Théatre Anatomique des Chirurgiens de Londres, le premier & le second de Juillet* 1731. *dans lesquels on décrit non seulement le commencement & l'accroissement des Os du fœtus humain, mais où l'on considere aussi la nature de l'*ossification, *& où l'on démontre la fausseté du principe reçû*, que les os sont formés des cartilages. Par M. *Nesbitt*, Docteur en Medecine, de la Societé Royale & Lecteur d'Anatomie au Théatre des Chirurgiens. 1736. *in*-8°.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Wetstein & Smith vont bien-tôt mettre en vente un nouvel Ouvrage de M. *Rousset*, Membre des Académies de Petersbourg & de Berlin : C'est l'*Histoire de la succession aux Duchez de Cleves de Berg & de Julieres, aux Comtés de la Marck & de Ravensberg*, &c. en deux Volumes *in*-8°. Il y aura à la tête du premier Volume une Carte Géographique de ces Provinces, & une Table généalogique qu'on dit être aussi éxacte que curieuse.

FRANCE.

DE STRASBOURG.

On doit délivrer actuellement aux Souscripteurs le Tome second du *Traité de Stéréometrie & Coupe des pierres de M. Frezier*, qui s'imprime en cette Ville. On le trouvera à Paris chez *Jombert*, ruë S. Jacques, au coin de la ruë des Mathurins.

DE PARIS.

Quelques Libraires débitent ici un Ouvrage imprimé *à Nancy*, & intitulé : *Histoire du Pontificat d'Eugêne III*. Chez *Pierre-Antoine*, Imprimeur-Libraire, vis-à-vis les RR. PP. Jesuites du Collége. 1737. *in*-8°. Cette Histoire composée par Dom Jean *Delannes*, Bibliothécaire de l'Abbaye de Clairvaux, est dédiée à M. l'Evêque de Langres. L'Auteur l'a entreprise, comme il le dit dans un Avertissement, en attendant qu'il puisse achever l'*Histoire de l'Abbaye de Clairvaux*, à laquelle il travaille depuis trois ans, mais que la disette où il se trouve des Livres qui lui sont necessaires, l'a obligé d'interrompre, jusqu'à ce que ses Superieurs ayent trouvé le moyen de les lui procurer.

Voici le titre d'un Ouvrage qui peut n'être pas moins curieux que le précédent, & qui sort de l'Imprimerie de *Jacques Guerin*, Quai des Augustins : *Dissertation Historique & Critique* sur l'origine & l'ancienneté de l'*Abbaye de S. Bertin* : *& sur la supériorité qu'elle avoit autrefois sur l'Eglise de S. Omer* : où l'on répond à la Critique publiée depuis quelque tems contre les titres de cette Abbaye. *Par un Religieux de l'Abbaye de Saint Bertin*, 1737. *in*-12.

On trouve chez *Quillau*, Imprimeur de l'Université, ruë Galande, & chez *Desaint*, Libraire, ruë S. Jean de Beauvais, le *Discours Latin*, prononcé à la rentrée des Classes, le 1. Octobre 1737. par M. *Crevier*, Professeur de Rhétorique au Collége de Beauvais. Tout ce Discours roule sur l'importante Question de sçavoir si par rapport à l'éloquence & au stile, le *belle & festive* des Latins est la même chose, que ce qu'on doit entendre par *pulchre*, ou s'il y a réellement de la difference dans la signification de ces termes. M. *Crevier* soûtient le dernier sentiment contre M. l'*Abbé d'Olivet*, de l'Académie Françoise, & l'Imprimé que nous annonçons n'est proprement qu'une Réponse Latine à ce que l'Academicien avoit déja écrit en François sur cette matiere contre le Professeur de l'Université.

Briasson, ruë S Jacques, à la Science, vient d'achever d'imprimer le premier Tome de *la Mythologie & les Fables*, *expliquées par l'Histoire.* Par M. l'Abbé *Banier*, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. *in*-4°. & *in*-12. Le second & le troisiéme Volume de cet Ouvrage paroîtront successivement dans le cours de cette année.

On doit vendre incessamment en détail la Bibliothéque de feu M. le Comte *de Hoym*, ci-devant Ambassadeur de Pologne en France : il n'est guéres d'hommes de Lettres à Paris qui ne sçachent avec quels soins & quelles dépenses ce Seigneur s'est appliqué à acquerir les Livres du meilleur choix & du plus grand prix. *Gabriel Martin*, ruë S. Jacques, en imprime le Catalogue, qui ne tardera pas à paroître.

Fautes à corriger dans le Journal de Janvier 1738.

PAg. 21. lig. 15. du titre, *de l'usage de l'abus*, ôtez *de*: p. 23. col. 1. l. 18. traitement, *lisez* tintement : Ibid. & de l'hémorrhagie, *ôtez* & : Ibid. l. 39. Colera-morbus, *lisez* Cholera-morbus : p. 24. col. 1. l. 26. & 27. n'empirassent, *lisez* n'expirassent : p. 26. col. 1. l. 20. 22. & 23. ophtalmie, *lisez* ophthalmie : Ibid. l. 26. phlegminant, *lis.* phlegmoneux : Ibid. l. 34. & 35. un selon, *lis.* un seton : p. 26. & 27. à la fin de l'Extrait (Nous remettons à un autre Journal à parler du Traité du Caffé, *lis.* Nous avons, dans le Journal de Novembre dernier, donné l'Extrait du Traité du Caffé, du Thé, du Chocolat & du Tabac) : p. 29. à la quatriéme l. du titre, Patologiam, *lis.* Pathologiam : Ibid. *ajoûtez à la fin du titre* (vol. *in*-4°. pag. 509.) : p. 31. col. 1. l. 27. Cranc, *lisez* Crane : p. 47. col. 1. l. 5. *dem*, lis. *idem* : Ibid. col. 2. l. 31. de beau, *lisez* de si beau : p. 49. col. 2. l. 12. que ces Ouvrages *qui*, ôtez *qui* : p. 54. col. 2. l. 30. il se laissoit, *lis.* il le laissoit.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Fev. 1738.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXVIII.

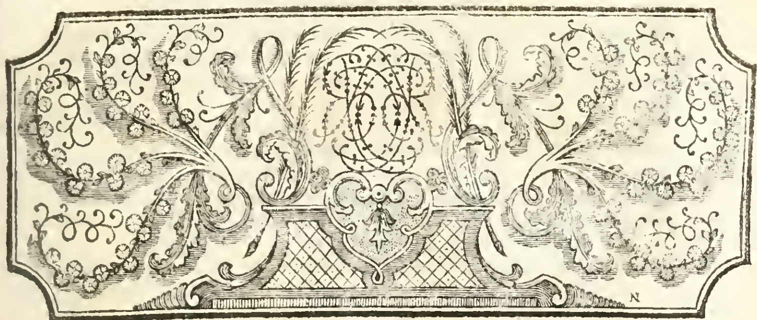
MARS.



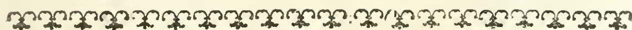
A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



MARS M. DCC. XXXVIII.

HISTOIRE GE'NE'RALE DE LANGUEDOC, AVEC DES Notes & les Pieces justificatives : composée sur les Auteurs & Titres originaux, & enrichie de divers Monumens. Par un Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur. TOME TROISIE'ME. A *Paris*, chez Jacques *Vincent*, Imprimeur des Etats Generaux de la Province de Languedoc, ruë & vis-à-vis l'Eglise Saint Severin, à l'Ange. 1737. *in-folio.* Volume de 606. pag. pour l'Histoire & les Notes, & de 706. pag. pour les Preuves & la Table generale des noms & des matieres.

L'HISTOIRE de l'Hérésie & de la guerre des Albigeois, dont le Languedoc fut le Théatre pendant près d'un siécle, remplit, comme nous l'avons déja remarqué dans notre Journal du mois

dernier, la plus grande partie des huit Livres qui composent ce Volume. Cette matiere interessante par elle-même, le pourra paroître encore davantage par la maniere dont l'Auteur l'a traitée. En garde contre la prévention, & n'avançant rien que sur l'autorité des Ecrivains du tems ou des Actes authentiques; il s'est appliqué à exposer les faits avec autant de desinteressement que de sincerité, & pour l'ordinaire il a sagement laissé à ses Lecteurs le soin de faire les réfléxions. C'est à nous d'imiter son exemple à ce dernier égard, dans le précis que nous allons tâcher de donner de cette Histoire, autant que les bornes d'un Extrait pourront nous le permettre.

Dom Vaissette commence son dix-neuviéme Livre qui est le premier de ce Volume, par décrire l'origine & le progrès de l'Héréśie dans le Languedoc. Selon lui les Hérétiques qui furent appellés dans la suite *Albigeois*, tiroient leur origine des Manichéens d'Arménie, qui vers la fin du neuviéme siécle pervertirent une partie des Bulgares nouvellement convertis à la Foi Chrétienne. Quelques-uns d'entre ces derniers passerent dans la suite en Italie, d'où ils porterent leurs erreurs en France au onziéme siécle sous le regne du Roi Henri I. qui fit brûler à Orléans plusieurs de ces Manichéens. Leur Secte qui s'étoit répanduë dans le Toulousain & les autres Provinces, y demeura sinon éteinte, du moins cachée pendant quelque tems; mais *Pierre de Bruis* & *Henri* son Disciple la renouvellerent vers le commencement du siécle suivant. Ce dernier séduisit une partie des peuples du Toulousain & des environs, & malgré les soins & les travaux d'Alberic Légat du Pape Eugêne & de S. Bernard, non seulement les Hérétiques qu'on appelloit alors *Henriciens* se conserverent dans le Païs, mais ils y prirent bien-tôt après de nouvelles forces, & s'étendirent sous differens noms dans les Provinces voisines, & dans presque toute l'Europe. Le Concile de Tours tenu en 1163. & auquel le Pape Alexandre III. présida, prit des mesures pour l'extirpation de cette Héréśie; il défendit de donner retraite aux Hérétiques, ou d'avoir aucun commerce avec eux, & ordonna aux Princes Catholiques d'emprisonner ceux de ces Sectaires qu'on découvriroit, & de confisquer leurs biens.

Ce fut pour se conformer à ce Concile & arrêter les progrès que l'erreur faisoit dans le Languedoc, que les Evêques & les Seigneurs de cette Province s'assemblerent en 1165. à *Lombers* petite Ville du Diocése d'Alby, & non à Lombe sur la Save dans le Toulousain, comme quelques Critiques l'ont cru. Les Hérétiques qui se faisoient appeller *Bons-hommes*, ayant à leur tête un nommé Olivier, comparurent dans cette assemblée, à laquelle assista Constance sœur du Roi Loüis le Jeune & femme de Raymond V. Comte de Toulouse. Ils y furent

condamnés solemnellement, & la Sentence prononcée contre eux fut souscrite en présence de tout le peuple, par les Evêques, les Abbez, les Ecclesiastiques, par Constance, & par les autres Seigneurs. Il paroît par l'Interrogatoire que les Bons-hommes subirent dans ce Concile qu'entre autres articles de leur doctrine, ils rejettoient l'Ancien Testament, & n'admettoient que le Nouveau; & prétendoient qu'il n'étoit pas permis de faire serment : mais sans entrer dans le détail des erreurs qu'ils soûtenoient, ou que differens Auteurs leur attribuent, l'Historien se contente de dire en général qu'ils étoient presque tous extrêmement ignorans, & qu'ils n'avoient pas proprement de Systême uniforme; quoique le fond de leurs erreurs fût le pur Manichéisme. A l'égard du nom d'*Albigeois*, Dom Vaissette soûtient qu'on ne commença à le leur donner qu'en 1208. dans le tems de la Croisade qu'on publia contre eux, & qu'il ne leur vient que parce qu'ils avoient été d'abord condamnés dans le Diocése d'Alby.

Quoiqu'il en soit, l'Auteur interrompt le recit de ce qui les regarde pour reprendre le fil de la narration des autres évenemens politiques arrivés dans le Languedoc & ne revient à ces Sectaires que sous l'année 1178. tems auquel l'erreur avoit fait des progrès si étonnans qu'elle avoit gagné la plûpart des Ecclesiastiques & de la Noblesse de la Province. Raymond Comte de Toulouse, Prince zélé pour la Foi, fit tous ses efforts pour remedier à un si grand mal. Il s'adressa au Chapitre général de l'Ordre de Citeaux pour lui demander des Missionnaires comme avoit fait Alphonse son pere pour le même sujet trente ans auparavant : il implora aussi le secours des Rois de France & d'Angleterre pour reprimer ceux de ses sujets qui avoient embrassé l'erreur. Voici une partie de la Lettre que ce Prince écrivit au Chapitre de Citeaux; elle peut servir à faire connoître d'un côté quel étoit l'état des choses & de l'autre quels étoient les sentimens des Henriciens. » Cette Hérésie, *dit le Comte*, a » tellement prévalu, qu'elle a mis » la division entre le mari & la » femme, le pere & le fils, la me» re & la belle-fille, ceux qui sont » revêtus du Sacerdoce se sont » laissés corrompre, les Eglises » sont abandonnées & tombent en » ruine; on refuse d'administrer le » baptême; l'Eucharistie est en » execration, & la penitence mé» prisée. On ne veut pas croire la » création de l'homme & la résur» rection de la chair; en un mot » tous les Sacremens sont anéantis, » & on introduit deux Principes. » Pour moi, *ajoûte-t-il*, qui suis » armé des deux glaives, & qui » fais gloire d'être établi en cela le » vengeur & le ministre de la cole» re de Dieu, je cherche en vain » le moyen de mettre fin à de si » grands maux, & je reconnois » que je ne suis pas assez fort pour

» y réussir, parce que les plus notables de mes sujets ont été séduits, & ont entraîné avec eux une grande partie du peuple : en sorte que je n'ose ni ne puis rien entreprendre.

Loüis le Jeune Roi de France & Henri Roi d'Angleterre, après avoir fait la paix, avoient resolu en 1178. d'aller en personne à Toulouse pour en chasser les Hérétiques : mais ayant réfléchi qu'ils feroient plus utilement d'envoyer sur les lieux des personnes sçavantes pour instruire & ramener les peuples, ils chargerent de cette commission, du consentement du Pape Alexandre III. le Cardinal de S. Chrysogone Légat en France, quelques Evêques & plusieurs autres Ecclesiastiques de mérite, avec ordre d'excommunier tous ceux qui ne seroient pas dociles à leurs exhortations. Ces Prélats se rendirent d'abord à Toulouse qui passoit pour l'azile & le centre de l'Hérésie, & où ils furent en effet reçûs avec de grandes huées. Ils n'y firent pas tout le fruit auquel ils s'étoient attendu ; leur Mission, comme on le voit dans l'Histoire, se borna à recevoir à Toulouse l'abjuration d'un fameux Hérétique nommé Pierre Mauran, dont les biens furent cependant confisqués, & à excommunier dans l'Albigeois deux autres Chefs des Sectaires, & Roger Vicomte de Béziers, sinon comme Hérétique, du moins comme fauteur d'Hérésie ; car Dom Vaissette entreprend de le justifier sur le premier article, & en effet on ne voit pas que dans la suite de la vie de ce Seigneur, l'un des Principaux du Languedoc, & qui ne mourut qu'en 1194. cette excommunication lui ait fait aucun tort.

Henri Abbé de Clairveaux, qui avoit été de cette Mission, & qui fut depuis promu au Cardinalat & à l'Evêché d'Albano, fut envoyé en 1191. dans la Province par le Pape Alexandre III. en qualité de Légat. Convaincu par l'experience qu'il en avoit faite, que les exhortations, les menaces ni l'excommunication même n'étoient pas des moyens suffisans pour réunir à l'Eglise ceux qui s'en étoient séparés, il persuada par la force de son éloquence à un grand nombre de Catholiques de prendre les armes & de le suivre. Il forma ainsi un petit corps d'armée, & s'avança vers les Etats du même Vicomte de Beziers dont nous venons de parler, & par la protection duquel les Hérétiques s'étoient fortifiés dans divers Châteaux de son Domaine, d'où ils répandoient leur venin dans toute la Province. Tout ce qu'on sçait de cette expedition c'est que le Légat Henri alla mettre le Sieg devant le Château de Lavaur, qui lui fut livré par Adelaide de Toulouse femme du Vicomte, & où se trouva un grand nombre d'Hérétiques, dont les uns se convertirent de bonne foi, & les autres ne le firent qu'en apparence : ce fut à cet exploit que se termina la Légation du Cardinal Henri. L'Hérésie prit de nouvelles forces pen-

dant son absence ; & profita pour s'étendre encore davantage des guerres que le Comte de Toulouse eut à soûtenir contre les Princes ses voisins ou ses Vassaux.

Raymond V. dont l'Histoire fait de grands éloges, mourut en 1194 après avoir témoigné un grand zéle pour la conversion des Sectaires qui infectoient ses Etats. Raymond VI. son fils & son Successeur eut à peine pris possession des Domaines de son pere en 1165. qu'il se broüilla avec le Clergé, & se fit excommunier par le Pape Celestin III. pour quelques entreprises qu'il avoit formées contre les droits de l'Abbaye de S. Gilles. Il est vrai qu'Innocent III. Successeur de Celestin, releva ce Prince de l'excommunication fulminée contre lui, ainsi que le raconte l'Historien dans son XX[e] Livre : mais ce fut là toûjours comme le prélude des traverses infinies que Raimond VI & son fils Raimond VII. eurent à essuyer dans la suite pour les affaires de l'Eglise, & qui font le sujet des Livres suivans de ce Volume.

On voit au commencement du XXI. Livre de quelle maniere & avec quels pouvoirs le Pape Innocent III. envoya dans les Provinces d'Aix, Narbonne, Auch, Vienne, Arles, Embrun, Tarragone & Lyon, Frere *Reinier*, & Frere *Guy* de l'Ordre de Citeaux, pour Commissaires contre les Hérétiques ; Dom Vaissette regarde ces deux Religieux comme les premiers qui exercerent dans la Province les fonctions de ceux qu'on nomma depuis *Inquisiteurs* ; mais le Pape en 1199. honora Frere Reinier qui jusqu'alors n'avoit exercé que la fonction de simple Commissaire, de celle de son Légat *à Latere* dans les Provinces d'Embrun, d'Aix, d'Arles, & Narbonne. Il fut bien-tôt suivi en cette qualité par Jean de S. Paul, Cardinal de S. Prisque, auquel succederent, en 1203, Frere Pierre de Castelnau, & Frere Raoul, tous deux Religieux de l'Abbaye de Fontfroide au Diocése de Narbonne, de l'Ordre de Citeaux. La Légation de Frere Reinier & celle du Cardinal de Saint Prisque n'eurent rien de fort remarquable. Le nombre des Sectaires se multiplioit dans le Toulousain, & ils y tenoient même au rapport de l'Historien, des assemblées publiques, où la principale Noblesse des environs se rendoit pour assister à leurs instructions.

Voici quelques-unes des cérémonies qu'ils y observoient : tous ceux qui se trouvoient à ses assemblées adoroient les Hérétiques en faisant plusieurs génuflexions devant eux, à la derniere desquelles ils prononçoient ces mots : *benissez ; priez Dieu pour ce pecheur.* Guillebert de Castres, l'un des principaux Hérétiques du Pays, dans une des assemblées qu'il tint vers l'an 1204. associa à sa Secte cinq Dames de consideration. Un témoin oculaire qui rendit sa déposition quarante ans après devant les Inquisiteurs de Carcassonne, raconte ainsi la cérémonie. » Elle » fut faite par le *fils majeur* de l'Egli-

» se de Toulouse, assisté des autres » Hérétiques qui *consolerent* & re» çurent ces Dames, lesquelles à » la demande des Hérétiques se » rendirent à Dieu & à l'Evangile, » & promirent de ne plus manger » à l'avenir ni chair ni œufs ni fro» mage, mais d'user seulement » d'huile & de poisson. Elles pro» mirent aussi de ne pas jurer ni » mentir; de n'avoir aucun com» merce charnel tout le tems de » leur vie, & de ne jamais aban» donner la Secte par aucune » crainte de la mort. Après cette » promesse elles reciterent le *Pa-* » *ter noster* à la maniere des Héréti» ques. Ceux qui leur imposerent » les mains firent une lecture sur » elles, en tenant le Livre sur leur » tête, & leur donnerent enfin la » paix, premierement avec le Li» vre & ensuite avec l'épaule; » après quoi ils adorerent Dieu, en » faisant plusieurs génuflexions. « Ce témoin ajoûte que tous ceux qui assistoient à cette assemblée, tant hommes que femmes, excepté Raimond-Roger, Comte de Foix qui y étoit, adorerent les Hérétiques, qui après la cérémonie leur donnerent la paix en les baisant deux fois au travers de la bouche (*bis in ore extransverso*) ce qu'ils firent ensuite entr'eux.

Frere Pierre de Castelnau & Frere Raoul, ausquels le Pape associa peu de tems après Arnaud surnommé Amalric, Abbé de Citeaux, agirent au commencement avec beaucoup plus de vigueur, mais aussi avec encore moins de succès que ceux qui les avoient précedés dans la même fonction. Le Pape leur donna un plein pouvoir d'agir en son nom, avec ordre à tous les Evêques de les recevoir comme lui-même, de lui obéir absolument, & de leur promettre par serment d'executer fidélement tous leurs decrets en matiere d'hérésie. » En » sorte (dit l'Historien) qu'il ôta » par-là à ces Prélats leur Jurisdic» tion ordinaire sur les Hérétiques. » Un pouvoir si excessif & si inusi» té (ajoûte-t-il) broüilla bien-tôt » les Légats avec l'Archevêque de » Narbonne & avec la plûpart des » autres Evêques de la Province, » qui souffroient fort impatiem» ment de se voir dépoüillés par » de simples Religieux d'une auto» rité qu'ils tenoient immédiate» ment de J. C & l'Archevêque » refusa nettement de leur prêter » le serment qu'ils éxigeoient de » lui. « Les Légats voulurent l'y contraindre en procedant contre lui, aussi-bien que contre quelques autres Evêques qui suivirent son exemple : mais c'est dans le Livre même qu'il faut chercher la suite de ces contestations & les autres entreprises de ces Légats. Elles donnerent occasion au Pape Innocent III. d'écrire beaucoup de Lettres dont l'Auteur ne manque pas de faire usage.

Dans le tems que l'Abbé de Citeaux, Pierre de Castelnau, & Raoul étoient à Montpellier en 1206. Diégo d'*Azebez*, Evêque d'Osma en Espagne, & S. Dominique son Compagnon & Sous-

Prieur

Prieur de son Eglise y arriverent de Rome vers le mois de Juillet. Les trois Légats étoient alors resolus d'abandonner leur ministere, sous le prétexte que les Hérétiques leur reprochant sans cesse la vie scandaleuse du Clergé, & eux n'ayant rien à répondre à ces reproches, ils ne pouvoient faire aucun fruit. L'Evêque d'Osma dont le dessein avoit été d'aller prêcher l'Evangile aux Infidéles, & qui n'en avoit pû obtenir la permission du Pape, encouragea les Légats à continuer leur mission, & pour la faire d'une maniere plus utile, il leur proposa d'aller à pied, & de ne porter, comme les Apôtres, ni or ni argent. Ils s'excuserent d'embrasser d'eux-mêmes ce genre de vie, de peur qu'elle ne passât pour une nouveauté; mais ils convinrent que si quelqu'un leur en donnoit l'exemple, ils le suivroient volontiers. Alors l'Evêque leur déclara qu'il se mettroit lui-même à leur tête, & ayant renvoyé tous ses Domestiques, il ne retint que S. Dominique: ils s'associerent tous deux avec Frere Pierre de Castelnau & Frere Raoul; l'Abbé de Citeaux les quitta pour aller tenir le Chapitre général de son Ordre, & leur promit d'en amener plusieurs Abbez & Religieux pour les aider dans leurs courses Apostoliques. Les quatre Missionnaires sortirent ensuite nuds pieds de Montpellier, & se rendirent dans le Toulousain, où ils parcoururent plusieurs Villes & Châteaux qui avoient embrassé l'erreur. Ils y prêcherent avec assez de liberté, & ils y firent quelques conversions. L'année suivante l'Abbé de Citeaux tint sa parole & arriva dans le Pays, avec 12 Abbez & une vingtaine de Religieux de son Ordre. Entr'eux étoit Guy Abbé de Vaux-Sernay au Diocése de Paris, avec Pierre son neveu, Religieux de son Monastere, lequel nous a laissé une Histoire de ce qui se passa alors en Languedoc, & durant les années suivantes. Les nouveaux Missionnaires, remplis de zéle & de lumiere, s'étant joints à l'Evêque d'Osma & ses Collégues, délibererent entr'eux, & convinrent de se partager par bandes de deux ou trois, & de parcourir ainsi les divers quartiers de la Province que l'Hérésie avoit infectés. Ils se disperserent donc, & marcherent toûjours à pied en mandiant leur pain: cette Mission n'eut de beau que ses commencemens: elle ne dura que trois mois, & se dissipa comme d'elle-même. L'Evêque d'Osma retourna dans son Diocèse, où il mourut; Frere Raoul Légat du Pape mourut aussi en allant rejoindre Pierre de Castelnau son Collégue qui étoit en Provence. L'Abbé de Citeaux se retira ailleurs pour d'autres affaires, & la plûpart des Abbez & des Religieux de son Ordre, rebutés par le peu de fruit qu'ils faisoient, s'en retournerent en France. Il n'y eut que S. Dominique qui resta presque seul. En parlant des travaux Apostoliques de ce Saint, l'Historien n'oublie pas l'origine &

la fondation du célébre Monastere de Proüile qui fut comme le berceau de l'Ordre des *Freres Prêcheurs*; & il nous apprend quelle étoit la pénitence que les Missionnaires imposoient alors aux Hérétiques convertis. On la trouve dans des Lettres que S. Dominique fit expedièr en faveur d'un nommé Pons-Roger : elles sont conçuës en ces termes : » Frere Dominique, » Chanoine d'Osma, le dernier des » Prédicateurs, à tous les Fidéles » qui verront ces Lettres, salut en » J. C. Nous avons reconcilié à l'E» glise par l'autorité du Seigneur » Abbé de Citeaux, Légat du S. » Siége Apostolique, qui nous a » commis ce soin, Pierre Roger » Porteur des presentes, lequel » s'est converti. Nous le condam» nons, en vertu du serment qu'il » nous a prêté, à être conduit les » épaules nuës pendant trois Di» manches & Fêtes par un Prêtre » qui lui donnera la discipline de» puis l'entrée du Village de..... » jusqu'à l'Eglise. Il portera l'habit » Religieux, & pour la forme & » pour la couleur, sur lequel il y » aura deux petites croix cousuës » des deux côtez de la poitrine. » Nous lui ordonnons de plus de » s'abstenir toute sa vie de chair, » d'œufs & de fromage, excepté » les jours de Pâques, de la Pente» côte & de la Nativité, ausquels » nous lui commandons d'en user, » pour preuve qu'il a renoncé à ses » erreurs. Il fera trois Carêmes » pendant l'année, entendra tous » les jours la Messe; gardera une » chasteté perpétuelle, & demeu» rera toute sa vie à ..... dont le » *Chapelain* (ou Curé) veillera à » sa conduite, jusqu'à ce que » l'Abbé de Citeaux en ordonne » autrement, *&c.*

Quelques Lecteurs pourront comparer les derniers articles de cette formule de pénitence avec les engagemens que nous avons dit plus haut que contractoient ceux qui se faisoient recevoir dans les assemblées des Hérétiques : mais nous revenons à ce qui se passa dans le Languedoc, après la retraite des Missionnaires de l'Ordre de Citeaux.

Raymond VI. Comte de Toulouse, n'avoit pas été si difficile que quelques Evêques de ses Etats lorsque les Légats Pierre de Castelnau & Raoul le sommerent en 1205. de chasser les Hérétiques de ses Domaines. Il se rendit à leurs remontrances, & leur promit par serment de chasser non seulement les Hérétiques, mais encore les routiers, sorte de Soldatesque ou plûtôt de brigands que les guerres avoient introduits dans le Pays, & qui en troubloient continuellement la tranquillité. Cette condescendance cependant n'empêcha pas que ce Prince ne fût toûjours soupçonné de favoriser l'erreur, & sur le refus qu'il fit deux ans après de signer une paix que Pierre de Castelnau avoit menagée d'une part entre le Roi d'Aragon & les habitans de Montpellier, & de l'autre entre differens Seigneurs, qui se faisoient la guerre, il fut

excommunié par ce Légat irrité & l'interdit fut jetté sur toutes ses terres. De-là vinrent tous les malheurs dont ce Prince fut accablé, & dont nous allons abreger le recit le plus qu'il nous sera possible.

Quoique dans le fond tout le crime de Raimond en cette rencontre, fut de n'avoir pas voulu conclure la paix avec ses vassaux du Marquisat de Provence, joindre ensuite ses armes aux leurs, pour exterminer les Hérétiques ; le Pape Innocent III. lui écrivit une Lettre fulminante, où il lui fait les plus sanglans reproches & les plus terribles menaces. Cette Lettre eut son effet, & ce Prince acquiesçant aux volontez du Légat, conclut la paix avec les Seigneurs Provençaux, & fut à ce qu'il paroît à l'Historien, absous de l'excommunication ; mais un évenement tragique auquel certaines apparences pouvoient faire penser que Raimond avoit eu quelque part, le replongea bien-tôt dans de nouvelles perpléxitez.

Il s'agit du meurtre du Légat Pierre de Castelnau dont l'Auteur rapporte toutes les circonstances. Cet attentat enflamma le zéle d'Innocent III. qui avoit déja resolu d'employer la force pour l'extirpation des Hérétiques. Il écrivit aux Archevêques de la Province & à leurs Suffragans pour leur ordonner de dénoncer le Comte de Toulouse excommunié, sur la présomption, qu'il étoit coupable de la mort du Légat : » & comme » (ajoûte-t-il) dans la Lettre du » 10 Mars 1208. *suivant les saints » Canons, on ne doit pas garder la » foi à celui qui ne la garde pas à » Dieu*, après l'avoir séparé de la » communion des Fidéles, vous » déclarerez par l'autorité Apostolique, tous ceux qui lui ont promis fidélité, societé ou alliance, » déliés de leur serment, avec permission à tout Catholique, sauf » le droit du Seigneur principal, » non seulement de poursuivre sa » personne, mais encore d'occuper » & de garder ses domaines, *&c.* Il adressa à tous les Seigneurs des mêmes Provinces & de tout le Royaume à peu-près de semblables Lettres, où il les presse de s'armer pour tirer vengeance de la mort de son Légat, pour exterminer les Hérétiques & pour retablir la paix. Dans celles qu'il écrivoit à Philippe-Auguste, il le prie de venger l'outrage fait à Dieu en la personne de Pierre de Castelnau, Légat du S. Siége, de prendre la protection de l'Eglise contre *le Tyran & l'ennemi de la foi*, d'aller en personne dans la Province, y détruire les Hérétiques qui sont, dit-il, pires que les Sarrasins, d'attaquer le Comte de Toulouse & de le dépoüiller lui & ses fauteurs de tous leurs domaines. Enfin Innocent ayant accordé à ceux qui prendroient part à cette entreprise les mêmes indulgences que gagnoient ceux qui alloient à la Terre Sainte, l'Abbé de Citeaux & les Religieux de son Ordre prêcherent par toute la France la

Croisade contre les Hérétiques de Languedoc, & engagerent un grand nombre de Seigneurs & de Noblesse dans cette expedition. Ces Croisez, pour se distinguer de ceux qui alloient outre-mer, mirent la croix sur la poitrine, au lieu que ces derniers la portoient sur l'épaule.

Le Comte de Toulouse allarmé de ces préparatifs, chercha à conjurer l'orage; il eût recours à la clémence du Pape qui lui permit de se justifier, à condition qu'avant toutes choses & pour la sûreté de ses promesses il remettroit sept de ses Châteaux à l'Eglise Romaine. Raimond se soûmit à tout ce qu'Innocent III. & Milon nommé Légat Apostolique conjointement avec l'Abbé de Citeaux voulurent éxiger de lui, & il fut relevé de l'excommunication dans une assemblée d'Evêques que Milon tint dans la Ville de S. Gilles. Ce Légat accompagné de 22, tant Archevêques qu'Evêques de la Province se rendit le 18 Juin 1209. dans le vestibule de l'Eglise de l'Abbaye où on avoit dressé un Autel, sur lequel on avoit exposé le S. Sacrement & les Reliques des Saints. On conduisit en cet endroit le Comte Raimond, qui étoit nud jusqu'à la ceinture. Là il fit devant toute l'assemblée le serment dont l'Historien rapporte la teneur; seize Barons Vassaux du Comte, prêterent ensuite, entre les mains du Légat, le serment qui leur étoit prescrit; après quoi le Légat fit mettre une étolle au col du Comte Raimond, & en ayant pris les deux bouts, il l'introduisit dans l'Eglise en le foüettant avec une poignée de verges: à la fin de cette humiliante cérémonie, il lui donna l'absolution.

Raimond ainsi reconcilié à l'Eglise, pour donner des preuves de sa bonne foi, demanda la croix à Milon, qui la lui accorda après lui avoir fait prêter un nouveau serment. Ce Prince, ajoûte l'Auteur, s'engagea par-là à prendre les armes contre ses propres Sujets, & à aider les Croisez à les détruire.

Cependant l'armée des Croisez, l'une des plus nombreuses qu'on eût encore vû en France & même en Europe s'étoit déja rassemblée à Lyon & étoit prête à fondre sur le Languedoc, ayant pour Généralissime Arnaud Abbé de Citeaux & Légat du S. Siége. Elle s'avança en effet sur la fin de Juillet vers les frontieres du Diocèse de Beziers. Raimond-Roger, fils de Roger dont nous avons déja parlé, Vicomte de cette Ville, & qui l'étoit aussi de Carcassonne, d'Alby & de Rasez, devoit naturellement attirer sur lui tout le poids de la guerre, comme le Seigneur qui passoit pour favoriser le plus hautement l'Hérésie. Aussi les Croisez commencerent-ils leurs expeditions par la conquête d'une partie de ses Domaines, qui au refus du Duc de Bourgogne, du Comte de Nevers & du Comte de S. Paul à qui ils furent offerts, furent donnés par le choix de l'armée à Simon de Montfort, Comte de Leycestre.

Ce Général qui fit une si grande figure dans la guerre contre les Albigeois, étoit d'une naissance des plus illustres. Il étoit fils puîné de Simon II. Seigneur du Montfort-l'Amaury, à huit lieuës de Paris, & Comte d'Evreux, & d'Amicie Comtesse de Leycestre en Angleterre; il eut la Seigneurie de Montfort & le Comté de Leycestre en partage. Il avoit épousé avant l'an 1190. Alix de Montmorency dont il avoit alors plusieurs enfans; ils prirent part à l'expedition contre les Hérétiques, où leur pere étoit venu servir sous les enseignes du Duc de Bourgogne qui l'avoit engagé à le suivre. On a fait de grands éloges de la pieté, & de la pureté de la Foi & des mœurs de Simon de Montfort. Il étoit d'ailleurs bien fait de corps, actif, infatigable, affable, poli & éloquent: mais de quelques grandes qualitez qu'il fût doüé, la suite de ses actions a fait voir qu'il avoit une ambition démesurée: passion, dit Dom Vaissette, qui n'est jamais si dangereuse, que lorsqu'elle se couvre du voile de la Religion.

Raimond Comte de Toulouse qui étoit resté à l'armée des Croisez jusqu'à ce que les autres Princes & Seigneurs, qui n'y étoient venus que pour gagner les indulgences au bout de 40 jours de service, se fussent retirés, ne demeura pas long-tems tranquille. Rebuté des prétentions exorbitantes de l'Abbé de Citeaux, & indigné des menaces que lui faisoit Simon de Montfort en cas de refus, résolut d'aller à Rome se plaindre au Pape, tant des vexations que les Croisez commettoient dans le Pays sous prétexte de poursuivre les Hérétiques, que de la maniere dont ils le traitoient lui-même, après les services qu'il leur avoit rendus dans tout le cours de leur expedition. Il fit son testament au mois de Septembre 1209, & ayant passé par la Cour de France, où il fit part à Philippe Auguste des griefs qu'il avoit contre le Légat & Simon de Montfort, il se rendit à Rome vers la fin du mois de Janvier 1210. Quoiqu'il soit certain que les Légats tâcherent d'indisposer Innocent III. contre ce Prince, les Historiens ne s'accordent pas sur la maniere dont il fut reçu à la Cour de Rome. Il paroît cependant à notre Auteur que le Pape écouta Raimond favorablement, & qu'il l'admit à se justifier, tant sur le crime d'Hérésie que sur le meurtre du Légat Pierre de Castelnau, qu'on lui imputoit, pardevant des Commissaires qu'Innocent nomma lui-même, & à qui il envoya ses ordres à ce sujet; mais c'est à quoi loin de pouvoir parvenir malgré ses sollicitations & ses soins, il trouva sans cesse de nouveaux obstacles. Les Légats l'accusèrent toûjours de ne remplir aucun des engagemens qu'il avoit juré à S. Gilles, & enfin l'ayant cité l'année suivante à un Concile qu'ils tinrent à Arles, & lui ayant presenté des articles qu'il ne voulut pas ratifier, ils l'excommunierent de nouveau, le décla-

rerent publiquement ennemi de l'Eglise, & disposerent de ses Etats en faveur du premier occupant.

Tandis que le Comte de Toulouse étoit ainsi traité par les Légats du Pape, le Comte de Montfort à qui Innocent III. avoit confirmé la possession des Domaines dont les Croisez s'étoient emparés étendoit de plus en plus ses conquêtes, pour le détail desquelles nous renvoyons au Livre même. On y verra entre autres choses remarquables que lorsque les Croisez prenoient quelques Villes ou quelques Châteaux où il y avoit des Hérétiques, ils ne manquoient pas de les faire brûler tout vifs avec *une joye extrême.*

Nous donnerons la suite de cet Extrait dans un autre Journal.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES; année 1734. *avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année, tirés des Registres de cette Académie*, A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1736. *in*-4°. pag. 114. pour l'Histoire : pag. 199. pour les Mémoires, Planch. détach. XXXVII.

CE Volume, l'un des plus gros que l'Académie des Sciences ait mis au jour, & qui est le trente septiéme depuis l'année 1699 contient 21 articles dans la partie historique, & 35 Mémoires imprimés dans toute leur étenduë ; ce qui fait en tout 56 articles, dont il n'y en a de differens que 42 ; les 14 de surplus n'étant que les extraits d'autant de Memoires qui paroissent ici en entier.

La *Physique générale* nous offre ici 10 articles. Le premier sur l'*électricité* est le précis de deux Mémoires de M. *du Fay.* Le second sur *les congelations artificielles*, est de M. *de Réaumur.* Le troisiéme est l'extrait du même Académicien sur *des Observations du Thermométre*, faites par M. *de Cossigni* dans l'Isle de Bourbon. Le quatriéme est l'Ecrit de M. *du Fay*, sur *les Observations météorologiques* de M. *Musschenbroeck*, faites à Utrecht en 1734. Le cinquiéme est le Journal des Observations d'*Aurores Boréales*, en 1734. par M. *de Mairan.* Le sixiéme est la méthode de M. *Godin*, pour observer *les variations de l'aiguille.* Le septiéme renferme *les Observations météorologiques* de 1734. par M. *Maraldi.* Le huitiéme est une addition de M. *de la Condamine* à son Mémoire sur *la déclinaison de l'Aiguille.* Le neuviéme est celui des *diverses observations* : & le dixiéme, l'Extrait du premier Volume de M. *de Réaumur* sur l'*Histoire des Insectes.* De ces 10 articles, les deux derniers ne se lisent que dans la partie historique : les deux premiers paroissent dans celle-ci & parmi les Mémoires : ausquels sont entierement renvoyés les six autres. Nous ne particulariserons ici que le premier, le second, & le neuviéme.

I. Les deux Mémoires de M. *du Fay* sur l'*électricité*, imprimés dans ce Volume, sont la suite de 4 autres qu'il a donnés sur la même matiere dans les Volumes précedens, & dont nos Journaux ont rendu compte. Dans le premier de ces deux derniers Mémoires (lequel fait le cinquiéme) l'Auteur nous instruit des nouvelles découvertes de ce genre faites depuis peu par M. *Gray*, de la Societé Royale de Londres, & vérifiées ici par notre Auteur ; après quoi il examine quelles sont les circonstances, qui peuvent apporter quelque changement à l'électricité pour l'augmentation ou la diminution de sa force, comme sont la temperature de l'air, le vuide, l'air comprimé, *&c.* Dans le second Mémoire (qui fait le sixiéme en tout) M. du Fay recherche quel rapport il y a entre l'électricité & la faculté de rendre de la lumiere, qui est commune à la plûpart des corps électriques : & ce qu'on peut inferer de ce rapport.

1. Le curieux Académicien nous apprend donc, en premier lieu, que M. *Gray* continuant à Londres ses recherches sur l'électricité, y a découvert deux proprietez nouvelles ; l'une, qu'elle est permanente ou de longue durée dans les corps où on l'a une fois excitée ; l'autre, qu'en certains cas, elle peut se rencontrer dans des corps sans qu'ils ayent été frottés. La premiere proprieté se justifie en faisant fondre des substances sulphureuses ou résineuses, telles que le souffre, la cire, la poix, la gomme lacque, *&c.* qui pour lors n'ont aucune électricité ; & qui refroidies au point de pouvoir être frottées, n'en prennent aucune par le frottement ; mais qui totalement refroidies, & sans qu'on y touche, en ont beaucoup par elles-mêmes. De plus, elles conservent long-tems cette vertu, pendant un an & demi, peut-être par-delà, pourvû qu'on les enveloppe dans du papier, dans de la flanelle ; & une experience digne de remarque sur ce sujet, c'est qu'un cône de soufre formé dans un verre à boire, & qu'on en tire aisément quand on veut, est beaucoup plus électrique, lorsqu'il est débarrassé de cette espece d'enveloppe.

Cette experience jointe à quelques autres de même nature, prouve la seconde proprieté reconnuë par M. *Gray* dans les corps où la vertu électrique se trouve indépendante du frottement. Il resulte encore des experiences de M. *Gray*, 1°. que cette vertu, pour se transmettre à une distance considerable, n'a pas toûjours besoin d'un corps exactement continu qui la conduise, & que l'interruption de cette continuité peut aller jusques à 47 pouces Anglois : 2°. Que l'hypothése hardie, imaginée par M. du Fay, des deux électricitez contraires, l'une *vitrée*, & l'autre *résineuse*, s'accorde fort bien avec un fait singulier, qui avoit surpris M. *Gray*, & qu'on peut voir.

De-là notre ingénieux Académicien passe aux experiences sur la

temperature de l'air relativement à l'électricité ; & il trouve que l'humidité y est fort nuisible ; que le grand chaud ne lui est pas moins contraire ; qu'un jour médiocrement chaud, serain & sec, même un vent de Nord & la gelée, y sont des plus favorables ; que l'air ou très-raréfié, ou très-condensé la diminuent également ; qu'il lui faut un air libre & ordinaire, éloigné des deux extrémitez. Et toutes ces observations sont le fruit de beaucoup d'invention & d'adresse dans quantité d'experiences.

2. M. du Fay, dans son second Mémoire, fait d'abord une exacte revûë de plusieurs experiences concernant les corps électriques lumineux, éxécutées par divers Physiciens, & parmi lesquelles celles de M. *Hauksbée* méritent la principale attention. A la suite de celles-là viennent celles de l'Auteur, qu'il range sous deux classes, suivant qu'elles appartiennent aux deux sortes d'électricitez, dont il a démontré l'existence, & qui sont la resineuse & la vitrée. Il a commencé ses recherches par les diamans, qu'on sçavoit déja ne luire dans l'obscurité qu'étant frottés : & il a trouvé que cette proprieté ne leur étoit point particuliere, mais qu'elle étoit commune à tous les diamans colorés & aux pierres precieuses, quoiqu'en differens degrez.

Il a découvert, de plus, que quantité de diamans, quelques pierres précieuses, le crystal de roche, & divers autres corps luisent dans l'obscurité sans être frottés, & qu'il leur suffit, ainsi qu'à de vrais phosphores, de s'être imbibés de lumiere pendant quelque tems, soit au Soleil, soit à l'ombre en plein jour. C'est de quoi M. du Fay nous promet un examen plus particulier, mais indépendant de l'électricité dont il est ici question; ces nouveaux phosphores n'étant nullement électriques, puisque la condition essentielle du frottement leur manque. De-là seront venus, sans doute, les contes de l'escarboucle, *un peu plus fondés*, dit M. de Fontenelle, *que de fiers Philosophes ne pensoient.*

Dans les corps, que le frottement a rendus électriques & lumineux tout ensemble, la matiere qui fait l'électricité doit être differente de celle qui fait la lumiere, comme l'indiquent plusieurs experiences, où ces deux proprietez varient dans les mêmes sujets & dans les mêmes circonstances, l'une augmentant à mesure que l'autre diminue : par exemple, un diamant moüillé ou seulement humecté par l'haleine perd d'abord toute son électricité, & conserve toute sa lumiere aussi long tems qu'il l'auroit conservée naturellement. La lumiere excitée par le frottement est plus vive dans le vuide & plus abondante que dans l'air libre. Un globe de verre vuide d'air, tourné rapidement sur son axe, & touché de la main à sa surface exterieure, paroît aussi-tôt lumineux dans tout son interieur, & ne le paroîtra pas davantage, en appuyant

appuyant la main plus fortement. De ce même globe rempli d'air, tourné de même & frotté, on voit sortir de petites particules brillantes, qui vont s'attacher aux corps voisins.

Si l'on frotte avec la main dans l'obscurité une pomme de canne qui soit d'ambre, qu'ensuite on retire brusquement & sans la glisser la main de dessus la pomme, & qu'on en approche le bout du doigt, même sans la toucher; on voit aussi-tôt partir de l'ambre un petit cylindre de lumiere, qui va frapper le doigt, retourne du doigt à l'ambre, se divise sur sa surface, s'éparpille en petits rayons & disparoît à l'instant. Si pour faire sortir de l'ambre ce petit cylindre lumineux, on employe au lieu du doigt quelque autre corps; l'effet sera plus foible ou même nul, selon que ce corps sera plus ou moins électrique; & quoique rien ne nuise plus à cette vertu que l'humidité, cependant le doigt & tout autre corps capable de tirer de l'ambre ce jet de lumiere, le tirera mieux étant moüillé. La gomme Copal, la cire d'Espagne & le soufre produisent le même phenomène. Tous les diamans éprouvés par M. du Fay sont devenus par le frottement électriques & lumineux tout à la fois, mais inégalement & avec des varietez relatives, non à leur grosseur ni à leur netteté, mais peut-être seulement à leur forme, les diamans plats étant moins électriques & moins lumineux que les brillans élevés : & il en est de même des diamans colorés & des pierres précieuses.

Parmi les diverses experiences concernant l'électricité lumineuse, & rapportées dans ce Memoire, il y en a deux trop remarquables, pour n'être point détaillées ici : l'une est dûë aux Anglois; l'autre à M. du Fay. Premiere *Experience.* Si le globe de verre vuide d'air & tourné rapidement sur son axe, dont on vient de parler, & qui paroît lumineux en dedans lorsqu'on y applique la main, étoit de plus enduit interieurement de cire d'Espagne, à l'exception des deux pôles, reservés pour voir à travers : on verra l'image de la main appliquée sur le globe, peinte sur la surface concave de la cire d'Espagne, comme si la main étoit lumineuse, & la cire d'Espagne transparente. Voici maintenant comme l'Academicien explique une representation si surprenante. Si le globe vuide d'air n'eut point été enduit de cire interieurement, l'application de la main y auroit fait paroître une lumiere plus vive dans les endroits touchés, que partout ailleurs, & cette lumiere auroit été continue. L'enduit de cire pénétré par la matiere lumineuse sortie de la main, ou du moins poussée par elle, laissera dans les intervalles des doigts des interruptions à la lumiere, qui eût été continue, & des interruptions figurées, d'où s'ensuit l'image de la main sur la surface concave de l'enduit.

Seconde *Experience*; d'où il

resulte que la lumiere des corps électriques peut aller jusqu'à être un feu, ou le commencement d'un feu. On suspend une personne par des cordes de soye, qui la rendant isolée de toutes parts, permettent au tourbillon de matiere électrique qu'on va lui donner, d'avoir toute son étenduë, sans être détourné ou alteré par des corps voisins. On lui communique ensuite ce tourbillon par le tube de verre qui l'électrise, après quoi si l'on approche la main de cette personne, il sort d'elle, à l'endroit le plus proche de la main une étincelle de feu plus vive & plus brillante que les lumieres de toutes les autres experiences ; elle sort avec un bruit sensible, & elle cause aux deux personnes à la fois une douleur semblable à celle d'une piquûre ou d'une brûlure legere. L'experience faite sur un animal vivant, sur un chat, par exemple, réüssit également. Si l'animal étoit mort, on ne verroit qu'une lumiere pâle & languissante.

Les matieres les plus électriques comme le verre, l'ambre, sont les moins propres à tirer de l'animal électrisé cette étincelle par l'attouchement ; tandis que les matieres qui la tirent le mieux, sont au contraire les moins électriques, telles que les metaux, les corps moüillés, le bois, les corps vivans. » Combien tous ces faits si singu» liers (dit le sçavant Historien) » ont-ils demeuré de tems ensevelis dans le secret de la nature ! » Combien d'autres pareils y sont » encore ! & en sortiront-ils jamais » tous ?

II. Malgré le grand nombre d'experiences faites jusqu'à present sur les *congélations artificielles*, on peut dire que la matiere n'est encore qu'ébauchée, puisque les experiences les plus simples, qui sont pourtant les fondamentales, nous manquent encore, d'autres plus recherchées les ayant fait négliger. Ce sont donc ces premieres qu'entreprend ici M. *de Réaumur*, & à ce seul nom, nous devons nous attendre à des découvertes également utiles & curieuses. C'est à quoi l'a principalement conduit son nouveau Thermomètre, en lui fournissant une nouvelle mesure du froid aussi-bien que du chaud, plus exacte & plus sure que l'ancienne, puisque construit sur une de ces congelations, il devient la règle de toutes les autres. Plongé dans la liqueur qu'on a glacée, il indique par sa descente le degré du froid, aisément & surement comparable à quelqu'autre que ce soit observé avec un autre Thermomètre de pareille construction. Le point d'où l'on part, dans tous ces Thermomètres, est toûjours celui de la congelation superficielle de l'eau, au-dessous duquel tous les autres marquent un plus grand froid.

Il s'en faut beaucoup que le salpêtre regardé vulgairement comme le sel le plus propre aux congelations artificielles, mérite cette qualification ; puisque suivant les experiences de M. de Réaumur, le

salpêtre le plus rafiné mis en œuvre dans cette operation ne fait descendre le Thermomètre qu'à 3 degrez & demi au-dessous du point fixe qu'on vient de marquer : au lieu que moins rafiné, il le fait descendre plus bas. Cet effet n'est causé que par la partie qui rend alors ce salpêtre moins pur, & qui n'est autre que le sel marin qu'on lui enleve par les trois cuites qu'on lui donne pour le purifier. Cela est si vrai, que dans des jours très-chauds, deux parties de sel marin mêlées par M. de Réaumur avec 3 parties de glace pilée ont fait descendre de 15 degrez le Thermomètre qui pendant l'hiver de 1709, n'auroit pas été plus bas que 14 degrez & un quart : comme il est facile d'en juger en le comparant avec ceux qui étoient alors à l'Observatoire.

Il suit de-là que plus ce salpêtre fera baisser le Thermomètre, moins il sera pur & plus il sera chargé de sel marin ; en sorte que le meilleur ne donnera que 3 degrez & demi de froid, & que les autres plus mauvais en donneront toûjours davantage. On n'auroit pas deviné (remarque l'Historien) que la vertu de causer une grande inflammation, tant recherchée dans le salpêtre, pût être surement indiquée par sa vertu refroidissante. Or comme la poudre à canon n'est presque que du salpêtre, elle pourroit fort bien être mise à cette même épreuve preferablement à toutes les autres. Il resulte des experiences de M. de Réaumur, que nul sel commun ou moyen, nul alkali, n'égale le sel marin pour la faculté de congeler, & qu'on pourroit dresser des tables, où le degré du plus grand froid que puisse causer chaque sel, lui seroit assigné.

De-là il passe à des réfléxions interessantes sur l'art de faire des glaces. Il n'y est nullement question de produire le plus grand froid ; & l'on n'y veut au contraire que de légéres glaces, que des *neiges*. C'est à quoi convenoit si bien le salpêtre, & sur-tout le plus mauvais, comme étant le plus efficace en moindre dose, & en même tems le moins cher. Notre Académicien fournit pour cet usage, des matieres encore à meilleur marché, sçavoir la soude d'Alicante, & la cendre de bois neuf. Au surplus il paroît par toutes les experiences faites jusqu'à present, que si le mélange d'une matiere quelconque avec la glace pilée produit un plus grand froid, c'est uniquement parce que ce mélange fait fondre la glace ; faute de quoi cette augmentation de froid n'arriveroit nullement.

M. de Réaumur vient ensuite à l'examen de ce que peuvent les liqueurs spiritueuses & salines par rapport aux congélations artificielles ; & il trouve que ces liqueurs ont cette vertu à un plus haut degré que les sels ou concrets, ou alkalis. De l'esprit de nitre refroidi jusqu'au point de la congelation du Thermomètre, & versé sur le double de son poids de glace pilée, fait descendre très-promptement

le Thermomètre jusqu'à 19 degrez, c'est-à-dire 4 degrez plus bas que ne fait le sel marin le plus efficace des sels. Pour donner à l'esprit de nitre & à la glace pilée un plus grand froid que celui de la congélation, il ne faut qu'environner ces deux matieres de glace mêlée avec du sel marin ; & si on les éprouve ainsi preparées, on trouve qu'elles ont un froid d'environ 24 degrez, & qui par conséquent est à celui de 1709 presque comme 12 à 7.

Si l'on refroidit le mélange encore davantage, on produira de plus grands degrez de froid, lesquels cependant iront toûjours en décroissant. Mais le sel marin si superieur au salpêtre dans le cas dont il s'agit, ne communique pas cette superiorité à son esprit, fort inferieur à celui du nitre : ce qu'on n'auroit pas prévû. C'est encore une bizarrerie de même espece que le froid causé par l'esprit de vin qui semble n'être qu'un feu liquide; & qui employé précisément comme l'esprit de nitre, en égale presque la force pour la congélation artificielle.

Comme elle n'arrive qu'au moment que le mélange fait fondre la glace, il s'ensuit 1°. que dans chaque operation ce moment est celui du plus grand froid : 2°. que plus la fonte de la glace sera prompte, plus le froid sera grand : ce qui feroit souhaiter que cette fonte pût être instantanée : mais toûjours sera-t-elle d'autant plus prompte, que la glace & le sel seront plus atténués, d'où naît une régle pour déterminer à peu-près la dose du sel, relativement à la glace, & cette dose doit être assez considérablement plus forte que la quantité de chaque sel qui peut être fonduë par une certaine quantité d'eau. La meilleure dose pour le sel marin une fois trouvée, fera connoître celle des autres sels dissolubles à l'eau en moindre ou en plus grande quantité.

L'Auteur observe que les liqueurs capables, comme les sels de produire du froid, exercent leur action avec plus de facilité que les sels, pénétrent la glace en un instant, & l'attaquent vivement de toutes parts. Il est seulement necessaire, pour cette production du froid, que ces liqueurs se mêlent intimement avec la glace fonduë, faute de quoi les liqueurs huileuses, en fondant la glace, ne feront naître aucun froid nouveau.

Du reste, M. de Réaumur a tenté plusieurs experiences, qui pussent lui apprendre quel degré de froid est necessaire pour tuer certains insectes en gelant les liqueurs qui font leur vie. Il a trouvé quelques especes de chenilles qui gélent à 7 ou 8 degrez de froid, & d'autres beaucoup plus petites & très-délicates en apparence qui en soûtiennent, sans se geler, 17 degrez, ou 3 degrez de plus que le froid de 1709. Par malheur ces dernieres sont les plus communes & causent le plus de ravage. On ne doit donc pas se consoler de la rigueur d'aucun hiver, par l'esperance qu'il

extermineroit ces chenilles. Cependant le sang de ces petits animaux, qui n'est en apparence qu'une liqueur aqueuse, devroit être fort susceptible de congélation; au lieu que celui des grands animaux, qui le paroît bien moins, l'est réellement beaucoup plus. » Quand saura-t-on dans ces matieres-là (dit » M. de Fontenelle) plus que les » faits, qu'il est pourtant toûjours » très-curieux & très-important de » sçavoir ?

III. Les *diverses Observations* de Physique générale sont ici au nombre de deux. La premiere communiquée par M. *Helvetius*, & faite à Surinam par M. *de Treytorens* Medecin, roule sur un enfant très-singulier, né d'une Négresse esclave, qui en avoit eu déja quelques autres. Celui dont il s'agit étoit grand, bien formé, & très-blanc, couleur qu'il a toûjours conservée. Tous les traits de son visage étoient d'un Négre, il avoit de la laine à la tête, mais une laine plus blanche que la neige. Quoique fort exposé au Soleil, il n'avoit point rougi, non plus que cette laine. L'Iris de ses yeux étoit couleur de feu, marbrée seulement de quelques traits blancs tirant sur le bleu; & sa prunelle étoit aussi très-rouge. Cet enfant ne voyoit que dans un lieu peu éclairé. S'il fixoit sa vûë sur quelque objet, son Iris & sa prunelle tournoyoient rapidement autour de leur centre; il avoit le piam (maladie ordinaire aux Négres) sans diminution de son embonpoint; il avoit déja 5 dents à 9 ou 10 mois, & paroissoit peu intelligent.

La question est de sçavoir qui étoit son pere. Etoit-ce un noir, comme la mere l'assuroit opiniatrément ? A la vérité, les enfans des noirs naissent blancs, excepté aux parties génitales & à la racine des ongles : mais au bout de quelques jours ils deviennent noirs, & les mulatres deviennent rouges. Son pere étoit-il un blanc ? D'où lui seroient venus tous ces traits de Négre si marqués, & cette laine au lieu de cheveux ? Quelques Relations d'Afrique nous parlent de certains hommes blancs, qui habitent dans le Pays des Noirs, qui ont la vûë extrêmement foible, & qui ne sortent de leurs tanieres que la nuit. Mais comment la Négresse en question auroit-elle rencontré un de ces blancs en Amerique ? Comment y seroit-il venu ? N'y auroit-il pas été visible ? Il est vrai d'un autre côté, que quelques-uns disent qu'il y a de ces blancs en Amérique. » On a (dit » l'Historien) encore bien des » éclaircissemens à souhaiter sur » ce pere, qu'il seroit si curieux de » connoître !

Dans la seconde Observation, dûë à M. *du Fay*, auquel M. le Duc de Richemond l'a communiquée, il s'agit d'un tremblement de terre arrivé le 5 Novembre à 3 heures & demie après minuit, à Chichester dans la Province de Sussex en Angleterre. Toutes les maisons, les lits, les meubles ont tremblé, des portes se sont ouver-

tes, des cloches ont sonné, ce qui étoit posé sur des bords de cheminées est tombé. On pretend que le tremblement avoit encore été plus sensible à Portsmouth & à Arondel. C'étoit moins un tremblement qu'un balancement du Nord au Sud : car tous ceux qui étoient couchés dans cette Direction, sentirent un mouvement de la tête aux pieds; tandis que ceux qui étoient couchés dans la Direction de l'Est à l'Ouest, ne sentirent qu'un mouvement semblable à celui du berceau d'un enfant. M. *Bouguer* a écrit du Havre, qu'on y sentit le même jour, entre 3 & 4 heures du matin, 3 ou 4 légéres secousses, & qu'on en sentit aussi de l'autre côté de la Seine. On n'a point eu d'autres nouvelles sur ce sujet.

L'*Anatomie*, assez peu riche dans ce Volume, n'offre que trois articles, y compris celui des *diverses Observations*. Le premier sur *la fistule lacrymale*, est de M. *Petit* le Chirurgien : il paroît dans l'Histoire & parmi les Mémoires. Le second entierement renvoyé à ceux-ci, est une suite des Remarques de M. *Winslow* sur *les Monstres*. Nous nous bornerons ici au précis du premier & du troisiéme article.

IV. M. *Petit* divise en trois Parties son Mémoire sur la *fistule lacrymale*. Dans la premiere il traite succinctement de l'usage des larmes ou de la liqueur lacrymale, & des parties qui la filtrent, qui la répandent, qui la rassemblent, & qui la conduisent dans le nez. Dans la seconde Partie, il tâche de découvrir en quoi la structure de ces organes se trouve changée, lorsqu'il y survient fistule : & dans la troisiéme il propose la maniere de guerir cette maladie par une operation qui lui est particuliere, & qui lui a toûjours réussi.

1. Entre la partie supérieure du globe de l'œil & la voute de l'orbite est placée la glande lacrymale, d'où l'œil, par son mouvement, exprime une liqueur qui en enduit la surface & la rend plus lisse ; en sorte que ce mouvement-là même produit ce qui doit le faciliter. Cette liqueur se répand en petits ruisseaux très-fins sous la surface interne de la paupiere supérieure & sur la surface de l'œil, d'où elle tomberoit naturellement au plus bas de cette partie, & de-là sur la joüe, si deux especes de goutieres formées par les bords des paupieres avec le globe de l'œil, sur lequel ils appuyent, ne ramassoient la liqueur, pour la conduire vers le grand angle de l'œil, où elle aura sa décharge. Cela consiste en deux petites ouvertures appellées *points lacrymaux*, & qui par deux canaux fort courts, portent, en se réunissant, la liqueur dans un réservoir commun nommé *sac lacrymal*, assez spacieux d'abord, mais qui va toûjours en diminuant, & se termine par un petit canal étroit & court, appellé *nasal*, parce qu'il s'ouvre dans le nez & y jette la liqueur.

Lorsqu'elle est si abondante, qu'elle ne peut s'écouler toute par

le nez, & qu'il en tombe une partie sur la joüe, ce sont alors des larmes proprement dites. M. Petit est persuadé que les paupieres qui se meuvent bien plus souvent qu'on ne s'imagine, poussent toûjours par ces mouvemens frequens & brusques les larmes vers le grand angle de l'œil, & de-là dans le nez. Elles peuvent même, étant arrivées au grand angle, s'y amasser sans inconvenient en une certaine quantité, avant que de couler par les conduits lacrymaux ; & l'Académicien marque l'endroit où se fera cet amas.

Mais il assigne pour cause principale du passage de cette liqueur dans le nez un jeu de siphon qui resulte de la situation des points lacrymaux entr'eux & avec le sac lacrymal. La liqueur pompée par un canal plus court tombe dans un plus long, pour être versée où il est besoin. Cette action du siphon seconde celle des paupieres, & y supplée, quand il faut, comme pendant le sommeil, où malgré leur inaction, cette autre cause suffit pour pousser les larmes, alors beaucoup moins abondantes.

2. Une structure si délicate doit s'en déranger d'autant plus facilement. S'il survient une obstruction au canal nasal, que son extrême finesse en rend très susceptible, les larmes séjourneront dans le canal & s'y amasseront en trop grande quantité. Si elles sont douces, elles creveront le sac par la force qu'elles emprunteront de leur volume excessif ; si elles sont salées & corrosives, elles rongeront quelque endroit du sac, par où elles s'échapperont ; & cela, même indépendamment d'un trop grand amas, par la mauvaise qualité des larmes, qui produiront un pus capable de se creuser une espece de trou caverneux, ou une vraye *fistule* appellée *lacrymale*.

Dans le cas, où les larmes sont douces, l'ouverture par où elles s'échappent n'est pas fistuleuse, mais elle peut aisément le devenir, par leur séjour dans le sac lacrymal, si l'on n'a soin de le vuider souvent, en le comprimant. M. Petit compte pour une troisiéme espece de fistule, mais non lacrymale, quand il se forme au coin de l'œil un petit abscès, si voisin des points lacrymaux, qu'il les bouche. Alors les larmes se répandant necessairement au dehors, font prendre pour fistule lacrymale ce qui n'en est point une, puisqu'il n'y a point d'ouverture fistuleuse pour donner issuë aux larmes, & que l'abscès, d'où elles ne sortent nullement, n'est pas plûtôt percé, qu'elles reprennent leur cours ordinaire & que tout le mal est guéri.

3. Toute cette théorie conduit l'industrieux Academicien au point le plus important, qui est la pratique d'une operation très-simple, qu'il doit à son experience & à ses réfléxions, & qu'il employe dans cette maladie, depuis plusieurs années avec un très-grand succès. Elle consiste cette operation, à faire une incision au sac lacrymal, à y pousser

jusque dans la narine une sonde canelée, & par ce moyen à déboucher le canal. Après quoi, par la canelure de cette sonde, il introduit dans la voye qu'elle vient de retracer, une bougie, qui tient ce canal ouvert. Il change tous les jours cette bougie, & n'en cesse l'usage, que quand il croit que la surface interne du canal est bien cicatrisée. Alors les larmes reprennent leur cours naturel, de l'œil dans le nez; & la playe exterieure se consolide en 2 ou 3 jours.

M. Petit termine son Mémoire par diverses réfléxions, qui font sentir les inconvéniens des méthodes les plus usitées de pratiquer cette operation: & il a soin de mettre sous nos yeux par des figures exactement gravées tout ce qu'il vient de nous apprendre sur un sujet si interessant.

V. Les *diverses Observations Anatomiques* sont ici au nombre de sept, dont quatre sont dûës à M. *Hunauld.*

1. Il est question d'abord d'un jeune homme de Schafhouse, âgé de 24 ans, devenu fou & quelquefois furieux, mais sans fievre, pendant la Canicule de 1733. après une navigation par des tems extrêmement chauds, & après l'usage excessif de vins très-violens. Il fut mis à Venise entre les mains de M. *Michelotti*, fameux Medecin, qui le guerit si parfaitement, que dès le premier jour de Septembre le malade partit, pour retourner en son Pays. Cette cure se reduisit à de fréquentes & copieuses saignées, au pied, au bras, aux temples, par les sang-suës; à un usage presque démesuré d'eau froide & de glace; à très-peu de nourriture, & de nourriture très-légére; à des émulsions de graine de melon ou d'amandes douces, très-rafraîchies; au bain d'eau très-fraîche, où l'on plongeoit souvent le malade, lui versant encore brusquement & impétueusement de l'eau à la glace sur la tête rasée exprès. M. *Michelotti*, dans le Memoire qu'il a communiqué à l'Académie des Sciences touchant cette curation s'applique à faire voir combien elle étoit propre à détruire les causes qui font naître & qui entretiennent une pareille maladie: & il doute fort que l'Hellébore si vanté par les anciens pour guerir la folie, eût réussi dans le cas dont il s'agit. On peut voir ses raisons.

2. La premiere des Observations de M. Hunauld roule sur le crâne d'un enfant de 7 ou 8 ans, où il ne paroissoit aucune trace de la suture sagittale ni de la coronale, soit en dehors, soit en dedans; & par conséquent l'os coronal & les parietaux s'étant réunis avant le tems, non seulement n'auroient pu suffisamment s'étendre, mais de plus auroient resisté à l'accroissement que devoit encore prendre le cerveau: ce qui est une suite de la Méchanique expliquée en 1730. par l'Académicien relativement au développement des os du crâne. A cette Observation M. Hunauld a joint l'Histoire d'un homme de 35 à 40 ans, épileptique depuis quel-

ques années, & que rien ne soulageoit que de grandes saignées, comme de 40 onces. Après sa mort, on lui trouva dans une des parois laterales du sinus longitudinal superieur, de petits os hérissés de pointes, qui s'engageoient dans le cerveau, & devoient le picotter. Par les grandes & fréquentes saignées, le cerveau qui contenoit moins de sang, diminuant un peu de volume, se déroboit à l'action des petites pointes.

3. M. Hunauld a fait encore voir le crâne d'un enfant de 3 ou 4 ans, dont les os avoient presque par-tout 7 ou 8 lignes d'épaisseur, étoient assez mous, & d'où, par la compression, l'on exprimoit du sang & de la lymphe en abondance.

4. Le même Académicien a fait aussi la démonstration d'un rameau de nerf assez considerable, qui du pléxus gangliforme sémilunaire de *Vieussens*, remonte du bas-ventre à la poitrine pour se distribuer & se perdre à l'oreillette droite & à la base du cœur : ce qui peut servir à faire entendre le commerce de sensation qui se rencontre souvent entre les visceres du bas-ventre & le cœur.

5. Dès 1732. M. Hunauld avoit fait voir à l'Académie, dans le poumon de l'homme, les vaisseaux lymphatiques, que vraisemblablement on n'avoit encore vûs que dans les animaux, où quelquefois on les découvroit assez facilement. Il les a suivis en 1733. & cette année il les a conduits en presence de la Compagnie depuis le poumon jusqu'au canal thorachique.

6. Parmi diverses preparations Anatomiques presentées à l'Académie par M. *Mai*, Démonstrateur d'Anatomie à Strasbourg, deux sur-tout ont attiré l'attention des Spectateurs : 1°. l'organe de l'oüie décomposé en 16 pieces avec beaucoup d'art & d'industrie, pour faire voir l'assemblage & le jeu de certaines parties : 2°. Un crâne, dans lequel six coupes très-fines & bien ménagées démontrent differentes vûës & differens rapports de parties, qui pour l'ordinaire ne peuvent se démontrer, que dans plusieurs portions de differens crânes.

7. Il paroît par la relation des operations de la taille laterale faites cette année à Roüen & à Dieppe par M. *le Cat*, Chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Roüen, qu'elles lui ont toutes réussi au nombre de 10, à l'aide d'un lithotome reformé, & des bains d'eau chaude quand ses taillés étoient menacés d'inflammation. Depuis les operations de la taille laterale, dont M. *Morand* a donné l'Histoire en 1731 il en a fait 4 dont 3 ont réussi. Elle a été pratiquée avec succès à Paris & dans le reste du Royaume, à Cadis & au Caire, par divers Chirurgiens, qui l'avoient apprise de M. Morand; & il a trouvé par son calcul depuis 1731. que de 25 operations 22 ont réussi sans y comprendre celles de M. Chéselden en Angleterre, où elles ont toûjours le plus grand éclat.

Nous renvoyons à un autre

Journal les articles de *Chimie*, de *Botanique*, & tous ceux qui appartiennent aux *Mathématiques*.

RECUEIL DE PLUSIEURS PIECES DE POESIE d'Eloquence, presentées à l'Académie des Jeux Floraux, l'année 1737. avec les Discours prononcés dans les assemblées publiques de l'Académie. A Toulouse, chez Claude-Gilles *le Camus*, seul Imprimeur du Roi & de l'Académie. vol. *in*-8°. pag. 282.

LA beauté de quelques unes des Pieces qui composent le Recueil de 1735, entr'autres du Discours sur le secret, nous engagea à en rendre compte dans le Journal d'Avril 1736. Cette même année (1736.) fut moins heureuse pour l'Académie. Aucun des Discours presentés ne lui parut digne d'un prix; c'est en matiere d'Eloquence qu'elle est le plus difficile. L'année derniere (1737.) sans rien relâcher de sa sévérité, elle a couronné deux Discours, une Ode & une Eglogue.

Il ne nous appartient point de lever le voile sous lequel l'Auteur de l'Ode & du premier Discours a voulu se cacher. Mais nous pouvons assurer nos Lecteurs que les noms de *Dom Bruno*, Théatin, & de M. *Lalo*, Avocat, sont des noms chimériques. Celui de M. *Chailac*, à la tête du Discours sur le secret, n'étoit pas plus réel. Ces trois Ouvrages viennent de la même main. Peut-être pourrions-nous pousser encore plus loin nos conjectures, & attribuer au même Auteur quelques autres Pieces qui se trouvent dans les Recueils des années précédentes.

L'Ode couronnée a pour titre: LA MORT. Le Poëte a profité du Traité de M. *Nicole* sur le même sujet; mais il a prêté aux pensées du Philosophe Chrétien les images les plus fortes & le pathétique le plus touchant. Voici la premiere strophe.

Ciel! il est donc vrai, peu d'années,
Peut-être peu de jours, peut-être peu d'instans,
Ameneront ce point marqué des destinées,
Qui pour moi finira le tems.
Soleil, que tant de fois mes yeux ont vû renaître,
Tu vas donc pour jamais à mes yeux disparoître;
Terre, sous moi tu va crouler.
Tout l'Univers m'échappe & me livre à l'abîme;
J'y touche. Le torrent entraîne la victime
Sous le coup qui va l'immoler.

On pourroit penser que la métaphore n'est pas assez exactement suivie dans les deux derniers vers, & que les idées d'un *torrent* qui *entraîne*, & d'un coup qui *immole*, ne s'ajustent pas bien ensemble. *Id imprimis est custodiendum*, dit Quin-

tilien, *ut quo ex genere cœperis translationis, hoc desinas.*

L'Auteur explique ensuite comment la Mort nous environne de toutes parts. On la trouve dans les alimens & dans les remedes. Ce qui nous conserve, nous détruit. On n'échappe à un danger que par un autre.

Bien-tôt de cette idole altiere,
De ce corps, qui maîtrise aujourd'hui mon esprit,
Il ne restera plus que la vile poussiere,
Grand Dieu, dont ta main le pêtrit.
Bien-tôt pâle, glacé, livide, infect, horrible,
Des insectes rongé...... Loin, image terrible;
J'expire, si tu me poursuis.
Et d'un risible orgueil j'ose encor me repaître!
Et je puis, à l'aspect de ce que je vais être,
Idolatrer ce que je suis!

Mais, poursuit le Poëte, quel sera le destin de mon ame? Pourroit-elle être la victime de la mort? Non, cet esprit qui connoît l'Estre Suprême qui l'a formé, ne sçauroit périr.

Non, non, qui te connoît doit sans fin te connoître,
Dieu des Dieux; ton idée attachée à son être,
L'a muni contre le néant.

Terrible alternative! Une éternité heureuse ou malheureuse l'attend.

Quoi, grand Dieu, pour jamais les Cieux ou le Tartare! *
L'un ou l'autre m'attend, un soufle m'en sépare,
Et le plaisir peut m'occuper!

Ici bas une foule d'objets nous attache. Quels regrets, quels déchiremens quand il faudra les quitter!

Vains phantômes des biens qu'un œil jaloux m'envie,
De quels nœuds vos attraits m'enchaînent à la vie!
Je dois les rompre; quels efforts!
De quels traits armez-vous le bras qui me menace?
Dans une seule mort, dont l'attente me glace,
Combien m'aprêtez-vous de morts!

Mais ces réfléxions font peu d'impression sur les hommes. Ils vivent comme s'ils ne devoient jamais mourir.

L'erreur a de leurs jours éternisé l'espace.
Chacun, sans voir de terme, aquiert, enleve, entasse,
Court aux honneurs, vole aux combats.
Et celui qui, tremblant, sous cent hyvers succombe,
Plein d'un nouveau projet sur le bord de la tombe,
Perit d'un coup qu'il n'attend pas.

---

* Cette expression se trouve dans quelques Hymnes de l'Eglise.

Voici une ſtrophe qui nous a plus frappés encore que les autres, & c'eſt beaucoup dire ; elles ſont au nombre de 15. Nous finirons par-là.

Mon œil tremblant parcourt la terre.
Les mourans & les morts giſſent de tous côtés.
Elle entrouvre ſon ſein. Quel ſpectacle elle enſerre !
Tous mes ſens ſont épouvantés.
Que de gouffres infects qui ſans ceſſe engloutiſſent !
Que de lambeaux hideux qui lentement pourriſſent !
Tel eſt donc l'ouvrage du tems.
O terre ! de la mort, trophée épouvantable,
Qu'eſt-ce donc que ta maſſe ? Un monceau lamentable
Des débris de tes habitans.

Cette ſtrophe prouve bien la vérité de la maxime d'*Horace* & de *Deſpreaux*, qu'il n'y a point d'objet ſi horrible qui ne puiſſe plaire, lorſqu'il eſt bien peint.

Cette Ode eſt ſuivie à l'ordinaire de quelques autres qu'on a jugées dignes de l'impreſſion. Celle qui a pour titre, *les Deiſtes*, eſt pleine de beautez & de défauts, & par exemple, c'eſt dommage qu'une des plus belles ſtrophes ſoit gâtée par une faute groſſiere contre la langue. Le Poëte, après avoir fait parler les Deiſtes qui expoſent leur Syſtême impie de la mortalité de l'ame, pourſuit en ces termes :

Ainſi donc l'odieuſe Secte
Du Ciel m'a pour jamais *exclus*.
Pareil au reptile, à l'inſecte,
Je ne ſuis que pour n'être plus.
Fidelle aux loix de l'innocence,
J'attendois un bonheur immenſe,
Je m'immolois pour l'obtenir.
Hélas ! j'ai reçû mon ſalaire,
En goûtant l'eſpoir téméraire
De ce chimerique avenir.

Cette Piece finit par ces trois vers.

Soûmis au Dieu que j'ai pour maître,
Je ſçais raiſonner & connoître ;
Je ſçais plus, je ſçais ignorer.

L'Ode de l'*affectation* n'eſt point entrée dans le concours ; elle eſt trop badine. Cependant l'Académie l'a fait imprimer, à cauſe des idées vrayes & utiles, quoique ſingulierement renduës, que cet Ouvrage renferme.

Il faut lire toute entiere l'Eglogue qui a remporté le prix, pour en bien ſentir les agrémens. Le ſujet en eſt ſimple, & même aſſez commun ; mais il y a du neuf dans les détails. Après ſix mois d'abſence, un berger (*Damon*) revoit ſa bergere (*Eglé*) & la retrouve fidelle. Quelle joye ! Quels tranſports. Mais le pere d'*Eglé* veut lui faire épouſer un étranger dont les richeſſes égalent la naiſſance. Nos deux Amans ſe diſent dans cette

occasion tout ce qu'on peut se dire de plus tendre. *Damon* n'ose exiger le sacrifice de son rival. Mais *Eglé* qui ne veut vivre que pour son Berger, ira se jetter aux pieds de son pere, & la mort sera sa ressource, si elle le trouve inexorable.

Quam durum disjungere amantes!
Tibull.

La principale Piece de ce Recueil, c'est le Discours qui a remporté le premier prix sur ces paroles, *il est plus difficile de conserver une grande reputation que de l'acquerir.* Ce sujet est très-heureux. La proposition qu'il s'agit de prouver, toute vraye qu'elle est, a un peu l'air paradoxe. Au premier coup d'œil elle pourroit paroître fausse, ou du moins douteuse. Il y a des difficultez à resoudre, des apparence à détruire, des équivoques à démêler. * Et voilà les bons sujets de discours, les seuls qui puissent fournir à l'Auteur, & interesser le Lecteur. Il est inutile, impossible même en un sens d'expliquer, & de prouver ce qui est clair & évident par soi-même. Mais venons au Discours en question. En voici l'analyse.

L'orgueil humain a toûjours été avide d'une grande reputation. On n'y renonce que pour des besoins plus pressans, ou par l'impuissance de l'acquerir. L'estime des autres nourrit, enhardit, justifie notre amour propre. Elle nous fraye le chemin de la fortune, ou elle nous en tient lieu, en nous conciliant ce qu'elle a de plus flatteur, l'accueil, les préférences, les respects même.

Mais cet avantage est-il plus difficile à acquerir qu'à conserver, à conserver qu'à acquerir? Comparons difficultez à difficultez. Envisageons-les d'abord du côté de celui qui aspire à une grande reputation, ou qui l'a acquise, & ensuite du côté du public, de l'opinion duquel elle dépend.

Premiere Partie. Un objet frappant & peu commun a seul droit de rendre attentifs les yeux du public. On ne l'interesse qu'autant qu'on sort de cette médiocrité, partage obscur du commun des hommes, partage même des grands hommes, lorsqu'ils n'agissent point par effort. Que sera-ce de l'étonner?

Il faut donc, si on est né dans l'obscurité, percer le nuage dont on est couvert; si on est né dans l'éclat, se faire remarquer parmi ceux qui, avec cet avantage, partagent l'attention publique. Il faut se faire jour à travers une foule de rivaux ardens, jaloux, souvent illustres; effacer les uns, égaler du moins les autres. Ici l'Orateur parcourt les differentes carrieres de la gloire, les armes, les Lettres, le Ministere, *&c.*

Pour se signaler par quelqu'une de ces voyes, que d'heureuses circonstances à réunir! Libéralité de

* *La Bruyere a dit qu'*il n'est pas si aisé de se faire un nom par un Ouvrage parfait, que d'en faire valoir un médiocre par le nom qu'on s'est déja acquis.

la nature, éducation qui ait cultivé ses dons, efforts qui les mettent en œuvre, fortune qui favorise les efforts ; & ce concours combien est-il rare !

Prenons garde néanmoins de nous exagerer les obstacles qui semblent fermer à la plûpart des hommes le chemin de la gloire. Il ne faut souvent, pour faire un grand nom, qu'un seul effort, quelquefois qu'un effort médiocre, qui doit son principal mérite & les suffrages du public aux conjonctures. Une faute de l'ennemi a fait la reputation de plus d'un Capitaines. On a fait honneur à plus d'un Ministre d'un coup de hazard dont une capacité commune a profité. Ce qui fait, avec la reputation d'un Livre, celle d'un Auteur, c'est souvent moins un merite réel, qu'un merite de mode & de parti, ou le choix d'un sujet bizarre. *

Mais pour conserver cette reputation acquise par un succès unique, il ne faut pas moins qu'une vie entiere de succès. En s'illustrant on s'est engagé à ne cesser jamais de se ressembler. Les grands hommes sont toûjours pour eux-mêmes de dangereux rivaux. L'extraordinaire est devenu pour eux un devoir. Il ne faut qu'échoüer une fois, ou même réussir médiocrement, pour ternir une grande reputation.

Or si cet effort unique, qui a suffi pour l'acquerir, nous a paru si difficile, combien sera-t-il plus mal aisé de le renouveller souvent, constamment, sans se lasser, sans s'affoiblir ?

D'ailleurs les forces ne sont pas égales dans les deux états. Un homme obscur encore a-t-il formé le dessein de se faire un nom ? Dès lors son imagination livrée à la gloire, la lui peint sans cesse avec des couleurs qui effacent tous les autres biens. Il ne voit, il n'entend que les distinctions, que les éloges, que les applaudissemens qu'il ambitionne. Forte de sa nouveauté & de l'impression recente de son objet, la passion victorieuse occupe toute l'ame, & toute l'ame lui suffit à peine. De-là le courage & l'ardeur.

Mais le salaire de tant de travaux est-il obtenu ? Bien-tôt l'imagination se rallentit, & avec elle les forces. Le délire est calmé, une espece d'épuisement lui succede. Bien-tôt la paresse & toutes les autres passions reprennent leurs droits.

De plus, le premier effet d'un grand nom, c'est souvent la perte des vertus dont il est le fruit. Il est presque inséparable de la presomption, & celle-ci le fut toûjours de l'étourdissement, de l'imprudence, de la négligence. De-là les chûtes.

Et qu'on ne se flatte pas de conserver sans peine une grande reputation, en s'abstenant de la risquer. Née d'une action ou d'un Ouvrage d'éclat, elle s'éteint dans l'inaction & le silence. L'oubli est le partage de la retraite.

* En matiere de gloire Litteraire, la difficulté est de mériter & non d'acquerir. Il n'y a point d'obstacle du côté du public. Mettez au jour un excellent Ouvrage, & surement il vous fera un nom.

Il est donc certain qu'il y a de plus grandes difficultez du côté de soi-même à conserver une grande reputation qu'à l'acquerir. Il y en a aussi de plus grandes du côté du public.

Seconde Partie. Ce concours de suffrages qui fait une grande reputation, est une espece d'hommage unanime que les hommes rendent au mérite éminent aux dépens de leur amour propre. Cet hommage est obtenu de ceux mêmes, qui déja en possession de celui du public, ou brûlant de l'obtenir, croyent perdre tout ce qu'acquiert celui qui parvient à le partager. Leur orgueil ne doit donc l'accorder que lorsqu'il y auroit encore plus de honte à le refuser; que lorsque l'évidence le rend inévitable, non seulement à la raison, mais à la passion même.

Il y a pourtant des rivaux généreux, qui, éclairés sur la belle gloire, mettent le comble à celle qu'ils ont acquise, en favorisant les progrès d'une reputation qui semble faire ombrage à la leur : mais le plus grand nombre sans comparaison est de ces lâches concurrens, qui dans un émule ne voyent qu'un ennemi. Or leur jalousie, presque impuissante contre une grande reputation, lorsqu'elle se forme, peut nuire en une infinité de manieres, lorsqu'il s'agit de la conserver.

Couverts du voile du secret, les efforts de celui qui travaille à se faire un nom, échappent à l'œil malin qui pourroit les deconcerter; ils ne s'annoncent que par le succès qui les couronne. Alors ce peuple de rivaux, blessé du naissant éclat de sa gloire, est prêt à tout entreprendre pour la ternir.

Cependant ils n'oseroient d'abord lutter contre le torrent. Attaquer de front l'objet de l'admiration publique au sein de son triomphe, ce seroit se décréditer sans lui nuire, ce seroit même le servir. Une haine plus éclairée porte des coups plus menagés, & par-là plus dangereux. A la faveur d'un éloge forcé, on glisse un trait malin. On fait adroitement envisager une belle action dans le point de vûë le moins favorable. On cherche des endroits foibles dans un bel Ouvrage. On dit qu'il n'est pas parfait, pour faire entendre qu'il n'est que médiocre.

Mais ces menagemens sont trop pénibles pour ne pas cesser dès qu'on commence à les croire moins necessaires Bien-tôt, à mesure que les acclamations se calment, la voix de l'envie s'éleve. Plus la malignité a souffert à se contraindre, moins son déchaînement a de bornes.

Si l'action, si l'ouvrage sont trop superieurs pour être attaqués avec succès, ce sera l'Auteur qu'on attaquera. Qualitez, sentimens, démarches, tout sera noirci, tout sera empoisonné. Quelle attention à saisir les moindres fautes ! Est-il à l'abri de tout reproche raisonnable? Le ridicule qui ne rend raison de rien, & qui nuit plus que les raisons, le ridicule, dont aucun

mérite ne met à l'abri, ne lui sera point épargné.

Mais indépendamment des attaques de l'envie, une grande reputation trouve dans la seule inconstance du public la cause de sa décadence. Peu de tems le familiarise avec ce qu'il a le plus admiré. Son attention, attirée sans cesse par des objets frappans, les abandonne, dès qu'ils ne sont plus nouveaux.

Enfin le public ne pardonne rien aux Grands Hommes. Il semble qu'ils ne peuvent plus être hommes impunément. D'ailleurs l'éclat qui les environne, manifeste leurs fautes les plus legeres.

Nous croyons que cette analyse suffira pour donner à nos Lecteurs une idée très-avantageuse de ce Discours, & pour leur inspirer le desir de le lire en entier : peut-être néanmoins y trouveront-ils quelques pensées moins solides que celles que nous venons de rapporter : l'Orateur, quoique Philosophe, est encore plus Orateur.

La maxime qui fait le sujet de ce Discours, & les preuves qui en montrent la vérité, ne sçauroient être trop presentes à l'esprit des hommes célébres. * Une des raisons de la difficulté de conserver la gloire qu'on s'est acquise, c'est qu'on n'est pas assez persuadé de cette difficulté. On regarde une grande reputation (c'est l'expression de notre Auteur) comme ces édifices superbes, qui élevés par d'immenses travaux, se conservent en quelque sorte d'eux-mêmes, & se soûtiennent par leur propre solidité. De-là le relâchement & la négligence, lorsqu'il faudroit redoubler son ardeur & son application. C'est sur-tout à l'égard de la reputation qu'il est vrai de dire, que la conservation est une création continuée.

Si nous ne craignions pas de tenir trop long-tems les Lecteurs sur la même matiere, nous citerions quelques endroits du second Discours, dont l'Auteur est M. d'*Ardene*, de l'Academie de Marseille. Quoiqu'inferieur au premier, il merite le prix qu'il a remporté. Ces Discours, aussi-bien que les deux autres que l'Academie a jugés dignes de l'impression, sont à peu près sur le même plan ; & en effet l'idée d'envisager les difficultez de conserver une grande reputation, du côté de ceux qui aspirent à cet avantage, & du côté du public, cette idée, dis-je, se presentoit assez naturellement.

* Laudis amore tumes? sunt certa piacula, quæ te
Ter pure lecto poterunt recreare libello.
Horat. Epist. L. I. Epist. I. v. 36.



CHRISTIANI

CHRISTIANI BREITHAUPTI, *PROF. LOG. ET METAPHYS. Publ. ordinarii Ars Decifratoria, sive Scientia occultas Scripturas solvendi & legendi. Præmissa est Disquisitio Historica de variis modis occultè scribendi, tam apud veteres quàm recentiores usitatis.* Helmstadii, *apud Christ. Frid. Weigand.*

C'est-à-dire : l'Art de déchiffrer, précedé d'une Dissertation Historique sur les differentes manieres d'écrire en chiffre, employées par les anciens & par les modernes. Par M. Chrétien Breithaupt, Professeur de Logique & de Métaphysique. *A Helmstadt, chez Chrétien-Fréderic* Weigand. 1737. *vol.* in-12. *de 160 pag.*

APRE'S avoir rendu compte dans notre Journal de Fevrier dernier de la premiere Dissertation de ce Volume, laquelle roule sur l'*Art d'écrire en chiffre*, il nous reste à parler du petit Traité sur l'*Art de déchiffrer* qui la suit. La matiere dont il s'y agit, n'est pas tout-à-fait aussi neuve que l'Auteur semble le faire entendre, il se flatte du moins de l'avoir traitée sur un plan qui n'a encore été suivi de personne, & son Ouvrage en pourra paroître d'autant plus curieux & interessant.

M. Breithaupt convient d'abord dans sa Préface qu'on a aujourd'hui une infinité de manieres d'écrire en chiffres, qu'il n'est presque pas possible à tout l'art & à toute la sagesse de l'esprit humain de débroüiller, si on n'en a la clef; cependant, après quelques exemples qu'il cite de chiffres les plus difficiles, qu'on est à la fin parvenu à expliquer, il est porté à croire qu'il y en a peu ausquels on doive absolument se fier; mais il assure en même tems qu'on ne sçauroit donner de regles certaines, pour ces sortes de déchiffremens, & ce n'est pas non plus son dessein d'en traiter. Il se borne dans son Ouvrage à apprendre les moyens de déchiffrer les écritures en chiffres ordinaires, c'est-à-dire ou en caracteres de Langues étrangeres, comme la Gréque, l'Arabe à la place des lettres communes, *&c.* ou en caracteres Arithmetiques, Chimiques, Astronomiques, ou tels autres qu'on puisse imaginer.

Sa Dissertation est divisée en cinq Chapitres. Il est parlé dans le premier de l'origine & des progrès de l'art de déchiffrer, & des Auteurs qui s'y sont appliqués. Le second exposera en général les qualitez requises pour réussir dans cet art, dont l'Auteur donne dans le troisiéme Chapitre les fondemens & les regles particulieres; il montre dans le quatriéme par des exemples la maniere d'expliquer les écritures en chiffre, & dans le cinquiéme il fait voir de quelle utilité il est par rapport à la critique & à la lecture des anciens titres de sçavoir déchiffrer.

Chapitre I. A l'égard de l'origine

de cet Art M. Breithaupt avoüe que l'Antiquité ne lui fournit rien là-dessus, quoiqu'on sçache que la Stéganographie ou l'art d'écrire en chiffre étoit en usage parmi les Hébreux, les Egyptiens, les Grecs & les Romains. Il blâme avec raison la témerité de ceux qui ont osé pretendre que ce fut par le secours de l'art de déchiffrer, & non par une révélation de Dieu immédiate, que Daniel expliqua à Baltazar les paroles qui parurent écrites sur le mur pendant le festin. Des siecles de barbarie & d'ignorance qui suivirent la destruction de l'Empire Romain, l'Auteur passe aux tems de la renaissance des Lettres, & il se trouve que les Ecrivains qui ont traité de l'art de déchiffrer, surtout parmi les Allemands, sont à peu-près les mêmes que ceux qui se sont appliqués à l'art d'écrire en chiffre, & dont il est fait mention dans la premiere Dissertation. Parmi les Anglois qui ont le mieux sçû déchiffrer, M. Breithaupt n'oublie pas le célébre *Jean Wallis*, Professeur de Mathematiques à Oxford, quoiqu'il n'ait rien écrit sur cette matiere : pour preuve que les François & les Italiens ne s'y sont pas moins exercé, il rapporte simplement le titre d'un Livre rare qu'il n'a pas vû, & qui est intitulé: *Interpretation des Chiffres, tirée de l'Italien du S. Ant. Maria Caspi, Secretaire du grand Duc de Toscane, augmentée & accommodée particulierement à l'usage des Langues Françoise & Espagnole : Par F. I. F. N. P. N.* imprimé à Paris en 1641. *in*-8°.

Chapitre II. L'art de déchiffrer, selon M. Breithaupt, ne demande pas seulement beaucoup de sagacité & de pénétration d'esprit ; il faut encore pour y faire des progrès une grande connoissance de la Grammaire, des Langues, & du génie particulier de chacune de ces Langues ; à quoi il faut joindre la patience & la plus serieuse application. Il n'est pas moins important, lorsqu'on se met à déchiffrer de sçavoir qui est celui qui écrit les Lettres, à qui elles sont écrites, & quelles sont les affaires que les correspondans peuvent avoir entr'eux. Par ce moyen il arrive quelquefois qu'une syllabe fait découvrir un mot entier, & ce mot donne la clef de toute une Lettre ; car il est de la prudence, ajoûte l'Auteur, de ne pas tenter de déchiffrer une écriture qui ne consisteroit qu'en un signe ou quelques mots : les mêmes caracteres ne revenant pas souvent, & ne pouvant par consequent se combiner, ce seroit perdre son tems : il est encore necessaire de mettre en usage en même tems & non séparément toutes les regles de l'art. Par-là on est plus sûr de réussir; mais ce qui donne incomparablement plus de facilité, c'est l'habitude & le frequent exercice.

Chapitre III. M. Breithaupt enseigne ici les regles particulieres qu'on doit suivre pour bien déchiffrer ; il entre dans un grand détail par rapport aux Langues Allemande, Latine, Italienne, Espagnole, Françoise & Angloise,

il ne touche point aux autres Langues de l'Europe, excepté la Langue Gréque, parce qu'il n'en a pas assez de connoissance. Pour nous il nous suffit de nous arrêter seulement à ce qui regarde la Langue Françoise. Pour bien apprendre à déchiffrer, on doit faire d'abord attention à deux choses essentielles : la frequence des lettres & leur liaison entr'elles. Le nombre des consonnes étant beaucoup plus grand que celui des voyelles, il en resulte que celles-ci doivent beaucoup plus souvent revenir dans le discours, & à l'égard de la liaison des unes & des autres, rien ne dépend plus du génie des Langues, les consonnes s'y trouvent plus ou moins doubles ou triples entre deux voyelles.

La voyelle *E* est celle, au jugement de l'Auteur, qui se trouve le plus souvent dans la Langue Françoise, & par consequent le caractere qui la represente en chiffre, est le plus aisé à reconnoître. Outre les voyelles simples *A*, *E*, *I*, *O*, *V*, les François ont encore des composées, ou diphtongues, comme *AI*, *AV*, *EV*, *OI*, *OV*, *EAV*. Mais *OV* sur-tout se rencontre très-souvent dans des mots de quatre lettres, comme *pour*, *nous*, *vous*, *tout*, &c. Les consonnes *C*, *D*, *I*, *L*, *M*, *N*, *S*, perdent par élision la voyelle qui les suit, comme dans ces mots, *c'est*, *j'aime*, *l'amitié*, &c. & l'*S*, dans les pluriels accompagne toûjours la lettre *E*. Enfin ce qui differencie notre Langue d'avec les autres, suivant M. Breithaupt, c'est la frequence des mots qui n'ont qu'une, deux, trois, ou quatre lettres, l'*E* final & 23 caracteres differens dont elle est composée. A l'occasion des changemens qui surviennent dans notre orthographe, nous ne sçavons où l'Auteur a pris qu'ils arrivent presque tous les ans ; mais il a crû badiner avec gentillesse, en disant dans une note qu'ils sont encore une marque de l'inconstance de la Nation.

Chapitre IV. Comme ce Chapitre contient l'application des regles à la pratique, il eût été à souhaiter que M. Breithaupt se fût servi, pour l'exemple qu'il donne en chiffre en caracteres Astronomiques, de la Langue Latine dans laquelle il écrit : mais cet exemple étant en Allemand, nos Lecteurs auroient trop de peine à nous entendre, & nous sommes donc forcés, malgré nous, de renvoyer au Livre même, où l'on verra expliqué avec clarté le méchanisme des operations qu'il faut faire pour parvenir à déchiffrer l'exemple proposé.

Chapitre V. On peut faire à l'Auteur une objection que nous avons déja insinuée au commencement de cet Extrait ; c'est que les chiffres dont on se sert aujourd'hui étant bien differens de ceux pour le déchiffrement desquels il donne des regles, son art devient assez inutile, & il semble en convenir de bonne foi : mais il pretend prouver dans ce dernier Chapitre que du moins ses regles sont d'un excellent usage pour faciliter la

lecture des anciennes Chartes & des anciens Manuscrits; & nous croyons qu'on se rendra sans peine à ses raisons. Ce qu'il dit là-dessus n'est qu'un très-court abregé de ce qu'on trouve dans d'autres Auteurs, & sur-tout dans la Diplomatique du P. Mabillon. Il termine son Traité par quelques exemples en chiffres de diverses sortes, qu'il n'explique point, afin de mieux exercer ceux qui voudront profiter de son Livre.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT ET TRES-PUISSANT Seigneur Monseigneur Henri de Thiard de Bissy, Cardinal-Prêtre de la sainte Eglise Romaine, du titre de Saint Bernard, Evêque de Meaux, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, & Abbé Commendataire de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez lès Paris. Prononcée dans l'Eglise Cathedrale de Meaux le 5 Decembre 1737. par M. l'Abbé Seguy, Abbé de Genlis, & Chanoine de l'Eglise de Meaux, l'un des quarante de l'Academie Françoise. A Paris, chez *Prault* pere, Quai de Gêvres, au Paradis. 1737. *in*-4°. pag. 50.

L'ORATEUR a pris pour Texte ces paroles de l'Ecriture, au second Livre des Machabées, Chap. 15. ℣. 12. ERAT HUJUSCEMODI VISUS; ONIAM, QUI FUERAT SUMMUS SACERDOS, VIRUM BONUM ET BENIGNUM, VERECUNDUM VISU, MODESTUM MORIBUS, ET ELOQUIO DECORUM, ET QUI A PUERO IN VIRTUTIBUS EXERCITATUS SIT, MANUS PROTENDENTEM, ORARE PRO OMNI POPULO. *Il lui sembla qu'il voyoit Onias, qui avoit été Grand Prêtre, cet homme vraiment bon, & d'un caractere doux, modeste dans son air, simple dans ses mœurs, plein de dignité dans ses discours, & qui s'étoit exercé dès l'enfance dans toutes sortes de vertus, il lui sembla qu'il le voyoit, les mains levées, prier pour tout le peuple.*

Une des principales beautez d'une Oraison Funebre, c'est un texte qui peigne & qui caracterise celui dont on entreprend l'Eloge. L'Auditeur ou le Lecteur sont agréablement surpris d'une convenance aussi parfaite; & ils conçoivent d'abord une idée avantageuse du discernement de l'Orateur.

Ceux qui ont bien connu M. le Cardinal *de Bissy*, trouveront son portrait dans celui que le S. Esprit nous trace du Grand Prêtre *Onias*. L'Ecriture ne pouvoit fournir à M. l'Abbé *Seguy* un Texte plus heureux.

Il en tire sa division qui ne pouvoit être plus complette ni plus juste. » Nous avons vû, *dit-il*, la » tendresse paternelle, la douceur, » les lumieres, la fermeté, la vigi- » lance, concourir également à en » faire un Evêque au gré des vœux » de l'Eglise. Modeste, bienfai- » sant, il ne s'est point laissé é- » bloüir par l'éclat des hautes di- » gnitez ausquelles l'éleva la Pro-

» vidence. Plein de sagesse & d'ar-
» deur, il n'a cessé d'en remplir
» les devoirs dans toute leur éten-
» duë; & pour tout dire enfin :

» Il a été l'exemple parfait de
» la bonté & de la simplicité Evan-
» gelique dans les honneurs les
» plus éclatans de la Religion.

» Il a été le modele accompli du
» zéle & de la sollicitude Apostoli-
» que dans les Ministeres les plus
» importans de la Religion.

Premiere Partie. Les dignitez dé-masquent les ambitieux. Las de se contraindre après le succès de leurs intrigues, ils paroissent enfin ce qu'ils sont. Quelquefois aussi les dignitez changent les gens de bien. Eblouïs de l'éclat qui les environne, ils cessent d'être ce qu'ils étoient; & les honneurs leur enlevent les vertus, par lesquelles ils les avoient merités.

Ceux du Sanctuaire même ne sont point exempts de ce funeste poison; » & quand on a eu le
» bonheur d'y triompher des pas-
» sions grossieres, restent encore
» deux écueils redoutables à éviter,
» l'insensibilité aux besoins des autres, & l'orgüeil, suites ordinaires de la grandeur & de l'abondance.

Le Cardinal *de Bissy* sorti d'une Maison illustre, avoit moins à craindre ce changement de mœurs. D'ailleurs, les vertus opposées aux vices dont nous venons de parler, étoient en lui des qualitez naturelles, fortifiées encore par des exemples domestiques.

A l'âge de vingt-cinq ans, il est nommé à l'Evêché de Toul. Le Comte de *Bissy* son pere commandoit en Lorraine.

» A l'arrivée du fils, que la re-
» putation de ses vertus a devancé,
» il me semble entendre le peuple,
» après lui avoir marqué sa joye,
» se tournant vers le pere, lui dire,
» comme autrefois les Israëlites
» à Gédéon, *dominare nostri, tu &*
» *filius tuus*, gouvernez-nous, vous
» & votre fils; vous, Ministre de
» la Providence à notre égard; lui,
» Ministre de la misericorde;
» vous, qui nous consolez de ne
» plus vivre sous les loix du même
» maître; lui, que Dieu nous re-
» servoit pour veiller parmi nous
» à l'observance des siennes; &
» beni soit le Ciel qui nous l'en-
» voye après vous pour porter l'en-
» censoir, comme vous portez l'é-
» pée. *Dominare nostri, tu & filius*
» *tuus.*

Le jeune Prélat justifia par toutes les vertus, & singulierement par la bonté, les esperances de son peuple, *virum bonum & benignum*: En effet, dit l'Auteur, il semble qu'être bon, soit la qualité distinctive d'un digne Evêque.... » Maî-
» tres du monde, vous êtes les
» images du Dieu puissant. Guer-
» riers redoutables, vous exercez
» les vengeances du Dieu terrible.
» Fameux Ministres, vous repre-
» sentez le Dieu sage & prévoyant.
» Juges des peuples, vous tenez
» la place du Dieu juste. Pour vous,
» Pontifes sacrés, Pasteurs des
» ames, vous êtes les images du
» Dieu bon; & il faut que la sain-
» teté de votre vie, la vigilance

» de vos soins, l'ardeur de votre » zéle, passant, pour ainsi dire, » par ce caractere dominant de bon- » té, en reçoivent les impressions » & les marques, *in bonitate*, *in* » *benignitate*.

Qu'on ne se figure pas néanmoins une bonté mêlée de foiblesse, une bonté purement humaine, & dès lors presque toûjours mal entenduë, mal soûtenuë, souvent également nuisible & à ceux qui l'exercent, & à ceux qui en sont l'objet. Il s'agit d'une bonté vraiment Chrétienne, vraiment pastorale, que des vûës superieures éclairent, que des motifs superieurs animent, & dès lors ferme & magnanime. Telle étoit celle de M. *de Bissy*. Il faut que les vertus se balancent, se corrigent en quelque sorte les unes les autres. Il en faut plusieurs pour en porter une seule à un certain degré de perfection.

Les faits se presentent en foule pour justifier ces éloges, & M. l'Abbé *Seguy* n'a eu que l'embarras de choisir. Rien n'est plus édifiant, plus touchant que le recit des œuvres de misericorde dont la vie du pieux Cardinal n'a été qu'une suite continuelle. Ce détail, quoique long, ne l'est point trop. Cependant l'Orateur a senti qu'il pourroit le paroître, & c'est pour lui l'occasion d'un des plus beaux endroits de son Discours.

» Ce détail de charitez differen- » tes me console, *dit-il*; je m'y li- » vre avec le plus doux attrait. Eh! » qu'importe que l'imagination du » mondain profane en soit peu flat- » tée, si la Religion sainte en est » plus contente, qu'elle ne le seroit » d'un éloge où j'aurois à parler de » victoires remportées & de ram- » parts abbatus ? Ministres de la » parole, quelque glorieuse que » nous paroisse la mémoire des » Héros, nobles instrumens de la » Providence sur les Empires, » nous preferons toûjours l'em- » ploi de célébrer les saints Ponti- » fes, qui ont édifié Israël par leurs » œuvres, à celui d'exalter les » hommes puissans qui l'ont sauvé » par leur valeur ; & nous sentons » trop toute la difference qu'il y a » pour l'interêt du bien, entre » raconter des exploits, dont nous » avons à craindre que l'éclat ne » séduise les esprits, & peindre » des vertus de Religion, des ver- » tus solides autant qu'aimables, » que nous proposons pour modé- » le.

Mais non content de répandre des bienfaits, le Cardinal *de Bissy* accorda sa protection toutes les fois que la justice lui permit de l'employer; bien superieur à ces grands, qui assez bons pour être bien-faicteurs, sont trop vains ou trop paresseux pour s'assujettir à la foncton d'intercesseurs. Il y a plus encore. » Sa facilité à accorder l'ap- » pui de sa protection, alloit sou- » vent jusqu'à le faire s'interesser » pour des personnes qui ne lui » étoient connuës que par les mé- » contentemens qu'il en reçut, & » dont on croyoit voir en lui l'en- » nemi déclaré.

Cette clémence étoit naturelle

au Cardinal *de Bissy*. Ce n'étoit point en lui une vertu d'effort & de combat, une vertu plus estimable qu'aimable. » Que la pieté, » *s'écrie l'Orateur*, est touchante » dans des cœurs semblables, & » qu'ils sont propres à lui faire des » partisans, de ceux que lui aliene » le devot vindicatif!

La simplicité & la modestie que le Card. de B. conserva dans la plus haute élevation, ne le distinguent pas moins que sa bonté & sa clémence. *Modestum moribus.* C'est par-là que M. l'Abbé S. finit sa premiere Partie. La seconde presente un plus grand spectacle. On a vû l'homme; on va voir, si cela se peut dire, le Héros, un exemple parfait du zéle apostolique dans les plus importans Ministeres de la Religion.

Zéle vraiment épiscopal, il le remplit d'ardeur pour tout ce qu'il devoit à son Eglise particuliere.

Zéle étendu, il le dévoüa aux interêts de toute l'Eglise.

Zéle puissant, il le fit agir avec force & avec succès.

L'Orateur parle ici du démêlé que le C. de B. alors Evêque de Toul, eut avec le Duc de Lorraine, à l'occasion d'une espece de Code que ce Prince avoit fait, & que le Prélat trouvoit contraire en plusieurs chefs aux droits de l'Eglise. La matiere est délicate. Aussi ce morceau est-il travaillé avec un soin particulier, & on y trouvera beaucoup d'art & de sagesse. L'Evêque n'est point loüé aux dépens du Prince, qui en effet fit paroître beaucoup de modération dans cette affaire. » Differend célebre, *dit* » *l'Orateur*, & j'ose dire respectable, digne modéle des discussions que la foiblesse des lumieres humaines rend inévitables, » & qui ne seroient guéres moins » glorieuses aux vaincus qu'aux » vainqueurs, si elles ressembloient » à celle-ci. C'est d'un côté un » Evêque, *&c.*...

» De l'autre, c'est un Prince assez » équitable, assez généreux pour » n'écouter ni dépit ni haine contre lui, pour lui conserver son » estime, pour lui pardonner jusqu'à la fin sa constance, sa victoire même. Oüi, il est plus » beau de soûtenir ainsi une cause » défectueuse, qu'il ne le seroit » d'en défendre avec emportement » une bonne. C'est à Dieu seul » qu'appartient la connoissance infaillible de la verité; & les Princes à qui il n'est pas donné de la » démêler toûjours, & que l'orgueil » du rang porte à s'irriter des plus » justes resistances, les Princes, » lorsqu'ils agissent de la sorte, en » la méconnoissant, méritent bien » de l'avoir après pour guide.

L'Orateur vient ensuite au zéle du Cardinal de B. pour l'Eglise universelle, & la conservation du sacré dépôt de la foi. Après quelques réfléxions générales, il poursuit ainsi.

» Mais ce n'étoit là que le prélude de services bien plus importans qu'il devoit à la Religion » sainte, & vous attendez que je » vous parle de la grande affaire,

» où s'est sur-tout signalé son zéle. » Ici, Seigneur, mettez sur ma » langue des paroles de force pour » la défense des droits de votre » Eglise, & tout ensemble des pa- » roles que puisse avoüer la charité » même. Ce que je dois dire, fai- » tes que je le dise sans qu'aucun » puisse y répondre, sans qu'au- » cun néanmoins en soit blessé. » Eh! à la vûë des sujets d'affliction » qui nous étoient reservés, la tri- » stesse nous convient mieux dans » le cœur que l'amertume dans la » bouche. Quand cesseront les trou » bles malheureux dont l'incrédule » se prévaut pour blasphemer votre » Religion divine; & quand nos » freres nous épargneront-ils une » douleur que nous n'éprouverions » plus, si nous cessions de les aimer?

M. l'Abbé S. finit par l'éloge de la sincere pieté du Cardinal. De-là sur-tout venoit le pouvoir de son zéle; rien ne disposoit tant à le seconder, que le respect de sa vertu. D'un autre côté il falloit que le défenseur de la foi fût irréprochable, *ut is qui ex adverso est vereatur, nihil habens dicere.* Ce sont les paroles de S. *Paul*, dont on peut dire que M. le Cardinal *de Bissy* fut l'imitateur par son zéle & son amour pour l'Eglise, comme il fut celui de S. *Jean* l'Evangeliste, par sa bonté & par sa douceur.

C'est aux bienfaits de ce grand Cardinal que M. l'Abbé *Seguy* doit l'honneur d'avoir été son panégyriste; c'est lui qui le plaça à *Meaux*. Quoique cette Oraison Funebre soit une des meilleures Pieces de l'Orateur, nous croyons que c'est une de celles qui lui a le moins coûté Le cœur a bien aidé l'esprit. De-là cette éloquence vive, naturelle, touchante, bien superieure au stile le plus élégant, & aux pensées les plus brillantes. L'onction, le pathétique, & en général le talent d'exciter des sentimens, sont les qualitez les plus essentielles à l'Orateur, sur-tout à l'Orateur Evangelique. Elles peuvent tenir lieu de bien d'autres, & faire excuser bien des défauts.

Je te pardonne tout, si tu sçais me toucher. L'Abbé *de Villiers*. Art de prêcher.

QUATRIEME LETTRE DE M. ASTRUC, MEDECIN-Consultant du Roi, & Professeur en Medecine au College Royal, à M. de Laire, Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier, sur un Ecrit intitulé : RE'PONSE D'UN CHIRURGIEN DE S. CÔME A LA PREMIERE LETTRE DE M. ASTRUC. *Broch. in-*4°. pag. 56.

NOUS avons rendu compte de la premiere Lettre de M. Astruc dans le Journal de Septembre dernier; de la seconde, dans celui d'Octobre ensuivant, & de la troisiéme, dans le Journal de Fevrier de cette année 1738. Il nous reste à parler de la quatriéme.

M. Astruc commence par dire qu'il n'a pas besoin d'être excité à achever

achever l'examen de l'Ecrit de M. Petit. Il déclare que les interêts des Medecins ne lui sont pas moins chers que les siens propres, & qu'après s'être justifié, comme il l'a fait, de l'accusation qu'on lui avoit intentée, il n'a rien de plus pressé que de venger la Medecine de l'insulte qu'on lui a fait faire par M. Petit Maître Chirurgien.

» J'ignore, *dit-il*, quelles peu» vent être les raisons de M. Petit, » pour vouloir persuader, qu'il » s'agit ici d'une querelle particu» liere à la Faculté de Paris. Quand » cela seroit, je ne la défendrois pas » avec moins de zéle : vous sçavez, » Monsieur, quelle est ma vénéra» tion pour une Compagnie si res» pectable de Collégues distingués. » Mais M. Petit se fait illusion, ou » cherche à en faire aux autres. » L'Auteur du *second Memoire*, en » soûtenant que *le traitement des » maladies vénériennes n'appartient » nullement aux Medecins*, a atta» qué généralement tous les Me» decins, parce qu'il les a tous ex» clus du droit de traiter ces mala» dies. Ainsi, *poursuit M. Astruc*, » c'est la cause de la Medecine en » général, que je soûtiens ; ce » sont les droits, ce sont les préro» gatives de tous les Medecins, » que je défends, & par consé» quent tous les Medecins ont in» terêt dans cette dispute ; ils doi» vent tous y prendre part.

Cela posé, M. Astruc conclud, que la cause dont il s'agit, étant commune, les moyens de défense, doivent aussi être communs, & que dans une affaire solidaire, comme celle-ci, pour tous les Medecins, il a droit de se servir de tous les avantages que peuvent lui fournir les Medecins de tous les Pays & de toutes les Facultez, qu'ainsi la doctrine, la pratique, les Ouvrages des Medecins Italiens, Espagnols, Allemands, serviront à défendre les droits des Medecins François, puisqu'ils servent à maintenir ceux de la Medecine laquelle unit tous les Medecins. Il ne conteste point à M. Petit, ou ce qui est la même chose, à ceux qui écrivent pour lui, le droit de joüir du même avantage, & il consent que ces Messieurs, s'aident de tout ce qu'ils croiront de favorable à leurs prétentions dans les Ouvrages de tous les Chirurgiens, de quelque Pays que ces Chirurgiens soient.

Voilà les regles de la dispute dont il s'agit ; en voici le sujet : Il n'est question dans cette quatriéme Lettre, que de déterminer à qui, de la Medecine ou de la Chirurgie, la découverte du spécifique pour les maladies vénériennes doit être attribuée : Le Bureau de M. Petit prétend que c'est à la Chirurgie ; M. Astruc au contraire, que c'est à la Medecine, & il montre, 1°. Que les progrès qu'on a faits dans le traitement des maladies vénériennes, sont dûs à la Medecine & aux Medecins. 2°. Que toute la part que les Chirurgiens ont euë à ce progrès, c'est d'avoir suivi, imité, copié les Medecins.

Pour prouver la premiere propo-

tion, l'Auteur entre dans un détail Historique, premierement des progrès qui ont été faits successivement dans le traitement des maladies dont il est question. Secondement des differentes Méthodes qu'on a essayées par le mercure, le Gayac & l'Esquine; troisiémement des Auteurs à qui l'on doit ces progrès & ces méthodes. Détail curieux & important.

On y voit que le premier Auteur qui ait parlé à fond des frictions mercurielles, qui en ait expliqué toutes les circonstances, toutes les suites, & tous les avantages, c'est Angelo Bolognini. Ce Medecin, à ce que remarque M. Astruc, fut nommé en 1506. par le Sénat de Boulogne, à la Chaire de Chirurgie, dans l'Université de cette Ville, & peu de tems après, y dicta un Traité des onguents les plus en usage de son tems. Ce Traité contient un Chapitre exprès, dans lequel la méthode des frictions est exposée au long, & loüée comme sûre & efficace: M. Astruc rapporte les principaux endroits de ce Chapitre qui est fort étendu, & qui finit par douze questions que Bolognini resout, avec beaucoup d'habileté & de science.

C'est-là le premier Ouvrage qui mérite d'être regardé comme l'original de tout ce qui a été dit dans la suite, sur cette matiere: c'est-là, selon M. Astruc, qu'ont puisé tous les Auteurs qui ont depuis traité le même sujet, & s'ils y ont ajoûté quelque chose, ces additions sont si peu considerables, qu'elles ne sçauroient enlever à Bolognini la gloire de l'invention.

Ses cahiers devinrent publics dès qu'ils furent dictés dans l'Université de Boulogne, & cette premiere publicité fut bien-tôt suivie de celle de l'impression; mais M. Astruc avertit qu'il ne connoît point la date précise de cette premiere Edition. Il assure seulement 1°. que le Traité fut imprimé en 1516. dans la Collection que l'on fit à Pavie de quelques Auteurs qui avoient écrit sur la maladie vénérienne, 2°. Que depuis ce tems-là, le même Traité a été réimprimé plusieurs fois en Italie ou en France avant l'année 1537.

Nous ne rapporterons point ce que dit M. Astruc des autres Medecins qui ont traité des frictions mercurielles, nous nous contenterons d'exposer avec lui & en peu de mots, ce qui resulte de tout ce qu'il a remarqué au sujet de Bolognini & des Medecins qui ont écrit après cet Auteur.

Le resultat dont il s'agit, est,

1°. Que ce sont les Medecins qui ont introduit l'usage des frictions mercurielles pour la guérison de la gale & des maladies de la peau.

2°. Que ce sont les Medecins qui ont appliqué le même remede comme un topique, pour la guérison des pustules vénériennes, quand elles ont commencé de paroître en Europe.

3°. Que ce sont les Medecins qui en ont reconnu bien-tôt après,

toute l'utilité, & qui, dès ce moment, ont regadé les frictions, comme le remede spécifique, universel, assuré, de la maladie vénérienne.

4°. Que ce sont les Medecins qui ont éprouvé ce qu'on pouvoit esperer de l'usage des emplâtres, & des parfums mercuriels dans les mêmes cas & qui ont eu soin d'avertir de leur inefficacité & de leur danger.

5°. Que ce sont les Medecins qui ont fait des recherches exactes, sur la nature, les proprietez, les effets du Guayac, de l'Esquine, de la Salse-pareille, & qui en ont remarqué l'insuffisance pour la guérison radicale du mal.

6°. Enfin, que ce sont les Medecins, qui ont adouci, facilité, perfectionné cette methode des frictions, qui en ont fait connoître la sureté, l'efficacité, l'universalité, & qui l'ont portée au point où elle est aujourd'hui.

Après ce détail, fondé sur des faits incontestables que M. Astruc rapporte, & ausquels nous renvoyons; il ne reste plus qu'à conclure que *tous les progrès qu'on a faits jusqu'ici dans le traitement des maladies vénériennes sont dûs aux Medecins*, ce qui est la premiere proposition de M. Astruc. Cependant pour achever de la mettre dans toute son évidence, il prie ses Lecteurs de suspendre encore leur jugement, jusqu'à ce qu'ils ayent vû la part que les Chirurgiens peuvent pretendre à ces mêmes progrès : c'est le sujet de la seconde partie.

Toute la part, dit M. Astruc, *que les Chirurgiens peuvent pretendre dans les progrès qu'on a faits pour le traitement des maladies vénériennes*, c'est d'avoir suivi, imité, copié les Medecins.

La preuve de cette proposition ne donne pas beaucoup de peine à M. Astruc; elle l'engage simplement à examiner la qualité, le mérite, & les Ouvrages de cinq Auteurs, sçavoir, de Carpi, de Jean de Vigo, de Thierry de Héri d'Ambroise Paré, & d'Antoine Chaumette; car c'est à cela que se reduisent tous les titres que le Bureau de M. Petit a pu alleguer pour tâcher d'assurer aux Chirurgiens l'honneur d'être les Inventeurs de la méthode des frictions. Mais avant que d'entrer en matiere, M. Astruc croit devoir faire remarquer que les Ecrivains de M. Petit, ont fort mal servi ce Chirurgien, en le faisant trop compter sur l'infaillibilité des Auteurs qu'ils lui font citer, & principalement sur celle de ceux qui se conduisant par de simples *oüi-dire*, avancent des faits dont ils n'ont pas été témoins : on a persuadé, par exemple, à M. Petit, que lorsque Fallope, le Clerc, Freind, avoient avancé quelque chose, c'étoit une autorité irréfragable; mais dans quels mécomptes n'a-t-on pas, là-dessus, fait tomber ce Chirurgien. S'il continue, dit M. Astruc, à s'exercer sur des matieres de critique, il sera bien-tôt forcé de changer d'opinion; il apprendra qu'il n'est point d'Auteur in-

faillible, & par consequent qu'il n'en est aucun dont l'autorité ne doive ceder aux preuves qui démontrent que tel Auteur s'est trompé. C'est une réfléxion par où M. Astruc croit devoir commencer la seconde partie pour n'être pas obligé d'y revenir dans l'examen qu'il va entreprendre.

Le premier Auteur qui se presente dans cet examen, est Jacques Berenger, dit Carpi, du nom de la Ville de sa naissance. M. Astruc a fait voir dans sa premiere Lettre, que cet Auteur étoit Medecin, & il le fait voir encore ici, mais d'une maniere à fermer la bouche aux plus opiniâtres.

Il passe de-là à Jean de Vigo, & démontre par des faits incontestables, que cet Auteur, qui étoit Chirurgien, étoit aussi Docteur en Medecine. Nous supprimons au sujet de Carpi & de Vigo, un grand nombre d'Articles curieux concernant le traitement des maladies vénériennes, & qu'il faut voir dans la Lettre même; mais en voici un que nous croyons devoir extraire: M. Astruc, après avoir rapporté les preuves les plus fortes pour montrer 1°. que de Vigo n'a pas été l'Inventeur de la méthode des frictions mercurielles pour la guérison de la maladie vénérienne, 2°. Que ce même de Vigo n'a pas eu l'attention de recueillir avec soin, tout ce qu'on sçavoit de son tems là-dessus, tout ce qui étoit déja public & imprimé, 3°. Qu'il a assez mal connu l'efficacité des frictions mercurielles bien administrées, & que sa défiance sur ce point, donne lieu de juger qu'il les administroit mal, puisqu'autrement les heureux succès auroient suffi pour le faire revenir de ses préventions, M. Astruc, après avoir mis hors de doute, ces trois articles, s'explique en ces termes: » Mais qu'est-il besoin d'accumuler » tant de preuves pour établir un » fait dont de Vigo convient lui- » même ? J'avois rapporté dans » ma premiere Lettre, un passage » de cet Auteur, où il parle ainsi: » *Quidquid boni inventum est, tàm* » *de localibus, quàm universalibus* » *auxiliis, pro curatione hujusmodi* » *morbi Gallici, & crede mihi tan-* » *quam experto in tali re à Theodori-* » *co*, Capitulo de malo mortuo, & » Arnaldo de Villanovâ, Capitulo » de curâ Scabiei, *accepimus*; & » j'en avois conclu que de Vigo lui- » même, n'avoit garde de se don- » ner pour l'Inventeur de la mé- » thode des frictions mercurielles, » qu'il proposoit pour la guérison » de la maladie venérienne. Vous » auriez peine à croire, Monsieur, » dans quelle méprise on a fait » tomber M. Petit sur cet article. Il » s'est allé persuader que j'attri- » buois à Théodoric & à Arnauld » de Villeneuve, tous deux Mede- » cins, la découverte du mercure » comme d'un spécifique pour les » maladies vénériennes. Plein de » cette idée, il a cru devoir m'a- » vertir que *Théodoric a vécu vers la* » *fin du treiziéme siecle, & Arnauld* » *de Villeneuve au commencement du* » *quatorziéme; c'est-à-dire qu'ils ont*

» *été tous deux anterieurs de près de* » *deux siécles à l'invasion de la ma-* » *ladie vénérienne, qui, comme l'on* » *sçait, ne parut en Europe que sur* » *la fin du quinziéme siécle, dans* » *l'année* 1494. Après quoi, M. » Petit content de lui-même, s'é- » crie : *comment seroit-il possible que* » *ces deux Auteurs eussent reconnu* » *dans le mercure, un spécifique pour* » *une maladie, qui leur étoit aussi* » *parfaitement inconnuë, que les ré-* » *gions même, d'où elle est sortie ?* » *Comment seroit-il possible que, sans* » *avoir la moindre idée de cette mala-* » *die, ils eussent enseigné l'art d'ad-* » *ministrer le remede pour sa cure ?* » *Il ne faut que la seule inspection des* » *dates, pour faire sentir toute la* » *repugnance, & si je l'ose dire, tout* » *le ridicule d'une pareille pretention.*

M. Astruc admire ici la *profonde érudition de M. Petit*; mais il fait plus, il joint à l'admiration, le sentiment d'une vive reconnoissance, & il remercie M. Petit du zéle qu'il témoigne pour l'instruction des autres. *Il est facheux*, ajoûte M. Astruc, *qu'il employe si mal un tel zéle, comment est-il possible qu'il m'ait attribué une imagination aussi extravagante, contraire à mes propres paroles, contraire au passage même de Jean de Vigo, que je rapporte ? Il ne faut que relire l'endroit de ma premiere Lettre où je l'ai employé, pour sentir que je n'avois pas besoin des leçons que M. Petit a la bonté de me donner.*

Notre sçavant Auteur, après ces paroles, entre dans un détail qui fait toucher au doigt la méprise où s'est laissé engager M. Petit, faute d'avoir aucune connoissance de Latin. Il vient ensuite à l'article de Thierry de Héri, cet article paroît encore moins favorable ici à M. Petit que celui de Carpi & de de Vigo. M. Astruc examine, au sujet de Héri, les trois questions suivantes : la premiere, si Héri a été le premier qui ait introduit en France, l'usage des frictions mercurielles pour les maladies vénériennes ; la seconde, s'il a passé exprès en Italie pour s'y instruire de cette méthode ; la troisiéme, si l'Ouvrage qu'il a donné sur cette matiere, est le meilleur Ouvrage qui ait paru en France sur cette maladie, & si ses observations *ont valu à l'art un degré de perfection auquel on n'avoit encore pû atteindre, & que depuis on a peu surpassé.* L'Auteur du *second Memoire* a pris le parti de l'affirmative sur ces trois articles, & M. Petit le prend de même à cet exemple, mais ni l'un ni l'autre n'en ont fourni la moindre preuve, quoique ceux qui affirment une chose soient tenus de prouver ce qu'ils affirment. M. Astruc regarde ce silence comme un aveu tacite de l'impossibilité où ils sont de rien alleguer en faveur de leur opinion. Quant à lui il a pris le parti contraire dans sa premiere Lettre, & il persiste encore dans le même sentiment. Il pourroit s'en tenir là & se contenter de nier; car il ne faut pas d'autre refutation pour les faits qui sont affirmés sans preuves ; mais, dit M. Astruc, *l'amour de*

la vérité m'engage d'aller plus loin, & je veux bien me charger de prouver ce que je soûtiens.

Nous ne sçaurions rapporter ici toutes les preuves qu'allegue l'Auteur ; il faudroit pour cela, nous étendre au-delà des bornes que nous avons coûtume de nous prescrire ; nous nous contenterons de remarquer que ces preuves paroissent de la derniere conviction, & que M. Petit y est repris sur quantité de faits au sujet desquels M. Astruc pretend que ce Chirurgien, s'est trop hazardé ; en voici seulement un exemple : M. Petit n'ayant pû alleguer aucune autorité pour prouver que Thierry de Héri avoit passé à Rome pour s'y instruire de la méthode du traitement des maladies vénériennes par les frictions mercurielles, afin de la transporter ensuite dans sa patrie, & M. Astruc ayant fait voir le contraire ; M. Petit dit, pour s'excuser, qu'il ne l'a assuré que sur la foi de la tradition. Or voici ce que M. Astruc replique là-dessus.

» C'est-à-dire donc qu'une pré» tenduë tradition sur un fait arri» vé depuis deux cens ans, & sur » un fait obscur, personnel, peu » important ; Qu'une prétenduë » tradition, clairement démentie » par Héri lui-même & par Paré » son Copiste, qu'une pretenduë » tradition, connuë de M. petit » seul, & connuë de lui, depuis » un an, au plus, car je doute si » avant cette dispute, il sçavoit » trop bien que Héri eût jamais » existé, c'est-à-dire que cette tra» dition fait toutes les preuves que » M. Petit a pû trouver pour » établir une Histoire, à la faveur » de laquelle il ne craint point » d'insulter hautement à la mé» moire de tous les Medecins Fran» çois du seizième siecle, & d'en» vahir sans ménagement les droits » & les prérogatives de tous les » Medecins de son tems.

Ne dissimulons pourtant rien. Convenons que M. Petit ajoûte une raison pour appuyer la tradition, sur laquelle il se fonde : » *la réalité du service*, dit-il, *que* » *Thierry de Héri nous a rendu*, *en* » *apprenant la méthode à Rome*, *&* » *en la publiant ensuite en France*, » *justifie clairement la tradition sur ce* » *point*. Admirez, Monsieur, cette » sagacité à se faire des preuves : » faut-il établir la prétenduë réalité » du service qu'on soûtient que » Héri a rendu à sa patrie en allant, » dit-on, apprendre à Rome la » méthode de traiter les maladies » vénériennes & en l'apportant en » France, c'est une tradition ima» ginaire qu'on allegue en preuve, » faut-il ensuite appuyer cette tra» dition supposée, c'est la réalité » du prétendu service que Héri a » rendu à sa Patrie, qui la justifie, » *Abyssus abyssum invocat* ; c'est-à» dire, que pour soûtenir un fait » visiblement faux, on en avance » un autre, plus faux encore ; ce » qui aboutit à ne prouver rien, ou » pour mieux dire, à prouver que » ce que M. Petit dit de Thierry » de Héri, est un pur Roman.

A ces réflexions on en ajoûte

d'autres qui ne paroissent pas moins solides ; les Ecrivains de M. Petit lui ont fait entendre que la méthode de traiter les maladies vénériennes par les frictions, a fleuri en Italie depuis le commencement du seiziéme siecle, & qu'on l'ignora profondement en France, jusqu'à ce que Héri vînt l'y communiquer par la publication de son Ouvrage en 1552. cependant M. Astruc remarque 1°. que dans cet intervalle, les excellens Ouvrages de Bolognini, de Wendelin hoch, d'Almenar, de Matthiole, de Massa, *&c.* furent imprimés en Italie & réimprimés en France ; 2°. Que dans cet intervalle, il y eut un commerce continuel entre les Italiens & les François, tant à cause des guerres que les Rois Loüis XII. & François I. eurent à soûtenir de-là les monts, qu'à cause des differens Etats d'Italie, qui étoient sous l'obéissance des Rois de France ; 3°. Que dans cet intervalle, Gaspard Torella, Medecin du Pape Alexandre VI. vint en France à la suite de César Borgia ; & Fallope, Professeur de Padoüe à la suite des Ambassadeurs de Venise ; 4°. Que dans cet intervalle, François Rabelais, Docteur en Medecine, de la Faculté de Montpellier, alla à Rome à la suite du Cardinal du Bellay, & que Rondelet célébre Professeur de la même Faculté, fit le même voyage quelque tems après, à la suite du Cardinal de Tournon, visita à son tour, les Universitez les plus fameuses d'Italie, & s'attira l'amitié des Medecins les plus célébres ; mais que s'il en faut croire les Ecrivains de M. Petit, rien ne put tirer les Medecins François, de l'ignorance ou plûtôt de la léthargie où on suppose ici qu'ils étoient plongés, en sorte que commerce, voyages, exemples, tout fut inutile pour leur apprendre le traitement des maladies vénériennes, par les frictions, & pour les mettre en état de procurer à leur Patrie l'avantage de cette méthode. Un tel honneur, s'il en faut croire M. Petit, ou plûtôt ceux en qui il se fie, *étoit reservé à Héri, a un simple Barbier de Paris, qui enleva cette Méthode dans un court séjour à Rome. Sans lui*, dit ironiquement M. Astruc, *on croupiroit encore dans la grossiere ignorance, où l'on a croupi en France, jusqu'à ce Chirurgien : vit-on jamais*, continue-t-il, *un Roman si contraire à la vraisemblance. J'ai presque honte, Monsieur, de vous avoir arrêté sur une pareille fable.*

Pour ce qui est d'Ambroise Paré, M. Astruc n'en dit que peu de chose ; mais ce qu'il en dit se reduit à prouver invinciblement que ce Chirurgien n'a rien écrit de son chef sur le traitement des maladies vénériennes, & qu'il n'a fait que copier Héri. Il montre au reste, que Paré n'étoit que Barbier - Chirurgien, & qu'il n'a point pris d'autre titre jusqu'à ce qu'il fût Chirurgien du Roi.

N'est-il pas étonnant, remarque ici M. Astruc, que M. Petit, pour appuyer ses préventions, ne pro-

duise que les Ouvrages de deux Barbiers, celui de Héri, & celui de Paré?.

A l'égard de Chaumette, notre sçavant Auteur fait voir tout de même, que ce Chirurgien n'a fait que copier les Ouvrages des Medecins.

Nous finirons en remarquant que toute cette seconde Partie se reduit aux cinq chefs suivans:

1°. Jacques Carpi étoit Docteur en Medecine, Professeur public dans les Universitez de Pavie & de Boulogne. Le fait est incontestable. Les Chirurgiens n'ont donc rien à pretendre à cet Auteur ni à ses découvertes.

2°. Il est certain que de Vigo étoit Medecin-Chirurgien, & dans ce cas, c'est un autre Auteur perdu pour les Chirurgiens; mais quand on consentiroit à le prendre pour simple Chirurgien, au moins il est évident qu'il n'a rien dit sur les maladies vénériennes qui n'ait été dit & mieux dit avant lui, par plusieurs Medecins.

3°. Il est démontré que Héri, ce Héros des Chirurgiens, n'a point introduit en France la Méthode des frictions, qu'il n'a point été s'en instruire à Rome, enfin que tout ce qu'il dit dans son Livre, dans ce Livre si vanté, il l'a pris des Ouvrages que differens Medecins plus anciens, & entre autres, Nicolas Massa, avoient publiés sur cette matiere.

4°. Ambroise Paré ne mérite pas d'être compté dans cette dispute, parce qu'il n'a rien composé de son chef sur le traitement des maladies vénériennes.

5°. Enfin Antoine Chaumette n'a rien donné de neuf sur la question dont il s'agit.

De ces cinq articles M. Astruc conclud que toute la part que les Chirurgiens peuvent pretendre aux progrès qu'on a faits dans le traitement des maladies vénériennes, c'est d'avoir suivi, imité, copié les Medecins, & encore assez mal.

M. Astruc termine sa Lettre par un trait véritablement digne de son discernement. » Qu'on ne s'attende pas, *dit-il*, que je m'avise » à present de prendre la défense de » Rondelet, de Joubert, de Fernel, de Paulmier, de Saporta, » de Ferrier, *&c.* que le Bureau de » M. Petit traite si mal. Il est assez » honteux de voir ces Medecins célébres cités à un pareil Tribunal, » sans que j'aille encore augmenter » cette honte, en entreprenant de » les défendre, & en donnant lieu » par-là, au public, de croire que » ce secours étoit necessaire à leur » gloire. Pour les justifier, il suffit » de les nommer & de nommer » leur partie & leurs Juges.

Telle est la conclusion de la Lettre. Nous avertissons au reste, que depuis que cette Lettre paroît, les Chirurgiens distribuent dans le Public, sous le nom d'un Confrere qu'ils regardent tous comme leur maître, qui est M. Petit, un Imprimé bien favorable à M. Astruc, dans ce qui concerne la dispute presente, vû qu'on s'y déchaîne contre ce Medecin, d'une maniere

à

à faire juger à tous les Lecteurs, qu'on ne se sent aucune ressource pour lui répondre ; car sans toucher à aucune de ses raisons, on s'y répand en déclamations, en reproches, & en invectives. Parmi ces reproches il y en a un où l'on se plaint sérieusement à M. Astruc de s'être avisé de mettre la main à la plume pour la défense de la Medecine, & de n'être pas demeuré, à cet égard, dans une parfaite neutralité. Ce reproche que l'on fait à un Medecin, est précédé & suivi de quantité d'autres qui ne paroissent pas moins singuliers. Au reste M. Petit, dans cet Imprimé (qui est une Lettre) où il se défend fort d'être l'Auteur de l'Ecrit intitulé : *Réponse d'un Chirurgien de S. Côme*, il pretend que M. Astruc l'en a accusé, & il lui fait là-dessus de grandes plaintes, déclarant toutefois qu'il voudroit l'avoir composé, & qu'ainsi il l'adopte ; mais il y a ici un mal entendu : M. Astruc ne dit point que M. Petit ait fabriqué la Réponse en question ; il reconnoît au contraire, qu'il y a dans la Piece dont il s'agit, des endroits qui font voir qu'elle ne sçauroit venir d'un homme sans Lettres ; puis il remarque que le sentiment commun là-dessus est que ce même Chirurgien a sous lui, un Bureau d'Ecrivains qu'il fait travailler, & dont il adopte le travail sans se donner d'autre peine. Cette Lettre même, que nonobstant quelques mots Latins qui y sont, & qu'il n'est pas possible que Monsieur Petit n'y ait vûs ; on donne comme de ce Chirurgien, ne passe pour être son Ouvrage, que parce qu'elle est regardée comme une production de ce Bureau. Ce n'est qu'en ce sens que M. Astruc attribue à M. Petit la Réponse en question ; ce qui est cause qu'à ce sujet, tantôt il dit : *M. Petit*, & tantôt le *Bureau de M. Petit.* Il faut observer ici, 1°. Que ce Chirurgien jure sur son honneur, n'avoir point composé la Réponse en question, qui est chose dont on ne l'a jamais soupçonné, 2°. Qu'il ne se défend pas de même, sur le fait du Bureau.

Quoiqu'il en soit, la Lettre qui porte son nom, & où, pour le remarquer en passant, on lui fait dire trois mots Latins, est un *in-4°.* de 7 pp. intitulé : *Lettre de M. Petit Chirurgien Juré de Paris, à M. Astruc, Docteur en Medecine de Montpellier.* Elle se débite en divers endroits, sçavoir 1°. à l'Ampithéatre de S. Côme, ruë des Cordeliers, 2°. chez M. Petit Maître Chirurgien Juré, ruë S. Benoît, 3°. chez Chaubert, Libraire, ruë du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, 4°. dans toutes les Boutiques des Chirurgiens.

Cet Imprimé, où l'on ne trouve que des plaintes améres contre M. Astruc, est regardé dans le Public comme une continuation des *Tristes* de M. Petit. *

* *Voyez l'Avertissement du Livre intitulé :* Examen de divers points d'Anatomie, *&c.* en réponse à deux Lettres plaintives de l'Auteur du Traité des maladies des Os. *Chez Chaubert Libraire.*

On donne à lire depuis peu dans les mêmes Boutiques des Chirurgiens, un Libelle intitulé: *Lettres sur les disputes qui se sont élevées entre les Medecins & les Chirurgiens*, &c. La Faculté a interêt, aussi-bien que M. Astruc, qu'un tel Ecrit soit connu.

C. JULII CÆSARIS DE BELLIS GALLICO ET CIVILI Pompeiano, nec-non A. Hirtii, aliorumque de Bellis Alexandrino, Africano & Hispaniensi, Commentarii, ad Manuscriptorum fidem expressi, cum integris notis Dionysii Vossii, Joannis Davisii, & Samuëlis Clarkii: cura & studio Francisci Oudendorpii, qui suas animadversiones, ac varias lectiones adjecit. Lugd. Bat. apud Samuël. Luchtmans. Rotterod. apud Joan. Daniël. Beman. 1737.

C'est-à-dire: *Les Commentaires de Jule-César, d'Hirtius & d'autres; touchant la Guerre des Gaules, la Guerre Civile, celle d'Aléxandrie, d'Afrique & d'Espagne; revûs sur les Manuscrits, avec les notes entieres de Denys Vossius, de Jean Davies, de Samuel Clarke, & celles de l'Editeur, François Oudendorp, lequel y a joint les diverses Leçons.* A Leyde, chez Sam. Luchtmans: & à Rotterdam, chez Jean-Dan. Beman. 1737. *in*-4°. deux Vol. Tom. I. & Tom. II. pag. 1035. Planches détachées XV.

PARMI les sçavans Critiques de Hollande, qui depuis plusieurs années s'appliquent sans relâche & avec tant de succès à renouveller & à perfectionner les Editions des Auteurs Classiques, soit Grecs, soit Latins: M. Oudendorp s'est déja fait connoître avec beaucoup de distinction. Dès l'année 1728. il publia chez Luchtmans à Leyde, en un Volume *in*-8°. les Remarques de *Scheffer* & les siennes sur le Livre de *Julius-Obsequens* touchant les *prodiges*. En 1728. il mit au jour dans le même endroit la *Pharsale de Lucain*, avec tous ses Commentateurs, en deux Volumes *in*-4°. où les notes de l'Editeur donnerent une idée très-avantageuse de son érudition & de son goût, nous en parlâmes dans notre Journal de Juillet, 1729. Trois ans après, c'est-à-dire en 1731. on vit paroître encore de lui chez le même Libraire & dans la même Ville, une nouvelle Edition des *Stratagêmes de Frontin*, avec tout leur assortiment en un Volume *in*-8°. & nous en avons rendu un compte exact dans notre Journal d'Octobre 1732. M. Oudendorp n'est point demeuré oisif depuis ce tems-là; & la belle Edition des *Commentaires de César* qu'il nous offre n'est en rien inférieure aux autres qu'il nous a procurées jusqu'ici. Elle mérite d'autant plus l'attention des gens de Lettres, qu'ils y trouveront abondamment de quoi retablir dans toute sa pureté un texte si précieux, & pour la parfaite intelligence du-

quel rien ne doit être épargné.

C'eſt dans cette vûë, que notre Editeur marchant ſur les traces de ſes maîtres en fait de Critique, (MM. *Périzonius*, Jacq. *Gronovius* & *Burman*) a eu ſoin de conſulter le plus de Manuſcrits qu'il lui a été poſſible : en quoi il a été ſi heureux, que le grand nombre de ceux qui lui ont été communiqués a de beaucoup ſurpaſſé ſes eſperances. Parmi ceux-là il s'en eſt trouvé pluſieurs d'également recommandables & pour leur ancienneté & pour leur correction.

Tel eſt en premier lieu, celui de Jacques *Bongars*, conſervé aujourd'hui dans la Bibliothéque d'Amſterdam; c'eſt un *in-folio* en parchemin, écrit il y a près de 900 ans, & qui comprend les 8 Livres de la Guerre des Gaules. Tel eſt encore le Manuſcrit de la Bibliothéque de Leyde, où il a paſſé de celle d'Iſaac *Voſſius* : c'eſt un *in*-4°. auſſi en parchemin, qui pour le ſiecle & la bonté ne le cede guéres à celui de *Bongars*. Tel eſt en troiſiéme lieu un Manuſcrit de la même Bibliothéque, un peu plus recent que les deux premiers, mais d'une merveilleuſe correction, & qui contient tous les Commentaires de Céſar, d'Hirtius, *&c.* c'eſt un *in-folio* en parchemin, écrit à deux colonnes & en lettres rondes.

A ces trois premiers Manuſcrits il faut en joindre quatre autres tirés encore de la Bibliothéque de Leyde, mais bien poſterieurs aux précedens, n'étant que du quatorziéme ou du quinziéme ſiecle. Notre Editeur, pour concilier une plus grande autenticité à tous ces Manuſcrits dont il fait ici la revûë, n'oublie pas de nous indiquer les noms reſpectables des Sçavans, qui en ont été ſucceſſivement poſſeſſeurs, avant que ces Pieces originales entraſſent dans la Bibliothéque de Leyde, pour n'en plus ſortir. Outre ces ſept Manuſcrits ſur leſquels il a conferé par lui-même le Texte de ſon Auteur tel qu'il paroît dans l'Edition de M. *Davies*, il s'eſt encore aidé pour le même uſage, de deux autres Manuſcrits, l'un de M. *Dorville*, l'autre de M. *Duker*, dont il a tiré bon parti.

Il vient enſuite au dénombrement des Manuſcrits qu'il n'a pû examiner de ſes propres yeux, & pour la confrontation deſquels il a été contraint de s'en rapporter à la fidélité de ſes amis. De ce nombre ſont 1°. le Manuſcrit du College de *Merton* à Oxford, dont les *variantes* lui ont été communiquées par M. *Waſſe* : 2°. celui qu'il appelle *Andinus*, ſi eſtimé de J. Fr. *Gronovius*, & dont il doit la *collation* à M. Abraham *Gronovius* petit fils de ce fameux Critique : 3°. celui de Joſ. *Scaliger*, conféré par Denys *Voſſius* avec l'Edition de Plantin ; 4°. ceux de *Petau*, de *Cujas* & de la Bibliothéque Palatine, deſquels *Gruter* avoit recueilli les *variantes* ; qui depuis ont été tranſcrites à la marge de differentes Editions ; & c'eſt de-là qu'en a eu communication notre Editeur.

5°. Il a vû, de plus, grace à M.

Dorville, les notes mêmes de *Gruter*, que ce Critique avoit eu dessein de mettre sous la presse, & dans lesquelles il pretendoit retrancher du Texte de son Auteur, non seulement quantité de mots qui lui déplaisoient, mais encore des phrases & des périodes entieres, qu'il regardoit comme autant d'interpolations, dûës à *Jule-Celse* & à d'autres. Il est vrai cependant que 15 ans après, il reconnut la vanité d'un pareil projet, & que revenu de son égarement, il fut sur le point de tout effacer. Mais vaincu par les sollicitations de ses amis, il leur fit part de ses corrections chimeriques, seulement, (dit-il lui-même) pour faire voir au monde combien est variable l'opinion des Critiques, & le peu de fonds qu'on doit faire sur leurs décisions conjecturales. Aussi M. Oudendorp, qui a parcouru ces notes, en a-t-il tiré très-peu de secours pour cette Edition.

Il continue à passer en revûë les *variantes* que lui ont fournies d'autres Manuscrits qui ne sont point tombés entre ses mains; sçavoir 6°. celui de Louvain, appartenant aux Jesuites, sorti de la Bibliothéque de *Torrentius*, & qui a plus de 600 ans d'ancienneté: 7°. celui d'*Egmont*, écrit en 1345: 8°. celui de *Gottorp*, plus moderne, conservé dans la Bibliothéque du Duc de Holstein, & qui convient presque en tout avec le troisiéme Manuscrit de Leyde: 9°. des *variantes* tirées des Manuscrits de *Buslidius* & d'*Ortelius*, inscrites sur l'exemplaire de M. *Fabricius*, ainsi que diverses conjectures de *Lipse* & de *Gudius*, non encore imprimées: 10°. d'autres *variantes* écrites à la marge de l'Edition de *Manuce* de 1561. par Paul *Aicard*; lequel exemplaire notre Editeur acheta à Copenhague, à la vente des Livres du Comte *Daneschiold*, & qui avoit ci-devant appartenu à M. *Rostgaard*, à qui M. *Sherard* en avoit fait present en 1699.

Il n'a tenu qu'à notre Editeur d'avoir communication des *variantes* de deux Manuscrits appartenans à M. le Président *Bouhier*. Mais sur les échantillons qu'on lui en a fait voir, il les a jugés si conformes aux Manuscrits vulgaires, dont le nombre est presque infini, qu'il a cru très-inutile d'en entreprendre la confrontation. Il n'a pas eu la même indifference pour la Version Gréque de la Guerre des Gaules, ni pour l'Historien qui sous le nom supposé de *Julius-Celsus*, a écrit la Vie de Jule-César; & quoiqu'il n'ait fait imprimer ici ni l'un ni l'autre, il n'a pas laissé de tirer souvent beaucoup d'avantage de l'éxacte *Collation* qu'il en a faite avec le Texte de son Auteur. Il ne s'éloigne pas même d'en procurer dans la suite une nouvelle Edition en petit Volume.

Mais quant à *Jule-Celse*, il faut bien se garder (ajoûte-t-il) de croire, avec feu M. *de la Monnoye*, cité par M. *Fabricius* dans le *Supplément* de sa *Bibliothéque Latine*, que le *Jule-Celse* prétendu ne soit autre que *Pétrarque*, dont le stile

eſt d'une Latinité beaucoup plus pure ; ſans compter que *Vincent de Beauvais* mort 55 ans avant la naiſſance de *Pétrarque* cite pluſieurs paſſages de *Jule-Celſe*, qui s'y liſent encore aujourd'hui.

M. Oudendorp nous fait enſuite parcourir avec lui les differentes Editions anciennes de Céſar, qui lui ont paſſé par les mains, & dont les marges chargées de *variantes* ou de corrections lui ont été de quelque ſecours. Telles ſont celle de Rome de 1469. une autre de 1473: celle de Milan, de 1477. celle de Veniſe, de 1494. puis celles de Ph. *Beroalde*, d'*Alde*, de Sebaſt. *Gryphe*, de *Vaſcoſan*, de R. *Etienne*, de P. *Manuce*, de J. *Roſſet*, de Ful. *Urſinus*, de J. *Lipſe*, de Joſ. *Scaliger*, & pluſieurs autres, (car le nombre des Editions de Céſar ſurpaſſe de beaucoup la centaine) & parmi cette multitude d'Editeurs, ce dernier, *Urſinus*, & *Etienne* ſont ceux qui ont travaillé le plus efficacement à purger le Texte de Céſar des fautes qui le défiguroient, & à le retablir dans ſa premiere intégrité.

Ce détail des Editeurs de Céſar conduit de plein pied M. Oudendorp à celui des Commentateurs de cet Illuſtre Ecrivain. Ils ſont en très-grand nombre, ils ont chacun leur mérite, & tiennent tous un rang honorable dans la Republique des Lettres. Tels ſont Jean *Rhellican*, Henri *Glarean*, Jean *Glandorp*, Joach. *Camerarius*, Jean-Michel *Brutus*, Alde *Manuce*, Jean *Sambucus*, Fulv. *Urſinus*, Pierre *Chacon*, François *Hotoman* & Jean *Brant*. Les notes de tous ces Critiques rangées par ordre auroient dû paroître dans cette nouvelle Edition, ſi l'on eût voulu s'y conformer à la coûtume & au goût de nos Libraires d'aujourd'hui, qui aiment à groſſir & à multiplier les Volumes. Mais pluſieurs conſiderations ont déterminé notre Editeur à s'écarter ici d'un tel uſage, qui ne laiſſe pourtant pas d'avoir quelquefois ſes commoditez.

Une premiere raiſon qui l'a porté à faire ici un pareil retranchement ; c'eſt que tant de notes entaſſées les unes ſur les autres font ſouvent perdre de vûë l'Auteur qu'elles devroient expliquer, & s'attirent toute l'attention du Lecteur ; pour ne rien dire de l'ennui que cauſent les redites inévitables dans une ſi grande multitude de remarques deſtinées à l'éclairciſſement d'un ſeul paſſage. L'épargne des frais pour les acheteurs, eſt une ſeconde raiſon qui a confirmé l'Editeur dans ſon projet. Toutes ces notes ſe trouvent raſſemblées dans l'Edition de *Jungerman* in-4°. qui ſe donne à bon marché, au lieu qu'elles auroient augmenté conſiderablement le prix de celle-ci (qui n'eſt déja que trop chere.) Ajoûtez à cela que l'Editeur oſe aſſurer que tout ce que ces remarques offrent de ſolide & d'important, ſoit pour la correction, ſoit pour l'intelligence du Texte, ſe trouve recueilli avec ſoin dans cette Edition.

Il n'a donc fait aucune difficulté

de proscrire ce fatras de notes repetées & par consequent superfluës, & s'il a supprimé de même celles de *Montan*, de *Goduin*, de *Cellarius* & de quelques autres, quoique non comprises dans l'ample Collection de *Jungerman*, il ne l'a fait que parce qu'il les a trouvées, ou de trop peu de consequence, ou empruntées furtivement d'autres Commentateurs, ou pour quelqu'une des raisons alléguées plus haut.

A l'égard des Dissertations & des Editions dont M. *Fabricius* fait mention dans le *Supplément* de sa *Bibliothéque Latine*, M. Oudendorp ne les a point rencontrées jusqu'ici, à l'exception de l'Edition de *Jungerman*, où Henri *Vander-Borcht*, Antiquaire du Comte d'Arondel a dessiné très-élegamment à la plume tout ce que les Médailles & les Inscriptions pouvoient lui fournir pour illustrer les Commentaires de César. Mais ces Médailles & ces Inscriptions (ajoûte l'Editeur) sont aujourd'hui, pour la plûpart, suffisamment connuës des Sçavans, & fournissent très-peu de lumiere pour entendre l'Auteur Latin.

M. Oudendorp s'est donc reduit à ne donner en entier, dans cette Edition, que les seules notes des trois Commentateurs Denys *Vossius*, fils de Gerard ; M. *Davies*, & M. *Clarke* ; faisant mention dans les siennes de ce que celles des autres Interpretes lui presentent de meilleur. Les notes de Denys *Vossius*, Ouvrage posthume, fait dans la plus tendre jeunesse de l'Auteur, qui mourut à l'âge de 21 an, furent publiées pour la premiere fois en 1697. *in*-8°. par *Grævius*, excellent Juge en ces sortes de matieres. Les notes de M. *Davies* parurent d'abord à Cambridge en 1706. *in*-4°. puis en 1727. avec des corrections & des changemens dûs à ses propres réfléxions & aux avis de M. *Clarke*. Les Remarques de celui-ci furent imprimées en premier lieu dans la magnifique Edition des Commentaires de César, faite à Londres en 1713. *in-folio*, puis en 1720. *in*-4°. sans les planches.

Aux notes de ces deux sçavans Anglois, morts depuis peu l'un & l'autre, succedent celles de notre Editeur, écrites d'un stile simple, exemptes de toute affectation, reduites au moindre espace qu'il est possible, & dont il abandonne le jugement aux Lecteurs équitables. Il donne le Texte de son Auteur très-scrupuleusement sur la foi des Manuscrits & sans égard pour aucune des Editions, même quant aux endroits les plus corrompus, qui sont en grand nombre, & pour la correction desquels il ne s'est point flatté d'avoir plus de sagacité que les autres Interpretes. Lorsqu'il lui arrive d'y faire quelque changement, il a toûjours soin d'en avertir & d'en rendre raison dans ses notes, à moins que ce changement ne soit de peu d'importance, auquel cas il se contente de l'indiquer dans les *variantes* imprimées immédiatement au-des-

sous du Texte.

Au regard de l'orthographe, il se conforme le plus souvent à celle que lui suggerent unanimement les Manuscrits les plus anciens & les plus corrects. Il en excepte cependant quelques endroits, où il a suivi, même contre son propre sentiment (dit-il) l'orthographe vulgaire. On trouve, dès la premiere phrase des Commentaires de César, une preuve de la scrupuleuse déference de l'Editeur pour l'orthographe des anciens Manuscrits.

Dans toutes les meilleures Editions on lit cette premiere phrase en ces termes : *Gallia est omnis divisa in partes tres* : au lieu que dans cette Edition-ci on est surpris de trouver *Gallia est omnis divisa in partes tris.* Aussi l'Editeur fait-il une note exprès pour justifier cette nouvelle leçon par l'autorité des meilleurs Manuscrits, sur quoi il renvoye de plus à celle du Cardinal *Noris* dans ses *Cenotaphia Pisana*, où ce sçavant Antiquaire atteste que les anciens donnoient à cet accusatif pluriel tantôt l'une, tantôt l'autre terminaison : en quoi ils consultoient principalement leur oreille. M. Oudendorp cependant conseille fort aux Editeurs de n'abuser point de cette alternative, & de n'employer dans le cas dont il s'agit, la terminaison *is* que lorsqu'ils auront pour guide quelque excellent Manuscrit. Il fait même presque des excuses d'avoir osé y déferer en cette occasion.

Il a fait imprimer à la tête de chaque Livre de cet Ouvrage les Argumens ou les Sommaires de *Lipse*, excepté le Livre de la Guerre d'Espagne, pour lequel il a préféré le Sommaire de M. *Clarke*. Les Fragmens de César se trouvent ici rangés plus distinctement, & en sorte qu'on peut plus aisément démêler les Fragmens supposés d'avec les véritables. On y a joint les petites notes de M. *Davies* à celles qu'on attribue ordinairement à Joseph *Scaliger*. On y a aussi inseré les *Nomenclatures* Géographiques d'*Ortelius*, du même *Scaliger* & de M. *Clarke* ; sans oublier la petite Dissertation de *Dodwel* sur Hirtius imprimée dans ses *Annales Velleïennes*, en 1698. On a réimprimé ici l'ancienne Table des matieres ; à laquelle notre Editeur en a joint une nouvelle pour les notes, & celle des Auteurs qui y sont cités. On trouve à la suite de sa Préface, celles de MM. *Davies* & *Clarke*, avec un Catalogue des Manuscrits & des Editions consultées par M. Oudendorp pour perfectionner la sienne, & citées par abréviation dans ses notes & dans les *variantes*. Les Cartes Géographiques & les autres planches qui décorent les autres Editions, (nous exceptons celle de Londres *in-fol.*) ont été rassemblées dans celle-ci.

Du reste, quel que puisse être son mérite, elle ne pourra tenir lieu de toutes les autres, & il faudra toûjours y joindre 1°. celle de *Jungerman*, à cause de la Version Gréque de la Guerre des Gaules,

qui manque à celle-ci, 2°. celle de *Grævius* in-8°. à cause de la Vie de Jule-César écrite par *Jule-Celse*, & qui ne paroît point ici, 3°. celle de *Goduin*, à cause de la concordance ou de la Table de tous les mots contenus dans le Texte de notre Auteur, laquelle en certains cas est d'une très-grande commodité.

QUÆSTIO MEDICA MANE DISCUSSA IN SCHOLIS Medicorum die nonâ Januarii 1738. Magistro M. Michaële Peaget Doctore Medico Præside. An Luis Venereæ curationi per Frictum potiùs quàm per Suffitum faveant Medicæ Observationes?

C'est-à-dire : *Question de Medecine agitée dans les Ecoles de Medecine de Paris, sous la Présidence de M. Peaget, Docteur en Medecine de la même Faculté : sçavoir, si les Observations des Medecins sont plus favorables à la friction, qu'à la fumigation, pour le traitement des maladies vénériennes?*

M. Dionis, Bachelier en Medecine, qui a soûtenu cette Thése, & qui en est l'Auteur, la partage en cinq Articles (division ordinaire des Théses de Medecine.) Il donne dans le premier, une définition exacte de la maladie dont il s'agit. Dans le second il observe que le mercure est le seul de tous les remedes connus qui soit capable de la guérir, & il remarque avec les meilleurs Auteurs, qu'entre les differentes méthodes d'administrer le mercure, celle des frictions est préférable.

Dans le troisiéme Article, il rapporte les diverses manieres d'administrer les frictions, & il les reduit à trois : la premiere, de les donner tous les jours, sans discontinuation, ce qui produit un flux de bouche considerable : La seconde, de les interrompre quelquefois, ce qui ne cause qu'un flux de bouche moderé : la troisiéme, de purger avant, pendant & après l'usage des frictions, en sorte que toute la matiere virulente prenne son cours par le bas-ventre, ce qui épargne le flux de bouche, l'Auteur rapporte sur ces differentes méthodes, l'autorité d'un grand nombre d'Auteurs.

Pour le quatriéme Article, l'on y fait voir, contre ce que bien des gens ont cru jusqu'ici, que la fumigation est connuë depuis longtems, & que Turner qui assure que Fracastor en a parlé le premier, se trompe considerablement, puisque Bolognini qui a écrit plusieurs années auparavant, en a parlé fort au long, aussi-bien que Massa & Mathiole, qui ont aussi écrit avant Fracastor.... Il y a differentes sortes de fumigations, notre Auteur les décrit avec beaucoup de soin ; & il remarque que la base de toutes est le cinabre, qui n'est autre chose ici que le mercure déguisé. Il montre que les observations des praticiens qui ont écrit, sont entierement contraires à l'usage des fumigations. Il rapporte là-dessus les

les differentes méthodes dont on s'est servi pour fumiger les malades, & le détail où il entre à ce sujet, est fort curieux.

Dans le cinquiéme Article il traite d'exagerateurs ceux qui promettent de guérir par la fumigation, toutes les maladies vénériennes, *quid autem tanto hiatu dignum hi promissores ferunt* ? demande-t-il, il répond, *verba.* En effet, si l'on consulte les Praticiens qui ont employé ce remede, & dont les observations sont rapportées fort au long dans cette Thése, l'on sera obligé d'avoüer, qu'il n'y a pas de traitement moins sûr que celui-là pour la cure des maladies dont il s'agit.

Si l'on objecte qu'on a quelquefois employé les fumigations avec succès, M. Dionis dit que ce succès est dû aux frictions qu'on a employées en même tems. Faute de quoi il pretend que les fumigations auroient été inefficaces. Il cite là-dessus plusieurs observations importantes qu'il faut voir dans la Thése. Mais comme les Partisans de la fumigation paroissent bien intentionnés pour le Public; notre Auteur, pour ne les pas mortifier, finit par dire qu'il n'y a pas à desesperer, que quelque jour l'on ne puisse rectifier & corriger si bien cette méthode, qu'elle devienne aussi utile, qu'elle a été jusqu'ici inefficace & même dangereuse : en attendant cet avantage, il conclud que toutes les observations qui ont été faites jusqu'aujourd'hui par les Medecins, sur le cas dont il s'agit, sont plus favorables à la friction qu'à la fumigation.

Comme il y a eu diverses Editions de cette Thése, & qu'il s'est glissé beaucoup de fautes essentielles dans quelques-unes que l'Auteur n'a pas vûës, M. Dionis avertit qu'il ne répond que de celles où il a mis son paraphe.

Ce n'est pas l'ordinaire des Bacheliers en Medecine, de composer les Théses qu'ils doivent soûtenir, & M. Dionis en a ci-devant soûtenu deux dont il n'est nullement l'Auteur, l'une fort bonne, intitulée: *An, à diversâ causâ motus cerebri & duræ meningis*, l'autre fort mauvaise : *An amica musis hydroposia.* Cette derniere contient, sur la nature de l'esprit, une proposition susceptible d'un très-mauvais sens, de laquelle M. Dionis n'a jamais voulu être le défenseur, & que nous sçavons qui n'auroit jamais été imprimée, s'il n'avoit tenu qu'à lui. C'est de quoi nous nous croyons obligés d'avertir.

La Faculté au reste, quelques jours après que cette Thése a été soûtenuë, s'est cru obligée de la condamner, par rapport, sur tout, à la proposition dont il s'agit; proposition contre laquelle M. Dionis s'est toûjours déclaré dès le moment même que la Thése lui fut donnée en manuscrit par le Président. Cette proposition consiste en ces mots : *Ingenium, ut pote quid, è triplici substantiâ conflatum.*

DE ANTIQUIS ECCLESIÆ RITIBUS LIBRI, EX VARIIS insigniorum Ecclesiarum Pontificalibus, Sacramentariis, Missalibus, Breviariis, Ritualibus, seu Manualibus, Ordinariis, seu Consuetudinariis; cùm Manuscriptis, tùm editis; ex diversis Conciliorum Decretis, Episcoporum Statutis, aliisque probatis Auctoribus permultis collecti atque exornati à R. P. Domno *Edmundo Martene*, Presbytero & Monacho Benedictino è Congregatione Sancti Mauri. *Editio secunda*. Ab eodem Auctore tertiam ultra Partem aucta, & novis Indicibus exornata. *Antuerpiæ*. Typis *Joannis-Baptistæ de la Bry*.

C'est-à-dire : *Seconde Edition de l'Ouvrage du R. P. Dom* Edme Martene, *Benedictin de la Congregation de S. Maur*, *sur* les anciens Rits de l'Eglise, *augmentée de plus des deux tiers*, *avec de nouvelles Tables* 1736. A Anvers. *in-folio*, 3. vol. le premier de 982 colomnes, sans les Préfaces & la Table des Chapitres. Le second de 1150 col. & le troisiéme de 956 col. sans la Table génerale.

On peut avoir eu ses raisons pour indiquer dans le titre qu'on vient de lire la Ville d'*Anvers*, comme le lieu où l'Ouvrage a été imprimé. Mais il est presque inutile d'avertir de cette supposition. Personne n'ignore qu'il nous vient de *Milan*, & il est aisé d'en reconnoître le sçavant & laborieux Editeur, quoiqu'il ait aussi jugé à propos de ne se pas nommer.

Dom Martene, si distingué dans la Republique des Lettres par les differens Ecrits dont il n'a cessé de l'enrichir jusqu'aujourd'hui, avoit publié dès le commencement de ce siécle, le Recueil dont il s'agit, sur les *anciens Rits de l'Eglise*. Le premier Livre qui traite de la Discipline Ecclesiastique dans l'administration des Sacremens parut en deux Volumes *in*-4°. à Roüen en 1700. le second & le troisiéme Livre dont l'un regarde la benediction des Abbez, des Abbesses, *&c.* & l'autre la Célébration des Conciles, l'Excommunication, les Reliques, les Exorcismes, les Sépultures, *&c.* furent imprimés dans la même Ville aussi en deux Volumes *in*-4°. en 1702. & le quatriéme où il est question de la Discipline de l'Eglise dans la célébration de l'Office Divin sortit de dessous la Presse à Lyon en 1706.

La rareté dont sont devenus les exemplaires d'un Ouvrage si utile pour la connoissance des anciennes Coûtumes de l'Eglise, a fait penser à le réimprimer, & les recherches que l'Auteur a continué de faire depuis tant d'années sur la même matiere, ont fourni de quoi en augmenter si considerablement la nouvelle Edition. C'est de l'œconomie de cette Edition, ainsi que d'une partie des augmentations qu'elle renferme, que nous allons rendre compte dans cet Extrait : notre XXIX. Journal du Lundi 26

Juillet 1700. le XXIII. du Lundi 29 Mai 1702. & le III. du Lundi 18 Janv. 1706. ayant suffisamment parlé de ce que contiennent les IV. Livres de cet Ouvrage, dans le tems qu'ils furent mis au jour.

L'Editeur qui dans un Avertissement donne au travail du P. Martene sur les Rits Ecclesiastiques les loüanges qu'il mérite, a cru devoir le faire imprimer *in-folio*, pour le rendre plus conforme aux autres Livres publiés par le même Auteur. Non seulement il n'a rien omis de ce qui est dans l'Edition de Roüen, mais il a eu soin encore de corriger les fautes indiquées dans l'Errata de cette Edition, & celles qu'il y a pû remarquer lui-même. On chercheroit en vain l'ample Table qu'il promet dans son Avertissement de mettre à la fin de chaque Volume, comme il y en a une à la fin de chaque Volume de la premiere Edition. Il faut qu'il ait changé d'avis dans le courant de l'impression, & qu'il ait mieux aimé donner la Table générale pour les trois Volumes qui se trouve effectivement à la fin du troisiéme.

A l'égard des additions qui lui ont été communiquées en si grand nombre par Dom Martene, l'Editeur n'a pas manqué de les distinguer par des marques particulieres, soit dans le double Index qui est à la tête de chaque Livre, soit dans le corps du Livre même. Il est facile par exemple de voir comme d'un coup d'œil en parcourant la Liste alphabetique des Sacramentaires, des Missels, des Pontificaux tant imprimés que Manuscrits, *&c.* dont l'Auteur s'est servi pour la composition de son Ouvrage, qu'on a ajoûté dans la nouvelle Edition environ soixante articles plus ou moins considerables, qui ne sont pas dans la premiere. Mais ce qui augmente le plus cette derniere Edition, c'est un Supplément qui remplit presque le tiers du troisiéme Volume. Dom Martene qui n'avoit pas inseré les Pieces que ce Supplément contient, dans sa Collection des anciens Monumens Ecclesiastiques, a cru leur trouver ici une place plus naturelle. En voici la note : 1°. les anciennes Coûtumes des Chanoines Reguliers de l'Abbaye de S. Victor de Paris redigées pour l'usage de l'Abbaye de Saint Euverte d'Orléans, tirées d'un Manuscrit de la Bibliothéque de S. Germain d'Auxerre. 2°. Les Statuts de S. Victor pour les Freres qui demeurent dans les Obédiences, d'après un Manuscrit de S. Victor d'environ 600 ans. 3°. Les anciennes Coûtumes des Chanoines Reguliers de l'Abbaye de S. Denis de Reims, d'après un Manuscrit de cette Abbaye. 4°. Les Coûtumes des Chanoines Reguliers suivant la Regle de S. Augustin, imprimées pour la premiere fois sur un Manuscrit de l'Abbaye de Morbach. 5°. Les premiers Instituts des Chanoines Reguliers de Premontré, tirés d'un Manuscrit de Saint Victor. 6°. Enfin les anciennes Coûtumes de l'Abbaye d'Oignies, autrefois du Diocése de Liege, &

maintenant de celui de Namur, d'après un Manuſcrit de cette Abbaye. L'Editeur y a ajoûté les Statuts de cette Abbaye faits en 1230. avec les Statuts de la reforme qui y fut établie en 1405.

Le tout eſt terminé par la Table générale dont nous avons déja fait mention, & par un Nomenclateur ou explication des termes étrangers & barbares, les plus difficiles à entendre, & qui ſe trouvent répandus dans les differentes Pieces rapportées par l'Auteur. Par ces ſecours on peut aſſurer que l'Editeur a rendu un grand ſervice à ceux à qui il importe de lire ces ſortes d'Ouvrages.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ANGLETERRE.

De Londres.

M. *Whiſton*, ſi célébre par les differens Ouvrages qu'il ne ceſſe de publier, a donné depuis quelque tems ſa Traduction Angloiſe des Oeuvres de Joſeph. Elle eſt intitulée : *The Geuine Works of Flavius Joſephus*, &c. C'eſt-à-dire: *Les véritables Oeuvres de Joſeph l'Hiſtorien Juif, traduites ſur l'original Grec, de la bonne Edition de Havercamp. Contenant vingt Livres des Antiquitez Judaïques, avec l'Appendix, ou la Vie de Joſeph par lui-même : ſept Livres de la Guerre des Juifs, & deux Livres contre Appion. Enrichis de deux nouveaux plans & deſcriptions du Tabernacle de Moïſe, & des Temples de Salomon, de Zorobabel, d'Hérode & d'Ezechiel, & de deux Cartes exactes de la Judée & de Jeruſalem. Avec des Notes, Obſervations, Argumens, Textes paralleles de l'Ecriture, cinq Tables complettes, & la veritable Chronologie de pluſieurs Hiſtoriens ajoûtée à la marge.* Le tout eſt précedé de huit Diſſertations qui ont rapport aux Ouvrages de Joſeph.

M. *Rolli*, à la priere de pluſieurs perſonnes qui aiment la Langue Italienne, s'eſt propoſé de publier ici les meilleures & les plus rares Pieces de Poëſie en cette Langue, & a commencé par quelques Comédies que nous avons déja annoncées; il fait imprimer actuellement *cinq Comédies de l'Arioſte.* Son deſſein eſt de détromper les étrangers de l'idée qu'ils ſe forment de la Comédie Italienne, & de faire voir que ce n'eſt pas toûjours une eſpece de bouffonnerie où l'on ne voit que des Arlequins & des Pantalons.

Voici les titres de deux Ouvrages qu'on imprime ici par Souſcription. 1°. *Recueil complet des Oeuvres Hiſtoriques, Politiques, & mêlées du fameux Milton, tant en Anglois qu'en Latin.* Cette nouvelle Edition doit être en deux Volumes *in-folio.* On mettra à la tête la

Vie de l'Auteur par *Toland*, & on y ajoûtera quelques Pieces qui n'avoient pas encore été imprimées. On doit même retablir dans l'*Histoire d'Angleterre* des pages entieres que les examinateurs avoient supprimées. Le prix de la Souscription est d'une *guinée* & demie pour le petit papier, & de deux *guinées* pour le grand papier. On en donnera la moitié en souscrivant, & le reste en recevant un exemplaire complet.

2°. On ne doit payer qu'une *guinée* pour la Souscription du Livre suivant qui ne sera qu'en un Volume *in-folio* : *Jus Parlamentarium* : or *the ancient Jurisdiction of the most high Court of Parliament over the inferions Courts in Westminster-Hall, revived and asserted.* C'est-à-dire : *L'ancienne Jurisdiction de la Cour Souveraine du Parlement sur les Cours inferieures de la Salle de Westminster, renouvellée & défenduë.* Par *Guillaume Petyt*, ci-devant Avocat au Temple, & Garde des Archives de la Tour.

Les Freres *Tonsons* impriment aussi par Souscription en 4 Volumes *in*-4°. une nouvelle & belle Edition des *Avantures de Dom Quichotte* en Espagnol, avec la Vie de *Miguel de Cervantes Saavedra*, par M. *Mayans* Bibliothécaire du Roi d'Espagne. Cette Edition sera enrichie de 68 tailles-douces dessinées par M. Jean Vander-Bank & gravées par les meilleurs Graveurs. Le prix de la Souscription est de quatre *guinées*, dont deux doivent être payées en souscrivant, & les deux autres lorsqu'on délivrera tout l'Ouvrage en blanc.

FRANCE.

De Paris.

Gabriel & Claude *Martin*, ruë S. Jacques, à l'Étoile, vendent actuellement le Catalogue Latin des Livres de feu M. le *Comte de Hoym*, que nous avons annoncé le mois dernier. C'est un Volume *in*-8°. d'environ 600 pages, en y comprenant la Table alphabetique des Auteurs. Les Libraires chargés de rediger ce Catalogue, assurent dans un Avis au Lecteur, qu'ils l'ont fait avec toute l'exactitude que mérite une Bibliothéque aussi choisie, & pour lui donner plus de relief ils ont eu soin dans cet Avertissement d'exposer quelques échantillons qui peuvent exciter le plus l'attention des Curieux. Tels sont entre autres *la Bible de Mayence de 1462*. la *Messe d'Illiricus-Flaccius*, le *Missel* & le *Breviaire Mosarabe*, les exemplaires les plus complets des *Oeuvres de Servet*, d'*Occhin*, de *Postel*, &c. Comme on se souvient de ce que la plûpart de ces Livres ont coûté à M. le Comte *de Hoym*, tant à la vente des Livres de M. du Fay, qu'à celle qui fut faite ensuite des Livres imprimés de la Bibliothéque Colbert, il sera aisé de juger par le prix que les nouveaux acheteurs y vont mettre, du plus ou du moins d'empressement qu'on a encore pour ces sortes d'acquisitions. Ce

qui n'eſt pas indifferent pour l'Hiſtoire de la *Bibliomanie*. Au reſte, ſi juſqu'au premier d'Avril il ne ſe preſente perſonne pour acheter cette Bibliothéque en entier, elle ſera venduë en détail à l'ordinaire, à commencer au 14 du même mois.

Chaubert, Libraire du Journal, débite le *quatriéme Tome* de l'*Hiſtoire Litteraire de la France*, in-4°. L'Auteur y a mis à la tête un Avertiſſement composé de deux Parties. Il répond dans la premiere à quelques nouvelles difficultez qu'on fait naître ſur l'execution de ſon Ouvrage ; & dans la ſeconde il fait diverſes additions & corrections aux Volumes précedens.

On trouve chez Nicolas *le Clerc*, ruë de la vieille Bouclerie, à Saint Lambert, & chez P. G. *le Mercier*, ruë S. Jacques, au Livre d'or, le *XXIII. Recueil* des *Lettres Edifiantes & curieuſes*, *écrites des Miſſions étrangeres*, *par quelques Miſſionnaires de la Compagnie de Jeſus*. 1738. in-12.

Huart, ruë S. Jacques, près S. Severin, à la Juſtice, a en vente une nouvelle Edition des *Remarques de M. de Vaugelas ſur la Langue Françoiſe*, avec des Notes de Meſſieurs *Patru* & *T. Corneille*. 1738. *in*-12. 3. vol. On a ajoûté dans cette Edition les Notes de M. *Patru*, qui juſqu'à preſent n'avoient été imprimées qu'à la ſuite de ſes Pladoyers, où elles ſont avec des renvois à la premiere Edition des Remarques de Vaugelas, & on a eu ſoin de diſtinguer ces Notes d'avec celles de T. Corneille : ces trois Volumes ſont fort bien imprimés.

Le même Libraire débite *Traité du Droit de Retour*, *des Dots*, *des Donations*, *des Inſtitutions contractuelles*, *& des Teſtamens mutuels* ; ſuivant l'uſage & les maximes des Pays de Droit-Ecrit & des Pays Coûtumiers. Par Noble *Arnaud de la Rouviere*, Avocat au Parlement de Provence. 1737. *in*-12. deux Volumes.

Deux Amis qui ſe ſont appliqués pendant pluſieurs années à la culture des Arbres fruitiers, & qui ont profité de ce qu'il y a de meilleur dans la *Quintinie*, & les autres Auteurs qui ont écrit ſur cette matiere, viennent de donner au Public l'Ouvrage ſuivant, ſous ce titre : *Méthode pour bien cultiver les Arbres à fruit*, *& pour élever des Treilles* : par les Sieurs *de la Riviere* & *du Moulin*. Chez *Didot*, Quai des Auguſtins, près le Pont Saint Michel, à la Bible d'or. 1738. *in*-12.

M. *du Perron de Caſtera* a fait imprimer en une Brochure *in*-12. *Extraits de pluſieurs Pieces du Théatre Eſpagnol* ; avec des réfléxions, & la traduction des endroits les plus remarquables. Chez la Veuve *Piſſot*, Quai de Conty. 1738.

Le Chemin du Ciel, & *le plus court Chemin pour aller à Dieu*. Deux Ouvrages du *Cardinal Bona*, nouvellement traduits, avec ſon *Teſtament Spirituel*. Chez Etienne-François *Savoye*, ruë S. Jacques, près la Fontaine S. Severin, à l'Eſperan-

ce. 1738. *in*-12.

La Vérité triomphante de l'erreur, par un nouveau Converti, *dont les motifs de sa conversion* sont adressés aux Ministres de la Religion prétenduë Reformée. Avec une Instruction Chrétienne sur les principaux articles de la Foi. Ouvrage mis au jour pour l'édification du Prochain. Par Pierre *Duderé*, Ecuyer, Sieur de la Borde, fils de l'Auteur. Chez *Prault* pere, Quai de Gêvres. 1738. *in*-12.

Nouvelles Instructions générales pour la perception des Droits des Domaines & Droits Domaniaux; Amortissemens, Francs-Fiefs, nouveaux Acquets, & usages; Controlle d'exploits & saisies mobiliaires; Greffes, Droits reservés & Formules, Controlle des Actes & sous-signatures privées, Insinuations Laïques; centiéme denier & petit scel; & pour les anciens Droits à recouvrer, &c. Chez le même *Prault*. 1738. in-12.

Fautes à corriger dans le Journal de Fevrier 1738.

PAge 117. col. 2. lign. 34. & un Livre obscur, un Ouvrage, *lisez* & un Livre obscur. Un Ouvrage : Ibid. lign. penultiém, définis. Un Ouvrage, *lisez* définis ; un Ouvrage.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Mars 1738.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXVIII.

AVRIL.

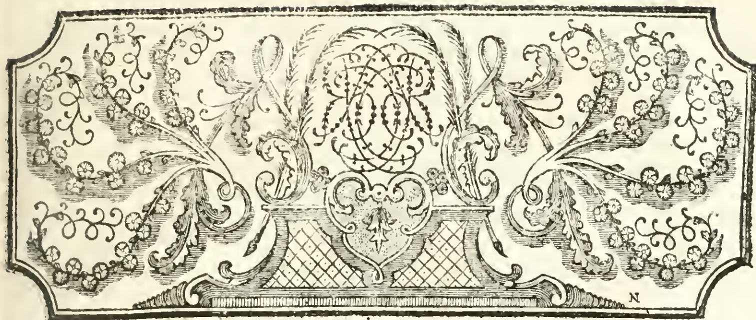


A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

AVRIL M. DCC. XXXVIII.

HISTOIRE GE'NE'RALE DE LANGUEDOC, AVEC DES *Notes & les Pieces justificatives : composée sur les Auteurs & Titres originaux, & enrichie de divers Monumens.* Par un Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur. TOME TROISIE'ME. A *Paris*, chez Jacques *Vincent*, Imprimeur des Etats Generaux de la Province de Languedoc, ruë & vis-à-vis l'Eglise Saint Severin, à l'Ange. 1737. *in-fol.* Volume de 606. pag. pour l'Histoire & les Notes, & de 706. pages pour les Preuves & la Table generale des noms & des matieres.

LA nouvelle excommunication lancée en 1211. au Concile d'Arles par les Légats du Pape contre Raimond VI. Comte de Toulouse, servit de pretexte à Simon de Montfort pour se déclarer ou-

vertement contre ce Prince & envahir ses Etats, après s'être emparé de ceux du Vicomte de Beziers & des Comtes de Foix & de Comminges. Les divers évenemens de cette guerre, font en partie le sujet du XXII. Livre de l'Histoire que nous parcourons.

Raimond, quoiqu'abandonné par Baudoüin son frere, qui s'étoit jetté dans le parti du Comte de Montfort, fut d'abord peu allarmé des entreprises des Croisés. Il comptoit sur le secours des Comtes de Foix & Comminges qu'un interêt commun engageoit à sa défense, & qui lui avoient amené leurs Vassaux. Mais quelques efforts qu'il fît, pour résister à un si puissant ennemi, il ne put empêcher que le Général de la Croisade, à qui il arrivoit continuellement de nouveaux renforts, ne se vît en moins de deux ans maître de presque tous ses Domaines, & n'en disposât, pour ainsi dire, à son gré. On voit en effet par les Statuts que l'Historien rapporte d'une assemblée générale ou espece de Parlement tenu à Pamiers en 1212. que Simon de Montfort avoit disposé dès lors en faveur de divers Chevaliers François des terres confisquées sur la Noblesse du Pays qui avoit eu le malheur d'embrasser ou de favoriser l'hérésie, ou de se déclarer contre ce Général. C'est, ajoûte Dom Vaissette, ce qui donna lieu dans le commencement du XIII. siecle à l'établissement de plusieurs Gentilshommes de France dans une partie de la Province. Il remarque qu'entre les maisons des Gentilshomes dont les descendans possedent encore dans le Pays en tout ou en partie les terres que Simon leur inféoda, les principales sont celles de Levis & de Voisins.

Les progrès de la Croisade ne furent ralentis ni par les plaintes que Philippe-Auguste porta alors au Pape Innocent III. des conquêtes qui se faisoient en Languedoc au préjudice de la Souveraineté des Rois de France, ni même par les ordres que le Pape donna en ce temslà de recevoir le Comte de Toulouse à se justifier des prétendus crimes d'hérésie & de l'assassinat du Légat Pierre de Castelnau, pour lesquels il avoit été excommunié. Raimond à qui il ne restoit plus de place considerable que Toulouse & Montauban, & envers qui d'ailleurs Philippe-Auguste son Souverain, n'étoit pas favorablement disposé, prit le parti de recourir à Pierre II. Roi d'Aragon son beau-frere, dont il alla lui-même implorer le secours. Ce Prince dévoüé au S. Siége & d'une probité à toute épreuve, embrassa hautement la défense, non seulement du Comte & de son fils, mais encore des Comtes de Foix & de Comminges, & du Vicomte de Bearn ses alliés. Il envoya une Ambassade solemnelle à Rome pour adoucir l'esprit du Pape, & pour se plaindre en même tems des vexations que les Légats & Simon de Montfort exerçoient dans le Languedoc. Il fit plus : dans le tems que ses Ambassadeurs agissoient auprès d'Innocent, qu'ils por-

terent par leurs instances à faire suspendre la Croisade, il se rendit lui-même à Lavaur, où les Evêques de la Province étoient assemblés en Concile avec les Légats, pour y admettre, suivant l'ordre du Pape, le Comte de Toulouse à la purgation canonique. On peut juger de quelle nature étoient les démarches que faisoit le Roi d'Aragon dans cette assemblée, par le Mémoire suivant qu'il y presenta au mois de Janvier 1213. » Comme l'Eglise, notre sainte mere, a non seulement des verges pour frapper, mais encore des mammelles pour alaiter : Je Pierre, par la grace de Dieu, Roi d'Aragon, demande humblement & avec instance à Votre Sainteté, pour le Comte de Toulouse, qui desire ardemment de rentrer dans le sein de l'Eglise, en faisant la satisfaction personnelle, que vous jugerez à propos de lui prescrire, pour les excès qu'il a commis & pour les dommages qu'il a causés soit aux Eglises soit aux Prélats, d'en agir à son égard avec clémence & misericorde, & de lui rendre les Domaines qu'il a perdus. Que si l'Eglise ne croit pas devoir écouter la priere que je lui fais pour la personne du Comte, je demande qu'on accorde du moins grace à son fils, à condition que le pere satisfera personnellement pour ses erreurs, en allant servir avec ses Chevaliers, soit en Espagne sur les frontieres des Sarasins, soit dans les partis d'outre-mer, ainsi qu'on le jugera plus convenable. On observera soigneusement les démarches du fils, en sorte qu'il se comporte comme il faut, tant pour l'honneur de Dieu que pour celui de l'Eglise, & on ne lui laissera l'administration de ses Etats, que lorsqu'il aura donné des preuves manifestes de sa bonne conduite.

Les articles de ce Memoire qui regardent les Comtes de Comminges & de Foix, & le Vicomte de Bearn, sont également remplis de soûmission. Mais le Concile de Lavaur n'y eut aucun égard, & il déclara en particulier qu'il ne pouvoit recevoir le Comte de Toulouse à se purger du crime d'hérésie & de la mort de Pierre de Castelnau.

Le Roi d'Aragon voyant qu'il ne pouvoit rien gagner, se déclara enfin publiquement le protecteur du Comte de Toulouse & de ses alliés, & appella au S. Siége du refus que les Evêques du Concile de Lavaur avoient fait d'écouter ses propositions. Raimond de son côté, ayant fait de nouvelles mais inutiles tentatives pour fléchir les Légats, songea à se défendre par les armes & la guerre s'alluma plus que jamais dans la Province ; elle fut funeste au Roi d'Aragon qui fut tué à la bataille donnée le 12 Septembre 1213. auprès de Muret, petite Ville du Comté de Comminges. L'Historien qui entre sur les faits que nous ne faisons qu'effleurer, dans des détails aussi exacts que curieux, s'arrête principalement sur les circonstances &

les suites de cette action mémorable qui mérite d'être lûë dans le Livre même.

Après la bataille de Muret tout plia sous les armes victorieuses de Simon de Montfort; le Comte de Toulouse, pour éviter son entiere ruine, n'eut d'autre ressource que de se mettre sans reserve à la discretion du Cardinal Pierre de Benevent, Légat du S. Siége, envoyé en Languedoc en 1214. ce qu'il fit à Narbonne par deux Actes du mois d'Avril, de l'un desquels on ne sera peut-être pas fâché de voir ici la teneur. La voici : » Je Raimond, par la grace de Dieu, » Duc de Narbonne, Comte de » Toulouse & Marquis de Provence, m'offre moi-même à Dieu, » à la Sainte Eglise Romaine & à » vous Seigneur Pierre, par la même grace Cardinal-Diacre, Légat » du S. Siége Apostolique; & je » vous livre mon corps, dans le » dessein d'executer & d'observer » fidélement de tout mon pouvoir, » tous les ordres quels qu'ils soient, » que le Seigneur Pape & la misericorde de Votre Sainteté jugeront » à propos de me donner. Je travaillerai efficacement pour engager mon fils Raimond de se remettre entre vos mains, avec » toutes les terres qu'il possede & » à vous livrer son corps & ses Domaines, ou tout ce qu'il vous » plaira de ces Domaines pour ce » sujet, afin qu'il observe fidélement suivant son pouvoir l'ordre » du Seigneur Pape & le vôtre.

Les Comtes de Foix & de Comminges & le Vicomte de Narbonne s'étant rendus dans la même Ville pour le même dessein, le Légat les écouta, ou fit semblant, dit l'Auteur, de les écouter favorablement, & les reconcilia à l'Eglise aussi-bien que le Comte de Toulouse, après qu'ils eurent donné une caution juratoire, & remis divers Châteaux très-forts qui leur restoient. Il ne paroît pas par la suite de l'Histoire, que cette absolution leur ait servi de beaucoup, & Dom Vaissette juge que le Légat ne se comporta pas à leur égard avec la droiture qui convenoit. Il se fonde sur les Paroles mêmes de Pierre de Vaux-Sernay, témoin oculaire, qu'il a soin de rapporter. Cet Historien en effet ne peut s'empêcher de convenir » que la Divine Providence agit en » cette occasion avec beaucoup de » misericorde, afin, dit-il, que » tandis que le Légat amusoit & » adoucissoit à Narbonne, *par une » fraude pieuse*, les ennemis de la » Foi, le Comte de Montfort pût » passer dans le Quercy & l'Agenois avec les Pelerins qui étoient » venus de France, & combattre ses » adversaires, même ceux de J.C. » *O! pieuse fraude, ô pieté frauduleuse du Légat!* s'écrie dans » une espece d'anthousiasme, cet » Auteur enchanté d'une circonstance, si favorable aux affaires » de Simon de Montfort, son Héros.

Quoiqu'il en soit de la sincerité du Cardinal de Benevent, Raimond & son fils se retirerent à Toulouse où ils vécurent comme

de simples particuliers, tandis que le Comte de Montfort acheva d'envahir impunément le reste de leurs Etats. Simon eut l'adresse de se les faire adjuger d'abord par deux Légats, contre l'intention même du Pape ; & depuis, un Concile nombreux d'Evêques tenu à Montpellier, le déclara *Prince & Monarque* de tout le Pays. Il en faut pourtant excepter la Ville de Toulouse & le Château de Foix dont le Légat Pierre de Benevent, fit prendre possession au nom de l'Eglise Romaine. Les Toulousains se soûmirent à l'ordre du Légat, livrerent la Ville & le Château à Foulques leur Evêque, & obligerent le Comte Raimond, son fils & les Comtesses leurs femmes de quitter leur Palais & de se retirer dans une maison bourgeoise. Le Château de Foix fut remis avec la même facilité, & le Légat s'étant ainsi assuré de ce qui restoit de places fortes dans la Province, permit, remarque Dom Vaissette, aux Chevaliers dont les biens avoient été confisqués pendant la guerre, d'aller par-tout où ils voudroient, à condition qu'ils n'entreroient pas dans les Villes murées, qu'ils marcheroient sans armes, qu'ils ne monteroient que sur de simples *roussins*, & qu'ils ne porteroient qu'un éperon.

Pendant que le Cardinal Pierre de Benevent & Concile de Montpellier disposoient ainsi des Domaines du Comte de Toulouse & de ses alliés, Loüis fils aîné de Philippe-Auguste, qui trois ans auparavant, par un mouvement de pieté, s'étoit croisé contre les Hérétiques de Languedoc, voulut accomplir son vœu, & arriva dans la Province au Printems de 1215. avec un nombre considerable de Noblesse. Sa presence affermit encore plus l'autorité du Comte de Montfort à qui Innocent III. avoit depuis peu accordé provisionnellement la joüissance & la régie des Etats de Raimond, jusqu'à ce qu'à la tenue du Concile qu'il venoit d'indiquer à S. Jean de Latran pour la fin de l'année. Loüis étant à Toulouse obtint de Guillaume Abbé de Castres par le crédit de Simon de Montfort une partie de la mâchoire de S. Vincent, dont il fit present à l'Abbaye de S. Germain des Prez, & ayant fini sa quarantaine de service ou de pélérinage, ce Prince revint en France avec toute sa suite. » On assure, *dit l'Historien*, » qu'ayant raconté à son arrivée à » la Cour, tout ce qui s'étoit passé » durant son voyage, le Roi, les » Princes, & les principaux Barons » de France furent également indignés de la conduite que Simon » de Montfort tenoit envers le » Comte de Toulouse.

Celui-ci & son fils voyant que toutes leurs soûmissions envers le Pape & ses Légats étoient inutiles, & qu'on en vouloit bien moins à leurs sentimens ou à leur conduite qu'à leurs Etats, avoient, avant l'arrivée du Prince Loüis, abandonné leur Ville Capitale où ils ne pouvoient plus demeurer avec bienséance, & on croit que l'un &

l'autre se retirerent à la Cour de Jean-sans-terre Roi d'Angleterre, beau-frere de Raimond VI.

Cependant le Concile de Latran se tint au tems marqué. L'Historien observe en passant que Foulques Evêque de Toulouse y mena avec lui S. Dominique pour le presenter au Pape, & solliciter en sa faveur la confirmation de l'Ordre des Freres Prêcheurs. Ce ne fut pourtant que sous Honoré III. Successeur d'Innocent que la Régle de S. Dominique fut confirmée.

Le Comte de Toulouse & son fils avec les Comtes de Foix & de Comminges s'étoient rendus à Rome avant la tenue du Concile pour y solliciter la restitution de leurs Etats. Il y eut de grands débats dans cette Assemblée au sujet de leurs demandes. Innocent III. lui-même inclinoit à leur faire enfin justice : mais les partisans de Simon de Montfort prévalurent ; il fut décidé par un Decret qu'on ne trouve pas à la vérité dans les Actes, mais qui est rapporté, ou dont il est parlé dans divers Auteurs, » que » tous les Domaines que les Croi- » sez avoient conquis sur les Héré- » tiques, leurs croyans, leurs fau- » teurs & receleurs, avec la Ville » de Montauban & celle de Tou- » louse, qui est (ajoûte le Decret) » la plus gâtée par l'Hérésie, se- » roient donnés au Comte de » Montfort, & que le reste du Païs » qui n'auroit pas été conquis par » les Croisez seroit remis, suivant le » Mandement de l'Eglise, à la gar- » de de gens capables de mainte- » nir les interêts de la paix & de la » Foi, afin d'en pourvoir le *fils uni-* » *que* du Comte de Toulouse, » quand il seroit parvenu à un âge » légitime, s'il se montroit tel » qu'il méritât d'obtenir le tout, » ou seulement une portion, ainsi » qu'il seroit plus convenable. « Simon de Montfort de son côté informé de cette disposition, & pour posseder sans inquiétude les Domaines qui lui avoient été adjugés, en alla demander l'investiture à Philippe-Auguste qui la lui accorda. Ainsi Raimond VI. Comte de Toulouse, le plus grand Terrien qui fût dans le Royaume, se vit forcé malgré lui de subir la sentence du Concile de Latran, qui sans en avoir l'autorité, le privoit de tous ses Etats, & de souffrir que le Roi en investît un étranger, sans avoir été entendu, & sans qu'on lui eût fait son procès, comme il convenoit à un des premiers Pairs du Royaume. C'est une des réfléxions que fait l'Historien en finissant son XXII Livre.

Le XXIII[e] décrit les tentatives heureuses, que les deux Comtes de Toulouse de retour en Provence firent en 1216. & les années suivantes pour rentrer dans leurs Etats, ou du moins pour se conserver ceux qui étoient reservés au jeune Raimond par le Decret du Concile de Latran. Autant que la fortune leur fut favorable, autant fut-elle contraire à Simon de Montfort qui perdit ses conquêtes aussi rapidement qu'il les avoit faites. Les Toulousains mécontens de son

gouvernement, ayant rappellé & reçu dans leur Ville le Comte Raimond leur ancien Seigneur, Simon en fit le siége & y fut tué le 25 Juin 1218. d'un coup de pierre tirée d'une des machines des assiégés. » Ce fameux Capitaine, dont » les anciens Historiens, qui sont » presque tous ses Panégyristes, » font les plus grands éloges, fut, » suivant les uns, le Judas Macha- » bée de son siécle, & si on en » croit les autres, il doit être re- » gardé comme un véritable Mar- » tyr. Nous n'avons garde, *ajoûte* » *Dom Vaissette*, de vouloir rien » diminuer de la gloire qu'il s'ac- » quit à si juste titre par ses excel- » lentes qualitez : mais on ne sçau- » roit disconvenir qu'il n'ait mêlé » quelques défauts a un plus grand » nombre de vertus; & il est aisé » de reconnoître en lisant dans les » Auteurs du tems le recit de ses » actions, qu'avec beaucoup de » pieté, un zéle ardent pour la Re- » ligion, un courage invincible, » une extrême valeur, une science » consommée dans l'art militaire, » & un cœur généreux, bien-fai- » sant & libéral, il avoit une pas- » sion démesurée de s'aggrandir, » & d'élever sa famille au faîte des » grandeurs, qu'il étoit dur, fier, » infléxible, colére, vindicatif, » cruel & sanguinaire. Enfin divers » Auteurs très-pieux entre les an- » ciens & les modernes, sont per- » suadés, que Dieu par sa mort » voulut punir son ambition & sa » négligence à corriger les desor- » dres des Croisez.

Amauri, fils aîné de Simon de Montfort, du consentement du Légat & des Evêques qui étoient au Siége de Toulouse, succeda à son pere dans le commandement de l'armée des Croisés, qu'on appelloit aussi l'*Armée du Seigneur* & l'*Armée de la Foi*; Honoré III. écrivit à tous les Evêques de France d'engager les peuples de leurs Diocèses qui ne s'étoient pas encore croisés pour la Terre Sainte, de s'armer & de marcher au secours du nouveau Général. Il exhorta Philippe-Auguste à renvoyer en Languedoc le Prince Loüis son fils à la tête d'une puissante armée. Mais malgré tous les secours qu'il reçut en differens tems, soit du Roi de France, soit de la Croisade par les instantes sollicitations du Pape, Amauri ne put ni venger la mort de Simon, comme il le desiroit, ni conserver la possession de ses Domaines. La valeur & la vigilance du jeune Raimond Comte de Toulouse, firent échoüer tous ses projets, & les desordres qui regnoient parmi les Croisez, rendant leur domination odieuse aux peuples, ceux-ci chercherent à l'envi à rentrer sous l'obéissance de leurs anciens maîtres; de sorte qu'Amauri ayant perdu toutes ses Places fortes, & se voyant à la fin abandonné de ses troupes, fut obligé en 1224. de quitter le Languedoc pour toûjours, & de se retirer à la Cour de France, où il ceda à Loüis VIII. successeur de Philippe-Auguste, les droits qu'il pouvoit avoir sur les conquêtes des Croisez.

Raimond VI. Comte de Toulouse étoit mort de mort subite à Toulouse deux années auparavant, c'est-à-dire au mois d'Aoust 1222. Il faut voir dans le Livre même tout ce qui y est raconté des circonstances de cette mort, aussi-bien que les divers jugemens que les Historiens ont porté du Comte. Nous nous contenterons de remarquer que Dom Vaissette, sans entreprendre l'Apologie de Raimond, pense qu'on ne sçauroit l'excuser d'avoir favorisé les Hérétiques, ou du moins de ne les avoir pas reprimés ou chassés de ses Etats; mais que quant à ses sentimens, il n'y a aucune preuve qu'il ait professé lui-même l'erreur, & qu'il est faux qu'il ait été déclaré Hérétique au Concile de Latran, comme quelques-uns l'ont avancé. » Il offroit » toûjours au contraire, *dit notre* » *Auteur*, de se justifier pleine- » ment; & ce qui prouve qu'il » étoit bien assuré de son innocen- » ce, c'est qu'on ne voulut jamais » recevoir sa justification, quelque » soin qu'il se donnât pour être » écoûté.

Raimond VI. ne fut pas inhumé, parce qu'il étoit excommunié; Raimond VII. son fils qui dans la suite fit sa paix avec l'Eglise, ne put jamais obtenir que le corps de son pere reçût les honneurs de la sépulture. On voyoit au milieu du 15e siecle, son cercueil dans le même état où il avoit été mis d'abord après sa mort, auprès du Cimetiere de S. Jean de Toulouse, & on montre encore de nos jours dans la maison de S. Jean, le crâne de ce Prince, où l'on voit sur le derriere une fleur de lys très-bien formée, & qui y paroît empreinte naturellement.

Livre XXIV. Raimond VII. qui au milieu de la prosperité de ses armes, avoit été excommunié par le Pape Honoré III. dès l'an 1221. cherchoit sincerement à se reconcilier à l'Eglise, & le Pape de son côté pressé par l'Empereur d'envoyer de nouveaux secours à la Terre Sainte, n'étoit pas fâché de se débarrasser de la guerre contre les Abigeois, qui ne pouvoit guéres cesser alors que par l'obéïssance volontaire du Comte de Toulouse. Celui-ci avoit envoyé en 1224. des Ambassadeurs à Rome pour entamer cette importante négociation; elle avoit été renvoyée à un Concile ou Assemblée d'Evêques qui se tenoit alors à Montpellier, & Raimond, aussi-bien que le Comte de Foix & le Vicomte de Beziers, y avoient donné les plus fortes assurances de leur soûmission au S. Siége. Mais cette affaire qui sembloit devoir avoir le succès le plus favorable, fut traversée d'un côté par le Roi de France, & par les menées secretes de la Maison de Montfort, & de l'autre par quelques Prélats qui durant les troubles ayant profité des dépoüilles du Comte de Toulouse, craignoient d'être obligés de lui rendre ses Domaines, s'il rentroit dans le sein de l'Eglise. C'est ce que l'Historien explique au commencement de ce Livre.

Honoré III. envoya pour nou-

veau Légat en France Romain Cardinal-Diacre du titre de Saint Ange, qui loin d'y apporter la paix, ne chercha d'abord qu'à éluder la reconciliation de Raimond, comme il parut au Concile que ce Légat tint à Bourges en 1225. Il agit ensuite avec tant de vivacité auprès de Loüis VIII. que ce Prince autant par l'esperance de réunir à sa Couronne des Pays considerables, qui pouvoient en relever l'éclat, que par zéle pour la Religion, se chargea d'entreprendre en son nom la guerre contre le Comte de Toulouse. Il ne s'y détermina cependant que sur l'assurance que le Légat lui donna que le Pape défendroit au Roi d'Angleterre sous peine d'excommunication, d'attaquer les Domaines qu'il possedoit actuellement, *soit justement*, *soit injustement*, tant qu'il seroit occupé à combattre les Hérétiques Albigeois.

La guerre fut donc resoluë dans une assemblée des Notables du Royaume convoquée à Paris le 28 Janvier 1226. le Légat s'y rendit & excommunia publiquement par l'autorité du Pape, Raimond Comte de Toulouse & ses associés & les déclara *Hérétiques condamnés*. Il confirma la possession de ses Domaines au Roi de France & aux héritiers de ce Prince à perpetuité, & Amaury de Montfort avec Guy son oncle ceda au Roi par de nouvelles Lettres tous les droits qu'ils avoient sur ces Domaines. Loüis VIII. deux jours après prit la Croix des mains du Légat avec les Evêques & les Barons de l'Assemblée de Paris, & la Croisade fut publiée dans tous les coins du Royaume. Le Roi, à qui le Cardinal de Saint Ange avoit accordé pendant cinq ans les décimes sur les biens Ecclesiastiques, pour fournir aux frais de son expedition, fit des préparatifs extraordinaires & jamais orage pareil n'avoit menacé les Hérétiques Albigeois & leur prétendu fauteur. On assure que l'armée des Croisés étoit de cinquante mille hommes de cheval, tant Chevaliers qu'Ecuyers, & d'un plus grand nombre de Fantassins. Loüis qui avoit assemblé son armée à Bourges, prit sa route par le Nivernois & arriva à Lyon au mois de Mai. A mesure qu'il approchoit du Languedoc & de la Provence, la plûpart des Villes de ces deux Provinces, qui dépendoient du Comte de Toulouse, lui envoyerent faire leurs soûmissions. Il n'y eut que la Ville d'Avignon dont les habitans étoient excommuniés depuis 12 ans pour avoir suivi le parti de Raimond VI. leur Seigneur, qui osa refuser le passage à l'armée des Croisés. Le Roi l'assiegea, quoiqu'elle fût comprise dans les terres de l'Empereur, & ne la prit qu'au bout de trois mois après une perte considerable de ses troupes; il passa ensuite le Rhone, & s'étant assuré sans coup ferir de tout le Pays, depuis ce fleuve jusqu'à quatre lieuës de Toulouse, il reçut des otages ou le serment de fidélité de la plûpart des Evêques, des Villes & des Seigneurs de la Province. Après avoir

établi Imbert de Beaujeu, qui fut dans la suite Connétable de France, pour Gouverneur de tous les Pays qui venoient de se soûmettre à son obéïssance, Loüis prit le parti de retourner en France, & étant tombé malade à Montpensier en Auvergne, il y mourut le 8 Novembre 1226.

Cette mort fit changer de face aux affaires de Languedoc. Raimond VII. aidé de la protection de l'Empereur, avoit à la vérité repris quelques-unes de ses Places; mais il n'étoit pas en état de continuer la guerre. Il aima mieux écouter les propositions de paix qui lui furent faites, & qui avoient été concertées par le Légat avec la Régente de France & le Conseil du jeune Roi Saint Loüis. Il vint à la Cour & donna les mains au Traité, par lequel entre autres articles est stipulée la cession de la plus grande partie de ses Etats à la France en faveur du mariage de sa fille avec un des freres du Roi; après quoi son absolution & sa reconciliation à l'Eglise ne souffrirent plus de difficultez.

Le Cardinal de Saint Ange qui avoit été continué Légat à la priere de la Reine Mere, fit cette cérémonie le Jeudi Saint 12 d'Avril 1229. devant le grand Portail de l'Eglise de Notre-Dame de Paris en presence du Roi, de plusieurs Evêques & de toute la Cour. Raimond ayant juré d'observer le Traité qui avoit été conclu à Meaux & qui contient 21 articles fut introduit dans l'Eglise par le Légat, qui l'ayant conduit au pied du grand Autel, lui donna l'absolution de son excommunication, & à tous ceux de ses alliés qui étoient presens, & en fit en même tems expedier l'acte. » C'étoit un » spectacle digne de compassion » (dit un Auteur du tems) de voir » un si grand Homme, après avoir » resisté à tant de Nations, être con- » duit jusqu'à l'Autel en chemise, en » haut de chausses & nuds pieds.

Par ce Traité qui fut bien-tôt suivi du mariage d'Alphonse frere de S. Loüis avec la fille du Comte de Toulouse, finit la longue & sanglante guerre que le prétexte de la Religion & de la conservation de la Foi, avoit entretenuë jusqu'alors dans le Languedoc. Mais l'Hérésie n'en fut pas plus tranquille & on prit d'autres mesures pour l'extirper. Le Légat, accompagné d'Adam de Milly Gouverneur de la Province pour S. Loüis, alla quelque tems après à Toulouse pour reconcilier cette Ville à l'Eglise: il y tint un Concile, où l'on fit divers Reglemens pour la recherche des Hérétiques, & c'est suivant Dom Vaissette, à cette assemblée qu'il faut attribuer l'établissement fixe & permanent du Tribunal de l'Inquisition. Un Ecrivain moderne a avancé que le même Concile fit un Decret pour l'érection de la charge d'un Maréchal de la Foi, qui auroit droit de prendre les armes, pour courir sus aux Hérétiques qui oseroient remuer, & fit cette Charge héréditaire en faveur de Levy comme une recompense

des services que Gui de Levy, Seigneur de Mirepoix avoit rendus depuis le commencement de la Croisade ; mais notre Auteur regarde ce Decret comme une fable. Ce qui est certain, selon lui, c'est que Gui de Levy I. du nom, après avoir été depuis le commencement de la Croisade successivement Maréchal de Simon & d'Amauri de Montfort, fut Maréchal du Roi de France dans l'expedition de Loüis VIII. contre les Albigeois en 1226 & qu'on auroit pû ne pas l'omettre, comme on l'a fait dans le Catalogue des grands Officiers de la Couronne. Ses Successeurs se donnerent le titre de *Maréchaux de Mirepoix*, ou *Maréchaux d'Albigeois* jusqu'à la fin du XV. siecle, qu'ils se qualifierent *Maréchaux de la Foi* : titre qu'ils ont toûjours pris depuis, & qu'ils regardent comme héréditaire, sur le fondement que Gui I. fut Maréchal de l'*Armée de la Foi*.

Les Réglemens du Concile de Toulouse qui avoient été précedés d'une Ordonnance de Saint Loüis pour la recherche & la punition des Hérétiques des differens Domaines de Languedoc dont ce Prince devoit joüir, suivant le Traité juré à Paris par Raimond VII. souffrirent au commencement quelques difficultez dans leur execution, malgré les soins qu'apporta le Cardinal de S. Ange avant son retour à Rome, pour regler les procedures de la nouvelle inquisition. Gregoire IX. informé que plusieurs Hérétiques de la Province, après avoir abjuré leurs erreurs, les avoient reprises, & sous prétexte que les Evêques à qui le jugement des Hérétiques avoit été remis par l'Ordonnance de Saint Loüis & les Statuts du Concile de Toulouse, étoient détournés par d'autres occupations, commit au mois d'Avril 1233. l'exercice de cette Inquisition dans le Toulousain & dans le reste du Royaume, aux Freres Prêcheurs, avec pouvoir de proceder par sentence contre les accusés. En conséquence de cette commission l'Evêque de Tournai alors Légat du S. Siége en Languedoc, établit à Toulouse deux Religieux de l'Ordre de S. Dominique, sçavoir Frere *Pierre Cellani* & Frere *Guillaume Arnaldi*, qui furent les premiers Inquisiteurs de leur Ordre dans cette Ville. Il en établit de même dans chacune des principales Villes où ils avoient des Couvens. » Depuis ce tems-là, *dit notre Auteur*, » ces Religieux érigerent en France » mais sur-tout à Toulouse & à » Carcassonne, un Tribunal qui a » duré pendant plusieurs siecles, & » auquel ils firent citer ou citerent » eux-mêmes non seulement tous » ceux qui leur furent dénoncés » comme Hérétiques ou suspects » d'hérésie, mais encore tous ceux » qui étoient accusés de sortilége, » de magie, de maléfice, de Judaïsme, *&c.* Ils suivirent, *ajoûte* » *Dom Vaissette*, une procedure » qui leur étoit propre dans les divers jugemens qu'ils rendirent : » où ils livrerent les accusés au bras » séculier pour être brûlés vifs, ou

» ils les condamnerent à être renfermés pour toûjours dans des prisons parculieres, où enfin ils se contenterent de leur imposer des pénitences laborieuses suivant qu'ils étoient plus ou moins coupables.

Comme les procedures de ce Tribunal que l'Auteur décrit dans la suite de son Ouvrage ne regardent plus la guerre ou la Croisade contre les Albigeois, dont nous nous étions proposé de donner le précis, nous terminerons ici cet Extrait : remettant à parler dans un autre Journal de quelques-unes des notes de Dom Vaissette, & de quelques autres articles interessans concernant l'Histoire de Languedoc.

ESSAIS SUR LA NECESSITE' ET SUR LES MOYENS DE plaire. A Paris, chez *Prault* fils, Quai de Conty, vis-à-vis la descente du Pont-Neuf, à la Charité. 1738. *in*-12. pag. 290. *sans* l'Avertissement.

IL est également de notre interêt que nous plaisions, & qu'on nous plaise. Il n'y a donc personne qui ne doive avoir beaucoup d'obligation à l'Auteur de cet Ouvrage. * Il a travaillé pour ceux mêmes qu'il n'a point pretendu instruire; & il ne tiendra pas à lui qu'on ne leur rende désormais tout le plaisir qu'ils font dans la Societé. Quelquefois les Sçavans, les grands Artistes, voyent avec une sorte de peine qu'on dévoile les secrets de leur science & de leur art. Il n'en est pas de même des gens aimables & polis, par rapport à la science du monde, au sçavoir vivre, à l'art de plaire. Il leur seroit bien avantageux de pouvoir communiquer tout ce qu'ils ont à cet égard de connoissances & de talens, & de mettre ainsi tout le monde en état de leur ressembler.

M. de M. n'est pas le premier qui ait écrit sur un sujet aussi important, aussi interessant que *la necessité & les moyens de plaire*; & parmi ses rivaux on compte des Auteurs estimés. Sa gloire en est plus grande. Les matieres souvent traitées, & qui par-là semblent épuisées, sont les meilleures épreuves de l'esprit & du génie.

Ces *Essais* sont précedés d'un courr Avertissement dans lequel on trouve d'abord deux portraits qui sont comme l'abrégé de tout l'Ouvrage. » Quelle difference, *dit M. de M.* d'un homme qui concentré dans son amour propre, reduit, pour ainsi dire, la societé au commerce que ses passions ont entre elles; qui ne conçoit que ses goûts; qui ne sent que ses besoins; pour qui tous les objets exterieurs semblent transformés en autant de miroirs, où il n'apperçoit que lui-même; quel contraste, dis-je, de cet

* M. DE MONCRIF, de l'Académie Françoise.

» homme, qu'on ne rencontre que » trop souvent, à celui qui persua- » dé que les vertus sociables sont » la source du véritable bonheur, » se regarde comme membre d'une » Republique que des égards mu- » tuels entretiennent, & que l'a- » mour propre mal entendu cherche » à détruire ; qui toûjours attentif » à ce qui flatte ou mortifie, à ce » qui éleve ou dégrade ses conci- » toyens, ne cherche dans ces dif- » ferens points de vûë, que ce » qui le mene à se concilier leur » amitié & leur estime ! Peut-on » trop fuir celui qui ne veut qu'un » bonheur auquel il n'associe per- » sonne ? Peut-on trop rechercher » celui qui n'est satisfait de soi-mê- » me, qui n'est heureux, que par » les avantages qu'il verse dans la » societé ?

Cependant ces deux hommes si differens desirent de plaire. En effet il en est de ce desir, comme de celui du bonheur. Quand on examine les hommes avec quelque attention, on voit également & qu'ils cherchent à être heureux, & qu'ils le cherchent mal : toute leur conduite porte évidemment ce double caractere. On peut dire de même qu'ils ont tous le desir de plaire, puisqu'ils veulent tous être applaudis, recherchés, accueillis ; que tous enfin veulent réüssir dans l'esprit des autres. Mais la plûpart se font une fausse idée de ce que c'est que plaire, ainsi que des moyens d'y parvenir ; erreur d'autant plus dangereuse qu'elle vient du cœur plûtôt que de l'esprit. C'est leur vanité & leur orgüeil qui les trompent.

L'Auteur expose ensuite le plan de son Ouvrage. Sa principale vûë dans la premiere Partie a été de démêler ces illusions d'un amour propre mal entendu, & particulierement celles qui séduisent les gens d'esprit. Il prouve en premier lieu la necessité de plaire. Cette necessité reconnuë le mene à en chercher les moyens. Ensuite il explique comment ces moyens nous égarent, ou nous font réussir.

Dans la seconde Partie, en appliquant à l'éducation les principes qu'il a établis, il propose quelques idées sur la maniere de cultiver les premieres années des enfans, afin de les preparer de bonne heure à plaire un jour dans la Societé.

M. de M. définit d'abord ce qu'il entend par le mot de plaire. C'est faire sur l'esprit des autres hommes une impression agréable, qui les dispose, ou même les détermine à nous aimer.

Avec bien de la probité & des vertus, on n'est pas toûjours aimable. » Il est commun de trouver » des gens dont les principes & les » mœurs vous attirent, & dont le » commerce vous rebute : on ne » peut s'empêcher de les conside- » rer, de les respecter & de les fuir.

En effet, on voudroit ne les point tant considerer & respecter, parce qu'on ne les aime pas. On voudroit ne les point fuir, & au contraire se plaire avec eux, parce qu'on les considere & qu'on les respecte. Mais ces gens de bien ne

le sont pas parfaitement, s'ils ne travaillent à se rendre sociables. C'est une sorte de vice que de ne vouloir pas se corriger des défauts par lesquels on déplaît. C'est manquer à la justice & à la bienfaisance, & par consequent à la probité. D'ailleurs les vertueux doivent chercher à plaire pour l'interêt de la vertu ; & négliger ce qui pourroit la rendre aimable, c'est ne la pas aimer assez. *Voyez p.* 116. *&* 187.

» Quand les ames au-dessus des » foiblesses ordinaires, sont en » même tems douces, sensibles, » indulgentes, vous les aimez, & » c'est leur vertu même qui vous » attire encore plus à elles. Mais » quand vous trouvez ces person- » nages vertueux, qui vous regar- » dant du haut de leur mérite, » vous marquent une certaine bon- » té impérieuse, une certaine pi- » tié qui vous annonce leur superio- » rité & votre petitesse, vous êtes » tenté de croire que le droit de » vous mépriser est une recompen- » se qu'ils s'attribuent pour la peine » qu'ils se donnent de fuir les vices. » Vous sentez peu d'estime pour » leur vertu, & beaucoup d'éloi- » gnement pour leur personne.

Cette attention de plaire qui doit accompagner les vertus de l'ame est encore plus necessaire pour faire valoir les avantages de l'esprit. Elle les sauve de la jalousie qu'ils peuvent exciter lorsqu'ils sont éminens. Elle fait qu'on nous aime autant qu'on nous estime. Alors tous nos besoins sont remplis. » L'estime des hommes est » un tribut qui ne satisfait que no- » tre raison. Leur amitié est neces- » saire au bonheur d'une ame sensi- » ble.

Qu'elles sont aimables ces ames sensibles pour qui l'amitié est un besoin ! Mais malheureusement elles ne sont pas fort communes. Qu'on me haïsse, pourvû qu'on me craigne, disent les Tyrans. Il y a aussi bien des gens qui diroient volontiers, qu'on me haïsse, pourvû qu'on m'estime.

L'Auteur vient ensuite aux avantages de la naissance & du rang. Ils n'affranchissent point de la necessité de plaire. » Les inferieurs avec un » respect bien attentif & bien se- » rieux, sont quittes de tout ce » qu'ils doivent aux Grands ; & » combien la superiorité de ceux- » ci est peu digne d'envie, quand » elle ne leur rapporte que ce seul » tribut ! Les respecter scrupuleu- » sement, sans avoir d'autres senti- » mens pour eux, c'est mettre à » part leur personne, & ne rendre » hommage qu'à leur destinée. » C'est n'entretenir une divinité » que de la beauté du pied d'estal » qui l'éleve. Qu'ils desirent de » plaire ; au moindre effort l'ou- » vrage est achevé. Tout s'embellit » autour d'eux. L'esprit se décou- » vre, les talens se multiplient. » Leur sourire est comme ces » rayons de lumiere, qui répandus » tout à coup sur une campagne, » font sortir mille tableaux variés » & rians, où l'on ne découvroit » auparavant qu'une sombre & » confuse uniformité.

Que les Grands ne craignent point qu'on oublie ce qu'on leur doit, s'ils sont bons & affables. On peut l'être avec dignité ; & puis ce qui les fera aimer davantage, ne sçauroit les faire moins respecter.

Leur conduite à l'égard de leurs inférieurs tient principalement à l'idée plus ou moins raisonnable qu'ils ont des prérogatives du rang qui les décore. Rien de plus vrai que ce principe, & l'experience le prouve. Les Grands les plus polis, sont ceux qui ont le plus d'esprit. Au reste, l'opinion outrée des avantages qu'on a sur les autres, séduit moins communément ceux qui sont Grands par leur naissance, que ceux qu'on appelle gens de fortune. La hauteur, l'arrogance, la fatuité de ces hommes nouveaux, justifient en quelque sorte la haine qu'on leur porte.

Le desir de plaire pourroit les corriger, en les ramenant à la véritable idée qu'ils doivent avoir d'eux-mêmes, & de la disposition où les esprits en général sont à leur égard. Alors ils se diroient, » Je » possede ce qui excite la haine de » quiconque desire un état plus » abondant que le sien. Ce ne sera » pas assez de l'associer aux dou» ceurs de cette même abondance » qu'il m'envie. Il faudra que pour » obtenir grace sur le reste, je lui » persuade par des prévenances, » par des égards continuels, qu'au » sein des richesses, j'ai besoin de » son estime, de son amitié, de » son aveu enfin pour être heureux.

Puisque tous les avantages dont nous venons de parler, ne dispensent pas de songer à plaire, combien ce soin est-il plus necessaire à l'égard des liaisons qui forment la societé ? L'amitié a besoin elle-même qu'un pareil secours l'entretienne.

Mais le sçavoir vivre & la politesse ne sont pas fort utiles, lorsqu'on ne remplit de tels devoirs que comme des devoirs, ou par une habitude souvent mêlée de distraction. C'est le desir de plaire qui leur donne l'ame, & qui nous en fait un mérite auprès des autres. Alors soyons sûrs de leur reconnoissance. » Les égards sont moins » sujets que les services à trouver » des ingrats.

Il ne faut que définir ce desir de plaire, pour faire connoître quel est le bonheur d'en être animé. Voici l'idée que nous en donne l'Auteur, & elle est bien juste. » C'est, *dit-il*, un sentiment que » nous inspire la raison, & qui » tient le milieu entre l'indifference » & l'amitié, une sensibilité aux » dispositions que nous faisons naî» tre dans les cœurs, un mobile » qui nous porte à remplir avec » complaisance les devoirs de la » societé, à les étendre même, » quand la satisfaction des autres » hommes peut raisonnablement » en dépendre. C'est une force qui » dans les changemens de notre » humeur, dans les contradictions » où notre esprit est sujet à tom» ber, nous retient en nous oppo» sant à nous-mêmes. C'est enfin » une attention naturelle à démê-

» ler le mérite d'autrui, & à lui » donner lieu de paroître; une fa» cilité judicieuse à négliger les suc» cès qui n'interessent que notre » esprit & nos talens, quand par » cette conduite nous gagnons d'ê» tre plus aimés.

Mais combien de personnes contentes de se voir considerées ou applaudies, ne consultent jamais si on les aime! Cependant le don de plaire ne doit être qu'un moyen flatteur d'obtenir la plus douce de toutes les recompenses, le plaisir d'inspirer de l'amitié. Il n'y a de vrais succès que ceux qui nous font cherir.

M. de M. parle ensuite de ceux qui aimables dans la societé, sont désagréables dans leur domestique, & de ceux qui dans une compagnie, ne songent à plaire qu'à un seul, & par-là désobligent tous les autres. Les premiers, dit-il, ressemblent à ces avares fastueux, qui étalant une magnificence exterieure, se privent dans leur famille du necessaire. Les seconds imitent encore l'erreur d'une autre espece d'avares, qui ne s'attachant qu'à grossir leur trésor, y ajoûtent imprudemment ce qui serviroit à entretenir leurs autres biens, qui déperissent. Ils ne s'apperçoivent pas que c'est s'appauvrir.

Nous l'avons déja dit; malgré la vivacité de leur desir, la plûpart des hommes sont aussi peu éclairés sur l'art de plaire que sur celui d'être heureux. Quel égarement, par exemple, d'esperer de plaire, quand on ne songe qu'à briller! Ce défaut est pourtant bien commun parmi les gens d'esprit. L'Auteur le peint avec force & justesse, & en marque les principales suites. L'envie de briller jette souvent dans l'affectation, & on y tombe en deux manieres, l'une en forçant son naturel, l'autre en imitant celui d'autrui.

Une autre erreur autant & plus à craindre, quoiqu'elle soit moins susceptible de ridicule, c'est de mettre l'esprit caustique au rang des moyens de plaire. Ce n'est pas même un moyen d'être estimé, du moins de l'être long-tems. En effet soyez malin & railleur; peut-être vous trouvera-t-on d'abord plus d'esprit que vous n'en avez. Mais dans la suite on vous en trouvera moins, parce que vous serez haï. L'Auteur distingue plusieurs sortes d'esprit caustique.

Mais il y a deux caracteres entierement opposés à celui-ci, & dont il n'est pas moins important de se garantir, parce qu'ils nous font mépriser. C'est la fade complaisance & la flatterie.

Ces égaremens, où le desir de plaire est sujet à nous entraîner, appartiennent également aux deux sexes. Mais on connoît une autre erreur qui séduit particulierement les femmes; c'est la coqueterie. » La fausse vanité la fait naître, des » chimeres flatteuses l'entretien» nent, & le mépris en est le fruit.

Il est donc certain que le desir de plaire nous égare souvent; que nous manquons l'amitié en cherchant trop l'estime; & que nous

manquons l'estime même. Mais aussi combien nous offre-t-il de moyens d'être également aimés & estimés, quand la vertu l'anime, & que la raison l'éclaire. C'est lui qui à son tour » donne l'ame aux » qualitez les plus heureuses que » nous ayons reçûës de la nature » ou de l'éducation, soit qu'elles » appartiennent à la figure, soit » qu'elles tiennent au caractere. » Sans lui les hommes qui sont » doüés de ces avantages, ne les » portent point à leur véritable » prix.

L'ingénieux Académicien, suivant toûjours la même méthode, parcourt ces qualitez differentes, les définit, les décrit, les peint, réunissant par-tout le bel esprit, & l'esprit philosophique, la précision & la netteté, la force & les graces. On peut juger de cet Ouvrage par ce que nous en avons déja cité; & assurément il nous en coûte pour ne pas citer davantage. Mais notre but est plûtôt de le faire connoître par une analyse suivie, que par des morceaux détachés. Continuons.

L'utilité du desir de plaire ne consiste pas seulement à relever, à perfectionner les qualitez qui sont en nous. Ce desir y en fait naître de nouvelles. Il corrige certains défauts, & en adoucit d'autres.

Quel guide pour ceux qui obtiennent des succès éclatans, ou qu'éleve la fortune ! » Il les rend » modestes. Il les garantit d'une » certaine confiance orgüeilleuse, » d'un certain air de superiorité, » qui se glisseroit, sans qu'ils s'en » apperçussent, dans leur langage, » dans leurs actions les plus indif» ferentes, & même dans leur po» litesse.

Il inspire aux bienfaicteurs l'attention à ne point diminuer d'égards pour ceux qu'ils ont obligés. Les services ne peuvent pas être continuels. Les occasions ne s'en presentent pas tous les jours; il y a des intervalles. Par quoi les remplir ? par une suite d'égards.

Ce n'est que l'envie de réussir dans l'esprit des autres, qui peut corriger de l'air dédaigneux, du ton méprisant. Prenez du goût pour le commerce de la Societé; ayez interêt de ménager quelqu'un & de lui plaire, bien-tôt vous perdrez ces défauts.

Il est bien honteux qu'on ne puisse faire par bonté de cœur & par vertu, ce qu'on fait si facilement par d'autres motifs. Mais si notre interêt seul a du pouvoir sur nous, connoissons-le du moins cet interêt dans toute son étenduë. On dit quelquefois, que m'importe de plaire à des gens qui ne me plaisent point ? La réponse est aisée. Afin qu'ils vous plaisent. Ne sera-ce pas là un bien pour vous ? Or soyez sûr que ceux qui vous déplaisent, vous plairont, ou vous déplairont moins, dès que vous leur plairez.

Les défauts que le desir de plaire ne pourroit vous faire vaincre entierement, il les adoucira, de maniere à leur faire trouver grace dans la Societé. Telle est, par exemple, l'inégalité de l'humeur,

Une personne sujette à ce défaut, si elle veut plaire, parlera la premiere des contrastes de son humeur, avoüera & blamera ses bizarreries, conviendra des raisons qu'on a dû ne pas rechercher son commerce, reparera par une politesse plus attentive les fautes que son inégalité lui fait commettre. Alors vous songerez vous-même à l'excuser. Vous finirez par l'aimer. Ses défauts ne seront plus des torts.

Il y a encore d'autres qualitez qui naissent du desir de plaire, & d'autres défauts dont il garantit, que l'Auteur considere par rapport à la conversation, parce qu'elle est en quelque sorte le champ où ils paroissent avec plus d'éclat. Ce morceau est un des plus utiles & des plus agréables de tout l'Ouvrage. Mais nous ne pouvons que l'indiquer; & il est tems de venir à la seconde Partie, dans laquelle il est traité de l'éducation des enfans, suivant les principes établis dans la premiere.

Elle est divisée en trois Chapitres. Le premier contient des réfléxions préliminaires sur les premieres idées qui nous sont imprimées par l'éducation.

Dans le second, on propose des moyens pour faire naître dans les enfans, avec le desir de plaire, les qualitez de l'ame, par lesquelles on plaît plus généralement.

Dans le troisiéme, on examine quelles sont les connoissances ausquelles il est plus à propos d'appliquer l'esprit des enfans, & quels sont les talens qu'il faut cultiver en eux avec plus de soin, pour leur donner les moyens de plaire.

» L'éducation, *selon M. de M.* » est l'art d'employer l'entende» ment des enfans dans ses diffe» rens développemens, de manie» re à y imprimer fortement & par » préference, les principes ver» tueux & sociables. « Il vient ensuite au détail, & explique comment, par exemple, on peut donner aux enfans cette sensibilité qu'on appelle compassion. Elle resultera necessairement de la liaison des differentes idées qui forment cette qualité. Le secret de l'éducation consiste donc à lier ensemble certaines idées, & à s'opposer à l'union de quelques autres.

L'Auteur blâme avec raison la coûtume ridicule de ne parler aux enfans qu'en les contrefaisant, pour ainsi dire, de ne répondre à leurs questions qu'en les trompant, & de ne leur débiter que des chimeres badines. On entretient leur foiblesse, sous prétexte de s'y prêter. Ils deviendroient plûtôt raisonnables, si on l'étoit plûtôt avec eux. Ce seroit même un moyen de leur plaire, du moins quand ils ont de l'esprit, & de flatter utilement leur vanité. En effet ils s'apperçoivent bien-tôt de cette espece de moquerie. Ils croyent qu'on les méprise. De-là peut-être leur dégoût pour les personnes qui les élevent, & la honte niaise qui succede à l'aimable naïveté de l'enfance.

Mais souvent on leur parle plus sérieusement, sans leur parler plus raisonnablement. » Qu'un enfant

» demande à quoi sert de l'argent. » On lui répondra communément, » qu'avec de l'argent il aura *des » dragées, des joüets, une belle robe.* » . . . . En coûteroit-il davantage » de lui dire, que l'*argent sert à fai- » re du bien aux autres, & à nous en » faire aimer* ?

Aux discours il faudroit joindre les exemples, & prendre garde de ne pas contredire ses instructions par ses actions. » La véritable édu- » cation consiste dans le rapport » continuel des exemples qui frap- » pent les enfans, & des discours » qu'ils entendent au hazard, avec » les préceptes qu'on leur donne.

Pour faire naître dans les enfans le desir de plaire, & les qualitez par lesquelles on plaît, il faut les loüer sur certains avantages, & ne jamais les entretenir de quelques autres. Par exemple, on peut loüer dans un enfant les vertus de l'ame; & les connoissances qui étendent l'esprit. Ces loüanges sont justes, & peuvent être utiles. Mais il faut bien se garder de le flatter sur sa naissance. Elle n'est point un mérite; & d'ailleurs il croiroit n'avoir plus rien à desirer pour paroître avantageusement dans le monde. L'experience, il est vrai, le détrompera un jour; & peut-être se fera-t-il alors une étude de plaire. » Mais quelle difference d'y être » porté par une habitude contrac- » tée dès la jeunesse, ou par des » réfléxions tardives & interessées! De plus, il est difficile d'effacer les premieres impressions qu'on a données de soi, en entrant dans le monde; & pour peu qu'on tarde à se corriger, on se corrige inutilement.

Il y a pourtant une maniere de faire envisager aux enfans les distinctions de la naissance par des côtez qui ne nourrissent point leur orgüeil, & de les leur presenter comme des moyens de plaire davantage & plus facilement. Mais on fait tout le contraire; & soit mal adresse, soit basse flatterie, on trouve, même en les instruisant, le moyen de les corrompre. » On » dira, par exemple, aux uns qu'il » faut être *affables* à ceux qui leur » font la *cour*; qu'ils doivent avoir » de la *bonté* pour les gens qui leur » sont attachés; & le mot de *cour* » excepté, on tient à peu-près le » même langage aux autres. Il fau- » droit bien plûtôt, évitant avec » un soin extrême toutes ces ex- » pressions, dont la vanité des en- » fans, plus sensible déja qu'on » ne le croit, ne saisit que trop » bien l'énergie, il faudroit, dis- » je, n'employer que des termes » propres à les rendre modestes, » *&c.*

Tout ce morceau est trop long pour être transcrit, mais en voici la fin que nous ne pouvons supprimer. » On doit s'attacher sans ces- » se à ne leur faire envisager la » grandeur que par ce qu'elle a de » facile, de doux, de caressant; » que par les bienfaits qu'elle peut » procurer ou répandre; ne leur » peindre la fortune que sous les » traits de la libéralité; n'appeller » enfin devant eux tous les avanta-

» ges qu'ils possedent, que du nom » des vertus qui en peuvent naître.

M. de M. ne veut point non plus qu'on loüe dans les enfans les agrément de la figure, le naturel dans les actions & dans le langage, l'enjoüement & la vivacité, *&c.* Leur faire remarquer en eux ces avantages, ce seroit les alterer. » Le na» turel est une espece d'innocence » qui perd entierement de ce qu'el» le est, dès qu'on lui apprend à se » connoître. « Cette pensée nous rappelle ce mot d'un homme d'esprit, qu'il y a des graces naïves qui se perdent souvent par la seule tentation de les embellir.

L'Auteur fait ensuite plusieurs réfléxions sur quelques défauts qu'on remarque assez souvent dans les enfans, & dont on ne sçauroit travailler trop tôt à les corriger, tels que l'attention maligne à relever les fautes qu'ils voyent commettre, l'empressement à faire valoir ce qu'ils se croyent de bonnes qualitez, l'opposition opiniatre à la volonté d'autrui, *&c.*

Souvent on ne corrige un défaut que par un autre. Par exemple, en reprenant les enfans avec dureté, on les rend timides & sauvages. Les inconvéniens de la timidité, les ridicules ausquels elle expose les gens même qui ont le plus d'esprit, sont bien marqués par notre Auteur. Rien n'est mieux pensé, ni mieux écrit.

Le troisiéme Chapitre de cette seconde Partie traite, comme nous l'avons dit, des connoissances & des talens qui doivent entrer par préference dans l'éducation des enfans, pour leur donner les moyens de plaire. M. de M. les indique dans l'ordre dans lequel il croit qu'ils doivent se succeder. *L'intelligence des Langues, l'Histoire, les exercices & les talens, la connoissance des Ouvrages d'esprit, & des Arts agréables, l'habitude au stile Epistolaire, les usages du monde, & la connoissance des hommes de son siecle.* * Tout ce que dit l'Auteur sur chacun de ses articles, est si serré & si concis qu'il est impossible de l'abréger. Nous remarquerons à cette occasion que ce sont ordinairement les meilleurs Ouvrages dont il nous est plus difficile de donner de bons Extraits. Que peut-on reformer & retrancher où tout est bien dit, & où il n'y a rien de trop? Nous craignons ces Ouvrages si parfaits, presque autant que les plus mauvais. L'avantage d'un Journaliste, c'est d'avoir à travailler sur un bon Livre mal fait & mal écrit. Heureusement pour nous, mais malheureusement pour le public, parmi les meilleurs Livres il y en a peu de bien faits; & nous nous convaincons tous les jours de plus en plus que le talent

* En 1718. il parut à Amsterdam, chez l'HONORE' & CHATELAIN un petit *in* 12. intitulé : NOUVELLES MAXIMES SUR L'EDUCATION DES ENFANS. C'est une ironie ingénieuse & bien soûtenuë. L'Auteur établit de fort mauvaises régles. Mais malheureusement ce sont celles qu'on suit presque toûjours. Rien n'est plus propre à en faire sentir le faux & le ridicule que de les proposer ainsi sérieusement.

de bien arranger & de bien exprimer ses pensées, est encore plus rare que celui de bien penser.

Par l'analyse que nous venons de faire de cet Ouvrage, & sur-tout par ce que nous en avons cité, on a pû juger que pour le bien entendre, ou du moins pour en bien sentir toutes les beautez, il faut le lire avec plus d'attention qu'on n'a coûtume d'en donner aux autres Ouvrages du même genre. M. de M. pour délasser ses Lecteurs, sans cesser pourtant de les instruire, a mis sa morale en action dans des Contes de Fées. » On reconnoîtra, » *dit-il*, que les idées, les évene» mens qui constituent chaque » Conte, servent à prouver l'utili» té de quelques uns des principes » répandus dans ces Essais. Mon » objet a été d'embrasser une sorte » de Roman, dont toute l'action » tendît à établir une ou plusieurs » véritez morales. J'ai cru que le » merveilleux de la Féerie con» courroit à mettre ces maximes » dans un jour plus agréable.

Pour sentir tout le prix de ces ingénieuses Fables, il faut les lire en leur entier. Un Extrait n'en pourroit donner qu'une idée très-imparfaite.

Il paroîtra incessamment une seconde Edition de cet Ouvrage.

MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES INSECTES: par M. de Réaumur, de l'Académie Royale des Sciences, Commandeur & Intendant de l'Ordre Royal & Militaire de S. Loüis. Tome III. A Paris. De l'Imprimerie Royale, 1737. *in*-4°. pag. 532. planches détachées XLVII.

Des douze Mémoires qui composent ce Volume, les quatre premiers ont fait le sujet d'un Extrait, qui se lit dans le Journal d'Octobre, 1737. Nous continuerons à rendre compte des Mémoires suivans avec toute l'exactitude & tout le détail, que mérite un Ouvrage tel que celui-ci, où l'utile se trouve presque par-tout joint au curieux & à l'agréable.

V. Dans le cinquiéme Mémoire, il s'agit des Teignes à fourreaux qui ne sont pas lisses à l'exterieur, soit qu'ils soient formés des fragmens de feuilles ou de tiges de plantes, soit qu'ils ne soient point pris des végétaux ni des matieres dont ces Insectes se nourrissent. Les Teignes (observe nôtre Auteur) ainsi que les divers peuples de l'Univers, sçavent se faire des habits taillés sur bien des modéles differens, mais qui pour chaque espece ne varient point: la nature leur ayant appris à chacune ce qu'elles pouvoient faire de plus convenable en ce genre, pour leur conservation. Nous ne nous serions peut-être pas attendus (continue-t-il) qu'une industrie pareille à la nôtre, quant aux vêtemens, eût été accordée à tant de petits Insectes; &

qu'ils paruſſent être en droit de nous reprocher, que nous ne ſommes que leurs imitateurs, puiſqu'ils ont employé ſans doute pour leurs habits les pelleteries, les laines, le coton, les plantes & la ſoye, avant que les hommes ſe fuſſent aviſés d'en faire un ſemblable uſage. Ces Teignes font même entrer dans la compoſition de leurs étoffes des matieres, qui vraiſemblablement n'entreront jamais dans les nôtres. Parmi ces Inſectes les uns ſe font des habits groſſiers, comparables à ceux des Sauvages; les autres ſe font les leurs avec plus d'art & plus d'induſtrie. M. de Réaumur nous produit ici pluſieurs exemples de l'une & de l'autre eſpece.

La Teigne qui vit ſur les feuilles de l'aſtragale, porte un fourreau garni exterieurement de trois *falbalas* godronnés, *pretintaillés*, & rangés par étages, comme l'étoient ceux au moyen deſquels nos Dames ſçavoient renfler leurs juppes avant qu'elles euſſent imaginé d'en ſoûtenir de beaucoup plus amples par des paniers. L'Auteur a trouvé dans les feuilles de l'aſtragale dénuées de tout leur parenchyme rongé par l'Inſecte, l'étoffe employée pour les *falbalas*; mais il n'a point encore découvert comment s'y prend cet Inſecte pour l'appliquer ſur ſon fourreau, & ce qu'il en dit ici ne ſont que des conjectures fondées ſur quelque analogie avec d'autres Teignes de même genre.

Une autre ſorte de Teigne appellée par Ariſtote *Xylophthoros* & par Pline *Ligni-perda*, comme ſi elle gâtoit ou corrompoit le bois, fortifie ſon fourreau ſoyeux par pluſieurs petites pieces de feuilles de *gramen* ou chien-dent plus longues que larges, & rangées les unes ſur les autres en recouvrement, comme les tuiles de nos toits. Quelquefois ces petits morceaux de feuilles ſont pris ſur le charme, le hêtre ou le chêne; mais plus ordinairement ſur celles du *gramen*, comme étant plus étroites, & par-là plus faciles à tailler. Souvent ces fourreaux ſont couverts de tiges de chien-dent creuſes & très-déliées, ou de petites parcelles des tiges du genêt, de longueur inégale, & placées parallélement les unes aux autres: ce qui feroit pour nous un habit ridicule & peu convenable, ſi l'on ſubſtituoit aux petites tiges du *gramen* des baguettes de bois aſſez groſſes. Quelque peu à portée qu'ait été l'Auteur pour obſerver les differentes métamorphoſes de ces eſpeces de Teignes, il eſt perſuadé que leurs femelles ſe transforment en Papillons dépourvûs d'aîles ſenſibles, comme il arrive à pluſieurs ſortes de Chenilles dont il a fait mention ailleurs.

Il vient enſuite aux Teignes aquatiques, & aux vétemens dont elles ſe couvrent. Il y en a qui compoſent leurs fourreaux des grains d'un ſable très-fin; & d'autres font les leurs du gravier le plus gros. Les unes n'employent pour cela que des feuilles plattes; quelques autres n'y font entrer que de petites

petites tiges rondes. Certaines déposent si artistement des portions de feuilles ou de tiges, qu'il semble qu'un ruban verd soit roulé sur leur fourreau, & qu'il y fasse des tours de spirale : certaines autres mettent en œuvre des materiaux de toute espece, feuilles fraîches, vieilles feuilles & très-macerées; fragmens de bois, tantôt sains, tantôt demi pourris; grains de gravier, petites pierres, morceaux de coquilles, petites coquilles entieres : on diroit que tout leur est bon. De toutes ces matieres elles se font des couvertures, souvent des plus baroques; & cette irrégularité même (dit notre Auteur) nous montre leur génie.

» Elles ont besoin d'être couvertes (continue M. de R.) mais elles ont besoin de l'être par un fourreau dont la pesanteur soit telle, que jointe au poids de leur corps, le total se trouve presque en équilibre avec l'eau. Leur habit est-il trop léger? elles le chargent par quelque petite pierre qu'elles y attachent. Devient-il trop pesant, parce qu'il s'est imbibé d'eau? Elles l'allégent, en y attachant un morceau de bois léger, un fragment de roseau.

Quelques Teignes aquatiques se font des habits singuliers & très-jolis, qui sont entierement couverts de très-petites coquilles : les uns, de coquilles de petits limaçons aquatiques; les autres, de coquilles de petites moules. Un Sauvage (remarque l'Auteur) qui au lieu de se couvrir des peaux des animaux qu'il auroit tués, se couvriroit de petits animaux tout vivans, nous paroîtroit bien étrangement vétu : un Sauvage qui seroit tout couvert d'Ecureuils vivans, de Rats musqués vivans, *&c.* nous offriroit un spectacle bien bizarre. Tel est celui que ces Teignes nous presentent. Il y en a dont tout le dessus du fourreau est couvert de petites coquilles de moules bien assujetties, proprement arrangées, & dans lesquelles les moules vivent. Il y en a d'autres, dont tout le fourreau n'a pour couverture que des coquilles de très-petits limaçons, dans toutes lesquelles ces limaçons vivent, quoiqu'assez mal à leur aise, ne pouvant aller qu'où la Teigne les porte.

Toutes les Teignes aquatiques, dont l'Auteur vient de nous parler, doivent devenir habitantes de l'air sous la forme de mouches à 4 aîles, d'une classe qu'il a caracterisée par le nom de *Mouches papillonacées.* Elles se métamorphosent en *Nymphes* dans leur fourreau; & sous cette forme, elles n'ont plus besoin de manger. Mais elles pourroient être mangées elles-mêmes par des Insectes voraces, qui s'introduiroient dans leur logement, & contre lesquels l'état de foiblesse où elles sont alors, ne leur permettroit pas de se défendre. Comme elles sçavent filer, elles pourroient, avant leur transformation, boucher les bouts de leur fourreau. Mais par-là elles fermeroient l'entrée à l'eau, dont elles

ont besoin pour respirer, & qui doit s'y renouveller, pour n'y pas croupir. Elles ont l'industrie de pourvoir en même tems à ces deux besoins. Au lieu de mettre une porte pleine à chaque bout de leur fourreau, elles y mettent une porte grillée; & ce grillage suffit pour arrêter les Insectes destructeurs, & laisse à l'eau la liberté de l'entrée & de la sortie.

Notre curieux Observateur ne s'en tient pas sur l'article des Teignes aquatiques, à la seule description de leurs fourreaux; il les anatomise elles-mêmes, il tâche de découvrir l'usage des divers organes qu'il y développe, sur quoi il se rencontre quelquefois avec M. *Vallisneri*; il examine ces Insectes dans leurs travaux industrieux, soit pour se filer des fourreaux, soit pour y attacher au dehors toutes les pieces qui les accompagnent, soit pour les allonger & les élargir, lorsqu'ils sont devenus trop courts & trop étroits, soit pour s'en faire de neufs, lorsqu'on les a dépoüillés des vieux: il les suit dans leurs métamorphoses, & nous en décrit toutes les particularitez.

C'en est une bien singuliere, que les deux crochets que porte la Teigne transformée en *Nymphe*, differens de ceux qui lui appartenoient comme Teigne, & qui doivent rester à la dépoüille de la *Nymphe*. Ces crochets ne doivent lui servir, (comme M. *Vallisneri* l'a pensé) que lorsqu'elle sera sur le point de se métamorphoser en mouche; & elle les a uniquement, ou du moins principalement, pour détacher la grille du bout anterieur du fourreau. Si la mouche sortie de ses enveloppes (poursuit M. de R.) se trouvoit dans ce fourreau grillé, elle seroit obligée d'y périr: elle n'a point d'organes avec lesquels elle puisse forcer de pareilles barricades. Cette mouche se trouve ici très-exactement dépeinte.

De-là notre Auteur passe à des Vers ou Teignes qui rongent les pierres de nos murs, & dont il est parlé dans l'Extrait d'une Lettre de M. *de la Voye* à M. *Auzout* de l'Académie R. des Sciences, écrite en *1666.* imprimée dans le Journal des Sçavans de la même année, & depuis peu dans le dixiéme Volume des *Mémoires de cette Academie* donnés avant l'année *1699.* *page* 458. M. de Réaumur nous communique ici cet Extrait dans toute son étenduë, & suivi de ses réfléxions. Ces Vers sont renfermés dans une coque grisâtre, grosse comme un grain d'orge, plus pointuë par un bout que par l'autre, à peu-près comme une chausse d'Hypocras, & toute parsemée de petites pierres.

Notre Auteur prétend que ce n'est pas un fait aussi certain que l'a cru M. *de la Voye*, que ces Vers des murailles mangent les pierres & les creusent considerablement. Ces Teignes (dit-il) sont si petites, & la couche de grains pierreux qui couvre leurs fourreaux est si mince, qu'il ne paroît pas qu'elles pussent faire grand tort à un mur, quand elles y prendroient pendant plu-

sieurs siecles de suite, de quoi couvrir leurs habits. Les feuilles pierreuses que quelques jours d'une forte gelée détachent d'une grande pierre, fourniroient de quoi se vétir à bien des millions de ces Teignes. Le mur de l'allée des Jasmins aux Tuilleries très-peuplé de ces Insectes, & observé par notre Auteur depuis plus de 20 ans, n'en paroît nullement dégradé. Il est bien plus naturel de penser (continue M. de R.) que ces Teignes vivent de très-petites mousses & des *lichens* qui croissent sur les murs, comme en vivent des Chenilles beaucoup plus grandes. L'Auteur parcourt differentes especes de ces Teignes des pierres; il nous décrit la maniere dont elles se fabriquent des fourreaux neufs, & leurs diverses transformations en *Chrysalides*, puis en Papillons : car toutes ces Teignes sont de véritables Chenilles à 16 jambes.

VI. L'Auteur, dans son sixiéme Mémoire, passe en revûë les Teignes qui se font des fourreaux de pure soye, & ces fourreaux sont de deux especes. Les uns ont leur bout posterieur contourné en maniere d'une double crosse : les autres, dont il ne paroît souvent qu'une portion du bout anterieur, sont enveloppés dans deux pieces égales & semblables, qui comme un manteau, les recouvrent tant par dessus que par dessous, sans les toucher par-tout. Ces pieces ont quelque ressemblance avec l'une de celles qui composent les coquilles à deux battans. Les fourreaux de ces Teignes s'appellent ici *fourreaux à manteau* : où il faut observer que ces manteaux different des nôtres par la situation, couvrant l'Insecte & son fourreau de la queuë à la tête. Le chêne fournit plus de Teignes de ces deux especes, qu'aucun autre arbre que connoisse l'Auteur.

La premiere année qu'elles s'offrirent à ses yeux, il ne put parvenir à démêler la nature de la matiere qui formoit leurs vétemens, qu'il soupçonna d'abord être fabriqués de feuilles seches. On y remarquoit cependant à la loupe & même à la simple vûë, une infinité de petites écailles transparentes & rangées à peu-près comme celles des poissons. L'année suivante, il s'y prit de meilleure heure, il fit provision de ces Teignes, les mit chez lui sur de petits chênes en caisse, & les ayant ainsi sous ses yeux, il fut à portée de les voir travailler à leurs fourreaux. Il apprit par ce moyen, qu'elles n'en étoient pas seulement les ouvrieres, mais qu'elles en fournissoient toute la matiere de leur propre fonds; & cette matiere n'est autre que leur soye, dont leurs habits sont entierement tissus. Cette tissure, & principalement celle des parties faites en écailles, est fort differente de celle des coques à Chenilles. Quand par l'accroissement de ces Teignes leurs fourreaux deviennent trop courts & trop étroits, elles ne les abandonnent pas comme font plusieurs especes de Teignes, pour s'en faire de neufs. La matiere dont elles s'habillent leur

coûte davantage ; elles en sont plus ménageres, & se contentent d'agrandir leurs habits. L'Auteur a éxaminé cette tissure avec beaucoup d'attention, & la décrit avec une éxactitude, qui ne laisse rien à desirer ; sur quoi nous renvoyons au Mémoire même.

Les deux pieces qui composent la *crosse* dont on a parlé plus haut, & qui paroissent formées d'un grand nombre de petites écailles, sont ce qu'il y a de mieux travaillé dans l'étui de la Teigne en crosse. Mais les Teignes en *manteau* ont plus d'ouvrage à faire. Cependant la fabrique de celui ci est plus simple que l'Auteur ne l'avoit imaginé ; ce qu'il explique en détail. On y voit que la Teigne sort de son étui, pour travailler à cette besogne. M. de R. non content de voir ces especes de Teignes travailler à l'élargissement & à l'alongement de leurs fourreaux, a voulu de plus les contraindre à s'en faire de neufs : & il nous expose ce qui en a resulté, comme on peut s'en instruire chez lui. Du reste, ces fourreaux sont l'ouvrage de deux jours au plus. Nouvellement faits, ils sont tout blancs, comme le sont les allonges & les élargissures mises aux anciens fourreaux. Mais au bout de deux ou trois jours, tout cela devient brun & d'un tissu plus ferme. Dans les mois de Juin, Juillet & Août toutes ces Teignes se transforment en petits Papillons blancs.

VII. » Ces *Hottentots* (dit M. de » R.) qui se font des ceintures » d'intestins de bœufs & de mou» tons, qu'ils n'ont point nettoyés, » qui roulent de pareils intestins » autour de leurs jambes pour s'en » faire des especes de bas ou de » bottines, sont de vilains hom» mes, & si dégoûtans, qu'on a » peine à soûtenir l'idée de leur » malpropreté. Il est bien étrange, » qu'il y ait des hommes qui se » couvrent, & qui même se parent » avec de pareilles matieres. Les » Insectes ont aussi leurs *Hottentots*: » & l'on regardera apparemment » comme tels ceux, qui ayant be» soin de couvrir leur corps, ne le » couvrent qu'avec leurs excré» mens. Ces Insectes semblent ne » pouvoir nous presenter que des » images désagréables. Nos idées » du propre & du malpropre ne » sont pas toûjours assez philoso» phiques ; & notre imagination » est choquée, avant que la raison » ait eu le tems de se faire enten» dre. Si les excrémens de tous les » animaux étoient des parfums, » comme le sont ceux de quelques» uns, nous n'aurions, ni n'eus» sions jamais eu d'aversion pour » les excrémens. L'usage que nous » faisons de ceux des Bécasses, » prouve assez que notre aversion » pour ces sortes de matieres, a été » vaincuë dans les cas, où elle de» voit l'être. Si la nature a appris à » certains Insectes à se faire des » especes de robes & de manteaux » des matieres, que leur estomac & » leurs intestins ont digérées ; sans » doute que leurs excrémens n'ont » rien de rebutant pour eux. Après

» avoir tiré. . . . . . des feuilles de
» quoi se nourrir ; après les avoir
» fait passer par leur corps; le marc
» de ces mêmes feuilles a encore
» pour eux un usage utile ; il sert
» à les vétir.

Tels sont certains vers, qui se transforment en jolis Scarabées, & qui se tiennent sur le lys, dont ils mangent les feuilles. Ces vers paroissent sur les feuilles maltraitées, comme de petits tas de matiere humide, de la couleur & de la consistence des feuilles un peu macerées & broyées : mais en y regardant de plus près, on distingue à l'un des bouts de chaque petit tas, la tête de l'Insecte toute noire, & de chaque côté accompagnée de trois jambes noires & écailleuses, terminées par deux petits crochets. Si l'on met cette Teigne à nud, en lui ôtant les excrémens qui la couvrent, sa peau paroît extrêmement délicate & transparente ; ce qui l'a mise dans le besoin de se garantir des impressions de l'air exterieur & des rayons du Soleil, & ce qu'elle execute, en se couvrant de ses propres excrémens.

Pour cet effet la nature l'a construite de maniere que c'est non du côté du ventre, mais du côté du dos que son anus est ouvert, d'où il arrive, que les excrémens qui en sortent s'élevent au-dessus du corps & sont dirigés vers la tête. Cette direction se fait peu à peu, quoiqu'assez vîte, au moyen du mouvement vermiculaire & successif des anneaux de l'Insecte, lesquels poussent ces excrémens toûjours vers l'endroit le plus bas jusqu'à sa tête. Notre curieux Académicien a suivi de ses propres yeux cette jolie operation, qui s'accomplit dans l'espace d'environ deux heures ; au bout desquelles le ver est entierement couvert de ses excrémens ; mais la couche en est encore mince, & ne s'épaissit que par la répétition de la même manœuvre. Plus la couverture est épaisse, plus sa figure est irréguliere, & plus aussi sa couleur brunit.

En 14 ou 15 jours ces vers ont pris leur crue : ils sont alors moins couverts de leurs excrémens, & même presque nuds ; se preparant ainsi à leur métamorphose. Elle doit se faire en terre ; ces vers vont s'y cacher, & là ils se fabriquent des coques couvertes exterieurement de grains de terre, & tapissées interieurement comme d'un satin blanc, luisant & argenté, que l'on prendroit d'abord pour le tissu d'une soye fine & lustrée, filée par l'Insecte. Mais il n'a chez lui ni soye, ni filiere ; & il ne fournit qu'une liqueur mousseuse, une espece de bave blanche qui sort de sa bouche, & dont il enduit tout l'interieur de sa coque. Cette écume étant seche, forme des feuilles luisantes, fléxibles & telles qu'elles pourroient être si elles étoient de soye : ce qui rappelle à l'Auteur les experiences qu'il a proposées dans le troisiéme Mémoire du premier Tome pour reduire les gommes resineuses & les vernis en feuilles fléxibles, propres aux mêmes usages ausquels nous employons nos

étoffes de laine & de soye. Deux ou trois jours après que le ver s'est renfermé dans sa coque, il se transforme en une *Nymphe* semblable à celles des autres Scarabées. Environ 15 jours après, il perce sa coque, il en sort, & sous la forme d'un joli Scarabée, rouge en dessus, noir en dessous, & dont le frottement de ses derniers anneaux contre les fourreaux de ses aîles fait entendre comme un petit cri, il va chercher un pied de lis, dont il mange les feuilles; s'accommodant aussi de celles du martagon, de la couronne-impériale & de quelques autres plantes.

M. de R. nous décrit l'accouplement de ces Scarabées lequel dure au moins une heure; & des œufs qui en proviennent sortent au bout de 15 jours de petits vers qui y étoient contenus; & quoiqu'on n'ait pû jusqu'à present retrouver les coques de ces œufs, on ne doit pas supposer qu'ils ayent été transformés en ces sortes de vers, comme l'a cru M. Laurent *Patarol*, dans l'Histoire qu'il nous a donnée de ces Insectes, & qui a paru en 1713. parmi les Observations de M. *Vallisneri*. Cette Histoire (ajoûte notre Auteur) est écrite d'une maniere, qui ne permet pas d'esperer de parler mieux sur ce sujet, que l'a fait M. *Patarol*, ni même d'en parler aussi-bien, cet habile Observateur, ayant répandu sur cette Histoire les agrémens les plus convenables.

On rencontre sur des plantes moins succulentes des lis, que le vers de Scarabées d'un autre genre que les précedens; mais qui ont cela de commun avec eux, qu'ils se couvrent de leurs excrémens. Ceux qui vivent sur les feuilles des artichauts & de certains chardons analogues à ceux ci, se fabriquent cette sorte de couverture d'une façon qui leur est particuliere. Quand l'Insecte est suffisamment couvert de cette matiere fécale, il ne paroît qu'une masse de grains noirs, qui en cache totalement le corps. Mais cette masse n'est point portée par les partiesqu'elle couvre. Quelquefois elle est immédiatement appliquée sur le corps; mais elle le touche sans le charger. Quelquefois elle en est à une distance plus ou moins grande, selon qu'il plaît à l'Insecte. En un mot, il se fait de ses excrémens une espece de toit, de parasol ou de parapluye, qu'il soûtient au dessus de son corps à une distance plus ou moins grande, tantôt paralléle à ce même corps, tantôt differemment incliné.

Pour faire entendre comment cet Insecte se fait un pareil toit & comment il le soûtient, l'Auteur décrit la figure & la situation de deux organes qui sont particuliers à ce ver. Auprès de son derriere sont placées ces deux parties, qui composent ensemble une espece de fourchette ou de longue pince ouverte, dont les fourchons ou les branches sont d'une matiere écailleuse ou analogue à la corne. Depuis leur origine, où elles ont le plus de diamétre, elles vont en diminuant, & à peu-près paralléles

l'une à l'autre, elles se terminent par une pointe assez fine : representant ensemble une sorte de fourchette à deux longs fourchons & à un court manche. L'Insecte, peut varier en beaucoup de façons les positions de cette fourchette ; mais d'ordinaire il les incline vers sa tête, les tenant presque toûjours paralléles au-dessus de son corps, par delà le milieu duquel leurs pointes peuvent aller. On imagine aisément que dans une telle position elles peuvent tenir lieu d'une espece de charpente propre à soûtenir la matiere qui doit former un toit au-dessus du corps, sans être portée par celui-ci.

Cette matiere doit être fournie par l'*anus*, qui s'ouvre à l'extrémité d'un mammelon retourné en enhaut, & que l'Insecte éleve plus ou moins quand il veut. Comme ce mammelon est situé précisément entre les deux fourchons, ceux-ci sont à portée de recevoir tous les excrémens qu'il jette, & de les faire couler en avant par la pente que leur procure l'inclinaison de ces fourchons. Ces excrémens accumulés peu à peu sur cette fourchette & collés les uns aux autres, peuvent être poussés par-delà les pointes des fourchons, sans cesser pour cela d'être soûtenus ; & former alors un toit capable de couvrir entierement le corps de l'Insecte. Il change de peau & peut-être plus d'une fois avant que de se métamorphoser ; & sa dépoüille aide à fortifier sa couverture, servant même quelquefois de base à celle-ci. M. de R. nous décrit toutes les circonstances de ce dépoüillement ; sur quoi nous renvoyons au Memoire même.

VIII. Il s'agit des *fausses Teignes* ; dans le huitiéme Mémoire ; & l'Auteur donne ce nom aux Insectes, qui pour se couvrir, se font des fourreaux, qu'ils ne transportent point avec eux lorsqu'ils marchent. Ceux des Teignes sont de véritables habits. Ceux des fausses Teignes sont des logemens, des especes de maisons ou du moins des galeries qu'elles assujettissent contre des corps solides. Les Insectes de mer pourroient nous offrir quantité d'exemples de ces sortes de fourreaux faits de grains de sable ou de fragmens de coquilles. Mais notre Auteur se borne ici à l'Histoire de quelques especes de fausses Teignes plus faciles à observer, & dont nous avons plus à nous plaindre.

Telles sont en premier lieu les *fausses Teignes de la cire*, ausquelles il est d'autant plus necessaire de se couvrir dans leurs marches, que c'est aux dépens des Abeilles qu'elles doivent se nourrir. » Il faut » (dit M. de R.) qu'elles s'établissent au milieu d'un petit peuple » guerrier, armé d'un aiguillon re» doutable ; d'un petit peuple » composé d'un nombre de com» battans, qui surpasse celui des » soldats d'une nombreuse armée.

C'est-là, c'est dans ces ruches si bien défenduës que ces Teignes, malgré leur nudité, font impuné-

ment de terribles ravages. » Ce » n'est point au miel qu'elles en » veulent, (continuë l'Auteur) » elles cherchent un aliment que » la Chimie ne sçait pas aussi bien » dissoudre & décomposer, qu'el- » le sçait faire l'un & l'autre sur les » corps les plus durs, tels que les » pierres & les métaux : elles cher- » chent la cire, & leur estomac » sçait la digerer. Ces ennemies des Abeilles ont été connuës de tous ceux qui ont traité des républiques de ces mouches précieuses & des moyens de les conserver & de les multiplier. Aristote, Columelle & Virgile en ont parlé.

L'Auteur n'a pu jusqu'ici distinguer que deux especes de ces fausses Teignes; elles sont des Chenilles de la premiere classe ou à 16 jambes; & il a soin de les décrire exactement. Dans les gâteaux des ruches elles se creusent de petits tuyaux cylindriques, qui servent à les vétir & à les loger. Elles ont chacune le leur, qu'elles allongent à mesure qu'elles vont en avant, pour marcher toûjours à couvert; & tel de ces tuyaux ou galleries a près d'un pied de longueur, quoique pour l'ordinaire cette longueur n'aille qu'à cinq ou six pouces.

Tout l'interieur du tuyau est un tissu de soye blanche, assez serré, poli & revêtu exterieurement d'une couche de petits grains de cire ou d'excrémens si proches les uns des autres qu'ils dérobent, & la soye du tuyau, & l'Insecte, aux yeux des Abeilles, comme ils les dérobent aux nôtres. C'est un rempart presque impénétrable aux aiguillons des mouches, qui peut-être ne s'abstiennent d'attaquer les Teignes dans leurs logemens, que pour ne pas embarrasser leurs jambes dans la soye des tuyaux, d'où elles ne pourroient se dégager.

Pour s'instruire plus parfaitement du travail de ces fausses Teignes, qu'il ne seroit pas possible d'observer dans les ruches; M. de R. a mis des portions de ces gâteaux de cire pleins de ces Insectes dans de grands poudriers de verre, où il lui a été facile d'examiner toutes leurs manœuvres. Il les a vûës commencer leurs tuyaux de soye vers le bord superieur de quelques cellules, les continuer en les allongeant de cellules en cellules, dont elles percent les cloisons, découpper la cire avec les deux dents dont leur tête est armée, la reduire en petites parcelles arrondies, grosses comme de petits grains de sable commun, & en former plusieurs petits tas.

Ce sont-là les materiaux destinés à couvrir l'espece de gallerie que la Teigne doit habiter. Ce travail (dit l'Auteur) est assez amusant à observer, parce qu'il va vîte; & il a vû des fausses Teignes encore petites recouvrir de cire en 24 heures une gallerie de soye qui traversoit cinq à six cellules. Du reste ce n'est pas toûjours avec de la cire seule qu'elles recouvrent leurs tuyaux; elles y employent aussi leurs excrémens, quand elles n'ont pas de grands gâteaux de cire à manger;

&

& ces excrémens sont de petits grains noirs de la couleur des grains de poudre à canon. Tous ces tuyaux n'ont pas pour une seule couche de grains, ils en ont au moins deux ou trois couches les unes sur les autres.

Quand ces Teignes sont parvenuës à leur dernier terme d'accroissement, elles travaillent à se faire des coques pour s'y transformer en Chrysalides : & ces coques sont fabriquées comme les tuyaux. L'Auteur nous décrit les Papillons éclos de ces Chrysalides; & leur accouplement. Quand la cire manque à ces fausses Teignes, elles sçavent se nourir de bien d'autres alimens; elles mangent du papier, des feuilles seches, de la serge, & dans le besoin elles ont recours à leurs propres excrémens.

Ceux qui proviennent de la cire dont l'Insecte a vécu, ont mérité quelque éxamen de la part de M. de R. Ils n'ont aucune odeur de cire, ils tombent au fond de l'eau; mais tenus quelques tems entre les doigts, ils se ramolissent & se laissent paitrir. Jettés dans l'eau chaude, ils exhalent, après une légére ébullition, une odeur de cire: & il se forme alors sur quelques endroits de la surface de l'eau une pellicule, qui pétrie entre les doigts & approchée du nez, se fait reconnoître pour de véritable cire. Si l'on continue à faire boüillir l'eau, il se forme une seconde pellicule, & ainsi successivement en si grand nombre, qu'on est tenté de croire que ces excrémens ne sont que de la cire déguisée. Ce qui reste au fond du vaisseau paroît une pure matiere terreuse, si ce n'est qu'elle s'enflamme & qu'elle brûle comme la rapure de bois & sans se ramollir. Les excrémens de ces Teignes remangés par elles plusieurs fois & bouillis dans l'eau n'ont donné presque nul indice de cire.

Quoique celle-ci ne se mêle point avec l'eau froide, cependant les excrémens des fausses Teignes les plus chargés de cire se mêlent entierement avec cette eau. Celle où on laisse infuser ces excrémens, en dissout la cire, comme s'en est convaincu M. de R. par une experience dont il nous fait part : d'où il suit que cette infusion est un moyen d'avoir de la cire en dissolution dans l'eau : ce qui pourroit servir à quelques usages non seulement curieux, mais utiles, & dont il spécifie quelques-uns qu'on peut voir.

De ces experiences, qui sont du ressort de la Chimie, notre Auteur revient aux fausses Teignes, & nous en fait connoître plusieurs autres especes. Telles sont celles qui, comme de véritables Teignes des laines, mangent nos draps; celles qui aiment le cuir & qui rongent volontiers celui dont nos Livres sont couverts, celles enfin qui vivent de nos bleds dans nos greniers ou d'autres alimens que nous aimons, par exemple de chocolat. Toutes ces fausses Teignes sont des Chenilles à 16 jambes, dont notre Auteur décrit en détail la

figure, le travail, & les transformations; sur quoi il faut consulter son Mémoire.

Nous remarquerons seulement au sujet de la Teigne qui ronge les bleds, qu'elle en lie plusieurs grains ensemble avec des fils de soye: que dans l'espace compris entre ces grains, elle se file un tuyau de soye blanche, qu'elle attache contre les grains assujettis: que logée dans ce tuyau, elle en sort en partie pour ronger les grains, qui sont autour d'elle: que par la précaution qu'elle a d'en lier plusieurs ensemble, elle n'a point à craindre, que le grain que ses dents attaquent, s'échappe, qu'il glisse, qu'il tombe, qu'il roule: que s'il se fait quelques mouvemens dans le tas de bled, si beaucoup de grains viennent à rouler, elle roule avec ceux dont elle a besoin, elle s'en trouve toûjours également à portée.

Nous renvoyons à un autre Journal les 4 derniers Mémoires de ce Volume.

LEÇONS DE PHYSIQUE, CONTENANT LES E'LE'MENS de la Physique, déterminez par les seules loix des Méchaniques; expliquées au Collége Royal de France, par Joseph Privat de Moliere, Professeur Royal en Philosophie, de l'Académie des Sciences, & membre de la Societé Royale de Londres. Tome troisiéme. A Paris, chez la veuve *Brocas*, ruë S. Jacques, *Musier* Quay des Augustins, & Joseph *Bullot*, ruë de la Parcheminerie. 1737. vol. *in*-12. pag. 472.

NOus avons parlé du premier Volume de cet Ouvrage dans le Journal de Juillet 1735. & du second dans celui d'Avril 1736. Ce troisiéme renferme cinq leçons, sçavoir, en comptant celles des deux précedens volumes, la dixiéme, la onziéme, la douziéme, la treiziéme, & la quatorziéme.

M. de Moliere se propose d'établir dans la premiere Leçon six Propositions; la premiere, que les operations chymiques fournissent les moyens les plus convenables pour déterminer avec la plus grande précision, les principes de la nature, il entre à ce sujet dans un petit détail des opérations de chymie, ce qu'il ne fait qu'en passant, pour observer seulement un certain ordre & proceder avec méthode.

La seconde Proposition, est que les molécules de sel entremêlées de molécules d'huile, d'eau & de terre, dont on les dégage en partie par la dissolution, la filtration & la chrystallisation, sont composées de deux differentes matieres qu'on nomme *Acide*, & *Alkali*. La troisiéme, que la décomposition & la régénération des sels mineraux est une preuve sensible que les molecules de sel sont composées d'Acide & d'Alkali intimement unis par la fermentation.

La quatriéme, que la fabrique des sels artificiels est une nouvelle

preuve que les sels sont composez d'Acide & d'Alkali.

La cinquiéme, que les sels Acides s'unissent avec des molecules d'huile, & forment avec la terre, ces congelés que l'on nomme Bitumes.

La sixiéme, que le Fer n'est pas la seule matiere metallique propre à composer un sel, mais qu'avec chacun des autres métaux, l'on compose des especes de sels qu'on nomme vitrioliques.

De ces six propositions solidement prouvées par un grand nombre d'expériences chymiques, M. de Moliere passe à la onziéme leçon qui est la deuxiéme du volume. Elle contient l'explication de ces mêmes expériences, & l'on y fait comme toucher au doigt, non-seulement que les expériences dont il s'agit, sont des conséquences naturelles du Méchanisme, mais que jusqu'à présent les Physiciens n'ont rien dit là-dessus qui puisse satisfaire un esprit raisonnable. Ce sont les termes de l'Auteur, & on les lui passera volontiers quand on aura vû ses raisons.

Huit propositions font le fondement de cette onziéme Leçon, *premiere proposition* : » Les idées » que les Chymistes donnent de » leurs principes, ne sont pas aussi » démonstratives qu'ils se l'imaginent, & on ne peut en bonne » chymie, se passer de principes » élevez au-dessus des sens »

Voici en substance les preuves que M. de Moliere allegue de cette proposition. Les Chymistes retirent de la plûpart des matieres qu'ils soumettent à leurs opérations, ce qu'on nomme *esprit*, *huile*, *sel*, *eau* & *terre*. Ces mots reveillent des idées qui se peuvent appliquer à certains objets sensibles; mais quand les Chymistes veulent décrire en détail ce qu'ils entendent par ces principes, ils tombent dans de perpetuelles équivoques & on ne voit que trop alors, que cette démonstration tant vantée de leurs principes, n'est pas plus claire que celle des principes des autres Philosophes, & qu'aussi-tôt qu'ils s'éloignent des loix des méchaniques, ils tombent dans les mêmes illusions qu'ils reprochent aux autres.

En effet que seroit-ce que la connoissance même la plus précise de ces differentes matieres, sans celle des divers mouvemens qui les agitent? Il faut donc, conclud M. de Moliere, si l'on veut avoir une connoissance distincte des effets que les Chymistes décrivent, il faut nécessairement en venir au méchanisme, c'est-à-dire, à la détermination précise des mouvemens des parties qu'ils nous mettent devant les yeux; & ce mouvement n'est pas quelque chose qui tombe sous les sens.

Notre Auteur ne s'en tient pas ici à des généralités, il descend dans le détail, & remarque que tant qu'on s'en tiendra à dire, par exemple, que la matiere nommée *huile* ou *souphre*, est une substance onctueuse & inflammable; le *sel* un corps capable d'exciter sur la

langue le sentiment de saveur ; *l'Esprit* un principe actif ; *l'eau* un fluide insipide ; la *terre* une substance incapable par elle-même, d'aucune action, on n'aura jamais qu'une connoissance très-confuse de ces sortes de corps ; qu'ainsi il faut absolument déterminer la figure de leurs particules, & c'est ce qu'on a tâché de faire en disant que l'eau est un amas de corps cilindriques très-souples, qui n'ont par eux-mêmes aucune action ; l'huile un fluide composé de petites branches ; le sel un assemblage de pointes emboëtées dans des especes de guaines. Or les Chymistes n'ont jamais vû ces cilindres souples de l'eau, ces branches de l'huile, ces pointes de sels emboëtées dans des guaines, & ils n'ont jamais vû non plus, l'artifice avec lequel ces petits corps agissent les uns sur les autres ; ce qui en effet n'est gueres visible. Il en est de même de tout le reste.

On dira peut-être que ce méchanisme est étranger à la Chymie, & que les anciens n'en ont pas fait usage ; mais M. de Moliere demande là-dessus, si les qualités occultes des anciens Chymistes étoient quelque chose de plus sensible que les corpuscules, & ont plus contribué à perfectionner la Chymie ? Nous passons plusieurs autres reflexions solides qu'il fait à ce sujet, après lesquelles il remarque que telle ou telle figure, tel ou tel mouvement en particulier, se rencontrent aussi réellement dans les opérations de la Chymie, que l'eau, que l'huile, que le sel, que la terre, & qu'ainsi, pour avancer dans la connnoissance parfaite des mixtes, il faut connoître ces figures, ces mouvemens, & les déterminer aussi précisement, qu'on tâche de déterminer les autres principes. En effet les particules des mixtes n'ont pas une figure en général, elles n'ont pas non plus, un mouvement en général : des figures & des mouvemens en général, sont des chimeres. Elles ont donc des figures déterminées & des mouvemens déterminez. Or, dit notre Auteur, il importe autant aux Chymistes, de connoître ces mouvemens & ces figures, qu'il importe aux Horlogers de connoître les figures & les mouvemens des parties d'un Horloge.

Cela posé, il faut convenir avec notre Auteur, qu'on ne peut acquerir cette connoissance que par l'intelligence des loix des méchaniques, & cela étant, il est démontré que la Chymie ne peut se passer de principes élevez au-dessus des sens, & que tout ce qui reste à desirer là-dessus, est que ces principes soient simples & parfaitement intelligibles.

Seconde proposition. „ Les idées „ que les Chymistes Cartesiens „ donnent des Acides & des Alkalis, ne répondent nullement „ aux effets que ces Chymistes „ pretendent expliquer par le „ moyen de ces sels. „

Les preuves que M. de Moliere apporte de cette proposition se ré-

duisent, pour le fond, aux raisonnemens suivans : les Acides selon les Chymistes Cartesiens, sont de petits corps durs, longs & pointus, que l'eau entraîne çà & là dans ses parties, mais on ne dit point comment l'eau les entraîne ; on nie qu'elle soit un principe actif, quoiqu'elle soit capable de dissoudre non-seulement les sels ; mais le Fer même, & qu'elle procure aux autres principes toute l'activité qu'on leur attribuë. Les Alkalis au contraire, selon ces Chymistes, sont des especes de fourreaux ou d'éponges, dans lesquelles les Acides s'insinuent avec effort. On veut que dans le mélange de deux liqueurs dont l'une est chargée d'Acides, & l'autre d'Alkalis, aussi-tôt chaque Acide enfile son Alkali avec une dexterité merveilleuse, & on prétend, sans en alleguer cependant aucune raison, qu'à l'instant, & de cela seulement que chacune de ces petites pointes entre dans sa guaine ou qu'elle en sort, il doit s'exciter dans toutes les parties de la liqueur, un bouillonnement si impétueux que si elle n'étoit contenue dans des Vaisseaux spatieux, & d'une forte consistance, elle les briseroit & se disperseroit au loin. Il est vrai que l'experience rend les yeux témoins de ces faits, mais de dire qu'ils ne viennent que de ce que de petites pointes entrent dans un étuy & en sortent, c'est selon la remarque de M. de Moliere, vouloir prendre une Citadelle avec des fusées de Carte, & avec des Canons de sureau ; c'est vouloir qu'un Chariot pesamment chargé, & attelé à six mouches, aille avec rapidité. Une autre raison qu'apporte ici notre Auteur, & qui n'est pas moins frappante, c'est que bien loin que l'introduction de ces pointes dans leurs guaines, doive augmenter à un tel excès le mouvement des particules de la liqueur les unes à l'égard des autres, cette introduction au contraire, le devroit diminuer considerablement, & même le détruire tout d'un coup, à cause de la prodigieuse quantité de frottemens qui en naîtroient. M. de Moliere s'appuye ici d'un exemple qui paroît bien digne d'attention. Les Chymistes ont observé que la plus grande violence du feu ne peut décomposer le sel marin, & ils en ont conclu que les Acides, c'est-à-dire, les pointes dures & inflexibles de ce sel, étoient comme clavées & rivées dans leurs guaines. Cependant si l'on met dans une cornue trois parties de sel marin, & une partie de vitriol, dès l'instant les Acides du sel marin qu'on suppose être si fortement attachez à leurs Alkalis, en sortiront avec une si grande violence pour ceder leur place aux Acides du vitriol, que si on n'avoit pas soin d'adapter un grand & fort récipient à la cornue, & de lutter exactement les jointures, ces acides, ces pointes du sel marin, en sortant de leurs étuits, au moyen du seul mouvement que les Acides ou pointes du vitriol, ont pû leur communiquer en les chassant de leurs Alkalis

ou guaines, pour y entrer à leur place, fracasseroient tous les vaisseaux, selon l'expression de M. de Moliere, se répandroient dans l'air comme des Dragons furieux, passeroient par les fenêtres, & monteroient jusques par de là les tuilles avec une vivacité incroyable.

Cette expérience bien considerée, notre Auteur demande par quelles loix des méchaniques, il se peut faire que des pointes ou chevilles dures & inflexibles, telles qu'on suppose que sont celles du sel marin, lesquelles ètant enfoncées dans les Alkalis de ce sel comme dans des guaines, y sont retenuës si étroitement que la plus grande violence du feu ne peut les dégager, & qui ne peuvent certainement s'y mouvoir en aucune maniere, comment ces pointes peuvent néanmoins acquerir subitement un si grand mouvement, à l'approche des acides du vitriol, elles qui avant le mélange, se tenoient tranquilles dans les pores de l'eau, & ne pouvoient avoir d'autre mouvement que celui que les molecules de l'eau étoient capables de leur procurer; mouvement qui n'est pas assurément comparable à celui du feu le moins ardent.

Une reflexion qui vient bien ici au fait, & que M. de Moliere n'oublie pas, c'est 1°. Qu'on ne conçoit pas, qu'une cheville avec quelque vîtesse qu'elle soit poussée, en puisse chasser une autre du trou où elle est étroitement engagée, si le trou peut se mouvoir avec la cheville. 2°. Que quand cela seroit possible, la cheville chassée ne pourroit en aucune sorte, recevoir plus de vîtesse qu'en a celle qui la chasse, & s'éloigner du trou avec autant de promptitude, que les acides du sel marin s'éloignent de leurs Alkalis dans la fermentation.

Mais voici bien un autre combat dans lequel notre Auteur remarque que les Chymistes se jettent. Ils sçavent quelle violence de feu, il faut pour séparer les acides du vitriol. Cependant si sur une dissolution bouillante de vitriol, on verse goute à goute de la liqueur de sel Alkali de tartre, il s'excitera une fermentation pareille à la précedente, de sorte que si on continue à en verser jusqu'à ce que la fermentation cesse, les acides du vitriol si fortement attachez dans leurs Alkalis, en sortent néanmoins & venant se joindre au sel de tartre, composent avec lui, un nouveau sel. Voilà donc, selon l'idée des Chymistes, des pointes qui sortent de leurs guaines où elles sont étroitement retenues, & qui en sortent pour entrer dans d'autres guaines, où elles s'enfoncent à n'en pouvoir plus sortir, & cela sans qu'il y ait d'autres pointes qui les chassent des premieres guaines pour les enfoncer dans les secondes.

De ces considerations & de quelques autres que nous passons pour abreger, M. de Moliere conclud que l'idée que les Chymistes se forment du combat des Acides

& des Alkalis, eſt contraire aux loix des mécaniques les plus communément reçues, & contrarie ſi viſiblement la raiſon, qu'il ne faut pas s'étonner que les Neutoniens s'en mocquent.

Mais comme ces derniers ne relevent de telles abſurditez qu'à deſſein d'engager l'eſprit dans des ſuppoſitions encore plus abſurdes, & de l'éloigner abſolument du méchaniſme en général, M. de Moliere prie ſes lecteurs de trouver bon que ſans s'arrêter à réfuter ces Philoſophes, il pourſuive ſa carriere, en tâchant de montrer que tous ces effets ſurprenans, tous ces combats merveilleux que l'on voit ſe livrer entre les Acides & les Alkalis ſont une ſuite du méchaniſme, qu'il faut reconnoître dans la nature, & qui n'eſt proprement ſelon lui qu'une conſéquence directe du mouvement circulaire.

Que faut-il donc entendre ici par Acides & par Alkalis? c'eſt ce qu'on va voir dans la *troiſiéme propoſition.*

Les Acides & les Alkalis, dit M. de Moliere dans cette troiſiéme propoſition, ne ſont autre choſe que de petits tourbillons du premier élement, contenus dans les pores de l'eau, & ne different de ceux de l'huile, qu'en ce que les globules qui circulent dans leur capacité ſont beaucoup plus durs, plus denſes, plus peſans que ceux qui circulent dans les petits tourbillons de l'huile. Et le ſel Alkali n'eſt autre choſe qu'un amas de ces globules durs & peſans, que la violence du feu a détachez des matieres qui les contiennent.

Il faut voir les preuves de cette propoſition dans le livre même.

La *quatriéme propoſition*, eſt que la grande quantité d'eau dont les ſels alkalis ſe chargent étant expoſez à l'air, eſt une ſuite méchanique de la conſtruction ſimple, tant des molécules de l'eau & de l'air, que des molécules de ces ſels. Pour établir cette propoſition, M. de Moliere a recours à l'obſervation ſuivante; ſçavoir, Que dans les lieux les plus ſecs une livre de ſel de tartre expoſée à l'air durant quelque temps, ſe charge d'une livre d'eau qui rend ce ſel liquide. Or quoiqu'on ne puiſſe douter qu'il n'y ait de l'eau dans l'air; cependant, comme le poids d'un pouce cube d'air, n'eſt que la huit ou neuf centiéme partie du poids d'un pouce cube d'eau, il faut que la quantité d'eau dont le ſel ſe charge, ſoit répanduë dans un très-grand eſpace d'air. Mais comment ſe peut-il faire que cette eau répanduë dans une ſi grande quantité d'air, puiſſe venir toute ſe ramaſſer en peu de temps, dans un ſi petit eſpace. C'eſt ce que notre Auteur explique avec beaucoup de vrai-ſemblance, & à quoi nous renvoyons.

La *cinquiéme propoſition*, eſt que l'augmentation de poids & de volume que certaines matieres acquierent dans la calcination, ne peut proceder de la condenſation de la matiere qui ſert à tranſmettre la lumiere & la chaleur, & que les

Chymistes nomment matiere ignée.

La *sixiéme* qui suit de celle-là, est que cette augmentation de poids & de volume, procede de quelques mólécules pesantes de l'air, lesquelles viennent se joindre à ces matieres.

La *septiéme*, que les particules aëriennes qui viennent se joindre aux matieres que l'on calcine, sont ce qui contribue le plus à leur calcination.

La *huitiéme* enfin, est que le goût vif & comme brûlant que le sel acquiert par la calcination, ne doit pas être attribué à la matiere ignée, mais à la subtilité & à la solidité des particules de ce sel, entraînées par les molécules de la salive.

M. de Moliere explique ces propositions, d'une maniere très-simple & très-naturelle. Après quoi il passe à la troisiéme leçon, qu'il distingue comme les deux qui la précedent & les deux qui la suivent, par des propositions particulieres, ces propositions sont :

1°. Que l'Ether & l'air n'entrent pas moins dans la structure des mixtes, que l'eau, l'huile, le sel & la terre.

2°. Que l'air, l'eau, l'huile, le vif argent & generalement toutes les liqueurs peuvent être considerées comme des principes actifs par eux-mêmes, & la terre & les Alkalis, comme des principes passifs.

3°. Que les effets qui s'observent dans la distillation, & dans la fermentation ne sont qu'une suite méchanique de la construction qui vient d'être attribuée aux principes de la Chymie.

4°. Que la dissolution des métaux par les eaux fortes & les effets singuliers qui s'y remarquent sont une suite du méme méchanisme.

5° Que les métaux sont des corps composés de divers genres de pores remplis de molécules d'huile de differentes grandeurs.

Ces propositions, comme toutes les autres du livre, se trouvent expliquées par notre Auteur avec une grande exactitude, les méteores font le sujet de la quatriéme leçon. Le sçavant Auteur y fait voir. 1°. Que l'élevation des vapeurs & des exhalaisons dans les pores de l'air, desquelles naissent les brouillards, les pluyes, les neiges, les vents, &c. ne sont qu'une suite des principes établis dans les leçons précedentes. 2°. Que le tourbillon est la cause immédiate du vent proprement dit : 3°. Que les principales singularitez des vents peuvent toutes se déduire méchaniquement de l'idée du tourbillon de l'air ; 4°. Que l'opinion de Descartes sur la cause du tonnerre & des éclairs, ne répond, en aucune sorte, aux observations qui ont été faites depuis sur ces méteores ; 5°. Que les orages, les tempêtes, les pluyes, les neiges, les grêles, les éclairs les tonnerres, &c. se déduisent, sans peine, du mouvement circulaire. 6°. Enfin que les vents d'Orient qui regnent constamment dans la Zone Torride procedent du mouvement journalier de la terre d'Orient en Occident.

Il

Il ne nous est pas possible d'entrer dans le détail de tant de matieres differentes, nous nous contenterons d'un exemple, & nous choisirons celui qui concerne l'opinion de Descartes sur la cause du tonnerre & des éclairs.

Le dessein de M. de Moliere dans ses leçons, n'est pas d'approfondir la Physique, mais seulement de montrer comment les principaux phénomenes de la nature dépendent du mouvement circulaire. Ainsi il ne s'arrête pas à expliquer ici à fond toutes les singularitez qui arrivent dans les orages à ce sujet, comme il le remarque, ayant d'ailleurs été traité avec beaucoup de soin dans une dissertation exprès par le P. de Lozeran Jesuite; nostre auteur trouve la dissertation de ce Physicien, si exacte, si judicieuse, qu'il ne croit pas pouvoir mieux faire pour combattre ici Descartes, que de se regler sur plusieurs observations qui y sont rapportées : Descartes & la plûpart des Cartesiens prétendent, ainsi que le remarque M. de Moliere, que les nuës ne sont que des couches de glaçons très - minces placées & soutenues les unes au-dessus des autres. Le bruit du tonnerre, quand il n'y a point d'éclair qui l'accompagne, est produit selon eux, par la chute d'une nuë sur l'autre, ou par la subite dilatation de l'air enfermé & pressé entre deux nuës, qui se sont approchées par les bords. Et lorsqu'il y a un éclair, le bruit selon quelques-uns est toujours produit par le choc des nuës, & l'éclair par l'inflammation des exhalaisons, & selon d'autres, le bruit & l'éclair dépendent également de l'inflammation des exhalaisons enfermées entre deux nuës qui se sont approchées par les extrémitez.

Toutes ces explications paroissent à notre Auteur, absolument contraires à l'expérience, & voici ce qu'il oppose là-dessus : un homme versé dans la connoissance de la nature, faisant un voyage en Auvergne, traversoit le Cantal, une des plus hautes montagnes de la France. Au milieu de la montagne il se trouva investi d'un brouillard épais, dont les globules étoient très-sensibles. Il apperçut dans ces globules un bouillonnement si extraordinaire & si impetueux qu'il en fut effrayé; il se hâta de s'en tirer, & il ne fut pas plûtôt arrivé au haut de la montagne où il jouissoit du temps le plus serein, qu'il entendit sous ses pieds vers le milieu de la côte, un bruit effroyable de tonnerres. Ainsi voilà une nuë féconde en tonnerres, laquelle est composée de petits globules, comme les brouillards que l'on voit quelquefois les matins autour de soi; ce qui ne s'accorde pas avec l'état de glace où M. Descartes suppose la nuë, d'autant moins que selon une autre observation rapportée par notre Auteur, on a vû une nuée toute éclatante en tonnerre se former dans le temps du jour le plus chaud, & selon une autre, le tonnerre se former dans une nuée abbaissée jusqu'à terre, c'est-à-dire se former dans

un véritabble brouillard, dont les parties n'étoient assurément point glacées, & ne formoient pas des couches minces par leur adhesion mutuelle. Voici ces deux observations. Un homme étant parti d'Aurillac, petite Ville d'Auvergne, par le plus beau tems & le plus chaud, n'eut pas plûtôt gagné une petite montagne voisine, où il faisoit un grand chaud, qu'il vit un broüillard se former sur la Ville, & éclater bien-tôt en tonnerres; de sorte qu'il lui sembloit que les nuës étoient pleines de canons qui tiroient sans cesse : le nuage qui, dans tout ce fracas, ne tenoit pas plus d'espace que la Ville même, qui n'est pas bien grande, & paroissoit à peine surmonter les maisons, s'éleva peu à peu, s'étendit au large, & se dissipa bien-tôt.

Il est rapporté dans l'Histoire de l'Académie, qu'en 1717. au Quesnay, le tems étant fort couvert, les nuages baisserent au point qu'un tourbillon ou globe de feu parut dans le nuage, au milieu de la place, alla avec l'éclat d'un coup de canon, se briser contre la Tour de l'Eglise, & se répandre sur la place comme une pluye de feu.

Selon d'autres Observations, il s'est vû dans de grands orages, des nuës semblables à une mer irritée, former par-tout sur leur surface des flots qui se poussoient avec un mouvement très-violent, ce qui ne sçauroit convenir avec les prétendus glaçons, ni avec les couches minces qui tombent les unes sur les autres. Ces Observations sont des faits que notre Auteur donne pour très-avérés.

Un homme allant en Auvergne eut la curiosité de monter sur le Puy de Dome, montagne, remarque notre Auteur, devenuë célébre par les experiences qu'on y a faites au sujet de la pesanteur de l'air. Du haut de la montagne la vûë se perd dans une plaine d'une étenduë immense, couverte de Villes & de Villages. Quand il y fut arrivé, il fut bien surpris d'y voir au lieu de plaine, une grande mer qui venoit battre le milieu de la montagne & dont les flots se chassoient les uns les autres en mille sens differens : c'étoit une nuée qui lui déroboit la vûë de toutes les terres qu'elle couvroit; mais le spectacle que lui presentoit cette nuée, le dédommageoit avantageusement (quoique d'une maniere terrible) de celui qu'elle lui déroboit : une mer agitée par la plus violente tempête, n'a rien de si effrayant; les éclairs qui fendoient la nuée de toutes parts, & les tonnerres dont elle retentissoit, augmentoient la frayeur. Ce phénoméne disparut au bout de quelques heures.

Un autre Voyageur plus hardi a raconté que le 2 du mois de Septembre de l'année 1716. vers les trois heures après midi, descendant avec un homme du Pays, du haut du Cantal, pour aller aux Eaux de Vic, le tems étant serein & très-chaud, ils apperçurent en bas vers le milieu de la montagne, un broüillard qui couvroit tout le Valon.... Au-dessus du broüillard.

s'élevoient quantité de feux, d'autres serpentoient dans la nuée. Ceux qui s'élevoient alloient en pointe, à peu-près comme le fer d'une lance. On entendoit en même tems, un grand bruit, quoique moindre que celui du tonnerre.

Lorsqu'ils furent prêts d'entrer dans la nuée, la varieté & les divers mouvemens de ces feux qui ressembloient tantôt à des gerbes de fusée, tantôt à des serpentaux, offroient un objet très-attirant. La nuée elle-même formoit un spectacle curieux, par les ondes qui paroissoient sur sa surface, lesquelles ressembloient à celles qu'on voit dans les champs lorsque le bled est prêt à moissonner, excepté que les ondées de cette nuée n'étoient pas regulieres comme celles de la moisson, ni toûjours dans le même sens.

A l'approche de la nuée, ils sentirent l'air devenir froid, & encore plus quand ils y furent entrés. Le broüillard étoit si épais qu'il ne leur permettoit pas de voir la bride de leurs chevaux, mais ils virent quantité de corps globuleux qui voltigeoient de divers côtez dans la nuë; leur couleur étoit rougeâtre & obscure, semblable à celle du souphre allumé. Ils tournoient avec beaucoup de rapidité autour de leur centre. Il y en avoit de differentes grandeurs, & on en vit un petit croître considerablement en fort peu de tems. Lorsque ces boules passoient, il tomboit des goutes de pluyes aux environs. Jusques-là rien n'avoit épouvanté, mais peu après on vit un de ces globes, qui avoit environ deux pieds de diamétre, s'ouvrir à sept ou huit pas delà, & laisser couler en s'ouvrant une flamme vive dont quelques parties allerent en bas, d'autres en divers sens. Ce globe en s'ouvrant fit un bruit pareil à celui d'une livre de poudre à canon, jettée sur le feu : il s'enflamma & s'écarta rudement.

Nos deux hommes commencerent alors à humer un air infect qui leur causa une grande crainte. Les parties qui s'étoient séparées de la boule, s'étendirent en devenant plus claires, & disparurent aussitôt.

Quand ils furent sortis de la nuée ils virent tomber des goutes fort grosses & entendirent toûjours gronder le tonnerre, mais avec beaucoup plus de bruit & les éclairs leur paroissoient avoir plus d'éclat.

Ces deux Observations jointes aux autres, ne permettent guéres d'embrasser le sentiment de Descartes sur la formation du tonnerre, d'autant moins qu'on ne voit aucune proportion entre le bruit dont il s'agit & le choc de deux corps aussi minces & aussi rares que doivent l'être des nuées qui ne se soûtiennent en l'air qu'à cause de leur rareté : a-t-on jamais éprouvé, demande M. de Moliere, que deux courans de fumée qui sortent de deux tuyaux de cheminée, venant à se heurter, produisent un bruit de tonnerre ou approchant du tonnerre ? C'est, répond-il, ce qu'on ne peut concevoir sans renverser tou-

tes les idées du méchanisme.

Il nous reste à dire un mot de la cinquiéme Leçon, ou autrement de la quatorziéme en comptant celles des autres Volumes. Comme notre Extrait est déja assez étendu, nous remarquerons seulement que la Leçon dont il s'agit consiste en une nouvelle explication du magnétisme, & des phénoménes merveilleux de l'électricité, qui ont été découverts dans ces derniers tems.

C'est le Mémoire sur l'aiman, extrait des Registres de l'Académie des Sciences, année 1734. & auquel notre Auteur a joint des Remarques importantes sur les phénoménes de l'électricité.

Le Volume finit par une Réponse à quelques objections que M. Banieres, dans le Traité qu'il vient de donner sur la Lumiere & les Couleurs, a faites contre l'existence des petits tourbillons. Cette Réponse est d'autant plus digne d'être lûë, qu'elle est d'un très-habile homme, qui se défend contre un très-habile homme.

HISTOIRE ANCIENNE DES EGYPTIENS, DES Carthaginois, des Assyriens, des Babyloniens, des Médes & des Perses, des Macédoniens, des Grecs. Par M. Rollin, *ancien Recteur de l'Université de Paris, Professeur d'Eloquence au Collége Royal, & Associé à l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. Tome XI. premiere & seconde Parties.* A Paris, chez la Veuve *Etienne*, Libraire, ruë Saint-Jacques, vis-à-vis la ruë du Plâtre, à la Vertu. 1737. *in*-12. pag. 434.

CE onziéme Tome, partagé en deux Volumes, roule uniquement sur l'Histoire ancienne des Arts & des Sciences. Elle doit remplir encore au moins un douziéme Tome, étant distribuée en trois Livres, dont le premier contient l'Agriculture, le Commerce, l'Architecture, la Sculpture, la Peinture, & la Musique; le second traite de la Science Militaire, & le troisiéme parcourt la Grammaire, la Rhétorique, la Poëtique, l'Histoire, la Philosophie & toutes leurs dépendances. Nous avons rendu compte du premier de ces trois Livres. Nous en sommes demeurés au second qui fera la matiere de cet Extrait, en y joignant ce qui appartient à la Grammaire & à la Rhétorique; car c'est tout ce que nous avons d'imprimé jusques ici sur ce vaste sujet.

II. L'Histoire de la Science Militaire des anciens occupe ici un Livre entier, composé de 280 pages, & divisé en trois Chapitres, dans lesquels l'Auteur ne se propose d'autre but que de donner une légére idée de la maniere dont les anciens Peuples faisoient la guerre. Et comme il s'est déja expliqué sur ce qui regardoit la Milice des Egyptiens, des Carthaginois, des Assyriens & des Perses, il n'en reparle ici que rarement, & il se borne à nous exposer plus au long celle des Grecs & des Romains. Il débu-

te donc, dans son premier Chapitre, par ce qui concerne l'entreprise & la déclaration de la guerre; d'où il passe au choix du Général & des Officiers, à la levée des troupes, à leurs vivres, à leur paye, à leurs armes, à leur marche, à la construction du camp, & à tout ce qui a rapport aux batailles : dans son second Chapitre, il décrit les Siéges de Villes, & dans le troisiéme la Marine des anciens.

1. Il n'y a point de principe plus généralement reçû (dit M. Rollin) que celui qui établit, Qu'on ne doit entreprendre la guerre que pour des causes justes & légitimes; & il n'y en a guéres qui soit plus généralement violé. Dans les Etats Monarchiques, le Prince seul, pour l'ordinaire, a le pouvoir d'entreprendre une guerre; & c'est une des raisons qui rendent cette place si épineuse. Dans les Republiques Gréques, c'étoit l'assemblée du Peuple qui décidoit de la guerre en dernier ressort; ce qui étoit sujet à de grands inconveniens : & l'on reprochoit aux Athéniens deux défauts tout opposés; la trop grande précipitation & la trop grande lenteur. Chez les Romains, quoique le Peuple y fût aussi maître de la décision, les affaires s'examinoient & se décidoient avec beaucoup plus de maturité & de sagesse; à cause de la grande autorité du Sénat, qui prévaloit presque toûjours dans les occasions importantes, & qui étoit fort attentif, sur-tout pendant les premiers siécles de la Republique, à mettre en faisant la guerre, la justice de son côté. C'étoit une suite de ces principes d'équité, de ne point commencer la guerre, sans avoir auparavant signifié par des Héraults publics aux ennemis les griefs qu'on avoit contre eux, & sans les avoir exhortés à reparer les torts qu'on prétendoit en avoir reçus. Cette coûtume étoit anciennement & généralement observée chez les Grecs : & les Romains ne la suivoient pas avec moins d'exactitude, ayant pour cette fonction un Officier public appellé *Fécial*. Ces Héraults d'armes étoient fort respectés chez les anciens, & considerés comme des personnes sacrées & inviolables.

2. Le choix des Généraux, dans les Republiques des Grecs, n'étoit pas uniforme. A Sparte, les deux Rois, par leur rang même, étoient en droit & en possession de commander; & dans les premiers tems ils marchoient ensemble à la tête des armées. Mais un démêlé survenu entre ces deux Princes donna lieu à une Loi, qui ordonnoit qu'un seul Roi commanderoit les Troupes. Cet inconvenient devoit être bien plus grand chez les Athéniens, où par la constitution même de l'Etat il devoit toûjours y avoir dix Commandans; entre lesquels rouloit par jour le commandement, & que le Peuple choisissoit chaque année : ce qui fondoit un bon mot de Philippe de Macédoine, lequel admiroit le bonheur des Athéniens de pouvoir chaque année trouver à point nommé dix

Capitaines, au lieu qu'à peine avoit-il pû, pendant tout son regne, en trouver un seul : c'étoit Parménion.

A Rome, c'étoit aussi le Peuple qui nommoit les Généraux, c'est-à-dire les Consuls & les Préteurs, qui ne devoient être en place qu'un an : mais à qui l'on continuoit quelquefois le commandement sous le nom de Proconsuls & de Propréteurs. Ce changement annuel de Généraux mettoit un grand obstacle à l'avancement des affaires qui demandent pour réussir, d'être continuées sans interruption. Mais on passoit par dessus cette considération par la crainte de donner atteinte à la liberté publique, en confiant plus long-tems au même Citoyen toutes les forces de l'Etat : & cette crainte ne manqua pas d'être justifiée dans la suite, lorsque les Romains se relâcherent sur ce point. Le choix des Généraux étoit ordinairement réglé sur le mérite personnel : c'étoient les Soldats mêmes qui les choisissoient dans les Comices : & l'on sçait qu'ils s'y connoissent & qu'ils s'y trompent rarement. Quelquefois la Cabale avoit part à cette élection ; & l'Auteur en allégue quelques exemples.

Les armées ordinaires du Peuple Romain étoient de 4 Légions, & chaque Consul en commandoit deux. Quand les Consuls se trouvoient ensemble, ils commandoient alternativement chacun leur jour, & souvent l'un d'eux reconnoissant dans son Collégue un mérite supérieur, lui cédoit volontairement ses droits. Après la nomination des Consuls & des Préteurs, on procedoit à celle des Tribuns qui étoient au nombre de 24, six pour chaque Légion, & sur lesquels rouloit tout le détail des differens soins qui regardoient l'armée. De ces 24 Tribuns, 14 devoient avoir servi au moins cinq ans, & les autres 10 ans. Les Préfets des alliés (*Præfecti Sociûm*) étoient dans les troupes alliées ce que les Tribuns étoient dans les Légions. Les Lieutenans (*Legati*) tenoient le premier rang après le Consul pour le commandement, & servoient sous ses ordres. Il paroît que c'étoient les Consuls, qui faisoient choix de ces Lieutenans ; & notre Auteur observe que Fabius-Maximus ne dédaigna pas de devenir le Lieutenant de son fils, qui avoit été nommé Consul.

3. Au sujet de la levée des troupes, M. Rollin remarque d'abord que les Lacédémoniens, à proprement parler, étoient un peuple de Soldats, ne cultivant ni les Arts ni les Sciences, n'exerçant nul trafic, & ne s'appliquant pas davantage à l'agriculture. L'âge de porter les armes étoit, chez eux, depuis trente ans jusqu'à 60. Ceux qui étoient plus ou moins âgés, restoient pour la garde de la Ville. Athénes beaucoup plus grande & plus peuplée que Sparte, comptoit au tems de Démétrius de Phalére 20 mille Citoyens, 10 mille étrangers établis dans la Ville, & 40 mille esclaves. Tous les jeunes Athéniens à l'âge de 18 ans, faisoient

serment de servir & de défendre la Republique jusqu'à l'âge de 60 ans. Ces troupes de Sparte & d'Athênes étoient peu nombreuses, mais pleines de courage, aguerries, intrépides & presque invincibles. Parmi de telles troupes, on n'entendoit point parler de désertion, ni de punitions que la Loi imposât aux deserteurs.

Il en étoit de même des Romains. Chez eux les Consuls pour l'ordinaire faisoient les levées, qui par consequent se renouvelloient chaque année, comme ces Magistrats. On entroit dans la Milice Romaine à l'âge de 17 ans; & ses troupes n'étoient composées que de Citoyens. L'Auteur décrit la maniere dont on procedoit à cette levée, & nous donne la formule du serment qu'on faisoit prêter à ces troupes. On en formoit differens ordres de Soldats, que l'Auteur passe ici en revûë, sous les noms de *Hastaires*, de *Princes* & de *Triaires* (*Hastati*, *Principes*, *Triarii*) qui composoient la premiere, la seconde, & la troisiéme ligne de la Légion. Chacun de ces trois corps se partageoit en 10 *Manipules* & chaque Manipule en deux Centuries ou Compagnies. Du tems de Jule-César (ajoûte l'Auteur) la Légion se divisa en 10 parties appellées *Cohortes*, chacune desquelles étoit comme un abrégé de la Légion.

La Cavalerie, chez les Romains, étoit peu nombreuse, & n'alloit qu'à 300 Chevaux pour plus de 4000 hommes de pied, se divisant aussi en 10 Compagnies (*Alas*). Les Cavaliers étoient choisis entre les plus riches des Citoyens, & ce sont (dit-on) les mêmes que dans la suite l'Histoire nous fait connoître sous le nom de *Chevaliers Romains*, qui formerent un troisiéme ordre, mitoyen entre le Sénat & le Peuple. La Republique leur fournissoit un cheval & son entretien : & il n'y eut point d'autre Cavalerie Romaine jusqu'au Siége de Veïe. Mais depuis, il y eut deux sortes de Cavaliers dans les Troupes Romaines; les uns à qui le Public fournissoit un cheval, & c'étoient les véritables Chevaliers: les autres qui s'en fournissoient eux-mêmes, & qui n'avoient point les prérogatives des Chevaliers. L'Auteur ensuite parle des Troupes que les alliés joignoient aux Troupes Romaines; puis il revient aux Centurions dont il explique les divers rangs, observant que cette distinction de degrez & de places d'honneur, qui ne s'accordoit qu'à la bravoure, & à des services réels & connus, jettoit parmi les Troupes une émulation incroyable, qui tenoit tout en haleine & dans l'ordre.

4. Celui que l'on gardoit pour les vivres chez les Grecs nous est peu connu (dit l'Auteur.) C'étoit le *Questeur* qui étoit chargé de ce soin chez les Romains. On donnoit au Fantassin 4 boisseaux de blé pour un mois; & au Cavalier 12 boisseaux pour lui & ses deux Domestiques, & 24 boisseaux d'orge pour ses deux chevaux. La quantité de blé croissoit pour les Officiers,

à proportion de leur paye ; & l'on doubloit quelquefois la portion de blé aux Soldats par honneur & par recompense. La fourniture publique de blé étoit portée ou sur des vaisseaux, ou sur des chariots ou sur des bêtes de somme. Mais les Fantassins portoient la leur pour un mois sur leurs épaules, & c'étoit un pesant fardeau pour le Soldat, sans compter tout ce qu'il étoit obligé de porter de surplus.

Si on lui donnoit plûtôt du blé à porter que du pain cuit, on ne lui faisoit pratiquer dans le camp que ce qu'il faisoit tous les jours à la Ville en tems de paix, où il s'occupoit à moudre le blé & à le faire cuire en differens mets ; outre que le poids du blé est plus leger d'un tiers que celui du pain cuit. La boisson ordinaire de l'Armée Romaine étoit l'eau assaisonnée d'un peu de vinaigre dans les grandes chaleurs ; & cette boisson s'appelloit *posca*. » J'entens dire (ajoûte » M. R.) que ce qui embarrasse le » plus les gens de guerre, dans la » lecture de l'Histoire ancienne, » c'est l'article des vivres ; & leur » embarras, n'est point sans fonde» ment. On ne voit point que ni » les Grecs ni les Romains eussent » la précaution de préparer des ma» gasins de fourrage, de faire des » dépôts de vivres, d'avoir un Mu» nitionnaire en office, & de se fai» re suivre d'un grand nombre de » caissons. « On peut voir de quelle maniere notre Auteur s'y prend pour applanir ces difficultez.

5. La paye des Soldats n'étoit point à charge aux anciens Grecs ; & leurs Troupes servoient gratuitement. Périclès établit le premier une paye pour les Soldats Athéniens ; & cette paye étoit, suivant l'évaluation de M. R. de 5 sols pour les Matelots, de six sols & demi pour les Fantassins, & de dix sols pour les Cavaliers. Il paroît que les Généraux Athéniens servoient à leurs dépens. Ce ne fut que plus de 440 ans depuis la fondation de Rome, que le Sénat, sans en être requis, ordonna que la Republique payeroit aux Soldats une somme réglée : & cette somme a varié selon les tems. Elle fut d'abord d'un peu plus de trois sols par jour pour les Piétons ; d'où elle monta dans la suite à 5 sols, puis à 10 sols du tems de Jules-César. La modicité de cette premiere paye (de 3 sols) ne doit pas nous surprendre, eu égard au prix des vivres ; Polybe nous apprend que de son tems le boisseau de froment ne valoit pour l'ordinaire en Italie que six sols & demi, & le boisseau d'orge la moitié. De cette paye journaliere du simple Soldat resultoit pour toute l'année une paye totale de près de 100 livres, sans y comprendre la ration de blé fournie chaque jour & quelques autres vivres. Sur cette somme annuelle on prenoit quelque partie pour les habits, les armes & les tentes. A l'égard des grands Officiers, la Republique leur fournissoit les frais necessaires & indispensables pour leur commission, les vétemens, les tentes, les chevaux, les

mulets,

mulets, & tout l'équipage militaire.

6. De-là notre Historien passe à la description des armes tant défensives qu'offensives, chez les Grecs & chez les Romains, lesquels en ce genre avoient beaucoup d'usages communs. On peut voir ce qu'il a recueilli sur cet article touchant les Casques, les Cuirasses & les Boucliers de differentes formes; touchant les Epées, les Piques ou Lances, l'Arc & les Fléches, la Fronde, les Javelines, les Javelots, *&c.*

7. L'Auteur, après avoir exposé quels étoient les soins préliminaires du Général, vient au départ & à la marche de l'armée. Ce départ, ainsi que le retour, étoit toûjours consacré par des actes de Religion & des Sacrifices solemnels. Dans la marche de l'armée Romaine, on est étonné de voir quelle étoit la charge des Soldats. Outre leurs armes (dit Ciceron) qui étoient le Bouclier, le Casque, l'Epée, les Javelots qu'ils ne regardoient non plus comme fardeau, que leurs épaules, leurs bras & leurs mains; ils portoient des vivres pour trois semaines & un mois, tout l'attirail de leur petit ménage & un pieu assez lourd. La marche ordinaire de l'Armée Romaine, selon Végèce, étoit par jour de 20 milles pas ou de six lieuës au moins. Le Consul, & même le Dictateur, marchoient à pied à la tête des Légions. Mais comme l'âge ou l'infirmité pouvoient mettre le Dictateur hors d'état de soûtenir cette fatigue: avant que de partir pour la campagne; il demandoit au Peuple la permission de monter à cheval.

8. L'un des travaux militaires les plus importans chez les Romains étoit la construction & la fortification de leur camp. L'Auteur nous en donne ici une description exacte d'après Polybe, à laquelle il a eu soin d'ajoûter des éclaircissemens & des supplémens accompagnés d'un plan gravé qui met la chose sous nos yeux; & c'est à quoi nous renvoyons le Lecteur. » On ne peut assez admirer (dit » M. R.) l'ordre, la disposition, » la symmétrie de toutes les parties » du camp des Romains, qui res» semble plûtôt à une Ville qu'à un » camp: la tente du Général pla» cée dans un lieu éminent, au » milieu des Autels & des Images » des Dieux, qui sembloient leur » rendre la Divinité presente, & » environnée de toutes parts des » principaux Officiers, toûjours » prêts à recevoir & à executer ses » ordres. Quatre grandes ruës, qui » répondent aux quatre portes du » camp, coupées par beaucoup » d'autres ruës, toutes parallèles » les unes aux autres. Une infinité » de tentes tirées comme au cor» deau, placées dans une distance » égale, & rangées avec une par» faite symmétrie. Et ce camp si va» ste, si étendu, si diversifié dans » ses parties, qui paroîtroit avoir » coûté un travail & un tems infi» ni, étoit souvent l'ouvrage d'une » heure ou deux, & sembloit être » sorti tout à coup de terre.

L'Auteur, après avoir spécifié les fonctions & les exercices des Soldats & des Officiers Romains dans leur camp, termine ce détail par cette réfléxion : » Qu'on juge, » si parmi ces exercices, qui é- » toient presque continuels, on » pouvoit trouver lieu à ces indi- » gnes divertissemens, qui entraî- » nent également la perte du tems » & du bien. Cette manie, cette » fureur du jeu, qui, à la honte » de notre siecle, a forcé les rem- » parts du camp, & les loix de la » discipline militaire, eût été re- » gardée chez les anciens, comme » le plus sinistre & le plus effrayant » de tous les prodiges.

9.° Notre Auteur fait sortir de leur camp les Troupes, soit Gréques, soit Romaines, & les met en campagne, pour en venir aux mains avec l'ennemi. Il observe d'abord que c'est principalement du Général que dépend le succès des batailles; & qu'un des premiers soins de celui-ci étoit de consulter les Dieux & de haranguer les Troupes avant l'action. Il décrit ensuite la maniere de les ranger en bataille, celle d'engager le combat; & il produit pour exemples la bataille de Thymbrée, entre Cyrus & Crœsus, celle de Leuctres, entre les Lacédemoniens & les Thébains, celle de Zama entre Scipion & Annibal, ausquelles nous renvoyons. Il nous parle après cela des punitions & des recompenses militaires, des trophées & des triomphes; ce qui lui donne occasion de terminer son premier Chapitre par une digression interessantes sur l'établissement de l'Hôtel Royal des Invalides.

2. Ch Comme nous nous sommes assez étendus sur ce premier Chapitre, nous ne ferons qu'indiquer sommairement ce que contiennent les deux derniers, où il est question des Siéges de Villes & de la marine des anciens. M. R. traite donc, en premier lieu, des anciennes fortifications; puis des Machines de guerre employées aux Sieges, telles que la Tortuë, la Catapulte, la Balliste, la Gruë, le Bellier, les tours mobiles. En troisiéme lieu il nous entretient de tout ce qui concernoit l'attaque & la défense des places; c'est-à-dire des lignes de circonvallation & de contrevallation; des approches du camp au corps de la place; des moyens dont on se servoit pour reparer les bréches; de l'attaque & de la défense des Places par les Machines, *&c.*

3. Ch. Quant à la Marine des anciens, il en recherche l'origine, il traite de leurs differentes sortes de vaisseaux, de ceux qui n'avoient qu'un rang de rames & de ceux qui en avoient plusieurs rangs, sur quoi il se contente d'articuler les faits averés, sans entrer dans la discussion de leur possibilité. Il nous parle des énormes vaisseaux de Ptolomée-Philopator Roi d'Egypte, d'Hieron II. Roi de Syracuse, & de Philippe pere de Persée Roi de Macédoine, lesquels n'étoient que pour la parade; il n'oublie pas les merveilleuses Galéres

de Démetrius-Poliorcète : il fait mention des commencemens & du progrès de la navigation & de la Marine chez les Grecs & chez les Romains ; il décrit en peu de mots la bataille de Salamine gagnée par les Athéniens ; celle de Syracuse, perduë par les mêmes ; celle de Myle en Sicile, où le Consul Duilius vainquit les Carthaginois, &c.

III. Après ce long détail concernant la Science Militaire, l'Auteur vient enfin, dans le Livre suivant, aux Arts & aux Sciences qui dépendent purement de l'esprit ; & telles sont, en premier lieu, la Grammaire, la Philologie, & la Rhétorique, lesquelles achevent de remplir ce onziéme Tome.

1. Il entame ce qui est du ressort de la Grammaire par l'examen physique de la *voix* & de la *parole* ; ce qu'il emprunte en partie d'un Mémoire de feu M. *Dodart*, imprimé parmi ceux de l'Académie R. des Sciences (*année* 1700.). Cette merveille le conduit à une autre, qui est celle de l'*Ecriture*, sur laquelle il renvoye à une sçavante Dissertation de M. *Freret*, touchant *les Principes de l'Art d'écrire*. Après quoi il rapporte sommairement ce que l'Histoire nous apprend de ceux qui se sont le plus distingués dans l'art de parler & d'écrire, soit chez les Grecs, soit chez les Romains. De ce nombre furent, parmi les premiers, Platon, Aristote, Epicure, Philétas, Hécatée d'Abdére, Lyncée, Zénodote, Callimaque, oncle du Poëte de ce nom, Aristophane de Byzance ; Aristarque, dont la reputation effaça celle de tous les Grammairiens ses contemporains ou qui l'avoient précedé ; Cratès, Tyrannion, Dioclès, Denys le Thracien, Pollux, Hésychius, Suidas, *&c.* M. Rollin compte parmi les Grammairiens Latins, Opilius, Gniphon, Atteius, Verrius-Flaccus, Hygin, Marcellus, Palemon, *&c.* & il fait suivre cette revûë par des réfléxions courtes & sensées sur le progrès & l'alteration des Langues.

2. De-là il passe aux *Philologues* de l'Antiquité, c'est-à-dire à ces Sçavans, qui ont travaillé sur les anciens Auteurs, pour les examiner, les corriger, les expliquer, & les mettre au jour ; ce qui embrasse la Litterature universelle, & ce qui faisoit anciennement la principale & la plus belle partie de la Grammaire. Il indique ici, en mêlant les Grecs avec les Latins, quelques-uns de ceux qui se sont le plus distingués en ce genre d'érudition. Il met dans ce rang Eratosthéne, Varron le plus docte des Romains, Asconius-Pédianus, Pline le Naturaliste, Lucien, Aulu-Gelle, Athénée, Solin, Philostrate, Macrobe, Donat, Servius, Stobée, *&c.*

3. M. R. vient ensuite aux anciens Rhéteurs, c'est-à-dire à ceux qui faisoient profession d'enseigner l'Eloquence, & qui en ont laissé des préceptes. Entre les Rhéteurs Grecs, paroissent d'abord ici sur les rangs, Empédocle, Corax, Tisias, suivis de Platon, d'Aristote, d'Anaximéne, de Denys d'Ha-

licarnasse, d'Hermogène, d'Aphthone, de Longin & de Démetrius de Phalère. On trouve ici, parmi les Rhéteurs Latins, après un Plotius-Gallus, Ciceron, dont tous les Traitez concernant la Rhétorique sont exactement analysés par notre Auteur, qui nous fait aussi connoître plus particulierement Senéque le Rhéteur, & qui termine cet article par Quintilien. Il reduit tout ce qu'il nous apprend ici sur ce grand Homme à trois points; sçavoir 1°. à nous rapporter ce que l'on sçait de son Histoire: 2°. à nous tracer le plan de son Ouvrage: 3°. à exposer la maniere d'instruire la jeunesse & d'enseigner sa Rhétorique, usitée de son tems. Personne n'étoit plus capable que M. R. de remplir parfaitement notre curiosité sur ces trois articles, personne n'ayant étudié plus à fond que lui ce fameux Rhéteur qu'il explique depuis longues années dans ses Leçons publiques avec un applaudissement général.

4. Dans le dernier Chapitre de ce onziéme Tome, il s'agit des Sophistes; & notre Auteur avoüe, que par rapport à cette matiere, il a tiré un grand secours de l'Ouvrage de M. *Hardion* sur l'*origine & les progrès de la Rhétorique dans la Gréce.* » Il est difficile (dit M. R.) de » donner une juste idée & une exac» te définition des Sophistes, parce » que leur état & leur reputation » ont souffert divers changemens. » Ce fut d'abord un titre fort ho» norable. Puis, extrêmement dé» crié par les vices des Sophistes, » & par l'abus qu'ils firent de leurs » talens, il devint un titre mépri» sable & odieux. Enfin ce même » titre, comme réhabilité par le » mérite de ceux qui le portoient, » fut en honneur, pendant une as» sez longue suite de siecles, ce qui » n'empêcha pas qu'alors même » plusieurs n'en abusassent. « Sous ce nom sont ici passés en revûë Anaxagore, Damon, Aspasie, (contemporains de Périclès & ses Maîtres en l'art de parler) puis Gorgias, Tisias, Protagore, Prodicus & Libanius: & sur tous ces points il faut recourir au Livre même.



TRAITE' DU VERTIGE, AVEC LA DESCRIPTION D'UNE Catalepsie hysterique, & une Lettre à M. Astruc, dans laquelle on répond à la Critique qu'il a faite d'une Dissertation de l'Auteur sur les Maladies Vénériennes. Par M. de la Mettrie, Docteur en Medecine. A Rennes, chez la Veuve de P. A. *Garnier*, Imprimeur-Libraire, Place du Palais, à la Bible d'or. 1737. *in-12.*

La maladie connue sous le nom de vertige, est un prothée qu'il est difficile de définir, notre Auteur, pour cette raison, prend le parti de la décrire plûtôt que d'en donner une idée précise. » Dans cette maladie, *dit-il*, les » corps externes qui sont naturel» lement en repos, paroissent se » mouvoir en rond, tomber de » haut en bas, ou monter de bas » en haut, on croit tomber du » Ciel sur la terre ou dans la mer, » s'élever de-là jusqu'aux nuës, » tourner comme un tourbillon » dans l'air, & être ensuite préci» pité avec tout l'Univers dans les » plus profonds abîmes, *&c.* Les » uns, *poursuit-il*, voyent deux » objets au lieu d'un, les autres » des couleurs plus ou moins vi» ves. On croit entendre tantôt des » sifflemens horribles tels que ceux » des Serpens, tantôt le bruit des » flots de la mer, du vent qui en» fle les voiles, de la pluye ou de » la grêle qui tombe, le murmu» re d'un ruisseau, le son d'une » flutte, l'harmonie d'un concert, » *&c.* Outre le dérangement de la » vûë & de l'oüie, les fonctions » des autres sens ne sont pas moins » interrompuës; l'odorat est é» moussé dans les uns, le goût ou » le tact, alteré dans les autres.

M. de la Mettrie pousse plus loin sa description, il observe que quelquefois les muscles se relâchent, que tous les membres tremblent à la fois, que la frayeur est alors si grande qu'elle saisit le guerrier le plus intrépide, & le Philosophe le plus inébranlable. » Le » cœur, *poursuit-il*, se resserre, les » forces se dissipent de plus en » plus; on est abbatu, consterné, » & détruit en si peu de tems, » qu'un grand Chymiste s'est ima» giné qu'il y avoit un venin sin» gulier dans le vertige.

Notre Auteur n'en demeure pas à ces traits, il en ajoûte de plus forts; mais comme ils conviennent moins au mal dont il parle, qu'à l'épilepsie, & à l'apopléxie, (dans lesquelles à la vérité, celui dont il s'agit dégénére quelquefois) nous les passons pour rappeller ici un exemple de vertige qui paroît venir assez à propos, & que nous avons rapporté le mois d'Octobre dernier, dans l'Extrait des *Lettres de M. B. sur differens Sujets de Morale & de Pieté.* Sçavoir que feu M. Pascal, cet homme si célébre par son grand génie, croyoit cependant toûjours voir un abîme à son côté gauche, & avoit soin, lors-

qu'il le pouvoit, de faire mettre de ce côté-là, une chaise pour se rassurer. Ses amis, son Confesseur, son Directeur avoient beau lui dire qu'il n'y avoit rien à craindre, que ce n'étoit que des allarmes d'une imagination épuisée par une étude abstraite & métaphysique : Il convenoit de tout cela avec eux, car il n'étoit nullement visionnaire ; mais un quart d'heure après, il se creusoit de nouveau, le précipice qui l'effrayoit. M. Boileau qui rapporte ce fait, dit sçavoir l'Histoire d'original. On peut voir là-dessus la 29e Lettre, ou l'Extrait qui en a été donné dans le sixiéme article du Journal que nous venons de citer.

Le corps du Livre renferme les explications des divers symptomes du vertige : ces explications sont d'autant meilleures que M. de la Mettrie les emprunte du Sçavant Belloni, Auteur qui peut être regardé comme le seul qui ait donné une idée claire de la maniere dont se fait le vertige. Il ne faut pas croire que nous parlions ainsi pour diminuer en rien le mérite de ce Traité, par rapport à M. de la Mettrie. Il prévient là-dessus ses Lecteurs, & il est d'autant plus loüable en cela que la maniere dont il imite M. Belloni, a quelque chose de neuf. Il se rend propres les explications qu'il donne, & on peut dire que si dans cette rencontre il n'a pas droit sur le fond, il l'a au moins sur la forme.

L'Ouvrage est divisé en 12 Chapitres. Dans le premier, M. de la Mettrie fait la description du vertige qui est celle que nous venons de voir ; dans le second, il explique les divers accidens du vertige ; dans le troisiéme, il en rapporte les differentes especes ; dans le quatriéme, il en expose les causes externes naturelles ; dans le cinquiéme, les causes externes non naturelles, ou causes morbifiques ; dans le sixiéme, les causes internes idiopathiques ; dans le septiéme, les causes idiopathiques qui viennent d'évacuations périodiques supprimées ; dans le huitiéme, celles qui viennent au contraire d'évacuations trop abondantes ; dans le neuviéme, celles qui procedent de la foiblesse des esprits animaux. Il s'agit dans les dixiéme & onziéme, de la cure du vertige par rapport à ses differentes causes. Le douziéme, est un détail particulier des differentes causes sympathiques du vertige.

Pour expliquer les differens symptomes du vertige, notre Auteur commence par poser quelques principes d'optique, sans la connoissance desquels il est impossible de bien comprendre comment se fait le vertige puis il vient à l'explication qu'il s'est proposée. Il descend ensuite dans le détail des diverses especes de vertige. Il y en a un simple dans lequel les objets qui sont tranquilles paroissent seulement se mouvoir en differens sens, & il y en a un ténébreux, où les esprits ne pouvant plus se distribuer dans l'œil, la vision ne se fait point. Notre Auteur divise outre cela le vertige en *naturel*, c'est-à-

dire produit par une cause externe naturelle, sans aucun dérangement de l'économie animale, & en *non naturel*, c'est-à-dire provenant de causes soit internes, soit externes non naturelles. Celui-ci se divise en sympathique qui vient de quelque dérangement des visceres, & en idiopatique qui vient immédiatement d'un vice du cerveau. Enfin le vertige est ou symptomatique, ou critique. Quant au vertige critique, notre Auteur n'entreprend point d'en parler à fond : un Volume, dit-il, suffiroit à peine pour décrire & pour expliquer les differens cas où il se rencontre, & les divers évenemens qu'il annonce. Tantôt il faut s'attendre à une dangereuse crise, au délire, à l'apoplexie, *&c.* tantôt à une crise salutaire, soit par l'hémorrhagie, soit par le vomissement. M. de la Mettrie remarque sur cela que si l'on voit, par exemple, dans plusieurs maladies aiguës, le vertige survenir avec un tintement d'oreille, & une grande pesanteur de tête, principalement au haut du nez, tous les assistans effrayés, desesperent de la vie du malade, mais que le Medecin doit les rassurer, & leur dire que le sang qui va couler des narines lui sauvera la vie.

» Rien, *dit-il*, n'étonna plus » les Medecins de Rome que de » voir un malade saigner copieuse» ment du nez comme Galien l'a» voit prédit, seulement parce » que ce malade s'étoit levé de peur » d'être mordu d'un serpent de feu » qu'il croyoit voir dans son lit. » Rien ne fait plus d'honneur à un » Medecin, *continue notre Auteur*, » que ces sortes de prédictions. » Allez à la source, *dit-il*, lisez » Hippocrate, Aréthée, Galien, » Duret, Prosper-Alpin, noms à » jamais recommandables dans la » Medecine, vous verrez avec » quelle exactitude ces Medecins » distinguent les differentes crises » que la nature prepare sous la for» me de vertige.

Notre Auteur s'étonne que Riviere & plusieurs autres célébres Praticiens modernes, qui ont dû tant de fois remarquer dans la pratique, combien il est dangereux de méconnoître le vertige critique, ayent omis des distinctions aussi essentielles ; la moindre faute en ce genre, remarque-t-il, coûte tous les jours la vie à des millions d'hommes que la nature seule auroit peut-être gueri.

M. de la Mettrie entre ici dans le détail des causes externes naturelles du vertige : la moindre cause exterieure suffit pour produire le vertige, une roüe qui tourne, un torrent impétueux, un tourbillon d'eau, de grêle, ou de neige que le vent emporte, la vûë d'un précipice, d'une bale de paume que les Joüeurs se renvoyent, un corps qui se meut en rond, tout cela est capable de causer le vertige.

L'Auteur prend ici occasion d'examiner pourquoi on apperçoit un cercle de feu, à force de regarder fixement un tison qui est meu rapidement en rond ? Pourquoi il survient un vertige, lorsqu'on re-

garde en bas d'un lieu fort élevé ? Pourquoi la même chose arrive quand on se met à tourner soit autour de soi, soit autour d'une table.

Il passe de-là aux causes externes non naturelles du vertige, c'est-à-dire à celles qui produisent quelque changement sensible dans l'économie animale. Elles sont externes ou internes, il commence par développer les premieres.

Il est certain qu'une simple commotion du cerveau peut causer le vertige ténébreux. Pour le comprendre il faut d'abord remarquer que le cerveau remplit exactement le crâne; or le crâne étant exactement rempli, ne peut être frappé sans communiquer au cerveau une portion du mouvement qu'il a reçu, laquelle portion est toûjours proportionnée non seulement à la violence du coup, mais à la resistance du crâne : le cerveau, comme l'on sçait, est une substance très-molle, composée d'une infinité de petits vaisseaux sanguins, dont les tuniques sont extrêmement minces, & de fibrilles nerveuses médullaires, d'une si grande délicatesse, qu'un million n'égale peut-être pas l'épaisseur de la centiéme partie du cheveu le plus fin. Or, quand à l'occasion d'un coup, cette substance vient à recevoir une certaine portion de mouvement, elle s'ébranle necessairement, & par conséquent les nerfs optiques sont aussi ébranlés, ce qui doit faire naître le vertige simple. Mais si la commotion est assez violente pour produire quelque affaissement dans les fibres du cerveau, les nerfs optiques seront comprimés à leur origine, les esprits ne pourront plus se distribuer dans l'œil, & ainsi la vision ne se fera point, ou ce qui revient au même, on aura un vertige ténébreux. M. de la Mettrie dit plus, il prétend, que si le mouvement se perpétue avec force, jusqu'au cervelet, les fibres en seront facilement ébranlées, & tiraillées, & que faute de ressort, devenuës paralytiques, elles s'affaisseront tellement les unes sur les autres, que les esprits vitaux étant interceptés dès leur origine, la mort s'en suivra.

Il remarque qu'il n'est pas necessaire pour produire le vertige que la tête ait été frappée en aucune maniere, mais qu'une chûte ou un coup sur toute autre partie du corps suffit pour cela, parce que cette chûte ou ce coup peut transmettre jusqu'au cerveau assez de mouvement & de repercussion, pour y causer des ébranlemens considerables, & quelques fois même funestes. Enfin si la commotion est extraordinairement violente, les liqueurs doivent alors circuler dans le cerveau avec tant de rapidité, qu'elles peuvent aisément forcer des barrieres aussi minces que le sont les tuniques du cerveau, & les rompre quelquefois dans une partie opposée à celle qui a reçu le coup, lorsque c'est la tête qui l'a reçu. Le moindre effet que le plus petit épanchement puisse produire

produire c'eſt le vertige. Notre Auteur fait ici une remarque importante que nous ne devons pas oublier, ſçavoir que ſi la preſſion dont il s'agit ſe fait à l'origine des nerfs, la perſonne du monde la plus ſpirituelle, pourra alors devenir imbécille. Il croit que pour rendre raiſon des differentes alterations d'eſprit qu'on voit arriver tous les jours après certaines chûtes, il n'eſt pas même neceſſaire de recourir à aucune liqueur épanchée au dedans du crâne, mais qu'il ſuffit de concevoir qu'au moment d'une violente commotion, les eſprits trop agités ayent pû ſe frayer de nouvelles routes, & troubler ainſi les organes de l'intelligence; ou que quelques fibres du cerveau ayant été plus ébranlées que les autres, n'ayent pas pû reprendre leur premiere tenſion, & leur reſſort naturel.

M. de la Mettrie remarque encore qu'il n'eſt pas neceſſaire que le cerveau ſoit immédiatement comprimé pour créer le vertige, mais que la ſeule preſſion médiate de ſa ſubſtance, peut donner occaſion au même dérangement dans le nerf optique. On a vû à Paris un Pauvre qui demandoit l'aumone dans une portion de ſon crâne. Pour peu qu'on paſsât la main ſur l'appareil qui contenoit la dure-mere, il voyoit d'abord des étincelles de feu, l'appuyoit-on un peu plus, il lui prenoit un vertige, & enfin envie de vomir.

Tout le monde ſçait comment les Bouchers tuent leurs bœufs. *C'eſt en leur donnant d'un ſeul coup, un vertige ténébreux qui les fait quelquefois tomber roides morts*, & quoique leur crâne ſe rompe par la violence du coup, on ne trouve ordinairement aucune liqueur extravaſée dans la ſubſtance de leur cerveau, c'eſt un fait que notre Auteur dit avoir vérifié plus d'une fois.

Une ſimple contuſion ou une légére bleſſure à la tête, un trépan imprudemment fait, la moindre fracture, l'enfoncement du crâne, & tout ce qui, en changeant la figure de cette calotte oſſeuſe, dérange le moins du monde l'égale expanſion du cerveau, peut cauſer le vertige.

L'enfoncement du crâne eſt un malheur qui arrive ſouvent aux enfans, par l'imprudence des Accoucheurs, ou des Nourrices. Ce qui rend ces pauvres enfans ſujets pendant toute leur vie à des vertiges.

M. de la Mettrie eſt d'avis que pour remedier à cet accident, on applique un emplâtre fort tenace ſur la portion d'os enfoncée, que dix ou douze heures après on tire doucement & perpendiculairement l'emplâtre, par le moyen d'un gros fil attaché au milieu. Pour rendre cette élevation facile, il veut que le malade retienne ſon haleine. La raiſon en eſt, dit il, que tant que le poumon eſt dans l'inaction, le ſang n'y peut circuler librement, qu'ainſi il doit s'accumuler dans le ventricule droit du cœur, dans la veine-cave, dans

les jugulaires, *&c.* comme on le voit alors par le gonflement de ces veines & par la rougeur du visage; d'où il arrive que le sang ne pouvant revenir du cerveau, il gonfle necessairement les carotides aussi-bien que les membranes & la substance même du cerveau, qui par ce moyen est en état d'élever un peu la portion d'os enfoncée. *Voilà*, dit notre Auteur, *la vraye raison de ce Phénoméne qu'un Chirurgien mauvais Physiologicien comme ils le font presque tous, attribue sans fondement à la pression du diaphragme sur l'aorte.*

M. de la Mettrie marque à la marge quel est ce mauvais Physiologicien dont il parle, il cite sur cela le Traité des Operations de Chirurgie, au sujet du Trépan.

Nous ne suivrons pas plus loin notre Auteur. En voilà suffisamment pour donner une légére notion de son Ouvrage.

Quant aux deux Pieces dont ce Traité est suivi, sçavoir 1°. la description d'une catalepsie hysterique, 2°. la Lettre à M. Astruc. Comme elles n'ont rien de commun avec le Traité dont nous venons de rendre compte. Nous reservons à en parler dans un autre Journal. La Lettre surtout, écrite à M. Astruc, a si peu de rapport avec les deux autres Pieces, que l'Auteur lui-même avoüe qu'il ne l'a placée ici que parce qu'*il n'a pû trouver autrement le moyen de la donner au Public.*

CAROLI SIGONII MUTINENSIS OPERA OMNIA EDITA & inedita, cum Notis variorum Illustrium Virorum & ejusdem Vita à Clarissimo Viro Ludovico Antonio Muratorio Serenissimi Ducis Mutinæ Bibliothecario conscripta, Philippus Argelatus Bononiensis nunc primum collegit, suasque animadversiones in aliquot ipsius Sigonii Opuscula adjecit, nec-non Indicibus locupletissimis exornavit. Tomus quintus. Mediolani. 1736. in Ædibus Palatinis. Superiorum permissu.

C'est-à-dire : *Oeuvres de Sigonius*, &c. *Tome V.* in-folio.

NOUS avons rendu compte des Volumes précedens à mesure qu'ils ont paru, & en dernier lieu dans le Journal de Mai 1736.

Le cinquiéme Tome contient, 1°. les quatre Livres de *Sigonius* sur la République d'Athénes, avec les Remarques d'un Jesuite Anonime. On ne trouve aucun passage grec dans cet Ouvrage. *Sigonius* se contente de traduire ceux qu'il cite. C'est une faute que lui a reprochée avec raison *Gronovius*, dans la Préface du cinquiéme Volume de son Thrésor des Antiquitez Gréques. Elle est reparée dans cette Edition. La plûpart des passages Grecs sont exactement cités au bas des pages; & on pourra s'assurer sans peine de la fidélité avec laquelle *Sigonius* les traduit. Au reste, sa

Traduction n'eſt pas toûjours fort litterale, & pour être plus court, il ſe contente ſouvent de rendre le fond de la penſée. Ainſi il étoit d'autant plus neceſſaire de citer les Textes mêmes des Auteurs Grecs dans la Langue originale.

L'Anonime, Auteur des Remarques, fait de grands éloges de cet Ouvrage de *Sigonius*; & pour que les Lecteurs en ſentent mieux tout le prix, il les invite à le comparer avec ce que *Poſtel* & *Meurſius* ont écrit ſur le même ſujet. C'eſt en effet ce que nous avons de meilleur; & cela eſt pourtant fort inférieur à *Sigonius*. Selon l'Anonime, l'Ouvrage de *Poſtel* eſt aſſez clair, mais ſuperficiel & peu exact. Il y a bien des choſes qu'on n'y trouve point, qui devroient y être, & qu'on s'attend d'y trouver. En un mot, *Poſtel* n'avoit tracé qu'une eſquiſſe aſſez légére, & *Sigonius* a peint un fort beau tableau. C'eſt la comparaiſon de l'Auteur des Remarques.

L'Ouvrage, ou plûtôt les Ouvrages de *Meurſius*, car il en a fait pluſieurs, ſont fort au-deſſus de celui de *Poſtel*. Perſonne n'a mieux connu Athénes que ce ſçavant Homme. Il a tout lû & tout recueilli. Rien n'eſt oublié. Cependant il n'a fourni que des materiaux, &, à proprement parler, il n'a point conſtruit d'édifice. Ses Livres ſont fort bons; mais ce ne ſont point des Livres bien faits. Quant à *Sigonius*, il a réuni dans le ſien les deux avantages de la Science & de la méthode, d'autant plus loüable en cela qu'il eſt anterieur à *Meurſius*. Au mérite de l'ordre & du profond ſçavoir ſe joint encore celui d'une Latinité élégante & pure.

Il faut lire cet Ouvrage avec beaucoup d'attention, ſi on veut le lire utilement. Il eſt très-court, eu égard à l'abondance des choſes; nouvel avantage de *Sigonius* ſur la plûpart des Sçavans, ordinairement fort diffus.

On trouvera enſuite une Carte de l'Attique, précedée d'une aſſez longue Préface. Le Jeſuite Anonime n'a rien négligé de tout ce qui peut ſervir à faire mieux entendre ſon Auteur, & en général à éclaircir la matiere en queſtion. C'eſt dans cette vûë qu'il a encore ajoûté pluſieurs Remarques au Livre de *Sigonius* qui a pour titre: *De temporibus Athenienſium, Lacedemoniorumque.*

L'étude des Antiquitez Gréques n'avoit pas fait négliger à *Sigonius* celle des Antiquitez Romaines; & il étoit également verſé dans les unes & dans les autres. On en peut voir la preuve dans les Ouvrages ſuivans, que l'Editeur a placés dans ce Volume après ceux que nous venons d'indiquer.

1°. *De antiquo Jure Civium Romanorum Libri II.*

2°. *De Antiquo Jure Italiæ Libri III.*

3°. *De Antiquo Jure Provinciarum Libri III.*

4°. *De Judiciis Libri III.*

Ces Ouvrages avoient déja paru avec les Notes de *Georges Grævius*

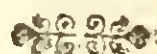
& de *Latinus-Latinius*. Dans cette Edition ils paroissent avec de nouveaux Commentaires de Jean *Maderno*, & deux Préfaces de Loüis *Voigt*.

M. *Voigt* est un Jurisconsulte de l'Université de Hall en Saxe. Son but dans sa premiere Préface est de prouver qu'il faut joindre l'étude de l'Antiquité à celle du Droit, afin de mieux entrer dans l'esprit des Loix, en connoissant les raisons sur lesquelles elles sont fondées, & les motifs qui ont engagé les Législateurs à les établir. Il montre ensuite qu'on ne peut se préparer plus utilement à l'étude du Droit que par la lecture des Ouvrages de *Sigonius*, dont on vient de lire les titres. Plusieurs Sçavans ont pensé comme lui, & il rapporte leurs témoignages.

La seconde Préface de M. *Voigt* est une espece de Dissertation sur les Comices des Romains, d'après le Traité de Nicolas de *Grouchy* (en Latin *Gruchius*) sur la même matiere. Cette Préface est comme l'abrégé de ce sçavant Ouvrage.

En finissant M. *Voigt* dit un mot sur la dispute qui s'éleva entre *Grouchy* & *Sigonius* au sujet des deux Comices dans lesquels on élisoit les Magistrats. Il faut se rappeller qu'il y avoit trois sortes de Comices, les Comices des Curies, *Comitia Curiata*, les Comices des Centuries, *Comitia Centuriata*, & les Comices des Tribus, *Comitia Tributa*. *Grouchy*, sur un passage de *Ciceron* qui se trouve dans la seconde Oraison touchant la Loi Agraire, prétend qu'à Rome on élisoit tous les Magistrats, soit Plébéïens, soit Patriciens, dans deux Comices, les Patriciens par Centuries, & ensuite par Curies, les Plébéïens par Tribus & ensuite par Curies; & que quand les Assemblées par Curies furent abolies, on élut indifferemment tous les Magistrats dans deux Comices, l'un par Centuries, l'autre par Tribus. *Sigonius* pense autrement. Il avoüe bien que tous les Magistrats étoient élûs dans deux Comices, comme *Ciceron* le dit formellement, *Majores de omnibus Magistratibus bis vos sententiam ferre voluerunt.* Mais il soûtient que ces deux Comices étoient de la même espece, par Centuries pour les Consuls, par Curies pour les autres Magistrats; en sorte que le Peuple pouvoit juger & s'assembler deux fois, mais de la même maniere. Le sentiment de *Grouchy* est aujourd'hui celui de tous les Sçavans. On trouvera dans le sixiéme Volume de *Sigonius* ce qui a été écrit sur ce sujet de part & d'autre.

Nous rendrons compte de ce sixiéme Tome aussi-tôt qu'il sera venu jusqu'à nous.



NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Milan.

M. *Argelati* vient de publier une nouvelle Lettre Latine pour annoncer la fin de son Edition des Oeuvres de *Sigonius*, dont le sixiéme Tome est achevé d'imprimer. Il y rend un compte détaillé des recherches qu'il a faites, afin de rendre cette Edition la plus complette qu'il lui a été possible; & pour en convaincre ses Lecteurs, il donne à la fin de sa Lettre une Liste des Ouvrages de *Sigonius* que renferme chaque Volume de son Edition, & ne se trouvant point dans celle de *Hanau*. Il a eu soin aussi d'y distinguer par une marque particuliere les Ouvrages qui n'avoient pas encore vû le jour, d'avec ceux qui avoient déja été imprimés séparément. M. *Argelati* nous apprend à la fin de sa Lettre qu'il prepare à present une nouvelle Edition d'un Auteur qu'il prétend n'être en rien inférieur à *Sigonius*; mais il reserve à le nommer lorsqu'il instruira plus particulierement le Public de son entreprise.

ANGLETERRE.

De Londres.

M. *de Silhoüette* a publié en cette Ville une magnifique Edition *in*-4°. de sa Traduction Françoise & en prose des *Essais sur la Critique & sur l'Homme*, par M. *Pope*. Cet Ouvrage avoit paru *in*-12. à Paris, il y a trois ans, & nous en avons rendu compte dans notre Journal d'Avril 1636. L'Auteur, dans cette nouvelle Edition, a fait imprimer le Texte Anglois à côté de sa *Traduction*. Il y a joint de plus des *Réfléxions préliminaires sur le goût des Traductions*, & une Préface particuliere à chacun des deux Poëmes de M. *Pope*. Il examine dans le premier de ces trois morceaux, s'il est plus à propos de traduire les Poëtes en vers qu'en prose, & il répond dans les deux autres aux Critiques qu'on a faites, soit de sa Traduction en particulier, soit des deux Ouvrages de M. *Pope* qu'il a traduits.

FRANCE.

De Paris.

Michel *Gandoüin*, Quai de Conty, aux trois Vertus, débite *Persile & Sigismonde*, Histoire Septentrionale, tirée de l'Espagnol de *Miguel de Cervantes*. Par Madame L. G. D. R. c'est-à-dire, comme on le voit par le Privilége imprimé & la Cession du Privilége, *Madame le Givre de Richebourg*. 1738.

in-12. trois Volumes.

On trouve chez *Prault* pere, Quai de Gêvres, au Paradis, *Essai sur l'Amour propre*, Poëme : où l'on démontre que l'Amour propre est en nous le mobile des vertus & des vices, selon qu'il est bien ou mal entendu, & que les vrais interêts de la vie, & tout notre bonheur consistent à sçavoir le rectifier. Par M. *de la Drevatiere*, Sieur *de Lisle*, Auteur de *Timon Misantrhope*, & autres Pieces du Théatre Italien. 1738. Brochure *in*-8°.

Pensées sur la Déclamation. Par Loüis *Riccoboni*. Chez *Briasson*, ruë S. Jacques, à la Science : la Veuve *de Lormel*, ruë du Foin : & *Prault* fils, Quai de Conty. 1738. Broch. *in* - 8°.

Nous donnerons l'Extrait de ces deux derniers Ouvrages dans notre premier Journal.

De Bure l'aîné, Quai des Augustins, à l'Image Saint Paul, a reçû d'Anvers des Exemplaires du troisiéme Volume des *Actes des Saints* pour le mois d'Août. On trouve chez le même Libraire tous les Volumes précedens de ce grand Recueil, qui se vendent séparément.

Fautes à corriger dans le Journal de Fevrier 1738.

PAge 83. col. 1. lign. 23. 1, tiers, *lis.* un, un tiers : Pag. 89. col. 1. lig. 7. en conçoit, *lis.* en conçoit-on : pag. 94. col. 1. lig. 15. on ignoroit, *lis.* on ignoreroit : pag. 96. col. 1. lig. 3. Panus, *lis.* Panæus ; lig. 14. Panus, *lis.* Panæus.

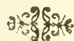
Dans le Journal de Mars 1738.

On s'est trompé lorsque, page 156, on a dit qu'il y avoit une faute contre la Langue, dans ces vers de l'Ode des *Déistes*,

Ainsi donc l'odieuse Secte
Du ciel m'a pour jamais exclus.

C'est ainsi qu'il faut dire, & non pas, *exclu*, comme on le croyoit d'abord.

Pag. 171. col. 1. lig. 2. regadé, *lis.* regardé : Pag. 177. col. 1. lig. 18. où il se défend fort, *otez* où il : Pag. 178. col. 1. lig. 29. 1728. *lis.* 1718.



TABLE

Des Articles contenus dans le Journal d'Avril 1738.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXVIII.

MAY.

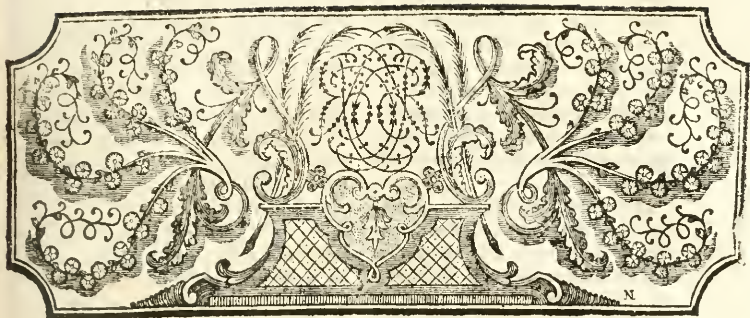


A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



MAY M. DCC. XXXVIII.

ENTRETIENS LITTERAIRES ET GALLANS, AVEC LES Avantures de Dom Palmerin & de Thamire. Par M. du Perron de Castera. A Paris, chez la Veuve *Pissot*, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, à la Croix d'or. 1738. 2. Vol. *in*-12. Tom. I. pag. 437. Tom. II. pag. 449.

VOICI un Ouvrage d'un genre assez singulier, & qui peut plaire du moins par cet endroit. La singularité reveille & pique un Lecteur dont le goût est usé par la satieté & l'abondance. Or il y a bien des Lecteurs de cette espece, & cela fait honneur à notre siécle. C'est la preuve de nos richesses Litteraires. Jamais on ne fit tant de Livres. Mais on se plaint qu'ils se ressemblent trop : cette

ressemblance qui s'annonce souvent dès le titre même, rallentit la curiosité. Au reste, on trouve quelquefois des Livres fort singuliers sous des titres fort communs, comme on en trouve de fort communs sous des titres fort singuliers.

M. du *Perron de Castera* qui possede bien des sortes de connoissances & de talens, a cherché à les réunir tous dans un même Ouvrage, & à paroître à la fois tout ce qu'il est, Poëte, Traducteur, Romancier, Critique, Philologue, *&c.* Pour cela il feint une Societé d'amis qui s'entretiennent sur differens sujets. Ils ont composé plusieurs Pieces de Poësie, & ils les soûmettent au jugement les uns des autres. Quelquefois même ils font des impromptu; & quand l'entretien s'échauffe, ils quittent la prose, & parlent en vers. Enfin chaque conference est terminée par une Nouvelle galante. La premiere a pour titre, *l'heureuse infidelité.* Après quoi viennent les Avantures de Dom *Palmerin*, divisées en neuf Livres. C'est une ressource toûjours prête, quand la conversation commence à languir. C'est la petite Piece qui dissipe les idées trop sérieuses dont la grande avoit rempli les esprits. Quelquefois aussi *on fait de la Musique*, on va à la chasse, à la pêche. Ainsi tous les plaisirs se réunissent, tous les goûts sont satisfaits.

La Langue Françoise est le sujet de la premiere Conference. M. du P. de C. étoit bien propre à traiter cette matiere. Outre le Grec & le Latin, il sçait plusieurs Langues modernes. Elles ne l'ont point dégoûté de la sienne. Il en connoît bien les avantages, & il les met dans tout leur jour. On trouvera aussi dans cet Entretien quelques refléxions sur les Traductions en vers. Il est rare que ces Traductions soient fort exactes, & par exemple, l'Auteur a raison de n'être pas tout-à-fait content de celle de l'Epigramme d'*Ausone* sur *Didon.* INFELIX DIDO, *&c.*

Pauvre Didon, où t'a reduite
De tes maris *le triste sort!* &c.

Dans le Latin il n'est point parlé du triste sort des maris de *Didon*; & en effet la fuite d'*Enée* ne fut point un malheur pour lui. Il obéissoit aux Dieux; il suivoit la gloire; & remplissoit ainsi ses grandes destinées. Ce n'est point la douleur qu'il eût de quitter son Amante, qui porta celle-ci à s'arracher la vie. Au contraire, elle reconnut qu'on l'avoit trompée, qu'on ne l'aimoit point, & qu'on l'abandonnoit sans regrets. De-là son desespoir. Cette remarque est fort juste. Elle avoit échappé à d'habiles Critiques; & nous ne nous souvenons pas de l'avoir vûë ailleurs.

L'Auteur nous donne ensuite quelques Traductions de sa façon. Voici, par exemple, celle d'une Redondille assez connuë de *Quevedo* sur la descente d'*Orphée* aux enfers. Le nombre des vers est égal dans l'original & dans la Traduction.

Pour chercher sa femme Eurydice,
Orphée aux enfers descendit.
Un si ridicule caprice
Ne pouvoit l'entrainer dans un lieu plus maudit.
La nouveauté de ce projet bizarre
Fit que les bourreaux du Tartare
Cesserent un instant de tourmenter les morts.
Pluton fâché d'une telle licence,
Après un sévére examen,
Crut qu'il ne pouvoit mieux signaler sa vengeance,
Qu'en rendant Orphée à l'Himen.
C'est par-là qu'il punit ce Chantre témeraire.
Mais par compassion & pour prix de sa voix,
Il lui facilita le moyen salutaire
De perdre son épouse une seconde fois.

Un des Interlocuteurs de ce Dialogue (*Philinte*) regarde comme un défaut dans la Langue Françoise qu'elle ait si peu de mots composés, pendant que la Gréque & la Latine en ont un si grand nombre. On ne peut disconvenir, dit-il, que ces mots composés ne répandent une précision, une force & une beauté merveilleuse sur la diction des anciens. Par exemple, au sujet de ces hommes que les dents du Dragon de *Cadmus* firent éclorre du sein de la terre, & qui s'entretuerent les uns les autres, *Ovide* dit:

Terrigenæ pereunt per mutua vulnera fratres.

Le mot *terrigenæ* ne peut se rendre que par *enfans de la terre*, expression moins énergique & moins concise que le Latin.

Eudoxe, autre Interlocuteur de ce Dialogue, n'est pas de cet avis. Il avoüe que *terrigenæ* est plus concis qu'*enfans de la terre*. Mais en revanche il le trouve moins énergique. L'expression Françoise, dit-il, est hardie; elle personifie la terre. Elle la fait mere de ces nouveaux Soldats. L'expression Latine dit simplement, *des hommes produits*, ou *engendrés par la terre*, ce qui est plus foible. Je ne croirois pas, ajoûte-t-il, deshonorer les vers d'*Ovide* par cette *Traduction*.

Transportés de fureur, ces enfans de la terre,
Se font dès leur naissance une mortelle guerre.
L'effroyable sillon qui leur sert de berceau,
S'abreuve de leur sang, & devient leur tombeau.

Eudoxe ne dit point qu'il eût fait autrefois ces vers, & il paroît les faire sur le champ, pour mieux prouver ce qu'il avance. Ses amis n'en sont point surpris, & ils ne le doivent pas être; ils ont aussi le talent des *impromptu*.

Les quatre Conferences suivantes sont sur l'art d'écrire l'Histoire; c'est un Traité complet. Rien n'est oublié; & quoiqu'on sçache tout cela à peu-près, quand on a un peu de lecture, on est bien aise de le trouver rassemblé. D'ailleurs la forme du Dialogue que l'Auteur a

choisie, corrige la secheresse des regles & des préceptes, & donne même à tout l'Ouvrage quelque air de nouveauté.

C'est *Gelase*, autre Interlocuteur dont nous n'avons point encore parlé, qui dit ce qu'il y a de plus gai & de plus plaisant dans ces Conferences, soit en vers, soit en prose. Il est, comme il le dit luimême, *le bouffon de la Piece.* Mais ses amis lui reprochent plus d'une fois qu'il parle trop, & qu'il plaisante mal à propos, & ils n'ont pas tort. Par exemple, on demande à *Gelase* s'il convient de sousdiviser les Livres de l'Histoire en Chapitres. La question ne fournit pas beaucoup à la plaisanterie. Aussi *Gelase* plaisante-t-il avant que de répondre, & se met à chanter ces paroles.

Dans un entretien agréable,
S'agit-il de bien babiller ?
Ma langue va comme le diable.
Faut-il avec Iris danser & fretiller ?
Je deviens plus leste qu'un Basque, &c.

» En vérité, mon cher (lui dit » *Eudoxe*) tu possedes le merveil- » leux talent d'être parfaitement » fou.

» Bien moins que toi, qui te pi- » ques d'une sagesse éternelle, re- » pliqua *Gelase.* Attens; tu mérites » un avis salutaire sur l'air de *réveil-* » *lez-vous Belle endormie.* « Et effectivement *Gelase* fait & chante un couplet qui pouvoit être plus plaisant. » *Seneque* (continue-t-il) di- » soit fort élégamment dans un de » ses Traitez de Morale. . . . . Oh » parbleu finis donc, s'écria Phi- » linte; « & heureusement *Gelase* finit.

Mais ce babillard, comme cela arrive toûjours, n'aime point ses semblables; & il avoit déja raillé le sage *Eudoxe* » sur l'heureuse fé- » condité de ses discours. . . . . » Quelle volubilité de langue (s'é- » crie-t-il!) viens que je t'embras- » se, espoir de ta famille. Si jamais » ta mere, tes sœurs, tes cousines, » tes tantes, tes petites nieces per- » dent la parole, tu babilleras assez » pour elles & pour toi.

» En te remerciant, reprit *Eudoxe*, &c.

Sur ce qu'on vient de lire, on peut juger, non de tout l'Ouvrage, la méprise seroit grande, mais de la plûpart des plaisanteries qui y sont répanduës. On a souvent de grands talens, sans avoir celui de plaisanter, &, qui pis est, sans sçavoir qu'on ne l'a point.

Dans les trois Conferences suivantes, c'est-à-dire la sixiéme, la septiéme & la huitiéme, M. du P. de C. répond par la bouche de ses amis aux Critiques que les Auteurs des *Observations*, &c. & du *Pour & Contre*, ont faites de la Traduction du *Camoëns.* Ce n'est pas la partie la moins curieuse & la moins instructive de son Livre; & il nous a paru que la plûpart de ses réponses étoient également judicieuses & polies. Mais nous ne pouvons le suivre dans ce détail.

La neuviéme Conference a pour

titre ; les *Represailles.* L'Auteur fait à son tour quelques réfléxions sur les Ouvrages de ses antagonistes. » Il m'en a coûté, *dit-il*, pour » aller jusques - là. Le métier de » critiquer publiquement n'est » point de mon goût. Mais enfin » j'ai cru que, n'étant pas l'agres- » seur, je pouvois user de repre- » sailles. C'est un droit que la na- » ture autorise sous les drapeaux » d'Apollon comme sous ceux de » Mars.

Il s'en faut bien que M. du P. de C. soit aussi moderé dans cette Conference qu'il l'a été dans les trois précedentes. Il a porté dans cette dispute le caractere qu'on attribue aux François dans la guerre. Il attaque avec bien plus d'ardeur qu'il ne se défend. On devine bien quelle peut être son excuse ; car il a senti qu'il en avoit besoin. Il prend le ton qu'on a pris avec lui ; voilà sa régle. De - là sa vivacité contre l'Auteur des *Observations*, &c. Mais de-là aussi sa politesse à l'égard de l'Auteur du *Pour & Contre*, pour lequel il paroît d'ailleurs rempli d'une véritable estime. Il ne le critique qu'en le loüant ; & souvent la loüange est plus forte que la censure. Par exemple, il y a quelques pensées dans *le Cleveland*, qui ne lui *paroissent pas hors d'atteinte.* » Par reconnoissance, » *dit-il*, pour le plaisir qu'il m'a » fait, je n'en marquerai que deux » traits.

Tous les Critiques ne sont pas aussi reconnoissans. Quelquefois par une suite de l'engagement une fois pris de tout critiquer, ou par une inimitié particuliere, ils déchirent des Ouvrages dont ils n'avoient pu s'empêcher d'avoüer que la lecture leur avoit été fort agréable.

Ce que M. de *Castera* vient de dire en prose à M. l'Abbé *Prevôt*, il le lui redit en vers quelques pages après.

Quand sur le visage d'Iris
Je vois éclater mille charmes ;
Un front noble, un air frais, un brillant coloris,
Une bouche dont le souris
Semble appeller l'amour pour lui donner des armes,
Et des yeux plus piquans que les yeux de Cypris,
Mon cœur me dit qu'Iris est belle.
Certain Argus qui lui trouve un défaut,
Pretend qu'à tort je soupire pour elle.
Non, non, Iris sçait plaire, & c'est tout ce qu'il faut,
D'un Auteur séduisant tels sont les avantages.
La Satyre sur lui peut verser son poison ;
Mais pour défendre ses Ouvrages,
On n'a qu'à dire, *il plait* ; c'est la bonne raison.

En vérité, un Auteur seroit tenté de commettre des fautes, pour les voir relever d'une maniere si obligeante.

Au commencement de la huitiéme Conference, dans laquelle on répond à M. l'Abbé *Prevôt*, il y a un petit morceau d'une naïveté

assez agréable. En se promenant dans un bois, » les Académiciens » rencontrerent une fille d'environ » seize ans. Elle étoit assise auprès » d'un petit berger, qui n'en avoit » tout au plus que huit ou neuf. Ils » joüoient, & se faisoient mille ca» resses innocentes.

» *Gelase* s'approcha d'eux, & » dit à la fille; ma chere enfant, » est-ce là le garçon que vous ai» mez le plus dans votre Village? » Oüi, Monsieur, répondit-elle; » car c'est celui dont je me défie le » moins. Comment donc, ajoûta » *Gelase*, en se tournant vers *Eu*» *doxe*, elle a de la vivacité. » Croyez-vous, la Belle, que les » autres soient si mauvais? Pas » peut-être autant que vous, » Monsieur, repliqua la Bergere; » mais toûjours assez pour me don» ner de l'inquietude. Vous jugez » mal de moi, poursuivit *Gelase*. » J'aurois soin de vous défendre » du loup, si vous me preniez » pour votre Compagnon. Mon » chien suffit pour cela, repliqua-t-elle.

La dixiéme & derniere Conference est *sur rien*. Voilà un titre heureux, & plus propre peut-être à attirer le plus grand nombre des Lecteurs que tous ceux des autres Conferences. Par ce titre l'Auteur promet de l'agréable, & le promet modestement. Ce *rien* c'est la traduction de quelques Poësies Italiennes, avec des Remarques Critiques sur ces Poësies. Parmi les Interlocuteurs de ce Dialogue, il y a une Comtesse de *Fleurvile*, ses deux filles, & leurs futurs époux. Les Dames ne sçauront-elles point mauvais gré à l'Auteur, de ne les avoir introduites dans son Académie, que lorsqu'on a commencé à y parler *sur rien*?

Nous ne parlerons point des Avantures de Dom *Palmerin* & de *Thamire*. Quelque ingénieux que puissent être ces sortes d'Ouvrages, ce n'est pas notre usage d'en rendre compte.

INSTITUTIONUM MEDICARUM LIBRI DUO, complectentes Physiologiam & Hygieinem veterum placitis, legibus Hydraulicis, principiis mechanicis, recentiorum inventis, nec-non solidis, ac demonstrativis inde deductis ratiociniis innixi. Authore Servatio-Augustino de Villers, Medicinæ Doctore-Regente, nec-non Institutionum Medicarum, in almâ Universitate Lovaniensi, Professore-Regio, *&c.* Lovanii, Typis Martini Wan-Overbeke. Anno 1736.
C'est-à-dire: *Institutions Medicinales, divisées en deux Livres, qui comprennent la Physiologie & l'Hygiene*, &c. *Par Augustin de Villers, Docteur en Medecine dans l'Université de Montpellier.* A Montpellier, de l'Imprimerie de Martin Van-Overbeke. 1736. vol. *in*-4°. pag. 420.

CET Ouvrage est fort bon pour les Commençans, & quoique on en ait déja plusieurs de cette nature, il ne laissera pas d'être fort utile par la clarté avec laquelle il est écrit, & par la maniere

re dont il est digeré, on y voit d'abord ce que c'est que la Medecine, quel en est l'objet & la fin. Qu'est-ce que la Physiologie, & tout ce qui la concerne, ce que c'est, par exemple, que les differentes parties du corps tant solides que liquides, ce que c'est que le chyle, le sang, la salive, la bile, la lymphe, les esprits, l'urine, la sueur, *&c.* ce que c'est que les poumons, le foye, la rate, les reins, l'estomac, *&c.* avec leurs differentes fonctions. Quelles sont les choses non naturelles, telles entre autres que les alimens tant solides que liquides, le sommeil & la veille, les passions de l'ame, *&c.* L'Ouvrage finit par un Chapitre exprès des remedes qu'il faut employer pour reprimer l'excès des passions.

Comme les passions, dit notre Auteur, ont coûtume, lorsqu'elles ne sont pas reglées, de nuire considerablement au corps & à l'ame, on ne sçauroit apporter trop de soin pour les moderer.

L'amour propre, remarque-t-il, est la source du déreglement des passions, ainsi pour les reduire dans les bornes où elles doivent être, il faut s'appliquer à combattre cet amour propre, mais comment s'y prendre pour le combattre avec succès? Il faut, dit-il, lui opposer l'amour de Dieu & du Prochain, il fait là-dessus diverses réfléxions pieuses, il vient ensuite à la colére, & un des moyens qu'il propose pour la reprimer, lorsqu'on en est fortement ému, c'est 1°. de s'asseoir, 2°. de compter bien distinctement sur ses doigts les lettres de l'Alphabet.

La passion déréglée de l'amour passe ici en revûë: M. de Villers veut qu'on y oppose l'occupation, & pour faire voir qu'il a raison de donner ce conseil, il a recours à ce vers trivial:

Otia si tollas periere cupidinis arcus.

Mais comme il ne suffit pas de fuir l'oisiveté pour se dégager des liens de l'amour, & que l'abstinence est encore ici d'un grand secours, il n'oublie pas de citer là-dessus ce mot si connu, *sine Cerere & Baccho friget Venus.*

Si l'on ne peut tout d'un coup venir à bout de repousser la passion dont il s'agit; il ne faut pas, selon notre Auteur, se décourager pour cela; il veut qu'on mette son esperance dans le tems qui est un grand remede, & pour le prouver il a recours à cet autre vers:

Quid non longa dies, quid non consumitis anni?

Des remedes de l'amour, M. de Villers passe à ceux de la tristesse; il en conseille trois pour se garantir des maux qu'elle peut causer quand on s'y livre trop. Le premier, c'est de pleurer tant qu'on en a envie, rien n'étant plus dangereux que de concentrer sa douleur, sur quoi il trouve encore ce vers à citer:

Expletur lacrymis, regeriturque dolor.

Le second, c'est de se baigner; le troisiéme, de dormir; le quatrié-

me enfin, de recourir au bon vin; tel que le vin de Moselle : voilà une partie de ce que l'Auteur dit sur les passions de l'ame; mais comme ce peu d'exemples ne suffiroit pas pour donner une notion du Livre; en voici quelques autres sur d'autres matieres.

M. de Villers, dans l'article des choses non naturelles, examine quelles sont les qualitez que doit avoir le pain, pour être bon à la santé : ces qualitez dépendent surtout du choix des grains avec lesquels on le fait, & de la maniere dont on le prepare, ce qu'il dit là-dessus, quoiqu'il ne soit pas nouveau, est bien recueilli, & mérite d'être lû. Il demande ensuite si le pain, lorsqu'il est chaud, est plus sain que lorsqu'il est froid ? il remarque sur cela qu'entre les Medecins Grecs quelques-uns se sont déclarés pour le pain chaud; il dit la même chose des Medecins Arabes; mais il n'est pas de leur sentiment; il prétend, conformement à l'experience, que le pain chaud charge l'estomac, & cause des pesanteurs de tête, par la raison, dit-il, qu'il est alors rempli de particules fermentatives qui produisent des tensions violentes, au lieu que lorsqu'il est froid, ces particules se sont dissipées par l'évaporation. Il passe de-là à l'examen des qualitez de l'eau : de toutes les boissons, dit il, l'eau est celle qui approche le plus de la substance fluide de nos corps, & qui est la plus propre à la dissolution des alimens, par conséquent c'est la plus saine de toutes les boissons. Qu'elle approche le plus de la substance fluide du corps, M. de Villers le prouve par l'analyse de la lymphe qui se tire des animaux, laquelle, si on en sépare quelques sels & quelques souphres excrémenteux, qu'on y trouve, & qui n'en font point la nature, est toute semblable à l'eau, & par sa légéreté, & par son insipidité. Quant à la qualité dissolvante de l'eau, par rapport à la digestion des alimens, l'Auteur remarque qu'il faut bien que cette qualité soit en elle, puisque tant de Nations qui ne boivent que de l'eau, joüissent d'une santé parfaite, & vivent un nombre extraordinaire d'années, & qu'avant le Déluge, tems auquel le vin étoit inconnu, on vivoit plusieurs siécles, au lieu que depuis l'invention du vin & d'autres liqueurs envvrantes, la vie est devenue plus courte.

Mais si l'eau est si saine par elle-même toutes les eaux cependant n'étant pas de même nature, quelles sont celles qu'il faut choisir pour se bien porter ? C'est ce que notre Auteur recherche, & après divers examens sur ce sujet, il trouve qu'il faut éviter les eaux d'étangs, de lacs, de marais, celles qui passent par des terres pleines de chaux; toutes ces eaux, dit-il, causent des obstructions.

Il préfere l'eau de pluye à toutes les autres, parce que cette eau est comme une eau distillée.

Nous passons ce qu'il dit sur l'eau de riviere & sur celle de fontaine;

il remarque en général qu'on ne sçauroit établir là-dessus aucune régle, les fontaines & les rivieres étant presque toutes de differentes nature par rapport aux lieux où elles se trouvent.

Mais ce qu'il y a de certain & en quoi l'on ne peut se tromper, c'est que l'eau où les féves, les pois & les lentilles cuisent facilement, est la meilleure, aussi-bien que celle où le savon se fond sans se mettre en grumeaux. Une autre marque de la bonté de l'eau est de geler difficilement; cette difficulté à geler vient de ce que l'eau est remplie de particules spiritueuses. Car l'experience fait voir que les liqueurs gelent plus ou moins difficilement selon le plus ou le moins d'esprits qu'elles renferment; c'est pour cette raison que l'eau-de-vie ne gele jamais. On remarque que dans les grands hyvers, lorsque le vin gele, il y a toûjours un endroit du tonneau où il ne géle pas, & que c'est celui où les esprits sont concentrés par le froid, sçavoir le milieu.

Quand l'eau est trop cruë & qu'on n'en sçauroit avoir d'autre, il y a moyen d'en corriger la crudité, c'est de faire boüillir l'eau, la coction y introduit des particules ignées qui la rendent plus pénétrante, & par conséquent plus capable de dissoudre les alimens. Un avantage qu'on retire encore de-là, c'est qu'après l'avoir fait boüillir, si on l'expose aussi-tôt à l'air, & qu'on l'y laisse quelques heures, elle devient rafraîchissante & très-propre contre l'ardeur des fievres, c'est le sentiment d'Hippocrate.

M. de Villers vient ici à l'examen de la biere, & ensuite à celui du vin.

Tous les vins renferment du souphre, du phlegme, & du tartre, selon que ce souphre est plus ou moins exalté, le vin est plus ou moins spiritueux, plus ou moins capable d'exciter du trouble dans le corps. Si le Tartre qui est naturellement pesant de lui-même, vient à tourner en flueur, il oblige le souphre à se précipiter, & on a alors un vin acerbe ou un vin acide. Le souphre au reste & le tartre dont il s'agit ne sont pas en même quantité dans tous les vins, ni en même proportion, il y a des vins où le tartre abonde davantage, d'autres où le souphre domine, d'autres où c'est le phlegme, d'autres où ces substances se trouvant en même quantité, ne sont cependant pas mêlées également. Il y a outre cela des vins où le souphre est plus subtil, d'autres où il est plus grossier; il y en a où le tartre est plus pesant, d'autres où il l'est moins & demeure plus suspendu; il y en a où le phlegme est plus aqueux, d'autres où il l'est moins. Varietez qui causent des differences considerables dans les vins.

Notre Auteur, après avoir fait diverses réfléxions sur ce sujet, ne peut s'empêcher de condamner absolument l'usage du vin, ce qui lui donne occasion de parler de l'eau-de-vie, qu'il regarde comme une liqueur mortelle lorsqu'elle est prise en dedans. Le vin, dit-il,

nuit à la santé par deux endroits, premierement par la roideur & la rigidité qu'il cause aux fibres de l'estomac, secondement par la coagulation qu'il produit dans les humeurs.

A plus forte raison, conclud il, l'eau-de-vie qui n'est qu'un vin extrêmement concentré, produira-t-elle dans un degré plus éminent, ces pernicieux effets. Que les gens sages, continue-t-il, bannissent cette boisson, & sur-tout qu'ils n'en boivent jamais quand l'estomac est vuide. *Exulet itaque, longissimè procul à corpore & mente sanâ hic liquor, maximè vacuo existente stomacho*, Mais n'en peut-on pas au moins avaler une petite goûte après le repas? Non, répond il, cette petite goûte ne paroît rien d'abord, mais c'est par-là cependant que tous ceux que l'eau-de vie a tués, ont commencé. Il y a dans cette fatale petite goûte, un venin caché dont on ne s'apperçoit pas aussi-tôt, & qui dans la suite conduit au tombeau. Notre Auteur permet toutefois aux vieillards, & à ceux qui sont d'un temperament froid, d'en user un peu, lorsqu'ils ne sont pas dans des Pays où l'on puisse avoir du vin, car alors, il veut bien qu'ils boivent du vin, pourvû que ce soit en très-petite quantité.

L'article du sommeil succede à celui-ci L'Auteur y éclaircit diverses questions importantes sur ce sujet : on demande souvent combien d'heures il est à propos de dormir pour se bien porter? L'Auteur répond qu'il n'y a point de régle générale là-dessus. La durée du sommeil doit se proportionner à l'âge, au sexe, au temperament. Par rapport à l'âge, plus on est jeune plus on a besoin de dormir; l'enfant au sein de sa mere, lorsqu'il se porte bien, dort presque toûjours; & lorsqu'il est né, il dort beaucoup plus les premieres Semaines, qu'il ne tette & qu'il ne veille. Lorsqu'il a quitté le lait, le sommeil lui est plus necessaire que lorsqu'il a atteint l'âge d'adolescence, & dans l'âge d'adolescence il a plus besoin de dormir qu'après cet âge. Enfin plus on acquiert d'années moins le sommeil doit être long. Il y a des Medecins cependant qui prétendent que les vieillards ont plus besoin de dormir Notre Auteur n'en dit pas les raisons. Pour ce qui est du sexe, les femmes doivent plus dormir que les hommes, parce qu'elles ont le tissu des parties solides plus lâche, & que les fluides sont moins actifs en elles. Pour comprendre cette proposition, il ne faut, selon notre Auteur, que considerer l'état où le corps se trouve, lorsqu'on a envie de dormir. Cette envie ne prend d'ordinaire que lorsque l'exercice du jour a affoibli le corps; or cet affoiblissement ne procede que d'une dissipation d'esprits, & d'un relâchement d'organes. Cette cause supposée, il est facile de voir que les femmes, ayant les parties solides plus lâches, & les parties fluides moins spiritueuses, elles-

doivent par conséquent avoir plus besoin de sommeil, & par la même conséquence, plus de penchant à dormir.

A l'égard de la saison, on doit, selon M. de Villers, dormir moins en été qu'en hyver, ce qui se rapporte au sentiment de Sanctorius, qui a fait de cela un Aphorisme exprès, *somnus hieme utilior quam æstate.*

Ne pourroit-on point cependant dire à peu-près & en général, combien d'heures il convient de dormir. Notre Auteur répond que pour l'ordinaire sept heures doivent suffire.

Il y a cependant ici une remarque importante à faire, & que l'Auteur n'oublie pas. C'est que si avant que de se lever on s'apperçoit que la digestion ne soit pas encore achevée, il faut demeurer au lit & tâcher de se rendormir, parce que la digestion se fait mieux pendant le sommeil.

On cite là-dessus ces paroles de Celse. *Qui bene concoxit manè tutò surget. Qui parum, quiescere debet; & si manè surgendi necessitas fuerit, manè redormire: Qui non concoxit, ex toto quiescere, neque se labori credere.*

La nature montre elle-même la conduite qu'on doit tenir en cela; elle endort tous les petits des animaux, dès qu'ils ont pris leur nourriture.

Il ne suffit pas, selon M. de Villers, d'examiner avant que se lever, si l'estomac a digeré les alimens qu'on a pris le soir précedent, c'est-à-dire si la premiere digestion est achevée, il faut encore être attentif à ce qui regarde la seconde digestion, qui est la preparation de l'humeur transpirable, & se souvenir que si cette humeur transpirable n'est pas assez cuite pour pouvoir s'échapper aisément par les pores de la peau, on se levera, lourd, pesant, & sans vigueur, que l'esprit s'en ressentira & qu'on sera moins disposé à la réflexion. Dans le sommeil du matin, dit Sanctorius, lorsque les digestions sont bien faites, il s'évacue ordinairement par les pores de la peau environ une livre de matiere transpirable, au lieu que lorsqu'elles sont imparfaites, à peine s'en évacue-t-il le quart pendant le même espace de tems. Or après le sommeil, il se fait une seconde transpiration, qui, lorsqu'elle est parfaite, augmente les forces du corps, mais qui est toûjours défectueuse, lorsque celle qui se doit faire pendant le sommeil, n'a pas été suffisante. On connoît au reste, le défaut de ces deux transpirations, par des bâillemens obstinés qui prennent quand on se leve par des expansions opiniatres de bras & de jambes, & par des pesanteurs de tête. *A somno oscillatio, & artuum protentio indicant corpus minus perspirasse*, dit Sanctorius.

M. de Villers parcourt ici les differentes fautes qui se peuvent commettre dans ce qui regarde le sommeil par rapport à la maniere, au lieu & au tems de le prendre. Quant à la maniere, il veut 1°.

qu'on ne dorme jamais habillé, ni assis, mais couché dans un lit, qui ne soit ni trop mollet ni trop dur, 2°. que ce lit ne soit point trop chargé de couvertures; 3°. que la situation dans laquelle on dort, soit horisontale, 4°. qu'on ait soin d'avoir la tête un peu élevée, 5°. qu'on dorme rarement sur le dos, plus rarement encore sur le ventre, mais tantôt sur un côté & tantôt sur l'autre. Si l'on dort sur le ventre, la respiration en est moins libre, si c'est sur le dos, l'on échauffe considerablement les parties qui y sont placées, l'on gêne la circulation en pressant les principaux vaisseaux qui y servent : le sang s'accumule, & le cochemart, qui est l'effet ordinaire de la pléthore, ne manque presque jamais de survenir. Pour ce qui est du côté sur lequel on doit dormir, notre Auteur croit la chose assez indifferente, cependant si l'on a beaucoup soupé & que l'estomac soit fort rempli, il conseille d'éviter le côté gauche, parce qu'en se tournant sur ce côté, le foye appuye sur l'estomac & le surcharge, ce qui peut troubler la digestion.

Quand à ce qui concerne la chambre où l'on dort, elle doit, selon notre Auteur, être close, de maniere que l'air de dehors n'ait aucune communication avec celui de dedans. Il ne veut pas même s'il y a une cheminée dans le lieu où l'on dort, & qu'il n'y ait point de feu dans cette cheminée, qu'on la laisse ouverte; c'est à quoi bien peu de gens prennent garde. Il demande outre cela que la chambre soit grande, il en examine jusqu'au plancher, il ne le veut ni trop haut ni trop bas. S'il est trop bas, l'air n'a pas assez de liberté, & la respiration en souffre; s'il est trop haut, la chambre est moins chaude & la transpiration par consequent se fait avec moins de facilité. Quant à l'exposition de la chambre, on doit toûjours, lorsque cela est libre, choisir le côté de l'orient.

Nous avons remarqué tout à l'heure, que notre Auteur ne veut pas que l'air de dehors ait aucune communication avec celui de la chambre où l'on dort, mais nous avons oublié d'observer que c'est seulement pendant la nuit, parce qu'alors l'air exterieur, en quelque saison que ce soit, est toûjours plus froid que ne l'est celui de la chambre, & que chargé par consequent de vapeurs grossieres & pesantes il ne peut que nuire à la respiration.

Pour ce qui est du tems de dormir, M. de Villers préfere celui de la nuit, c'est le tems que la nature a destiné au repos, tout y invite, les ténébres, le silence, les fatigues du jour : de plus l'air qui la nuit, à cause des vapeurs dont il est chargé, est beaucoup moins sain, demande qu'on ne sorte pas.

Notre Auteur propose ici une grande question, sçavoir s'il est avantageux de dormir après le diner? il dit 1°. que ce sommeil ne convient point aux pituiteux, mais que les bilieux peuvent s'en ac-

commoder, sur-tout dans les Pays chauds, 2°. qu'il convient à ceux qui n'ont pas assez dormi la nuit précedente, 3° Que comme dans les Pays chauds, les fibres du corps sont ordinairement trop tenduës, le sommeil de l'après midi peut faire du bien, parce qu'il relâche & humecte les fibres. Il n'approuve pas néanmoins qu'aussitôt après le repas, on se mette à dormir, ce qu il appuye de ce mauvais vers :

Post pastum pausa, nec stes, nec eas sine causa.

& ce qu'il applique principalement au sommeil de la nuit. Il voudroit même avec Sanctorius, qu'on laissât quatre heures, entre le souper & le coucher.

Il y a, pour ce qui regarde la santé, plusieurs regles à observer par rapport au lit où l'on dort : notre Auteur entre là dessus dans un détail, qu'on ne sera peut-être pas fâché de trouver ici 1°. selon Sanctorius, *on ne doit changer de lit, que le moins qu'on peut, parce que ce changement nuit toûjours à la transpiration, qu'il fait qu'on dort moins tranquillement*, que le corps & l esprit en souffrent, & qu'on rêve beaucoup plus, *lecti mutatione somnus implacidus & perspiratio minor fit, insolita licet minora corpus & animum lædunt. Magis somniant in lecto insolito quàm in consueto jacentes.*

2°. Les paillasses doivent être fréquemment renouvellées, & les matelas souvent exposés au grand air. Si l'on veut se convaincre de la necessité qu'il y a d'avoir souvent des paillasses nouvelles : il ne faut, dit notre Auteur, que considerer cette humidité qui se remarque sur les planches qui sont au fond des lits, humidité qui vient de la transpiration du corps, & qui, à la longue peut causer beaucoup de corruption.

Notre Auteur conseille d'exposer au grand air les matelats, mais il défend de les exposer au Soleil, parce que, dit-il, la chaleur du Soleil ne dissipe pas toutes les vapeurs qui sont concentrées dans la paillasse, & que celles qu'elle y laisse, devenuës plus légéres & plus pénétrantes par la chaleur du Soleil, s'élevent plus facilement pendant la nuit, & venant à rencontrer le corps d'où elles sont sorties, qui dans cette occasion est comme une éponge, y rentrent sans peine, & corrompent par ce moyen la masse du sang.

Pour éviter la rentrée de cette humeur, M. de Villers conseille de dormir dans des lits suspendus, & dont, outre cela, les matelats soient de crin, & non de laine. Beaucoup de personnes couchent sur la plume, notre Auteur condamne cet usage, principalement quand on couche sur la plume immédiatement, parce qu'alors on échauffe considerablement tous les visceres : les lits suspendus ont ceci d'avantageux, que l'humidité qui exhale du corps pendant le sommeil, n'est point retenue & se dissippe presque dans le même tems. Un autre avantage de ces lits,

c'est de procurer par leur mouvement qui tient de celui du berceau, un sommeil doux & prompt. Il y a des gens qui dorment la tête dans leurs couvertures, d'autres qui veulent que leur lit soit si bien en courtiné que le moindre air de la chambre ne puisse venir jusqu'à eux.

M. de Villers veut que pendant la nuit on empêche l'air de dehors d'entrer dans la chambre, mais pour celui de la chambre, il veut qu'on le laisse libre & qu'il se mêle avec celui du lit. Quel air, respire-t-on dans un lit si clos ? un air qui au moment qu'il sort de la poitrine, y rentre, & par conséquent un air excrémenteux qui ne peut faire que beaucoup de tort à la santé; ainsi point de lit si exactement clos, Rideaux un peu écartés, chambre assez large pour pouvoir fournir pendant la nuit un nouvel air à la place de celui que la poitrine rejette : voilà ce que les poumons demandent pour faire librement leurs fonctions; si non on les peine dans leur mouvement, & on se fait le même tort qu'on feroit à un poisson auquel on donneroit à avaler chaque fois qu'il ouvriroit la bouche la même eau précisément qu'il viendroit de rejetter. Nous croyons pouvoir nous en tenir là pour donner une idée de ce Livre.

RECUEIL DE PIECES POUR SERVIR DE SUPPLEMENT à l'Histoire des Pratiques superstitieuses du Pere Pierre le Brun, *Prêtre de l'Oratoire.* TOME IV. A Paris, chez la Veuve *Delaulne*, ruë S. Jacques, à l'Empereur. 1737. Vol. *in*-12. de 530 pag. sans la Préface, & la défense du P. le Brun.

LE Pere *le Brun*, dont le nom est si connu dans la Republique des Lettres, mit au jour en 1702. l'*Histoire Critique des Pratiques superstitieuses* en deux Volumes *in*-12. Après la mort du sçavant Auteur, cet Ouvrage considerablement augmenté parut en 1731. aussi *in*-12. mais en trois Volumes. Nous avons dans le tems rendu compte de ces deux Editions. On en fit une troisiéme en Hollande en 1732. en 3 Volumes *in*-8°. & le Libraire y ajoûta en 1736. ce quatriéme Volume qu'on vient de réimprimer à Paris avec quelques changemens, pour le joindre aux trois autres Volumes du même Ouvrage qui y ont déja été imprimés.

On ne dissimule pas dans la Préface qu'on a ajoûtée à la nouvelle Edition, que de 14 ou 15 Pieces qui composent cette espece de Supplément, il n'y en a que trois qui soient du P. le Brun, & on accuse le Libraire de Hollande d'avoir voulu tromper le Public, en mettant comme il a fait, sous le nom d'un Auteur célébre divers Ecrits qui ne sont pas de lui. On pretend même que cette supercherie s'est glissée

glissée il y a long-tems dans la Librairie. Cependant, comme si on craignoit que les Libraires à leur tour ne prissent à partie les Editeurs eux-mêmes qui leur envoyent ou leur fournissent de quoi faire rouler les Presses, on se radoucit ; on trouve que ce qui doit un peu excuser la ruse du Libraire Hollandois, c'est que les morceaux qui entrent dans ce Recueil par forme de Supplément, ont un juste rapport au but que le Pere le Brun s'est proposé dans les deux premiers Volumes de son Histoire des Pratiques superstitieuses, & on tâche de faire connoître en quoi consiste cette conformité.

L'Editeur de Paris que nous n'oserions garantir être different de celui de Hollande, a mis ces mêmes Pieces dans un arrangement nouveau, & il en donne dans sa Préface une idée générale, dont nous profiterons en les indiquant en détail.

Elles sont précédées d'un Ecrit Polemique qu'on peut regarder comme un *hors d'œuvre* ; aussi n'entre-t-il pas dans le Recueil. Il est intitulé : *Défense du P. le Brun & de son Histoire Critique des Pratiques superstitieuses*, &c. *contre les objections d'un Journaliste de Paris.* »Cette Piece, *dit notre Editeur*, se »trouve dans le Recueil de Hol»lande ; mais j'ai pris la liberté de »retrancher quelques traits trop »vifs & trop amers. Je sçai, *ajoûte-t-il*, que les mauvais Criti»ques ne méritent aucun ménage»ment ; cependant il est toûjours »loüable de les traiter avec mode»ration. J'ai encore supprimé »quelques phrases qui m'ont paru »inutiles, & j'ai mis certains rai»sonnemens dans leur vrai point »de vûë : ces changemens m'ont »paru necessaires pour rendre cet »Ecrit plus utile & plus agréable. Cette maniere d'agir pourroit paroître convenir à un homme qui corrigeroit son propre Ouvrage.

Quoiqu'il en soit, il est aisé de juger de ce qu'étoit la Critique imprimée en Hollande, par ce qui y reste encore après qu'on a eu la bonté d'en ôter les *traits trop vifs ou trop amers.*

Le Recueil commence par les trois Morceaux qu'on assure être du P. le Brun, & qui ont paru pour la premiere fois dans l'Edition de Hollande. Le premier est une *Dissertation sur l'apparition du Prophete Samuël a Saül.* L'Auteur y soûtient la réalité de cette apparition. Le second, qui est une suite du premier, est une *Dissertation sur les moyens par lesquels on consultoit Dieu dans l'ancienne Loi* ; & le troisiéme est une *Dissertation sur le Purgatoire de S. Patrice.* Le Pere le Brun, dans ce dernier Ouvrage, entreprend de prouver que ce *Purgatoire*, qu'on dit avoir été dans une Isle du Lac de *Derg* en Irlande, est une fable pieuse dont l'origine ne remonte pas au-delà du douziéme siécle.

La quatriéme Piece est intitulée: Resolution des Docteurs de la Faculté de Paris, *touchant les Pratiques impies, sacriléges & superstitieu-*

ses, qui se font dans les Métiers de Cordonniers, Tailleurs d'habits, Chapelliers & Selliers, pour passer Compagnons, & qu'ils appellent du devoir, depuis peu reconnuës & avoüées par plusieurs desdits Maîtres. La resolution des Docteurs datée du 14 Mars 1655. est au pied d'un Mémoire où on expose quelles étoient ces Pratiques, & dans une Observation qui suit la résolution, on rappelle une autre Déliberation des Docteurs de la Faculté de Théologie du mois de Septembre 1644. sur des cas semblables : mais l'Editeur ne l'a pû découvrir.

La cinquiéme Piece a pour titre: *Dissertation sur l'Inscription du grand Portail du Couvent des Cordeliers de Reims :* DEO HOMINI B. FRANCISCO UTRIQUE CRUCIFIXO ; *publiée par le Sieur de S. Sauveur*, en 1673. Cet Ouvrage, autrefois si rare, & sans doute le plus curieux de ce Recueil, est du célébre M. Thiers qui le publia en 1670. mais l'Inscription ayant été ainsi reformée : *Crucifixo Deo Homini & S. Francisco*, il la fit réimprimer, & prétendit que cette seconde Inscription n'étoit que la premiere renversée, & qu'elle ne méritoit pas une censure moins sévére.

6°. *Refutation des Propheties faussement attribuées à S. Malachie sur les Elections des Papes depuis Celestin II. jusqu'à la fin du monde.* Le P. Menestrier est l'Auteur de cet Ecrit, qui avoit déja été imprimé plusieurs fois.

7°. *Lettre en forme de Dissertation de M. de Rhodes, Ecuyer Docteur en Medecine*, Aggrégé au College des Medecins de Lyon, à Monsieur *Destaing*, Comte de Lyon, au sujet de la *prétenduë possession de Marie Volet* de la Paroisse de *Pouliat en Bresse, dans laquelle il est traité des causes naturelles de sa possession, de ses accidens & de sa guerison.* Cette Dissertation, remarque l'Editeur, laquelle renferme un Systême assez singulier sur les esprits animaux, parut *in*-12. à Lyon, chez Amaulry en 1691. On y voit qu'une maladie contre laquelle des exorcismes repetés échoüerent, fut guerie enfin par le seul secours de la Medecine.

8°. *Traduction de la Lettre Latine de M.* Gilot, *Chanoine de Reims, à M.* Hennebel, *Docteur de Louvain*, sur la Neuvaine de S. Hubert, *inserée dans l'Histoire Critique des Pratiques superstitieuses du Pere le Brun.* Cette Lettre est dattée du 15 Avril 1701.

9°. Lettre d'un Ecclesiastique de Châlons à un Docteur de Paris, *sur la visite de Monsieur l'Evêque de Châlons dans la Paroisse de Notre Dame de Vaux* Il s'agit dans cette Lettre du *Saint Nombril*, gardé dans une des Paroisses de Châlons, & de la visite qu'en fit en 1707. Louis Gaston de Nouailles, Evêque de cette Ville. L'Ecrit parut peu de jours après cette visite, & l'Auteur y a joint quelques autres Pieces sur le même sujet; telles sont *le Procès verbal de M. de Châlons, de la visite & de l'enlevement de cette Relique*, la *Requête de quelques notables Paroissiens de la Parois-*

se de Notre Dame de Vaux, *presentée à M. de Châlons*, *pour la restitution de la Relique*, & le *Procès Verbal de la Translation de la fameuse Relique du Saint Nombril faite en* 1404. *par Charles de Poitiers Evêque de Châlons.* C'est dommage que l'Editeur n'ait pas eu connoissance de quelques autres Pieces curieuses, qui ont rapport à cette affaire & aux suites qu'elle a euës, il en auroit augmenté son Recueil, & le Public lui en auroit sçu gré.

10°. *Dissertation sur ce qu'on doit penser de l'apparition des Esprits*, *à l'occasion de l'avanture qui est arrivé à Saint Maur.* Imprimée *in*-12. en 1707.

11°. *Lettre de M. de Sal.... Medecin a M. l'Abbé de M. D. L.* ou *Dissertation Critique sur l'apparition des Esprits*, imprimée en 1731.

12°. *Dissertation sur une fille de Grenoble qui depuis près de quatre ans ne boit ni ne mange:* par M. *Charles Fontenettes*, Conseiller du Roi, Docteur-Régent de la Faculté de Medecine de l'Université de Poitiers. Cette Piece a été imprimée l'année derniere à *Poitiers*, & nous en avons rendu compte dans notre Journal de Mai.

13°. *Factums & Arrêts du Parlement de Paris*, *contre des Bergers Sorciers*, *executes depuis peu dans la Province de Brie.* Ce Recueil de Factums fut imprimé à Paris en 1693. & l'Arrest du Parlement qui condamne deux Bergers Sorciers de Pacy en Brie est du 18 Décembre 1691.

Le tout est terminé par *un fait mémorable*, rapporté par *J. Bodin*, Jurisconsulte, dans la Préface de son Traité contre les Sorciers.

Quel que soit le mérite des Ecrits que nous nous sommes contenté d'énoncer, nous croyons pouvoir dire que le public doit toûjours de la reconnoissance à ceux qui s'occupent à former ces sortes de Recueils de Pieces fugitives. Ils empêchent par-là de perir une infinité de morceaux peu communs, & que leur rareté rend encore plus précieux.

LA MYTHOLOGIE ET LES FABLES, EXPLIQUEE'S PAR l'Histoire; *par M. l'Abbé Banier*, *de l'Académie des Inscriptions & Belles Lettres. Tome I.* A Paris, chez *Briasson*, Libraire, ruë Saint Jacques, à la Science. 1738. *in*-4°. pag. 670. sans la Préface.

CET Ouvrage parut pour la premiere fois en 1710. imprimé chez *le Breton* en deux Volumes *in*-12. sous le titre d'*Explication Historique des Fables.* L'accueil favorable qu'il reçut du Public en procura cinq ans après une seconde Edition, augmentée d'un troisiéme Volume, & dont nous rendîmes compte dans notre XVI[e] Journal de 1715. Depuis ce temslà, ce Livre a bien changé, & pour le fonds & pour la forme. Ce n'étoit alors qu'un Essai, où les matieres n'étoient, pour ainsi dire, qu'effleurées; au lieu qu'elles sont

ici très-curieusement & très-sçavamment approfondies. L'Auteur les traitoit alors sous la forme de Dialogues ; au lieu qu'il leur donne aujourd'hui celle de Dissertations , qui forment un Systême complet de Mythologie , dont le premier Ouvrage ne peut passer que pour un abrégé. On ne laissera pourtant pas de le réimprimer incessamment , comme pouvant être fort utile à la jeunesse.

M. l'Abbé Banier , dans sa Préface , nous informe d'abord des secours , qui l'ont mis en état de publier ce nouveau Traité sur la maniere d'expliquer les Fables par l'Histoire. Pour cela il a profité des découvertes dûës aux Sçavans du dernier siécle , & de plusieurs autres Livres plus recens , sur-tout , des *Réflexions Critiques touchant les anciens Peuples* , données depuis peu par M. *Fourmont* l'aîné ; sans parler des lumieres qu'il a sçu tirer de la célébre Académie dont il est Membre , & dont les Mémoires & les avis ne lui ont pas été inutiles. Muni de ces provisions , & pour les mettre à la portée de tout le monde dans cette nouvelle Mythologie ; il en a écarté toutes les discussions épineuses qui rebutent la plûpart des Lecteurs ; & souvent , dit-il , ses égards pour eux lui ont été plus chers que sa reputation : car on ne doit pas compter pour rien , (continue-t-il) qu'un Auteur supprime des traits d'érudition qu'il a sous sa main , & qui ne lui coûteroient que la peine de les transcrire. Voici donc la méthode qu'il a cru devoir se prescrire sur cet article.

Lorsqu'il allegue le témoignage de quelque Auteur , il en rapporte ordinairement les propres termes & en donne la traduction ; ou au défaut de celle-ci , le discours qui précede ou qui suit la citation en expose le sens. Il fait toûjours marcher les plus anciennes autoritez avant celles qui leur sont posterieures , sans négliger cependant ces dernieres , qui peuvent être fondées sur des traditions & sur des Ouvrages qui subsistoient en ce tems-là , & que nous n'avons plus. Il regarde même les Poëtes, malgré leurs fictions, comme les premiers dépositaires des Traditions anciennes de la Gréce , puisqu'on n'y commença qu'assez tard à écrire en prose. A l'appui des Poëtes & des Historiens il fait venir quelquefois les Médailles & les Inscriptions comme autant de Monumens qui déposent en faveur de l'Antiquité. Quant aux modernes qui ont traité le même sujet , il se contente d'en produire les sentimens en général accompagnés de leurs preuves les plus convaincantes , en y joignant l'attention la plus scrupuleuse à ne point s'attirer le reproche de plagiaire.

Son dessein , dans cet Ouvrage , est de prouver , qu'il n'est pas difficile de démêler dans les Fables , au travers de tous leurs ornemens , une partie des faits historiques des premiers siecles ; & qu'elles n'ont pas eu pour principal objet l'allégorie & la Morale. L'Auteur pré-

tend que l'opinion de la vérité des Fables a tellement prévalu aujourd'hui, qu'il faut désormais renoncer de bonne grace à y trouver aucun sens raisonnable, ou les rapporter à l'Histoire.

Il ne dissimule point une difficulté qu'on peut opposer à son sentiment, & qui d'abord paroît très-solide. Comment ramener à l'Histoire (objecte-t-on) ce que les Grecs, par exemple, disent de leurs Dieux, puisque ces Dieux vivoient dans des tems que ces peuples eux-mêmes appellent *inconnus*? Quelle peut être l'Histoire d'un tems inconnu, & qui ne le seroit plus si on en avoit l'Histoire? ce qui est fondé sur la division des tems donnée par Varron en tems *inconnus*, *fabuleux* & *historiques*.

M. Banier répond 1°. Que cette division ne regardoit que les Grecs; puisque ces tems inconnus pour eux ne l'étoient pas pour l'Asie ni pour l'Egypte, où existoient de puissantes Monarchies & un Systême de Religion dès les siécles les plus reculés: 2°. Que ces Dieux dont on entreprend de donner l'Histoire, loin d'être Grecs d'origine, étoient étrangers; puisque les Colonies d'Egypte & de Phénicie, qui en divers tems vinrent s'établir dans la Gréce, y porterent la Religion & les Dieux de leur Pays, comme l'atteste Hérodote lui-même. L'Histoire de cette Religion & de ces Dieux n'étoit donc point ignorée chez les Grecs. Mais (ajoûte notre Auteur) quand même quelques-uns de ces Dieux, comme Jupiter & les Princes Titans, auroient tiré de la Gréce leur origine, ou qu'ils l'auroient conquise, & qu'à l'occasion de cette conquête on auroit fait leur Apothéose dans des tems où les Grecs ignoroient encore l'usage des Lettres: n'y a-t-il pas divers autres moyens de transmettre à la posterité les faits éclatans; & dès-là, il n'est pas impossible d'en sçavoir l'Histoire.

S'il est vrai que les Fables des Dieux puissent être reduites aux termes de l'Histoire; il paroît hors de doute qu'on peut en faire autant de celle des Héros ou Demi-Dieux, les Grecs s'étant trouvés en état de nous les transmettre, par le secours des Lettres que Cadmus leur communiqua anterieurement aux faits qui dans la Gréce donnerent lieu à l'Héroïsme. Il resulte de tout cela, que les Grecs ont pu s'instruire de l'Histoire des tems que Varron nommoit *tems inconnus*, & qu'ils ont été à portée de nous apprendre celle des tems que le même Varron appelloit *fabuleux*: or c'est sur quoi sont fondées les Explications Historiques des Fables: sans compter que plusieurs Sages de Gréce allerent eux-mêmes en Egypte, pour y puiser de nouvelles connoissances; & cela avant la guerre de Troye, c'est-à-dire, dans le tems *fabuleux*, suivant le partage de Varron.

L'Auteur étant persuadé qu'une Mythologie doit contenir non seulement l'explication des Fables concernant les Dieux & les Héros,

mais encore le Syſtême entier de l'Idolatrie, ſon origine, ſes progrès, & tout ce qui appartient au culte & aux cérémonies du Paganiſme; il a fait entrer ici tous ces differens chefs, dans l'ordre qui ſuit. Ce premier Volume eſt partagé en ſept Livres, dont le premier roule ſur les queſtions préliminaires, dont l'intelligence eſt neceſſaire pour l'étude de la Mythologie: & telles ſont les réfléxions générales ſur cette Science, ſur les connoiſſances que doit avoir un Mythologue, ſur les écueils qu'il doit éviter; ſur la vérité des Fables, qui ne ſont point de pures allégories; ſur leur diviſion & ſur leur origine. Le ſecond Livre contient les differentes Théogonies des peuples connus; des Chaldéens, des Phéniciens, des Egyptiens, des Atlantides, des Grecs, des Indiens, des Chinois, des Sauvages de l'Amérique; & c'eſt-là qu'on verra ce qu'ils ont penſé de la formation du monde & de l'origine de leurs Dieux.

Dans le troiſiéme, on traite de la naiſſance & du progrès de l'Idolatrie: on y fait voir à quel excès elle fut portée, & le nombre infini de Dieux qu'elle adopta: d'où l'on paſſe au culte de ces Dieux, & l'on parle des victimes, des Sacrifices, & des Inſtrumens employés dans ces actes de Religion: des Prêtres, des Temples, des Autels, des Bois Sacrés, des Aſyles, des Fêtes, &c. Dans le quatriéme Livre, qui eſt une ſuite du troiſiéme, l'Auteur traite des Superſtitions que l'Idolatrie autoriſoit; ce qui lui donne occaſion de parler des Oracles, des Sibylles, des differentes ſortes de Divination, des Auſpices, des Aruſpices, des Augures, de l'Aſtrologie Judiciaire, de la Magie, des Préſages, des Prodiges, des Expiations, des Dévoüemens, des Evocations, &c. Il expoſe, dans le cinquiéme, les ſentimens des Philoſophes, des Hiſtoriens, & des Poëtes, ſur la nature des Dieux & des Génies, que le Paganiſme avoit introduits; & après avoir diviſé ces Dieux & ces Génies en differentes claſſes, il finit ce Traité de l'Idolatrie par des réfléxions générales, également propres à en faire voir l'abſurdité & les excès.

L'Auteur voulant enſuite nous donner une idée plus préciſe & une Hiſtoire plus détaillée de ces mêmes Dieux, nous parle d'abord de ceux des Egyptiens, des Arabes leurs voiſins, & de ceux des Ethiopiens; d'où il paſſe à ceux des Carthaginois & des autres Peuples de l'Afrique, dont la Religion nous eſt connuë; & c'eſt la matiere du ſixiéme Livre. Il traite dans le ſeptiéme de ceux des Chaldéens, des Syriens, des Phéniciens, des Perſes, des Cappadociens & des autres Peuples d'Aſie; il pouſſe ſes recherches juſqu'à ceux des Scythes, des Sarmates, & des autres Aſiatiques du Nord: & c'eſt par l'Hiſtoire de ces Dieux que finit le premier Volume.

Le ſecond contient l'Hiſtoire des Dieux de l'Europe, c'eſt-à-di-

re de ceux des Grecs, des Romains, des Gaulois, des Germains, des Espagnols, *&c.* matiere immense, divisée en plusieurs Livres. Enfin dans le troisiéme Volume, l'Auteur parle des Héros & des Demi-Dieux; & pour en donner une connoissance plus particuliere, il entre dans le fond de l'Histoire Ancienne de la Gréce, de celle des Peuples qui l'habitoient, de tous les évenemens qui la rendirent célébre, & il termine ce Volume par l'explication des Fables qui n'ont aucune liaison avec les faits rapportés dans les trois Volumes.

Sur ce seul exposé de la Préface de l'Auteur, on sent bien que pour donner un précis exact d'un Ouvrage tel que celui-ci, qui embrasse une si grande varieté de matieres interessantes, il faudroit en remplir une longue suite de nos Journaux, & qu'à peine encore pourrions-nous réussir à le faire connoître dans tout le détail qu'il mérite. Nous nous bornerons donc pour ce premier Volume, à l'Extrait des deux premiers Livres, que nous donnons presentement, à celui des deux derniers qui paroîtra dans la suite; & à la simple indication sommaire des autres, telle que nous venons de l'emprunter de l'Auteur même. C'est à quoi nous nous déterminons d'autant plus volontiers, que ces trois autres Livres, dont l'Idolatrie fait le sujet, quoique relatifs en quelque sorte à la Mythologie, semblent y être moins intimement liés, que l'explication Historique des Fables, qui paroît être le sujet principal de cet Ouvrage.

I. M. l'A. B. dans ses Réfléxions générales sur la Mythologie, observe d'abord que cette connoissance, quoiqu'aujourd'hui moins necessaire qu'elle ne le parut aux premiers Peres de l'Eglise, pour l'établissement du Christianisme, ne laisse pas d'être encore très-utile. Comme les Fables fournissent le principal fonds sur quoi travaillent les Poëtes & les Peintres, on a une vive curiosité d'en vouloir pénétrer le sens, & l'on aime surtout celui que presentent des explications heureuses & dégagées de ce fatras d'allégories & de moralitez, dont nos premiers Mythologues étoient si prodigues. L'Auteur prend ici le terme de Mythologie dans une signification beaucoup plus étenduë que l'ordinaire. Outre l'intelligence de la Fable il y renferme encore celle de la Religion Payenne, de ses Mysteres, de ses Cérémonies & du Culte rendu aux fausses Divinitez.

Les Fables sont de plusieurs sortes. Il y en a d'Historiques, de Physiques, d'allégoriques, de Morales & de celles qui ne sont que de simples Apologues. Les Historiques sont d'anciennes Histoires mêlées de plusieurs fictions, & font le plus grand nombre, selon notre Auteur. Les Fables Physiques sont celles de quelques Poëtes Philosophes, qui ont avancé que l'Océan étoit le pere des Fleuves, que la Lune épousa l'Air & devint mere de la Rosée, & presque tou-

tes les Cosmogonies des anciens Peuples. Les allégoriques étoient des especes de Paraboles, qui cachoient quelques sens mystiques, comme celle de *Porus* & de *Pénie*, ou des richesses & de la pauvreté, d'où naquit l'Amour, selon Platon. Les Fables morales enveloppent quelques véritez propres à régler les mœurs, comme celle de Narcisse, inventée pour montrer le ridicule de l'amour de soi-même poussé trop loin, & de ce genre sont les Apologues où l'on fait presque toûjours parler les bêtes, pour apprendre aux hommes leurs devoirs ou pour critiquer leurs défauts. Un Mythologue (dit l'Auteur) ne sçauroit être trop attentif à pénétrer & à démêler tous ces divers sens, dans l'explication des Fables.

A l'égard de la Religion Payenne, il doit en puiser la connoissance non seulement dans les Poëtes, les Histor ens & les Philosophes de l'Antiquité, mais encore dans les Peres & les Apologistes de la Religion Chrétienne qui attaquoient le Paganisme, tels que S. Justin Martyr, Eusébe, Clément d'Alexandrie, Lactance, Théodoret, Arnobe, S. Augustin dans sa Cité de Dieu, *&c.* Le Mythologue doit joindre à la lecture des anciens Auteurs, celle de quantité de modernes, qui ont traité en détail toutes les branches de la Théologie Payenne, que nous avons spécifiées plus haut; & M. B. indique ici la plûpart de ces Ecrivains.

Il vient ensuite à ceux qui l'ont devancé dans son travail sur la Mythologie, & il porte son jugement sur chacun d'eux. » Noël *le Comte*, » (dit-il) Auteur sçavant, nous » auroit peut-être dispensé de trai» ter le même sujet, si trop prévé» nu pour les sens allégoriques & » moraux des Fables, il s'étoit un » peu appliqué à n'en pénétrer que » l'Histoire. La Mythologie de » *Cartari* continuée par *du Verdier*, » n'a rien de bien instructif ni de » bien digeré. La Généalogie des » Dieux par *Bocace* a cela de parti» culier, que l'Auteur a connu, & » cité des Livres qui ne se trouvent » plus aujourd'hui. L'Ouvrage de » Lilio *Gyraldi*, est très-bon pour » ce qu'il contient; mais outre » qu'on n'y rencontre pas tous les » sujets qui doivent entrer dans une » Mythologie, il a négligé l'Hi» stoire que renferment les ancien» nes fictions; & ce qu'il a de » meilleur est la Liste des surnoms » des Dieux dont il parle, & qui pa» roît faite avec beaucoup de soin, » quoiqu'il ait souvent négligé de » donner l'explication de ces noms. » Le Commentaire de *Vigenaire* sur » les Tableaux de Philostrate est » très-sçavant, mais trop mêlé de » Physique & de morale, & dans » un langage qu'on ne parle plus.

Après ce détail des connoissances que doit acquerir un Mythologue, l'Auteur lui montre les écueils qu'il doit éviter, par rapport aux divers Systêmes imaginés pour l'explication des Fables, & parmi lesquels on peut assurer que s'il n'y

n'y en a aucun qui puiſſe ſatisfaire à toutes les difficultez, ils peuvent auſſi être tous de quelque utilité. C'eſt ce que l'Auteur fait voir en les parcourant.

Tels ſont 1°. le Syſtême des Platoniciens, qui pour juſtifier l'abſurdité des Fables du Paganiſme, prétendoient qu'elles n'étoient que des allégories qui cachoient de grands myſteres, & que ce grand nombre de Dieux, dont on leur reprochoit le culte, n'étoient que des Génies ſubordonnés au premier Moteur, qui leur avoit confié le ſoin de gouverner le monde : 2°. le Syſtême du P. *Kircher* dans ſon *Oedipus-Ægyptiacus*, où il ſe flatte de trouver le dénoüement des Fables dans l'explication des hiéroglyphes ou de la Langue Sacrée des Egyptiens : 3°. celui du célébre *Bochart*, qui a cru découvrir l'explication de la plûpart des Fables dans les équivoques de l'ancienne Langue des Phéniciens : 4°. le Syſtême de ceux qui rapportent toutes les Fables à l'Ecriture Sainte mal entenduë & à des Traditions corrompuës : 5°. le Syſtême de ceux qui expliquent les Fables relativement à l'Hiſtoire Ancienne, mais défigurée par les Poëtes, qui ont été les premiers Hiſtoriens, c'eſt le Syſtême adopté par l'Auteur avec les modifications neceſſaires, qui paroît aujourd'hui le plus goûté, & qui eſt le plus raiſonnable, comme le fait voir M. l'A. B. en marquant les inconvéniens & les avantages des uns & des autres : ce qu'il met dans un plein jour par divers exemples. Après quoi il donne de bons avis ſur la conduite que l'on doit tenir pour l'explication des Fables, & qu'il faut voir dans le Livre même.

Il s'efforce de prouver, dans le ſecond Chapitre du premier Livre, que les Fables ne ſont point de pures allégories, & qu'elles renferment d'anciens évenemens. Il cite d'abord l'autorité de Pauſanias, qui aſſure que de tout tems les évenemens extraordinaires & ſinguliers, en s'éloignant de la mémoire des hommes, ont ceſſé de paroître vrais, par la faute de ceux qui ont bâti des Fables ſur le fondement de la vérité. On ſçait que les Poëtes ont quelquefois inventé juſques aux perſonnages mêmes dont ils parlent. Mais c'eſt ce qu'il eſt facile de reconnoître ; & certainement les gens raiſonnables ne jugent pas de Saturne & de Neptune, comme ils jugent de la Fortune & du Deſtin. L'Auteur avoüe, que s'il n'y avoit dans les Fables des Poëtes que quelques allégories, rien ne ſeroit ſi froid que leurs Ouvrages, & ils ne mériteroient point qu'on en fît beaucoup de cas. Au lieu qu'il eſt certain que les plus grands Hommes de l'Antiquité ont toûjours eu une haute idée des Poëtes, qu'ils regardoient comme les premiers Hiſtoriens : & c'eſt le ſentiment de Strabon.

Mais (objectera-t-on) ne ſeroit-ce pas accorder aſſez ſi l'on diſoit que les Fables renferment la Philoſophie & la Religion des Anciens. » Il eſt vrai (répond l'Auteur)

» qu'on y a mêlé quelques allégo-
» ries qui y ont rapport : mais le
» premier objet des Poëtes a été
» d'y renfermer l'Histoire de leurs
» Héros ; & l'on s'éloigne de leur
» véritable but, lorsqu'on ne s'at-
» tache qu'aux allégories. Croira-t-
» on, par exemple, que lorsqu'ils
» ont mis Bacchus dans la cuisse de
» Jupiter, ils n'ayent voulu nous
» apprendre autre chose, si non
» que le vin, pour meurir doit
» avoir une chaleur moderée ; que
» le combat des Dieux, dans Ho-
» mére, ne signifie que le combat
» de nos passions, ou la conjonc-
» tion des Planettes dans le même
» point du Zodiaque : que Vulcain
» n'est boiteux que parce que le feu
» sans bois s'éteint ? que le séjour
» de Proserpine six mois aux en-
» fers & six mois chez sa mere si-
» gnifie seulement que le grain de-
» meure six mois en terre & six
» mois dehors ? &c.

Mais (objectera-t-on encore) ne trouvera-t-on pas dans les Poëtes des expressions, qui ne peuvent s'entendre que d'une maniere allégorique ? Ne prennent-ils pas à tous momens Jupiter pour l'air, Cérès pour le bled, & Bacchus pour le vin ? L'Auteur l'avoüe ; mais » ce n'est pas là (dit-il) l'an-
» cien état des Fables : Bacchus y
» est regardé comme un Prince
» conquerant, Jupiter comme un
» Roi de Crète fameux par ses ex-
» ploits, Cérès comme une Reine
» de Sicile, qui enseigna l'Agri-
» culture à son peuple, & ainsi des
» autres. Ce n'est que dans la sui-
» te qu'on a joint à ces Fables an-
» ciennes l'idée des Elémens & de
» toute la nature, & qu'il s'y est
» mêlé beaucoup d'allégories ; ce
» qui les rend difficiles à expliquer,
» les Poëtes passant tout d'un coup
» de l'Histoire à la Physique. Ainsi
» l'on doit regarder ces allégories
» comme des métaphores & des
» expressions figurées, qui ont été
» ajoûtées pour marquer les carac-
» teres des personnes dont on veut
» parler. Ainsi presque toutes les
» Fables ont deux parties, l'une
» historique & l'autre métaphori-
» que.

» Atlas, par exemple, (dit M.
» l'A. B.) étoit un Prince Astrono-
» me, qui se servoit de la Sphére
» pour étudier le mouvement des
» Astres : voilà l'Histoire : on ex-
» prime cela en disant qu'il portoit
» le Ciel sur ses épaules : voilà la
» parabole. Protée étoit un Prin-
» ce sage & prévoyant, éloquent
» & artificieux : c'étoit son caracte-
» re : on l'annonce heureusement
» en disant qu'il prenoit plusieurs
» formes. Dédale inventa l'usage
» des voiles, au lieu des rames
» dont on se servoit, & il se sauva
» des mains de Minos : voilà le
» fait : pour nous l'apprendre on
» nous dit d'une maniere figurée
» qu'il s'étoit fait des aîles avec les-
» quelles il s'étoit envolé.

» Il est vrai (poursuit l'Auteur)
» qu'on diminue beaucoup de la
» beauté de ces fictions en les ex-
» pliquant : dès qu'elles viennent
» à être dépoüillées des ornemens
» qui les accompagnent, elles ne

» sont plus si ébloüissantes. Les Fa-» bles font le même effet qu'une » perspective dans une décoration; » il ne faut pas les voir de trop » près. On est fâché d'apprendre » que les Dragons, qui jettoient » du feu par la bouche, les Tau-» reaux aux cornes d'airain qui » gardoient la Toison d'or, n'é-» toient qu'une fausse clef que Mé-» dée donna à Jason pour enlever » les trésors à son pere, qu'une » bonne muraille avec de doubles » portes rendoit inaccessibles. » Accoûtumés à nous former l'idée » d'un grand Héros, lorsqu'on en-» tend parler d'Hercule, on est » surpris de voir partager tant de » belles actions entre quelques » Marchands qui trafiquent en dif-» ferens Pays où ils conduisent » quelques Colonies...... de ne » voir dans tous les changemens » d'Acheloüs que des inondations » fréquentes : dans le combat » d'Hercule avec le Dieu de ce » Fleuve, qu'une digue élevée, » pour en arrêter les débordemens, » *&c.* Cependant (ajoûte M. l'Ab-» bé B.) la vérité doit paroître plus » aimable, quelque simple qu'elle » soit, & faire plus de plaisir sans » ornemens, que parée de tout le » merveilleux qui l'accompagne » dans les Poëtes.

Dans le Chapitre troisiéme il s'agit de la division des Fables en six especes, Historiques, Philosophiques, allégoriques, Morales, Mixtes & inventées à plaisir, dont on a déja fait mention plus haut : & dans les trois Chapitres suivans, (4, 5, & 6) l'Auteur nous propose ses conjectures sur l'origine des Fables. Il en reconnoît ici jusqu'à seize differentes sources.

La premiere *Source* est la vanité des hommes, qui ont cru que la vérité pour paroître plus belle & plus amusante, avoit besoin d'ornemens étrangers. La seconde *Source* est le défaut de Lettres ou l'ignorance de l'art d'écrire, auquel suppléoit une tradition, qui se corrompoit en passant de main en main. Troisiéme *Source* : la fausse éloquence des Orateurs & la vanité des Historiens qui alteroient les faits en les exagerant pour les rendre plus merveilleux. *Quatriéme Source* : les Relations des Voyageurs & des Marchands remplies de circonstances fabuleuses dûës à l'ignorance ou au mensonge. *Cinquiéme Source* : les Poëtes, les Peintres & les Sculpteurs, qui cherchant toûjours à plaire plûtôt qu'à instruire, ont préferé une ingénieuse fausseté à une vérité commune. *Sixieme Source* : la pluralité ou l'unité des noms, qui a fait partager entre plusieurs Héros les actions & les voyages d'un seul ; ou mettre sur le compte d'un seul ce qui appartenoit à plusieurs. *Septiéme Source* : l'ignorance de la Philosophie & sur-tout de la Physique, en conséquence de quoi non seulement on animoit, mais encore on divinisoit tous les êtres, les Fleuves, les Fontaines, les Astres, *&c.* *Huitiéme Source* : l'établissement des Colonies & l'invention des Arts, dont les Auteurs devenoient

les premiers Dieux de plusieurs Nations. *Neuviéme Source* : l'envie d'avoir des Dieux pour ancêtres. *Dixiéme Source* : l'Ecriture Sainte mal entenduë par les Payens ; sur quoi l'Auteur prend à témoin *Bochart*, Ger. *Vossius*, M. *Huet*, le P. *Thomassin*, M. *de Lavaux*, M. *Fourmont* l'aîné ; dont il nous expose les sentimens sur ce point, & nous déclare ce qu'il en pense.

Onziéme & douziéme Source : l'ignorance de l'Histoire Ancienne & de la Chronologie, ce qui fut cause que pendant plusieurs siécles, le souvenir des évenemens remarquables ne se conserva que par tradition, ou tout au plus par quelques Monumens qui dans la suite devenoient fort équivoques. *Treiziéme Source* : l'ignorance des Langues ; sur-tout de celle des Phéniciens, dont les Colonies allerent peupler diverses Contrées de la Gréce. Delà ont pris naissance une infinité de Fables, dont l'Auteur produit plusieurs exemples, tirés pour la plus grande partie de *Bochart*, & ausquels nous renvoyons pour abréger. *Quatorziéme Source* : l'Egypte & la Phénicie, d'où l'Auteur fait voir en peu de mots, & par des exemples incontestables, que sont venuës la plûpart des Fables Gréques ; sur quoi il faut le consulter lui-même. *Quinziéme Source* : l'ignorance de la Géographie & de la Navigation, qui fit mêler plusieurs Fables dans les Relations des Voyages qu'on publioit alors ; comme le prouve ici M. B. par quantité d'exemples, qu'il faut voir chez lui. *Seiziéme & derniere Source* des Fables : le soin qu'on a pris souvent de sauver l'honneur de plusieurs femmes. » Lorsque quelque Princesse avoit eu de la foiblesse pour son amant (dit l'Auteur) les flatteurs ne manquoient pas d'appeller au secours de sa reputation quelque Divinité favorable : il falloit que ce fût un Dieu métamorphosé, qui eût triomphé de l'insensibilité de la Belle. On sauvoit par-là son honneur ; & ces sortes de galanteries, bien loin d'être diffamantes, étoient très-honorables. Il n'y avoit pas jusqu'aux époux trop faciles qui ne les favorisassent : à propos de quoi l'on raconte l'avanture de Mundus & de Pauline, arrivée sous l'Empire de Tibere.

Dans le septiéme Chapitre, qui termine ce premier Livre, M. B. recherche l'origine des Métamorphose d'Ovide & de quelques autres Poëtes. Elles sont toutes fondées (selon lui) ou 1°. sur de véritables faits, ausquels on a joint quelque circonstance surnaturelle pour les embellir ; par exemple, Cadmus & Hermione changés en Serpens, après leur retraite en Illyrie : ou 2°. sur la ressemblance des noms, comme Picus changé en Pivert, Cygnus en Cygne, Hiérax en Epervier, &c. ou 3°. sur des descriptions métaphoriques de quelques effets naturels ; ainsi les amours d'Apollon & de *Daphné* marquent la verdure perpétuelle du *Laurier* : ou 4°. sur des symboles qui désignoient les moyens

dont les Princes qui portoient les noms de Jupiter & des autres Dieux s'étoient servis pour séduire leurs maîtresses. Du reste (observe l'Auteur) il n'y eut jamais de Pays plus fertile en Fables que la Gréce. Peu contente de celles qu'elle avoit reçûës des Orientaux, elle en inventa un nombre infini de nouvelles. Au surplus, nous ne finirions point si nous voulions nous étendre sur toutes les recherches curieuses que le sçavant Auteur nous étale dans son premier Livre, & que pour ne point franchir les bornes qui nous sont prescrites, nous n'avons fait qu'effleurer. Venons presentement au second Livre de cette Mythologie.

II. L'Auteur y traite des differentes Théogonies, dont l'Antiquité nous a conservé la mémoire, ou du sentiment des Anciens, sur l'origine du Monde & des Dieux : matiere d'une discussion épineuse, & qu'il partage en 10 Chapitres.

1. Il examine, dans le premier, la tradition des Chaldéens sur cet article; & elle mérite d'autant plus de considération, que ce Peuple étoit l'un des plus anciens de la terre ; comme semble le prouver la conformité de son opinion sur l'origine du Monde, sur les dix Générations qui précédérent le Déluge, & sur les dix qui le suivirent, avec ce qu'en a dit Moyse. Le morceau de Bérose, qui regarde la Théogonie des Chaldéens, se lit dans le Syncelle, & c'est de-là que notre Auteur l'a transcrit ici. Quelque monstrueux que paroisse ce Systême Chaldéen, il semble (dit M. l'A. B.) n'être qu'une tradition défigurée de l'Histoire de la Création tirée des Ecrits de Moyse, ou puisée dans une tradition encore plus ancienne. Il est certain (continue l'Auteur) que l'endroit de la Genése, où il est parlé des ténébres qui couvroient la terre mêlée alors avec l'eau, est le fondement de toute cette Cosmogonie de Bérose, où les Chaldéens avoient imaginé les monstres dont il fait mention, pour décrire d'une maniere plus sensible & plus effrayante, cet état de confusion qui regna dans le Monde immédiatement après la Création. Au regard de la formation de l'homme, & de ces hommes monstrueux, qui avoient deux têtes, 4 bras & les deux sexes ; on voit bien (ajoûte l'Auteur) que l'Histoire en est prise aussi de la description de Moïse ; & c'est apparemment cette idée des Chaldéens, qui a donné lieu à la Fable des Androgynes si célébre dans le Banquet de Platon. Il faut voir ce que pense notre Auteur sur l'*Oannès* du Fragment de Bérose & sur les 10 premiers Rois Chaldeens, dont *Xisuthrus* le dernier des 10 est Noé.

2. Comme tout ce que l'Auteur nous débite ici sur la Théogonie des Phéniciens, est tiré du Fragment de Sanchoniaton, dont nous avons parlé avec étendue, dans les Extraits où nous avons rendu compte du Livre de M. *Fourmont* l'aîné sur ce Fragment, transcrit ici par M. l'A. B. nous ne nous y arrêterons pas ; & nous avertirons seu-

lement que notre Auteur y joint 8 réflexions très-sensées, & qui méritent d'être lûës.

3. Vient ensuite la Théogonie des Egyptiens, qui, sur l'origine du Monde & des Dieux, offre à peu-près les mêmes idées que celle des Phéniciens. On les trouve dévelopées dans Diodore de Sicile, dont l'Auteur nous donne ici le passage, d'où il resulte, que la matiere étoit le premier principe, & que le Soleil & la Lune étoient les premieres Divinitez de cet ancien Peuple, connuës & révérées sous les noms d'Osiris & d'Isis. A ces Astres il joignit les Hommes Illustres, à qui pour leurs bienfaits, il rendit un culte religieux. Tels furent les 8 grands Dieux des Egyptiens, dont parle Hérodote, & que Diodore nous fait connoître sous les noms du Soleil, de Saturne, de Rhéa, de Jupiter, de Junon, de Vulcain, de Vesta & de Mercure, observant qu'on regardoit celui-ci comme le dernier, mais qu'on ne convenoit pas lequel du Soleil ou de Vulcain avoit regné le premier. Du reste, c'est de cette Théogonie Egyptienne que les Grecs ont formé leur Systême de Religion, comme l'Auteur le fait voir plus bas.

4. Il passe des Egyptiens aux Atlantides, dont le même Diodore est le seul des anciens qui nous ait conservé la Théogonie. On la trouve ici dans toute son étenduë, & telle qu'il nous la décrit. Elle est assez semblable à celle des Grecs (dit notre Auteur) sans qu'on puisse sçavoir si ceux-ci l'ont reçûë de ces Africains occidentaux, ou si eux-mêmes l'ont apprise des Grecs. Notre Auteur fait sur cette Théogonie ces trois Observations : 1°. Qu'il est surprenant que Diodore n'y fasse aucune mention de Neptune, dont la connoissance & le culte passerent, selon Hérodote, de la Libye dans la Gréce: 2°. Qu'il ne parle pas non plus de Minerve Tritonienne, que les anciens croyoient être née sur les bords du Lac Triton en Afrique : 3°. Qu'il paroît par tout ce qu'on vient de rapporter, que le culte des Astres, & en particulier du Soleil & de la Lune, a été la premiere & la plus ancienne Religion de ces Peuples, comme de tous les autres.

5. & 6. La Théogonie des Grecs, quoique empruntée d'Egypte & de Phénicie, a été ajustée par leurs Poëtes d'une maniere à leur persuader que leurs Dieux étoient originaires de la Gréce, de la Thrace ou de la Phrygie, & que leurs Héros ou leurs Princes en descendoient. Parmi ces Poëtes Théologiens, Orphée & Hésiode tiennent ici le premier rang, & c'est d'après eux que notre Auteur nous expose la Théogonie Gréque. Il est vrai qu'il ne nous reste aucun Ouvrage d'Orphée ; mais on peut s'instruire de ses sentimens, 1°. dans les Philosophes Pythagoriciens, qui renouvellerent sa doctrine : 2°. dans un Manuscrit de Damascius intitulé Περὶ ἀρχῶν, cité par *Cumberland* & par *Cudworth* : dans l'abrégé de la Cosmogonie Orphique, fait par

Timothée le Chronographe : & c'est dans ces sources que notre Auteur va chercher le Systême Théologique d'Orphée. Il y trouve d'une part que ce Poëte representoit un des Principes du Monde sous la figure d'un Dragon, avec une tête de Taureau & une de Lion, la face d'un Dieu au milieu, & des aîles dorées à ses épaules ; & qu'à la faveur de l'allégorie, on découvroit dans cette bizarre imagination, les mysteres les plus sublimes. Notre Auteur y apprend d'un autre côté, qu'Orphée, quoique regardé comme l'Apôtre du Polythéïsme, reconnoissoit pourtant un Dieu Suprême & Increé, comme Auteur de toutes choses ; ce qui semble justifié par la grande estime que les Philosophes Pythagoriciens & les Platoniciens avoient pour ce Poëte, & par l'abrégé de sa doctrine, tel que nous le tenons de Timothée, & que nous le communique ici M. l'Abbé B. avec ses réfléxions, qu'on peut voir.

Il nous donne ensuite un précis de la Théogonie d'Hésiode, lequel remplit ici cinq grandes pages, & qu'il faut lire dans le Livre même, où l'on verra le jugement que notre Auteur porte de ce Systême, en ces termes. » Telle » est (dit-il) la Théogonie des » Grecs : composé monstrueux » d'Histoires & de Fables, dans » lequel on remarque à tous mo» mens une Physique grossiere con» fonduë avec des traditions défi» gurées ; des générations naturel» les mêlées avec des générations » métaphoriques ; des noms » visiblement allégoriques à côté » de noms véritables : le tout re» cueilli par Hésiode, dans une es» pece de Poëme sans art, sans » invention, & sans autre agré» ment que celui de quelques épi» thétes brillantes dont il l'a orné. Notre Auteur nous rapporte encore l'abrégé d'une troisiéme Théogonie Greque, plus méthodique & plus éclairée que celle d'Hésiode, & que le Poëte Aristophane a mise par dérision dans sa Comedie des *Oiseaux*. M. l'A. B. cite de plus une quatriéme Théogonie Gréque d'un Auteur très-ancien, s'il est vrai qu'elle ait été suivie par Pronapide, Précepteur d'Homére, ainsi que le prétend *Bocace*, sur la foi d'un fragment de *Théodontius*, qui apparemment existoit encore de son tems, & que nous n'avons plus. Comme il y est fait mention des Géans, cela conduit notre Auteur à nous parler du Livre d'Enoc, Ouvrage très-ancien, puisque les Apôtres l'ont cité (quoique supposé) & qui a beaucoup contribué à faire adopter l'opinion du commerce des Anges avec les filles des hommes, d'où naquirent les Géans & les *Nephilim*.

Au reste, si notre Auteur n'a point mis Homére au nombre des Théogonistes Grecs ; c'est que ce Poëte n'a fait que se conformer au Systême Théologique établi de son tems, sans prétendre, comme Hésiode & Orphée, en publier un de sa façon. Mais l'Auteur n'oublie

pas la Cosmogonie d'Ovide, dont la maniere de débroüiller le Chaos differe totalement de celle du Poëte Hésiode; & qui eu égard à la formation de l'homme, ressemble plus à Moïse qu'aucun autre Auteur Payen. Sur quoi il faut lire les Réfléxions de M. l'A. B. ainsi que sur les autres Théogonies Gréques.

7. La longueur qu'a déja notre Extrait, ne nous permettra pas de nous étendre sur les autres Théogonies: & nous ne pourrons que les parcourir très-sommairement. Celle des Chinois a été des plus simples, dans les premiers siécles de cette Monarchie, puisqu'elle se reduisoit à la connoissance d'un Etre Suprême, qui étoit l'objet du culte public, qu'on regardoit comme l'ame & le premier mobile du gouvernement de la nature, qui étoit craint, honoré, respecté, comme un Maître & un Juge, qui sçait recompenser & punir. Six cens ans avant J. C. parut à la Chine la Secte des *Tao-sé*, dont le Chef *Lao-Kiun* couvrit sa Physique d'une obscurité impénétrable, témoin sa Cosmogonie, qui consistoit à dire que *le Tao* ou *la Raison a produit un, un a produit deux, deux ont produit trois, & trois ont produit toutes choses.* A cette Secte s'en joignit une autre plus dangereuse venuë des Indes, introduite à la Chine l'an 65. depuis J. C. & qui est celle de *Foë*, à qui les Chinois éleverent une infinité de Temples, malgré la proscription perpétuelle qu'en a faite le Tribunal des Rits. Il faut consulter sur tout cela le commencement du troisiéme Tome de l'Histoire de la Chine, par le P. *du Halde*, d'où notre Auteur emprunte tout ce qu'il nous donne ici sur cette matiere.

8. Les Brachmanes ou Bramines, Prêtres des Indes, ont pris leur nom de *Brama*, le premier des trois Etres que (selon eux) Dieu a créés, & par le moyen duquel ensuite il a formé le Monde. Les deux autres Etres sont *Vichnou* & *Butzen*, qui avec *Brama* sont les Chefs de tous les autres Dieux, dont le nombre va jusqu'à 33 millions; mais tous les hommes sont sortis de *Brama*, & ce Dieu a produit autant de Mondes, qu'il y a de parties dans son corps. Notre Auteur en fait ici le dénombrement, ainsi que des sept mers imaginées par ces Bramines, & qui sont d'eau, de lait, de fromage mou, de beurre, de sel, de sucre & de vin, dont chacune a ses Paradis particuliers: sur quoi l'on peut recourir à la Bibliothéque Orientale de d'*Herbelot* & à la Chine illustrée du P. *Kircher* citées par notre Auteur.

9. La Théogonie des Americains, des Iroquois, entre autres, nous a été communiquée par le P. *Lafiteau* Jesuite, de qui M. B. l'a empruntée pour nous l'exposer ici. Elle nous offre (selon lui) un reste de la premiere Histoire du Monde, d'Eve chassée du Paradis Terrestre, & du meurtre d'Abel par Caïn. Quoique nous ne connoissions pas les Traditions des autres Peuples de l'Amerique, il y a bien

bien de l'apparence (dit notre Auteur) qu'ils penſoient la plûpart comme les Iroquois ſur cet article, puiſque les Peuples du Pérou & du Breſil dans l'Amerique méridionale, conviennent avec ces Sauvages Septentrionaux, du nombre d'hommes qu'il y avoit dès le commencement, & qui étoient ſix. Ce n'eſt pas ſeulement par leur Théogonie & par leur Syſtême bizarre touchant leur origine, que les Americains ont égalé les Grecs & les autres Peuples de notre continent, ils leur reſſemblent encore par leurs Fables, & l'Auteur en produit pluſieurs exemples, qu'il faut voir chez lui & dans les *Mœurs des Sauvages* du P. *Laffiteau*.

10. L'Auteur termine ſon ſecond Livre par pluſieurs Obſervations ſur la Théologie Payenne en général, & en particulier ſur celle des Poëtes. Il remarque d'abord que les Philoſophes n'attendirent pas le tems des fameux Apologiſtes du Chriſtianiſme, pour appercevoir le ridicule de leur Théologie; & que plus de 400 ans avant l'Ere Chrétienne, l'allégorie avoit commencé à venir au ſecours des Fables monſtrueuſes mêlées avec la Religion. Platon l'avoit miſe en uſage cette allégorie & ſes Diſciples la firent valoir. Mais elle ne fut jamais plus en vogue que du tems d'Iamblique & de Porphyre, qui vivoient l'un & l'autre dans les premiers ſiécles de l'Egliſe. L'Auteur obſerve, en ſecond lieu, que Varron diſtinguoit trois ſortes de Théologies, la Fabuleuſe ou celle des Poëtes, la Phyſique ou celle des Philoſophes, & la Politique ou celle des Miniſtres de la Religion. La premiere étoit rejettée par les ſages du Paganiſme. La ſeconde ſans être déſaprouvée, paroiſſoit devoir être renfermée dans les Ecoles, parce qu'elle diſcouroit librement de la nature des Dieux, ce qui pouvoit être ſujet à des inconveniens. La troiſiéme qui formoit le Syſtême de la Religion, étoit le fondement du culte qu'on rendoit aux Dieux: & ſi elle n'étoit pas la plus eſtimée par les habiles gens, du moins étoit-elle la plus reſpectée & la ſeule qui fût ſuivie dans la pratique.

Notre Auteur obſerve en ſecond lieu, que la Théologie Poëtique, toute proſcrite qu'elle étoit, comme on vient de le voir, a cependant trouvé des partiſans dans ces derniers tems. Pluſieurs Ecrivains modernes charmés des beaux traits qui brillent de tems en tems dans les Ouvrages des Poëtes touchant les véritez les plus ſublimes, ont parlé d'eux avec tant d'éloges, qu'il ſemble qu'on doive les regarder comme d'excellens Théologiens. M. l'A. B. compte parmi ces admirateurs 1°. le P. *Thomaſſin* de l'Oratoire, qui a recueilli avec beaucoup de ſoin tout ce qu'ils ont dit ſur la Divinité & ſur la morale, & a cru y appercevoir beaucoup de conformité avec l'Ecriture Sainte & la lumiere naturelle: l'Auteur du Livre Latin intitulé *Homerus Hébraïzans*, qui non content de regarder les Poëtes comme de

grands Théologiens, a voulu prouver qu'Homére, dans ses deux Poëmes, avoit copié en plusieurs endroits Moïse & les Prophetes : 3°. *Cudworth*, qui après avoir fait l'éloge de la Théologie des Poëtes, sur-tout de celle d'Orphée, rapporte ce qu'ils ont dit de plus beau sur la Divinité : 4°. l'Abbé *Faydit* qui dans ses *Remarques sur Virgile* n'a pas fait difficulté de préferer ce Poëte à la plûpart de nos Théologiens ; pretendant qu'il a eu sur la Divinité & sur la Providence les idées les plus orthodoxes. Si l'on en croit ces Auteurs (dit M. l'A. B.) presque toutes les véritez les plus essentielles, tant spéculatives que pratiques, se trouvent dans les Ouvrages des Poëtes ; la pieté, le culte du vrai Dieu, son unité, sa toute-puissance, sa bonté infinie, son immensité, son éternité, le ministere des Anges ; les devoirs des hommes envers Dieu & entr'eux, ainsi que les autres préceptes d'une Morale pure.

Notre Auteur avoüe, que la lecture des Poëtes lui a donné une toute autre idée de leur Théologie. Il est vrai (dit-il) qu'ils parlent quelquefois de la Divinité d'une maniere sublime : mais cela ne se soûtient point ; & après avoir prodigué à leurs Dieux les épithétes magnifiques d'immortels, de tout-puissans, *&c.* ils les representent avec des foiblesses qui ne conviennent qu'aux derniers des hommes & aux plus corrompus. Aussi Platon, pour cette Théologie si monstrueuse, les bannissoit-il de sa Republique ; & Ciceron les blâme de nous avoir appris les débauches des Dieux, leurs querelles, leurs combats, leurs dissensions. Il est vrai (ajoûte notre sçavant Mythologue) qu'ils les nomment immortels, ces Dieux fabuleux ; mais en même tems, il n'y en a pas un, dont ils ne nous apprennent la généalogie : ils parlent même quelquefois de leurs Tombeaux. Peut-on concevoir (poursuit-il) rien de plus bizarre que l'idée que les Poëtes donnent de leurs Dieux ? que dire de ce mélange de puissance & de foiblesse, d'éternité & de mort, de félicité & de douleur, de tranquilité & de trouble ? Que penserons-nous des railleries que fait de ces Dieux Aristophane, dans quelques-unes de ses Comedies, & des blasphêmes que vomit contre eux Eschyle, dans son Prométhée ?

Mais (dit-on) les Poëtes parlent souvent de la providence des Dieux & du soin qu'ils prennent des hommes. Quelle providence, (répond l'Auteur) & il nous en offre pour échantillon leur conduite dans la guerre de Troye, telle que ces Poëtes nous la dépeignent. » S'il vouloit (dit-il) parcourir » les autres exemples dont les Poë» tes sont remplis, on verroit que » c'est toûjours la vengeance, l'a» mour ou quelque autre passion » qui fait agir leurs Dieux : que le » véritable motif des voyages de » Jupiter sur la terre n'étoit que » pour suborner quelque maîtresse: » que si Diane envoye un Sanglier

» ravager les champs de Calydon, » c'estqu'Oenée l'avoit oubliée dans » un Sacrifice : que si Niobé voit » ses 14 enfans assassinés sous ses » yeux par des fléches invisibles, » c'est qu'elle a eu la témerité de » s'égaler à Latone : que si Cadmus voit sa maison remplie de » desordre & de carnage ; Actéon » son petit-fils déchiré par ses » chiens, Penthée mis en pieces » par des Bacchantes, & lui-même » changé en Serpent, c'est qu'il » avoit une sœur & une fille, dont » la beauté avoit charmé Jupiter, » & excité la jalousie de Junon : » que si Andromède se voit expo- » sée à la fureur d'un monstre marin, c'est parce que sa mere » avoit égalé sa beauté à celle des » Néreïdes, &c.

» Tels sont (continue M. B.) les » sujets de la vengeance des Dieux » & les effets de leur providence, » selon les Poëtes ; & le plus souvent ce n'est pas sur les coupa- » bles que tombent de si horribles » châtimens, ou si cela arrive » quelquefois, ce n'est pas pour » les corriger, c'est pour les ren- » dre plus criminels (& l'Auteur » en produit des exemples :) c'est » presque par-tout une providen- » ce inquiéte & troublée : ce sont » d'affreuses vengeances pour des » sujets fort légers : ce sont des » châtimens, non pour punir le » vice & animer la vertu, ce qui » seroit une bonne Théologie ; » mais exercés exprès pour venger » quelque mépris, non sur les » coupables, mais sur les innocens; » ou si les coupables eux-mêmes y » sont enveloppés, ce n'est que » pour en faire des scelerats. Vous » ne verrez pas ces Dieux empres- » sés à châtier l'impieté ou l'injusti- » ce ; ils ne s'acharnent que sur » ceux qui les oublient dans quel- » que Sacrifice, ou qui comparent » leurs cheveux ou leur teint à ce- » lui de quelque Déesse : sembla- » bles à ces petits Seigneurs de Pro- » vince, qui se soucient fort peu » que leurs Vassaux soient des sce- » lerats & des libertins, pouvû » qu'ils ne chassent point sur leurs » terres, & qu'ils fassent de tems » en tems des presens à leurs fem- » mes. En un mot (poursuit-il) » tout le Systême Théologique des » Poëtes consiste à nous represen- » ter des Dieux inquiets & inte- » ressés dans leur providence, pas- » sionnés & emportés dans leur » vengeance, débauchés & infâmes » dans leurs mœurs.

Nous donnerons, dans nos Journaux suivans, le détail des autres Livres de cet Ouvrage.

TRAITE' OU RE'FLE'XIONS TIRE'ES DE LA PRATIQUE sur les playes d'armes à feu, par Henri-François le Dran, Chirurgien de saint Côme, & ancien Prevôt de sa Communauté, ancien Chirurgien Major de l'Hôpital de la Charité, de la Societé Academique des Arts, & de l'Académie de Chirurgie, Chirurgien Consultant des Camps & Armées du Roi. A Paris, chez Charles *Osmont*, ruë Saint Jacques. 1737. vol. *in*-12. pag. 257.

Ce petit Traité eſt diviſé en cinq Parties : dans les trois premieres on fait une revûë générale des differentes eſpeces de playes d'armes à feu ; on conſidere les divers dérangemens qui en peuvent arriver, tant dans les parties bleſſées que dans toute l'économie du corps ; & l'on tire de-là des régles générales pour remedier à ces dérangemens, ou pour les prévenir.

Dans la quatriéme, on parcourt les playes qui peuvent être faites à chaque membre en particulier, & l'on vient à l'application des régles qu'on a établies précédemment. La cinquiéme, eſt un Recueil de quelques Préceptes & de quelques Aphoriſmes tirés de la pratique.

Cette matiere a déja été traitée par pluſieurs Auteurs, ſçavoir entre autres par deux ſçavans Medecins qui ſont Maggius & Manget, & par un ſçavant Chirurgien, qui eſt Ambroiſe Paré. M. le Dran reconnoît ces deux Medecins & ce Chirurgien pour ſes Maîtres, il dit même qu'il s'en fait un devoir ; mais à l'égard d'Ambroiſe Paré, il déclare qu'il ne peut admettre en tout, la pratique de ce Chirurgien, quelque habile qu'il ſoit ; » par » exemple, *dit-il*, peut-on ſuivre » Ambroiſe Paré, lorſqu'il propo» ſe des médicamens qui ont gran» de puiſſance d'attirer les bales & » autres corps étrangers ? Pourroit» on adopter ſa pratique lorſqu'il » conſeille de mettre en premier » appareil, des tentes aſſez groſſes » & aſſez longues, pour dilater » une playe d'armes à feu trop » étroite.

Voilà pour ce qui regarde Ambroiſe Paré. Quant aux deux Medecins, M. le Dran ſe contente de dire qu'il pourroit citer auſſi des endroits dans leſquels Maggius & Manget ont manqué à la bonne Chirurgie ; il s'abſtient cependant de citer ces endroits, & il dit pour raiſon, que c'eſt qu'il n'a pas deſſein de faire la critique de leurs Ouvrages. Puis reconnoiſſant combien ce qu'ils ont écrit eſt excellent, il dit que ſans vouloir s'approprier ce qu'ils ont dit de bon, il fait part de ce que la raiſon & l'experience lui ont appris ; par où on voit que notre Auteur ayant profité des lumieres de ces Medecins n'eſt cependant point coupable de plagiat.

Pour donner une idée entiere de ce petit Livre, il faudroit rapporter des exemples de chacune des Parties qui le compoſent. Nous n'en rapporterons cependant que de la cinquiéme, parce qu'elle eſt à la portée d'un plus grand nombre de Lecteurs, & que les matieres qu'elle contient ſont un peu moins ſeches. Ce ſont, comme nous l'avons remarqué, des Aphoriſmes tirés de l'experience, en voici quelques-uns.

» M. le Dran remarque que ſi » l'on ne fait aux grandes playes » d'armes à feu, les inciſions telles » qu'elles conviennent, elles ne » guériront pas, ou ne gueriront » qu'avec beaucoup de peine, que

» même elles pourront rester fistu-
» leuses.

Il donne sur cela l'explication suivante : sçavoir, que si le corps étranger est entré avant dans l'épaisseur du membre, la playe d'arme à feu ressemble aux fistules, en ce que le fond est plus large que l'entrée, & comme pour guerir une fistule, il en faut rendre l'entrée beaucoup plus large que le fond, de même aussi on ne peut guéres esperer de parvenir à la guérison d'une playe d'arme à feu, telle que celle dont il s'agit, si l'on n'en dilate pas suffisamment l'entrée pour faire de toute la division, une playe évasée. Or cinq circonstances doivent déterminer la figure, la longueur, la largeur & la profondeur de l'incision qu'il faut faire, 1°. la profondeur & l'étendue de la contusion ; 2°. la nature de la partie blessée, qui est ou charnuë, ou aponévrotique, ou osseuse ; 3°. la profondeur de la playe ; 4°. le volume de la partie, qui est ou grosse ou petite, ou grasse ou maigre ; 5°. le nombre & le volume des corps étrangers, qu'il faut enlever.

Un autre Aphorisme de M. le Dran, & qu'il reconnoît avoir puisé dans un sçavant Medecin, est que l'intromission fréquente de la sonde ou des doigts dans une playe, est capable de causer un grand nombre d'accidens. Pour rendre raison de cet Aphorisme, il dit que l'irritation du genre nerveux est si propre à déranger l'economie du corps, que c'est pour éviter ce dérangement que le Créateur a pris soin de mettre sur l'extrémité des nerfs qui se portent à la peau, un épiderme propre à les défendre contre l'attouchement trop rude des corps. L'on voit même, remarque-t-il, que cet épiderme s'épaissit & devient plus dur aux pieds de ceux qui marchent pieds nuds, & aux mains des Ouvriers qui font des Ouvrages pénibles. La nature est aussi attentive dans la reparation des chairs, qu'elle l'est dans leur formation ; car lorsque l'escarre qui garnit les parois d'une playe vient à tomber, les papilles des nerfs qui s'y trouvent à nud, & qui par consequent sont d'un sentiment très-vif, se recouvrent en très-peu de jours de mammelons charnus beaucoup moins sensibles. Or si par l'intromission trop frequente de la sonde ou des doigts dans une playe, on vient à toucher les parois de cette playe avant qu'il s'y soit produit des mamelons charnus ; ou si ces mamelons s'étant déja formés, le Chirurgien les fait saigner, & les détruit, il touche alors à nud, l'extrémité des nerfs, & par-là il excite une espece de crispation, non seulement dans le genre nerveux de la partie, mais encore dans celui de tout le corps, ce qui suspend la suppuration en étranglant tous les petits vaisseaux par où elle se faisoit, en sorte qu'alors la matiere purulente rentre dans le torrent de la circulation, altere les liqueurs, y change ce mouvement intestin que la nature y a imprimé pour en faire des liqueurs vivantes,

& cause par ce moyen la mort du blessé.

M. le Dran conclud de-là, après les sçavans Medecins qui ont écrit sur ces matieres, que c'est une pratique meurtriere, de toucher souvent & long-tems aux playes, & que lorsque le Chirurgien y a fait d'abord les incisions convenables, il n'y doit plus toucher sans une extrême necessité.

Voici un Aphorisme qui n'est pas moins de consequence que les précedens, c'est que si dans les pansemens on voit paroître un caillot ou un filet de sang au bord d'une playe profonde qu'il n'a pas été permis de dilater suffisamment, il ne faut pas s'aviser de l'ôter; ce caillot ou ce filet de sang, comme l'ont remarqué plusieurs Medecins, est une preuve certaine qu'il y a un vaisseau ouvert, ce sang n'a cessé de couler que parce que le caillot qui s'est formé d'abord près de l'embouchure du vaisseau ouvert, s'étant allongé jusqu'au lieu où on le voit, a enfin fermé étroitement cette embouchure, en sorte qu'il y fait l'office de bouchon, & supplée à la ligature. C'est pour cela que les Medecins & notre Auteur avec eux, conseillent de le laisser. Il ne faut pas même le déranger, & si on le tiraille tant soit peu, on décolle le bouchon dans quelque point de son adhérence & le sang sort ensuite goûte à goûte, ce qui est un inconvenient.

On trouve quelquefois des vers dans les playes d'armes à feu comme dans les autres. Notre Auteur fait là-dessus une fort bonne remarque, qui est que la production de ces vers ne doit point allarmer, parce qu'il ne s'en engendre jamais dans les mauvaises suppurations, ni dans les dispositions gangreneuses, mais seulement dans les bonnes suppurations. Notre Auteur ne nie pas cependant qn'il ne s'en produise dans la sphacele parfaite. Tout l'inconvenient qui arrive de ces vers quand la playe est en bon état, c'est à ce que remarque Monsieur le Dran, que lorsqu'ils sont un peu gros, ils causent des picotemens très-incommodes pour le blessé; ainsi il faut songer à ôter cette vermine, & à empêcher qu'il ne s'en reproduise, M. le Dran conseille pour empêcher cette reproduction, de mettre des amers dans la playe, comme sont les poudres de mirrhe ou d'aloës, l'infusion d'absinthe, *&c.*

Nous passons plusieurs autres Aphorismes pour venir à celui par lequel M. le Dran termine sonTraité.
» Je crois, *dit-il*, ne pouvoir mieux
» finir cet Ouvrage qu'en indi-
» quant aux jeunes Chirurgiens,
» la maniere dont ils peuvent le
» mieux s'instruire dans la pratique
» des régles que je viens de donner;
» car la pratique & la théorie sont
» également essentielles au Chirur-
» gien, & l'une sans l'autre est peu
» de chose.

Après ce petit préliminaire, il avertit les Chirurgiens que pour s'instruire facilementde de ce que la théorie renferme, ils doivent

avoir recours aux Leçons publiques ou particulieres, à la lecture des bons Auteurs, & aux réfléxions.

Quant à la pratique, il leur déclare que pour l'apprendre, il ne suffit pas de suivre les grands Maîtres de l'art, en les voyant pratiquer, mais qu'il faut operer souvent soi-même; & comme les playes d'armes à feu varient en plusieurs manieres, il recommande au jeune Chirurgien, de menager toutes les occasions d'en voir de toutes les sortes, & d'y faire les operations convenables.

C'est sur les cadavres qu'on apprend l'anatomie, & la maniere de faire les grandes operations de Chirurgie. C'est sur les cadavres qu'on prend l'habitude d'operer tranquillement & hardiment. On peut également sur les morts s'instruire de la maniere d'operer dans les differens cas de playes d'armes à feu quels qu'ils puissent être. Un coup de pistolet ou de fusil tiré exprès dans la cuisse d'un cadavre, dans le bras ou ailleurs, y fait une playe qui ne differe en rien d'une playe recemment faite dans un corps vivant. Le Chirurgien, à ce que remarque M. le Dran, y peut donc faire tout ce que l'art prescrit, & avec les mêmes attentions qu'il auroit pour un blessé vivant. Mais en operant ainsi sur le mort, on a un avantage, dit notre Auteur, qu'on ne trouve pas sur le vivant, c'est qu'après avoir fait les incisions qu'on croit necessaires, & ôté ce qu'on a trouvé de corps étrangers, ou d'esquilles, on peut dissequer le membre sur lequel on vient d'operer, & voir par ce moyen, si l'on a fait tout ce qu'on devoit faire. Il n'est pas douteux que cet exercice étant souvent repeté, ne rende un Chirurgien très-habile de la main.

C'est pourquoi M. le Dran exhorte tous les jeunes Chirurgiens à travailler le plus souvent qu'ils pourront, sur les morts. Ils se feront par-là de justes idées des differens dérangemens que les bales peuvent faire dans les differentes parties, & ces playes n'étant plus nouvelles pour eux, ils seront en état de faire sur les blessés, tout ce que l'art prescrit.

Ce Traité de M. le Dran est écrit d'une maniere claire & méthodique, ce qui peut être d'une fort grande utilité aux jeunes Chirurgiens.

L'Ouvrage, au reste, est muni de deux Approbations; la premiere, qui est de Monsieur Casamajor, Docteur-Régent de la Faculté de Medecine de Paris, porte, que le Livre de M. le Dran *est rempli d'Observations très-utiles & très-conformes aux principes de la bonne Chirurgie*; la seconde qui est de M. Petit le Chirurgien, porte qu'*il lui a paru, que cet Ouvrage ne dément en rien, le Zéle que l'Auteur a toûjours fait paroître pour l'instruction des éleves.*

Nous laissons aux Lecteurs à juger laquelle de ces deux Approbations est la plus favorable.

HISTOIRE GE'NE'RALE DE LANGUEDOC, AVEC DES *Notes & les Pieces justificatives : composée sur les Auteurs & Titres originaux, & enrichie de divers Monumens.* Par un Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Maur. TOME TROISIE'ME. A *Paris*, chez Jacques *Vincent*, Imprimeur des Etats Generaux de la Province de Languedoc, ruë & vis-à-vis l'Eglise Saint Severin, à l'Ange. 1737. *in-fol.* Vol. de *606*. pag. pour l'Histoire & les Notes, & de *706*. pag. pour les Preuves & la Table generale des noms & des matieres.

NOUS avons donné dans les Journaux précédens le précis de l'Hérésie & de la Guerre des *Albigeois*, & nous nous sommes engagés à rendre compte dans celui-ci de quelques autres endroits de cette Histoire, aussi-bien que de quelques-unes des Notes qui la suivent. Au milieu d'une si grande abondance de matieres également curieuses & interessantes, nous choisissons celles qui peuvent mériter l'attention du plus grand nombre de nos Lecteurs. Elles se trouvent à la fin du XXVI. Livre. Après avoir développé avec autant de sagacité que d'exactitude les diverses revolutions arrivées dans le Languedoc, soit par la guerre de Religion, soit par le mariage d'Alphonse frere de Saint Loüis, avec l'héritiere de Raimond VII. Comte de Toulouse, jusqu'à la réunion de cette Province à la Couronne en 1271. après la mort du même Alphonse & de sa femme, Dom Vaissette, en faisant une espece de recapitulation de ce qui est répandu dans son Ouvrage, décrit les mœurs & les coûtumes du Pays telles qu'elles étoient au XIII. siécle. Il commence par la Religion & le Clergé.

Il assure que lorsque les Hérétiques renouvellerent leurs erreurs dans le Languedoc à la fin du XII. siécle, l'un & l'autre Clergé, c'est-à-dire le Séculier & le Régulier, étoit également tombé, comme dans le reste du Royaume, dans un grand relâchement ; que la vie licencieuse des Ecclesiastiques servit de prétexte aux Sectaires pour les décrier, & que comme ces derniers affectoient un air de pieté & de reforme, ils séduisirent plus aisément les Peuples. Il se tint divers Conciles dans le Païs pour le retablissement de la Discipline Séculiere & Réguliere, & en consequence des Decrets du Concile de Latran tenu en 1215. il y eut en 1226. à S. Tyberi une assemblée générale de tous les Monasteres de l'Ordre de S. Benoît répandus dans la Province de Narbonne, où il se fit divers Statuts de reforme qui furent confirmés par le Pape.

Les differens Ordres Religieux institués dans l'Eglise au XIII. siécle, & qui s'établirent dans la Province, comme les Freres Prêcheurs & Mineurs, les Religieux de la Trinité & ceux de la Mercy, les Carmes, les Augustins, *&c.* contribuerent

contribuerent à y faire refleurir la Religion, & les soins des premiers Inquisiteurs aiderent à déraciner l'Hérésie : mais, ajoûte l'Historien, on ne sçauroit disconvenir que le zéle de ceux-ci n'ait eu d'abord quelque chose de trop amer. Il fallut que les deux Puissances se joignissent pour regler leurs procedures & mettre de justes bornes à leur trop grande autorité.

Dom Vaissette remarque que les Evêques & les autres Prélats firent valoir extrêmement la leur dans ce siécle, qu'ils furent fort attentifs à conserver & à augmenter les priviléges & le domaine temporel de leurs Eglises, & qu'en employant les censures contre ceux qu'ils croyoient y donner atteinte, ils firent un usage si fréquent de l'excommunication, qu'il dégénera en abus. Les Ecclesiastiques ne pouvoient être assignés que devant un Juge d'Eglise, & le privilége clerical étoit alors si fort étendu, que les Clercs même mariés, en joüissoient. Cependant les Curez n'avoient pas la liberté de disposer par leur Testament de leurs effets mobiliaires. L'usage s'étoit conservé parmi les gens de Condition d'ordonner par leurs dernieres dispositions à ceux de leurs enfans qu'ils jugeoient à propos, d'embrasser l'état Ecclesiastique ou Religieux avec une certaine somme qu'ils leur léguoient, enfin on continua de se donner à la fin de ses jours pour *frere* ou *sœur* dans quelque Monastere, de se faire revêtir avant la mort de l'habit Religieux & de se faire inhumer dans cet habit.

L'Auteur observe ensuite qu'avant l'Hérésie des Albigeois & la Guerre qui en fut la suite, les Comtes de Toulouse dominoient presque sur toute la Province, & que les grands Vassaux y joüissoient paisiblement des Domaines & des droits que leurs ancêtres leur avoient transmis, sans que nos Rois se mêlassent que très-peu de leurs affaires : après avoir marqué en peu de mots les changemens arrivés depuis, & avoir parlé de l'autorité des Senéchaux de Languedoc, & des fonctions des autres Officiers de Justice, il nous apprend que le nom de *Languedoc* donné a la Province ne commença à être en usage que vers la fin du XIII. siécle, & qu'auparavant & depuis la fin du XI. siecle elle fut censée appartenir à la *Provence*, prise en général. On partageoit alors le Royaume en deux parties, France & Provence, à cause des deux differens idiomes qu'on y parloit, & qui étoient si differens l'un de l'autre que les Peuples de Provence & de Languedoc regardoient encore, vers la fin du XIV. siecle, la Langue Françoise comme un Langage qui leur étoit étranger & absolument inconnu.

Les Loix Romaines furent les seules, selon Dom Vaissette, qu'on observa dans la Province durant le XIII. siecle & les suivans, & l'étude de ces Loix y fut très-cultivée, même parmi les gens de Condition, qui se crurent honorés du titre de Jurisconsulte. C'est ce

que l'Auteur prouve par l'exemple d'un Richard de la Tour qui se qualifie *Damoiseau & Jurisconsulte* dans une Transaction de l'an 1270.

Outre ces Loix qui étoient le Droit commun du Pays, chaque Ville eut ses Coûtumes particulieres. Les Seigneurs les firent rediger pour la plûpart dans ce siecle : mais elles ne regardent proprement que le Gouvernement politique, les frais de Justice, & quelques usages particuliers, dont les uns furent abrogés & les autres établis. Il paroît par ces Coûtumes que la punition des homicides & des autres crimes qui méritoient la mort, étoit laissée à la volonté & au jugement du Seigneur *& des Prud'hommes*; en sorte que les peines étoient arbitraires. A l'égard de l'adultere on se contentoit de faire courir tous nuds dans les ruës les deux coupables qui avoient été surpris en flagrant délit, en les fustigeant : mais il leur étoit permis de se racheter de cette punition par une amende pécuniaire. » Ce qui prouve, *dit l'Historien*, le progrès que » la licence des Mœurs avoit fait » alors. Elle étoit montée à un tel » point, *ajoûte-t-il*, qu'on étoit » obligé en quelque sorte de tolerer les lieux publics ou de débauche; on leur assignoit seulement des endroits séparés, dans » les Fauxbourgs & hors de l'enceinte des Villes. En 1285. les » Consuls & les habitans de Montpellier défendoient aux femmes » débauchées d'habiter ailleurs que » dans une ruë particuliere appellée » *la ruë chaude*, & pour empêcher » qu'elles ne fussent insultées, ils » les mirent sous la protection du » Roi & de sa Cour.

De ces détails concernant les Coûtumes & les Mœurs, Dom Vaissette passe à la distinction des Etats. Dans le XIII. siecle comme dans les siecles précedens on partageoit tous les habitans de la Province en Libres & en Serfs. Les premiers comprenoient les Nobles & les Citoyens ou Bourgeois des Villes murées. Les Nobles étoient exempts de subsides & n'étoient tenus qu'au service militaire, suivant la nature de leurs fiefs, au lieu que les simples Bourgeois étoient assujettis, 1°. à suivre leur Seigneur dans ses chevanchées, 2°. à divers cens, rentes ou autres droits Seigneuriaux, 3°. à payer une *taille* à leurs Seigneurs en certains cas, hors desquels il n'étoit pas permis aux Seigneurs d'imposer aucun subside sur les Vassaux sans leur consentement ou leur bonne volonté. Ce furent ces personnes libres qu'on subdivisoit en Citoyens-Bourgeois & en Citoyens Ruraux qui formerent le Tiers-Etat, lequel faisoit dans la Province, dès le XIII. siecle un corps distinct du Clergé & de la Noblesse.

Celle-ci étoit alors héréditaire, comme elle l'est à peu-près aujourd'hui, & elle avoit plusieurs degrez, sçavoir *les Barons*, *les Châtelains & les Chevaliers*, les premiers étoient les grands Vassaux, ou les Vassaux immédiats du Roi

ou d'un autre grand Vassal leur Superieur. Les *Châtelains* étoient les Seigneurs des Châteaux qui avoient droit de Justice, & on comprenoit tous les Nobles sous le nom general *de Chevaliers* (MILITES) pour les distinguer des non Nobles ou Bourgeois des Villes qui étoient sujets aux Chevanchées & qu'on nommoit *Pedites*, parce qu'ils servoient à pied, au lieu que les Nobles combattoient toûjours à cheval armés de toutes pieces. Dom Vaissette assure que les Nobles qui avoient été reçûs Chevaliers prenoient déja quelquefois cette qualité dans les Actes dès le commencement du XIII. siecle, mais il ne trouve pas que ceux qui n'étoient pas encore parvenus à ce grade, ou les fils des Chevaliers, se soient qualifiés *Damoiseaux* ou *Ecuyers* avant le milieu de ce siecle.

La création des Chevaliers ne se faisoit guéres que dans les *Cours plenieres* que les Rois & les Princes tenoient à certains jours solemnels de l'année. Lorsque les Chevaliers servoient à l'armée, ils devoient avoir au moins quatre Cavaliers à leur suite; on les qualifioit, Monseigneur, ou *Dominus* en Latin, & les Princes mêmes ne faisoient pas difficulté de leur donner ce titre. Quel que fût l'éclat de la Noblesse dont les surnoms n'étoient pas encore entierement héréditaires dans ce siecle, notre Auteur prouve qu'on ne faisoit cependant pas beaucoup de difference entre les simples Nobles & les Bourgeois des principales Villes, & qu'il n'étoit pas difficile de passer de la Bourgeoisie à la Noblesse; après quoi il explique ce qu'on doit entendre par le nom de *Serfs*.

On en distinguoit, selon lui, de deux sortes. Les Serfs *de Corps*, & les Serfs de Corps ou de Casalage. Les Seigneurs avoient droit sur la personne des premiers, quelque part qu'ils demeurassent, & les autres, outre la servitude personnelle à laquelle ils étoient assujettis, étoient tenus d'habiter dans les Domaines du Seigneur, de cultiver ses terres, & de lui payer certaines redevances. Les Serfs de corps ne pouvoient marier leurs filles sans le consentement de leur Seigneur, & leurs fils ne pouvoient embrasser l'état Ecclesiastique sans sa permission. Ils étoient cependant capables d'effets civils, & ils pouvoient ester à droit. Cette servitude se prescrivoit par trente ans. Ce fut Philippe le Bel qui l'abolit entierement dans la Province.

Les Nobles, les Bourgeois des Villes, & les autres personnes libres possedoient la plûpart de leurs terres en Franc-alleu, ou sans payer aucune redevance Seigneuriale, & dans ce siecle, comme dans le précédent, les *Alleus* en Languedoc, suivant Dom Vaissette, étoient opposés aux *Fiefs*. Il étoit même permis aux Juifs d'y posseder des alleus. Jamais ces Peuples ne furent tant en crédit ni si nombreux qu'alors dans la Province; ils y avoient des Synago-

gues dans les principales Villes, & l'Histoire rapporte les noms de plusieurs Rabbins qui s'y sont rendus célébres par leurs Ecrits ; quelques-uns pretendent que le fameux Rabbin David Kimchi étoit de Narbonne.

Comme c'étoit le commerce qui attiroit en Languedoc les Juifs & d'autres étrangers, Dom Vaissette en prend occasion de parler en général de celui qui rendoit florissantes les Villes de Montpellier, de Narbonne, de Nismes, *&c.* Ce qui le conduit à l'article des Monnoyes, soit Royales, soit Seigneuriales de la Province. Nous ne rapporterons qu'un trait qui regarde ces dernieres : il faut lire le reste dans le Livre même. » Berenger, Evêque de Maguelonne, fit » frapper dans son Diocese une » Monnoye étrangere qu'on appel» loit des *Milarets*. Elle avoit » cours parmi les Sarrasins, & » étoit au coin de Mahomet. Comme ce Prélat, ajoûte l'Auteur, ne se conduisoit en cela que par l'esprit d'une cupidité sordide, à cause du grand profit qu'il y avoit à faire sur ces especes, le Pape Clément IV. l'en reprit sévérement, & lui défendit de continuer.

Nous avons déja dit quelque chose dans notre premier Extrait de cet Ouvrage sur l'état des Lettres en Languedoc au XIII. siecle & sur la Poësie Provençale qui y étoit cultivée ; ainsi nous nous ne suivrons pas Dom Vaissette dans ce qu'il en écrit en cet endroit, nous nous arrêterons plûtôt à ce qui regarde les habits, les noms & les familles.

On se servoit alors dans la Province de vêtemens extrêmement serrés & à pli de corps, comme les Espagnols & les Gascons ; les hommes se couvroient la tête avec des capuchons, & se faisoient raser la barbe. Un Concile tenu à Montpellier en 1195. défend aux hommes de porter des habits fendus par en bas, & aux femmes des robes traînantes.

Pour ce qui est des nôces & des funerailles, Dom Vaissette rapporte que les habitans de Toulouse firent un Reglement en 1204. pour défendre aux Jongleurs & aux Jongleuses d'entrer dans les maisons, excepté durant les nôces, sans la permission du Maître & de la Maîtresse. Il fut aussi défendu à toute sorte de personnes, excepté au pere, à la mere, au fils, aux filles, aux freres, aux sœurs, au mari & à la femme du mort, de se faire conduire & soûtenir par d'autres aux funérailles, & à tous en général de s'égratigner le visage avec les ongles, de s'arracher les cheveux, de se déchirer les habits, & de se renverser par terre dans une semblable occasion. L'Auteur ajoûte que c'étoit un usage ancien à Montpellier, au milieu du XIII. siecle, de porter les morts au tombeau dans leurs lits de parade, & que ces lits appartenoient au Curé.

Enfin Dom Vaissette termine son XXVI. Livre par quelques Remarques sur les Notaires publics que les Princes & les grands Sei-

gneurs avoient commencé d'établir dans leurs Domaines au XII. siecle ; & par la maniere de dater, en commençant l'année à Pâques ou à l'Incarnation. Il ne paroît pas à l'Historien que les Notaires ayent gardé les minutes de leurs expeditions avant le milieu du XIII. siecle. Ils les délivroient aux parties en original & en faisoient deux ou plusieurs exemplaires, suivant le nombre qu'on en vouloit. Pour éviter toute fraude ils écrivoient les deux exemplaires un de chaque côté du parchemin, & mettoient dans le blanc qui étoit au milieu les lettres de l'Alphabet en grandes capitales. Ils coupoient ensuite ce parchemin par le milieu de ces lettres, & ces sortes de Chartes, dont l'usage étoit déja établi dans les siecles precedens, s'appelloient *Chartes divisées par l'Alphabet.*

Il nous reste maintenant à parler des Notes qui precedent dans ce Volume les preuves de l'Histoire. Elles sont au nombre de 45 imprimées sur deux colonnes, elles peuvent passer presque toutes pour des Dissertations, & il n'y en a point qui ne servent, soit à fixer l'Epoque, soit à développer les circonstances de certains évenemens, soit enfin à éclaircir la Généalogie de quelques grandes Maisons de Languedoc. Pour en donner une idée nous nous bornerons à l'Extrait des Notes XIII. XIV. & XXVI.

Note xiii. *Sur l'origine du nom d'*Albigeois, *donné aux Hérétiques de la Province au XII. & au XIII. siécles.*

Les Auteurs modernes, cités par Dom Vaissette, sont partagés sur cette origine : les uns pretendent que le nom d'*Albigeois* fut donné aux Hérétiques de Languedoc dès le tems de Saint Bernard, parce qu'il y en avoit alors un grand nombre à Albi ou dans le Diocese. Les autres au contraire veulent que ces Sectaires aient été ainsi nommés, parce que leurs erreurs furent condammées dans le Concile tenu en 1165. à Lombers en Albigeois. M. de Thou donne une autre étymologie à ce nom, & le fait dériver d'*Albe* ou *Alps*, ancienne Capitale du Vivarais, où il suppose que les Vaudois passerent du Lyonnois ; mais cette opinion est sans fondement, au jugement de notre Auteur, à qui il paroît que toute la question consiste à sçavoir si les Heretiques furent appellés *Albigeois*, ou parce qu'ils furent condamnés dans le Pays, ou parce qu'ils y étoient en plus grand nombre que par-tout ailleurs.

Après avoir discuté ces deux sentimens, & après avoir prouvé que le nom d'*Albigeois* ne fut donné aux Heretiques qu'au commencement de la Croisade publiée contre eux en 1208. ce qui lui paroît le plus vraisemblable, est qu'on leur donna ce nom tant parce qu'ils avoient été condamnés au Concile de *Lombers en Albigeois*, que parce qu'ils étoient répandus dans les Dioceses de Beziers, de Carcassonne, d'Alby, & le Lauragais, *&c.* qu'on comprenoit alors

ſous le nom general de *Parties d'Albigeois*, ou de *Terres d'Albigeois*, & non parce qu'ils étoient en plus grand nombre dans la Ville d'Albi, ou dans le Païs d'Albigeois proprement dit, que partout ailleurs, ou parce qu'ils y avoient pris naiſſance.

NOTE XIV. *Sur l'Epoque & les circonſtances de la naiſſance de Jacques I. Roi d'Aragon, Seigneur de Montpellier.*

Notre Auteur, contre le ſentiment de quelques Hiſtoriens Eſpagnols, fixe l'Epoque de la naiſſance de Jacques I. au 1. de Fevrier de l'an 1208. & raconte ainſi les circonſtances de la conception de ce Prince d'après Raimond de Montaner qui écrivoit en 1325. Quoique ce morceau ſoit un peu long, nous croyons qu'on le lira ici avec plaiſir.

» Pierre, Roi d'Aragon, *dit* » *Montaner*, s'étant extrêmement » refroidi à l'égard de la Reine Ma» rie (*de Montpellier*) ſa femme, » venoit quelquefois à Montpel» lier, mais ſans voir cette Prin» ceſſe, ce qui faiſoit beaucoup de » peine aux habitans de cette Ville, » & à tous ſes autres Sujets, parce » qu'il n'avoit pas d'heritier, & » qu'ils craignoient que s'il venoit » à deceder ſans poſterité, la Sei» gneurie de Montpellier ne paſsât » en des mains étrangeres, & ne » fût détachée de la Couronne » d'Aragon. Pierre devint amou» reux pendant ce tems-là d'une » des plus belles femmes de Mont» pellier. Les Conſuls qui con» noiſſoient l'excès de l'amour de » ce Prince pour ſa Maitreſſe, s'a» dreſſerent à un Seigneur, confi» dent du Roi, & lui firent les » plus magnifiques promeſſes, s'il » vouloit entrer dans leurs deſ» ſeins. Ce Seigneur ayant écouté » volontiers leur propoſition, ils » concerterent enſemble ce qui » ſuit. Ce Seigneur fit entendre au » Roi qu'il avoit gagné ſa Maîtreſ» ſe, & qu'elle avoit promis de » l'aller trouver la nuit dans ſa » Chambre, à condition que ce » ſeroit ſans lumiere, de crainte » d'être connuë. Il ſe chargea en » même tems de la lui amener. » Pierre ravi de ces offres, les ac» cepta ſans peine, & on prit jour » pour le rendez-vous. Cependant » les Conſuls & les habitans de » Montpellier firent faire des prie» res dans toutes les Egliſes de la » Ville pendant une ſemaine, ſous » pretexte de demander à Dieu la » reconciliation du Roi & de la » Reine, & dans la verité pour » obtenir un heritier du Royaume » d'Aragon, & de la Seigneurie » de Montpellier. La nuit du Sa» medi au Dimanche qui étoit le » tems marqué, tandis que les ha» bitans s'étoient raſſemblés dans » les Egliſes pour redoubler leurs » prieres; le confident du Roi ſe » rendit à l'Hôtel de Ville, où la » Reine, qu'on avoit fait entrer » dans le complot, l'attendoit avec » les douze Conſuls, douze des » principaux habitans, douze Da» mes des plus qualifiées de la Vil» le, douze jeunes Demoiſelles,

» deux Notaires, l'Official de l'E-» vêque, divers Chanoines de la » Cathedrale de Maguelonne, & » quatre Religieux qui accompa-» gnerent tous cette Princesse, » ayant chacun un cierge à la » main, jusque dans l'antichambre » du Roi. Aussi-tôt le confident » introduisit la Reine dans la » chambre de ce Prince qui la reçut » dans son lit comme si ç'eût été » sa Maîtresse. Le lendemain à la » pointe du jour, tous ceux qui » l'avoient accompagnée & qui » étoient demeurés dans l'anti-» chambre à genoux & en priere, » entrerent brusquement dans la » chambre du Roi avec leurs cier-» ges allumés. Ce Prince surpris & » comme effrayé d'un pareil specta-» cle, saute du lit, & ayant pris » son épée, se met en état de dé-» fense. Tout le Cortege se pro-» sterna alors à genoux & deman-» da grace, en priant le Roi de re-» garder qui étoit celle qui avoit » couché avec lui. Pierre reconnoît » bien-tôt la Reine; & après qu'on » lui eut raconté de quelle maniere » tout s'étoit passé, il dit : puis-» que cela est ainsi, je prie Dieu » que vos souhaits soient accom-» plis. Le Roi partit le jour même » de Montpellier, *ajoûte le même* » *Historien*, & les habitans retin-» rent six des principaux Cheva-» liers de la Cour de ce Prince, qui » avec les mêmes personnes qui s'é-» toient trouvées pendant la nuit » dans l'antichambre du Roi, de-» meurerent au Palais, durant tout » le tems de la grossesse de la Reine, » jusqu'à ce qu'enfin au bout de » neuf mois elle accoucha d'un » Prince, qui fut baptisé dans l'E-» glise de Notre-Dame de Mont-» pellier, sous le nom de Jacques, » & qui succeda dans la suite au » au Royaume d'Aragon.

Quoique Raimond de Montaner assure qu'il tient ces circonstances de Jacques I. lui-même dont il avoit été contemporain, Dom Vaissette ne laisse pas de les regarder comme un conte fait à plaisir, & qui a encore été embrassé par divers autres Historiens posterieurs. Il se fonde sur-tout sur le silence du Roi Jacques lui-même, qui n'en dit rien dans les Memoires qu'il nous a laissés de sa Vie, & qui marque expressement qu'il fut conçu à Miraval ou Mirevaux, lieu situé sur l'étang de Maguelonne, à deux lieuës de Montpellier. On doit aussi inferer de ce qu'il dit là-dessus, que l'origine *du Chevalet de Montpellier*, rapporté dans les dernieres Editions du Dictionnaire de Moréri, est une pure Fable, qui doit son origine au Roman de Montaner. On y attribue le stratagême à la Maîtresse de Pierre d'Aragon, qu'on nomme *Cathérine Rebuffé*, & qu'elle n'en fut que plus considerée de tout le monde, & plus tendrement aimée du Roi. » Ce » Prince, *dit-on dans ce nouveau* » *recit*, poussa sa passion pour elle » jusqu'à entrer publiquement dans » la Ville de Montpellier sur une » Haquenée blanche, portant der-» riere lui sa Maîtresse en croupe. » Les habitans flattés de l'honneur

» qu'avoit reçu leur concitoyenne, » demanderent au Roi cette même » Haquenée qu'ils obtinrent, & » imposerent à la Ville la charge » de la nourir & d'en prendre » soin. Elle vécut près de vingt ans » & ne paroissoit qu'au même jour, » auquel le Roi avoit fait son en- » trée. On la promenoit autour de » la Ville, les chemins étoient par- » semés de fleurs, & toute la jeu- » nesse étoit autour de la Haquenée » en chantant & dansant. Ils pri- » rent goût à cette espece de fête, » & après que cette pauvre bête » eut assez vécu, ils imaginerent » de remplir sa peau de foin, & de » recommancer tous les ans la mê- » me cérémonie. C'est de cette » peau empaillée que la fête du » Chevalet a pris sa naissance, & » s'est continuée jusqu'à present.

NOTE XXVI. *Sur la Pairie des Comtes de Toulouse.*

Il ne s'agit pas dans cet article de discuter l'origine des Pairs de France. Notre Historien fait obser ver seulement, comme une chose qui ne souffre aucune difficulté, qu'on appelloit anciennement Pairs tous les Vassaux qui rele- voient immediatement d'un grand Fief, parce qu'ils étoient égaux en dignité, & qu'ainsi tous les Vassaux immediats du Roi étoient ancienne- ment *Pairs ou Barons de France.* Ces deux termes étant alors syno- nimes. La difficulté est de sçavoir quand & en quelle occasion les Pairs de France furent reduits à un nombre fixe de douze, six Eccle- siastiques & six Laïques, & distin- gués des autres Pairs ou Barons de France.

Dom Vaissette expose d'abord & refute en même tems le senti- ment de du Tillet & de Godefroy qui sur un ordre pretendu de Loüis le Jeune, rapportent cet établisse- ment au sacre de Philippe Auguste en 1179. Le P. Daniel croit qu'on peut fixer l'époque de la reduction des Pairs vers l'an 1202. Les nou- veaux Editeurs du Glossaire de du Cange panchent pour l'opinion qui attribue cette reduction au Roi S. Loüis, & M. de Boullain- villiers se trompe en pensant que l'Histoire du Parlement tenu à Me- lun par le Roi Philippe-Auguste en 1216. à l'occasion de la succession de la Champagne, fournit le pre- mier titre qui fasse mention di- stinctive des Pairs de France d'a- vec le Baronage, c'est-à-dire des grands Seigneurs, & qu'on ne s'é- toit point encore avisé de cette di- stinction dans le Parlement tenu à Villeneuve-le-Roi en 1204. Notre Auteur trouve un Historien qui parle distinctement des douze Pairs de France en 1211. c'est Gervais de Tilberi Marechal d'Arles, dans ses *Otia Imperialia*, achevés cette an- née, à ce qu'on pretend, & dédiés à l'Empereur Otton IV. C'est donc, conclud Dom Vaissette, en- tre ces deux époques, sçavoir l'an 1202. ou si l'on veut 1204. & l'an 1216. qu'il faut placer la reduction des anciens Pairs de France au nombre de douze, & il pretend que lorsque ce nombre fut fixé, le Comte de Toulouse fut un des douze.

douze. Nous renvoyons au Livre même pour ce que l'Auteur ajoûte sur le rang de ces Pairs entr'eux, & sur-tout sur la préséance des Ducs de Bourgogne au-dessus des Ducs de Normandie. Nous sentons à regret que les bornes de nos Extraits nous obligent de quitter un Ouvrage si rempli de choses instructives, & qui répandent tant de lumieres sur l'Histoire d'une des plus considerables Provinces du Royaume.

ESSAI SUR L'AMOUR PROPRE POEME. OU L'ON démontre que l'amour propre est, en nous, le mobile des vertus, ou des vices, selon qu'il est bien ou mal entendu; & que les vrais interêts de la vie, & tout notre bonheur, consistent à sçavoir le rectifier. Par M. de la Drevetiere, Sieur de Lisle, Auteur de Timon Misantrope, & autres Pieces du Théâtre Italien. A Paris, chez *Prault* pere, Quai de Gêvres, au Paradis. 1738. Brochure *in*-8°. pag. 52. pour le Poëme, & 4. pour la Préface.

NOus nous aimons nous-mêmes; cet amour est legitime en soi; ce n'est que le desir d'être heureux. D'ailleurs, cet amour n'est pas libre; il est une suite necessaire de la nature d'un être intelligent. Ainsi on ne nous défend point de nous aimer, & on nous le défendroit en vain. Il s'agit donc moins de combattre l'amour propre, que de le regler en l'éclairant. Nous cherchons le bonheur; cherchons-le où il est, cherchons le vrai bonheur. Nous nous aimons; sçachons-nous aimer. Nous croyons voir entre nos obligations & notre avantage une opposition bizarre qui revolte le cœur, & qui inquiete l'esprit. De-là en matiere de morale plusieurs opinions également fausses, quoique contraires les unes aux autres. Cette opposition entre notre devoir & notre bonheur n'est point réelle; & en un mot, l'amour propre bien ou mal entendu, est la source de toutes nos vertus, ou celle de tous nos vices. Voilà ce que M. de *Lisle* s'est proposé de *démontrer* dans ce Poëme; & voici comme il expose lui-même son dessein, au commencement de son premier Chant.

Pour s'aimer sagement l'homme a besoin d'un maître,
Qui lui montre d'abord l'art de se bien connoître,
Qui mette dans leur jour ses interêts divers;
Et c'est ce qu'aujourd'hui je tente dans ces vers.
Je vais de l'amour propre exposer le systême;
Prouver que l'homme en tout n'a d'objet que lui-même;
Montrer que sous l'éclat des plus beaux sentimens,
Toûjours quelque interêt regle ses mouvemens;
Et que soit qu'il pardonne à celui qui l'offense,

Ou que dans la fureur il en tire vengeance,
Dans ces divers objets son amour propre agit ;
Mais dans l'un il le sert, dans l'autre il le trahit.

Ainsi la vertu doit être le fruit de la raison, si elle n'est pas celui d'un heureux penchant. C'est le meilleur choix entre les differens biens qui nous sont presentés. Il y a non seulement de l'injustice, mais encore de la sotise & de la folie à ne la pas preferer à tout. Le vertueux s'aime sagement ; le vicieux s'aime follement. L'amour propre de *Trajan* n'étoit pas moins fort que celui de *Domitien.*

Cet amour qui nous attache à nous-mêmes, nous attache aussi aux autres. Il est le lien de la societé. Si nous ne nous aimions pas, nous n'aimerions rien.

Notre interêt nous lie aux interêts d'autrui ;
Et l'homme n'aime enfin que par rapport à lui.

Il est vrai que l'amour propre est aussi la source des haines & des divisions. Il arme les hommes les uns contre les autres. Mais ensuite il les reconcilie.

Et lui seul peut guérir les maux qu'il nous a faits.

Cela supposé, il ne s'agit plus que d'apprendre à l'homme comment il doit s'aimer. C'est la matiere du second Chant.

Comme on voit le matin la diligente Abeille,
Quand par son doux éclat l'Aurore la reveille,
Pour composer son miel voler de fleurs en fleurs,
Et des dons du Printems recueillir les douceurs,
Faire un utile choix de ceux que la nature,
Entretient par les sucs d'une substance pure,
Qu'on ne la voit jamais s'abuser follement,
Et sur les aconits voler imprudemment ;
De même l'homme sage, à la raison docile,
Doit connoître le bien solidement utile,
Fuir sagement le faux, où l'appelle l'erreur,
Et des fleurs qu'il presente éviter la vapeur.

Comme le premier de nos devoirs est de connoître le principe éternel de notre être, l'Auteur apporte quelques preuves de l'existence de Dieu, & refute en passant le Systême de *Spinosa.* Qu'elle est digne de l'homme cette étude de la Divinité ! Elle a pourtant ses dangers. Craignons donc de nous égarer, ou du moins de donner dans de vaines subtilitez. L'Infini ne peut être compris par le fini. Connoissons Dieu pour l'adorer, pour sçavoir ce qu'il exige de nous, & ce que nous avons à craindre ou à esperer de lui. Le fruit le plus précieux de la raison, ce n'est pas la science qui satisfait la curiosité, & qui nourrit l'orgueil, c'est la sagesse qui régle la conduite.

Il y a, pourſuit l'Auteur, trois ſortes de biens, ceux du corps, de l'eſprit, & du cœur. La recherche en eſt legitime, à certaines conditions néanmoins, ſans leſquelles au lieu des plaiſirs, on ne trouvera que des peines. C'eſt le deſir même du bonheur, lors qu'il n'eſt pas éclairé, qui nous précipite dans le malheur; & la plûpart des maux viennent du mauvais uſage des biens.

Par rapport aux biens du corps, il faut ſe renfermer dans les bornes du beſoin. On ne les paſſe gueres impunément. Le dégoût & la douleur ſont la ſuite de l'intemperance. Ainſi la ſaine morale & notre propre interêt nous preſcrivent également la moderation dans les plaiſirs.

Mais au lieu de conſulter & la vertu & la raiſon, on n'écoute qu'une paſſion aveugle.

Un Pilote ſur mer au fort de la tempête,
Prévoit tous les périls qui menacent ſa tête;
Et pour les prévenir, le gouvernail en main,
Sur les flots irrités ſçait s'ouvrir un chemin,
Employer de ſon art le ſecours ſalutaire,
Et ſouvent faire route avec un vent contraire.
Comme un frêle vaiſſeau par les vents agité,
Sur les flots de ce monde un homme eſt emporté.
De même que la mer la vie a ſes orages;
Et pour y prévenir de funeſtes naufrages,
Il faut que la raiſon contre les coups du ſort,
Nous ſerve de pilote, & nous conduiſe au port,
Qu'elle guide le cœur ainſi que le génie, &c.

En effet, ſans la vertu, les grandes qualitez & les grands talens ſont ſouvent les inſtrumens des plus grands crimes.

De mille excès alors ils ſont en nous la ſource,
Et toutes nos erreurs y trouvent leur reſſource.
Ils forment les tyrans, les cœurs ambitieux,
Et tout ce que le monde a de plus vicieux.

Témoin Catilina. » Une armée » de vagabons, commandée par » des Chefs perdus de débauche, » combattit ſous ſes ordres avec » autant de courage & de fidélité, » que *Camille* & les ſiens en monſtrerent pour défendre leur patrie. *Note de l'Auteur.*

Ainſi le grand cœur ſans le bon cœur, le grand eſprit ſans le bon eſprit, ne ſont que des dons pernicieux & aux autres hommes, & à ceux qui les poſſedent.

L'eſprit, quoique vaſte & brillant, eſt toûjours faux, dès qu'il nous porte au mal.

C'eſt lui qui dans le monde éleve cette idole,
Où la raiſon s'éclipſe & la vertu s'immole;
Fauſſe Divinité qui traîne à ſes autels,
Sous de vaines lueurs, l'élite des mortels,

Qui marque par le sang ses plus brillantes traces,
La fortune, en un mot, phantôme à plusieurs faces,
Qui décore le sot d'un dehors fastueux,
Et couvre de mépris l'indigent vertueux.

Ce n'est pas que la fortune ne soit un avantage lorsqu'on en sçait bien user. Mais, ajoûte M. de *Lisle*, elle ne fait honneur qu'à ceux qui la meritent. Il seroit du moins à souhaiter que cela fût ainsi.

Le troisiéme Chant commence par une description de l'âge d'or. Mais ce morçeau est-il bien à sa place, dans un Poëme aussi Philosophique que celui-ci? Cet âge d'or n'est qu'une belle chimere qui ne peut jamais être employée serieusement en preuve.

Ce qui nous a paru de meilleur dans ce Chant, c'est ce que M. de *Lisle* y dit sur l'honneur, sentiment qui dans les grandes ames seconde si bien la vertu. Voici quelques-uns des traits dont l'Auteur s'est servi pour le peindre.

Celui qui par ses loix régle ses sentimens,
Suit toûjours des vertus les plus purs mouvemens.
En tous tems, en tous lieux, il est ce qu'il doit être,
Et ne paroît jamais que ce qu'il doit paroitre.
L'amour de ses devoirs détermine son goût;
Il sçait tout mériter, & se passer de tout.
Contre les coups du sort il est inébranlable;
Dans la prosperité doux, humain, tendre, aimable.
La fortune n'a rien qui puisse le charmer;
Il la suit au moment qu'il ne peut l'estimer.
Sa générosité marche avec la prudence;
L'une régle son cœur, & l'autre sa dépense;

Et l'amour propre en lui, par l'honneur éclairé,
Sur l'exacte raison est toûjours mesuré.

Et plus bas:

Si la voix de l'honneur l'appelle aux champs de Mars,
Elle lui fait braver la mort & les hazards,
Non pas en furieux prodigue de sa vie,
Mais en Héros qui doit son bras à sa patrie;
Qui sçait également lui trouver du secours,
En s'exposant pour elle, ou ménageant ses jours.
Elle arreste un Monarque avide de la gloire,
Sur les pas séducteurs d'une injuste victoire, &c.

. . . .

Enfin, l'honneur fait seul le lustre de la vie;
Il ennoblit l'esprit, décore le génie.
Lorsque par ses conseils il dirige nos cœurs,
Il éleve notre ame au-dessus des grandeurs;
Et comme la vertu fait son objet unique,
Il donne au sentiment * cette force héroïque
Qui forme le Héros qu'Horace eut pour objet,

---

* Par *sentiment*, l'Auteur entend le penchant à la vertu.

Juste dans ses desseins, ferme dans son projet,
Qui méprise un tiran, la mer & la tempete;
Qui verroit l'Univers s'écrouler sur sa tête,
Attendroit ses débris, couvert de sa vertu,
Et sous eux sans frayeur se verroit abbatu.
Voilà du pur honneur une ébauche fidelle, &c.

Le quatriéme Chant nous a paru le plus interessant, le plus fort, & le plus poëtique. C'est un Traité abregé des devoirs des Rois; car il n'est pas moins vrai d'eux que du reste des hommes, que leur plus grand interêt est d'être vertueux, & qu'ils ne sçavent pas s'aimer eux mêmes, s'ils n'aiment pas leurs sujets. On trouvera ici les portraits de *Tibere*, de *César*, & de *Titus*. Quelles delices pour cet Empereur, d'être celles de l'Univers! Mais, sans s'arrêter aux Princes dont l'Histoire raconte les vertus, c'est Dieu même que les Rois doivent se proposer pour modele. L'Auteur décrit sa providence bien-faisante, & ajoûte:

C'est ainsi que celui qui lance le tonnerre,
Qui peut reduire en poudre le Ciel & la terre;
Use de sa puissance & de ses droits sur nous;
Il nous rend son empire aimable, utile & doux;
Il fait murir les fruits, il rend les champs fertiles;
A sa voix immortelle on voit les eaux dociles,
Du sein de l'Ocean s'élever dans les airs,
Pour aller arroser mille climats divers.
Par des soins infinis, sa suprême puissance,
Dans nos moindres besoins montre sa providence
Sur ce plan éternel la sagesse des Rois,
Doit régler leur conduite, & diriger leurs loix.

PENSE'ES SUR LA DE'CLAMATION. PAR LOUIS Riccoboni A Paris, chez *Briasson*, ruë saint Jacques, à la Science; la Veuve de *Lormel*, ruë du Foin, du côté de la ruë S. Jacques, à Ste Genevieve; *Prault* fils, Quai de Conty, à la descente du Pont-Neuf, à la Charité. 1738. Brochure *in*-8°. pag. 45. sans compter l'Epître Dédicatoire à M le Duc de Gêvres.

TOUTES choses égales d'ailleurs, ceux qui ont le mieux réussi dans un art, ont le plus de droit, & sont les plus capables d'en donner des regles & des préceptes. Il y a dans chaque art des misteres qui ne se revelent qu'à la pratique de l'art même. Aussi les grands Artistes sont ceux qu'on écoute le plus volontiers, & en qui on a le plus de confiance, pourvû néanmoins qu'on soit aussi sur de leur probité que de leurs lumieres. Il y a donc lieu de croire que » comme l'Auteur de cet Ou» vrage est un des plus célébres » Acteurs qui se soient distingués » sur les Théatres d'Italie & sur

» celui de la France, le public re» cevra avec plaisir les reflexions » qu'il a faites sur l'art de décla» mer. « Ce sont les termes du Censeur Royal (M. *Danchet*.)

M. *Riccoboni* commence par blamer la négligence de ceux qui exerçant un art, ne font pas tous leurs efforts pour s'y perfectionner, tant par rapport à la Théorie que par rapport à la Pratique. Ils manquent au devoir du Citoyen. Une des raisons de cette négligence, c'est qu'ils n'aiment pas leur profession. Le hazard & la necessité la leur ont fait embrasser. Quelquefois aussi leur paresse les séduit aux dépens de leur vanité; & pour pouvoir sans scrupule se dispenser de travailler, ils se persuadent facilement qu'ils sont incapables de réussir.

S'il est un art par rapport auquel il ne faille pas décider legerement de son incapacité, c'est sur-tout celui de la déclamation. On peut avoir tout ce qu'il faut pour y exceller un jour, & débuter malheureusement. Quelquefois un talent médiocre s'annonce tout d'un coup, & se montre, dès le premier essai, dans toute son étendue, pendant que le talent le plus rare ne se développe que par un long exercice. Ceux qui suivent les Théatres en pourroient citer bien des exemples. La Chaire en fourniroit aussi un grand nombre. Et pour remonter dans l'antiquité, combien *Démosthenes* n'eut-il pas de difficultez à surmonter. » C'est » un témoin irrecusable pour faire » rougir les lâches, & un excellent » modele pour encourager les la» borieux.

L'art de la déclamation, selon M. R. » consiste à joindre à une » prononciation variée l'expression » du geste, pour mieux faire sen» tir toute la force de la pensée. « Ainsi la déclamation comprend la prononciation & l'action.

Cet art n'est gueres susceptible de preceptes positifs. Il s'agit moins de prescrire, ce qu'il faut faire, & ce qui plaît, que de marquer ce qu'il faut éviter, & ce qui déplaît. Mais comment donner par écrit cette derniere sorte de preceptes? Quelques leçons données de vive voix par un Maître habile à un jeune homme qui s'exerce en sa presence, l'instruiront bien mieux que ne feroient les plus amples Traitez.

Il ne faut pourtant pas négliger ce que les grands Maîtres de l'Antiquité, comme *Ciceron* & *Quintilien* ont écrit sur cette matiere. Leurs instructions peuvent abreger le chemin, & fournir bien des reflexions qu'on ne feroit pas toûjours de soi-méme. C'est aussi le fruit qu'on pourra tirer de celles de M. R.

Il faut *déclamer avec les sons de l'ame*. Tout est renfermé dans ce precepte abregé. Or pour parvenir à cette déclamation animée, il faut que les Orateurs entrent en enthousiasme en prononçant leurs discours, comme ils y sont entrés en les composant. » Si l'ame qui » en a inspiré les pensées, en dic-

» te pareillement la prononciation, » les tons seront vrais & variés à » l'infini, depuis l'héroïque le plus » élevé, jusqu'au familier le plus » simple.

Ce n'est donc pas au hazard qu'on dit communement, *cet Orateur n'anime pas ce qu'il dit*; ou, *il y a quelques endroits dans cet Ouvrage qu'il faudroit animer.* Ces façons de parler sont très-justes, & indiquent fort bien la source du défaut qu'on a intention de blamer, lorsqu'on s'exprime de la sorte.

Mais la parole n'est pas le seul moyen dont se sert l'art de la déclamation pour exprimer les sentimens de l'ame. Les yeux ont aussi leur langage & leur éloquence, indépendamment même de la parole. Quels effets ne peuvent-ils donc pas produire, lorsqu'ils la seconderont avec justesse ?

Mais, selon notre Auteur, il ne suffit pas que l'expression des yeux accompagne la parole, il faut qu'elle la precede. » Par exemple, » dans une periode qui doit com» mencer par l'éclat d'une violente » colere, si l'Orateur, dans la pe» tite pose qu'il fait, a l'art, avant » que de parler, d'exprimer la co» lere par un seul regard, il pre» viendra si bien le Spectateur de ce » qu'il va lui dire, qu'il le fera en» trer tout d'un coup dans des dis» positions, qui par la suite du dis» cours, lui feront recevoir plus » aisement les impressions que l'on » demande. C'est la même chose de » toutes les autres passions

Les larmes sont une des operations les plus expressives des yeux, quand elles viennent naturellement, & que le sentiment seul les fait couler. Mais il ne faut pas s'y exciter. L'effort seroit apperçu. Quelquefois même, bien loin d'être touché, l'auditeur seroit tenté de rire.

Le reste du visage doit s'accorder avec les yeux. En general le visage est ce que l'auditeur observe le plus dans l'action. Combien donc doit-il être choqué d'un *visage inalterable*, *d'un visage qui ne dit rien* ? Ce défaut est néanmoins assez commun.

M. R. parle ensuite du geste. C'est du concert des yeux, de la voix, & des bras que resulte l'action parfaite.

Il est dangereux de se servir du miroir pour regler le geste: Outre, comme on l'a dit, que le miroir renverse l'action, des mouvemens ainsi étudiés paroîtront toûjours peu naturels. Il n'y aura plus de verité & d'aisance. Ainsi quand on n'a point de disposition à un geste noble & gracieux, il ne faut remuer les bras que le moins qu'il est possible, & tâcher de reparer ce défaut par les agrémens de la prononciation.

Mais que doit-on entendre par *les tons de l'ame* ? *sentir ce que l'on dit*, voilà *les tons de l'ame.* Il ne suffit donc pas de déclamer avec intelligence ; il faut *sentir.* Il ne suffit pas d'avoir du bon sens & même de l'esprit ; il faut de l'ame, &, comme on dit, des entrailles.

Ici l'Auteur fait une reflexion

très-judicieuse & très-importante. On se défie toûjours un peu de tout ce qui est écrit & preparé à loisir. L'art qui s'y montre fait craindre qu'on n'ait cherché à séduire, & que les raisons qui paroissent les plus victorieuses, ne soient que des sophismes specieux. Il n'en est pas de même de ce qui se dit sur le champ & sans preparation. Cela a l'air plus vrai & plus serieux; & il est plus vraisemblable que c'est alors la force de la conviction & de la persuasion qui fait parler. Il faut donc que l'Orateur déclame si naturellement, qu'il force, pour ainsi dire, ses Auditeurs à croire que tout ce qu'il dit, il le pense, il le produit dans l'instant même.

Il en est du Comedien comme de l'Orateur. Il doit faire oublier l'Auteur de la Piece dans laquelle il joüe, & se faire oublier lui-même, pour ne frapper les esprits que de l'idée du personnage qu'il represente. *Baron* & la *le Couvreur* déclamoient avec cette verité. On ne songeoit ni à eux ni à *Racine*; on ne voyoit que *Mithridate* & *Monime*.

M. R. fait ensuite quelques reflexions sur la déclamation particuliere aux Orateurs sacrés; & il blâme fort ceux qui choisissent pour modéle la déclamation du Theatre, qui lui paroît très-vicieuse. » C'est une erreur de *nos* peres, *dit-» il*, d'avoir imaginé la déclama-» tion de Théatre, telle qu'on la » voit en France. Le grand point » sur la Scene, comme j'ai déja dit, » est de faire illusion aux Specta-» teurs, & de leur persuader autant » qu'on le peut, que la Tragedie » n'est point une fiction, mais que » ce sont les Heros mêmes qui » agissent & qui parlent, & non » pas les Comediens qui les repre-» sentent. La déclamation tragique » opere tout le contraire. Les pre-» miers mots qu'on entend font » évidemment sentir que tout est » fiction; & les Acteurs parlent » avec des tons si extraordinaires » & si éloignés de la verité, que » l'on ne peut pas s'y méprendre.

Mais, s'objecte M. R. comment donc ces Acteurs peuvent-ils plaire & toucher? C'est, répond-il, un pur effet de l'habitude puise dès la premiere jeunesse; c'est qu'on n'a jamais serieusement reflechi sur cette matiere. Aussi la plûpart des étrangers sont-ils d'abord très-choqués de *notre* déclamation tragique. Beaucoup de François pensent de même, & ne vont jamais à la Tragedie depuis la mort de *Baron* & de la *le Couvreur*. Cette censure de M. R. paroîtra peut-être & trop forte & trop generale.

Il revient aux Orateurs sacrés, & remarque avec justesse les differens caracteres de la déclamation qui leur convient, selon les differentes sortes de discours qu'ils ont à prononcer. Le ton du zele doit dominer dans le Sermon, le ton de l'admiration dans le Panegyrique, & le ton de la douleur dans l'Oraison Funebre.

En finissant, M. R. exhorte les jeunes Orateurs à se preparer longtems en secret, avant que de paroître

roître en public. En effet, il est fâcheux d'avoir à essuyer leur apprentissage. Il ajoûte, & cette idée paroîtra peut-être singuliere, qu'il seroit à souhaiter qu'on établît des Ecoles de déclamation. » Un vieil » Orateur, *dit-il*, qui auroit une » Chaire publique, & qui régenteroit sur l'art de la déclamation » seroit aussi utile à la Societé, que » plusieurs des plus beaux établissemens que l'on trouve dans les » grandes Villes. Les jeunes gens » n'étudieroient la déclamation qu'à » la fin de leurs études. Ils seroient » plus avancés en âge, & par consequent plus à portée de comprendre les raisonnemens dont on » les entretiendroit, & sur-tout de » retenir les impressions naturelles » & frappantes que feroit sur eux » de vive voix un modéle animé, » &c.

LES PSEAUMES PARAPHRASE'S, SUIVANT LE SENS Litteral & le Prophetique; par un Prêtre Solitaire. A Paris, ruë Saint Jacques, chez Gregoire *Dupuis*, à la Couronne d'or; Charles *Osmont*, à l'Olivier; Loüis *Dupuis*, à la Fontaine d'or. 1733. 3. vol. *in*-12.

Les bons Livres de pieté, du moins ceux qui sont plûtôt destinés à toucher qu'à instruire, ne sçauroient être trop multipliés. On lit ces sortes de Livres pour s'exciter à des sentimens de devotion. Mais il n'est gueres possible qu'ils fassent une impression bien vive, quand on les a lûs plusieurs fois. Il est donc permis alors, il est même necessaire de les quitter, & d'en prendre d'autres, quoique ceux-ci n'ayent sur les premiers que l'avantage de la nouveauté. Il s'ensuit de-là encore qu'il ne faut pas accuser de presomption & de vanité les Auteurs de ces Livres nouveaux. Ils connoissent nos besoins, & ils s'y prêtent. Ils croient avec raison que leurs Ouvrages, sans être meilleurs que ceux qui ont déja paru, peuvent être plus utiles; & cela suffit pour justifier le dessein de les composer & de les donner au public.

Telles ont été sans doute les vûës de l'Auteur de cette nouvelle Paraphrase des Pseaumes; & on en sera plus convaincu encore en la lisant. Il seroit bien difficile qu'un Ouvrage si rempli d'onction, eût été entrepris par des motifs d'orgueil. On y sent par-tout un Ecrivain intimement penetré des sentimens qu'il veut inspirer à ses Lecteurs. On est d'autant plus touché, qu'on est plus édifié. De pareilles Leçons deviennent des exemples.

L'onction qui caracterise cette Paraphrase, se fait sentir dès la Preface dans l'éloge que l'Auteur y fait des Pseaumes. Il expose ensuite le plan de son Ouvrage. Il a cru avec les Peres & les plus sçavans Interpretes devoir expliquer entierement de Jesus-Christ & de l'Eglise quelques-uns de ces saints Cantiques, qui certainement n'ont

point d'autre objet. Il a fait une double Paraphrase de ceux qui sont susceptibles de deux sens. Quelquefois aussi il se contente de joindre une courte analyse à la premiere explication. A l'égard de plusieurs autres Pseaumes qui ne regardent pas si directement nos Mysteres, mais qui ne laissent pas d'y avoir quelque rapport, il a soin de faire remarquer certains traits vifs qu'on y rencontre, & qui sont comme autant de rayons de lumiere qu'il étoit important de reunir. Rien n'est plus propre à établir & à fortifier la Foi, en faisant sentir la liaison de l'ancienne & de la nouvelle Alliance.

On a suivi la Vulgate, autorisée par l'Eglise dans l'usage qu'elle en fait dans la celebration des ses Saints Offices. Mais on n'a pas cru devoir négliger ce que les expressions du Texte original ont de plus grand, de plus énergique & de plus propre à développer les pensées du Prophete.

A la tête de chaque Pseaume on trouvera un Argument qui en donne une idée generale. On declare, autant qu'on l'a pu connoître, à quelle occasion il a été composé, quel en est sujet, quelles ont été les principales vûës de l'Esprit Saint, en l'inspirant à David ou à d'autres. Et des divers sentimens qui partagent les Interpretes sur chacune de ces questions, on a choisi celui qui a paru le mieux fondé, & le plus conforme aux intentions de l'Eglise.

L'Auteur ne s'est donné la liberté de s'étendre un peu dans la Paraphrase de quelques versets que pour mettre dans un plus grand jour les veritez importantes qu'ils renferment, pour mieux entrer dans l'esprit du Prophete, & faire mieux sentir la beauté, la force, la liaison & l'onction du Texte Sacré.

Ce dessein nous a paru exactement rempli, & nous croyons que ceux qui auroient pu se dégoûter de la lecture des Pseaumes, trouveront ici des secours qui leur en rendront l'usage également utile & agréable.

Il ne nous reste plus qu'à mettre sous les yeux du Lecteur quelques morceaux de cet Ouvrage. On ne peut le faire connoître autrement. Nous choisirons la Paraphrase des premiers versets du Pseaume 18.

1. *Cœli enarrant gloriam Dei, & opera manuum ejus annunciat Firmamentum.*

» Il n'est rien dans le monde qui » ne publie hautement la gloire du » Créateur. Il a répandu tant de » beautez sur ses ouvrages, qu'on » voit briller de toute part les traits » augustes de sa Divinité. Tout » nous parle dans ce vaste Univers » de la Sagesse infinie qui le gou- » verne par des loix immuables & » si ponctuellement executées. » Mais si nous nous arrêtons à con- » siderer ce qui est au-dessus de » nous, ravis de la beauté des » Cieux & de leur immense éten- » duë, pourrions-nous n'y pas re- » connoître la grandeur de Dieu » qui les a créés ? Il s'est comme » peint lui-même dans ces Astres

» qui brillent au Firmament; & » lorsque nous n'en pouvons su- » porter l'éclat, ne sommes-nous » pas forcés de nous écrier: quel- » le doit être la main dont les ou- » vrages sont si beaux, si magnifi- » ques & si parfaits!

2. *Dies diei eructat verbum, & nox nocti indicat scientiam.*

2. » Les créatures se prêtent mu- » tuellement leur voix pour cele- » brer sans interruption la gloire » de leur Créateur. Le tems, mal- » gré la rapidité de sa course, ne » laisse pas de rendre ses hommages » à celui qui est le maître de tous » ses momens. Car un jour n'est » pas plûtôt écoulé, après avoir » fait connoître la Majesté de Dieu » qui l'a fait luire, qu'il charge » celui qui le doit suivre du soin » de la publier à son tour. Il lui » dit, que c'est le Tout-puissant » qui a créé ce Soleil qui vient de » l'éclairer, & qui lui a donné ces » vives lumieres qui le font paroî- » tre aussi beau dans son couchant » qu'il a paru à son lever. Et la » nuit obligée de se retirer aux pre- » miers rayons de l'aurore, trans- » met à celle qui la suit le soin de » continuer les loüanges du Créa- » teur, dont la bonté a bien vou- » lu répandre sur ses tenebres l'é- » clat de la Lune & des Etoiles. » Ainsi les jours & les nuits sem- » blent former deux chœurs pour » chanter alternativement le sou- » verain pouvoir du Très-haut.

3. & 4. *Non sunt loquelæ, neque sermones quorum non audiantur voces eorum.*

In omnem terram exivit sonus eorum, & in fines orbis terræ verba eorum.

3. & 4. » Il n'est point de Na- » tion, de quelque maniere qu'el- » le s'explique, qui n'entende le » langage des Cieux. Ces corps ce- » lestes ont une voix si éclatante, » que le son s'en répand jusqu'aux » extremitez de la terre. Leur dis- » cours est si éloquent & si persua- » sif, qu'il ne peut manquer de » convaincre tous les peuples, » qu'il n'y a qu'un Dieu qui puisse » être auteur de tant de merveilles.

5. *In Sole posuit tabernaculum suum; & ipse tanquam sponsus procedens de thalamo suo.*

5. » Quoique tout ce qui paroît » aux Cieux publie la gloire de » Dieu, le Soleil est de tous les » ouvrages qu'il y a placés, celui » en qui elle éclate davantage. On » diroit que cet aimable Créateur » s'y est établi lui-même, & qu'il y » reside comme dans une tente, où » il veut qu'on le reconnoisse pour » l'Auteur de toute la nature. Cet » Astre du jour se leve le matin » plus beau & plus charmant qu'un » époux ne sort de sa chambre nup- » tiale; & ses rayons qui agissent » jusques dans le sein de la terre » pour y produire tant de riches- » ses, répandent par-tout la joye » & l'abondance.

6. *Exultavit ut Gigas ad currendam viam; à summo cœlo egressio ejus.*

6. » On le voit sortir de l'extre- » mité du Ciel tout rayonnant de » lumiere, pour executer dans sa

» course & porter jusqu'à l'autre » extremité les ordres souverains » qu'il a reçus de son maître. Il part » en diligence, il court à grands » pas, & avec tant de vitesse, que » rien ne l'arrête dans ces vastes » routes que Dieu lui a ouvertes.

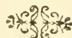
7. *Et occursus ejus usque ad summum ejus; nec est qui se abscondat à calore ejus.*

7. » Pour fournir sa carriere & » achever son tour, il se couche à » notre égard, il quitte notre he- » misphere, & ne paroît à nos » yeux que le lendemain du côté » de l'orient. C'est ainsi que non » seulement il éclaire le monde » entier, mais qu'il répand par- » tout une heureuse fécondité; car » il n'est rien au-dessous de lui qui » ne se ressente de sa chaleur, qu'il » n'échauffe de ses rayons, qu'il » n'anime, qu'il ne vivifie, ou sur » quoi il n'agisse en quelque ma- » niere par ses benignes influences. » Est-il donc dans l'Univers une » image plus sensible de la gran- » deur & de la magnificence d'un » Dieu toûjours occupé à se com- » muniquer en répandant par-tout » ses dons & ses bienfaits ?

8. *Lex Domini immaculata, convertens animas; testimonium Domini fidele, sapientiam præstans parvulis.*

8. » Mais si l'éclat & la beauté » des Cieux publie si hautement » la gloire de Dieu, si les loix im- » muables qu'il a prescrites à la » nature, font admirer la sagesse » & la toute-puissance de ce Sou- » verain Etre, que ne doit pas fai- » re sur l'esprit & sur le cœur des » hommes, la loi qu'il leur a don- » née par le ministere des Anges. » Cette loi si pure & si sainte les » rappelle de leurs égaremens, les » gagne & les attire par sa beauté, » leur donne des regles pour se » conduire & se rendre agréables » au Seigneur. Elle est un témoi- » gnage fidele pour les Justes qui » l'observent exactement, fidele » aussi contre les pecheurs qui la » méprisent, parce qu'elle ne peut » être abolie par leur prévarication. » Elle promet aux uns les recom- » penses qui sont dûës à leur fide- » delité, & menace les autres des » châtimens qu'ils meritent. Ses » promesses & ses menaces seront » infailliblement executées. Elle » inspire la sagesse à ceux qui étant » vraiment humbles, dociles & » soûmis, agissent avec sincerité & » dans la simplicité de leur cœur.

On trouve ensuite une autre Paraphrase de ce même Pseaume, dans laquelle l'Auteur l'applique à Jesus-Christ, aux Apôtres, & à la Loi de Grace.



NOUVELLES LITTERAIRES.

ANGLETERRE.

De Londres.

On trouve en cette Ville le premier Volume *in*-8°. d'un Ouvrage imprimé à *Boston*, dans la nouvelle Angleterre, & contenant l'Histoire de ce Pays-là. Il est intitulé : *A Chronological History of New-England*, &c. C'est-à-dire : *Histoire Chronologique de la nouvelle Angleterre, en forme d'Annales*, ou *Relation sommaire & exacte des principaux évenemens qui regardent ce Païs, rapportés dans l'ordre des tems où ils sont arrivés, depuis qu'il a été découvert par le Capitaine Gosneld en* 1602. *jusqu'à l'arrivée du Gouverneur Belcher, en* 1730. *avec un Discours Préliminaire contenant un précis de ce qui est arrivé de plus remarquable dans les autres Païs depuis la création du monde. La succession des Patriarches & des Souverains des plus fameux Roïaumes & Empires, les découvertes qu'on a faites par degrez dans l'Amerique, & les progrès de la reformation, jusqu'à la découverte de la nouvelle Angleterre.* 1736. M. *Thomas Prince*, Ministre de *Boston*, est l'Auteur de cette Histoire, dont le premier Volume va jusqu'à l'année 1630.

M. *Ozell* a publié une nouvelle Edition de la Traduction Angloise *des Oeuvres de Rabelais*, revûës & comparées avec l'Edition de M. le *Duchat*, dont M. *Ozell* a aussi traduit les Notes. Cette nouvelle Edition est beaucoup plus exacte & plus correcte que la précédente, & la Traduction du Chevalier *Urguart* & de M. *le Motteux*, y est purgée d'une infinité de fautes. Elle est en 5 vol. *in*-12. enrichis de 15 figures en taille-douce.

M. le Docteur *Grey*, Auteur de la Réponse aux deux premiers Tomes de l'*Histoire des Puritains*, de M. *Néal*, vient de donner en Anglois *Méthode nouvelle & facile pour apprendre l'Hébreu sans points*. Pour rendre cette Méthode plus sensible, l'Auteur y a joint le Livre des *Proverbes*, divisé selon la mesure des vers, avec la Leçon des *Massoretes* en caracteres romains, la version interlinéaire de *Pagninus*, une Analyse Grammaticale, & de courtes Notes Critiques. Cet Ouvrage est *in*-8°.

M. *Thomas Crosby*, Ministre Anabaptiste, a fait imprimer *in*-8°. à ses dépens le premier Volume de son *Histoire des Anabaptistes d'Angleterre*, depuis la reformation jusqu'au commencement du regne de *Georges I.* Ce Volume finit au retablissement de *Charles II.*

An Introduction of the ancient Grec and Latin Measures in tho Britisch Poetry, &c. C'est-à-dire : *Essai pour introduire la mesure des anciens vers Grecs & Latins dans la Poësie Angloise*. Avec une Préface où l'on ju-

ſtifie ce deſſein. 1737. Broch. *in*-8°. Cette idée n'eſt pas nouvelle en Angleterre. Philippe Sidney ſous le regne d'Elizabeth, hazarda de faire des vers héxamétres & pentamétres, & des Odes Saphiques en Anglois; mais ce genre d'écrire n'a pas fait fortune. On veut le remettre en vogue dans l'Ouvrage que nous annonçons.

Il paroît une autre brochure Angloiſe *in*-8°. où l'on entreprend de prouver tant bien que mal ce paradoxe: *Que non ſeulement le Théatre eſt utile au Gouvernement, mais encore à la Religion.*

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Weiſtein & *Smith* vont inceſſamment mettre en vente un Livre intitulé: *La friponnerie Laïque des prétendus Eſprits forts d'Angleterre*, ou *Remarques de Phileleuthere de Leipſick ſur le diſcours* de la liberté de penſer, *traduites de l'Anglois ſur la ſeptiéme Edition par M. N. N.* *in*-12. L'Ouvrage dont on publie maintenant la traduction Françoiſe eſt du célébre M. *Bentley*, qui avoit jugé à propos de ſe cacher ſous le nom de *Phileleuthere de Leipſick*, en répondant au Diſcours de M. *Collins*, ſur *la liberté de penſer.* On ignore le nom du Traducteur; mais on aſſure que ſa traduction eſt très-eſtimable.

Les mêmes Libraires viennent enfin d'achever d'imprimer un Ouvrage qu'ils ont promis depuis plus de deux ans, en faiſant entendre qu'il étoit déja preſque tout imprimé. C'eſt l'Ouvrage intitulé: *Thomæ Boſton Eccleſiæ Atricenſis in Præfectura de Selkrik apud Scotos Paſtoris, Tractatus Stigmologicus, Hebræo-Biblicus, quo Accentuum Hebræorum doctrina traditur, variiſque eorum, in explananda Sacra Scriptura, uſus exponitur; cum Præfatione Viri Reverendi & Clariſſimi Davidis Millii.* Vol. *in*-4°. accompagné de quelques figures en taille-douce. On prétend qu'il n'a tenu qu'à M. *Mill*, Profeſſeur en Théologie & en Langues Orientales à *Utrecht*, qui s'étoit engagé de faire la Préface, que cet Ouvrage annoncé & imprimé au commencement de 1736. n'ait paru plûtôt. Cependant cette Préface ne contient pas cinq pages d'impreſſion.

FRANCE.

DE ROUEN.

J. B. *Beſongne*, Imprimeur ordinaire du Roi, à l'Imprimerie du Louvre, a mis en vente, *Nouveau Recueil des Edits, Déclarations, Lettres-Patentes, Arrêts & Réglemens de ſa Majeſté, leſquels ont été enregiſtrés au Parlement. Enſemble des Arrêts & Réglemens de ladite Cour: le tout depuis l'année 1712. juſqu'à 1718. avec deux Tables, l'une Chronologique par années, & l'autre alphabetique par ſujets & matieres.* 1738. *in*-4°. Ce Volume doit paſſer pour une Continuation du Recueil déja publié en 4 Tomes

des Edits, Déclarations, *&c.* enregistrés au Parlement de Normandie. L'Imprimeur en promet encore un nouveau qui est actuellement sous la presse.

DE PARIS.

Rollin fils, Quai des Augustins, à S. Athanase & au Palmier, a imprimé & débite : *Histoire des Empereurs & des autres Princes qui ont regné durant les six premiers siécles de l'Eglise ; de leurs guerres contre les Juifs ; des Ecrivains profanes, & des personnes les plus illustres de leur tems ; justifiée par les citations des Auteurs originaux : avec des Notes pour éclaircir les principales difficultez de l'Histoire.* TOM. VIe, *qui comprend depuis Théodose II. jusqu'à Anastase.* Par M. *le Nain de Tillemont.* 1738. *in*-4°. Le Libraire assure dans un Avis que ce sixiéme Volume de l'Histoire des Empereurs, quoique posthume, ne cede point aux précédens en fait d'exactitude & d'érudition. Il ajoûte que parmi les Manuscrits qui lui ont été transmis dans l'acquisition du fond de Librairie du sieur Robustel, il s'en trouve qui concernent l'Histoire des derniers Empereurs d'Orient, qu'il les fait actuellement examiner, & qu'il espere par ce moyen de rendre cette Histoire complette. On a mis à la tête de ce sixiéme Vol. l'Eloge de l'Auteur, tiré des Hommes Illustres de M Perrault.

COURS D'ARCHITECTURE, qui comprend les ordres de *Vignole*, avec des Commentaires, les figures & les descriptions de ses plus beaux bâtimens, & de ceux de Michel-Ange, des Instructions & des préceptes & plusieurs nouveaux desseins concernant la distribution & la décoration, la matiere & la construction des Edifices, la Maçonnerie, la Charpenterie, la couverture, la Serrurerie, la Menuiserie, le Jardinage, & généralement tout ce qui regarde l'*art de bâtir* ; par le Sieur *C. A. d'Aviler*, Architecte. NOUVELLE EDIT. enrichie de nouvelles planches, & revûë & augmentée de plusieurs desseins conformes à l'usage present, & d'un grand nombre de Remarques. Chez Jean *Mariette*, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercules. 1738. *in*-4°. Cette Edition est la 4e du *Cours d'Architecture de d'Aviler*, & le public en est redevable à M. *Mariette* fils, qui n'a rien négligé pour la rendre de beaucoup préférable aux Editions précédentes. C'est de quoi l'habile Editeur nous instruit dans un Avis qu'on trouve à la tête du Livre. Il y a joint la Vie de d'*Aviler*, comme d'Aviler avoit donné celle de Vignole, dont il avoit commenté l'Ouvrage.

M. l'Abbé *Lebeuf*, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre, vient de mettre au jour son *Recueil de divers Ecrits pour servir d'éclaircissemens à l'Histoire de France, & de Supplément à la Notice des Gaules.* Chez Jaques *Barois* fils, Quai des Augustins, à la Ville de Nevers. 1738. 2. vol. *in*-12. Nous ne tarderons pas à rendre compte de ce qu'ils contiennent de curieux

& d'intereſſant.

Gandoüin, Quai des Auguſtins, à la belle Image, a en vente *Remarques de Grammaire ſur Racine*, par M l'Abbé d'*Olivet*. 1738. *in*-12.

Programme, ou *Idée générale d'un Cours de Phyſique experimentale*, avec un Catalogue raiſonné des Inſtrumens qui ſervent aux experiences. Par M. l'Abbé *Nollet*, de la Societé Royale de Londres. Chez *le Mercier*, ruë S. Jacques, au Livre d'or. 1738. *in*-12.

Commencement de l'Hiſtoire de l'Egliſe, ou *Paraphraſe ſur les Actes des Apôtres*. Avec le Texte Latin à la marge, & des Notes tirées des Peres & des meilleurs Commentateurs. Par un Religieux Bénédictin, de la Congrégation de S. Vanne & de S. Hydulphe. Deux Parties. Chez la Veuve *Ganeau*, aux Armes de Dombes, & *Ganeau* Libraire, à S. Loüis, ruë S. Jacques.

Abrégé Méthodique de la Juriſprudence des Eaux & Forêts. » Contenant par ordre alphabétique les » décifions & la taxe des peines, » amendes, reſtitutions, dommages, interêts & confiſcation, réglées par l'Ordonnance du mois » d'Août *1669*. & autres Edits, Ordonnances & Réglemens, tant » ſur ce qui concerne la Police & » conſervation des Bois, Forêts & » Rivieres, que pour la Chaſſe & » la Pêche. « Par *la Compagnie des* » *Libraires Aſſociés*. 1738. *in*-12.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Mai 1738.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SÇAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXVIII.

JUIN.

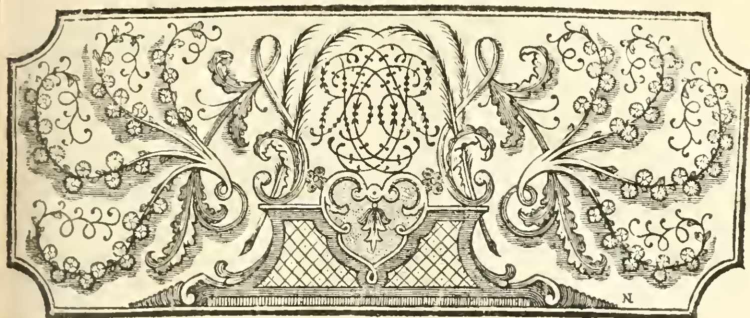


A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

JUIN M. DCC. XXXVIII.

EXPLICATION DES LIVRES DES ROIS ET DES Paralipomenes, où selon la methode des saints Peres, on s'attache à découvrir les Misteres de Jesus-Christ, & les Régles des mœurs, renfermées dans la lettre même de l'Ecriture. A Paris, chez François *Babuty*, ruë S. Jacques, à S. Chrysostome. 1738. *in*-12. 3. vol.

Cet Ouvrage est la suite de ceux qui ont déja paru chez le même Libraire, sur la Genese, le Livre de Job, les Pseaumes, *&c.* C'est toûjours la même methode & le même stile, & on y reconnoît aisement l'Auteur du celebre Traité de la Priere publique. On sçait combien ce dernier Ecrit fut recherché. D'autres petits Ouvrages qui parurent ensuite ne furent pas reçûs moins favorablement. Mais

ce n'étoit-là que la moindre partie des Travaux de l'Auteur. Une vie retirée, & beaucoup de facilité l'avoient mis en état de multiplier les Volumes. Ses amis n'ont pas attendu sa mort ni même son consentement pour les publier. Plusieurs Libraires y ont été employé à la fois. Il y a même lieu de croire que tout n'est pas encore épuisé.

Les quatre Livres des Rois dont on nous donne aujourd'hui l'Explication, ont reçu ce nom parmi les Latins, comme celui de Livres des Regnes parmi les Grecs, à cause de la matiere qui y est traitée. Dans les Bibles Hebraïques, les deux premiers Livres portent le nom de *Samuel*. Mais les Docteurs Juifs conviennent qu'il n'en a écrit que les 25 premiers Chapitres; & ils pensent que la suite de cette Histoire a été composée par differens Prophetes.

D'autres croyent que cette Histoire a été écrite sur les Memoires de ces Prophetes, & sur les Annales publiques des Ecrivains contemporains, par un Auteur posterieur, qui a tiré de ces Monumens authentiques ce que le S. Esprit a jugé de plus convenable à ses desseins, pour être transmis à la posterité. Ils s'appuyent sur ce que cet Ecrivain se sert d'expressions, fait des remarques, & des allusions qui ne peuvent convenir au tems où les évenemens se passoient. On ignore le nom de cet Ecrivain : mais on croit communement que les deux derniers Livres des Rois ont été redigés par *Esdras*.

Dans l'Ouvrage que l'on donne ici, afin de rendre la narration plus claire, plus pleine & plus suivie, on a eu soin d'inserer & de fondre dans le Texte des Rois, celui des Paralipoménes *, lorsque ce dernier ajoûte des circonstances, des dattes & des faits qui sont omis dans le premier. Dans le dessein de rendre cette concordance plus complette, on y a inseré encore les faits Historiques qui se lisent dans les Prophetes, & les endroits de l'Ancien & du Nouveau Testament qui y ont un rapport direct.

Après avoir tracé le plan de ce Commentaire, l'Auteur de la Préface que nous abrégeons, fait plusieurs réfléxions sur le caractere propre & particulier des Livres des Rois, caractere qui les distingue si avantageusement des Histoires profanes, & même de toutes celles qui n'ont que des hommes pour Auteurs.

Le S. Esprit, en dictant cette Histoire, ne s'est pas proposé de donner une suite reguliere & complete de ces grands Evenemens qui excitent la curiosité des Lecteurs, ni de faire l'éloge des qualitez guerrieres & politiques des Hommes Illustres qui ont attiré l'admiration des peuples, par des victoires & des conquêtes, ou par d'autres actions éclatantes. Il ne s'occupe par-tout qu'à établir la

* Ainsi appellés par les Septante, parce que l'Auteur y supplée plusieurs faits qu'il a trouvés dans les Registres publics, & qui sont omis dans les Livres des Rois.

ſainteté du culte dû à la Souveraine Majeſté, qu'à inſpirer un attachement inviolable à ſa Loi, qu'à enſeigner les devoirs & les vertus de chaque état, & qu'à en donner d'excellens modéles dans les perſonnes de toute condition qu'il s'eſt particulierement attachées. C'eſt ſur le détail de leur conduite, & ſur les circonſtances de leur vie qu'il inſiſte ; c'eſt ſur leurs exemples qu'il ſe plaît à s'arrêter. Au contraire il tranche en peu de mots le recit des actions des impies, quelque éclat qu'elles puiſſent avoir aux yeux du ſiécle profane. Il ne parle de ces illuſtres coupables, qu'autant qu'ils ſont propres à relever la gloire de la Religion, en prouvant, par leur punition exemplaire, la ſévérité de la vengeance divine. Cet Ouvrage, quoique de differens Auteurs, conſerve par-tout ce caractere ſingulier, & ſuit par-tout le même plan. On y voit une parfaite uniformité dans les principes, dans les ſentimens, & même dans le ſtile, dont la ſimplicité & la naïveté admirables, dédaignent tout art, toute affectation, tout ornement.

La principale fin du S. Eſprit dans cette Hiſtoire, a été d'imprimer profondement dans le cœur des hommes la foi de la Providence divine. Il a voulu rendre la divinité continuellement preſente à leurs yeux, & les convaincre par une longue ſuite d'évenemens ſenſibles & de faits éclatans, qu'elle voit tout, qu'elle préſide à tout, & diſpoſe de tout. Rien n'arrive que ce qu'elle veut, ou permet.

Pour parvenir infailliblement à ſon but, Dieu agit auſſi efficacement ſur les cauſes libres que ſur les cauſes neceſſaires. Son action eſt differente & proportionnée à la nature de ces cauſes. Mais les effets n'en ſont pas moins certains. Il fait ſervir les paſſions mêmes & les vices à l'accompliſſement de ſes decrets. En reſiſtant aux mouvemens qu'il inſpire, on ne reſiſte point à ſa volonté.

Mais cet empire de Dieu eſt inviſible à une raiſon plongée dans les ſens. Les hommes ſe ſont fait honneur de toutes les choſes auſquelles ils concouroient par quelque endroit ; & quant à celles où ils étoient forcés de reconnoître qu'ils n'avoient aucune part, ils les attribuoient à la fortune, au hazard, au deſtin, à des noms vains & ſans réalité.

Pour diſſiper ces erreurs, & retablir, pour ainſi dire, la providence dans tous ſes droits, Dieu a voulu la rendre ſi viſible par des faits inconteſtables, que les plus incrédules n'en puſſent douter dans la ſuite de tous les ſiécles. Dans ce deſſein il choiſit un peuple, dans lequel il réunit tous les traits les plus marqués de la conduite qu'il tient dans le gouvernement de l'Univers, & des hommes en particulier. Il s'y montre ſans les voiles qui le cachent ailleurs. Il y exécute à découvert ce qu'il opere dans les autres nations d'une maniere moins ſenſible.

Dieu a continué d'uſer de la mê-

me œconomie pendant le cours de plusieurs siécles, jusqu'à la captivité de Babylone. Il s'est ensuite renfermé peu à peu en lui-même; & il a repris envers son peuple la voye ordinaire qu'il suivoit dans le gouvernement des Nations infidéles, en se cachant sous les effets de la nature, & sous les passions humaines.

Ainsi, si l'on peut s'exprimer de la sorte, Dieu a bien voulu faire une fois ses preuves. Mais après qu'il les a faites avec tant d'éclat, & pendant un si long espace de tems, il seroit injuste d'en exiger de nouvelles, en lui demandant de nouveaux miracles. S'il s'est montré une fois, il est toûjours.

Outre ces grandes instructions sur la Providence, qui regardent généralement tous les hommes, le S. Esprit, en dictant l'Histoire des Rois, s'est proposé de donner aux Princes par des exemples sensibles, une idée juste de la plus saine politique. Il leur apprend quelle est l'origine de la puissance Souveraine, quelle en est la destination & la fin, quels en sont les devoirs, enfin quelle est la premiere cause de la prospérité des Royaumes & des Rois, & celle de leurs malheurs & de leur ruine.

1°. L'Histoire Sainte manifeste clairement que Dieu est l'unique source de l'autorité dont les Princes sont revêtus. Mais il les avertit en même tems, qu'a proportion qu'il leur communique plus de traits de ses perfections divines, en les rendant les dépositaires & les Ministres de sa Providence, ils doivent lui ressembler d'avantage par leur conduite Cette parole, *vous êtes des Dieux*, n'est pas moins pour les Rois mêmes une leçon de bonté, de justice, de vigilance, qu'elle est pour les peuples une leçon de respect, d'obéissance & d'amour.

2°. Cette Histoire des Rois enseigne aux Princes la fin qu'ils doivent se proposer, & les régles qu'ils doivent suivre dans l'usage de leur autorité. Elle leur apprend à rapporter toute leur puissance au service du Maître dont ils l'ont reçûë, à lui obéir les premiers pour le faire obéir par les autres, à le consulter sur toutes leurs entreprises, & à lui rendre toute la gloire des succès; enfin à prendre de lui l'ordre & les motifs pour déclarer la guerre, pour faire la paix, pour donner des Loix.

3°. Nulle autre Histoire ne découvre si certainement la véritable source des prosperitez ou des malheurs des Royaumes & des Rois. Tout s'y accorde à prouver que la pieté des Princes fait leur destinée, en attirant sur eux les faveurs du Ciel & une protection constante.

Ainsi Dieu ouvre, dans l'Histoire des Rois, une Ecole auguste, où il appelle tous les Princes, & tous ceux qui ont part à l'exercice de leur pouvoir.

La concordance de toutes les parties de l'Histoire du peuple Juif peut être fort utile pour conduire à l'intelligence des Prophetes. Leur obscurité naît en partie du

peu de connoissance qu'on a des faits Historiques, qui sont l'objet de leurs prédictions, & ausquels ils se contentent souvent de faire allusion, sans s'étendre sur un détail qui étoit fort connu de leurs contemporains. En rassemblant les differentes circonstances répanduës dans les Auteurs Sacrez, & en les réunissant sous un même point de vûë, on peut esperer de parvenir à l'éclaircissement de plusieurs difficultez, qui ont coûtume d'arrêter dans la lettre des Livres Prophetiques.

C'est encore le moyen de former des tableaux plus parfaits des grands personnages qui sont appellés dans l'Ecriture, *viri portendentes*. Dieu les avoit destinés pour être en bien des choses les figures de J. C. & de l'Eglise. Ainsi plus on les connoîtra, plus on sera à portée de découvrir ces rapports & ces ressemblances. Mais il faut bien se garder de donner trop à l'imagination & aux conjectures arbitraires. Un principe vrai, mais qu'on étend au-delà de ses justes bornes, peut conduire au fanatisme. Sous prétexte qu'il y a dans l'Ancien Testament beaucoup d'endroits figuratifs, un esprit échauffé y voit tout ce qu'il veut.

Il ne nous reste plus qu'à mettre sous les yeux des Lecteurs quelques endroits de ce Commentaire, afin de leur en faire mieux connoître l'esprit & le goût.

Sur ce qu'*Anne*, qui fut depuis mere de *Samuël*, étoit très-affligée de sa stérilité, l'Auteur fait la réflexion suivante.

» Ses larmes condamnent bien » des femmes de notre siécle, qui » craignent d'avoir des enfans, ou » par avarice, afin de donner de » plus grands établissemens à un » petit nombre; ou par vanité, de » peur de faire quelque tort à leur » beauté; ou par attache à leurs » commoditez, craignant un far- » deau qui leur est à charge, & les » dégoûts qui l'accompagnent, & » les douleurs par lesquelles elles » s'en délivrent; ou par amour de » la liberté, qui leur fait éviter » tout ce qui peut les gêner dans » le plan de la vie molle qu'elles se » sont fait.

» C'est-là une des grandes plaïes » des mœurs de ce siécle. C'est ce » qui éteint dans les peres & les » meres l'amour pour leurs enfans, » & dans ceux-ci le respect & la » reconnoissance pour ceux qui ne » leur ont donné la vie que contre » leurs secrets desirs & contre leur » attente. Les freres sont devenus » ennemis par la qualité même de » freres. Les maris, après un fils ou » deux, ont tremblé au nom de » peres. Le mariage n'a servi qu'à » couvrir de grands excès, sans » être ni un frein, ni un remede à » la cupidité. Son auguste institu- » tion, & la fin d'une alliance si » vénérable ont été méprisées.

Saül, après son élection à la Royauté, reprit son premier genre de vie; & les deputez de Jabès, Ville assiégée par les Ammonites, le trouverent *revenant des champs à la suite de ses bœufs.* » L'éclat de sa

» nouvelle dignité, *dit là-dessus notre Auteur*, n'avoit rien changé » dans sa conduite, dans ses manieres, dans ses occupations. » Il ne dédaignoit point les travaux » vulgaires & pénibles de sa premiere condition; & il ne cherchoit point à se relever par une » foule de domestiques & d'Officiers, par la pompe, & par une » vie molle & voluptueuse, qu'on » a regardée depuis comme les apanages de la souveraineté.

» On doit cependant être moins » surpris de trouver d'un côté dans » *Saül* cet amour pour la vie rustique, qui étoit dans ces premiers » tems commune aux Grecs, aux » Romains, & à tous les peuples » policés, & de l'autre de voir » cet esprit de moderation, de » simplicité & d'égalité qu'il conservoit envers ses Citoyens. Les » Israëlites descendus d'un même » pere, possesseurs de portions à » peu-près égales d'un même héritage, élevés dans les mêmes » exercices, & occupés des mêmes » travaux, étoient reputés également nobles, & se regardoient tous » comme freres; & en cette qualité; » ils étoient moins tentés de prendre » des manieres hautes & imperieuses les uns sur les autres. Ils n'étoient point distingués comme » nous par differentes conditions » de noblesse, de Magistrature, de » négoce, d'artisans, & de professions occupées du superflu & du » luxe, qui partagent la societé en » tant de degrez, & qui mettent » une si prodigieuse distance entre » les membres d'une même Nation. La profession uniforme de » tous étoit la culture des terres, » & la nourriture des animaux. » Elle étoit estimée, honorée, » pratiquée de tous; & bien loin » de la rabaisser au dernier rang de » la vie civile, comme nous avons » fait, les personnes les plus riches & les plus considerables ne » rougissoient point de cette occupation champêtre & laborieuse, » la plus ancienne, la plus féconde, » la plus necessaire de toutes; qui » en bannissant la paresse, l'oisiveté, la molesse, rendoit leur vie » plus heureuse, en la rendant plus » innocente, & plus conforme à la » nature.

Telles sont la plûpart des réfléxions de l'Auteur sur le Texte des Livres des Rois. Son Commentaire est plûtôt un Ouvrage de pieté que d'érudition, quoique celle-ci n'y soit pas négligée. Par ces morceaux on peut juger encore que son stile est doux, élégant, harmonieux, mais un peu diffus. C'est presque toûjours le défaut de ceux qui ont une grande facilité d'écrire.

HISTOIRE LITERAIRE DE LA FRANCE, OU L'ON traite de l'origine & du progrès, de la décadence & du retablissement des Sciences parmi les Gaulois & parmi les François; du goût & du génie des uns & des autres pour les Lettres en chaque siécle; de leurs anciennes Ecoles; de l'établissement des Universitez en France; des principaux Colléges; des Académies

Académies des Sciences & des Belles-Lettres; des meilleures Bibliothéques anciennes & modernes; des plus célébres Imprimeries, & de tout ce qui a un rapport particulier à la Litterature. Avec les Eloges Historiques des Gaulois & des François qui s'y sont fait quelque reputation; le Catalogue & la Chronologie de leurs Ecrits; des Remarques Historiques & Critiques sur les principaux Ouvrages; le dénombrement des differentes Editions: le tout justifié par les citations des Auteurs originaux. Par des Religieux Bénédictins de la Congregation de S. Maur. Tome IV. Qui comprend le huitiéme siécle & partie du neuviéme, jusqu'à 840. *inclusivement.* A Paris, chez *Giffey*, ruë de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé: *Chaubert*, à la Rénommée & à la Prudence, & *Hourdel*, à l'entrée du Quai des Augustins: *Osmont*, à l'Olivier: *Huart* l'aîné, à la Justice: *Clousier*, à l'Ecu de France, ruë S. Jacques. 1738. *in*-4°. pag. 638.

SI de fâcheux contre-tems ont fait si long-tems attendre au Public le Volume, dont nous allons lui rendre compte; il ne tiendra dorénavant qu'aux Libraires de faire paroître au plûtôt un cinquiéme Volume, tout prêt à mettre sous la presse, & que suivra promptement un sixiéme qui est déja fort avancé. Celui dont il s'agit ici, & à la correction duquel a veillé très-exactement l'un des Libraires*, n'est pas un des moins interessans, & pour le caractere des tems qu'il embrasse, & pour le mérite de la plûpart des Ecrivains, dont on y donne l'Histoire, & dont on discute les Ouvrages. Il contient le VIII. siécle en entier, & les 40 premieres années du IX. Il nous met sous les yeux tout ce qui, pendant ce long espace de tems, s'est passé dans l'Empire François de préjudiciable ou d'avantageux pour les Lettres. Les recherches y sont en grand nombre, & les découvertes, aussi heureuses que fréquentes.

* CHAUBERT.

D'abord se presente à la tête un Avertissement de quelque étenduë, & qui mérite qu'on s'y arrête quelques momens. Il est divisé en deux parties, dont la premiere est employée à lever de nouvelles difficultez que l'on fait naître sur l'execution de l'Ouvrage; & l'autre à marquer diverses additions & corrections, qui sont à faire aux Volumes précédens.

Feu M. *le Clerc*, Prêtre du Diocése de Riez, & Directeur du Séminaire de S. Irenée à Lyon, ayant lû l'article de Fauste Evêque de Riez & celui de S. Césaire Evêque d'Arles, publiés dans le second & le troisiéme Volume de cet Ouvrage, & ne les ayant pas trouvés de son goût, entreprit d'en faire une critique. C'est ce qu'il executa par une assez longue Lettre mise au jour dans les Mémoires de Trevoux de Juillet 2 partie, 1736. Nos sçavans Bénédictins reduisent

ici tout ce que dit ce Censeur, dont ils ont soin de transcrire les propres paroles, à trois principaux chefs d'accusation : 1°. à l'inexactitude qu'il reprend dans l'Histoire de S. Césaire : 2°. à l'injustice qu'il se plaint qu'on a faite à la personne de Fauste & à sa doctrine : 3°. à la conformité qu'il prétend trouver entre la doctrine du premier & celle de l'autre sur la Grace & la Prédestination ; contre ce qu'en disent les Auteurs.

On répond 1°. que reprendre d'inexactitude l'éloge de S. Césaire, c'est ou accuser de mauvaise foi nos Historiens Litteraires, ou faire retomber cette inexactitude sur les sources où ils ont puisé. On repousse d'une maniere qui paroît aussi solide que convaincante la premiere partie de cette accusation. Après quoi l'on montre que ces sources où l'on a puisé ce que l'on dit de ce grand Evêque, ne sont pas moins pures que ce qu'on en rapporte est conforme à l'original. Un des traits de cet Eloge, qui a déplu davantage à M. *le Clerc*, c'est d'y voir representer S. Césaire comme l'Augustin de l'Eglise Gallicane. On fait sentir par des raisons palpables le fondement & la justesse de cette qualification.

On fait voir 2°. que dans tout ce qu'on a dit de Fauste & de sa doctrine, on lui a rendu parfaitement justice. Pour sa personne, on l'a représenté comme un S. Abbé, comme un Evêque qui réunissoit en lui toutes les vertus Episcopales, comme un grand Maître de la vie spirituelle, comme un Confesseur de la Foi, enfin comme un Prélat digne d'estime & célébre par sa pieté. Quant à sa doctrine, on n'en a parlé que d'après Fauste lui-même, d'après les Papes, d'après S. Avite de Vienne & le docte Mamert-Claudien, qui ont été à portée de la mieux connoître, & d'après plusieurs autres Sçavans tant anciens que modernes. Que si ce qu'on en a dit, & qu'on rappelle ici sommairement, n'est pas aussi avantageux qu'on le souhaiteroit ; c'est à ces grands Hommes & non pas à nos Auteurs, qu'il faut s'en prendre.

3°. A l'égard de la prétention tout-à-fait singuliere de M. *le Clerc*, touchant la conformité de doctrine entre Fauste & S. Césaire sur les matieres de la Grace & de la Prédestination ; conformité qu'il oppose à la censure que S. Césaire a faite de la doctrine de Fauste sur les mêmes matieres, selon nos Historiens Litéraires : ceux-ci justifient d'abord cette censure, par des preuves qu'ils regardent comme invincibles & qui sont prises de S. Césaire même, du Pape S. Boniface II. & du Continuateur de Gennade. On refute ensuite avec la même solidité les raisons de convenance que M. *le Clerc* oppose à cette censure.

De-là on passe à la discussion du grand argument, sur lequel M. *le Clerc* fonde sa prétention, & qu'il donne pour une preuve sans replique. Il l'établit sur le parallele d'un Sermon de S. Césaire avec di-

vers endroits des Ecrits de Fauste, où ces deux Prélats paroissent s'expliquer de la même maniere sur l'endurcissement de Pharaon. D'où M. *le Clerc* conclud, avec un air de triomphe, que S. Césaire, *sur les matieres de la Grace, s'en rapportoit volontiers à Fauste, le copioit sans scrupule, le suivoit en humble Disciple*, &c.

A cet argument, qui remplit au moins 25 pages de la Critique, nos sçavans Bénédictins répondent 1°. que la conformité apparente qui se trouve entre l'explication de ces deux Evêques, ne vient pas de ce que S. Césaire a copié Fauste, mais de ce que l'un & l'autre ont puisé dans la même source, qui est Origêne; & c'est ce qu'on s'applique à démontrer par des passages de ces trois Auteurs : 2°. Que malgré cette prétenduë conformité sur ce point de doctrine, les deux Prélats ont raisonné sur des principes très-differens; & c'est encore ce que l'on met dans un plein jour : 3°. Que quand même S. Césaire auroit copié Fauste & raisonné comme lui, sur l'endurcissement de Pharaon; ce qu'on n'a garde d'accorder, puisqu'on a prouvé le contraire; il ne s'ensuivroit point que ces deux Prélats auroient eu les mêmes sentimens, sur les autres points de la prédestination & de la Grace, & on le fait sentir par l'exemple de l'Ecole de S. Augustin & de celle de *Molina*, qui s'accordent sur ce point, & different néanmoins sur les autres.

On montre ensuite, que les Défenseurs de la Grace de ce tems-là & les Sémi-Pélagiens s'accordant également sur la prédétermination au mal ou l'endurcissement de Pharaon, ce qui est la même chose; ce n'est point ce que M. *le Clerc* devoit apporter en preuve de la conformité de doctrine qu'il prétend établir, mais que c'étoit ces points controversés entre les Sémi-Pélagiens & leurs adversaires. Tels sont la prédétermination à la Grace & à la gloire, la necessité d'une Grace prévenante, sur-tout pour le commencement de la foi, *&c.* Sur ce plan, que M. *le Clerc* devoit suivre, on conclut par divers passages fort clairs, tirés de S. Césaire & de Fauste, que bien loin que le premier par rapport aux matieres de la prédestination, de la Grace & du Libre-arbitre, s'*en rapportât volontiers à l'autre*, qu'il *le copiât sans scrupule*, &c. il fut en son tems comme l'*Antipode de Fauste, son Fleau...... & en conséquence, le plus déclaré, le plus constant, & le plus redoutable de ses adversaires* sur la Doctrine de la Grace. Ce sont les propres paroles de M. *le Clerc*, que nos Historiens lui renvoyent. Du reste, dans tout ce qu'ils produisent ici en réponse à sa censure, ils ne parlent jamais de lui qu'avec honneur, & quoiqu'ils fassent valoir leurs raisons avec beaucoup de force, ils l'accompagnent toûjours de beaucoup de politesse & de modération. Ils n'en observent pas moins en s'expliquant sur quelques autres traits de critique beaucoup moins interes-

ſans, dont d'autres Ecrivains de reputation ont accompagné le compte d'ailleurs avantageux qu'ils ont rendu de l'*Hiſtoire Litéraire.*

Parmi les corrections énoncées dans la ſeconde Partie de l'Avertiſſement, il y en a une qui eſt digne de remarque. Sur les caracteres avec leſquels les derniers Editeurs de S. Ambroiſe ont repreſenté un ancien Ecrit, qu'ils diſent être anonyme, mais appartenir à un Evêque Gaulois, qui avoit paſſé quelque tems dans la Grande-Bretagne pour rétablir la paix dans cette Egliſe; nos Hiſtoriens ont cru y appercevoir Saint Germain d'Auxerre. Mais M. l'Abbé *le Bœuf*, Sous-Chantre & Chanoine de la Cathédrale d'Auxerre, ayant trouvé le moyen d'avoir l'Ecrit, & en ayant communiqué une notice à nos Auteurs, ceux-ci ont reconnu qu'il appartient à S. Victrice Evêque de Roüen, qui y eſt nommé. En conſéquence, ils donnent une idée de cet Ecrit (pag. XXXIX & XL) & l'éloge de S. Victrice, qui en eſt le véritable Auteur (pag. XLI-XLIII.) C'eſt un Ecrivain Eccleſiaſtique, dont il faut augmenter le Catalogue de ceux que l'on connoiſſoit déja. La découverte de l'Ecrit & de ſon Auteur eſt ſur-tout honorable à l'Egliſe de Roüen, à qui elle doit faire plaiſir.

Pour venir maintenant au corps du Volume dont il s'agit, on y voit d'abord un Diſcours Hiſtorique, qui fait l'ouverture du VIII. ſiécle. Ce ſiécle étant tout à la fois l'époque du dernier terme de la premiere décadence des Lettres dans les Gaules, & du ſoin que l'on prit de les y faire enſuite refleurir; le Diſcours préliminaire roule ſur ces deux objets bien differens l'un de l'autre, & qui font une eſpece de contraſte dans le tableau qui en eſt tracé. On paſſe légérement ſur le premier dont on a parlé fort au long ſur les ſiécles précédens. On ne laiſſe pas néanmoins de faire ici une vive deſcription des cauſes funeſtes, qui produiſirent l'entiere décadence des Lettres.

Le renouvellement des études, qui eſt le ſecond objet du Diſcours, occupe entierement nos Hiſtoriens dans toute la ſuite. Charlemagne l'entreprit; & à cette occaſion on fait ici un beau portrait de ce Prince, quoiqu'en racourci. Il mit en œuvre divers moyens pour l'exécution de cette entrepriſe. Le premier qui devoit naturellement précéder tous les autres, fut l'établiſſement d'une bonne police dans toutes les Provinces de ſon obéiſſance, tant pour la diſcipline Eccleſiaſtique que pour tout le reſte.

Le ſecond fut d'appeller pluſieurs grands Hommes des Pays étrangers, pour venir à ſon ſecours. De ce nombre fut Paul Warnefride, Diacre de l'Egliſe d'Aquilée, puis Moine au Mont Caſſin, l'un des ſçavans hommes de ſon ſiécle, & l'un des premiers qui s'étant attaché à ce Prince François travailla au retabliſſement des Lettres dans ce Royaume, comme en font foi divers Ouvrages qu'il

y composa. Tels sont 1°. un Vocabulaire, qui se trouve encore en partie dans quelquesBibliothéques; 2°. le Recueil d'Homélies choisies des Peres, qu'il fit à la priere de Charlemagne, & que ce Prince adressa à tous les Lecteurs des Eglises: 3°. l'Histoire des Evêques de Mets, qu'il écrivit à la sollicitation d'Enguerran l'un d'entr'eux. On compte encore entre les Cooperateurs de ce Prince dans l'exécution de son grand dessein, un Paulin d'Aquilée, mais sur-tout le célébre Alcuin, dont la mémoire (disent nos Auteurs) sera toûjours en bénédiction parmi la Nation Françoise, tant qu'il s'y trouvera des gens de Lettres. C'étoit un homme habile dans le Grec, dans le Latin, & versé dans toutes les Sciences divines & humaines, qu'il avoit apprises sous Egbert Archevêque d'York en Angleterre. Il avoit passé de-là en Italie, d'où Charlemagne l'attira en France près de sa personne, vers l'an 780. Rien ne contribua davantage à l'avancement des bonnes études (disent nos Historiens) que la maniere dont ce grand homme se prit à donner ses Leçons; s'étant proposé de le faire par principes & avec méthode; ce qu'on nous expose ici.

Un troisiéme moyen employé pour la renaissance des Lettres, fut l'exemple du Prince, qui les étudia lui-même, & les fit étudier aux Princes & Princesses ses enfans. Ainsi se forma l'Ecole du Palais de nos Rois, devenuë très-célébre dans la suite, & dont on a vû la premiere origine dès le siécle précédent. Nos Historiens font voir en quel sens elle peut avoir donné naissance à l'Université de Paris.

Un 4e moyen dont se servit Charlemagne pour inspirer l'amour des Lettres, fut l'établissement des Ecoles, même dans les Pays de ses nouvelles conquêtes; en quoi son zéle fut secondé par de grands Evêques, tels que Leidrade de Lyon & Théodulphe d'Orléans. Enfin un cinquiéme moyen employé par le Prince, & qui eut d'heureuses suites, fut d'engager indispensablement les Evêques, les Clercs & les Moines à étudier l'Antiquité Ecclesiastique & à faire usage de leur plume en leur proposant par écrit diverses questions sur l'Histoire, le dogme, la morale, la discipline. Les bons effets que produisirent ces divers moyens furent la multiplication des Ecoles publiques, & le grand nombre des Sçavans qui s'y formerent; tels qu'un Richbode, Archevêque de Tréves, un Richbodon Abbé de Lauresheim, un Gervolde Evêque d'Evreux, & sur-tout S. Virgile, fameux pour avoir soûtenu l'existence des Antipodes.

Nos laborieux Bénédictins, en continuant de faire voir le succès de l'entreprise de Charlemagne en faveur des Lettres, parcourent toutes les facultez de la Litterature, & montrent jusqu'à quel degré de perfection elles furent portées: sçavoir 1°. l'orthographe; 2°. la maniere de peindre les caracteres, qui de Mérovingiens ou pu-

rement barbares qu'ils étoient auparavant devinrent alors les petits caracteres Romains; 3°. l'éloquence; 4°. le style; 5°. la Chronologie; 6°. la Poësie, & 7°. le Chant Ecclesiastique; 8°. le Rit Ecclesiastique; 9°. la Liturgie; 10°. la Géographie; 11°. la Medecine; 12°. la Géométrie; 13°. la Dialectique; 14°. le Droit civil; 15°. le Droit Canonique; 16°. la Théologie: & chacune de ces Sciences occupe ici un article particulier.

On parle ensuite ici des disputes Théologiques de ce siécle, lesquelles se reduisirent à trois; la premiere touchant le culte des Images; la seconde sur l'addition du *Filioque* faite au Symbole; la troisiéme sur la Divinité de J. C. On spécifie encore les principaux Ecrits que produisit la culture des Lettres dans ses differentes Facultez, & quelle fut l'influence qu'elle eut dans celle des beaux Arts, conformément au génie du siécle.

Nos Auteurs terminent leur Discours Préliminaire en concluant de tout ce qui précede, Que les Lettres auparavant éteintes en France, y furent cultivées avec beaucoup d'ardeur & de fruit sur la fin de ce VIII. siécle: mais qu'il s'en fallut beaucoup qu'elles ne recouvrassent tout le lustre qu'elles avoient dans les bons tems de l'Antiquité. Les Litanies Carolines dressées sur la fin de ce siécle sous le Pontificat d'Adrien I. pour l'usage particulier de Charlemagne & de sa Cour, font voir à quel point regnoit encore la barbarie dans la Latinité de ce tems-là, puisqu'on lisoit dans ces Litanies, *ora pro nos*, au lieu de *pro nobis*; & *tu lo juva*, pour *tu illum juva*, où l'on voit l'origine de notre *le* François pour exprimer l'*illum* des Latins.

Quelque obscur & stérile qu'ait été le VIII. siécle, nos Auteurs cependant y ont déterré plus de 130 Ecrivains, qui ont laissé de leur composition environ 200 Ouvrages, dont quelques-uns à la vérité ne sont pas venus jusqu'à nous, mais qu'on a soin de faire connoître. Quoique tous ces Ecrivains ne soient pas à beaucoup près du même mérite, il ne laisse pas d'y en avoir de considerables, & quelques-uns qui n'étoient point ou presque point connus auparavant, parce qu'on n'avoit point encore découvert leurs Ouvrages. Tels sont Saint Pirmin Evêque & Abbé, & dont l'Ecrit sur la morale & la discipline mérite d'être lû: Wigbode, qui a beaucoup travaillé sur les Livres de Moïse & sur les trois suivans; & qui de plus se mêloit de poësies: un Evêque anonyme, dont on trouve des Staturs ou Capitulaires: Edefride Moine de Richenon, qui a beaucoup travaillé en faveur de la Litterature, quoiqu'il n'ait écrit qu'en Saxon.

Quels que soient ces Ecrivains & les autres, on a soin de ne les donner ici que pour ce qu'ils valent. Parmi ceux qui s'attirent le plus d'attention, l'on peut compter un Historien anonyme, Auteur des gestes des François: Adelbert faux Evêque & grand Imposteur:

S. Boniface Archevêque de Mayence, dont les Lettres recueillies ici & accompagnées d'une discussion critique, sont le fruit de beaucoup de travail, & nous offrent de nouvelles lumieres. On fait de plus connoître 15 de ses Sermons nouvellement déterrés, & l'on fait des remarques interessantes sur ses Ecrits perdus. L'Histoire de Saint Chrodegang, & sa Régle pour les Chanoines donnent lieu à plusieurs observations de nos Auteurs.

A l'occasion de S. Ambroise Evêque de Cahors ils refutent très-solidement l'opinion singuliere de Casimir *Oudin*, Ecrivain Protestant, qui a voulu faire honneur à ce Prélat, non seulement des six Livres *des Sacremens*, qui portent le nom de S. Ambroise de Milan, quoiqu'ils ne soient pas de lui ; mais encore du Traité *des Mysteres*, qui appartient incontestablement à ce S. Docteur. L'Histoire du B. Ambroise Autpert, le plus illustre & le plus poli de tous les Ecrivains de ce siécle, est mise ici dans un nouveau jour ; & l'on fait sur ses Ecrits diverses remarques interessantes & plusieurs découvertes, qu'il faut voir : ainsi que la discussion des Lettres de S. Lulle Archevêque de Mayence. Il ne faut pas non plus oublier l'article curieux de Tilpin, Archevêque de Reims, où se trouvent les Remarques Historiques & Critiques de nos Auteurs sur le fameux Roman de *Turpin* publié sous le titre d'*Histoire de la Vie de Charlemagne & de Rolland*, & attribué faussement à ce Prélat.

Entre les Ecrits de ce siécle, on compte plus de 80 Vies, Actes ou Légendes de Saints. On les discute avec sagacité, en les apprétiant suivant leur valeur, & caracterisant leurs Auteurs autant qu'ils se sont fait connoître. On en donne une idée générale à la page 195. Les Remarques Historiques & Critiques tirées des Ecrits mêmes, sont ici très-nombreuses ; & l'on y redresse les autres Critiques. On y fixe à peu-près les tems où ces Ecrits ont paru ; & ce qu'on dit à ce sujet, peut être d'un grand secours pour ceux qui travaillent à l'Histoire. Ils peuvent y voir d'un coup d'œil le fond qu'on doit faire sur ces Monumens. Il faut consulter aussi les nouvelles observations de nos Auteurs sur la fameuse Vie de Sainte Consorcie, qui a jusqu'ici tant occupé les Critiques.

Les autres Ecrits de ce siécle sont de differens genres. Il y a quantité d'Annales ou Chroniques, plusieurs Sermons, plusieurs Pieces de Poësie, des Ouvrages sur l'Ecriture, des Ecrits Dogmatiques de morale & de pieté ; quelques Recueils de Lettres, de Formules, de Canons, d'Actes de Conciles. Dans la discussion de ces differens Ecrits les Remarques Historiques & Critiques ne sont point épargnées. La *collation* de plusieurs Annales les unes avec les autres a certainement exigé un long & pénible travail, & presente de nouvelles découvertes, qui font juger du prix de ces Monumens. On fait observer, que *Duchesne* dans sa

Collection a oublié un fragment considerable d'Histoire publié déja par *Freher*, & qui roule sur celle de Pepin de Héristal, Maire du Palais.

Nos Auteurs font encore ici une observation interessante sur un autre fragment d'Histoire (*pag.* 55.) & encore sur un autre donné faussement par *Lambec*, comme inconnu jusqu'à lui ; faute, qui a été copiée par le P. *le Long* dans sa *Bibliothéque Historique de France*. Ils avertissent de plus que *Canisius* & *Basnage* après lui ont omis dans leurs Editions environ la moitié du second Continuateur de *Frédégaire*, laquelle se trouve dans l'Edition du P. *Ruinart*. Ils font encore quelques observations sur le dernier Continuateur du même *Frédegaire*; sur les Conciles, par rapport aux lieux & aux tems où ils ont été assemblés ; sur l'origine & le mérite des fameuses Décretales & sur celle des Mandemens Episcopaux.

Nos Historiens Litteraires viennent ensuite au IX. siécle, qui fut tout lumineux en comparaison du précédent. Néanmoins le renouvellement des études n'y eut pas (disent-ils) des suites aussi heureuses qu'il les devoit naturellement avoir : & c'est par-là qu'ils débutent dans le long & curieux Discours Historique imprimé à la tête de ce IX. siécle. » Cette noble » émulation à ressusciter les Scien» ces (continuent-ils) fut de peu » de durée & se borna à les tirer » de la poussiere où elles étoient » ensevelies, sans leur rendre leur » ancienne perfection. Telles qu'elles étoient après les premieres » années de leur renouvellement, » telles on les vit encore dans la » suite. Elles multiplierent il est » vrai, le nombre des personnes » studieuses ; mais elles ne firent » que très-peu ou point du tout de » véritables Sçavans. Elles ne formerent ni habile Historien, ni bon » Poëte, ni profond Théologien ; » personne qui sçût écrire avec gra» ce, avec pureté, avec élégance; » personne qui fût capable de par» ler sur le champ, ou de composer » d'original, en un mot, personne » qui pût passer pour avoir acquis » la délicatesse & le bon goût de » la belle Litterature. Peut-être le » génie du siécle étoit-il encore » trop barbare, pour permettre » que les esprits devinssent suscep» tibles de ces heureuses disposi» tions. Ils auroient eu besoin d'y » être preparés par une culture des » Lettres de plus longue durée » qu'elle ne fut alors.

On annonce donc ici un autre déperissement des Lettres, arrivé avant la fin du siécle, & par divers degrez. On entre dans le détail des causes qui le produisirent ; on en reconnoît quatre principales, sçavoir 1°. les divisions entre les Princes François, 2°. la foiblesse de leur Gouvernement, les dévastations des barbares, & les desordres qu'occasionnerent tous ces maux dans toute l'étenduë de l'Empire François. La France ne laissa pas cependant de soûtenir d'une certaine maniere la culture des Lettres, & d'y

d'y employer deux moyens principaux ; les Ecoles publiques & particulieres ; les disputes sur divers points de doctrine.

Les avantages des Ecoles en général engagerent les Evêques à les multiplier. On nous parle encore ici de l'Ecole du Palais, qui étoit alors très-florissante, ainsi que sa Bibliothéque. Les Ecoles Episcopales & les Monastiques furent encore d'un plus grand secours aux Lettres contre la décadence qui les menaçoit ; & elles offrent ici les unes & les autres beaucoup de circonstances remarquables. M. l'Abbé *Fleury* avoit autrefois projetté un Ouvrage pour montrer la suite & la succession des Ecoles Chrétiennes. Si quelqu'un vouloit entreprendre l'execution de ce dessein, il trouveroit dans ce Discours préliminaire & dans les précédens, des Mémoires très-instructifs.

A l'égard de l'Ecole de Paris, devenuë la plus célébre de l'Univers dans la suite ; nos Historiens ont déja remarqué que l'opinion qui fait remonter l'origine de cette Université jusqu'à Charlemagne ou Alcuin, est dénuée de toute preuve solide : mais qu'on trouve de quoi établir ses premiers commencemens avant la fin de ce IX. siécle ; pourvû néanmoins qu'on ne l'entende pas d'une Ecole distinguée par Facultez ; constitution qu'elle n'eut que long-tems après. Nos Auteurs ont soin de parcourir les divers genres de Sciences que l'on cultivoit dans ces Ecoles, & de nous indiquer les principaux Ecrits qui en sortirent. Ce furent les disputes Théologiques de tems-là, qui en augmenterent le nombre.

Nos Historiens observent que si les Sçavans de ce siécle furent peu curieux de polir leur stile, soit en vers soit en prose ; du moins se piquerent-ils d'avoir des Livres bien écrits & richement ornés. C'est de quoi ils citent plusieurs exemples, entre autres le Livre de prieres de Charles le Chauve & sa Bible, qui se trouvent aujourd'hui dans la Bibliothéque du Roi. Ils remarquent encore, que malgré les ravages des Normands & tous les desordres qui regnerent en France vers la fin de ce siécle ; Alfrède Roi d'Angleterre eut recours aux François pour rétablir les Lettres dans son Royaume.

En général, ce Discours préliminaire est plein de recherches destinées à faire connoître, non seulement les Ecoles de ce tems-là & tout ce qui a contribué à favoriser les études ou à les faire tomber ; mais encore tous les hommes de Lettres qui leur ont prêté quelque secours, & sur lesquels on n'a pas assez de matiere pour leur donner des articles particuliers.

Dans les 40 premieres années du IX. siécle, que contient le reste de ce Volume, on donne sous 39 titres l'Histoire d'environ 80 Auteurs ; & l'on y discute plus de 260 Ouvrages qu'ils ont laissés à la posterité, ou qui leur ont été attribués, & parmi lesquels il y en a plusieurs qui sont des Recueils entiers contenant un grand nom-

bre de Pieces. Tout y est semé de nouvelles découvertes interessantes, tant par rapport a l'Histoire de ces Hommes de Lettres, que relativement à la discussion de leurs Ecrits.

Le premier qui se présente ici est S. Paulin Archevêque d'Aquilée. Nos Auteurs font connoître sa personne & ses Ouvrages avec plus d'exactitude que l'on n'avoit fait jusqu'ici; & c'est d'un de ses Ecrits que Théodulfe a tiré presque mot pour mot le bel éloge de la conduite de Charlemagne.

L'article du fameux Alcuin remplit ici 50 pages. On y trouve un détail circonstancié de sa Vie, & une notice très-étenduë de ses Ouvrages, tant de ceux qui nous restent de lui, que de ceux qui sont perdus ou qui lui ont été supposés. Cela fourniroit de grandes avances pour une nouvelle Edition de ses Oeuvres projettée depuis long-tems. C'est à regret que pour abréger nous sommes contraints de passer légérement sur un article si curieux & qu'on lira utilement & avec plaisir dans le Livre même depuis la page 295 jusqu'à la page 347.

L'article de Charlemagne qui n'a guéres moins d'étenduë que le précédent, mérite fort d'être lû. On y verra un magnifique éloge de ce Prince, indépendamment de ses exploits militaires. Nos Historiens entrent dans une discussion laborieuse de ses Capitulaires conférés avec les Canons & les Actes des Conciles de son tems. Ils en indiquent les Editions, & ils découvrent ce qui a échappé aux Editeurs. Les Lettres de ce Prince dispersées jusqu'à present sont ici réunies sous un même point de vûë. On parle de ses Poësies, de ses autres Ecrits, de son travail sur l'Ecriture; des Livres *Carolins* & de leurs Editions.

On trouvera ici quelques découvertes sur les Ecrits de Smaragde, Abbé de S. Michel, peu connus du public, sur ceux de S. Benoît d'Aniane, dont la plûpart ne le sont pas assez; sur ceux de Théodulphe d'Orléans, de S. Adalhard Abbé de Corbie, & sur ceux de Dungal, reclus près de S. Denys. L'article d'Amalaire Prêtre de l'Eglise de Mets mérite une attention particuliere, & pour l'Histoire de sa personne & pour celle de ses Ecrits, que l'on connoît peu, du moins pour la plûpart.

L'article du célébre Eginhard, qui a écrit la Vie de Charlemagne son Seigneur & son nourricier, comme il le qualifie lui-même, & des Annales de France, *&c.* demanderoit un Extrait particulier, si les bornes qui nous sont prescrites nous le permettoient. C'est un des articles du IX. siécle, qui semble interesser davantage nos Historiens; qui discutent aussi avec beaucoup de précision & de clarté les Ecrits d'Agobard Archevêque de Lyon.

Ce qu'ils ont fait pour Charlemagne, ils le font pour son fils Loüis le Débonnaire, tant par rapport à son éloge, qu'à ses Capitu-

ſaires & à ſes Lettres. Ils terminent ce Volume par ce qui concerne le fameux Hilduin Abbé de S. Denys & ſes Aréopagitiques.

Nous obſerverons en général, que nos ſçavans Hiſtoriens font connoître ici pluſieurs Auteurs & grand nombre d'Ouvrages, dont aucun Bibliothécaire n'avoit encore parlé juſqu'à preſent. Tels ſont entre autres Garibalde Evêque de Liege, Remi de Croire, Bernowin de Clermont, *&c.*

METHODE POUR BIEN CULTIVER LES ARBRES à fruit, & pour élever des treilles. Par les Sieurs *de la Riviere* & *du Moulin.* A Paris, chez *Didot*, Quai des Auguſtins, près le Pont S. Michel, à la Bible d'or. 1738. vol. *in*-12. de 310. pag. ſans l'Avertiſſement & la Table.

RIEN n'eſt plus capable de prévenir en faveur de cet Ouvrage, que l'Avertiſſement qui le précede; on y aſſure qu'il eſt le fruit des réfléxions & des raiſonnemens de deux amis qui ſe ſont appliqués pendant plus de 20 ans à la culture des arbres fruitiers, & que les honnêtes gens qui ſe délaſſent de leurs occupations en cultivant les eſpaliers & autres arbres de leurs Jardins, trouveront dans cette Méthode tout ce qu'il y a de meilleur dans la Quintinie, le Jardinier Solitaire, Liger, *&c.* c'eſt auſſi le ſentiment de M. *le Monnier* dans l'Approbation qu'il a donnée à ce Livre: il eſt, ſelon lui, un abrégé de ce qu'il y a de plus utile pour la culture des Jardins fruitiers. Un autre avantage de cette Méthode, c'eſt que ceux qui ne veulent pas, ou qui n'ont pas le loiſir de cultiver leurs arbres pourront connoître en le liſant, ſi les Ouvriers à qui ils les confient, les cultivent comme il faut.

Cet Ouvrage qui eſt terminé par un Traité particulier ſur *la maniere d'élever & de bien cultiver les treilles*, eſt partagé en vingt & un Chapitres qui renferment tout ce qui peut regarder la matiere ſur laquelle les Auteurs ont entrepris d'écrire.

On y parle 1°. du terrain, de ſes qualitez, & de la maniere de le dreſſer & de le foüir. 2°. De la pepiniere, ou de la maniere de ſemer les pepins & de planter les noyaux, *&c.* 3°. De la batardiere, c'eſt-à-dire du plan d'arbres greffés tirés de la pépiniere, & qu'on conduit en eſpaliers ou buiſſons, juſqu'à ce qu'on les mette en place ſelon le beſoin. 4°. Des arbres en manequins. 5°. Des ſujets qu'on greffe pour toutes ſortes d'arbres, & des ſujets propres à être ſurgreffés. Nos Auteurs obſervent dans cet article que les *Abricotiers*, *Pêchers*, *Pruniers* ſe greffent ſur Amandiers, Prunes de S. Julien, Damas noirs; mais qu'il eſt mieux de les greffer ſur *le gros Damas de Tours*, qui charge beaucoup, donne de gros

fruits assez tôt, ne jette pas beaucoup de bois, ce qui est avantageux pour ces arbres en espaliers. 6°. Ils traitent des trois sortes de greffes, en écusson, en fente & en couronne. Nous rapporterons seulement ici la maniere nouvelle trouvée par le Sieur *du Moulin*, pour lever un écusson qui se joigne bien au sujet, sans ébranler les germes entiers, tant de l'œil que de la queuë de la feuille, & sans qu'il y ait rien de froissé.

» 1°. Faites avec le *Greffoir* une » incision de travers dans l'écorce » du sujet à *un quart de pouce* ou » *trois lignes* au-dessus du bouton » de l'écusson : que cette incision » soit à équerre. 2°. Enlevez du bois » avec l'écorce, qui doit faire l'é» cusson, enfonçant votre *Greffoir* » jusqu'à la moitié & plus de la » grosseur des petites branches, » (ce qui vous donnera un écusson » large) & quand vous serez arri» vé auprès du bouton, n'enfon» cez pas tant le Greffoir, afin que » vous cassiez plus facilement le » bois qu'il faudra enlever. 3°. O» tez l'écorce qui est au-dessus de » l'entaille de travers : puis avec » l'ongle gauche détachez de son » bois l'écorce du haut de l'écus» son ; & avec la chair du pouce » droit, détachez-la de l'autre cô» té. 4°. Cela fait à *une demi ligne* » *plus bas* que la queuë de la feuil» le de l'écusson, mettez votre » ongle gauche sur le bois de cet » écusson. 5°. Avec le Greffoir ti» rez droit à la main gauche ce » bois pour le casser tant soit peu » plus bas que le milieu du germe. » 6°. Avec la pointe de votre Gref» foir, qui pour cela doit être » étroite, achevez de couper ce » reste de germe, sans toucher à » l'écorce de l'écusson, & avec » cette même pointe enlevez ce » qui reste de bois dans le bas de » votre écusson. Pour rendre cette » pointe *commode*, il faut la faire » relever du côté du bois qu'on » veut jetter dehors, en l'éguisant » suffisamment de l'autre côté op» posé, afin qu'elle ne coupe pas » l'écorce de l'écusson...... Après » avoir formé votre écusson, met» tez-le dans la bouche, la queuë » en dehors, comme le lieu le plus » propre, pour le conserver contre » la chaleur du Soleil & le vent. « On prétend que cette Méthode est préférable à celles qui sont aussi en usage.

7°. On examine quelles sont les meilleures qualitez des arbres, 8°. les aspects les plus favorables du Soleil, & on remarque entre autres choses que le *levant* est meilleur pour les *Pêchers & Abricotiers* que le *midi*, qui donnant trop de chaleur & de secheresse rend les Pêches seches, pâteuses & sans goût. On remedie cependant à ces défauts, en faisant toutes les Semaines, pendant les mois de Juillet & d'Aoust, un bassin autour des arbres, & jettant deux seaux d'eau dans chacun. Quand cette eau est buë on recouvre le bassin. Cela, dit-on, fait monter la séve dans le fruit, & le rend meilleur : mais il faut qu'il commence à entrer en maturité.

Les Chapitres 9 & 10 sont employés à traiter de la plantation & de la transplantation des arbres ; le 11e des labours qu'on doit leur donner ; le 12 du treillage des espaliers & des contre-espaliers. On décrit dans le 13e toutes les differentes manieres de tailler toutes les sortes d'arbres fruitiers. Il est question dans le 14e du tems & de la maniere de palisser les arbres nains. Dans le 15e du pincement & de l'ébourgeonnement des arbres. Dans le 16e des fruits qu'on doit abbatre, & des branches qu'on doit couper aux arbres nains, ainsi que des plattes bandes où ils sont. Le Chapitre 17e roule sur les maladies des arbres ; le 18e décrit la construction d'une fruiterie. Le 19e enseigne la maniere de colorer les fruits & le tems de les cueillir : le 20e la maniere de les conserver, & le 21e enfin apprend quelles sont les meilleurs especes de fruits, tels que les poires, les pommes, les pêches & les prunes. Comme il n'est pas possible d'abréger les réflexions & les observations répanduës dans tous ces Chapitres, puisqu'elles n'y sont, pour ainsi dire, que par maniere de corollaires : nous nous contenterons de donner ici l'Extrait des 18, 19e & 20e Chapitres dont il nous paroît que la connoissance peut être utile à ceux mêmes qui ne s'occupent point de la culture des arbres fruitiers de leurs Jardins.

CHAP. XVIII. Selon nos Auteurs, la *cave* ne convient pas aux fruits. Il faut que la *fruiterie* ne soit ni chaude ni humide, afin que les fruits y meurissent dans leur tems naturel ; on doit donc la faire à *rez de chaussée*, c'est-à-dire à la même hauteur qu'est le terrain le plus haut qui lui est voisin. Si on n'y met que deux rangs de tablettes, c'est assez d'une fenêtre *haute de deux pieds de Roi*, & large d'un pied & 4 pouces. Si on veut mettre plus de deux rangs, il faudra une pareille fenêtre entre chaque *deux rangs*, afin que tout le fruit ait de l'air. Il faut un *vitrage* à chaque fenêtre avec un volet *en dehors*, capable de resister aux gelées. Pour éviter ces gelées, il seroit bon, s'il étoit possible, de prendre les jours de la fruiterie du côté du couchant.

Après que les fruits auront jetté leur trop d'humidité, *calfutrez* le chassis de la fenêtre tout à l'entour & même un pouce sur le vitrage, afin d'exclure tout air étranger. On doit bien se garder de les boucher avec du fumier.

Les tablettes doivent être de *bois de chêne*, & si on employe du sapin, il doit être bien sec, autrement il donneroit aux fruits un goût désagréable. On met tous les fruits sur le bois nud, & ceux qui se mangent les premiers à l'endroit le plus voisin de la fenêtre. Il faut que ces fruits soient séparés les uns des autres, & suivant leurs especes differentes : on ne laisse de l'air à la fruiterie que pendant les deux premiers mois ; après quoi il n'y faut laisser entrer aucun air étranger, & il seroit bon que l'entrée

en fût par le dedans de la maison. s'il y geloit, ce qu'on connoît en y mettant en hyver des godets pleins d'eau, on doit couvrir les fruits avec des couvertures de lits, & ne se servir de feu qu'à la derniere extremité.

Chap. xix. Pour faire prendre de la couleur aux fruits, il n'est pas necessaire de couper les feuilles qui les couvrent; il suffit de lier ces feuilles ensemble avec des joncs, sans les couper, il ne faut découvrir les *Abricots* & les *Pêches* que quinze jours avant leur maturité. On découvre *entierement* les autres fruits un mois auparavant. Pour colorer les meilleures poires d'*Automne* & d'*hyver*, prenez un vase rempli d'eau bien fraîche, dans laquelle vous tremperez un pinceau que vous tirerez sur vos poires par petits traits de la tête à la queuë. Le Soleil rendra rouges les endroits où vous aurez mis de l'eau, & vos poires seront agréables à la vûë. On les colore encore en les seringuant, ou en se servant d'arrosoirs de Jardin.

Pour ce qui est du tems & de la maniere de cueillir les fruits nos Auteurs observent qu'il ne faut pas laisser trop murir les poires d'été. Il n'y a que les *fruits beurés* qu'on garde quelque tems pour augmenter leur beauté. Pour les *Pêches*, les *Abricots* & les *Pommes*, on appuye doucement le pouce près de la queuë; pour peu que la chair obéisse sous le doigt, il faut les cueillir. En cueillant les fruits on doit bien prendre garde d'arracher les queuës, ni de les casser; non plus que les branches & les boutons voisins. La seule bonne maniere de les cueillir; c'est de mettre le bout du pouce au bout de leurs queuës, en les relevant en haut, ou en les poussant de côté suivant leur situation après les branches.

Chap. xxx. On connoît qu'un fruit est bon à manger, lorsqu'en appuyant *doucement le pouce* près de la queuë, la chair de ce fruit plie, bien loin de resister; ce qu'elle fait toûjours, tandis que le fruit n'est pas mur.

Les pêches cueillies de trois ou quatre jours, sont incomparablement meilleures. On les met à la fruiterie sur leurs queuës, & si on peut, sur des feuilles de *Verjus* bien desséchées. Les *Abricots* sont bien en quelque situation qu'on les mette. Ils ont un goût bien plus relevé quand on les a laissés un jour ou deux sur les tablettes de la fruiterie. Les *Poires* se mettent sur *leurs côtez*. Si on les met la queuë en haut, il est besoin de la cacheter, pour empêcher l'air d'y pénétrer. Les pommes se mettent tantôt sur l'*œil* & tantôt sur la *queuë*. Enfin il est necessaire d'ôter *tous les jours* les fruits qui commencent à pourrir, afin qu'ils ne gâtent pas ceux qui sont sains.

Nous ne dirons rien du Traité sur la maniere d'élever & de bien cultiver les *treilles*, pour la même raison qui ne nous a pas permis de donner de suite l'Extrait de tous les Chapitres de la Méthode pour bien cultiver les arbres à fruit.

HISTOIRE DU PONTIFICAT D'EUGENE III. PAR DOM Jean de Lannes, Religieux Bibliothécaire de l'Abbaye de Clairvaux, ancien Professeur de Théologie. A Nancy, chez Pierre *Antoine*, Imprimeur-Libraire. 1737. vol. *in*-12. pag. 274.

DOM Jean de Lannes, Auteur de cette Histoire, la commence par une description des troubles que causa dans Rome sous le Pontificat de Celestin II & principalement sous celui de Luce II. & celui d'Eugéne III. le fameux Arnauld de Bresse. Ce Sectaire, dit-il, se mit à dogmatiser contre les Moines, contre le Clergé Séculier, contre les Cardinaux sans épargner même la personne du Pape. Il soûtenoit, remarque notre Auteur, que les personnes consacrées à Dieu, ne pouvoient légitimement posseder aucun bien, ni se mêler des affaires du monde ; Que les Rois & les Princes qui avoient donné tant de richesses à l'Eglise, *avoient peché mortellement, & étoient damnés, pour n'en avoir pas fait pénitence ; que leur crime étoit encore plus grand, de leur avoir donné des Principautez & des Etats qui les rendoient Seigneurs temporels.*

Dom Jean de Lannes ajoûte qu'Arnauld de Bresse *prouvoit toutes ces choses* (ce sont ses termes) par des passages de l'Ecriture qu'il expliquoit malicieusement. Puis il dit que cet Arnauld faisoit des Satyres outrées, *au luxe & de la vanité de la Cour de Rome, du mauvais emploi qu'on y faisoit des biens Ecclesiastiques à la honte de la Religion Chrétienne.* C'est ainsi que s'exprime notre Auteur.

Il remarque ensuite que de tous ces Discours, Arnauld concluoit qu'on devoit chasser les Cardinaux & le Pape ; Que le Sénat Romain devoit reprendre le Gouvernement de l'Etat, & se saisir de toutes ces richesses pour *les employer au soulagement des pauvres.* A ces mots de *soulagement des pauvres*, notre Auteur, par inadvertance sans doute, dit que cette *Doctrine flattoit la cupidité des hommes*, & qu'elle étoit débitée avec une véhémence extraordinaire par un homme *d'une vie austere & irréprochable dans ses mœurs.* Puis venant aux desordres qui s'ensuivirent, il remarque que tout Rome fut en mouvement ; que le Sénat vouloit entrer dans ses anciens droits, & reprendre l'autorité souveraine dont il avoit été précédemment en possession, autorité qu'Arnaud soûtenoit avoir été usurpée par les Ecclesiastiques.

» Tout le peuple favorisoit la » sédition, l'on ne parloit que de » chasser le Pape, & de retablir le » gouvernement republicain.

Arnauld forma un Sénat dans Rome, y créa un Patrice, & y excita de si furieux troubles, que le peuple seconde des Barons Romains, vint en armes trouver le Pontife & le somma de remettre tous les impôts qui étoient sur la Ville, & d'en laisser le revenu au nouveau Patrice.

Le Pape, qui étoit alors Luce II. l'ayant refusé, on s'empara du Capitole; Luce se presenta pour chasser les séditieux; on en vint aux mains; & dans le tumulte, ce Pape fut frappé d'un coup de pierre dont il mourut le 13 Fevrier 1145. ayant tenu le S. Siége onze mois & quatre jours.

Le lendemain de cette mort, les Cardinaux, pour ne pas donner le loisir aux séditieux de faire de plus grands progrès, s'assemblerent dans l'Eglise de S. Cesaire & élurent pour Pape l'Abbé de S. Anastase, homme d'une illustre naissance, sorti de l'ancienne Maison de Paganelli. Lorsqu'après son élection, qui fut unanime, on l'eut conduit au Palais de Latran pour l'intronifer selon la coûtume, & qu'il eut pris le nom d'Eugéne III. Il marqua lui-même, le Dimanche suivant pour le jour de son Sacre dans l'Eglise de S. Pierre. Les Séditieux n'en furent pas plûtôt avertis qu'ils convinrent d'aller trouver Eugéne avant que son élection fut confirmée, & de lui déclarer qu'ils étoient prêts de le reconnoître pour le Souverain Pontife de l'Eglise, s'il vouloit abolir les impôts qu'on avoit mis sur le peuple, & confirmer, par une Bulle exprès, l'élection du nouveau Sénat; sinon qu'il devoit s'attendre à n'être jamais Pape. Quelques Cardinaux qui en élisant Eugéne, s'étoient imaginé mal à propos avoir mis à la tête de l'Eglise un homme qu'ils gouverneroient à leur fantaisie, voyant ce Pape montrer plus de fermeté qu'on ne lui en auroit cru, entrerent dans ce complot, & chercherent les moyens de faire casser l'élection, pour avoir un autre Pape. Mais Eugéne nonobstant tous les efforts des rebelles, fut sacré le Dimanche suivant à l'Abbaye de Farse avec toutes les cérémonies ordinaires.

Les Révoltez, au desespoir d'avoir manqué leur coup, coururent à la vengeance. Les Palais des Cardinaux furent renversés, leurs meubles emportés, leurs terres & leurs Maisons de plaisance abandonnées au pillage, les trésors de l'Eglise de S. Pierre en proye aux Factieux.

Eugéne étoit naturellement timide, mais si-tôt qu'il fut sacré il devint tout un autre homme: les premiers traits de son zéle, remarque notre Auteur, tomberent sur les Cardinaux. *Il fut indigné*, dit Dom Jean de Lannes, *de l'empressement que ces Cardinaux témoignoient pour avoir les Légations les plus lucratives, & dans son juste ressentiment, non seulement il les en reprit avec aigreur, mais il n'en donna aucune à ceux qui les avoient briguées.*

Puis il frappa d'anathême tous les Rebelles, & nommément le nouveau Patrice avec ses adhérans. Après quoi il se retira à Viterbe, Les Arnaldistes se porterent alors à une fureur effrenée. Leur Chef qui étoit dans Rome les y excitoit de plus en plus par ses exhortations séditieuses; & l'absence du Pape, retiré à Viterbe, les rendoit plus hardis.

C'est

C'est l'usage chez plusieurs Historiens, de fabriquer eux-mêmes certains Discours qu'ils rapportent. En voici un que notre Auteur met ici dans la bouche d'Arnauld, soit qu'Arnauld l'ait fait, ou qu'il soit de la composition de Dom Jean de Lannes, ce que nous ne pretendons point décider; peut-être ne sera-t-on pas fâché, pour plus d'une raison, de le trouver ici.

» Quelle honte pour nous, *leur » disoit Arnauld, à ce que raconte » notre Auteur*, de nous voir asservis » à des gens d'Eglise, que l'imbé» cilité rend incapables de toute » administration? Est-ce là la gloi» re dont vous joüissiez autrefois » sous vos Consuls & vos Tribuns? » Où sont donc à present ces No» bles Sénateurs, ces valeureux » Chevaliers Romains dont la pre» sence faisoit trembler les Nations » barbares? Ces Légions invinci» bles qui faisoient la loi à tous les » peuples, ces glorieuses préroga» tives de Bourgeoisie Romaine » qu'on achetoit si cher dans les » Provinces subjuguées, & qui ne » s'accordoient que comme une » grace qui devoit se mériter par » de grands services; tout cela se » reduit aujourd'hui à baisser hon» teusement le col sous un joug » effeminé & à reconnoître pour » vos Souverains, des gens que la » vûë d'une épée nuë fait trembler. » Vos biens sont devorés par des » sangsuës qui vivent à vos dépens » dans le faste & dans l'abondance. » Laissez, laissez l'Eglise exercer » sa puissance spirituelle sur les » ames; renfermez-la dans les bor» nes que J. C. lui a prescrites; re» prenez vos droits.

Notre Auteur dit que les Partisans d'Arnauld, animés par ces discours séditieux & autres semblables, abolirent la dignité de Préfet de Rome, qui étoit possedée d'ordinaire par un Cardinal, & contraignirent toute la Noblesse de se soûmettre au nouveau Patrice: Mais Eugéne vint bien-tôt à bout de ses ennemis. Notre Auteur raconte au long ce que ce saint Pape trouva moyen de faire par sa politique, pour les reduire, & pour rentrer dans Rome; politique qui eut un tel succès, qu'Eugéne la veille de Noël 1145. entra en triomphe dans la Ville, & fut conduit au Palais de Latran. Succès qui fut précedé des conventions que nous allons rapporter, sçavoir 1°. Que les Romains chasseroient Arnauld, 2°. Que la nouvelle dignité de Patrice, érigée par les séditieux, seroit anéantie pour toûjours; 3°. Que le Préfet de la Ville seroit retabli dans tous ses droits au gré du Pape, qui pourroit mettre dans ce poste, celui qu'il jugeroit à propos; 4°. Que le Sénat subsisteroit, mais que les Sénateurs reconnoîtroient être redevables de leur dignité au Pape, & n'avoir d'autre autorité que celle qu'il leur donneroit. Ces articles signés de part & d'autre, Eugéne entra dans Rome comme nous venons de dire.

Tandis que ces choses se passoient, on ne parloit en France &

en Allemagne, que du dessein de délivrer la Terre Sainte, de l'esclavage où elle étoit sous la domination des Infidéles; dessein qui avoit été inspiré par Eugéne. Loüis VII. Roi de France brûloit du desir de se signaler dans cette guerre sainte: & c'est ici, dit notre Auteur, un mystere que la plûpart des Ecrivains ont ignoré.

Il y avoit à peine quatre mois, qu'Eugéne étoit tranquille, lorsque les ennemis l'obligerent une seconde fois, à quitter Rome. Nous ne rapporterons point les raisons qui le contraignirent à cette fuite; il faudroit pour cela, un trop long détail; il est plus à propos de le voir dans le Livre même. Nous remarquerons seulement que les Cardinaux & tous les gens de la suite du Pape, eurent ordre de se tenir prêts pour une certaine heure de la nuit afin de passer le Tibre, & de se retirer dans une Forteresse que notre Auteur ne nomme point. Cette retraite ne put se faire si secretement qu les ennemis du Pape n'en fussent avertis; ils coururent aux armes: les gens du Pape se hâterent de fuir, mais malgré toute leur diligence ils ne purent éviter une grêle de pierres & de fléches, que la populace soulevée fit pleuvoir sur eux, & dont quelques-unes tomberent sur la Litiere du Pape; le Palais de Latran fut pillé une seconde fois, & Eugéne sentit alors toute la pesanteur de sa Charge. Le passé, dit notre Auteur, le present & l'avenir l'affligeoient également. Il se voyoit exposé à des revolutions continuelles. Le souvenir de la tranquillité dont il avoit joui avant que d'être élu Pape, ne faisoit qu'augmenter son amertume; enfin, remarque notre Auteur, la vie lui devint si ennuieuse que semblable au Prophete Elie persecuté par l'impie Jesabel, il demanda à Dieu de le retirer de ce monde; tant il est vrai, dit notre Historien, que ce n'est pas dans les dignitez qu'on trouve une situation agréable, & qu'il y a d'heureuses obscuritez, où l'on goûte plus de repos que dans l'éclat des grandeurs.

On voit ici l'Histoire de tout ce que fit Eugéne pour la Croisade, & de tout ce que fit S. Bernard pour y exciter les Grands. Il n'y avoit pas un mois que cette resolution étoit prise, lorsque les députez des Eglises orientales arriverent de Rome, avec les Ambassadeurs François, ils apporterent une Bulle du Pape, où sa Sainteté exhortoit tous les François à prendre les armes & à se croiser. Cette Bulle étoit accompagnée d'un Bref, addressé à S. Bernard, par lequel le Pape lui enjoignoit de prêcher la Croisade dans tout le Royaume. Notre Auteur raconte au long tout ce qui se passa à ce sujet. Le Pape établit S. Bernard, pour son Vicaire dans cette importante affaire, & il lui envoya la Croix que le Roi devoit recevoir solemnellement. Les Etats Généraux se tinrent pour cela dans la petite Ville de Vezelay: il s'y trouva une si grande multitude de Princes, de Prélats,

de Seigneurs, de Gentilshommes & de Peuples, qu'on fut contraint de tenir l'assemblée en pleine campagne.

On éleva sur le penchant d'une Colline qui aboutissoit à une grande plaine, une Tribune de charpente, ornée de riches tapis, & ce fut là que S. Bernard, après avoir lû la Bulle d'Eugéne, fit un Discours très-pathétique dont le Roi fut si touché, que se levant de son Trône, il alla se jetter aux pieds de Saint Bernard pour lui demander la Croix qu'Eugéne avoit envoyée. Il la reçut avec un grand respect, puis se l'attacha sur l'épaule droite & ne pouvant plus retenir le zéle dont il se sentit animé dans ce moment, il harangua l'assemblée avec tant de force, que tous les assistans s'écrierent à coups redoublés : *la Croix*, *la Croix*. L'Abbé de Clairvaux en avoit preparé plusieurs paquets, qui sembloient devoir suffire, mais l'empressement de ceux qui n'avoient pû en avoir, & qui en demandoient, fut si grand, que le Saint se vit obligé de mettre en pieces sa robbe, & d'en faire de nouvelles Croix pour satisfaire tout le monde. La jeune Reine Eléonor donna l'exemple à toutes les Dames de la Cour. Elle se presenta à S. Bernard pour recevoir la Croix. Le Saint ne fit pas difficulté de la lui donner, & en même tems cette Princesse fut suivie d'une infinité de femmes qui ne se contenterent pas de prendre la Croix, mais prirent encore les armes pour la défendre, & composerent des Escadrons. Elles ajoûterent à cette action, un trait qui augmenta beaucoup le nombre des Croisez; elles envoyerent une quenouille & un fuseau à tous les jeunes hommes de leur connoissance qui n'avoient pas pris la Croix. Ce reproche leur fut si sensible que toute la jeunesse courut aux armes.

Notre Auteur rapporte ici les noms des principaux du Royaume qui se croiserent, puis il raconte comment Loüis VII. afin de régler plus particulierement ce grand voyage, indiqua une autre assemblée à Chartres pour le troisiéme Dimanche d'après Pâques, dans laquelle se trouverent les principaux Croisés. La premiere affaire qu'on y traita fut de confirmer tout ce qui s'étoit fait dans l'assemblée de Vezelay, & d'approuver la resolution du Roi pour l'expedition de la Terre-Sainte. Ensuite on pensa à choisir un Général d'armée qui conduisît les Troupes, & qui fût comme l'ame de cette grande entreprise. S. Bernard fut choisi pour cela, & on resolut d'un commun consentement, de lui donner le commandement de l'armée.

Notre Historien rappelle dans cette occasion l'exemple de Pierre l'Hermite qui conduisit la premiere Croisade dont l'issue fut si heureuse; il croit qu'on se persuada peut-être, que Dieu avoit attaché le succès de ces sortes d'entreprises à la sainteté de quelque Solitaire, & que l'Abbé de Clairvaux avoit été envoyé du Ciel pour faire dans celle-ci, ce que Pierre l'Hermite

avoit fait dans l'autre; mais il remarque que Pierre l'Hermite, ce zélé Serviteur de Dieu, n'avoit point eu le commandement des Troupes, que c'étoit Godefroy de Boüillon, le plus experimenté Capitaine de son tems, qui les conduisoit; en sorte que ce Capitaine étoit le Josué du Peuple de Dieu, tandis que Pierre l'Hermite étoit le Moïse qui levoit les mains au Ciel, pour attirer le secours divin sur les combattans; Dom Jean de Lannes observe que les plus grands exploits de Pierre l'Hermite, dans ce qui regardoit le dehors, se reduisoient à animer les Soldats, ou que s'il fit quelquefois la fonction de Capitaine, il éprouva à son malheur, que ce n'étoit point là le poste où Dieu l'appelloit.

Aussi, dit notre Auteur, S. Bernard, qui sçavoit allier la sagesse avec la pieté, n'eut garde de consentir à un tel choix, & comme toute sa resistance auroit été inutile contre la resolution d'une assemblée, où l'autorité spirituelle & l'autorité temporelle étoient jointes ensemble, il écrivit fortement au Pape pour le prier de détourner ce coup, qui, selon les termes de notre Auteur, paroissoit également contraire au bon sens & à la pieté.

L'Historien interrompt ici son narré pour rapporter ce qui se passa à l'égard de l'Archevêque de Reims Samson de Mauvoisin, à qui le Pape venoit de rendre le *Pallium*, qu'il lui avoit ôté : cet évenement oblige Dom Jean de Lannes, à quelques digressions que nous passons pour nous tenir dans les bornes d'un Extrait.

Le Pape ayant reçu la Lettre où S. Bernard, qu'on avoit choisi pour commander l'armée des Croisez, se plaignoit amérement de ce choix, entra là-dessus dans toutes les pensées du Saint; ses remontrances lui parurent si justes, qu'Eugéne non seulement le déchargea de cet emploi qui ne lui convenoit point, mais qu'il l'exempta même, à cause de la foiblesse de sa complexion, de faire le voyage de la Terre Sainte; cependant pour ne pas laisser oisifs les talens de ce Saint homme, le S. Pere l'appliqua à d'autres emplois qui étoient plus de son ministere; ce fut d'aller prêcher la Croisade en Allemagne. » Quoique les » Princes de France, *lui écrivit le* » *Pape*, souhaitent que vous vous » mettiez à leur tête, vous ne devez néanmoins vous armer que » du glaive de la parole de Dieu, » & prendre la trompette évangeli» que pour annoncer la guerre.

Notre Historien remarque, après le Pere Daniel dans son Histoire de France Tome 3. p. 354. que le Saint s'acquita de cet emploi avec tant de succès, que l'Empereur Conrad IIIe. du nom, fils de Fréderic Duc de Suabe, prit la Croix avec son neveu Frideric, qui fut aussi depuis Empereur, qu'à son exemple, une infinité de Seigneurs, de Gentilshommes & de peuples d'Allemagne se croiserent; qu'un grand nombre d'Anglois & de Soldats d'autres Nations, vinrent se joindre, les uns, à l'armée de Fran-

ce, les autres, à l'armée de l'Empereur, & qu'il se fit presque par toute la Chrétienté une paix générale; les Princes s'empressant à l'envi, de contribuer au succès de cette expedition.

Dom Jean de Lannes suspend ici son Histoire de la Croisade, pour rapporter ce que le Pape Eugéne fit pour le retablissement de l'Evêché de Tournay. Les Evêques de Noyon en étoient en possession depuis six cens ans, & gouvernoient ces deux Eglises: mais tous n'avoient pas le même zéle que S. Eloi, à qui on avoit imposé, malgré lui, un fardeau si pesant. La plûpart de ses Successeurs demeuroient tranquilles à Noyon, & ne venoient jamais à Tournay, ce qui portoit un grand préjudice à ces peuples; & faisoit que le Christianisme y étoit presque inconnu. S. Bernard avertit le Pape de ce desordre, & le remede y fut aussitôt apporté. Car Eugéne sacra de ses mains Anselme Abbé de Saint Vincent de Laon, qui étoit alors à Rome pour les affaires de l'Eglise, & l'investit de l'Eglise de Tournay, où Anselme fit bien-tôt refleurir la Religion. L'on craignoit que le Roi de France ne s'opposât à cette nouveauté, & qu'à la sollicitation de l'Evêque de Noyon, il ne voulût empêcher ce démembrement, mais Eugéne avoit eu soin de prévenir Sa Majesté, & d'en écrire aussi au Comte de Flandres qui s'y trouvoit interessé. A ce mot de *Majesté*, notre Historien remarque qu'on traitoit alors les Rois d'*Altesse*, & que s'il leur donne ici le titre de *Majesté*, c'est pour s'accommoder à l'usage établi depuis. Quoiqu'il en soit, Eugéne écrivit encore à Samson Archevêque de Reims, à Simon Evêque de Noyon, & aux autres Evêques de la Province, pour les exhorter à reconnoître le nouvel Evêque, & ils firent là-dessus, ce que le Pape souhaitoit d'eux.

Eugéne, qui malgré tout ce qu'il avoit à souffrir de la sédition des Romains, étoit continuellement occupé des affaires de l'Eglise, vint à considerer que l'expedition de la Terre-Sainte pouvoit être sujette à de grands inconveniens, parce que tandis que les Chrétiens iroient en Orient combattre les Infidelles, d'autres Payens dont on étoit environné en Occident, pourroient se prévaloir de cette absence; Que le Dannemarc demeureroit en proye aux Sclaves, la Saxe aux Livoniens, l'Espagne aux Sarrazins, l'Etat de Gênes aux habitans des Isles Baléares. Ces considerations l'engagerent à publier une seconde Croisade contre ces Infidelles d'Occident. Il écrivit dans toutes ces Provinces, pour exhorter les Chrétiens qui y demeuroient, à commencer par déclarer la guerre à ces Payens, & il leur promit pour ce sujet, les mêmes graces & les mêmes privileges qu'il avoit accordés à ceux qui partoient pour la Palestine. Ils embrasserent avec empressement le parti que leur proposa Eugéne. Il est vrai qu'ils ne prirent pas la Croix

comme ceux-ci, & qu'ils ne l'attacherent pas sur leurs vêtemens militaires, mais ils la faisoient porter élevée devant les bataillons & les escadrons, ce qui leur fit donner aussi le nom de Croisés.

En vertu de ces Lettres du Pape qui furent regardées comme des commandemens venus de la part de Dieu même, il n'y eut point de Province en Europe où l'on ne fît la guerre aux Infidelles. Les Chrétiens, dit notre Historien, se regardoient en cette occasion, comme ces anciens Israëlites, qui allant à la conquête de la Terre promise, avoient eu ordre du Ciel, d'exterminer toutes les Nations Infidelles, Amorréens, Cananéens, Jébuséens, *&c.*

On fait ici une remarque bien digne d'attention. C'est que les Danois qui paroissoient hors d'état de profiter de cette indulgence de Rome, à cause des cruelles divisions qui partagoient le Royaume de Dannemark, furent les premiers à obéir à cet ordre du Pape. Canut & Suenon disputoient ensemble cette Couronne, & se faisoient depuis long-tems, une guerre opiniatre qui alloit à la destruction de l'Etat, puisque de quelque côté qne la victoire se déclarât, ce ne pouvoit être qu'aux dépens de la vie des Danois. Mais par un changement peu attendu, ils se réunirent sans cesser d'être ennemis, & mettant à part leurs differens personnels, ils se donnerent mutuellement des ôtages, & joignirent leurs forces ensemble pour aller attaquer les Sclaves. Les Saxons firent la même chose dans leurs Pays à l'égard des Livoniens. Les Espagnols s'éleverent avec vigueur contre les Sarrazins qui occupoient encore une partie des Espagnes, & ils reprirent sur eux, plusieurs Villes; les Génois les chasserent de l'Isle de Minorque, & l'on peut dire, remarque notre Auteur, que les Croisés d'Occident furent plus heureux contre les Infidelles, que ceux qui allerent les attaquer dans la Syrie.

Voilà pour ce qui regarde le premier Livre de cette Histoire du Pontificat d'Eugéne III Car elle est divisée en quatre Livres. Voici en abrégé ce qui regarde le second. On y voit d'abord, comme Eugéne fut obligé de passer en France. Ce Pape toûjours hors de Rome, se trouvoit très-embarrassé. La réduction des Romains lui paroissoit fort éloignée: il n'avoit point de troupes pour les dompter, & son séjour en Italie ne faisant qu'aigrir les esprits, il crut qu'en menaçant les Romains de transferer son Siége ailleurs, & faisant mine de les abandonner pour toûjours, ils rentreroient en eux-mêmes, & seroient peut-être les premiers à solliciter son retour. Il tenta ce moyen, mais inutilement. Les Romains persisterent dans leur obstination, & Eugéne se détermina enfin à passer en France, convaincu d'ailleurs que sa presence n'y seroit pas inutile pour hâter les affaires de la guerre sainte, lesquelles commençoient à languir, par l'absen-

ce de S. Bernard qui étoit en Allemagne où il prêchoit la croisade. Le Pape arriva en France, au commencement de l'année 1147. mais avant son arrivée, le Roi tint à Etampes, touchant la Croisade, une assemblée où assista S. Bernard qui étoit revenu d'Allemagne. On y prit les dernieres mesures pour le départ du Roi & de l'armée des Croisés que le Roi devoit commander en personne. Eugéne peu de tems après arriva a Paris; le Roi avec toute sa Cour fut au-devant de lui, & l'Evêque de Paris, qui étoit Thibaut, auparavant Prieur de S. Martin des Champs, fut avec tout son Clergé jusqu'aux portes de la Ville le recevoir. Ce Pontife fut ainsi conduit avec beaucoup de cérémonies, jusqu'à l'Eglise de Notre-Dame, ayant toûjours le Roi à sa droite & un Cardinal à sa gauche. Après une longue priere qu'il fit dans cette Cathedrale, on le mit en possession d'un appartement qui lui avoit été preparé à S. Martin des Champs. Là on lui rendit compte de tout ce qui s'étoit passé dans l'assemblée d'Etampes. Il l'approuva, regla de concert avec le Roi, diverses choses qui regardoient l'expedition de la Terre-Sainte & il engagea les Eglises de France à contribuer par de grosses sommes, aux frais de la guerre.

Quelques jours après (& voici un article singulier) le Pape voulut aller à l'Abbaye de Sainte Genevieve, célébrer la Messe. Le Roi s'y rendit avec tous les Princes & les Seigneurs de sa Cour. Cette Eglise, dit notre Historien, étoit alors déservie par des Chanoines Réguliers, qui étoient fort éloignés de la vertu de leurs prédecesseurs. Une fondation de cinq ou six cens ans, observe-t-il, porte rarement les marques d'une sainteté primitive. Ils avoient étendu devant l'Autel, un riche tapis, sur lequel le Pape se prosterna pour faire sa priere, après quoi il passa à la Sacristie où il se revêtit des ornemens qu'on lui avoit preparés pour dire la Messe. Alors ses Officiers, appuyés, dit notre Auteur, d'une ancienne coûtume, prirent le tapis comme un meuble qui leur appartenoit. Les Chanoines & leurs Officiers n'approuverent point une telle coûtume. Cette conduite les irrita, ils se jetterent sur les gens du Pape, & firent tous leurs efforts pour leur arracher le tapis. Ceux-ci tenant ferme on en vint aux mains, & on se battit rudement. Au bruit de ce tumulte, le Roi accourut, croyant que sa presence appaiseroit tout. Mais ce Prince se sentant frappé dans la foule, se retira, & le vacarme ne finit que lorsque les Chanoines de Sainte Genevieve & leurs Domestiques ne trouvant plus de resistance se furent emparés du tapis, tout déchiré. Le Pape montra dans cette occasion beaucoup de phlegme & de presence d'esprit. Car le tumulte étant appaisé, il monta à l'Autel, comme s'il ne fût rien arrivé d'extraordinaire; la Messe ne fut pas plûtôt finie, que les Of-

ficiers du Pape furent lui porter leurs plaintes, contre ces Chanoines; les uns lui montroient leurs habits déchirés, les autres leur visage ensanglanté. Le Pape fut trouver le Roi, qui indigné du procédé des Chanoines, projetta de concert avec Eugéne, de donner leur Maison à des Moines de Clugni. Le Roi partant pour la Croisade, remit l'execution de ce projet au Pape, & à Suger Abbé de S. Denis, qui dans l'assemblée tenuë à Estampe, avoit été choisi pour être Régent du Royaume pendant l'absence du Roi & de la Reine, fardeau qu'il accepta avec de grandes peines, & auquel il fallut que le Pape le contraignît par un commandement exprès.

On étoit prêt de recevoir à Sainte Genevieve huit Moines de S. Martin des Champs, sous la conduite du Prieur de Saint Pierre d'Abbeville, en vertu d'un bref de Sa Sainteté : lorsqu'à la priere des anciens Chanoines, le Pape consentit qu'ils seroient reformés par des Chanoines Réguliers, & non par des Moines qui ne convenoient en rien avec eux. On appella pour ce sujet, des Chanoines de S. Victor, & ces Chanoines furent introduits à Sainte Genevieve, où l'Evêque de Meaux, en presence d'une grande partie du Clergé de la Ville, benit solemnellement le nouvel Abbé, qui étoit Odon, auparavant Prieur de S. Victor, lequel devint par-là, le premier Abbé de Sainte Genevieve depuis cette reforme.

Dom Jean de Lannes dit qu'il n'est pas croyable combien Eugéne reçut de complimens du service qu'il venoit de rendre à l'Eglise en chassant de Sainte Genevieve ces anciens Chanoines, & en leur substituant des Religieux qui étoient d'une sainteté reconnuë.

Après plusieurs Histoires particulieres qu'il rapporte, & que nous passons pour éviter la longueur, il vient au départ du Roi pour la Terre Sainte : ce Prince s'y prepara par la visite des Hôpitaux des Lépreux; il partit ensuite de Paris le lendemain de l'Octave de la Pentecôte, & alla à S. Denis pour y prendre l'Oriflamme, & y recevoir la bénédiction du Pape qui l'y attendoit.

Sa Sainteté révêtuë de ses habits Pontificaux, accompagnée de l'Abbé Suger & de tous ses Religieux qui étoient au nombre de cinquante, reçut le Roi à la porte de l'Eglise, & le prenant ensuite par la main, le conduisit aux tombeaux des saints Martyrs. Le Roi entendit ensuite la Messe du Pape, après quoi il prit l'Oriflamme sur l'Autel, & reçut des mains du Pape, avec sa bénédiction, les marques des Pélerins de la Terre-Sainte, c'est-à-dire la Pannetiere & le Bourdon; car pour la Croix, il la portoit toûjours cousuë sur la manche droite de son habit, depuis l'assemblée de Vezelai. Ensuite, s'adressant au Pape, il le pria de prendre le Royaume sous sa protection.

Le Roi partit pour se rendre à Metz, s'y mettre à la tête des troupes, & le Pape retourna à Paris. La premiere chose qu'Eugéne y fit fut d'envoyer deux Légats *à Latere* pour la Terre-Sainte, avec ordre de ne point abandonner les Chefs de cette expedition, & de leur rendre tous les secours necessaires: l'un étoit le Cardinal Gui de Florence, destiné pour être auprès de la personne du Roi, & l'autre le Cardinal Théodin, pour l'Empereur Conrad, qui avoit déja pris les devans, à la tête d'une armée de plus de cent mille combattans, parmi lesquels il y avoit soixante & dix mille Cuirassiers à cheval.

Notre Auteur passe ici à la prise d'Almeria sur les Maures par les soins d'Eugéne: article curieux par plusieurs circonstances remarquables, & entre autres par le desinteressement que les Génois firent paroître dans une telle occasion; car tout le butin de cette Ville ayant été partagé en trois lots, ils ne voulurent pour leur part, dit-on, qu'un Vase précieux de pierre de Smaragde, qu'on assure être *un Plat qui avoit servi à la derniere Céne que Notre-Seigneur fit avec ses Disciples, le même où étoit l'Agneau Paschal, & où Notre-Seigneur trempa la bouchée de pain qu'il donna à Judas.* Il est certain que les Génois montrent encore cette Relique dans leur Trésor. Mais notre Historien remarque que tout le monde ne convient pas, quand même la Relique seroit véritable, que les Génois l'ayent euë à la prise d'Almeria, leurs propres Historiens mêmes n'en parlent pas, ils disent que les Génois eurent pour leur part, dix mille Captifs, & trente mille Maravedis d'or. La Ville fut prise au mois d'Octobre de l'année 1147. & par cette expedition principalement dûë au Pape Eugéne, les Chrétiens se trouverent affranchis d'un joug insuportable.

La prise de Lisbonne par l'armée des Croisés, les Héréſies excitées dans les Eglises de Languedoc par un Moine Apostat nommé Henri, les moyens que prit Eugéne pour venir à bout de cet Héréſiarque, qui fut enfin arrêté, l'érection du Portugal en Royaume par Eugéne, & enfin les heureuses nouvelles, mais de peu de durée, que le Pape reçut de la Croisade terminent ce second Livre.

Eugéne, quand ces nouvelles arriverent, étoit à Auxerre en attendant l'ouverture d'un Concile général qu'il avoit indiqué à Reims pour y traiter des plus importantes affaires de l'Eglise. Ce qui le détermina à choisir cette Ville plûtôt qu'une autre, fut que l'Archevêque de Reims tenoit dans ses prisons un Hérétique dont il reservoit le jugement à Sa Sainteté. Cet Hérétique s'appelloit *Eon*, il se disoit le Juge des vivans & des morts, & cela sur l'allusion grossiere de son nom avec le mot *eum*, qui se lit dans cette conclusion des exorcismes, *per eum qui judicaturus est*, &c. Cette imagination, toute ridicule qu'elle étoit, ne laissa pas de lui servir à séduire le vulgaire: les

Bretons y furent pris, & comme il employoit plusieurs prestiges, ces prestiges furent regardés comme autant de miracles. Après avoir fait beaucoup de Disciples dans la basse Bretagne son Pays, il lui prit envie de venir en France, où il ne trouva pas ce qu'il pensoit. A peine eut-il commencé à y débiter ses rêveries, que quelques Seigneurs des lieux, se mirent en devoir de l'arrêter. Il échappoit cependant, & disparoissoit par le moyen de ses enchantemens : l'Archevêque de Reims, dit notre Auteur, rompit le charme, & trouva le secret de se saisir de lui & de ses principaux Disciples, qu'il tint enfermés jusqu'à l'ouverture du Concile.

Nous en demeurons là pour le present ; nous reservons le reste pour un autre Extrait, dans lequel nous rendrons compte des deux autres Livres, qui renferment bien des particularitez curieuses.

CINQUIE'ME LETTRE DE M. ASTRUC, MEDECIN-Consultant du Roi, & Professeur en Medecine au Collége Royal, à M. de Laire, Docteur en Medecine de la Faculté de Montpellier, sur l'Extrait qui a été donné de la quatriéme Lettre de M. Astruc, par l'Auteur des Observations sur les Ecrits modernes. A Paris, 1738. Broch. *in*-4°. pag. 7.

L'Auteur des *Observations sur les Ecrits modernes* (M. des Fontaines) en parlant de la quatriéme Lettre de M. Astruc, a proposé sur ce qui en fait le sujet, certains doutes dont M. Astruc prétend que cet Auteur & les autres qui travaillent comme lui pour les Chirurgiens, pourroient abuser, en regardant ces doutes comme des demonstrations. M. Astruc, dans cette cinquiéme Lettre, qui est imprimée, ainsi que les quatre autres, sans nom d'Imprimeur, ou de Libraire, se donne le soin d'éclaircir les doutes dont il s'agit. Ils sont fondés sur cinq réflexions que nous allons rapporter de suite ; après quoi nous exposerons les éclaircissemens que donne là-dessus notre Auteur.

Premiere Réflexion. » L'épithéte » d'*Eximius*, donnée à Carpi dans » le titre de son Livre, fait connoî- » tre évidemment, *dit l'Auteur des* » *Observations*, que Carpi n'a point » été l'Editeur de ses Ouvrages, » n'étant pas naturel qu'on s'ap- » pelle soi-même du nom d'*E-* » *ximius.*

Seconde Réfléxion. » M. Astruc, » *dit le même Observateur*, est trop » versé dans la bonne Latinité pour » ignorer qu'*Eximius Medicinæ* » *Doctor*, ne signifie point *Docteur* » *en Medecine*, mais qu'en bon » Latin, il veut dire, *grand Maî-* » *tre en l'art de guérir.*

Troisiéme Réfléxion. » A l'égard » de l'occupation de Carpi, lequel » professa, dit-on, l'Anatomie & » la Chirurgie dans deux Universi- » tez, celle de Pavie & celle de » Boulogne, quelques-uns préten-

» dent, qu'on ne doit point pour » cela, conclure qu'il fût ce » qu'on appelle Docteur en Me» decine.

Quatriéme Réfléxion. » Les » Medecins dont M. Astruc fait » mention, ont composé de fort » bons Ouvrages, où ils parlent » du mal de Naples, & de ses » remedes, mais ont-ils traité eux» mêmes cette maladie ?

Cinquiéme Réfléxion. » Les an» ciens Chirurgiens, *dit encore l'Ob*» *servateur*, ont non seulement » connu la vraye méthode, mais ils » l'ont pratiquée. Ils ont sçu ajoûter » aux principes généraux des Mé» decins, leurs Observations par» ticulieres; ils ont sçu découvrir » par leurs propres yeux, & par la » grande habitude du traitement, » une infinité de differences, soit » dans les genres, & les especes de » la maladie de Naples, soit dans » la constitution, l'état & les affec» tions des malades, & ils ont ap» pris à y appliquer le remede, dif» feremment modifié, selon les cas » differens.

M. Astruc répond à chacune de ces réfléxions à mesure qu'il les rapporte, & il fait voir que l'Auteur des *Observations* qui les a faites, ou à qui on les a suggerées, a été trop vîte.

Quant à la premiere, sçavoir, Que l'épithéte d'*Eximius* qui accompagne le nom de Carpi, dans le titre de ses Ouvrages, montre évidemment que Carpi n'a point été l'Editeur de ses Livres : notre Auteur répond que pour juger de la prétenduë solidité de cette objection, il faut consulter les anciennes Editions des Ouvrages de Carpi, & que si on les consulte, on verra 1°. Que son Traité de la fracture du crâne, imprimé à Boulogne en 1518. à la fin duquel le nom de Carpi se trouve joint à l'épithéte d'*Eximius*, est intitulé : *Tractatus de Fracturâ Calvæ sive Cranei, à Carpo editus*. . . . . 2°. Que son *Introduction à l'Anatomie*, imprimée aussi à Boulogne en 1523. à la fin de laquelle la même épithéte d'*Eximius* accompagne encore le nom de Carpi, porte pour titre : *Isagogæ breves perlucidæ ac uberrimæ in Anatomiam*. . . . . *à Carpo* . . . . *ad suorum Scholasticorum preces, in lucem datæ.* Quoique ces preuves soient décisives, M. Astruc veut bien, par surcroit, y en ajoûter d'autres que voici : Carpi dédie luimême son Traité de la Fracture du crâne, à Laurent de Médicis, Duc d'Urbin; & sur la fin de cet Ouvrage, il prie ses Lecteurs d'excuser les fautes qu'ils y auront trouvées; il en est de même de l'Introduction à l'Anatomie : Elle est dédiée par l'Auteur même à Albert Pio, Comte de Carpi, & elle finit par un Avertissement où l'Auteur exhorte ses Lecteurs de recourir à ses *Commentaires sur l'Anatomie de Mundin*, en cas qu'ils trouvent quelques *difficultez qui les arrêtent*.

Voilà de quoi convaincre tout le monde, que Carpi a été lui-même l'Editeur de ses Ouvrages.

Mais, *ce seroit*, dit bonnement l'Auteur des Observations, *une fa-*

*tuité sans exemple, que de se qualifier soi-même d'*EXIMIUS DOCTOR.

Non, replique doucement ici M. Astruc, ce n'est point *une fatuité sans exemple*, ou pour mieux dire, il n'y a en cela, aucune *fatuité*.

Pour le prouver, il remarque 1°. Qu'on n'est point blamable quand on ne fait que suivre un usage établi; il cite là-dessus l'exemple de ceux qui se donnent encore aujourd'hui le titre de *Monsieur* à la tête de leurs Ouvrages, sans qu'on les accuse de *fatuité*; or il fait voir que c'étoit alors un usage communément établi, de prendre le titre d'*Eximius* ou autres titres équivalens. Si l'on jette les yeux, dit-il, sur les Livres imprimés au commencement du XVI. siécle, on sera étonné des épithétes que les Auteurs s'y donnent eux-mêmes. Philippe Francus de Péruse, dans un Ouvrage sur le Droit Canon, se qualifie de *Clarissimus Juris utriusque Monarcha*, & Wendelin-Hock sur la maladie Vénérienne, se donne la qualité de *Doctor Medicinæ Approbatissimus*.

L'Auteur des *Observations*, comme on voit, n'a pas ici assez examiné les choses.

Pour ce qui concerne la seconde réfléxion, sçavoir, que selon la bonne Latinité, *Eximius Medicinæ Doctor* ne signifie point *Docteur en Medecine*, mais qu'en bon Latin, il veut dire *Grand Maître en l'art de guerir*, M. Astruc ne bat pas moins en ruine, là-dessus son adversaire: il avertit 1°. Que ce n'est point dans les Ouvrages de Carpi qu'il faut chercher la pureté du Latin & qu'ainsi quelle qu'ait été la signification de *Doctor* dans les Auteurs de la bonne Latinité, il est certain que le titre de *Medicinæ Doctor*, queCarpi se donne, signifie dans cet Auteur, *Docteur en Medecine*, comme il le signifie dans tous ceux qui depuis l'établissement des Universitez, ont pris le même titre. Pour s'en convaincre, il ne faut, comme le remarque M. Astruc, qu'examiner le titre entier que Carpi se donne d'*Eximius Artium & Medicinæ Doctor*. Titre auquel la Traduction de l'Auteur des *Observations* ne sçauroit en aucune maniere convenir, étant visible qu'il ne signifie ici autre chose, sinon que Carpi étoit *Maître ès Arts & Docteur en Medecine*, comme tous les Medecins en prenoient le titre dans le XVI. siécle. Voilà ce que l'Auteur des *Observations* ne sçavoit pas.

A l'égard de la troisiéme réfléxion, sçavoir, que de ce que Carpi a professé, dit-on, l'Anatomie & la Chirurgie dans deux Universitez, celle de Pavie & celle de Boulogne, quelques-uns prétendent qu'on n'en doit pas conclure, qu'il fût pour cela ce qu'on appelle Docteur en Medecine, M. Astruc observe 1°. Que ceux qui ont cette prétention, doivent faire voir par quelque exemple, si dans quelque Université que ce soit, il y a jamais eu de Professeur Public soit d'Anatomie, soit de Chirurgie, qui n'ait pas été en même tems, ce qu'on appelle Docteur en Medecine.

2° Que la seule lecture des Ou-

vrages de Carpi suffit pour fournir d'un côté, des preuves certaines que cet Auteur n'étoit pas Chirurgien; preuves au reste qui ont déja été rapportées dans la quatriéme Lettre de M. Astruc, pag. 11. & pour fournir d'un autre côté, de quoi se convaincre qu'il étoit véritablement Docteur en Medecine. On y verra par exemple, que Carpi dit lui-même, qu'il fut appellé pour la maladie d'un *Galeas Palavicini*, *avec plusieurs autres honorables Medecins.* CUM MULTIS ALIIS HONORATIS MEDICIS, FUI IN CURA MAGNIFICI AC ILLUSTRISSIMI D. GALEATII DE NOBILI FAMILIA PALAVICINORUM. Preuve évidente que Carpi étoit Medecin, & que pour en douter, après cela, il faut, comme le remarque notre Auteur, renoncer à toute certitude sur les faits litteraires.

Nous avons remarqué que Carpi ayant enseigné l'Anatomie & la Chirurgie publiquement dans deux Universitez, c'est une marque qu'il étoit Docteur en Medecine dans ces Universitez; mais on oppose à cela, l'exemple de M. Rouhaut, qui quoique simple Chirurgien, n'a pas laissé, dit-on, d'enseigner la Chirurgie dans l'Université de Turin; mais qu'on ne s'y trompe pas, dit là-dessus M. Astruc; M. Rouhaut n'y a enseigné la Chirurgie qu'en qualité de *Démonstrateur*, & non en qualité de *Professeur*. La preuve en est, qu'il marchoit le dernier à la suite de toute l'Université, & après les Professeurs des Arts & des Langues, ce qu'il n'auroit pas fait s'il avoit été Professeur en Chirurgie dans cette Université.

Quant à la quatriéme réfléxion où l'on demande si les Medecins dont M. Astruc fait mention, & qui, dans de fort bons Ouvrages, ont parlé du mal de Naples, ont traité eux-mêmes cette maladie? M. Astruc répond très-affirmativement, que non seulement ils l'ont traitée, mais qu'ils l'ont traitée avec succès, & que c'est par ce traitement qu'ils se sont la plûpart rendus célébres. Il compte parmi ceux-ci, Catanée, Hock, Bolognini, Massa, Fallope, *&c.* & quant aux autres qui ont été moins célébres, il soûtient qu'il n'en est aucun qui se soit borné à faire sur cette matiere, des Ouvrages de pure spéculation. Il remarque qu'ils parlent tous d'après leurs propres experiences, & il défie l'Auteur des *Observations* de lui nommer ces Medecins qui n'ont connu qu'en spéculation la vraye Méthode de traiter les maladies vénériennes; il offre de lui opposer des preuves évidentes du contraire; mais il dit qu'après cela, il espere que l'Auteur des *Observations* voudra bien se défier des gens qui l'engagent à avancer si légérement de telles propositions.

Nous voici arrivés à la cinquiéme réfléxion où l'Auteur des *Observations* avance sérieusement que les anciens Chirurgiens non seulement ont connu la vraye méthode, mais l'ont pratiquée & ont sçu ajoûter aux préceptes généraux des Medecins, leurs observations par-

ticulieres, *&c.*

M. Astruc déclare que c'est ici une autre allégation suggérée à l'Auteur des *Observations*, une allégation dénuée de preuve, une allégation contraire à la vérité : il prie cet Auteur, d'obtenir de ceux à qui il se fie, qu'ils ayent la bonté 1°. de lui nommer ces Chirurgiens qui ont perfectionné la méthode dont il s'agit, 2°. de lui marquer précisément ce que ces mêmes Chirurgiens ont inventé de nouveau, 3°. de lui indiquer le Chapitre & la page de leurs Ecrits, où ces prétenduës découvertes se trouvent. Moyennant cela il s'engage de faire voir à l'Auteur des *Observations sur les Ecrits modernes*, que ces prétenduës découvertes sont chimériques, ou qu'elles se trouvent dans les Ouvrages des Medecins qui ont écrit auparavant.

Mais de bonne foi, est-il encore besoin, demande ici M. Astruc, d'alleguer des preuves sur un tel article ? » Tous les Chirurgiens, » remarque-t-il, qui ont écrit sur » le mal vénérien, se réduisent à » de Vigo, à de Héri, à Paré, & » à Chaumette. On a prouvé d'une » maniere qui paroît démonstrati» ve, ou qui du moins a été sans » replique. 1°. Qu'il n'y a dans les » Ouvrages de ces Chirurgiens, rien » de bon, qui ne soit dans ceux » des Medecins anterieurs, 2°. » Qu'il s'en faut de beaucoup que » les Ouvrages de ces Chirurgiens » contiennent tout ce que les Me» decins avoient auparavant ensei» gné de bon sur cette matiere.

Comment donc, peut-on se flatter, conclud M. Astruc, de persuader que le public soit redevable aux Chirurgiens, de quelque découverte sur ce sujet ? Il faudroit pour cela, établir des faits & des preuves, & il est impossible, selon M. Astruc, d'en fournir jamais; c'est par-là que se termine la Lettre.

Elle est suivie d'une apostille sur le Libelle dont nous avons parlé à la fin de l'Extrait que nous avons donné le mois de Mars dernier de la quatriéme Lettre de M. Astruc. Cette apostille est conçûë en ces termes : » On vient de m'assurer » qu'il paroît un nouvel Ouvrage » du Bureau de M. Petit, qui con» tient une violente Satire contre » les Medecins de la Faculté de Pa» ris & contre moi. C'est une dé» plorable ressource pour le parti » que ce Chirurgien avoit entre» pris de soûtenir. Mais c'est un » moyen sûr de finir la dispute. Le » Satire & les Invectives m'impo» sent silence, & elles doivent » toûjours produire cet effet sur les » honnêtes gens. Heureusement la » cause de la Medecine n'avoit » plus besoin d'être défenduë, elle » demeure hors d'atteinte, & je » sentois d'ailleurs depuis long» tems, tout le désagrément de la » dispute, où l'honneur & l'inte» rêt de ma profession, m'avoient » forcé d'entrer. Les Ecrivains que » M. Petit gage, n'ont point eu » jusqu'ici d'emploi plus honora» ble pour eux, ni plus lucratif, » que celui d'écrire pour ce Chi-

» rurgien, au lieu que je n'ai jamais » eu d'occupation plus inutile & » plus humiliante que celle de leur » répondre.

INTRODUCTION A LA PHILOSOPHIE, CONTENANT LA Métaphysique & la Logique. Par G. J. 'sGravesande. Traduite du Latin. A Leide, chez Jean & Herm. *Verbeck*. 1737. *in*-12. pag. 472.

IL y a tant d'Ouvrages, & de bons Ouvrages de la nature de celui-ci, qu'il paroît assez inutile d'en publier de nouveaux. Aussi M. *'sGravesande* avoüe-t-il qu'il n'auroit jamais songé à composer ces Elémens de Philosophie, sans son emploi de Professeur. Quand on est dans l'obligation d'enseigner, on aime mieux suivre sa propre méthode, que de s'assujettir à celle d'un autre. Une premiere difference, qui s'annonce dès le titre, entre M. 'sG. & la plûpart des autres Philosophes, c'est qu'il commence par la Métaphysique, au lieu qu'on ne l'enseigne ordinairement dans les Ecoles qu'après la Logique & la Morale. Cet ordre du célébre Professeur de Leide est peut-être le plus naturel, à considerer les choses en elles-mêmes. Il semble qu'il faut connoître l'ame & ses facultez, avant que de penser à en diriger les operations. Mais d'un autre côté, si l'on n'apprend pas aux jeunes gens les régles de la Logique, comment les suivront-ils dans l'étude de la Métaphysique ? Cela nous paroît décisif en faveur de la méthode ordinaire. Cependant l'Auteur ne l'a pas abandonnée sans de fortes raisons ; & nous serions bien aise qu'il nous les eût fait connoître.

Cette Traduction nous a paru bien écrite, & M. 'sG. a qui on l'avoit communiquée avant l'impression, assure qu'elle est très-fidelle.

Il divise sa Métaphysique en deux Parties. La premiere traite de l'Etre ; la seconde de l'ame humaine. Sans nous assujettir à un Extrait suivi, qui offriroit bien des choses communes, nous nous attacherons à ce qui est moins connu, & à quelques idées particulieres à l'Auteur.

En parlant de l'*identité* des substances en général, il fait quelques remarques, d'après M. *Loke* (*Essai Philos. L.* 2. *Ch.* 27.) sur l'*identité* des substances pensantes, & de ce qu'on nomme proprement une personne.

Une personne est une substance intelligente déterminée. Mais outre les idées presentes, il faut qu'elle ait encore le souvenir de ses perceptions passées ; en sorte qu'au sentiment de son existence actuelle se trouve jointe la mémoire de son existence passée. C'est cette mémoire, c'est la suite apperçûë des idées, qui constitue proprement l'identité d'une personne. En supposant cette mémoire, une personne est la même. En l'ôtant la personne est changée, quoiqu'elle soit la même

par rapport à la substance.

Par maladie, ou par quelque autre accident, *Pierre* a perdu entierement la mémoire du passé. Les idées qu'il a presentement, ont aussi peu de relation avec celles qu'il a euës autrefois, qu'avec les idées que *Paul* a euës. Alors, quoique la substance n'ait point été changée, *Pierre* d'aujourd'hui n'est pas plus la même personne que *Pierre* d'autrefois, qu'il est la même personne que *Paul*.

La mémoire n'est pas seulement necessaire pour l'identité de la personne, elle l'est encore pour l'usage raisonnable de la faculté de penser. Sans mémoire, on ne sçauroit comparer ensemble ses idées, ni par conséquent raisonner. » Concevez une intelligence qui n'a le » pouvoir ni de conserver presentes les idées qu'elle voudroit; ni » de se rappeller celles qu'elle a » euës; & vous aurez l'idée de la » plus parfaite folie. « Ainsi il peut y avoir de la mémoire sans esprit; mais il ne peut y avoir d'esprit sans mémoire.

L'ame veut & connoît; & vouloir est une suite de connoître. Car tout être intelligent a le sentiment de sa propre existence, & par conséquent peut préferer un état d'existence à un autre, tenir l'un pour plus heureux que l'autre. Ainsi toute intelligence est susceptible de bonheur ou de malheur.

» Le bonheur & le malheur, » *dit M.* '*sG.* sont des choses dont » les hommes ne parlent la plûpart » du tems que relativement. Ils » appellent malheureux un état » qu'ils nommeroient heureux, » s'ils ne le comparoient pas avec » un état plus heureux. Que si l'on » veut déterminer quelque chose à » cet égard d'une maniere absoluë, » il faudra nommer heureux l'état, » qui est préferé à la non existen» ce, & malheureux celui auquel » la non existence est préferée.

On se dit quelquefois fort malheureux, & on l'est en effet, quoiqu'on ne voulût pas cesser d'exister; & cela arrive, lorsqu'on espere un état plus heureux. On voudroit cesser d'exister, non pour toûjours, mais pour le tems de la souffrance. On préfereroit au malheur un profond sommeil, qui, aussi long-tems qu'il dure, est pour le malheureux une véritable non existence.

Nous remarquerons qu'on pourroit se servir de ces principes pour connoître à quel point on est heureux ou malheureux. On l'est, diton communément, à proportion qu'on croit l'être. Cela est vrai dans un sens & faux dans un autre. Il y a des gens qui se croyent plus malheureux qu'ils ne le sont; & au lieu qu'on exhorte la plûpart de ceux qui souffrent à se distraire de l'idée de leur mal par quelque occupation ou par quelque amusement, il en est à qui il faudroit conseiller de s'appliquer à cette idée, & de mesurer, pour ainsi dire, leur propre sentiment, afin d'en connoître le degré précis. Cependant dès lors que ces personnes se croyent beaucoup malheureuses, elles le sont

beaucoup.

beaucoup. Si donc on pouvoit les détromper de leur erreur, on leur rendroit un service essentiel. Or voici le moyen de sçavoir si on est plus malheureux qu'heureux. Il faut examiner si on a plus de momens désagréables qu'on n'en a d'agréables, & si ces mauvais momens sont plus mauvais, que les bons momens ne sont bons; si les peines l'emportent sur les plaisirs & quant à la durée & quant au degré. Or pour sçavoir cela au juste, il faut se demander combien il y a de momens où l'on aimeroit mieux dormir que veiller; & de combien on l'aimeroit mieux. On est malheureux plus ou moins pendant tout le tems où l'on préferoit le sommeil à la veille; on est heureux, si le contraire a lieu. Voilà une régle sûre pour juger de son état. Or en la consultant, plusieurs découvriront qu'ils ont plus de bons momens que de mauvais, ou du moins qu'ils ont des momens, quoiqu'en moindre nombre, pendant lesquels ils sont plus heureux qu'ils ne sont malheureux dans le reste du tems, & qu'ainsi ils sont, à tout prendre, plus heureux que malheureux.

M. 'sG. a donc bien raison de dire qu'il arrive très-souvent aux hommes, dans leurs jugemens sur le bonheur ou le malheur, de tomber dans des erreurs, ausquelles on doit attribuer une grande partie des maux dont ils se plaignent. Ces maux, quoique très-réels dans un sens, peuvent être appellés dans un autre des maux imaginaires; c'est-à-dire, qu'ils ont leur source dans une fausse maniere de penser.

Selon notre Auteur, l'amour du bonheur est la cause générale de toutes les déterminations de la volonté. »Vouloir, dit-il, est l'acte de notre entendement par lequel nous » préferons un état à un autre. En » considerant la chose avec attention, on verra qu'il n'y a rien » de plus dans la détermination » de la volonté. Je veux qu'une » chose qui est hors de moi soit » d'une certaine maniere. Il est » clair que cela même peut s'exprimer ainsi; que je préfere l'état » d'existence dans lequel j'aurai » l'idée que la chose est de telle » maniere, à un état dans lequel » j'aurai l'idée que la chose est autrement.« En un mot déterminer sa volonté, c'est choisir un état d'existence, qu'on regarde comme le plus avantageux.

Ceci amene naturellement la question de la liberté, question qui a été & qui sera peut-être encore, la matiere de bien des disputes Philosophiques & Théologiques. M. 'sG. définit la liberté, *la faculté de faire ce qu'on veut, quelle que soit la détermination de la volonté.*

Mais il n'y a point de détermination sans cause. On demande donc pourquoi la volonté prend un parti, plûtôt qu'un autre? L'Auteur répond que toute détermination a pour cause la persuasion de l'ame, persuasion qui n'est point produite par des causes méchaniques, mais par des raisons & des

motifs. Ainsi la cause des déterminations n'est point physique, mais morale. Elle agit sur l'intelligence même, de maniere qu'un homme ne puisse jamais être poussé à agir librement, que par des moyens propres à le persuader. Voilà pourquoi il faut des loix, & que les peines & les recompenses sont necessaires. L'esperance & la crainte agissent immédiatement sur l'intelligence.

M. 'sG. rejette la liberté d'indifference prise en ce sens que »l'homme puisse déterminer sa volonté » entre plusieurs objets, en met» tant à part toutes les raisons & » toutes les causes externes, qui » pourroient le porter à préferer un » de ces objets aux autres. « Il ajoûte que dire, je veux, parce que je veux; telle chose me plaît, parce qu'elle me plaît; c'est tenir un langage qui ne signifie rien, ou qui doit être entendu ainsi. Telle chose me plaît à cause de quelque raison qui me la fait paroître préferable à telle autre. » Sans cela le » néant produiroit un effet.

Il y auroit bien des choses à dire sur cette opinion de M. 'sG. & il s'en faut bien qu'en la rapportant nous prétendions l'adopter. Nous remarquerons seulement que c'est celle de M. *Collins*, Anglois. Son Ecrit publié en 1717. & depuis traduit en François sous le titre de *Recherches Philosophiques sur la liberté de l'Homme*, se trouve dans le *Recueil de diverses Pieces sur la Philosophie*, &c. Tome 1. p. 239. Ce Recueil imprimé à Amsterdam, chez *du Sauzet* 1720. a été donné au Public par M. *des Maizeaux*. L'Ecrit de M. *Collins* est suivi des *Remarques* du célèbre M. *Clarke*, qui étoit dans des sentimens fort opposés. Il se propose de faire voir dans ces *Remarques*, que, suivant M. *Collins*, l'homme n'est point un agent, mais un être purement passif. Les raisons & les motifs, les vûës de plaisir ou d'utilité, ne sçauroient, dit-il, être la cause physique ou efficiente des actions de l'homme. Les motifs offrent à la faculté motrice les occasions d'agir; mais ils ne la déterminent point à agir. Ainsi elle peut agir ou n'agir pas, malgré toutes sortes de motifs & de raisons; & c'est dans cette *indépendance absolue* que consiste la liberté de l'homme.

Après avoir prouvé que l'ame est immatérielle, M. 'sG. veut montrer qu'elle ne consiste pas dans la pensée, & qu'outre la pensée actuelle, il y a quelque sujet, que nous ne connoissons point, dans lequel les pensées particulieres resident, & qui est la substance même de l'ame. Voici sa preuve.

» La considération de la mé» moire confirme que la substance » de l'ame a un grand nombre d'i» dées qui ne lui sont point presen» tes, & qu'elle peut cependant se » rappeller. Ces idées sont autre» ment dans l'ame, que celles qui » ne lui ont jamais été presentes. » Y a-t-il quelqu'un qui puisse » concevoir que les idées en que» stion resident dans la pensée?

» Si quelqu'un dit, que la mé- » moire n'appartient pas à l'ame, » mais au corps, & qu'elle dépend » entierement de la constitution » du cerveau, il se jettera dans de » nouvelles difficultez encore plus » embarrassantes; car il ne pourra » accorder aucune mémoire aux » esprits séparés des corps; & quel- » le seroit, en ce cas, l'intelligen- » ce des esprits? *Voyez ci-dessus*, » *pag.* 1098.

Ceux qui disent, comme *Descartes*, que l'ame consiste dans la pensée, affirment conséquemment qu'elle pense toûjours. M. *Loke* le nie (*Voyez Essai Philosophique Liv.* 2. *Ch.* 1.) Mais M. 'sG. croit, & c'est aussi le sentiment de M. *Clarke*, que c'est une question qui ne peut être décidée par des preuves évidentes.

En écartant la pensée, il ne reste plus aucune idée de l'ame. Mais cela vient de ce qu'on ne connoît qu'une seule proprieté de cette substance. Ne peut-il point y avoir dans la substance inconnuë de l'ame d'autres proprietez, qui puissent subsister sans une pensée actuelle? Il y a, par exemple, une autre proprieté de l'ame, la mémoire, dont on ne voit pas la liaison necessaire avec une pensée actuelle. Cette proprieté consiste, comme on vient de le dire, en ce que certaines idées résident dans l'ame, sans lui être actuellement presentes. Or qui peut affirmer, qu'en ôtant toute idée presente, il ne reste point dans l'ame de pareilles idées, qui peuvent être rappellées, ou qui reviennent souvent d'elles-mêmes? On ne sçauroit donc, selon notre Auteur, décider sans témerité, que l'ame pense toûjours. Mais, continue-t-il, ceux qui affirment que quelquefois l'ame ne pense point, & que cela est décidé par l'experience, ne paroissent pas juger moins témerairement.

» Il est certain que les hommes » se trouvent quelquefois, & mê- » me pour un tems assez long, dans » un état qui ne laisse dans leur » ame aucune trace des pensées » qu'ils ont euës durant l'intervalle » en question, s'il est vrai qu'ils en » ayent eu effectivement; de ma- » niere que, par rapport à eux, » le premier moment de cet état se » trouve confondu avec le dernier. » C'est ce qui a quelquefois lieu » dans un profond sommeil, & » toûjours, quand le cerveau est » blessé, ou comprimé d'une cer- » taine maniere.

» Mais il ne s'ensuit point de-là » que l'ame n'ait point pensé. Car » il paroît quelquefois, par des » marques indubitables, que l'ame » a eu quelques idées durant le » sommeil, dans les occasions mê- » mes où il ne reste pas la moindre » trace de ces idées après le reveil; » de maniere que celui qui a dor- » mi, s'imagine n'avoir point pen- » sé.

M. 'sGravesande parle ensuite de l'union de l'ame & du corps, & des effets qui en resultent. On attribue communément à cette union les diverses inclinations des hom-

mes, & leurs divers degrez d'esprit. Mais, selon notre Auteur, cette opinion n'est pas bien certaine. Il est prouvé par l'experience que le corps a une prodigieuse influence sur l'esprit, & que celui-ci éprouve les changemens les plus marqués, dès que la constitution de celui-là est changée. Cependant la nature de la substance de l'ame ne nous est pas assez connuë, pour que nous attribuions au corps seul la varieté des génies & des caracteres. Rien n'est mieux que de raisonner d'après l'experience. Mais il arrive souvent, sans que nous nous en appercevions, que nos conséquences sont trop étenduës, & que le raisonnement nous mene au-delà du fait. Dès lors c'est pure conjecture, plus ou moins vraisemblable. Ce n'est plus voir, c'est deviner.

On peut expliquer par les loix de l'union de l'ame & du corps, pourquoi des opinions admises depuis long-tems sont si difficiles à changer, quoique nous remarquions qu'elles ne sont point appuyées sur des raisons solides. On peut, par le même principe, rendre raison, pourquoi les hommes reviennent à d'anciennes erreurs, quoique des argumens sans replique leur en ayent fait sentir le foible. Malgré des lumieres assez distinctes, on est quelquefois presqu'invinciblement entraîné à croire ou à ne pas croire certaines choses; & on regarde ce sentiment confus, comme une preuve de vérité. Si telle opinion étoit fausse, dit-on, je ne me sentirois pas si porté à l'admettre. Si telle autre étoit vraye, je ne me sentirois pas si porté à la rejetter. Il y a bien de l'orgueil ou de l'ignorance à se fier tant à des repugnances & à des penchans qui n'ont le plus souvent d'autre source que le préjugé.

Sur la maniere dont l'ame est unie avec le corps, M. 'sG. expose les trois Systêmes entre lesquels se partagent les Philosophes; 1°. celui de l'influence reciproque de l'ame sur le corps, & du corps sur l'ame; 2°. celui des causes occasionelles du P. *Malebranche*; 3°. celui de l'harmonie préétablie de M. *Leibnitz*.

L'experience est l'unique fondement de la premiere de ces opinions. Mais ceux qui la rejettent, nient qu'il soit prouvé par l'experience, que l'ame ait quelque pouvoir immédiat sur le corps. Il est seulement prouvé que les volontez de l'ame & les mouvemens du corps sont dirigés de maniere qu'ils concourent necessairement ensemble.

Mais il y a plus, ajoûtent-ils; & l'influence est impossible. Si le corps par son mouvement agit sur l'ame, il perd par cette action de son mouvement, ou il n'en perd pas. Or ni l'un ni l'autre ne se peut faire, si l'ame ne resiste. Mais ce qui n'est point materiel, ce qui n'est point corps, peut-il resister au corps ?

D'ailleurs les mouvemens qu'on remarque dans l'Univers, étant dirigés suivant des loix déterminées;

les corps obſervent conſtamment entr'eux un certain ordre, qui ſeroit troublé à chaque moment, ſi des êtres ſpirituels pouvoient changer les mouvemens des corps.

Ceux qui admettent les cauſes occaſionelles prétendent que Dieu eſt lui-même l'Auteur immédiat de l'union de l'ame & du corps. Mon ame veut mouvoir mon bras, & Dieu le meut. Pareillement, lorſque des corps étrangers agiſſent ſur nos nerfs, Dieu eſt l'Auteur immédiat des perceptions qui naiſſent de l'action de ces corps.

On oppoſe à ce Syſtême, qu'il n'eſt pas conforme à la ſageſſe divine que Dieu agiſſe toûjours; Que ce n'eſt pas raiſonner aſſez philoſophiquement, que de recourir perpétuellement au concours de Dieu, pour expliquer chaque phénoméne; Que l'union entre l'ame & le corps ſeroit un miracle perpétuel; Qu'enfin la volonté des hommes troubleroit à chaque inſtant l'ordre des choſes en produiſant de nouveaux mouvemens, quoique cela n'arrivât que par l'intervention du Créateur.

Ces difficultez ont conduit à un troiſiéme Syſtême, qui eſt celui de l'harmonie préétablie. Comme il eſt peu connu du plus grand nombre de nos Lecteurs, & qu'ils ſeront bien aiſes de le connoître, pour plus de clarté, nous l'expoſerons dans les propres termes de M. 'sG.

» Suivant ce dernier Syſtême, » l'ame poſſede la faculté de former toutes ſortes de perceptions, » & même ſes ſenſations; de maniere que l'état où l'ame ſe trouve dans un moment quelconque, » ſoit une ſuite de l'état où elle a » été dans le moment précédent, » & cela, ſuivant certaines loix déterminées, non pas phyſiques, » mais qui s'accordent avec la nature de l'intelligence.

» C'eſt à cauſe de cette faculté » de l'ame, que M. *Leibnitz* l'appelle un *Automate ſpirituel*; ce » qui étant entendu dans le ſens » que M. *Leibnitz* & ſes Diſciples » ont attaché à ces mots, ne détruit ni la liberté ni la contingence des actions humaines.

» Ainſi il ne faut aucune action » externe, pour exciter des ſenſations ou des perceptions dans » l'ame. Je vois la lumiere, j'entens le ſon; mon ame elle-même produit ces perceptions. Du » moins elles ſont, en ce moment » même, dans mon ame, par ſa » conſtitution naturelle.

» Le corps eſt une machine que » Dieu a faite de telle maniere que » les loix du mouvement ſuffiſent, » pour lui faire produire généralement tous les effets que nous ob- » ſervons dans le corps humain.

» Comme les hommes, diſent » les Défenſeurs de ce Syſtême, » peuvent conſtruire des machines » qui imitent certaines actions humaines, pourquoi Dieu ne pourroit-il pas conſtruire une machine, qui feroit méchaniquement » tout ce qu'un homme fait pendant le cours entier de ſa vie, & » dans laquelle arriveroit tout ce » qui ſe paſſe dans le corps hu-

» main, puisque le nombre des » mouvemens requis pour cela est » fini.

» Cela étant, concevons une » ame & un corps, qui s'accordent » tellement ensemble, que les » mouvemens du corps répondent » aux perceptions & aux détermi- » nations de l'ame; & nous y trou- » verons tout le mistere de l'union » qu'il y a entre l'ame & le corps. » C'est cet accord qu'on nomme » l'*harmonie préétablie.*

» Dieu a arrangé les choses de » maniere que chaque ame humai- » ne a son corps, dont les mouve- » mens répondent aux changemens » qui arrivent dans l'ame.

Voyons maintenant ce que pense M. 'sG. sur ces differens Systêmes. Il commece par avoüer que la chose même qu'il s'agit d'expliquer lui paroît d'une obscurité impénétrable.

Mais 1°. quoiqu'il ne conçoive pas comment l'ame peut agir sur le corps, & le corps sur l'ame, il ne lui paroît pas qu'il s'ensuive delà que toute influence doive être rejettée. Les substances nous sont inconnuës; & nous ignorons bien des choses relatives à leurs proprietez. Un corps n'agit point sur un autre corps par son mouvement, sans éprouver quelque resistance. Mais de sçavoir si par une action toute differente, & dont nous n'avons point d'idée, il ne pourroit pas agir sur une autre substance, de façon pourtant que la cause répondit à l'effet, c'est, dit M. 'sG. ce que je n'oserois décider dans une matiere aussi obscure.

2°. Selon notre Auteur, le Systême des causes occasionelles satisfait très-bien à la question proposée, & on peut répondre d'une maniere très-plausible aux objections par lesquelles on l'attaque. Mais l'impossibilité du Systême de l'influence n'étant pas clairement démontrée, il n'y a pas moyen de sçavoir, pour lequel des deux il faut se déterminer.

3°. De-là il s'ensuit qu'il n'est point necessaire d'avoir recours à l'*harmonie préétablie.* M. *Leibnitz* ne l'a inventée que pour éviter les difficultez qu'il croyoit voir dans les causes occasionelles. Son Systême, quoique très-ingénieux, est donc inutile, si ces difficultez ne sont point réelles

M. 'sG. traite ensuite la question de l'origine des idées, comme il a traité celle de l'union de l'ame & du corps; c'est-à-dire, qu'il expose les differens sentimens, sans se déclarer pour aucun. C'est sa méthode ordinaire, & elle lui fait honneur. Les grands esprits font les Systêmes, mais les bons esprits n'y croyent point. Quelle élevation, par exemple, quelle force, quelle étenduë de génie, dans ce que le P. *Malebranche* a écrit sur la Métaphysique, & principalement dans son Traité de la Nature & de la Grace? Mais tout cela est-il aussi certain, aussi bien démontré que le croyoit l'Auteur? Il a eu d'abord quelques Disciples assez zélés, plûtôt éblouïs néanmoins que convaincus. En a-t-il encore? Si après

avoir trouvé tant de belles choses, il avoit sçu en douter, rien ne manqueroit à sa gloire.

Nous ne pousserons pas plus loin l'Extrait de cet Ouvrage. C'en est assez pour inspirer la curiosité de le lire à ceux qui veulent se mettre au fait des matieres qui y sont traitées. Avec ce secours ils seront en état d'aller plus loin, & de bien entendre *Locke*, *Leibnitz*, *Malebranche*, &c. Nous ne connoissons point de meilleure *Introduction à la Philosophie.*

*DISSERTATION HISTORIQUE ET CRITIQUE, SUR l'origine & l'ancienneté de l'*Abbaye de Saint Bertin : *& sur la superiorité qu'elle avoit autrefois sur l'*Eglise de Saint Omer : *où l'on répond à la Critique publiée depuis quelque tems contre les titres de cette Abbaye. Par un Religieux de l'Abbaye de S. Bertin.* A Paris, de l'Imprimerie de Jacques *Guerin*, Quai des Augustins. 1737. vol. *in*-12. de 400. pages.

LA supériorité que l'Abbaye de S. Bertin en Artois, prétend avoir euë anciennement sur l'Eglise de S. Omer, fait aujourd'hui la matiere d'une dispute qui peut être regardée comme Litteraire, puisqu'il s'y agit de recherches & de discussions, où la critique doit avoir la principale part. M. l'Evêque de S. Omer & son Chapitre se sont élevés contre le sentiment des Religieux de S. Bertin, & ont publié depuis quelque tems deux Mémoires, dans lesquels pour anéantir cette superiorité prétenduë, on a cru être en droit d'attaquer ouvertement la vérité & l'authenticité des titres de cette Abbaye. C'est pour répondre à ces deux Ecrits, que paroît la Dissertation que nous annonçons, & dont nous allons tâcher de donner une légere idée, sans entrer dans les imputations, les invectives & les vivacitez dont ces sortes d'Ouvrages sont ordinairement remplis; malgré les protestations que les Auteurs font toûjours de garder la moderation que demandent les bienséances & le respect dû au public.

Voici d'abord l'état de la question que nous tirerons de l'Avant propos.

L'Auteur suppose que jusqu'à present, personne n'avoit douté que le Fondateur de l'Abbaye de S. Bertin ne fût un Seigneur nommé Aldroald qui donna sa terre de Sithiu à S. Bertin pour y construire un Monastere, & que l'Eglise de la Sainte Vierge qui est maintenant l'Eglise Cathédrale de S. Omer, avoit toûjours été regardée comme dépendante dans son origine de l'Abbaye de Saint Bertin. Il assure qu'on étoit aussi persuadé que cette Eglise n'avoit été bâtie que quelque tems après celle de S. Bertin, & qu'originairement elle étoit desservie par des Religieux de cette Maison, en conséquence de la donation qui leur en avoit été faite par S. Omer, alors Evêque de Teroüan-

ne. Il soûtient qu'en suivant, sur la foi des titres & de l'Histoire, l'ordre chronologique des faits qui concernent l'Abbaye de S. Bertin, on trouvoit qu'en 820. un Abbé de S. Bertin nommé Fridegis, Diacre & Chanoine, retira alors de l'Eglise de S. Omer 40 Religieux de S. Bertin, pour mettre à leur place 30 Chanoines à qui il donna le tiers des revenus de cette Abbaye; mais que Hugues successeur de Fridugis, pour dédommager au moins par des titres honorifiques l'Abbaye de S. Bertin, du tort réel qu'on venoit de lui faire, obtint par son crédit que cette Abbaye nommeroit dans la suite pour *Gardien* ou Chef des nouveaux Chanoines, un de ses Religieux, qui auroit le droit de chanter la Messe dans l'Eglise de S. Omer quatre fois dans l'année, & qui auroit seul les offrandes de ces jours-là; enfin le Défenseur de l'Abbaye de S. Bertin avance que quoique ce Réglement ne subsiste plus, on n'ignore pas qu'il a eu son execution.

A ces faits l'Ecrivain employé par M. l'Evêque & le Chapitre de S. Omer oppose le Systême suivant. Adroald n'est point le Fondateur de l'Abbaye de S. Bertin. Ce Seigneur ne donna point la terre de Sithiu à S. Bertin, mais à S. Omer, qui y bâtit un Hôpital avec une Eglise dédiée à la Vierge, qui est aujourd'hui l'Eglise Cathédrale de S. Omer. Ce qui prouve, selon cet Auteur, que cette derniere Eglise est plus ancienne que celle de S. Bertin, c'est qu'elle étoit construite avant l'arrivée même de ce Saint dans le Pays, & que l'Abbaye de S. Bertin n'a été fondée que des liberalitez de S. Omer: d'où il tire cette conséquence, que jamais l'Eglise de S. Omer n'a dépendu de l'Abbaye de S. Bertin, & que l'Histoire de la Sécularisation & de la concession prétenduë du tiers des revenus de l'Abbaye aux Chanoines de S. Omer, n'est qu'une fable imaginée par des Auteurs sans crédit & sans autorité.

Après avoir fait connoître en général en quoi consistent les prétentions si opposées des parties, l'Auteur de la Dissertation ajoûte: » Au reste, ce qui fait ici l'objet » de la contestation, pourroit paroître aujourd'hui peu interessant » pour l'Abbaye de S. Bertin: si » elle s'engage dans une Dissertation Historique sur tous ces faits, » ce n'est pas qu'elle veuille reclamer cette supériorité réelle, & » ces prérogatives d'honneur dont » elle joüissoit autrefois dans l'Eglise de S. Omer: elle reconnoîtra toûjours cette Eglise depuis » qu'elle est devenuë Cathédrale, » pour la premiere du Diocése: » elle sçait qu'aujourd'hui elle est » indépendante, & qu'elle n'a » point d'autre Chef ni d'autre Superieur que son Evêque. Ce sont » des avantages qu'elle ne prétend » point lui contester. On la soupçonnera encore moins de vouloir » méconnoître dans la personne de » S. Omer, le bienfaiteur de l'Abbaye de S. Bertin. Accoûtumée » depuis long-tems à publier tout

» ce

» ce qu'elle doit aux soins & à la » générosité de ce saint Prélat, » pourquoi refuseroit-elle de le re- » connoître pour son Fondateur, » si la justice & la vérité lui permet- » toient de se procurer un titre » d'honneur si précieux pour elle ? C'est donc pour l'interêt de cette Justice & de cette vérité que l'Abbaye de S. Bertin prend la plume ; elle doit d'ailleurs cette marque de reconnoissance à celui qu'elle regarde comme son véritable Fondateur ; mais elle avoüe qu'un motif encore plus pressant la fait agir ; c'est la necessité de défendre la sincerité de ses titres & la probité de ses Historiens, attaquées par deux Mémoires ausquels elle répond dans cette Dissertation.

L'Auteur l'a divisée en deux parties. Il entreprend dans la premiere de faire voir quelle est l'origine des Eglises de S. Omer & de S. Bertin, & il y rapporte les preuves qui établissent, selon lui, que l'Eglise de la Sainte Vierge, aujourd'hui la Cathédrale de saint Omer, dépendoit dans son origine de l'Abbaye de S. Bertin. Il se propose dans la seconde Partie de développer la fausseté du Systême, à la faveur duquel les Ecrivains de M. l'Evêque & du Chapitre de Saint Omer ont cru devoir nier cette dépendance. Le Religieux de S. Bertin termine son Avant propos par quelques réfléxions sur le peu d'exactitude & même sur l'infidélité de quelques passages qu'il reproche aux Auteurs des deux Mémoires de n'avoir compilés que pour décrier l'Abbaye de S. Bertin. Nous ne nous y arrêterons point pour venir plûtôt à ce qui forme le corps de l'Ouvrage.

Pour prouver l'origine de l'Abbaye de S. Bertin comme fondée par Adroald, tout se reduit dans le fond, de la part de notre Auteur à rapporter les fragmens d'une Charte dattée de l'onziéme année du regne de Clovis & adressée à S. Bertin, aussi-bien qu'à S. Mommelin & à S. Ebertrand, qui étoient venus avec S. Bertin, de l'Abbaye de Luxeu pour annoncer l'Evangile dans le Diocése de Teroüanne dont Saint Omer étoit alors le 3[e] Evêque. On y voit en effet qu'Adroald déclare qu'ayant voulu se dépoüiller de ses biens en faveur des pauvres, il avoit formé le dessein de donner sa terre de Sithiu à Saint Omer pour bâtir un Hôpital : mais que S. Omer lui avoit persuadé de la donner, comme il fait par cet Acte, à S. Bertin & à ses Compagnons pour bâtir un Monastere en l'honneur du Prince des Apôtres. Voilà le titre primordial & constitutif de la fondation de l'Abbaye de S. Bertin : titre reconnu, suivant l'Auteur, par une tradition constante depuis onze siécles, & appuyé de l'autorité des Sçavans & des plus célébres Historiens modernes qui ont parlé de l'origine de ce Monastere, & dont les noms sont cités dans un grand détail. C'est cependant contre la vérité & l'authenticité de cette Charte que l'Eglise de S. Omer reclame, fondée sur quelques anciens Manuscrits

de la Vie de S. Omer, qu'elle conserve dans ses Archives, & où les faits sont contraires à ce qui est établi par le Monument de l'Abbaye de S. Bertin. Le Défenseur de cette Abbaye prend là-dessus deux partis. Le premier est de discuter l'ancienneté de ces Vies manuscrites de S. Omer & d'en déprimer l'autorité sous le prétexte qu'elles ont été composées par des Ecrivains inconnus plusieurs siécles après la mort de ce saint Evêque; & le second est en les supposant altérées & interpollées, de les faire regarder comme indignes de toute croyance, comme bien d'autres Vies des Saints, lesquelles au jugement de notre Critique, ont les mêmes défauts. Il faut voir dans le Livre même avec combien d'érudition & de sagacité l'Auteur combat ses adversaires sur ces deux points.

A l'égard de la fondation de l'Eglise de la Sainte Vierge, à present la Cathédrale de S. Omer, on suit dans la Dissertation une méthode un peu differente de celle qu'on remarque dans l'article précédent.

Le Monastere que Saint Bertin avoit fait bâtir à Sithieu après la donation d'Adroald, se trouvant peu propre pour y enterrer les Religieux, le saint Abbé eut recours à saint Omer. Celui-ci conjointement avec saint Bertin fit construire sur une colline voisine une Eglise ou Basilique à l'honneur de la sainte Vierge, avec un Cimetiere pour sa sépulture & celle des Moines. Quelque tems après S. Omer donna cette Basilique à saint Bertin, & lui en ceda l'administration à perpétuité pour lui & ses successeurs. Ceux-ci après y avoir bâti les Edifices necessaires, eurent soin d'y envoyer successivement des Religieux de Sithiu pour y faire le service divin. Cette Eglise dépendante dans son origine de l'Abbaye de saint Bertin, fut d'abord nommée le Monastere de la sainte Vierge, & ensuite de saint Omer qui y fut enterré. Telle est, suivant le recit que l'on fait ici, l'origine de l'Eglise de la sainte Vierge ou de saint Omer, érigée en Cathédrale l'an 1559. après la démolition de la Ville de Térouane, & cette origine est encore établie par un acte ou Charte dattée de la sixiéme année de Clotaire III. par laquelle saint Omer donne cette Eglise à saint Bertin, & accorde un privilége d'exemption à son Abbaye. L'Auteur, après en avoir cité quelques fragmens, s'attache à en faire voir l'authenticité non seulement par le témoignage des Ecrivains de l'Abbaye de saint Bertin, tels que Folquin, Folcard, l'Abbé Simon, Iperius; mais encore par celui des Historiens de France & du Pays; tous, selon lui, sur la foi de cette Charte, assurent que le Monastere de Sithiu ou de saint Bertin fut composé de deux Communautez de Moines, fort peu de tems après sa fondation, & que l'une étoit soûmise à l'autre. Il trouve cette vérité exprimée dans un passage de la Vie de saint Erkembode, Evêque de Térouane &

Abbé de S. Bertin, que l'Egliſe de S. Omer a inſeré dans ſon Breviaire, & il fait voir que M. de Valbelle, aujourd'hui Evêque de ſaint Omer, & M. François de Valbelle ſon prédeceſſeur l'ont avoüée en termes formels dans des Ecrits produits en juſtice. Après quoi il répond aux objections que ſes adverſaires font contre ce ſecond titre de ſaint Bertin. Ces objections attaquent la Charte dont il s'agit, par rapport aux diſpoſitions qu'elle contient, à ſa date, à ſa ſoucription & au ſtile dont elle eſt écrite. Le Défenſeur de ſaint Bertin entre ſur ces quatre Chefs dans des diſcuſſions qui nous meneroient trop loin ſi nous voulions nous y arrêter ; nous ne dirons qu'un mot du dernier. La Charte de ſaint Omer eſt ainſi ſouſcrite : *Hæc abs oculis feci, & alius manum meam tenens ſcripſit & ſubſcripſit.* L'Ecrivain de M. l'Evêque de ſaint Omer prenant ces termes à la lettre, prétend qu'il n'eſt point d'exemple d'un acte de deux pages *in-folio* d'impreſſion, qu'on ait fait écrire par un aveugle en lui conduiſant la main. De ſon côté notre Auteur l'accuſe de faire violence au texte le plus clair, & il ſoûtient que ſi on veut faire attention à ce que ſaint Omer déclare immédiatement auparavant, qu'il a dicté & qu'il s'eſt fait relire tout ce que l'acte renferme : *Hanc Epiſtolam voluntarius dictavi & recenſere audivi*, ces autres termes : *Hæc abs oculis feci*, &c. ne peuvent ſignifier autre choſe, ſi ce n'eſt que le ſaint Evêque étant pour lors aveugle, s'eſt ſervi d'une main étrangere pour écrire l'acte & ſon nom : ainſi *manum meam tenens ſcripſit & ſubſcripſit*, veut dire : *l'a écrit & ſigné pour moi, à ma place, par mon ordre & moi preſent.* Il ne nous appartient pas de rien décider ſur ces traductions non plus que ſur le reſte ; nous paſſons à l'article de la ſéculariſation de l'Egliſe de ſaint Omer.

En 820. Fridugis Anglois de nation, Diacre & Chanoine, obtint de l'Empereur Loüis le Débonnaire dont il étoit Chancelier, l'Abbaye de ſaint Bertin qui juſqu'alors avoit toûjours été gouvernée par des Abbez Reguliers. Il avoit déja celles de ſaint Martin de Tours & de Cormery, que le célébre Alcuin dont il avoit été Diſciple lui avoit reſignées de l'agrément de Charlemagne. Sous cet Abbé Commendataire il arriva au Monaſtere de Sithiu ou de ſaint Bertin un changement à peu-près pareil à celui qui s'étoit fait peu de tems auparavant dans l'Abbaye de ſaint Martin de Tours où les Moines s'étoient ſéculariſés, & avoient embraſſé la vie Canoniale. Fridugis fit ſortir 40 Moines de ſaint Bertin qui deſſervoient l'Egliſe de la ſainte Vierge ou de ſaint Omer, & y établit 30 Chanoines auſquels il aſſigna le tiers des revenus de l'Abbaye de ſaint Bertin, en reduiſant en même tems le nombre des Religieux de ce Monaſtere à ſoixante ; de quatre-vingt-cinq qu'ils étoient auparavant. C'eſt à Folquin le Diacre, Moine de ſaint Bertin, qui

écrivit le Cartulaire de cette Abbaye vers le milieu du siecle suivant, au jugement de notre Auteur, que l'on est redevable de cette Histoire de la sécularisation de l'Eglise de saint Omer dont nous venons de donner le précis.

Bovo Abbé de saint Bertin qui écrivoit en 1051. l'Histoire de l'élevation du Corps de saint Bertin, que le P. Mabillon a publiée dans les Actes des Saints de son Ordre, rapporte cette sécularisation de la même maniere, & c'est sur la foi de ces Auteurs que Folcard & Iperius ont établi ce fait, & que l'Eglise de saint Omer elle-même l'a inseré dans son ancien Breviaire en 1550. Ce qui paroît à notre Auteur une preuve décisive en faveur de cette vérité, c'est que le Chapitre possede encore des biens qui ont incontestablement appartenu à l'Abbaye de saint Bertin, & il est persuadé que ce ne peut être qu'en vertu de la donation qui lui en a été faite par l'Abbé Fridugis. Non content de passer en revûë tous les Ecrivains modernes qui sont de son sentiment, il examine encore les raisons que ses parties adverses alléguent, sur-tout l'argument négatif dont ils se servent pour détruire l'autorité du Cartulaire de Folquin, où la sécularisation de l'Eglise de saint Omer est si expressément marquée, & il vient à ce qui a suivi cet évenement.

Il nous apprend que Fridugis étant mort en 834. Hugues fils de Charlemagne & frere de Loüis le Débonnaire obtint l'Abbaye de saint Bertin; que ce nouvel Abbé, quoiqu'élevé dans une Communauté de Chanoines, témoigna beaucoup d'affection pour l'état Monastique, & qu'il en donna des preuves en particulier à son Abbaye, en songeant à reparer le tort que son prédecesseur lui avoit fait. Qu'il reprima les entreprises des Chanoines de saint Omer qui vouloient à leur tour s'assujettir les Moines de saint Bertin; qu'il maintint ceux-ci dans leurs prérogatives; mais qu'il ne put remettre les choses dans le même état qu'elles étoient auparavant, ni empêcher que la sécularisation ne subsistât, enfin que pour conserver du moins des marques de la superiorité de l'Abbaye de saint Bertin sur les nouveaux Chanoines, il obtint qu'elle auroit la custodie de l'Eglise de saint Omer, c'est-à-dire qu'elle nommeroit un de ses Religieux pour en être le Chef, appellé *Æditus* ou *Custos*, avec le droit d'y officier quatre fois l'année. Ce réglement que l'Auteur transcrit en entier, fut, dit-il, fait par saint Folquin Evêque de Téroüane, l'an 839. du consentement & par ordre de l'Empereur Loüis, & publié en plein Synode.

Comme cet Acte que le Pere le Cointe dans ses Annales Ecclesiastiques de France a regardé comme suspect, & que le Pere Mabillon a défendu contre les observations de cet Historien, renferme les trois faits précedens qui sont contestés par l'Eglise de saint Omer, les Ecrivains de cette Eglise ont

fait dans leurs Mémoires de nouveaux efforts pour en montrer la fausseté, & notre Auteur répond avec plus d'ordre qu'il ne nous a semblé l'avoir encore fait aux moyens qu'ils ont employés. Les principaux de ces moyens sont 1°. que Fridugis n'a pû chasser les Moines de l'Eglise de saint Omer, s'il n'y en a jamais eu, & si on prouve qu'au lieu de Moines, saint Omer avoit établi dans cette Eglise des Clercs & des Disciples, avant même l'arrivée de saint Bertin. 2°. Que quand même on feroit voir qu'après le prétendu Réglement de 839. il y a eu dans le Chapitre de saint Omer un Moine de saint Bertin pour *Custos*, cet Office ne répond point à celui de Prevôt, & par conséquent n'emporte aucun titre de superiorité; un troisiéme moyen est tiré de ce qu'il est dit dans l'Acte de saint Folquin, que le Custos nommé par l'Abbaye de saint Bertin, aura le droit d'Officier dans l'Eglise de saint Omer quatre fois l'année & entre autres le jour de la Toussaint, & qu'on prétend que cette Fête alors récemment établie, n'étoit rien moins que solemnelle; enfin on trouve de la contradiction en ce que la Charte de saint Folquin dit que saint Omer & saint Bertin avoient choisi un Cimetiere pour y être enterrés avec les Moines, tandis que celle de saint Omer ne fait mention que d'une Eglise destinée pour enterrer.

Notre Auteur, pour refuter ces griefs & quelques autres, discute divers points curieux de l'ancienne discipline de l'Eglise, mais il ne nous est pas possible de le suivre dans tous ces détails qui sont enchaînés avec les conséquences qu'il en tire. Il faut les lire dans le Livre même. Nous en disons autant de la seconde Partie de cet Ouvrage intitulée: *Refutation du Systême des Auteurs des Mémoires de M. l'Evêque & du Chapitre de S. Omer, sur l'origine de leur Eglise, & sur sa prétenduë prééminence & superiorité sur celle de S. Bertin.*

L'Auteur en parcourant les faits avancés dans ces Mémoires ne fait presque que repeter, pour le fond, ce qu'il a déja dit plus au long dans sa premiere Partie, à laquelle par conséquent nous croyons devoir terminer notre Extrait.

TRAITE' DES EAUX MINERALES DE BOURBONNE-LES-Bains, contenant une Explication Methodique sur tous leurs usages. Par M. Baudry, Medecin des Hôpitaux du Roi, & Intendant des Eaux Minérales de ce lieu. A Dijon, chez J. *Sirot*, Imprimeur-Libraire, ruë Saint Etienne. 1736. vol. *in*-8°. pag. 258.

L'AUTEUR donne ce Traité comme s'il n'y en avoit jamais eu sur le même sujet. Il en a paru un cependant en 1590. imprimé à Lyon, lequel est excellent, & un autre en 1658. impri-

mé à Londres ; lequel n'eſt à proprement parler qu'une traduction Françoiſe du vieux langage du premier, comme on le voit par cet Avis du Libraire : » Ami Lecteur, » il y a long-tems que je ſouhaitois » faire paroître au public, les ra- » res vertus & proprietez des an- » ciens Bains de Bourbonne, non » tant à raiſon que ce fameux » Bourg de Baſſigni eſt le lieu de » ma naiſſance, duquel la nature » ne me peut permettre que je per- » de le ſouvenir, qu'au ſujet des » grands effets & cures mervielleu- » ſes que l'on reçoit chaque jour, » dans la convenable pratique & » adminiſtration deſdits bains. Il » eſt vrai que j'en avois remarqué » quelques crayons dans un ancien » Livret imprimé à Lyon en l'an- » née 1590. que j'avois reſolu de » vous faire revoir, faute d'autre, » & imprimer en mes nouveaux » caracteres, ſans rien changer de » leur antiquité, mais comme j'ai » reconnu moi-même que les traits » de ſon parler rude & groſſier » ne pourroient être contemplés » ſans bleſſer les yeux clairvoyans » des eſprits de notre tems, j'ai » prié le ſieur Thibault Docteur » en Medecine & l'ancien de ladi- » te Faculté en cette Ville, d'y » appliquer le pinceau de ſa plu- » me, & de les adoucir ; ce qu'il a » fait d'autant plus volontiers, » qu'il m'a monſtré de long-tems, » les marques de ſon affection, & » qu'il s'agiſſoit de donner une plus » parfaite connoiſſance d'un bien ſi » neceſſaire à la ſanté publique, » pour la conſervation de laquelle » il employe depuis 26 ans tous les » reſſorts de ſa Profeſſion.

M. Baudry diviſe ſon Traité en deux Parties ; dans la premiere, il examine les fontaines & les Bains de Bourbonne, & par quelle méchanique les Eaux minérales de ce lieu peuvent agir ; puis il rapporte quelques experiences faites ſur ces mêmes eaux, & il tâche d'en découvrir la nature & les proprietez.

La ſeconde Partie eſt un exposé de la méthode qu'il faut obſerver dans l'uſage des eaux dont il s'agit.

L'Ouvrage eſt précedé d'un éloge général des eaux de Bourbonne, dans lequel l'Auteur, après avoir remarqué que leur uſage conſiſte dans la boiſſon, dans les bains, dans la douche, dans les fomentations, & que leur limon même s'employe très-utilement en forme de cataplâme ; il dit que » la boiſ- » ſon de ces eaux, par laquelle on » commence aſſez ordinairement, » a été regardée de tout tems com- » me un des plus parfaits ſtomachi- » ques ; qu'en effet, elle ne forti- » fie pas ſeulement les organes du » ventricule, mais qu'elle y corri- » ge les ſucs alterés, qu'elle y en » r'engendre même de bons, lorſ- » qu'elle n'y en trouve pas ſuffi- » ſamment pour les fonctions de » cette partie, que ſans avoir une » vertu préciſément purgative, » elle ne laiſſe pas par le reſſort » qu'elle rend aux fibres & aux or- » ganes, de favoriſer l'expulſion

» des matieres qui sont incapables » de perfection ou de commerce, » soit qu'elles embarrassent les » mouvemens des organes, soit » qu'elles y troublent la prépara- » tion des alimens.

M. Baudry ajoûte que cette boisson » est également utile à tou- » tes les autres premieres voyes » pour y détruire les causes des » foiblesses & des douleurs invéte- » rées, pour y arrêter les vomisse- » mens, les cours de ventre, les » flux de sang, les flux hépatiques » & toutes les maladies qui y sont » devenuës habituelles : Enfin que » c'est jusques dans les cellules les » plus éloignées que cette boisson » porte son impression vitale & sa- » lutaire, ce qu'il prétend prouver » par les sueurs abondantes qui » surviennent si souvent dans l'in- » stant même que l'on boit de ces » eaux. L'effet de ces eaux dans tous les reduits du corps où elles s'insinuent, est, si l'on en croit notre Auteur, qui assure les avoir examinées pendant dix-neuf ans, de rendre le ressort aux parties, lorsqu'elles l'ont perdu, d'y délayer & revivifier les liqueurs lorsqu'elles sont *apauvries*, *coagulées*, *épaissies*, *ou engourdies*.

Il est de sentiment que ces effets salutaires viennent principalement d'une impression balsamique & aromatique que cette boisson porte par-tout où elle se distribue, qualité, dit-il, qu'elle a reçûë du sein de la terre, & qu'elle a contractée par le mélange des matieres, dont elle s'est chargée en traversant plusieurs mineraux.

Le plus grand éloge qu'on puisse faire des eaux dont il s'agit, se tire de l'experience, & notre Auteur n'oublie pas cet article essentiel. » Une foule de malades, *dit-* » *il*, se voyent autour des bains de » Bourbonne, les uns frappés » d'engourdissement, de foiblesse, » & de paralysie, les autres cour- » bés & tourmentés par de violens » rhumatismes & par des sciatiques; » quelques-uns hideux par des tu- » meurs froides, par des enflures, » par des engorgemens en diverses » parties ; plusieurs rendus impo- » tens par des fractures, par des » contusions, par des luxations, » par des ruptures ou par des tres- » saillemens de tendons, & plu- » sieurs enfin exténués, les uns de » fatigues, les autres de pertes » considerables de substance, pro- » venans ou de coups de feu, » ou de coups de fer, ou de suite » de petite vérole, *&c.*

A ce triste spectacle, M. Baudry en fait succeder un tout opposé. Vous voyez, remarque-t-il, la plûpart de ces corps mal sains, défigurés, » presque inanimés, re- » prendre peu à peu leur état natu- » rel, à mesure qu'on fait sentir » aux organes de leurs parties af- » fectées, ces sucs propres par leur » chaleur naturelle, à leur reta- » blissement, soit qu'on les em- » ploye interieurement ou à l'ex- » terieur. Vous diriez que par ces » boissons, ces bains, ces dou- » ches, ces fomentations, on verse » dans le corps des malades le

» mouvement, la vie & la santé, » ces eaux bienfaisantes offrent en» core aux malades, un secours » nouveau par les boües qu'elles » déposent dans les divers bassins » de leurs sources.

Notre Auteur prétend que l'odeur de ces boües, annonce qu'elles sont composées de matieres salines, sulphureuses, bitumineuses, & leur couleur qu'elles le sont de particules de fer.

Quand on applique ces boües, il s'y excite, dit notre Auteur, une fermentation qui les rend très-propres à fondre les humeurs arrêtées dans les interstices des fibres, des membranes & des muscles.

Quelque salutaires que soient les eaux de Bourbonne, elles deviennent pernicieuses lorsqu'on n'en use pas avec certaines précautions. Un principe certain là-dessus, dit notre Auteur, & qui doit tenir lieu de regle générale, c'est que les eaux minérales de Bourbonne n'agissent » salutairement qu'autant » qu'elles trouvent de calme, soit » dans les humeurs, soit dans les » parties où on applique leur ac» tion, & qu'autant qu'il y a de liberté & d'étenduë dans les canaux où on leur donne entrée, faute de quoi il en arrive, selon lui, de grands desordres, & voici quelle est là-dessus sa pensée.

Il prétend que lorsque ces eaux ne peuvent parcourir avec une certaine aisance les differens conduits du corps, elles s'efforcent de vaincre les obstacles qui se presentent, & que cet effort est toûjours suivi de dérangement dans les organes. » Trouvent-elles, *dit-il*, certains » desordres dans les liquides & » dans les solides, alors leurs qua» litez, d'ailleurs si propres à régé» nérer dans nos corps, les mou» vemens naturels & la vie, entre» tiennent, augmentent même ou » la fermentation ou l'irritation » qu'elles trouvent. Il infere de» là qu'elles ne sçauroient convenir » ni dans les accès, ni dans les ap» proches, ni dans les suites d'au» cune maladie, & que dès qu'on » a connu, que les humeurs com» mencent à se tuméfier, à s'éfa» roucher, à s'appesantir, à s'en» tasser, à dégorger, & à se re» muer (ce sont ses termes) il faut » attendre qu'elles soient tirées de » ces divers états, c'est-à-dire, » *comme il l'explique*, qu'elles » soient rassurées, radoucies, re» veillées, & enfin diminuées con» formément aux besoins qu'elles » en ont.

Il avertit que ces attentions demandent, après certaines fievres, souvent plus de quinze jours de patience, & quelquefois même, après certaines attaques d'apoplé-xies, jusqu'à deux & trois mois, selon les temperamens : il assure qu'une conduite contraire ne *fait qu'augmenter, ou que reveiller ces accidens*.

Il conclud de-là, que plus les douleurs rhumatismales sont vives, plus on les aigrit, si l'on n'a pas la patience d'attendre qu'elles soient au moins un peu calmées, c'est-à-dire, comme il s'explique, *que*

les

les humeurs donnent quelque relâche à ces douleurs avant qu'on applique le remede à la cause du mal.

Il veut qu'on ait la même patience dans les maladies où ces eaux sont reconnuës pour être les plus salutaires, dans les coliques d'estomac, par exemple, ou du bas-ventre, dans les cours de ventre, dans les flux de sang, dans les flux hépatiques, en un mot dans toutes les maladies des premieres voyes, soit que ces maladies commencent soit qu'elles augmentent, parce, dit-il, qu'il ne manque jamais d'y avoir alors ou de l'irritation dans les parties, ou de la fermentation dans les humeurs. Une circonstance à laquelle on ne s'attendroit pas ici, c'est que, selon l'Auteur, *c'est principalement lorsque ces maladies sont devenuës habituelles qu'on peut avec confiance en tenter la guerison par l'usage de la boisson de ces eaux*; ce qui paroît bien opposé à l'axiome si reçû, & en faveur duquel, l'experience paroît s'être déclarés depuis si long-tems:

Principiis obsta, &c. la raison que notre Auteur apporte de son sentiment, c'est que *le relâchement des parties & l'apauvrissement des sucs est alors l'objet principal où elles sont specifiques.* Ce sont ses propres termes.

Une description des bains & des sources minérales de Bourbonne, avec un mot sur leur situation & sur leur antiquité, se presentent ici. Notre Auteur dans cet article parle d'une Inscription antique qui se trouve dans l'un des Bains de Bourbonne, laquelle, dit-il, donneroit lieu, » non seulement de » faire remonter la noblesse des » Eaux de Bourbonne jusqu'aux » tems les plus reculés, mais de » leur attribuer la gloire d'avoir » guéri la femme ou la fille d'un » Patricien, lequel peut-être, se » trouveroit du nombre de ceux » qui prenoient le titre de *Majo- » rum Gentium*, & qui descen- » doient des cent premiers *Séna- » teurs.* M. Baudry rapporte en ces termes, l'Inscription dont il s'agit.

TO MONA CAÏUS JATINIUS ROMANUS IN GALLIA PRO SALUTE COCILIA. EX VOTO.

Cette Inscription est autrement rapportée & d'une maniere bien plus intelligible, dans le Traité des Eaux de Bourbonne qui a été imprimé en 1590. duquel nous avons parlé au commencement. Bourbonne, dit l'Auteur du Traité dont il s'agit *est fort ancien, comme on le remarque & collige d'une pierre d'une ancienne colonne, en laquelle sont ces mots écrits en caracteres Romains.*

BORBONI THERMARUM DEO MAMMONÆ CALATINIUS ROMANUS IN GALLIA, PRO SALUTE COCILIÆ UXORIS EJUS: EX VOTO EREXIT.

On voit par-là que Cocilia étoit non la fille, comme M. Baudry le laisse en doute, mais la femme de Calatinius, & que c'est ce Romain qui fit élever le Monument.

M. Baudry remarque que la source principale des eaux de Bour-

bonne eſt en forme de puits, & que c'eſt cette ſource ſeule qui ſert pour la boiſſon : il pretend que la chaleur de ce puits eſt au ſixiéme degré au moins, & que c'eſt pourquoi l'eau qu'on en tire ne peut ſervir pour les bains domeſtiques qu'après qu'elle a repoſé un tems conſiderable dans les baignoires. Elle peut fournir, dit-il, près de deux cens muits d'eaux par jour.

Notre Auteur regarde la boiſſon de ces eaux comme ayant été de tout tems en uſage : l'Auteur de l'ancien Traité dont nous avons parlé penſe autrement : peut-être ne ſera-t-on pas fâché de voir ce qu'il écrit ſur ce ſujet. *On a été fort long-tems*, dit-il, * *ſans boire de ces eaux, ſoit au ſujet que leur grande chaleur en cauſoit l'averſion, ſoit à raiſon que l'experience étant dangereuſe, comme l'enſeigne Hippocrate, perſonne n'oſoit librement en faire l'eſſay, néanmoins depuis quelques années, la boiſſon ſe pratique, & le bon ſuccès qu'on en a vû, nous la fait conſeiller à preſent, à pluſieurs malades, & l'authoriſer par de bonnes raiſons, dont la premiere eſt que ces eaux étant fermentées & échauffées par des Mineraux qui ont la vertu de ramollir, inciſer, atténuer, refoudre, purger, & fortifier, elles peuvent raiſonnablement être employées aux maladies internes qui proviennent d'opilation & obſtruction, & pour en parler en détail, ces eaux priſes en la premiere & principale ſource ſe boivent premierement pour les douleurs d'eſtomach cauſées d'intemperie froide, qui ſe reconnoît par des éructations acides, car où tous les autres remedes ſtomachiques n'ont pas profité, la boiſſon de ces eaux a remporté le prix.* Voilà ce qui ſe lit au ſujet de la boiſſon dans cet ancien Traité.

* Ce ſont les paroles de M. Thibault ſon Traducteur.

Mais ne quittons pas de vûë M. Baudry. Nous paſſons un grand nombre de ſes Obſervations pour venir à ce qu'il rapporte des diverſes effets des eaux de Bourbonne, deſquels on peut tirer bien des conſéquences importantes.

Le linge qu'on employe ordinairement aux differens uſages des Bains de Bourbonne, devient en fort peu de tems, cotoneux, & déperit. Les corps les plus ſolides, juſqu'aux métaux même, y ſouffrent des alterations conſiderables. Le fer plongé dans ces eaux y contracte une rouille en forme de groſſes écalles, & ſi on le tient expoſé au-deſſus de l'eau, la vapeur de cette eau, le ronge, le creuſe & le rend comme ſpongieux. L'or & l'argent y perdent tellement leur luſtre qu'il n'eſt pas poſſible de le leur rendre, qu'en les travaillant de nouveau. L'étein & le plomb y étant plongés y contractent une craſſe & une noirceur qui leur reſte toûjours. Les bois les plus durs qui dans les eaux ordinaires ſe conſervent incorruptibles, ſe pourriſſent en peu de tems dans celles-ci & tombent en pouſſiere. Les œufs qui dans l'eau commune cuiſent à une certaine chaleur, ne cuiſent

point dans la source même la plus chaude de Bourbonne, quoiqu'elle soit d'une chaleur au-dessus de celle qui suffit pour faire cuire des œufs dans l'eau ordinaire. Mais ce qui leur arrive, c'est qu'ils s'y corrompent, & y deviennent d'une puanteur semblable à celle des œufs qu'on laisse dans les nids des poulaillers, ou qu'une poule a couvé.

La viande la plus fraîche y devient molasse, & s'y dépoüille des particules de sang qu'elle contient dans les vaisseaux dont elle est parsemée.

La pâte que l'on paîtrit avec les eaux minérales de Bourbonne, leve & fermente avec moins de facilité. Le pain en est moins leger, moins blanc, moins parsemé d'ouvertures, mais il est plus savoureux que le pain ordinaire, si on mêle dans de l'eau de Bourbonne qui n'ait pas encore perdu toute sa chaleur, un peu de lait de vache ou de quelque autre animal, & que pour entretenir la chaleur de ce mélange on mette le vaisseau au bain-marie dans un bassin rempli de la même eau, qu'ensuite on renouvelle cette eau par intervalle afin de conserver toûjours la chaleur du mélange; Qui le croiroit, dit notre Auteur, il ne vous paroîtra dans ce lait, au bout même de 24 heures, aucune disposition à se coaguler, quoique toute autre sorte d'eau beaucoup moins chaude soit capable de produire cet effet. On remarquera seulement que la partie grasse qui sert à former la butireuse, se portera un peu plus abondamment à la surface, comme c'est l'ordinaire, mais néanmoins sans prendre plus de consistance, que le lait simple récemment tiré. M. Baudry rapporte cette experience pour prouver que la chaleur des eaux de Bourbonne est analogue à la chaleur des corps vivans, & pour le prouver mieux il continue en cette sorte. Nous copierons ses propres paroles, cela nous paroît necessaire.

On ne remarque point, *dit-il*, plus de consistance dans cette partie butireuse, *si ce n'est par le toucher, parce que les doigts s'y engraissent un peu davantage, qu'au reste, qui ne change en aucune façon, comme on s'apperçoit toûjours que la partie inferieure du lait d'un vaisseau, devient comme bleuâtre, après y avoir resté un tems bien moins long.*

Tant cette partie superieure que l'inferieure de ce mélange, n'ont d'autre goût qu'une douceur fade, tant soit peu insipide qui paroît absorber tout goût mineral, à quelque legére salure près. Il n'y a ni amertume, ni empyreume, à moins qu'ayant entierement laissé refroidir le mélange, vous le fassiez réchauffer ensuite, car l'on n'y rétablit point non plus que dans l'eau toute seule, les impressions naturelles également que les proprietez une fois détruites par l'extinction de la chaleur, telle qu'on a pris soin de l'entretenir par le bain-marie.

Ce mélange conserve toute sa limpidité & toute la blancheur du lait, au lieu qu'il est aisé de s'appercevoir que le lait où a été mêlé de l'eau com-

mune, perd beaucoup de sa couleur, que les saisons font encore varier, ce qui ne se fait point remarquer ici. Mais indépendament de toute mixtion, qu'on mette seulement une bouteille de lait tout frais tiré du pis de la vache, entretenu comme ci-dessus, dans les mêmes eaux au bain-marie, avec les mêmes soins; ce lait se soûtiendra pendant un espace de tems considerable dans son état naturel; on pourroit même dire sans aucune prévention, qu'il y contracte de plus, un degré de douceur, qu'il ne paroissoit point avoir avant cette operation.

Notre Auteur, après avoir ainsi rapporté cette experience, fait le raisonnement suivant, dont nous laissons le jugement aux Lecteurs : *il faut donc concevoir que la chaleur naturelle de l'eau de Bourbonne conserve l'union des parties séreuses, butireuses & caséuses du lait, non pas que ce soit par une espece de fonte continuelle, mais bien plûtôt par un mouvement secret & vital, entretenu par cette chaleur naturelle, de sorte que par son impression continuée, il s'entretient, pour ainsi dire, le même mouvement naturel qu'il avoit dans le corps de l'animal qui l'a donné; ou on doit donc comprendre qu'il s'exerce un mécanisme a peu-près semblable pour sa préparation, pour sa conservation en chaque animal qui en produit.* Notre Auteur dit là-dessus qu'*il ne sçait si on peut desirer rien de plus sensible & de plus naturel, pour se laisser convaincre que la chaleur des eaux de bourbonne est véritablement analogue à celle des corps vivans.*

Ce que nous avons rapporté jusqu'ici regarde principalement la premiere partie, la seconde contient des régles importantes sur les differens usages des eaux de Bourbonne, on y trouve sur la saignée & sur la purgation de fort bons préceptes, quoique communs. L'Auteur y parle ensuite des differentes maladies où les eaux de Bourbonne conviennent, & il entre là-dessus dans un détail qui n'offrant rien nouveau, ne laisse pas cependant de pouvoir être fort utile.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Verone.

OSSERVAZIONI Litterarie che possono servir di Continuazione al Giornal de' Letterati d'Italia. Della Stamperia di Jacopo Vallarsi. 1737. Ce Journal de M. le Marquis *Maffei* se débite chez *Barois*, Libraire, Quai des Augustins, à Paris.

ANGLETERRE.

De Londres.

On a imprimé ici *in*-8°. la Traduction Angloise d'un Ouvrage curieux écrit en Hébreu, concer-

nant les Cérémonies & les Coûtumes que les Juifs observent aujourd'hui, leur maniere de s'habiller, leurs Prieres, leurs jeûnes, leurs Mariages, leurs Fêtes, *&c.* Cette Traduction est intitulée : *The Book of Religion, and prayers of the Jews*, &c. C'est-à-dire : *Les Cérémonies Religieuses & les Prieres des Juifs, usitées dans leurs Synagogues & dans leurs familles, dans leurs Sabaths & leurs autres Fêtes durant le cours de l'année.* Ouvrage traduit immédiatement de l'Hébreu, par *Gamaliel-Ben-Pedahzur.*

M. Alexandre *Cruden*, Maître-ès-Arts, a mis au jour : *A compleat Concordance to the holi Scriptures* : c'est-à-dire : *Concordance complette de l'Ecriture Sainte du Vieux & du Nouveau Testament, divisée en deux Parties, dont la premiere contient les mots communs appellatifs, & la seconde les noms propres ; à quoi on a ajoûté une Concordance des Livres nommés Apocryphes. in-4°.*

Il a paru un premier Volume *in-4°.* de l'*Histoire Romaine, depuis la Fondation de Rome, jusqu'à la ruine de la Republique, avec des Cartes Géographiques & des figures en taille-douce.* Cet Ouvrage qui est en Anglois, est de M. *Hooke* ; il y a refondu en quelque sorte, l'Histoire Romaine des PP. *Catrou* & *Roüillé*, & il n'a pas moins profité du Livre de M. l'Abbé *de Vertot*, sur lequel il a fait quelques remarques dans ses Notes, aussi-bien que sur quelques endroits de l'Histoire des deux Jesuites.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

J. *Frederic Bernard* & P. *Mortier* impriment & font graver par Souscription un Ouvrage qui mérite l'attention des curieux. Il est intitulé : *Les Peintures des vitres des Eglises de Tergau & d'Amsterdam*, gravées d'après les desseins originaux des plus grands Maîtres des XV. & XVI. siécles en l'art de peindre sur verre. Il y aura environ 45 à 50 planches, tirées sur le plus grand papier, & accompagnées de Dissertations Historiques. On assure qu'on n'en distribuera les exemplaires que par Souscription.

Elémens de la Philosophie de Newton, mis à la portée de tout le monde. Par M. de Voltaire. Chez Etienne *Ledet*, & *Compagnie.* 1738. vol. *in-8°.*

Nous apprenons par un Mémoire que l'Auteur nous a communiqué, que ces mots, *mis à la portée de tout le monde*, ont été ajoûtés au titre par les Libraires de Hollande, & qu'ils ne sont point de M. de *Voltaire.* D'ailleurs cette Edition est très-imparfaite. Les fautes d'impression, très-essentielles dans un Ouvrage de cette nature, y sont en grand nombre. Plusieurs planches sont déplacées, ou mal faites. Il n'y a point de Table des Chapitres, *&c.*

Ce Mémoire finit par un article que nous rapporterons dans les propres termes de l'Auteur.

» On vient de m'avertir, *dit M. de V.* qu'on fait une application » aussi mal fondée qu'injurieuse de » ces mots par lesquels j'avois » commencé ces Essais sur les Elémens de *Newton : Ce n'est point ici une Marquise, ni une Philosophie imaginaire.* Je suis si éloigné » d'avoir eu en vûë l'Auteur de la » pluralité des mondes, que je déclare ici publiquement que je regarde son Livre comme un des » meilleurs qu'on ait jamais faits, » & l'Auteur comme un des hommes des plus estimables qui ayent » jamais été. Je ne suis pas acoûtumé à trahir mes sentimens. D'ailleurs je ne crois pas qu'il soit » possible de penser autrement.

» Lorsque j'eus l'honneur d'entendre à *Cirey* les Dialogues Italiens de M. *Algarotti*, dans lesquels les principaux fondemens » de la Philosophie de *Newton* me » paroissoient établis avec beaucoup d'esprit, & ceux de *Descartes* ruinés avec force, je m'engageai de mon côté à combattre en » François pour la même cause, » quoiqu'avec des armes extrêmement inégales. Je supliai la personne respectable chez qui nous » étions, de souffrir que je misse » son nom à la tête des Elémens » d'une Philosophie qu'elle entend » si bien; & M. *Algarotti* nous dit » que pour lui, puisque son Ouvrage étoit un Dialogue avec une » Marquise supposée, & dans le » goût de la pluralité des mondes, » il le dédieroit à M. de *Fontenelle.* » Je dis à M. *Algarotti* que j'étois » très-fâché de voir une Marquise » en l'air dans son Ouvrage, & » qu'il ne falloit point mettre un » être imaginaire à la tête de véritez solides. Voilà ce qui donna » lieu à ce commencement de mes » Elémens, comme la Dame Illustre à qui ils sont dédiés, & M. » *Algarotti* peuvent en rendre témoignage.

Voltaire

SUISSE.

De Lausane.

M. *de Crousaz*, Conseiller des Ambassades de S. M. le Roi de Suede, & Landgrave de Hesse, cidevant Gouverneur de S. A. S. le Prince Frederic de Hesse, & Membre des Academies Royales des Sciences de *Paris* & de *Bourdeaux*, profite du loisir dont il joüit en cette Ville, où il est retiré, pour se rendre de plus en plus utile au Public. Il a donné chez *Marc-Michel Bousquet*, une nouvelle Edition de l'*Essai sur l'Homme* par M. *Pope*, traduit de l'Anglois en François, & en prose, par M. *de Silhouette*, suivant *la copie de Londres.* 1737. *in*-12. Nous sommes obligés de faire remarquer que ce, *suivant la copie de Londres*, n'est nullement exact. Nous avons conferé l'une & l'autre Edition, & nous avons observé que M. *de Crousaz*, sans en avertir, a pris la liberté de retrancher de la Préface du Traducteur ce qu'il a jugé à propos, & de faire dans le Texte de la Traduction les changemens

qu'il a voulu. M. *de Crousaz* a fait imprimer à la suite de son Edition l'examen qu'il a fait du Poëme de M. *Pope sur l'Homme*: cet examen est précedé d'une Préface, & la Préface d'un Avis du Libraire dont nous allons extraire ce qui suit: » Nous nous flattons, *dit le Libraire*, » que l'Edition de cet *Examen* ne » déplaira pas au Public. Son Illu» stre Auteur nous fait esperer » de faire rouler nos presses pour » divers autres Ouvrages, dont il » veut enrichir la République des » Lettres, & en particulier sa » grande Logique, rangée dans » un nouvel ordre & considerable» blement augmentées. La prefe» rence, *ajoûte-t-on*, & l'affection » dont il nous honore, seront de » nouveaux motifs à redoubler nos » efforts pour que nos Editions ré» pondent au mérite des produc» tions d'un si grand Homme. » Nous joignons nos vœux à ceux » de toute la Republique des Let» tres, pour la conservation de ses » jours, si utiles à sa gloire & au » bonheur du Public.

De Geneve.

Il s'agit encore dans cet article de M. *de Crousaz*, qui a fait imprimer chez *Pellissari* & Compagnie, Libraires de cette Ville, le Livre suivant intitulé: *Commentaire sur la Traduction en vers* de *M. l'Abbé du Resnel*, de l'*Essai* de M. *Pope* sur l'*Homme*. 1738. *in*-12. de 375. pag. Pour faire connoître quel est le dessein de l'Auteur, tant dans ce nouvel Ouvrage que dans le précedent, nous croyons qu'il nous suffit de copier ici en partie l'Avis au Lecteur qui est à la tête de ce Volume. » L'Auteur de ce petit » Ouvrage, *y dit-on*, est infini» ment éloigné de se faire une hon» te de son zéle à défendre la Reli» gion. M. l'Abbé *du Resnel* n'a sans » doute jamais pensé à composer » son Poëme, pour faire plaisir aux » Libertins; mais le cœur humain » n'ayant que trop de penchant à » l'incrédulité, on ne sçauroit tra» vailler avec trop de soin à lui en» lever les prétextes de ses doutes, » & les occasions de s'y affermir. » C'est par-là que ce Commentai» re a paru d'usage à celui qui l'a » composé.

FRANCE.

De Paris.

Chaubert, Libraire du Journal, a repris un Ouvrage dont il avoit donné deux Volumes en 1731. sous le titre de *Recueil de Pieces d'Histoire & de Litterature*; il vient d'en publier un troisiéme Tome ou partie: le quatriéme est sous la Presse. L'Editeur connu de la *Continuation des Mémoires de Litterature de Salengre*, imprimée chez *Simart*, veut bien se charger du soin de ramasser ce qu'il pourra de Pieces pour continuer ce *Recueil* dont le but principal est de fournir à plusieurs Sçavans le moyen de faire part au Public de nombre de bonnes Dissertations qu'ils composent avec beau-

coup de soin & de travail dans le secret de leur Cabinet : mais qui pour l'ordinaire s'y perdent, parce qu'elles ne sont point un objet assez considerable pour être imprimées seules.

Prix proposé par l'Académie Royale des Sciences, pour l'Année 1739.

» L'Académie ayant eu avis par » des personnes habiles & expéri» mentées dans la Navigation, que » dans les fréquentes manœuvres » où l'on se sert du Cabestan, le » cordage attaché au poids qu'on » veut lever ou traîner, se dévide » sur l'essieu de cette Machine, de » maniere qu'à chaque tour ce cor» dage descend de toute sa grosseur » & qu'il arrive qu'après plusieurs » tours il parvient au bout du Ca» bestan, & qu'il faut le rehausser » (ou *choquer*) pour éviter qu'il ne » s'embarrasse ; que par-là on ne » sçauroit se servir du Cabestan, » qu'on ne soit obligé de *choquer* » plusieurs fois, & qu'à chaque » fois qu'on *choque*, il faut arrêter » le mouvement de la Machine, » prendre des *bosses* (ou tresses, *&c.*) » sur le cordage, *dévirer* le Cabe» stan, pour *mollir* (ou lâcher) la » partie du cordage qui est sur l'es» sieu, relever le cordage, le roidir » de nouveau, & enfin ôter les » *bosses* pour remettre le Cabestan » en état ; que cette operation sou» vent repetée emporte beaucoup » de tems, & dans plusieurs ren» contres un tems précieux, & » qu'elle fait toûjours perdre » une partie de l'effort déja » fait : Considerant d'ailleurs la » liaison de la manœuvre du Cabe» stan avec celle des Ancres, qu'on » ne jette ou qu'on ne leve que par » son moyen, l'Académie a resolu » de proposer pour sujet du Prix de » l'année 1739. *la meilleure construc» tion du Cabestan, ou telle autre » Machine équivalente*, par rapport » à tous les usages ausquels on l'ap» plique dans un Navire, & prin» cipalement pour éviter, en tout, » ou en partie, les inconveniens » mentionnés ci-dessus.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DE JUIN 1738.

Fin de la Table.

LE JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXVIII.

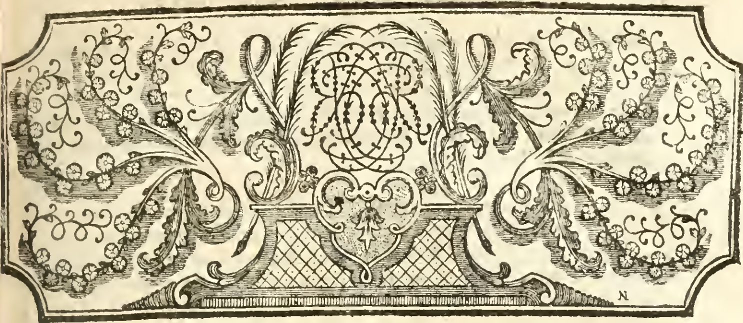
JUILLET.



A PARIS,
Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.



JUILLET M. DCC. XXXVIII.

MOSIS CHORENENSIS HISTORIÆ ARMENIACÆ LIBRI III. Accedit ejuſdem Scriptoris Epitome Geographiæ. Præmittitur Præfatio, quæ de Litteratura, ac Verſione Sacra Armeniaca agit, & ſubjicitur Appendix quæ continet Epiſtolas duas Armeniacas, primam Corinthiorum ad Paulum Apoſtolum, alteram Pauli Apoſtoli ad Corinthios; nunc-primum ex Codice Mſ. integrè divulgatas. Armeniacè ediderunt, Latinè verterunt. Notiſque illuſtrarunt *Gulielmus* & *Georgius*, Gul. Whiſtoni filii, Aulæ Clarenſis in Academia Cantabrigienſi aliquandiu alumni. Londini, ex Officina *Caroli Ackers*, Typographi, apud *Joannem Whiſtonum*, Bibliopolam.

C'eſt-à-dire : *Hiſtoire d'Armenie, écrite par* Moyſe de Chorene, *avec un*

abrégé de Géographie du même Auteur, publiée en Armenien, & traduite en Latin par MM. Whiſton fils, *qui y ont ajoûté une Préface & un Appendix, contenant deux Epîtres Armeniennes, l'une des Corinthiens à l'Apôtre S. Paul, & l'autre de S. Paul aux Corinthiens.* A Londres, chez *Jean Whiſton*, Libraire. 1736. vol. *in*-4°. de 396. pag. ſans compter la Préface & la Table.

JAMAIS Livre n'eut plus beſoin d'une Préface que celui-ci, qui paroît pour la premiere fois traduit en Latin, & qui eſt en même tems le premier qu'on ait imprimé en Angleterre en caracteres Arméniens. Auſſi MM. Whiſton ont-ils cru ne pouvoir ſe diſpenſer d'y en mettre une, malgré l'envie qu'ils témoignent avoir euë de ſe repoſer après toutes les peines que leur a coûté la traduction de cette Hiſtoire. Ils nous y apprennent d'abord à quelle occaſion & de quelle maniere ils ſe ſont appliqués à l'étude de la Langue Arménienne; ils traitent enſuite de ce qui regarde cette Langue & la Traduction Arménienne de l'Ecriture Sainte, & en troiſiéme lieu ils nous inſtruiſent de quelques particularitez concernant cette Hiſtoire d'Arménie, auſſi-bien que l'abrégé de Géographie du même Auteur, & les deux Epîtres Armeniennes qui terminent le Volume. C'eſt ſur ces trois articles qui nous ont paru renfermer des choſes aſſez curieuſes pour ceux qui aiment l'étude des Langues, que doit rouler notre Extrait; après quoi nous choiſirons dans l'Hiſtoire de Moyſe de Chorene quelques morceaux qui en puiſſent faire connoître le mérite.

I. Les deux prétenduës Epîtres Arméniennes *des Corinthiens à Saint Paul* & de *S. Paul aux Corinthiens*, étant tombées, il y a quelques années, entre les mains de M. Whiſton le pere, dont le nom eſt ſi diſtingué dans la Republique des Lettres, firent naître à Meſſieurs ſes fils l'idée de ſe donner tout entiers à l'étude de la Langue Armenienne; ils s'y livrerent avec d'autant plus d'ardeur, que les difficultez pour y réuſſir, étoient plus grandes; n'y ayant alors perſonne en Angleterre, à ce qu'ils aſſurent, qui eût la moindre connoiſſance de cette Langue, & le nombre des Sçavans qui la cultivaſſent dans les Pays voiſins ſe reduiſant, ſelon eux, aux ſeuls Meſſieurs de la *Croza*, Bibliothécaire du Roi de Pruſſe, & *Schroëder*, Profeſſeur des Langues Orientales à *Marbourg*. Ce fut auſſi à eux que M. Whiſton le pere s'adreſſa pour avoir une Verſion Latine des deux Epîtres Arméniennes, dont il avoit fait venir d'Alep un exemplaire mieux conditionné, que ne l'étoit celui ſur lequel ces mêmes Lettres avoient été ci-devant imprimées.

Meſſieurs Whiſton avoüent qu'ils tirerent dans les commencemens quelques ſecours de l'Ouvrage de

M. *Schroëder*, intitulé *Grammatica sive Thesaurus Linguæ Armeniacæ*, & imprimé en 1711. *in*-4°. à *Amsterdam* : mais ils ne furent pas long-tems sans s'appercevoir qu'ils n'avanceroient pas beaucoup, s'ils ne se formoient eux-mêmes un Dictionnaire de cette Langue, le plus ample qu'il leur seroit possible; & ils se mirent à le composer, quelque rebutant que leur parût ce travail. Ils jugerent qu'ils ne devoient pas s'en tenir à l'Arménien moderne qui pouvoit être corrompu, & comme ils n'ignoroient pas que la Version de la Bible en Arménien avoit été faite sur le Texte Grec, ils y eurent recours: & profitant des tables de *Trommius* & de *Schmid*, ils mirent par ordre alphabetique tous les mots Arméniens de la Bible qui répondent aux mots Grecs. Ils se servirent aussi du nouveau ***Dictionnaire Latin & Arménien*** de *Jacques Villot*, imprimé à *Rome* in-fol. en 1714. & par ce moyen ils se sont fait un Dictionnaire qui comprend plus de vingt mille mots Arméniens. Comme il paroît que ces Messieurs ne travaillent que dans le dessein de donner du goût pour la Litterature Armenienne, si négligée jusqu'à present, ne pourroit-on pas augurer qu'ils ne laisseront pas long-tems le Public sans lui faire part d'un trésor qui peut être si utile, & dont l'usage seroit si conforme à leurs vûës.

Après une étude si pénible, qui leur a enfin procuré l'intelligence des Auteurs Arméniens, les deux Ouvrages en cette Langue qui leur ont paru mériter le plus de voir le jour par leurs soins, sont la Version de la Bible en Arménien, & l'Histoire de *Moyse de Chorene*. M. *Schroëder* avoit loüé l'un & l'autre, mais le dernier un peu trop, & pas assez le premier, au gré de Messieurs Whiston. Ils reservent l'Edition de la Version Arménienne, pour un autre tems, comme un Ouvrage de plus longue haleine, & pour lequel ils doivent consulter divers Manuscrits : ce n'est pas sans peine qu'ils sont parvenus à publier l'Histoire de Moïse de Chorene, puisqu'ils ont été obligés de faire fondre exprès des caracteres Armeniens, pour imprimer le Texte original à côté de leur traduction : l'Angleterre, disent-ils, toute sçavante qu'elle est, n'ayant pas encore eu de ces caracteres.

II. L'origine de la Langue Armenienne, si on en croit les Armeniens, remonte jusqu'à la confusion des Langues à la Tour de Babel. Ils la nomment *Haïcane*, du nom d'*Haïcus*, qu'ils regardent comme le 1er Fondateur de leur Nation, & que Moïse de Chorene prétend avoir été le quatriéme descendant de Japhet. Messieurs Whiston rapportent divers exemples & font quelques raisonnemens pour prouver que la Langue Haïcane, ou Armenienne est aussi ancienne qu'aucune autre Langue ; mais ils conviennent qu'elle n'a commencé à avoir de caracteres propres qu'au quatriéme siécle, lorsque l'Arme-

nie embrassa la soi Chrétienne ; & que jusqu'à ce tems-là les Armeniens emprunterent les caracteres des Perses, des Grecs & des Syriens. Il ne nous est resté aucun Ouvrage en Langue Haïcane écrite avec ces caracteres. A l'égard des caracteres dont on commença à se servir au quatriéme siécle ,. les Armeniens , ainsi que le rapporte Moïse de Chorene dans son Histoire , les croyent inventés par inspiration divine , & comme venus du Ciel. Il paroît seulement à nos Auteurs qu'ils approchent assez pour leur conformation , des caracteres de la Langue Greque. Quoiqu'il en soit, le plus considerable & le plus ancien Livre écrit en caracteres Arméniens, tels qu'ils sont aujourd'hui , est sans contredit , selon Messieurs Whiston, la Version Arménienne des Livres Saints de l'Ancien & du Nouveau Testament. Au rapport de Moïse de Chorene , *Mesrobes*, l'Inventeur des caracteres Arméniens au quatriéme siécle , est l'Auteur de cette Traduction. Il fut aidé par ses Disciples dans ce travail , & il paroît qu'il l'acheva avant l'an 410. sous l'Empire de Théodose le Jeune , qui venoit de succeder à Arcade : Messieurs Whiston font, après M. de la Croze, un grand éloge de cette Version. Ils trouvent qu'elle a été faite sur le Texte Grec des Septante avec d'autant plus de fidélité & d'exactitude, que le génie de la Langue Arménienne a plus de rapport avec celui de la Langue Gréque. Ils citent plusieurs passages de ce Texte pour faire voir cette conformité & l'usage qu'on peut faire de la Version Arménienne pour l'intelligence de l'Ecriture.

Cette Version fut imprimée en *1666.* à Amsterdam *in*-4°. par les soins d'Uscan , Evêque Armenien, qui se servit pour son Edition d'un Manuscrit du treiziéme siécle , lequel avoit appartenu à *Haïton,* Roi de l'Arménie Mineure. Messieurs Whiston ne font pas grand cas de la capacité de cet Editeur. Ils l'accusent d'infidélité & d'avoir interpolé la Version Arménienne , pour la rendre plus conforme à la Vulgate, aussi-bien que d'y avoir ajoûté deux Livres qui ne sont pas dans le Manuscrit original.

Quelque estime que Messieurs Whiston témoignent pour la Version Arménienne de la Bible , ils ne la jugent cependant pas exemte de tous défauts : mais ils pensent qu'après avoir été revûë sur divers Manuscrits, elle mériteroit de paroître avec une Traduction Latine ; & que pour donner encore plus de lustre à un tel Ouvrage & en augmenter l'utilité , il seroit à propos d'y joindre les Versions Ethiopique, Copte & Sclavone.

III. Pour ce qui est de l'Histoire d'Arménie par Moïse de Chorene dont ces Messieurs nous donnent l'Edition avec leur Traduction Latine, ils en parlent avec beaucoup d'équité & de désinteressement : il leur paroît assez probable que l'Auteur vivoit dans le cinquiéme siécle , & ils ne nous apprennent rien de plus de ce qui regarde sa per-

sonne. Il a écrit l'Histoire de son Pays depuis le Déluge jusqu'à son tems. Après avoir discuté en peu de mots les raisons qui peuvent faire valoir ou diminuer l'autorité de cet Ecrivain, ses Editeurs semblent n'y pas beaucoup compter. Ils se flattent pourtant de ne s'être pas donné une peine inutile en le publiant & en le traduisant, puisqu'outre qu'il s'y trouve certaines choses singulieres & remarquables, il peut non seulement servir à faciliter la connoissance de la Langue Arménienne, mais encore à éclaircir quelques faits Historiques, en les comparant avec ce que d'autres Auteurs en ont écrit. Au reste cette Histoire dont *Nerses de Claja* a fait un abrégé en vers au douziéme siécle, fut imprimée pour la premiere fois en Arménien à Amsterdam *in*-8°. en 1695. par les soins de *Thomas de Vananda*, Evêque Arménien, & Messieurs Whiston reconnoissent que dans leur nouvelle Edition ils ont beaucoup profité des remarques qui leur ont été communiquées par M. *Schroëder*. Ils auroient bien voulu en faire de même de celles de M. *de la Croze* qui avoit conferé la premiere Edition avec un Manuscrit de la Bibliothéque de Leipzig; mais comme elles n'étoient pas apparemment redigées comme M. *de la Croze* l'auroit souhaité, ils ont été obligés de s'en passer.

Les laborieux Editeurs ont jugé à propos de ne pas séparer de l'Histoire d'Arménie l'abrégé de Géographie du même Auteur, qui avoit été donné au Public en 1668. à Amsterdam *in*-12. par l'Evêque *Ascan*, l'Editeur de la Version Arménienne de la Bible; & ils y ont aussi joint une Traduction Latine. S'ils ont rencontré des difficultez presqu'insurmontables à apprendre la Langue Arménienne, ils assurent qu'ils n'en ont pas moins eu lorsqu'il s'est agi de traduire l'Arménien en Latin, à cause de l'extrême difference du génie de ces deux Langues, & ils esperent que s'ils ne sont pas parvenus à la perfection, comme ils en conviennent de bonne foi, on ne refusera pas d'avoir pour eux l'indulgence que mérite leur travail. Pour n'y laisser rien à desirer autant qu'il a été en eux ils ont fait graver une Carte Géographique de l'Arménie Majeure, laquelle se trouve à la tête de l'Histoire de Moïse de Chorene, & ils ont fait imprimer à la fin une suite Chronologique des Rois de ce Païs-là, depuis Japhet jusqu'au XII. siécle, suivant le Systême du même Auteur.

Ils terminent leur Préface par quelques observations sur les deux Epîtres Arméniennes dont nous avons déja parlé, & qui les ont engagés à étudier la Langue dans laquelle elles sont écrites. Elles avoient déja été publiées par *Wilkins*, mais sur un Manuscrit défectueux, & cet Editeur en avoit donné une Traduction Latine. M. de la Croze en avoit fait une plus exacte sur le Manuscrit qui lui fut envoyé par M. *Whiston*; & ce dernier la publia avec une au-

tre Verſion Arabe & accompagnée d'une Diſſertation en Anglois ſur les deux Epîtres. Meſſieurs Whiſton pour les raiſons qu'ils en apportent, ont cru devoir les traduire de nouveau en Latin & y ajoûter une autre Traduction en Grec. Malgré les ſoins qu'ils ſe ſont donnés à cet égard, ces Epîtres ne leur en paroiſſent pas moins apocryphes. C'eſt ce qu'ils reſervent à expliquer plus amplement dans les Notes qu'ils y ont ajoûtées.

Il eſt tems maintenant que nous venions à l'Hiſtoire d'Arménie, comme nous nous y ſommes engagés. L'Auteur l'a dédiée à un certain *Iſaac* de la famille des *Bagratides*, dont il parle ſouvent dans la ſuite comme d'une des plus conſiderables parmi les Arméniens, puiſqu'elle avoit le droit de couronner les Rois. Moïſe de Chorene nous apprend que c'eſt à ſa priere qu'il a compoſé ſon Hiſtoire; il lui adreſſe preſque par-tout la parole, & en fait un grand éloge. Meſſieurs Whiſton, dès la premiere page, préviennent le Lecteur ſur ce qu'on ne doit pas s'attendre à trouver de longues & frequentes Remarques ſur l'Ouvrage qu'ils ont traduit; les anciens Auteurs ayant très-peu parlé de ce qui regarde l'Hiſtoire des Arméniens. Il ne laiſſe pourtant pas d'y avoir un aſſez grand nombre de Notes utiles, ſoit pour éclaircir le Texte, ſoit pour le comparer avec ce qu'ont rapporté d'autres Ecrivains; & il eſt à obſerver que les Editeurs y ont fait imprimer les citations Gréques ſans aucun accent; ils n'y ont conſervé que l'*eſprit âpre*.

Moïſe de Chorene a diviſé ſon Hiſtoire en 3 Livres. Dans le 1er qui contient 31 Chapitres, il donne la ſuite des anciens Princes ou Rois d'Arménie depuis le Déluge juſqu'au tems d'Alexandre le Grand, au nombre de 56; à cette ſuite il joint celle des Patriarches, des Juges & des Rois du Peuple Juif, deſcendus de Sem fils de Noé, auſſi-bien que celle des Rois d'Aſſyrie & des Médes qu'il fait deſcendre de Cham, comme il prétend que les Princes Arméniens ſont deſcendus de Japhet. L'Auteur qui ne garde pas beaucoup d'ordre dans ſa narration, ne s'arrête pas à donner l'Hiſtoire de tous ces Princes dont on peut voir les noms dans le Livre même. Ceux qu'il fait connoître plus particulierement ſont *Haïcus* dont nous avons déja parlé, quatriéme deſcendant de Japhet, Fondateur du Royaume d'Arménie, & pere d'*Armenacus*, qui ſuivant Moïſe de Chorene, a donné ſon nom à la Nation Arménienne. Cet *Haïcus* étoit un des Géans contemporains de *Bélus*, ou *Nembrot*, contre lequel il ſe revolta & qu'il tua dans une bataille. *Araus* fils d'*Aramus*, qui vivoit du tems de *Ninus* & de *Ninias* Rois de Babylone, & qui eut des guerres à ſoûtenir contre *Sémiramis* Reine d'Aſſyrie; *Pararus*, qui porta le premier le titre de Roi d'Arménie, & qui aida le Mede Varbaces à dépoüiller *Sardanapale* de ſes Etats: enfin *Tigranés I.* qui

qui selon notre Historien, fut le plus grand des Roi d'Arménie, & qui se joignit à *Cyrus* pour détrôner *Astiage* & détruire l'Empire des Médes, sont les Héros dont l'Histoire remplit la plus grande partie de ce premier Livre : l'Auteur a toûjours grand soin de marquer quelles sont les grandes familles d'Arménie qui tirent d'eux leur premiere origine, mais ce qui nous paroît mériter le plus d'attention, ce sont les sources dont il a tiré ce qu'il rapporte ; c'est de quoi il nous instruit dans les Chapitres 7 & 8, dont nous allons donner le précis. *Arsaces* le Grand, dit-il, Roi des Perses & des Parthes, & Parthe de Nation, ayant quitté le parti des Macédoniens, & s'étant emparé de l'Empire de tout l'Orient & de l'Assyrie, donna à son frere *Valarsace* le Royaume d'Arménie, & l'établit dans la Ville Royale de *Nisibe*. Celui-ci curieux de sçavoir l'Histoire des peuples sur lesquels il dominoit, employa un certain Syrien, appellé *Maribas* de Catine, homme habile dans la Langne Chaldaïque & dans la Langue Gréque ; il l'envoya vers *Arsaces* son frere, avec de grands présens, & une *Lettre* dont l'Historien rapporte la teneur, pour engager ce Prince à donner à *Maribas* entrée dans ses Archives Royales. *Maribas* eut une audience favorable ; il eut un libre accès dans la Bibliothéque de Ninive, & il y trouva un Livre écrit en Grec avec cette Inscription : » Ce » Volume a été traduit par l'ordre » d'Alexandre, de la Langue Chal- » daïque en Langue Gréque, & » contient la véritable Histoire » des anciens, à commencer, » à Zeruan, Titan & Apeto- » sthe, dans laquelle on passe en » revûë, & chacun dans son ordre, » les Hommes célébres descendus » de ces trois Princes, pendant une » longue suite d'années. *Maribas* fit un extrait fidéle de ce Volume, & il n'y fit entrer que l'Histoire d'Arménie. Il l'apporta à *Nisibe* écrit en Syriaque & en Grec, *Valarsace* regarda cet Ouvrage, comme le plus précieux de ses trésors, & non seulement il le fit conserver avec soin dans son Palais, mais il en fit encore graver une partie sur une colonne. C'est de cette Histoire qui est sans doute aujourd'hui perduë, comme l'original qui étoit à Ninive, que Moïse de Chorene assure à Isaac *Bagratide*, qu'il a tiré la sienne jusqu'au tems de *Sardanapale* & bien en deça. Il ne fait qu'indiquer les noms des Successeurs de *Tigranes I.* jusqu'au Roi *Vahis* dont *Alexandre* le Grand envahit les Etats, & qui fut tué en combattant contre ce Prince. Il y eut ensuite en Arménie un interregne qui dura jusqu'à ce qu'*Arsace* Roi des Parthes quelques 50 ans après la mort d'*Alexandre*, donna pour Roi aux Arméniens son frere *Valarsace*.

Le second Livre de 89 Chapitres comprend l'Histoire d'Arménie, depuis le regne de *Valarsace* jusqu'à celui de *Tiridate*, que l'Auteur appelle *Saint* & grand Roi, & qui

regna du tems de l'Empereur *Dioclétien* : ce qui embrasse l'espace d'environ 540 ans, sous 16 Rois, qui porterent, avec leur nom propre, le nom commun d'*Arsacides*, comme descendus d'*Arsaces* Roi des Parthes & Fondateur du nouveau Royaume d'Arménie. En voici les noms avec la durée de leur regne.

1. *Valarsace*, 22 ans.
2. *Arsace I.* 13 ans.
3. *Artase I.* 25 ans.
4. *Tigranes II.* 33 ans.
5. *Artasvade I.*
6. *Arsame*, 20 ans.
7. *Abgare*, 38 ans.
8. *Sanatruce*, 30 ans.
9. *Eruand II.* 20 ans.
10. *Artase II.* 41. ans.
11. *Artasvade II.* peu de jours.
12. *Tiran I.* 21 ans.
13. *Tigranes III.* 42 ans.
14. *Valarse*, 20 ans.
15. *Chosroes I.* 47 ans.
Interregne de 27 ans.
16. *Tiridate*, 26 ans.

Après avoir parlé dans les premiers Chapitres des guerres d'*Arsace* & de *Valarsace* contre les Macédoniens, & de leur alliance avec les Romains, l'Auteur s'étend sur les Réglemens que fit *Valarsace* en Arménie, sur la division des Gouvernemens & des Provinces, & sur les mœurs des peuples, & il avertit à la fin du huitiéme Chapitre que c'est là, c'est-à-dire à *Arsace* fils de *Valarsace*, que finit l'Histoire de *Maribas de Catine*, qui jusques-là lui a servi de guide. Il nous apprend dans le neuviéme, qu'il a tiré ce qu'il doit rapporter dans la suite, du cinquiéme Livre de la *Chronique de Jule Africain*, dont il prouve l'autorité, tant par le témoignage que lui ont rendu Josephe, Hippolyte & plusieurs Auteurs Grecs, que parce qu'il est persuadé que ce que cet Historien a écrit des Rois d'Arménie, il l'a pris des Archives d'Edesse, où l'on conservoit les Monumens Historiques, les Registres des Temples, qui y avoient été transportés de Nisibe & de Sinope.

Notre Auteur atteste qu'il a vû lui-même ces Archives, & il en prend encore à témoin Eusébe de Césarée qui au commencement de son Histoire Ecclesiastique, assure qu'on gardoit à Edesse tous les Actes qui concernoient les Rois d'Arménie jusqu'à *Abgare* & au-delà, & Moïse de Chorene croit qu'ils y étoient encore de son tems. Nous apprenons de plus dans ce Chapitre que l'Histoire d'Eusébe a été traduite en Arménien, & que l'Auteur de cette Traduction est un Docteur appellé *Mastosius*. MM. Whiston, dans une courte Note, font remarquer qu'on trouve dans le *Perroniana*, que le Cardinal du Perron avoit vû un Eusébe en Arménien dans la Bibliothéque Vaticane.

Moïse de Choréne cite encore dans les Chapitres soixant-trois & soixante-quatre deux Auteurs qu'il a suivis dans cette seconde Partie de son Histoire. L'un est *Bardesane* d'Edesse qui a écrit l'Histoire de

ſon tems & celle des Rois d'Arménie en Syriaque, & dont l'Ouvrage a été depuis traduit en Grec ; il floriſſoit ſous le dernier des *Antonins*. L'autre eſt un certain *Agathange*, qui eſt ici qualifié de Scribe ou Secretaire du Roi *Tiridate*.

Nous ne ſuivrons pas notre Hiſtorien dans tous les détails où il entre par rapport à l'Hiſtoire des 16 Rois d'Arménie qu'il a entrepris d'écrire dans ce ſecond Livre ; nous nous contenterons de dire ici un mot du fameux Roi *Abgare* qui eſt le ſeptiéme, & du ſeiziéme qui eſt *Tiridate*.

L'Arménie, ſuivant Moïſe de Chorene, devint tributaire des Romains, la ſeconde année du regne d'*Abgare*, & l'Empereur *Auguſte* y employa des Officiers pour en faire le dénombrement dans le tems de la Naiſſance de Jesus-Christ. *Abgare*, après la mort d'*Auguſte*, ſongeant à ſecoüer le joug des Romains, bâtit Edeſſe, pour lui ſervir de fortereſſe, & y transfera de Niſibe les Bibliothéques des Temples, les Archives des Rois, & ſes Idoles, auſquelles on donne ici les noms de *Nabogus*, de *Belus*, de *Bathnicale*, & *Tharatha*. Ce Prince ayant fait un voyage en Orient, & s'étant ligué avec le Roi de Perſe, envoya des Deputez à *Marin* Gouverneur de la Phénicie, de la Paleſtine, de la Syrie & de la Méſopotamie pour les Romains, pour lui faire part du ſujet de ſon voyage & du Traité qu'il avoit conclu. Ces Députez à leur retour paſſerent par Jeruſalem, pour y voir J. C., & ayant été témoins de ſes miracles, ils en informerent *Abgare*. Sur leur rapport celui-ci crut que J. C. étoit véritablement fils de Dieu : comme il étoit attaqué depuis ſept ans d'une maladie incurable, il écrivit une Lettre au Sauveur pour le prier de le venir trouver pour le guerir. J. C. lui fit réponſe, & cette réponſe, avec le portrait du Sauveur, fut portée à *Abgare* qui étoit à Edeſſe, où l'on garde encore le portrait, dit Moïſe de Chorene, qui rapporte auſſi la teneur de la réponſe de J. C. & de la Lettre d'*Abgare*.

Après l'Aſcenſion, S. Thomas, l'un des douze Apôtres, envoya à Edeſſe S. Thadée, qui étoit des 72 Diſciples, pour guérir *Abgare*, ſuivant la promeſſe de Nôtre-Seigneur, & pour y prêcher l'Evangile. Il faut voir dans le Livre-même les ſuites de cette Miſſion, auſſi-bien que les Lettres que le Roi *Abgare* écrivit à l'Empereur *Tibere*, & la réponſe que fit *Tibere* à *Abgare*, & deux autres Lettres de celui-ci au jeune *Nerſes* Roi d'Aſſyrie, & à *Artaſe* Roi de Perſe. Au reſte, Moïſe de Chorene cite encore pour garant de ce qu'il a rapporté du Roi *Abgare*, un *Lerubnas*, fils du Scribe *Apſadare*, qui avoit remis dans les Archives d'Edeſſe, ce qu'il avoit écrit de ce Prince & du Roi *Sanatruces* ſon neveu & ſon Succeſſeur. Nous y joindrons tout de ſuite le nom d'un Auteur qui n'eſt pas plus connu que *Lerubnas*. C'eſt *Olypius*, Prêtre d'Anium, &

Historien, dont il est fait mention à la fin du 45e Chapitre. Notre Historien en cite de tems en tems encore d'autres que nous omettons.

Quelques progrès qu'eut faits d'abord le Christianisme en Arménie par la Prédication de S. Thaddée & depuis de S. Barthélémy, ils ne furent pas de longue durée, & il paroît que les Rois Successeurs d'*Abgare* resterent dans les ténébres de l'Idolatrie : aussi notre Historien ne dit-il plus rien de la Religion Chrétienne dans la suite de son second Livre, jusqu'au Roi *Tiridate*, qui après un interregne de 27 ans monta sur le Trône d'Armenie, & qui fut converti à la foi par S. Gregoire l'Illuminateur, le premier des Evêques d'Arménie, depuis les Apôtres. Il parle des conquêtes de ce Prince, de son alliance avec Constantin, après la mort de Dioclétien, du Concile de Nicée où il fut invité de se trouver, mais où il se contenta d'envoyer Aristace qui fut dans la suite Successeur de S. Gregoire. Cette Narration est entremêlée de ce qui regarde l'Histoire de S. Gregoire lui-même, & de quelques autres Saints & Saintes de ce tems-là. Nous finirons cet article en remarquant que l'Historien, après avoir raconté de quelle maniere Tiridate fut empoisonné par ses Sujets en haine de la Religion Chrétienne, il en prend occasion de traiter sa Nation en général comme la plus perverse & la plus déloyale Nation du monde.

Le troisiéme Livre, sur lequel nous nous étendrons beaucoup moins, embrasse en 68 Chapitres l'Histoire de dix Rois qui ont regné en Arménie l'espace d'un peu plus d'un siécle, sçavoir :

1. *Chosroes II.* 9 ans.
2. *Tiran II.* 16 ans.
3. *Arsace II.* 30 ans.
4. *Papus*, 7 ans.
5. *Varasdate*, 4 ans.
6. *Arsace III.* 5 ans.
7. *Chosroes III.* 6 ans.
8. *Veramus-Sapor*, 21 ans.
9. *Sapor*, 4 ans.
10. *Artasire*, 6 ans.

Ce siécle fut un tems de troubles pour l'Arménie qui succomba enfin sous les armes victorieuses des Rois de Perses ; & par-là fut détruit le Royaume des Arsacides, à peu-près sous l'Empire de Théodose le Jeune. L'Auteur déplore amérement cet évenement à la fin de son Ouvrage ; & comme il a fait entrer dans cette partie autant d'Histoire Ecclesiastique que de Civile, il ne déplore pas moins la ruine du premier Siége Episcopal d'Arménie, qui après avoir été rempli par de Saints Evêques de la famille de Gregoire l'Illuminateur, commença à être occupé par des intrus sous le regne d'*Artasire*. Parmi ces Saints Evêques, ceux dont l'Auteur s'attache le plus à faire l'éloge, sont *Nerses* le Grand, & *Isaac* le Grand. *Mesrobes*, l'Inventeur des caracteres Arméniens, étoit Disciple du premier ; nous terminerons, par ce qui le regar-

de, cet Extrait, qui n'eſt peut-être déja que trop long.

Meſrobes étoit d'Haſecaſe Ville de Taronie, petite Province d'Arménie. Après la mort de l'Evêque Nerſes le Grand, il fut fait Greffier ou Secretaire de la Cour, mais il préfera la ſolitude aux embarras du monde. Il ſe retira dans une Province éloignée, où il diſſipa, avec l'aide du Gouverneur, une troupe de Payens qui s'y tenoient cachés depuis le tems de *Tiridate*. Moïſe de Chorene prétend qu'il y fit des miracles. Il paſſa dans un autre Canton, où il ſe conſacra à l'inſtruction des Peuples. Ce qui l'embarraſſa, c'eſt que n'ayant point d'Interprete, il étoit obligé d'être lui-même Interprete & Lecteur, & que le Peuple n'auroit rien entendu à ce qu'un autre auroit lû en ſon abſence. Cette difficulté lui fit penſer, ſuivant notre Hiſtorien, à inventer des caracteres; il alla trouver l'Evêque Iſaac le Grand que Coſroes III. avoit placé ſur le premier Siege Epiſcopal d'Arménie, pour lui communiquer ſon deſſein, qui fut extremement approuvé. Ils le recommanderent tous deux à Dieu par de ferventes prieres, & Meſrobés retourna dans ſa ſolitude. Quelque tems après *Véramus-Sapor*, Succeſſeur de Coſroes, ayant fait un voyage en Méſopotamie, & ſe plaignant de n'avoir pas de Secretaire auſſi habile que l'étoit Meſrobes, un certain *Habelus* alla trouver le Roi, & lui promit de lui montrer des caracteres de la Langue Haïcane ou Arménienne, imaginés par un Evêque ſon parent & appellé Daniel. Le Roi négligea d'abord cet avis, mais étant retourné en Arménie, & ayant trouvé tous les Evêques de ſes Etats aſſemblés auprès d'Iſaac & de Meſrobe, & occupés à chercher des caracteres propres à cette Langue, il ſe ſouvint de la promeſſe qu'on lui avoit faite & leur en parla. On dépêcha auſſi-tôt un Exprès vers cet *Habelus*, qui communiqua les caractéres dont il avoit parlé, & qui approchoient aſſez de la forme des lettres Gréques. Après quelques experiences, on ne les jugea pas propres à exprimer diſtinctement les ſons & les mots de la Langue Arménienne. Meſrobes prit le parti d'aller en Méſopotamie conſulter l'Evêque Daniel lui-même, mais il n'en put rien tirer d'avantage. Il alla de-là conferer avec un Rhéteur Payen, Bibliothécaire d'Edeſſe, & ce fut avec auſſi peu de fruit; enfin ayant parcouru la Phénicie, il arriva à Samos, pour y voir un Solitaire qu'on lui avoit dit être très-habile, & ce fut dans cette Ville, qu'après s'être adreſſé à Dieu, il vit dans une eſpece d'extaſe l'extrémité d'une main droite qui écrivoit ſur une pierre, de maniere que les caracteres s'y traçoient comme ſur la neige avec une extrême délicateſſe. Tous les traits de ces caracteres lui en reſterent vivement imprimés dans l'eſprit, & s'étant levé après ſa priere, il en forma de ſemblables, & s'accoûtuma à les écrire avec facilité. Il ſe

mit bien-tôt à traduire, & ayant commencé par le Livre des Proverbes, il fit en Langue Arménienne la Version de 22 Livres de l'Ancien Testament, & celle du Nouveau, aidé de deux de ses Disciples. De retour en Arménie, Mesrobes presenta ses caracteres à Véramus-Sapor & à l'Evêque Isaac le Grand, qui donnerent les ordres les plus précis pour les faire apprendre à toute la jeunesse Arménienne.

OEUVRES DE MONSIEUR SCARRON, NOUVELLE EDITION, *revûë, corrigée & augmentée de quantité de Pieces omises dans les Editions précédentes. On y a joint une Epître Dédicatoire à l'Auteur, l'Histoire de sa Vie & de ses Ouvrages, & un Discours sur le stile Burlesque.* A Amsterdam, chez J. *Wetstein* & G. *Smith*. 1737. petit *in*-12. 10. vol.

LES trois Pieces indiquées dans le titre qu'on vient de lire, & par où commence le premier Tome de cette nouvelle Edition, suffiroient seules pour la rendre préférable à toutes les Editions précedentes; quand on n'y joindroit pas l'arrangement des divers Ouvrages de Scarron, & la beauté de l'impression qui en relevent considerablement le prix. Dans l'Epître adressée à Scarron lui-même, l'Editeur qui n'a pas jugé à propos de se faire connoître, lui témoigne que le plaisir toûjours nouveau qu'il a pris à lire ses Oeuvres, est le principal, pour ne pas dire l'unique motif qui l'a engagé à en procurer cette Edition. » Plus vos Ouvrages, *ajoûte-t-il*, » me divertissoient, plus j'ai souf» fert en voyant le desordre qui re» gnoit dans l'arrangement, & je » me suis souvent étonné que pas » un Editeur n'eût songé à y reme» dier. Cependant on peut dire, » sans exageration, que les Pieces » de votre Recueil n'y étoient pas » mieux rangées, que seroit une Bi» bliothéque que l'on viendroit de » jetter par les fenêtres. Je les ai, » *continue-t-il*, tirées de ce cahos, » & pour me servir d'un de vos » termes, j'ai renvoyé *chacun à sa* » *chacuniere*. En parlant de la suite du *Roman Comique* que Scarron a laissé imparfait, voici de quelle maniere l'Editeur s'explique: » Un » certain je ne sçai qui a voulu l'a» chever & l'a fait je ne sçai com» ment. Je me suis lassé de vous » voir en si mauvaise compagnie, » & j'ai hardiment purgé vos » Ecrits d'une suite manifestement » indigne d'une societé si honora» ble pour elle & si peu pour vous. Il en a fait de même par rapport à la Continuation du *Virgile Travesti*, laquelle ne lui paroît pas moins méprisable, & a reservé ces Ouvrages & quelques autres pour les deux derniers Volumes qu'il appelle l'égoût de ce Recueil. Il a restitué en même tems à Scarron plusieurs Ouvrages qui ne se trouvent plus que dans quelque ancien-

nes Editions, où par une négligence, selon lui, peu loüable, les nouveaux Editeurs tant de Hollande que de Paris les avoient laissées.

Mais quelques soins que le nouvel Editeur ait pris à cet égard, le Public lui doit sçavoir encore plus de gré d'avoir donné, comme il a fait, l'Histoire de Scarron à la tête de ses Oeuvres. Ce morceau est trop curieux pour n'en pas donner ici le precis. Il est étonnant que dans ce grand nombre d'amis qu'a eus cet Auteur, personne n'ait pris la peine d'écrire sa Vie. L'Editeur soupçonne que la grande fortune que fit sa femme, contribua au silence des Ecrivains qui auroient pû traiter cette matiere. » Ils craignirent peut-être, *dit-il*, qu'on » n'imputât l'éloge du mari à l'en» vie de faire ressouvenir la veuve » des humbles commencemens » qui ne lui promettoient pas une » élevation si glorieuse. « Comme les risques d'une pareille interpretation ne subsistent plus, il s'est proposé de recueillir des Oeuvres mêmes de Scarron, & des Ecrits des Auteurs qui l'ont connu, les détails de son Histoire, dans la vûë de faciliter l'intelligence de ses Ouvrages. Il ne s'est point asservi à l'ordre d'une rigoureuse Chronologie, & il n'a mis les dattes que quand il les a trouvé marquées dans les Ouvrages mêmes ou indiquées par les circonstances des faits. Nous ne pouvons qu'en user de même.

Paul Scarron, Parisien, étoit fils de *Paul Scarron*, Conseiller au Parlement, de l'ancienne famille des Scarrons, de laquelle étoit aussi *Pierre Scarron*, Evêque de Grenoble, & *Jean Scarron*, Sr de Vaujours. La plûpart des Auteurs qui ont eu occasion de parler de lui se sont trompés sur le tems de sa naissance. On la fixe dans cette Histoire à l'année 1610. ou la suivante, & on le prouve par quelques époques tirées des Ecrits de Scarron. Son pere s'étant remarié en secondes nôces, le jeune Scarron se fit haïr de sa belle-mere, & fut envoyé à Charleville, où il demeura pendant deux ans. Il revint à Paris où il acheva ses études, & prit le petit collet. Il ne s'engagea cependant pas dans l'état Ecclesiastique, il n'en prit que l'habit qui se peut porter sans conséquence & n'oblige à rien. » Paris, *dit l'Historien*, » a toûjours été richement fourni » de gens qui préferent cet habille» lement, parce qu'il est facile de » se mettre ainsi très-proprement à » fort peu de frais. Un homme qui » l'a endossé & qui peut se faire » suivre par un Laquais, a les en» trées dans des maisons, où le » même homme habillé autrement » ne trouveroit peut-être à la porte, » qu'un Suisse brutal & inflexible.

L'Abbé Scarron n'avoit pourtant pas besoin de son rabat pour être admis dans les bonnes compagnies, dès qu'il fut en âge de s'y presenter. Outre qu'il étoit d'une famille connuë & estimée, il étoit bien fait quoique de petite taille; il étoit plein de feu & d'une plaisanterie inépuisable dans la conversation.

Un fond de bouffonnerie d'une espece toute neuve lui faisoit toûjours envisager dans un objet le côté le plus plaisant, & lui fournissoit des traits réjoüissans qui répandoient la gaïeté dans toute une compagnie. Il logeoit au Marais, & du caractere dont étoit l'Abbé Scarron, il eut bien-tôt fait connoissance avec la fameuse Marion de Lorme, & l'immortelle Ninon de l'Enclos, si vantées par Saint Evremond & par d'autres Ecrivains de ce tems-là. Un pareil Seminaire n'étoit guéres propre à lui faire prendre l'esprit de son état; aussi ne l'eut-il jamais.

Cependant l'Historien remarque que Scarron ne passa pas toute sa jeunesse à Paris, qu'il fit le voyage d'Italie, & qu'il étoit à Rome en 1634. il avoit alors 24 ans.

A son retour il fut attaqué des maladies qui ne le quitterent plus, & qui firent admirer dans la suite sa patience & la fermeté de son esprit. Une lymphe acre se jetta sur ses nerfs, & se joüa de tout le sçavoir des Medecins. Après quatre ans de souffrances il quitta le quartier du Marais pour s'aller faire traiter pendant quelque tems à la Charité au Fauxbourg S. Germain. Il prit auparavant congé de ses amis, par la Piece de vers intitulée l'*Adieu au Marais*. Lorsqu'on le transportoit, étant seul dans une Chaise à Porteur, il ne put resister à la tentation de faire des vers. Le plaisir de se voir dans les ruës l'emporta sur les douleurs que lui causoit l'agitation, & il fit l'Ode qui a pour titre: *Le Chemin du Marais au Faubourg S. Germain.*

Les bains qu'on lui fit prendre à la Charité n'eurent pas plus d'effet que n'en avoient eu les eaux Bourbon. Il y avoit déja fait deux voyages, dont le premier fut en 1641. S'il n'y gagna guéres pour sa santé, il y fit du moins des connoissances honorables; il fit une description plaisante de ce qu'il y avoit vû. Il l'intitula la *Légende de Bourbon*, & l'adressa à Mademoiselle de Hautefort, l'une des filles de la Reine. Cette Piece le fit connoître à la Cour, ou Mademoiselle de Hantefort, & sa sœur Mademoiselle d'Escars lui rendirent tous les services qui dépendirent d'elles. Sa paralysie bien déclarée dans les bras & dans les jambes en avoit fait un homme sans consequence, à qui les Dames pouvoient témoigner une extrême amitié, sans risquer leur reputation.

Les malheurs de l'Abbé Scarron étoient déja assez grands par la perte de sa santé. Cependant il eut encore un surcroit d'affliction lorsque son pere, qui jusque-là avoit fourni à ses besoins, se mit par un zéle imprudent d'une partie faite entre quelques Conseillers, pour traverser certains projets que le Cardinal de Richelieu avoit fort à cœur. Le Conseiller Scarron fut exilé, & pendant ce tems-là sa femme restée à Paris avec ses enfans, acheva d'y vivre maîtresse des biens de son mari, & n'oublia rien pour se les approprier.

L'Abbé

L'Abbé Scarron retourna à Bourbon en 1642. & ce second voyage fut aussi infructueux pour sa santé que le premier Il y fit sa *Seconde Légende de Bourbon*, & cette Piece contribua à augmenter de plus en plus la reputation de l'Auteur, que les Courtisans se firent un plaisir de connoître.

Jusques-là il n'avoit eu aucune relation chez le Cardinal de Richelieu. La démarche du Pere avoit rendu le nom de Scarron odieux à ce Ministre qui ne pardonnoit pas aisément. Quand l'Abbé crut que la colére du Cardinal étoit adoucie, il hazarda de lui presenter une Requête ainsi datée :

Fait à Paris, ce dernier jour d'Octobre,
Par moi Scarron, qui malgré moi suis sobre.
L'an que l'on prit le fameux Perpignan,
Et sans canon la Ville de Sedan.

Le Cardinal trouva cette Requête, & sur-tout la date fort à son gré. Scarron lui adressa encore une Ode sous le nom de *Remerciement*; la mort de ce Ministre arrivée peu de tems après empêcha le Poëte de recueillir le fruit qu'il s'étoit promis de ses vers. Il en fit aussi pour le Chancelier Séguier, & il s'adressa même au Roi pour obtenir le retablissement de son pere ; mais il n'en put venir à bout. Le bon homme mourut à Loches ; & cette mort ne mit pas l'Abbé Scarron plus à son aise. Il fallut plaider, & on ne peut lire de sang froid les *Factums* qu'il presenta au Parlement au sujet de cette affaire. Le burlesque y domine à un tel point, qu'on a de la peine à comprendre comment il a pû bouffonner si plaisamment sur un procès où il s'agissoit de tout son bien. L'Abbé Scarron songea à se ménager d'autres ressources que celles qu'il pouvoit esperer du gain de son procès. Sa généreuse amie Mademoiselle de Hautefort fit si bien qu'il eut l'honneur d'être presenté à la Reine qui après la mort de Loüis XIII. avoit été déclarée Régente du Royaume. On a un détail de cette entrevûë dans l'Epître qui commence par ce vers :

J'ai beau faire du quant à moi.

Et où on trouve ces quatre autres vers :

Elle avoit au bout de ses manches
Une paire de mains si blanches,
Que je voudrois en vérité
En avoir été souffleté.

Les rieurs, ajoûte l'Historien, ont dit que c'étoit le modéle de ces vers de la pucelle de Chapelain.

On voit hors des deux bouts de ses deux courtes mances,
Sortir à découvert deux mains longues & blanches,
Dont les doigts inégaux, mais tout ronds & menus,
Imitent l'embonpoint des bras ronds & charnus.

Scarron demanda à la Reine la permission d'être son malade en titre d'Office. Elle sourit, & lui accorda ce qu'il desiroit. Il comptoit alors cinq ans de maladie. Pour mettre à profit cette qualité de malade de la Reine, il demanda un logement à la Cour ; mais il ne l'obtint point : & au lieu d'un bénéfice qu'il auroit voulu avoir, il obtint une gratification qui devint une pension de cinq cens écus. Il fit sa cour au Cardinal Mazarin & lui dédia son TYPHON ; il n'eut pas lieu d'être content ; il supprima un sonnet où il lui donnoit d'extrêmes loüanges, & qu'il devoit mettre à la tête de son Poëme.

Scarron demeuroit toûjours au Marais, où il voyoit les plus belles compagnies. Si sa maladie ne lui permettoit pas de les aller trouver, elles venoient chez lui, & on s'en faisoit un plaisir. Il aimoit passionnément le plaisir, & il lui falloit du bien pour fournir à une certaine dépense. N'ayant pû réussir auprès du Cardinal Mazarin à avoir un bénéfice, M. de Lavardin Evêque du Mans, à la sollicitation de Mademoiselle de Hautefort, lui en donna un dans son Diocèse.

M. de Ségrais nomme ce Benefice une Prébende ; Menage l'appelle un Prieuré. Il en alla prendre possession en 1646. & ce fut-là qu'il commença le ROMAN COMIQUE, dont il dédia la premiere Partie au Coadjuteur ; qui n'étoit pas le seul Patron illustre que Scarron s'étoit procuré ; comme on peut le voir par l'Histoire que nous parcourons. » On ne devineroit pas, *dit l'Auteur*, » à ne voir que le Livre même, » que c'est l'Ouvrage d'un Bénéficier, & que celui à qui il est dédié étoit un Archevêque prêt à » monter sur le premier Siége de » France, & à la veille d'être Cardinal, comme il le fut en effet.

L'Historien remarque que Scarron, en dédiant ses Ouvrages, cherchoit à se ménager deux sortes de secours ; des Patrons pour l'avenir, & de l'argent pour les besoins presens. Il ne pouvoit en effet sans quelques ressources soûtenir sa maison sur le pied où il l'avoit mise. Il avoit pris chez lui ses deux sœurs du premier lit. L'une des deux étoit fort jolie, & le Duc de Tresmes eût du goût pour elle. Il en vint un fils qui fut baptisé sous le nom d'*Estrumel*. Scarron n'ignoroit pas les intrigues de sa sœur, & il étoit le premier à en badiner. Un jour quelqu'un l'étant venu prier de le servir auprès du Duc de Tresmes. *Vous vous méprenez*, dit-il, *ce n'est pas moi à qui il faut vous adresser pour cela* ; *voyez ma sœur qui est là-haut* ; *elle le fera bien mieux que moi.* Il appelloit ce petit garçon son neveu, & comme on lui demandoit comment il l'étoit : *il est mon neveu*, répondit-il, *à la mode du Marais* : faisant allusion à l'usage d'appeller le fils d'un cousin germain, *neveu à la mode de Bretagne.* Après avoir parlé en peu de mots des vers satyriques, composés par Scarron contre le Cardinal Mazarin, pendant les guerres civiles

de Paris, on raconte la maniere plaisante dont un des amis du Poëte se moqua de lui, en supposant qu'une Dame charmée de son esprit, souhaitoit passionnément de l'entretenir, & de quelle façon Scarron signala son humanité envers une Demoiselle qu'il avoit tendrement aimée dans sa plus florissante jeunesse. Ensuite on passe à ses premieres Pieces de Théatre dont on fait la critique, & on vient à son mariage. Le Commandeur de Poincy, Officier perdu de goûte ayant été à la Martinique, l'air & les alimens du Pays lui avoient été si favorables, qu'il se trouvoit parfaitement guéri & en très-peu de tems. Scarron qui comptoit la goûte pour la principale cause de ses maux, prit aussi le parti de faire le même voyage dans l'esperance d'y retablir sa santé, & pour tirer de ce voyage tous les avantages possibles, il songea à former une compagnie.

Dans ce tems-là une Dame qui revenoit de l'Amérique avec sa fille âgée de 14 à 15 ans, se logea vis-à-vis de la maison de Scarron. Elle ne rapportoit pas de grandes richesses de ce Pays-là : mais Scarron dont toutes les idées se tournoient de ce côté, fut charmé de s'entretenir des lieux où il se proposoit d'aller. Il fit connoissance sans beaucoup de peine, & ce qui n'étoit d'abord qu'une visite de bienséance & de politesse de la part de la Dame, & de curiosité de la part de Scarron, devint une liaison sérieuse, qui produisit le principal évenement de sa Vie. L'Auteur donne un abrégé de l'Histoire de cette Dame & de son mariage avec un fils de d'Aubigné, plus connu aujourd'hui par les Ouvrages dont il est l'Auteur, que par la Charge de grand Ecuyer qu'il posseda à la Cour de Henri Roi de Navarre, Successeur de Henri III & par celle de grand Amiral de Guyenne. Ce fut de ce mariage qu'étoit née Françoise d'Aubigné que sa mere avoit amenée avec elle à Paris.

Scarron fut touché de ses charmes, il se proposa de l'épouser, & sa proposition fut agréée ; il fut seulement résolu qu'à cause de la grande jeunesse de la Demoiselle le mariage ne se célébreroit que dans deux ans. Pendant ce tems-là il fit argent de son Bénéfice du Mans, & d'une petite terre dont on lui avoit fait à la fin la restitution, dans le dessein d'employer ce fond à son voyage de l'Amérique où il comptoit toûjours d'aller. Mais s'étant marié en 1650. ou 51. cette fantaisie lui passa peu à peu. L'Historien fait par-tout un grand éloge de la jeune Dame qu'il épousa, & il faut voir dans le Livre même les plaisanteries qui échapoient à Scarron, lorsqu'il parloit de son mariage.

» Il falloit, *dit l'Historien*, que » cette Demoiselle eût une grande » force d'esprit pour se resoudre à » épouser un homme de la figure » de Scarron. Il est vrai à la lettre » que sa tête toûjours panchée sur » son estomac & ses jambes toû- » jours pliées, parce qu'il ne pou- » voit dresser les genoux, à cause

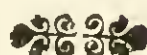
» d'un retirement de nerfs, lui » donnoient la forme d'un Z. Dans » le tems même qu'il se maria, il » n'avoit d'autre mouvement libre » que celui des yeux, de la langue » & de la main. Il écrivoit sur ses » genoux, ou sur une planche ap- » puyée sur deux bras de fer atta- » chés à son fauteuil : mais, *ajoûte* » *l'Auteur*, une personne assez dé- » sinteressée pour lui passer les dé- » sagrémens du corps, trouvoit » en lui des ressources capables de » l'en dédommager. Il avoit un » très-bon cœur, & capable d'ai- » mer fort tendrement. D'ailleurs » son entretient étoit d'un enjoüe- » ment extraordinaire, & ceux qui » l'ont connu lui rendent cette ju- » stice, qu'il étoit encore plus » agréable dans la conversation, » qu'il ne l'étoit dans ses Livres.

Madame Scarron ne fut pas inutilement dans une maison qui étoit le rendez-vous de tout ce qu'il y avoit de plus poli à la Cour, & de tous les beaux esprits de Paris. Avec les excellentes dispositions qu'elle avoit, elle y devint une personne très-accomplie, & c'est ainsi, suivant l'Auteur, que sans y penser, elle jettoit les fondemens de cette fortune éclatante où elle s'éleva avec le tems. A mesure qu'elle se perfectionnoit le goût, elle s'acquit insensiblement une espece de Jurisdiction sur les Ouvrages de son mari, & l'Historien assure que ce qu'il a fait depuis son mariage est plus correct & plus aimable que ce qu'il avoit composé auparavant. Il entre dans le détail de ces Ouvrages suivant l'ordre des tems ausquels il juge qu'ils ont été écrits ; c'est sur quoi, pour abréger, nous renvoyons au Livre même, aussi-bien que sur les diverses liaisons qu'il forma avec les gens de Lettres les plus illustres, & les querelles Litteraires dont il se mêla, & sur-tout celles qu'il eût avec Gilles Boileau de l'Académie Françoise. Ce dernier est le seul, suivant notre Auteur, qui ait osé effleurer la reputation de Madame Scarron. Il lui oppose un témoignage de Sorbiere d'autant moins suspect, que cet Auteur mourut avant l'élevation de Madame Scarron, & il en prend occasion de s'élever contre les infâmes Libelles que de malhonnêtes gens, dit-il, ont répandus depuis dans le monde, en haine de Loüis le Grand, pour noircir les premiere années d'une femme au mérite & à la vertu de laquelle ce Monarque avoit rendu justice.

Scarron, quelques années après son mariage, se fit pendant quelque tems par la protection de M. Fouquet Sur-Intendant des Finances un établissement solide, qui lui vallut six mille livres de rente, mais il ne put trouver de remedes à ses infirmitez. Elles s'augmenterent peu à peu, & son corps épuisé par de longues souffrances, n'y put resister. La Cour se disposoit alors au voyage de Guyenne pour le mariage de Loüis XIV. un de ses amis qui en devoit être alla prendre congé de lui. » Je mourrai bien- » tôt, *lui dit Scarron*, je me sens » bien. Le seul regret que j'aurai

» en mourant, c'est de ne pas laisser de bien à ma femme qui a infiniment de mérite, & de qui j'ai tous les sujets imaginables de me loüer «. Sa prédiction se trouva vraïe à tous égards, & il mourut au mois de Juin *1660*. date que l'Historien trouve plus solidement établie que celle du 14 Octobre de la même année, auquel on a fixé communement cette mort.

L'Historien termine son recit par ce qui regarde Madame Scarron, & nous croyons qu'on verra ici avec plaisir ce qu'il en dit : voici ses termes : » Françoise d'Aubigné, veuve de Paul Scarron, tomboit dans un triste état par la mort de son mari. Le peu de bien qu'il avoit retournoit à ses héritiers. Les compagnies qui avoient été toûjours nombreuses chez lui & qui donnoient occasion à de secretes ressources, ne pouvoient se continuer chez une jeune veuve, qui étoit aussi vertueuse que belle. Cependant ces mêmes amis ne l'abandonnerent point. Ils entretinrent la Reine de la mort de Scarron, & lui dirent qu'à la vérité il s'étoit rendu indigne de la pension que sa Majesté lui faisoit; mais qu'il laissoit une veuve sans aucun bien : une jeune femme fort belle, vertueuse, de beaucoup d'esprit, que la pauvreté pourroit peut-être reduire à des grandes extrémitez. Ils ajoûterent que sa Majesté ne pourroit pas faire une plus grande charité que de retablir pour la veuve la pension qu'elle avoit ôtée au mari. La Reine demanda aussi-tôt de combien étoit la pension : elle n'avoit été que de cinq cens écus; mais un des Courtisans ayant d'abord pris la parole, dit qu'elle étoit de deux mille livres. La Reine eut la générosité d'ordonner sur le champ le retablissement de la pension sur le pied de deux mille livres, & d'ordonner qu'on lui en portât le premier payement. Avec ce secours Madame Scarron se retira chez les Hospitalieres de la Place Royale. Madame de Thiange la retira ensuite auprès d'elle; & ce fut par son moyen qu'elle fut connuë de Madame de Montespan, qui lui confia l'éducation des enfans qu'elle avoit eus de Sa Majesté. Ce poste lui donna occasion d'être remarquée par Loüis XIV. qui goûta son esprit & son mérite. L'estime qu'il conçut pour elle fut si solide qu'elle l'a conservée jusqu'à la mort de ce Monarque. C'est elle que la France a long-tems admirée sous le nom de *Marquise de Maintenon*; titre modeste qu'elle préfera à d'autres plus éclatans, que Loüis XIV. lui auroit accordés avec plaisir, pour peu qu'elle eût témoigné les souhaiter.



REMARQUES DE GRAMMAIRE SUR RACINE : PAR M. l'Abbé d'Olivet. A Paris, chez *Gandoüin*, Quai des Auguſtins, à la deſcente du Pont-Neuf, à la Belle-Image. 1738. *in*-12. pag. 165.

NOus n'avons rien en François de plus châtié pour le ſtile, que les Poëſies de Racine & celles de Deſpreaux. On doit les regarder comme deux des plus parfaits modelles que nos Ecrivains ſe puiſſent propoſer en ce genre. Si l'on avoit indiqué le très-petit nombre de fautes, qui ont échappé à ces deux Poëtes, ils mériteroient, ſans contredit, d'être placés à la tête de nos Auteurs Claſſiques. Ce ſeroit entrer dans les vûës de Deſpreaux lui-même, qui ſouhaitoit que l'on choisît un certain nombre de Livres, déclarés exemts de fautes quant au langage, par l'Académie, qui eſt le ſeul Tribunal en droit de prononcer ſur cette matiere. En attendant que cette illuſtre Compagnie ſe trouve en état de rendre au public cet important ſervice, M. l'Abbé d'Olivet toûjours plein de zéle pour l'avancement & la perfection de la Litterature Françoiſe s'eſt chargé d'examiner grammaticalement par préference, non les meilleures traductions en notre Langue, comme le pretendoit Deſpreaux ; mais ceux de nos Ouvrages François originaux, dont le mérite, depuis 50 ou 60 ans, eſt avoüé de tout le monde, & dont le nombre, quelque borné qu'il ſoit, l'eſt peut-être encore moins, que celui de nos bonnes Traductions : ſans compter qu'ils peuvent également offrir des régles pour bien penſer, & pour bien écrire.

Le ſçavant Abbé commence donc cet examen par les Poëſies de Racine, dans la vûë de le continuer, enſuite ſur celles de Deſpreaux. Qu'on ne ſoit pas ſurpris (dit-il) de le voir chercher des modelles parmi les Poëtes plûtôt que parmi ceux qui ont excellé dans la proſe. Il s'y eſt déterminé pour trois raiſons ; 1°. parce que chez nous, la poëſie & la proſe ne ſont pas, comme chez quelques autres Nations, deux Langages differens, ou du moins, que les differences qui doivent les caracteriſer, ne ſont pas Grammaticales, pour la plûpart : 2°. parce qu'une excellente Poëſie ſe fait lire & relire plus volontiers que de la proſe également bonne en ſon eſpece, & que ce n'eſt qu'à force de bien étudier le goût de la diction de nos bons Ecrivains, qu'on parvient à pouvoir les imiter à cet égard : 3°. parce que à tout conſiderer, il y a moins à reprendre dans Racine & dans Deſpreaux, que dans nos Ouvrages de proſe les plus eſtimés : ce qui n'eſt pas ſurprenant, puiſqu'on travaille les vers avec plus de ſoin que la proſe, qui cependant, pour être portée à ſa perfection, ne coûteroit guéres moins que les vers.

M. l'A. d'O. au reste, ne releve dans Racine que les endroits, où il a été arrêté malgré lui, & sans chercher à l'être. Il n'a point touché à la Thébaïde ; le mérite des autres Tragédies demande (dit-il) qu'on ferme les yeux sur l'essai d'un jeune homme. S'il s'est abstenu d'examiner la derniere, ç'a été uniquement (dit-il) par respect pour l'Académie, qui entreprit, il y a quelques années, de faire sur Athalie, ce qu'elle fit autrefois sur le Cid : travail dont le public, vraisemblablement, ne tardera pas à joüir.

Après cette exposition du dessein de l'Auteur, il ne nous reste plus qu'à produire ici pour échantillons quelques-uns des articles de cette critique qui nous ont paru mériter d'avantage l'attention du Lecteur ; ce que nous allons executer en parcourant les pieces de Théatre qu'on examine dans ce Volume. C'est la seule maniere de faire bien connoître tout le prix d'un Ouvrage de cette nature.

ALEXANDRE. Act. I. Sc. I. vers 13.

Trahirai-je ces Princes,
Que rassemble le soin d'affranchir nos Provinces ;
Et qui sans balancer sur un si noble choix,
Sauront également vivre ou mourir en Rois ?

Notre Auteur trouve que Racine sacrifie ici la justesse de la pensée à un bel arrangement de mots : faute, où il n'est tombé que deux ou trois fois, quoiqu'elle soit assez ordinaire à ceux qui commencent à écrire. M. d'O. la trouve, cette faute, dans ces paroles *sans balancer sur un si noble choix*, où il lui semble que ce mot *choix* ne convient pas ; car *choisir* (dit-il) c'est de deux choses, qui dépendent de nous, prendre l'une & laisser l'autre. Or il ne dépendoit pas de ces Princes, ou de *vivre en Rois*, ou de *mourir en Rois*, puisqu'Alexandre les mettoit dans la necessité ou de se rendre lâchement ou de courir les risques d'un combat.

Act. II. Sc. II. vers 9.

Vous les verriez plantés jusque sur vos tranchées,
Et de sang & de morts vos campagnes jonchées.

L'Auteur propose deux doutes sur ce dernier vers : 1°. il lui semble qu'on doit dire *des campagnes* arrosées *de sang*, & jonchées *de morts*. 2°. Le nominatif & le verbe étant séparés par un relatif, comme ici, *vous* les *verriez*, ce verbe ne peut avoir un autre régime, amené par la conjonction, *&*. Si après avoir parlé de la vertu, on dit, *vous la verrez honnorée par-tout, & le vice détesté*, la phrase ne vaut rien ; il faut répeter le verbe, *& vous verrez le vice détesté*, ou prendre un autre tour pour éviter une répétition désagréable.

Act. IV. Sc II. vers 27.

Et voyant de son bras voler par-tout l'effroi,
L'Inde sembla m'ouvrir un champ digne de moi.

M. d'O. doute 1°. si l'*effroi de son bras* peut signifier l'*effroi que cause*

son bras. 2°. *Voyant* se rapporte, non à l'Inde, qui est le nominatif suivant, mais à la personne qui parle. Il se rapporteroit au nominatif suivant, si la phrase étoit conçûë en ces termes :

Et voyant de son bras voler par-tout l'effroi,
Je crus alors m'ouvrir, &c. L'Auteur se reserve à s'expliquer ailleurs plus amplement sur ces *phrases absoluës*, si fréquentes dans nos Poëtes & dans nos Orateurs.

ANDROMAQUE. Act. I. Sc. I. vers 46.

Prest à suivre par-tout le déplorable Oreste.

On dit bien, remarque notre Auteur, *mon sort est déplorable* : mais on ne dira pas *je suis déplorable*. C'est un mot qui ne s'applique qu'aux choses ; & le Dictionnaire de l'Académie en avertit expressement. Racine, cependant, l'applique à des personnes en trois autres endroits, même dans ses dernieres Tragédies. Quand il s'agit d'un Auteur tel que lui (ajoûte M. d'O.) il est toûjours à propos d'observer quelles sont les manieres de parler, qui ont pû ne lui pas déplaire, quoique l'usage ne les eût pas autorisées.

Act. III. Sc. VI. vers 16.

Sans espoir de pardon m'avez-vous condamnée ?

Voilà (dit M. d'O.) ce qui s'appelle une phrase louche. *Sans espoir de pardon*, regarde Andromaque : & *m'avez-vous condamnée*, regarde Pyrrhus. Il falloit dire, *sans espoir de pardon me vois-je condamnée*, afin que la phrase entiere tombât sur Andromaque ; ou, *m'avez-vous condamnée, sans me laisser aucun espoir de pardon*, afin qu'elle ne tombât que sur Pyrrhus.

Act. IV. Sc. V. vers 91.

Je t'aimois inconstant, qu'aurois-je fait fidéle ?

Voilà (remarque notre Auteur) de toutes les ellipses que Racine s'est permises, la plus forte & la moins autorisée par l'usage : sur quoi il fait ces trois réfléxions. » 1°. Souvent, & presque toûjours, la Poësie demande un stile » plus serré que la prose : car si la » pensée ne souffre pas qu'on fasse » deux vers, il faut trouver le » secret de dire tout en un seul. » 2°. Ce qui rend l'ellipse, non-» seulement excusable, mais digne » même de loüange, c'est lorsqu'il » s'agit, comme ici, de renfermer » beaucoup de sens en peu de paro-» les : & sur-tout, lorsqu'une vio-» lente passion agite la personne » qui parle. Hermione, dans sa » fureur, voudroit pouvoir dire » plus de choses, qu'elle n'articu-» le de syllabes. 3°. Il y a de cer-» taines fautes que le meilleur » Ecrivain peut faire par négligen-» ce, ou même sans s'en apperce-» voir. Mais une ellipse, telle que » celle-ci, quand un grand Maître » l'employe, c'est volontairement, » & après y avoir bien pensé. D'où » M. d'O. conclud, Que de pa-» reilles hardiesses ne tirent point à » conséquence, pour des Ecrivains » du commun ; & qu'un Critique » (*ajoûte-t-il*) s'il condamne abso-

» lument

» lument ce qu'un grand Maître a » écrit avec meure réfléxion, se » sent (*dit-il*) plus de courage que » je n'en ai.

Act. V. Sc. II. vers 26.

Phénix même en répond, qui l'a conduit exprès
Dans un fort éloigné du Temple & du Palais.

A l'occasion de ces deux vers, & dans la vûë d'enrichir notre Syntaxe, que les remarques de Vaugelas, non plus que celles de Ménage & du P. Bouhours, n'ont pas à beaucoup près épuisée; M. l'A d'O. propose une régle fondamentale, omise jusqu'à present par nos Grammairiens, & conçûë en ces termes : *Quand le pronom relatif*, Qui, *est au nominatif, il ne sçauroit être séparé du substantif, auquel il se rapporte* : mais il le peut être 1°. dans ses cas obliques, seulement par une préposition ou par un article, comme *la personne* pour *qui*, *la personne* de *qui*, &c. 2°. dans les phrases, où *qui* forme une répétition, comme *un Auteur*, qui *est sensé*, qui *sçait bien sa langue*, *qui médite bien son sujet*, &c. où l'on voit que tous ces *qui*, par le moyen du premier, touchent immédiatement leur substantif. Cette régle découvre la faute que notre Auteur reprend dans ce vers; *Phénix même en répond, qui*, &c. où se trouve une séparation totale entre le *qui* & son substantif. A ce compte, les 4 vers, faussement attribués à la Comtesse de la Suze, par lesquels l'Abbé Regnier en a rendu 6 du *Pastor fido*, doivent subir la même censure :

Sans doute, ou la nature est imparfaite en soi,
Qui nous donne un penchant, que condamne la loi;
Ou la loi doit passer pour une loi trop dure,
Qui condamne un penchant, que donne la nature.

Act. V. Sc. II. vers 39.

Mais il se craint, dit-il, soi-même plus que tous.

Racine parle encore de même; dans la derniere Scéne de cette Tragédie :

.... *Quels serpens traîne-t-elle après soi?*

Dans Britanicus, V. 6. 38.

Ta fureur s'irritant soi-même dans son cours.

Et dans Phédre, II. 5. 59.

Charmant, jeune, traînant tous les cœurs après soi.

Notre Auteur croit que c'est mal parler : *soi*, & *soi-même* ne pouvant se mettre qu'avec l'indéfini, lorsqu'il s'agit des personnes, ou des choses personifiées; & pour mieux débroüiller la question, déja traitée par Vaugelas & par le P. Bouhours, il considere le pronom *soi*, comme se rapportant 1°. à des personnes : 2°. à des choses : 3°. à un singulier : 4°. à un pluriel.

1°. En parlant des personnes; on dit *soi* & *soi-même*, quand le nominatif presente un sens vague & indéfini. Mais s'il presente un sens déterminé, comme dans les 4 vers de Racine, il faut dire *lui*, *elle*, *lui-même*, *elle-même*. Régle générale, & que l'Auteur démon-

tre, comme on peut le voir chez lui. 2°. *ſoi*, ſe rapportant aux choſes, peut ſe mettre, & avec l'indéfini, & avec le défini, dans tous les genres. 3°. *ſoi*, relatif à un ſingulier n'offre point de nouvelle difficulté. 4°. Il ne peut ſe rapporter à un pluriel, s'il s'agit des perſonnes ; & l'on ne dit qu'*eux* & *elles*. A l'égard des choſes, les avis ſont partagés. Des trois manieres de l'employer, que propoſe Vaugelas, l'Académie n'admet que la derniere ; & l'Auteur, ſans ſes égards pour les déciſions de cette Compagnie, ne recevroit aucune de ces trois manieres.

LES PLAIDEURS. Act. I. Sc. V. vers 25.

Elle voit diſſiper ſa jeuneſſe en regrets,
Mon amour en fumée, & ſon bien en procès.

M. l'A. d'O. prétend que *diſſiper* ne peut également convenir à ſes trois ſubſtantifs. Qu'un pere *diſſipe le bien* de ſa fille *en procès* ; cela eſt clair (dit l'Auteur.) Qu'il *diſſipe ſa jeuneſſe en regrets*, on ne l'entend pas ſi bien. Mais on trouve encore moins de juſteſſe dans l'expreſſion *diſſiper mon amour en fumée*, & Léandre n'auroit pu dire au pere d'Iſabelle *vous diſſipez mon amour en fumée*, puiſque cet amour pour ſa Maîtreſſe, loin de *ſe diſſiper*, étoit toûjours perſeverant.

Act. III. Sc. IV. vers 22.

C'eſt pour un mariage, & vous ſçaurez d'abord
Qu'il ne tient plus qu'à vous, & que tout eſt d'accord ;
La fille le veut bien ; ſon amant le reſpire.

M. d'O. trouve que cette expreſſion de Racine *ſon amant reſpire ce mariage*, n'eſt ni claire ni correcte. *Reſpirer*, au figuré, ſignifie *deſirer avec ardeur* ; mais il ne ſe dit guéres, ſelon lui, qu'avec la négative, *vous ne reſpirez que la guerre*, & non pas *vous reſpirez la guerre* : ce qui vient peut-être (dit-il) de ce que *reſpirer* mis ſans négative, a pour l'ordinaire un autre ſens, *tout reſpire ici la pieté*, ne ſignifie nullement *tout deſire ici la pieté.*

BRITANNICUS. Act. IV. Sc. II. vers 47.

J'eus ſoin de vous nommer, par un contraire choix,
Des Gouverneurs que Rome honoroit de ſa voix.

Cette expreſſion, *par un contraire choix* paroît à notre Auteur avoir quelque choſe de ſauvage ; auſſi-bien que celle-ci tirée d'Eſther, II. 7. 53.

Parlez. De vos deſſeins le ſuccès eſt certain,
Si ce ſuccès dépend d'une mortelle main.

Il falloit dire *un choix contraire*, & d'*une main mortelle* : car *mortel* ſignifiant ſujet à la mort ne peut ſe mettre qu'après le ſubſtantif. Quand il le précede, il ſignifie grand, exceſſif ; *un mortel ennemi*, *une mortelle lieuë.*

Il ſeroit à ſouhaiter (dit l'Auteur) qu'il y eût des régles certaines ſur la place que doivent tenir les adjectifs auprès de leurs ſubſtantifs. On pourroit (continue-t-il) diſtribuer ceux-là en 4 claſſes : 1°. ceux qui doivent toûjours pré-

ceder le substantif : 2°. ceux qui doivent toûjours le suivre : 3°. ceux qui, selon qu'ils précedent ou qu'ils suivent, forment un sens tout different : 4° ceux dont la situation est à notre choix. Tout cela (poursuit-il) éclairci par des exemples, feroit un Volume : mais qui le liroit ?

Act. IV. Sc. II. vers 67.

Mes soins, en apparence, epargnant ses douleurs,
De son fils, en mourant, lui cacherent les pleurs.

A qui se rapporte ce gérondif, *en mourant*, (demande l'Auteur) est-ce à *son fils* ou à *lui* ? outre cette équivoque, la phrase pêche encore par un autre endroit, c'est-à-dire, en dérogeant à la régle, *Que le gérondif doit se rapporter au substantif qui sert de nominatif au verbe, dont il exprime une circonstance.* En mettant donc la phrase de Racine dans son ordre naturel, on aura celle-ci : *Mes soins, en mourant, lui cacherent les pleurs de son fils.* On sent bien que ce n'est pas là ce que le Poëte a voulu dire : mais la construction de sa phrase le dit malgré lui.

Act. IV. Sc. II. vers 83.

Du prix de tant de soins à peine joüissant,
En avez-vous six mois paru reconnoissant.

Qui ne croiroit (dit M. d'O.) qu'à *peine* doit se lier avec *joüissant* : comme s'il y avoit *du fruit de tant de soins joüissant à peine*, pour dire, ne faisant que de commencer à joüir ? Et cependant, *à peine* doit necessairement se lire avec le vers suivant : *A peine en avez-vous*, &c. Voilà (poursuit-il) de ces phrases capables d'irriter la bile de Vaugelas & de ce Gentilhomme Bas-Breton, qui proposa si sçavamment ses doutes à l'Académie.

BERENICE. Act. I. Sc. III. vers 39.

. . . . Ces mêmes dignitez
Ont rendu Bérénice ingrate à vos bontez.

Patru dans une de ses Notes sur Vaugelas, témoigne que *ingrat à*, pour *ingrat envers*, lui paroît hardi. On lit dans Britannicus (*V.* 1. 57.) *impuissant à trahir*, & dans Iphigénie (*I.* 1. 15.) *complaisant à vos desirs* : & ces deux expressions proposées par M. d'O. dans une nombreuse assemblée de l'Académie, y furent condamnées tout d'une voix. Il y a des adjectifs (remarque l'Auteur) qui ne peuvent aller seuls. *Digne, incapable*, il faut dire, de quoi. *Propre, comparable*, il faut dire, à quoi. Il y en a, & c'est le plus grand nombre, qui ne gouvernent jamais rien. Il y en a enfin, qui se mettent indifferemment, ou avec un régime, ou sans régime ; *je vis content de ma fortune* ; *je vis content.* Un tel détail, dit M. d'O. feroit le second Tome du Livre, dont il parloit ci-dessus, qui seroit utile, mais qu'on ne liroit point.

BAJAZET. Act. I. Sc. I. vers 25.

Mais comme vous savez, malgré ma diligence,
Un long chemin sépare & le camp & Byzance.

Que celui qui parle fût diligent ou non (dit notre Auteur) cela pouvoit-il faire, que Byzance & le camp fussent plus ou moins éloignés l'un de l'autre? On voit assez ce que Racine vouloit dire; mais il ne le dit pas.

Act. II. Sc. V. vers 61.

Ah! qu'au jaloux Sultan ma tête soit portée,
Puisqu'il faut à ce prix qu'elle soit rachetée.

La construction seroit plus nette (dit notre sçavant Académicien) si l'on avoit dit, *puisqu'il faut qu'à ce prix elle soit rachetée.* Quant au sens, il demande comment la tête de Bajazet pouvoit être rachetée, puisqu'elle étoit portée au Sultan?

Act. V. Sc. I. vers 1.

Hélas! je cherche, en vain. Rien ne s'offre à ma vûë.
Malheureuse! comment puis-je l'avoir perduë?

Trois vers plus bas on voit qu'il s'agit d'une lettre qui avoit été perduë. M. l'A. d'O. bien loin de blamer le tour d'expression, dans ces vers, voudroit seulement, que comme *perdre la vûë* est une phrase très-usitée, Racine en eût substitué une autre moins susceptible d'équivoque ou qu'il n'eût fait que transposer ces deux vers.

Mithridate. Act. I. Sc. III. vers 76.

Qui sçait si...... ce Roi......
N'accuse point le Ciel, qui le laisse outrager,
Et des indignes fils, qui n'osent le vanger?

L'Auteur fait ici des remarques très-justes sur les deux acceptions de l'article *des*, selon qu'il est défini ou indéfini; & de ces observations il résulte que Racine, dans le dernier de ces trois vers, devoit dire *& d'indignes fils, qui n'osent le vanger;* & non pas *& des indignes fils.* Peut-être ne seroit-ce ici qu'une faute d'impression, & que Racine avoit écrit *& ses indignes fils*, ou *& deux indignes fils.*

Iphigenie. Act. I. Sc. I. vers 155.

On accuse en secret cette jeune Eriphile,
Que lui-même captive amena de Lesbos.

Notre Auteur est blessé ici d'un adjectif, *captive*, qui accompagne un *que* relatif, & qui précede son verbe; & c'est une phrase (dit-il) dont il croit n'avoir vû d'exemple que dans Marot: encore n'en est-il pas sur. Il prétend, qu'aujourd'hui, si l'on veut mettre un adjectif entre ce *que* & le nominatif du verbe suivant, il faut que cet adjectif se rapporte au nominatif. Par exemple (continue-t-il) un Orateur parlant du discours, que Louis XIV. dans ses derniers momens, tint au Roi, pourroit faire cette phrase: *Telles sont les sages maximes, que* prêt à mourir, *ce Héros inspiroit au jeune Prince*: où *prêt à mourir*, se lie avec le nominatif. Mais la phrase de Racine revient à celle-ci: *Telles sont les maximes, que ce Héros*, sages & mémorables, *inspiroit*, &c.

Act. IV. Sc. I. vers 34.

Je ne sais qui m'arrête, & retient mon courroux,

Que par un promt avis de tout ce qui
se passe,
Je ne courre des Dieux divulguer la
menace.

Voilà (dit notre Auteur) un de ces Gallicismes ou une de ces constructions propres & particulieres à la Langue Françoise, & contraires aux régles communes de la Grammaire, mais autorisées par l'usage : *je ne sais qui m'arrête, qui me retient, que je ne courre*, &c. » C'est avoir (continue M. d'O.) » une fausse idée des Gallicismes, » que de les croire phrases de la » simple conversation. Les gens de » Lettres, qui veulent rapporter » tout à des régles connuës, don- » nent volontiers dans ce préjugé. » Aussi n'avons-nous guéres, nous » autres gens de Cabinet, ces gra- » ces naïves & ces tours vraiment » François, que nous admirons » dans certains Ecrits, dont les » Auteurs doivent moins aux pré- » ceptes qu'à l'usage. Témoin les » Lettres inimitables de Madame » de Sévigné. Il est vrai que ces » sortes d'Auteurs font des fautes, » dont nous sommes exemts, gra- » ce à l'étude. Mais sans cesser d'ê- » tre corrects, ne pourrions-nous » pas entrer un peu dans le goût de » leur diction aisée, vive, naturel- » le, & dont les Gallicismes font » toûjours un des principaux char- » mes ? On sçauroit gré à un Sça- » vant, Citoyen de Rome & d'A- » thénes, de vouloir bien quelque- » fois n'être que François..... Un » bon Traité des Gallicismes seroit » un Ouvrage important pour no- » tre Langue. On en trouveroit » presque tous les matériaux dans » Amyot.

PHEDRE. Act. II. Sc. V. vers 127.

Frappe. Ou si tu le crois indigne de
tes coups,
Si ta haine m'envie un supplice si
doux,
Ou si d'un sang trop vil ta main seroit
trempée,
Au défaut de ton bras, prête-moi ton
épée.

Cette phrase, *si ta main seroit trempée*, paroît un vrai barbarisme à notre Auteur. Il ne faut pas (dit-il) confondre *si*, conjonction conditionnelle, comme dans ces vers, & *si*, particule dubitative, comme dans cette autre phrase, *je ne sçais si je ferois bien d'aller-là*. Dans le premier cas, il ne peut avoir aucun futur à sa suite. On dit, *si je suis en vie demain*, & non pas, *si je serai* : *si j'étois à Rome dans trois mois*, & non pas, *si je serois*.

Act. V. Sc. VI. vers 37.

Le flot qui l'apporta, recule épouvanté.

Apporta (dit M. l'A. d'O.) marque un tems éloigné : cependant la chose est arrivée il n'y a qu'un moment. Voilà pour ce qui regarde la Grammaire. Ce vers a occasionné une critique bien plus sérieuse, & qui a fait du bruit. M. d'O. la raconte. Feu M. de la Motte fut l'agresseur. S'il fut choqué de ce vers, la critique qu'il en fit ne choqua pas moins M. Despréaux, qui y répondit. Mais sa réponse n'ayant paru qu'après sa mort, il n'a pu voir la replique de M. de la Motte ; sur laquelle

notre Auteur propose ici ses doutes.

Pour sçavoir si dans le vers de Racine, il y a quelque chose d'*outré*, d'*éxageré*; M. d'O. examine d'abord quel est le langage ordinaire de la Poësie, & quelle a été l'origine de ce langage. Nulle figure plus ordinaire dans la poësie que de personnifier les choses inanimées, en leur donnant du sentiment, de la vie, du raisonnement & des passions. Un tel langage (dit notre Auteur) fut originairement celui de la Physique, laquelle reconnoissoit une ame universelle, répanduë dans tous les êtres, même jusqu aux atômes. La Physique en changeant plusieurs fois d'opinion, a toûjours changé son langage; ce que n'a pas fait la Poësie, toûjours inséparable de la fiction, d'où naissent à l'infini les images & les peintures vivantes. Bien entendu, que ce langage ne conviendroit ni à un Poëme Chrétien, ni à une Tragédie dont les personnages seroient posterieurs aux tems fabuleux. De tout cela, M. d'Oliv. conclud que le vers de Racine est parfait, loin d'avoir besoin d'excuse; & pour rendre la chose plus évidente, il met aux prises Théramène, qui vivoit dans les tems héroïques de la Gréce, & M. de la Motte, vivant au 18e siécle de l'Ere Chrétienne. Nous ne transcrivons point ici ce petit Dialogue, qu'il faut lire dans le Livre même, ainsi que plusieurs autres remarques, que nous ne faisons qu'effleurer ici, pour ne nous point trop étendre.

Act. V. Sc. VI. vers 80.

...... A ce mot, ce Héros expiré
N'a laissé dans mes bras qu'un corps
defiguré.

Le Pere Brumoy (dit notre Auteur) observe que cette expression, *un Héros expiré*, n'est pas Françoise. En voici la raison, qu'il n'a nullement apportée. *Expirer*, dans le propre, convient aux personnes & se conjugue avec l'auxiliaire *avoir*. Dans le figuré, il convient aux choses, & se conjugue avec l'auxiliaire *être*. On dira donc très-bien, *mon bail* expiré, *il faut que je me retire*, parce qu'il est souvent permis de supprimer *étant*, avant le participe. Mais *ayant* ne se supprimant jamais, *ce Héros expiré*, n'est pas plus Francois, que *ce Héros parlé*, pour *ayant parlé*.

A propos de cette expression de Racine, notre Auteur remarque une faute assez ordinaire dans quelques Ecrivains recens, qui d'ailleurs ont soin de châtier leur st le. Elle consiste à donner aux participes des verbes neutres un sens, qui n'appartient qu'aux participes passifs. Par exemple, ils disent *des expressions convenuës*, pour dire, dont on est convenu: *des principes reflechis*, pour dire, sur lesqels on a réfléchi, *&c.* On dit bien *une lumiere réfléchie*, parce que *réfléchir* dans le sens physique est actif. Mais comme on ne dit point *réfléchir un principe*, on ne sçauroit dire *un principe réfléchi*. M. d'O. soupçonne que cette irrégularité nous est venuë du Palais, où l'on dit *une vente consentie*, *des actes consentis*.

ESTHER. Act. III. Sc. VIII. vers 3.

On traîne, on va donner en spectacle funeste,
De son corps tout sanglant le miserable reste.

On dit absolument (observe M. l'Ab. d'O.) *donner en spectacle*, comme *regarder en pitié*, & beaucoup de phrases semblables, où le substantif joint au verbe par la préposition *en*, ne peut être accompagné d'un adjectif. *Donner en spectacle funeste*, est un barbarisme.

M. l'A. d'O. en finissant ses remarques sur Racine, fait cette réfléxion. » Qu'est-ce (dit-il) qu'une » centaine d'expressions peu exac- » tes, dans une quantité d'environ » 15 mille vers ? Et par quelle » continuité d'élégance, par com- » bien de tours heureux, ces fautes » sont-elles, pour ainsi dire, dé- » robées à la vûë du Lecteur ? Je » répéte donc hardiment (conti- » nue-t-il) ce que j'ai dit dans le » commencement de ces Remar- » qes, qu'il y a peut-être moins à » reprendre dans Racine, que » dans nos Ouvrages de prose les » plus estimés. Si cela étoit bien » vrai, il en faudroit conclurre, » que la versification, pour un vrai » Poëte, n'est donc pas une contrain » te aussi grande, ni aussi nuisible » aux beautez essentielles du dis- » cours, qu'on l'a prétendu de- » puis quelques années dans cer- » tains Ecrits, où il semble qu'on » ait pris à tâche d'inspirer du dé- » goût pour la Poësie, & d'anéantir » en France un des arts, qui font » le plus d'honneur à l'esprit hu- » main *. Pour mieux mettre ces nouveaux Critiques dans leur tort, M. d'O. produit ici une piece de Prose, composée par un Ecrivain, dont la mémoire leur est précieuse (c'est feu M. Charles Perrault) & où, dans l'étenduë de trois ou quatre petites pages, il a fait plus de fautes, qu'il n'y en a dans toute une Tragédie de Racine. C'est une Epître Dédicatoire adressée au feu Roi, pour le Dictionnaire de l'Académie, & dont cette Compagnie avoit chargé Perrault. La critique de cette Epître, est parvenue jusqu'à notre Auteur qui soupçonne que l'Abbé Regnier & Racine lui-même y ont eu bonne part. C'est à quoi nous renvoyons les curieux en ce genre. Ils liront ces Remarques, qui sont au nombre de vingt-deux, avec autant de plaisir que d'utilité.

Ce petit Volume est terminé par une Lettre de l'Auteur écrite à M. le Président Bouhier, de l'Académie Françoise, & dans laquelle M. l'A. d'O. se propose de refuter ce qui a paru dans le Journal des Sçavans (*Fevrier* 1737.) & dans les feuilles du *Pour & Contre* (CXLVI & CXLVII) contre la Poësie Françoise, à l'occasion de la Préface de l'illustre Président sur le Poëme de Pétrone. Tous les raisonnemens de ces censeurs (dit-on) portent sur ces deux paradoxes : I. *Que la Poësie peut, & même devroit se passer du vers.* II. *Que nos vers François peuvent, & même devroient se passer de la rime.*

Quant au premier, c'est une de-

ces nouveautez ſpécieuſes que M. de la Motte eſſaya de mettre à la place des véritez reçûës : & ſa mauvaiſe humeur contre les vers n'étoit fondée que ſur l'extrême difficulté, d'en faire de bons. M. l'A. d'O veut bien admettre ce principe ; mais il en rejette la conſéquence, & conclud tout au contraire, qu'à raiſon même de cette difficulté, un Poëte ne peut, ni ne doit écrire qu'en vers. Voici ſes preuves. Un Poëte, ſelon Horace, n'eſt autre choſe, qu'un eſprit ſuperieur ; une bouche, d'où ſortent des ſons capables d'élever l'ame : *cui mens divinior, atque os magna ſonaturum.* Comme eſprit ſuperieur, c'eſt à lui à vaincre les difficultez du vers. Mais de plus, ſi ces ſons harmonieux, qui doivent nous élever l'ame, réſultent principalement de ces difficultez vaincuës ; dès lors tout Poëte, pour arriver à ſon but, doit prendre ce moyen. Or ces ſons mélodieux ſont attachés à un certain arrangement de mots & à une certaine meſure de ſyllabes, indiqué l'un & l'autre, non par le raiſonnement, mais par le ſentiment. Et qu'on ne diſe pas, que ce goût univerſel pour le nombre poëtique vient d'une convention arbitraire : ce ſeroit démentir la nature, dont les impreſſions ſont plus de force, que tous les raiſonnemens poſſibles. Mais, dira-t-on encore, la proſe, à l'aide des images les plus vives, des figures les plus hardies, de l'expreſſion la plus pompeuſe, ne pourroit-elle pas tout ce que peut la Poëſie accompagnée du vers ? Non, (répondra-t-on) parce qu'il manquera toûjours à une telle proſe, cette eſpece particuliere d'harmonie, qui au jugement de l'oreille, ne peut reſulter que de cette ſorte de meſure, qu'on appelle vers ; laquelle eſt à la proſe, ce qu'eſt le chant à la voix ordinaire, ou la danſe à la maniere ordinaire de marcher.

L'Auteur convient, qu'il y a de l'harmonie dans la proſe, & qu'il doit même y en avoir beaucoup. Mais il ſoûtient que l'oreille met une extrême difference entre l'harmonie de la proſe & celle du vers : en ſorte qu'une cadence proſaïque ne déplaît pas moins dans le vers, qu'une cadence poëtique dans la proſe. Auſſi l'éloquence & la poëſie ſont-elles deux ſœurs, qui ont chacune leur beauté propre. Mais (ajoûtera-t-on) une proſe poëtique ne pourra-t-elle pas réunir ces differentes beautez ? » Pour moi » (répond M. d'O.) plus je cherche à me faire des idées nettes, » moins je trouve ce que c'eſt, ni » que proſe poëtique, ni que poëſie proſaïque. Je ne vois dans » l'une, que d'inſipides vers, & » dans l'autre, qu'une proſe, où » ſe raſſemblent neceſſairement » tous les vices, que Longin oppoſe au ſublime.« Rien de plus poëtique, quant au fonds, que le *Songe de Scipion* : rien de moins poëtique, quant à la forme. Quand on dit qu'il y a du poëtique, dans le ſtile de Platon & dans celui du P. Malebranche, cela ſignifie ſeulement

ment, que ce sont d'habiles Peintres, dont le pinceau hardi & léger, comme celui des Poëtes, donne tout à la fois, & de l'ame aux choses matérielles, & du corps aux pensées métaphysiques.

De-là M. l'A. d'O. passe au second Censeur de M. le Président Bouhier. Ce Censeur lui fait un crime de ce qu'il maintient la rime dans le vers François. Cette idée, de l'affranchir de la rime, pour ne lui conserver que la mesure, a été vingt fois presentée au Public, depuis 150 ans, & toûjours rebutée. Ces ennemis de la rime voudroient la proscrire, comme *une contrainte inutile, & souvent pernicieuse aux véritables beautez de la Poësie.* Notre Auteur ne voit pas, en premier lieu, que la rime ait été pernicieuse à Malherbe, au grand Corneille, à Moliere, à Despreaux, à Racine. Il ne croit pas, qu'avec plus de liberté, ils eussent mieux écrit. Si la rime a occasionné quelques-unes de leurs fautes; combien ne leur a-t-elle pas fourni de beautez? Pour quiconque est né Poëte (dit M. d'O.) la rime est une esclave, dont il se fait obéir. Si cette esclave se revolte, c'est contre des gens, qui n'ont nul droit de lui commander.

A l'égard du second reproche que l'on fait à la rime, d'être une *contrainte inutile*, il faudroit pour le justifier, faire bien sentir, qu'elle ne contribue en rien à cette douce mélodie, à ces sons enchanteurs, que le Poëte doit faire entendre; ce qui est encore une affaire de pur sentiment. Au défaut du raisonnement, qu'il seroit ridicule d'employer ici, on fait valoir l'exemple des Peuples, qui n'ont point rimé; tels qu'autrefois tous les Grecs & tous les Romains; aujourd'hui quelques Italiens & quelques Anglois. Quant aux Grecs & aux Romains, M. le P. B. y a répondu d'avance, dans sa docte Préface. Au regard des Italiens & des Anglois, il est certain que leurs plus grands Poëtes ont toûjours rimé & riment encore: l'exemple de quelques particuliers n'ayant pas fait chez eux une loi générale. En fera-t-il une pour nous François (dit l'Auteur) qui avons toûjours été constans pour la rime? Les Anglois (continue M. d'O.) sur l'exemple desquels on insiste principalement pourront-ils n'être pas tentés de rire, lorsqu'ils apprendront qu'en matiere de poësie, on nous renvoye à leur école? M. d'O. pour se former une juste idée de la versification Angloise, a eu recours aux lumieres d'un Ecrivain non suspect (c'est l'Auteur du *Pour & Contre*) dont il transcrit ici le passage, qu'il trouve très-outrageant pour les Poëtes Anglois, & qui met (dit-il) cet Ecrivain en contradiction avec lui-même, lorsqu'il nous propose pour modéle en fait de poësie, une Nation, à laquelle il refuse en ce genre un commencement de *goût.* M. l'A. d'O. à la fin de sa Lettre, en revient encore à l'Auteur du *Pour & Contre*, par rapport à la maniere peu circonspecte dont il apostrophe un homme tel que M. le

P. Bouhier, & par rapport à la source des objections du Censeur, qui s'obstine à prendre ce terme de *Poësie* dans un sens restraint, & là-dessus accuse M. Bouhier de soûtenir que la rime est necessaire à la Poësie en tant que Poësie.

HISTOIRE DE L'ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES ; année 1734. *avec les Mémoires de Mathématique & de Physique pour la même année, tirés des Registres de cette Académie*, A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1736. *in*-4°. pag. 114. pour l'Histoire : pag. 599. pour les Mémoires. Planch. détach. XXXVII.

LES articles de *Physique générale* & d'*Anatomie* contenus dans ce Volume, ont fait la matiere d'un premier Extrait, qui a paru dans notre Journal de Mars dernier. Il nous reste presentement à rendre compte des articles concernant la *Chimie*, la *Botanique* & les *Mathématiques*.

La *Chimie* nous en offre sept. Le premier, sur l'*Analyse des Plantes*, est de M. *Boulduc*. Le second roule sur un sel de soufre, communiqué à l'Académie par M. *le Fevre*, son correspondant, Medecin d'Uzès, & examiné par MM. *du Hamel* & *Grosse*. Le troisiéme, sur le *Sublimé corrosif*, est de M. *Lémery*. Le quatriéme, sur l'*éméticité de l'Antimoine, du Tartre émétique, & du Kermès minéral*, est dû à M. *Geoffroy*. Le cinquiéme sur *le Mercure*, est de M. *Boërhave*. Le sixiéme est l'Ecrit de MM. *du Hamel* & *Grosse*, sur *une liqueur très-volatile, nommée Ether*. Le septiéme est l'*analyse des platras*, par M. *Petit* le Medecin. De ces 7 articles, les deux derniers sont entierement renvoyés aux Mémoires. Le premier, le troisiéme & le quatriéme se lisent dans l'Histoire & dans les Mémoires. Il n'est parlé du second que dans l'Histoire. Nous donnerons quelque détail du premier article, du troisiéme, du quatriéme, du cinquiéme, & du sixiéme.

1. Le peu de fruit que l'Académie, dans ses commencemens, recueillit d'un grand nombre d'analyses de plantes, faites avec grand soin, mais dont les produits ne pouvoient guéres passer que pour l'Ouvrage du feu, a déterminé M. *Boulduc* à un nouvel essai en ce genre, & qui lui a réussi sur la Bourache ; plante, qui interesse d'autant plus, qu'elle est d'un grand usage dans la Medecine. L'habile Chimiste n'a mis en œuvre que des sucs ou décoctions de cette plante, & l'action du feu la plus foible lui a suffit pour tirer ces sucs, ou pour quelques évaporations. Par un procedé si simple & si naturel, il est parvenu à découvrir dans la Bourache 4 sortes de sels ; sçavoir, le salpêtre, le sel marin, le tartre vitriolé, un sel alcali fixe : & ce qui rend cette découverte plus singuliere, c'est de trouver tout à la fois dans une même plante les trois

acides minéraux. M. Boulduc ne croit pourtant pas que le tartre vitriolé existe naturellement tout formé dans la Bourache; & s'il y paroît, ce n'est (selon lui) qu'en vertu de l'union du sel alcali de la plante avec l'acide vitriolique développé par les operations.

L'Académicien ne doute pas que plusieurs autres plantes analogues à la Bourache par leur caractere nitreux, telles que la Poirée, le Chardon-benit, le Cerfeuil, la Parietaire, *&c.* & traitées de même, ne puissent fournir les mêmes principes. Mais les plantes les plus differentes par les effets, telles que les plantes salutaires & les vénimeuses, offriront-elles par leur analyse, des principes sensiblement differens? C'est ce que les Artistes, peut-être par leur faute, n'ont pu démêler jusqu'à present. M. Boulduc ne desespere pas de pouvoir un jour décider la question. » Si » elle se décidoit pour l'affirmative » (dit le sçavant Historien) on y » perdroit un paradoxe agréable, » & qu'on peut aimer à faire va- » loir.

3. Le sublimé corrosif est, comme l'on sçait, un mercure tout pénétré, tout hérissé de pointes incisives, & par-là plus propre que d'autres agens à détruire des chairs baveuses, à emporter de vieux ulcéres, à faire des escares, *&c.* Ce même Sublimé adouci, & devenu ce qu'on appelle *Mercure doux*, *Panacée Mercurielle*, est un excellent remede, pris interieurement, pour differentes maladies. Il feroit donc fort à souhaiter qu'un tel remede ne fût point sophistiqué, comme il l'est quelquefois par l'arsenic, auquel cas il devient un poison; ou tout au moins, que l'on pût découvrir infailliblement une sophistication si dangereuse. On croyoit en avoir un moyen sûr en y jettant de l'huile de tartre par défaillance, dans la supposition que le Sublimé, s'il étoit bon, rougiroit; au lieu qu'il noirciroit s'il étoit alteré. Mais M. *Barchusen* avoit soûtenu que cette épreuve étoit inutile & fausse, parce que sur quelque Sublimé qu'on la fît, on le voyoit jaunir d'abord, puis rougir, & noircir enfin, exposé à l'air pendant quelque tems. Feu M. *Boulduc* étoit d'accord avec M. *Barchusen*, sur l'inutilité de l'épreuve, mais il nioit que le Sublimé, quel qu'il fût, noircît à la fin.

M. *Lémery* ne s'est fié sur ces faits, ni à M. *Barchusen*, ni à M. *Boulduc*: & il s'est chargé d'un travail long & pénible, dans la seule vûë de connoître bien certainement les changemens de couleur, qu'opere l'huile de tartre dans le Sublimé corrosif. M. Lémeri prévenu que les diverses circonstances rendroient les experiences susceptibles de beaucoup de variations, & peut-être même de contradictions, a voulu embrasser son sujet si généralement, que rien ne pût lui échapper. C'est-à-dire, que comme d'une part le Sublimé corrosif se peut faire de differentes façons, & que de l'autre on peut l'éprouver en y versant d'autres alcalis que l'huile de tartre; l'Aca-

démicien a passé en revûë toutes ces differences. Le Sublimé peut se fabriquer avec le mercure crud, ou déja pénétré d'acides, soit nitreux, soit vitrioliques. Le sel marin y est toûjours d'une necessité indispensable. Le vitriol y est essentiel, dans certains procedez, & dans d'autres il rend l'operation plus facile; mais il devient totalement inutile, si le mercure est déja pénétré d'acides vitrioliques. Au lieu d'huile de tartre, on peut arroser le Sublimé d'une solution, ou de sel de soude, ou de cendres gravelées, ou de *potasse*, ou de tout autre alcali analogue. M. Lémery a poussé le scrupule si loin sur cet article, qu'il fait une difference entre les premieres solutions de ces alcalis & les secondes, quoiqu'assez semblables pour l'ordinaire : nous nous abstenons d'indiquer ici quantité d'autres attentions, celle, par exemple, de remarquer si le tartre étoit anciennement ou nouvellement fait.

M. Lémery semble avoir pris à tâche d'épuiser toutes les combinaisons possibles des divers Sublimez avec les divers alcalis, sans omettre les plus légéres circonstances capables de causer la moindre varieté. De ce détail presque immense il resulte 1°. Que dans toutes les experiences, le noir dont il est question, paroît presque immancablement, mais d'ordinaire précedé du rouge, qui l'avoit été du jaune. 2°. Que ce noir quelquefois paroît attaché au corps du mercure, & n'est quelquefois qu'une sorte de poussiere, qui nageant dans la liqueur où est le mercure, vient comme par hazard s'y attacher superficiellement. 3°. Que sur le mercure pénétré seulement par les acides nitreux, la succession des trois couleurs peut se faire si promptement, qu'on n'y croira voir que le noir; ou si lentement que le noir ne paroîtra qu'au bout de 24 heures; & qu'il est plus ou moins fort, dans ce dernier cas. 4°. Qu'un sublimé corrosif sans aucun mélange d'arsenic a fait voir d'abord du noir, que n'ont précedé ni rouge ni jaune.

Par-là se manifeste aisément la source des erreurs, où l'on peut être tombé sur cette matiere. S'il est arrivé que dans quelques experiences on n'ait point apperçu le noir, pour ne l'avoir pas attendu assez long tems; on aura conclu en général qu'il n'en paroissoit point. Si dans d'autres experiences ce noir s'est montré tout d'abord, on aura jugé que le sublimé étoit sophistiqué par l'arsenic. Il est donc bien avéré presentement que le noir ne fournit sur ce point aucun indice. Si l'on est curieux d'apprendre d'où ce noir tire son origine, M. Lémery croit qu'il vient en partie de cette matiere terreuse que tiroit M. *Homberg* du Mercure le plus net, & que notre Académicien sçait en tirer par un procedé infiniment moins long & moins pénible. Peut-être à cette matiere s'en joint-il quelque autre provenue des alcalis pour la production de ce noir dans le sublimé.

4. L'incertitude où l'on est sur le degré de force des differentes preparations que l'on fait de l'antimoine, ce qui rend l'usage de ce remede ou dangereux ou inutile, a engagé M. *Géoffroi* à déterminer ce degré autant qu'il étoit possible. Il entre (selon lui) dans la composition de l'antimoine une terre métallique vitrifiable, un acide vitriolique semblable à l'esprit de soufre, & une matiere huileuse ou bitumineuse, qui jointe à cet acide peut produire un soufre brûlant. Puisque ni le soufre commun, ni l'acide vitriolique, même uni à quelque liqueur huileuse, ne sont point émetiques, non plus que l'antimoine reduit en simple terre par la calcination : son éméticité, quand il est en son entier, ne peut consister que dans l'union de quelques-uns de ses principes ; & ce ne sçauroit être que celle de son soufre avec sa terre vitrifiable. Ce soufre raréfié par la chaleur de l'estomac, enleve les particules de terre, qui venant à picotter les nerfs, excitent le vomissement.

Il faut, pour cet effet, que le soufre se trouve combiné avec la terre en une certaine proportion. Trop de soufre enveloppant les molécules terreuses, leur ôteroit la vivacité de leur action ; d'où il arrive que le régule d'antimoine qui n'est que ce minéral dépouillé en partie de ses soufres, est plus émetique que l'antimoine crud, & que son verre, encore moins sulfureux que le régule, est encore plus émetique. D'un autre côté, si l'antimoine avoit perdu tous ses soufres & ne conservoit plus que sa terre, il n'auroit plus d'*éméticité*, puis que ces particules terreuses, faute de véhicule, n'auroient plus d'action.

M. Geoffroy prouve par plusieurs experiences, que dans le tartre émétique fait avec la crême ou les cristaux de tartre unis à l'antimoine, l'acide végétal, qui se charge de la partie *réguline* de ce minéral, la corrode & la rend par là plus capable de picoter le genre nerveux. D'où il s'ensuit, que dans un tartre émétique, plus il y aura de cette partie réguline de l'antimoine, plus cet émétique aura de force. Or M. Geoffroy étant venu à bout de mesurer au juste la quantité de partie réguline qui existe dans un tartre émétique quelconque, il sçait à quel degré ce tartre doit être émétique, & quel en est à cet égard le rapport à tout autre. Il resulte donc de ses experiences, 1°. Qu'un tartre émetique, dont on tire 32 grains de régule par once, en contient 4 grains par gros & un dix - huitiéme de grain par grain ; & par consequent, on peut le regarder comme trop foible : 2°. Que celui qui fournit deux gros de régule par once, en contient 18 grains par gros, & un quart de grain par grain ; & qu'il est violent, à moins qu'on ne le donne en très-petite dose : 3°. Que celui qui donne un gros & demi de régule par once, en contient 13 grains & demi par gros, & 3 seiziémes de grain par grain, & que

ce dernier est en juste proportion, faisant vomir suffisamment à la dose de deux grains ou deux grains & demi.

M. Geoffroy a de plus examiné le *kermès* mineral, autre preparation d'antimoine, connue d'abord sous le nom de *poudre des Chartreux*. Elle ne doit pas être aussi vomitive que l'antimoine ou le tartre émétique; & l'on veut souvent qu'elle n'agisse que comme un fondant, un purgatif doux, ou un simple diaphoretique. L'operation qui donne le kermes, consiste, suivant l'opinion commune, à extraire de l'antimoine un soufre, au moyen de l'alcali du nitre fixé par les charbons. Mais (selon notre Académicien) le soufre brûlant de l'antimoine change de nature dans le kermès, & ce qu'on y prend pour du soufre, est la partie métallique ou réguline de l'antimoine. En sorte que le kermès n'est autre chose qu'un *hepar sulphuris*, qui a dissout, mais plus subtilement que ne fait l'acide du tartre, une portion de cette terre métallique. Il enseigne la maniere de rectifier le kermès pour le rendre simplement fondant & propre à n'agir que par transpiration.

Mais comme la preparation du kermès exige beaucoup de soin, M. Geoffroy en propose une, équivalente & bien plus facile, qui se reduit à pulveriser si finement l'antimoine, que sa partie réguline soit presque infiniment attenuée; ce que l'on reconnoît, lorsqu'en applatissant cette poudre avec un couteau, on n'y apperçoit plus au grand jour aucun brillant. Cette poudre (selon le témoignage de notre Auteur) est un remede souverain pour les enfans noüés, pour ceux qui ont des glandes obstruées; il est bon pour ceux qui sont tourmentés par les vers, pour les femmes incommodées de fleurs blanches, &c. La dose de cette poudre est depuis un grain jusqu'à 8 ou 10 grains par jour, en observant quelques précautions nécessaires, indiquées par par M. Geoffroy, & qu'on peut voir dans son Mémoire.

5. » Que la Chimie pût parvenir enfin à changer quelque métal en or (observe M. de Fontenelle) il est fort douteux que ce » fût un bien pour le genre humain, ni même pour le particulier, qui en auroit trouvé le secret. Mais certainement c'est un » grand mal que cette ancienne esperance de le trouver, dont tant » d'imposteurs ont abusé, pour » engager des personnes crédules » & avides, à des travaux infinis, » & à des dépenses ruineuses..... » Ce seroit rendre un grand service » aux hommes, que de leur ôter » cette esperance, qui, pour le » moins, a trompé tous ceux qui » s'y sont livrés. « C'est à quoi le célébre Medecin M. *Boërhave* a consacré une partie de ses veilles en travaillant sur le mercure, que les Alchimistes regardent comme la base de tous les métaux & prennent pour objet principal de leurs operations en ce genre. Il a conduit

ſes travaux ſur ce mineral avec toute l'aſſiduité & toute la perſeverance d'un ſouffleur vivement perſuadé que la transformation du mercure n'étoit pas impoſſible, & poſſedé de la plus forte paſſion d'en venir à bout. Il n'y a donc épargné ni ſoins, ni tems, ni dépenſe.

M. Boërhave a pris du mercure le plus pur & encore purifié de nouveau par divers moïens qu'il nous détaille. Il l'a mis en digeſtion ſur un feu, dont la chaleur élevoit le Thermométre à plus de 100 degrez, tandis que dans les mines des métaux la chaleur ne va guéres qu'à 70; & pour imiter la lenteur de la nature dans ce genre de productions, il a tenu ſon mercure ſur ce feu toûjours égal, pendant plus de 15 ans. » Il eſt vrai » (remarque l'Hiſtorien) que les » Alchimiſtes diſent qu'il en fau» droit 1000. Mais comment le » ſçavent-ils? & ſi cela eſt, le mer» cure ne ſera donc jamais trans» formé ou fixé en métal, que par » une operation, qui aura com» mencé ſous Charlemagne & qui » finira aujourd'hui. « M. Boerhave a trouvé au bout de plus de 15 ans ſon mercure toûjours auſſifluide & auſſi volatile. Il n'y paroiſſoit d'autre ſéparation, que celle d'un peu de pouſſiere noire flottante ſur ſa ſurface, mais qui ſe revivifioit facilement en mercure. On n'y voyoit nul commencement de fixation métallique, pas le moindre atôme de métal. D'où l'Artiſte a conclu hardiment, & fort ſenſément, que le mercure eſt immuable, inalterable, & quoiqu'il ſoit ſuſceptible de differentes formes, capables de le faire méconnoître, qu'il ne peut jamais être que du mercure.

Comme on pourroit imputer ce manque de ſuccès à cette circonſtance, que pendant tout le cours de l'operation le mercure eut toûjours communication avec l'air exterieur; M. Boerhave a repeté la même experience dans des vaiſſeaux bien fermés; ce qui lui a auſſi peu réuſſi. A la vérité cette ſeconde tentative n'a duré que ſix mois; mais ſans nulle apparence de changement.

Quelque impoſſible qu'il fût de transformer le mercure en métal; il pourroit ne l'être pas, que ce minéral uni à quelque principe inconnu entrât dans la compoſition des métaux, & en fut tiré par la Chimie. Mais c'eſt une reſſource que M. Boerhave retranche encore aux Alchimiſtes. Comme (ſelon eux) le plomb & l'étain ſeroient les métaux qui laiſſeroient échapper le plus facilement leur mercure, s'ils en receloient quelque portion, il leur a fait ſubir pendant environ 20 mois differentes operations, qu'il ſpecifie, & où rien n'a été oublié; mais il n'a pu en extraire une ſeule goûte de mercure. Il a fait ſur ces deux métaux d'autres operations, pour découvrir ſi le mercure étoit leur diſſolvant, & ſi par une longue digeſtion & une diſtillation violente, quelque partie de mercure ne pénétreroit point intimement ces mêmes métaux.

Mais après un travail de près de trois ans, le poids du plomb & celui de l'étain n'ont point augmenté, & si celui du mercure a très-peu diminué, ce n'a été que par une très-légére dissipation, dont l'œil même s'est apperçu.

Pour prouver que le mouvement seul, continué long-tems est incapable de faire dissoudre l'étain par le mercure, contre ce que s'imaginent quelques Alchimistes, M. Boërhave a mis en experience une bouteille pleine de mercure & d'étain, attachée à un moulin à foulon, qui travailloit jour & nuit sans interruption, & dont il a suivi le mouvement pendant deux ans. Mais si quelques particules sulphureuses détachées de l'étain s'étoient unies au mercure; du moins celui-ci ne les avoit ni dissoutes, ni transformées. » Les vrais Chimi» stes (ajoûte M. de Fontenelle) » ne laisseront aux Alchimistes que » le refuge d'une opiniâtreté invin» cible; refuge toûjours ouvert à » qui veut en profiter, & où en » effet une infinité de gens se can» tonnent fierement.

6. Les recherches des deux Chimistes, MM. *du Hamel* & *Grosse*, sur la composition d'une liqueur très-volatile, connuë sous le nom d'*Ether*, nous offrent un détail très-curieux & très-circonstancié de tout ce qui concerne cette nouvelle production de la Chimie. L'invention paroît en être duë à M. *Froben* Chimiste Allemant. Il y a quelques années qu'elle avoit fait du bruit en Bohéme & à Mayence, puis en Angleterre & à Paris; où feu M. *Geoffroy* & M. *Grosse* en reçurent quelques flacons, il y a environ 4 ans. Ses proprietez singulieres, telles que son extrême légereté, sa grande inflammabilité, celle de ne se point mêler avec l'eau, ni avec la plûpart des liqueurs, tant acides qu'alcalines, celle de tirer la teinture des végétaux, & plusieurs autres, mériterent une particuliere attention des Physiciens. Les grandes proprietez que lui attribue son Auteur (M. *Froben*) dans un Mémoire manuscrit & la reputation qu'elle s'est acquise en divers Pays, ont engagé nos deux Académiciens à faire tous leurs efforts pour en découvrir la composition, indiquée par son inventeur, mais très-obscurément. Ils rendent compte des divers moyens qu'ils ont employés pour parvenir à cette découverte.

M. du Hamel, dans la pensée que l'*Ether* étoit une huile essentielle très-attenuée par quelque fermentation, & convertie par-là en un esprit ardent d'une nature très-singuliere, a tenté plusieurs experiences qu'il a poussées assez loin. Elles lui ont offert plusieurs phénomenes, qu'il n'attendoit point, mais elles ne lui ont rien donné qui approchât de la liqueur éthérée qu'il cherchoit. M. Grosse a suivi d'autres voyes, dans ses recherches, où l'ont conduit ses réflexions sur les effets & les proprietez de cette liqueur, qui sont 1°. d'être si volatile & de s'évaporer si vîte, qu'elle semble ne moüiller pas le doigt qu'on

qu'on y a trempé : 2°. de prendre feu très-aisément, quoiqu'assez éloignée d'une lumiere : 3°. de ressembler par son odeur à l'eau de *Rabel* bien faite, longtems gardée, & devenue rouge. Ces observations le persuaderent, qu'il falloit chercher cette liqueur dans le mélange de l'esprit de vin avec l'huile de vitriol.

M. du Hamel nous communique donc ici les procedez de M. Grosse au nombre de trois, dont la simplicité ne doit autoriser personne à lui tenir moins de compte des soins qu'il s'est donnés, pour avoir une liqueur, qui paroît maintenant si facile à obtenir. Les deux premiers procedez, qui s'éxécutent très-promptement, & dont nous ne rapporterons point le détail, ne réussissent pas toûjours. Quant au troisiéme qui n'a jamais manqué à l'Artiste ; voici à quoi il se reduit. On prend une partie d'huile de vitriol bien rectifiée & très-blanche, & deux parties d'esprit de vin aussi très-rectifié : on les mêle peu à peu dans une cornue, versant l'esprit de vin sur l'huile de vitriol ; & ce mélange excite une grande chaleur. On bouche ensuite la cornue, & on laisse ces liqueurs en digestion pendant environ deux jours ; après quoi on distile ce mélange au feu de sable qui fait monter d'abord un esprit de vin très-odorant, auquel succede une liqueur en vapeurs blanches. Lorsque ces vapeurs commencent à paroître, il faut mettre dans une autre cornue ce qui a passé dans le récipient, & le distiller très-lentement à un feu de lampe. L'*Ether*, qui est ici dégagé de la liqueur sulfureuse, passe le premier dans la distillation, avant l'esprit de vin, & avant le peu de liqueur sulphureuse, qui y est restée ; & quand on a distilé la moitié de la liqueur, ou tout au plus les deux tiers, il faut cesser l'operation, sans quoi il se feroit un nouveau mélange.

M. Grosse renvoye à un autre Mémoire le détail des experiences qu'il a faites avec son *Ether*, pour en prouver la conformité avec celui de M. *Froben*. Il nous avertit seulement ici, que jusqu'à present, il n'a pas reconnu dans cette liqueur, des proprietez bien averées pour la Medecine ; quoique un étranger, qui est depuis quelques années à Paris, attribue de grandes vertus à un *Ether rouge*, dont quelques malades assurent même s'être bien trouvés. Cette liqueur rouge ressemble fort à l'*Ether*, tant par son odeur, que par son inflammabilité & sa *non-miscibilité* avec beaucoup de liqueurs. M. Grosse en a retiré l'*Ether* par la distilation, & il lui est resté une matiere rouge, d'un goût & d'une odeur assez agréable. Mais il ignore quel est ce mélange, qui d'ailleurs lui paroît d'autant plus curieux qu'il n'a pu encore parvenir à colorer son *Ether*, quoiqu'il l'ait tenté de differentes manieres.

Ce Mémoire est terminé par une relation abrégée de ce qu'a fait au sujet de l'*Ether* M. *Hellot* ; ce qui est contenu dans une Lettre de ce-

lui-ci à M. du Hamel, à laquelle on peut avoir recours.

La *Botanique* eſt devenue ſi ſterile pour l'Académie, dans le cours de cette année, qu'elle ne nous offre dans ce gros Volume que les ſeuls noms de deux plantes, dont M. *Marchant* a donné la deſcription. L'une eſt le *Tribulus terreſtris, ciceris folio, fructu aculeato :* l'autre, le *Senecio minor vulgaris.* On ſçait que ces deſcriptions ne paroiſſent point parmi les Mémoires.

Quant aux articles de *Mathématiques*, on en trouve ici de *Géometrie*, d'*Aſtronomie* & de *Méchanique.*

Ceux de *Géométrie* ſont au nombre de ſept, tous renvoyés entierement aux Mémoires : ſçavoir, 1°. l'Ecrit de M. *Bouguer* ſur *les courbes propres à former les voutes en dôme :* 2°. celui de M. *Clairaut*, ſur *des courbes, dont la proprieté conſiſte dans une certaine relation entre leurs branches, exprimée par une équation donnée :* 3°. celui de M. *Fontaine*, ſur *les courbes tautochrones*: 4°. Un problême de M. *Pitot* ſur *le point, d'où l'on verra, ſous des angles égaux, 4 points donnés :* 5°. l'Ecrit de M. *Fontaine* ſur *la courbe décrite par le ſommet d'un angle, dont les côtez toucheroient continuellement une courbe donnée, & reciproquement*, &c. 6°. celui de M. *Clairaut*, ſur le même ſujet : 7°. *Une Réponſe* de M. *Fontaine.* Nous nous en tiendrons à cette ſeule indication de tous ces articles, qui ne ſont guéres ſuſceptibles d'extrait.

Des ſept articles que fournit ici l'*Aſtronomie*, le premier ſur *la détermination de la figure de la Terre par la parallaxe de la Lune*, eſt de M. *Manfredi :* le ſecond ſur l'*inclinaiſon des orbites des Planétes, par rapport à l'Equateur de la révolution du Soleil*, eſt de M. *Caſſini :* le troiſiéme ſur l'*Atmoſphere de la Lune*, eſt de M. *Grandjean :* le quatriéme ſur *la grandeur des Satellites de Jupiter*, eſt de M. *Maraldi :* le cinquiéme eſt *une nouvelle méthode pour trouver la hauteur du Pôle*, propoſée par M. *Godin :* dans le ſixiéme, qui eſt encore de M. *Caſſini*, il s'agit *de la perpendiculaire à la méridienne de Paris*: le dernier article, dû encore à M. *Godin*, roule ſur l'*obliquité de l'Ecliptique.* On trouve dans l'Hiſtoire & parmi les Mémoires, tous ces articles, à l'exception du troiſiéme qui ne paroît que dans la partie hiſtorique de ce Volume. Nous dirons quelque choſe du premier article, du troiſiéme, du quatriéme, du cinquiéme & du ſixiéme.

1. On ne s'imagineroit pas d'abord, que la parallaxe de la Lune, employée uniquement juſqu'ici pour meſurer la diſtance de cet Aſtre à la terre, pût tirer à conſéquence pour la figure de celle-ci. C'eſt pourtant ce que nous fait voir M. *Manfredi*, en rapprochant deux choſes ſi differentes, par un tour aſſez ſubtil, *mais ſolidement ſubtil*, (dit le ſçavant Hiſtorien) *ſans quoi l'infléxible Géométrie ne lui feroit aucune grace.* La parallaxe ou le triangle parallactique eſt formé (comme l'on ſçait) de trois droites,

dont deux, l'une tirée du centre de la terre, l'autre d'un point quelconque de sa surface, où est l'Observateur, font un angle au centre de la Lune : & la troisiéme, base de cet angle, est necessairement un demi diamétre de la terre, supposé qu'elle soit sphérique, ainsi qu'on l'a cru ci-devant ; ce qui n'étant pas, le triangle parallactique doit être sujet à quelque changement : & c'est-là (dit M. de Fontenelle) le fin de la théorie de M. Manfredi.

Ce triangle devant être dans un plan vertical, & qui passe par l'œil de l'Observateur & par le centre de la Lune : il est manifeste, que ce plan est perpendiculaire à la surface quelconque de la terre sphérique ou elliptique. Cette incertitude ne permet plus de compter, que ce plan continué aille au centre de la terre, ou que la base de l'angle de la parallaxe soit, comme auparavant, un demi diametre de la terre. On ignore même jusqu'où ce plan, qui dans la figure sphérique, devoit s'arrêter au centre, doit être continué, pour y trouver la nouvelle base que l'on cherche. On jugera, par la seule analogie, que dans la figure elliptique, il faudra borner ce plan à l'axe autour duquel aura tourné l'ellipse génératrice de la surface, à laquelle est perpendiculaire le plan dont il est question. Il ne s'agit plus que de connoître les lignes, qui, dans ce plan, seront les bases de l'angle parallactique, suivant les divers cas.

On fait pour cela deux hypothéses : la premiere d'une ellipse dont le petit axe soit indéfiniment petit, le grand étant fini ; où il est clair, que les perpendiculaires tirées sur cette ellipse devenue alors une ligne droite ou son propre grand axe, tomberont toutes sur differens points de cet axe, & toutes ensemble en occuperont toute l'étendue. Au contraire, le petit axe devenant fini, & l'ellipse une courbe en conséquence, les perpendiculaires qu'on lui tire, prolongées jusqu'au grand axe, en laissent les deux extrémitez vuides, loin d'en occuper toute l'étendue. Les portions de ces perpendiculaires comprises entre la courbe & son grand axe, commençant à être finies, la plus grande est au milieu du grand axe, & celles des deux côtez vont en décroissant, & appartiennent de chaque côté au quart d'ellipse qui leur répond. Plus le petit axe croit, moins les perpendiculaires occupent d'étendue sur le grand axe ; se serrant d'avantage vers le milieu ; jusqu'à ce que ce petit axe devenant égal à ce grand, l'ellipse est un cercle, où les perpendiculaires se serrent infiniment vers le milieu, & ne sont plus que des rayons d'un même cercle.

Dans la seconde Hypothése si l'axe ci-devant plus petit ou égal à l'autre devient plus grand, les portions de perpendiculaires, qui se réunissoient toutes vers le centre, commençent à passer au-delà, & à tenir plus d'étendue sur l'axe où

elles tombent, & par conséquent sont plus longues que celle du milieu & vont en croissant vers les deux extremitez de l'axe qu'on a déterminé.

L'on voit clairement que la premiere Hypothése est celle de la terre, sphéroïde allongé, & la seconde celle de la terre, sphéroïde applati; la sphére étant entre les deux. L'axe de la terre n'est autre ici que celui de sa révolution diurne d'Orient en Occident. S'il est plus grand que celui de l'Equateur, la terre est un sphéroïde allongé: s'il est plus petit, elle est un sphéroïde applati. L'Observateur de la parallaxe de la Lune étant dans un plan vertical sur un point de la surface terrestre, la ligne comprise dans ce plan, & prolongée de ce point jusqu'à l'axe de la terre, est la base de l'angle parallactique, & mesure la difference du centre de la Lune vû d'un point de la surface terrestre, au même centre vû d'un point correspondant de l'axe. La grandeur de cette base détermine celle de la parallaxe; & l'horizontale la plus grande de toutes, est celle dont il s'agit ici; & est la seule qui puisse suffire au dessein present. Si la terre est sphérique, sur quelque point de sa surface que soit placé l'Observateur, la base de l'angle parallactique est toûjours un demi diamétre de la Terre; d'où il suit que les parallaxes sont toûjours égales, pourvû que la Lune ne s'approche ni ne s'éloigne de la Terre; à quoi l'on aura égard. Si la Terre est un Sphéroïde allongé, & que l'Observateur posé d'abord sur un point de l'Equateur terrestre, aille toûjours ensuite vers un pôle, faisant, si l'on veut, diverses stations: on voit clairement que la base de l'angle parallactique qu'il observera, diminuera toûjours, & au contraire si la Terre est un Sphéroïde applati.

On peut donc reconnoître, par les parallaxes horizontales de la Lune, observées en divers lieux, si la Terre est une Sphére ou un Sphéroïde, & si ce Sphéroïde est allongé ou applati. La conclusion tirée de deux observations seroit d'autant plus sûre, que ces observations auroient été faites dans deux lieux très-éloignés en latitude, & qui eussent la même longitude: & l'habile Académicien juge que la meilleure méthode pour observer les Parallaxes, est celle des Parallaxes *horaires*, inventée par feu M. *Cassini*. Il fait, de plus, le calcul des erreurs inévitables aux meilleurs Observateurs: & il fait voir qu'on peut se promettre ici une exactitude suffisante. » Mais (ajoûte M. *de Fontenelle*) une méthode » nouvelle & ingénieuse, demeurât-elle d'abord sans effet, a droit » d'en attendre quelques-uns d'imprévûs, ou au moins, aura-t-elle » toûjours le prix que lui donnent » sa nouveauté & sa finesse.

3. Quoi que ce soit une opinion assez communément reçûë parmi les Philosophes, Que la Lune n'a point d'Atmosphére; ce n'est point encore une question absolument décidée. M. *Grandjean* s'est propo-

ſé ici de la ramener à la pure Géométrie en la dégageant des diverſes conjectures phyſiques que l'on y a fait entrer. Voici à quoi ſe reduiſent ſes preuves en faveur de la négative.

1°. Si la Lune a une Atmoſphére, ſa circonference apparente doit être augmentée, ſur-tout quand elle eſt pleine; & cette augmentation doit être proportionnée à la hauteur de cette Atmoſphére. Quelque difference qu'il y eût entre ſon éclat & celui du corps de la Lune, du moins verroit-on à celle-ci une eſpece de bordure. Or le diamétre de la Lune, n'eſt jamais dans ſon plein, que ce qu'il doit être, ſuivant la diſtance de cet Aſtre à la Terre, ſans aucune augmentation d'ailleurs, & ſans aucune bordure au diſque.

2°. Si la Lune a une Atmoſphére, celle-ci ſera neceſſairement plus denſe que l'*Ether*, & par conſéquent elle rompra les rayons du Soleil en les approchant de la perpendiculaire : & ces rayons ainſi rompus entreront dans l'eſpace qui ne devroit être occupé que par l'ombre de la Lune éclairée de l'autre côté par le Soleil : d'où il ſuit, que l'eſpace occupé par l'ombre eſt diminué; & que ſi la Terre y doit paſſer, comme il arrive dans nos éclipſes de Soleil, l'Eclipſe en commencera plus tard & en finira plûtôt. Or c'eſt ce qu'on ne remarque point, même en le cherchant; l'éclipſe étant toûjours conforme au calcul Aſtronomique, où l'on ne ſuppoſe nulle Atmoſphére à la Lune.

3°. En ſuppoſant les éclipſes de Soleil accourcies par l'Atmoſphére de la Lune; une éclipſe, qui auroit dû être fort courte, ſeroit nulle, dans certaines circonſtances; & les éclipſes des fixes par la Lune ſeroient accourcies par ſon Atmoſphére. Or rien de tout cela n'arrive, & par conſéquent la Lune n'en a point, ou ſi elle en a, ſon peu de hauteur, ou la foibleſſe de ſes réfractions la rendent inſenſible.

Tels ſont les raiſonnemens Géométriques de M. *Grandjean*. Mais les Phyſiques ſont plus douteux. (dit l'Hiſtorien) Celui-ci en a rapporté des plus forts pour & contre l'Atmoſphére de la Lune, en 1715. en 1723. & qui laiſſent ce point dans l'incertitude. » On y verra » (pourſuit-il) des accidens ſi imprévûs, quoique réglés & conſtans, & tout le Géométrique » tellement dérangé par le Phyſique, qu'on ne ſe preſſera pas de » pretendre rien déterminer de » fixe ſur l'exiſtence ou la non-» exiſtence d'une Atmoſphére de la » Lune, & ſur les changemens » qu'elle apporteroit aux Phénomènes.

4. La Planéte de Jupiter eſt ſi éloignée de nous, dans ſa plus grande proximité de la Terre, & nous paroît ſi petite, même au travers des meilleurs Téleſcopes, que feu M. *Caſſini*, a eu beſoin de l'induſtrie la plus ſubtile, pour déterminer au juſte que le diamétre apparent de cette Planéte étoit de 51 ſecondes. Celui de ſes Satellites,

que leur extrême petitesse rend beaucoup plus difficile à être mesuré, l'a été aussi par une méthode des plus fines & des plus ingénieuses duë à ce grand Astronome. Voici en quoi cela consiste.

Comme tous ces Satellites, en passant par un mouvement supposé uniforme devant le disque de Jupiter, dont la lumiere, quand ils y sont totalement plongés, les fait disparoître, sont quelque peu de tems, & à s'y plonger, & à s'en dégager entierement : il est manifeste, que ce peu de tems, comparé à celui qu'ils employeront à parcourir invisiblement le diamétre du disque de Jupiter, sera comme leur diamétre est à celui de cette Planéte, connu d'ailleurs.

Cependant l'Astronomie hésite encore sur ce sujet, ce qui doit surprendre d'autant moins, que par la juste détermination des grandeurs de ces Satellites, il est presque absolument necessaire, que des circonstances, très-rares, chacune en particulier, se trouvent réunies; ce qui est encore beaucoup plus rare. Telles sont 1°. celle de voir passer ces Satellites devant le centre de Jupiter : 2°. celle de rencontrer cette Planéte dans sa plus grande proximité de la Terre, ou en opposition avec le Soleil, & en même tems, dans son périhélie. M. *Maraldi* avoüe qu'il a travaillé sans succès à déterminer la grandeur de ces Satellites; parce que tantôt celui qu'il observoit devenoit invisible, avant qu'il fût à demi plongé dans le disque de Jupiter : tantôt une partie de ce Satellite déja sortie du disque, étoit trop petite pour être vûë.

M. *Maraldi* a pourtant trouvé dans les Régistres de l'Observatoire, des observations assez exactes sur ces immersions & émersions, particulierement trois de feu M. *Cassini* en 1695. sur les trois premiers Satellites. Il en résulte, que les diamétres du premier & du second sont à celui de Jupiter comme 1 à 20; & celui du troisiéme, comme 1 à 18. Au défaut d'observations pareilles sur le quatriéme Satellite, notre Académicien y supplée par un autre tour, qui lui apprend que le diamétre de ce Satellite est égal à celui des deux premiers : d'où il suit que le troisiéme, le seul inégal, est le plus grand des quatre. On sçait aujourd'hui à n'en plus douter, que le diamétre de Jupiter est dix fois plus grand que celui de la Terre; & par conséquent, que le diamétre du plus grand Satellite est à celui de la Terre comme 5 à 9. & qu'en même tems il est beaucoup plus grand que celui de la Lune, qui n'est à celui de la Terre que comme 1 à 4.

Pour prouver combien les observations de ces Satellites sont délicates, M. *Maraldi* remarque ici, que les observations faites en même tems à Gréenwich & à l'Observatoire, ont donné la difference de ces deux lieux, mais en sorte, que cette difference se trouve toûjours plus grande par les immersions, que par les émersions

comparées ensemble ; ce qui se soûtient toûjours dans un très-grand nombre de comparaisons ; d'où l'on peut conclurre, qu'il y a de l'erreur de l'un des deux côtez : mais (ajoûte l'Historien) une erreur d'habiles gens.

5. On a deux méthodes principales pour déterminer la hauteur du Pôle, ou la latitude d'un lieu : l'une par les hauteurs méridiennes du Soleil ou de quelque Etoile fixe : l'autre, par les fixes *circompolaires*, ou qui ne se couchent point. Ces deux méthodes ont leurs défauts. La premiere demande la connoissance exacte des déclinaisons, tant du Soleil que des fixes ; & c'est sur quoi les plus habiles Astronomes ne sont point d'accord entre eux. De plus, on commence à voir dans les fixes des irrégularitez, des changemens de position, qui paroissent fort bizarres. Sans compter que les hauteurs méridiennes varient par les réfractions, dont apparemment la juste mesure ne pourra jamais être bien établie. La seconde méthode est, comme la premiere, sujette aux réfractions ; & par dessûs cela, comme il lui faut deux hauteurs differentes, elle tombe deux fois dans l'inconvénient de ces réfractions, qui même sont inégales.

Quoique les operations faites en grand nombre & avec toute l'exactitude possible laissent assez peu d'incertitude ; M. *Godin* se persuade que comme une latitude est un élément très-important, qui entre dans une infinité de calculs, il est bon de l'avoir dans sa plus grande précision ; & il en a imaginé le moyen. Il prend exactement la plus grande hauteur méridienne d'une Etoile *circompolaire*, & telle que la réfraction y soit nulle ou insensible. Comme l'Etoile, par rapport à l'Observateur, est en deça du Pôle & plus élevée sur l'horizon ; il est certain que si de sa hauteur méridienne connuë on ôte sa distance au Pôle encore inconnue, on aura la distance cherchée du Pôle à l'horizon. Chaque quart de l'Equateur est égal à la distance de l'Equateur au Pôle ; & de même chaque quart du paralléle décrit par une Etoile en 24 heures, est égal à la distance de cette Etoile au Pôle, malgré ses irrégularitez. Comme on la voit, pendant toute une révolution, on peut la prendre six heures avant, & six heures après son passage par le méridien. Alors elle aura décrit précisément la moitié de son paralléle : & il n'y a plus qu'à mesurer par les Instrumens la quantité de degrez de cet arc, dont la moitié sera la distance de la fixe au Pôle.

L'Académicien ne disconvient pas, que l'Etoile dont il s'agit ne se soit trouvée assez basse, pour être sujette aux réfractions. Mais il prouve par un exemple (qu'il faut voir) que ses operations le conduisent à un calcul, où l'erreur qui vient des réfractions mal connuës, est la moitié moindre que celle qui naîtroit des opérations ordinaires. De plus, il trouve la hauteur du Pôle par une Etoile,

ſans qu'il ait beſoin d'en connoître auparavant la déclinaiſon.» Il ſem» ble preſentement (ajoute M. de » Fontenelle) que tous les grands » pas ſont faits dans les Sciences, » & qu'on ne peut plus avancer » que par de petits pas, qui n'en » ſeront que plus difficiles & plus » à eſtimer.

6. Le travail commencé en 1733. pour la perpendiculaire à la méridienne de Paris, du côté de l'Occident, a été continué & fini cette année (1734) du côté de l'Orient, malgré les obſtacles d'une guerre très-vive. M. *Caſſini*, accompagné des mêmes Académiciens que l'année précedente a pouſſé cette perpendiculaire juſqu'à Straſbourg, extrémité orientale de la France. Il a fallu dans ce dernier travail apporter de nouvelles attentions, pour ſurmonter des difficultez, qu'on n'avoit pas encore éprouvées, du moins juſqu'à ce point-là, dans de ſemblables entrepriſes. On trouva ſur les confins de la Lorraine & de l'Alſace, de grands bois, dépourvus d'objets remarquables pour la formation des triangles, & dont les routes n'étoient praticables qu'à des Chaſſeurs.

Il fallut donc ſe faire & des objets & des routes, en ſe partageant pour allumer en divers lieux & en des tems dont on étoit convenu, de grands feux, ſi éloignés, qu'ils n'étoient preſque plus que des points, où ſe formoient des ſommets d'Angles. Quoiqu'il ſuffît de partir d'une baſe actuellement meſurée, après quoi tout le reſte ſe concluoit par le calcul trigonométrique; on a quelquefois meſuré actuellement d'autres baſes ou côtez de triangles, pour ſuppléer au défaut de quelques angles, que l'on n'avoit pas.

On eſt arrivé de Paris à Straſbourg par une ſuite de 29 triangles; ce qui eſt d'autant plus remarquable, qu'il en a fallu 30 pour aller ſeulement de Paris à Dunquerque. On a eu ici ce double avantage; celui du petit nombre de triangles, & celui de la grandeur des angles; à quoi ces grands bois ſi incommodes ont apparemment contribué. On a fini ce travail comme les autres, par la meſure actuelle d'une baſe, qui, ſur une longueur de 3341. toiſes 4 pieds, ne s'eſt trouvée que de 4 pieds plus courtes, que la baſe réſultante des 29 triangles.

La diſtance de Paris à Straſbourg eſt de 205120 toiſes en ligne droite; ce qui fait près de 90 lieuës communes de 2282 toiſes. Cette même diſtance, priſe ſur la perpendiculaire, n'eſt que de 204990. Straſbourg eſt au midi de la perpendiculaire, & en eſt éloigné de 7326 toiſes, ou de plus de trois lieuës. En joignant aux 204990 toiſes de diſtance de Paris à Straſbourg priſes ſur la perpendiculaire, les 148460 toiſes ou 65 lieuës, qui font ſur la même perpendiculaire la diſtance de Paris à Granville, on aura 353450 toiſes, ou près de 155 lieuës pour la longueur de cette ligne, qui s'étend ſur toute la France de l'Oüeſt à l'Eſt, en paſſant par Paris.

Après

Après avoir trouvé la distance terrestre de Paris à Strasbourg, il ne restoit plus qu'à en déterminer la distance céleste, ou la grandeur en degrez de l'arc d'un paralléle compris entre ces deux Villes ou entre leurs méridiens. Il falloit pour cela necessairement consulter les Satellites de Jupiter, à quoi s'opposoit le tems extrêmement pluvieux; sans compter que Jupiter étoit sur le point de se plonger dans les rayons du Soleil. A ce défaut, suppléa M. *Hertenstein*, fameux Professeur de Mathématique à Strasbourg, en communiquant à M. *Cassini* de bonnes observations des Satellites faites par M. *Eisenschmid*, son prédecesseur. Elles apprirent bien-tôt, qu'à la latitude de Strasbourg, les degrez de longitude étoient plus petits qu'ils ne doivent être dans l'Hypothése de la Terre sphérique; d'où il s'ensuivoit, que la Terre étoit un Sphéroïde allongé.

» M. *Eisenschmid* (remarque » l'Historien) n'étant engagé dans » aucun parti sur la question de la » figure de la Terre, il n'y a nulle » apparence, que dans les observa- » tions des Satellites, il ait songé à » favoriser le Sphéroïde allongé, » plûtôt que l'applati; & d'ailleurs, » quoique fort habile, il auroit » peut-être eu de la peine à trouver » bien surement comment il de- » voit s'y prendre. Mais enfin » (continue M. *de Fontenelle*) ces » observations se sont trouvées si » favorables au Sphéroïde allongé, » que M. *Cassini* a eu la modération » de n'en pas vouloir tirer tout » l'avantage qu'il eût pu à la ri- » gueur, & de s'en retrancher une » partie.

Les articles de *Méchanique*, renfermés dans ce Volume au nombre de trois, roulent 1°. sur *les figures que les Planétes prennent par la pesanteur*; & cet article est le précis de deux Mémoires, l'un de M. *Bouguer*, l'autre de M. *de Maupertuis*, imprimés ici: 2°. sur *un Anémomètre*, imaginé par M. *d'Ons-en-Bray*, & qui marque de lui-même sur le papier, non seulement les vents qu'il a fait pendant les 24 heures, & à quelle heure chacun a commencé & fini, mais aussi leurs differentes vîtesses, ou forces relatives: 3°. sur *le Tour*, par M. *de la Condamine*; & cet article remplit deux Mémoires. De ces divers articles, on ne trouve que le premier dans l'Histoire. Nous nous bornerons, pour abréger, à donner ici une légére idée du Mémoire de M. *de Maupertuis*.

Le sçavant Géométre examine ici les figures, que les loix de la Statique & de l'Hydrostatique doivent donner aux corps célestes; & traite cette matiere avec plus de détail qu'il n'a fait dans son *Discours sur la figure des Astres*. Il prétend donc établir ici que non seulement il doit y avoir dans les Cieux des fixes & des Planétes applaties, mais que tous les corps célestes généralement doivent être applatis, s'ils sont, ou s'ils ont été fluides, s'ils sont formés d'une matiere homogène, si leurs parties

pésent vers un centre, ou les unes vers les autres, & si enfin ils ont un mouvement de révolution autour d'un axe.

Une Planéte formée d'une matiere fluide & pesante, ne peut conserver une figure permanente & être dans un état de repos, que quand toutes les colomnes du fluide sont en équilibre, & quand la ligne selon laquelle chaque partie de la Planéte pése, est perpendiculaire au plan tangent de la Planéte en ce point. Ces deux principes, dont la certitude n'est pas douteuse, ne peuvent déterminer la figure de la Planété, s'ils ne sont d'accord l'un avec l'autre.

M. *Huygens*, pour déterminer la figure de la Terre, se servit d'abord du second principe, auquel, pour achever sa solution, il joignit le premier employé déja par M. *Newton*. En considerant avec M. *Huygens* & d'autres Philosophes, la pesanteur comme uniforme & dirigée vers un centre; l'usage de l'un ou de l'autre principe devient indifferent. Il en est de même par rapport à toutes les Hypothéses de pesanteur proposées dans le *Discours sur la figure des Astres*; les deux principes s'accordent dans les figures déterminées, tant pour les Planétes & les Etoiles que pour les Anneaux.

On peut faire d'autres Hypothéses (remarque l'Académicen) où les deux principes seroient en contradiction : & M. *Bouguer* a donné un Mémoire imprimé dans ce Volume, où il recherche ce qui arriveroit de ces autres Hypothéses sur la pesanteur. Cependant, comme la rech rche des cas où s'accordent, ou ne s'accordent pas les deux principes, est curieuse, M. *de Maupertuis* la fait encore ici, mais d'une maniere differente de celle de M. *Bouguer* : & il divise son Mémoire en 4 Parties.

Dans la premiere il examine ce qui arriveroit, en supposant que les parties du Sphéroïde pésent vers differens points de l'axe, & que leur pesanteur varie de colonne en colonne, & varie encore dans la même colonne, suivant quelques loix données. Dans la seconde il s'attache en particulier aux Hypothéses de pesanteur vers un centre; & il examine jusqu'où doit aller l'applatissement du Soleil, & s'il est assez grand, pour pouvoir être sensible aux Observateurs. Il nous fait part ici d'un fait curieux, & qui peut surprendre. Il nous apprend que dans le siécle passé, & avant M. *Newton*, deux de nos plus illustres François, *Pascal* & *Roberval*, ont eu la même idée que lui sur la pesanteur, sans l'avoir embrassée, ni reduite en Systême, mais l'ont jugée possible, & s'en sont expliqués même en termes plus forts que M. *Newton* & ses Disciples; sur quoi M. de Fontenelle fait cette réflexion. » M. de » Maupertuis a-t-il voulu revendi- » quer une gloire à sa Patrie, ou » justifier un peu les Anglois à nos » dépens ?

Dans la troisiéme Partie, notre Académicien examine non seule-

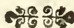
ment les figures que peuvent avoir en général les corps célestes, mais aussi quelques découvertes qu'on a faites dans le Ciel, & dont la conformité avec la théorie de l'Auteur paroît la confirmer. Telles sont les Etoiles *nébuleuses*, observées par M. *Derham*, qui les prend non pour autant d'Etoiles enveloppées d'une Atmosphére fort grande par rapport à elles, & fort lumineuse, ni pour autant d'amas de petites Etoiles, comme celles de la *Voye Lactée*; mais pour de grandes régions lumineuses par elles-mêmes, ou peut-être, pour de grands vuides, par lesquels on apperçoit des portions du Ciel Empyrée qui est au-delà, tout brillant de sa propre lumiere.

Enfin M. de Maupertuis, dans sa quatriéme Partie, examine la figure de la Terre & des autres Astres, résultante de la pesanteur universelle des parties de la matiere les unes vers les autres, & il tâche d'éclaircir ce que M. *Newton* a dit sur cela; ce qui n'est, ni un des moins beaux endroits de son Livre, ni un des plus faciles à entendre. C'est à regret, que nous ne pouvons suivre l'ingénieux Académicien dans le détail de tous ces articles, si curieux & si interessans pour la Physique & pour la Géométrie.

Vient après cela l'Extrait que donne ici M. de Fontenelle, des *Leçons de Physique* dictées au Collége Royal, & publiées en 1734. par M. l'Abbé *de Molieres*, desquelles nous avons rendu compte dans nos Journaux.

Les Machines ou Inventions approuvées par l'Académie, sont ici au nombre de cinq, sçavoir 1°. une espece de Vielle ou petite Epinette à jeu de Viole, du Sr François *Cuisinier*, ci-devant Facteur d'Instrumens; laquelle a deux octaves & un son de plus, & joüe 5 tons differens. 2°. Un Instrument de M de *Quercineuf*, pour trouver en mer la variation de l'Aiguille aimantée, sans attendre l'instant du lever ou du coucher du Soleil. 3°. Un Instrument universel de M. *le Carlier*, Lieutenant particulier au Bailliage de Laon, pour connoître la hauteur du Soleil dans l'instant qu'il marque l'heure, pour telle latitude qu'on voudra, depuis 1 jusqu'à 60 degrez. 4°. Une Pendule sonnante & à répétition de M. *Larsi*, Maître Horloger à Paris, laquelle est exempte d'inconveniens, quoiqu'elle soit des plus simples. 5°. Un Vaisseau de M. *Limosin*, qui iroit en tems calme, par le moyen de rames, lequel au travers de quelques défauts, fait paroître beaucoup d'art & de génie.

La partie historique de ce Volume est terminée par l'Eloge de M. *de Lagny*.



DE USU ARTIS ANATOMICÆ, ORATIO, A. COCCHII Mugellani, Colleg. Medic. Florentini, & Publ. Phil. Natur. & Anatomes Profes. habita, in Bibliothecâ insign. Nosocomii S. Mariæ Novæ. III. id. Mart. 1737. Florentiæ 1737. Typis Antonii-Mariæ Albizzini.

C'est-à-dire : *Discours sur l'usage de l'Anatomie, prononcé dans la Bibliothéque de l'Hôpital Sainte Marie la Neuve, le 12 de Mars, 1737. Par Cocchius-Mugellani, Docteur en Medecine & Professeur d'Anatomie.* A Florence, de l'Imprimerie d'Antoine-Marie Albizzini. 1737. Broch. *in*-4°. pag. 48.

LE dessein de M. Mugellani, dans ce Discours ; est de montrer 1°. que la science de l'Anatomie a été cultivée de tout tems : 2°. Que dans ces derniers siécles, elle a été portée à son comble: 3°. Qu'elle est d'une grande utilité pour les mœurs. Il remarque qu'on trouve des vestiges de cette Science dans les Livres de Moïse & de Salomon, & que la Nation Juive s'appliquoit avec grand soin à rechercher les differens sieges des maladies, ce que les frequens Sacrifices des animaux lui rendoient, dit-il, d'autant plus facile, qu'il étoit défendu de faire aucune oblation sans avoir auparavant bien consideré les entrailles des victimes.

L'art superstitieux des Haruspices, qui consistoit à examiner les parties interieures des animaux pour deviner par ce ridicule moyen, ce que l'on vouloit sçavoir, rendoit l'Anatomie necessaire.

Les Egyptiens en firent une étude particuliere, & l'on sçait que leurs Rois disséquoient eux-mêmes des cadavres, pour s'instruire des causes des maladies.

L'embaumement des corps, si fréquent parmi ces Peuples, & qui les obligeoit à repasser, les unes après les autres, toutes les parties de ces corps, ne leur permettoit pas de négliger l'Anatomie; notre Auteur cite ici Homére & Hérodote qui parlent si avantageusement de la Medecine des Egyptiens, chez lesquels il y avoit des Medecins particuliers pour certaines maladies, & sur-tout pour celles des yeux ; ce qui ne se pouvoit faire dans ce dernier cas, sans une connoissance exacte de la structure de l'œil.

M. Mugellani croit même, que ceux d'entre les Grecs, qui se sont mis les premiers à cultiver l'Anatomie, ne l'ont fait qu'à l'exemple des Egyptiens, chez qui toutes les Nations voisines se rendoient pour s'instruire dans les Sciences.

De tous les Grecs, Homére est celui qui parle d'une maniere plus précise de la structure interieure du corps humain, ainsi qu'on le voit en plusieurs endroits de ses Oeuvres. Il décrit avec toutes leurs circonstances, les blessures mortelles, il indique les insertions des

tendons : je croirois même, dit notre Auteur, qu'il a connu le ligament qui attache le foye au diaphragme & qu'il a vû les cavitez rond s des os *Ischium*, dans lesquelles les os des cuisses sont articulés, & se meuvent.

Platon vient ici sur les rangs, & l'on remarque que dans son Timée, il y a quantité de choses qui concernent la structure & les mouvemens du corps de l'homme.

Aristote paroît ensuite, & l'on assure que ce Philosophe avoit composé des Livres d'Anatomie qui ont été perdus par l'injure des tems.

Erasistrate qui le premier des Grecs, obtint la l cence d'ouvrir des cadavres huma ns, car jusques là il n'avoit été loisible d'ouvrir que des cadavres d'animaux, fut par-là plus en état que ses devanciers, de perfectionner l'Anatomie. M. Mugellani remarque qu'avant ce Medecin, toute la Gréce regardoit comme une impieté, de lacerer les morts, & que les Egyptiens, eux, qui avoient moins en horreur que les autres Peuples cette action, ne laissoient pas, comme le rapporte Diodore, de détester ceux qui s'en mêloient, & qu'au contraire, ils avoient beaucoup de considération pour ceux qui lavoient les corps des morts, & qui les embaumoient.

M. Mugellani prend ici occasion de parler des Dieux Manes, & il observe que les anciens révéroient si fort ces prétendus Dieux, qu'ils n'osoient, pour cette raison, lacerer les corps des défunts, s'imaginant que ces Manes y étoient renfermés. Mais quant aux cadavres considerés en eux-mêmes, ils les regardoient comme des masses qui ne méritoient aucun égard, au lieu que les Manes qu'ils s'imaginoient y être renfermés, leur paroissoient dignes d'une profonde vénération.

De-là vient, selon notre Auteur, qu'Erasistrate eut besoin de tout son crédit auprès d'Anthiochus Roi de Syrie, pour obtenir de ce Prince, dont il avoit procuré le mariage avec Stratonice, la liberté de dissequer des criminels, quoique ce ne fût qu'après leur mort.

Dans le même tems, Hérophile obtint en Egypte, de Ptolémée fils de Lagus & de Ptolémée-Philadelphes, une permission semblable d'ouvrir des cadavres, 1°. à ce que dit notre Auteur, pour découvrir les causes des maladies, & pour connoître par-là les moyens d'y remedier, 2°. pour voir les conduits du chyle, & s'assurer en même tems d'un fait curieux, qui est que dans l'homme, le foye se trouve rarement du côté gauche, & que dans les animaux il s'y trouve très-souvent.

Pour ce qui est de cette situation extraordinaire du foye dans l'homme, notre Auteur dit qu'on en a vû un exemple dans l'Ecole où il enseigne, & où l'on fait tous les ans des cours d'Anatomie.

M. Mugellani traite ici d'erreur grossiere l'opinion de ceux qui croient qu'Erasistrate & Hérophile

diſſequoient non ſeulement des cadavres de criminels, mais des criminels même tout vivans.

Ce qui a donné, ſelon notre Auteur, occaſion à ce ſentiment, c'eſt que ces deux illuſtres Medecins, ſe faiſoient apporter les cadavres encore tout chauds & les diſſequoient au ſortir des mains de l'Executeur.

Il eſt vraî que Celſe ne fait pas difficulté d'avancer que les Medecins dont il s'agit, diſſequoient des hommes vivans; mais je crains bien, dit notre Auteur, que cet Ecrivain, par une trop grande crédulité, n'ait en cela ſuivi le bruit vulgaire, & n'ait donné aveuglément dans les diſcours des Empiriques de ce tems-là, comme c'étoit aſſez ſa coûtume.

M. Mugellani rapporte un fait qui paroît prouver qu'Eraſiſtrate ne diſſequoit que des cadavres, c'eſt que ce Medecin croyoit, que les artéres ne contenoient point de ſang, ce qu'il n'auroit ſans doute pas cru, s'il avoit ouvert des corps vivans. Notre Auteur remarque que Tertulien a donné dans la même erreur de Celſe à l'égard d'Hérophile, & Théophane raconte que l'Empereur Conſtantin fils de Léon l'Iſaurien ordonna à des Medecins de diſſequer tout vivant un criminel, à qui l'Executeur venoit de couper les bras & les jambes: mais M. Mugellani prétend que cette Hiſtoire eſt une pure fable inventée par Théophane pour rendre odieux Conſtantin qu'il n'aimoit pas, & les Medecins qu'il haiſſoit auſſi. Aucun autre Hiſtorien n'a parlé de ce fait (qu'on eût autrefois diſſequé des hommes vivans) qui étoit cependant aſſez remarquable pour ne devoir pas être paſſé ſous ſilence par tant d'Auteurs anciens, tels ſur-tout, que Pline, & que Galien. C'eſt la réfléxion de notre Auteur. Galien tout curieux qu'il étoit de connoître la ſtructure de l'homme, n'a jamais diſſequé de cadavre humain, ce n'étoit pas la coûtume de ſon tems; on auroit appréhendé de troubler par-là les Dieux Manes.

Ce Medecin ſe contentoit d'ouvrir des animaux, & il les ouvroit tout vivans.

M. Mugellani, pour relever le mérite de l'Anatomie, obſerve que les Théologiens même, comme S. Gregoire de Nyſſe, Meletius, Théophile, Nemeſius Emiſenus, ſe ſont fait un plaiſir de s'appliquer à cette Science, & que ces trois derniers ont laiſſé d'élégans Ecrits ſur la nature de l'homme, & ſur la ſtructure de ſon corps.

Il parle ici du triſte ſort de l'Ecole de Medecine d'Alexandrie, dont la Bibliothéque fut brûlée par les Barbares, comme le rapporte Abulpharage, & employée à chauffer des bains, perte qu'on ne ſçauroit trop déplorer, & depuis laquelle, les Sciences tomberent dans l'oubli, à peu de veſtiges près qui en reſterent chez quelques Grecs & quelques Latins refugiés dans les bois. Les Princes Arabes firent leurs efforts pour rappeller les Sciences proſcrites, mais ces efforts n'eurent

pas grand succès. L'Italie fut plus heureuse dans ses tentatives. Elle vint à bout de rétablir l'étude de l'Anatomie, qui pendant quatre cens ans, avoit été interrompuë avec toutes les autres Sciences, & on y commença à dissequer publiquement des cadavres de criminels : notre Auteur cite sur cela l'exemple de Mundinus, qui le premier des Italiens, a donné un Livre d'Anatomie ; mais ce ne fut là qu'un léger commencement, en comparaison de ce que firent deux cens ans après, de sçavans Medecins, tels que Antonius Benivenius, Carpi, Columbus, Fallope, Arantius, Eustache, Vesale, Casserius, Fabrice, Harvée.

M. Mugellani parle ici des progrès qu'a fait l'Anatomie en differens Pays ; & à cette occasion les Asellius, les Borel, les Bellini, les Malpighi, *&c.* ne sont pas oubliés.

Il finit par un détail des avantages qu'on retire de l'Anatomie, non seulement pour la guerison des maladies, mais pour la connoissance de soi-même, pour le réglement des mœurs, pour la Philosophie & pour se preparer à la mort.

Quant à la Philosophie, chacun sçait de quelle utilité a été à Platon & à Ciceron, la connoissance de l'Anatomie pour raisonner comme ils ont fait, sur la *nature des Dieux*.

Quant au réglement des mœurs, M. Mugellani trouve que rien ne donne là-dessus de plus grandes leçons, que l'ouverture des cadavres. On y voit, dit-il, les affreux ravages que produisent dans les organes du corps, la colere, l'incontinence, l'intemperance & les autres passions désordonnées. On y voit par quels légers commencemens s'introduisent les plus dangereuses maladies & avec quelle facilité elles peuvent être évitées, lorsqu'on a soin de regler ses mœurs, & de ne donner dans aucun excès.

Tout le monde est persuadé de la necessité de mourir, mais quand on a vû par l'Anatomie, de quelle délicatesse sont les ressorts du corps, quelle est leur dépendance les uns des autres, en sorte qu'il n'en faut qu'un seul d'arrêté pour les arrêter tous, cette necessité de mourir frappe bien davantage l'esprit, & loin de s'étonner alors, que l'homme vive si peu, on est tout surpris qu'il puisse vivre seulement quelques heures ; pensée qui engage à faire de sérieuses réfléxions sur soi-même, & à regarder comme une folie, la conduite de ceux qui vivent comme s'ils avoient un corps indissoluble. M. Mugellani prend ici occasion de parler du mépris qu'on doit faire des richesses, dès qu'on a un corps qui permet si peu d'en joüir. Il entre là-dessus dans un détail auquel nous renvoyons, & qui fait voir que la Medecine n'est pas inaliable avec la Religion, qu'au contraire elle l'inspire naturellement.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

De Naples.

On a imprimé ici *in*-4°. *Il Newtonianismo per le Dame, ovvero Dialoghi sopra la Luce ei Colori* : c'est-à-dire : *La Philosophie de* Newton *pour les Dames*, ou *Dialogues sur la Lumiere & les Couleurs.* 1737.

De Milan.

Voici le titre d'un grand Ouvrage que M. *Argelati* avoit annoncé depuis quelque tems sans le nommer, & que la Societé Palatine, s'est chargée de faire imprimer: *Antiquitates Italicæ* Medii Ævi, *sive Dissertationes de Moribus, Ritibus, Religione, Regimine, Magistratibus, Legibus, Studiis Litterarum, Artibus, Linguâ, Militiâ, Nummis, Principibus, Libertate, Servitute, Fœderibus, aliisque faciem & Mores Italici Populi referentibus, post declinationem Rom. Imp. ad annum usque* M. D. *omnia illustrantur & confirmantur ingenti copia Diplomatum & Chartarum veterum, nunc-primùm ex Archivis Italiæ depromptarum, additis etiam Nummis, Chronicis, aliisque Monumentis numquam antea editis.* Auctore Ludovico-Antonio Muratorio, *Serenissimi Ducis Mutinæ Bibliothecæ Præfecto.* A ce titre on a joint une Préface de sept pages *in-fol.* laquelle nous apprend que M. *Muratori*, non content d'avoir donné au Public l'Immense *Recueil des Ecrivains de l'Histoire d'Italie*, qui vient d'être enfin achevé, rentre aujourd'hui dans une nouvelle Carriere. Il veut, par l'Ouvrage que nous annonçons, dégager la parole qu'il avoit donnée en 1717. en publiant les *Antiquitez de la Maison d'Este*. Après avoir mis au jour tout ce qui s'est pu trouver d'Auteurs qui ont écrit de l'Histoire d'Italie, personne n'étoit plus capable que lui d'executer l'entreprise qu'il propose aujourd'hui. En examinant dans cette Préface la difference qu'il y a entre l'étude de l'Histoire des Grecs & des Romains dans le tems que ces Peuples étoient les plus florissans, & celle de cette même Histoire dans les tems de barbarie, il fait voir que cette derniere étude, quoiqu'elle paroisse avoir quelque chose de rebutant, n'est cependant ni moins utile, ni moins agréable que l'autre. Il cite les Ecrivains qui se sont exercés à débroüiller les Antiquitez du moïen âge, & il prétend qu'ils se sont acquis autant de gloire, que les Savans qui ont travaillé sur les Antiquitez Gréques & Romaines dès les plus beaux siécles : mais il s'en faut bien que les premiers ayent épuisé la matiere, comme il semble à M. *Muratori* que ceux-ci l'ont fait. Il ne compte pas non plus ne rien laisser à traiter après lui. Son but

but est seulement de donner une connoissance assez exacte de l'état où se trouverent les Peuples d'Italie depuis le cinquiéme siécle, tems de l'entiere décadence de l'Empire Romain, jusque vers la fin du quinziéme, en faisant entrer dans son plan tout ce qui est compris dans le titre que nous avons rapporté. Nous ignorons combien un tel Ouvrage contiendra de Volumes. M. *Argelati*, sans doute, s'est chargé du soin de nous en informer, & nous ne manquerons pas d'en faire part à nos Lecteurs, dès que nous aurons reçu son Programme.

RUSSIE.

DE PETERSBOURG.

On a achevé d'imprimer l'Histoire des *Bactres*, par M. *Bayer.* L'Auteur a inseré à la fin du Volume diverses Pieces de Missionnaires Protestans du Malabar, entre autres, une *Chronologie Indienne.*

SUEDE.

DE STOCKHOLM.

M. *Eric-Jules Bioerner*, connu par quelques autres Traitez Latins, a publié à l'Imprimerie Royale *Introductio in Antiquitatem Linguæ Gothicæ, & cognitionem Historiarum Gothicarum.* Il doit bien-tôt sortir de la même Imprimerie un premier Volume de l'Ouvrage intitulé : *Thesaurus Historiarum Gothicarum*, dans lequel les Histoires les plus anciennes & les mieux choisies des Rois & des Héros du Nord paroîtront en ancien Langage *Gothique*, en *Suedois* & en *Latin*, avec les remarques necessaires.

DANNEMARC.

DE COPPENHAGUE.

Il paroît ici une Brochure Académique de M. *Jean-Samuel Carl*, Medecin du Roi & Disciple de feu M. *Stalh.* Elle est intitulée : *Diætica Sacra*, hoc est, *Disciplina Corporis ad Sanctimoniam animæ accommodata.* Le même Auteur a aussi fait imprimer un Volume *in*-8°. sur l'Histoire des maladies sous ce titre : *Historia Medica Pathologico-Therapeutica, in quâ morborum circumstantiæ perpetuæ essentiales & extra essentiales aphoristicè expenduntur:* accedit *exemplaris institutio de cognatione & dependentia morborum, ex* Foresto, *revisa ab* Jo. Jac. Schlierback.

ALLEMAGNE.

DE NUREMBERG.

M. *Schramm*, Conseiller des Comtes de Solems, a mis au jour en un Volume *in*-8°. avec figures un Traité des *Litieres* & des *Chaises à Porteur*; on assure que cet Ouvrage est également utile & agréable.

Le Public est redevable à M. *Beyschlag*, d'un Recueil curieux de quelques Lettres qu'il a fait imprimer en une Brochure *in-fol.* Il s'y

agit de rechercher en quel tems la Langue Allemande a commencé d'être employée dans les Actes publics, dans les Dietes & dans les Tribunaux de l'Empire, & de voir si cette époque doit être fixée à la Constitution de Mayence donnée en 1235. par Frideric II. comme on le croit communément. La Brochure a pour titre : *Collectio Epistolarum de Epocha Linguæ Germanicæ in Constitutionibus Imperii publicis, &c.* & les Lettres sont de M. *Beyschlag* lui-même, de M. de *Bunau*, de M. l'*Abbé de Gotwich*, l'Auteur du grand Traité sur l'Art Diplomatique pour ce qui regarde l'Allemagne, de Messieurs *Koehler*, *Garelli*, Bibliothécaire de l'Empereur & de quelques autres.

D'ALTORF.

On a imprimé ici une Dissertation Académique de M. *Schwartz*, intitulée : *De* Henrici VI. *Imperatoris Romana eaque ignominiosa coronatione.* Quelques Historiens ont prétendu que le Pape Celestin III. s'étoit servi des pieds pour couronner Henri VI. & Constance sa femme, & qu'après leur avoir ainsi mis la Couronne, il la leur jetta de même de dessus la tête. M. *Schwartz* refute cette opinion, par des raisons de convenance, & par l'argument négatif tiré du silence des Historiens contemporains, dont plusieurs rapportent expressément que Celestin rendit de grands honneurs à Henri VI. en le couronnant.

DE HALLE.

L'Imprimerie de la Maison des Orphelins débite depuis peu l'11e Volume des *Reliquiæ Manuscriptorum* de M. de *Ludwig*. Ce Volume contient trois articles. Le premier est une Vie de *Philippe le Bon*, Duc de Bourgogne, adressée à Charles son fils, par Jean *Germain* Evêque de Châlons sur Saone, & premier Chancelier de l'Ordre de la Toison d'or. Le second contient une *Chronique de Boheme*, qui va jusqu'à l'an 1354. & qui avoit déja été imprimée dans le *Recueil des Historiens d'Allemagne*, publié par M. *Mencke*. Le troisiéme article est une suite de Diplomes, tous du 15e siécle.

ANGLETERRE.

D'OXFORD.

Les augmentations considerables qu'a reçûës la Bibliothéque Bodléienne depuis que le Catalogue en a été publié en 1654. par M. Thomas *Hyde*, ont fait penser à en dresser un nouveau. M. *Bowles*, chargé du soin de cette Bibliothéque, avoit commencé ce travail, que la mort l'a empêché d'achever; son Successeur M. *Fisher*, aidé de M. *Langford*, l'a continué & conduit à sa perfection. Ce Catalogue qui ne comprend que les Livres imprimés, vient de paroître en deux Vol. *in-fol.* sous ce titre : *Catalogus impressorum Librorum Bibliothecæ Bodleianæ, in Academiâ Oxo-*

niensi. E Theatro Sheldoniano. 1738.

FRANCE.

De Poitiers.

Jacques Faulcon a en vente *Juris Canonici Theoria & praxis ad forum tam Sacramentale quam Contentiosum, tum Ecclesiasticum, tum sæculare. Opus exactum non solum ad normam Juris communis & Romani, sed etiam Juris Francici. Auctore R. P.* Joanne Cabassutio, *Aquisextiensi, Congregationis Oratorii Domini Jesu Presbytero.* Editio novissima, *cæteris anterioribus longè accuratior & emendatior, nec-non à* Joanne-Petro Gibert, *Doctore Theologo & Canonista celeberrimo, Summariis ac Notis illustrata, variisque, tùm Regiis, tùm Supremi Senatus Parisiensis aucta Decretis,* &c. Augustoriti Pictonum. 1738. *in-folio.*

De Paris.

Dom *Bouquet*, de la Congregation de S. Maur, vient enfin de mettre au jour son Projet de la nouvelle Collection des Historiens de France, que le Public attend depuis si long-tems, & avec tant d'impatience. Cet Ecrit qui est de 16 pag. *in*-4°. en Latin & en François, est trop curieux pour n'en pas donner ici un Extrait plus étendu que nous n'avons coûtume de faire dans nos *Nouvelles Litteraires.*

Pierre *Pithou*, selon l'Auteur, est le premier qui ait conçu le dessein de rassembler en un corps les Principaux Historiens de France soit imprimés, soit manuscrits. Il en publia deux Vol. l'un *in*-8°. & l'autre *in-fol.* en 1588 & 1596. Nos voisins s'empresserent à la vérité de suivre son exemple; mais personne parmi nous ne se mit si-tôt en devoir ou de suppléer à ce qu'il avoit omis, ou de continuer ce qu'il avoit commencé. Ce ne fut qu'en 1635. qu'André du Chesne, si digne, *dit Dom Bouquet*, par tant de titres, du nom de pere de notre Histoire, publia le plan d'une nouvelle Collection plus étendue & plus ample que celle de Pithou qui se terminoit à l'année 1285. la sienne devoit contenir en 14 Vol. *in-fol.* toute la suite des anciens Monumens de l'Histoire générale de la Monarchie depuis son origine jusqu'au regne d'Henri II. Il en parut deux premiers Volumes en 1636. & l'Auteur étant mort pendant qu'on imprimoit les deux suivans, ils ne furent achevés qu'en 1641. par les soins de son fils, qui donna de plus en 1649. un 5e Vol. le dernier du Recueil le plus complet en ce genre que nous ayons eu jusqu'à present.

En 1676. M. Colbert invita plusieurs Sçavans assemblés chez lui à conferer en sa presence sur les moyens de perfectionner le Projet de Duchesne; mais la jalousie & la présomption de ces mêmes Sçavans, comme l'observe l'Auteur, rendirent inutiles les favorables dispositions du Ministre. Le célébre Pere Mabillon trouva depuis dans l'humble défiance qu'il

avoit de lui-même des raisons pour se dispenser d'un travail dont M. le Tellier, Archevêque de Reims, soûtenu du crédit de M. de Louvois, le sollicitoit de se charger

Enfin M. Daguesseau ayant été nommé Chancelier de France, la Collection de nos Historiens fut une des premieres entreprises qu'il proposa aux gens de Lettres qui s'empressoient à lui témoigner leur zéle. On prit des mesures, on convint d'un nouveau plan, & le P. le Long de l'Oratoire se preparoit à le suivre, lorsque la mort l'enleva en 1721.

Tel est le précis du compte que rend Dom Bouquet des tentatives inutiles qu'on fit pour reprendre l'Ouvrage que Duchesne n'avoit pas porté à sa perfection; en 1723. il fut nommé lui-même par ses Superieurs pour entrer dans une carriere qui paroissoit abandonnée. » Nous ne pouvions, *dit-il*, » justifier ce choix que par l'excès » de notre zéle. Qu'il nous soit » donc permis, *ajoûte-t-il*, de nous » rendre ce témoignage, que l'ar» deur avec laquelle nous embras» sâmes le travail qu'on nous im» posoit, ne s'est jamais ralentie, » & que nous n'avons pas cessé d'y » rapporter toutes nos études.

Il nous appprend ensuite que les Sçavans, tant dans les Conferences tenuës chez M. Colbert que dans celles qui se sont tenuës depuis chez M. le Chancelier, étoient convenus qu'il falloit donner au commencement du Recueil, une parfaite connoissance des Gaulois avant l'établissement des François dans les Gaules, & c'est ce qu'il a exécuté dans son premier Volume, en imprimant des extraits de tout ce qui trouve là-dessus dans les Auteurs Grecs & Latins. Il n'a eu garde d'omettre les Commentaires de César sur la guerre des Gaules, mais il ne s'est pas cru obligé de suivre le sentiment de M. Ducange qui auroit voulu qu'on y eût ajoûté la Traduction Grecque de Planude.

Il doit mettre à la tête du même Volume une Carte Géographique des Gaules Cisalpine & Transalpine, dressée sur les descriptions des anciens tant Historiens que Géographes; il fera graver la partie de la Carte du Peutinger, qui regarde la Gaule, & il la placera à l'endroit qui lui convient. Ce Volume sera terminé par quatre Tables. La premiere contiendra les noms des Villes, des lieux & des Peuples, la seconde les noms François des Villes avec les noms Latins, la troisiéme les noms des personnes, & la quatriéme sera pour les matieres. On trouvera des Notes critiques dans les endroits qui en auront besoin, & Dom Bouquet promet de traiter dans la Préface plusieurs questions qui concernent les Gaulois; cette Préface sera suivie d'une Table Chronologique; c'est-à-dire d'Annales Gauloises & Françoises, qui contiendront par ordre des tems, les principaux faits dispersés çà & là dans le Volume.

Après avoir ainsi expliqué l'économie de ce Volume qui est com-

me le Préliminaire ou l'Introduction aux Actes de l'Hiſtoire de France, l'Auteur paſſe à la méthode qu'il s'eſt preſcrite pour la ſuite de ſa Collection, & aux recherches qu'il a faites pour la rendre la plus complette qu'il lui ſera poſſible. » Graces, *dit-il*, à la protec-
» tion dont Monſeigneur le Chan-
» celier honore l'Ouvrage & les
» Auteurs, nous avons eu plus de
» ſecours qu'il ne nous étoit per-
» mis de l'eſperer. Ce premier Ma-
» giſtrat du Royaume nous a fait
» l'honneur de nous appeller chez
» lui, & a bien voulu former une
» aſſemblée de Sçavans pour l'exa-
» men de notre Projet. C'eſt dans
» ces doctes conferences qu'après
» avoir diſcuté en ſa preſence les
» differentes vûës qui y ont été
» propoſées, on s'eſt arrêté ou par
» ſon inſpiration ou par ſon choix,
» à celles qui nous ont dirigés
» dans le nouveau plan que nous
» ſuivons.

Un point ſur lequel on eſt aſſez partagé, c'eſt ſur l'uſage qu'on doit faire des Chroniques qui ne répetent que ce qui ſe trouve en des Chroniques plus anciennes : faut-il les imprimer toutes en entier ? ſuffit-il de n'en prendre que ce en quoi elles different ? ou bien doit-on les couper ſelon les differens regnes auſquels elles conviennent, comme a fait Ducheſne ? Chaque uſage a ſes inconveniens ; Dom Bouquet a coupé les Chroniques, mais moins fréquemment que Duchêne. Il prend d'abord tout ce qui regarde la premiere Race, enſuite ce qui concerne la ſeconde. A l'égard de la troiſiéme, il fixera des époques auſquelles il coupera les Chroniques, par exemple depuis Hugues Capet, juſqu'à la fin du regne de Loüis VII. c'eſt-à-dire depuis l'an 987. juſqu'en 1180. & ainſi des autres, par-là les Chroniques ſeront moins coupées, & il n'y aura pas autant de diviſions que de Regnes. Il donnera les Chroniques Françoiſes de S. Denys, & les fera imprimer à côté des Auteurs, dont elles contiennent la traduction.

Tout le Recueil des Actes de l'Hiſtoire générale ne paſſera pas la mort de François I il y aura quatre *Appendices* à la fin de la premiere & de la ſeconde Race, & dans la troiſiéme à la fin de chaque Epoque. Le premier contiendra des Vies des Saints dans leſquelles on trouve une infinité de bonnes choſes pour notre Hiſtoire qu'on chercheroit inutilement ailleurs. Le ſecond ſera pour les Lettres Hiſtoriques des Rois, des Papes, des Evêques, *&c.* Le troiſiéme comprendra les Loix, les Formules, les Conſtitutions des Rois, & des Extraits des Conciles ou des Capitulaires qui auront rapport à l'Hiſtoire & aux Coûtumes. On mettra dans le quatriéme Appendice les Diplomes de nos Rois, qu'on pourra continuer juſqu'à Philippe Auguſte incluſivement. Pour les Chartres des Rois ſuivans, Dom Bouquet compte de donner celles qui ſont les plus conſiderables & qui concernent plus préciſément

l'Hiſtoire, ſoit générale, ſoit particuliere.

Chaque Volume ſera accompagné de Préfaces, de Notes Critiques & de Tables, & on aura ſoin de marquer à la marge les années, quand elles ne ſeront pas énoncées dans le Texte. Outre les Tables telles qu'elles ſont dans le premier Volume, on en pourroit encore compter deux autres qui ne ſeront ni moins utiles ni moins curieuſes. L'une pour les mots barbares dont on donnera l'explication; l'autre pour les Généalogies des Princes & des Grands du Royaume telles qu'elles ſeroiént prouvées par les Actes de chaque Volume. Pour ne rien laiſſer à deſirer, il y aura au commencement de chaque Race une Carte Géographique qui repreſentera les Etats que nos Rois poſſedoient; enfin pour la commodité des étrangers, le titre de l'Ouvrage, les Préfaces, les Annales ou Tables Chronologiques, & quelques autres choſes ſeront en Latin & en François.

On ne ſéparera pas les morceaux Hiſtoriques qui regardent les Croiſades. Outre ceux que Bongars a publiés, & ceux que Duchêne a mis dans ſon quatriéme Tome, il y en a encore dans les Bibliothéques un ſi grand nombre qui n'ont pas été imprimés, que le Recueil en pourra aller juſqu'à quatre ou cinq Volumes.

Dom Bouquet finit ſon *Proſpectus* en priant les Sçavans de lui faire part de leurs lumieres, de l'aider de leurs conſeils, & de lui communiquer ce qu'ils ont de particulier qui pourroit contribuer à la perfection de ſon entrepriſe. Pour nous nous ne terminerons pas cet Extrait ſans ſouhaiter à l'Auteur qui conſacre ainſi ſes veilles à l'utilité publique, aſſez de vie & de ſanté pour voir la fin d'un Ouvrage dont on lui ſera d'autant plus redevable, qu'il intereſſe également la gloire de nos Souverains, & l'honneur de la Nation

On peut voir le premier Volume chez *Gabriel Martin*, *Coignard*, *Mariette*, & les *Freres Guerin*, qui ſe ſont chargés de l'impreſſion de ce grand Recueil, & qui n'épargnent en cette occaſion ni ſoin ni dépenſes pour ſoûtenir & même pour augmenter la réputation qu'ils ont dans leur profeſſion.

Charles-Antoine Jombert, Libraire du Roi pour l'Artillerie, ruë S. Jacques, à l'Image Notre-Dame, a en vente un Livre très-bien imprimé, & dont le titre eſt *Traité d'Architecture dans le goût moderne*, ou *de la diſtribution des Maiſons de Plaiſance, & de la décoration des Edifices en général.* Par *Jacques-François Blondel.* Ouvrage enrichi de 160 planches en taille-douce, gravées par l'Auteur. Le Tome I. en 1737. & le Tome II. en 1738. *in*-4°.

Aurelia, ou *Orléans délivré*, Poëme Latin, traduit en François. Chez *Prault* fils, Quai de Conty; & *Chaubert*, Quai des Auguſtins. 1738. *in*-12. Nous ne dirons rien ici de cet Ouvrage, parce que nous en rendrons compte dans nos

premiers Journaux.

La Veuve *Mazieres* & J. B. *Garnier*, ruë S. Jacques, ont imprimé & débitent le Traité de feu M. *Tournely* sur *la Grace*; sous ce titre: *Prælectiones Theologicæ* de Gratiâ, *ad usum Seminariorum, & examinis ad Gradus Theologicos prævii*, Tomo unico *contractæ. Opus Eminentissimo S. R. E. Cardinali* DE FLEURY, *Regni Administro dicatum*, &c. 1738. *in*-12.

Sentimens sur la dignité de l'Ame, la necessité de l'adoration, les avantages des afflictions, & sur l'abandon de Dieu. Ouvrage Posthume du R. P. *Avrillon*, Religieux Minime. Chez la *Veuve le Mercier*, ruë S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à S. Ambroise. 1738. *in*-12.

La Veuve *Delaulne* débite actuellement les Tomes XI. & XII. des *Causes célébres & interessantes*, avec les Jugemens qui les ont décidées. Recueillies par M. *Gayot de Pittaval*, Avocat au Parlement. 1738. *in*-12.

Le Praticien Universel, ou *le Droit François*, & la Pratique de toutes *les Jurisdictions du Royaume*, *suivant les nouvelles Ordonnances*, &c. Par M. *Couchet*, Avocat au Parlement. *Huitiéme Edition*, revûë corrigée & augmentée d'un Traité sur l'execution provisoire des Sentences & Ordonnances des premiers Juges, en differentes matieres, & sur les Arrests de défenses, & autres Arrests sur Requêtes. Par M. *de la Combe*, Avocat au Parlement. Chez *Mesnier*, ruë S. Severin, au Soleil d'or, ou en sa Boutique, Grand'Salle du Palais, à la même Enseigne. 1738. six Volumes *in*-12.

On a mis en vente chez *Gissey*, ruë de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé; & *Bordelet*, ruë Saint Jacques, à l'Image S. Ignace, vis-à-vis le Collége des PP. Jesuites, les *Oeuvres de Pierre Corneille*. Volume *in*-12. qui sert de septiéme Tome aux *Oeuvres* du même Auteur. Les mêmes Libraires vendent les *Oeuvres de Pierre & de Thomas Corneille* en onze Volumes *in*-12.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DE JUILLET 1738.

Fin de la Table.

LE

JOURNAL

DES

SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXVIII.

AOUST.

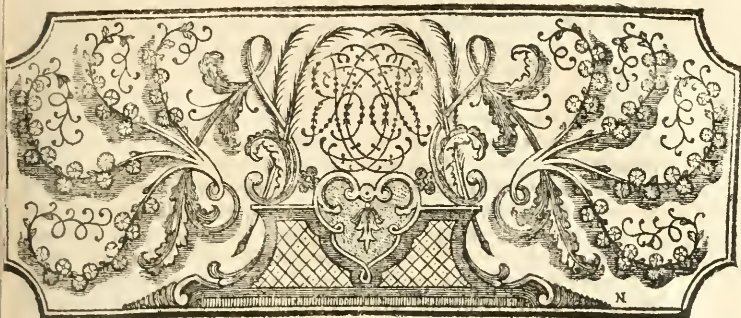


A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SCAVANS.

AOUST M. DCC. XXXVIII.

CLE'ON A EUDOXE, TOUCHANT LA PRE'E'MINECE DE la Medecine sur la Chirurgie; par M. ANDRY, *Professeur Royal, Docteur-Régent, & Ancien Doyen de la Faculté de Medecine de Paris.* Medicina corpus vel tuetur, vel restaurat salutem; sub quâ Chirurgia, Apothecariorum, Pigmentariorum, Balneatorum, Rasorum turba militat. *Greg. Reisch.* ΚΥΚΛΟΠΑΙΔΕΙΑ. *Lib.* 12. *Cap.* 12. A Paris, chez *Gissey*, ruë de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé. 1738. *in*-12. Ie & IIe Part. pag. 387.

UNE petite Brochure de 20 pages d'impression, intitulée *Mémoire où l'on fait voir en quoi peut consister la Prééminence de la Medecine sur la Chirurgie*, a paru mériter, par l'importance de sa matie-

re, les Réfléxions du Public, surtout, après le jugement avantageux qu'en a porté l'Auteur des *Observations sur les Ecrits modernes*, qui qualifie cette Brochure d'*Ecrit nouveau d'une grande beauté*, de *curieuse Piece*, *digne de l'attention de toutes les personnes d'esprit & de goût*, d'*agréable & d'interessante discussion*, *pleine de toutes les ressources de l'esprit*, &c.

M. Andry en a jugé bien differemment dans l'Ouvrage dont nous rendons compte, où, sous le nom de *Cléon*, il déclare fort naturellement à son intime ami *Eudoxe* tout ce qu'il pense de ce Mémoire; & voici par quels traits il le caracterise en général. » Ce » qu'on s'y propose (dit-il) c'est » de persuader que la Medecine n'a » point de prééminence sur la Chi» rurgie : mais le dirai-je (ajoûte» t-il)? pas la moindre preuve; » tous raisonnemens faux; nul or» dre, nulle méthode; confusion » par-tout; invectives sans nombre; » passages tronqués & falsifiés; » profanations des Livres Saints; » froides & insipides railleries; » méprises perpétuelles; aveugle» ment dans les points les plus » clairs; contradictions sans fin; » ignorance profonde de ce que » disent les Auteurs, dont on veut » s'autoriser; & pour comble de » tous ces égaremens, cris de vic» toire à toutes les pages, pour ne » pas dire à toutes les lignes. « Tel est donc (selon notre Auteur) l'Ecrit des Chirurgiens de S. Côme, (car ils se donnent pour en être les Ouvriers, ils y parlent en leur nom, & toûjours par le mot de *nous*). M. Andry, loin de vouloir quant à tous ces points, en être cru sur sa parole, a soin de particulariser chacune de ces qualifications, & d'en apporter des preuves qui paroissent très-convaincantes. Mais pour ce dessein, comme il s'agit d'examiner & de refuter un Ecrit sans ordre, l'Auteur n'en n'observe ici d'autre que celui de suivre cette Brochure pied-à-pied, & de partager cet examen en plusieurs petits articles.

Le premier roule sur le début du Mémoire, début curieux par sa singularité : en voici les termes. » La Chirurgie est la base de la » Medecine, les maux exterieurs » ont été les premiers objets que » les hommes ont saisis : de ces » maux on a porté les yeux sur » ceux des parties internes du » corps, *&c.* « Mais (dit notre Auteur) en supposant gratuitement que la Chirurgie eût précedé la Medecine, s'ensuivroit-il qu'elle en fût la base? Les arts les plus grossiers ont devancé, sans doute, les Sciences les plus sublimes qui peuvent y avoir quelque rapport : s'ensuit-il qu'ils en soient la base? De plus, la Chirurgie est un instrument de la Medecine; or l'instrument qu'employe une Science doit-il passer pour être la base de cette Science? Mais (ajoûte M. Andry, rien n'est moins vrai que cette seconde Proposition; *les maux exterieurs ont été les premiers objets que les hommes ont saisis*. Il faudroit,

pour la prouver, mettre en œuvre deux suppositions également absurdes : la premiere, Qu'anciennement les hommes n'étoient attaqués que de maladies externes, & jamais de maladies internes, ausquelles ils ne devinrent sujets qu'après un grand nombre de siécles : la seconde, Que les maladies internes ayant de tout tems attaqué les hommes, ceux-ci ne se mirent en peine d'y chercher des remedes qu'après ce grand nombre de siécles, & qu'auparavant les fievres, les coliques, les pleurésies, les fluxions de poitrine n'attiroient nullement leur attention.

En général, il est constant (dit notre Auteur) que comme le remarque expressément Hippocrate, la Medecine a commencé par la diéte ou le régime & par les secours interieurs; & que la Chirurgie ou l'operation de la main, celle surtout, qui se fait par le moyen des instrumens, est la derniere des parties de la Medecine ministrante, que les hommes se soient avisés d'employer; comme le témoignent assez Pline & Scribonius Largus, dont on peut voir ici les passages. On sçait d'ailleurs que Palaméde, contemporain de Chiron, prescrivoit des remedes internes; que l'usage de la purgation est beaucoup plus ancien que le Siége de Troye & que l'expedition des Argonautes, suivant la fameuse Histoire des Chevres de Mélampe : qu'Esculape guérissoit par des potions, non seulement les fievres & les douleurs, mais les playes mêmes & les ulceres. Or les potions ne sont pas du ressort de la Chirurgie; & cet art, disent Hippocrate & Galien, ne peut rien, ou presque rien produire de bon, sans les autres parties ou les autres secours de la Medecine ministrante, sçavoir la diéte ou le régime, & la Pharmacie.

M. Andry revient encore à cette étrange proposition, *Que la Chirurgie est la base de la Medecine*, & il déplore ironiquement ici l'aveuglement d'Hippocrate, de Galien, & de toute l'Antiquité Gréque, Latine, Arabe; celui de tant d'Auteurs Anglois, Allemands, Italiens, François; d'avoir méconnu, comme ils l'ont fait, une vérité si palpable & si importante; d'avoir tous unanimement pensé, que les principes de Géométrie, de Méchanique, de Physique experimentale, les axiomes qu'elle enseigne indépendamment des hypothéses, l'Anatomie, l'œconomie animale, la partie générale de la Pathologie, la Séméïotique, l'Hygiéne, & la partie générale de la Thérapeutique, toutes parties, qui n'appartiennent en rien à la Chirurgie, formoient la base de la Medecine dogmatique, & éclairoient l'experience : d'avoir cru, que sans ces connoissances préliminaires, l'étude des maladies & celle des formules ou remedes pour les guérir, ne faisoient, malgré beaucoup d'experience, qu'un homme dangereux & souvent meurtrier. Notre Auteur plaint (du même ton) les *Paré*, les *Guillemeau*, &

tous les autres grands Chirurgiens, d'avoir eu la simplicité d'avoüer de bonne foi, tenir tout des Medecins, au lieu que les Chirurgiens d'aujourd'hui ont le courage de pretendre que la Medecine ne subsiste que par la Chirurgie. J'aimerois autant (continue M. Andry) voir ce Maître de danse & ce Maître de Musique, qui disent dans les Comédies de *Moliere*, l'un que l'harmonie du monde ne subsiste que par la danse, l'autre, qu'elle ne subsiste que par la Musique. A l'égard du reproche, que l'Auteur du Mémoire, dès l'entrée, fait à la Faculté, de proposer aux Chirurgiens ses Théses comme *des Tables sur lesquelles ils doivent lire les regles de leur Art*, la Faculté le mérite d'autant moins, qu'elle n'a jamais regardé les Barbiers-Chirurgiens comme étant à portée d'entendre le langage de ses Théses écrites toutes en Latin : car la Thése Latine & Francoise de M. *Santeul* ne doit point tirer à conséquence, ce Docteur l'ayant fait imprimer de son chef & sans consulter la Faculté.

De ce début du Mémoire en question, M. A. passe au procès qu'on y fait à feu M. Daniel *le Clerc*, d'avoir prétendu, sur un passage d'Aristote, qu'avant que la Medecine & la Chirurgie fissent deux Professions à part, il y avoit deux especes de Médecins; les uns qui donnoient des ordres, & les autres qui les executoient. Ils soûtiennent que c'est faute d'avoir entendu ces deux mots Grecs δημιουργὸς & ἀρχιτεκτονικὸς que M. *le Clerc* a donné dans ce sentiment; au lieu qu'eux, Chirurgiens de Saint Côme, ayant examiné par eux-mêmes, la véritable signification de ces mots Grecs, ont découvert que dans Aristote, *ce sont des termes vagues, qui ne permettent pas qu'on s'en serve pour établir le partage en question* : & que l'idée de M. *le Clerc* (ajoûtent-ils) *est d'autant plus chimérique, qu'il ne s'agit dans Aristote, que d'une police idéale*. Mais (reprend M. Andry) oserai-je à mon tour dire à ces Messieurs, tout sçavans qu'ils sont, qu'il n'y a rien ici d'idéal, que leur prévention même ; & que, ce qui doit paroître fort singulier, c'est de leur voir donner des leçons pour l'intelligence d'un passage Grec. Oserai-je donc dire à ces sçavans Critiques, qui entendent si bien Aristote (poursuit M. Andry) qu'Aristote fait ici mention d'une police qui s'observoit réellement ? Ce que l'Auteur prouve en transcrivant le passage Grec & l'accompagnant d'une très-exacte version Françoise ; après quoi il ajoûte, s'adressant toûjours à son ami *Eudoxe*; comme ces Messieurs sçavent parfaitement le Grec, apparemment le sçauront-ils lire. Comme vous en connoissez plusieurs, je vous prie donc de les renvoyer là-dessus au Texte même d'Aristote, où ils liront, mais pour parler plus surement, où ils verront tracées les lignes originales de ce Texte imprimées au bas de la page. J'ai appris (continue M. Andry, parlant encore à *Eudoxe*) que le Chirurgien qui vous rase ordinairement est un

de ceux que Messieurs les Jurez de S. Côme ont principalement consulté sur le passage dont il s'agit. C'est un homme qui passe chez eux pour très-versé dans cette Langue : faites-moi donc le plaisir de le consulter. S'il ne trouve pas ma traduction conforme à l'original, priez-le de vous dire en quoi elle péche. En attendant ses sçavantes réflexions sur ce sujet, M. A. remarque que ce que dit ici Aristote répond parfaitement à ce que dit Hippocrate dans le premier de ses Aphorismes. D'où il conclud que ce que dit Aristote ne roule point sur une *police idéale*, & que la pensée de M. *le Clerc* n'est point *chimerique.* Les Auteurs du Mémoire se retranchenr à dire, que ce qu'avance M. *le Clerc* marqueroit *tout au plus entre le Medecin & le Chirurgien, une subordination semblable à celle, qui se trouve entre un Chirurgien & son fils ou son Disciple*; mais (répond notre Auteur) les Medecins n'en demandent pas davantage, ni peut-être tant : car le Disciple du Chirurgien est ce que les Chirurgiens qui ont écrit, appellent du nom de *Serviteur.* Or les Medecins n'ont jamais regardé les Chirurgiens de S. Côme comme leurs *Serviteurs* ou leurs *Valets.*

M. Andry, pour éclaircir cette matiere, détermine en quoi consiste la Chirurgie. Il fait voir que la Medecine ne se divise point (comme le prétendent les Chirurgiens) en deux parties, dont l'une, qui est la Medecine proprement dite, renferme uniquement la connoissance & le traitement des maladies internes, & l'autre, nommée Chirurgie, renferme tout ensemble la connoissance & le traitement des maladies externes : mais que la Medecine, telle qu'elle a toûjours été reconnuë entre les mains de ceux qu'on appelle du propre nom de *Medecins*, renferme également, suivant tous les Auteurs originaux, la connoissance & le traitement de tout mal curable, soit externe, soit interne : qu'ainsi la Chirurgie n'est que l'execution des operations, que la Medecine juge convenables dans les maladies qui ont besoin de l'operation de la main ; de même que la Pharmacie n'est que la préparation ou l'exécution des remedes pharmaceutiques ordonnés par la Medecine pour la guérison des maladies ausquelles ils conviennent; & de même que la diete n'est que l'exécution de ce que la Medecine prescrit aux Cuisiniers & autres pareils subalternes, pour le régime de vivre.

M. Andry remarque ici que Guy *de Chauliac*, que depuis long tems les Chirurgiens ont pris pour leur modéle, a donné lieu d'équivoquer sur l'objet de la Chirurgie, parce qu'étant Medecin de grande reputation il y a près de 400 ans, & dans un siécle plein d'ignorance, il exerçoit aussi la Chirurgie ; d'où il lui importoit peu de distinguer ce qui lui apparrenoit comme Medecin d'avec ce qui lui appartenoit comme Chirurgien. Il est arrivé de-là que certains Auteurs, dont *Van-*

horn se mocque avec raison, se sont avisés, sous le titre de Chirurgie, de traiter de toutes les maladies externes, telles que les tumeurs, les abscès, les pustules, *&c.* & d'en rapporter les signes, les causes, & jusqu'à la maniere de les traiter par la diete & par la Pharmacie. Cependant les Auteurs du Mémoire reconnoissent eux-mêmes, que la Chirurgie consiste uniquement dans l'operation de la main; & ce n'est qu'en cela qu'ils se disent indépendans de la Medecine. La vérité (dit notre Auteur) leur a échappé sans qu'ils y ayent pris garde. Mais ils ne font nulle difficulté de se contredire sur ce point, pour se tirer d'embarras, & la Chirurgie chez eux est un Protée, qui prend toutes sortes de formes. S'agit-il de se décharger de quelque évenement fâcheux, causé par une operation? L'*operation* (disent-ils aussi-tôt) *a été bien faite, c'est tout ce qu'on peut demander de la Chirurgie; elle est bornée à l'operation.* Mais veulent-ils faire les Sçavans & se donner pour Philosophes, ils s'attribuent la connoissance des maladies mêmes qui ne se découvrent ni au doigt ni à l'œil, & seulement par les signes rationels, assurant que ces signes *ont rarement trompé la Chirurgie*, & soûtenant ailleurs que la Medecine est aveugle, *parce que* (disent-ils) *elle ne sçauroit juger surement par les signes rationels, qui sont les seuls sur lesquels elle juge.* Peut-on imaginer (dit l'Auteur) une contradiction plus manifeste?

Le titre le plus avantageux que les Chirurgiens ayent pû trouver chez les Romains, pour s'illustrer, est la reception que ce peuple fit (selon Pline) au Chirurgien Archagathus, à qui le public éleva une maison, où se rendoient les malades. *Ce Chirurgien* (demande-t-on dans le Mémoire) *fut-il soûmis aux Medecins par les loix Romaines? Non, sans doute, on ne donna jamais de tels Guides ou de tels Juges à Archagathus.* Mais (ajoûte M. Andry) nos Chirurgiens n'ont garde de rapporter la fin de l'Histoire, telle que la raconte Ambroise *Paré*, d'après Pline & Sextus de Chéronée, en ces termes: *Archagathus, l'un des premiers Chirurgiens de Rome, fut assommé comme un veau, & parce qu'il coupoit bras & jambes & faisoit autres œuvres Chirurgiques, il fut en telle horreur au Peuple Romain, qu'il fut tiré de sa maison & lapidé au champ de Mars.* Au surplus, comment auroit-il pû être soûmis aux Medecins, dans Rome, qui pour lors (selon Pline) n'en avoit aucuns?

Si l'avanture d'Archagathus ne fait pas honneur à la Chirurgie, les témoignages des Medecins Arabes, *Rhasis*, *Avenzoar*, *Albucasis*, dont les Auteurs du Mémoire s'attendent de tirer un grand relief, lui en font beaucoup moins. Voici en effet comme le premier parle des Chirurgiens de son tems: *la plûpart de ceux qui exercent la Chirurgie, ne l'exercent pas comme il faut, ils operent au hazard: ils n'étudient point leur Profession, ils sont*

le

le plus souvent gens idiots, rustiques & grossiers : leurs fraudes sont en si grand nombre, que ce Livre entier ne suffiroit pas pour en contenir la Liste. Ils ouvrent la vessie, & s'ils n'y trouvent point de pierre, ils y en glissent une, qu'ils tirent ensuite : gens sans honte & capables de tout oser, ils tourmentent les malades pour des riens.

Quant à l'explication que nos Chirurgiens donnent à ces paroles de l'Ecriture *Medicum creavit Altissimus*, suivant laquelle ils prétendent que si *Dieu a créé la Medecine*, ç'a été plûtôt comme un *fléau*, que comme une *ressource* pour les hommes ; M. Andry soûtient que c'est une falsification & une profanation impardonnable du Texte Sacré ; que Dieu n'ordonneroit point d'*honorer le Medecin*, d'*y avoir recours* dans les maladies, si celui-ci devoit être regardé comme un *fléau*, un objet de *terreur* ; que tous les autres passages de l'Ecriture où il est fait mention des Medecins font naître des idées bien differentes de celles que voudroient y attacher les Chirurgiens de S. Côme, & très-conformes à celles que s'en formoient leurs devanciers, tels que le célébre Ambroise *Paré*, qu'ils ne lisent guéres aujourd'hui.

Mais (continuent les Auteurs du Mémoire) tous ces Docteurs cherchent dans l'Ecriture des priviléges qu'ils ne peuvent mériter, ni par leurs propres Ouvrages, ni par leurs succès. Mais (observe M. Andry) de quel droit s'érigent donc en Censeurs des Medecins, ces Chirurgiens, qui ne peuvent mettre au jour aucun Ecrit un peu supportable, qu'ils ne l'ayent tiré des Livres des Medecins, témoin l'*Essai Physique sur l'œconomie animale*, qui n'est que *Boerhaave* mis en pieces ; témoin l'*Art de guerir par la saignée*, qui n'est qu'une rapsodie empruntée des leçons des Medecins, soit de vive voix, soit par écrit ; témoin encore une *Splanchnologie* & un certain *Traité d'operations*, qui ne sont que M. *Winslow* pillé, saccagé & mis sens-dessus-dessous, *&c.* Tels étoient les Livres des plus renommés Chirurgiens d'autrefois, mais avec cette difference, que ceux d'aujourd'hui sont des plagiaires, & que ceux d'autrefois déclaroient ingénument l'obligation qu'ils avoient aux Medecins ; & c'est ce que M. Andry justifie au long, par les témoignages exprès de *Paré*, de *Guillemeau*, de *Thévenin*, trois des plus fameux, qui font gloire de se dire sans aucune reserve les Disciples des Medecins.

Cela conduit naturellement notre Auteur à une petite discussion des sources d'où la Chirurgie est venuë aux Chirurgiens, & à examiner s'il sied bien aux Chirurgiens de S. Côme de s'ériger en Censeurs des Ouvrages de Medecine. Il soûtient donc que dans le nombre prodigieux d'Ouvrages que les anciens nous ont laissés sur les operations de Chirurgie, sur les maladies des os, sur les bandages, *&c.* il est de fait qu'on n'en peut alle-

guer aucun, qui ne vienne des Medecins proprement dits, tels qu'Hippocrate, Galien, Paul d'Egine, *&c.* & pas un seul qui vienne de ce qu'on appelle précisément Chirurgien, comme le reconnoît *Pare* lui-même; en sorte qu'un fait bien digne de remarque, c'est qu'encore que le nombre des Chirurgiens soit 4 fois plus grand que celui des Medecins; cependant tous les Chirurgiens qui ont jamais été depuis Hippocrate, jusqu'à ce jour, n'ont fourni qu'un seul Ouvrage véritablement célébre & qui ait pû être compté parmi les meilleurs Livres dont il est ici question; cet Ouvrage est celui de *Paré*, qui vivoit il y a 150 ans. Cependant cet Ouvrage a été principalement travaillé par des Medecins, comme l'avoüe son Auteur, & comme on le peut voir dans *Van-horn* & dans *Riolan.* S'il étoit question d'Anatomie, notre Auteur renvoyeroit au nombreux Catalogue des Traitez compris dans les Bibliothéques Anatomiques de *le Clerc* & de *Manget*; où l'on ne trouvera pas un seul Chirurgien.

Les Auteurs du Mémoire reviennent ensuite à l'Ecriture Sainte & font un long discours pour faire voir que si l'Ecriture paroît être favorable à quelque partie de la Medecine, ce seroit principalement à la Chirurgie. Ce discours (dit M. Andry) consiste en huit absurditez, qu'il passe ici en revûë les unes après les autres, sur quoi, pour abreger, nous renvoyons au Livre même.

Aux passages de l'Ecriture Sainte les Auteurs du Mémoire font succeder les Edits, suivant lesquels ils prétendent que les Chirurgiens ne sont soûmis qu'au premier Chirurgien, qui doit les examiner; que leur état lui est livré sans reserve, & que nulle loi, nulle convention, ne l'asservit aux Médecins. La Chirurgie, cet Art qui consiste dans l'operation de la main (dit Monsieur Andry) fait une partie de la Medecine ministrante; d'où il est évident, qu'elle doit être subordonnée. Dans tous les tems, les Medecins Grecs ont été chargés de la Chirurgie, qu'ils faisoient ordinairement exercer par des Ministres préposés. Parmi les Grecs, les Latins & les Arabes, ceux qui faisoient les operations de Chirurgie étoient subordonnés aux Medecins; ce qui n'empêche pas que grand nombre de Medecins d'Italie, d'Allemagne, de Hollande & quelques Docteurs de Montpellier n'exercent aujourd'hui la Chirurgie. Chez toutes les Nations policées de l'Europe, les Medecins sont non seulement les Superieurs des Chirurgiens, mais leurs Juges; & notre Auteur en allegue des preuves convaincantes. Il les fonde, par rapport à ce Royaume & à la Ville de Paris, sur l'établissement de la Communauté des Barbiers-Chirurgiens, entée sur celle des Chirurgiens non Barbiers, connus sous le nom de *Chirurgiens de Robe-longue*, qui étoient soûmis à la Faculté de Me-

decine, devant laquelle ils venoient prêter serment chaque année, comme le remarque M. *Talon*, dans son Plaidoyer contre les Chirurgiens, où l'on voit l'aveu formel & précis de leur dépendance qu'ils vinrent faire un jour à la Faculté, en ces termes : » Nous venons par devant vous, Messieurs, » à cause qu'on nous a dit, qu'on » vous a rapporté que disions par » la Ville de Paris, que nous ne » sommes point vos Ecoliers ne » sujets : sçachez, MM. que jamais » nous ne pensiesmes nier que fussiesmes vos Ecoliers. Nous nous » confessons tels, & avons toûjours » fait, & si aviesmes songé le dire, » irions-nous coucher pour le désonger.

Malgré ces belles paroles, ces Chirurgiens remplissant mal leurs devoirs envers cette Compagnie, elle les chassa de son sein comme des déserteurs, & adopta les Barbiers pour leur apprendre la Chirurgie. De toute cette Histoire détaillée ici avec exactitude, & à laquelle nous renvoyons, il conste que les Barbiers-Chirurgiens ou les Chirurgiens de S. Côme, n'ont pas la Chirurgie en proprieté, mais seulement à titre d'Ecoliers des Medecins ; que ceux-ci ne la leur ont pas livrée, mais leur ont seulement promis de la pratiquer avec eux, comme avec leurs Ecoliers, pour les instruire. Ils ont beau dire, *qu'ils ne sont soûmis qu'au premier Chirurgien du Roi*; on ne trouvera jamais que celui-ci ait exercé aucune Jurisdiction sur les autres Chirurgiens, pas même sur les 8 Chirurgiens de quartier chez le Roi : les uns & les autres prêtant également serment entre les mains du premier Medecin, sans en excepter le premier Chirurgien luimême. Il faut ajoûter à cela que les Chirurgiens de quartier ne sont agréés à la Cour, ne reçoivent aucun ordre, soit pour les fonctions de leur état, soit pour des congez, que du premier Medecin, dont ils doivent subir l'examen, avant que d'être pourvûs de leurs Charges.

Les Auteurs du Mémoire, en exaltant leur Amphithéâtre Anatomique de S. Côme, se recrient sur leurs merveilleuses Observations ou découvertes, *qui enrichissent l'art, qui étonnent les Medecins, & peut-être même les humilient.* M. Andry met entre autres de ce nombre, celle de ce *bout de nez*, qui après avoir été 1° mordu & arraché par un Soldat, 2°. gardé quelque tems entre les dents de ce Soldat, qui ne s'appercevoit pas l'avoir dans la bouche, 3°. craché dans un ruisseau plein de boüe, 4°. foulé aux pieds par ce Soldat, 5°. ramassé par celui à qui il appartenoit; 6°. porté ensuite & jetté tout boueux dans la Boutique d'un Chirurgien ; 7°. manié & remanié par ce Chirurgien, qui le tourna de tous côtez pour voir ce que c'étoit; 8°. lavé & relavé à une fontaine d'eau fraîche ; 9°. mis dans une tasse de vin chaud, pour le rafermir; 10°. presenté ensuite à la playe, bien lavée aussi avec du vin chaud; reprit si bien, par le moïen

d'un emplâtre agglutinatif, qu'au bout de 4 jours, à peine s'apperçut-on que ce bout de nez eût jamais été déplacé. Voilà (continue M. A.) ce qui s'appelle une Observation : & la vertu de cet emplâtre agglutinatif a de quoi consoler de la perte qu'on a faite du fameux Baume de *Fier-à-bras*, si célébre dans Don *Quixotte*. Il y a effectivement là de quoi *humilier* les Medecins de la Faculté de Paris. M. A. allegue plusieurs autres Observations de même calibre qu'il faut voir chez lui.

Les Auteurs du Mémoire, après avoir si bien fait valoir leurs admirables découvertes, entreprennent de montrer que le Medecin est incapable de conduire le Chirurgien, dans les operations; ce qui consiste à tâcher de prouver ces cinq propositions, 1°. que les Medecins ne peuvent décider de la necessité d'une operation; 2°. Qu'ils ne peuvent diriger le Chirurgien dans le cours de l'operation; 3°. Que dans les maladies compliquées de la Chirurgie, ils ne peuvent distinguer celles qui sont du ressort de la Medecine; 4°. Qu'ils ne peuvent conduire les malades après l'operation; 5°. enfin que dans les maladies mêmes médicinales, où la Medecine a besoin du secours de la Chirurgie, le Chirurgien n'est encore nullement soûmis au Medecin. Les pretenduës preuves dont les Chirurgiens s'efforcent d'appuyer chacune de ces propositions sont ici refutées fort au long & fort solidement par M. A. auquel nous renvoyons, pour abréger : & c'est par-là qu'est terminée la premiere Partie de cet Ouvrage.

Comme nous nous sommes fort étendus sur cette premiere Partie; nous ne pourrons qu'indiquer très-sommairement les principaux chefs traités dans la seconde. Il s'y agit d'abord d'une Thése de Medecine composée par M. *Santeul*, & que les Auteurs du Mémoire supposent faussement l'avoir été par l'ordre de la Faculté. On se propose de prouver, dans cette Thése, *Que la Chirurgie n'a pas plus de certitude que la Medecine*. Cette Thése, partagée en cinq articles ou Corollaires, comme le sont toutes celles de Medecine, est comparée par les Chirurgiens à une Piece de Théâtre en 5 Actes, & analysée par eux suivant ce partage. M. A. les suit pied à pied dans cette analyse ; ce que nous ne pourrions faire sans nous jetter dans une excessive longueur. Nous remarquerons seulement qu'il repousse vivement le reproche témeraire que font les Chirurgiens à la Medecine de n'être pas toûjours unie à la Religion; il leur montre par une foule de témoins combien est injuste un pareil reproche.

Celui qu'ils font encore aux Medecins au sujet de leurs vaines spéculations, de leurs *Systêmes chimériques*, de l'acide, de l'alcali, ne paroît pas mieux fondé à notre Auteur ; & il trouve que les Chirurgiens ont mauvaise grace de mépriser chez les Medecins ce qu'eux mêmes ont adopté, &

dont ils font un usage journalier dans les leçons qu'ils donnent à leurs aspirans pour les mettre en état de subir les examens de Saint Côme. C'est de quoi notre Auteur produit ici grand nombre de preuves tirées du *Guidon du Chef-d'œuvre de S. Côme, qui enseigne les matieres necessaires pour sçavoir la Chirurgie par ses véritables principes*, &c. C'est une espece de *Catéchisme Chirurgical*, très-propre à réjoüir les Lecteurs aux dépens de Messieurs les Barbiers-Chirurgiens. On en rencontre ici d'amples extraits, qu'il faut voir.

Les Chirurgiens font dire aux Medecins (observe notre Auteur) : *Nous ne traitons que des maladies internes que nous ne voyons pas, mais que nous devinons : nous sommes toûjours partagés, souvent même nos idées sont diamétralement opposées, tandis que les maladies que traitent les Chirurgiens se presentent à leurs yeux.* M A. répond, d'après M. *Hunauld*, qu'il y a des maladies internes, que les Medecins connoissent aussi distinctement que s'ils les voyoient de leurs propres yeux; & il en offre des exemples. D'un autre côté, il demande si le Chirurgien qui voit & touche le bras qu'il va couper, est toûjours sûr que l'application de tels & tels remedes, l'usage interne de tels autres, & quelques scarifications ne pourroient pas dispenser d'en venir à cette cruelle operation ? D'ailleurs les Chirurgiens ne font-ils jamais aucune délibération, aucune consultation ? ne sont-ils jamais partagés ? leurs idées ne sont-elles jamais diamétralement opposées ? Sur quoi M. A. renvoye à leurs incertitudes meurtrieres & à leurs mécomptes journaliers, au sujet de l'operation de la taille. Notre Auteur en terminant l'examen de l'infidéle analyse que les Chirurgiens ont donnée de la Thése de M. *Santeul*, les accuse d'avoir malicieusement falsifié, mutilé, tronqué la conclusion de cette Thése, pour la tourner en ridicule ; & c'est ce qu'il met ici fort distinctement sous les yeux du Lecteur.

Les Auteurs du Mémoire, à l'occasion de la Thése de M. *Santeul*, reprochent aux Medecins qu'ils ne sçavent ni raisonner, ni bien parler Latin, ni bien parler François. Il sied mal à Messieurs de S. Côme (dit M A.) de faire les délicats sur ces trois articles. Ecoutons-les (continue-t-il) raisonner dans leur *Guidon du Chef-d'œuvre*, sur la nutrition des parties du corps. *Quels sont les principes dont le sang est composé pour pouvoir nourrir également toutes les parties* ? demandent les Maîtres Chirurgiens. *Ces principes* (font-ils répondre à leurs aspirans) *sont cylindriques, branchus, poreux, pointus, inégals & raboteux, qui composent la solidité ou la liquidité plus ou moins grande du sang.* Voici presentement un échantillon de la belle & pure Latinité de ces Messieurs : *comment se fait la nutrition* ? (demande l'Examinateur à l'Aspirant) *Elle se fait, Monsieur, en trois manieres differentes*, (répond celui-ci)

1°. *par ce qui nourrit*, 2°. *par ce qui est nourri*, 3°. *par ce dont il doit être nourri. Ce qui nourrit est l'ame raisonnable, presente & unie au corps: A Scriptura partium, urgente fame cibum elicium de vel motus est corporis consenta meus.* Ce Latin fait ressouvenir de celui du *Medecin malgré lui* de *Moliere : Ossabandus, nequeis, nequer, potarium, quipsa milus.* De-là notre Auteur passe au beau François des Chirurgiens; & il en donne pour exemples les deux Harangues qu'ils font prononcer à leurs aspirans, l'une lorsqu'ils se presentent à S. Côme pour le Chef-d'œuvre, l'autre, lorsqu'ils ont été admis. Il faut les lire chez M. A.

Les Auteurs du Mémoire disent que pour éteindre entierement les disputes, la Faculté devroit prouver clairement ces dix propositions avancées dans la Thése de M. *Sameul* : sçavoir 1°. que les parties externes sont soûmises aux internes; & que pour imiter cet ordre de la nature, les Medecins doivent se maintenir dans le rang de Superieurs, & les Chirurgiens dans le rang d'inférieurs; 2°. Que la main du Chirurgien est faite pour le Medecin, & que les conseils du Medecin sont faits pour le Chirurgien : 3°. Que l'ame du Medecin se joint à celle de l'Operateur : 4°. Qu'il n'y a que le Medecin qui soit chargé de décider : 5°. Que la profession du Chirurgien n'est pas dans sa personne, une partie de la Medecine : 6°. Que le Chirurgien n'est pas sûr de ce qu'il fait sur les parties du corps, dans le tems même qu'il opere : 7°. Que le Medecin, en ne faisant que voir, juge mieux des effets des organes, que s'il étoit attentif à les fouiller: 8°. Qu'il est plus sûr du succès des operations que le Chirurgien; 9°. Que la dissection ne découvre pas les differences des humeurs : 10°. Que les Juges n'admettent en matiere criminelle, les rapports des Chirurgiens, que comme dénonciatifs. M. A. s'applique donc à prouver la vérité de ces 10 propositions ou tout au moins à expliquer en quel sens elles doivent être entenduës C'est à regret que pour abréger nous ne sçaurions entrer dans tout ce détail.

Il s'occupe dans le reste de sa seconde Partie, à examiner un passage de Celse, dont les Chirurgiens font trophée, & il examine en même tems de quelle autorité cet Ecrivain peut être en Medecine, sur quoi il s'en rapporte au jugement peu favorable qu'en ont fait *Botal*, *Saumaise*, *Vanderlinden*, M. *Silva*, & M. *Mugellani*. Il recherche encore si un *interêt sordide & mercenaire*, si une *honteuse avidité*, si de *fatales épreuves* sont des choses dont les Chirurgiens soient si exemts, qu'ils puissent, tête levée, comme ils osent le faire, en charger les Medecins : & il trouve que tous les jours, non pas les Medecins, mais les Chirurgiens appellent en Justice des malades, & exigent d'eux des sommes exorbitantes. Il se contente d'en citer trois exemples, où les Chirurgiens

ont été condamnés ; & dont M. Andry a par devers lui les sentences imprimées. *Rhasis*, *Paré* & plusieurs autres anciens Auteurs (dit-il) ont gémi d'une telle avidité. Quant aux *fatales épreuves*, dont parlent les Auteurs du Mémoire, il n'est pas moins étonnant (dit M. A.) qu'ils osent toucher un tel point, eux qui ont sur leur compte tant d'épreuves de ce genre, & des plus criantes. Il en passe en revûë quelques-unes des plus remarquables, & que l'on peut voir chez lui.

A l'égard de Pline, dont les Chirurgiens voudroient tirer avantage contre les Medecins ; notre Auteur montre ici 1° Que Pline ne parle d'aucun Chirurgien, sans le noter de quelques traits d'infamie : 2°. Que Pline a toûjours été l'ennemi juré de la Chirurgie proprement dite, n'admettant pour ce régard que la saignée & une ou deux autres manœuvres Chirurgiques, de petite conséquence : 3°. Que les Romains ont toûjours pensé là-dessus à peu-près comme Pline. 4°. Qu'à l'égard des vrais Medecins, cet Auteur a toûjours été un très-grand partisan de la Medecine, sur-tout de celle d'Hippocrate, de celle de Dioclès, & de plusieurs autres célébres Medecins : 5°. Que si Pline, dans le passage cité par les Auteurs du Mémoire semble avoir avancé quelque chose qui puisse porter contre les vrais Medecins ; il le dément dans le reste de son Ouvrage : & qu'enfin les Romains ont toûjours été aussi partisans de la Medecine dont il s'agit, qu'ils ont été ennemis de la Chirurgie proprement dite.

Du reste, on peut assurer que M. Andry, en refutant aussi solidement que sérieusement ses adversaires, n'a pas pour cela perdu de vûë le précepte d'Horace, qui dit que *Ridiculum acri fortius ac melius magnas plerumque secat res.*

SINGULARITEZ HISTORIQUES ET LITTERAIRES, contenant plusieurs Recherches, Découvertes, & Eclaircissemens sur un grand nombre de difficultez de l'Histoire Ancienne & Moderne. Ouvrage Historique & Critique. A Paris, chez *Didot*, Quai des Augustins, proche du Pont S. Michel, à la Bible d'or. 1738. *in*-12. 2. Vol. Tom. I. pag. 496. Tom. II. pag. 572.

LE titre de cet Ouvrage annonce très-exactement le dessein de l'Auteur & la nature de son travail. Avec beaucoup d'inclination & de goût pour l'Histoire, Dom *Lyron*, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur, s'est attaché dans ses lectures à recueillir un grand nombre de faits qui avoient échappé à nos plus laborieux Compilateurs, à tirer de l'obscurité des noms qui lui ont paru dignes d'être connus, à éclaircir divers points importans, dont une critique moins pénétrante n'avoit fait qu'augmenter les ténébres,

à relever les fautes de plusieurs Ecrivains célébres, à refuter quelquefois leurs opinions, & à distinguer leurs vrais Ouvrages d'avec ceux qui leur sont faussement attribués. Il a cru que toutes ces recherches d'érudition étoient assez liées par le fond de la matiere, pour se dispenser d'y mettre cette espece d'ordre & de liaison qui convient plus à l'Orateur qu'au Critique & au Philologue; de sorte que sous le nom de *Singularitez Historiques*, il a réuni en effet ce que l'Histoire a de plus curieux pour ceux qui ne se contentent pas de l'effleurer; des vérifications de faits, des causes & des ressorts d'évenemens, des Vies particulieres, des caracteres, des portraits, des discussions d'affaires civiles, de contestations Ecclesiastiques & de démêlez Litteraires, enfin tout ce qu'un jugement exact & un sçavoir étendu peuvent presenter à l'esprit d'un homme qui lit beaucoup, & qui se fait une loi de ne passer sur rien sans remarque & sans réfléxion. Tel est le caractere de cet Ouvrage. C'est une espece d'*Ana*.

Ceux à qui le mérite de D. *Lyron* ne seroit pas connu, peuvent en prendre une juste idée sur le témoignage d'un bon Juge. Ils n'ont qu'à consulter la Préface que M. l'Abbé *de Vertot* a mise à la tête de son *Histoire Critique de l'établissement des Bretons dans les Gaules*. Il y fait la Relation d'un different fort extraordinaire entre D. *Lyron* & D. *Lobineau*, Auteur de l'Histoire de Bretagne. Celui-ci, ayant entrepris de prouver que les Armoricains reçurent le Christianisme par le ministere des Bretons, avoit communiqué à D. *Lyron* l'endroit de son Histoire où il traitoit ce point, avant qu'elle fût renduë publique. D. *Lobineau*, convaincu par son Confrere, changea de sentiment, &, sans l'avertir, substitua un carton, où il ne restoit plus aucune trace de l'opinion qu'il avoit abandonnée. Cependant D. *Lyron*, qui le croyoit toûjours dans les mêmes idées, se hâta de composer une Dissertation qui a pour titre, *Apologie pour les Armoricains, & pour les Eglises des Gaules*, &c. où il fait voir que les Eglises de l'Armorique sont plus anciennes que la descente des Bretons dans ce Pays. Il fit imprimer aussi-tôt cet Ouvrage, & ne se doutant point du changement que D. *Lobineau* avoit fait dans le sien, il ne manqua pas de distinguer par des caracteres italiques les termes mêmes du Livre qu'il critiquoit, & de citer exactement les pages. » Il faut » avoüer (dit M. l'Abbé de *Vertot*) » que le Public trouva beaucoup » d'érudition & de force dans ses » preuves. Mais quand il fallut » confronter les citations pour ju» ger si l'on avoit rendu exacte» ment les sentimens, les termes » du P. *Lobineau*, on fut bien sur» pris de n'y rien trouver de ce » qu'on lui imputoit. Le P. *Lyron* » avoit beau feuilleter l'Histoire de » Bretagne. . . . . Il n'y avoit pas » moyen d'y trouver ce qu'on en » avoit

» avoit ôté. « Alors le P. *Lobineau* prit le ton insultant, & ne se fit pas un scrupule d'accuser son Confrere de mauvaise foi. Mais le Public ne resta pas long-tems dans l'erreur. On découvrit le changement de feuille, parce qu'il s'étoit échappé plusieurs exemplaires de l'Ouvrage, avant que le Carton y fût inseré.

C'est à l'occasion de cette dispute que M. l'Abbé de *Vertot* s'exprime dans les termes suivans. » On » doit rendre cette justice à l'Au- » teur de l'Apologie, qu'il fait pa- » roître dans tout son Ouvrage » une grande connoissance de nos » Antiquitez, un stile aisé, sim- » ple, naturel, &, ce qu'on doit » encore plus estimer, des expres- » sions mesurées, & un air de po- » litesse si convenable entre d'hon- » nêtes gens, quoique de senti- » mens opposés.

Mais il faut mettre le Lecteur en état de juger par lui-même du mérite de ce Recueil, & pour cela lui donner l'extrait de quelques-uns des principaux articles dont il est composé. Le premier que nous choisirons, est la Dissertation où D. *Lyron* entreprend de prouver qu'il n'y a jamais eu de Synagogues dans la Ville de Jerusalem. Ce morceau doit d'autant plus piquer la curiosité, que l'opinion contraire est assez généralemenr reçuë. Par exemple, dans le Dictionnaire de *Moréri* à l'article *Synagogue*, article dressé d'après l'Ouvrage du Rabbin *Léon de Modéne* sur cette matiere, on lit ces mots : » lorsque la Ville de Jerusalem fut dé- » truite par les Romains, on y » comptoit jusqu'à 480 Synago- » gues, dont plusieurs, bâties par » les Juifs étrangers, servoient à » ceux de leur Nation, comme on » peut le voir dans le 6e Chap. des » Actes des Apôtres, *&c.* « Ecoutons donc notre Auteur. Il joüe gros jeu, si l'on peut s'exprimer de la sorte, & sa situation est interessante. Quand on s'écarte d'un sentiment généralement établi, il est bien honteux d'avoir tort. Mais aussi il est bien glorieux d'avoir raison.

Le mot de *Synagogue*, qui se trouve si souvent dans les Livres Sacrés, a deux significations. Dans l'Ancien Testament il signifie une assemblée. Dans le Nouveau il se prend encore en plusieurs endroits dans le même sens. Mais il signifie ordinairement un lieu destiné aux assemblées publiques, réligieuses, un Edifice bâti exprès pour y faire des lectures, des instructions & des Prieres. C'est dans ce dernier sens que D. L. le prend ici, lorsqu'il soûtient qu'il n'y a jamais eu de Synagogues dans la Ville de Jerusalem.

1°. Dans tout l'Ancien Testament il n'est point fait mention de Synagogues, comme de lieux destinés aux exercices de Religion. Cela n'est point contesté.

2°. Il paroît certain à D. L. qu'il n'y avoit pas une Synagogue dans toute la Palestine, lorsque *Simon* Machabée fut tué, c'est-à-dire, 135 ans avant J.C. La preuve, c'est

qu'il n'en est fait aucune mention, ni dans l'Ecclesiastique, ni dans les deux Livres des Machabées. Or il est moralement impossible qu'on n'eût parlé en differentes occasions des Synagogues, s'il y en avoit eu alors dans le Pays. Mais elles ne furent connuës dans la Palestine, que depuis qu'on en eut bâti dans les Provinces étrangeres, où un grand nombre de Juifs s'étoient établis; & on n'en bâtit dans ces Provinces, que depuis que les Juifs eurent obtenu des Rois à qui elles appartenoient, la permission d'y vivre selon leurs loix.

3°. Le Temple de Jerusalem parut long-tems suffisant aux Juifs dans la Palestine. Cependant on bâtit enfin des Synagogues dans la Galilée, comme nous venons de le dire, à l'imitation de celles des Provinces. Mais la proximité de Jerusalem fit qu'on n'en bâtit point dans toute la Judée, & à plus forte raison à Jerusalem, & cela par respect pour le Temple. » C'auroit été le faire deserter peu » à peu, comme nous voyons que » les Paroisses de nos Villes, de» puis qu'on les a établies, sont » cause qu'on ne va plus guéres » dans les Eglises Cathédrales.

4°. Il n'est point parlé des Synagogues de Jerusalem dans aucun endroit des Evangelistes. Cette preuve paroîtra décisive, selon notre Auteur, si on fait réfléxion que toutes les fois que J. C. est allé à Jerusalem, les Evangelistes marquent toûjours exactement qu'il entra dans le Temple, comme ils marquent qu'il entroit dans les Synagogues, lorsqu'il étoit dans la Galilée.

5°. Dans les Actes des Apôtres on ne voit point qu'ils soient jamais entrés dans aucune Synagogue, non plus que les autres Disciples. C'est au Temple qu'ils vont pour prier, prêcher, instruire le peuple. S. *Luc* rapporte que les Apôtres s'assembloient au Temple, dans le Portique de Salomon; que le Grand Prêtre & les Saducéens les ayant fait arrêter, les firent mettre dans la prison publique, d'où un Ange les tira pendant la nuit, & qu'il les envoya prêcher dans le Temple, où ils allerent dès le point du jour. De-là ils furent conduits au Conseil, où ils furent foüettés; & *ils continuerent toûjours*, dit S. *Luc*, d'enseigner *dans le Temple & dans les maisons, & d'annoncer J. C.* C'est ici qu'il auroit été fait mention de Synagogues, s'il y en avoit eu à Jerusalem.

Il s'agit maintenant de répondre aux objections.

1°. J. C. ayant guéri l'aveugle né, S. *Jean* rapporte que les parens de cet homme ne voulurent pas répondre à toutes les demandes des Phariſiens, *parce que les Juifs avoient déja arrêté de chasser de la Synagogue ceux qui reconnoîtroient Jesus pour le Christ.* Or cela se faisoit à Jerusalem. Il y avoit donc des Synagogues dans cette Ville.

D. L. répond qu'en cet endroit le mot de Synagogue ne signifie point un lieu destiné pour les assemblées de Religion, mais en gé-

néral les assemblées mêmes, ou la Societé civile; en sorte que cela veut dire que celui qui reconnoîtroit Jesus pour le Christ. seroit retranché de la Societé, & regardé comme excommunié.

Seconde Objection. J. C. dit à *Caïphe* (Joan. C. 18. ℣. 20.) *j'ai parlé au monde publiquement. J'ai toûjours enseigné dans les Synagogues & dans le Temple où tous les Juifs s'assemblent.*

Réponse. J C parle des Synagogues de Galilée; car il avoit commencé à instruire le peuple dans cette Province. Et lorsqu'il dit du Temple que *tous les Juifs s'y assemblent*, il fait voir qu'il n'y avoit point d'autre lieu d'assemblée dans Jerusalem. Ainsi ce passage est favorable à D. L. bien loin de lui être contraire.

Trois. Objec. Dans les Actes des Apôtres (24. 12.) S. *Paul* dit au Gouverneur *Félix*: *Ils ne m'ont point trouvé dans le Temple disputant avec quelqu'un, ni amassant le peuple, soit dans les Synagogues, soit dans la Ville.*

Réponse. Cet endroit est mal traduit, selon notre Auteur. Le mot de Synagogue y signifie des Places publiques, ou des lieux où l'on peut assembler plusieurs personnes, ou des assemblées du Peuple, comme dans S. *Mathieu* (6.2.&5.) Le mot *amassant* prouve évidemment ce sens. Car le Peuple se trouvoit tout rassemblé dans les Synagogues. Voyez encore *Act.* 13. 43.

4°. Enfin on objecte ce que dit S. *Luc* (Act. 6. 9.) de la Synagogue qui est appellée la Synagogue des Affranchis, des Cyrénéens, des Alexandrins, & de ceux de Cilicie & d'Asie.

Réponse. Cette Synagogue n'étoit autre chose qu'une espece de Collége fondé à Jerusalem par les Juifs de ces Provinces, pour l'instruction de leurs enfans. Le Pere *Hardouin* a prouvé dans une Dissertation particuliere que c'étoit un *Collége de quatre Nations.* Mais en supposant que c'étoit une Synagogue, on démontreroit au moins par-là la fable de ces 480 Synagogues, que les Rabbins ont imaginées dans la Ville de Jerusalem. Car *à quoi & à qui* auroient-elles servi, si une seule servoit à quatre ou cinq Nations, aux Juifs de Rome, d'Asie, d'Afrique, *&c.* & par conséquent à la moitié des Juifs qui étoient répandus dans tout l'Empire Romain?

Sur cela D. L. propose une pensée qu'il soûmet au jugement des Sçavans, c'est que ce Collége fut bâti à Jerusalem par les Juifs étrangers pour éteindre la mémoire de ce Gymnase ou Collége détestable, que les faux Juifs, vrais Idolâtres, firent bâtir à Jerusalem sous *Antiochus.*

Quoiqu'il en soit, D. L. croit avoir bien prouvé qu'il n'y a jamais eu aucune Synagogue dans la Ville de Jerusalem. Mais on voit encore qu'il faut bien rabattre de l'Antiquité des Synagogues, que la plûpart de ceux qui ont écrit sur cette matiere, font commencer trop tôt; & qu'il est certain qu'il n'y en

a point eu avant *Seleucus-Philopator* Roi de Syrie, & *Ptolemée-Philometor* Roi d'Egypte ; en sorte qu'on peut fixer l'époque de leur établissement à l'an 175 avant J.C. ou environ.

D. L. fait ensuite quelques remarques, ausquelles nous renvoyons, sur divers endroits de l'Histoire des Juifs par M. *Prideaux*, qui ont rapport au sujet de cette Dissertation. Le sçavant Anglois paroît avoir adopté dans toute son étenduë l'opinion des Rabbins touchant le nombre des Synagogues dans Jerusalem. Mais, selon notre Auteur, rien n'est plus propre à faire voir le faux de cette opinion, que les preuves mêmes sur lesquelles se fonde M. *Prideaux*.

Après cette Dissertation, on en trouve une autre assez étenduë sur le Fondateur & sur les commencemens de la Monarchie Françoise dans les Gaules. D. L. y répond à la Préface Historique que le Pere *Daniel* a mise à la tête de son Histoire de France. Dans cette Préface le sçavant Jesuite a prétendu prouver que *Clovis* a fondé l'Empire François en deçà du Rhin, c'est-à-dire, qu'il est le premier de nos Rois qui s'y est fait un Etat, & qui n'en a point été chassé par les Romains, au lieu que tous ses prédecesseurs l'avoient été, en sorte que Clovis est le premier Roi des François dans les Gaules. Notre Auteur soûtient au contraire qu'il est certain que *Childeric* a regné en deçà du Rhin ; que cela est très-probable de *Clodion* & de *Mérovée* ; & qu'ainsi on ne doit pas retrancher ces trois Princes du nombre des Rois François qui ont regné dans les Gaules. On peut voir sur tout cela l'*Histoire Critique*, &c. de M l'Abbé du *Bos*. Cet excellent Ouvrage contient les plus sçavantes recherches sur les commencemens de notre Monarchie.

L'origine de la Langue Françoise est le sujet de la Dissertation suivante. D L. y examine en quel tems cette Langue a commencé à devenir vulgaire. Selon lui, le Peuple, & tous ceux qui n'avoient point étudié, ont cessé bien plûtôt qu'on ne le croit communément, d'entendre le Latin. » Il y a beaucoup d'apparence, *dit-il*, que la » Langue Latine a été vulgaire jusques vers l'an 720. auquel tems » la Langue Romaine se forma, en » sorte que le Peuple qui ne pouvoit plus parler que ce jargon, » entendoit encore le bas Latin, la » Langue Latine rustique, telle » qu'on la voit dans *Gregoire de Tours*, & dans quelques autres » Ecrits : que cet état a pû durer » pendant 50 ou 60 ans ; & que » vers l'an 780 la Langue Latine » cessa entierement d'être entenduë ; qu'ainsi il fut necessaire 30 » ou 40 ans après, de pourvoir à » l'instruction du Peuple par des » Traductions des Livres Latins » en Langue vulgaire. Voilà mes » conjectures, qui font voir que » la nouvelle Langue vulgaire Romaine commença sous le gouvernement de Charles *Martel* & le » regne de *Thierri*, le pénultiéme

» Roi de la Famille Mérovingienne, » & que la Langue Latine devint » inconnuë au Peuple sous *Pepin*, » & au commencement de *Charlemagne*; d'où il faudra conclure » que la Langue Latine s'éteignit » avec la premiere Famille Royale.

Cette Dissertation est suivie de quelques remarques sur les origines de la Langue Françoise de M. *Ménage*. D. L. croit que cet Auteur se trompe quelquefois dans ses étymologies, & qu'au lieu de tirer du Latin barbare certains mots vulgaires, il devoit les tirer immédiatement de l'ancien Gaulois ou du Celtique. Par exemple, M. *Ménage* dit que *fol* vient du Latin barbare *follus*. Mais au contraire, *follus* vient de *fol*, qui est un mot Celtique. On pourroit citer plusieurs exemples de ces mots Celtiques, ausquels on donnoit une terminaison latine.

Dans l'article 12 D L. prouve contre un Sçavant qu'il ne nomme pas (c'est D. *Nourri* son Confrere) que le Livre *de la mort des Perſécuteurs* est véritablement de *Lactance*. » Comme cet Ouvrage [*de la mort* » *des Perſécuteurs*] (dit D L.) » contient des faits très-singuliers, » qui servent infiniment à développer & à éclaircir les Prophéties » de l'Apocalipse, on ne peut douter qu'il ne soit extrêmement » utile à l'Eglise, & qu'ainsi il est » d'une grande conséquence que » l'Auteur en soit connu, & que » son autorité soit incontestable; » ce qui sera, si *Lactance*, dont l'é» loquence & la pieté sont connuës » de tout le monde, a écrit ce Li» vre. « C'est M. *Baluze* qui l'a publié le premier.

Voici encore (Article 14.) une Dissertation qui a rapport à l'Histoire de France. L'Auteur entreprend d'y prouver, contre *Adrien de Valois*, que les François & les Gaulois étoient confondus longtems avant *Philippe Auguste*. Selon lui, les François & les Gaulois étoient confondus dès le 10[e] siécle, & ne faisoient plus qu'un seul & même Peuple qu'on appelloit François.

Nous avons dit au commencement de cet Extrait, qu'il y avoit dans ce Recueil beaucoup de vies particulieres. Nous ne parlerons que de celle du célébre *Rotrou*. En voici l'abrégé.

Jean *Rotrou* naquit à Dreux le 19 d'Aoust 1609. Son pere étoit d'une des principales & des plus anciennes Familles de cette Ville, où il vivoit honorablement des biens que ces ancêtres lui avoient laissés, & de celui d'Elisabeth le *Facthieu* sa femme, qui étoit considerable.

Rotrou fut envoyé à Paris pour y faire ses études à l'âge de 12 ou 13 ans. Dès 15 ou 16 il commença à faire des vers; & il n'en avoit que 20 lorsqu'il composa sa Comédie de l'*Hipocondriaque* ou de l'*Amoureux Mort*, qui fut représentée avec beaucoup de succès à l'Hôtel de Bourgogne. Il la dédia au Comte de Soissons, qui l'honoroit de sa bienveillance. Ce Prince l'obligeoit souvent à travailler à de petits

tes Pieces de Poësie, & il les retenoit, dit notre Auteur, pour en faire l'usage qu'il lui plaisoit.

Rotrou fit en très-peu de tems une autre Comédie sous le titre, *de la Bague de l'Oubli*. Cette Piece fut encore mieux reçûë que la premiere, non seulement à l'Hôtel de Bourgogne, mais aussi au Louvre & à S. Germain devant le Roi, & au Palais Cardinal. Encouragé par ces succès, il donna en 1631. d'après un Auteur Espagnol, *les Occasions perduës*. Cette Piece l'emporta de beaucoup sur les deux autres. Le Cardinal de *Richelieu*, sçachant qu'elle avoit plû au Roi, la fit representer dans son Palais. Il en fut si content qu'il voulut voir l'Auteur, & lui donna quelque tems après une pension de 600 liv. *Rotrou* fit une Ode à la loüange du Cardinal, & elle plut fort à ce Ministre. Mais il desira que le Poëte adoucît quelques expressions, qu'il jugea un peu trop fortes contre le Duc de Savoye. Quelquefois il envoyoit ses pensées à *Rotrou* pour les mettre en vers. Du moins il est certain que ce Poëte étoit un des cinq Auteurs, ausquels le Cardinal fournissoit souvent des sujets de Pieces de Théatre. Chacun faisoit un Acte, & ainsi la Piece étoit achevée en peu de tems. *Rotrou* est le seul de ces cinq Auteurs, qui n'ait pas été de l'Académie Françoise; on n'en sçait pas la raison.

Rotrou ne parloit jamais de ses Ouvrages, si on ne l'y obligeoit; & alors il étoit aisé de s'appercevoir qu'il ne le faisoit que par complaisance. Un homme modeste & poli souffre lorsqu'il est le sujet de la conversation; à plus forte raison lorsqu'on l'engage à parler de lui-même. Un peu d'embarras sied toûjours bien dans ces occasions.

Avec tant de modestie, *Rotrou* ne pouvoit être jaloux, du moins de cette injuste & basse jalousie qui enfante la haine. Aussi étoit-il lié de la plus étroite amitié avec Pierre *Corneille*. Ces deux Poëtes ont fait des vers à la loüange l'un de l'autre. *Rotrou* vivoit aussi fort bien avec tous les autres Poëtes de son tems, sans en haïr & sans en mépriser aucun.

Il ne pouvoit pas manquer d'avoir pour ami intime son compatriote M. *Godeau* Evêque de Grasse. Ce Prélat lui disoit » qu'il lui » donnoit encore quelques années » pour s'exercer avec les muses pro» fanes, après quoi il lui conseilloit » de s'attacher à des Ouvrages de » pieté, où il croyoit qu'il réussi» roit bien, connoissant, comme » il faisoit, le fond de son cœur & » de son génie.

Ce conseil confirma *Rotrou* dans le desir de penser sérieusement à son salut; & l'on assure que plus d'un an avant sa mort, il passoit tous les jours deux heures en prieres dans une Eglise.

Après la mort du Cardinal de *Richelieu*, *Rotrou*, contre le sentiment de ses amis, s'attacha au Cardinal *Mazarin*, qui ne lui fit aucun bien. Ce fut apparemment une des raisons qui le déterminerent à quitter Paris pour s'établir à Dreux.

Il y épousa Marguerite le *Camus*, dont il laissa trois enfans; & fut pourvû de la Charge de Lieutenant Particulier civil, Assesseur criminel, & Commissaire examinateur au Comté & Bailliage de Dreux.

En 1650. cette Ville fut affligée d'une maladie épidémique, qui emporta un très-grand nombre d'habitans. *Rotrou* pressé par son frere & par des personnes de consideration de se dérober au péril, en changeant de lieu, ne voulut jamais y consentir, & priver ses Compatriotes des services que sa Charge le mettoit en état de leur rendre. Il finissoit sa Lettre à son frere par ces paroles mémorables. » Ce n'est pas que le péril où je me » trouve, ne soit fort grand, puis- » qu'au moment que je vous écris, » les Cloches sonnent pour la 22e » personne qui est morte aujour- » d'hui. Ce sera pour moi, quand » il plaira à Dieu. Je suis, &c.

C'est la derniere Lettre qu'il écrivit; car peu de tems après il fut attaqué lui-même, & mourut très-chrétiennement, après huit jours de maladie, le 27 Juin 1650. âgé de 40 ans & 10 mois.

Thomas *Corneille* dit que *Rotrou* avoit fait au moins 50 Pieces de Théatre, sans compter un grand nombre d'autres Poësies. Cela est incompréhensible, sur-tout quand on pense qu'il avoit cessé de travailler pour le Théatre quelques années avant sa mort.

Le second Volume de cet Ouvrage n'est pas moins curieux que le premier pour ceux qui aiment les recherches d'érudition. Cependant nous nous en tiendrons au premier Extrait, si les Livres nouveaux ne nous manquent pas.

REFLEXIONS POLITIQUES SUR LES FINANCES, ET LE Commerce, où l'on examine quelles ont été sur les Revenus, les Denrées, le Change étranger, & conséquemment sur notre Commerce, les influences des augmentations & des diminutions des valeurs numeraires des Monnoyes. A la Haye, chez les Freres *Vaillant* & Nicolas *Prevost*. 1738. 2 vol. *in*-12. le premier de 444. pag. sans compter l'Avertissement & la Table. Le second de 456.

EN 1734. parut pour la premiere fois le Livre de feu M. *Melon*, intitulé, *Essai Politique sur le Commerce*. Il fut presqu'aussitôt réimprimé, mais sans changemens. En 1736 l'Auteur en donna une nouvelle Edition considerablement augmentée; & nous en rendîmes compte la même année dans le Journal du mois d'Aoust. Parmi *les choses excellentes* que contient cet *Essai*, M. *du Tot*, Auteur de l'Ouvrage qui fait le sujet de cet article, en trouva quelques-unes qu'il ne pût approuver, quoique prévenu de beaucoup d'estime pour Monsieur *Melon*. C'est sur les augmentations des monnoyes que les deux Auteurs sont le plus opposés. Monsieur *Melon* les con-

feille, dit Monſieur *du Tot*, toutes les fois que la dépenſe du Roi excedera ſes revenus, ou que les recouvremens des impoſitions ne ſe pourront faire ſans executions militaires. Il prétend que l'augmentation du mois de Mai 1709. fut le ſalut de l'Etat; que celle du mois de Décembre 1715. ſoûtint les Finances pendant 1716. & 1717. malgré le diſcredit que la Chambre de juſtice entretenoit.

Après avoir lû l'*Eſſai Politique*, &c. M. du T. dit à quelques perſonnes qu'il ne penſoit pas comme l'Auteur ſur les augmentations des monnoyes, ſans néanmoins être porté pour les diminutions; car il ne croit pas qu'il convienne de changer la valeur numéraire des monnoyes une fois bien établie. Ce diſcours fut rapporté à M. *Melon*, qui pria M. du T. d'écrire & de lui communiquer les raiſons ſur leſquelles il ſe fondoit. Voilà quelle a été l'occaſion de cet Ouvrage, communiqué en effet à M. *Melon*, avant qu'il eût donné la ſeconde Edition du ſien.

M. du T. s'eſt donc propoſé de prouver que nos frequentes variations de monnoyes ont toûjours été très-onereuſes au Roi & au Peuple; & que dans un preſſant beſoin de l'Etat, tout autre moïen de procurer à Sa Majeſté les ſecours dont elle peut avoir beſoin, eſt préférable à celui d'une augmentation dans les eſpeces.

Cet Ouvrage eſt diviſé en trois Chapitres. Dans le premier l'Auteur diſcute quelques maximes répanduës dans l'*Eſſai Politique*; &c.

Dans le ſecond il examine ſi le *Surhauſſement* des monnoyes a été réellement avantageux aux Rois & aux peuples. Pour cet effet il compare les revenus de *Louis XII* de *François I* de *Henri II.* de *François II.* & de *Henry III.* avec ceux de *Loüis XV.* ayant égard aux Etats que poſſedoient ces Rois, & à ceux que poſſede *Loüis XV.* aux Charges de chacun de ces Monarques, & au prix des denrées ſous leurs regnes.

Dans le troiſiéme Chapitre l'Auteur examine ſi les ſurhauſſemens des monnoyes ſont avantageux ou contraires à notre commerce. Voilà une idée ſommaire de l'Ouvrage. Entrons maintenant dans quelque détail.

M M. pour montrer l'avantage des augmentations ſur les diminutions, dit que celles-ci favoriſent le créancier, celles-là le débiteur; & que tout le reſte égal en matiere d'Etat, c'eſt le débiteur qui doit être favoriſé.

M. du T. combat cette maxime, & prouve qu'elle eſt contraire à la circulation de l'eſpece & au crédit, qu'elle peut même introduire l'uſure, parce que le créancier voudra ſe dédommager de la condition onéreuſe que ſa qualité de créancier lui procure. En effet qui voudra prêter, lorſque la faveur ſera pour le débiteur? Alors point de confiance, point de circulation, & par conſequent point de commerce. Il eſt donc plus conforme à

la bonne politique, aussi-bien qu'à l'équité, de tenir la balance égale entre le débiteur & le créancier. L'Auteur cite ensuite plusieurs Ordonnances de nos Rois, par lesquelles ils ordonnent que les dettes soient payées selon la valeur que les especes avoient au tems du contract. Cet usage a duré assez longtems.

M. du T. explique fort bien les causes de la sédition qui s'éleva sous *Philippe le Bel*. Ce Monarque fit faire une refonte en monnoye forte, refonte demandée avec instance par le peuple. Mais en même tems il laissa subsister les anciennes monnoyes foibles. Or chacun vouloit payer en monnoye foible & être payé en monnoye forte; ce qui devoit necessairement causer du trouble; au lieu que si on avoit supprimé la monnoye foible, & que le peuple eût été payé en monnoye forte, il auroit payé de même sans murmurer. Donc la diminution d'especes, ou, ce qui revient au même, la refonte en monnoye forte ne fut pas la cause de la sédition. Donc la faute du Roi est d'avoir laissé courir la monnoye foible, & non pas d'en avoir fait de forte.

Ce fut l'augmentation des monnoyes, dit M. *Melon*, qui sauva l'Etat en 1709.

M. du T. répond que cette augmentation n'étant que sur les especes fabriquées en vertu de l'Edit du mois d'Avril de cette année 1709. & cette fabrication ayant cessé par celle du mois de Mai suivant, il est évident qu'il y a eu très-peu d'especes frappées en conséquence de cet Edit d'Avril, & qu'ainsi l'augmentation n'ayant porté que sur peu d'especes, n'a pû produire les bons effets que M. *Melon* lui attribue. Ces bons effets doivent donc s'attribuer aux 15 millions avancés par les Interessés dans les Vaisseaux qui revinrent alors de la mer du Sud, au benefice que fit le Roi sur le travail des monnoyes, qui produisit un fond de plus de 11 millions, aux produits de la nouvelle création des rentes sur la Ville, & des augmentations de gages attribués à differens Officiers, aux avances qui furent faites par les Fermiers, Receveurs & autres qui prêterent leur argent & leur crédit. Tout ce que dit ici M. du T. il le justifie par quelques citations du Mémoire que M. *Desmarets*, alors Controlleur général des Finances, a donné de son administration. Ce Ministre qui fait le détail de toutes les ressources que trouva le Roi dans ces tems malheureux, ne parle d'aucun bénéfice sur l'augmentation des monnoyes. Il n'y en eut donc point. Car s'il y en avoit eu, M. *Desmarets* l'auroit sçû, & l'auroit dit.

Les diminutions des monnoyes commencées en 1713. (continue M. M.) causerent les banqueroutes de 1714. & des années suivantes.

M. du T. ne nie point que ces diminutions n'ayent eu de mauvaises suites; car, comme il l'a déja

dit, la régle générale de la saine politique est de ne point toucher aux monnoyes. Mais il y a eu des causes beaucoup plus prochaines de ces banqueroutes que les diminutions dont il s'agit. L'Auteur, pour faire mieux connoître ces causes, expose la situation des Finances à la mort de Loüis XIV. Ce morceau est très-curieux, mais il faut le lire dans le Livre même. De tous les faits rappellés par l'Auteur il résulte, selon lui, que ce ne fut pas la *seule* diminution des especes qui causa la misere, le discrédit & les banqueroutes dont parle M. M. Ce fut le défaut de payement de la part du Roi, défaut qui procedoit de la diminution considerable des revenus de Sa Majesté; & cette diminution de ses revenus ne fut pas causée par celles qu'il ordonna sur les especes, mais par les malheurs des années précedentes. Ces diminutions sur les especes ne firent de mal que pendant leur passage, après quoi notre commerce reprit le dessus. M du T. cite encore ici le Memoire de M. *Desmarets*.

Le Roi partagea de deux mois en deux mois ces diminutions de 1713. afin de mettre les sujets en état d'éviter la perte, en faisant dans ces differens intervalles des emplois convenables à leurs interêts. Mais M. du T. doute s'il n'auroit pas été plus à propos, pour l'interêt de l'Etat, de faire ces diminutions tout d'un coup, & sans les indiquer. Alors elles auroient plus touché les particuliers; mais ils n'en perdent pas moins, quoiqu'à differentes fois; & selon notre Auteur, l'Etat y auroit moins perdu, parce qu'il n'auroit pas été aussi facile aux étrangers de profiter de ces diminutions.

M. M. prétend encore que la refonte & la réforme des monnoyes ordonnée au mois de Décembre 1715. soûtint les Finances en 1716 & 1717. Mais, si on en croit notre Auteur, elle fit, & devoit faire un effet bien opposé. Il faut remarquer que l'Edit du mois de Décembre 1715. ordonna 1°. une fabrication de nouvelles especes semblables en tout à celles qui avoient été fabriquées en 1709. les Loüis d'or à 20 livres & les Ecus à 5. 2°. Il ordonna que pendant le reste de ce mois, & les trois mois suivans les Loüis & les Ecus de 1709. seroient portés aux Hôtels des Monnoyes, pour y être reformés & convertis en nouvelles especes, sans être fondus. Ces especes de 1709. furent reçuës aux Hôtels des monnoyes jusqu'au dernier Mars 1715. les Loüis pour 16 livres & les Ecus pour 4. Au premier Avril le Loüis fut reduit à 14 livres & l'Ecu à 3 livres 10 sols. 3°. Cet Edit leur donna cours dans le commerce jusqu'à la fin de Janvier 1716. pour 16 livres le Loüis & 4 livres l'Ecu, & pendant Fevrier & Mars pour 14 livres, & pour 3 livres 10 sols seulement.

Voilà donc en même tems refonte, réforme, & differens prix à une même espece. Ainsi le Royaume fut dans le même desordre où

il avoit été sous *Philippe le Bel*, avec une monnoye forte & une monnoye foible. » Est-il possible (dit » M. du T.) qu'un pareil desordre » ait produit un aussi bon effet que » celui de soûtenir les Finances en » 1716. & 1717.

» La difference de 25 pour cent » (dit-il ailleurs) qu'on laissa entre l'espece non réformée & la » même espece réformée, ou la » nouvelle, qui étoit de même » poids & de même titre, fit que » celui qui n'en vouloit pas hazarder le transport, garda les non » réformées, jusqu'à ce qu'elles » fussent haussées au niveau des réformées & des nouvelles, ou » que celles-ci fussent décriées, » afin de gagner la partie de son » argent qui auroit été au profit du » Roi; ou bien il les faisoit passer » chez l'étranger qui les marquoit » à nos coins. Dans le premier cas » c'est un fond inutile au public, » & même à celui auquel il appartient; & dans le second cas, c'est » une perte réelle pour l'Etat, & le » change baisse, ce qui rend notre » commerce désavantageux. Voilà » quel fut & quel sera toûjours » l'effet des réformes des monnoyes.

L'Auteur de l'*Essai*, dans le dix-huitiéme Chapitre, seconde Edition, a prétendu resoudre les principales difficultez qu'on fait ordinairement contre les augmentations des monnoyes. M. du T. prétend de son côté que ces difficultez subsistent encore malgré les réponses de M. M. On dit, par exemple, que les suites de l'augmentation des monnoyes sont 1°. que le prix des denrées & des marchandises augmente excessivement. 2°. Qu'on reçoit moins d'or & d'argent des étrangers qui achetent en France.

M. M. a répondu que la seconde objection se détruit par la premiere. Si les denrées, dit-il, augmentent dans la proportion de l'argent, cela est égal pour l'étranger, qui paye en poids & en titre. Si elles augmentent dans une proportion plus basse, cela est avantageux au Royaume, puisque le Roi pourroit dans un moment enrichir ses sujets en haussant l'espece. Les acheteurs y gagneront, parce que les valeurs numéraires seront multipliées, sans que le prix des denrées soit augmenté à proportion. Les vendeurs y gagneront aussi, parce qu'ils recevront une somme plus forte, & que la vente de leurs denrées sera plus prompte & plus facile.

Pour justifier les objections que M. M. trouve superficielles, M. du T. recherche ce qui arriveroit dans trois cas qu'il suppose. Premier cas; les especes & les denrées haussent de 20 pour cent. Second cas; les denrées ne haussent que de 10 pour cent, moitié moins que les especes. Troisiéme cas; les denrées restent au même prix qu'elles étoient avant le surhaussement des monnoyes.

Nous rapporterons dans les propres termes de M. du T. ce qu'il dit sur le premier cas. Aussi-bien faut-il faire connoître au Lecteur,

comment l'Auteur sçait développer ses preuves. Dailleurs il seroit difficile d'abréger cet endroit sans l'obscurcir.

» Je suppose que les revenus du » Roi sont de 200 millions, & ses » dépenses annuelles de pareille » somme. Je suppose encore, pour » rendre la chose plus sensible, » que Sa Majesté ait 50 millions » dans ses coffres, & que dans la » vûë d'en gagner 10 elle hausse » d'un cinquiéme la valeur numeraire des monnoyes.

» Il faut convenir que 10 millions ont un appas bien seduisant, sur-tout dans un tems de » besoin; mais il faut convenir de » même qu'il est aussi trompeur » qu'éblouïssant. Car il en fait perdre 10, 15, & peut-être 20 au » Roi tous les ans. Cette vérité est » sensible. Car les denrées augmentant comme les especes, les » dépenses de Sa Majesté suivront necessairement cette augmentation, à l'exception néanmoins des rentes sur l'Hôtel de » Ville, des gages & pensions, de » la solde des Troupes, *&c.* que » le Roi paye dans les mêmes » especes qu'il reçoit; lesquelles » dépenses supposées à 100 millions, ou à 150, si on le veut, » (car je cave toûjours au plus » foible & non au plus fort) le » surplus sur lequel doit influer le » surhaussement étant de 50 millions, Sa Majesté ne pourra les » payer qu'avec 60 millions. Ainsi » sa dépense totale sera tous les ans » de 210 millions, & elle ne sera » pourtant que la même qui se faisoit avec 200 millions avant le » surhaussement. Elle perd donc » tous les ans 10 millions par ce » surhaussement de monnoyes, qui » ne lui en a produit que 10 une » fois pour toutes. D'où il suit » qu'en 20 années le Roi perdra » une année de son revenu, & se » trouvera par-là au-dessous de sa » dépense annuelle.... Le public » n'y perd pas moins que Sa Majesté. Le particulier perd tous les » ans un cinquiéme de son revenu, » à l'exception des gages de ses » Domestiques, & autres dépenses » qu'il paye sur le même pied » qu'il reçoit. Je crois une très-» grande partie du Royaume dans » ce cas, sans parler du rentier.

M. du T. ajoûte qu'il est bien vrai que dans ce cas le débiteur & le vendeur sont favorisés; mais le créancier & l'acheteur sont ruinés. Or comme il y a plus d'acheteurs que de vendeurs, il y a plus de perdans que de gagnans. Voyez encore T. 1. pag. 423.

Quant au second cas, c'est-à-dire, l'argent haussant de 20 pour cent, & les denrées de 10, il est clair, selon l'Auteur, que la France perdra tous les ans la dixiéme partie de tout le commerce qu'elle fait avec l'étranger. » Il en est de » même des revenus du Roi, & de » ceux de tout particulier, qui » vendra ses biens-fonds; il recevra la dixiéme partie de moins » qu'auparavant, soit qu'il les vende en argent ou en denrées étrangeres. « M. du T. cite à cette

occasion un passage du Mémoire presenté en 1705. par M. *Law*, au Parlement d'Ecosse. Il est intitulé : *Considerations sur le commerce & sur l'argent*. On sçait que M. *Law* avoit approfondi ces matieres, & qu'il les entendoit très-bien.

Du troisiéme cas, où les especes haussent de 20 pour cent, les denrées & les revenus ne haussant point, il résulte, selon l'Auteur, que la Nation perd un cinquiéme des denrées qu'elle vend à l'étranger, cinquiéme que celui-ci enleve pour rien. De même le Roi perd un cinquiéme de ses droits & de toutes les dépenses qu'il est obligé de faire en Pays étranger ; & il entre en France un sixiéme de moins d'or & d'argent qu'il n'y en entroit avant le surhaussement. Ces pertes ne sont pas compensées par le plus grand débit que nous faisons alors de nos marchandises. D'ailleurs ce plus grand débit n'est que pour un tems. M. du T. cite encore ici M. *Law* qui s'est fait précisément l'objection du plus grand débit. D'autres Ecrivains sont aussi appellés en témoignage. Mais parmi tous ces noms, il en est un que la plûpart des Lecteurs ne s'attendoient pas de rencontrer dans un Livre sur les Finances, c'est celui de M. *Loke*. Qui croiroit que l'Auteur de l'*Essai Philosophique sur l'entendement humain*, a fait plusieurs Ecrits sur le commerce & les monnoyes ? Il n'y a peut-être point de Sciences qui paroissent avoir moins de rapport entr'elles, que la Métaphysique & la politique ; & il faut aller en Angleterre pour les trouver souvent réunies dans la même personne. Au reste M. *Melon* connoissoit aussi fort bien la Métaphysique ; mais il l'estimoit assez peu ; & il répetoit volontiers ce qu'on a dit de cette Science, qu'un homme d'esprit en a bien-tôt vû le bout.

De tout ce que M. du T. dit en cet endroit de son Ouvrage, & en d'autres, & qu'il justifie par plusieurs calculs, il croit avoir droit de conclure qu'il ne faut point hausser les monnoyes, » soit que » l'imposition suffise à toutes les » charges de l'Etat, ou qu'elle ne » suffise pas ; ou soit que les recou» vremens des impositions se fas» se avec facilité ou avec peine, » en sorte qu'il est plus avantageux » à la Nation & au Roi même de » prendre les secours dont Sa Maje» sté peut avoir besoin, sur toute » autre chose que sur une mutation » de monnoye. « Il dit ailleurs que ce moyen ne doit jamais être tenté qu'après avoir épuisé tous les autres. Voyez sur-tout T. 1. p. 185.

Nos ancêtres sentoient si bien tout le préjudice que leur causoient ces changemens dans les especes, qu'il y eut des Villes & des Provinces, au commencement de la troisiéme Race de nos Rois, qui pour avoir une monnoye stable, accorderent au Roi un certain droit de trois ans en trois ans ; & le *Blanc*, dans son Traité des monnoyes, dit qu'aussi-tôt que *Charles VII.* eut chassé les Anglois du Royaume, il commença à y rétablir l'ordre par le Réglement des

monnoyes; & qu'il a vû dans un ancien manuscrit de ce tems-là, que le peuple se ressouvenant des dommages infinis qu'il avoit reçûs de l'affoiblissement des monnoyes, pria le Roi de renoncer à ce droit, consentant qu'il imposât les tailles & les Aides, ce qui lui fut accordé. Un ancien Registre des monnoyes qui paroît avoir été fait sous le regne de *Charles VII.* dit que, *oncques puisque le Roi mest les tailles des possessions, des Monnoyes ne lui chalut plus.* Voyez encore Tom. 2. pag. 270.

M. du T. parle ensuite des proportions entre l'or & l'argent, & du transport de ces métaux dans les Païs étrangers. Il est d'accord sur ce dernier point avec M. M. qui ne regarde point ce transport comme pernicieux; & il appuye ce sentiment de quelques nouvelles preuves.

Il revient aux *surhaussemens* des monnoyes, & pour ne rien négliger de ce qui peut contribuer à l'éclaircissement de cette matiere, il répond à une objection qu'il n'a point trouvée dans l'*Essai politique*, & qui lui est venuë d'ailleurs. Pour prouver qu'il y a des circonstances où ces *surhaussemens* sont indispensables & avantageux, on lui a cité celui qui fut annoncé par l'Arrest du 30 Juillet 1720. qui porta le marc d'or monnoyé à 1800 livres, & le marc d'argent à 120. M. du T. entre ici dans un grand détail au sujet du fameux Systême de M. *Law*, ce qui lui étoit necessaire pour faire voir que l'augmentation dont il s'agit, n'a été utile que par des circonstances qui vraisemblablement n'arriveront jamais, & qu'ainsi cet exemple ne peut être tiré à consequence. Cette augmentation, dit-il, ne fut utile, que parce que de deux maux il faut toûjours éviter le plus grand. Toute cette discussion qui est très-curieuse, doit être lûë dans le Livre même. Elle finit le premier Chapitre de cet Ouvrage.

Le second Chapitre qui est très-court, comparé aux deux autres, termine le premier Volume. Nous nous contenterons de l'idée générale que nous en avons donnée au commencement de cet Extrait, pag. 1434.

Dans le troisiéme Chap. l'Auteur examine la question du *surhaussement* des monnoyes par rapport à notre commerce, en suivant le cours du Change étranger, qui en est, dit-il, *le véritable Barométre.* En effet le Change nous montre Journellement laquelle de deux Nations redoit à l'autre. C'est celle à laquelle il est dû, qui a l'avantage du commerce, avantage qui attire chez elle les matieres d'or & d'argent.

Ce moyen de connoître la balance du commerce est plus prompt & plus sûr que celui d'examiner l'entrée & la sortie des marchandises. Ce n'est qu'après un tems assez long qu'on peut sçavoir quelle quantité de marchandise est entrée dans le Royaume dans telle année, & quelle quantité en est sortie; mais alors il n'est plus tems d'agir,

soit pour conserver l'avantage, si on l'a, soit pour le rappeller, si on ne l'a pas. Au reste peut-être faut-il se servir de l'un & de l'autre de ces moyens.

Ainsi en suivant le cours du Change, pendant un espace de tems où il y ait eu des variations dans les monnoyes, on verra quelles ont été sur le Change, & conséquemment sur notre commerce, les influences de ces variations; & par-là on connoîtra lequel est le plus avantageux à ce même commerce de l'espece haute, ou de l'espece basse.

M. du T. examine donc le cours des Changes, 1°. depuis le premier Janvier 1709. jusqu'à la fin d'Avril 1717. 2°. depuis le mois d'Aoust 1723. jusqu'à la fin de 1734. l'intervalle de 1717. à 1723. fut le tems du Systême & des Billets de Banque. L'Auteur le passe, parce qu'il seroit difficile de tirer des lumieres certaines du cours des Changes de ce tems-là. Tout ce détail est accompagné d'un grand nombre de réfléxions, d'où notre Auteur conclut que de toutes les mutations qui peuvent se faire dans les monnoyes, l'augmentation est la plus dangereuse. Il prouve encore que si le commerce nous a été avantageux depuis 1726. il ne faut point l'attribuer à la haute valeur numéraire de nos monnoyes. La vraïe cause, c'est que la disproportion a cessé entre les anciennes & les nouvelles especes, & qu'on n'a point appréhendé de nouvelles mutations. Comme il n'y a aucun de nos voisins qui ne reçoive beaucoup plus de nos denrées, arts & fabriques, que nous n'en recevons de lui, il est certain que toutes les fois que la monnoye paroîtra stable aux Négocians, soit qu'elle soit haute, soit qu'elle soit basse, notre commerce prendra toûjours le dessus sur celui de nos voisins. Ces réfléxions font l'éloge du ministere present. Il y a plus de 50 ans que les monnoyes n'avoient été aussi long-tems tranquilles en France qu'elles l'ont été depuis douze ans. Si cela continue, nous n'aurons aucune part à ce que dit M. le *Clerc, Bibliothéque choisie*, T. 6 pag. 388.

Voici ses termes. » On sçait qu'il » y a des Royaumes où l'on hausse » & baisse la monnoye, seulement » pour attirer l'argent des particu» liers dans le trésor du Prince, » sans se mettre en peine de la per» te que l'Etat y fait, ce qui est » bien éloigné des maximes de » l'Angleterre.

Il est vrai que M. M. dit qu'il est sans doute avantageux à un Etat de ne point toucher aux monnoyes, lorsque l'imposition suffit à toutes les Charges, & qu'elle se leve avec facilité; & même si les valeurs numeraires étoient insuffisantes, celles de representation seroient à préferer aux augmentations, si le génie & la confiance de la Nation leur donnoient le même prix. Il dit encore que lorsque les recouvremens ne se font plus sans exécutions militaires, le Législateur est averti que les valeurs numéraires ne sont pas proportion-

nées à l'impoſition, & qu'il doit les augmenter de la maniere la plus conforme au génie actuel de la Nation, parce que le ſuccès en ſera plus prompt & plus facile.

Mais, dit là-deſſus M. du T. » le moyen le plus facile, le plus » prompt, & le plus conforme au » génie actuel de la Nation, n'eſt » certainement pas celui de la re- » preſentation qu'elle a en horreur. » L'Auteur ſçait très-bien que la » Nation eſt plus accoûtumée aux » augmentations de monnoyes, » quoiqu'elles lui ſoient plus oné- » reuſes que ne le feroient les va- » leurs de repreſentation. Mais » pour cela ces augmentations en » ſont-elles plus équitables & » plus avantageuſes ? L'Auteur les » conſeille cependant toutes les » fois que, *&c.* ..... On laiſſe au » Lecteur à juger de la bonté de ce » conſeil, par les funeſtes effets » qu'il a vûs ci-devant des aug- » mentations d'eſpeces. On ob- » ſerve ſeulement que s'il falloit » les augmenter toutes les fois que » les recouvremens ne ſe peuvent » faire avec facilité, on les aug- » menteroit bien ſouvent, parce » que ces recouvremens ſe feront » toûjours avec peine, tant que les » pauvres qui gémiſſent feront ac- » cablés par un poids qu'il ſeroit à » ſouhaiter qu'on leur rendît plus » léger, en proportionnant l'impo- » ſition aux facultez d'un chacun, » ce qui ne paroît pas impoſſible ; » & ce ſera alors (ſelon l'expreſ- » ſion de M. M.) *que les pauvres » beniront à jamais le Légiſlateur at- » tentif à les ſoulager.*

Le vrai moyen de faciliter aux peuples le payement de l'impoſition, c'eſt de favoriſer le commerce, dont les deux ſources ſont la fertilité d'un Etat & l'induſtrie des peuples, ſur-tout lorſque cette induſtrie s'exerce ſur les productions même du Pays. Or le génie des François eſt très-propre au commerce ; mais, dit notre Auteur, ils l'appliquent à de faux commerces qui leur preſentent des moïens de fortune plus prompts & plus directs. Le Marchand, ſi on le laiſſe faire, ne ſongera qu'à ſon interêt particulier, ſans faire aucune attention au bien général de l'Etat. Le but du miniſtere, c'eſt de réunir ces deux ſortes d'interêts.

Nous avons deux ſortes de dettes à acquitter envers l'étranger. La premiere ſe forme des denrées que nous recevons de lui. La ſeconde vient de nos dépenſes faites en ſon Païs, des droits attribués au Saint Siége, des rentes dûës aux étrangers ſur l'Hôtel de Ville, *&c.* Il faut donc, pour faire face à ces deux ſortes de dettes, que la balance du commerce ſoit de notre côté, & que nous fourniſſions plus aux étrangers de nos propres biens, que nous ne recevons des leurs. Or la choſe ſeroit très-facile, ſi nous ſçavions profiter des avantages que nous offrent la ſituation de la France, ſon climat, ſa fertilité, l'induſtrie de ſes habitans. Mais pour cela il faudroit commencer par prendre une idée du commerce plus raiſonnable & plus philoſophique

philosophique que celle qu'on en a ordinairement. Il faudroit cesser de le regarder comme une profession qui ne convient qu'au peuple, & qui dégrade la Noblesse. M. du T. s'etend beaucoup là-dessus, & cite les anciens & les modernes. Mais les raisons les plus fortes en elles-mêmes sont toûjours bien foibles contre un ancien préjugé. D'ailleurs il ne suffit pas d'être désabusé, pour changer de conduite. En réglant ses pensées sur la vérité, on régle encore ses actions sur l'opinion & sur la coûtume. Voilà l'homme & sur-tout le François.

M. du T. fait ici un bel éloge des Malouins, qui ont joint la guerre au commerce, & des Normands leurs voisins, qui dans les derniers tems ont toûjours été en grand nombre sur leurs Vaisseaux. » La » Noblesse dont une si grande par- » tie est oisive dans ses Châteaux, » se croira-t-elle plus utile à l'Etat, » plus brave, plus belliqueuse que » ces Négocians militaires, que » ces Héros Bourgeois ? Que n'au- » roient pas fait les Républiques » de la Gréce, que n'auroient pas » fait les Romains, pour combler » d'honneurs & de recompenses » des Citoyens si dignes de ce » nom ?

Nous ne finirons point cet Extrait sans donner à M. du T. les justes loüanges que méritent la politesse & la moderation qui regnent dans tout son Ouvrage. De pareils égards étoient bien dûs à M. *Melon*; & ils étoient devenus plus indispensables encore par le malheur que nous avons eu de le perdre. La mort des hommes connus par leurs talens ou par leur sçavoir, ajoûte une sorte d'amour à l'estime qu'on avoit pour eux & elle augmente cette estime même. Dans ces circonstances une crit que peu mesurée de leurs Ouvrages, à plus forte raison une critique où l'on appercevroit de la malignité, n'attireroit que l'indignation des Lecteurs.

LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES, ECRITES des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus XXIIe Recueil. A Paris, chez *Nicolas le Clerc*, Libraire Juré de l'Université, ruë de la Bouclerie, près le Pont S. Michel, à Saint Lambert, & ruë S. Jacques, chez *Pierre le Mercier*, au Livre d'or, 1738. vol. *in*-12. pag. 519.

DANS le Journal de Janvier 1737. nous avons donné l'extrait du 22e Recueil des Lettres Edifiantes & curieuses. Celui-ci, dont il nous reste à Parler, renferme six Lettres : la premiere est du Pere Parrenin, on y voit d'abord la situation des Princes Tartares, exilés au Fourdane, leur attachement à la Religion Chrétienne, & la conversion de la Princesse, derniere fille du Régulo *Sourniama*.

La mort de l'Empereur de la Chine *Yong-Tching*, l'avenement

de son fils au Trône, & le caractere de ce nouvel Empereur font trois articles qui ne sont pas indifferens à lire, non plus que les premiers que nous venons d'indiquer & trois autres qui suivent ces derniers, sçavoir la recherche qui a été faite des Chrétiens, les tourmens qu'on leur a fait souffrir & leur constance à les endurer.

» Tous nos Chrétiens, à la re-» serve d'un très-petit nombre, *dit* » *le Pere Parrenin*, ont donné des » marques d'une intrépidité & d'u-» ne constance héroïque au milieu » des plus cruels tourmens, on » avoit beau leur ensanglanter le » visage à force de coups, les éten-» dre par terre & les assommer à » coups de foüets & de bâtons: ils » répondoient constamment qu'ils » vouloient vivre & mourir Chré-» tiens. Les Juges se lassant de les » tourmenter inutilement, les » pressoient de dissimuler au moins » pour un tems, leur Religion, » & de se comporter à l'exterieur, » comme s'ils avoient renoncé à » cette Loi étrangere; ne vous suf-» fit-il pas, leur disoient ces Juges, » de conserver votre Religion » dans le cœur? Par ce moyen » vous obéirez à l'Empereur, sans » préjudicier à votre créance. Les » Chrétiens répondoient qu'ils » étoient très-soûmis aux ordres de » l'Empereur, mais que la mort » soufferte pour la Foi Chrétienne » étoit l'objet de leurs desirs, » qu'en vain les exhortoit-on à la » dissimuler, que la Loi Chrétien-» ne deffendoit le mensonge dans » les choses les plus légéres, qu'à » plus forte raison ils ne pouvoient » ni dissimuler ni user d'équivo-» ques, dans une affaire si impor-» tante.

On voit par la maniere dont le P. Parrenin rapporte cet article, combien il est éloigné d'approuver le mensonge & les équivoques, dans quelque occasion que ce soit.

La seconde Lettre est du Pere Calmette. Il y rapporte divers exemples de conversion à la Foi Chrétienne, tous plus singuliers les uns que les autres, & qu'il faut lire dans la Lettre même, après quoi viennent plusieurs remarques curieuses sur differens sujets.

Bien des gens en Europe, ont peine à croire, les maléfices, les sortiléges, les possessions, & tout ce qui passe pour être du ressort de la Magie. Le P. Calmette, est d'un autre sentiment; & prétend que quelques mois de séjour au milieu des Nations idolâtres où il a été obligé de passer une partie de sa vie, suffiroit pour désabuser là-dessus les plus incrédules.

Il raconte à ce sujet l'Histoire suivante: » Dans une Caste, *dit-il*, » où il n'y avoit jamais eu de Chré-» tiens, & où les femmes se distin-» guent par leur retenuë & leur » modestie; une d'entre elles a été » appellée à la foi, avec des circon-» stances qui méritent d'être rap-» portées. Avant que d'ouvrir les » yeux à la lumiere, elle se vit en-» gagée dans une conjoncture dé-» licate, où il lui fallut défendre » son honneur contre les sollicita-

» tions d'un de ses parens. Celui-» ci, pour se venger de ses mépris, » eut recours, ainsi qu'elle l'assure, » à la magie & aux maléfices. En » effet elle tomba dans une de ces » maladies, dont la longueur & » les symptômes, font conclure » constamment au Medecins In-» diens, qu'elle n'est pas naturelle, » & que le seul remede qu'on y puis-» se apporter est de recourir à ceux » qui ont le secret de détruire ces » sortes d'operations magiques. Elle » fit donc appeller un Brame, car » les Brames ne sont pas moins les » Dépositaires & les Interprétes » de la Magie que de la Loi. L'*A-» darvanam*, qui est le quatriéme » *Vedam*, enseigne le secret de » mettre en œuvre la Magie & de » la dissiper. Ce qui s'appelle le » Sacrifice de mort, le Sacrifice » homicide. Il y a quelques années » qu'il en coûta la vie à un Brame, » pour avoir employé ce Sacrifice » contre une personne de grande » autorité. Il avoit manqué appa-» remment à quelqu'une des paro-» les & des cérémonies prescrites, » car alors, le Démon en fait, dit-» on, porter la peine au Sacrifica-» teur. On parle encore ici, *conti-» nue-t-il*, de ce qui arriva il y a » 25 ans, lorsque *Ballapouram* » fut assiégé par l'armée de *Mais-» sour*. Un Brame crut rompre par » la vertu magique, l'entreprise de » l'ennemi, & rendre sa Patrie vic-» torieuse. Il se retira durant le » Siége à *Gouribonda*, Ville voisi-» ne. Et dans le tems qu'il prati-» quoit les cérémonies ordonnées, » par l'*Adarvanam*, le Démon le » saisit, & le tua sur l'heure. Ceux » qui l'avoient aidé dans le Sacrifi-» ce eurent le même sort. Je par-» lois de ce fait comme par maniere » de doute, à un Brame qui a ses » biens à *Gouribonda*, il me nom-» ma aussi-tôt le Sacrificateur, & » me raconta les autres circonstan-» ces de cet évenement.

Après cette digression, le Pere Calmette revient à sa malade, & raconte ce qui suit. » Le Brame, » *dit-il*, qu'elle avoit appellé, & » qui fit alors plusieurs invoca-» tions, apperçût sur la muraille » une fente en forme de zic-zac. » Aussi-tôt, comme s'il eût été » saisi d'une espece d'anthousiasme; » j'ai découvert, *dit-il*, la cause » des maux que vous souffrez. » *Chao-oudou*, le Dieu des Serpens » s'est logé dans ce mur pour vous » visiter; ne vous étonnez pas s'il » trouble votre repos. Quels hon-» neurs lui avez-vous rendus? » Dressez au pied du mur, un petit » Autel, & brûlez-y tous les jours de » l'encens. Elle le fit; mais au lieu » d'un Démon qui l'agitoit, elle se » vit tourmentée d'une légion en-» tiere: elle eut recours encore » une fois aux formules magiques, & » fit appeller un autre Enchanteur » qui ne réussit pas mieux que le » premier. Le Démon presentoit » toutes les nuits à l'imagination » de cette femme les plus effrayan-» tes images, dont l'aspect la desse-» choit, & l'épuisoit à un point » qu'elle ne pouvoit plus se soû-» tenir. Il y avoit six mois qu'elle

» languiſſoit de la forte, lorſ- » qu'elle s'adreſſa au Miſſionnaire, » on n'eut pas de peine à lui per- » ſuader d'embraſſer la foi Chré- » tienne, & dès le jour même elle » ſe fit inſtruire.

Le P. Calmette ſe doutant bien que ſur ſa parole on ne ſe laiſſera pas aller tout d'un coup à croire que cette malade fût poſſedée du Démon dit que *ce qui perſuade que c'étoit une véritable poſſeſſion, c'eſt que de tems en tems le viſage de la malade changeoit prodigieuſement de couleur, & que d'autrefois elle avoit les plus violens ſaiſiſſemens qui ſuſpendoient toute fonction de ſes ſens, ſans cependant lui ôter la connoiſſance.*

Nous laiſſons aux Lecteurs éclairés, à juger ſi ce ſont-là de véritables marques de poſſeſſion. Quoiqu'il en ſoit, notre Auteur rapporte que c'eſt dans ces ſymptômes qui faiſoient craindre pour la vie de la malade, que le Miſſionnaire ayant fait tranſporter cette femme à l'Egliſe, lui adminiſtra le Baptême. Elle étoit ſi foible, dit-il, qu'encore qu'elle fût aſſiſe, elle eut beſoin d'être ſoûtenue par trois perſonnes, juſqu'aux paroles de l'exorciſme, que ſes forces revinrent. Elle s'aida elle-même pour le reſte de la cérémonie, & lorſque le Miſſionnaire ſortit de l'Egliſe, elle s'avança pour lui dire, qu'elle ſe portoit mieux. La ſuite, ajoûte-t-il, confirma la vérité de ſa guériſon. Anne (c'eſt le nom qui lui fut donné) ſe montra à tous ceux qui avoient été témoins de ſes ſouffrances, & ne reſſentit plus la moindre atteinte de ſon mal. Elle étoit mariée & avoit une fille; ſon mari & ſa fille furent ſi frappés de cette guériſon ſurprenante, qu'ils embraſſerent, l'un & l'autre, la Foi Chrétienne.

Le P. Calmette, après cette Hiſtoire, parle des Dieux du Pays. Parmi ces Dieux, il y en a un d'une eſpece aſſez ſinguliere; il entrelaſſe, dit notre Auteur, & tortille en maniere de corde, au ſommet de la tête, quatre ou cinq floccons de cheveux, & ſe fait adorer ſous le nom de *Gourounadoudou*, la crainte que l'on a de l'irriter, oblige les habitans du Pays à lui rendre les mêmes honneurs qu'aux autres Dieux. Un jeune homme d'une Caſte diſtinguée dans le Pays, parce que c'eſt celle du Prince de *Ballapouram*, ſe mit au-deſſus de cette crainte, & ſe fit couper deux ou trois fois de ces floccons de cheveux que *Gourounadoudou* lui avoit tortillé, mais lorſqu'ils furent recrus, il ne put les empêcher de ſe treſſer de nouveau. La choſe alla plus loin, dit le P. Calmette, car le Démon voulant punir le jeune homme, du mépris qu'il avoit marqué, le fit tomber dans une foibleſſe extrême, & de corps & d'eſprit, de laquelle il guerit auſſitôt qu'il eût reçu le Baptême, ſes cheveux que l'on coupa de nouveau, en preſence du Miſſionnaire, ont toûjours cru depuis, dans leur ordre naturel.

Un des plus curieux articles qui ſuivent celui-là, eſt ce qui concerne la Doctrine des Brames au ſujet

de l'Ame. Ils supposent qu'elle est universelle, & la même dans tous les corps, selon cet axiome tiré de leur Théologie; *Charivan binam paramat mamekam*, c'est-à-dire, que le corps est different, & que l'ame est une. Ils expliquent, selon ce Systême, la difference de l'homme d'esprit & de l'ignorant, par la comparaison d'un bon & d'un mauvais miroir: l'objet, quoique toûjours le même, disent-ils, est representé nettement dans l'un, & confusément dans l'autre: la difference n'est point dans l'objet, elle est dans le miroir.

Cette proposition ayant été mise sur le tapis par un Brame, en presence d'un Missionnaire, & de douze Brames, & de cent autres personnes: ne croïez-vous pas, dit le Missionnaire, un Paradis & un Enfer, l'un qui est la recompense des Justes, & l'autre la prison des pécheurs? Les Brames convinrent de l'article. Cela étant, reprit le Missionnaire, supposons deux hommes, un juste & un pécheur, qui meurent en même tems; leur corps est reduit en cendres; comment l'Ame si elle est une dans les deux, peut-elle en même tems, avoir pour partage, le Paradis & l'Enfer? seroit-ce que vous reconnoîtriez après la mort, une division dans l'Ame universelle? Un Brame de la troupe, nommé *Sommappa* répeta ce raisonnement pour le faire sentir à l'assemblée, puis il dit que quelques-uns tenoient qu'il n'y avoit d'autre Enfer, ni d'autre Paradis, que la douleur & la joye qu'on éprouvoit dans ce monde: » Sans m'arrêter, *repondit le Missionnaire*, à réfuter un sentiment » qui sappe le fondement de toute » Religion, vous ne pouvez pas » le tenir, vous autres Brames, » puisque le contraire se trouve » formellement dans le *Vedam*, où » il est dit: si vous me pardonnez » mes pechez, j'irai prendre pos» session de la gloire; & ailleurs » en parlant de ceux qui ont tout » quitté pour se consacrer à Dieu; » ceux-là, dit le même *Védam*, » vont au Paradis de Brama, pour » y joüir de l'immortalité. Vous » supposez donc un lieu hors de » ce monde où les Justes reçoivent » la recompense de la vertu. Le » Brame, à ce que rapporte notre » Auteur, ne repliqua rien à cela, » & il se retira après quelques » honnêtetez.

La troisiéme Lettre est du Pere de Rasles; ce Missionnaire la commence par la description d'un Village de la Nation *Abnakise*, situé dans une forêt à trois lieuës de Quebec, & dans lequel il fut demeurer. Il trouva cette Nation habitée par deux cens Sauvages, presque tous Chrétiens; leurs cabanes étoient rangées à peu-près comme les maisons dans les Villes. Une enceinte de pieux hauts & serrés, formoient une espece de muraille, qui les mettoit à couverts des incursions de leurs ennemis. Leurs cabanes sont bien-tôt dressées; ils plantent des perches qui se joignent par le haut, & ils les revêtent de grandes écorces. Le

feu se fait au milieu de la cabane, ils étendent des nates de jonc tout autour, s'asseyent sur ces nates pendant le jour, & y prennent leur repos pendant la nuit. L'habillement des hommes consiste en une casaque de peau, ou bien en une piece d'étoffe rouge ou bleuë. Celui des femmes est une couverture qui leur pend depuis le col jusqu'au milieu des jambes, & qu'elles ajustent assez proprement. Elles mettent sur la tête, une autre couverture qui leur descend jusqu'aux pieds, & qui leur sert de manteau. Elles portent des bas qui leur vont depuis le genou, jusqu'à la cheville du pied. Des chaussons faits de peau d'Elan, & garnis de poils en dedans, leur tiennent lieu de souliers. Cette chaussure qui est commune aussi aux hommes, est absolument necessaire pour s'ajuster aux raquettes, par le moyen desquelles les hommes & les femmes marchent commodément sur la neige. Ces raquettes faites en forme de lozange, ont plus de deux pieds de long, & sont larges d'un pied & demi.

Le Pere de Rasles ne croyoit pas pouvoir jamais marcher avec de pareilles machines, mais il dit que losqu'il en eut fait l'essai, il se trouva tout d'un coup si habile à s'en servir, que les Sauvages ne pouvoient croire que ce fût la premiere fois qu'il en faisoit usage.

Il remarque que l'invention de ces raquettes est d'une grande utilité aux Sauvages, non seulement pour courir sur la neige, dont la terre est couverte une grande partie de l'année, mais encore pour aller à la chasse des bêtes, & surtout de l'Orignac. Ces animaux plus gros que les plus gros bœufs de France, ne marchent qu'avec peine sur la neige; ainsi il n'est pas difficile aux Sauvages de les atteindre, & souvent avec un simple couteau attaché au bout d'un bâton, ils les tuent. La chair de l'Orignac est bonne à manger, & sa peau étant bien passée, se vend aux François & aux Anglois, qui, en échange, donnent des casaques, des couvertures, des chaudieres, des fusils, des hâches, & des couteaux.

Notre Auteur, après ces remarques, décrit ce que c'est qu'un Sauvage. Pour vous en donner l'idée, dit-il, representez-vous un grand homme agile, fort, d'un teint bazané, sans barbe, avec des cheveux noirs, & dont les dents sont plus blanches que l'ivoire. Cette circonstance que notre Auteur rapporte, de n'avoir point de barbe, & d'être cependant fort, est une particularité qui mérite d'être remarquée. Si vous voulez, continue le Pere de Rasles, voir le Sauvage, dans ses ajustemens, vous ne lui trouverez, pour toute parure, que ce qu'on nomme des *Rassades*; c'est une espece de coquillage ou de pierres qu'on trouve en forme de petits grains, les uns blancs, les autres noirs, & qu'on enfile de telle sorte qu'ils representent diverses figures très-régulieres, qui ont leur agrément. C'est avec ces

Rassades que les Sauvages tressent & noüent leurs cheveux sur les oreilles & derriere la tête. Ils s'en font des pendans d'oreilles, des colliers, des jarretieres, des ceintures; ils s'estiment plus avec ces ornemens, que ne font les Européans avec tout leur or & toutes leurs pierreries.

L'occupation des hommes est la chasse ou la guerre. Celle des femmes est de rester au Village & d'y faire avec des écorces d'arbres, des paniers, des sacs, des boëtes, des écuelles, des plats, *&c.* elles cousent l'écorce avec des racines, & en font divers meubles fort proprement travaillés. Les canots se construisent avec une seule écorce, mais les plus grands ne peuvent contenir que six ou sept personnes. C'est avec ces canots construits d'une seule écorce qui n'a guéres que l'épaisseur d'un écu, qu'ils passent des bras de mer, & qu'ils navigent sur les plus dangereuses rivieres, & sur des lacs de quatre à cinq cens lieuës de tour.

Notre Auteur parle ensuite, de la tendresse des Sauvages pour leurs enfans, de l'éducation qu'ils leur donnent, de la maniere dont ces peuples apprêtent leurs viandes & prennent leurs repas. Dès que leurs enfans sont nés, ils les mettent sur un petit bout de planche couverte d'une étoffe, & d'une petite peau d'Ours, dans lesquelles ils les enveloppent, & c'est-là leur berceau. Les meres les portent sur le dos, d'une maniere très-commode pour elles & pour eux.

A peine les garçons commencent-ils à marcher qu'ils s'exercent à tirer de l'arc: Ils y deviennent si adroits qu'à 10 ou 12 ans ils ne manquent pas de tuer l'oiseau qu'ils tirent. Le Pere de Rasles dit qu'il en a été surpris, & qu'il auroit peine à le croire, s'il n'en avoit été témoin.

Quant à la maniere dont ces Sauvages apprêtent leurs viandes, & prennent leur repas, voici ce qu'il rapporte: Ils mettent la viande dans un chauderon, ils la font boüillir tout au plus trois quarts d'heure, après quoi ils la retirent de dessus le feu, la servent dans des écuelles d'écorces, & la partagent à tous ceux qui sont dans leur cabane: chacun mord dans cette viande, comme on feroit dans un morceau de pain. Notre Missionnaire dit que ce spectacle ne lui donnoit pas beaucoup d'appetit, & que les Sauvages qui s'en apperçurent bien-tôt, lui ayant demandé en leur langage: *pourquoi ne mange-tu pas?* & lui leur ayant répondu; *c'est que je ne suis point accoûtumé à manger ainsi la viande sans pain.* Ils lui repliquerent: *il faut te vaincre, cela doit-il être si difficile à un Patriarche comme toi, qui entend si bien la Religion Chrétienne, nous nous surmontons bien nous autres, pour croire ce que nous ne voyons pas.* Alors il n'y eut plus à déliberer, dit notre Auteur, il faut bien se faire à leurs manieres, afin de mériter leur confiance, & de les gagner à J. C. Ils n'ont point de repas réglés, & ils vivent

au jour le jour. Tandis qu'ils ont de quoi faire bonne chere, ils en profitent, sans se mettre en peine s'ils auront de quoi vivre les jours suivans.

Ils aiment passionnément le Tabac : hommes, femmes, filles, tous fument presque continuellement. Leur donner un morceau de Tabac, c'est leur faire plus de plaisir que de leur donner de l'or.

La Langue de ces Peuples fait ici un article particulier de la Lettre du Pere de Rasles : cette Langue est très-difficile à apprendre, surtout quand on n'a point d'autres Maîtres pour l'apprendre, que des Sauvages. Ils ont plusieurs syllabes qu'ils n'expriment que du gosier, sans faire aucun mouvement des lévres. La syllabe *ou*, par exemple, est de ce nombre. Il faut apporter une extrême attention pour combiner ce qu'ils disent, & en conjecturer la signification. Quelquefois on rencontre juste, mais le plus souvent l'on se trompe, parce que n'étant point au fait de leurs lettres gutturales, on ne repete que la moitié du mot, & par là on leur apprête à rire.

Après cinq mois d'une continuelle application, on peut, dit le P. de Rasles, venir à bout d'entendre tous leurs termes; mais cela ne suffit pas pour s'exprimer selon leur goût : on a encore bien du chemin à faire, pour attraper le tour & le génie de leur Langue. Notre Auteur trouve qu'elle a de vrayes beautez, & quelque chose de très-énergique : si l'on demande, par exemple à un François; *pourquoi Dieu vous a-t-il crée?* Il répond : *c'est pour le connoître, l'aimer, le servir, & par ce moyen mériter la vie éternelle;* Que l'on fasse la même question à un Sauvage, il répond ainsi dans le tour de sa Langue : *Le grand Génie a pensé de nous, qu'ils me connoissent, qu'ils m'aiment, qu'ils m'honorent, & qu'ils m'obéïssent; pour lors je les ferai entrer dans mon illustre félicité.*

Si l'on vouloit dire dans leur style, *vous aurez bien de la peine à apprendre la Langue Sauvage*; voici comme il faudroit s'exprimer. *Je pense de vous, mon cher frere, qu'il aura de la peine à apprendre la Langue Sauvage.*

Notre Auteur passe ici à la Langue des Hurons, qui est la maîtresse Langue des Sauvages. Il prétend que quand on la possede bien, on peut en moins de trois mois être assez habile pour se faire entendre aux cinq Nations Iroquoises. C'est la plus majestueuse, & en même tems, la plus difficile de toutes les Langues des Sauvages. Le Pere de Rasles remarque, que cette difficulté ne vient pas seulement de leurs lettres gutturales, mais encore plus de la diversité des accens, parce que souvent deux mots composés des mêmes caracteres, ont chacun, à cause de la difference des accens, une signification differente. Le P. Chaumont, qui a demeuré 50 ans parmi les Hurons, a composé une Grammaire de leur Langue, & cette Grammaire passe pour excellente, mais

mais cependant, dit le P. de Rasles, un Missionnaire est heurex, lorsqu'après dix ans d'une étude considérable de la Grammaire dont il s'agit, il peut parvenir à s'exprimer élégamment dans cette Langue.

Chaque Nation Sauvage a sa Langue particuliere; ainsi les Abnakis, les Hurons, les Iroquois, les Algonkins, les Ilinois, les Miamis, & autres, ont chacun leur Langage à part. On n'a point de Livres pour apprendre ces Langues, & quand on en auroit, ils seroient assez inutiles, parce qu'elles ne sçauroient bien s'apprendre que par l'usage.

Il y avoit près de deux ans que notre Auteur demeuroit chez les *Abnakis*, lorsque par ordre de ses Superieurs il fut obligé d'en partir pour aller chez les Ilinois qui venoient de perdre leur Missionnaire. Il fut obligé dans son voyage de s'arrêter long-tems à *Missilimakinak*, où il y avoit deux Missionnaires, l'un parmi les Hurons, & l'autre chez les *Outaouacks*. Ces Missionnaires l'instruisirent des mœurs de ces Peuples, & entre autres de ceux des *Outaouacks*; ces derniers sont fort superstitieux: ils prétendent être sortis de trois familles, les uns de la famille de *Michabou*, c'est-à-dire du grand Lievre; les autres, de la famille de *Namepich*, c'est-à-dire de la Carpe, & les autres de la famille de *Machova*, c'est-à-dire de l'Ours.

Quant à la famille du grand Lievre, ils disent que ce grand Lievre étoit un homme d'une extrême grandeur; qu'il tendoit des filets dans l'eau, à dix-huit brasses de profondeur, & que l'eau lui venoit à peine aux aisselles. Qu'un jour pendant le Déluge il envoya le Castor pour découvrir la terre, mais que cet animal n'étant point revenu, il fit partir la Loutre, qui rapporta un peu de terre couverte d'écume; qu'alors il se rendit à l'endroit où se trouvoit cette terre, lequel formoit une petite Isle. Qu'il marcha dans l'eau tout autour de l'Isle, laquelle devint aussitôt extraordinairement grande.

Sur ce fondement ils lui attribuent la création de la Terre. Ils ajoûtent qu'après qu'il eut achevé cet Ouvrage, il s'envola au Ciel, où il fait sa demeure ordinaire; mais qu'avant que de quitter la terre, il ordonna que lorsque ses descendans viendroient à mourir on brûleroit leurs corps, & qu'on jetteroit leurs cendres en l'air afin qu'ils pussent s'élever plus aisément vers le Ciel. Que s'ils y manquoient, la neige ne cesseroit de couvrir leurs campagnes, Que leurs rivieres demeureroient glacées, & que faute de poissons, ils mourroient tous au Printems: le P. de Rasles dit à ce sujet, qu'une certaine année, l'hiver ayant duré chez eux plus qu'à l'ordinaire, avec des neiges excessives; ce fut une consternation générale parmi les Sauvages de la famille du grand Lievrer, Qu'ils s'assemblerent plusieurs fois pour aviser aux moyens de dissipet ces neiges, & qu'enfin ne sçachans plus quelles mesures prendre, ils

virent une vieille femme s'approcher d'eux, laquelle leur dit : » Mes enfans vous n'avez pas d'esprit. Vous sçavez les ordres qu'a » laissés le grand Lievre, de brûler » les corps des défuns, & de jetter leurs cendres au vent, afin » qu'ils puissent monter plus aisément au Ciel, & vous avez négligé ces ordres, en manquant » de brûler un homme mort qui » est à quelques journées d'ici, & » qui se trouve être de la famille » du grand Lievre. Reparez donc » promptement votre faute, ayez » soin de le brûler, si vous voulez » que la neige se dissipe.

Le Pere de Rasles rapporte qu'alors les Sauvages de la famille du grand Lievre qui entendirent ce Discours, répondirent d'une commune voix : *Tu as raison, notre bonne mere, tu as plus d'esprit que nous, & le conseil que tu nous donnes, nous rend la vie.* Aussi-tôt, à ce que raconte notre Auteur, ils députerent vingt-cinq hommes pour aller brûler le corps. Ces hommes employerent environ 15 jours dans leur voyage ; pendant ce tems-là le dégel vint & la neige se dissipa. On combla d'éloges & de presens, la vieille femme qui avoit donné l'avis, & cet évenement tout naturel qu'il étoit servit beaucoup à entretenir ce peuple dans sa folle crédulité.

Quant à la seconde famille des Outaouaks, laquelle prétend être sortie de la Carpe, on dit qu'une Carpe ayant fait des œufs sur le bord d'une riviere, & le Soleil y ayant dardé ses rayons, il s'en forma une femme, de laquelle cette famille est descenduë.

La troisiéme famille des Outaouaks, qui se croit sortie d'un Ours, mais qui n'explique point de quelle maniere elle en est venue, rend de grands honneurs à ces animaux : lorsqu'ils en tuent quelqu'un, ils lui font un festin de sa propre chair, ils lui parlent, ils le haranguent. *N'aye point de pensée contre nous*, lui disent-ils, *quoique nous t'ayons tué. Tu as de l'esprit, tu vois que nos enfans souffrent la faim. Ils t'aiment, ils veulent te faire entrer dans leurs corps ; ne t'est-il pas glorieux d'être mangé par des enfans de Capitaine ?*

Il n'y a que la famille du grand Lievre qui brûle les cadavres, les deux autres les enterrent. Quand quelque Capitaine est décedé, on prepare un vaste cercueil, dans lequel, après avoir couché le corps, revêtu de ses plus beaux habits, on renferme avec lui, sa couverture, son fusil, sa provision de poudre & de plomb, son arc, ses fléches, sa chaudiere, son plat, des vivres, son casse-tête, son calumet, sa boëte de vermillon, son miroir, des colliers de porcelaine, & tous les presens qui, selon l'usage, lui ont été faits à sa mort.

Notre Auteur parle ensuite des Illinois, dont il rapporte plusieurs particularitez ; leur coûtume n'est pas d'enterrer les morts, ni de les brûler, ils les enveloppent dans de grandes peaux, & les attachent par les pieds & par la tête au haut des arbres.

Les Illinois possedent onze Villages. Dès le lendemain que notre Auteur fut arrivé à leur premier Village qui est de trois cens cabanes, toutes de quatre ou cinq feux (un feu est toûjours pour deux familles), il fut invité par le principal Chef, à un grand repas que ce Chef donnoit aux plus considerables de la Nation. Il avoit fait pour cela tuer plusieurs chiens : ces festins de chiens passent parmi les Sauvages pour des festins magnifiques, c'est pourquoi on les nomme des repas de Capitaines.

Quand les Conviés furent arrivés, ils se rangerent tous autour d'une cabane, s'asseyant les uns sur la terre nuë, les autres sur des nattes. Alors le Chef se leva, & sans préparation, leur fit une harangue sur les affaires de l'Etat, car dans ces sortes de repas somptueux, où l'on sert des chiens, c'est l'usage de déliberer sur les affaires les plus importantes du Pays, comme lorsqu'il s'agit d'entreprendre une guerre ou de la terminer. Le Pere de Rasles dit qu'il admira l'éloquence de ce Sauvage, la justesse & la force des raisons qu'il exposa. Le tour qu'il leur donna, le choix & la délicatesse des expressions dont il orna son discours. Je suis persuadé, ajoûte-t-il, que si je pouvois vous mettre par écrit ce que ce Sauvage dit sur le champ, vous conviendriez, sans peine, que les plus habiles Européans, après beaucoup de méditations & d'étude, ne pourroient guéres composer un discours plus solide & mieux tourné.

La Harangue finie, deux Sauvages distribuerent les plats à toute l'assemblée, & chaque plat étoit pour deux conviez.

Après le repas chacun emporta ce qu'il y avoit de reste dans leurs plats, car telle est la coûtume du Pays.

Les Illinois ne se couvrent que vers la ceinture, & du reste ils sont tout nuds. Ce n'est que dans les visites qu'ils font, ou lorsqu'ils assistent à l'Eglise, qu'ils s'envelop-pent d'une couverture de peau.

Ils ont soin de se peindre le visage de diverses couleurs, & surtout, de vermillon.

Deux sortes de danses sont en usage parmi eux, les unes pour marquer de la joye, & les autres pour marquer de la tristesse ; ces dernieres se pratiquent à la mort des proches. Le P. de Rasles remarque que de toutes les Nations de Canada il n'y en a point qui vivent dans une plus grande abondance de toutes choses que les Illinois: leurs rivieres sont couvertes de Cygnes, d'Outardes, de Canards & de Sarcelles; à peine fait on une lieuë, qu'on trouve des multitudes prodigieuses de Coqs-d'Indes, qui vont par troupes, quelquefois au nombre de plus de deux cens. Ils sont beaucoup plus gros que ceux de France, & notre Auteur a eu la curiosité d'en peser quelques-uns dont chacun étoit du poids de 36 livres. On voit dans des prairies à perte de vûë, des 4 à 5 mille bœufs qui y paissent. Ils ont une bosse sur le dos. Leur poil, excep-

té celui de la tête, est frisé comme de la laine, leur chair est naturellement salée, & si légére qu'on la peut manger cruë, sans qu'elle cause aucune indigestion.

La quatriéme Lettre est du Pere Détré, il y rend compte des diverses Peuplades Chrétiennes qui se forment sur l'un & l'autre bord du grand fleuve Maragnon, ou bien comme d'autres l'appellent, de la Riviere des Amazones. Ces Peuplades sont composées de diverses Nations, telles que sont les *Chayabiles*, les *Cavapanas*, les *Paranaparas*, les *Muniches*, les *Ottanaves*, Nations qui habitent le long de la Riviere *Guallaga*, assez près du lieu où cette Riviere se jette dans le fleuve Maragnon. Le P. Détré, après avoir passé sept ans avec beaucoup de consolation chez ces peuples, à les instruire de la Religion Chrétienne, fut nommé Superieur général & Visiteur de toutes les Missions qui s'étendent à plus de mille lieuës sur les deux rives du Maragnon, & sur toutes les rivieres qui du côté du Nord & du Midi, viennent se jetter dans ce grand fleuve.

Il ne lui étoit pas possible d'apprendre toutes les Langues de ces Nations; ces Langues, dit-il, aïant aussi peu de rapport entre elles que la Langue Françoise en a avec la Langue Allemande. Le parti qu'il prit pour n'être pas inutile à un grand nombre de ces peuples, fut d'avoir recours à ceux qui sçavoient en même tems & la Langue naturelle de chacune de ces Nations, & la Langue *del Inga*, qui est la Langue générale & dominante de tous ces Païs, Langue que notre Auteur avoit déja apprises pendant les sept ans qu'il avoit demeuré parmi les Nations que nous avons nommées, mais qui dans chaque Nation n'est connuë que d'un petit nombre de gens. Avec ce secours, le P. Détré traduisit en 18 Langues, par questions & par réponses, la Doctrine Chrétienne, & tout ce qu'on doit enseigner à ces Néophytes, soit en leur administrant les Sacremens, soit en les disposant à une mort Chrétienne. Par ce moïen, sans entendre la Langue particuliere de chacune de ces Nations, il vint à bout de les instruire des véritez de la Religion.

Le Pere de Rasles, en parlant des Illinois, vient de les representer comme des peuples pleins d'esprits, mais ceux dont il s'agit dans la Lettre du P. Détré, sont d'un caractere bien different. Ils ont si peu de génie qu'ils ne sçavent pas faire le moindre calcul. Les plus habiles d'entre eux ne peuvent compter que jusqu'à cinq, & ce qu'on auroit peine à croire, si l'Auteur de la Lettre ne l'assuroit comme témoin, il y en a plusieurs qui ne peuvent pousser le calcul au-delà de deux. Ils expriment le nombre trois, en disant deux & un; le nombre quatre, en disant deux & deux; & le nombre cinq, en disant deux fois deux & un; ou bien pour montrer le nombre cinq, ils montrent les cinq doigts de la main droite, & s'il faut compter jusqu'à

dix, ils montrent de suite les doigts de la main gauche. Mais si le nombre qu'ils veulent exprimer monte jusqu'à vingt, ils s'asseyent à terre, & montrent successivement les doigts de chaque pied.

Le P. Détré finit sa Lettre par le recit de quelques particularitez, qu'on trouvera peut-être qu'il auroir mieux vallu qui eussent été rapportées par une autre plume. » Un jour, *dit-il*, les Barba» res empoisonnerent ma boisson, » & les mets de ma table, sans » que j'en aye ressenti la moindre » incommodité. Une autre fois, » me trouvant parmi les *Omaguas*, » ils mirent vers le minuit le feu à » ma cabane, qui n'étoit couverte » que de feuillages & où je dor» mois tranquillement, je me sau» vai heureusement du milieu des » flammes dont je me vis environ» né. Il arriva un autre jour, qu'a» près avoir bâti une nouvelle E» glise chez les *Chayabitas*, un Es» pagnol qui étoit à trois pas de » moi, tira un coup de fusil en si» gne de réjoüissance. Le canon de » son fusil créva, un éclat me sau» ta à l'œil gauche, & tomba ap» plati à mes pieds, sans que j'en » eusse ressenti le moindre mal. Je » pourrois, *continue le Pere Détré*, » vous rapporter un grand nombre » d'exemples semblables, si je ne » craignois de passer les bornes » d'une Lettre.

La cinquiéme Lettre est du Pere Fauque : il s'y agit principalement des *Palicours*, ces Indiens ont des coûtumes assez singulieres, il y en a deux principalement qui frapperent le P. Fauque. La premiere est que les enfans mâles vont tout nuds jusqu'à l'âge de puberté. Alors on leur donne la *Camisa* qui est une aulne & demie de toile qu'ils se passent entre les cuisses, & qu'ils laissent pendre devant & derriere, par le moyen d'une corde qu'ils ont à la ceinture. Avant que de recevoir la *Camisa*, ils doivent passer par des épreuves un peu dures. On les fait jeûner plusieurs jours, on les retient dans leur Hamac, comme s'ils étoient malades, & on les foüette fréquemment; cela, dit-on, sert à leur inspirer de la bravoure. Ces cérémonies achevées, ils deviennent hommes faits.

L'autre coûtume qui surprit davantage le P. Fauque, c'est que les femmes n'ont pour tout habit qu'un tablier d'environ un pied en quarré, fait d'un tissu de petits grains de verre, qu'on nomme *Rassade*. *Je ne sçache point*, dit le P. Fauque, *que dans tout ce continent, il y ait aucune autre Nation, où regne une pareille infamie* : *j'espere*, continue-t-il, *qu'on aura peu de peine à leur faire quitter un usage si contraire à la raison & à la pudeur. Nous donnerons d'abord des juppes à toutes les femmes, & il y a lieu de croire qu'elles s'y accoûtumeront, car j'en ai deja vû quelques-unes en porter.*

La sixiéme Lettre est du Pere Wibault. Les Indiens *Pintados* & la Ville de Manile en sont le principal sujet, les *Pintados* menent une

vie très-dure. Tel qui tient un rang considerable dans le Pays, s'estime fort heureux, & croit faire bonne chere, lorsqu'avec un peu de ris, il a un morceau de poisson mal assaisonné; souvent il ne se nourrit que de racines cuites dans l'eau avec un peu de sel. Ceux qui sont adroits à tirer, prennent de tems en tems, quelques Cerfs, ou quelques Sangliers; mais comme sous ce climat, la chair n'est pas de garde, ils ont coûtume de partager leur chasse avec leurs parens & leurs voisins. Il en est de même du poisson qu'ils ne peuvent conserver qu'après l'avoir exposé au Soleil. Si on l'exposoit à la Lune, ne fut-ce que pendant une nuit, quand même on auroit pris la précaution de le saler, on le trouveroit le lendemain matin, tout rempli de vers.

Une Lettre du P. de Goville ancien Missionnaire de la Chine, termine le Recueil, c'est une seconde Réponse qu'il fait aux Auteurs anonymes d'un Libelle fabriqué contre lui, & dont il a déja été parlé dans le Recueil précedent. Le P. du Halde, dans l'Epitre qu'il a mise à la tête de ce Volume & qu'il adresse aux Jesuites de France, dit, au sujet de ce Libelle, qu' » on » auroit peine à concevoir, si de » nos jours, les exemples en étoient » moins fréquens, comment certains Ecrivains, quoiqu'ils pren» nent soin de se cacher, ont assez » peu de pudeur pour imaginer & » publier d'un ton hardi, les faus» setez les plus grossieres, & les » calomnies les plus mal concer» tées. Ils esperent, *continue-t-il*, » trouver des Lecteurs aussi pas» sionnés qu'eux, mais il ne faut » avoir que le bon sens naturel & » le cœur droit pour découvrir » leurs impostures.

Le P. re de Goville, après avoir achevé de refuter ce Libelle, termine sa Lettre en disant que si ces Auteurs inconnus l'attaquent encore, il se condamne dès à present au silence, que par-là, selon l'expression de l'Apôtre, *il entassera des charbons ardens sur leur tête*, » & » qu'il aura du moins, la consola» tion de leur donner un exemple » de patience & de charité, qui s'é» levera un jour contr'eux.

HISTOIRE DU PONTIFICAT D'EUGENE III. PAR DOM Jean de Lannes, Religieux Bibliothécaire de l'Abbaye de Clairvaux, ancien Professeur de Théologie. A Nancy, chez Pierre *Antoine*, Imprimeur-Libraire. 1737. vol. *in*-12. pag. 274.

NOUS avons donné dans le Journal de Juin dernier l'extrait des deux premiers Livres de cette Histoire qui en contient quatre: voici celui des deux derniers. Il faut se rappeller d'abord ce qu'à la fin de notre premier Extrait, nous avons rapporté de l'Hérétique *Eon de l'Etoile*, qui sur l'allusion grossiere de son nom avec le mot latin *Eum*, qui se lit dans cette conclusion des Exorcismes, *per*

eum qui judicaturus est, &c. il se disoit *le Seigneur des Seigneurs*, *& le Juge des vivans & des morts.*

L'Archevêque de Reims, le tenoit renfermé dans ses prisons, en attendant le Concile qui, comme nous l'avons remarqué, devoit s'assembler dans cette Ville, & dont l'ouverture se fit le 22 Mars 1148. dans la grande Eglise de Notre-Dame. Eugéne y présida en personne. Les Primats d'Espagne & d'Angleterre, c'est-à-dire les Archevêques de Toléde & de Cantorbéri, s'y trouverent; on y compta, en tout, onze cens Prélats, tant Cardinaux qu'Archevêques, & Evêques, sur quoi notre Auteur s'étonne que ce Concile ne passe pas pour Ecumenique, vû que tant d'autres qui portent ce titre, n'ont été ni si nombreux, ni composés de tant d'Eglises representées dans leurs Pasteurs.

Eon fut amené au Concile, Eugéne lui demanda qui il étoit: » Je suis, *dit-il*, celui qui doit venir juger les vivans & les morts, » & le siécle par le feu. Il avoit à » la main, un bâton fait par le haut » comme une fourche. On voulut » sçavoir ce que c'étoit que ce bâton: cela signifie, répondit l'Hérét que, un grand mystere: tant » que ce bâton demeure comme » vous le voyez, les deux pointes » tournées vers le ciel, Dieu est le » maître de deux parties du monde, & me laisse dominer sur la » troisiéme Mais si je viens à le » tourner autrement, en sorte que » les deux pointes touchent la terre, alors j'entre en possession des » deux tiers du monde, & n'en » laisse qu'un tiers à Dieu. « Les Peres du Concile eurent pitié de cet homme; cependant pour empêcher que le mal n'augmentât, car cet extravagant avoit des Sectateurs, il fut ordonné qu'on l'enfermeroit dans une étroite prison, ce qui fut exécuté; & il y mourut bien-tôt après. Mais ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'encore que ce ne fût qu'un insensé il ne laissa pas, comme le remarque notre Historien après plusieurs autres, d'avoir des Disciples qui aimerent mieux souffrir les flammes que de renoncer aux folies de leur prétendu Prophete. Telle fut la premiere Séance du Concile. Dom Jean de Lannes rapporte au long ce qui se passa dans les suivantes; il n'oublie pas sur-tout, la déposition de l'Archevêque d'Yorc, mais comme il prétend que dans l'Histoire de Suger, imprimée à Paris, chez Barrois, en 1721. ce fait est rapporté peu sincérement, & que c'est à tort qu'on s'y laisse aller jusqu'à dire que la Lettre écrite au Pape Celestin II. par S. Bernard qui poursuivit la déposition de cet Archevêque comme d'un Intrus, est une Lettre que pour l'honneur de ce Saint, on auroit dû ensévélir dans les ténébres, il entreprend de développer ici le vrai & le faux, pour justifier la conduite du Concile de Reims & celle de S. Bernard qui en étoit l'ame, par rapport à l'Archevêque déposé; cet article est fort étendu, & en même tems,,

très-peu susceptible d'extrait, c'est pourquoi nous y renvoyons les Lecteurs. Nous en rapporterons seulement un endroit qui nous paroît de conséquence pour la conduite qu'on doit tenir à l'égard de certains Pasteurs : Guillaume à force de brigues, & contre toutes les régles, fut sacré Archevêque d'Yorc. L'Abbé de Rieval qui étoit un Religieux de grand mérite, & qui connoissoit à fond l'indignité du nouvel Archevêque, fut plus que personne scandalisé de ce procedé. S. Bernard qui sçavoit le zéle de cet Abbé pour la bonne cause, craignant que ce zéle ne le portât à faire un Schisme dans l'Eglise d'Yorc, en se séparant de son Evêque, lui écrivit une Lettre pour l'engager à ne point faire de bruit, quelque indigne que pût être l'Evêque dont il s'agissoit, puisqu'il n'y avoit plus de remede à ce mal. Il lui manda que pour ne point participer au peché qui pouvoit se trouver dans une telle élection, il suffisoit de n'y avoir point consenti, & de s'y être opposé; qu'autrement il faudroit sortir du monde entier, si on étoit obligé de se séparer de tous les méchans que l'Eglise tolére : & ce qui est bien à remarquer, il l'exhorte même à ne point faire difficulté de recevoir les Sacremens de la main de ce Prélat, parce que, dit-il, c'*est Jesus-Christ qui confere tous les Sacremens en la personne de ses Ministres bons ou mauvais.* On ne sçait quelle impression fit cette Lettre sur l'Abbé, mais il est certain, remarque notre Auteur, qu'il demeura en repos. Dom Jean de Lannes vient ici à ce qui concerne le retablissement de la Primatie de Toléde par Eugéne, puis il fait le détail des Canons du Concile de Reims. Ces Canons sont au nombre de 18. Le premier porte que lorsqu'un Evêque aura donné sentence d'excommunication contre quelqu'un de ses Diocésains, il en avertira les autres Evêques de la Province, afin que tout le monde l'évite, & qu'on ne le reçoive dans aucune Eglise, à peine d'encourir la même excommunication. Le second & qui est un de ceux qui mériteroient le plus d'être en vigueur aujourd'hui, ordonne aux Clercs la modestie dans leurs habits, dans leurs cheveux, & dans tout leur maintien, pour n'être pas un sujet de scandale à ceux qui les voyent avec des vêtemens de differentes couleurs, les cheveux frisés, &c. Il veut que les Evêques, après une admonition, les privent de leurs Bénéfices s'ils n'obéissent, & que les Evêques mêmes soient suspends de leurs fonctions Episcopales jusqu'à ce qu'ils leur ayent imposé cette peine. Le sixiéme, car la crainte de nous trop étendre, nous oblige à en passer plusieurs, tout importans qu'ils sont, défend aux Avocats & aux autres Officiers de Justice, de prendre ou d'exiger des plaideurs, plus que ce qui est porté par l'ancienne taxe, & cela sous peine d'être privés de la sépulture Ecclesiastique. Le neuviéme ordonne que personne à l'avenir, s'il n'est

au

au moins Diacre, ne pourra posseder les Charges de Doyen, de Prévôt, ou d'Archidiacre, & que ceux qui les posséderont actuellement, s'ils refusent de prendre cet ordre dans l'année, soient privés de la dignité & du Bénéfice.

Le dixiéme ordonne qu'on ne fasse desservir aucune Eglise par des Prêtres à gage, comme mercenaires. Le seiziéme défend aux Evêques de rien prendre pour le saint Crême, ni pour les saintes Huiles, & aux Curez pour les enterremens.

Quelque desir qu'eût Eugéne que ces réglemens & plusieurs autres que nous avons été obligés de passer pour éviter la longueur, fussent exactement observés, on n'en tint pas un grand compte, & au bout de quatre ans, les mêmes desordres recommencerent. S. Bernard ne put s'empêcher d'en faire de grands reproches à Eugéne : & voici de quelle maniere il lui écrivit là-dessus : » On donne encore, » très-saint Pere, des Bénéfices à » des enfans, on voit des Archi- » diacres, des Prevôts & des » Doyens qui ne sont point dans » les Ordres Sacrés. On voit le » même luxe des Ecclesiastiques » dans leurs habits ; aucun Clerc » n'a été privé de son Bénéfice, » aucun Evêque n'a été interdit » pour avoir manqué d'en faire la » justice que vous aviez ordonnée. » Si vous l'ignorez, quelle négli- » gence, très-saint Pere ! quel ou- » bli de vos devoirs ! & si vous en » êtes informé, comment n'y re- » mediez-vous pas ? Si ces loix » sont au-dessus de la portée des » hommes, vous ne deviez pas les » faire ; & si elles sont justes vous » ne devez pas souffrir qu'on les » transgresse : l'impunité est la me- » re de tous les vices.

Ainsi parloit Saint Bernard à ce grand Pape au sujet des Canons du Concile de Reims.

L'Abbé de la Colombe confirmé dans l'Evêché de Plaisance, fait ici un article considerable, aussi-bien que le fameux Robert d'Arbrisselle, qui, enflammé d'un zéle ardent pour la conversion des pécheurs, parcouroit toutes les Provinces de France, avec Bernard de Tiron, & Vital, animés du même zéle. La multitude de ceux qui suivirent ces nouveaux Apôtres, fut si grande que pour empêcher la confusion, entre tant de personnes de different sexe, qui accouroient à eux, Robert d'Arbrisselle fut obligé de prendre le soin des femmes & de leur bâtir tour à la fois, trois Monasteres dans le Vallon qu'on nommoit de Fontevrault sur les confins de l'Anjou, l'un pour les filles & pour les veuves, l'autre pour les femmes pecheresses nouvellement converties, celui-ci sous le nom de la Magdelaine, le troisiéme pour les lépreuses, sous le nom de S. Lazare, Robert ne se reserva de ses Disciples qu'autant qu'il crut en avoir besoin pour administrer les Sacremens à toutes ces pénitentes, & il voulut que ces mêmes Disciples fussent soûmis à l'Abbesse du principal Mona-

ſtere de Fontevrault, laquelle il établit Générale de tout l'Ordre. Cette Abbeſſe étoit Pétronille de Craonde Chamillé : c'eſt ainſi que ſe forma l'ordre de Fontevrault, qui s'étendit en peu de tems, d'une maniere ſurprenante.

Bernard de Tiron & Vital ſe chargerent des hommes. Le premier en conduiſit une partie ſur les confins du Perche, de laquelle il forma la Congregation qui a été depuis appellée de Tiron. Le ſecond mena le reſte dans la forêt de Savigni, où par les libéralitez de Raoul Baron de Fougeres, il fonda un Monaſtere dont il a été le premier Abbé en 1112. & ce fût ſous la Régle de Saint Benoît telle qu'elle ſe pratiquoit à Cluni, qu'il forma ſa Congrégation. On voit ici comme Serlon, quatriéme Général de Savigni, demanda au Concile de Reims, l'union de ſa Congregation avec celle de Citeaux, & comme Eugéne non ſeulement conſentit à cette union, mais la cimenta par une Bulle authentique. Cette Bulle ſe conſerve en original dans les Archives de Savigni, & le Pere Martene en a donné une copie dans ſes Anecdotes ; mais Dom Jean de Lannes dit qu'il ne ſçait ſi à préſent on la trouveroit alleurs, c'eſt pourquoi il en donne une fidelle traduction qu'on peut voir dans ſon Livre, p. 149.

L'examen de diverſes propoſitions de Gilbert de la Porrée Evêque de Poitiers, avancées dans ſon Livre de la Trinité, & tout ce qui ſe paſſa à ce ſujet, dans le Concile de Reims, eſt rapporté ici au long. Le different qui s'éleva à cette occaſion, entre les Prélats de France & les Cardinaux n'y eſt pas oublié. Peut-être ne ſera-t-on pas fâché de trouver ici cet article. Lorſqu'on eut diſputé long-tems ſur la doctrine de l'Evêque de Poitiers, les Cardinaux dirent à la fin de l'aſſemblée, qu'après avoir entendu ce qui avoit été allégué de part & d'autre, ils jugeroient la choſe, & décideroient ce qu'on en devoit croire : ce diſcours offenſa les Prélats de France : ils craignirent que les Cardinaux ne vouluſſent s'attribuer uniquement, le jugement de cette affaire ; mais perſonne n'en témoigna là-deſſus plus d'indignation que l'Archevêque de Bourdeaux : ce ſçavant Prélat avoit beaucoup épargné l'Evêque de Poitiers en ſa preſence, ſe reſervant à parler plus fortement lorſqu'on recueilleroit les voix, & qu'on jugeroit l'affaire en l'abſence de l'accuſé. Il ne pouvoit s'empêcher de dire qu'il ſe repentoit fort d'avoir uſé d'une ſi grande modération, & qu'il craignoit que cette indulgence ne portât préjudice à la vérité, ſi les Cardinaux (la plûpart Diſciples de Gilbert, & ſes amis) étoient les ſeuls Juges de cet Evêque. Dans cette penſée, dix Archevêques de France furent le lendemain trouver S. Bernard, avec un grand nombre d'Evêques, d'Abbez & de Docteurs, pour prendre avec lui des meſures contre l'erreur qu'ils craignoient qu'on ne voulût épargner. On délibera

long-tems ; & enfin il fut resolu qu'on dresseroit une profession de foi directement opposée aux propositions de Gilbert avancées dans son Livre de la Trinité, lesquelles étoient au nombre de quatre, sçavoir 1°. Que *quand on dit Dieu, cela s'entend d'une* substance *qui n'est pas Dieu même, mais qui constitue Dieu.* 2°. Qu'*un seul Dieu, n'est point les trois Personnes, ni les trois Personnes une seule chose, quoiqu'elles soient un seul Dieu, par une même Divinité, en sorte qu'elles sont un par une même chose.* 3°. Que *les proprietez des Personnes Divines & leurs attributs éternels n'avoient pas de commencement sans néanmoins que pas une fût Dieu.* 4°. Que *la Nature Divine n'a pas pris la nature humaine, mais que la seule Personne du Fils a pris notre nature.*

Il fut arrêté qu'on transcriroit ces quatre propositions dans les mêmes termes qu'elles étoient avancées, qu'on dresseroit une profession de foi directement opposée, & qu'après l'avoir signée, on députeroit quelques personnes considerables pour l'aller porter au Pape de la part du Clergé de France, avec ordre de dire à Sa Sainteté que telle étoit la croyance de l'Eglise Gallicane, & que rien au monde ne seroit capable de faire changer de sentiment ceux qui l'avoient signée. On choisit donc trois personnes pour la porter au Pape, qui furent Hugues Evêque d'Auxerre, Milon Evêque de Téroüane, & Suger Abbé de S. Denis, tous trois illustres par leur vertu, par leur reputation, & les plus capables, dit notre Auteur, de tenir tête aux Cardinaux, en cas que ceux-ci voulussent favoriser Gilbert.

Lorsqu'ils parurent devant les Cardinaux : voici, dit Dom Jean de Lannes, comme ils leur parlerent.

» Par un sentiment de respect » pour vous, nous avons entendu » sans murmurer, avancer des » opinions qui ne sont nullement » recevables, & nous avons enfin » appris que vous vouliez en juger. » Ainsi nous vous offrons notre » confession de foi, afin que vous » ne jugiez pas seulement d'un » parti, mais des deux. Vous avez » entre les mains la confession de » Gilbert qu'on a fait écrire ; il est » juste que vous ayez la nôtre. En » nous donnant la sienne, il a dit » qu'il étoit prêt d'y corriger ce » que vous ne trouveriez pas bien ; » mais pour nous, nous ne disons » pas la même chose, & nous sommes bien aises que vous sçachiez » que nous vous offrons ici nos » vrais sentimens, que nous y per» severerons, & que nous n'y » changerons absolument rien.

Notre Auteur rapporte la substance de cette confession de foi que S. Bernard avoit dictée lui-même. La voici : 1°. » Nous croyons » que la nature simple de la Divini» té est Dieu, & que Dieu est la » Divinité, qu'il est sage par la Sa» gesse qui est lui-même, Grand » par la Grandeur qui est lui-même, » & ainsi des autres attributs. 2°.

» Quand nous parlons des trois » Personnes Divines, nous disons » qu'elles sont un Dieu, & une » Substance Divine, & au contrai- » re quand nous parlons de la Sub- » stance Divine, nous disons qu'el- » le est en trois Personnes. 3°. » Nous disons que Dieu est éter- » nel, & qu'il n'y a aucune autre » chose, soit qu'on la nomme re- » lation, proprieté, ou autrement, » qui soit éternelle sans être Dieu. » 4°. Nous croyons que la Divini- » té même, & la Nature Divine » s'est incarnée dans le Fils.

Telle fut la députation des Peres du Concile. Ce n'est pas, dit notre Auteur, qu'ils ne soûmissent leur créance au jugement de l'Eglise & du Pape, mais ils étoient assurés qu'ils pensoient comme l'Eglise, & que par conséquent il n'y avoit rien de contraire à définir. D'ailleurs ils vouloient s'opposer aux partisans de Gilbert, en cas qu'il y en eût véritablement.

Les Cardinaux furent vivement irrités de ce discours des Evêques de France, & trouverent fort mauvais que ces Prélats eussent dressé une profession de foi qui ne tendoit qu'à prévenir le jugement de la Cour de Rome. Ils en furent d'autant plus indignés, qu'Eugéne répondit avec beaucoup de modération aux Députez. Cela fut cause que *dans le premier mouvement de leur dépit*, ils se réunirent tous, & que s'étant rendus auprès de Sa Sainteté, ils lui tinrent, selon notre Auteur, le discours suivant, discours singulier que nous ne sçaurions nous dispenser de rapporter, après avoir rapporté comme nous venons de faire celui des Evêques de France.

» Très - Saint Pere : ayant été » choisi pour le gourvernement » Ecclesiastique, par nous qui » sommes les pôles sur lesquels » tourne tout le corps de l'Eglise » universelle, vous devez sçavoir » que de Pere particulier que vous » étiez, vous êtes devenu pere » commun. Vous n'êtes plus à » vous seul, mais à nous, & vous » ne devez pas préferer à des liai- » sons necessaires & générales, des » amitiez particulieres, & qu'il » vous est libre de ne point avoir. » Vous êtes obligé de veiller à l'u- » tilité commune, & comme vous » êtes au premier rang de la Cour » Romaine, il est de votre devoir » d'être attentif aux obligations de » votre emploi.

Après ce vif préambule, ils parlerent au Pape d'une maniere encore plus vive.

» Que vient de faire, *lui dirent-* » *ils*, votre Abbé de Clervaux & » toute l'Eglise de France avec lui? » Avec quelle hardiesse & quelle » insolence, ose-t-il s'élever contre » la suprême dignité du Siége » Apostolique. N'est - ce pas son » autorité seule qui ferme sans que » personne ouvre, & qui ouvre » sans que personne ferme. A ce » Siége seul est commis l'examen » de la Foi Catholique. Nul Tri- » bunal si loin qu'il soit, ne peut » usurper un honneur qui n'est dû » qu'à la Cour de Rome. Cepen-

» dant ces François, au mépris de » notre presence, ont osé, sans » nous consulter, mettre leur con- » fession de foi par écrit, comme » si par une décision sans appel, ils » vouloient définitivement pro- » noncer sur les propositions agi- » tées dernierement devant nous.

Ces Cardinaux non contens de ces répréſentations ajoûterent les suivantes qui ne sont pas moins fortes. » Quand même, *dirent-ils*, » une semblable affaire se traiteroit » en orient, dans Alexandrie, ou » dans Antioche, devant tous les » Patriarches, rien n'y pourroit » être arrêté de fixe & de solide sans » notre autorité; on en laisseroit la » décision (suivant l'exemple des » anciens Peres) à l'examen de la » Cour Romaine. Comment donc » ces gens-ci osent-ils encore en » notre presence s'arroger un droit » que n'ont pas les Eglises les plus » considerables, & les plus éloi- » gnées de nous. Ainsi, nous sou- » haitons que vous vous éleviez » contre une nouveauté si témerai- » re, & que vous ne tardiez pas à » punir leur arrogance.

Ce discours véhément que nous croyons avoir été traduit sans exagération & avec le dernier scrupule par notre Historien, engagea Eugéne à faire venir S. Bernard pour l'interroger sur les circonstances du fait. Le Saint répondit que ni lui ni les Evêques n'avoient prétendu donner aucune décision sur les propositions agitées, mais faire seulement un simple exposé de leurs sentimens. Le Pape dissimula, & se faisant fort sur l'explication du Saint, il déclara que l'Ecrit presenté par les Evêques, ayant été fait sans la participation du Saint Siége, ne seroit d'aucune autorité, qu'on ne l'insereroit point dans les Actes du Concile, & qu'il ne passeroit point pour un Symbole de foi.

Notre Auteur dit que c'est en conséquence de ce jugement que l'original qui se conserve des Actes de ce Concile dans la Bibliothéque du Vatican, ne porte point cette profession de foi, & qu'on ne la trouve point non plus dans les copies, qui ont été faites sur cet original. Mais il remarque que les Evêques de France eurent soin de l'inserer dans les copies qu'ils firent tirer pour eux, qu'elle s'y trouve encore dans quelques Bibliothéques du Royaume & dans la compilation des Conciles de France.

Le Pape ayant assemblé le lendemain dans le Palais Archiepiscopal de Reims où il logeoit, tout ce qui restoit de Prélats, d'Abbez & de Docteurs venus au Concile, fit citer l'Evêque de Poitiers & déclara en leur presence que la Sainte Eglise Catholique, Apostolique & Romaine croyoit que l'Essence divine étoit Dieu, aussi-bien que les attributs & les Personnes de cette Nature Divine; il défendit de lire le Livre de l'Evêque de Poitiers, jusqu'à ce que l'Eglise de Rome l'eût corrigé. Gilbert se soûmit à cette décision, retracta ces quatre propositions, acquiesca à tout ce qu'on voulut, & s'en retourna

dans ſon Diocèſe, reconcilié avec ſes Archidiacres & avec tous ceux qui l'avoient pourſuivi.

Après le Concile de Reims, Eugéne vint à Tréves avec 18 Cardinaux, pluſieurs Evêques, & pluſieurs Abbez, parmi leſquels étoit S. Bernard.

Dom Jean de Lannes parle ici au long du Concile du Tréves, où les Révélations de Sainte Hildegarde furent approuvées, le Pape fut enſuite à Meaux, où il excommunia le Roi d'Angleterre, & mit ſon Royaume en interdit. Tous ces articles ſont ici amplement traités, auſſi-bien que ce qui concerne le Chapitre général de Citeaux où Eugéne aſſiſta, la continuation de l'union de Savigni à cet Ordre, & enfin l'approbation qu'Eugéne fit de l'ordre des Gilbertins en Angleterre. C'eſt ce qui termine le troiſiéme Livre.

L'on reprend dans le quatriéme l'Hiſtoire de la Croiſade. On y expoſe les mauvais ſuccès qu'eut cette entrepriſe qui paroiſſoit d'abord donner de ſi grandes eſperances. Le Roi y penſa périr. Ce Prince étant au paſſage d'une haute montagne proche de Laodicée, eut la douleur d'y voir tailler en pieces la plus grande partie de ſon armée, il fut contraint de grimper au haut d'un rocher eſcarpé, en s'attachant aux racines & aux branches d'un arbre qu'il trouva fort à propos. Alors les Turcs l'ayant environné, les uns lui tiroient des fléches pour l'obliger de deſcendre, les autres tâchoient de grimper après lui pour le tuer ou pour le prendre. La bonté de ſes armes ſe trouva à l'épreuve des fléches; il coupoit les mains & fendoit la tête à grands coups de ſabre, à ceux qui s'efforçoient de monter ſur ſon rocher il ne ceſſa de ſe défendre avec une force incroyable juſqu'à ce que les Barbares, qui le prenoient pour un ſimple Cavalier, le laiſſerent là pour courir au pillage. Le Roi entendant paſſer alors quelques gens au pied du rocher où il étoit toûjours demeuré, & ayant reconnu que c'étoit des François, il les appella, & par leur moyen ſe tira du danger.

Il ne ſongea plus qu'à revenir à Paris, ce qu'il fit au mois de Novembre de l'année 1149. après une abſence de deux ans & demi, durant leſquels il avoit éprouvé toutes ſortes de hazards, ſans autre gloire que d'avoir tenté une entrepriſe qui ne pouvoit lui réuſſir plus mal. Il perdit une armée de plus de cent mille hommes, par la perfidie des Grecs, par l'ignorance des chemins, par le manque de vivres, mais c'étoient, dit notre Auteur, ces inconvéniens-là même qu'il falloit prévoir & prévenir. Le Roi cependant ne ſe rebuta pas, il forma le deſſein d'une nouvelle Croiſade, & étant en Italie, il en fit la propoſition à Eugéne, à qui il perſuada de charger l'Abbé de Clairvaux d'animer encore tous les Fidelles à cette entrepriſe. Eugéne loüa ſon deſſein, lui promit tous les ſecours qui dépendoient du S. Siége, & ils prirent enſemble les

mesures necessaires pour mieux réussir. Notre Auteur en fait le détail, après quoi il remarque que lorsque le Roi, revenu à Paris, eut fait l'ouverture de son dessein dans le Parlement qu'il tint aux Fêtes de Noël, il trouva les esprits si fort refroidis pour cette entreprise, qu'il vit bien qu'il n'en falloit pas parler davantage.

Tous les Auteurs attribuent la cause de ce changement aux Religieux de l'Ordre de Citeaux, qui non contens de se déclarer contre un tel dessein, le traverserent par toutes les voyes possibles S. Bernard eut ordre de la part de ses Superieurs, de ne s'en point mêler, on avoit essuyé tant de reproches sur le mauvais succès de la derniere Croisade, qu'on crut que si celle-ci ne réussissoit pas mieux, c'en seroit assez pour causer un soulevement général, & faire mettre le feu à tous les Monasteres de l'Ordre. Quand on vit dans le monde que tout l'Ordre de Citeaux s'opposoit à cette entreprise, personne ne voulut y donner les mains, & ainsi elle échoüa.

Nous passons plusieurs articles pour venir à un sujet tout different, & qui mérite bien que nous nous y arrêtions un moment: Arnolde, Archevêque de Cologne, Prélat des plus distingués, méditoit depuis long-tems, de faire confirmer tous les priviléges de son Eglise, & d'en obtenir de nouveaux Henri I. du nom, Archevêque de Mayence, avoit sur les bras un fâcheux procès qui ne lui donnoit aucun repos. Il s'agissoit de son bénéfice & de sa dignité. L'un & l'autre furent à Rome pour obtenir ce qu'ils souhaitoient; & comme ils sçavoient, dit notre Auteur, que dans cette Cour, aussi-bien que dans quelques autres, plusieurs choses ne s'obtenoient que par argent, ils firent provision de sommes considerables, & arriverent en Italie avec plusieurs mulets chargés d'or & d'argent. Ils exposerent tous ces trésors à la vûë du Pape & de ses Officiers en lui presentant leur Requête. On ne sçait quelle impression la vûë de tant de richesses fit sur le cœur & sur l'esprit des Officiers; mais pour le Pape, il n'en conçut que de l'indignation, & il ne voulut point écouter ces deux Prélats, qu'ils n'eussent fait recharger sur leurs mulets tout ce qui avoit été apporté. Après quoi il leur donna audience, & examina leur affaire.

Le retour d'Eugéne à Rome est un article que nous ne devons pas omettre, Sainte Hildegarde avoit prédit à Eugéne, qu'il ne joüiroit de la paix avec les Romains, que sur la fin de ses jours, & il ne lui restoit plus que 19 mois de vie.

Ce Pontife faisoit alors sa demeure à Tusculum, petite Ville peu éloignée de Rome, où il n'osoit entrer à cause de la faction des Arnaldistes qui y étoient tout puissans. Il se voyoit absolument abandonné des hommes & hors d'esperance de pouvoir jamais rentrer dans la Capitale de ses Etats „ lorsque sans troupes, sans armes „

ſans aucunes forces exterieures, il vit les Rébelles tout d'un coup changés à ſon égard. Ils envoyerent, d'eux-mêmes, des Députez au Pape pour traiter de leur reconciliation, & pour l'inviter à revenir dans Rome. Eugéne y entra comme en triomphe, mais l'Hiſtoire ne dit point à quelles conditions, ce qu'il y a de ſûr c'eſt qu'il y reſta en paix juſqu'à la fin de ſa vie. On ſe laſſe ſouvent de la guerre, dit notre Auteur, & la guerre produit ſouvent, contre toute eſperance, la paix que tous les Traitez & toutes les conditions les plus avantageuſes n'auroient pû produire.

L'étendue de cet Extrait nous oblige de paſſer un grand nombre d'évenemens pour nous arrêter à ce que notre Auteur rapporte du fameux Guillaume Raimond de Moncade, alors à la tête des Cerbellons : c'étoit un célébre Guerrier, hardi, entreprenant, & qui ſembloit ne ſe plaire que dans le tumulte des armes. Il crut avoir trouvé une occaſion favorable de détruire entierement le parti des Caſſellains, & ayant ramaſſé toutes ſes troupes, il vint à l'improviſte fondre ſur eux ; mais ceux-ci mirent en fuite les Cerbellons, & firent priſonnier de guerre Guillaume de Moncade, qui fut auſſi-tôt conduit dans une Fortereſſe, où on lui mit les fers aux pieds & aux mains. Il languiſſoit dans cette priſon lorſque l'Evêque de Tarragone, qui étoit du parti des vainqueurs, vint lui rendre viſite, non pour le conſoler, mais pour lui inſulter. Le priſonnier lui demanda en grace de ſoulager ſes fers dont il étoit extrêmement incommodé; très-volontiers, dit le Prélat, je vois bien que cette piece de bois que vous avez ſur les pieds eſt trop peſante, il faut la rendre plus legere, en même tems avec ſon couteau, il en coupa une petite écale. Je ſuis ſûr, ajoûta-t-il, d'un air mocqueur, qu'à preſent elle ne peſe pas tant qu'auparavant. Cette raillerie inſultante outra de douleur le malheureux priſonnier ; mais comme il n'étoit pas en état d'en tirer vengeance, il diſſimula ſon reſſentiment.

Quelque tems après, ayant été mis en liberté, moyennant une groſſe rançon qu'il lui fallut payer, il ne penſa plus qu'à ſe venger de l'inſulte que l'Evêque de Tarragone lui avoit faite, & comme il ſçut que cet Evêque devoit aller inceſſamment à Rome, où ſon Prince le Comte de Barcelone l'envoyoit en ambaſſade, Guillaume de Moncade fut l'attendre ſur la route, où il le perça de deux coups de lance, & le renverſa de ſon cheval, ſans mouvement & ſans vie. Le Comte de Moncade eut de grandes peines à obtenir l'abſolution de ſon crime, & après bien des travaux qu'il lui fallut eſſuyer pour cela, & que notre Auteur raconte ; il l'obtint enfin, moyennant une rigoureuſe pénitence qu'Eugéne lui impoſa, & dont un des principaux articles, fut de fonder ſur ſes terres une Abbaye de l'Ordre de Cîteaux, dans laquelle

laquelle on feroit à Dieu des prieres continuelles pour l'expiation du facrilége commis, & où toutes les Meffes feroient dites dans la vûë de réparer autant qu'il feroit poffible, l'injure faite à Dieu & à fon Sacerdoce. Guillaume accepta avec joye la pénitence. Il choifit pour jetter les fondemens du Monaftere, le lieu même où il avoit commis le meurtre. L'Ouvrage fut bien-tôt achevé, & l'on fit venir des Religieux de Grandfelve proche Touloufe pour habiter ce nouveau Monaftere. Ce fut là l'occafion du premier Monaftere que Clairveaux eut en Catalogne, dont il eft redevable à la pieté d'Eugéne. Il porta dans la fuite le nom de Sainte Croix, qui fut un des plus fameux de la Province, & la fource de plufieurs autres.

La ligue offenfive & deffenfive qu'Eugéne fit avec l'Empereur, la rupture de cette ligue au fujet de l'inveftiture de l'Archevêché de Magdebourg. Les embelliffemens de Rome par Eugéne, la confirmation qu'il fit des Statuts de Cîteaux, nommés la Carte de Charité, les Chanoines Reguliers mis par lui dans Sarragoffe, la fondation de Valdore par l'ordre de ce Pape, le Concile de Mellifont en Irlande, l'augmentation des revenus des Chanoines de S. Pierre de Rome par Eugéne. L'injufte dépofition d'Henri, Archevêque de Mayence, la perfidie des Légats qui le dépoferent, & enfin la mort d'Eugéne terminent le Volume. De tous ces articles nous ne rapporterons que les deux derniers, la dépofition d'Henri Archevêque de Mayence, eft un des griefs les plus criants dont on ait oüi parler de long-tems. Cet Archevêque dont S. Bernard, qui le connoiffoit à fond, rendoit les témoignages les plus avantageux, ayant été, nonobftant ces témoignages, injuftement dépofé par des Légats qui le haiffoient, & que le Pape avoit commis pour terminer cette affaire, parla en ces termes à ces Juges iniques.

» Quand j'appellerois au S. Siége » de votre injufte procedé, peut» être que le Pape ne voudroit pas » vous en donner le démenti. Ain» fi je ne gagnerois par-là, que » beaucoup de fatigue de corps & » d'efprit. J'aime mieux en appel» ler au Souverain Juge. Je vous » cite donc à fon Tribunal, c'eft-là » que je me referve à vous répon» dre & à faire voir à toute la ter» re, que vous êtes des Juges » corrompus, des Juges gagnés » par argent. « *Allez toûjours devant*, lui répondirent les Légats en fe mocquant, *& nous vous fuivrons.*

Ce Prélat infortuné mourut deux ans après, & avant que d'expirer il renouvella fon appel au même Tribunal. Les deux Légats ayant appris cette mort avec la circonftance qui l'avoit accompagnée, n'en firent que rire. *Il eft parti le premier*, fe difoient-ils l'un à l'autre, *nous avons promis de le fuivre, mais rien ne preffe.* Ils fe tromperent, dit notre Hiftorien, car peu

de tems après ils moururent tous les deux en une même matinée, & d'une mort des plus tragiques. Le premier finit comme Arius, en rendant tous les inteſtins. Le ſecond entrant dans une eſpece de fureur & de rage, ſe coupa, avec les dents, tous les doigts des mains les uns après les autres, & les rejetta de ſa bouche à meſure qu'il ſe les arrachoit. Il expira dans ce tranſport. Toute l'Allemagne en fut informée, & perſonne ne pouvoit s'empêcher de rendre grace à Dieu de ce qu'il avoit vengé ſi viſiblement l'injure faite à ce vénérable Archevêque. Son Succeſſeur qui étoit un nommé Arnaud, & un véritable uſurpateur, n'eut pas, dit notre Auteur, une fin moins funeſte. Après avoir occupé ſept ans le Siége de Mayence, il fut maſſacré, & demeura trois jours ſans ſépulture, expoſé aux chiens & aux inſultes de la populace. Le Cardinal Baronius ſe recrie fort contre cette Hiſtoire, mais notre Auteur fait voir que c'eſt à tort. Les grandes chaleurs de l'Eté avoient obligé Eugéne de quitter la Ville de Rome pour ſe retirer à Tivoli, où l'air eſt plus temperé, mais comme il n'y a point de lieu ſur la terre, où la mort ne pénétre, une fievre violente l'attaqua dans cette retraite, où elle l'enleva le huitiéme de Juillet 1153.

Il aimoit les gens de Lettres, recompenſoit les Sçavans, les excitoit à employer leurs talens pour l'utilité publique, & les avançoit dans les Charges préférablement aux autres. C'eſt à ſa ſollicitation, Qu'on traduiſit en Latin les Livres de S. Damaſcéne ſur la Foi orthodoxe; Qu'on donna une nouvelle forme aux Ecoles de Théologie, & de Droit; Que Pierre Lombard & Pierre le Mangeur, s'appliquerent l'un à l'Hiſtoire, l'autre aux Dogmes, ce qui a donné lieu dans la ſuite, à tous les excellens Ouvrages qui ont paru ſur ces matieres.

Dom Jean de Lannes termine ſon Livre par un précis de ce que ce Pape a fait de plus mémorable. Il remarque qu'il n'y a point de Royaume ou d'Etat dans la République Chrétienne qui n'ait à Eugéne quelque obligation particuliere. C'eſt par ſes ſoins & par ſon autorité, que le Portugal a été érigé en Royaume, malgré toutes les oppoſitions des Eſpagnols, & que la Ville de Liſbonne a été érigée en Archevêché. L'Irlande lui eſt redevable de ſes Primaties, & de l'honneur du Pallium qu'elle n'avoit jamais eu. Toute l'Allemagne conſerve la reconnoiſſance de la Canoniſation d'un de ſes Empereurs par ce Pape, en la perſonne de S. Henri, elle conſerve la reconnoiſſance de l'approbation qu'il donna aux Ecrits & à la conduite de Sainte Hildegarde; la France ſçait l'obligation qu'elle lui a de la reforme édifiante qu'il mit à l'Abbaye de Sainte Genevieve, des ſoins qu'il prit pour étouffer en ſa naiſſance, toutes les Héréſies qui s'étoient élevées dans ce Royaume, & du rétabliſſement de la Diſcipli-

ne Ecclesiastique qu'il procura par le Concile qu'il tint à Reims. L'Espagne sçait que c'est à lui qu'elle doit l'humiliation des Maures, contre lesquels il arma les Princes d'Italie; toute l'Eglise d'Orient ne peut assez reconnoître les soins qu'il en prit, & si cette grande Croisade qu'il avoit entreprise pour la secourir, n'eut pas le succès qu'on en avoit esperé, on sçait que ce ne fut pas sa faute. Quoiqu'il n'eût aucun patrimoine, étant un pauvre Religieux qu'on avoit tiré du Cloître, il est cependant un des Papes qui a plus fait d'aumônes & laissé un plus grand nombre de Monumens publics.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSIK.

ON a imprimé ici depuis quelques tems la Traduction Allemande du Traité de M. *Rollin* sur *la maniere d'enseigner & d'étudier les Belles-Lettres* : M. *Schwabe*, Auteur de cette Traduction, a fait les changemens qu'il a cru necessaires pour rendre l'Ouvrage utile aux Colleges, aux Régens, & à la Jeunesse d'Allemagne. M. *Maskou*, Conseiller de cette Ville & Professeur en Droit, qui publia il y a 11 ans, les 10 premiers Livres de son *Histoire des anciens Allemands*, en a donné six autres, où il continue cette Histoire *depuis l'établissement de la Monarchie Françoise jusqu'à la fin de la premiere Race.* Il promet un troisiéme Volume, qui doit contenir l'Histoire des Allemands sous la Race Carlovingienne. Cet Ouvrage est écrit en Allemand, & se débite *in*-4°. chez *Jacques Schuster.*

Breitkopf a en vente un troisiéme Volume des *Lettres de M. de Leibnitz*, recueillies par M. *Kortholt.*

DE DRESDE.

On a aussi traduit en Allemand l'*Histoire Ancienne* de M. *Rollin*, & le premier Volume de cette Traduction qui s'imprime dans cette Ville doit paroître incessamment.

DE HANNOVER.

M. *Baring*, Sous-Bibliothécaire de la Bibliothéque Royale & Electorale de Hanovre, a publié chez les Héritiers de *Nicolas Forster* un Ouvrage Latin qui est proprement l'explication des planches qu'il avoit fait graver à ses dépens en 1735. il est intitulé : *Clavis Diplomatica, tradens specimina Veterum Scripturarum*, &c. c'est-à-dire, *Clef Diplomatique, où l'on donne des échantillons de l'ancienne Ecriture, sçavoir divers Alphabets, des Abbréviations du moyen âge, quelques marques curieuses des anciens Notaires, avec l'Alphabet & les abbré-*

viations des Pieces où elles se trouvent. Le tout gravé sur des planches de cuivre, précédé d'introductions necessaires, & suivi d'un Catalogue des Auteurs qui ont écrit sur la Diplomatique, &c 1737. *in*-4°. L'Auteur promet dans sa Préface de donner bien-tôt une Notice des Ecrivains de l'Histoire de *Brunswic*, de *Lunebourg*, & des Provinces voisines : après quoi son dessein est de publier un corps des Auteurs de cette Histoire qui ont écrit en Latin depuis le commencement du XVIe siécle.

DE BERLIN.

On a achevé d'imprimer *Chronologie de l'Histoire Sainte & des Histoires étrangeres qui la concernent, depuis la sortie d'Egypte, jusqu'à la Captivité de Babylone.* Par M. *Alphonse des Vignoles.* 1738. *in*-4°. 2. vol.

ANGLETERRE.

DE CAMBRIDGE.

M. Tullii Ciceronis Tusculanarum disputationum Libri V. cum Commentario Joannis Davisii Coll. Regii Cantab. Præsidis Editio quarta. Huic Editioni accedunt Richardi Bentleii emendationes, cum Indice rerum & verborum. 8°. Ce qui rend cette nouvelle Edition des Tusculanes de Ciceron recommandable, c'est que les Remarques Critiques ou corrections de M. *Bentley*, qui n'avoient point encore vû le jour, & qui n'avoient été qu'indiquées par M. *Davies*, y sont imprimées en entier.

DE LONDRES.

Il paroît un quatriéme Tome de l'*Histoire des Puritains depuis la mort de Charles I. jusqu'à l'Acte de Parlement qui établit la tolerance en 1689.* par M. *Néad*, Maître-ès-Arts. Ce Volume sera le dernier de cet Ouvrage, qui est en Anglois.

On a imprimé en quatre Volumes *in-folio* le Recueil de tous les Ouvrages du Docteur *Samuel Clarke*, écrits en Anglois. M. le Docteur *Hoadley*, à present Evêque de Winchester, a mis à la tête du premier Volume une Préface, où il donne un abrégé de la Vie de l'Auteur, l'Histoire de ses Ouvrages & son caractere.

Le Sr *Harding* à qui on est redevable de la belle Edition du *Tresor de la Langue Latine*, de *Robert-Etienne*, en prepare une des *Nouvelles du Bandel*, qui sont devenuës si rares & si cheres. On prétend que cette Edition ne le cedera point à l'autre, soit par rapport à la beauté du papier & des caracteres, soit par rapport à l'exactitude de la correction.

HOLLANDE.

D'UTRECHT.

Monumenta Vetustatis Germanicæ: ut puta, de Ara Ubiorum, in C.Corn. Taciti I. Annalium, Libri duo ; tunc de Tumulo honorario Caii & Lucii Cæsarum, noviter reperto in confinis

Ubiorum & Treverorum, *Liber singularis*, *cum figuris aneis*. Cet Ouvrage qui s'imprime chez *Bessling*, est de Monsieur *Rau*, Professeur en Théologie dans l'Académie de *Herborn*. L'Auteur y traite en deux Livres de ce qui regarde le Pays des *Ubiens* & leur fameux Autel, dont il est parlé dans Tacite. L'autre Piece renfermée dans le même Volume, & énoncée dans le titre est une Dissertation sur un Monument antique trouvé dans le Comté de *Manderscheid-Blanckenheim*. M. *Rau* veut que ce soient les restes d'un Tombeau Romain, & que ce Tombeau avoit été construit par les anciens Ubiens & les Tréviens à l'honneur de *Caius* & *Lucius*, neveux d'Auguste.

Voici le titre d'un autre Livre, dont M. *Wesseling* est Auteur: *Pet. Wesselingii diatribe de Judaorum Archontibus, ad Inscriptionem Berenicensem, & Dissertatio de Evangeliis jussu Imp. Anastasii non emendatis, in Victorem Tunnurensem.* in-8°. *Traject. ad Rhenum.* 1738.

D'AMSTERDAM.

Wetstein & *Smith* ont sous la Presse, & donneront bien-tôt au public les *Memoires pour servir à l'Histoire de* CHARLES XII. *Roi de Suede*, ou *Journal des Années victorieuses de ce Prince, depuis l'Année* 1700 *jusqu'à la bataille de Pultowa en* 1709. *écrite par ordre exprès de Sa Majesté. Par* Gustave Adlerfelt, *Chambellan du Roi.* in-12. 4 Tomes. On assure que ce fut par l'ordre du Roi Charles XII. que M. *Adlerfelt* d'ailleurs témoin d'une grande partie des évenemens qu'il rapporte, entreprit de travailler à ces Mémoires & que ce Prince lui procura tous les secours dont il pouvoit avoir besoin, en lui faisant communiquer toutes les Relations que lui envoyoient ses Généraux. On ajoûte que le fils de l'Illustre Auteur qui est aujourd'hui à la Cour du Duc de Holstein-Gottorp, a entre les mains tous les originaux dont son pere s'étoit servi, & qu'il s'est donné la peine de traduire toute cette Histoire, du Suedois en François.

Herman Vytwerf a imprimé *Avantures du Sr C. le Beau Avocat en Parlement*, ou *Voyage curieux & nouveau parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale*; dans lequel on trouvera une description du Canada, comme une Relation très-particuliere des anciennes Coûtumes, mœurs & façons de vivre des Barbares qui l'habitent, & de la maniere dont ils se comportent aujourd'hui. Ouvrage enrichi d'une Carte & de figures necessaires. 1738. *in*-8°. 2. vol.

SUISSE.

DE GENEVE.

Barillot & *fils* se sont chargés d'imprimer l'Ouvrage dont ils ont depuis quelque tems répandu le plan dans le Public sous ce titre: *Prosp. Ctus novi Operis*, *inquo* Newtoni *Principia Philosophia Naturalis*

perpetuis Commentariis illustrantur. Communi studio PP. Thomæ le Seur *&* Francisci Jacquier, *Ordinis Minimorum in Regio SS. Trinitatis de Urbe Conventu.* Ces deux Commentateurs sont des Minimes François du Couvent de la Trinité du Mont à Rome. Le Livre doit être en *trois* Volumes *in*-4°. & les Libraires promettent de les distribuer à mesure qu'ils seront imprimés.

FRANCE.

DE LYON.

Le R. P. *du Fay*, de la Compagnie de Jesus, a fait imprimer en cette Ville ses *Sermons pour le Carême*, en 4 Volumes *in*-12. chez la Veuve *de la Roche & fils*, ruë Merciere, à l'Occasion. 1738.

DE ROUEN.

L'*Arithmétique Universelle* qui fait concevoir aisément & sans Maître tout ce qui est necessaire dans la guerre, les Finances, & les Arts de Mathématique, par le Sieur de *Blainville* : TROISIE'ME EDITION, revûë, corrigée & augmentée du Traité de l'Arpentage avec figures ; du Traité du toisage des bois de charpente, & d'un Tarif pour toiser ledit bois par marques, quarts & chevilles en un instant. Du Traité du toisage des pierres, & d'une Table du Change d'Hollande & d'Angleterre. Par le Sieur P. *F. Chirot*, Arithméticien Hollandois. Chez *Bonaventure le Brun*, ruë Ganterie, au coin de la ruë de l'Ecole. 1738. *in*-12.

Nouveau Poüillé des Bénéfices du Diocése de Roüen, avec une Table alphabétique de toutes les Parroisses, des Maisons Religieuses *&c.* chez Jac. Jos. *le Boullenger*. 1738. *in*-4°.

DE PARIS.

Il vient de paroître ici sous le nom de *Londres* une nouvelle Edition très-bien imprimée de l'Ouvrage intitulé : *Elémens de la Philosophie de Newton, donnés par M. de Voltaire.* 1738. *in*-8°.

On débitera le quatorze de ce mois, chez *Giffey*, ruë de la Vieille Bouclerie, une nouvelle Edition, revûë & corrigée, d'un *Poëme* traduit de l'Anglois, intitulé : *Léonidas.* in-12. en II. Parties.

Huart, ruë S. Jacques, débite comme imprimée à *la Haye* chez P. *Gosse* l'*Histoire des Evêques de Nismes*, où l'on voit ce qui s'est passé de plus mémorable dans cette Ville pendant l'Episcopat par rapport à la Religion. Par M. *Menard*, Conseiller au Présidial de la même Ville, Associé à l'Académie des Belles-Lettres de Marseille. Mil sept cens trente-sept. *in*-12. 2 vol. Il paroît que l'Auteur ne se bornera pas à ce seul Ouvrage. » Si ces premiers Essais de ma plume, *dit-il*, » à la fin de sa Préface, sont favorablement reçûs du public, » j'espere de lui donner bien-tôt » ce que j'ai pu recueillir sur l'Histoire Civile de Nismes, soit

» sur les Hommes Illustres qui ont » pris naissance dans cette Ville, » ou qui en ont été originaires; » soit enfin sur ces riches Monu- » mens qui nous restent des Ro- » mains & qui annoncent encore » toute la grandeur & la magnifi- » cence de ces Peuples : ce sera » sous le titre d'*Histoire Civile & Litteraire de la Ville de Nismes* : » & afin (ajoûte-t-il) que les » étrangers, sans venir sur les » lieux, puissent juger de toutes » les beautez de nos anciens Edifi- » ces, & de diverses Pieces anti- » ques, qui nous restent, j'y join- » drai des figures en taille-douce » qui serviront à en donner une » juste idée.

Philippe-Nicolas Lotin, ruë Saint Jacques, près S. Yves, à la Vérité, a en vente *Construction d'un Telescope de Réflexion de seize pouces de longueur, faisant l'effet d'une Lunette de huit pieds*, & de plusieurs autres *Télescopes*, depuis sept pouces jusqu'à six pieds & demi, ce dernier faisant l'effet d'une Lunette de 150 pieds. Avec la composition de la matiere des Miroirs, & de la maniere de les polir & de les monter. On y a joint *un Traité de faire facilement les grands verres objectifs, les oculaires & des lentilles de differens foyers, avec la construction des Lunettes & des Microscopes & leurs principaux usages.* Ouvrage utile aux Artistes qui voudront s'appliquer à cet Art nouveau, & aux Curieux qui souhaiteront se construire eux-mêmes un Télescope. 1738. vol. *in*-4°. avec figures.

Quillau & *Desaint* ont imprimé il y a déja long-tems, le 3[e] Tome de l'Edition de *Tite-Live*, donnée par M. *Crevier.*

M. *Desjardins*, suivant les traces de M. *Crevier*, vient de publier chez *Giffart*, ruë S. Jacques, à Sainte Thérése, le premier Volume de son Edition des *Oraisons de Ciceron*; avec des Notes & des Dissertations de sa façon, sous ce titre : *M. Tullii Ciceronis, Orationes Notis & Dissertationibus illustravit* Nicolaüs Desjardins *Rhetoricæ Professor Emeritus & Collegii Augustæ-Viromanduorum Gymnasiarchus.* 1738. in-4°.

On trouve actuellement chez *Pierre-Alexandre Martin*, Quai des Augustins, à l'Ecu de France, *Traité de la coupe des pierres*, ou *Méthode facile & abregée pour aisément se perfectionner en cette Science.* Par J. B. *de la Ruë*, Architecte, *in-fol.* Cet Ouvrage examiné & approuvé par l'Académie Royale d'Architecture, a été imprimé à l'Imprimerie Royale.

Le *Tome VII.* de l'*Histoire générale des Auteurs Sacrés & Ecclesiastiques.* Par le R. P. Dom *Remy Ceillier*, paroît chez la *Veuve le Mercier*, ruë S. Jacques, *in*-4°. 1738.

Histoire de Scipion l'Affricain pour servir de suite aux *Hommes Illustres de Plutarque.* Avec les Observations de M. le Chevalier *de Folard* sur la bataille de Zama. Par M. *Seran de la Tour.* Chez *Didot*, ruë du Hurpoix, à la Bible d'or. 1738. *in*-12.

Nouveaux motifs de Conversion à l'usage des gens du monde; ou *Entre-*

tiens sur la necessité & sur les moyens de se convertir. Avec des Stances pour le Vendredi Saint : dédiés *à S. A. Madame la Princesse de Lambesc.* Par M. le *Chevalier de Mouhy.* Chez *Valleyre*, ruë de la Vieille Bouclerie, & *de Poilly*, Quai de Conty. 1738. Broch. *in-12.*

Cours de Chirurgie dicté aux Ecoles de Medecine de Paris, par M. *Elie Col de Villars*, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, Ancien Professeur de Chirurgie, en Langue Françoise. Chez *J. B. Coignard*, Imprimeur du Roi ; & *Antoine Boudet*, Libraire. 1738. *in-12.* 2. vol. Le premier contenant les principes & Traité des Tumeurs, le second contenant la suite des Tumeurs.

On mettra en vente, dans le courant de ce mois, chez *J. F. Hérissant*, ruë Neuve Notre-Dame ; *Continuation du Traité de la Police*, *in-fol.* Tome IV.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL D'AOUST 1738.

Fin de la Table.

LE

JOURNAL

DES

SÇAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. XXXVIII.

SEPTEMBRE.

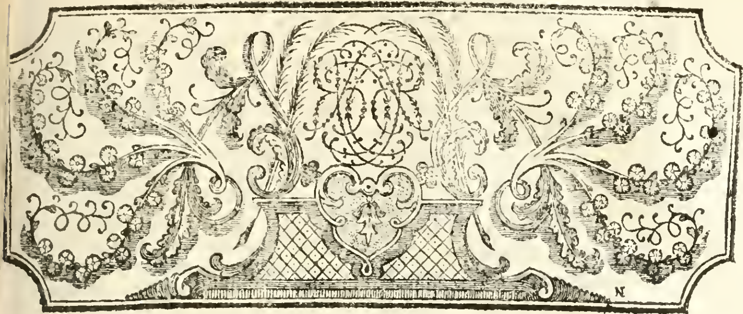


A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

SEPTEMBRE M. DCC. XXXVIII.

OEUVRES DE M. L'ABBE' DE PONS. A Paris, chez *Prault* fils, Quai de Conty, vis-à-vis la descente du Pont-Neuf, à la Charité, 1738. *in*-12. pag. 354. sans compter l'Avertissement.

LA plûpart des Ecrits qui composent ce Volume avoient déja paru en differens Mercures, il y a plus de 20 ans, dans un tems où cet Ouvrage périodique étoit composé avec le plus de soin. Feu M. l'Abbé *Buchet* qui en étoit chargé alors, ne négligeoit rien pour l'enrichir de bonnes Pieces de vers & de prose; & heureusement il étoit lié avec un grand nombre de gens d'esprit, qui s'empressoient à l'envi de lui en fournir. Aussi ses Mercures sont-ils encore fort recherchés. Mais aucun des ses amis ne le servit avec plus de zéle & de

ſuccès que M. l'Abbé de *Pons* ; & il l'auroit bien mieux ſervi encore, ſi la foibleſſe de ſa ſanté le lui eut permis. A une grande facilité d'écrire & de bien écrire, quoiqu'un peu ſingulierement, il joignoit le penchant le plus vif à obliger : en ſorte qu'on pourroit dire que ſes differens Ouvrages ſont les enfans de l'eſprit & de l'amitié.

Ils méritoient donc bien que quelqu'un prît la peine de les recueillir ; & on ſçaura gré à feu Monſieur *Melon* * d'en avoir fait naître l'idée à l'Editeur. Il avoit même ébauché un Mémoire Hiſtorique ſur la Vie de l'Auteur, ſon intime ami ; mais la mort l'a empêché d'y mettre la derniere main. Tel qu'il eſt, on a jugé à propos de le mettre à la tête de ce Volume ; & nous croyons qu'on le lira avec plaiſir. En voici l'abrégé.

M. l'Abbé de P. (*Jean-François*) naquit en 1683. à Marly, près de Paris, chez ſon oncle maternel, qui en étoit alors Seigneur. La maiſon de *Pons* eſt d'une ancienne Nobleſſe dans la Province de Champagne.

Ramené dès ſon enfance dans la maiſon paternelle, à Chaumont en Baſſigny, il fit ſes premieres études dans le Collége des Jeſuites de cette Ville.

Après ſa Philoſophie, il fut envoyé à Paris en 1699. & comme il ſe deſtinoit à l'Egliſe, il entra quelque tems après au Séminaire de S. Magloire, d'où il ſuivit pendant deux ou trois ans l'Ecole de Sorbonne. Ses talens, entr'autres celui de la parole, lui auroient procuré ſans doute les plus grands ſuccès, ſi ſa ſanté avoit pû ſoûtenir les fatigues d'une longue & penible étude. » Il étoit bon Humaniſte ; il poſſedoit les principes de la Théologie. Mais ſurtout il étoit grand Métaphyſicien, dans le ſens le plus étendu qu'on donne à preſent à ce terme. Il ne faiſoit peut-être pas aſſez de cas des autres Sciences.

» Dès ſa quinziéme année (continue M. *Melon*) on s'étoit apperçû d'un déplacement peu ſenſible de l'une des vertébres de ſon dos. Ce dérangement ſembla croître ; peu à peu & dans la crainte qu'il n'augmentât, s'étant figuré qu'un rouleau de bois pouſſé le long de ſon échine, avec force & à pluſieurs repriſes, rétabliroit les parties dans leur état naturel, il ſe fit ſecretement torturer par un Chirurgien ; operation auſſi bizarre que violente, qui vraiſemblablement cauſa le progrès du mal, tel qu'il a paru dans la difformité de ſon corps, malgré tout le ſoin qu'il prit de la prévenir. D'ailleurs il avoit un beau viſage & une phiſionomie extrêmement prévenante, qui portoit l'image de la candeur de ſon caractere.

En 1706. il fut pourvu d'un Canonicat de l'Egliſe Collégiale de Chaumont. Un concurrent le lui diſputa, & il ſoûtint ſes droits ; mais ce fut plûtôt par honneur, que par interêt, & par goût pour

* Auteur de l'*Eſſai politique ſur le commerce*.

un Bénéfice qui auroit gêné sa liberté. Aussi s'en démit-il volontairement après le gain du procès. On trouvera dans ce Volume le Mémoire qu'il composa à cette occasion, & qui le fit connoître avantageusement dans le public. Dès lors ses liaisons avec plusieurs personnes célébres par leurs connoissances & par leurs talens, le déterminerent à se fixer à Paris. Mais sa santé s'affoiblissant de jour en jour, il se retira à Chaumont en 1727. dans le sein de sa famille. Il y passa le reste de sa vie » dans la » langueur, avec autant de pa» tience & de fermeté que de Re» ligion; « & y mourut enfin en 1732.

Il n'y a peut-être jamais eu d'amitié plus vive que celle de M. l'Abbé de P. pour M. de la *Motte*; c'étoit une vraye passion. Mais quoique justifiée, autant qu'une passion peut l'être, par les rares qualitez de l'esprit & du cœur de celui qui en étoit l'objet, les autres amis de M. de la *Motte*, & M. de la *Motte* lui-même, auroient souhaité qu'elle eût été plus moderée dans ses effets. » Dès qu'il s'a» gissoit des interêts de M. de la » M. son éloquence devenoit véhé» mente & quelquefois peu mesu» rée. « Ces dernieres paroles sont de M. *Melon*; & son témoignage ne doit pas être suspect : il parle de son ami; & il étoit lui-même très-attaché à M. de la M.

C'est sûr-tout M. l'Abbé de P. qu'a eu en vûë un autre ami de M. de la M. lorsque dans l'éloge même de cet illustre Académicien, imprimé peu de tems après sa mort, il s'est exprimé ainsi.

» Je suis bien éloigné d'approu» ver par ce que je viens de dire le » zéle indiscret de quelques parti» sans outrés de M. de la M. Moi» même j'ai souvent essuyé les re» proches de ces amis trop ardens. » Leur Héros s'étoit rendu, qu'ils » combattoient encore pour lui; » & il étoit quelquefois obligé de » faire la paix entr'eux, & ses au» tres amis plus moderés. Qu'est-il » arrivé de-là ? Les loüanges ex» cessives ont produit des critiques » du même genre. Les beautez les » plus incontestables ont été niées, » parce qu'on refusoit de recon» noître les défauts les plus évi» dens.....

» Il ne faudroit donc pas entre» prendre de tout justifier dans les » Ouvrages de M. de la M. Ce se» roit aller plus loin que lui. Il fau» droit avoüer, *&c.* *

Revenons à M. l'Abbé de Pons. Ses infirmitez (dit M. *Melon*) celles de M. de la M. & la certitude de se trouver l'un l'autre, avoient contribué à les attirer tous les matins dans un Caffé, où se rendoient aussi beaucoup de gens de mérite, dont plusieurs étoient Membres de differentes Académies. Cela formoit une aimable Societé, ou sans jamais s'écarter du respect dû à la Religion, le litteraire & le philosophique étoient discutés

* Lettre à Madame T. D. L. F. sur M. Houdar de la M. par M. l'Abbé Trublet, chez Chaubert.

avec liberté & avec justesse. » Les » mauvais plaisans s'efforcerent en » vain d'avilir ces assemblées..... » Les personnes qui les compo- » soient, & les discours qui s'y te- » noient, les avoient annoblies; & » tous ceux qui les ont connuës, » les regrettent encore.

Ici finit le Mémoire de M. M. Il auroit pû, si l'on en croit l'Editeur, nous dire bien d'autres choses de son ami. Ceux qui ont connu M. l'Abbé de P. en conviendront sans peine. La vie d'un homme aussi singulier qu'il l'étoit, mais singulier avec beaucoup d'esprit & de probité, fourniroit un grand nombre de faits dont le recit pourroit être aussi utile qu'agréable. Il y a des Lecteurs Philosophes qu'une pareille Histoire bien écrite interesseroit plus que celle d'un Héros.

Venons maintenant aux Ouvrages contenus dans ce Volume. Ce sont 1°. des *Réfléxions sur l'éloquence.* 2°. un *nouveau Systême d'éducation.* 3°. une *Dissertation sur le Poëme Epique.* 4°. Une *Dissertation sur les Langues en général & sur la Langue Françoise en particulier.* 5°. Une *Lettre à M. du Freny sur sa Comedie du* Lot supposé, *ou* la Coquette de Village. 6°. Le *Factum* qu'il composa pour le procès dont nous avons parlé. 7°. Des Réfléxions *sur l'origine des ames.* 8°. Des *Observations* sur le Livre de M. *Fourmont* intitulé : *Examen pacifique de la querelle de Madame D. & de M. de la M. sur Homere.*

Le principal but de l'Auteur dans ses *Réfléxions sur l'Eloquence*, est d'éclaircir ce qu'on a dit assez souvent, que l'éloquence consiste sur-tout dans l'élocution, de fixer le vrai sens de cette maxime, & de combattre les faux sens qu'on pourroit lui donner. L'éloquence est l'art & de bien penser & de bien exprimer ses pensées. Mais quand on pense bien, tout-à-fait bien, & qu'on sçait parfaitement la Langue dans laquelle on écrit, on s'exprime toûjours bien. Ce qui manque à l'expression, manquoit à la pensée. Ce qui n'est pas bien rendu, n'étoit pas bien vû, ou bien senti. La raison en est que le stile n'est qu'un effet necessaire de la maniere de voir & de sentir les choses. Delà tant de difference entre les stiles des differens Auteurs. Les manieres d'appercevoir le même fonds de pensée varient à l'infini.

De-là il s'ensuit encore qu'une pensée differemment renduë par deux Auteurs n'est plus la même pensée. Il n'y a de commun à ces deux Auteurs qu'un certain fonds, qui ne fait pas toûjours le mérite de la pensée, parce qu'il est quelquefois commun à tout le monde, ou que du moins il n'est pas neuf. Alors c'est ce qu'on ajoûte à ce fonds qui rend la pensée fine, délicate, noble, brillante, &c. mais on ne l'y ajoûte qu'en pensant & plus & autrement. En un mot il n'y a point de mots dans une même Langue, & à plus forte raison il n'y a point de phrases parfaitement synonimes. Que quelqu'un dise que le mérite d'une pensée qui

plaît au point de paroître nouvelle, quoiqu'elle soit commune dans le fonds, consiste dans l'expression, peut-être l'entendra-t-on bien; mais il ne s'exprimera pas avec cette exactitude philosophique que desiroit M. l'Abbé de P. Voilà à quoi se reduisent ses prétendus paradoxes sur l'éloquence. Bien loin d'aimer les disputes & les chicanes, il ne cherchoit qu'à les terminer par des définitions justes & précises, & c'en est en effet le seul moyen. Ce qu'on peut lui reprocher avec raison, c'est un excès de vivacité qui dégénere presqu'en colere. Un Philosophe devroit être plus modéré; il seroit plus utilement Philosophe.

Pour faire connoître le stile de notre Auteur à ceux qui n'auroient encore rien lû de sa façon, nous choisirons les avis qu'il fait donner à un jeune homme sur le stile même par un *Rheteur* ordinaire, & ceux qu'il croit qu'il faudroit plûtôt lui donner.

Il suppose que ce jeune homme va consulter un Critique de profession sur un Discours qu'il a composé pour le prix de l'Académie Françoise, & que ce Critique lui parle en ces termes:

»Votre façon d'écrire, Monsieur, » n'est pas continuement noble, vi» ve & animée. Donnez-moi votre » manuscrit. Tenez, voilà une » page entiere qui est écrite avec » une souveraine noblesse. Puisque » vous avez la clef des expressions » magnifiques, pourquoi vous ar» rive-t-il quelquefois d'en em» ployer de basses? Cette phrase, » par exemple, n'est rien moins » que noble. Elle est tissuë d'ex» pressions basses & communes. En » voici une autre qui pêche par » l'excès contraire; les expressions » en sont trop fastueuses. Plus loin » nous trouverons une période » confuse & mal arrondie; la voi» là. Il faut la rendre un peu moins » nombreuse, & la faire marcher » avec plus d'ordre & de précision.

M. l'Abbé de P. n'est pas tout-à-fait content de ces avis. Le Critique a le goût fort bon, dit-il, mais son goût n'est pas éclairé. Or pour être utile à qui nous consulte, il ne suffit pas d'avoir un certain goût de comparaison, d'habitude, & d'instinct: il faut sçavoir rendre raison de ses propres impressions, & développer clairement ce qu'il y a de défectueux dans les endroits dont on est blessé. Voici donc comme notre Auteur croit que le Critique auroit dû parler au jeune homme.

» Votre façon de penser, Mon» sieur, n'est pas continuement » noble, vive, & animée. Vous » avez d'abord monté votre génie » au ton qu'exigeoit votre sujet: » mais je m'apperçois à la seconde » page de votre ouvrage, que ce » ton commence à baisser. Puisque » votre génie sçait enfanter le » grand, ne recevez rien de lui » qui soit ignoble. Cette phrase me » blesse; pourquoi? parce qu'elle » ne m'offre que des idées commu» nes, des sentimens vulgaires. En » voilà une autre qui me choque

» par la raison opposée ; elle me » presente des idées dont le faste » outré dégénére en petitesse. Dé- » composez-moi cette longue pé- » riode ; elle me fatigue, parce » qu'elle renferme une pensée trop » vaste. Elle me presente à la fois » un trop grand nombre d'idées, » conçûës dans un mauvais ordre. » J'ai peine à saisir, du premier » aspect, tous les rapports qui sont » entr'elles. N'ayez aucune inquié- » tude sur votre stile ; je vous ré- » pons de lui ; vous sçavez votre » langue. Chaque signe viendra » s'offrir de lui-même à son idée. » Faites seulement subir à vos pen- » sées le plus rigoureux examen. » Quel que soit le sujet sur lequel » vous vous proposiez d'écrire à » l'avenir, voici la liste de vos de- » voirs. Méditez à loisir sur votre » matiere. Faites parcourir à votre » génie tous les Pays qu'elle em- » brasse. Agacez votre imagina- » tion, pour en tirer continue- » ment des idées neuves ; & sur- » tout prenez garde à bien saisir les » véritables rapports de ces idées » entr'elles, pour ne tomber dans » aucun faux jugement. Excitez » dans votre ame des sentimens » dignes des objets qui l'affectent ; » votre ouvrage est fait, *&c.*

Il est certain qu'il y a du feu, de la vigueur, & beaucoup d'esprit dans cette maniere d'écrire. Surtout elle est originale. Cependant toute singuliere qu'elle est, elle étoit naturelle à M. l'Abbé de P. Elle n'étoit point en lui le fruit de la recherche & du travail. Il parloit comme il écrivoit, & parloit avec une facilité merveilleuse.

On pourra contredire quelques-unes de ses idées sur l'éducation des enfans. Par exemple, il ne veut pas que les premieres années soient employées à l'étude des Langues & des mots. Celles des Sciences & des choses lui paroît plus pressée, plus convenable même à l'active curiosité de l'enfance. Tout, jusqu'aux amusemens de cet âge, décele le desir de sçavoir ; il faut donc tirer parti de ce desir. Il faut offrir des idées à une ame qui n'en a point encore, & qui est avide de s'en remplir L'enfant, en s'instruisant de la sorte, apprendra parfaitement sa Langue naturelle. Après cela qu'on lui enseigne les autres Langues, le Latin, le Grec, l'Hébreu même, s'il est destiné à l'Eglise. Il y fera plus de progrès dans deux ou trois années, que l'on n'en fait pour l'ordinaire dans tout le long cours des humanitez. On ne manqueroit pas d'exemples pour appuyer les raisons qui prouvent la bonté de cette méthode. Ce qu'on objecte que les enfans n'ont guéres que de la mémoire, est peu solide. Si on les exerçoit plus du côté du jugement, on leur en trouveroit davantage. Mais la plûpart de ceux qu'on charge de leur éducation, s'accommodent bien mieux de la méthode commune. Elle est plus proportionnée à leur peu de capacité ; elle flate leur paresse ; ou du moins les laisse plus maîtres de leur tems.

La Dissertation sur le Poëme Epique

que a rapport à la Préface que Madame *Dacier* a mise à la tête de sa Traduction de l'Odissée d'*Homere*, Préface qui est elle-même une Dissertation sur le Poëme Epique. M. l'Abbé de P. examine la définition que cette Dame avoit donnée de ce genre de Poësie ; & il la combat sur plusieurs points. Cela lui étoit permis ; mais il falloit le faire avec moins de vivacité. Toutes sortes d'égards étoient dûs au rare mérite de Madame *Dacier*, au sexe qui donnoit un nouvel éclat au mérite. D'ailleurs M. l'Abbé de P. avoit devant les yeux un si beau modelle de moderation & de politesse dans la personne de M. de la *Motte*. L'exemple d'un homme si tendrement aimé, si parfaitement estimé, devoit être bien puissant. Mais rien ne corrige un naturel impétueux.

Madame *Dacier* définit le Poëme Epique *un Discours en vers inventé pour former les mœurs*, &c. M. l'Abbé de P. a reservé pour la fin de sa Dissertation l'examen de la question s'il est effectivement necessaire que les Poëmes soient en vers. Madame *Dacier* avoüe qu'*Aristote* a prétendu que *le Poëme Epique se sert du Discours en vers, ou en prose*. Aussi convient-elle, & elle avoit interêt d'en convenir, que l'*Iliade & l'Odissée ne cessent pas d'être des Poëmes Epiques dans les traductions en prose. Mais*, ajoûte-t-elle, *l'experience a prouvé que les vers lui conviennent davantage*, &c. C'est ce que combat son adversaire; & comme la dispute sur la prose & les vers s'est encore renouvellée depuis quelque tems, nous croïons qu'on lira avec plaisir ce morceau de sa Dissertation. Cependant son feu l'emporte ; il va trop loin ; & l'on trouvera quelques idées dans cet endroit de son Ecrit, que n'adopteroient pas tous ceux qui dans le fonds & quant à l'essentiel, pensent comme lui sur le sujet en question.

Cet essentiel, c'est que tous les genres d'écrire traités jusqu'à present en vers, peuvent l'être heureusement en prose, & qu'il faut laisser aux Auteurs la liberté de chosir entre ces deux Langages. Par là seront multipliées nos richesses. Le talent de la Tragédie, de l'Epopée, &c. ne sera plus un talent perdu pour celui qui n'est que prosateur.

» Je soûtiens (dit M. l'Abbé de » P.) que la prose a droit sur tous » les genres d'Ouvrages indistinc» tement.... J'ose penser que la » prose & les vers n'ont par eux» mêmes aucun ton déterminé, & » qu'ils le reçoivent des sujets dif» ferens sur lesquels ils s'exercent. Et plus bas s'adressant au Poëte Héroïque ; ce n'est point de l'art des vers, lui dit-il, que vous empruntez le droit de me parler avec tant de pompe & d'élevation, c'est de la grandeur de l'action que vous célébrez.

Il ne s'agit donc pas d'abolir les vers, mais de faire entrer la prose en partage de leurs droits. Il s'agit, non de substituer, mais d'ajoûter un usage à un autre, non de dimi-

nuer nos plaisirs, mais de nous en procurer de plus d'une espece. Voïez la Lettre de M. l'Abbé T. sur M. de la M. *pag.* 25. & le Journal des Sçavans 1737. Fevrier, art. 6.

Dans sa *Dissertation sur les Langues*, M. l'Abbé de P. entreprend de justifier la Langue Françoise sur l'uniformité de ses constructions, uniformité qui lui avoit été reprochée par M. de *Fenelon* Archevêque de Cambrai, & par le P. du *Cerceau* Jesuite. On ne sçauroit nier que cette uniformité n'ait ses inconveniens. Mais, selon notre Auteur, il y a un avantage qui les compense tous. C'est la clarté qui résulte de ce que dans l'arrangement des mots, la phrase Françoise suit l'ordre naturel des idées. La Langue Latine au contraire se permet les inversions *les plus violentes*; & ceux à qui cette Langue est la plus familiere, ne laissent pas d'être un peu embarrassés & fatigués par ces inversions, quand les phrases ont une certaine longueur. M. l'Abbé de P. en cite des exemples. Mais il faudroit montrer, que les Romains éprouvoient aussi cet embarras & cette fatigue. S'il n'y a de la peine que pour nous, à qui une Langue morte, comme la Langue Latine, ne peut jamais devenir aussi familiere que notre Langue naturelle, l'objection est sans force. Notre Auteur observe donc que les Romains n'employoient *les constructions*, ou plûtôt les inversions *excessivement violentes*, que dans les harangues *fastueuses*, & autres Ouvrages appartenans à la haute éloquence. L'importance & la singularité des matieres que l'Orateur traitoit dans ces sortes de discours, lui étoient garans de l'attention de son auditoire. Mais » dans les Ouvrages moraux & philosophiques, » dans les Ouvrages familiers, tels » que les Epîtres, enfin dans les » Ouvrages destinés au délassement » & à la joye, comme les Comé» dies, les Latins ne s'écartoient » guéres de l'ordre que la nature » assigne aux idées; ce qui prouve » que le desordre des constructions » dans les Ouvrages fastueux, exi» geoit d'eux une attention labo» rieuse & fatiguante.

La richesse des Langues fait un des articles de cette Dissertation. M. l'Abbé de P. croyoit que la Langue Françoise est du moins aussi riche que la Gréque & la Latine; & en effet cela suit de l'opinion dans laquelle il étoit que nous valons du moins les Grecs & les Latins. La richesse d'une Langue est toûjours proportionnée à la mesure d'esprit & à l'étendue des connoissances du peuple qui l'a formée & qui la parle.

Nous ne dirons qu'un mot de la Lettre de notre Auteur à M. du *Freny* sur une de ses Comédies. Pour bien entendre les réfléxions qu'il fait sur cette Piece, il faudroit l'avoir fort presente. Mais nous ne pouvons nous empêcher d'observer que cette Lettre donne une idée bien avantageuse de la généreuse franchise & de la parfaite probité de M. l'Abbé de P. Il étoit souvent & utilement consulté par

plusieurs Auteurs; car il montroit beaucoup de goût dans l'examen des Ouvrages des autres, quoiqu'il en paroisse moins dans ses propres Ouvrages que d'esprit & de génie. Ces deux choses ne se contredisent point. Mais aux lumieres étoit jointe une entiere sincerité. » On » doit, *dit-il*, aux Auteurs l'aveu » naïf des sentimens qu'on a é- » prouvés à la lecture de leurs Pie- » ces. Il est vrai que la plûpart ne » veulent que des applaudissemens. » .... Il n'importe; disons toû- » jours ce que nous sentons. J'aime » mieux recevoir une injustice d'un » ami, que d'en commettre une à » son égard. Mais de même que je » veux qu'on ait le courage de bla- » mer un mauvais Ouvrage, au » péril de s'aliener l'Auteur, je » voudrois qu'on osât loüer haute- » ment une Piece dont on a été » bien affecté. Je voudrois qu'on » n'hésitât pas à se mettre, pour » ainsi dire, de moitié du pé- » ril avec elle...... Mais peu de » gens veulent courir le péril de » voir leur propre goût démenti » par la voix publique.... Je ne » me sai point mauvais gré de n'ê- » tre pas si politique. Je ne suis » point effrayé du danger qui naît » du devoir; & après tout quel » est le danger? Quand il me seroit » arrivé de trouver bon un Ouvra- » ge que le public auroit en suite » jugé mauvais, il n'y auroit pas » grand mal à cela; & j'ose assu- » rer que je serois en ce cas moins » mécontent de moi, que si, dissi- » mulant lâchement mon estime, » je m'étois épargné cette espece » d'humiliation.

M. l'Abbé de P. tel qu'il se peint ici, & le portrait est fidelle, n'étoit-il pas bien estimable? N'étoit-il pas même plus aimable, malgré toute sa vivacité, que ces hommes doucereusement faux, dont l'interêt & la vanité reglent tous les discours? Un homme vrai, trop vrai même, mais au fond d'un excellent caractere & d'un commerce sur, ne peut manquer d'être aimé & recherché. Au moins le sera-t-il de tous ceux qui lui ressemblent; & ce sont sans doute les amis les plus précieux pour lui, si ce ne sont pas toûjours les plus utiles.

Nous ne croyons pas necessaire d'entrer dans aucun détail sur les autres Ecrits qui composent ce Recueil: on en peut juger par ceux dont nous venons de rendre compte; & d'ailleurs cet Extrait n'est peut-être déja que trop étendu. Nous avoüons qu'ayant connu particulierement l'Auteur, nous avons pris beaucoup de plaisir à nous occuper de ses Ouvrages. Ce n'est pas que nous n'y reconnoissions bien des défauts. Mais il nous paroît aussi qu'on les a critiqués avec trop de rigueur.



L'ARISTIPPE MODERNE. A Paris, au Palais, chez Gregoire-Antoine *Dupuis*, Grand'Salle du Palais, au S. Esprit. 1738. vol. *in*-12. pp. 424. L'Epître, la Préface & les Tables, pp. 42.

IL y a eu dans l'Antiquité plusieurs Ariſtippes. Le premier eſt Ariſtippe de Cyrene, ancien Diſciple de Socrate, Auteur d'une Secte de Philoſophes nommés Cyréniens, qui admettoient pour principes, deux mouvemens de l'ame, la douleur & le plaiſir; appellant le plaiſir un mouvement de douceur, & la douleur un mouvement de violence. Cet Ariſtippe fréquentoit les Cours des Princes, & ſur-tout, celle de Denis le Tyran; il ſe nourriſſoit fort délicatement, & répondoit à ceux qui l'en blâmoient, que s'il y avoit du mal à ſe nourir de la ſorte, l'uſage ne ſeroit pas de le faire les jours de Fêtes. C'eſt par oppoſition au ſurnom d'Ancien, donné à cet Ariſtippe, que l'Auteur du Livre dont il s'agit a nommé le ſien l'Ariſtippe moderne.

Le ſecond Philoſophe de ce nom, a été Ariſtippe le Jeune, petit fils du premier, & l'un des plus illuſtres défenſeurs de la Secte Syréniaque.

Diogéne de Laërce qui a écrit la vie d'Ariſtippe l'ancien, parle de deux autres Philoſophes de ce nom, l'un qui avoit écrit l'Hiſtoire d'Arcadie, l'autre qui étoit de la nouvelle Académie. Pline fait mention d'un Peintre excellent, de ce nom. Liv. 3. Chap. 4. & 10.

Tels ſont les prédéceſſeurs de l'Ariſtippe moderne qui paroît aujourd'hui, cet Ariſtippe moderne eſt un Livre de Morale, & d'une morale accommodée aux mœurs de ce ſiécle.

L'Ouvrage eſt diviſé en 4 Parties, on y traite 1°. du commerce du monde, 2°. de la Fortune, 3°. des engagemens, 4°. de ce qui fait le contentement de l'eſprit.

L'Auteur, avant que d'entrer dans aucun détail de ce qui regarde le commerce du monde, & la maniere dont un homme ſage doit s'y comporter, caracteriſe en général, les differens âges de la vie, les profeſſions & les emplois.

Nous extrairons quelques endroits de chaque Partie, pour donner une idée générale de l'Ouvrage.

Commerce du monde. Premiere partie : ſous ce titre eſt compris tout ce qui eſt avantageux ou nuiſible dans le commerce du monde. Voici de quelle maniere l'Auteur caracteriſe à ce ſujet, le vrai & le faux Sçavant.

» Timothée, vrai Sçavant, eſt » perſuadé qu'il ne ſçait que peu » de choſe, & lorſqu'il compare » ſes connoiſſances avec celles qui » lui reſtent à acquerir, il croit ne » ſçavoir rien. Parvenu au plus » haut degré de ſcience, il ſe » trouve comme ſur le ſommet » d'une montagne élevée, d'où il » découvre une infinité d'objets » qui le frappent, & qu'il ne peut

» démêler. Il eſt humble, docile; » il ſe défie de ſes propres lumie» res.

» Chryſippe ou le faux Sçavant, » eſt orgueilleux, opiniâtre, déci» ſif, préſomptueux, rien n'eſt à » couvert de ſa cenſure, pleine » d'amertume. Tout heureux ta» lent eſt ſûr de lui déplaire, & » d'émouvoir ſa bile chagrine. Si » vous allez le conſulter ſur un » Ouvrage, il vous reçoit d'abord » avec un ſouris convulſif. Vous » lui faites, *dit-il*, bien de la gra» ce de tenir compte de ſon juge» ment, (& c'eſt la vérité) mais » bien-tôt il vous arrache l'Ecrit » des mains. Il ne le lit pas, il le » dévore des yeux. Je trouve ici, » *vous dit-il*, peu de mauvais & » beaucoup de bon (c'eſt une mar» que que l'Ouvrage lui déplaît en » tout) ou bien il fronce les four» cils, & faiſant une grimace dé» daigneuſe; voilà, s'écrie-t-il, un » endroit qui eſt foible, celui-ci eſt » fade, celui-là eſt ſot, cet autre » eſt impertinent: votre Ecrit eſt » miſerable. Il vous le jette alors » au nez avec une eſpece de fureur. » Chryſippe eſt l'Attyla des Au» teurs, & de tous ceux qui ont » envie d'écrire; du moins eſt-il » vrai qu'à l'exemple de l'Aſne re» vêtu de la peau du Lion, il s'eſt » s'eſt fait redouter aſſez long-tems. » Mais depuis qu'il a montré ſes » oreilles on le dédaigne, & les » ânes eux-mêmes, qui le recon» noiſſent pour leur confrere, » s'en divertiſſent & ſe le ren» voyent.

» S'il peut s'approprier le travail » d'autrui ſans qu'on reconnoiſſe » ſon plagiariſme, il s'en orgueil» lit comme un Goujat revêtu de » la dépoüille d'un Officier. C'eſt » un Frélon qui ne travaille point, » mais qui pille le miel des Abeil» les, & ne leur laiſſe tout au plus » que la cire. Chryſippe enfin croit » ne rien ignorer, parce qu'il ne » voit & n'imagine rien au-delà de » ſa portée, qui ne s'étend pas fort » loin.

» Les Sciences, comme les armes, » ont leurs Héros & leurs Fanfarons. » La docilité, la prudence, la » modération caracteriſent le vrai » mérite, quelque part qu'il ſe » trouve.

Voici le portrait d'un Intendant de province. (Fortune, ſeconde Partie) *ſous ce titre ſont compris la Fortune en général, fortune dans l'épée, fortune dans la Robbe, & fortune dans le commerce.*

» Fauſte, à qui ſon mérite & ſa » probité ont fait obtenir l'Inten» dance d'une Province, y ſoûtient » cette même réputation de vertu » que perſonne ne lui conteſta ja» mais. Il y tient une conduite qui » ſans préjudicier aux interêts du » Prince, le rend agréable, aima» ble, cher aux peuples. Il a trou» vé un ſecret inconnu à beaucoup » d'autres. Ce ſecret conſiſte à ne » rien négliger des interêts du » Prince, ſans ſe rendre odieux au » ſujet. Un fond de déſintereſſe» ment & d'équité le lui a fourni. » Fauſte a une parfaite connoiſſan» ce de la Province ſur laquelle il

» a inspection. Il sçait ce qu'elle » peut & ce qu'elle ne peut pas, » les commerces qui l'enrichissent, » & ceux qui l'épuisent. Il facilite » les uns, & empêchent les autres, » il pénétre le génie des peuples, » & il entre dans la distinction » particuliere de ceux qui ont le » plus de crédit, afin de connoître » les services que le Prince en peut » tirer dans l'occasion. Il leur rend » à la Cour, les bons Offices que » leur zéle & leur fidélité ont » droit d'en attendre. Fauste appor- » te une diligence exacte à la » prompte expedition des affaires, » & en rend un compte fidelle au » Ministre. Il remplit les fonctions » de sa charge avec une fermeté in- » ébranlable. Sa vigilance prévient » tout ce qui pourroit apporter du » trouble & du retardement au ser- » vice public, & sa sagesse y trou- » ve les remedes les plus convena- » bles. Insensible aux attrais de » l'or, comme à celui des plaisirs, » l'interêt de l'Etat est l'ame qui le » fait agir. Il soûtient sa dignité » avec splendeur, & cette splen- » deur doit tout à la gravité, rien » à l'orgueil ni au faste. Il a l'abord » aisé, l'oreille patiente, l'accueil » doux & engageant. Il est toûjours » prêt à faire plaisir, tant que son » devoir n'y est pas interessé; en » sorte que lorsque le tems sera » venu de recompenser ses succès » par des places plus distinguées, » la Province ne le verra partir » qu'avec douleur, & le regrettera » long-tems si son successeur ne lui » ressemble pas.

L'Auteur parlant de la fortune dans l'épée, caracterise entre autres, le poltron, le faux brave, avec des traits aussi naturels que singuliers. Il s'étend sur ce qui concerne les moyens convenables à l'homme d'épée, pour s'avancer, & il fait voir que si la prudence & la moderation ne sécondent pas sa bravoure, c'est en vain qu'il se flatte de parvenir.

Troisiéme partie, sous ce titre sont compris, l'amour, le mariage, & les amis. Notre Auteur commence par ce qui regarde l'amour. Il fait d'abord sentir la difference des amours. Il dit que la premiere passion qui attaque le cœur d'un jeune homme, & qui le produit dans le monde, c'est l'amour. En vain, ajoûte-t-il, Pallas le couvre de son Egide; si le temperament ne se met entre deux, le bouclier de cette sage Déesse ne se trouve pas d'une trempe assez fine pour repousser les traits que la beauté soûtenue de l'art, sçait lui lancer. La morale, les préceptes peuvent tenir bon quelque tems, mais enfin cette crainte qu'une longue dépendance a rendue comme naturelle au jeune homme, s'évanoüit insensiblement, la timidité se change peu à peu en liberté, la liberté en hardiesse, & celle-ci en témérité.

» Hylas, au sortir du Collége » & de l'Académie, s'est trouvé au » milieu des femmes comme un » papillon au milieu de plusieurs » flambeaux. Le papillon en a peur » d'abord. Ensuite il s'en approche, » la lumiere, la chaleur le réjoüis,

» sent. Il y brûle l'extrémité de son » aîle. Cet accident ne le rebute » point. Il vole à celui-là, il re- » vient à celui-ci; enfin il tourne » tant de fois autour de ce feu, » qu'on le voit s'y consumer, & » tomber par terre, dépoüillé de » tout ce qui servoit à l'élever.

Après cette peinture, l'Auteur entre dans le détail de toutes les extravagances que l'amour fait ordinairement faire aux Amans, & il les caracterise toutes avec des traits convenables. Il prescrit ensuite, des remedes contre cette passion.

Comme le mariage est assez souvent une suite de l'amour, l'Auteur traite cette matiere immédiatement après avoir parlé de l'amour. Il examine dans cet article, si le mariage a des inconvéniens, de quelle nature sont ces inconvéniens, si on peut les éviter, s'il y a du remede, si c'est un avantage que de se marier?

Si l'on considere le mariage du côté de l'abus, qui s'en fait ordinairement; il est, dit notre Auteur, » le filet à prendre les dup- » pes, il est la chausse-trappe de » l'interêt, il est le voile du desor- » dre, & le contrat d'adoption, » de quantité de fruits illégitimes. » . . . . On dit communément, » *ajoûte-t-il*, que le mariage est le » but d'un amour raisonnable » mais qu'on ne s'y trompe pas, » combien y en a-t-il, qui conduits » par cet amour, prétendu raison- » nable, ont fait autoriser par les » loix de l'Eglise & de l'Etat, la » plus grande sottise qu'ils ayent » jamais faite en leur vie?

Nous serions trop longs si nous voulions exposer au jour, tous les portraits qui remplissent cet article, & qui font voir jusqu'où va l'abus que l'on fait de la chose du monde la plus importante.

De cet article, l'Auteur passe à celui des amis, il se demande à lui-même, s'il y a de vrais amis? quelles qualitez doivent avoir ceux qui se donnent pour tels, à quelles marques on peut les connoître? Si pour en avoir, il faut être pauvre ou riche, dans la bassesse ou dans l'élevation? s'ils sont aussi rares qu'on le dit?

Qui peut, dit-il, s'assurer de la fidélité d'un ami? Par où distingue-t-on le faux d'avec le véritable? Ne comptez point, répond-il, sur un homme qui n'a pas une sincere probité; comptez peu sur celui qui a besoin de vous; & encore moins sur celui dont vous avez besoin.

» C'est une coûtume, *poursuit-il*, » de se plaindre de la rareté des » amis, comme on se plaint de la » rareté de l'argent, avec cette dif- » ference que ceux qui veulent fai- » re croire qu'ils n'ont point d'ar- » gent, en ont souvent beaucoup, » & que ceux qui avoüent n'avoir » qu'un petit nombre d'amis, n'en » ont souvent point du tout.

Dans la quatriéme & derniere partie, l'Auteur parle du *contentement d'esprit*, il comprend sous ce titre les adversitez, les richesses, & la prosperité. Il examine en quoi

consiste le vrai contentement d'esprit, & pour cela il s'attache d'abord à démontrer que les adversitez n'y sont pas si contraires qu'on se l'imagine.

Ce n'est point, remarque-t-il, un paradoxe, ni une vérité de pure spéculation, de dire, comme on fait d'ordinaire, que l'adversité est bonne à quelque chose; c'est une maxime constante, dont l'experience seule peut faire sentir l'utilité.

» Un homme qui a vécu, & qui » est mort dans la prosperité, n'est » le plus souvent, *observe-t-il*, » qu'un sot, dont la providence, » pour ainsi dire, n'a sçu que faire. » Elle tient envers les hommes, » une conduite à peu-près sembla» ble à celle que les Medecins tien» nent envers leurs malades, à qui » ils accordent tout quand ils n'en » esperent plus rien.

» Un homme croupiroit dans » une lâche indolence, s'il n'étoit » reveillé par les traverses. Une » longue continuation de prospe» ritez énerve le cœur, & lui don» ne une insuportable présomp» tion.

Antoine, avant son malheur, étoit précisément ce qu'il n'est pas aujourd'hui, fier, superbe, altier, dédaigneux, cruel, *&c.*

L'Auteur, après avoir caracterisé la véritable & la fausse constance, après avoir montré combien peu on doit compter sur la fortune, passe à l'article des richesses, qu'il prouve être plus contraires que favorables au vrai contentement de l'esprit.

» La richesse, *dit-il*, consiste à » ne manquer de rien, & non à » posseder beaucoup d'or & d'ar» gent, or celui qui ne desire rien; » n'a besoin de rien, & celui qui » n'a besoin de rien n'est-il pas ri» che? La richesse n'a que deux de» grez, le necessaire & le com» mode, si l'on a le premier on » doit être tranquille. Du second, » à la superfluité & à l'inquietude, » il n'y a qu'un pas.

Voici comme il caracterise l'opulent: » Théramene habite un » Hôtel qu'il a fait bâtir à grands » frais. Hôtel superbe & digne de » loger seulement un Demi-Dieu. » Chez lui l'argent ne se compte » point, on le pese, ou on le me» sure. Un de ses repas ordinaires » suffiroit pour nourrir soixante » familles, & un de ses mets pour » faire vivre un honnête homme » pendant une semaine entiere. » Vous ne pourriez faire le dénom» brement de ses terres & de ses » maisons sans reprendre haleine » au moins dix fois. Le moindre » de ses équipages est un Palais » ambulant, où l'or, l'argent, & » l'azur se disputent l'éclat. Sa per» sonne, ou plûtôt ce qui couvre » sa personne, a encore quelque » chose de plus brillant. Il porte à » son doigt, le patrimoine de plu» sieurs Bourgeois des plus aisés. » Ses poches sont autant de trésors » qui renferment une infinité de » riches & curieuses bagatelles. Il » entretient quarante Valets, & » nombre de Laïs qui lui vendent » bien cher des repentirs. Théra» méne est opulent.

Les

Les portraits de l'ambitieux, de l'avare, de l'homme nouvellement enrichi & du voluptueux méritent d'être vûs, & nous y renvoyons.

On peut juger de l'Ouvrage par ces légers échantillons.

LE ME'CHANISME, OU *LE NOUVEAU TRAITE' DE l'Anatomie du globe de l'œil, avec l'usage de ses differentes parties, & de celles qui lui sont contigues. Orné de planches gravées en taille-douce. Dédié à M. le premier Medecin du Roi. Par Jean Taylor, M. D. Oculiste du Roi de la Grande Bretagne.* QUI DAT VIDERE DAT VIVERE. A Paris, chez Michel-Etienne *David*, Libraire, Quai des Augustins, à la Providence. 1738. Volume *in*-8°. pag. 387.

L'AUTEUR de ce Traité le commence par un éloge de la vûë. Il dit d'abord à ses Lecteurs que *de tous les sens, le plus précieux & le plus necessaire à l'homme, c'est au sentiment de tout le monde, celui de la vûë.* Que *c'est lui qui peint à notre ame le charmant spectacle & l'agréable varieté des objets que la nature presente à nos yeux.* Puis il demande *si ce n'est pas lui aussi qui contribue non seulement à nous faire goûter les douceurs de la vie, mais encore à fournir à nos besoins les plus pressans?* Il ajoûte qu'*avec raison, un ancien fait entendre dans ses Ecrits, que la privation de cet organe, doit être aussi insuportable que la mort, & que nous devons la même reconnoissance à celui qui par son art nous rend la vûë, qu'à celui même qui nous a donné la vûë.*

Après quelques autres réfléxions communes que fait notre Auteur pour montrer combien l'organe de la vûë doit être cher, il dit qu'il *semble* cependant *que la nature ait pris, pour ainsi dire, des soins moins particuliers de ce sens que des autres, soit par la multitude des incommoditez qui peuvent l'attaquer, à tout instant, soit par la difficulté de trouver des remedes, qui le retablissent*, &c.

M. Taylor dit ici que cette difficulté est cause que l'on voit si peu de personnes s'appliquer à connoître la nature des maladies de l'œil, & les moyens d'y remedier, mais que pour lui, c'est cette difficulté même qui l'a encouragé à s'y appliquer. Il avoüe que les *anciens ont parlé sur cette matiere*, mais il soûtient qu'ils n'ont fait qu'ébaucher l'Ouvrage, qu'à la vérité on a vû de nos jours, d'excellens Maîtres en Chirurgie s'adonner particulierement à cet art, mais *que soit par prévention pour l'antiquité, soit par défaut d'experience; ils ont laissé dans les ténébres bien des véritez & des principes, qu'il est important de produire au grand jour.*

Si l'on en croit notre Auteur, *ce sont ces raisons qui l'ont obligé à presenter au public, dans cet Ouvrage, quelques connoissances qu'il a*, dit-il, *acquises dans les maladies de l'œil, & dans la vertu des remedes qui les guerissent*, connoissances qu'il assure *ne devoir qu'à un travail pénible*,

qu'il n'a point interrompu depuis sa plus tendre jeunesse, & à une experience soûtenue par des operations sans nombre, qu'il a faites dans les differentes parties de l'Europe.

Il avertit au reste que *pour ne point se flatter témérairement dans ses nouvelles découvertes, il a cherché avec le plus d'exactitude qu'il lui a été possible, les Ecrivains qui ont traité ces matieres, & que pour en tirer des connoissances solides & avantageuses, il a comparé leurs sentimens sur la cause & la nature des differentes maladies, avec ces mêmes maladies, à mesure qu'elles se sont presentées, & qu'après un mur examen il s'est écarté d'eux quand il les a trouvé contraires à la vérité & à l'experience.*

M. Taylor, après ces avertissemens, reconnoît que bien des gens *regarderont ses prétenduës nouvelles découvertes, comme des idées chimériques, ses démonstrations, comme un grand verbiage qui ne dit rien, & assureront que l'on trouve dans ses operations, plus de hardiesse que de prudence.*

Mais tous ces gens-là lui paroissent des ignorans, ou des personnes que la jalousie aveugle. Pour ceux qui ne cherchent que la vérité, *il prétend qu'ils la reconnoîtront dans son ouvrage, qu'ils la verront regner & dans les raisonnemens suivis dont il soûtient toutes ses démonstrations, & dans la méthode qu'il dit avoir inventée pour toutes les maladies suivant les régles qu'il observe pour operer. Qu'enfin dans toutes les découvertes dont il dit que son Livre est rempli, pour conduire l'homme à la connoissance de tout ce qui y est avancé, il ne veut se servir que des lumieres de la raison & du succès de la plus longue experience. Voilà les seules armes, qu'il promet d'employer pour triompher de ses ennemis.* Quant à ce qui regarde le plan de son Ouvrage, le voici comme il le donne.

Il contient, dit-il, *une description optique de la vûë, une description de ses differens phénoménes, & une explication de la vraye cause du strabisme, & des mouches volantes, avec une démonstration du vrai siége de la cataracte, & du Glaucome & une description exacte des nouvelles operations de l'Auteur, où l'on fait voir qu'on peut non seulement les faire en tout tems, mais avec beaucoup moins de danger & plus de certitude, que par la maniere ordinaire. On y ajoûte*, poursuit-il, *cent questions qui tendent à décider si c'est la choroide, ou bien la rétine qui est l'organe immédiat de la vûë, avec des observations sur la cause & la nature des differentes especes de goûte sérene. On y trouve aussi*, continue-t-il, *une description de toutes les maladies du globe de l'œil, & de ses parties contiguës, avec un Catalogue des Auteurs qui ont écrit sur le méchanisme & les maladies de l'œil.*

Tel est l'avis de l'Auteur sur son Ouvrage. Il ne nous reste plus qu'à en citer des exemples. Nous nous contenterons d'en rapporter seulement quelques-uns.

Pour ce qui regarde la *description optique*, dont il parle, elle commence par celle des orbites,

des yeux ; & cette description des orbites, compose le premier Chapitre que voici tout entier, car il n'est pas bien long.

» Les orbites des yeux sont deux » cavitez piramidales ou coni- » ques, composées chacune, de » sept os ; sçavoir, l'os frontal, » l'os sphénoïde, l'os Ethmoïde, » l'os maxillaire superieur, l'os de » la pometre, l'os ungnis, & l'os » du palais. Le fond de chaque or- » bite est percé par le trou optique » de l'os sphénoïde, & la partie » externe voisine de ce trou, est » percée de deux fentes appellées » fentes orbitaires, l'une superieu- » re, l'autre inférieure.

» La concavité de chaque orbite » est couverte d'une membrane, » qui continuée de la dure-mere, » entre d'un côté par la fente or- » bitaire inferieure, & de l'autre » par le trou optique de l'os sphé- » noïde & communique avec le » périoste de la base du crâne, par » la fente orbitaire inferieure. Leur » situation est à peu-près comme » celle de deux cônes couchés la- » téralement à côté l'un de l'autre, » de façon que leur pointe s'ap- » proche, & leurs côtez opposés » sont obliques au regard l'un de » l'autre.

Voilà mot à mot, tout le premier Chapitre du Livre. Vient ensuite le second, où l'on fait la description des paupieres ; puis le troisiéme, où l'on traite de leurs muscles ; après quoi l'on employe un grand nombre de Chapitres à décrire les membranes & les muscles de l'œil, la structure générale du globe de l'œil & de ses parties tant solides que liquides, soit vaisseaux ou autres, à exposer leur usage, à expliquer du mieux que l'on peut, la vision & les réfractions de la lumiere, ce que c'est que ces mouches qui semblent voltiger devant les yeux, jusqu'à quel point le crystallin est necessaire à la vision & autres questions qui composent plus de 50 Chapitres, dont les derniers sont employés à une description que l'Auteur fait en sa maniere, des maladies de l'œil & de ses parties contiques.

Nous ne sçaurions donner l'Extrait de tant d'articles, nous nous bornerons à celui qui concerne l'usage du crystallin pour la vision.

» Le pouvoir du crystallin pour » réfracter les rayons de la lumiere, » a occasionné, *dit notre Auteur*, » plusieurs Ecrivains tant anciens » que modernes, de croire qu'il » étoit indispensablement necessai- » re à la vision. C'est-à-dire que si » l'œil étoit privé de cette hu- » meur, toûjours prête à recevoir » ses rayons pour les réfracter » après qu'ils ont passé par la pru- » nelle, ils continueroient leur » chemin avec si peu de réfraction, » que leur foyer seroit au-delà de » l'organe, immédiat de la vûë. » Ainsi ils disent que la vision se- » roit fort indistincte sans l'assistan- » ce de cette humeur. *M. Taylor* » *dit sur cela qu*'on sera bien-tôt » convaincu que cette humeur n'est » pas essentielle à la vision, si l'on

» considere que les rayons réfléchis » du point de l'objet, qui entrent dans l'œil à travers la prunelle, passent à travers la cornée » & l'humeur aqueuse, c'est-à-dire » d'un *medium* rare dans un plus » dense, à travers d'une surface » sphérique, deviendront convergens après leur réfraction, si le » point est à une distance convenable de l'œil; Que par conséquent » supposant le crystallin ôté de » l'axe de l'œil, les rayons nonobstant passeroient à travers de l'humeur vitrée & aqueuse & peindroient l'objet sur l'organe immédiat de la vûë.

M. Taylor prétend outre cela, que *néanmoins ces rayons ne souffrant ainsi que deux réfractions considerées entre la densité de l'humeur aqueuse, & celle de l'humeur vitrée, il faut necessairement que l'objet soit peint sur l'organe immédiat de la vûë, beaucoup plus grand, & par conséquent beaucoup moins parfait que quand ils passent à travers le crystallin, car nonobstant que cette perte du crystallain soit remplacée en quelque façon, par le changement de la figure & longueur de l'axe de l'humeur vitrée, cependant les rayons réflechis de differens points de l'objet, n'étant pas suffisamment réfractés, il faut qu'ils tombent sur une surface plus étendue de l'organe immédiat de la vûë, & par conséquent representent l'image de l'objet imparfaite.*

Notre Auteur conclud de-là que le crystallin, à cause de sa densité & de sa figure, semble seulement necessaire pour recevoir une plus grande quantité de rayons, & *les en approchant plus près de la perpendiculaire, les faire tomber sur une surface plus petite de l'organe immédiat de la vûë, & par conséquent peindre l'image plus parfaitement.*

» Il paroît par-là, *continue M. » Taylor*, que l'humeur crystalline n'est pas indispensablement » necessaire à la vision, quoique » l'on puisse dire qu'elle est essentielle pour la rendre distincte, » & il est certain qu'un des grands » usages du cristallin à l'égard du » changement de la situation des » objets, est de les faire voir également bien à differentes distances, car puisque les rayons qui » sont réfléchis de differens points » des objets proche de l'œil, sont » beaucoup plus divergens que » ceux qui en sont éloignés, si » cette humeur conserve toûjours » une même distance de l'organe » immédiat de la vûë, il n'y auroit » qu'une distance déterminée, dans » laquelle on pourroit voir les objets distinctement, & si l'organe » immédiat de la vûë étoit à une » distance convenable pour recevoir exactement le foyer des » rayons paralléles, tant que le » crystallin conservera la situation » qu'il a dans ce cas, il n'y a point » d'objet qui puisse faire son impression distinctement sur l'organe immédiat de la vûë, que ceux » qui en seront bien éloignés. Au » contraire si le crystallin étoit situé de façon à envoyer les images des objets proches, sur l'organe immédiat de la vûë, lors-

» qu'ils feroient plus éloignés, les » rayons des pinceaux réfléchis de » chaque point de l'objet, feroient » réunis avant d'arriver fur l'orga- » ne immédiat de la vûë, & de- » venus divergens, repreſente- » roient une image confuſe. Ainſi » le cryſtallin conſervant toûjours » une même ſituation; il n'y auroit » de viſion diſtincte que quand les » objets feroient placés à une cer- » taine diſtance de l'œil.

Voilà en quoi conſiſte l'examen que fait notre Auteur, pour découvrir juſqu'à quel point le cryſtallin eſt neceſſaire à la viſion.

Nous croyons que cet exemple ſuffit pour donner une idée des explications de l'Auteur. M. Taylor tâche enſuite 1°. de démontrer que ce n'eſt pas le ligament ciliaire qui produit ces changemens de ſituation du cryſtallin, qui ſont neceſſaires pour faire voir les objets à diſtances differentes, mais que ce ſont les changemens qui arrivent dans la longueur de l'axe de l'œil. 2°. Il s'efforce de fixer le véritable ſiége de la cataracte & du glaucome, & de donner une deſcription exacte des nouvelles operations pour les differentes eſpeces de ces maladies, & de faire voir les avantages qu'il croit que l'on tire lorſque la cataracte eſt abbatuë ſuivant ſa méthode. 3°. Il entreprend de rendre raiſon pourquoi les objets paroiſſent droits, quoique leurs images ſoient peintes renverſées ſur l'organe immédiat de la vûë, & pourquoi l'on ne voit qu'un ſeul objet avec les deux yeux, quoique chaque œil en particulier reçoive une image de ce même objet. 4°. Il expoſe ce qu'il penſe de la *double viſion* & du ſtrabiſme : 5°. Il eſſaye de montrer que les mouvemens de l'Iris ſervent à changer le diamétre de la prunelle : 6°. Il propoſe cent queſtions qui tendent à décider ſi c'eſt la rétine ou la choroïde qui eſt l'organe immédiat de la vûë. 7°. Il décrit de ſon mieux les maladies des canaux lacrymaux, celles des paupieres, celles de la cornée, celles qui *ſont compoſées de la cornée, de la conjonctive & de la tunique albuginée*; les maladies des Chambres poſterieures de l'humeur aqueuſe & de l'uvée; les maladies particulieres aux parties anterieures de la capſule du cryſtallin, celles qui ſont *compoſees de la cornée, de l'Iris, de l'Uvée & de la capſule du cryſtallin*. 8°. Il parle des maladies dans leſquelles le volume du cryſtallin eſt ou diminué ou augmenté; enfin des diverſes maladies de la rétine, de la choroïde, de l'uvée, du nerf optique, des maladies de l'humeur aqueuſe, & de celles de l'humeur vitrée.

Nous nous croyons obligés d'avertir que ceux qui voudront voir expliquées d'une maniere bien claire & bien phyſique, un grand nombre de matieres contenuës dans ce Livre, peuvent lire l'excellent Traité de M. Banieres *ſur la lumiere & les couleurs*, dont nous avons fait mention dans le Journal de Novembre 1737.

LETTRE SUR LES ELEMENS DE LA PHILOSOPHIE DE NEWTON. *

J'AI attendu, Monsieur, à vous rendre compte du Livre de M. de *Voltaire*, qu'il en parût une Edition un peu plus digne de l'Auteur & de l'Ouvrage; car il étoit presque impossible, & il eût été même très-injuste d'en juger par l'Edition d'Hollande, pleine de fautes qui sont souvent des contre sens.

Ce Livre perdroit trop dans un Extrait: c'est dans M. de V. qu'il faut lire M. V.

Ainsi je me bornerai à vous dire mon sentiment sur quelques endroits de ce Livre, puisque vous l'exigés.

Il semble qu'il ne manquoit à la gloire de M. Newton que d'être plus connu. La plus grande partie du monde sçavant lui avoit rendu depuis long-tems ses hommages; mais sa Philosophie hérissée de calculs & d'algébre, étoit une espece de mistere auquel les seuls initiés avoient droit de participer; & M. de *Pemberton* qui a voulu rendre Newton accessible au commun des Lecteurs en Angleterre, est souvent aussi difficile à entendre que Newton même. Cette espece de miracle étoit reservée à M. de V. La Philosophie Newtonienne, la seule digne d'être étudiée, parce qu'elle est la seule prouvée, mise par lui, non pas *à la portée de tout le monde*, comme les Libraires Hollandois l'annonçoient, mais à la portée de tout Lecteur raisonnable & attentif, va nous découvrir un nouvel Univers.

Il me paroît qu'il y auroit eu plus d'ordre dans le Livre de M. de V. s'il l'avoit divisé en deux parties; car les 4 premiers Chapitres n'ont aucun rapport avec les douze derniers, si ce n'est que les uns & les autres roulent sur les découvertes de M. Newton.

J'aurois souhaité aussi que l'Auteur, ou plûtôt les Libraires eussent placé dans le corps de l'Ouvrage les augmentations qui sont à la tête de cette nouvelle Edition. Il me paroît que le Lecteur est un peu étonné de se trouver tout d'un coup dans la question la plus difficile de l'optique, pour la solution de laquelle il ne faut pas moins que la Métaphysique la plus recherchée. D'ailleurs c'est toûjours en lisant une espece de travail de rapporter ces éclaircissemens aux endroits pour lesquels ils sont véritablement des éclaircissemens. Il me semble au reste qu'il ne manque rien à ces augmentations que d'être à leur véritable place.

J'ai vû plusieurs personnes faire un crime à M. de V. de ces paroles par lesquelles son Livre commen-

* Cet Ecrit, qui est une espece d'Extrait du Livre de M. de *Voltaire*, nous a été envoyé pour être inseré dans ce Journal; & nous avons cru qu'on l'y verroit avec plaisir.

ce : *ce n'est point ici une Marquise ni une Philosophie imaginaire.* Je ne sçai si ces paroles désignent l'Auteur des *Mondes*, mais quand même elles le désigneroient, il suffit de lire les élémens pour voir que M. de V. a trop de mérite pour ne pas sentir celui de cet Auteur.

Il est important de remarquer que le stile des mondes, quelque grace qu'il ait dans la bouche de la Marquise, fatigueroit dans un Ouvrage de plus longue haleine; & le judicieux Auteur de ce Livre charmant n'y eut mis sans doute que de la clarté & de la précision, s'il avoit voulu descendre dans des détails plus approfondis.

J'ose même dire que les tourbillons, ces enfans de l'imagination sublime & hardie de *Descartes*, semblent se prêter aux graces du style, mais que des véritez sévéres, fondées sur des calculs mathématiques s'y refusent entierement; & je doute qu'on fasse jamais de bonne plaisanterie sur *la raison inverse du quarré des distances.*

J'ajoûterai encore qu'il y a des chefs-d'œuvres qu'il est dangereux d'imiter; & assez d'Auteurs se sont chargés du soin de prouver que le Livre des Mondes est de ce nombre. Sans le desir que l'on a eu d'imiter ce stile inimitable, nous ne lirions point dans un Livre de Physique; *qu'il n'y a peut-être d'autre vuide que celui qui se trouve quelquefois dans la bouteille & dans la bourse.* On ne nous diroit point en parlant d'Hercule : *un Physicien de cette force*, &c. De pareilles affectations suffisent pour dégoûter de la Lecture d'un Livre où d'ailleurs il se trouve des recherches utiles; car les hommes ne respectent pas plus la vérité que la vertu, lorsqu'on la leur presente sous des déhors ridicules.

Dans les Pays où la Philosophie de *Descartes* est abandonnée, on sera sans doute étonné que M. de V. ait employé tant de pages à la combattre; mais si ceux qui font cette critique voyageoient en France, ils verroient que les François, même les plus respectables, sont encore très-attachés à cette Philosophie, & que par conséquent M. de V. n'a pu prendre trop de soin pour la refuter.

Aussi le but de son Ouvrage est-il de démontrer aux François, pour qui seuls il est destiné, l'impossibilité du plein & des tourbillons, & de leur faire connoître M. Newton qui étoit trop inconnu en France. Le Lecteur sent que l'Auteur fait à chaque page quelque pas vers ce but. Cette entreprise étoit peut-être le plus grand service que l'on pût rendre à notre nation en fait de Philosophie; & il sera vrai de dire que c'est à l'un de nos plus grands Poëtes que nous aurons obligation d'être Philosophes; car y a-t-il une autre façon de l'être que d'abandonner l'erreur pour la vérité?

Nous touchons vrai-semblablement au tems d'une entiere revolution dans la Physique; il faut avoüer qu'elle nous est devenuë indispensablement necessaire, &

que tous les François qui s'interessent à la gloire de leur Nation, la doivent desirer avec autant d'empressement, qu'ils doivent souhaiter la continuation du gouvernement doux & heureux sous lequel ils vivent.

Nous avons assez travaillé pour la gloire de M. Newton, il est tems que nous y participions. M. Richer par ses observations, M. Picart par ses mesures, & M. de Maupertuis en confirmant en dernier lieu par tant de travaux & d'experiences la Théorie de M. Newton sur la figure de la Terre, nous ont transporté une partie de la gloire de ce grand Homme; & nous devrions rougir d'être les derniers à lui rendre hommage, ou plûtôt à le rendre à la vérité.

Les 14 premiers Chap. des Elémens roulent sur l'optique qui est de toutes les parties des Mathématiques la plus riante pour l'imagination. L'Auteur me paroît avoir rassemblé avec une précision extrême dans cette premiere partie de son Ouvrage ce que l'excellent Traité d'optique de M. Newton renferme de plus curieux, & même y avoir mis plus d'ordre que M. Newton; car ce grand Homme a suivi dans son Optique l'ordre de ses experiences plûtôt que celui de la matiere. Il commence, par exemple, la premiere proposition de la premiere partie de son premier Livre par ce théoreme : *les rayons de la lumiere qui different en couleur, different aussi en refrangibité*; mais il n'a pas encore dit alors que les rayons different en couleur; & ce n'est qu'à la pag. 26. qu'il rapporte l'experience qui lui découvrit cette importante vérité. Cependant cette vérité est visiblement supposée dans le théoreme dont il s'agit. Son optique (Ouvrage admirable d'ailleurs) est plein de ce défaut de méthode que M. Newton n'y eut pas laissé sans doute, s'il n'eut regardé son Livre plûtôt comme un Recueil d'experiences que comme un Traité d'optique; & c'est ce qui paroît assez par le soin qu'il prend de rapporter jusques aux moindres circonstances de ses experiences; aussi trouve-t-on des preuves de la même vérité au commencement & au milieu du Livre. Les plus décisives sur la réfrangibilité qui est le fondement de tout l'Ouvrage, se trouvent, par exemple, à la pag. 137. M. de V. en rendant compte des découvertes admirables de M. Newton sur l'optique, a évité ce défaut; & cette premiere partie des élémens me paroît également méthodique & profonde.

En examinant la nature de la lumiere & des couleurs, M. de V. trouve un ample champ pour combattre *Descartes*; & en effet depuis la découverte d'Huguens & de Romer, découverte quelque tems combattuë, constatée enfin par les belles observations de M. Broadley, & adoptée aujourd'hui par tous les Philosophes, un seul moment de lumiere est une démonstration contre le plein, & par consequent contre les tourbil-

lons

ſons qui le ſuppoſent neceſſairement; car il eſt impoſſible d'expliquer comment quelque choſe d'auſſi délié qu'un rayon de lumiere pourroit venir en droite ligne du Soleil à nous, s'il rencontroit 30000000 lieuës de matiere à déranger, & d'une matiere qui ſe meut avec autant de rapidité, & dans des directions auſſi diverſes que celles des tourbillons prétendus.

M. de V. ne s'eſt pas contenté de nous expliquer en Mathématicien les découvertes de Newton ſur l'optique, il nous a encore développé en Métaphyſicien très-profond la façon dont nous voyons; car, malgré l'exactitude géométrique qui regne dans la maniere dont on traite à preſent la Phyſique, il eſt impoſſible que la Métaphyſique ne s'y mêle toûjours pour quelque choſe; mais il n'y a aucune partie de la Phyſique ſur laquelle la Métaphyſique ait une influence plus marquée que ſur l'optique; & l'on eſt obligé d'avoüer que ſans ſon ſecours, on ne peut rendre raiſon de la façon dont nous appercevons les diſtances, ni de celle dont nous ne les appercevons pas; comment un objet qui ſe peint double & renverſé dans nos yeux, nous paroît droit & unique, *&c.* Cette matiere étoit encore aſſez nouvelle; & cet endroit me paroît un des plus curieux de l'Ouvrage.

J'ai cru cependant entrevoir dans cet endroit même une petite contradiction. Après avoir dit au Ch. 5. pag. 53. & 54. * en parlant des miroirs convexes, *que l'objet doit paroître plus petit dans ces miroirs.* Il ajoûte, *par la même raiſon qu'il vous paroît plus petit, il vous paroît plus près, puiſqu'en effet les points où aboutiroient les rayons ſont plus près.*

Mais ſi ce que l'Auteur aſſure au Chap. *6.* & notament à la p. *67.* eſt vrai, on doit voir l'objet plus loin dans le miroir convexe par cette raiſon même qu'on l'y voit plus petit; car ſi je juge mon cheval très-loin, quand je le vois gros comme un mouton, je le dois juger plus ou moins loin, ſelon qu'il me paroît plus ou moins petit. L'explication même que donne M. de V. d'un cas ſingulier dans le miroir concave *, phénoméne qui a tant embarraſſé Barow & le Pere Taquet, cette explication, dis-je, eſt uniquement fondée ſur ce que nous jugeons plus près ce qui nous paroît gros & confus. Donc, ſelon ce principe, nous devons juger plus loin ce que nous voyons plus petit. Ainſi M. de V. ne devoit pas dire, *par la raiſon qu'il vous paroît plus petit, il vous paroît plus près.* Mais *il devoit vous paroître plus près ſelon les loix de l'optique, parce que le point où les rayons prolongés rencontreroient le catete, eſt plus près.*

Je ne ſçai encore ſi les Newtoniens trouveroient aſſez d'exactitu-

* Toutes les pages citées ſont rapportées à la nouvelle Edition faite à Londres.

* Eclairciſſement, pag. *6.*

de & de clarté dans ce que l'Auteur dit p. 88. en parlant de l'attraction des corps au point de contact ; car dans ce cas l'attraction primitive ne change pas, comme on pourroit l'inferer de ce que dit M. de V. Mais quoiqu'elle reste toûjours la même, elle est absorbée & renduë insensible par une autre attraction plus puissante que les corps exercent l'un sur l'autre au point de contact ; & cette autre attraction est au moins en raison de la troisiéme puissance ; c'est, ce me semble, ce que l'Auteur auroit dû développer. Il me paroît aussi qu'il devoit avertir le Lecteur que l'attraction très - sensible que les corps exercent sur la lumiere, ne suit pas les mêmes loix que l'attraction primitive de la matiere, & que la proportion de cette attraction n'est pas encore déterminée, & qu'il paroît même impossible de la déterminer.

M. de V. assure à la pag. 97. que la lumiere a de la pesanteur, & qu'un rayon homogéne pese plus qu'un autre rayon. Je ne sçai s'il n'y a pas un peu de témerité à assurer que le feu & la lumiere pesent. Ce different ne me paroît pas encore terminé entre les Physiciens ; & il me semble que dans un Livre fondé sur les plus rigoureuses démonstrations, on ne devroit rien assurer d'incertain.

Je me flatte que M. de V. pardonnera ces critiques ; ce sont de légéres taches que j'ai cru appercevoir sur un tableau de Raphaël.

Me voilà arrivé à la deuxiéme & à la plus importante partie de l'Ouvrage de M. de V. puisqu'il s'y agit de cette grande découverte de la gravitation par laquelle la Physique doit prendre une nouvelle forme.

C'est sur-tout en développant le Systême du Monde, & les causes de la pesanteur & de la chûte des corps que M. de V. attaque le Cartésianisme jusques dans ses derniers retranchemens. On ne peut rien de plus clair, de plus méthodique, & de plus fort que ce qu'il dit contre le plein & les tourbillons dans le Chapitre 16. Pour moi il m'a toûjours paru que pour détruire la matiere subtile, sur laquelle Descartes a fondé tout son Systême, il suffisoit de ce proverbe du peuple : *Une livre de plume pese autant qu'une livre de plomb :* & il me semble que les Cartésiens, malgré tous leurs efforts, n'ont jamais répondu à cet argument si simple.

Pourquoi donc, dira-t-on, ce Systême a-t-il trouvé tant de sçavans défenseurs. Il me semble qu'on en peut trouver la raison dans le tems auquel Descartes a paru ; *car il n'est rien tel que de venir au monde à propos.* On étoit si las alors du jargon de l'Ecole, que tout le monde fut enchanté d'un Systême où l'on s'expliquoit d'une façon intelligible. Descartes d'ailleurs raménoit tout au méchanisme ; les ignorans croyoient l'entendre, & n'en sçavoient point assez pour sentir les difficultez que son Systême entraîne. Ceux qui les sentoient, au lieu de l'abandonner,

mettoient leur gloire à lever ces difficultez. Chaque Disciple de Descartes avoit son Systême particulier, & se flattoit de fonder une petite Secte Philosophique. Ainsi les Sçavans & les ignorans suivirent également ce torrent. S'il se presentoit quelque nouveau phénoméne dans la nature, on imaginoit des tourbillons; on les faisoit tourner à son gré. Tout s'expliquoit ou paroissoit s'expliquer facilement par les petits tourbillons, de même qu'autrefois les Astronomes inventoient des mouvemens de trépidation, des premiers & des seconds cristallins pour expliquer les phénoménes astronomiques. Copernic a détruit les cristallins, & Newton les tourbillons. Mais ce qu'on ne peut trop regretter, c'est que tant de grands Hommes qui auroient pû avancer la véritable Physique, ayent perdu, & perdent encore tant de tems & tant d'esprit à racommoder cette machine des tourbillons.

Les Philosophes attachés à l'impulsion ne pouvant nier les effets de l'attraction, ont cherché à les expliquer par cette impulsion qui leur est si chere; mais je ne crois pas qu'il soit trop hardi d'assurer qu'ils sont des efforts inutiles; & j'ose dire que lorsque M. de V. avance que si l'on découvroit j'amais que l'attraction fût l'effet de l'impulsion, ce ne pourroit être de l'impulsion qui nous est connuë, il ne s'est point trop hazardé; & que cette assertion, quelque hardie qu'elle puisse paroître, n'est rien moins que témeraire.

En effet il est démontré (comme M. de V. l'a très-bien remarqué Chap. 16.) que les effets de l'attraction sont en raison des masses. Or l'impulsion ne peut agir que par les superficies. Donc les effets attribués à l'attraction ne peuvent être operés par l'impulsion.

De plus, aucune force exterieure, aucune cause méchanique ne peut agir également sur un corps, quelle que soit sa vitesse; car il est certain que pour accelerer le mouvement d'un corps, il faut une force d'autant plus grande que ce corps se meut avec une plus grande vitesse. Or l'attraction communique aux corps qu'elle fait tomber vers la terre, des degrez de vitesse égaux en tems égaux, quelle que soit la vitesse qu'ils ayent déja acquise. Donc les effets de l'attraction ne peuvent être produits par l'impulsion.

Les Philosophes qui croyent que l'on peut expliquer les effets de l'attraction par l'impulsion, se fondent en partie sur ce que M. Newton n'a jamais assigné la cause de la gravitation, & sur ce que M. Clarke dans sa dispute avec M. de Leibnits a dit que si quelque Philosophe pouvoit découvrir la cause méchanique de l'attraction, il rendroit un grand service à la Philosophie, mais il est aisé de sentir par ce qui précéde & ce qui suit les paroles de Clarke, qu'elles ne sont qu'une ironie. Il étoit bien persuadé qu'en proposant ce problême aux Philosophes, il leur proposoit

une chose aussi impossible à trouver que le mouvement perpétuel.

A l'égard de M. Newton, il est vrai qu'il a eu la sagesse de ne point déterminer la cause de l'attraction, parce qu'il ne la connoissoit pas; mais les effets qu'il a démontrés, prouvent qu'elle ne peut être l'effet de l'impulsion. Voici comme il s'exprime dans la Scholie générale qui termine son Livre des principes. *Hactenus phenomena cœlorum & maris nostri per vim gravitatis exposui; sed causam gravitatis nondum assignavi. Oritur utique hæc vis à causâ aliquâ quæ penetrat ad usque centra Solis & Planetarum sine virtutis diminutione, quæque agit non pro quantitate superficierum particularium in quas agit, ut solent causæ mechanicæ, sed pro quantitate materiæ solidæ.* C'est-à-dire: *J'ai exposé les Phénoménes celestes & ceux du flux de la mer que la force de la gravité opere, mais je n'ai point assigné la cause de cette force. Cette force, quelle qu'en puisse être la cause, pénétre jusqu'au centre des Planétes & du Soleil sans aucune diminution, non pas par les superficies, comme font les causes méchaniques, mais par la quantité de la matiere solide.*

Or je demande si ce n'est pas là dire clairement que l'attraction n'est pas l'effet d'une cause méchanique. C'est pourtant *le vrai Newton* qui parle ainsi. Pour moi il me paroît qu'il faudroit autant chercher la cause méchanique de l'impénétrabilité ou de la force d'inertie, que celle de la gravitation. Ainsi quoiqu'un Philosophe de nos jours prétende avoir trouvé cette cause, je crois qu'elle est, & qu'elle sera toûjours dans le sein de Dieu, c'est-à-dire dans la volonté, par laquelle il a plû à cet être tout-puissant de donner à la matiere la force attractive, de même qu'il lui a donné la mobilité, l'impénétrabilité, &c.

Si je demandois aux partisans de l'impulsion comment ils conçoivent que ma main communique de la force à une pierre que je jette, comment cette pierre conserve cette force après que ma main l'a abandonnée, & enfin ce que c'est que cette force qui passe d'un corps à un autre, & comment ma volonté la produit, il faudroit bien qu'ils me répondissent que cette force est quelque chose qu'ils ne connoissent point, & dont ils voyent seulement les effets; or je demande si ce n'est pas là précisément le cas où est l'attraction?

Il me paroît que M. de V. auroit pû employer avec plus de justesse les mots de *gravitation*, & d'*attraction*; ils ne sont point synonimes, ou du moins on n'est pas accoûtumé à les regarder comme tels. On entend ordinairement par *attraction* la force par laquelle tous les corps s'attirent l'un l'autre, & par *gravitation* les effets de cette force, comme la pesanteur, la chûte des corps, &c.

Les Ch. 24. 25. & la moitié du 23. ne paroissent pas de la même main que le reste de l'Ouvrage. Ce n'est pas qu'ils ne soient pleins de profondeur & de justesse; mais on

n'y trouve point la même clarté, la même méthode, ni le même éloignement pour tout Syſtême. D'ailleurs les recherches dont ils ſont remplis ne conviennent ni au titre d'*élémens* qui eſt celui de l'Ouvrage, ni au deſſein de l'Auteur; & je ſuis très-porté à croire que ce ſont ces Ch. que l'Auteur veut déſigner lorſqu'il dit dans l'éclairciſſement, *que pendant une maladie ſes Libraires ont fait achever ſon Ouvrage par un autre*. Ce qui, pour le dire en paſſant, eſt un aſſez mauvais procedé.

Le Ch. 26. me paroît d'un ton tout different, & l'on y reconnoît aiſément M. de V. & M. Newton.

Ce qu'on a le plus reproché ici à M. de V. c'eſt le mal qu'il dit, non de Deſcartes & de Malebranche, (car il eſt incapable de ne les pas eſtimer) mais de leur Syſtême. Je conviens avec les perſonnes qui font ce reproche à l'Auteur des élémens, qu'il auroit pû peut-être ſe laiſſer emporter un peu moins au zéle de la vérité, & s'épargner quelques épithétes un peu trop dures contre ces grands Hommes; quoique cependant il ſoit aiſé de voir au milieu de ſes critiques le reſpect qu'il a pour eux, reſpect dont il fait même une profeſſion publique dans les éclairciſſemens qui ſont à la tête de la nouvelle Edition; & il faut convenir que ſi les Philoſophes qui ont défendu Deſcartes & Deſcartes lui-même, méritent beaucoup d'égards, leurs erreurs ne méritent aucun ménagement, & que, comme dit M. de V. *le premier reſpect doit être pour la vérité.*

Cet Eſſai de M. de V. nous procurera ſans doute quelque Traité de Phyſique complet. Il eſt étonnant que tant de ſçavans Hommes que la France renferme n'ayent pas encore ſongé à rendre à notre Nation le même ſervice que Meſſieurs de s'Graveſande, Muſembrock, Volf, Keils, *&c.* ont rendu à la leur. Il eſt vrai que les Mémoires de notre Académie des Sciences fourniſſent d'excellens matériaux; mais aucun des ſçavans Hommes qui compoſent cet illuſtre Corps n'a daigné encore en compoſer un bâtiment regulier. Il y en a peu qui ayent ſecoüé, du moins ouvertement, le joug du Cartéſianiſme, & le reſpect pour les opinions de Deſcartes eſt un *Remora* qui arrête encore ce grand vaiſſeau dans ſa courſe.



JOURNAL DES AUDIENCES ET ARRESTS DU Parlement de Bretagne rendus sur les questions les plus importantes de Droit Civil, de Coûtume, de Matieres Criminelles, Bénéficiales & de Droit Public. Tome premier. Contenant les Arrêts rendus avant la Saint Martin. 1735. A Rennes, chez Guillaume *Vatar*, Imprimeur ordinaire du Roi, du Parlement & du Droit, au coin du Palais, à la Palme d'or. 1737. vol. *in*-4°. pag. 660.

Avant que de rendre compte de ce que contient ce Journal, nous croyons qu'il est à propos de faire ici mention de plusieurs autres Recueils d'Arrêts du même Parlement qui ont été donnés au Public, afin que l'on puisse mieux connoître l'usage que l'on peut faire de celui-ci, & en quoi ils peuvent se suppléer mutuellement.

Nous ne parlerons pas des Auteurs du Parlement de Bretagne qui n'ont travaillé que sur la Coûtume de cette Province, ou qui ont fait des Traitez, mais seulement de ceux qui ont donné au Public des Recueils d'Arrests.

Le plus ancien Arretiste de ce Parlement est M. Pierre de Belordeau Avocat, qui a intitulé son Recueil : *Controverses agitées* en la Cour du Parlement de Bretagne, décidées par Arrêts du même Parlement. Ces Controverses qui forment un gros Volume *in*-4°. ont été imprimées en 1619. les matieres y sont rangées par ordre alphabétique. Elles contiennent un grand nombre d'Arrêts, la plûpart fort anciens & dont les plus recens sont de 1618.

Le second Recueil d'Arrests est celui de M. Sebastien Frain Avocat : ses héritiers le firent imprimer en 1646. il y en a eu depuis plusieurs Editions, dont la derniere qui est en deux Volumes *in*-4°. a été revûë par le sçavant M. Pierre Hevin Avocat au même Parlement, les Arrêts y sont rangés par ordre de matieres.

Le troisiéme Recueil qui est aussi en deux Volumes *in*-4°. est de M. Noël du Fail Conseiller au Parlement de Bretagne. La premiere Edition en fut faite en 1652. dans celles qui ont suivi, il a été augmenté des annotations de M. Mathurin Sauvageau & de M. Michel Sauvageau son fils, tous deux Avocats au même Parlement. Les Arrests y sont aussi rangés par ordre de matieres.

Le quatriéme Recueil en un Volume *in*-4°. rangé dans le même ordre est de M. Michel Sauvageau Avocat, dont nous venons de parler, & fut donné au Public après sa mort, en 1712.

Le cinquiéme Recueil aussi en un Volume *in*-4°. est de M. Paul de Volant Avocat. Celui-ci est rangé par ordre alphabétique, & ne parut qu'en 1722. après la mort de l'Auteur.

Enfin dans un Commentaire sur la Coûtume de Bretagne en un Volume *in*-4°. imprimé en 1725. sans nom d'Auteur, on a mis à la fin un petit Recueil contenant divers Arrests rendus depuis le 25 Fevrier 1695. jusques & compris le 14 Juillet 1710. rangés par ordre de dates.

Pour ce qui est du Journal des Audiences du Parlement de Bretagne que nous avons annoncé, le Public en est redevable à M. Poulain du Parc Avocat en ce Parlement, qui l'a dédié à M. le Chancelier. Ce Recueil contient 120. Arrests dont le plus ancien est du 4 Juillet 1609. & le dernier du 19. Aoust 1735. L'Auteur n'y a rapporté que quatre Arrests intervenus depuis 1609. jusqu'en 1700. & un seul entre les années 1700. & 1710 le Journal ne commence à devenir plus ample que depuis 1716. & les années suivantes, de chacune desquelles, l'Auteur rapporte deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit Arrests, plus ou moins, selon qu'on lui en a fourni les Mémoires & qu'il s'est trouvé des questions importantes.

Ainsi pour suppléer ce qui manque à ce Journal, on peut chercher les Arrests anterieurs au tems qu'il comprend dans les controverses de Belordeau & dans les Arrests de Frain : & à l'égard des Arrests intervenus depuis 1609. jusqu'en 1735. qui ne se trouveroient pas dans le Journal, on en trouvera plusieurs dans les Recueils de MM. du Fail, Sauvageau, de Volant, & dans le petit Recueil imprimé à la suite du Commentaire anonyme sur la Coûtume de Bretagne, dont nous avons déja parlé.

Ce Journal est aussi fort utile à joindre aux autres Recueils, puisque non seulement il contient les Arrests qui sont intervenus depuis, mais même plusieurs Arrests anterieurs dont les précedens Arretistes n'avoient pas fait mention.

M. Poulain du Parc nous apprend dans son Epître Dédicatoire & dans sa Préface que ç'a été M. de la Briffe d'Amilly, premier Président du Parlement de Bretagne qui a formé le projet de l'Ouvrage, & que son but a été le même que celui des Auteurs du Journal du Palais & des Audiences du Parlement de Paris ; qu'il a tâché d'imiter ces excellens modéles, que pour ne rien rapporter que d'exact à l'égard des circonstances des affaires & des motifs qui ont pû en procurer la décision, il a eu l'attention de ne travailler que sur des Mémoires fidéles comme les plaidoyers, les écritures des procès, ou les Extraits des Rapporteurs, & que quand il a eu des instructions particulieres sur les motifs des Arrests il les a marquées à la fin.

Il s'est bien attendu qu'on seroit surpris de ne pas trouver les Arrests rangés par ordre de dates dans un Ouvrage qui porte le titre de Journal, & promet d'observer cet ordre dans les Volumes suivans, qui commenceront à la Scéance de la Saint Martin 1735. mais à l'égard de celui-ci, cela eut été, à ce

qu'il dit, impraticable, parce qu'en y travaillant, il prévoyoit, ce qui est arrivé, que dans le cours de l'impression, il recouvreroit des Arrests dont la date seroit anterieure à ceux qui se trouveroient déja imprimés; d'ailleurs il y a suppléé par la Table des Chapitres dans laquelle il a indiqué les Arrests par ordre de dates; en sorte que cet Ouvrage n'est pas proprement un Journal, mais un Recueil ordinaire d'Arrests, auquel on a fait une Table par ordre chronologique, ce que l'on pourroit également faire pour tous les autres Recueils d'Arrests qui sont rangés par ordre alphabétique ou de matieres.

Quoiqu'il en soit, ce Recueil est intitulé : *Journal des Audiences*, &c. & en effet la plûpart des Arrests qui y sont rapportés, ont été rendus, soit aux Audiences publiques de la Grand'Chambre, c'est-à-dire aux grandes Audiences, soit aux Audiences à huis-clos, c'est-à-dire aux petites Audiences, où Messieurs sont sur les bas siéges.

Il y a néanmoins plusieurs Arrêts rendus sur des affaires appointées, soit en la Grand'Chambre, soit aux deux Chambres des Enquêtes, tels que ceux rapportés dans les Chapitres 2. 3. 4. 9. 11. *&c.*

L'Auteur a mis en tête de chaque Chapitre des Sommaires qui annoncent les diverses questions jugées par l'Arrest qu'il y rapporte.

Les matieres y sont traitées avec beaucoup d'ordre & de netteté, le fait & toutes les circonstances sont d'abord exposés, ensuite les moyens pour & contre avec les autoritez qui ont été employées. Les questions sont discutées *in utramque partem*, suivant qu'elles ont paru importantes à l'Auteur.

Il a rapporté autant qu'il lui a été possible en entier ou par extrait les Plaidoyers des Avocats & ceux de Messieurs les Avocats Généraux: il y en a sur-tout beaucoup de M. de Caradeuc de la Chalotays, second Avocat Général, dans lesquels il paroît beaucoup d'érudition.

Entre les questions jugées par les Arrests contenus dans ce Journal, il s'en trouve plusieurs assez remarquables.

Par exemple dans le Chapitre 15 il y a un Arrest du 26 Juin 1721. par lequel il fut jugé que le Retrayant lignager que l'on nomme en Bretagne le *Prême*, quoiqu'il ait d'abord restraint sa demande à une portion des héritages acquis, peut demander le retrait du total avant l'appropriement qui est une espece de Decret volontaire dont la forme est particuliere au Parlement de Bretagne, lequel purge les hypothéques & évictions.

Par un autre Arrest du 4 Juillet 1609. rapporté dans le Chapitre 63[e], il fut jugé que l'exemption de la dixme pour les Jardins est limitée à l'étendue d'un journal pour chaque étage.

Par un autre du 8 Fevrier 1716. rapporté dans le Chapitre 85. il fut décidé qu'un Juge est compétent pour connoître des procès de son fermier, lorsque ce fermier ne lui

lui doit rien de terme échu.

Par un autre du 20 Décembre 1719. Chap. 94. il fut jugé que le mari & la femme peuvent se faire donation mutuelle, quoiqu'il n'y ait point de communauté de biens entre eux : l'espece étoit dans la Coûtume de Bretagne, où la communauté de biens n'a lieu qu'après l'an & jour du mariage, les conjoints avoient été mariés sans contrat, le mari étoit mort avant l'année revoluë, en sorte qu'il n'y avoit point eu de communauté, néanmoins la donation mutuelle fut déclarée valable.

Nous serions charmés de pouvoir faire ici le détail de toutes les autres questions importantes qui sont traitées dans ce Journal, & d'en rapporter plusieurs en entier pour donner une idée du mérite de l'Ouvrage, mais comme on ne peut presque rien retrancher de ces sortes de Dissertations, nous nous contenterons d'en rapporter une des moins étenduës, qui ne laisse pas d'être fort interessante. C'est la question agitée dans le Chapitre 116 de sçavoir si les gageures sont licites : en voici l'espece.

Le 15 Septembre 1722. M. Tuillier & M. Urvois, tous deux Avocats au Parlement de Bretagne, étant avec le Sieur Drouin à Châteaubriant, la conversation tomba sur ceux qui depuis 120 ans avoient été Recteurs de la Paroisse d'Auverné. Tuillier ayant dit qu'il y avoit eu un Recteur nommé Piel, Urvois le nia, ce qui donna lieu à une gageure de trois Louis d'or de 45 liv. qui furent déposés de part & d'autre entre les mains de Drouin avec un billet signé des deux parties, qui contenoit les propositions de la gageure.

Tuillier ayant gagné par la vérification qui fut faite sur les Registres de la Paroisse d'Auverné, il demanda les six Louis déposés à Drouin qui lui dit qu'Urvois pretendoit reprendre ses trois Louis. Sur cette réponse du dépositaire Tuillier lui fit faire une sommation lors de laquelle le dépositaire déclara qu'il ne remettroit les six Louis qu'à celui au profit de qui cela seroit ordonné par justice.

La cause fut portée au Parlement sur l'appel interjetté par Urvois d'une Sentence interlocutoire du Juge de Beuves.

On disoit de la part d'Urvois 1°. que les gageures sont des conventions illicites : 2°. que quand elles seroient permises en général, celle dont il s'agissoit ne pouvoit être valable.

Pour établir la premiere proposition on faisoit valoir que tous les Auteurs décident que *ubi pro virtute certamen non fit sponsionem facere facere non licet*. Albert, en ses Arrests de Toulouse, lettre G. *verbo* Gageure. Gueret sur M. le Prêtre, Cent. 4. Chap. 19.

Que Gillet dans son premier Plaidoyer dit que dans les régles de la conscience aussi-bien que du Droit Civil, les gageures doivent être condamnées, parce qu'elles sont du nombre de ces jeux, où le seul hazad décide sans aucun mé-

lange d'adresse ni d'industrie, & qui sont défendus par plusieurs Loix, & que s'il y en a quelques-unes qui autorisent des gageures, ce n'est que pour la victoire en des exercices de force ou d'adresse.

Que par Arrest rendu au Parlement de Bretagne en 1709. une gageure fut rejettée & confisquée.

Pour établir la seconde proposition d'Urvois on disoit que la gageure est un contrat de deux personnes qui contestent sur un évenement douteux; que dans l'espece il ne s'agissoit point d'un tel évenement, mais d'un fait passé longtems auparavant; qu'un Arrest rapporté par Bouvot & rendu dans un tems où les gageures étoient moins reprouvées, condamna la gageure de deux Procureurs sur une disposition de l'Ordonnance de 1539. parce qu'il ne s'agissoit pas d'un évenement douteux. Que Tuillier étoit certain du fait qu'il soûtenoit; que sa famille originaire de Gascogne n'étoit établie à Châteaubriand qu'environ 50 ans après la mort de Piel Recteur d'Auverné; qu'il n'avoit pû apprendre ce fait par tradition, mais par quelques Pieces; qu'il étoit certain du nom de baptême de Piel & de l'année, puisque dès le lendemain de la gageure, il avoit eu avant midi plusieurs extraits des Registres d'Auverné, qui est à plus de trois lieuës de Châteaubriand, qu'ainsi la gageure étoit nulle, puisqu'il l'avoit faite à coup sur.

On disoit au contraire pour Tuillier que suivant les Casuistes les gageures sont permises en général & même au for interieur, à moins qu'elles n'ayent pour objet des évenemens qui tendent à des souhaits illicites, ou qu'elles ne tendent à faire commetre un crime, ou enfin qu'une des parties pour surprendre l'autre s'attache à des équivoques dans le fait ou dans les termes.

Que les Loix *Solem* & *quibus rebus* ff. de *aleator.* Condamne les gageures qui ont pour objet la haine & l'occasion du meurtre, mais non pas celles faites pour des causes honnêtes; que la Loi 17. §. *fin. ff. de præscr. verb.* donne l'action afin de payement de la gageure contre celui qui en a été le dépositaire, à moins qu'elle n'ait été faite pour une cause deshonnête, auquel cas celui qui a gagné ne pourroit prétendre que ce qui a été consigné, d'où l'on doit conclure que la gageure n'est nulle que lorsqu'elle n'est pas pour une cause honnête.

Que le sentiment des Auteurs François est conforme à ces principes. Loyseau du déguerpissement, Liv. 4. Ch. 3. n. 8. Danty de la pr. par tém. Part. 1. Ch. 10. n. 12. Le Diction. Civil & Canon. Le Journal du Palais, & les Plaidoyers d'Expilly.

Que Gillet dans son Plaidoyer soûtient seulement que les gageures ne sont permises que pour une cause honnête & qu'elles ne sont obligatoires que lorsqu'elles sont déposées.

Que dans l'espece outre le dépôt

les parties s'étoient liées l'une envers l'autre par un billet.

Que les Arrests qui ont rejetté les gageures étoient apparemment intervenus sur des gageures excessives ou pour cause deshonnête ; mais que celle dont il s'agissoit n'avoit aucun de ces vices ; qu'elle étoit entre deux Avocats âgés de près de 50 ans & instruits des régles.

Que pour être licite il n'est pas necessaire que la gageure n'ait pour objet que des évenemens futurs, puisque le Droit Romain & Danty donnent pour exemple d'une gageure permise celle qui seroit sur ce point de fait, *si Rex Parthorum vivit*, & M. Expilly celle-ci, *si la Citadelle de Pise est ruinée.*

Que Tuillier n'avoit aucune certitude sur le fait de la gageure, qu'il ne l'avoit faite que sur un *oüi-dire* incertain & confus, au lieu que Urvois pouvoit être sûr du fait, ayant été Juge & Controlleur à Auverné.

Que l'Arrest de Bouvot avoit reprouvé la gageure faite sur le tems de l'arrivée d'un vaisseau, parce que ces gageures sont défenduës dans tous les Etats policés, de crainte que les parties ne prennent des mesures pour précipiter ou retarder l'arrivée des Vaisseaux.

Que d'ailleurs il resulteroit de cet Arrest qu'Urvois plaideroit sans interêt, puisque la gageure fut confisquée au profit des Hôpitaux.

Par Arrest du 31 Mars 1727. rendu à l'Audience publique de la Grand'Chambre, la Cour mit l'appellation au néant, corrigeant & reformant & le principal, ordonna que les six Louis d'or déposés ès mains de Droüin seroient portés à l'Hôpital de Châteaubriand, dépens compensés.

MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DES INSECTES; par M. de Réaumur, de l'Académie Royale des Sciences, Commandeur & Intendant de l'Ordre Royal & Militaire de S. Loüis. Tome III. A Paris. De l'Imprimerie Royale, 1737. *in*-4°. pag. 532. planches détachées XLVII.

POUR achever de donner une idée complette de tout ce que ce Volume offre de plus interessant & de plus curieux au sujet des Insectes, il nous reste à rendre compte des quatre derniers Mémoires qu'on y trouve, & qui roulent 1°. sur l'Histoire des vrais Pucerons : 2°. Sur celle des faux Pucerons : 3°. Sur celle des vers qui les mangent : 4°. Sur celle des Tubérositez ou Galles qui naissent sur toutes les parties des plantes & des arbres, & qui sont occasionnées par divers Insectes. Les Extraits des 8 premiers Mémoires de ce Volume ont paru dans le Journal d'Octobre de 1737 & dans celui d'Avril de cette année.

IX. Les Pucerons, Insectes des plus petits, forment une classe des plus nombreuses, en differentes

especes. Ils s'étoient attiré l'attention de feu M. *de la Hire*, & lui avoient fourni quelques observations imprimées dans l'Histoire de l'Académie de 1703. mais qui n'avoient rien de fort singulier, & dans lesquelles il n'avoit pas toûjours deviné fort juste. Celles de *Leeuwenhoëk* sur la même matiere sont & plus curieuses & plus exactes, quoiqu'elles ne soient pas exemptes de méprises. *Hartsoeker*, en critiquant celles-ci, en a épargné plusieurs qu'il a eu tort de regarder comme vrayes; & il y en a joint quelques-unes des siennes.

Au seul nom de ces Insectes, on seroit disposé à leur attribuer toute l'agilité & toute la vivacité des puces, ausquelles cependant leur tranquillité & la lenteur de leur marche ne les rend point semblables. Quelque petits que soient les Pucerons, de bons yeux peuvent en distinguer les principales parties exterieures sans le secours du Microscope. La plûpart de ces Insectes parviennent à prendre des aîles, & se transforment *en Pucerons aîlés*, comme les appelle notre Auteur. Leur corps n'est point allongé comme celui des Chenilles, & ressemble à celui d'une petite mouche. Ils ont tous, deux antennes sur la tête, & la plûpart ont deux cornes posées assez près du derriere, & qui s'élevent au-dessus de leur corps.

Leurs especes different entr'elles par la couleur. La verte, de plusieurs nuances, est celle du plus grand nombre: il y en a de couleur de citron, de noires, de blanches, de bronzées, de brunes, de rougeâtres, de bigarrées, *&c.* Les Pucerons de differentes plantes ne sont pas pour cela toûjours de differentes especes. Ils vivent en société, & ne sont presque jamais qu'en nombreuse & souvent très-nombreuse compagnie; en sorte que les parties des plantes sur lesquelles ils s'établissent, en sont quelquefois entierement couvertes & en deviennent hideuses; portant jusqu'à deux couches de ces Insectes l'une sur l'autre. Quoique très-oisifs en apparence, ils ne cessent de tirer du végétal, où ils sont attachés, une liqueur qui est leur aliment. Ils la sucent au moyen d'une trompe, dont ils percent l'épiderme de la plante, & par delà; & qu'ils portent ordinairement couchée le long de leur ventre, quand ils marchent.

Les Pucerons de la seconde couche, plus gros & plus agiles que ceux de la premiere, marchent, pour ainsi dire, sur un plancher de Pucerons; où n'étant point à portée de sucer la plante, ils travaillent à multiplier leur espece: non en pondant des œufs, mais en mettant au jour tout vivans quantité de petits. *Leeuwenhoëk*, ainsi que notre Auteur, a observé que le derriere du Puceron sort le premier du corps de la mere, qui paroît tranquille pendant cette operation, dont la durée est au plus de 6 à 7 minutes. Ces meres qui surpassent en grosseur les autres Pucerons, & qui par-là sont

aisées à reconnoître, ont une fécondité si merveilleuse, qu'ayant une fois accouché, elles semblent ne faire plus autre chose, & font quelquefois jusqu'à 15 & 20 petits en une journée, sans en paroître moins grosses. A peine les petits sont-ils sortis du ventre de leur mere, qu'ils marchent, & vont chercher sur la plante un endroit où ils puissent la sucer, dans le voisinage d'autres Pucerons, avec lesquels ils s'arrangent de maniere, que les têtes des derniers placés sont tout auprès du derriere de ceux qui les précedent. M. de R. nous décrit cet arrangement, qui ne lui paroît en nul endroit plus régulier, que sur les feuilles du *Sycomore.*

Quelque nombreuses que soient les piquures des Pucerons contre la tige ou la feuille d'une plante, celle-ci n'en souffre pas toûjours. Certains arbres & certaines plantes n'en sont nullement incommodés; tandis que d'autres, tels que les pêchers, les pruniers, les chevre-feuilles en déperissent notablement. L'Auteur nous fait un détail curieux des alterations produites par ces piquures sur les jeunes tiges & sur les feuilles de plusieurs plantes, telles que celles du tilleul, du poirier, &c. qui en sont tortillées, contournées & roulées en spirale, courbées, repliées de differentes façons, qu'on peut voir chez lui.

Certains Pucerons causent d'autres alterations très-considerables aux feuilles des arbres ausquels ils s'attachent, telles que les feuilles des pommiers & des groseillers. La surface superieure de ces feuilles, au lieu d'être plane & unie, montre souvent des parties élevées en bosse, des callositez, des tuberositez, dont la couleur est differente de celle des feuilles. Chacune de ces tuberositez est creuse de l'autre côté, & forme une espece de caverne, où sont logées des familles de Pucerons. Il arrive une alteration encore plus considerable aux feuilles de differens arbres, de l'orme, par exemple, sur lesquelquelles s'élevent plusieurs vessies d'une figure presque ronde, quoique fort variée, & qui ne semblent y tenir que par un court pédicule. Quand elles ont à peu-près la grosseur d'une noix commune, elles ne laissent que quelques restes de la feuille où elles sont attachées, & qui à peine a pu suffire à former une Galle.

Si l'on ouvre ces vessies, on les trouve habitées par une grande quantité de Pucerons, que feu M. *Geoffroy* a très-bien décrits dans les Mémoires Académiques de 1724. M. de R. nous rend compte de ses propres observations sur ces vessies. Elles sont absolument closes de toutes parts; & l'endroit par où le Puceron mere y est entré, est totalement bouché, pour l'ordinaire: d'où il suit, que dès qu'on n'y trouve qu'un seul Puceron mere, c'est à elle seule qu'est dûë la nombreuse famille qu'on y voit par la suite, & c'est ce que *Malpighi*, dans son *Traité des Galles*, paroît avoir ignoré.

Notre Auteur nous parle des branches d'une espece de pistache & d'un térébinthe appellé l'*arbre aux mouches*, lesquelles branches lui ont été envoyées par M. le Marquis de *Caumont*, toutes chargées de ces Galles ou vessies peuplées de Pucerons. Il nous parle encore d'une espece de Galles du Levant, que les Turcs appellent *Bazgendges* ou *Baizonges*, & qu'ils mêlent à la Cochenille & au Tartre, pour teindre en écarlate. M. de R. croit que nous pourrions en France employer au même usage les Galles de nos térébinthes de Provence, qu'il prétend être les mêmes que les *Bazgendges* de Syrie, & les vessies envoyées de la Chine, il y a quelques années, comme des matieres servant aux teintures de ce Pays-là.

Notre Auteur décrit ensuite les vessies qu'il a observées sur les jeunes tiges du peuplier noir, sur les pédicules de ses feuilles, & sur ces feuilles mêmes. Les Galles qui naissent sur ces feuilles sont les plus propres à nous faire voir la méchanique par laquelle l'Insecte se trouve renfermé dans la Galle, dont il a occasionné la production & l'accroissement; & c'est sur quoi l'Académicien entre dans un curieux détail, auquel nous renvoyons.

De-là il passe à l'exposition de plusieurs faits qui sont communs aux Pucerons enfermés dans ces vessies, & à ceux qui vivent plus à découvert, & qui par là sont plus faciles à observer. Tel est en premier lieu, l'empressement des fourmis à chercher & à visiter les Pucerons, non pour leur faire aucun mal, ni pour déposer chez eux quelque humeur séminale destinée à la propagation de ces Pucerons, comme l'ont cru faussement quelques Naturalistes : mais pour caresser ces Insectes & leur enlever une liqueur sucrée dont ils sont environnés, & qui est fort du goût des fourmis naturellement avides de sucre.

M. de R. a recherché quelle est l'origine de cette liqueur grasse, médiocrement coulante, & sucrée, qui se trouve dans les vessies des pucerons; & il trouve qu'elle vient de ces Insectes mêmes, du derriere desquels il l'a vûë plusieurs fois sortir en petites goutes. Cette eau, d'abord très-limpide, s'épaissit peu à peu, jusqu'à prendre la consistence de miel. Des deux cornes voisines de l'*anus* de ces Insectes, on voit sortir de tems en tems des goutes d'une liqueur plus épaisse & roussâtre, analogue, selon l'Auteur, aux excrémens grossiers, au lieu que l'eau fournie par le derriere lui paroît analogue aux urines.

Les Pucerons, ainsi que les autres Insectes, changent de peau plusieurs fois. Leurs dépoüilles ont assez la forme de l'animal, qu'elles ont couvert, & elles sont blanches. Sur les Pucerons dépoüillés, & dont la peau n'a pas le luisant des vernis, on apperçoit une sorte de duvet cotoneux, dont l'Insecte est quelquefois totalement enveloppé. Ce duvet paroît assez distin-

ctement ſur les Pucerons des feuilles de hêtre, pour faire voir qu'il n'a rien de commun avec les dépoüilles, comme l'Auteur l'avoit d'abord conjecturé. Ce n'eſt qu'un tas de petits paquets, composés d'une infinité de fils très-déliés & très-blancs. Tous ces paquets ne tiennent nullement à la feuille, & partent du corps de l'Inſecte. M. de R. après pluſieurs experiences, a reconnu, que cette matiere cotoneuſe s'échappe par petits grains du corps même du Puceron; & que l'accroiſſement de ces ſortes de poils ſe fait par la ſimple application de divers petits grains les uns contre les autres, à peu-près comme ſe font les efflorescences ſalines de certaines matieres.

Tous les Pucerons, en quittant leurs dernieres dépoüilles, ne prennent pas des aîles, & les meres ſi fécondes n'en ont jamais. L'Auteur nous décrit très-éxactement toutes les circonſtances de la transformation de ces Inſectes en moucherons, qui ne doivent pas être confondus avec ceux que nous appellons *Couſins*, dont les formes ſont fort differentes. On eſt en peine de ſçavoir de quel ſexe ſont les Pucerons aîlés, & à quoi ils ſervent dans les familles de ces Inſectes? Il reſulte des obſervations de M. *Geoffroy* & de celles de l'Auteur, que les Pucerons aîlés que l'on trouve dans les veſſies d'ormes, doivent leur naiſſance à des meres non aîlées; & que ces mêmes Pucerons devenus aîlés, produiſent à leur tour d'autres Pucerons. Voilà donc certainement dans la même famille d'Inſectes, des meres ſans aîles & des meres avec des aîles: toutes Vivipares. Il ne reſte plus qu'à éclaircir, ſi les Pucerons aîlés n'en ſont que de non aîlés, ou s'ils n'en produiſent que d'aîlés, ou s'ils en mettent au jour des uns & des autres. Quant aux Pucerons non aîlés, M. de R. s'eſt aſſuré qu'ils ſont des petits, dont les uns doivent prendre des aîles, & dont les autres doivent en demeurer dépourvûs.

Par toutes les obſervations, on n'a découvert juſqu'ici parmi les Pucerons que des femelles, dont on ne connoît point encore les mâles. Ces Inſectes ſont-ils hermaphrodites, comme les Limaçons? Mais en ce cas-là, on les verroit s'accoupler. Expoſés à nos yeux comme ils le ſont pourroient-ils dérober à nos regards curieux leurs accouplemens, comme les Abeilles nous dérobent les leurs, qui s'accompliſſent dans l'interieur de leurs ruches? Sont-ils, comme l'ont penſé *Leeuwenhoëk* & M. *Ceſtoni*, des hermaphrodites, qui ſe ſuffiſent, pour ſe perpétuer? Notre Auteur croit pouvoir recueillir de pluſieurs experiences, que s'ils s'accouplent, ce n'eſt, pour ainſi parler, que dans leur enfance, & long-tems avant qu'ils ſoient des Inſectes parfaits.

Il nous propoſe ici une experience, par laquelle on peut décider s'il eſt accordé aux Pucerons de ſe multiplier ſans accouplement. Cela conſiſte à obſerver une mere Puce-

ron, qui met un petit au jour, & à prendre soin d'élever le Puceron nouveau né dans un endroit où il ne puisse avoir aucun commerce avec d'autres Pucerons. L'Auteur, qui a tenté plusieurs fois cette experience inutilement, ne laisse pas de nous informer du détail de ses diverses tentatives, qui pourront mieux réussir à d'autres Observateurs. A l'égard des Pucerons ridés, de figure à peu-près triangulaire, qui n'ont point actuellement d'œufs ou de petits dans le corps, & que feu M. *Geoffroy* conjecturoit être les mâles de ces Insectes; M. de R. prétend que ce ne sont que des meres, qui ont mis au jour une nombreuse posterité.

A la fin de son Mémoire il nous entretient de quelques ennemis des Pucerons, desquels il nous parlera plus au long dans la suite. Il passe en revûë quelques especes de ces Pucerons, qu'il a trouvés dans un tronc d'orme pourri; sur les tiges des plus gros arbres, sous leurs écorces, sur leurs racines, sous terre, *&c.* Il n'oublie pas de nous décrire entre-autres, une espece de Puceron pourvû d'une trompe trois ou quatre fois plus longue que son corps, sous lequel cette trompe est couchée, & qui va loin par-delà le derriere, tirer de la plante le suc nourricier. La structure de cette trompe & sa méchanique ont quelque chose de fort singulier, qu'on peut voir chez l'Auteur.

X. M. de R. examine ici les faux Pucerons du figuier & ceux du buis, qu'on pourroit confondre avec les véritables, par leur petitesse, par leur tranquillité, par la maniere dont ils se nourrissent du suc de la plante, par la nature de leurs excrémens, & par leurs poils cotoneux. Les caracteres qui distinguent ces deux genres d'Insectes font le sujet de ce Mémoire. Les faux Pucerons ne sont jamais si nombreux sur les endroits où ils s'établissent, que le sont les vrais Pucerons. Ceux du figuier deviennent tous des Insectes aîlés; ne restant sur les plantes que pour y croître & pour s'y métamorphoser, mais nullement pour y multiplier leur espece. L'Auteur nous en décrit exactement la figure. Ils changent plusieurs fois de peau, & paroissent toûjours avec des fourreaux pour leurs aîles. La maniere dont se fait leur dépoüillement n'a rien de particulier. Ils jettent par l'*anus*, pour tout excrément, des gouttes d'une eau très-claire & sucrée.

Ils se transforment vers la fin de Mai ou de Juin; & chacun devient un Moucheron à 4 aîles distingué de beaucoup d'autres Moucherons aussi petits, parce qu'il sçait sauter. Il pompe le suc des feuilles sous la forme de Mouche, comme il faisoit sous celle de faux Puceron; & jette comme lui pour excrément une eau claire. M. de R. n'a pu découvrir jusqu'ici comment ces faux Pucerons se perpétuent. Peut-être que leurs œufs sont si petits, qu'on ne peut les découvrir

découvrir qu'à l'aide d'un bon Microfcope.

Les faux Pucerons du buis font cachés dans des efpeces de boules creufes, formées aux extrémitez des jeunes pouffes de cette plante, par plufieurs feuilles courbées en calottes fphériques, & aufquelles les piquures de ces Infectes ont fait prendre cette figure. En ouvrant ces boules, on y trouve, outre les Pucerons, quantité de petits grains d'un blanc jaunâtre, differens en groffeur & en figure; les uns à peu près fphériques & oblongs, gros comme des têtes d'épingles; les autres allongés en forme de queuë tortueufe, affez femblable à la pâte filée qu'on nomme *vermicelli*, & terminée par un grain rond.

Tous ces petits grains, quoique les excrémens de ces petits Infectes n'ont rien de dégoûtant (dit notre Auteur) & les perfonnes les plus délicates pourroient en mettre fur leur langue, comme elles y mettroient quelque efpece de gomme. Il en a mis fur la fienne, où s'étant ramollis & fondus, ils lui ont paru d'un goût un peu fucré, beaucoup plus agréable que celui de la manne ordinaire. On pourroit en recueillir une quantité fuffifante à divers effais, qui peut-être ne feroient pas inutiles à la guerifon de quelques maladies. M. de R. après plufieurs tentatives infructueufes, eft enfin parvenu à voir ces Infectes transformés en Moucherons *fauteurs* comme les précedens, & quoiqu'en les écrafant, il n'ait pû faire fortir de leur corps ni fœtus ni œufs reconnoiffables, il croit y avoir affez diftingué les organes particuliers aux deux fexes.

XI. Les Infectes mangeurs de Pucerons dont il s'agit ici, fe reduifent à 4 differentes efpeces, qui font 1°. les vers fans jambes: 2°. les *lions* des Pucerons: 3°. les petits Scarabées appellés *Vaches-à-Dieu*: 4°. les *Barbets-blancs*.

1. Les Vers fans jambes dont il eft queftion, font, quoique mieux colorés, de la claffe de ceux qui naiffent des œufs dépofés fur la viande par des Mouches. Ces Infectes, fur l'exacte defcription defquels nous renvoïons au Mémoire, » fe trouvent par l'inftinct ou par » la prévoyance de leur mere, dès » l'inftant de leur naiffance, au mi- » lieu d'une grande quantité de » Pucerons (dit l'Auteur). Là, ces » Vers voraces, fans avoir prefque » aucun mouvement à fe donner, » & quoique fans yeux, trouvent » de la proye. Ils n'ont qu'à tour- » ner leur tête à droit & à gauche, » ou à l'allonger en avant, pour » être en état de faifir un Puceron. » Leurs procedez, tout cruels » qu'ils font, peuvent amufer un » Obfervateur, qui n'eft pas trop » tendre. On peut voir avec une » loupe comment le Ver fait paf- » fer dans fon corps en moins d'u- » ne minute, tout ce qui étoit » dans le ventre d'un Puceron. » Plufieurs meres Pucerons ne peu- » vent faire affez de petits pour » fournir une pâture fuffifante à » quelques uns de ces Vers glou-

» tons. « Il faut recourir au Mémoire de l'Académicien & à ses figures, pour l'explication détaillée de toute cette manœuvre.

L'Auteur suit avec exactitude ces sortes de Vers dans tous les changemens qui leur arrivent. Il nous les represente devenus immobiles, & se fixant ou se collant par le dessous du ventre contre quelque partie de plante au moïen d'une liqueur gluante qu'ils jettent par la bouche. Le Ver ainsi collé change peu à peu de figure, & se transforme en une Nymphe renfermée dans une coque formée de sa propre peau dessechée & durcie, mais ne perdant rien de sa premiere transparence, qui rend la Nymphe très-visible. Celle-ci en sort au bout de 16 à 17 jours sous la forme d'une Mouche à deux aîles. Ces sortes de Mouches ont cela de particulier, qu'à peine ont-elles vécu un quart d'heure sous cette nouvelle forme, qu'on les voit au moins du double plus longues, & plus grosses qu'elles n'étoient au sortir de leurs coques. M. de R. a découvert, à n'en pas douter, la vraye cause d'un accroissement si subit. Elle consiste uniquement dans l'air dont l'Insecte se remplit, & qui se raréfiant dans son corps, y procure un développement plus parfait des organes, encore trop emboités les uns dans les autres.

2. De-là notre Auteur passe à d'autres Vers qui ont six jambes, & qui ne sont pas moins redoutables aux Pucerons, que les précédens. Il appelle ces Vers *les Lions des Pucerons* ou *les petits Lions*, à cause qu'ils ressemblent fort à un Insecte, connu sur-tout par l'Histoire curieuse qu'en a donnée feu M. *Poupart*, dans les Mémoires de l'Académie de 1704. sous le nom de *Formica-Leo* (de *Fourmi-Lion*) & qui est le Lion des Fourmis. Celui des Pucerons (dit M. de R.) non plus que celui des Fourmis, n'a point une bouche placée, comme l'est celle des autres animaux. Au lieu d'une bouche, il en a deux, dont chacune est au bout d'une corne extrêmement fine, & qui a la dureté de la corne ordinaire. Il porte ces deux cornes sur le devant de sa tête ; & c'est avec quoi il saisit, perce & suce le Puceron. Notre Auteur distingue trois genres de ces Lions de Pucerons, & il les décrit avec soin. Ils expédient les plus gros Pucerons en moins d'une demi minute : & ils ne s'épargnent en nulle façon reciproquement.

Ces petits Lions ont à peine vécu 15 à 16 jours qu'ils sont en état de se préparer à leur métamorphose. Pour cet effet, ils se filent une coque ronde comme une boule, d'une soye très-blanche, dans laquelle ils se renferment, comme les Chenilles dans les leurs. Ils n'ont point, comme ces dernieres, leur filiere posée un peu au-dessous de leur bouche ; ils l'ont auprès de leur derriere, comme les Araignées. Ces Nymphes sortent enfin de leur coque, transformées en de très-jolies Mouches à 4 aîles, & qui ressemblent assez à celles que l'on connoît sous le nom de *De-*

moiselles. Chacune de ces Mouches va faire ses œufs sur une feuille, ou auprès d'une feuille bien peuplée de Pucerons, comme si elle vouloit que les petits qui éclorront de ces œufs fussent à portée de leur proye.

Ces œufs (observe M. de R.) sont peut-être les plus jolis & les plus singuliers œufs d'Insectes qui soient connus. On ne les a guéres pris jusqu'ici que pour des plantes & pour des fleurs. Chacun a pourtant la figure d'un œuf ordinaire; mais il est porté par un long pédicule, qui a l'air d'une petite plante, dont l'œuf semble être la sommité. Lorsque l'œuf est ouvert, il paroît être une fleur. L'ingénieux Académicien explique ici d'une maniere très-probable comment il est possible que le pédicule de l'œuf puisse être filé par l'Insecte; & nous renvoyons à cette explication, pour abréger.

Entre ces petits Lions, il y en a d'une espece particuliere, qui se font une couverture, & en même tems comme un trophée des cadavres des Pucerons qu'ils ont mangés, & marchent chargés de ces cadavres. L'Auteur explique ici la maniere dont l'Insecte vient à bout de couvrir son dos d'une sorte de housse si informe.

3. Il vient ensuite à un autre genre de Vers, encore à *6* jambes, & d'où naissent de jolis petits Scarabées *hémi-sphériques*, appellés communément *Vaches-à-Dieu*, *Bêtes de la Vierge*, &c. Ces Vers, qui ne ressemblent à rien moins qu'à une portion de Sphére, marchent sur les plantes & sur les arbres, jusqu'à ce qu'ils trouvent quelque endroit habité par des Pucerons; où ils se comportent comme le Loup dans la bergerie. Il est vrai pourtant qu'ils ne tuent que ceux qu'ils mangent.

4. Le plus singulier des Vers mangeurs de Pucerons est celui que notre Auteur appelle *Hérisson blanc*, *Barbet blanc*, parce qu'ils sont tout couverts & tout hérissés de touffes blanches. Ces touffes ne sont pas composées de poils produits comme ceux des Chenilles. Elles sont faites d'une espece de cotton, qui transpire du corps de l'Insecte, & qui en transpire très-vîte. Ces petits Barbets deviennent de petits Scarabées plus applatis, que les *Hémisphériques*. Nous renvoyons à l'Auteur sur toutes les particularitez concernant la nature & la production de ces touffes cotoneuses.

XII. Le dernier Mémoire de ce Volume, n'est destiné, quoique fort étendu, qu'à établir les principes de l'Histoire des Galles produites sur les arbres, les arbustes & les plantes, & à faire connoître les Insectes, dont les piquures y occasionnent ces sortes de tumeurs. Quoique ces excroissances ou tubérositez soient véritablement des productions monstrueuses; cependant elles imitent si fort celles qui sont naturelles aux végétaux, qu'on les prendroit souvent les unes pour leurs fruits, les autres pour leurs fleurs : & elles peuvent même fournir un spectacle agréable à qui veut parcourir tou-

tes les varietez de leurs figures. Ces Galles doivent leur naiſſance à divers Inſectes femelles, ſoit Mouches, ſoit Papillons ou Scarabées, pourvûs d'une tariere ou d'un aiguillon propre à percer ou entailler le bois, l'écorce ou les feuilles; & cet aiguillon a differentes formes, ſuivant qu'il appartient à des Inſectes de differentes claſſes. Placé à leur derriere, il eſt quelquefois très-grand par rapport au volume de leur corps, où la nature a cependant trouvé moyen de le loger, en le courbant & le contournant.

L'Inſecte, à l'aide de cet inſtrument qu'il fait ſortir quand il veut, perce d'un ou de pluſieurs trous la feuille, le bourgeon ou le jet d'un arbre; & dans chaque trou il dépoſe un œuf. Les endroits de l'arbre piqués ou bleſſés n'en végétent que plus vigoureuſement, leurs playes ſe ferment vîte, ils ſe gonflent, ils ſe renflent, & font paroître plûtôt qu'on ne s'y attendroit, une production nouvelle, une tumeur, une galle. A meſure que l'Inſecte éclos de chacun des œufs dépoſés dans l'interieur de ces tubéroſitez en tire la nourriture qui lui eſt neceſſaire : non ſeulement la cavité qui le loge s'aggrandit, mais en même tems le volume & la ſolidité de toute la maſſe croiſſent notablement.

Pour nous donner une idée générale des principales varietez qui diſtinguent ces ſortes d'excroiſſances, M. de R. les range d'abord ſous trois claſſes. Les Galles de la premiere n'ont qu'une ſeule cavité, aſſez grande pour l'ordinaire, & dans laquelle pluſieurs Inſectes vivent & croiſſent enſemble; ou ſi elles ont pluſieurs cavitez plus petites, celles-ci ont entre elles des communications. Les Galles de la ſeconde claſſe renferment dans leur interieur pluſieurs cellules, quelquefois ſeulement trois ou quatre, quelquefois plus d'une centaine, toutes ſéparées les unes des autres par des cloiſons, & dont chacune n'eſt occupée que par un ſeul Inſecte. Les Galles de la troiſiéme claſſe n'ont qu'une ſeule cavité, qui n'enferme qu'un ſeul Inſecte.

Les Galles de chacune de ces claſſes different entre elles par la forme, par la groſſeur, & par la conſiſtance ou la tiſſure. Pluſieurs ſont preſque ſphériques, les unes petites comme des groſeilles, les autres groſſes comme des noix, (& telles ſont celles qu'on nomme *Noix de Galle*) quelques-unes comme de petites pommes. Il y en a de colorées comme les plus beaux fruits, & qui paroiſſent en être au premier coup d'œil : les unes ſont liſſes, les autres épineuſes : certaines portent une chevelure fort ſinguliere. Il s'en trouve dont la ſubſtance eſt ſpongieuſe, que l'on mange en quelques Pays, & qu'on y vend au marché : d'autres ſurpaſſent en dureté le bois le plus dur. Quelques-unes reſſemblent à de petits artichaux; d'autres pourroient paſſer pour des fleurs.

Notre Auteur pour un plus am-

ple détail de toutes ces varietez, nous renvoye à l'excellent Traité de *Malpighi* sur les Galles, dont ce Mémoire ne doit être regardé (dit-il) que comme un Commentaire, & comme un Supplément. Cet habile Naturaliste Italien s'est attaché à faire voir que nulle partie des plantes n'est exempte de ces sortes de productions. Il en croît sur les feuilles, sur leurs pédicules, sur les tiges, sur les branches, sur les rejettons, sur les racines, sur les bourgeons, sur les fleurs & sur les fruits.

Notre curieux Académicien nous offre des exemples de toutes ces differentes sortes de Galles, & & met sous nos yeux par des figures très-exactement gravées les divers Insectes qui y naissent, qui y prennent leur accroissement & qui s'y transforment enfin pour en sortir. Il nous apprend combien sont utiles à plusieurs Arts ces excroissances, & de ce nombre sont les *Noix de Galle* si necessaires à la teinturerie, & d'un si grand secours pour découvrir le fer caché dans les liqueurs telles que les eaux minérales. Il nous enseigne un moyen sur de décider si une Galle est habitée, ou du moins si elle l'est autant qu'elle l'a été. Si la Galle n'est percée en nul endroit, les Insectes qui ont occasionné sa naissance y sont encore. Mais si sa surface est percée d'un ou de plusieurs trous, on en doit conclurre que ses logemens sont abandonnés en tout ou en partie.

M. de R. en déroulant des feuilles de Tilleul, dont les bords s'étoient épaissis & contournés, a mis à découvert les Insectes qui y étoient renfermés, & qui sont des Vers d'un rouge orangé, oblongs, dépourvûs de jambes sensibles & de tête écailleuse. Le linge frotté de ces sortes de Galles en a été taché d'une assez belle couleur de pourpre, qui n'a point été effacée par un premier blanchissage. Peut-être en pourroit-on faire quelque usage pour nos teintures. Les feuilles entieres du Tilleul (observe l'Auteur) prennent quelquefois des figures assez singulieres; telles que celle d'une véritable cuillier à pot, leur pédicule tenant lieu du manche, & le corps de la feuille devenant le cuilleron. Les bords de ces feuilles épaissis comme en bourlet recelent de petits Vers blancs, difficiles à découvrir, & qui ne sont visibles qu'à travers une forte loupe.

Les Galles du génet sont composées d'un grand nombre de feuilles plus courtes & plus larges que ne le sont naturellement celles de la plante, & dont chacune est roulée en cornet; en sorte que cet assemblage forme une boulle hérissée par les pointes de tous ces cornets où sont cachés par centaines de petits Vers rougeâtres. Il naît sur le dessous des feuilles de chêne de petites Galles parfaitement semblables à un chapiteau de champignon qui fait bien le parasol, & portées par un très-court pédicule. Le petit vuide qui reste entre le parasol & la feuille est le logement ordinaire de plusieurs Vers. Entre les

Galles qui n'ont qu'une ſeule cavité occupée par un ſeul Inſecte, celles qui ſe forment ſur les fleurs du *Chamædrys* ont cela de particulier, qu'elles fourniſſent une loge à un Inſecte, le ſeul de ſa claſſe qui croiſſe dans des productions monſtrueuſes analogues aux Galles : & cet Inſecte eſt une Punaiſe.

M. de Réaumur revient au chêne, & le regarde comme celui de tous les arbres qui eſt le plus fécond en Galles, & qui peut fournir des exemples de celles de tous ces genres. Il ſe forme ſur les feuilles de cet arbre une petite Galle, du diamétre d'un pois, également renflée ſur les deux côtez de la feuille où elle repreſente deux cônes groſſiers, & dont la cavité eſt aſſez conſiderable. On y trouve un petit corps fait en rein, & que l'on prendroit pour une graine, à cauſe de ſa figure ; quoique ce ne ſoit que la coque d'un petit Ver blanc, faite non de ſoye, ou de la dépouille de l'Inſecte, mais ſelon toute apparence, des fibres ligneuſes, détachées de l'interieur de la Galle par l'Inſecte. L'Auteur a vû ſortir de ces coques des Mouches très-petites, de deux ou trois eſpeces differentes : ce qui lui donne occaſion de remarquer ici, qu'on doit s'attendre à voir ſortir de même des Mouches de plus d'une eſpece, de quelque Galle que ce ſoit.

Les Inſectes pour qui les Galles ont été faites, & qui en ont occaſionné la production, ne ſont pas les ſeuls qui croiſſent dans ces Galles. Suivant l'inſtitution de la nature (dit notre Auteur) ces Inſectes eux-mêmes doivent ſervir de nourriture à d'autres. Des Mouches carnacieres, d'où naiſſent des Vers carnaciers, ſont munies d'aiguillons auſſi perçans que ceux des Mouches qui font naître les Galles. La Mouche carnaciere perce une de celles-ci, & y dépoſe un œuf, d'où naît un Ver qui mange celui, qu'on auroit cru en ſûreté, dans un logement environné de murs épais & ſolides.

M. de R. a vû ſur les feuilles du Tilleul de très-petites Galles, dures comme un noyau & d'une figure pareille à celle d'une petite boite, dont le corps & le couvercle étoient coniques, & dont le couvercle étoit plus court que le corps de la boite. Chacune de ces Galles au nombre de 15 à 20 ſur une feuille, renfermoit un petit Ver blanc armé de deux ſerres. Nous paſſons ici par deſſus les Obſervations de notre Académicien touchant les Galles nées ſur les feuilles de Saule & ſur celles de l'Oſier, & touchant les fauſſes Chenilles qui habitent ces Galles : & nous venons à celles du Chêne qui ont la forme de groſeilles en grappes.

Elles n'y reſſemblent jamais mieux, que lorſqu'elles croiſſent ſur les chatons du Chêne. A la vérité, elles ſont pour l'ordinaire peu chargées de grains, & par-là ont aſſez l'air de ces grappes de groſeilles que le froid ou la pluye ont fait couler ; mais on les voit paſſer par les differens degrez de maturité, juſqu'à devenir parfaite-

ment rouges. M. de R. a trouvé dans ces grains ouverts, tantôt un Ver blanc, tantôt une Nymphe blanche, suivant que ces grains étoient plus ou moins murs. Il nous parle de ce qu'ont observé sur ce sujet M. *Marchand* en 1692. & les Auteurs des *Ephemérides de l'Académie des Curieux de la Nature.*

M. de R. nous décrit encore très-curieusement d'autres Galles produites sur le Chêne, dont les unes sont de la grosseur & de la figure de nos petits boutons à cols de chemises ou de vestes, ayant leur surface comme hérissée de petits grains semblables à ceux de certains boutons de métal ou d'émail : les autres ont encore la forme de boutons, non relevés dans leur milieu, comme les boutons ordinaires, mais au contraire creusés & dont les bords sont bien arrondis, & recouverts de fibres très-fines, appliquées les unes contre les autres, & qui ont le brillant des filets soyeux ; il y en a de certains dont la figure conique est précisément celle d'une cloche ou d'un gobelet garni de son couvercle, du centre duquel s'éleve un petit bouton pointu.

Notre Auteur fait ensuite mention des Galles que M. *Granger* lui a envoyées de l'Isle de Chypre, qui croissent sur une espece de *Limonium*, & qui lui ont appris qu'il y a de véritables Chenilles qui occasionnent la production de fort grosses Galles, dans lesquelles elles se transforment en Papillons. Il n'oublie pas les Galles des feuilles du Hêtre, les plus jolies, (dit-il) de toutes celles qui sont ligneuses & à une seule cellule : puis il revient à celles du Chêne, de même genre, ligneuses, lisses, tantôt de la grosseur d'une muscade, tantôt semblables à de petites boules de bois un peu jaunâtres, d'où sortent differentes especes de Mouches, dont quelques-unes portent une queuë aussi longue que la tête, le corcelet & le corps mis bout-à-bout, & qui renferme une sorte de tariere.

Ces Galles ligneuses conduisent notre Auteur à nous entretenir de celles de même espece, qui ont dans leur interieur plusieurs cellules. De ce nombre sont celles qu'on rencontre quelquefois sur des tiges & sur des racines d'arbre, notamment sur celles du Chêne, plus grosses que de grosses noix, qui paroissent de vrais nœuds de l'arbre & qui sont d'un bois plus dur que celui des autres endroits. Ce n'est qu'avec des instrumens de fer qu'on peut en détacher ces Galles ; & M. de R. en a vû sortir plus de trente Mouches brunes à 4 aîles. La Galle qui naît sur le chardon hémorrhoïdal renferme dans chacune de ses cellules un Ver blanc, qui se transforme en une très-jolie Mouche à deux aîles que l'Auteur nous décrit avec son exactitude ordinaire, & sur quoi on peut consulter son Mémoire ; ainsi que sur trois especes de Galles du Chêne à plusieurs cellules, qui méritent d'autant plus d'attention, qu'elles sont propres à nous faire voir

combien celles qui naiſſent d'une même partie du même arbre, peuvent differer entre elles.

En effet, quoique toutes les trois tirent leur origine du bouton ou bourgeon, la premiere nous repreſente une petite pomme, liſſe, & ſouvent colorée, comme un beau fruit; & dans l'interieur de laquelle on trouve quantité de petits grains ovales, qui ſont les cellules d'autant d'Inſectes: la ſeconde eſpece nous montre une Galle verdâtre, beaucoup plus petite que la précedente, & partagée en 3, 4 ou 5 loges où habitent autant de Mouches: la troiſiéme eſt une Galle en artichaud du fond de laquelle s'éleve un corps aſſez ſemblable au piſtile d'une fleur, & qui fournit à un ou pluſieurs Inſectes leurs logemens. L'Auteur outre cela nous décrit les Galles du Lierre terreſtre, rondes & quelquefois groſſes comme de petites noix, vers le centre deſquelles ſont pluſieurs petits grains durs comme du bois, de la groſſeur de petites perles, & qui forment autant de petites boites creuſes, comme les boites à ſavonettes, dans chacune deſquelles loge un Ver blanc.

M. de R. termine les deſcriptions des Galles auſquelles il a cru devoir ſe borner, par celles de deux eſpeces ſingulieres que nous offre le Roſier ſauvage, connu en François ſous le nom d'*Eglantier*, & que les Botaniſtes nomment plus ordinairement *Cynorrhodon.* La premiere eſpece & la plus rare (que l'Auteur appelle *Galle chauve*) eſt ligneuſe, un peu ſpongieuſe, & au lieu de roſe, forme au bout d'une branche de Roſier, une ſorte de bouquet ou de grappe, composée quelquefois d'une douzaine de Galles d'inégale groſſeur & differemment figurées, rouſſâtres à l'exterieur, tantôt liſſes, tantôt hériſſées de quelques épines. La ſeconde eſpece, & la plus commune, (que M. de R. nomme *Galle chevelüe*) eſt quelquefois auſſi groſſe ou plus groſſe qu'une coque de marron d'Inde, chargée de longs filamens ou de cheveux rouges ou rougeâtres. La maſſe de cette Galle n'eſt qu'un aſſemblage d'un grand nombre de noyaux collés les uns contre les autres, & dont la cavité à peu-près ſphérique eſt le domicile d'un Ver.

La difficulté qu'il y a d'expliquer la formation de ces Galles *chevelües* paroît plus grande lorſqu'on ſçait qu'il en vient, non ſeulement ſur les boutons du Roſier, mais encore ſur les fibres des feuilles. L'Auteur eſtime que ces Galles ainſi que les *chauves*, doivent leur origine à des mouches de même eſpece; & que leurs diverſitez ſi frappantes ne ſont peut-être dûës qu'à quelques circonſtances, qui ont précipité ou retardé leur végétation. Il n'y a peut-être (obſerve l'Académicien) aucune eſpece de Galles des autres arbres, d'où l'on puiſſe voir ſortir plus d'eſpeces de petites Mouches, que de ces Galles *chevelües*; & par conſéquent il n'en eſt point de plus propre à embarraſſer l'Obſervateur,

qui

qui veut connoître la véritable Mouche à laquelle ces excroissances doivent leur origine. L'Auteur nous communique ici quelques Observations de *Menzelius* & de M. *de la Hire* sur les Mouches nées dans les Galles *chevelües* dont il est question. Ce dernier en distingue 4 especes, qui sont ici décrites : & la troisiéme de ces especes a été observée aussi par M. *Ray*, qui en a donné une bonne description.

L'analogie qui semble demander (remarque notre Auteur) que l'on regarde toutes les Mouches *ichneumons*, qui sortent des Galles, comme produites par des Vers qui ont mangé ceux ausquels est dûë la naissance de ces Galles, paroît combattuë par une difficulté considerable, que voici. Telle Mouche *ichneumon* égale ou surpasse en grandeur la Mouche qui a crû sous la forme du véritable Ver de la Galle : il n'y a dans chaque cellule de la Galle qu'un Ver qui en soit l'habitant naturel : le Ver étranger n'a donc que la substance de ce premier Ver, pour fournir à sa nourriture & à son accroissement : comment peut-il donc parvenir à une grandeur qui surpasse celle de ce Ver ? Il faut lire dans le Mémoire même la solution de cette difficulté.

M. de R. après nous avoir fait connoître suffisamment les varietez générales que peuvent offrir les Galles de differentes especes; avoüe qu'il ne lui sera pas aussi facile de donner les éclaircissemens qui seroient à desirer sur les causes de leurs varietez, sur leur premiere formation, & sur leur accroissement. Il se fait dans la plûpart des Galles avec une rapidité surprenante ; & dans les plus grosses c'est l'ouvrage de peu de jours : en sorte que pendant qu'elles sont encore petites, celles qui deviennent les plus grosses sont très - difficiles à saisir.

Quant à l'origine des Insectes qui s'y forment, elle n'est dûë ni à la pourriture de quelques parties de la plante, comme le prétendoient les anciens ; ni aux œufs logés dans la terre par des Insectes, & pompés avec le suc nourricier par les racines des arbres, comme l'ont pensé quelques Physiciens ; ni à une ame végétative chargée du soin de produire ces Vers, comme l'a supposé *Redi* : mais elle ne doit être attribuée qu'à des œufs déposés sur les plantes par des Insectes tout semblables à ceux qui doivent en éclorre ; comme l'a prouvé *Malpighi*, qui a été assez heureux pour surprendre une petite Mouche sur un bouton de Chêne, où elle étoit occupée à pondre. L'habile Naturaliste l'ayant prise, a découvert qu'elle avoit introduit dans une feuille des œufs semblables à ceux qu'elle avoit dans le corps : & c'est à quoi notre industrieux Académicien, après plusieurs tentatives, avoüe n'avoir encore pû parvenir.

Mais un point reste à éclaircir ; sçavoir, si les Galles, dont les Insectes sont des Vers qui se transfor-

ment en Mouches, doivent leur accroissement aux Vers, ou si l'œuf déposé dans la plante suffit pour faire naître & pour faire croître la Galle. De toutes les experiences qu'a faites M. de R. pour décider cette question, & qu'il spécifie ici, il suit que l'accroissement des Galles des differens genres se fait avant que le Ver soit sorti de l'œuf; & que quand il naît, son logement est tout fait, & n'a plus, ou que très-peu à croître. Il a même paru certain à notre Auteur, que l'œuf avoit crû, & considerablement crû dans la Galle: & tels sont entre autres (selon M. *Vallisneri*) les œufs des Mouches à scie. Mais (continue l'Auteur) on ne doit pas s'imaginer que des œufs simplement déposés sur des feuilles occasionnent la production des Galles: il faut qu'il y ait eu une blessure faite à la partie qui doit par la suite végéter plus vigoureusement, & d'une autre maniere que le reste.

Comme un seul genre de Mouches à 4 aîles occasionne plus d'especes de Galles sur le Chêne & sur les autres végétaux, que ne font les Insectes de toutes les autres classes prises ensemble: il mérite d'autant mieux par-là d'être connu. C'est donc pour nous donner une idée plus complette de ces Mouches relativement à la production des Galles que M. de R. s'applique à nous décrire avec l'exactitude la plus scrupuleuse l'instrument qu'elles employent pour percer ou entailler les parties des plantes, où elles doivent déposer leurs œufs, & à nous expliquer la merveilleuse méchanique, au moïen de laquelle ces Insectes font agir cette tarriere ou cet aiguillon. C'est sur quoi il faut recourir au Mémoire même de l'Auteur, & sur-tout aux belles figures qui l'accompagnent. Il faut remarquer ici avec notre Auteur, que toutes ces Mouches à tarriere, qui sont les femelles, sont les plus communes, & que leurs mâles, qui n'ont point d'aiguillon sont plus rares. Cette tarriere & cet aiguillon prennent differentes formes dans diverses especes de Mouches, comme on le fait voir ici. Il y en a de taillés en scie, d'autres qui ont la figure d'une lancette, *&c.*

Quoique les Mouches du plus grand nombre des Galles se ressemblent extrêmement, on n'en doit pas conclure qu'elles soient toutes de même espece. Elles ne sont souvent que du même genre; & c'est leur petitesse qui empêche d'en démêler les differences; comme l'Auteur le prouve par plusieurs exemples. Quoiqu'il soit encore plus difficile de trouver des differences entre les Vers d'où sortent ces Mouches, qu'entre les Mouches mêmes: M. de R. ne laisse pas de nous faire appercevoir des varietez assez sensibles entre ces Vers; soit pour la forme de leurs dents, soit pour la situation des jambes de certaines especes, qui au lieu de les avoir sous le ventre, les ont sur le dos, *&c.* Les Vers des Mouches à 4 aîles ont cela de commun, que

les dedans de leurs cellules sont extrêmement propres, d'où il suit que ces Vers ne jettent point, ou ne jettent que très-peu d'excrémens ; convertissant en leur propre substance tout ce qu'ils tirent de la Galle ; ce qui les fait croître fort vîte. Mais ils ne s'en métamorphosent pas plûtôt, & restent quelquefois 5 à 6 mois dans la Galle, avant que de se transformer en Nymphe.

La quantité de Vers étrangers introduite dans les Galles, les varietez de leurs especes & des belles Mouches qu'elles donnent, telles, entre autres, que les *Ichneumons*, sont encore de véritables merveilles, que M. de R. nous expose avec étenduë. Il nous apprend qu'il sort des Galles plus de Mouches qui doivent leur naissance aux Vers étrangers, qu'il n'en sort de celles qui doivent la leur aux habitans naturels.

Notre ingénieux Académicien, à la fin de ce Mémoire, hazarde quelques conjectures très-heureuses & très-probables sur la formation des Galles. Les varietez de figure, de tissure, de solidité, de grandeur de leurs principales especes, presentent certainement des objets dignes de l'attention des Physiciens ; & les causes de ces varietez méritent d'être recherchées. Elles ne dépendent pas précisément de la conformation de la partie sur laquelle la Galle a pris naissance, puisque les parties de la plante les moins solides & celles qui le sont le plus, produisent des Galles de même consistance. De-là il s'ensuit que la plûpart de ces Galles doivent leur constitution particuliere aux Insectes qui en occasionnent la production ; & que la plûpart des Galles de differentes especes doivent leur naissance à diverses especes de Mouches.

L'Auteur examine les circonstances de cette production dans une Galle sphérique des plus simples, en grain de groseille. Une blessure (dit-il) a été faite à une fibre de plante ; un œuf a été déposé dans cette blessure : la blessure faite dans une partie très-abreuvée de suc nourricier se ferme bien-tôt, ses bords se gonflent, se rapprochent, & voilà l'œuf renfermé. Autour de cet œuf se formera en peu de jours une Galle aussi grosse qu'elle le doit devenir, dont cet œuf occupera le centre. Il n'est pas étonnant que le Ver éclos de l'œuf suce tout le suc qui est porté aux parois de cette cavité, & que même il y en attire. Il n'est pas plus surprenant que l'œuf même suce ce suc & l'attire, puisqu'il croît dans cette cavité. Peut-être même que cet œuf renfermant un petit embryon qui se développe, & où les liqueurs circulent avec rapidité, est plus chaud qu'une partie de la plante du même volume, & sert comme d'un petit foyer, qui communique à toutes les fibres de la Galle un degré de chaleur capable d'accelerer leur accroissement.

Malpighi a cru que la Mouche en perçant la partie de la plante où elle vouloit déposer son œuf, ré-

pandoit dans la playe une liqueur propre à y exciter quelque fermentation, dont la production & l'accroissement de la Galle étoient des suites. Quelque spécieuse que cette hypothése paroisse à notre Auteur, il ne la trouve pas exempte de difficultez, qu'il expose, & que l'on peut voir chez lui. Il trouve, que pour faire croître des Galles de toutes especes, il est inutile de recourir à une méchanique differente de celle qui a paru suffire pour operer l'accroissement des vessies habitées par les Pucerons, & qui consiste, comme on l'a vû, dans la simple *Suction*. Il n'employe donc que cette seule méchanique pour l'explication des differentes formes que prennent toutes ces excroissances; & il répond très-solidement à une forte objection tirée de l'accroissement & de la nourriture des Vers *mineurs* qui vivent de la substance des feuilles sans les détruire & sans y faire naître des Galles. C'est sur quoi, pour abréger, nous renvoyons au Livre même.

HISTOIRE DES EMPEREURS ET DES AUTRES PRINCES qui ont regné durant les six premiers siécles de l'Eglise: de leurs guerres contre les Juifs, des Ecrivains profanes, & des Personnes les plus illustres de leur tems, justifiée par les citations des Auteurs originaux, avec des Notes pour éclaircir les principales difficultez de l'Histoire. TOME SIXIE'ME, *qui comprend depuis Théodose II. jusqu'à Anastase. Par M. le Nain de Tillemont.* A Paris, chez *Rollin* fils, Quai des Augustins, à S. Athanase & au Palmier. 1738. vol. *in*-4°. de 711. pag. sans les Tables des citations & des articles, & sans l'Eloge de M. de Tillemont.

LE premier Volume de cette Histoire fut imprimé pour la premiere fois à Paris *in*-4°. chez *Charles Robustel* en 1690. le second en 1691. le troisiéme en 1692. le quatriéme en 1697. le cinquiéme en 1701. trois ans après la mort de l'Auteur, & notre Journal de ces mêmes années en a rendu compte. Ce *sixiéme Volume* que nous annonçons paroît donc 37 ans après les cinq premiers, dont il y a même eu plus d'une Edition. Il n'est pas étonnant que la suite d'un Ouvrage, dont les commencemens n'ont pas eu un certain débit, reste sans voir le jour, entre les mains d'un Libraire qui en a fait l'acquisition. Mais l'Histoire des Empereurs par M. de Tillemont, n'est pas à beaucoup près dans le même cas, & il n'est pas aisé d'imaginer pourquoi on en a interrompu la Continuation pendant si long-tems. Est-ce que la mort de l'Auteur l'avoit empêché de mettre ce Volume en état d'être imprimé? A-t-il fallu retoucher son Manuscrit? Ou est-ce pure négligence de la part de ceux qui en étoient les dépositaires? C'est de quoi on n'a pas jugé à propos de nous instruire. Le Ti-

braire, dans un court Avertissement, se contente d'assurer que ce sixiéme Tome ne cede point aux précedens en fait d'exactitude ou d'érudition ; & sur cette assurance qui nous paroît bien fondée, il se flatte que le public le recevra, avec la même satisfaction qu'il a reçu les autres Ouvrages du même Auteur.

Ce Volume, à la tête duquel on a mis l'Eloge de M. de Tillemont, tiré des Hommes Illustres de M. Perrault, comprend l'Histoire de l'Empire Romain durant le cinquiéme siécle depuis Théodose II. qui succeda à son pere Arcade en 408. jusqu'à l'Empereur Anastase qui mourut en 518.

L'Auteur y décrit avec autant de détail qu'on en trouve dans les Volumes précedens les actions, les Loix, les guerres de chaque Empereur, les évenemens politiques arrivés sous leur regne, la qualité & le nom des Magistrats, des Officiers & des Généraux d'Armées, il y fait connoître les Hommes de Lettres qui se sont distingués dans ce siécle, il y discute ce qui a rapport aux differentes dates, lorsqu'elles ont quelques difficultez, & il y entremêle de ces réfléxions pieuses & Chrétiennes qui caractérisent si bien M. de Tillemont. Enfin on a eu soin de distinguer par des crochets ce qui est de lui d'avec les extraits des anciens Ecrivains qu'il employe, & dont son Ouvrage, comme on l'a déja dit de ses autres Livres du même genre, n'est qu'une espece de tissu, où la vérité paroît sans aucun ornement.

Comme le cinquiéme siécle est sur-tout mémorable par les efforts redoublés que firent de tous côtez les Nations barbares pour détruire l'Empire Romain qui y succomba enfin en Occident : M. de Tillemont, outre la Vie des Empereurs, a encore donné en particulier celle d'Attila & d'Odoacre, les deux plus redoutables ennemis des Romains, & il a fait un article séparé pour l'Etat de la Grande Bretagne au cinquiéme siécle.

Il ne nous est pas possible de donner des extraits de tant de matieres differentes, & d'ailleurs assez généralement connuës : nous nous bornerons d'autant plus volontiers à ce qui regarde Attila & Odoacre, que leur Histoire se trouve extrêmement liée avec celle des Princes qui dans ce tems-là ont gouverné l'Empire Romain, soit en Orient, soit en Occident.

Avant Ammien-Marcellin, suivant M. de Tillemont, peu d'Auteurs ont parlé des Huns dont Attila étoit Roi. Ces peuples n'avoient rien que de difforme & d'effrayant dans leur personne, & leurs mœurs étoient toutes barbares. Ils n'avoient pour nourriture que des racines sauvages, & de la chair cruë. Leurs charriots leur servoient de logemens. Ils étoient sans cesse dans les bois & sur les montagnes, où ils s'accoûtumoient dès l'enfance à souffrir la faim, la soif, & toutes sortes d'incommoditez. Ils étoient toûjours à cheval, jusqu'à y manger & y dormir ; ils n'avoient aucune demeure fixe, ni

d'autre loi que leur fantaisie. Ils n'avoient aucune Religion, ni vraye ni fausse; mais ils étoient infidéles, légers & coléres. Ce portrait ne ressemble pas mal à ce que les Voyageurs rapportent des Tartares d'aujourd'hui.

Les Huns traverserent les Palus Méotides, au-delà desquels ils habitoient, & s'étant soûmis les Allains & les Gots vers l'an 376. ils s'emparerent des Pays que ceux-ci occupoient, & s'étendirent jusque sur les bords du Danube, au-dessus & du côté de son embouchure, du côté de l'Orient, ils s'étendoient jusqu'aux Portes Caspiennes qui terminoient l'Iberie & le Mont Taurus. Cette Nation étoit partagée en differens peuples qui avoient leurs noms particuliers, mais que l'on comprenoit sous le nom général de Huns ou de Scythes. On croit que les Hongrois & les Turcs même ont tiré d'eux leur origine.

Attila dont les ancêtres avoient regné sur les Huns, succeda avec son frere Blada à Roas son oncle en 433. ou 434. Ces deux Princes signalerent les commencemens de leur regne par le Traité honteux qu'ils obligerent Théodose II. de faire avec eux, & par lequel au lieu de 350. livres d'or qu'on avoit accoûtumé de donner aux Huns, on leur en promit 700 pour avoir la paix, & on leur abandonna les Nations barbares qu'il leur plairoit s'assujettir, quoiqu'elles fussent sous la protection ou dans l'alliance de l'Empire. En conséquence de ce second article ils firent de nouvelles conquêtes; l'envie de dominer seul, fit naître à Attila le criminel dessein de se défaire de son frere, & il le fit tuer en 444. ou 445. Ce parricide le rendit maître de toute la Nation des Huns, & on marque en général qu'il possedoit seul les Royaumes de la Germanie & de la Scythie, ce qui ne s'étoit point encore vû. Il songea à attaquer la Perse, mais il aima mieux tourner toutes ses forces contre l'Empire Romain. Il attaqua de nouveau l'Empereur Théodose II. en 447. il ravagea la Thrace, l'Illyrie, & d'autres Provinces de l'Empire d'Orient, & força l'Empereur, à la foiblesse duquel il insultoit de la maniere la plus insolente & la plus fiere, à faire une paix encore plus honteuse que celle qu'il avoit concluë quelques années auparavant.

Attila, après avoir été le fleau de l'Empire d'Orient, ne fut pas long-tems à l'être aussi, mais d'une maniere encore plus cruelle de l'Empire d'Occident, que Valentinien III. gouvernoit depuis 423. Cet Empereur avoit une sœur appellée *Justa - Grata - Honoria*, on croyoit qu'il étoit de l'honneur & de l'interêt de la Cour qu'elle demeurât Vierge, comme les sœurs de Théodose le Jeune : mais elle n'en avoit aucune envie, & pour cela on la tenoit renfermée par ordre de Valentinien, ou plûtôt de Placidie sa mere. Cette jeune Princesse qui pouvoit avoir alors 16 ou 17 ans ne put souffrir long - tems

cette contrainte. Elle envoya secretement un de ses Eunuques à Attila pour l'exciter à prendre les armes, & à venir en Italie l'épouser. Elle lui envoya un anneau, soit dès ce tems-là, soit depuis, pour l'assurer de sa foi, & en assurer les autres. Attila ne s'étant pas engagé d'abord à cette entreprise, la Princesse fit avec son Intendant ce qu'elle ne pouvoit faire avec lui, & elle en devint grosse. Les mauvais traitemens qu'elle recevoit de la part de Valentinien & de sa mere redoublerent, & elle n'en fut depuis que plus vive à solliciter le Roi des Huns contre son frere. Cependant ce ne fut que vers l'an 449. qu'Attila lui déclara la guerre sur un prétexte assez léger, qu'on peut voir dans le Livre même. On ne dit point qu'il se soit servi du prétexte de la Princesse Honorée qu'après la mort de Théodose.

On assure que voulant attaquer tout à la fois Théodose & Valentinien, Attila envoya deux Gots leur dire à l'un & à l'autre ces propres termes : *Attila mon maistre & le vôtre, m'envoye vous dire que vous lui prepariez un Palais.*

L'Historien ajoûte qu'Attila étoit encore excité à faire la guerre dans l'Occident par la division de deux freres fils de Clodion, qui prétendoient tous deux succeder à leur pere, l'aîné par le secours des Huns, & le cadet qui peut-bien être Mérovée, par l'appui d'Aëce, Général des Armées Romaines. Attila vouloit encore marcher contre les Gots ou Visigots du Languedoc, en faveur de Genseric Roi des Vandales.

Marcien qui avoit succedé en 450. à Théodose le Jeune n'eut point la foiblesse de son prédecesseur; il répondit à ceux qui lui demanderent les tributs que celui-ci avoit promis aux Huns, que Théodose ne regnoit plus, que pour lui il avoit de l'or pour ses amis, & du fer pour ses ennemis. Cette fermeté fit prendre à Attila le parti de porter ses armes vers l'Occident, croyant que quand il auroit vaincu les Italiens, les Gots & les François, il ne trouveroit plus de resistance dans l'Orient.

Il trompa pendant quelque tems les Romains par une fausse apparence de paix, & dans cet intervale il rassembla toutes les forces des Huns & des Nations voisines. Son armée composée de tous les Barbares du Nord étoit de 500 mille hommes, & selon d'autres de 700 mille; mais il n'étoit pas necessaire qu'il amenât toutes ces troupes dans les Gaules. Il passa le Rhin vers le commencement de l'année 451. Il publioit qu'il ne vouloit faire la guerre qu'aux Visigots, & garder la paix avec les Romains, & qu'ainsi il ne vouloit que traverser les Gaules, & passer la Loire à Orléans, pour aller attaquer les Gots dans la Guyenne & le Languedoc. Il entra sans resistance dans plusieurs Villes sous cette fausse apparence de paix. Mais les Provinces des Gaules & les Villes qui l'avoient reçu sçurent bien-tôt à quoi s'en tenir, par les hostilitez & les

violences qu'il y commit. Les autres Villes lui fermerent leurs portes, & il en emporta un grand nombre par force. On met de ce nombre l'ancienne Ville de Tongres, Tréves, Strasbourg, Spire, Wormes, Mayence & les autres Villes des environs, Arras, Bezançon, Toul, Langres, Reims, Mets & la Capitale du Vermandois ; lesquelles furent forcées, saccagées ou reduites en cendres.

La Ville de Troyes, selon M. de Tillemont, échappa à la fureur des Huns par les prieres de l'illustre S. Loup son Evêque, & à l'égard de Paris, l'Historien remarque, d'après la Vie de Sainte Genevieve, que la terreur du nom d'Attila, & des ravages que les Huns faisoient par-tout, obligeant les Parisiens à songer à abandonner leur Ville pour se refugier avec leurs biens en des lieux plus forts, Sainte Genevieve les exhorta à ne penser qu'à implorer le secours de Dieu, par les jeûnes, par les prieres, par les veilles, les assurant que Dieu protegeroit Paris. Que les femmes la crurent, & passerent plusieurs jours en prieres dans le Baptistere, tandis que les hommes ne songeoient qu'à noyer ou lapider la Sainte, comme une fausse Prophetesse, qui en retenant leurs femmes, les exposoient à la fureur des Barbares ; mais que le respect de S. Germain d'Auxerre les retint, & que l'évenement vérifia la prophétie de Sainte Genevieve, les Huns n'ayant pas approché de Paris.

Au sujet du Siége qu'Attila alla mettre devant Orléans, Ville, dit l'Historien, destinée de Dieu pour arrêter plus d'une fois les victoires des conquerans & pour retablir la France, on trouve ici quelques discussions sur la Vie de S. Agnan, alors Evêque de cette Ville. Ce Saint Evêque alla à Arles trouver Aëce Général des Armées Romaines dans les Gaules pour le prier de venir au secours d'Orléans. Aëce ramassa avec une diligence incroyable tout ce qu'il pouvoit avoir de Troupes, ausquelles se joignirent celles de Théodoric Roi des Visigots qui le vint joindre avec ses deux fils aînés, Thorismond & Théodoric ; il les augmenta encore d'un grand nombre de François qui suivirent leur Roi, (Mérovée) & de Soldats des autres Nations de la Celtique & de la Germanie, que les Romains avoient eus autrefois pour sujets, & qu'ils se trouverent alors heureux d'avoir pour auxiliaires & pour alliés. Aëce parut devant Orléans dans le tems même qu'Attila entroit dans cette Ville qu'il avoit forcée. Les Romains y entrerent après lui, & l'obligerent à en sortir, après avoir fait un grand carnage des siens.

Attila contraint de quitter Orléans, se retiroit en fuyant avec son Armée du côté du Rhin. Après avoir passé à Troyes, il s'arrêta pour donner combat dans les campagnes de Mauriac, ainsi nommées du lieu de Merry sur Seine, au Diocése de Troyes, ou de celui de

Maura

Maura ; au Diocése de Châlons. Aëce qui l'avoit toûjours suivi avec ses Troupes, l'y joignit ; & ce fut dans ce lieu que se livra cette sanglante bataille qui fut si funeste à Attila qui la perdit, & à Théodoric Roi des Visigots qui y fut tué ; on compte que dans cette journée il périt au moins 177 mille hommes, Attila vaincu, regagna promptement les bords du Rhin, & tel fut le succès de sa fameuse entreprise contre les Gaules. Elle fut terrible par ses efforts, & plus encore par la frayeur qu'elle jetta dans l'esprit des peuples. La postérité, selon M. de Tillemont, y a encore ajoûté quelque chose ; car on remarque qu'elle a souvent attribué aux Huns & à Attila beaucoup de ravages & de crimes, dont les François, les Allains, & d'autres Barbares étoient coupables.

Après une courte digression sur S. Aurée de Mayence, & S. Nicaise deReims qu'on prétend avoir été martyrisés par les Huns, l'Historien revient à Attila que sa défaite avoit mis en fureur au lieu de l'abattre. Il ne songea qu'à reparer ses forces pour s'aller jetter sur l'Italie, & il y entra en effet en 452. L'effroi fut si grand par-tout que personne ne songea même à se défendre. Il prit & saccagea d'abord Aquilée, Métropole de la Vénétie, & en fit ensuite autant aux autres Villes de cette Province. L'opinion commune, remarque l'Auteur, est que les peuples de la Vénétie, pour éviter la cruauté des Huns, se retirerent dans les Isles qui étoient sur leurs côtes, & que c'est ce qui a donné l'origine à la célébre Ville de Venise. De-là ils allerent à Milan, Capitale de laLigurie, & le Siége ordinaire des Empereurs, & à Pavie ; ils renverserent ces deux Villes, ravagerent avec la derniere cruauté tous les lieux voisins, & ruinerent ainsi presque toute l'Italie. On dit qu'Attila voyant à Milan des Tableaux qui representoient des Empereurs Romains assis sur des Trônes d'or, & à leurs pieds des Scythes, c'est-à-dire des Gots ou des Huns ; il ordonna qu'on le peignît assis aussi sur un Thrône, & les Empereurs chargés de sacs sur leurs épaules, dont ils répandoient l'or à ses pieds.

Attila voyant ses Troupes considerablement diminuées par le défaut de vivres & par les maladies, déliberoit s'il iroit à Rome, où sans doute, il n'auroit trouvé aucune resistance, lorsqu'il rencontra auprès de Mantoüe le Pape S. Léon avec d'autres Ambassadeurs que Valentinien III. lui envoyoit pour traiter de la paix. Il se laissa fléchir moyennant un tribut qu'on promit de lui payer tous les ans, & s'en retourna au-dela du Danube avec tous ceux qu'il avoit amenés. De retour dans ses Etats, il n'y put demeurer en repos, & on prétend qu'il revint dans les Gaules par les Alpes, pour combattre les Alains, établis dans le Valentinois, & pour se venger ensuite des Visigots.

On veut de plus qu'il ait été

battu par Thorismond, fils de Théodoric, tué dans les plaines de Châlons : mais ce second voyage ne paroît pas trop certain à M. de Tillemont; ce qui est sûr, selon lui, c'est qu'Attila mourut en 453. aussi-tôt après qu'il fut revenu d'Italie.

Non content du nombre infini de femmes qu'il avoit, il voulut encore épouser une jeune & très-belle fille nommée Ildice. Le jour des nôces, transporté de joye, plein de vin & accablé de sommeil, il se coucha renversé sur le dos. Dans cet état il fut surpris d'une hémorragie à laquelle il étoit sujet, & le sang lui étant rentré dans la gorge, il en fut étouffé. Telle fut, dit l'Historien, la mort honteuse que l'yvresse causa à un Roi qui s'étoit tant signalé dans la guerre, & cette mort fut la juste recompense de tant de sang que son ambition lui avoit fait répandre, & particulierement du parricide qu'il avoit commis en la personne de son frere.

L'Auteur décrit ensuite le deüil que les Huns porterent d'Attila, suivant la coûtume de leur Nation, & les funérailles qu'on lui fit. On mit son corps au milieu de la campagne sous une Tente de soye. Des Cavaliers courant tout autour de cette Tente, comme dans un Cirque, chantoient sur des tons lugubres les grands exploits de leur Roi, & après l'avoir ainsi pleuré, ils firent un festin sur son tombeau, mêlant ainsi la joye avec la tristesse. Quand la nuit fut venuë, on mit secretement en terre le corps de ce Prince, enfermé dans trois Cercueils les uns dans les autres, le premier d'or, le second d'argent, & le troisiéme de fer. On y mit aussi les armes d'Attila, des Carquois enrichis de pierres précieuses, & plusieurs autres ornemens, & pour empêcher la curiosité des hommes de rechercher tant de richesses, on tua ceux qui avoient travaillé à cette Sépulture.

Après avoir ainsi rapporté ce que l'Histoire nous apprend de la Vie & des actions d'Attila dans des Monumens ausquels la raison nous oblige de donner quelque créance, M. de Tillemont avoüe qu'il auroit pû y ajoûter beaucoup de choses tirées de quelques Histoires modernes qu'il nomme; mais il n'a pas cru devoir employer son tems à chercher quelque fait, ou quelques particularitez incertaines, parmi d'autres qui sont certainement fausses & fabuleuses.

Pour nous, nous finirons ce qui regarde Attila, en remarquant avec l'Auteur, que tout ce grand Empire que ce Prince avoit élevé dans le Nord par tant de travaux & tant de crimes, fut renversé aussi-tôt après sa mort, & n'eut par conséquent pas plus de 8 ou 10 ans de durée. Ses enfans ne pouvant s'accorder sur le gouvernement & le partage de tant de Provinces, se ruinerent les uns les autres par de cruelles guerres, & donnerent moyen aux peuples que leur pere avoit soûmis, de se soulever contre eux, & de mépriser leur puissance.

ODOACRE, de l'Hiſtoire duquel il nous reſte à rendre compte dans cet Extrait, renverſa 23 ans après Attila, l'Empire Romain en Occident, que celui-ci avoit ſi fort ébranlé. Cette mémorable revolution arriva, comme l'on ſçait, l'an 476. tems auquel le Patrice Oreſte fit proclamer ſon fils Auguſtule Empereur, & que les Viſigots, les Vandales, les François, les Bourguignons & les Sueves s'étoient emparés de la plûpart des Provinces de cet Empire. Alors, ſuivant M. de Tillemont, preſque toute la Milice Romaine conſiſtoit en diverſes Troupes d'Allains, de Sguires, & d'autres Barbares, que l'on comprenoit quelquefois ſous le nom de Gots, & que les Romains appelloient les Alliés. Ces Barbares ſe fortifiant toûjours, & les Troupes Romaines s'affoibliſſant à proportion, devinrent enfin abſolument les maîtres, & les Empereurs étoient contraints de leur accorder bien des choſes, parce qu'ils n'oſoient les leur refuſer. Ils en vinrent donc, ajoûte l'Hiſtorien, à cette inſolence de prétendre que toutes les terres de l'Italie leur devoient appartenir, & ils vouloient obliger Oreſte, qui gouvernoit l'Empire d'Occident ſous le nom de ſon fils, à leur en donner au moins le tiers. Sur le refus d'Oreſte ils ſe ſouleverent, & prirent pour Chef l'un d'eux nommé *Odoacre*, qui promit de leur donner ce qu'Oreſte leur refuſoit.

On a donné pluſieurs noms à ce Prince, & on ne ſçait pas bien préciſément de quelle Nation il étoit. On aſſure qu'il étoit de très-baſſe naiſſance, & que lorſqu'il ſongea à ſe rendre maître de l'Italie, il étoit dans les Gardes de l'Empereur Auguſtule. Il quitta ſon Pays étant encore jeune, & vint avec quelques autres Barbares en Italie pour y porter les armes. On raconte que la reputation des miracles de S Severin étant alors très-grande dans la Norique, Odoacre vint en paſſant avec ſes Compagnons lui demander ſa bénédiction; quoiqu'apparemment il fût dès lors Arien, comme il eſt certain qu'il le fut depuis. La Cellule du ſaint Solitaire étoit ſi baſſe qu'Odoacre étoit obligé de ſe baiſſer pour ne pas donner de la tête contre le plancher; ce qui donna occaſion au Saint de lui faire connoître que Dieu l'éleveroit quelque jour à un état plus éminent & qu'il feroit bien-tôt des preſens plus riches que n'étoient ſes habits. Odoacre, dit-on, ſe ſouvint de cette prédiction, & témoigna toûjours beaucoup de reſpect pour S. Severin.

Odoacre déclaré Chef de l'Armée revoltée, n'eut pas de peine à s'emparer de l'Italie. Il prit Oreſte dans Pavie, où ce Patrice s'étoit réfugié, & lui fit ôter la vie quelques tems après. Ayant enſuite trouvé Auguſtule dans Ravene, il lui ôta les marques de la dignité Impériale, ſans lui faire d'autre mal. Il l'envoya dans la Campanie, auprès de Naples, pour y vivre

comme particulier dans une espece d'exil, mais avec une grande liberté, & il lui assigna même un revenu de six mille livres d'or. Après quoi Odoacre se fit proclamer Roi d'Italie. Ce fut le 23e d'Aoust 476. Ainsi, dit M. de Tillemont, par un terrible jugement de Dieu Rome se vit assujettie à un Barbare & un Arien, & l'Empire Romain finit en Occident, où il avoit pris naissance, après avoir duré 507 ans, à quelques jours près, depuis la bataille d'Actium, qui établit la Monarchie d'Auguste, & l'an 1229. depuis la fondation de Rome.

Odoacre regna avec assez de tranquillité pendant environ treize ans, au bout desquelles le grand Théodoric, Roi des Ostrogots, animé par sa propre ambition, & par les sollicitations des ennemis d'Odoacre, passa en Italie pour en faire la conquête. Il y entra avec l'armée des Ostrogots l'an 489. du côté de la Vénétie. S'étant avancé jusqu'au pont de la riviere de Sonce, aujourd'hui la Zonzo, qui passe un peu à l'Orient d'Aquilée, il s'y arrêta pour faire reposer ses Troupes. Odoacre alla au-devant de lui jusque là avec une Armée composée de toutes sortes de Nations, où l'on voyoit même plusieurs Rois. Ils se donnerent Bataille en cet endroit, & Odoacre y fut vaincu. Depuis cette défaite, qui fut suivie de plusieurs autres, les affaires de ce Prince allerent toûjours en empirant, jusqu'à ce qu'enfin, après avoir soûtenu un siége de trois ans dans Ravéne, il fut obligé de se rendre à Théodoric qui le tua de sa main, en 493. Par sa mort commença en Italie la domination des Ostrogots.

A cette Histoire d'Odoacre on a fait succeder dans ce Volume celle des Bretons, où l'on rapporte, comme nous l'avons déja dit, les changemens arrivés dans la Grande Bretagne durant le cinquiéme siécle. Il eût été à souhaiter qu'on y eût aussi ajoûté l'Histoire de Clovis, à laquelle il paroît par la page 201. que l'Auteur a aussi travaillé, & à laquelle il renvoye même quelquefois, lorsqu'il parle de ce qui a rapport aux François. Si ce morceau n'est point égaré, peut-être le donnera-t-on dans le premier Volume que le Libraire semble promettre dans son Avertissement.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE FLORENCE.

MUsæum Etruscum, exhibens insignia veterum Etruscorum Monumenta æneis tabulis CC nunc primum edita & illustrata Observationibus Antonii-Francisci Gorii, publici Historiarum Professoris, Florentiæ. Typis Cajetani Albizinii. in-fol. 2. vol. C'est-à-dire : Le Cabinet de Toscane, où l'on voit les célé-

bres Monumens des anciens Peuples de l'Etrurie, gravés en 200 planches, mis au jour pour la premiere fois, avec les Observations d'Antoine-François Gori, Professeur en Histoire à Florence. De l'Imprimerie de Cajetan Albizini, 1737. *in-fol.* 2. vol. Tom. I. planches 200. Tom. II. pag. 471. y compris la Table des matieres : & se trouve à Paris, chez *de Bure* l'aîné, Quai des Augustins.

HOLLANDE.

De la Haye.

Histoire du Vicomte de Turenne, par l'Abbé Raguenet, 2. vol. *in*-12. 1738. Chez Jean *Néaulme.* On trouve des exemplaires de cet Ouvrage à Paris, chez *Huart*, ruë S. Jacques; *Mouchet*, au Palais; *Nion* fils, & *Didot*, Quai des Augustins.

FRANCE.

De Paris.

Briasson, ruë S. Jacques, à la Science, a achevé l'impression du *Bibliotheca Bibliothecarum Manuscriptorum nova*, du R. P. Dom Bernard de Montfaucon, Benedictin de la Congregation de S. Maur. 2. vol. *in-folio.*

On trouve chez le même Libraire & chez *Huart*, à la Justice, *les Aphorismes de Medecine, traduits du Latin de M. Herman Boerhaave, par M. de la Mettrie* 1. vol. in-8°. —— *Le Traité de la Matiere Médicale du même Auteur, contenant la dose & la composition des Médicamens indiqués dans les Aphorismes, traduits aussi par M. de la Mettrie*, in-12.

Le Traité du Vertige, par M. *de la Mettrie*, qui se distribuoit ci-devant chez *Prault* fils, se vend presentement chez *Briasson.*

Ce même Libraire a achevé l'impression des *Oeuvres de M. l'Abbé Nadal, de l'Académie des Belles-Lettres*, en trois Volumes *in*-12. ainsi que celle du *XL*^e *Volume des Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres, avec un Catalogue raisonné de leurs Ouvrages.* Le 41e Volume de cet Ouvrage est actuellement sous la Presse. Ce Volume sera suivi de quelques autres encore de la composition du Pere *Niceron*, mort depuis peu.

Voici les titres de quelques autres Livres nouveaux qu'on trouve aussi chez *Briasson : les Sermons du Carême*, par le Pere *du Fay*, Jesuite, *in*-12. 4. vol. Lion. —— *Le Hollandois*, ou *Lettres sur la Hollande ancienne & moderne*, par M. *de la Barre de Beaumarchais*, *in*-12. 3. Parties en un vol. —— *Recherches sur les causes de la Guerre de Turquie & de Moscovie*, in-12. —— *Léonidas, Poëme traduit de Langlois*, in-12. 3. Parties. —— *Voyages & Avantures du Sieur le Beau chez les Sauvages de l'Amerique*, 2. vol. *in*-12. figures, Amsterdam. —— *Prieres & Poësies Chrétiennes du Sr. Chevreau*; in-18.

Traité du droit de retour des dots, des donations, des institutions contractuelles & des Testamens mutuels; suivant l'usage & les maximes des Pays de Droit-Ecrit & des Pays Coûtumiers. Par noble Arnaud de la Rouviere, *Avocat au Parlement de Provence*, in-12. 2. vol. à Paris. Chez *Huart*, ruë S. Jacques, à la Justice. On imprime du même Auteur à Toulouse: *Traité de la revocation & nullité des donations, legs, institutions, fidei-commis, & élections d'héritiers par l'ingratitude, l'incapacité & l'indignité des donataires, héritiers, légataires substitués & élûs à une succession*, in-4°. On trouvera incessamment des exemplaires de cet Ouvrage, à Paris, chez *Huart.*

Pensées diverses sur l'Homme, vol. *in*-8°. par l'Auteur connu *du Discours sur l'Art de négocier*, à Paris, chez *Nyon* fils.

Généalogies Historiques des Rois, Empereurs, & de toutes les Maisons Souveraines, Tom. III. contenant celle de la Maison Royale de France, Tom. IV. contenant celles des Rois, Ducs, Comtes, &c. *de Bourgogne, exposées dans des Cartes Généalogiques & Chronologiques, tirées des meilleurs Auteurs, avec des explications historiques, & les Armoiries, in*-4°. à Paris, chez Théodore *le Gras*, au Palais; *Lamesle*, pere & fils, ruë de la vieille Bouclerie; *Giffart* & *Briasson*, ruë S. Jacques; *Chaubert* & la Veuve *Pissot*, Quai des Augustins.

Un sçavant Religieux Bénédictin, de l'Abbaye de S. Benigne de Dijon & de la Congregation de Saint Maur, se propose de donner au public l'*Histoire générale & particuliere de Bourgogne, qui comprendra tout ce qui concerne les premiers Bourguignons connus, leur ancien Royaume, & les autres Royaumes qui ont été formés de ses débris; le Duché de Bourgogne tel qu'il a été avant & sous les Ducs de la premiere Race, sous ceux de la seconde, & sous nos Rois depuis sa réunion à leur couronne.* Elle sera enrichie de Cartes Géographiques, & de vignettes, de plans, de bas-reliefs, Portiques, Tombeaux en taille-douce, & des sceaux des anciens & nouveaux Ducs & autres. L'Ouvrage entier contiendra 5. vol. *in-fol.* Cet important Ouvrage est proposé par Souscription, aux conditions suivantes: on donnera le premier Volume dans le courant de 1739 & le second en 1740. les autres à mesure qu'ils seront fournis par l'Auteur. Chaque Volume en blanc coûtera 26. liv. aux Souscripteurs, dont on payera 18 liv. en souscrivant; & lorsqu'on délivrera le premier Volume, il sera payé 8. liv. & pareille somme de 18. liv. pour la Souscription du second Volume. Ceux qui voudront souscrire s'adresseront à Paris, chez *Briasson.* Le Projet que distribue ce Libraire contient le détail de ce qui sera compris dans les deux premiers Volumes; à chaque Volume, dont on sera près de commencer l'impression, on en donnera un semblable. On ne recevra des Souscriptions que jusqu'à la fin du mois

de Novembre prochain. Nous ne pouvons qu'applaudir aux sages précautions que Monseigneur le Chancelier a prises pour assurer l'état des Souscripteurs, & qu'on peut voir dans le Projet.

Rollin fils, Libraire, Quai des Augustins, distribue depuis quelques tems un Projet de Souscription pour l'*Histoire Générale des Cérémonies, Mœurs & Coûtumes Religieuses de tous les Peuples du Monde, representées en* 243. *figures dessinées de la main de Bernard Picard*, avec des explications historiques & curieuses : par une Societé de Gens de Lettres. Ouvrage enrichi d'un grand nombre de vignettes, culs-de-lampe, & lettres grises, 7. vol. *in-fol.* Il assure que l'Ouvrage sera achevé dans le cours de l'année 1740. & qu'on n'en tirera que 330 exemplaires, sçavoir 300 en petit papier & 30 en grand ; le petit papier doit coûter pour ceux qui voudront retenir des exemplaires d'avance 150 liv. & le grand papier 200 liv. ceux qui n'en auront point retenu payeront 250 liv. pour le petit papier & 350 pour le grand. Cet Ouvrage paroît d'abord le même que celui qu'a publié en Hollande *Jean-Frederic Bernard* sous le titre de *Cérémonies & Coûtumes Religieuses*, &c. en 7 Volumes *in-fol.* On y trouvera cependant, suivant les Auteurs du Projet, une difference considerable, en ce qu'outre plusieurs ornemens nouveaux dont on a cru le devoir enrichir, on a cru devoir aussi le purger des fautes nombreuses de l'Edition Hollandoise. Quant aux explications qu'on traite dans le nouveau Projet de faites à la hâte, de mal digerées, d'indécentes mêmes, on promet de leur en substituer de composées par d'excellentes plumes dont on doit attendre des détails sçavans, bien arrangés, bien assortis, & écrits selon toutes les régles de la bienséance & du bon goût.

A ce propos, nous croyons devoir informer nos Lecteurs que nous venons de recevoir un Avis au Public en forme de Mémoire Apologetique, de la part de Bernard, Libraire d'Amsterdam, dans lequel ce Libraire répond à tout ce que les Auteurs du nouveau Projet jugent à propos de reprocher à l'execution de son Ouvrage. Comme ce Mémoire peut se trouver ici chez differens Libraires, ausquels il en a pareillement adressé des copies, nous y renvoyons & nous nous contenterons d'annoncer ici que l'entreprise du Libraire de Paris a déterminé celui d'Amsterdam à offrir autant d'exemplaires qu'on souhaitera des 7 Volumes *in-fol. des Cérémonies & Coûtumes Religieuses*, &c. de sa fabrique à 70 florins argent de Hollande pour le petit papier & à 90 florins pour le grand papier, dont il assure qu'il ne lui reste que 26, il prie néanmoins ceux qui voudront se procurer des exemplaires de cet Ouvrage à ce prix de s'adresser directement à lui, attendu que le prix modique auquel il le reduit, ne lui permet pas de faire de rabais aux Commissionnaires. Nous ajoûterons encore, parce

que cela nous paroît essentiel, que le Libraire d'Amsterdam assure précisément que les figures dont le Libraire de Paris se propose d'orner son Edition sont un reste de 475 exemplaires de figures qu'il avoit venduës au Sieur *du Bosc*, Marchand d'Estampes, établi en Angleterre, lesquelles il n'a fait tirer qu'après avoir rendu ses exemplaires complets & fait tirer 500 autres exemplaires des mêmes figures pour une Edition de l'Ouvrage entier en Hollandois.

On trouve chez Jean-Baptiste *de l'Espine*, Libraire-Imprimeur du Roi & de l'Académie de Soissons, ruë S. Jacques, à S. Paul, la *Dissertation de M. le Bœuf, Chanoine & Sous-Chantre d'Auxerre, sur plusieurs circonstances du Regne de Clovis, & en particulier sur l'antiquité des Monnoyes de nos Rois, & de celles qui portent le nom de Soissons.* Cette Piece a remporté le prix de l'Académie de Soissons pour l'année 1738.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DE SEPT. 1738.

Fin de la Table.

LE

JOURNAL

DES

SCAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXVIII.

OCTOBRE.

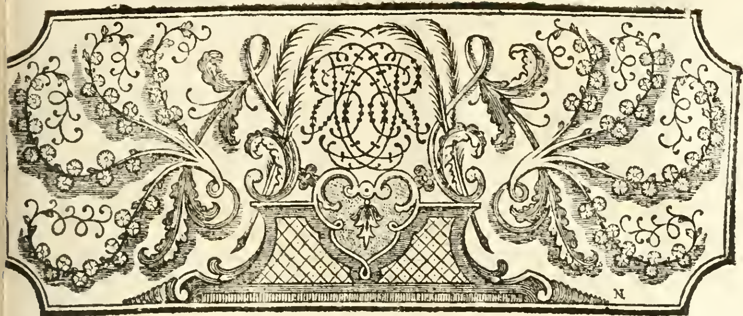


A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

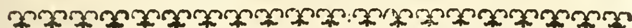
M. DCC. XXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE

JOURNAL DES SÇAVANS.



OCTOBRE M. DCC. XXXVIII.

LE THEATRE DE PIERRE CORNEILLE : NOUVELLE Edition. A Paris, chez *Giffey*, ruë de la Vieille Bouclerie; *Bordelet*, *Huart*, ruë S. Jacques; *Nyon* fils, Quai des Augustins, 1738. 5. vol. *in*-12.

NOUS nous faisons un grand plaisir d'annoncer cette nouvelle Edition des Oeuvres du premier de nos Poëtes, & d'exciter la reconnoissance du public pour celui qui en a pris soin. Outre qu'elle l'emporte sur toutes celles qui l'avoient précédée, les meilleures entre celles-ci, étoient devenuës assez rares; & on en étoit presque reduit à ne pouvoir lire ces Pieces admirables que dans des Editions remplies de fautes de toute espece, d'où il arrivoit qu'on

les lisoit beaucoup moins. Ces fautes, multipliées à un certain point, font un travail pénible d'une lecture délicieuse. Mais elles étoient d'autant plus importantes dans les Poëmes du grand *Corneille*, que ce ne sont pas des Ouvrages à être lûs en courant, & qu'ils exigent par eux-mêmes assez d'application des Lecteurs. Ainsi on peut dire, du moins par cette raison, que M. *Jolly* a encore plus servi les Lettres par cette Edition de C. que par celles qu'il donna de *Racine* & de *Moliere* il y a quelques années. On avoit moins besoin de celles-ci.

On se tromperoit fort si l'on croyoit qu'il n'a fallu à M. J. que des soins & des peines pour le travail dont il s'est chargé. Sans une grande connoissance du Théatre, sans beaucoup d'intelligence & de goût, il n'auroit point réussi. Il mérite donc autant d'estime que de reconnoissance.

Cette Edition est enrichie de quelques recherches dont nous allons rendre compte; mais on s'est attaché sur-tout à la rendre aussi correcte qu'il étoit possible. En effet cette correction est l'essentiel. Les recherches ne peuvent guéres être que curieuses.

On a eu recours à l'Edition de 1663. *in-folio*, & à celle de 1682. *in*-12. donnée, pendant la vie du Poëte, par son digne frere. Il négligea d'y joindre les Epîtres Dédicatoires & les Avertissemens qui se trouvoient dans les Editions précédentes; & ces Pieces n'ont plus reparu depuis. C'étoit une vraye perte. En les examinant, on s'est apperçu qu'elles renfermoient plusieurs circonstances interessantes, & dont l'assemblage aideroit à composer une Histoire du Théatre de P. C. Cet objet a déterminé à les imprimer; & on s'est trouvé en état de rétablir vingt Epîtres Dédicatoires, & environ autant d'Avertissemens.

Venons maintenant au détail des remarques de M. J. sur chacune des Pieces de C. Nous choisirons celles qui nous ont paru les plus importantes & les plus curieuses.

Mélite, 1633.* le succès de cette Comédie representée en 1625 (l'Auteur étoit né en 1606.) donna lieu à l'établissement d'une nouvelle troupe de Comédiens. Dans la premiere Edition *in*-4°. elle a pour titre: *Mélite, ou les fausses Lettres, Piece Comique.*

» Lorsque *Mélite* parut pour la » premiere fois, elle se ressentoit » beaucoup du ton que les pre» miers Poëtes, & *Hardy* avoient » donné à la Comédie. Quelques » pensées libres, & de fréquens » baisers y faisoient la plus grande » partie du Comique; on n'en » connoissoit guéres d'autre. M. C. » reforma, dans la seconde Edi» tion, toutes ces indecences. Il » corrigea aussi le stile & la versifi» cation de cette Comédie.

Clitandre, 1632. A la fin de la premiere Scéne du quatriéme Acte,

* Cette datte & les suivantes sont celles de l'impression des Pieces, & non de leur representation.

Pymante, étant seul avec *Dorise*, dont il n'a pû vaincre les rigueurs, veut enfin user de violence. *Dorise* tire une éguille qui étoit dans ses cheveux, lui créve un œil, & s'enfuit. *Pymante* fait une longue apostrophe à cette éguille. C'est peut-être de-là, dit notre Editeur, qu'est née cette façon de parler, *discourir sur la pointe d'une éguille*. Mais il soûmet cette conjecture aux lumieres de ceux qui peuvent décider, si le proverbe est plus ancien que la Piece de C.

La Veuve, 1634. Cette Comédie est la seule au-devant de laquelle on trouve, dans les anciennes Editions, les complimens en vers que les autres Poëtes adressoient à C. L'Editeur ne rapporte que celui de *Mairet*. » Cette circonstance » donne lieu d'observer que par un » usage alors établi, les Auteurs se » loüoient réciproquement, & » qu'ils étoient les premiers à pu- » blier le mérite de leurs confreres. » Auroient-ils bien pû s'aimer ?

Ce doute n'est que trop fondé. Les hommes n'ont-ils pas toûjours été à peu-près les mêmes ? Les usages changent ; mais les passions ne changent point. La jalousie & l'envie ont toûjours été & seront toûjours une source d'inimitié entre rivaux. Mais pourquoi n'éviter pas au moins ces haines éclatantes qui donnent des Scénes au public, & qui avilissent les talens ? Comment avec tant d'esprit ne voit-on pas le tort qu'on se fait ? C'est qu'on n'a que de l'esprit. C'est qu'un Auteur admirable n'est souvent qu'un homme méprisable.

La Gallerie du Palais, 1637. Cette Piece est la premiere où l'on ait vû l'agréable Rôle de Suivante. Ainsi C. en est l'Inventeur. Ce personnage a succedé à celui de nourrice, representé par des hommes habillés en femmes & masqués.

Le Cid, 1637. M. de *Châlon*, Secretaire des Commandemens de la Reine-Mere, s'étoit retiré à Roüen dans sa vieillesse. Il avoit toûjours passé à la Cour pour homme d'esprit & de goût ; & C. fut curieux de le voir. M. de *Châlon* lui conseilla d'apprendre l'Espagnol, pour pouvoir lire les Auteurs Dramatiques de cette Nation ; & il l'assura qu'il y trouveroit de grandes beautez, qu'il pourroit transporter avec succès sur notre Théatre. C. suivit ce conseil ; & le *Cid* en fut le premier fruit. Il emprunta le sujet de cette Piéce de *Guillermo de Castro*.

La tradition nous a conservé 4 vers du *Cid* qui n'ont jamais été imprimés. Les voici.

Ces satisfactions n'apaisent point une ame.
Qui les reçoit, n'a rien ; qui les fait, se diffame :
Et de pareils accords l'effet le plus commun,
Est de perdre d'honneur deux hommes au lieu d'un.

Il dut en coûter à C. pour supprimer de si beaux vers.

Depuis quelques années les Comédiens ont retranché du *Cid* le Rôle de l'Infante ; & ils joüent

cette Tragédie sur une Edition que M. *Rousseau* en a faite à Bruxelles en 1728. Il n'en a coûté que quatre vers à M. *Rousseau* pour operer ce retranchement. L'Editeur les rapporte.

Horace, 1641. C'est le titre donné par C. mais les Comédiens & le public après eux, disent toûjours, les *Horaces*.

Polyeucte, 1644. Bien des connoisseurs regardent cette Piece comme le Chef-d'œuvre de C. & c'est en particulier le sentiment de M. de *Fontenelle*. Cependant elle ne réussit point dans la lecture que l'Auteur en fit à l'Hôtel de Ramboüillet. Les personnes d'esprit qui connoissent le Théatre, n'en concluront rien contre cette célébre Societé. Si l'on avoit à s'étonner de quelques méprises en cette matiere, ce ne devroit être que de celles des Comédiens.

La premiere des Stances que dit *Polyeucte* dans la seconde Scéne du quatriéme Acte, finit par ces vers.

> Toute votre félicité
> Sujete à l'instabilité
> En moins de rien tombe par terre;
> Et comme elle a l'éclat du verre,
> Elle en a la fragilité.

M. *Godeau*, dans une Ode anterieure à *Polyeucte*, avoit dit, en parlant des Grands :

> Mais leur gloire tombe par terre;
> Et comme elle a l'éclat du verre,
> Elle en a la fragilité.

Il est difficile de croire que cette conformité ait été un pur effet du hazard. C. n'en dit rien dans l'examen de *Polyeucte*. Cependant il a coûtume d'avertir de ce qu'il emprunte d'autrui.

Ménage, dans ses Observations sur *Malherbe* *, remarque que ces vers de M. *Godeau* & de C. sont imités de cette Sentence de *Publius-Syrus* :

> Fortuna vitrea est; tùm cùm splendet, frangitur.

Avant les deux Poëtes François; *Malherbe* avoit dit :

> N'esperons plus, mon ame, aux promesses du monde;
> Sa faveur est un verre, &c.

» J'ai oüi dire souvent à M. C. » (ajoûte *Ménage*) qu'il avoit fait » dans son *Polyeucte*, au sujet de » la Fortune, ces deux vers si cé- » lébres :

> Et comme elle a l'éclat du verre, &c.

» sans sçavoir qu'ils fussent de M. » *Godeau* Evêque de Vence; car ils » sont originairement de M. *Go-* » *deau*, qui les avoit faits dans son » Ode au Cardinal de *Richelieu* * » quinze ans avant que M. C. les » eût faits dans son *Polyeucte*. Il est » assez ordinaire de se rencontrer » ainsi dans la pensée & dans l'ex- » pression des autres, &c.

Ménage le prouve en effet par plusieurs exemples. Cependant il ne

* C'est M. J. qui nous a indiqué cet endroit de *Ménage*.

* L'Ode est à Louis XIII. & non au Cardinal de Richelieu.

doute pas que C. n'eût vû les vers de M. *Godeau*, & qu'il ne les eût retenus. » Car (ajoûte-t-il) il arri- » ve souvent qu'une chose nous » demeure dans l'esprit, & que » l'Auteur de cette chose s'efface » de notre mémoire. « Ainsi, se- lon *Menage*, C. n'a pas fait les vers en question ; mais il a cru les faire ; & par conséquent on ne doit pas l'accuser de les avoir pillés.

Héraclius, 1647. Pour désabuser ceux qui croyent encore que le sujet d'*Héraclius* a été pris de *Calderon*, M. J. donne en peu de mots le plan de la Tragédie de ce Poëte, intitulée : *En esta Vida todo es Verdad, y todo mentira* *. Il résulte de la comparaison de ce plan avec l'*Héraclius* de C. que le Poëte François n'a point copié l'Espagnol dans l'économie de sa Piece.

D. Sanche d'Arragon, *Comedie Héroïque*, 1650. C. est le premier qui ait employé le titre de *Comedie Héroïque*. *Moliere* l'employa depuis. » Le refus d'un illustre suffra- » ge, *dit C. dans l'examen de cette* » *Piece*, dissipa les applaudisse- » mens que le Public lui avoit don- » nés trop libéralement, &c. « Il s'agit de *Loüis de Bourbon*, *Prince de Condé*. Il y a du touchant, de l'attendrissant dans cette Comédie; & c'est par-là, dit un Critique, qu'elle déplut au Prince. Mais il le dit sans preuve. Il y a même lieu de croire que si on avoit attaqué le genre, C. en auroit dit quelque chose.

Nicomede, 1651. » Les Princes » étant sortis de prison dans le » tems qu'on representoit *Nicome-* » *de*, quelques vers donnerent » matiere à des applications qui » augmenterent le succès de cette » Tragédie. « Pareille chose est arrivée plus d'une fois ; & en général combien de circonstances étrangéres à un Ouvrage, sur-tout à un Ouvrage de Théatre, concourent à son succès, ou à sa chûte.

Oedipe, 1659. C. dégoûté par la chûte de *Pertharite* en 1653. cessa pendant six ans de travailler pour le Théatre. M. *Fouquet* l'engagea, apparemment sans beaucoup de peine, à rentrer dans la carriere ; & de trois sujets qu'il lui proposa C. choisit *Oedipe*. La beauté de ce sujet est bien prouvée par le grand nombre de Poëtes anciens & modernes qui l'ont traité avec succès. Les Comédiens ne representent plus que l'*Oedipe* de M. de *Voltaire*. Mais quelque beau qu'il soit, peut-être reverroit-on avec plaisir celui de M. de la *Motte*. De bons connoisseurs le préferent à tous les autres, quant au fond & à l'œconomie de la Piece. Ce Poëte sensé a purgé ce sujet si heureux de tous les défauts qu'on y avoit laissés jusqu'à lui.

Oedipe est la derniere Piece dont C. ait donné un examen un peu étendu. On ne trouve plus au-devant des suivantes que de simples avis au Lecteur, beaucoup moins détaillés.

Sertorius, 1662. M. de *Turenne* étant un jour à une representation de *Sertorius*, s'écria à deux ou trois

* *C'est-à-dire* : dans cette vie tout est vérité, & tout est mensonge.

endroits de la Piece ; où donc C. a-t-il appris l'art de la guerre ?

Sophonisbe, 1663. Cette Tragédie fut l'occasion d'une querelle Litteraire qui enfanta plusieurs Ecrits. Divers Auteurs, moins amis de *Mairet*, qu'ennemis de C. l'accablerent d'injures. C'est ici l'occasion de dire :

> Apprenez, ames vulgaires,
> A souffrir sans murmurer.

C. a été aussi maltraité que *Pradon*; mais *Pradon* n'a pas été si bien traité que C.

Ce n'est pas qu'on ait rendu une entiere justice à celui-ci pendant sa vie. Mais à qui la rend-on ? Ceux qui du vivant de nos grands Auteurs du dernier siécle, en auroient parlé comme on en parle aujourd'hui, auroient passé pour des gens prévenus, pour des amis trop zélés, ou même pour de médiocres connoisseurs. C'est un trait de providence que les grands Hommes ne joüissent point de toute leur gloire pendant leur vie. La plûpart succomberoient sous un si pesant fardeau : ils deviendroient trop orgueilleux : la tête leur tourneroit. Mais d'un autre côté ce seroit un motif bien puissant pour le travail, que la certitude d'obtenir de ses contemporains toute l'estime qu'on mériteroit.

Othon, 1665. Cette Piece est une de celles qui justifient le mieux ce mot du Maréchal de *Grammont*, grand pere du dernier Maréchal de ce nom : *C. est le Breviaire des Rois.*

Agesilas, 1666. C'est la plus foible des Tragédies de notre Poëte. » Il faut croire qu'*Agesilas* est de » M. C. *dit son illustre neveu*, puis- » que son nom y est, & qu'il y a » une Scéne d'*Agesilas* & de *Lysan-* » *der*, qui ne pourroit pas facile- » ment être d'un autre. « M. de *Fontenelle* place *Agesilas* avant *Othon*.

La même année l'*Alexandre* de *Racine* fut joüé avec beaucoup de succès. » La révolution qui se fit » alors dans les sentimens du pu- » blic, *dit M. Jolly*, & le parti » que prit le plus grand nombre en » faveur du nouveau Poëte, for- » ment une époque à laquelle on » peut rapporter la naissance d'un » genre inconnu de Tragédie, où » l'amour dominoit sur toutes les » autres passions. M. *Quinault* l'a- » voit ébauché avec quelque suc- » cès dix ans auparavant, mais » non pas avec autant d'éclat.

Les femmes se déclarerent pour *Racine*, excepté quelques unes, dit M. de F. qui valoient des hommes. A la tête de celles-ci il faut mettre Madame de *Sevigné*. Voyez ses Lettres.

C. ne se prêta point au nouveau goût, goût opposé à celui des anciens ; dont pourtant *Racine* étoit un des partisans les plus zélés ; au lieu que C. leur étoit beaucoup moins favorable. La conformité de *Racine* avec les anciens est plus dans le stile que dans le fond des choses. Celle de C. est plus dans le fond des choses que dans le stile. *Racine* avoit plus lû les anciens que C. Or la ressemblance qui se

contracte

contracte le plus aisément avec les Auteurs qu'on lit, c'est celle du stile. *Racine* (qu'on nous permette cette comparaison) *Racine* a imité les anciens, comme la plûpart des Chrétiens observent la Religion. Or ils n'observent guéres que ceux de ses préceptes qui s'accordent avec leurs inclinations, avec leur temperament. La nature leur fait violer les autres, & quelquefois même sans scrupule.

Attila, 1668. Cette Tragédie est précedée dans cette Edition d'un Avis au Lecteur, dont on sera bien aise de trouver ici la derniere Partie.

» On m'a pressé (dit C.) de ré» pondre ici par occasion aux in» vectives qu'on a publiées depuis » quelque tems contre la Comédie. » Mais je me contenterai d'en dire » deux choses pour fermer la bou» che à ces ennemis d'un divertis» sement si honnête & si utile. L'u» ne, que je soumets tout ce que » j'ai fait & ferai à l'avenir à la cen» sure des Puissances tant Ecclesia» stiques que Séculieres, sous les» quelles Dieu me fait vivre. Je ne » sçai s'ils en voudroient faire au» tant. L'autre que la Comédie est » assez justifiée par cette célébre » Traduction de la moitié de celles » de *Terence*, que des personnes » d'une pieté exemplaire & rigide » ont donnée au Public, & ne » l'auroient jamais fait, si elles » n'eussent jugé qu'on peut inno» cemment mettre sur la Scéne des » filles engrossées par leurs amans, » & des marchands d'esclaves à » prostituer. La nôtre ne souffre » point de tels ornemens L'amour » en est l'ame pour l'ordinaire; » mais l'amour dans le malheur » n'excite que la pitié, & est plus » capable de purger en nous cette » passion, que de nous en faire en» vie. Il n'y a point d'homme au » sortir de la representation du Cid » qui voulût avoir tué, comme lui, » le pere de sa maîtresse, pour en » recevoir de pareilles douceurs; » ni de filles qui souhaitât que son » amant eût tué son pere, pour » avoir la joye de l'aimer en pour» suivant sa mort. Les tendresses de » l'amour content sont d'une autre » nature; & c'est ce qui m'oblige à » les éviter. J'espere un jour traiter » cette matiere plus au long, &c.

Il y auroit bien des réfléxions à faire sur ce morceau un peu malin. On peut le comparer avec la Lettre de *Racine* à M. *Nicole* sur le même sujet. On voit que notre Poëte n'avoit pas été moins blessé que son jeune rival, de ce que l'Auteur des *Visionaires* * avoit écrit contre la Comédie. Au reste on n'a aucune connoissance que C. ait fait l'Ouvrage qu'il promet ici.

Tite & Berenice, *Comedie Héroïque*, 1671. Madame (*Henriette-Anne d'Angleterre*) avoit engagé C. & R. à l'insçu l'un de l'autre, à traiter ce sujet. Ce fut un duel,

* Lettres de M. *Nicole* contre des *Marets* de S. *Sorlin*. Des *Marets* avoit fait un gros Livre intitulé: *Les délices de l'esprit*. Un plaisant dit que pour que ce titre fût juste, il ne falloit y changer qu'une lettre, & lire: *Les délires de l'esprit*.

(dit M de F.) la victoire demeura au plus jeune. Remarquez que C. ne crut cette Piece digne que du titre de *Comedie Héroïque.*

Pulcherie, 1673. On ne lit guéres que les Tragédies de C. qui se sont maintenuës sur le Théatre. Cependant en négligeant les autres, on se prive du plaisir de voir de fort belles choses. Il n'en est aucune où l'on ne retrouve le grand C. en quelque endroit, témoin les premiers vers de *Pulcherie*. Nous les rapporterons; car peut-être ne se donneroit-on pas la peine de les aller chercher sur notre parole; & il importe au Lecteur d'être convaincu par lui-même. L'Imperatrice parle ainsi à son amant.

Je vous aime, Leon, & n'en fais point mistere:
Des feux tels que les miens n'ont rien qu'il faille taire.
Je vous aime, non point de cette folle ardeur,
Que les yeux éblouis font maîtresse du cœur;
Non d'un amour conçu par les sens en tumulte,
A qui l'ame applaudit, sans qu'elle se consulte;
Et qui ne concevant que d'aveugles desirs,
Languit dans les faveurs, & meurt dans les plaisirs.
Ma passion pour vous, généreuse & solide,
A la vertu pour ame & la raison pour guide,
La gloire pour objet; & veut sous votre loi,
Mettre en ce jour illustre & l'univers & moi.

Où C. est-il plus C. que dans ce magnifique début? Mais il y a bien d'autres beautez dans cette Piece. Le cinquiéme Acte sur-tout est admirable.

M. J. n'a rien négligé pour enrichir cette Edition d'un plus grand nombre d'Anecdotes, de Remarques, &c. Il est malheureux que les sources ne se soient pas trouvées plus fécondes. » Au reste, *dit-il*, nous croirons avoir travaillé » utilement pour le public, en rassemblant ce petit nombre de » faits, s'il arrive que quelque » Auteur aussi zélé que nous, mais » plus éclairé, blessé de nos omissions, se détermine à en donner » un Recueil plus complet & plus » curieux.

Mais ces recherches ne doivent être regardées que comme l'accessoire d'une Edition. L'essentiel, comme nous l'avons déja dit, c'est la correction du Texte; & M. J. l'a rétabli dans toute sa pureté. Après tant de réimpressions, il étoit impossible qu'il ne fût très-corrompu. En effet, dit ingénieusement M. J. » Il en est des Editions publiées par l'Auteur, » comme du tableau d'un grand » Peintre. La premiere copie qu'on » en fera, pourra n'être pas sans » mérite, en supposant le Copiste » intelligent. Mais si l'on fait une » copie de cette copie, & que l'on » continue de même plusieurs » fois, il arrivera que la ressemblance entre l'original & la derniere » copie, deviendra à la fin peu sensible.

Le moyen de prévenir cet inconvénient, c'eſt, comme l'a fait notre Editeur, de remonter aux originaux, aux Editions publiées par l'Auteur, de les comparer entr'elles, & de les corriger les unes par les autres. Car elles ne ſont pas entierement exemptes de fautes. Il ne faut pas croire non plus qu'il ne s'en ſoit gliſſé quelques unes dans celle-ci. Mais nous n'en avons point apperçu de conſiderables. Quant à la ponctuation, nous avoüons que nous en aurions ſuivi une autre. Il eſt vrai que chaque Auteur a la ſienne, & qu'il y a un peu d'arbitraire en tout cela. Les Lecteurs pourront juger de ce que nous aurions deſiré à cet égard, en comparant les endroits cités dans cet Extrait avec le Livre même. En général il nous paroît que l'Editeur a été un peu avare de virgules, & ſur-tout de points, & qu'il ſe contente de la premiere de ces marques, lorſque, ſelon nous, il auroit fallu y joindre la ſeconde, ou même mettre abſolument un point. Mais, encore une fois, il y a bien de l'arbitraire dans les differentes manieres de ponctuer; & quoique celle d'un Ecrivain ne fût pas la meilleure en ſoi, pourvû qu'il obſervât toûjours la même, il n'en reſulteroit aucun inconvénient pour le Lecteur. *

Avec le portrait de P. C. on trouvera ſa Vie par M. de *Fontenelle* ſon neveu. Elle avoit été déja imprimée dans la Continuation de l'Hiſtoire de l'Académie Françoiſe par M. l'Abbé d'*Olivet*.

Enfin, pour ne rien laiſſer à deſirer de tout ce qui eſt ſorti des mains de C. on a ajoûté à ſon Théatre un Volume ſéparé contenant ſes Oeuvres diverſes. C'eſt un autre Editeur qui les a recueillies. Elles méritent bien un article à part; & nous en parlerons dans le Journal ſuivant. Ce Volume ſe vend chez le même Libraire.

Monſieur *Jolly* a encore donné ſes ſoins au Théatre de Thomas *Corneille* & il n'eſt pas imprimé avec moins d'exactitude. On y trouve deux Pieces qui manquent dans l'Edition de 1682. la Comédie du *Feſtin de Pierre*, & la Tragédie de *Bradamante*. Les Epîtres Dédicatoires ont auſſi été rétablies.

Cette Edition a peut-être donné encore plus de peine à M. J. que celle de P. C. L'Edition de 1682. faite par l'Auteur même étoit très-défectueuſe.

T. C. étoit Membre de l'Académie Françoiſe & de celle des Inſcriptions & Belles-Lettres. C'eſt en cette derniere qualité que M. de *Boze*, Secretaire perpétuel de cette Compagnie, a fait ſon éloge. On l'a mis à la tête du premier Volume. Ce fut M. de la *Motte* qui ſucceda à T. C. dans l'Académie Françoiſe; & le Diſcours qu'il prononça en cette occaſion eſt généralement eſtimé. Le morceau de ce Diſcours qui concerne T. C. eût été ici fort à ſa place.

Dans les Editions précedentes il

* M. J. nous a avertis qu'il avoit ſuivi la ponctuation des anciennes Editions.

y avoit des figures à la tête de chaque Piece : on n'en a point mis dans celle-ci ; & quelques personnes s'en sont plaintes. Mais il est aisé de leur répondre que de mauvaises figures ne sont point un ornement; que de bonnes auroient trop coûté ; & qu'il ne convient point de rencherir un Livre qui ne sçauroit être trop répandu.

Le *Moliere* in-12. s'imprime actuellement par les soins de M. J. On l'attendoit avec impatience. Nous en avons vû les deux premiers Tomes ; & nous ne doutons point qu'on n'en soit fort content.

M. J. va donner encore le Recueil de tous les Ecrits faits pour & contre *Corneille*, *Racine*, & *Moliere*. Quelques-unes de ces Pieces sont très-ingénieuses ; toutes sont curieuses ; & la plûpart étoient devenuës fort rares. On trouvera tous ces Ouvrages chez *Gissey*, ruë de la vieille Bouclerie.

LA FIGURE DE LA TERRE, DETERMINE'E PAR LES Observations de Messieurs de Maupertuis, Clairaut, Camus, le Monnier, de l'Académie Royale des Sciences, & de M. l'Abbé Outhier, Correspondant de la même Académie, accompagnés de M. Celsius, Professeur d'Astronomie à Upsal, faites par ordre du Roi au Cercle Polaire. Par M. de Maupertuis. A Paris, de l'Imprimerie Royale. 1738. vol. *in*-8°. pp. 184. sans compter la Préface, une Carte & 9 planches.

CET Ouvrage ne devoit paroître que dans le Recueil des Mémoires de l'Académie des Sciences pour l'Année 1737. L'interêt que tout le monde prend à la question qui en fait le sujet, a engagé ceux dont il contient les observations, à le publier aujourd'hui. Ils donnent ces observations, telles qu'elles sont sur leurs Registres, qui se sont trouvés conformes les uns aux autres. Ceux qui jusqu'à present avoient publié de pareils Ouvrages, n'avoient donné que les triangles corrigés, la somme de leurs angles reduite à 180 degrez juste, & les milieux des observations pour la détermination de l'amplitude de l'arc qu'ils avoient mesuré, sans donner les observations elles-mêmes. Le Lecteur verra ici les observations telles qu'elles ont été faites, & sans aucunes corrections. Il pourra faire lui-même celles qu'il jugera à propos.

Personne n'ignore la dispute qui dure depuis 50 ans entre les Sçavans sur la figure de la Terre. Les uns croyent que cette figure est celle d'un Sphéroïde applati vers les Pôles. Les autres croyent qu'elle est celle d'un Sphéroïde allongé. Mais ce n'est pas ici une question purement curieuse : la découverte de la véritable figure de la Terre auroit des avantages très-considerables.

L'ignorance des distances des lieux est une des causes des périls

ausquels sont exposés les Navigateurs. Or on ne sçauroit connoître exactement ces distances, si l'on ne connoît la vraye longueur des degrez, tant du méridien que des cercles paralléles à l'Equateur.

Aussi dans tous les tems de grands Princes & de célébres Philosophes ont entrepris de déterminer la grandeur du degré. Mais les anciens ne s'accordent point entr'eux sur les mesures qu'ils nous ont laissées; & comment auroient-ils pu s'accorder? D'ailleurs la longueur de leurs stades & de leurs milles ne nous est point connuë avec certitude.

Le premier de ces deux inconvéniens se rencontre dans les mesures de *Fernel*, de *Snellius*, & de *Riccioli*. Si celle de *Fernel* s'est trouvée plus juste que les autres, la preuve de cette justesse manquant alors, & les moyens dont il s'étoit servi, ne pouvant la faire présumer, on n'avoit point de raison de préferer cette mesure aux autres.

Celle de *Norvood* qui fut achevée en Angleterre en 1635. paroît avoir été prise avec soin & avec un fort grand Instrument. Mais sous Loüis XIV. on eut un ouvrage qui surpassa tout ce qui avoit été fait jusqu'alors. C'est la fameuse méridienne de l'Observatoire commencée par M. *Picard*, continuée par Messieurs *Cassini* le pere, & de la *Hire*, & achevée en 1718. par M. *Cassini* le fils. M. de *Maupertuis* dit aussi un mot des Observations de M. *Musschenbroek*.

Après ces travaux on avoit fort exactement la mesure du degré dans nos climats, & on auroit connu avec exactitude la circonférence de la Terre, si tous ses degrez étoient égaux, si elle étoit parfaitement sphérique. Mais pourquoi le seroit-elle? On n'avoit garde de se contenter des preuves qu'en donnent les anciens. On ne se contenta pas non plus des raisonnemens des plus grands Géométres modernes qui donnoient à la Terre la figure d'un Sphéroïde applati vers les Pôles. » Il sembloit » que ces raisonnemens tinssent » toûjours à quelques Hypothéses, » quoique ce fût de celles qu'on » ne peut guéres se dispenser d'ad- » mettre. Enfin on ne crut pas les » observations qu'on avoit faites » en France, suffisantes pour assu- » rer à la Terre la figure du Sphé- » roïde allongé qu'elles lui don- » noient. « Le Roi ordonna donc qu'on mesurât le degré du méridien vers l'Equateur & vers le Cercle Polaire.

Dans les deux opinions, les distances des lieux placés aux mêmes latitudes & longitudes, sont très-differentes; &, comme on l'a déja remarqué, il est important pour les Navigateurs de ne pas croire naviguer sur le Sphéroïde de M. *Cassini*, s'ils naviguent en effet sur celui de M. *Newton*. Sur des routes de 100 degrez en longitude, on commettroit des erreurs de plus de deux degrez. Combien de vaisseaux ont péri pour des erreurs moins considerables. Mais il y a plus encore : avant la détermina-

tion de la figure de la Terre, on ne pouvoit pas sçavoir si cette erreur ne seroit pas beaucoup plus grande, & en effet, ajoûte M. de M. elle l'est encore plus, suivant nos mesures.

Si le Navigateur ne sent pas aujourd'hui toute l'utilité dont il lui est que la figure de la Terre soit bien déterminée, ce n'est pas à cause de la sûreté qu'il a d'ailleurs, c'est plûtôt parce que la Navigation est encore très-imparfaite. » Il » est exposé à plusieurs autres er» reurs dans ce qui regarde la di» rection de sa route, & la vitesse » de son vaisseau, parmi lesquelles » l'erreur qui naît de l'ignorance » de la Terre, se trouve confon» duë & cachée. Cependant c'est » toûjours une source d'erreur de » plus. « Cela est vrai. Mais, diront les Marins, qu'est-ce qu'une ignorance de plus sur tant d'autres bien plus fécondes en erreurs? Et ce qu'ils disent sur ce sujet, on le dit tous les jours sur une infinité d'autres. Le grand nombre de nos ignorances nous en console, & nous empêche même d'y songer.

La connoissance de la figure de la Terre est encore d'une grande utilité pour déterminer la paralaxe de la Lune, chose si importante dans l'Astronomie. Les plus habiles Astronomes ont toûjours beaucoup compté sur cet Astre pour les longitudes.

Enfin la perfection du nivellement dépend de la connoissance de la figure de la Terre. Tel est l'enchaînement qui se trouve entre les Sciences.

Après la Préface on trouve dans ce Volume le Discours que M. de M. lut dans l'Assemblée publique de l'Académie le 13 Novembre 1737. C'est l'Histoire abrégée de ses travaux & de ceux de ses Associés, & par conséquent la partie de ce Volume la plus interessante pour le plus grand nombre des Lecteurs. Elle est aussi la plus susceptible d'Extrait, & nous nous y arrêterons principalement.

La pesanteur diminue à mesure qu'on approche de l'Equateur. Elle augmente à mesure qu'on s'approche du Pôle. Cette découverte, une des plus belles de la Physique moderne, fut faite par M. *Richer* dans l'Isle de Cayenne en 1672. Aussi-tôt les Sçavans chercherent les conséquences qu'elle devoit avoir. M. *Huygens*, partant de la Théorie des forces centrifuges, trouva que le fait observé prouvoit également & le mouvement de la Terre autour de son axe, qui n'avoit plus guéres besoin d'être prouvé, & l'applatissement vers les Pôles, qui étoit un paradoxe. M. *Newton* étoit arrivé à la même conclusion, en joignant à cette théorie, celle de l'attraction des parties de la matiere les unes vers les autres.

D'un autre côté lorsque la mesure du méridien qui traverse la France, fut achevée, on fut surpris de voir qu'on avoit trouvé les degrez vers le nord plus petits que vers le midi. Cela renversoit absolument l'opinion de l'applatissement de la Terre, & établissoit celle de son allongement vers les Pô-

les. D'autres operations, faites sur le parallèle qui traverse la France, confirmoient cet allongement. Ainsi l'Académie se voyant partagée, le Roi voulut faire décider la question.

» Pour bien déterminer la figure » de la Terre (dit M. de M.) il » falloit comparer ensemble deux » degrez du méridien les plus differens en latitude qu'il fût possible, » parce que si ces degrez vont en » croissant ou en décroissant de » l'Equateur au Pôle, la difference » trop petite entre des degrez voisins, pourroit se confondre avec » les erreurs des observations; au » lieu que si les deux degrez qu'on » compare, sont à de grandes distances l'un de l'autre, cette difference se trouvant répétée autant de fois qu'il y a de degrez » intermédiaires, sera une somme » trop considerable pour échapper » aux Observateurs.

Les ordres du Roi étant envoyés à l'Académie, elle se hâta de les exécuter par plusieurs de ses Membres. Les uns allerent sous l'Equateur. Ceux-ci partirent les premiers, & ne sont pas encore de retour. Les autres allerent vers le Pôle. Animés du même esprit, de l'envie d'être utiles, tous partirent avec la même ardeur.

Nos Académiciens arriverent assez tôt à *Torneaº* pour y voir le Soleil luire sans disparoître pendant plusieurs jours: » spectacle » merveilleux pour les habitans des » Zônes temperées, quoiqu'ils » sçachent qu'ils le trouveront au » Cercle Polaire.

M. de M. explique comment un degré du méridien terrestre doit être plus long vers les Pôles que vers l'Equateur, si la Terre est applatie vers les Pôles; d'où il s'ensuit qu'on peut juger de la figure de la Terre, en comparant ses differens degrez les uns avec les autres. La premiere partie de l'Ouvrage des Académiciens consistoit donc à mesurer quelque distance considerable sur le méridien; & il falloit pour cela former une suite de triangles qui communiquassent avec quelque base, dont on pût mesurer la longueur à la perche.

Les Académiciens avoient toûjours esperé qu'ils pourroient faire leurs operations sur les côtes & sur les Isles du Golfe de Bottnie; & cela auroit été bien commode à tous égards. Mais ces côtes & ces Isles n'étant point assez élevées, elles étoient bien-tôt cachées par la rondeur de la Terre. Ces Isles se cachoient même l'une l'autre vers les bords du Golfe, où elles étoient trop voisines, & elles ne s'avançoient point assez en mer, pour donner la direction dont on avoit besoin. Il fallut donc les abandonner, & songer à faire les operations sur les sommets de plusieurs montagnes qui sont au Nord de *Torneaº*. C'étoit la seule ressource qui restoit; mais cette entreprise ne paroissoit guéres possible.

» Il falloit faire dans les deserts » d'un Pays presque inhabitable, » dans cette forêt immense qui s'étend depuis *Torneaº* jusqu'au *Cap*

» *Nord*, des operations difficiles » dans les Pays les plus commodes. » Il n'y avoit que deux manieres » de pénétrer dans ces deserts, & » qu'il falloit toutes les deux é- » prouver ; l'une en naviguant sur » un fleuve rempli de cataractes, » l'autre en traversant à pied des » forêts épaisses, ou des marais » profonds. Supposé qu'on pût pé- » nétrer dans le Pays, il falloit » après les marches les plus rudes, » escalader des montagnes escar- » pées ; il falloit dépoüiller leur » sommet des arbres qui s'y trou- » voient, & qui en empêchoient » la vûë ; il falloit vivre dans ces » deserts avec la plus mauvaise » nourriture, & exposés aux mou- » ches qui y sont si cruelles, qu'elles » forcent les Lapons & leurs Réenes » d'abandonner le Pays dans cette » saison, pour aller vers les côtes » de l'Ocean, chercher des lieux » plus habitables. Enfin il falloit » entreprendre cet Ouvrage, sans » sçavoir s'il étoit possible, & sans » pouvoir s'en informer à person- » ne, sans sçavoir si après tant de » peines, le défaut d'une monta- » gne n'arrêteroit pas absolument » la suite de nos triangles ; sans » sçavoir si nous pourrions trouver » sur le fleuve une base qui pût » être liée avec nos triangles. Si » tout cela réussissoit, il faudroit » ensuite bâtir des Observatoires » sur la plus Septentrionale de nos » montagnes ; il faudroit y porter » un attirail d'instrumens plus » complet qu'il ne s'en trouve dans » plusieurs Observatoires de l'Eu- » rope ; il faudroit y faire des ob- » servations des plus subtiles de » l'Astronomie.

Malgré tant de difficultez nos courageux Voyageurs ne purent se resoudre à redescendre dans les autres Provinces plus méridionales de la Suede. Ils partirent donc de *Torneaº* le 6 Juillet 1736. & ils commencerent à remonter le grand fleuve qui vient du fond de la Laponie se jetter dans la mer de Bottnie. Depuis ce jour ils ne vécurent plus que dans les deserts & sur le sommet des montagnes, qu'ils vouloient lier par des triangles les unes aux autres. Ils avoient été fort incommodés sur le fleuve par de grosses mouches qui tirent le sang par-tout où elles piquent. Ils en trouverent bien davantage sur les montagnes. On ne s'en mettoit à couvert, qu'en se tenant dans la fumée d'un grand feu. Ce moyen même ne suffisoit pas toûjours. » Il falloit, malgré la cha- » leur qui étoit très-grande, nous » envelopper la tête dans nos *Lap-* » *mudes* (ce sont des robbes de » peaux de Réenes) & nous faire » couvrir d'un épais rempart de » branches de sapins & de sapins » même entiers, qui nous acca- » bloient, & qui ne nous met- » toient pas en sûreté pour long- » tems.

Nos Académiciens se partagerent, & allerent placer des signaux sur ces montagnes. Mais le Ciel étoit si chargé de vapeurs, qu'ils ne pouvoient presque faire aucune observation. Ces vapeurs sont apparemment

paremment l'effet de la presence continuelle du Soleil sur l'horison. Le Soleil les éleve & aucune nuit ne les fait descendre. Quelquefois le vent de Nord venoit dissiper les broüillards ; mais il falloit l'attendre, & rester sur les montagnes à souffrir & à s'ennuyer.

Les mouches furent si incommodes sur la plus élevée de ces montagnes, que les Soldats du Régiment de Westro-Bottnie qui accompagnoient nos Voyageurs, ces hommes endurcis dans les plus grands travaux, furent contraints de se couvrir le visage de godron. Ces insectes infectoient tout ce qu'on vouloit manger. Dans l'instant tous les mets en étoient noirs. Les oiseaux de proye n'étoient pas moins affamés ; & ils voltigeoient sans cesse autour des plats, pour enlever quelque morceau de mouton.

La moins élevée de ces montagnes est *Kittis*, auprès du Village de *Pello*. M. de M. remarque qu'en y montant on trouve une grosse source de l'eau la plus pure, qui sort d'un sable très-fin, & qui conserve sa liquidité pendant les plus grands froids de l'hiver, lorsque la mer du fond du Golfe & tous les fleuves sont aussi durs que le marbre.

Etant montés un soir sur la montagne d'*Avasaxa*, nos Académiciens virent celle d'*Horrilakero* tout en feu. C'est un accident très-ordinaire. Le feu qu'on allume, parce qu'on ne sçauroit vivre l'été que dans la fumée, cause souvent des incendies de plusieurs milliers d'arpens ; & c'étoit, autant que l'épaisseur de l'air, un obstacle aux observations.

Il ne nous est pas possible de suivre nos Voyageurs dans toutes leurs courses. Enfin un séjour de 63 jours dans les deserts leur avoit donné la plus belle suite de triangles qu'ils pussent souhaiter. Un ouvrage commencé, sans sçavoir s'il seroit possible, étoit devenu un ouvrage heureux, pour lequel il sembloit qu'ils eussent été les maîtres de placer les montagnes à leur gré. Chacun faisoit son observation, & l'écrivoit séparément, & l'on prenoit ensuite le milieu de toutes ces observations qui differoient peu les unes des autres.

La mesure de la longueur de la base des triangles fut remise à l'hiver ; & on pensa à l'autre partie de l'ouvrage, c'est-à-dire, à déterminer l'amplitude de l'arc du méridien compris entre *Kittis* & *Torneaº*, en observant dans ces deux endroits une même étoile. Cette operation demandoit la plus grande exactitude, & les plus grandes précautions. On avoit pour la faire un Secteur d'environ neuf pieds de rayon, semblable à celui dont se sert M. *Bradley*, Astronome Anglois, & avec lequel il a fait sa belle découverte sur l'aberration des fixes. L'instrument avoit été fait à Londres, sous les yeux de M. *Graham*, de la Societé Royale d'Angleterre. Cet habile Méchanicien s'étoit appliqué à lui procurer tous les avantages & toutes les commoditez

dont nos Observateurs pouvoient avoir besoin. Ils devoient encore d'autres instrumens à Monsieur *Graham*. On commença par observer sur *Kittis*. Mais la saison déja avancée ne permettoit guéres le retour à *Tornea°*. Cependant il étoit important, par les raisons que détaille M. de M. qu'il n'y eût pas trop d'intervalle entre les observations qu'on avoit faites sur *Kittis* & celles qui restoient à faire *Tornea°*. On risqua donc le voyage, malgré la crainte des glaces, & on fut assez heureux pour arriver à *Tornea°* en Batteau le 28 Octobre. Le fleuve n'avoit presque jamais été navigable dans cette saison. Il y avoit eu de la glace dès le 19 Septembre, & de la neige le 21. Ces premieres glaces qui sont imparfaites, rendent le fleuve également impratiquable aux traineaux & aux Batteaux. Ainsi l'impossibilité de voyager dure quelquefois longtems.

On commença le premier Novembre à observer à *Tornea°*, avec les mêmes précautions, la même étoile qu'on avoit observée à *Kittis*. Les plus écartées de ces observations ne different que d'une seconde.

Nos Académiciens n'avoient plus qu'à mesurer la longueur de leur base. Mais jusques-là ils ignoroient encore s'ils trouveroient la Terre allongée ou applatie. Il s'agissoit donc de mesurer à la perche la distance entre deux signaux qu'on avoit plantés l'été précédent. Cette distance étoit de plus de trois lieuës ; & il falloit la mesurer sur la glace d'un fleuve de Lapponie.

On leur conseilloit de remettre ce travail au Printems. Les jours seroient plus longs ; & le froid moins rigoureux. Les premieres fontes qui arrivent alors à la superficie de la neige, & qui sont bientôt suivies d'une nouvelle gelée, y forment une espece de croute capable de porter les hommes ; au lieu que pendant tout le fort de l'hiver, la neige de ces Pays n'est qu'une espece de poussiere fine & seche, haute communément de 5 ou 6 pieds, dans laquelle il est impossible de marcher.

Les avantages promis au Printems à nos Académiciens ne purent les engager à l'attendre. Outre la crainte, peu fondée à la vérité, d'être surpris par quelque dégel, ils étoient infiniment pressés de sçavoir à quoi s'en tenir sur la question qui les avoit amenés. Les neiges n'étoient encore hautes que de deux pieds. On commença donc à mesurer le 21 Décembre.

M. *Camus*, aidé de M. l'Abbé *Outhier*, avoit ajusté 8 perches de 30 pieds chacune, d'après une toise de fer apportée de France. Comme les mesures de métal se racourcissent au froid, pendant cette operation on tenoit la toise de fer dans un lieu où les Thermométres marquoient la température des mois Avril & Mai à Paris. Il n'étoit pas à craindre que le froid causât quelque changement sensible à la longueur des perches. C'est

ſur quoi pluſieurs experiences avoient raſſuré. Mais les meſures de bois s'allongeoient plûtôt par le froid qu'elles ne ſe racourciſſoient; & il s'en preſente une raiſon bien naturelle. Peut-être un reſte de ſéve qui étoit encore dans ces meſures, ſe glaçoit-il par le froid. Or on ſçait que le volume des liqueurs augmente, lorſqu'elles ſe gélent. Enfin » M. *Camus* avoit pris de » telles précautions pour ajuſter » ces perches, que malgré leur » extrême longueur, lorſqu'on les » preſentoit entre deux bornes de » fer, elles y entroient ſi juſtes, » que l'épaiſſeur d'une feuille du » papier le plus mince de plus ou » de moins, rendoit l'entrée im» poſſible ou trop libre.

Pour peu qu'on y faſſe réfléxion, on concevra aiſément les fatigues & les périls qu'eſſuyerent en cette occaſion nos Académiciens. » On » imaginera ce que c'eſt que de » marcher dans une neige haute de » 2 pieds, chargés de perches peſantes, qu'il falloit continuelle» ment poſer ſur la neige & rele» ver; pendant un froid ſi grand *, » que la langue & les lévres ſe ge» loient ſur le champ contre la taſ» ſe *, lorſqu'on vouloit boire de » l'eau-de-vie, qui étoit la ſeule li» queur qu'on put tenir aſſez li» quide pour la boire, & ne s'en » arrachoient que ſanglantes; pen» dant un froid qui gela les doigts » de quelques uns de nous, & qui » nous menaçoit à tous momens » d'accidens plus grands encore. » Tandis que les extrémitez de nos » corps étoient glacées, le travail » nous faiſoit ſuer. L'eau-de-vie ne » put ſuffire à nous déſalterer. Il » fallut creuſer dans la glace des » puits profonds, qui étoient preſ» que auſſi-tôt refermés, & d'où » l'eau pouvoit à peine parvenir li» quide à la bouche. Et il falloit » s'expoſer au dangereux contraſte, » que pouvoit produire dans nos » corps échauffés, cette eau glacée.

Cependant l'ouvrage avançoit. Mais une obſervation de la plus légere conſéquence avoit été oubliée l'été paſſé. On n'avoit point obſervé la hauteur d'un objet, dont on s'étoit ſervi en prenant de la montagne d'*Avaſaxa*, l'angle entre celles de *Cuitaperi* & d'*Horrilakero*. L'envie que rien ne manquât à l'ouvrage, faiſant pouſſer l'exactitude juſqu'au ſcrupule, M. de M. entreprit avec M. l'Abbé *Outhier* de monter ſur *Avaſaxa* avec un quart de cercle. Cela ne paroîtra guéres poſſible ſi l'on conçoit ce que c'eſt qu'une montagne fort élevée, remplie de rochers, que cache une quantité prodigieuſe de neige, & dont elle recouvre les cavitez, dans leſquelles on peut être abîmé. Il y a pourtant deux manieres de faire ce voyage, l'une en marchant ou plûtôt en

* Les Thermométres de mercure de la conſtruction de M. de *Réaumur*, qui à Paris, pendant l'hiver de 1709. deſcendirent à 14 degrez au-deſſous de la congélation, deſcendirent à *Tornea*° en Janvier à 37 degrez. Ceux d'eſprit de vin gelerent.

* Cela arrive auſſi dans nos climats, mais non ſur le champ.

glissant sur deux planches étroites, longues de 8 pieds, maniere d'aller qui a besoin d'un long exercice ; l'autre en se faisant traîner par les Réenes dans un petit batteau, où peut entrer à peine la moitié du corps d'un homme. Ce batteau, pour trouver moins de resistance contre la neige qu'il doit fendre, a la figure de ceux dont on se sert sur la mer, c'est-à-dire une proüe pointuë, & une quille étroite qui le laisse rouler. Il verseroit à chaque moment, si celui qui est dedans, n'étoit bien attentif à conserver l'équilibre. Le batteau est attaché par une longe au poitrail du Réene, qui court avec la plus grande vîtesse, lorsque le chemin est battu & ferme. Pour l'arrêter on tire une espece de bride attachée aux cornes de l'animal. Mais le plus souvent il ne fait que changer de route. Quelquefois même il se retourne, & vient se vanger à coups de pied. Alors les Lappons renversent le batteau sur eux.

Messieurs de M. & O. choisirent cette maniere de monter sur *Avasaxa*, & ils y firent leur observation. Il y eut encore bien plus de risque à descendre ; & d'autres Voyageurs n'auroient pas manqué de placer ici quelque petit accident. Mais on ne trouve dans cette Relation que ceux qui sont réellement arrivés ; & si elle n'est pas plus interessante à cet égard, ce n'est certainement pas la faute de nos courageux Philosophes.

Le lendemain la mesure de leur base fut achevée ; & ils ne regreterent pas leurs peines, lorsqu'ils virent l'exactitude que la glace leur avoit donnée. Ils s'étoient partagés en deux bandes qui mesuroient chacune de leur côté. Or la difference des mesures des deux troupes n'étoit que de quatre pouces sur une distance de 7406 toises 5 pieds. Mais on ne sçauroit regarder cette conformité comme un effet du hazard & des compensations qui se seroient faites après des differences plus considerables; cette petite difference vint presque toute le dernier jour.

Le resultat de toutes ces operations fut que le dégré du méridien sous le Cercle Pôlaire est plus grand de près de mille toises qu'il ne devroit être selon les mesures du Livre *de la grandeur & figure de la Terre*, par M. *Cassini* ; d'où il s'ensuit que *la Terre est considérablement applatie vers les Pôles.*

La longueur de l'arc mesuré, qui differoit tant de ce qu'on devoit trouver, suivant les mesures de M. *Cassini*, étonnoit nos Académiciens ; & malgré l'*incontestabilité* de leur operation, ils resolurent de faire les vérifications les plus rigoureuses de tout leur ouvrage. Mais c'est dans le Livre même qu'il faut voir ce détail, qui ne peut guéres être abrégé. L'Auteur répond à toutes les difficultez qu'on peut faire sur l'exactitude des operations dont nous venons de rendre compte après lui. Une de ces vérifications, la plus pénible, mais qui pouvoit le plus satisfaire, fut l'observation d'une autre étoile à

Tornea° & sur *Kittis*. Le Secteur fut aussi très-exactement vérifié, & même d'une maniere singuliere. Mais c'est encore une de ces choses sur lesquelles il faut renvoyer les gens du métier au Livre de M. de *Maupertuis*.

Les mois de Janvier & de Fevrier & une partie de Mars, avoient été un tems d'inaction pour nos Académiciens. Ils l'avoient passé à *Tornea°*, renfermés dans leurs chambres. Cette Ville (dit M. de M.) avoit véritablement l'air affreux. Ses maisons basses étoient enfoncées jusqu'au toit dans la neige, qui auroit empêché le jour d'y entrer par les fenêtres, s'il y avoit eu du jour. Mais les neiges tombantes, ou prêtes à tomber ne permettoient presque jamais au Soleil de se faire voir. Lorsqu'on ouvroit la porte d'une chambre chaude, l'air de dehors convertissoit sur le champ en neige la vapeur qui s'y trouvoit, & en formoit de gros tourbillons blancs. Lorsqu'on sortoit, l'air sembloit déchirer la poitrine. On étoit averti des augmentations du froid par le bruit avec lequel le bois dont toutes les maisons sont bâties, se fendoit. Une triste solitude regnoit dans les ruës. Il n'est pas rare de trouver à *Tornea°* des gens mutilés par le froid. D'autres surpris à la campagne par des tempêtes de neige, y sont bien-tôt ensévelis.

Il y a des compensations partout, si pourtant c'en est une que ces feux de mille couleurs & de mille figures qui éclairent le Ciel pendant la nuit. Alors (dit M. de M.) il presente aux yeux les plus charmans spectacles. Mais les habitans sont sans doute peu touchés de ce qui attiroit si vivement l'attention de notre curieux Physicien; & la compensation n'étoit que pour lui.

Cependant le Soleil s'étoit rapproché; ou plûtôt il ne quittoit presque plus l'horizon. » C'étoit » un spectacle singulier de le voir » éclairer si long-tems un horizon » tout de glace, de voir l'été dans » les Cieux, pendant que l'hiver » étoit sur la terre. Nous étions » alors au matin de ce long jour » qui dure plusieurs mois.

» Enfin le 10 Mai, on apperçut » la terre, qu'il y avoit si long- » tems qu'on n'avoit vûë. Quel- » ques pointes élevées & exposées » au Soleil commencerent à paroî- » tre, comme on vit, après le dé- » luge, le sommet des montagnes » .... Vers le commencement de » Juin les glaces rendirent la terre » & la mer. Nous pensâmes aussi- » tôt à retourner à *Stockolm*....Mais » le reste de nos avantures, ni no- » tre naufrage dans le Golfe de » *Bottnie*, ne sont point de notre » sujet.

Ainsi finit cette Relation, également estimable par toutes les qualitez que devoit avoir un Ouvrage de cette espece, & par celles qu'on n'y auroit pas absolument exigées; également digne d'un bon Philosophe, & d'un très-bel esprit. Quelques fautes de stile, quelques

négligences qu'on y a remarquées, n'empêchent pas qu'à tout prendre elle ne soit fort bien écrite. L'élégance, la vivacité, la netteté, la précision, sont des qualitez bien plus essentielles au bon stile que la pureté grammaticale. Ajoûtons qu'on sent toûjours dans cet Ouvrage l'honnête homme & l'honnête homme aimable. Avec ce caractere M. de M ne pouvoit manquer de rendre à ses associés la justice qui leur est dûë. Sans aucune affectation de loüanges, il a sçu faire connoître toute la part qu'a eu chacun d'eux au succès de l'entreprise. Jamais Societé ne fut plus unie; & si quelque chose pouvoit diminuer l'admiration qu'excite naturellement le courage & la constance de ceux qui la composoient, c'est de penser que toutes leurs peines devoient être bien adoucies par une union si parfaite.

Après ce Discours vient le détail des Observations comprises en trois Livres. On trouvera dans le premier tout ce qui a été fait pour mesurer l'arc du méridien qui coupe le Cercle Polaire, & pour s'assurer qu'il étoit bien mesuré. Ce Livre est divisé en deux Parties. La premiere contient les premieres operations faites pour cette mesure; & la seconde, la répétition de ces operations, & les vérifications de tout l'ouvrage.

Ce premier Livre finit par un Problême que M. de M. avoit déja donné dans les Mémoires de l'Académie de 1735. mais qu'il a remis ici, parce que c'est sa véritable place. Il sert à déterminer la grandeur & la figure de la Terre, par les mesures de deux degrez du méridien; & l'on peut aisément, au moyen de ce Problême, construire une table des differentes longueurs du degré pour chaque latitude.

Le second Livre contient plusieurs observations qui déterminent la latitude de *Tornea*° & de *Kittis*, la quantité de la réfraction au Cercle Polaire, & la longitude de *Tornea*°.

Enfin le troisiéme Livre contient les experiences faites sur la pesanteur, » matiere qui outre l'importance dont elle est pour la Physique générale, a encore une si grande connexion avec la figure de la Terre que Messieurs *Newton* & *Huygens* ont cru que la connoissance des differentes pesanteurs en differens lieux, suffisoit seule pour déterminer cette figure, & la détermineroit plus exactement que ne pourroient faire les mesures actuelles des degrez. Dès que cette augmentation de la pesanteur vers les Pôles fut découverte, ces grands Géométres penserent que pour conserver l'équilibre entre les parties qui composent la Terre, pour empêcher que les mers n'inondassent les parties voisines de l'Equateur, il falloit que la Terre fût plus élevée à l'Equateur qu'aux Pôles, où elle devoit être applatie. Selon l'augmentation de la pesanteur, que nous avons trouvée au Cercle Polaire,

» l'applatissement de la Terre vers » les Pôles, doit être encore plus » considerable que M. *Newton* ne » l'avoit déterminé. Et les expe-» riences sur la pesanteur que les » Académiciens envoyés par le » Roi ont faites à l'Equateur, & » que nous venons de recevoir, » s'accordent en cela avec les nô-» tres.

Quelle que soit la cause de la pesanteur, on la peut concevoir comme une force inhérente aux corps, qui les sollicite à tomber perpendiculairement à la surface de Terre. La pesanteur qu'on éprouve ici-bas, s'étend jusques dans la région de la Lune; elle y régle son mouvement; elle la retient dans son orbite; d'où l'on conclut par analogie que chaque Planéte & le Soleil même ont aussi leur pesanteur, capable des mêmes effets, & que la pesanteur des Planétes vers le Soleil les retient dans leurs orbites. Tels sont les effets de la pesanteur dans les Cieux. Il feroit trop long de parcourir tout ce qu'elle fait sur la Terre. » Tandis » que pour la vaincre, on a in-» venté la plûpart des machines, » elle est l'agent qui sert à mouvoir » les autres.

Cette force est répanduë dans tous les corps à raison de leur masse. Chaque parcelle des corps possede, pour ainsi dire, une partie égale de la cause qui les fait tomber.

Il faut bien distinguer la pesanteur d'un corps d'avec son poids. La pesanteur dans un grand corps n'est pas plus grande que dans un petit. Mais le poids d un corps est d'autant plus grand, que ce corps est plus grand. Il est le produit de la pesanteur par la masse.

La pesanteur n'est pas la même par toute la Terre; cela est prouvé par l'experience du Pendule. Dans les Pays où la pesanteur est plus grande, ses oscillations sont plus promptes. Dans ceux où elle est moindre, elles sont plus lentes.

Mais pourquoi la pesanteur varie-t-elle selon les lieux? Pourquoi est-elle moindre vers l'Equateur, & plus grande vers les Pôles? Voici la raison qu'on en a donnée.

Tout corps qui circule fait un effort continuel pour s'écarter du centre de son mouvement (c'est ce qu'on appelle la force centrifuge) & cet effort est d'autant plus grand, que le cercle décrit par le corps est plus grand. Donc la Terre tournant autour de son axe, chacune de ses parties fait effort pour s'écarter du centre de son mouvement. Donc cet effort est plus grand vers l'Equateur que vers les Pôles. Donc la pesanteur, diminuée par cet effort, est moindre vers l'Equateur que vers les Pôles.

Mais la pesanteur diminue-t-elle régulierement à mesure qu'on s'approche de l'Equateur? Cela doit être ainsi si la diminution n'est causée que par ce que la force centrifuge fait perdre à la pesanteur primitive, ou, comme s'exprime M. de M. à la *gravité* *. Mais cette dimi-

* Pour plus de clarté, M. de M. distingue la gravité de la pesanteur. » La gra-

nution a peut-être quelque cause particuliere, combinée avec la force centrifuge. Peut-être la *gravité* elle-même a des variations reglées, ou même des irrégularitez. Ce qui pouvoit confirmer dans cette pensée, c'est que M. *Picard* ne trouva point de difference entre les oscillations du Pendule en Dannemark & à l'extrémité la plus méridionale de la France. » En un » mot on n'avoit conclu jusqu'ici » la diminution de la pesanteur » vers l'Equateur, que par des ex- » periences, faites vers l'Equateur » à la vérité, mais toutes dans des » lieux trop peu éloignés les uns » des autres, pour pouvoir s'assu- » rer que par toute la Terre, la » pesanteur va diminuant du Pôle » vers l'Equateur.

Il seroit à souhaiter, ajoûte notre Auteur, qu'on fît dans les Indes Orientales aux mêmes degrez de latitude, les experiences qu'on a faites en Amérique. Mais rien ne pouvoit être plus utile que de les faire dans les Pays les plus Septentrionaux, sur-tout après le doute où avoient jetté celles de M. *Picard*. Si l'on connoissoit bien la difference de la pesanteur dans les differens lieux de la Terre, on pourroit parvenir à démêler en elle ce qui appartient à la *gravité*, & ce qu'en a retranché la force centrifuge. On pourroit découvrir, si, malgré les differences observées dans la pesanteur, la *gravité* est par-tout la même, comme le supposoit M. *Huygens*, ou si elle est differente en differens lieux, comme le pretendoit M. *Newton*; suivant quelle loi elle varie, & vers quels points elle tend. » Enfin la » connoissance de la gravité vers » la Terre pourroit conduire à la » gravité universelle qui est le prin- » cipal agent de toute la machine » du Monde.

» vité est cette force telle qu'elle feroit » tomber les corps vers la Terre, si la » Terre étoit en repos. La pesanteur est » cette même force, mais affoiblie par » la force centrifuge, qui vient du mou- » vement de la Terre.

Après ces réfléxions sur la pesanteur en général, M de M rend compte des experiences faites à *Pello*, dont la latitude est de 66 degrez 48 minutes. Nous ne le suivrons point dans ce détail. Nous dirons seulement, pour faire entendre au commun des Lecteurs de combien les oscillations du Pendule sont plus promptes à *Pello* qu'à Paris, que la même Pendule bien réglée à Paris, avancera à *Pello* presque d'une minute en 24 heures.

Ce troisiéme Livre finit par un Problême qui sert à trouver les directions de la gravité primitive, ou les angles qu'elle forme avec la pesanteur actuelle. On a cru devoir donner ici ce Problême, parce qu'il contient le résultat de toutes les observations faites au Cercle Polaire, tant sur la mesure actuelle de la Terre, que sur l'augmentation de la pesanteur; & qu'on en tire la solution de plusieurs questions utiles & curieuses sur ces deux matieres qui sont necessairement

ment compliquées l'une avec l'autre. Ce Problême a paru résolu d'une maniere également simple & élégante.

RECUEIL DE DIVERS ECRITS, POUR SERVIR d'éclaircissemens à l'Histoire de France, & de Supplément à la Notice des Gaules. Par M. l'Abbé le Beuf, Chanoine & Sous-Chantre de l'Eglise d'Auxerre. A Paris, chez Jacques *Barois* fils, Quai des Augustins, à la Ville de Nevers. 1738. *in*-12. deux vol. To. I. pag. 416. To. II. pag. 376 - LII. avec figures.

L'AUTEUR de cette Collection, déja connu par divers Ouvrages qui lui ont fait honneur, & qui font voir combien il est versé dans l'Histoire de France; en produit ici de nouvelles preuves, par l'assemblage de 18 morceaux très-recherchés & très-curieux concernant cette matiere si intéressante pour nous autres François. Ils ont été composés en divers tems, & roulent sur des sujets, qui appartiennent à differens siécles; mais dans l'arrangement qu'on donne ici à ces Dissertations on n'a eu nul égard à l'un ni à l'autre de ces deux ordres chronologiques; & M. l'Abbé le Beuf ne nous les offre toutes dans les deux Volumes de ce Recueil, que comme autant de Pieces détachées, dont chacun pourra lire celles qui seront le plus de son goût. Le premier Tome en contient 12, dont voici les titres.

1°. *Dissertation sur le lieu de la bataille donnée dans le Berri par les troupes du Roi Chilpéric l'an 583. où l'on prouve qu'elle fut donnée à* Château-Meillan.

2°. *Dissertation sur le Pays des* Amognes, *en Nivernois, mentionné par Fortunat, dans la Vie de S. Germain de Paris, & confondu avec un autre Pays par M. de Valois.*

3°. *Eclaircissemens sur le lieu où furent données deux batailles en France, les années 596. & 600. & sur un ancien Palais de nos Rois de la premiere Race, appellé en Latin* Masolacus, *duquel personne jusqu'ici n'a enseigné la situation, avec l'indication d'une autre Maison Royale inconnuë.*

4°. *Eclaircissemens sur quelques lieux nommés dans l'ancienne Vie de S. Loup Evêque de Troye, adressés à Monsieur L. D. L. R. pour servir à la Topographie du Diocése de Troyes & de celle de Langres, avec l'indication d'une ancienne Ville entierement inconnuë.*

5°. *Dissertation sur la veritable position de* Latiniacum, *terre royale, autrefois donnée à l'Abbaye de S. Denys, & sur la vraye situation du Palais de nos Rois appellé* Vern *ou* Vernum; *comme aussi sur celle de* Litanobriga *de l'Itineraire d'Antonin.*

6°. *Dissertation sur le lieu, où fut donnée l'an 841. la bataille de Fontenai, dans laquelle on détruit les differens sentimens, qu'il y a eu sur la position de ce lieu, & l'on établit sa veritable situation; avec d'autres*

remarques nouvelles sur d'autres circonstances de cette bataille.

7°. *Apologie du sentiment de M. Baillet sur un point d'Histoire qui concerne l'Eglise de Bayeux marqué dans sa Vie des SS. au 16e jour de Mai & en differens endroits du même Ouvrage.*

8°. *Dissertation où l'on combat le sentiment commun, qu'il a existé autrefois dans l'Eglise d'Autun un Prêtre nommé Honorius, Auteur de differens Ouvrages : & où l'on fait voir que l'Ecrivain connu sous le nom d'Honorius d'Autun, a écrit & fleuri en Allemagne, & non en France.*

9°. *Lettre au sujet de deux anciennes figures Gauloises, avec des recherches sur le* Cervulus *&* Vetula, *défendu par les Peres de l'Eglise, & par quelques Conciles de France.*

10°. *Notice de deux lieux appellés anciennement* Chora *&* Contraginum, *sur le nom moderne desquels M. de Valois s'est trompé dans son* Notitia Galliarum.

11°. *Monumens Historiques concernant nos Rois du huitiéme & neuviéme siécle. Les deux premiers sur Lothaire & Hugues, fils de Charlemagne, & l'autre sur l'apport du corps de S. Corneille à Compiegne par Charle le Chauve.*

12°. *Histoire des origines du Monastere de la Charité sur Loire, tirée d'un Ecrivain du douziéme siécle, qui n'a pas encore été imprimé.*

De cette indication générale des sujets traités dans ce Volume, nous allons passer au détail de quelques-unes des Pieces, qui nous ont paru mériter une attention plus particuliere.

I. Dans la premiere Dissertation, il s'agit de déterminer le vrai lieu d'une bataille, qui fut donnée dans le Berri, sous le regne de Chilperic I. Les Historiens de France, qui ont écrit depuis 5 ou 6 cens ans, ne rencontrent point juste sur cet article, & n'ont fait que se copier successivement, trompés d'abord par Aimoin, qui a mal interprété Gregoire de Tours.

On lit dans celui-ci, que Chilpéric fit passer son armée par Paris, d'où il la conduisit jusqu'à Melun, mettant tout à feu & sang : qu'en même tems, une autre armée, qu'il avoit formée de Tourangeaux & de leurs voisins, devoit venir ravager le Berri : que le Capitaine Bérulfe se rendit par un côté avec ces troupes sur les confins de cette Province : que Didier & Bladaste autres Capitaines se camperent avec d'autres Troupes vers le côté opposé : que Chilperic sçachant la maniere dont ils investissoient le Berri, leur manda de porter leurs armes jusqu'à Bourges même Capitale du Pays, pour y faire reconnoître ce Roi en prenant le serment des habitans : mais que ces citoyens & d'autres Berruyers s'étant déja mis en campagne, étoient accourus au-devant du Capitaine Didier avec 15000 hommes jusqu'au lieu appellé *Mediolanense Castrum* (& c'est ici le point de la difficulté.)

Aimoin, qui raconte ces mêmes circonstances, ajoûte à ces deux

mots cette explication, *quod nunc Magdunum dicitur* : & sur la foi de cet Historien, tous ceux qui sont venus depuis ont écrit que c'étoit à *Meun sur Yévre*, que les Berruyers accoururent contre les Troupes de Chilperic. Il faut pourtant excepter de ces Historiens 1°. le P. *Daniel*, qui rapporte à Melun tout ce qui concerne cet évenement, mettant ainsi à dix lieuës de Paris ce qui s'est passé à plus de 50; 2°. & l'Abbé de *Marolles*, qui suppose faussement que Chilperic s'avança lui-même jusqu'à Méun sur Yévre.

M. le Beuf soûtient ici que le *Castrum Mediolanense* de Gregoire de Tours est *Château-Meillan* en Berri, & nullement *Méun sur Yevre* : ce qu'il se propose de prouver par les monnoyes & par les Martyrologes.

Il existe certainement (dit-il) des pieces de monnoye des Seigneurs de Château-Meillan. *Ducange* en allégue une piece dans son Glossaire, sur laquelle on lit : *Margareta Domina Castri-Meilhan*; piece tirée d'un Registre de la Chambre des Comptes de Paris, & qui est du treiziéme siécle. Il est vrai qu'on lit chez *le Blanc*, au lieu de *Château-Meillan*, *Château-Villain* : mais c'est visiblement une faute de Copiste, n'étant question au sujet de cette monnoye, que des Villes du Berri ; & Château-Villain étant en Champagne dans le voisinage du Bassigni. A cette preuve notre Auteur en joint une autre de même espece, tirée d'une piece de monnoye, de la premiere ou seconde Race de nos Rois, rapportée par *le Blanc*, sur laquelle on lit *Castro Mediolano*, ce qui est manifestement le nom original & primitif dont est dérivé le nom corrompu *Castri Meilhan*.

Mais une preuve encore plus évidente de l'identité de ces deux dénominations est celle que l'Auteur emprunte d'un Martyrologe de l'Eglise d'Auxerre, publié par les Peres *Martene* & *Durand* dans leur grande Collection & fourni par un Manuscrit du onziéme siécle. On lit au 24[e] Septembre ; *in territorio Biturico, Castro Mediolano, Natale Sancti Genesii Martyris.* Le même témoignage, à un mot près de difference, se lit dans un Martyrologe d'Usuard de plus de 400 ans, conservé à S. Benoît sur Loire. Il s'ensuit de-là qu'il doit y avoir dans le Berri un *Castrum Mediolanum* où l'on honore d'un culte particulier un S. Genès Martyr ; & en conséquence, que l'endroit où l'on trouvera le culte de S. Genès Martyr établi avec distinction, sera le véritable *Castrum Mediolanum*, marqué sur les pieces de monnoye, & dans nos Historiens de la premiere & de la seconde Race. Or S. Genès est absolument inconnu à Méun sur Yévre; au lieu qu'à Château-Meillan l'Eglise Parroissiale, qui est ancienne, vaste & avec croisée, est sous le titre de S. Genès Martyr : & c'est de quoi l'Auteur, en se transportant sur les lieux, s'est convaincu par lui-même. Il est donc hors de doute, que le *Castrum Mediolanum* ou *Mediola-*

nense n'eſt point Méun ſur Yévre. D'ailleurs (continue M. le Beuf) ſi le nom de *Mediolanum* nous donne bien en François *Milan*, pourquoi ne produira-t-il pas *Meillan* ſelon la même analogie ? Il ne diſſimule pas que dans le Berri on trouve un autre endroit ſimplement appellé *Meillan* : mais beaucoup moins célébre dans l'Hiſtoire, beaucoup moins ancien, & d'une ſituation beaucoup moins avantageuſe ; ſans compter que le culte de Saint Genès n'y eſt nullement établi, & qu'aucun veſtige ne montre qu'il y ait jamais exiſté.

En confirmation de ces preuves, l'Auteur expoſe la maniere dont les armées qui devoient s'emparer du Berri pour Chilperic étoient diſpoſées, ſuivant la deſcription de Gregoire de Tours ; & cette deſcription, à laquelle nous renvoyons, ſuffiroit pour faire douter que ce fût à Méun ſur Yévre que les habitans de Bourges accoururent. D'où il réſulte, qu'Aimoin s'eſt viſiblement trompé dans ſa Gloſe *quod nunc Magdunum dicitur*, en parlant du combat donné entre les Berruyers & les Troupes du Capitaine Didier, & qu'il faut placer le champ de bataille à 20 lieuës ou environ de l'endroit où il l'a mis. D'un autre côté, le Pere *Daniel* a donné dans une autre extrémité, en mettant trop loin de Bourges cette action, qu'il prétend s'être paſſée dans le voiſinage de Melun : en ſorte qu'Aimoin ne fait aller les Berruyers que juſques à 4 petites lieuës de Bourges, tandis que le P. *Daniel* les fait courir juſqu'à 50.

VI. La Diſſertation ſur le lieu où s'eſt donnée en 841. la fameuſe bataille de Fontenai entre les fils de Loüis le Débonnaire, n'eſt pas une des moins importantes de ce Recueil. L'Auteur l'avoit promiſe dès l'année 1723. depuis laquelle il a eu occaſion de raſſembler ſur ce point grand nombre de materiaux. Il obſerve d'abord que les Auteurs des Chroniques ſe copient preſque tous les uns les autres ; & que tous ſuivent ſans examen l'erreur du premier. Il eſtime que Nithard, petit-fils de Charlemagne, qui fut preſent à cette bataille, & qui en écrivit la Relation deux ans après, eſt preſque l'unique Hiſtorien, ſur lequel on puiſſe compter.

Notre Auteur commence donc par expoſer les ſentimens des divers Ecrivains au ſujet des differens lieux qu'ils croyent avoir été le théatre de cette ſanglante bataille ; & il réfute toutes ces opinions, après quoi il établit la ſienne ſur cet article. Enſuite il parcourt les diverſes traditions, ſur le nombre des morts, il indique les mépriſes de quelques Ecrivains ſur le nom des lieux marqués dans Nithard, ſur le jour & l'année de la bataille ; il rapporte les bruits populaires ſur ce qui en fut la cauſe ; & il finit par un recit abrégé des marques de pieté que donna Charles le Chauve, avant & après la victoire qu'il remporta.

Auxerre eſt entouré preſque de

tous les côtez, de Villages nommés Fontenai, Fontenoi, Fontaines, Fontenailles. Presque tous se glorifient d'avoir servi de champ de bataille aux trois fils de Loüis le Débonnaire : mais leurs prétentions ne sont pas toutes légitimement fondées. Pour commencer par les Villages nommés Fontenai, celui qui est à cinq lieuës d'Auxerre vers l'Orient, ne sçauroit être celui qu'on cherche, lequel étoit certainement dans l'Auxerrois, au lieu que celui-là est dans le Tonnerrois. C'est Fontenai au-delà de Chablies ; & M. le Beuf refute avec soin toutes les raisons alléguées en faveur de ce lieu, & tirées ou de l'étymologie prétenduë de Chablies, qui en est voisin, & qu'on dérive gratuitement de *Chappelis* (*batterie*, *tuerie*) ou de la Vallée de Vau-Charme abusivement appellée Vau-Charles. De plus, il ne se trouve dans le voisinage de Chablies aucun des lieux nommés par Nithard, témoin de la bataille, sçavoir *Tauriacus*, *Fagit*, *Brittas*, *Solennat*, *Riuda.*

Ceux qui s'attachent à un Fontenai en Auxerrois, ont un obstacle de moins à lever que les premiers: ce qui n'engage pas l'Auteur à donner pour cela gain de cause à plusieurs d'entr'eux. Tels sont ceux qui ont une prédilection pour Fontenai-sous-Fouronne, proche de Mailli-le-Château, & qui se fondent sur l'autorité de Jacques *Taveau* & sur celle de D. Georges *Viole* Benedictin. Mais notre Auteur les recuse tous deux, comme n'ayant lû Nithard ni l'un ni l'autre, ou tout au moins comme n'ayant sçu accorder tout ce que dit cet Historien avec le voisinage de ce Fontenai.

Le second endroit, qui dans l'Auxerrois, a le plus d'autoritez en sa faveur, par rapport à la bataille dont il s'agit, est Fontenoi en Puissaye, à 6 lieuës ou environ d'Auxerre, au Sud-Ouest. Ce Village n'est éloigné que de deux lieuës de Turi, dont Nithard fait mention en décrivant cette bataille. On tient dans ce Fontenoi, que les gens de guerre s'y rendirent tellement les maîtres, que les habitans furent contraints de l'abandonner au tems de Pâques ; & que n'ayant pu solemniser cette Fête dans leur Parroisse, ils ne l'y célébrérent qu'après la retraite des armées, c'est-à-dire au mois de Septembre : en mémoire de quoi, encore de nos jours, chaque année, l'un des Dimanches de ce même mois, on chante dans l'Eglise de ce Fontenoi, la Messe du Jour de Pâques, & cette Fête s'appelle dans le Pays *la Sainte Bienaise.* Il y a aussi, à quelque distance de ce Village, une petite profondeur où l'on prétend qu'a été autrefois un étang appellé l'*Etang de la guerre.*

Voilà sur quoi fondé, l'on croit en ces cantons-là, que ce fut à ce Fontenoi que se donna la bataille en question. Mais M. le B. montre qu'on ne doit pas faire remonter l'origine de la Pâque Automnale de Fontenoi plus haut que les guerres des Anglois & des Navar-

rois dans le Pays d'Auxerre. Il assure, de plus, que dans l'Auxerrois il connoît un autre Village nommé Andrie, où l'on chantoit également, il n'y a pas plus de 40 ans, la Messe du Jour de Pâques, un des Dimanches voisins de la Fête de la Magdeléne; & cela, non dans l'idée que les Pâques eussent jamais été remises en ce Village, mais seulement sur la tradition que l'Eglise de ce lieu avoit été enrichie vers ce tems-là de quelques fragmens du Tombeau de Notre-Seigneur. D'ailleurs, on ne trouve rien, dans le voisinage de Fontenoi, qui represente ni montagne considerable, ni le *Brittas*, ni le *Fagit* mentionnés par Nithard.

Il y a encore un troisiéme Fontenai (*Fontanetum*) qui est un petit Hameau, à onze lieuës d'Auxerre, qui est aujourd'hui, non de l'Auxerrois, mais du Nivernois, & où Guy *Coquille* célébre Jurisconsulte de Nevers, prétend que se donna la bataille de 841. Mais (dit notre Auteur) cet endroit est si couvert de bois de tous côtez, & si rempli de montagnes roides & escarpées, qu'on ne voit aucune apparence qu'il ait pû servir de scéne à une bataille aussi mémorable que celle dont il s'agit.

A l'égard de Fontaines, Village proche de Toucy, à 5 ou 6 lieuës d'Auxerre, personne (dit notre Auteur) ne s'est encore avisé d'y faire camper les armées dont il est question: & quant à *Voutenai*, premiere Parroisse que l'on rencontre en passant du Diocése d'Auxerre dans celui d'Autun, & que quelques Géographes, dans la pensée que Voutenai peut fort bien venir de *Fontanetum*, ont assigné pour être le lieu que l'on cherche ici; M. le B. soûtient que les titres les plus anciens & les plus exacts nomment ce lieu, non pas *Fontanetum*, mais *Vultunnacum*: sans compter, qu'il s'éloigne trop de la Loire, dont les Troupes de Lotaire avoient intention de s'approcher.

L'Auteur, après la refutation de tous ces divers sentimens, propose le sien, & prétend que la bataille du 25 Juin 841. a dû être donnée, en partie dans les plaines, qui sont entre Etest & Druyes, à 7 ou 8 lieuës d'Auxerre, à une lieuë ou environ de distance de la route, qui va d'Auxerre à Bourges, & en partie au-dessous de Druye, vers les bords du ruisseau d'Andrie, presque vis-à-vis la montagne de *Fontenaille*, Hameau considerable, & different de Fontenaille sous Courçon, éloigné de deux lieuës. Avant que de le prouver, l'Auteur a cru devoir transcrire ici le Texte de Nithard, plûtôt que d'y renvoyer le Lecteur, & lui mettre sous les yeux une Carte Topographique des lieux voisins d'Auxerre, & nommés par cet Historien.

M. le B. remarque en premier lieu, que le Texte seul de Nithard ne suffiroit pas pour prouver que le nom de Fontenai donné à la bataille de 841 lui seroit venu d'un lieu ainsi nommé; si plusieurs autres Ecri-

vains du même tems, tels que Prudence Evêque de Troyes, & Angelbert, qui fut present à cette bataille, & a composé sur cette déroute un petit Poëme Latin transcrit ici, ne le disoient formellement. En effet dans le Texte Latin de Nithard *locum, quo castra poneret, fontaneum petit* (dit-il en parlant de Lothaire) le mot *fontaneum* paroît n'y être qu'en qualité d'adjectif. Mais pour suppléer à l'obscurité que ce terme laisse, il nomme trois ou quatre endroits qui suffisent, pour fixer les Lecteurs sur le lieu aquatique qu'il a eu en vûë: & ce sont *Riuda Burgundionum*, *Tauriacus*, *Brittas*, *Fagit* & *Solennat*. Notre Auteur prétend que *Riuda* ou *Rivolus Burgundionum* est *Druye*, où se trouve la source de la petite riviere d'Andrie; que *Tauriacus* est le Bourg de *Tury* à 7 lieuës d'Auxerre; que *Brittas* sont les *Bretignelles* haute & basse; que *Fagit* est le Village de *Fay*; & que *Solennat* ou plûtôt *Colennat* est *Coulenne*.

L'Auteur détermine ensuite d'où étoit partie l'armée de Charles le Chauve, sur quoi il n'est point de l'avis du P. *Daniel*, qui prenant Challon sur Saone pour Chaalons sur Marne, fait venir de la Bourgogne ce Prince. M. le B. décrit la marche de cette armée depuis Auxerre jusqu'au lieu de la bataille, & il applique les faits particuliers à chaque endroit nommé ci-dessus & marqué dans la Carte.

L'heure assignée pour le combat étant venuë, (& c'étoit le matin du 25[e] Juin) les deux partis commencerent à se battre dans les plaines situées entre Etest & Druyes. Loüis le Germanique avec une partie des siens combattit vigoureusement contre Lothaire, vers les *Bretignelles*, où celui-ci ne pouvant plus faire de resistance, prit la fuite. L'autre partie de l'armée de Lothaire que Charles attaqua dans le lieu dit aujourd'hui *Fay*, prit aussi la fuite dans le même tems. Un autre tiers de l'armée Impériale attaqua le Capitaine Adelhard & autres à *Coulenne*, & on se battit courageusement. Mais Adelhard & les autres du parti de Charles demeurerent victorieux, & toutes les Troupes de Lothaire prirent enfin la fuite; ce Prince (dit Angelbert) ayant été trahi par les siens, en sorte que tout étoit fini avant midi.

Les Historiens ne sont point d'accord sur le nombre de ceux qui périrent dans cette action. Les uns les font monter jusqu'à 100000 hommes, d'autres jusqu'à 80000. Hincmar assure qu'on n'avoit point vû en France une telle boucherie, depuis celle qui arriva, lorsque Charles-Martel combattit contre Rainfroi Maire du Palais.

Notre Auteur, en finissant cette Dissertation, releve quelques erreurs de nos Historiens modernes sur les noms des lieux marqués dans Nithard, sur le jour & l'année de la bataille, que quelques uns placent au propre jour de Pâques, d'autres au jour de l'Ascension. Nous renvoyons sur tout cela au

Mémoire même, ainsi que sur ce que l'Auteur ajoûte au sujet de quelques traditions populaires touchant la cause de cette bataille attribuée à une éclipse de Soleil, & au sujet des marques de pieté que donna Charles le Chauve avant & après sa victoire.

Le détail circonstancié des nouvelles découvertes de M. le B. touchant la bataille de Fontenai nous a mené si loin, que nous ne pourrons qu'effleurer quelques unes des autres Pieces contenuës dans ce premier Volume.

IX. Dans la neuviéme Piece de ce Recueil, l'Auteur nous entretient d'une petite Statuë de cuivre, trouvée à Auxerre, laquelle lui est tombée entre les mains, & dont on voit ici la representation gravée. Il la prit d'abord pour une espece de Dieu Pénate ou de Dieu Domestique des Gaulois Payens. Cette figure mal proportionnée, paroît vêtuë d'une sorte de cuirasse qui lui descend jusqu'au haut des cuisses. Sa tête est fort garnie de cheveux courts; elle tient de la main droite un bâton tortu, & elle a un bracelet ou anneau mobile au bras gauche, qui est appuyé sur un chien. Elle represente une Diane chasseresse, suivant la conjecture de D. *Bernard de Montfaucon*, à qui notre Auteur l'a fait voir; & sur ce pied-la, c'étoit un Dieu Pénate ou Lare de quelque Chasseur Gaulois, qui se l'étoit fabriqué pour se rendre cette Divinité favorable.

Cette figure a fait ressouvenir M. le B. de l'usage immémorial des habitans d'Auxerre, d'aller à la chasse en commun, sans autres armes que le bâton. Il découvre quelques vestiges de l'ancien culte de Diane au voisinage d'Auxerre, non seulement dans la montagne surnommée *Arduine*; mais encore dans le nom d'une fontaine située à une petite lieuë de la même Ville, & appellée *Dianna*, selon le Testament de S. Vigile Evêque d'Auxerre au septiéme siécle. Cette fontaine étoit du nombre de celles, où S. Aunaire, dans son Synode d'Auxerre d'environ l'an 580. défendit d'aller rendre des vœux. Notre Auteur nous donne ici d'après M. *Muratori*, un passage d'un Sermon de S. Maxime de Turin, qui pourra fournir une nouvelle matiere à ceux qui voudront traiter de l'étenduë & de la nature du culte de Diane, auquel, dans certains Pays, on étoit encore attaché, au quatorziéme siécle.

M. le B. a fait ici graver une séconde figure, qui lui paroît encore plus surement Celtique que la précédente. C'est une statuë de pierre tendre, d'environ deux pieds de haut, representant un homme debout, la tête nuë & cheveluë, les mains pendantes sur les cuisses; & couvert d'un *Sagum Gallicum*. Elle fut trouvée avec une douzaine d'autres de pareille forme, & d'inégale grandeur, dans une cave, profonde de 12 à 15 marches, longue d'environ 50 pas, bien voutée & pavée de pierre dure. C'étoit vraisemblablement le

lieu

lieu sépulcral de quelque famille Gauloise. Cette statuë est estimable, parce qu'elle represente très-bien le *Sagum Gallicum*, qui ne se trouve que rarement sur des statuës, & dont les manches le distinguent du *Sagum* Romain.

De-là notre Auteur passe à l'explication d'un Canon du Concile d'Auxerre de 580. & qui est conçu en ces termes : *Non licet calendis Januarii vetula aut cervolo facere :* sur quoi il se conforme presque en tout à l'explication communément reçûë, si non qu'il fait voir, par quelques Textes des Peres, que la chose signifiée par *cervolus* n'a pas toûjours été la même dans tous les tems.

Parmi les folles coûtumes du Paganisme aux Calendes de Janvier, il y en avoit une qui consistoit à se transformer en bêtes & à courir ainsi les ruës. Mais vers l'an 580 les Chrétiens, grace aux travaux des premiers Evêques des Eglises particulieres, n'étoient plus si attachés aux abominations du Paganisme ; & il ne restoit alors que l'usage de se transformer en bêtes, de se déguiser en femmes, de faire le cerf ou le faon, de faire la vieille, à quoi il faut joindre les joûtes exprimées dans les avis de S. Eloi : *Nullus* (disoit ce Saint) *in Calendis Januarii, nefanda & ridiculosa, vetulas, aut cervolos, aut jetticos faciat.*

Mais notre Auteur est persuadé que ce que défend le Canon du Concile d'Auxerre n'étoit pas infâme & abominable au point où l'étoit ce que S. Pacien & S. Augustin avoient en vûë, en parlant du *cervulus*. Il est surprenant (continue notre Auteur) de lire dans l'Histoire Ecclesiastique, qu'une partie de ces extravagances abolies en Occident, s'y trouvent rétablies au douziéme siécle, & même jusque dans les Eglises. Il rapporte ici quelques fragmens d'un très-ancien Manuscrit qui ont rapport au sujet traité dans cette Dissertation, & qu'il faut voir dans le Livre même.

M. l'A. le B. montre, dans sa seconde Dissertation, que le *Pagus Amoniensis* dont parle Fortunat, dans la Vie de S. Germain de Paris, n'est point le *Pagus Amansus* situé du côté de la Saône, comme l'a cru Adrien *de Valois*, mais que c'est le Pays des *Amognes* situé encore aujourd'hui dans une petite Province placée entre l'Yonne & la Loire : & qu'en conséquence le *Rotegiacum* mentionné dans Fortunat doit être la terre de *Roüy*, & non *Rosai* en Brie, ou *Rungis* sur la route de Bourgogne, comme l'ont cru quelques Auteurs.

Il fait voir, dans sa troisiéme Dissertation, 1°. que le lieu nommé *Latofao* par Frédégaire, où se donnerent en France deux batailles, l'une en 596. & l'autre 660. est *Lifou* le grand, & *Lifou* le petit, deux Villages contigus, à 6 ou 7 lieuës de Joinville, vers l'Orient, dans le Diocése de Toul ; 2°. en quel lieu se donna la bataille d'Ormelle, l'an 600. 3°. que le Palais de nos Rois de la premiere Race, appellé *Masolacus*, étoit où est aujour-

d'hui *Maslai*, à une lieuë de Sens.

L'Auteur, dans sa Dissertation suivante (quatriéme) s'applique à prouver, que S. Loup Evêque de Troyes, après avoir appaisé la fureur d'Attila & conduit ce Prince jusqu'au Rhin, revint dans son Diocése, se retira d'abord à *Latiscon*, aujourd'hui *Lainçon*, à une lieuë de Troyes, sur la route d'Auxerre: qu'ensuite, s'éloignant de trois lieuës, il alla jusqu'à *Olericium*, aujourd'hui *Ouilleri* ou *Liré*, presqu'à l'extrémité de son Diocése: d'où il passa, non à Mâcon, en Bourgogne, comme on l'a cru jusqu'ici; mais à l'autre extrémité de son Diocése, où est un Village nommé Mascon (*Matisca*).

M. le B. soûtient dans sa cinquiéme Dissertation, que la terre Royale de *Latiniacum* donnée autrefois à l'Abbaye de S. Denys, est *Lagni-le-Sec* dans le Diocése de Meaux, & non Lagni sur Marne; & que le Palais de nos Rois appellé *Vern* ou *Vernum*, situé dans le voisinage de *Cadolaicus* & de *Latiniacum*, est à present le Village de *Ver*, voisin de la vallée de *Chaissi* & de Lagni-le-Sec. Il prétend aussi que le *Litanobriga* de l'Itinéraire d'Antonin répond à Pont-l'Evêque ou à Pontoise.

Notre Auteur, dans sa septiéme Dissertation, recherche en quel tems a vécu S. Renobert Evêque de Bayeux, & il en fixe l'époque, non au premier, au second, au troisiéme, au quatriéme ou au cinquiéme siécle, où l'ont placé divers Ecrivains, mais seulement au septiéme, où l'a mis M. *Baillet*, qui le fait assister au Concile tenu à Reims vers l'an 625. abandonnant ainsi de concert avec plusieurs autres Sçavans le Renobert, prétendu Successeur d'Exupere, sentiment que M. le B. appuye par de nouvelles preuves.

Il s'occupe à montrer, dans la Dissertation qui suit (8) que le Prêtre Honorius, Auteur de divers Ouvrages, n'étoit point d'Autun, comme se le sont persuadé plusieurs Ecrivains, sur ce qu'il se disoit *Augustodunensis*; mais qu'il étoit ou d'Ausbourg en Allemagne, appellée *Augusta Vindelicorum*, ou d'Augt chez les Grisons, nommée *Augusta Rauracorum*, en un mot qu'il étoit Allemand; ce qui se trouve confirmé par les Ecrits qui nous restent de lui.

Notre Auteur, dans sa dixiéme Piece, fait voir que Hadr. *de Valois*, dans sa *Notice des Gaules*, s'est trompé sur les noms modernes des deux lieux appellés anciennement, dans les Monumens Romains, *Chora* & *Contraginum*: que le premier n'est point l'Abbaye de *Cure* ou de *Core*, au-dessus de Vezelai, comme il l'a supposé, mais que c'est la petite Ville de *Crévan* (*Chora-vennum*) ainsi nommée à cause que c'étoit le lieu, où la pêcherie (*Venna*) de la riviere de Cure (*Chora*) étoit la plus considerable; 2°. que *Contraginum* mal pris par *de Valois* pour *Chaulni* en Picardie, est *Condran* ou *Condrain*, petit Village à une lieuë de Chaulni.

Les Monumens Historiques que nous offre la onziéme Piéce de ce Recueil, sont 1°. l'Epitaphe en vers élégiaques Latins de Lothaire fils de Charlemagne, & qui ne vécut que 8 ou 9 mois : 2°. Une Complainte en vers Lyriques Latins sur la mort de l'Abbé Hugues, autre fils de Charlemagne, que ce Prince avoit eu d'une Maîtresse : 3°. Une Histoire Latine, non encore imprimée, de la réception du corps de S. Corneille Pape à Compiegne, où le fit transporter Charles le Chauve, écrite en prose & en vers, par un Auteur du dixiéme siécle.

Enfin la douziéme Piece de cette curieuse Collection est une Histoire Latine imprimée ici pour la premiere fois, des origines du Monastere de la Charité sur Loire tirée d'un Ecrivain du douziéme siécle. Nous sommes très-fâchés de ne pouvoir nous étendre ici sur tous ces articles, & nous renvoyons à un autre Journal l'Extrait des Pieces contenuës dans le second Volume de ce sçavant Ouvrage.

CONSTRUCTION D'UN TELESCOPE DE REFLEXION, de seize pouces de longueur, faisant l'effet d'une Lunette de huit pieds, & de plusieurs autres Télescopes, depuis sept pouces jusqu'à six pieds & demi; ce dernier faisant l'effet d'une Lunette de cent cinquante pieds; avec la composition de la matiere des Miroirs, & la maniere de les polir & de les monter. On y a joint un Traité de l'art de faire facilement les grands verres objectifs, les oculaires & des Lentilles de differens foyers, avec la construction des Lunettes & des Microscopes, & leurs principaux usages. Ouvrage utile aux Artistes, qui voudront s'appliquer à cet Art nouveau, & aux curieux, qui souhaiteront se construire eux-mêmes un Télescope. A Paris, chez Philippe-Nicolas *Lottin*, Imprimeur-Libraire, ruë S. Jacques, proche S. Yves, à la Vérité. 1738. *in*-4°. pp. 131. avec figures.

Tout le monde sçait de quelle utilité sont les *Télescopes* ou les Lunettes d'approche, pour perfectionner l'Astronomie, la Géographie & la Navigation. Cette merveilleuse découverte se fit, suivant la plus commune opinion, vers le commencement du siécle passé. Depuis ce tems-là, on a pris à tâche de rendre ces sortes d'Instrumens d'une plus longue portée & d'une plus grande commodité. Mais il étoit très-difficile de réunir ces deux qualitez. Comme ces Lunettes ne sont d'effet qu'à proportion de leur longueur, & qu'il faut un endroit stable pour les placer; on ne peut en tirer sur mer beaucoup d'avantage, lorsqu'elles ont plus de trois ou quatre pieds, si ce n'est pendant un grand calme; & elles sont sur terre d'un usage très-embarrassant.

Pour remedier à ces deux inconvéniens, on chercha les moyens de racourcir les Télescopes, sans

en diminuer l'effet ; & pour cela on proposa de former des verres d'une figure hyperbolique ou elliptique, afin que ces Lunettes ayant une grande ouverture, capable de recevoir beaucoup de rayons des objets, elles pussent, quoique très-courtes, les grossir & les rapprocher autant que les plus longues le font suivant la construction ordinaire. Mais la difficulté de tailler ces sortes de verres a été regardée jusqu'ici comme insurmontable ; & il y a quelque apparence, (dit l'Auteur dans son Avertissement) que c'est moins la figure circulaire qui empêche de donner aux verres objectifs une grande ouverture, que ce n'est cette proprieté de la réfraction, suivant laquelle les rayons de diverses couleurs tombant sur un corps diaphane avec un même angle d'incidence, se rompent inégalement en le traversant, selon qu'ils ont naturellement plus ou moins de force.

D'autres proposerent de raccourcir les Lunettes, en se servant de miroirs concaves. Mais cette idée fut rejettée par des personnes d'ailleurs très-intelligentes & pleines d'érudition, qui en déclarant impossible ce qu'ils ne comprenoient pas assez & ce que l'experience de nos jours a montré fort possible, firent voir combien est borné en certaines occasions l'esprit humain. Ce fut donc en s'élevant au-dessus de ces préjugez, que M. *Newton* composa d'abord une Lunette de réfléxion de six pouces de longueur, qui fit autant d'effet qu'une Lunette de 4 pieds; puis une autre de 4 pieds qui en égala une de 50.

Malgré un succès si peu esperé, il s'est écoulé plusieurs années sans qu'on ait mis à profit une si heureuse découverte ; jusqu'à ce qu'enfin des Artistes plus courageux surmontant par leur travail les plus grandes difficultez, soient parvenus à fabriquer un Télescope de 16 pouces équivalant pour l'effet à une Lunette de huit pieds. Mais comme ces Artistes industrieux sont en petit nombre, & que leur interêt particulier les engage à cacher leur secret ; l'Auteur en le publiant ici a cru rendre au public un service d'autant plus considerable, qu'outre le plaisir qu'il procure par-là aux spectateurs curieux, il fournit aux Navigateurs un moyen facile de découvrir les écueils, d'éviter la rencontre des vaisseaux ennemis, & surtout d'observer les éclipses des Satellites de Jupiter presqu'aussi aisément que sur terre.

En effet, (continue l'Auteur) » si l'on compare le moment de » l'éclipse d'un de ces Satellites, » marqué par une montre bien ré» glée sur le Soleil avec l'instant » marqué dans les Ephemerides, » où ces éclipses sont prédites pour » le méridien de Paris ; par la dif» ference du tems, on aura la diffe» rence des méridiens, 15 degrez » de l'Equateur répondant à une » heure, & par conséquent, on » aura la longitude. Si en même

» tems on prend l'élévation du Pô» le, on aura précisément l'en» droit où l'on se trouve en mer, » & au moyen de la boussole & » d'une bonne Carte, on redresse» ra sa route «. Cette nouvelle invention ne sera pas moins avantageuse à l'Astronomie & à la Géographie, puisqu'en retranchant l'embarras d'employer une Lunette de cent pieds de long, elle y substitue un Téleścope de 5 à 6 pieds aussi efficace, & infiniment plus facile à transporter & à diriger sur l'objet.

Il s'agit donc ici d'enseigner la maniere de construire cet admirable Telescope; & c'est ce que l'Auteur execute en 15 Chapitres. Dans les cinq premiers, il donne la construction d'un Telescope de 16 pouces de longueur, faisant l'effet d'une Lunette de 8 pieds; & il apprend à composer la matiere des miroirs, expliquant aussi la maniere de les polir & de les monter. Les Chapitres suivans offrent la construction d'un Télescope de 7 pouces, faisant l'effet d'une Lunette de 4 pieds; & celle de plusieurs autres Télescopes, depuis deux pieds jusqu'à six & demi de longueur; & ce dernier fera l'effet d'une Lunette de 150 pieds. Il renferme dans les derniers Chapitres un Traité sur l'art de travailler les grands verres objectifs d'une maniere simple & certaine, aussi-bien que les oculaires & les Lentilles de toutes sortes de foyers, avec la construction des Lunettes & des Microscopes & leurs principaux usages.

Pour descendre maintenant dans quelque détail plus particulier des differentes parties qui composent cet Ouvrage, nous donnerons d'abord une idée générale du *Télescope de réfléxion* d'après la description abrégée que nous en trace ici l'Auteur. Le corps du *Telescope* est un tuyau de cuivre de 13 pouces de longueur, couvert de chagrin, & de deux pouces de diamétre dans son interieur. L'ouverture de ce tuyau est restrainte à 20 lignes, par un cercle de cuivre, sur lequel le couvercle se monte à vis. Dans le fond du tuyau est un miroir de réfléxion de 9 pouces de foyer, & de deux pouces de diamétre, ouvert de six lignes par le milieu, & soûtenu du côté de sa surface polie par trois petites pieces de cuivre. Derriere ce miroir est monté à vis un couvercle de cuivre, qui le contient par le moyen d'un ressort mis entre deux.

Ce couvercle a une ouverture d'un pouce de diamétre, sur laquelle se monte à vis le tuyau qui porte les verres, long de deux pouces, & de 8 lignes de diamétre en dedans. Le verre qui est près du miroir a 3 pouces de foyer: il est plan-convexe; sa convéxité est tournee vers le miroir. Le verre qui est à l'autre bout, a 10 lignes de foyer: il est convéxe en dedans le tuyau, & concave en dehors. Ce tuyau est couvert d'un autre tuyau, qui s'ôte aisément; & au bout duquel est un enfoncement pour recevoir l'œil & le mettre à l'abri de

la lumiere exterieure. Au milieu de cet enfoncement est un petit trou d'un quart de ligne de diamétre, éloigné du verre interieur d'environ 8 lignes. C'est à travers ce trou que la lumiere des objets qu'on observe passe dans l'œil. Les deux tuyaux montés l'un sur l'autre ont ensemble trois pouces de longueur. Un petit couvercle qui se monte à vis empêche la poussiere de passer à travers le petit trou, & de tomber sur le verre.

A l'entrée & au milieu du tuyau, du côté de l'ouverture de 20 lignes, est un petit miroir de 18 lignes de foyer & de 8 lignes de diamétre. Il est porté par une piece d'acier d'une ligne d'épaisseur & de 3 lignes de largeur, attachée & rivée sur une piece de cuivre taillée en queuë d'aronde, qui coule entre deux autres pieces de cuivre attachées en dedans le tuyau. La surface de ce petit miroir est tournée du côté de la surface du grand miroir, & en est éloignée de 10 pouces & demi. Sur le côté droit du tuyau est une verge de fer, qui passe au travers de deux petites pieces de cuivre, dans lesquelles elle tourne librement. A l'extrémité qui est du côté du verre, est une petite pomme, qui sert à la faire tourner. L'autre extrémité est à vis, & entre dans un écrou qui tient à la piece de cuivre, laquelle porte le petit miroir. C'est en tournant cette piece à droite ou à gauche, que l'on approche ou que l'on éloigne le petit miroir du grand miroir, suivant la distance plus ou moins grande des objets que l'on observe.

Le Télescope ainsi construit est monté sur son pied au moyen de deux grosses vis. Ce pied a un genou afin de pouvoir hausser & baisser le Télescope, & le tourner du côté que l'on souhaite. La tige qui porte le genouil à 8 pouces & demi de hauteur, & avec le genou 10 pouces. Elle entre à vis dans une piece de cuivre ronde, qui lui sert de base, & qui est soûtenuë par trois consolles de 5 pouces de longueur, qui ne s'élevent que de 3 pouces de hauteur. Comme elles forment un écart d'environ 8 pouces, elles donnent une grande stabilité au pied qu'elles composent, & qui a 13 pouces de hauteur.

La lumiere des objets qu'on observe, tombe par l'ouverture de 20 lignes sur le grand miroir, qui est au fond du Télescope. Le miroir la réfléchit & en forme des images dans son foyer, à 9 pouces de distance. Ces rayons de lumiere, après avoir formé ces images, tombent sur la surface du petit miroir, en sont réfléchis, & retournant en arriere, passent à travers le trou du grand miroir, ensuite à travers le verre qui est derriere le miroir, & forment une seconde image de l'objet dans le petit tuyau, à l'endroit où est posé le diaphragme. Les rayons qui ont formé cette image traversent ensuite le petit verre, qui est à l'extrémité du tuyau. Ils en sortent paralléles, passent par un petit trou d'un quart de ligne de diamétre, & entrent dans l'œil

de l'Observateur, où l'image de l'objet se peint de la même grandeur que si elle étoit près de lui, quoique réellement très-éloignée.

Après cette description exacte de toutes les pieces qui composent le Télescope; il est question d'indiquer les moyens les plus faciles de le construire, & c'est ce que fait notre Auteur en 5 Chapitres. Dans le premier qui roule sur une maniere (aussi simple que certaine pour la réussite) de faire les formes, sur lesquelles on doit travailler les miroirs, l'Auteur enseigne 1°. à faire des arcs de cercle pour déterminer la figure des formes : 2°. à faire un modéle pour la forme du grand miroir de 9 pouces de foyer : 3°. à fabriquer un autre modéle pour la forme du petit miroir de 18 lignes de foyer : 4°. à mouler les modéles en sable : 5°. à construire un fourneau pour fondre les matieres : 6°. à fondre le cuivre pour faire les formes : 7°. à leur donner une figure exactement sphérique : 8°. à faire des modéles pour les miroirs : 9°. à mouler en sable les modéles de miroirs : 10°. à faire pour ces miroirs des moules de cuivre. Toutes ces operations font le sujet d'autant de differens articles ausquels nous renvoyons.

Dans le Chapitre II. l'Auteur nous donne 1°. la composition de la matiere des miroirs, dans laquelle doivent entrer vingt onces de cuivre de rosette, neuf onces d'étain d'Angleterre, ou des Indes mis en grenailles, & huit onces d'arsenic blanc : 2°. la maniere de préparer differentes sortes d'émail : 3°. celle de donner aux miroirs une figure sphérique : 4°. celle de préparer la potée-d'étain pour polir : 5°. celle de polir les miroirs.

Il s'agit, dans le Chapitre III. de construire toutes les pieces, qui composent le corps du Télescope & son pied; ce qui consiste 1°. à faire sur le tour des modéles en buis pour toutes celles qu'on pourra mouler : 2°. à travailler sur le tour les pieces qui pourront y recevoir une forme convenable : 3°. à fabriquer le tuyau, & y monter les pieces : 4°. à construire le pied du Télescope.

La maniere de monter le Télescope, traitée dans le Chapitre IVe, se reduit à ces 4 articles : 1°. à dresser le grand miroir : 2°. à dresser le petit miroir : 3°. à faire quelques changemens & quelques augmentations au Télescope : 4°. à lui fabriquer une boëte, pour le transporter facilement d'un lieu à un autre sans le déranger. L'Auteur nous communique sur tous ces points les instructions necessaires, ausquelles on aura recours.

Les usages du Télescope, dont on vient d'enseigner la construction, font la matiere du Chapitre cinquiéme. Ce Télescope est propre, non seulement à découvrir sur terre ou sur mer les objets éloignés, mais encore à observer les corps célestes qui nous environnent. Il fait paroître la Lune considerablement rapprochée. On y voit dans son croissant, de grands

rochers escarpés, dont l'ombre s'étend fort loin sur sa surface, & se raccourcit à mesure que le Soleil s'y éleve. On y apperçoit beaucoup d'endroits, qui paroissent creux en forme de bassin, dont les bords sont élevés, & au milieu de chacun desquels il y a comme une montagne. Pendaut le croissant un de ces bords couvre tout le fond du bassin de son ombre, qui s'étend jusque sur l'autre bord, dont il n'y a qu'une partie d'éclairée. Le pied de la montagne est aussi dans l'ombre, pendant que le sommet est dans la lumiere. Il y a un de ces creux ou bassins, d'où l'on voit partir de grands traits lumineux, qui tendent vers d'autres presque semblables. On découvre aussi de grandes taches obscures, qui réfléchissent moins de lumiere. Quelques-uns ont prétendu que c'étoit des mers. Mais (ajoûte notre Auteur) si cela étoit, il s'en éleveroit quelques vapeurs, qui formant des nuées, couvriroient tantôt une partie de la Lune, tantôt une autre; ce que ne font point voir les Lunettes, & cela prouveroit (selon l'Auteur) qu'il n'y a point d'eau dans la Lune, & par conséquent point d'animaux.

Le Soleil observé avec la précaution de se servir d'un petit verre de couleur verte, paroît plus ou moins obscurci par plusieurs taches qui semblent se mouvoir d'Orient en Occident, & faire une révolution entiere en 27 jours; ne gardant aucune figure particuliere, & étant souvent entourées d'une espece de fumée. Quelquefois on n'apperçoit aucune de ces taches. Il y en a qui ressemblent à un simple nuage, & qui paroissent flotter immédiatement sur le disque du Soleil, comme l écume flotte sur le métal fondu. Enfin lorsque le feu du Soleil a consumé quelque tache, on voit en cet endroit une lumiere plus vive que celle du reste de sa surface; de même que notre feu après avoir presqu'entierement consumé quelque matiere combustible, y paroît beaucoup plus éclatant.

Comme les cinq autres Planétes, sont beaucoup plus difficiles à observer, se confondant fort aisément avec les Etoiles fixes; l'Auteur nous donne ici un moyen très-facile de les distinguer. Il faut chercher dans les Almanachs, où le lieu des Planétes est marqué, le jour & l'heure où la Planéte que l'on veut examiner, sera dans le même signe avec la Lune, & à peu près au même degré du ciel. En regardant la Lune, on reconnoîtra sans peine la Planéte que l'on cherche; & lorsqu'on l'aura bien remarquée, on ne pourra plus la méconnoître, en quelque lieu du ciel où elle se trouve, & le secours de la Lune sera pour lors inutile. En effet la couleur de Saturne est d'un blanc pâle; celle de Jupiter est éclatante; Mars est d'une couleur rougeâtre; Vénus est des plus brillantes, & ne paroît que le soir ou le matin, vers le lever ou le coucher du Soleil, de même que Mercure, dont la foible lumiere le rend

d'une

d'une très-difficile observation, parce que s'éloignant fort peu des rayons de cet Astre, il y est presque toûjours plongé, ou se trouve obscurci par les vapeurs de l'horizon.

Mercure & Vénus croissent & décroissent comme la Lune, suivant leurs differentes positions relativement au Soleil & à la Terre. Ces deux Planétes étant presque dans leur plein, & par conséquent au-dessus du Soleil, paroissent alors plus petites; & dans leur déclin, se rapprochant de la Terre, on les voit plus grandes, ainsi que lorsqu'elles commencent à croître.

Mars, observé dans son plus grand éloignement de la Terre, c'est-à-dire avant le lever ou après le coucher du Soleil, paroît très-petit : mais vû dans son opposition au Soleil, au milieu de la nuit, où il est beaucoup plus près de la Terre que cet Astre; il paroît alors très-grand & très-lumineux. Quelques taches qu'avec un Télescope de 3 ou 4 pieds, l'on découvre sur son disque ainsi que sur celui de la Lune, font connoître qu'il tourne sur son axe en près de 25 heures.

Le Télescope fait paroître Jupiter aussi grand que paroît la Lune à la simple vûë. Les 4 Satellites, qui tournent autour de lui & l'accompagnent dans sa grande révolution s'éclipsent chaque fois qu'ils passent dans son ombre. Ces éclipses servent à rectifier les longitudes des divers lieux de la Terre mal déterminées par les anciens Géographes : & l'on peut, par une seule observation connoître la longitude de l'endroit où l'on est, en comparant l'heure de l'observation de l'éclipse avec l'heure marquée de cette même éclipse pour l'Observatoire de Paris, dans le Livre *de la connoissance des tems*, où toutes ces éclipses sont prédites avec une grande exactitude. Le disque de Jupiter est traversé d'Orient en Occident, par plusieurs bandes claires & obscures, presque paralléles les unes aux autres. Au moïen des taches claires vûës dans les bandes obcures, & des taches obscures vûës dans les bandes claires, on a reconnu que cette Planéte tourne sur son axe en moins de 10 heures : & par les ombres que ses Satellites forment sur son disque, on juge que ces Satellites peuvent avoir des taches sur leurs disques, & qu'ils ne tournent pas sur leurs axes, non plus que la Lune ne tourne pas sur le sien.

On découvre avec le Télescope de 16 pouces, l'anneau qui entoure Saturne, & les differentes phases de cet anneau. Mais il faut le Télescope de 4 pieds pour appercevoir les cinq Satellites de cette Planéte, lesquels s'éclipsent aussi lorsqu'ils passent dans son ombre. On conjecture qu'ils ne tournent point sur leurs axes; & *Hughens* croit que Saturne fait en 10 heures une révolution sur le sien. On remarque de plus qu'il jette son ombre sur l'anneau qui l'environne, & que celui-ci jette la sienne sur le globe de cette Planéte.

L'Auteur nous apprend encore comment avec le même Télescope on peut observer les diamétres des Planétes ; au moyen d'un petit tuyau long de 8 à 9 lignes, ayant sur son bout qui doit poser sur le diaphragme de la Lunette deux soyes très-fines, se croisant à angles droits, en sorte que ce tuyau puisse entrer dans celui qui porte les verres du côté du grand, & que l'on puisse aisément l'en retirer. Nous renvoyons au Livre même pour l'usage du Télescope garni de ce petit tuyau.

A l'égard des Etoiles fixes il en fait découvrir un si grand nombre, qu'au lieu que les anciens n'en comptoient qu'environ 2000, on en compte aujourd'hui presque le double dans la seule Constellation d'Orion, où les yeux seuls n'en appercoivent guéres que 50. Mais on en voit une si prodigieuse quantité dans ces espaces qui par une belle nuit paroissent à la simple vûë d'une couleur blanchâtre & qu'on nomme *Voye Lactée*, qu'il est impossible de les compter, & qu'on diroit qu'elles sont entassées les unes sur les autres.

Comme le Télescope de réfléxion est d'une si grande utilité, & qu'il seroit à souhaiter d'en avoir de differentes longueurs pour toutes sortes d'observations, l'Auteur veut bien épargner à ceux qui s'appliqueroient à en construire, la peine & le tems qu'ils employeroient à rechercher les foyers des miroirs qui conviendroient ensemble, l'ouverture qu'ils pourroient souffrir, les foyers des verres oculaires, les distances où ils devroient être placés : & dans la vûë de leur applanir ces difficultez, il leur donne les proportions de plusieurs Télescopes, depuis sept pouces jusqu'à six & sept pieds de longueur : ce qu'il exécute dans les 5 & 6 Chapitres suivans, où l'on trouvera 6°. la construction d'un Télescope de sept pouces de longueur : 7°. celles de plusieurs Télescopes dont les grands miroirs auront un pied & demi : 8°. deux pieds & demi : 9°. 4 pieds, & 10°. jusqu'à 6 pieds de foyer : 11°. une autre disposition de Télescope, où il se trouvera considerablement raccourci.

L'Auteur expose, dans son douziéme Chapitre l'art de faire de grands verres objectifs par une méthode des plus simples, des plus sûres, & d'une exécution si prompte que le verre & la forme se travaillent en même tems : & pour en assurer la réussite, il fait connoître d'abord les défauts qui peuvent se rencontrer dans la matiere, & qu'il faut éviter ; puis il enseigne la maniere de donner au verre & à la forme une figure sphérique, & celle de polir les verres objectifs.

Dans son Chapitre treize il traite de la maniere de faire les formes des verres oculaires & des Lentilles, de travailler les verres oculaires, de les polir, de travailler les verres concaves, & de fondre des Lentilles de Microscopes.

Dans le Chapitre suivant (XIV) il s'agit de la construction des Lu-

nettes composées d'un objectif convexe & d'un oculaire concave; de celle des Lunettes à 4 verres convéxes; ou à deux verres convéxes; & de donner des Tables pour les foyers & les ouvertures des oculaires, & des objectifs.

Il s'occupe dans son dernier Chapitre (XV) de la construction des Microscopes, soit d'une seule Lentille, soit de 2 ou 3 verres, & il explique leurs usages. Nous renvoyons au Livre même sur tous ces articles, qui ne peuvent être bien compris qu'étant étudiés & lûs dans toute leur étenduë.

DESCRIPTION D'UNE CATALEPSIE HYSTERIQUE. Par M. de la Mettrie, Docteur en Medecine. A Rennes, chez la Veuve de P. A. *Garnier*, Imprimeur-Libraire, Place du Palais, à la Bible d'or : & à Paris, chez *Prault* le fils, au bout du Pont-Neuf. 1737. Broch. *in*-12. pag. 12.

IL s'agit ici d'une Catalepsie qui a succedé comme symptome, à douze accès de vapeurs hystériques; ou si l'on veut il s'agit de vapeurs hystériques qui se sont converties en catalepsies. Métamorphose nouvelle dont notre Auteur dit qu'il ne sçache personne qui en ait fait mention.

On pourra juger de la nouveauté dont il s'agit par les signes suivans, que rapporte M. de la Mettrie : les doigts, les phalanges des doigts, le poignet, l'avant bras, le bras, les yeux, la tête, tout étoit immobile dans la situation où l'on s'avisoit de le mettre.

En un mot, dit-il, ce spectacle étoit si effrayant que la mere de la malade, dès la premiere fois qu'elle vît sa fille en cet état, fut prise d'un violent accès hystérique.

Les accidens que l'on vient de rapporter, paroissent être communs à tous les cataleptiques, mais en voici d'une autre espece que M. de la Mettrie regarde comme particuliers. La malade avoit l'odorat si sensible que quand on lui mettoit du côté droit à un pouce ou deux du nez, quelque chose de spiritueux, elle se jettoit tout d'un coup avec violence du côté gauche, & que si on le lui mettoit du côté gauche, elle se jettoit avec la même promptitude & la même violence, du côté droit. Mais soit qu'elle se jettât du côté droit ou du côté gauche, elle tenoit fortement son nez avec la main; puis si on lui tiroit la main, avec laquelle elle le tenoit, elle y portoit l'autre avec une vitesse incroyable, & si l'on ôtoit encore celle-ci, la premiere qui étoit restée suspenduë, ne sembloit l'être que pour prendre promptement la place de l'autre. Un fait bien remarquable que notre Auteur rapporte ici, c'est que la malade sentoit à plus de dix pieds de distance de son lit, l'esprit volatil de sel ammoniac, & que si, pour la faire revenir, on lui en mettoit un peu sous le nez,

elle pouſſoit des cris affreux, il lui prenoit des convulſions violentes, des tranſports de colére & de rage. Trois hommes ne pouvoient alors la tenir, & cependant avant l'accès à peine avoit-elle la force de parler. M. de la Mettrie fait à ce ſujet une réfléxion qui paroît très-importante pour la pratique.

L'état où l'eſprit volatil de ſel ammoniac reduiſoit cette fille, *prouve évidemment*, dit-il, *que quoique les eſprits volatils diſſipent pour l'ordinaire la catalepſie preſente, ils ſont toûjours nuiſibles dans les maladies des nerfs, par la grande irritation qu'ils leur cauſent, & par conſéquent lorſqu'un Medecin aura à traiter une catalepſie hyſtérique comme celle-ci, il ne doit point ſe ſervir d'eſprit auſſi violent, pour diſſiper le paroxyſme actuel. J'ai remarqué que la fumée d'une carte allumée faiſoit le même effet ſans danger.*

M. de la Mettrie étoit le Medecin de cette cataleptique, & il remarque que pendant l'eſpace de deux mois, elle eut plus de vingt accès de ſa catalepſie hyſtérique; il l'appelle hyſtérique parce qu'elle ſuccedoit toûjours à l'affection hyſtérique, à meſure que l'oppreſſion de la malade diminuoit.

Ses yeux paroiſſoient alors plus fixes, & en même tems que l'oppreſſion ceſſoit, il ſurvenoit ordinairement un petit vertige ténébreux qui faiſoit doucement tomber la malade ſur ſon oreiller. Quelquefois cependant la catalepſie ne laiſſoit pas d'être accompagnée de ſuffocation uterine, & alors la malade rêvoit de tems en tems. Quelque triſte que fût ſon état, dit notre Auteur, c'étoit un ſpectacle plaiſant de la voir aſſiſe dans ſon lit, le tronc immobile, la tête panchée, les yeux tournés de tous les côtez qu'on s'aviſoit de les lui tourner, les bras fléchis & ſuſpendus, ſourire agréablement avant que de parler.

Après ſes accès elle étoit ſans fievre, & comme on a coûtume d'être après ceux des fievres intermittentes, & ſe portoit ſi bien, qu'elle ſe flattoit toûjours de ne plus retomber, nonobſtant l'experience qu'elle avoit du contraire.

Une circonſtance bien ſinguliere que notre Auteur remarque, c'eſt que dans les intervalles de ſanté, la moindre frayeur, le plus petit ſujet de chagrin, la moindre odeur fétide, telle que celle du Caſtoreum ou de la Rhuë, réveilloit ſon mal, & en hâtoit le paroxyſme.

Après tous ces accès de catalepſie hyſtérique, la malade eut pendant près de deux mois (Juin & Juillet) un heureux intervalle que le lait de chevre, l'air de la campagne, & principalement l'exercice lui procurerent. Mais à peine fut-elle de retour à la Ville, que la catalepſie reparut, ſans être précédée comme auparavant, de l'affection hyſtérique, mais avec des ſingularitez remarquables que M. de la Mettrie rapporte en détail, & que nous croyons ne devoir pas oublier ici, non ſeulement parce qu'elles ſont curieuſes, mais parce qu'elles

peuvent donner lieu à bien des réfléxions utiles pour le traitement des maladies de ce genre. La malade commençoit d'abord par tomber en foiblesse, & quelquefois en syncope. Lorsque dans cet état on s'avisoit de la piquer pour la faire revenir ou qu'on lui faisoit sentir quelque odeur désagréable, elle devenoit cataleptique, mais pour l'ordinaire de la moitié du corps seulement. Elle ne laissoit pas aussi quelquefois de tomber d'elle-même dans cette demi-catalepsie. Enfin ce mal, après avoir changé de faces comme un Protée, en prit une nouvelle plus dangereuse que les précédentes. C'est de l'apoplexie que notre Auteur parle. Le premier accès dura trois jours entiers avec des convulsions si violentes de la mâchoire inférieure, qu'on ne pouvoit découvrir les dents de cette mâchoire, & rien faire avaler à la malade. Elle n'a eu depuis le mois d'Aoust (on ne nous dit point de quelle année) que deux légéres attaques de cette apopléxie cataleptique.

Voilà l'Histoire telle que notre Auteur la raconte, il assure qu'elle ne contient rien qu'il n'ait vû, & que la plûpart des Medecins de S. Malo, qui est la Ville où la chose s'est passée, n'ayent vû aussi.

Ce seroit ici le lieu de parler en général des differentes causes de la catalepsie; mais M. de la Mettrie se contente de renvoyer là-dessus les Lecteurs à M. Bellini. C'est, à son avis, celui qui les a le mieux expliquées. Quant à la catalepsie hystérique dont il s'agit, notre Auteur, comme nous l'avons remarqué, dit ne sçavoir personne qui l'ait décrite. Toutes les Histoires de catalepsie qui se lisent à la suite de la Dissertation de M. Dionis sur *la mort subite*, sont differentes de celle-ci. On trouve aussi dans plusieurs Auteurs, diverses explications des causes & des effets de l'affection hystérique; M. de la Mettrie conseille de coudre tout cela avec ce que M. Bellini a écrit sur la catalepsie, & il prétend que par ce moyen, on pourra parvenir à comprendre ce qu'il y a de plus merveilleux dans l'Histoire qu'on vient de voir.

Il prétend au reste, que ce merveilleux n'est que pour ceux qui ignorent jusqu'à quel degré peut aller le dérangement du corps.

» Ceux, *dit-il*, qui sont éclairés » des lumieres de la Physique, sça» vent que tous les mouvemens du » corps humain, qui paroissent le » plus tenir du prodige, ne se font » que par des loix naturelles.

Il avoüe cependant que les plus habiles gens même, sont fort éloignés de la connoissance de ces loix.

Cela posé, comme on n'en sçauroit douter, M. de la M. prend le parti le plus sage, qui est de ne point se jetter dans de vains raisonnemens: il se contente de rapporter ce qu'il a observé dans la cure de ce genre de mal, & voici à quoi se réduisent ses observations.

Il observe 1°. qu'on a employé ici vainement tous les remedes capables de rappeller, ce qu'on ap-

pelle les régles. 2°. Que tous les antispasmodiques fétides, généralement recommandés par les Medecins pour la cure des vapeurs, ont paru fort nuisibles. 3°. Qu'on a tiré à la malade, dans le cours de sa maladie, quinze à seize livres de sang tant du pied que de la gorge & du nez, sans que cela l'ait soulagée. 4°. Que tous les remedes aqueux ont eu de bons effets. 5°. Que le Syrop de Karabé Narcotique, donné en certains tems que l'on choisissoit, a souvent calmé, & presque tout à coup, l'irritation des nerfs. 6°. Qu'on a toûjours mis en usage un régime de vivre, humectant. 7°. Que la malade, qui est à present guérie, a eu pendant deux mois, depuis son dernier accès, une espece de diarrhée, qu'on a eu soin d'entretenir par de légers laxatifs, & à laquelle elle attribue sa guérison.

Voilà, en peu de mots, la méthode thérapeutique, que notre Auteur dit avoir suivie. La malade paroît joüir à present d'une parfaite santé, mais comme ce qu'on appelle les régles, ne s'est encore manifesté par aucun signe, M. de la Mettrie appréhende que la guérison ne soit pas radicale, & pour la rendre assurée, il met actuellement en œuvre les moyens les plus propres à rappeller ce qu'il n'a pû venir à bout de procurer; mais il ne se flatte encore de rien.

Plus on voit clair, & plus on craint.

LETTRE DE M. DE LA METTRIE, DOCTEUR EN Medecine, à M. Astruc, Medecin Consultant du Roi & Professeur en Medecine au Collége Royal de France. A Rennes, chez la Veuve de P. A. *Garnier*, Imprimeur-Libraire, Place du Palais, à la Bible d'or. 1737. Broch. *in*-12. pp. 141.

M. De la Mettrie ayant donné une petite Dissertation sur les maladies vénériennes, M. Astruc a cru devoir la réfuter dans le Traité qu'il a publié sur les mêmes maladies. C'est au sujet de cette réfutation qu'est écrite la Lettre dont nous allons rendre compte. M. Astruc soûtient que M. Boerhaave n'établit pas toûjours dans la graisse le siége du mal vénérien, & qu'on ne lit rien dans toute la Préface de l'Aphrodisiacus qui soit en faveur de cette conclusion que tire M. de la Mettrie dans la Préface de son Discours Préliminaire. L'Auteur de la Lettre soûtient au contraire qu'il ne faut qu'un peu d'attention pour convenir de la conclusion dont il s'agit; & voici sur quoi il se fonde.

La description exacte, *dit-il*, que fait M. Boerhaave, & qu'il dit être obligé de faire, du pannicule adipeux, pour expliquer son Systême au sujet du mal vénérien, la membrane cellulaire de Ruisch qui environne les glandes de Cowper, les prostales, les vésicules séminales, laquelle, selon lui, sert

de siége à certains flux particuliers à ce mal, les signes qu'il donne pour faire connoître si le venin est répandu dans toutes les cellules adipeuses, enfin la cure qu'il fait consister à évacuer jusqu'à la derniere goûte l'huile infectée, tout montre que M. Boerhaave prétend que le mal en question n'a point d'autre siége que la graisse.

M. Astruc reproche à M. de la Mettrie, d'attribuer la premiere origine de la maladie vénérienne, au commerce impur d'une Courtisanne de Valence avec un lépreux: & M. de la Mettrie de son côté, reproche ici à M. Astruc, d'avoir l'esprit bien distrait, pour lui attribuer gratis, l'opinion de J. Manard. J'en suis éloigné *toto cœlo*, dit-il, & je n'ai raconté ce fait que pour faire mention des progrès de la contagion vénérienne. En effet, continue notre Auteur, » il s'agit » d'une fille débauchée qui donna » le mal en question, à un lépreux; elle l'avoit donc, com» me le pense M. Fréind, la consé» quence est claire, & il n'y a au» cune contradiction en cela avec » ce que je dis. J'en fais juges tous » mes Lecteurs.

M. de la Mettrie, après quelques réfléxions qu'il fait sur l'article des remedes calmans, où il prétend qu'on l'accuse encore à tort, passe aux raisonnemens de son adversaire sur la vertu du mercure.

» Vous accordez, *lui dit-il*, que » le mercure guérit radicalement » le mal dont il s'agit, lorsque » ce mal infecte des parties où se » trouvent des arteres dans les» quelles la circulation se fait avec » assez de vitesse; or dites vous, » il n'y a dans tout le corps aucune » partie vivante, où l'on ne trou» ve de telles arteres, donc le » mercure est toûjours efficace » dans la cure de la maladie véné» rienne. Permettez-moi, *dit là-* » *dessus notre Auteur a M. Astruc*, » de vous faire considerer la mem» brane cellulaire de cette partie » que les Latins appellent *penis*, les » humeurs y circulent-elles assez » vite, pour que le vif-argent gué» risse certains flux, qui dans le cas » dont il s'agit, surviennent à cet» te partie, non sans doute, vous » en convenez vous-même: la » moëlle des os qui est filtrée par » les vaisseaux du périoste, n'est» elle pas en quelque sorte hors de » la circulation, dès qu'elle est » une fois déposée dans leur cavi» té, ou entre leurs lames? Le res» sort des vaisseaux des petits osse» lets du nez, *continue-t-on dans la* » *Lettre*, est-il assez fort, pour re» soudre le vif-argent en ses atô» mes. Or, selon vous-même, ce» la est absolument necessaire pour » qu'à son tour, le mercure puisse » diviser les liqueurs infectées, & » les rendre assez fluides pour » qu'elles puissent être évacuées. » Par conséquent si le vomer, par » exemple, a une lame cariée, ce » fossile ne pourra la détacher des » autres lames voisines vivantes. » Il ne suffit donc pas, *conclud* » *M. de la Mettrie*, que le mercure

» agiſſe par ſa ſeule peſanteur, car » ſi le *virus* eſt dans des endroits ſi » éloignés du cœur, que ſon ac- » tion s'y faſſe à peine ſentir, ce » *virus* bravera, pour ainſi dire, le » mercure avec toute ſa vertu.

Notre Auteur fait ici ſur les frictions mercurielles pluſieurs Remarques importantes que nous paſſons, après quoi il donne à l'Ouvrage de M. Aſtruc ſur les maladies vénériennes l'éloge que cet Ouvrage mérite. Il dit que c'eſt un excellent Ouvrage, & le plus complet qu'il y ait ſur ces matieres.

PROGRAME, OU *IDE'E GENERALE D'UN COURS DE Phyſique expérimental, avec un Catalogue raiſonné des Inſtrumens qui ſervent aux experiences. Par M. l'Abbé Nollet de la Societé Royale de Londres.*

A Paris, chez P. G. *le Mercier*, Imprimeur-Libraire, ruë S. Jacques, au Livre d'or. 1738. *in-12.* pag. 190. ſans compter la Préface de 39 pages.

CE n'eſt point ici l'annonce faſtueuſe d'un Projet à exécuter; ni une de ces brillantes promeſſes avec leſquelles l'interêt ſçait dupper la curioſité. M. l'Abbé *Nollet* a operé long-tems avant que d'écrire: & même ce Programme n'eſt qu'une ſimple indication de ce qu'il fait avec ſuccès depuis plus de trois ans aux yeux d'un grand nombre de perſonnes de tout âge, de tout ſexe, & de toutes conditions. Mais le ſuccès ſera plus grand encore à l'avenir. Le nombre des Diſciples croît de jour en jour; & le Maître ſe perfectionne de plus en plus.

Au reſte, des Cours de Phyſique experimentale ne pouvoient manquer de réuſſir. Cet établiſſement réuniſſoit l'utile & l'agréable. Il étoit autoriſé par l'exemple de pluſieurs Villes d'Italie, d'Allemagne, de Hollande, & d'Angleterre; & les étrangers que l'amour des Sciences attire à Paris, étoient ſurpris de ne l'y pas trouver.

En effet la connoiſſance des effets naturels & de leurs cauſes a toûjours été regardée comme un objet intereſſant. De toutes les parties de la Philoſophie, la Phyſique eſt peut-être la plus ancienne; mais elle n'a jamais été ſi univerſellement cultivée qu'elle l'eſt aujourd'hui. C'eſt le fruit des progrès qu'elle a faits dans ces derniers tems, & ſur-tout de la méthode qui a amené ces progrès. » Cette » Science n'eſt plus, comme autrefois, un vain aſſemblage de » raiſonnemens non fondés, ou de » Syſtêmes chimériques. Les con- » jectures ſont miſes au rang qui » leur convient. On ne croit plus » que ce que l'on voit; & la raiſon » ne prononce que ſur le rapport » & le témoignage de l'experience. *Deſcartes* avoit bien ſenti l'utilité, la neceſſité même de cette méthode; mais il n'a pû en faire

tout

tout l'uſage qu'il auroit ſouhaité. De-là ſans doute une grande partie de ſes erreurs. Il s'eſt trop preſſé de faire des Syſtêmes; car pour nous ſervir des termes de M. de *Fontenelle*, il faut que la Phyſique Syſtématique attende à élever des édifices, que la Phyſique expérimentale ſoit en état de lui fournir les matériaux neceſſaires. Depuis *Deſcartes* (dit notre Auteur) » des » établiſſemens royaux ont pourvû » au deſir des Sçavans, & la Phy- » ſique eſt devenuë expérimentale, » non ſeulement par le commun ac- » cord de ceux qui l'ont cultivée » avec le plus de ſuccès, mais auſſi » par la libéralité des Princes. « Or y a-t-il une meilleure méthode pour enſeigner cette Science, que celle même dont les Sçavans ſe ſont ſervis pour l'acquerir ?

Ces réfléxions firent naître à M. l'Abbé N. il y a plus de quatre ans, le deſſein d'établir des Cours de Phyſique expérimentale, & les perſonnes qu'il conſulta, lui applaudirent. Cependant il étoit effrayé par le nombre des difficultez qu'il prévoyoit; & il ne les prévoyoit pas toutes. Il lui falloit une grande proviſion d'Inſtrumens, qu'il n'avoit pas. Nos Ouvriers, bien loin de s'appliquer à les perfectionner, n'étoient pas même dans l'habitude des les conſtruire; & ſa fortune ne lui ſuffiſoit pas pour les faire venir des Pays étrangers.

En ſuppoſant qu'il pût ſe procurer ce qui lui manquoit en ce genre, il n'oſoit encore s'aſſurer de l'approbation du public. Il étoit également à craindre qu'on ne regardât ces exercices comme un ſpectacle de pur amuſement, ou comme une étude trop ſérieuſe. » Il falloit » joindre l'agréable à l'utile, de » façon qu'ils puſſent mutuelle- » ment ſe ſervir de prétexte ou de » défenſe; que toute perſonne eût » la liberté de s'inſtruire, ſans » qu'on pût lui reprocher une ré- » création puérile, ou une curioſi- » té interdite par l'uſage; en un » mot menager également la bien- » ſéance qui convient aux Scien- » ces, & la délicateſſe des Audi- » teurs.

M. l'Abbé N. par ces paroles, donne une idée fort juſte des diſpoſitions de pluſieurs de ſes Diſciples. En effet, quelques Dames que le deſir de s'inſtruire conduiſoit chez lui, faiſoient entendre qu'elles n'y alloient que pour s'amuſer. Au contraire quelques hommes que l'amuſement ſeul attiroit, ſe paroient du deſir de l'inſtruction; en ſorte que de part & d'autre les vrais motifs étoient diſſimulés, ou par vanité ou par mauvaiſe honte.

Au reſte cette mauvaiſe honte ne ſubſiſte plus. Des Dames également diſtinguées par leur mérite & par leur condition, ont eu le courage d'avoüer leur goût pour la Phyſique; & l'obſtacle eſt levé pour celles qui voudront déſormais marcher ſur leurs traces. Un eſprit éclairé, dit notre Auteur, n'eſt point incompatible avec d'autres agrémens; & l'affectation ſeu-

le, en matiere de Science, comme en toute autre chose, est le véritable ridicule qu'il faut éviter.

M. l'Abbé N. fait voir encore que les enfans (c'est-à-dire sans doute de jeunes gens qui n'ont point fait encore leur Philosophie) peuvent assister très-utilement à ses experiences. Cet âge, dit-il, est du moins aussi propre que tout autre pour entendre le Livre de la Nature, pourvû qu'on le lui montre par l'endroit qui lui convient. » L'esprit humain naturellement » avide de sçavoir, saisit alors les » nouveautez qu'on lui presente » avec d'autant plus de facilité » qu'il est moins distrait par des » idées étrangeres. . . . Un enfant » qui aura vû par forme de récréa- » tion les premiers principes dé- » montrés d'une maniere capable » d'interesser sa curiosité, se porte- » ra de lui-même aux applications, » pour peu qu'il soit aidé ; & » quand il sera tems de l'appliquer » plus sérieusement à l'étude de la » Physique, son esprit disposé de » loin, s'y livrera avec moins de » peine & plus de succès.

M. l'Abbé N. remarque avec raison que si la Physique étoit plus & plûtôt connuë, on ne verroit point tant de personnes, qui, malgré beaucoup d'esprit, & une bonne éducation d'ailleurs, donnent dans toutes les erreurs populaires, dans les craintes les plus ridicules, dans le faux merveilleux, toûjours prêtes à être la duppe de toutes les charlataneries, dont on voudra se servir pour les tromper.

L'Académie Royale des Sciences a protégé, & secondé l'entreprise de M. l'Abbé N. dès sa naissance. Il nomme, entre autres, Messieurs *Cassini*, de *Réaumur*, & *du Fay*. C'est principalement au dernier qu'il doit les deux Voyages que la Cour lui a fait faire en Angleterre & en Hollande, pour y pratiquer des correspondances, & y prendre une connoissance plus exacte de la meilleure maniere de faire des experiences, & des Instrumens que ces expériences exigent.

L'Auteur reconnoît que les entretiens qu'il a eus avec Messieurs *Desaguilliers*, *s'Gravesande*, & *Musschenbroek*, lui ont été d'un grand secours. Ces conversations familieres lui ont valu des éclaircissemens qu'on ne trouve point dans les Livres. Il a vû & démonté des Machines que la plus exacte description ne peut rendre qu'imparfaitement. Enfin il a profité de ce qu'une longue experience avoit fait connoître à d'habiles gens, pour éviter des inconvéniens dans lesquels il seroit peut-être tombé.

Avec ces instructions & la meilleure volonté du monde, il falloit encore à M. l'Abbé N. cette dexterité naturelle qu'il a portée au plus haut degré par un travail assidu & commencé dès l'enfance. Il a pris lui-même la lime & le ciseau. Il a formé & conduit des Ouvriers. De-là tous ces Instrumens, & toutes ces Machines dont on trouve le Catalogue à la fin de ce Volume. Ils sont au nombre de 345, &

l'Auteur espere que cet assortiment deviendra plus complet encore. Les Ecoles de Philosophie répanduës dans les Provinces, & qui reconnoissent de jour en jour l'utilité des Experiences Physiques, apprendront avec plaisir qu'il y a dans Paris un Laboratoire, où l'on construit tout ce qui est necessaire pour ces sortes d'operations.

Lorsque l'Auteur annonça l'ouverture de ses Leçons, on lui demanda des cahiers ; & même plusieurs de ses amis étoient d'avis qu'il en donnât. Voici les raisons qui l'ont empêché de déferer à ce conseil. 1°. La critique seroit venuë lui causer des distractions. Peut-être même eût-elle essayé de décréditer le tout par la censure de quelque partie. 2°. Falloit-il lire & reciter ces cahiers ? Les meilleures choses données de cette maniere se concilient rarement l'attention qu'elles peuvent mériter ; & à la fin elles endorment l'Auditeur. 3°. Etoit-il plus à propos d'en donner des copies à l'Assemblée ? Cela auroit été embarrassant ; & d'ailleurs on se flatoit qu'elle seroit souvent composée de personnes dont la plûpart, quoique très-curieuses & très-capables de pareilles lectures, auroient des raisons de le laisser ignorer. Ainsi » toutes réflé- » xions faites, il a paru convena- » ble. . . . de se former une habitu- » de d'operer en parlant, & même » d'employer moins les paroles » que l'exposition des faits ; de fa- » çon que chacun, quand il vou- » droit faire des objections, & de- » mander des éclaircissemens, n'eût » point à craindre d'interrompre » un Discours étudié, & que les » personnes qui jugeroient à pro- » pos de suivre plusieurs Cours, » (comme cela est arrivé) retrou- » vassent les mêmes véritez expri- » mées differemment.

Ce Cours de Physique est distribué en 16 Leçons. Les huit premieres ont pour objet les attributs généraux, & les proprietez qui conviennent à tous les corps. Dans les huit suivantes il s'agit des proprietez particulieres à certains corps. Voici à peu-près l'ordre que M. l'Abbé N. y observe. D'abord il expose en peu de mots l'état de la question. Ensuite il prouve ses propositions par des operations relatives. Enfin il indique les applications qu'on en peut faire aux Phénoménes les plus ordinaires, & les lectures convenables à ceux qui desireroient des explications plus étenduës. Il fera plus pour ceux qui voudront s'instruire plus à fond, par exemple, pour les jeunes gens qui finissent leurs classes dans nos Colleges ; & il l'a déja fait avec succès.

Quant à ce Programme l'Auteur y indique en détail les matieres qu'il traite dans chaque Leçon, les operations qui servent de preuves, les Phénoménes qu'elles expliquent, les applications qu'on en fait, ou qu'on en peut faire. On a tâché d'arranger les choses de façon que les connoissances les plus aisées à saisir, ou qui doivent

préparer à d'autres, se presentassent les premieres.

Au reste, si le public continue d'accorder ses suffrages à M. l'Abbé N. & à la nouvelle Ecole qu'il a établie, » il se propose de lui offrir » dans un même Ouvrage le re- » cueil des matieres, dont ce pe- » tit Volume sera la Table.

Comme tout ceci est très-important, du moins très-curieux, & d'ailleurs nouveau pour le plus grand nombre de nos Lecteurs, nous avons cru que nous ne pouvions en rendre compte dans un trop grand détail. Mais pour mettre encore plus au fait de ce nouvel établissement ceux qui l'auroient peu connu jusqu'ici, & par-là leur rendre le service d'exciter de plus en plus leur curiosité, il sera bon de leur faire lire ici l'exposé de ce que M. l'Abbé N. enseigne dans une des principales Leçons de son Cours de Physique. Nous choisirons la quinziéme, sur les loix de l'*électricité*.

» On examine dans cette Leçon » l'*électricité* des corps, c'est-à-dire » cette proprieté qu'ils ont d'atti- » rer réellement ou en apparence, » quand ils ont reçu la préparation » necessaire, les parties de matie- » re quelconque, quand elles sont » assez légéres, & dans une distan- » ce convenable.

» On rapporte les premieres dé- » couvertes qui ont été faites en ce » genre; on cite les Auteurs qui » en ont traité les premiers; ceux » qui s'y sont appliqués depuis » avec le plus de succès, tant en » Angleterre qu'en France. En ré- » pétant les expériences les plus » curieuses & les plus surprenantes » qui ont été données dans les » Transactions Philosophiques par » M. *Gray*, & dans les Mémoires » de l'Académie Royale des Scien- » ces par M. *du Fay*, on soûmet à » des loix uniformes & constantes » les connoissances vagues qu'on » avoit de cette matiere avant ces » derniers tems.

» 1°. On fait voir par analogie » qu'il y a tout lieu de croire que » tous les corps qui ont assez de » consistance pour pouvoir être » frottés, sont susceptibles de l'é- » lectricité, à l'exception d'un seul » genre que l'on fait connoître.

» On examine ceux qui le sont » plus ou moins, on fait remar- » quer l'étendue & la durée de leur » action.

» 2°. On observe que ces mêmes » corps que le frottement ne peut » rendre électriques, le devien- » nent dans un degré éminent par » communication, c'est-à-dire par » l'approche d'un autre corps ac- » tuellement électrique.

» 3°. Que quand un corps est de- » venu électrique par communica- » tion, il se tient éloigné de celui » qui l'a rendu électrique, jusqu'à » ce qu'il en ait touché un autre » qui ne l'est point, ou que le pre- » mier cesse de l'être.

» 4°. Que les corps fluides & li- » quides, à l'exception de la flam- » me, peuvent devenir électriques » par cette derniere méthode.

» 5°. On prouve par les faits que

» les corps qui sont naturellement » électriques, sont les seuls qui le » puissent devenir par communica- » tion, lorsqu'ils sont posés sur un » appui ou base de métal, de bois » ou de matiere qui n'est que peu » ou point électrique, & qu'au » contraire ils le deviennent moins » que tout autre sur une base dis- » posée à l'être.

» 6°. Que l'interposition des ma- » tieres naturellement électriques » ne nuit point à l'effet, & qu'au » contraire il est arrêté par les au- » tres.

» 7°. On fait voir ensuite que » l'on peut transmettre l'électrici- » té fort loin par le moyen d'une » matiere continue, comme une » corde, ou de plusieurs corps » contigus comme des baguettes, » &c. On cite les experiences mer- » veilleuses que l'on a faites pour » étendre cette transmission, sans » en trouver les bornes : on fait » connoître les corps qui y sont les » plus propres ; on examine s'il est » besoin que leur continuité ne » soit point interrompue, & de » combien elle peut l'être.

» La transmission de l'électricité » par les corps vivans & par les » métaux, est accompagnée de cir- » constances fort surprenantes ; on » entend, on voit, & l'on sent des » étincelles de feu qui sortent du » visage, des mains ou des habits » de la personne qui se prête à l'ex- » perience ; ce qu'elle tient dans » ses mains devient électrique. On » fait remarquer les procedez ne- » cessaires, & les précautions » qu'il faut observer pour le suc- » cès de ces experiences.

» 8°. On examine quel rapport il » y a entre le volume des corps & » l'effet de l'électricité, soit pour » la recevoir par communication, » soit pour l'intercepter.

» 9°. On prouve qu'il y a deux » especes d'électricité qui different » essentiellement entr'elles. On » désigne les matieres à qui elles » conviennent, & la méthode pour » les reconnoître.

» 10°. On fait connoître les di- » vers changemens ou les altera- » tions que l'électricité reçoit du » vent, de l'humidité, du chaud, » du froid, du plein, du vuide, » ou de l'air condensé.

» 11°. On considere ensuite l'é- » lectricité par rapport à la lumiere » qui l'accompagne. On fait re- » marquer les differences que le » plein ou le vuide d'air y apporte. » On apprend que cette lumiere » est indépendante de l'électricité ; » & que l'une subsiste quelquefois » sans l'autre.

» 12°. On apprend la méthode » pour conserver à certains corps » leur électricité actuelle pendant » plusieurs mois.



M. TULLII CICERONIS ORATIONES, NOTIS & Dissertationibus illustravit Nicolaus Desjardins, Rhetoricæ Professor Emeritus, & Collegii Augustæ Viromanduorum Gymnasiarchus. Tomus I. Parisiis, apud Petrum-Franciscum *Giffart*, viâ Jacobæâ, sub Signo Sanctæ Theresiæ. 1738.

C'est-à-dire : *Les Oraisons de Ciceron, accompagnées de Notes, & de Dissertations, qui en éclaircissent le sens : par Nicolas Desjardins, Ancien Professeur de Rhétorique.* A Paris, chez *Giffart*, ruë Saint Jacques, à l'Image Sainte Thérése. 1738. Vol. *in*-4°. pag. 748.

CET Ouvrage commence par un Discours, où l'on traite d'abord des mœurs de Ciceron & du caractere de son esprit, puis on vient à sa maniere d'écrire, & comme en certaines occasions il aimoit fort à plaisanter, on examine en passant, si ceux qui prétendent qu'il a poussé la raillerie trop loin, & que quelquefois il s'est rendu là-dessus ennuyeux, ont raison ou non. L'on n'oublie rien pour le justifier sur ce point; on expose ensuite la méthode qu'on a suivie dans cet Ouvrage.

M. Desjardins a principalement consulté l'Edition de Grævius. Il a mis à la tête de chaque Oraison le sujet sur lequel elle roule, & aux Remarques que plusieurs Auteurs ont données là-dessus, il en a beaucoup ajoûtées de son fond, comme on le peut voir entre autre dans le Livre cinquiéme au sujet de Verrez, où l'argument de la Piece est tout nouveau. Celui qui est à la tête de l'Oraison pour P. Quinctius n'est pas neuf, mais il est si changé & si corrigé qu'on peut le regarder aussi comme nouveau. L'analyse de chaque Oraison vient à la suite de chaque argument, M. Desjardins rend ici toute la justice qui est dûë au Pere Martin du Cygne Jesuite, qui a donné en 1704. une excellente Analyse de toutes les Oraisons de Ciceron. Je me la suis proposée pour modelle, dit-il, & je la regarde comme un Ouvrage dont l'utilité durera autant que la Republique des Lettres. Il est vrai que je ne l'ai pas suivie en tout, & que je m'en suis quelquefois écarté, mais c'est dans des endroits de petite conséquence, où je n'ai pas trouvé certaines choses expliquées assez clairement & assez déterminément, mais du reste c'est l'Ouvrage du monde le plus parfait en son genre. *Verùm levia sunt ista, in opere alioquin præclaro, & studiis æternum profuturo.*

A cette Analyse succede l'explication des lieux obscurs qui se trouvent dans chaque Oraison. Nous avons donné dans le Journal d'Avril de l'année derniere 1737. le projet que l'Auteur lui même nous avoit envoyé de cette nouvelle Edition. Nous pouvons dire

qu'il a suivi ce projet avec la derniere exactitude. Nous choisirons, pour exemple, quelques endroits de l'Oraison pour Roscius le Comédien.

M. Desjardins commence d'abord par exposer le sujet de la Piece. Fannius Cherée donna à Roscius le Comédien, un Esclave nommé Panurge, pour l'instruire dans la profession de Comédien, à condition que le gain que feroit Panurge, lorsqu'il exerceroit sa profession, seroit commun entr'eux : Panurge profita des leçons de Roscius & se rendit très-habile ; mais quelques années après il fut tué par un nommé Flavius, & Roscius chargea Fannius de poursuivre le meurtrier, en reparation du dommage que cette mort causoit à tous les deux.

Cependant les parties ayant exposé, l'une ses demandes & l'autre ses défenses, Roscius traita pour sa part seulement avec Flavius, moyennant une certaine somme, sans en rien dire à Fannius, & ensuite, selon l'arbitrage de C. Pison, Roscius donna à Fannius pour les peines qu'il avoit prises dans la poursuite de cette affaire une somme d'argent, à condition que Fannius lui en rendroit la moitié, s'il pouvoit retirer de Flavius un dédommagement raisonnable.

Trois ans après, Fannius, qui avoit reçu de Flavius ce qu'il en pouvoit prétendre, nia qu'il en eût rien reçu, & soûtint que Roscius avoit traité avec Flavius de l'affaire entiere. Sur cela il appelle en justice Roscius, & lui demande la moitié de la somme reçûë. Voilà le sujet du procès, qui ne fut intenté qu'après la mort de Flavius. Ciceron plaide pour Roscius, & entreprend de montrer, qu'on ne peut rien lui demander en vertu de la societé dont il s'agit.

Après cet argument que nous avons abrégé, M. Desjardins fait l'analyse de l'Oraison, non de l'Oraison entiere, car l'exorde, la narration, la plus grande partie du contentieux, & la peroraison manquent absolument. Nous nous engagerions dans une excessive longueur, si nous voulions exposer l'analyse de ce Discours, non qu'elle renferme rien de trop, mais c'est qu'elle est peu susceptible d'abrégé, il faut lire là-dessus notre Auteur même.

Voici à present quelques exemples des Notes. Ciceron reproche à Fannius de n'avoir pas écrit sur son Livre de compte la prétenduë dette de Roscius. » O Dieux » immortels, *dit-il*, y a-t-il quelqu'un d'assez hardi pour oser de» mander, lorsqu'il n'en a point » de billet, ce qu'il n'a osé écrire » sur son Registre? osa-t-on jamais » assurer par serment à la face de » la Justice, ce qu'on n'a pas vou» lu mettre dans son Journal ? Fan» nius Cherée confesse qu'il n'a pas » écrit cette dette, mais il soûtient » qu'elle est écrite sur ses tablettes. » Quoi avez-vous donc si bonne » opinion de vous-même, Fannius, » que vous puissiez demander de » l'argent sur le témoignage de

» vos tablettes. Il y auroit de l'im- » prudence à produire pour témoin » un Livre Journal, & il n'y aura » pas de la folie à produire des » tablettes, où l'on écrit & où l'on » efface mille fois ? Si des tablettes » ont la même force & la même » autorité que des Livres de Com- » pte, pourquoi fait-on des Jour- » naux ? Pourquoi veut-on im- » mortaliser des papiers ? Mais si » nous faisons des Livres Jour- » naux, parce qu'on n'ajoûte » point de foi à des tablettes, » pourra-t-on s'imaginer que ce » qui est sans force aux yeux de » tout le monde, sera estimé saint » & vénérable devant un Juge ? » Pourquoi écrivons-nous négli- » gemment & sans ordre, ce que » nous écrivons sur des tablettes ? » & pourquoi au contraire faisons- » nous nos Journaux avec tant » d'ordre & de précaution ? ..... » Combien y a-t-il, Fannius, que » vous avez écrit cette partie sur » vos tablettes ? Il rougit, il ne » sçait quelle réponse il doit faire, » il cherche, il ne trouve rien.... » Mais je ne serai pas content, » Messieurs, que je n'oblige Fan- » nius à confesser que Roscius ne » lui doit rien, & si je n'en viens » à bout, je consens que Roscius » perde sa cause, *&c.*

Voici à present par articles, les termes Latins dont se sert Ciceron pour exprimer ce que nous venons d'ébaucher en François : car il faut absolument que nous rapportions le Texte pour rapporter les Notes.

Prò Dii immortales ! esse ne quemquam tantâ audaciâ præditum, qui quod nomen referre in tabulas timeat, id petere audeat ? quod sibi probare non possit id persuadere alteri conetur ?

Sur ce mot *timeat*, le Commentateur fait la Note suivante : *timeat ne suis ex tabulis condemnetur.* Sur *in litem*, il fait celle-ci : *ad litem obtinendam*, sur *non dubitet*, celle-ci : *non juravit Fannius Chœrea, neque enim de ejus jurejurando agebatur in hoc judicio, quod erat de certâ pecuniâ quam sibi deberi aiebat ex Societate. Sed hoc dicit Cicero, ut Chœreum magis in invidiam adducat, ostendendo paratum eum esse ad hoc, ut vel jurerando affirmet hanc sibi deberi pecuniam quæ tamen non debetur.*

Ciceron ajoûte, en s'adressant à Fannius Cherée : *usque cò ne, te diligis & magnifice circumspicis ut pecuniam non ex tuis tabulis, sed ex adversariis petas ?*

Ce mot *circumspicis* fait le sujet de la Note suivante : *Imago Venusta translata non sine joco, à pavonibus, qui, dum adverso sole, plumis expansis, se circumspectant, propter earum splendorem magnificè incedunt & majorem in modum sibimetipsis placent.*

Le même Ciceron poursuit, & dit : *Suum codicem testis loco, recitare arrogantiæ est. Suarum perscriptionum, & liturarum adversario proferre non amentia est ?* Sur ce mot, *suum codicem*, &c. on lit la Note suivante : *primum argumentum à majori*

majori ad minus ; & sur *suarum prescriptionum*, &c. celle-ci : *adversaria sua proferre*, *in quibus confusè*, *nec sine lituris dierum singulorum acta prescribuntur.*

Le Texte de Ciceron continue en cette sorte : *Quod si eandem vim*, *diligentiam*, *auctoritatemque habent adversaria*, *quàm tabulæ*, *quid attinet codicem instituere* ? *conscribere* ? *ordinem conservare* ? *memoriæ tradere litterarum vetustatem* ?

Ces mots : *Quod si eandem vim*, ont pour note : *secundum argumentum à dissimili* ; & ceux-ci : *ordinem conservare* sont expliqués par : *hoc dicit Cicero quia tabulæ domesticæ distribuebantur in titulos seu capita*, *quæ nomina identidem à Cicerone appellantur*, *puto artificii*, *negotiationis*, *fœnoris*, *hæreditatum*, &c. *ad quæ revocabatur pecunia omnis quæ aut accepta erat aut expensa.*

L'expression de Ciceron : *memoriæ tradere litterarum vetustatem*, n'est pas ici sans éclaircissement ; cela signifie, dit M. Desjardins, *curare ut tabulæ domesticæ vetustatem habeant*, *ut earum memoria in longum ævum perduret. Litteræ pro tabulis privatis hîc usurpantur*, *ut Lib. 4. in verr. cap.* 12.

Nous passons plusieurs autres articles pour venir à une forte déclamation de Ciceron contre Fannius Cherée, dont les termes Latins donnent lieu à quelques notes Historiques, absolument necessaires pour les Ecoliers & pour les jeunes Maîtres.

» Cherée accuse Roscius de l'avoir trompé. Voyons quel est l'accusateur ; je supplie ceux qui » connoissent l'un & l'autre, de les » comparer ensemble ; mais pour » ceux qui ne les connoissent pas, » je leur demande seulement qu'ils » en jugent par la simple vûë. Cette tête rase, ces sourcils nuds » n'annoncent-ils pas la méchanceté même, & si l'on peut tirer des » conjectures par la figure du » corps, ne jugera-t-on pas aisément, à considerer Cherée depuis les pieds jusqu'à la tête. Que » c'est un fourbe ? on ne se trompera point, car on peut dire qu'il » n'a pas seulement un poil d'honnête homme. Roscius sur le » Théatre, le represente si bien, » qu'il fait son portrait au naturel, » & cependant Cherée ne lui en a » pas la moindre obligation, car » enfin lorsque Roscius represente » l'abominable Ballion, n'est-ce » pas Cherée qu'il dépeint, puisque Ballion n'est que la copie de » Cherée. Ainsi, je vous conjure, » illustre Pison, de considerer qui » l'on accuse ici d'être un trompeur, & quel est celui qui prétend avoir été trompé.

» Roscius a trompé Cherée, » quel étrange paradoxe ! un homme de bien, tromper un scélérat ! » un homme sans déguisement, » tromper un fourbe ! &c.

Quem fraudavit videamus. C. Fannium Chœream Roscius fraudavit. Oro atque obsecro vos, *qui utrumque nostis*, *vitam inter se utriusquè conferte* : *qui non nostis*, *faciem utriusque considerate. Non ne ipsum caput & supercilia illa penitus abrasa olere*

malitiam, & clamitare calliditatem videntur? Nonne ab imis unguibus, usque ad verticem summum (si quam conjecturam affert hominibus tacita corporis figura) ex fraude, fallaciis, mendaciis, constare totus videtur? Qui idcirco capite & superciliis est rasis, ne ullum pilum viri boni habere dicatur, cujus personam præclare Roscius in Scena tractare consuevit; neque tamen pro beneficio, ei par gratia refertur, nam Ballionem illum improbissimum, & perjurissimum lenonem cum agit, agit Chœream. . . . Quamobrem etiam atque etiam considera C. Piso, quis quem fraudasse dicatur. Roscius Fannium. Quid est hoc? Probus improbum, prudens, impudentem, perjurum Castus, callidum imperitus, liberalis avidum. Incredibile est.

A ces mots (*non ne ipsum caput*) est un chiffre qui renvoye à la Note suivante : *Chœrea insignis diatyposis. Romani ad annum usque 454. intonsi fuere Plin. VII. 59. Post quem annum barba radi, & coma cœpit detonderi.* A ces autres mots : *supercilia abrasa*, est un autre chiffre qui conduit à la remarque que voici : *Supercilia in luctu abradi erat usitatum. Kirch. de fun. Lib. 2. cap. 14. p. 188. Extra luctum autem si raderentur, erat mollitiæ specimen. A. Gell. Lib. VII. cap. 12. Refert Clearchus, apud Junium de coma, p. 451. Tarentinos eò luxûs & mollitiæ provectos fuisse, ut totam lævigarint cutem corporis, ejusque nuditatis exemplum aliis præscripserint.* Au mot *tacita corporis figura*, le Commentateur avertit que *tacita* est la même chose que *nuda*.

Quant à ce que dit Ciceron, que Roscius en representant le scelerat Ballion, fait le portrait de Cherée, & que cependant Cherée ne lui en a point d obligation. M. Desjardins remarque que Ciceron s'explique ainsi par plaisanterie. *Jocosè dictum.*

A la fin de ce Volume, est un Recueil de remarques très-importantes sur ce que c'est que *vas*, *vadari*, *vadimonium*, *satisdatio*, *sponsio*. *Atrium. Tabula Sextia*, *Valeria*, *Argentarii*, *lex in parricidas*, *notæ numerales.*

Viennent ensuite plusieurs observations dont voici les titres : de *Pecuniâ veteri*, de *Repetundis*, de *Peculatis*, de *Vectigalibus*, de *Publicanis*, de *Prætorum nomine*, *origine*, de *Prætore urbano*, de *Prætore Provinciali*, de *Honoribus Divinis*, *Proconsulibus reddi solitis*, de *Ordine exercendorum Judiciorum*, de *Judicibus*, de *Hierodulis*, de *Re Frumentariâ*, de *Patronis & Advocatis.*

Ces Remarques nous ont paru mériter un Extrait. Nous en parlerons dans un autre Journal.



NOUVELLES LITTERAIRES.

GRANDE RUSSIE.

De Petersbourg.

L'Impression de l'*Histoire du Royaume des Bactres*, par M. *Bayer*, est achevée ; on trouve à la fin diverses Pieces des Missionnaires du Malabar, entre autres une Chronologie Indienne.

L'Imprimerie que les Chrétiens de Géorgie avoient établie, il y a quelques années, à Tefflis vient d'être détruite par la guerre : pour réparer cette perte, ils ont profité avantageusement de l'excellente Fonderie de caractères dont la Ville de Pétersbourg est redevable aux soins de son Académie & particulierement de M. le Bibliothécaire *Schumacher*, & y ont fait faire de quoi établir une nouvelle Imprimerie à Moscow. Ce sont ces mêmes Chrétiens qui nous ont procuré des Cartes exactes & détaillées du Mont Caucase, qui vont être gravées en cette Ville sous les yeux de M. *de l'Isle*.

DANNEMARC.

De Coppenhague.

On publie en cette Ville un Ouvrage périodique en Allemand, dans lequel on rend compte de ce qui se passe de nouveau dans ce Pays par rapport à la Litterature. On y insére aussi des Pieces Anecdotes, des Vies des Sçavans, & d'autres articles qui concernent les siécles précédens. Cet Ouvrage paroît sous le titre de *Daenische Bibliothec*.

ALLEMAGNE.

De Nuremberg.

Collectio Epistolarum de Epochâ Linguæ Germanicæ in constitutionibus Imperii publicis & usu ejusdem sermonis publico medii ævi, aliisque argumentis connexis agentium, in quibus etiam imprimis de constitutione valde memorabili Friderici II. Imperatoris Moguntina 1235. *quam primam omnium Imperii Sanctionum publicarum vernacula Lingua Edictarum plerique putant observationes singulares occurrunt in nuperam* Fridericianæ Constitutionis memoria quinque sæculorum, *&c.* (Brochure in-folio). Les Lettres contenuës dans ce Recueil sont de M. *Beyschlag* Editeur du Recueil de M. *de Bunau*, de M. l'Abbé *de Gotwich*, de Messieurs *Kochler*, *Garelli*, *de Gudenus*, *Jung*, *de Meyern* & de quelques autres.

D'Altorf.

De Henrici VI. Imperatoris Romana eaque ignominiosa coronatione.

C'eſt le titre d'une Diſſertation Académique dans laquelle l'Auteur examine ſi l'on doit regarder comme vrai le trait ſingulier de l'Hiſtoire du Pape Celeſtin III. que pluſieurs Auteurs ont prétendu s'être ſervi des pieds pour couronner l'Empereur Henri VI. & Conſtance ſon épouſe.

Cacozelia Gentium in tradendis doctrinis de generis humani mentiſque humanæ origine, & reſurrectione mortuorum, &c. *in*-8°. M. *Zobel*, dans cet Ouvrage qui eſt Latin, nous trace l'Hiſtoire des ſentimens de l'Antiquité Payenne ſur l'origine du genre humain & de l'ame & ſur la reſurrection des morts.

De Halle.

L'onziéme Volume des *Reliquiæ Manuſcriptorum* de M. *de Ludewig*, paroît depuis peu, & ſort de l'Imprimerie de la Maiſon des Orphelins. Les Pieces contenuës dans ce onziéme Volume ſont 1°. la Vie de Philippe le Bon, Duc de Bourgogne, adreſſée à Charles ſon fils par Jean Germain Evêque de Châlon, & premier Chancelier de l'Ordre de la Toiſon d'or : 2°. une Chronique de Boheme qui va juſqu'à l'an 1354. elle avoit déja paru dans le Recueil des Hiſtoriens d'Allemagne publiée par M. Mencke : 3°. une ſuite de Diplomes, tous du quinziéme ſiécle.

De Leipsik.

M. Jean-Frédéric *Gleditſch*, fils du ſieur *Gleditſch*, fameux Libraire de cette Ville, a formé le Projet utile d'une Hiſtoire Litteraire du dix-huitiéme ſiécle, pour laquelle il invite tous les Sçavans de lui donner les avis & les ſecours dont il peut avoir beſoin.

De Bautzen.

Singularia Hiſtorico-Literaria Luſatica : c'eſt le titre d'un Ouvrage périodique en Allemand, dont on a déja quinze Parties, l'Auteur eſt M. Jean *Caſpar Gemeinhardt*, connu d'ailleurs par ſon Catalogue des Plantes qui croiſſent autour de Lauban.

FRANCE.

De Cyrey en Champagne.

Nous ne croyons pas devoir refuſer à M. *de Voltaire* d'inſerer ici le Mémoire ſuivant qu'il nous a adreſſé.

» Je ſuis obligé de déclarer » qu'ayant fait preſent de mes Ou» vrages aux Sieurs *Ledet*, Librai» res, étant enſuite retombé très» malade à la campagne, pendant » qu'on imprimoit les Elémens de » Newton & n'ayant pû finir cet » Ouvrage, leſdits Libraires ont » fait achever le vingt-troiſiéme » Chapitre, & faire le vingt-qua» triéme par un Mathématicien » habile ſans m'en avertir. Loin » que je m'en ſois plaint j'ai rendu » juſtice publiquement à la Science » du Continuateur, & je crois que

» cette Partie de l'Ouvrage sera la » plus utile aux Physiciens. Il est » vrai que je ne suis pas du senti- » ment du Continuateur sur la lu- » miere zodiacale, que M. Fatio » compose, dit-on, de petites » Planétes, je ne sçaurois sur-tout » admettre l'hypothése du Conti- » nuateur sur l'Anneau de Saturne, » après avoir lû l'excellent Livre » de M. de Maupertuis sur la figu- » re des Astres, où l'on explique si » bien la formation de cet Anneau » par les principes des forces cen- » trifuges. Mais j'ai trouvé tant de » mérite dans le reste de ces Cha- » pitres que je me suis cru honoré » de les voir dans mon Ouvrage. » Il paroît qu'ils ne sont pas assez » à la portée des Commençans, » mais ce que j'ai fait étant destiné » aux personnes sans étude, & les » Chapitres de ce Sçavant étant » faits pour des Physiciens con- » sommés, il se trouvera par-là » qu'en effet ces Elémens seront » pour tout le monde, & que le » Livre en sera plus utile.

» On a fait à Paris depuis peu » sous le nom de Londres une Edi- » tion d'après celle de Hollande, » dans laquelle on a mis en forme » de Préface des éclaircissemens » qui avoient déja paru dans le » Journal de Trevoux & en An- » gleterre, j'ai envoyé aux Edi- » teurs beaucoup d'additions & de » corrections absolument necessai- » res.

» Je souhaite que les Editeurs » d'Amsterdam se conforment en- » tierement à cette Edition qui est » sous le nom de Londres, & » qu'on observe d'en corriger les » fautes très-grandes qui se trou- » vent reformées dans l'*Errata.* » Moyennant cette attention, les » Libraires de Hollande auront » leur Edition complette : je ne » prends aucun parti entre les inte- » rêts des Libraires de France & de » Hollande. J'achette comme les » autres l'Edition qui me paroît la » meilleure, tout ce que je demande » c'est que le Public soit servi avec » exactitude, & que les Libraires » se donnent la peine de faire des » cartons quand il le faut. Une fau- » te à laquelle le Lecteur supplée » aisément a besoin tout au plus » d'un *Errata.* Mais quand elle est » considerable il faut un carton. » Ce que je dis ici est uniquement » pour la perfection des arts à la- » quelle on doit toûjours tendre.

» Je me suis apperçû en dernier » lieu par mon experience & par » celle des personnes qui lisoient » avec moi la Géometrie & les » Mathématiques du grand Philo- » sophe M. Volfius, Edition de » Genéve 1732. combien il est dé- » sagréable de voir si souvent des » erreurs de calcul & d'être obligé » de consulter à chaque instant un » *Errata* de 8 pages entieres, tan- » dis que dans le Tome de l'Infini » de M. de Fontenelle, il n'y a » qu'une seule faute d'impression.

» Beaucoup d'erreurs viennent » aussi des Copistes, & voilà » pourquoi la plûpart des Livres » imprimés loin des yeux de l'Au- » teur fourmillent de tant de fau- » tes.

» Ces inconvéniens en attirent
» encore un autre très-fréquent,
» ceux qui travaillent à cette mul-
» titude de Journaux dont l'Euro-
» pe est remplie n'ont pas toûjours
» l'équité de distinguer entre les
» fautes qu'on peut attribuer à
» l'Auteur, & celles qu'on peut
» imputer à l'Editeur, & de-là
» viennent des pages entieres d'in-
» vectives, de railleries, souvent
» même d'accusations les plus gra-
» ves. On m'a fait voir par hazard
» depuis peu un ancien Journal où
» il y a une longue Dissertation
» très-amére contre moi sur ce
» que j'avois dit, à ce qu'on pré-
» tend que le pere Mallebranche
» *admît les idées innées*. Si l'Auteur
» de ces invectives avoit daigné li-
» re, *n'admit point*, qui fait un
» sens avec le reste de la phrase,
» au lieu d'*admit* qui n'en fait point.
» Il se seroit épargné le repentir
» d'avoir dit des injures injustes à
» un honnête homme qu'il ne con-
» noît pas. Il en est ainsi de la per-
» sonne qui vient d'inserer des in-
» vectives sous le nom d'un Librai-
» re dans le Journal des Sçavans,
» mois de Juin Edition d'Amster-
» dam, & qui veut ravir à ce Jour-
» nal la gloire qu'il a eu d'être toû-
» jours écrit avec politesse. Il ne
» faut répondre à ces injustices
» dont sans doute leurs Auteurs
» rougiront un jour, que ce que
» répondit le Pere Bouhours à Me-
» nage. Il recueillit une centaine
» d'injures que Menage lui avoit
» dites, & il mit au bas. Il faut
» avoüer que M. Menage est un
» homme bien poli.

» On ne sauroit encore trop aver-
» tir le Public d'un abus bien con-
» traire à la Societé civile qui s'ac-
» crédite depuis quelques années.
» Plusieurs personnes qui font mé-
» tier d'envoyer des nouvelles soit
» politiques, soit litteraires en Hol-
» lande, étant souvent mal infor-
» mées, inspirées par de mauvais
» conseils, ou par le desir dange-
» reux de mieux faire valoir leurs
» nouvelles écrivent quelquefois
» des choses également contraires
» à la vérité & à la probité, ces
» mensonges qui ne peuvent être
» imprimés à Paris, grace à la sage
» vigilance des Magistrats sont
» quelquefois imprimés dans huit
» ou neuf Journaux François &
» plus de vingt Gazettes Françoi-
» ses qui se composent en Pays
» étranger, ainsi une imposture
» fait bien tôt le tour de l'Europe,
» & ces fausses nouvelles sont de-
» venuës réellement une branche
» du commerce.

» C'est un inconvénient atta-
» ché au progrès des Belles-Let-
» tres, & peut-être y auroit-il un
» plus grand inconvenient à le dé-
» truire tout-à-fait, le Public n'y
» peut apporter d'autre remede
» qu'une défiance extrême en lisant
» ces Ouvrages, & c'est ainsi pres-
» que toûjours qu'il faut tout lire.

» Je ne répondrai point ici à
» toutes ces objections que l'on
» fait en France contre les véritez
» indiquées dans les Elémens de
» Newton. Je dirai seulement avec
» le Journal de Trevoux, que pour

» attaquer la plûpart des choses » que j'ai expliquées, il faut attaquer Newton lui-même, & que » ce n'est pas une petite entreprise.

De Paris.

Histoire Romaine de Tite-Live, contenant l'Histoire de la seconde Guerre Punique : traduite en François par M. *Guerin*, ancien Professeur d'Eloquence dans l'Université de Paris, 3 Volumes *in*-12. 1738. Chez Louis *Dupuis*, ruë S. Jacques, à la Fontaine d'or. La traduction des autres Parties de cet excellent Ecrivain suivront de près celle-ci.

M. *le Marquis de S. Aubin* fait actuellement imprimer un Ouvrage, dans lequel il se propose de démontrer que la Maison de France est issuë des Rois de Lombardie. Ce Systême sera établi sur plusieurs preuves nouvelles de filiations, & sur le témoignage du Roi Robert II. fils de Hugues-Capet : preuve superieure à toute autre. L'origine de la Maison de France au-delà de Robert le Fort, bisayeul de Hugues-Capet, avoit été jusqu'ici regardée comme incertaine, & nos meilleurs Historiens n'avoient donné à ce sujet que des conjectures, qui seront refutées dans le nouvel Ouvrage, avant que d'établir la véritable origine de la Maison de France. Ce curieux Ouvrage se distribuera chez *Buisson*, ruë S. Jacques, à la Science.

Chaubert, Libraire du Journal, vient de mettre en vente deux Pieces de Théatre de M. *Guyot de Merville*, l'une intitulée *le Consentement forcé*, en un Acte en prose ; & la seconde, *Achille à Scyros*, en trois Actes en vers.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal d'Octob. 1738.

Fin de la Table.

LE

JOURNAL
DES
SÇAVANS,

POUR

L'ANNE'E M. DCC. XXXVIII.

NOVEMBRE.

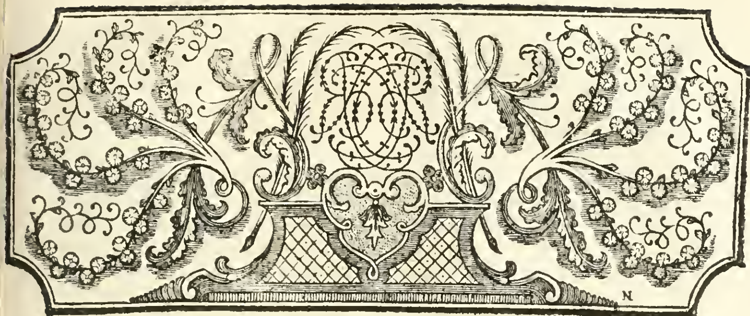


A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.



LE JOURNAL DES SÇAVANS.

NOVEMBRE M. DCC. XXXVIII.

LA MYTHOLOGIE ET LES FABLES, EXPLIQUE'ES PAR l'Histoire; par M. l'Abbé Banier, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. Tome I. A Paris, chez *Briasson*, Libraire, ruë Saint Jacques, à la Science. 1738. *in*-4°. pag. 670.

EN donnant l'Extrait des deux premiers Livres de cet Ouvrage, dans notre Journal de Mai dernier, nous promîmes de rendre un compte plus particulier des deux derniers Livres contenus dans ce Volume, & qui roulent sur les Dieux adorés dans les Pays de l'Orient. C'est de quoi nous nous acquitterons ici, en commençant par les Dieux des Egyptiens.

L'Auteur, après nous avoir fait observer qu'Hérodote parle en plusieurs endroits, tantôt des huit

grands Dieux de l'Egypte, tantôt de 12 autres adorés dans ce même Pays; les range tous suivant l'ordre où les ont placés les Mythologues. Il met à la tête *Cneph*, le Dieu éternel & immortel des Peuples de la Thébaïde; Vulcain & Vesta, (c'est-à-dire le feu) puis Saturne, Rhéa, Cérès, *Neith* ou Minerve, le Nil ou l'Océan, Jupiter, Junon, Mars, Hammon, (confondu dans la suite avec Jupiter) enfin, un troisiéme Jupiter surnommé *Uranius* ou le Céleste. Après ces douze grands Dieux, venoient Osiris, Isis, Typhon, & Nephté sa femme, Vénus, Orus fils d'Isis, Arueris (le modéle de l'Apollon des Grecs) Canopus, Bubastis ou Diane, Harpocrate, Anubis (d'où est venu le Mercure Grec) Macédo, fils d'Osiris; Pan ou Mendès; Maro, Triptolème, Hercule, Mercure Trismegiste, Antée, Busiris, Promethée, & Sérapis, (confondu par quelques-uns avec Osiris.)

Quoiqu'Isis & Osiris ne fussent comme on le voit ni les premiers ni les plus anciens Dieux de l'Egypte, ils étoient cependant, selon Hérodote, les plus respectés dans tout ce Pays; au lieu que les autres n'étoient honorés que dans des Cantons particuliers. Aussi est-ce par l'Histoire de ces deux Divinitez que débute M. l'Abbé Banier.

C'étoit sous leurs symboles que toute la Théologie des Egyptiens étoit cachée. Osiris, parmi eux étoit le Soleil, le premier objet de leur Idolatrie, & Isis étoit la Lune. Ces noms mêmes se rapportent à ces deux Planétes, puisque dans la Langue du Pays, Osiris vouloit dire *celui qui voit clair*, & Isis signifioit l'*ancienne*; expression, qui chez eux désignoit la Lune. Sans compter que les bœufs *Apis* & *Mnévis* consacrés à Osiris, après son apothéose, étoient les symboles du Soleil. Les Auteurs Grecs & les Latins étendoient encore d'avantage cette Mythologie Egyptienne d'Isis, & d'Osiris, puisque, selon eux, ces deux Divinitez renfermoient toute la nature & tous les Dieux de cet ancien Peuple.

Pour montrer ensuite, ce qu'il peut y avoir d'Historique dans cette ancienne Mythologie, ce qui est le but principal de notre Auteur, il rapporte en premier lieu ce que les Grecs nous en apprennent. Comme ils vouloient ramener toute l'Antiquité à leur Histoire, ils n'ont pas manqué de publier que la Fable d'Isis étoit originaire de la Gréce; & dans cette vûë, ils ont confondu cette Déesse avec Io fille d'Inachus Roi d'Argos. On sçait de quelle maniere Ovide raconte cette Fable; & quoiqu'on sente bien que c'est une véritable Histoire défigurée par les fictions qu'on y a mêlées, il est très-difficile d'en bien découvrir la vérité : & il y a sur la fameuse Io trois opinions que l'Auteur expose, & qu'il faut voir chez lui; après quoi il rapporte la véritable Histoire d'Isis & d'Osiris, telle que la racontent Diodore de Sicile & Plutarque.

Osiris fut un des premiers Rois d'Egypte, qui épousa Isis sa sœur. Il la laissa Régente du Royaume, lorsqu'à la tête d'une nombreuse armée il parcourut & conquit l'Ethiopie, l'Arabie, les Indes, la Thrace & les Contrées voisines. De retour en Egypte, il trouva que son frere Typhon, par des brigues contre le Gouvernement, s'étoit rendu redoutable, ayant même suborné la Reine Isis; & il devint la victime de cette perfidie. Après sa mort, son fils Orus poursuivit l'usurpateur Typhon, & le vainquit en deux batailles rangées.

Notre Auteur s'étend fort ici sur l'Histoire fabuleuse de Typhon, & la reduit, autant qu'il lui est possible aux faits véritables. Il est fort du sentiment de M. l'Abbé *Sevin*, au sujet d'Osiris, que ce sçavant Académicien prend pour *Ménès* ou *Mesraïm*, premier Roi d'Egypte. Mais il ne croit point avec cet Abbé que Typhon soit le même que *Chus*, & il le confondroit plus volontiers avec ce frere d'Osiris, appellé *Sebon* par Plutarque, sur l'autorité de Manéthon. Comme Typhon avoit persécuté Osiris, dont le regne étoit un modéle de justice & de clémence, au lieu que celui de Typhon n'avoit été qu'un tissu de crimes & de cruautez, les Egyptiens n'oublierent rien pour rendre odieuse la mémoire de ce dernier, dont ils ne parloient que comme d'un monstre. Cette tradition (dit notre Auteur) n'a pas été ignorée des Grecs; & il prétend que toutes les Fables qu'ils ont publiées de leur Typhon ou de Python doivent s'y rapporter: sur quoi il entre dans un détail, qu'il faut lire chez lui.

De-là il passe au culte rendu à Isis & Osiris, & dont une des principales cérémonies étoit l'apparition du Bœuf Apis, qui devoit succeder à celui que les Prêtres avoient noyé dans la Fontaine Sacrée, ou qui étoit mort naturellement. On disoit que ce Bœuf, regardé comme un Dieu dans toute l'Egypte, representoit l'ame d'Osiris, laquelle s'y étoit retirée, par préférence à tous les autres animaux, parce que le Bœuf étoit le symbole de l'Agriculture, que ce Prince avoit eu grand soin de perfectionner. Toutes les circonstances de ce culte extravagant se trouvent ici détaillées fort au long; & notre Auteur termine ce qu'il nous en apprend par plusieurs Inscriptions antiques en l'honneur d'Isis & d'Osiris, alléguées par Diodore, Plutarque, *&c.*

Il vient ensuite aux autres Dieux Egyptiens moins considerables, & il nous parle d'abord de *Sérapis* ou *Sarapis*. Quelques-uns croyent que c'étoit un Dieu étranger, dont le culte ne fut connu en Egypte, que du tems des Ptolomées. Feu M. *Cuper* & d'autres soûtiennent qu'il y étoit connu & honoré dès les tems les plus reculés, & qu'il étoit le même qu'Osiris. M. Banier expose ici les raisons des uns & des autres, après quoi il conclud, qu'il est très-probable, que Séra-

pis étoit un Dieu Egyptien, connu & révéré par ce Peuple long-tems avant les Ptolomées; ajoûtant qu'il étoit le même que Pluton; ce qui paroît confirmé par les témoignages de Tacite, de Plutarque, & par une statuë de ce Dieu au pied de laquelle on voit le Cerbère à 3 têtes.

Orus, selon Hérodote & Diodore, fils d'Osiris & d'Isis, & le dernier des Dieux qui regnerent en Egypte, monta sur le Trône après avoir tué Typhon. Il étoit habile dans l'art de la Divination & dans celui de la Medecine; & avec ces talens, il se rendit célébre & combla l'Univers de ses bien-faits. Les Grecs prétendoient que leur Apollon étoit le même que l'Orus des Egyptiens, étant comme celui-ci, grand Medecin, grand Devin, & passant de plus pour le Soleil, comme Orus l'étoit en Egypte: d'où est venuë la dénomination d'*Orus Apollo.*

Ce que notre Auteur nous débite ici sur Harpocrate Dieu du silence, & le même qu'Orus fils d'Isis, est emprunté de la sçavante Dissertation de *Cuper* sur le même sujet. *Macedo* & *Anubis*, Selon Diodore, étoient deux des Généraux d'Osiris, dont le premier portoit pour habillement de guerre une peau de loup, & le second celle d'un Chien, ce qui rendoit ces animaux si vénérables aux Egyptiens. Voilà tout ce qu'on sçait de Macédo: mais la Mythologie nous apprend plusieurs particularitez au sujet d'Anubis, que M. l'Abbé B. a recueillies ici avec soin; & ausquelles nous renvoyons. *Canope* avoit été le Pilote ou l'Amiral de la Flotte d'Osiris, dans son expedition des Indes; & comme après sa mort il fut déifié, on publia que son ame étoit passée dans l'Etoile qui porte le même nom. Il étoit en Egypte le Dieu des eaux, du moins de celles du Nil, comme en font foi ses figures, où il est toûjours represénté sous la forme d'un de ces vases, où les Egyptiens conservoient & laissoient purifier l'eau de ce Fleuve.

Pan étoit regardé en Egypte comme l'un des 8 grands Dieux de la premiere classe. On y voyoit ses statuës dans tous les Temples, & l'on avoit bâti en son honneur la Ville de Chemmis dans la Thébaïde. Il avoit accompagné Osiris dans son expedition des Indes, avec Anubis & Macedo. Si jamais les Grecs ont corrompu l'Histoire ancienne, c'est sur tout dans la Fable de Pan, qu'ils ont fait fils de Mercure & de Pénélope; quoiqu'il paroisse que son culte fut porté en Gréce par les Colonies Egyptiennes, & qu'il devint principalement célébre dans l'Arcadie.

Le culte rendu par les Egyptiens au bouc, symbole du Dieu Pan, conduit naturellement notre Auteur à un article important de leur Religion, c'est-à-dire au culte qu'ils rendoient aux animaux: sur quoi il examine 1°. quels étoient ceux que ce Peuple révéroit particulierement: 2°. quelle étoit la nature du culte qu'il leur rendoit. Les

Egyptiens regardoient comme sacrés tous les animaux qui naissoient dans leur Pays tels que le Bœuf, le Loup, le Lion, le Chien, le Chat, le Bouc, le Singe, l'Ichneumon, l'Epervier, l'Ibis, le Crocodile, *&c.* Une preuve bien certaine de la vénération des Egyptiens pour ces animaux, c'est que non seulement les Villes, mais encore certaines contrées portoient le nom de ceux qu'on y honnoroit. Il étoit défendu de les tuer sous peine de la vie, on les nourrissoit à grands frais dans des parcs publics; on les baignoit, on les parfumoit, leurs loges étoient propres & ornées; lorsqu'ils mouroient, on en prenoit le deüil, on les embaumoit, & on les enterroit dans les Catacombes. Leurs gardiens étoient bien reçus par-tout: quelquefois même, on se mettoit à genoux lorsqu'on les voyoit passer.

Si les Egyptiens ont eu des censeurs, qui les ont tournés en ridicules sur cet article; ils ont aussi trouvé des Apologistes qui les ont défendus. Voici à quoi se reduisent leurs moyens de défense. Le culte des animaux chez les Egyptiens étoit fondé 1°. sur l'utilité qu'ils en tiroient; & s'ils ont adoré l'Oiseau Ibis, par exemple, c'est parce qu'il détruisoit les Serpens. 2°. Sur le rapport de ces animaux aux differentes Divinitez, dont ils étoient les symboles: c'est ainsi que le Bœuf representoit Osiris ou le Soleil; le Belier, Jupiter; le Chien, Mercure; le Chat ou la Chatte, Diane; la Vache, Isis ou Junon, *&c.* 3°. Sur ce que ces animaux étoient relatifs aux Signes ou Constellations qui partageoient le Zodiaque; en sorte qu'en adorant les animaux, c'étoit les Astres qu'on adoroit: 4°. Sur ce que les Dieux poursuivis autrefois par Typhon, s'étoient cachés sous les figures de divers animaux: 5°. Sur la doctrine de la Métempsycose ou de cette circulation éternelle des ames dans differens corps; doctrine originaire d'Egypte (dit notre Auteur) & qui occasionna le respect & le culte rendu aux animaux, qu'on regardoit comme les domiciles, non seulement des plus grands Hommes, mais des Dieux mêmes.

De-là il passe aux pompes & aux Cérémonies Réligieuses des Egyptiens. » Il n'y eut jamais rien de » plus brillant (dit-il) que leurs » Fêtes & leurs Processions. Un » concours infini de monde, la li» cence, la joye, tout se rencon» troit dans la célébration de leurs » Fêtes; & si les Prêtres s'y prepa» roient par le jeûne, par la conti» nence, & par d'autres cérémo» nies gênantes, le Peuple les at» tendoit comme les jours de leur » vie les plus propres au plaisir & » à la débauche. « Parmi ces Fêtes, on en comptoit six principales. 1°. Celle de Bubaste, en l'honneur de Diane: 2°. Celle de Busiris, pour la Déesse Isis: 3°. Celle de Saïs, pour Minerve: 4°. celle d'Héliopolis, consacrée au Soleil: 5°. celle de Butés, en l'honneur de Latone: & 6°. celle de Paprémis, pour le Dieu Mars. Nous

renvoyons aux descriptions qu'en donne M. l'Abbé Banier; ainsi qu'à son explication de la Table Isiaque, monument célébre, qui paroît renfermer les mysteres d'Isis, & dont l'exposition abrégée peut servir de supplément à ce qu'il a dit des Dieux d'Egypte, & faire connoître plus particulierement leurs symboles.

Il vient ensuite aux Dieux des Arabes, & il resulte de ses recherches sur ce point, que ces Peuples n'avoient d'abord que deux Dieux naturels, *Urotalt* ou *Dionysius* & *Alilat*, c'est-à-dire le Soleil & la Luné, comme le prouve très-bien Gérard *Vossius*: mais que dans suite, ils joignirent à ces deux Divinitez, les Dieux animés, c'est-à-dire leurs Rois & leurs Hommes Illustres, & qu'enfin ils reçurent les Dieux de leurs voisins. Quant aux Ethiopiens, ils avoient, comme les autres Peuples, des Dieux naturels & des Dieux animés. Ils prenoient les derniers parmi leurs Grands Hommes, & ils avoient emprunté des Egyptiens leurs voisins les premiers, puisqu'ils adoroient, comme eux, la Lune, sous le nom d'Isis, toute la nature, sous celui de Pan, & le Soleil, sur-tout, qui étoit leur grande Divinité, qu'ils nommoient non pas Osiris, comme les Egyptiens, mais *Assabinus*.

Viennent après cela les Dieux des Carthaginois & de quelques autres Peuples d'Afrique. Ceux de Carthage étoient les mêmes qu'on adoroit à Tyr & à Sidon, Villes de Phénicie, dont les Carthaginois étoient une Colonie. Toute l'Antiquité convient qu'ils adoroient Saturne, qui étoit le même que *Moloch*, & qu'ils lui immoloient des enfans. Pour Neptune, ils en avoient reçu le culte des Libyens, aussi-bien que les Grecs & les Romains; car ce Dieu (selon Hérodote) étoit originaire d'Afrique. Junon & Vénus étoient deux de leurs plus grandes Divinitez. Ils invoquoient Mars, Mercure sous le nom de *Sumès*, ainsi que Cérès & Proserpine; sans oublier l'Hercule de Tyr si célébre dans l'ancienne Histoire, & auquel ils joignoient encore Dis ou Pluton.

Ammon, qui est le même que *Cham*, ou Misraïm son fils, & dont l'Oracle étoit des plus fameux chez les Lybiens, fournit quelques observations à notre sçavant Auteur, qui parcourt encore quelques autres Divinitez Africaines, & termine par-là son sixiéme Livre.

Il est question, dans le Livre suivant, des Dieux des Chaldéens, des Syriens & des Phéniciens, connus en partie par les Livres de l'Ecriture Sainte, où la plûpart sont nommés à l'occasion du culte sacrilége que leur rendoient souvent les Israëlites. L'Auteur nous entretient d'abord de ceux des Chaldéens & des Babyloniens. Les Astres, le feu & les *Théraphim*, dont on parlera ci-après, furent leurs premieres Divinitez, ausquelles furent associés ensuite des Dieux animés, c'est-à-dire quelques-uns de leurs Rois & de leurs Grands-

Hommes

Hommes, tels que *Bélus*, *Mérodach*, *Nébo* ou *Nabo*; & ces noms se trouvent souvent combinés avec ceux de leurs Princes.

Les Peuples de Syrie honoroient d'un culte particulier *Astarté* ou *Astaroth* & *Thammus*. Tous les Sçavans conviennent qu'Astarté étoit la même que Vénus & que Thammus étoit son époux Adonis. Notre Auteur nous raconte l'Histoire fabuleuse de celui-ci d'après Ovide, puis d'après M. le *Clerc*, dans sa *Bibliothéque Universelle*: d'où il paroît que ce dernier étoit persuadé qu'Adonis & Astarté étoient les mêmes qu'Osiris & Isis; comme l'ont pensé Lucien & Plutarque, parmi les anciens; *Selden*, *Marsham* & quelques-autres, parmi les modernes. Les principales raisons sur quoi cette opinion est fondée sont 1°. que pendant qu'on célébroit en Egypte la Fête d'Osiris, on en célébroit une semblable dans la Phénicie pour Adonis: 2°. qu'on pleuroit l'un & l'autre comme morts, & qu'on se réjoüissoit ensuite, comme s'ils étoient ressuscités: 3°. que pendant la célébration de leur fête, les Egyptiens mettoient sur le Nil dans un panier d'osier, une lettre, que les flots de la mer portoient en Phénicie, près de Biblos, où, dès qu'elle étoit arrivée, on cessoit de pleurer Adonis, & on commençoit à se réjoüir de son retour: 4°. qu'Adonis & Astarté étoient chez les Phéniciens les symboles du Soleil & de la Lune, comme Osiris & Isis l'étoient en Egypte: 5°. qu'Astarté étoit representée sur les monumens avec une tête de vache, ou du moins avec la dépoüille de cet animal, comme Isis l'étoit parmi les Egyptiens: 6°. que dans les Fêtes d'Adonis & d'Astarté, on portoit des representations infâmes, ainsi que dans les Fêtes d'Isis & d'Osiris.

Cependant, malgré tous ces traits de ressemblance, M. l'A. B. prétend qu'il faut distinguer ces 4 personnages, dont deux ont regné en Egypte & les deux autres en Phénicie, quoiqu'après leur mort, ils soient devenus les uns & les autres, les symboles du Soleil & de la Lune, à cause des bienfaits, dont ils avoient comblé leurs peuples. Il ne nie pas, qu'entre deux Nations aussi voisines que l'étoient les Egyptiens & les Phéniciens, il n'y ait pû avoir un grand commerce de Religion. Mais ce commerce ne prouve pas l'identité de leurs Rois & de leurs Dieux, & si quelques circonstances de leur Histoire paroissent se ressembler, il y en a un plus grand nombre encore qui n'ont ensemble rien de commun. C'est ce que l'Auteur s'applique à prouver, en comparant l'Histoire de l'une avec celle de l'autre, & le culte rendu à Isis & Osiris avec celui d'Adonis & d'Astarté; sujet qu'il a déja traité dans une Dissertation particuliere imprimée avec les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, *Tom. III.* & dont il nous donne ici l'extrait, que l'on peut voir.

Il termine cet article en remar-

quant 1°. que la Déesse celeste, appellée par Sanchoniathon & Porphyre *Bauis*, la *Maîtresse* ou la *Reine*; que la Vénus d'Ascalon, l'*Alilat* des Arabes, l'Isis des Egyptiens representoient toutes la Lune, chez les divers Peuples qui adoroient cette Planéte: 2°. qu'il se pouvoit faire encore qu'Astarté ou Vénus la céleste representât la Planéte de ce nom, mais qu'elle étoit le plus souvent prise pour la Lune: 3°. Que le nom d'Adonis (qui est à peu-près le même qu'*Adonaï* le *Seigneur* en Hébreu) convient fort au Soleil, qui est comme le Maître ou le Seigneur du Ciel: 4°. que dans ce qui regarde Adonis & Astarté, ainsi qu'Isis & Osiris, il faut toûjours distinguer deux sortes de Divinitez, d'animées & de naturelles: que dans le premier cas ce sont des Rois d'Egypte & de Phénicie qui ont été Déifiés pour leurs belles actions; que dans le second c'est le Soleil, la Lune & les autres Astres, dont le culte anterieur à celui des grands Personnages a été confondu avec celui qu'on a rendu à ceux-ci, soit que l'on crût que après leur mort leurs ames eussent choisi ces Astres pour demeure; soit pour quelqu'autre raison que nous ignorons. Cette distinction (ajoûte l'Auteur) fait le fonds de la Mythologie, & sans cela, il est impossible d'y rien entendre.

M. l'A. B. nous fait part après cela de ses recherches sur les deux Déesses Phéniciennes *Derceto* ou *Atergatis* & *Sémiramis*. Il croit, avec Lucien, que la premiere (*Atergatis*) doit être distinguée d'*Astarté* malgré la ressemblance des noms; ce qui est confirmé par Diodore de Sicile, qui assure que cette Déesse étoit representée moitié femme & moitié poisson, d'où venoit que les Syriens qui la reveroient, s'abstenoient de cette sorte de nourriture, & regardoient les poissons comme des Dieux. Notre Auteur trouve l'origine de cette superstition dans la fable de la métamorphose des Dieux en divers animaux, pour se sauver de la persécution des Géans; Vénus, qui selon lui est Atergatis, s'étant alors transformée en poisson; *pisce Venus latuit* (dit Ovide) Quant à Sémiramis, fille de Derceto ou Atergatis, il ne fait ici qu'effleurer son Histoire: après quoi il expose les raisons de ceux qui confondent cette Déesse avec Astarté, & semble revenir à leur sentiment sur ce point.

De-là il passe à *Dagon*, Divinité célébre chez les Philistins, & dont l'Ecriture souvent fait mention. Quelques Rabbins l'ont confondu avec Derceto, le faisant moitié homme & moitié poisson. Mais Sanchoniathon le donne pour l'Inventeur de la charruë ou de la culture du bled, assurant que son nom dérive du mot Phénicien *Dagan* qui signifie du *froment*. On nous parle ici du Temple que ce Dieu avoit dans Gaza, sous la ruine duquel procurée par Samson, périrent plus de 3000 Philistins; & de celui d'Azoth, où ceux-ci

déposerent l'Arche d'alliance qu'ils avoient enlevée aux Israëlites.

Notre Auteur ensuite passe en revûë quelques autres Dieux Syriens ou Phéniciens qu'on ne connoît que par les Livres Sacrés. De ce nombre sont 1°. les *Teraphims*, ou les Idoles que Rachel avoit dérobées à son pere Laban, & sur lesquelles M. B. nous débite beaucoup d'érudition d'après *Selden*, nous apprenant que ces Idoles étoient de figure humaine ; grandes ou petites ; qu'il y en avoit de bois & de métal, qu'on les consultoit pour découvrir l'avenir, en un mot que c'étoient des Dieux particuliers & comme des Dieux *Pénates* : 2°. vient après cela *Moloch* Dieu des Ammonites, que quelques-uns prennent pour le Soleil, d'autres pour Saturne, à cause des victimes humaines qu'on lui offroit; puis, 3°. *Baal* ou *Bel* confondu par l'Ecriture avec Moloch, & *Baal-Péher* ou *Baal-Phegor*, le même que Priape : 4°. *Chamos*, le même que *Béel-Phégor* : 5°. *Béelzébut* ou le Prince des mouches : 6°. *Baal-Bérith*, ou *le Dieu de l'alliance* : 7°. *Kiun* ou *Rempham*, & quelques-autres Divinitez moins connuës & mentionnées dans l'Ecriture Sainte. Les Palmyreniens, Peuple de Syrie, adoroient le Soleil ou Bélus sous le nom d'*Aglibolus*, & la Lune sous celui de *Malach-bélus*, comme semble l'attester un bas-relief publié en 1665. par Spon, avec l'Inscription qui l'accompagne & qui est en Palmyrenien & en Grec.

M. l'A. B. range ici parmi les Dieux Syriens les Cabires, comme étant d'origine Phénicienne ; quoique les opinions soient partagées sur ce point. Elles ne le sont pas moins sur ce qu'étoient proprement ces Dieux, sur leur nombre, sur leurs noms, sur leur culte, sur leurs mysteres si célébres dans l'Antiquité, & ce sont autant de questions que l'Auteur examine fort au long. Il discute encore avec soin si ces Dieux doivent être confondus avec les Curétes & les Dactyles de Créte, & avec les Corybantes de Phrygie : & c'est de quoi il ne tombe pas d'accord. On peut voir ses raisons, qui paroissent très-plausibles. Il ne croit pas non plus, que les Cabires soient les mêmes que les Dioscures & les *Anaces* ou *Anactes*, quoiqu'en disent quelques Antiquaires; & il nous détaille tout ce que les anciens Auteurs lui ont appris touchant ces Divinitez, dont la théorie paroît fort embroüillée.

Les Phéniciens avoient encore leurs Dieux *Pataiques*; & c'étoient de petites statuës qu'ils plaçoient, non sur la proüe de leurs vaisseaux, comme le dit Hérodote, mais sur la poupe. Les Dieux *Palices*, fort honorés en Sicile, & originaires de Phénicie, comme les précédens, ainsi que l'atteste leur nom, qui vient, selon *Bochart*, de l'Hébreu *Palichin*, *vénérable*; occupent notre Auteur dans son dernier Chapitre concernant les Divinitez Phéniciennes.

Il leur fait succeder celles des

Perses, que toute l'Antiquité (dit-il) a toûjours regardés comme un peuple qui adoroit, non seulement le feu & le Soleil, mais encore d'autres Divinitez. Pour donner une notion abrégée de leur ancienne Religion, M. B. rapporte ici tout ce que nous en ont transmis Hérodote & Strabon, les deux Auteurs, qui semblent avoir le mieux connu cet ancien peuple. Selon eux les Perses adoroient Jupiter ou le Ciel, le Soleil qu'ils appelloient *Mithras*, la Lune, Vénus Uranienne ou la Céleste, le Feu, la terre, les vents & les fleuves ou l'eau. Les Philosophes Grecs (dit notre Auteur) ont beaucoup raisonné sur cette ancienne Religion des Perses, & quoiqu'il ne pretende pas garantir leurs allégories sur ce sujet, il ne laisse pas de les produire ici, & nous y renvoyons.

Mais rien ne peut mieux déveloper toute cette Mythologie Persanne, que l'Histoire du Dieu *Mithras*, qui remplit 23 pages de ce Volume, & sur laquelle nous passerons fort légérement. Ce que nous en donne ici M. l'A. B. est tiré en grande partie de ce qu'a publié sur cette matiere M. Philippe *della Torre*, depuis Evêque d'Hadria, dans ses Dissertations sur les Monumens déterrés dans l'ancienne Ville d'*Antium*, aujourd'hui *Nettuno*; imprimées à Rome *in*-4°. en 1700. La simple description des figures, qui sur les anciens bas-reliefs representent Mithras, annonce évidemment qu'il s'agit du Soleil, de sa puissance & de ses influences; comme le fait voir l'explication détaillée que nous en offre ici notre Auteur, & que l'on peut voir. Il regarde les Monumens qui nous restent de ce Dieu, où il est representé sous la figure d'un jeune homme qui immole un Taureau; non comme les representations du sacrifice réel de cet animal, mais comme une espece de planisphére céleste, par lequel on vouloit marquer la force du Soleil, en le peignant dans l'attitude d'un jeune homme, qui enfonce un poignard dans le col d'un des plus forts & des plus fiers animaux; & voilà, sans doute (continue l'Auteur) la raison pourquoi on a gravé sur les bas-reliefs les Signes & les Constellations.

Quant à ce que signifie ce Taureau égorgé par un jeune homme fort & robuste, voici ce qu'en pense M. B. Le Soleil, après avoir parcouru presque sans force & sans chaleur les Signes méridionaux pendant l'hiver; reprend une nouvelle vigueur lorsqu'il approche de notre Tropique, au commencement du Printems; parcourt le Belier, & entrant dans le Signe du Taureau, il marque sa force en l'égorgeant, & annonce par-là, que vainqueur de ce Signe, il va porter désormais par-tout la chaleur & la fécondité, & faire esperer une abondante moisson; désignée encore plus clairement sur un de ces marbres, par la queuë du Taureau, ayant à son extrémité des épics de bled. Notre Auteur ne dissimule pas cependant qu'il y a

des Mythologues qui pretendent que le Taureau des bas-reliefs désigne la Lune, & que Mithras ou le Soleil, en tenant l'animal par les cornes, semble forcer cette Planéte à le suivre.

M. B. observe que de tous les marbres qui representent Mithras, il n'y en a qu'un (c'est celui de la vigne Boghése) sur lequel soit gravée l'Inscription *Deo Soli invicto Mithræ*, qui n'a rien de difficile: mais qu'au-dessus, il y a sur le col du Taureau, près de l'endroit où Mithras lui enfonce le poignard, ces deux mots *Nama Sebesio*, qui ont donné la torture à tous les Antiquaires. Il parcourt ici les differentes explications qu'ils en ont imaginées, sans oublier celle du Marquis *Maffei* lûë dans l'Académie des Belles-Lettres, & après laquelle notre Auteur propose la sienne, qu'il faut lire en entier & dont l'exposition, ainsi que celle de toutes les autres, nous méneroit trop loin.

Il finit ce long article par ce qui concernoit les mysteres de ce Dieu, & les cérémonies ausquelles on assujettissoit ceux qui vouloient y être initiés. C'étoient des épreuves si difficiles, que souvent on y succomboit. Elles étoient au nombre de 80. D'abord on faisoit baigner les aspirans, puis on les obligeoit à se jetter dans le feu; ensuite on les réléguoit dans un lieu desert, où ils observoient un jeûne des plus rigoureux & qui duroit 50 jours. Après cela on les fustigeoit pendant deux jours entiers, & on les mettoit dans la neige pendant 20 autres. Quand ils avoient essuyé toutes ces épreuves, ils étoient admis aux mysteres de Mithras, pleins d'abominations & d'impietez, puisqu'on y immoloit des victimes humaines, & qu'on y contrefaisoit les saintes pratiques du Christianisme, principalement le Baptême & l'Eucharistie.

M. l'A. B. nous parle encore de quelques autres Dieux des Perses, des Parthes, des Capadociens, des Arméniens; tels que la Déesse *Sakea* ou *Anaïtis*, les Dieux *Amanus*, *Anandratus*; la Déesse Bellone, Diane *Pérasie*, &c. Il s'agit, dans le dernier Chapitre de ce Volume, des Dieux des Scythes, qui adoroient, selon notre Auteur, le feu, le Soleil, la Terre, l'air & l'eau; de ceux des Hyperboréens, & sur l'article de ces peuples, l'Auteur nous renvoye à deux Dissertations imprimées dans le VII[e] Tome des *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*; l'une de lui, l'autre de M. l'Abbé *Gédoyn*; de ceux des Issedons, des Sarmates, des Daces, des Gétes, des Thraces, *&c.* & sur tout cela il faut avoir recours au Livre même, dont le Public attend la suite avec impatience.



RE'PONSE DE MONSIEUR D'ANVILLE, GEOGRAPHE ordinaire du Roi, au Mémoire envoyé à l'Académie Royale des Sciences; contre la mesure conjecturale des degrez de l'Equateur; en conséquence de l'étendue de la mer du Sud. 1738. *in*-12. pag. 47.

M. D'ANVILLE, en 1735, proposa, dans un Ecrit, (imprimé à Paris, chez *Chaubert*; *in*-12. & approuvé par M. *de Fontenelle*) une *Mesure de la Terre*, *dont il résultoit une diminution considerable dans sa circonference sur les paralléles*: & nous en rendîmes compte dans notre Journal de Janvier de cette année-là. L'année suivante (1736.) il publia un second Ecrit intitulé *Mesure conjecturale de la Terre sur l'Equateur, en conséquence de l'étendue de la mer du Sud*, muni de l'approbation du même Censeur Royal, & mis au jour chez le même Libraire. Nous en donnâmes un Extrait dans notre Journal de Fevrier, 1737. Depuis ce tems-là, notre Géographe a trouvé un contradicteur en la personne de M. *Simonin*, Professeur d'Hydrographie à Bayonne, lequel, dans un Mémoire adressé à l'Académie Royale des Sciences, combat la conjecture de M. d'Anville exposée dans le second Ecrit que nous venons de spécifier. C'est donc de la réponse à ce Mémoire, adressée aussi à la même Académie, qu'il est question presentement; & nous allons en donner un précis.

Notre Auteur, avant que d'entrer en matiere, croit devoir s'expliquer en général sur les mesures de mer, en déclarant qu'il ne les a mises en œuvre pour appuyer son opinion touchant la mesure de la Terre, qu'autant qu'elles lui ont paru assez généralement quadrer avec des mesures terrestres plus positives & moins équivoques. Ainsi, malgré la concordance des premieres entr'elles, sur-tout quant à la mer du Sud, ce qui lui sembleroit être de quelque autorité; il est fort éloigné d'y admettre toute la précision que M. *Simonin* y suppose, pour en conclure, comme fait celui-ci à l'égard de la figure de la Terre, une exacte & parfaite sphéricité, également contraire aux deux Hypothèses du Sphéroïde oblong & du Sphéroïde applati. Il est si peu disposé à embrasser cette opinion, que l'opposition délicate des Systêmes de Messieurs *Cassini* & *Newton* ne lui paroît pas même influer assez dans la navigation & dans la Géographie, pour obliger à changer les Mappemondes assujetties à la figure sphérique. Il faudroit pour cela (dit-il) que la nature fournît une disproportion bien plus notable entre les degrez de l'Equateur & ceux du Méridien.

La mesure de la mer du Sud & la conséquence qu'il en a tirée pour la valeur des degrez de l'Equateur, étoient établies sur ces deux moïens, 1°. la combinaison des

meilleurs routiers de cette mer, Flamands, Anglois, Espagnols, à l'appui desquels sont venus dans la suite quelques routiers François, entre autres une grande Carte dressée sur la navigation du vaisseau le S. Antoine, commandé par M. *Frondat*, & précisément celui, que l'Hydrographe a monté, 2°. la détermination des longitudes de Manille & Lima, dont l'intervalle comprend toute l'étendue de la mer en question : & ce point est l'unique ressource de M. *Simonin* pour attaquer la Mesure de notre Géographe.

Tout le monde convient que la mer pacifique est de toutes les mers du monde la plus favorable aux Navigateurs entre les deux Tropiques. Elle embrasse dans son étendue presque la moitié de la circonférence de la Terre sur l'Equateur même & sur les plus grands paralléles. La navigation est libre dans tout cet espace & dégagée de continens. Or c'est une circonstance bien digne d'attention que cette uniformité presque entiere dans l'étendue générale de cette mer, laquelle résulte des differentes mesures, prises chacune en particulier par des Marins experimentés, de toutes nations, partis de differens ports, en divers tems, & qui n'ont pu concerter ensemble, comme le montre évidemment le détail où notre Auteur entre sur cet article. Il a donc trouvé que toutes ces routes & toutes ces mesures évaluées en toises de la maniere la plus étendue & reduites en degrez de l'Equateur sur le pied ordinaire & dans la supposition de la Terre sphérique, ne lui ont donné au plus que 154 degrez & demi de longitude entre Lima & Manille.

M. *Simonin*, qui sans consulter d'autres mesures, ne s'en est rapporté qu'à lui-même dans celle de sa route sur la mer du Sud, ne s'écarte guéres de celle qu'a déduite M. d'Anville de la combinaison des Navigateurs précédens. Il compte en effet 157 degrez 50 minutes de la longitude ordinaire entre le Callao de Lima & le Cap Bojador de l'Isle de Luçon, qu'on présume tomber à peu-près dans le Méridien de Manille : où il faut observer que ce compte donné par l'Hydrographe, contient plus que moins ; comme le fait voir notre Auteur, par les mesures prises sur plusieurs Cartes qu'il allégue, & d'où il suit qu'on n'aura que 153 degrez & demi entre l'un & l'autre point, au lieu des 157 degrez 50 minutes, que M. *Simonin* prétend y mettre; & ces 153 degrez & demi sont à peu - près le résultat de la premiere mesure fournie par M. d'Anville.

» Je ne sçais, continue-t-il, si » l'on pourroit se permettre de regarder comme un pur effet du » hazard, une concordance aussi » parfaite, qui résulte tout naturellement de tant de routes & de » mesures particulieres, recueillies » de differens endroits. Au moins » ne doit-on pas trouver extraordinaire, pour ce qui me regarde

» en particulier, qu'ayant d'ailleurs rencontré dans le détail de » la Géographie, une infinité de » mesures, qui entraînoient dans la » même conséquence, que celle » qui se déduit de la mesure de la » mer du Sud, je sois assez prévenu en sa faveur.

Notre Auteur trouve encore de quoi confirmer sa mesure de la mer du Sud dans la route que font chaque année les Pilotes Espagnols, d'Acapulco sur la côte de Mexique à Manille, & dont il nous donne ici le calcul, qu'on peut voir. Il resulte donc, selon lui, de tant de circonstances qui se produisent de toutes parts, que l'estime qu'il a faite de l'étendue de la mer du Sud, seroit plûtôt trop allongée que trop racourcie.

Mais quelque probablement constatée dans sa Mesure que paroisse une très-grande partie de la circonference de la Terre sur l'Equateur & sur les plus grands paralléles; la détermination Astronomique des points qui renferment ce grand espace lui donne cependant 164 ou 165 degrez de la valeur attribuée communément aux degrez de longitude (en supposant la sphéricité de la Terre) au lieu d'environ 154. C'est donc ce qui a déterminé M. *Simonin*, quoique si bien d'accord avec notre Auteur sur l'étendue réelle & absolue de la mer du Sud, à contester sur les déterminations Astronomiques, malgré toute la certitude qui les accompagne.

Pé-kim (dit-il) *est dans les terres & bords de notre connoissance.* Mais (répond M. d'A.) est-ce la premiere fois qu'on a reconnu, que l'Hydrographie & les Cartes Marines, faute d'emprunter quelquefois le secours de la Géographie, ne sont pas aussi parfaites, qu'elles pourroient l'être? Notre Auteur est persuadé, que de toutes les déterminations de longitude pour quelque lieu éloigné, il n'y en a aucune, sur laquelle on doive faire plus de fonds, que sur celle de Pe-kim, observée par divers Astronomes avec les Instrumens convenables. L'observation du P. *Gaubil* Jesuite, mérite sur-tout une attention particuliere, puisqu'étant *immédiate* avec une observation par les Satellites de Jupiter faite ici à l'Observatoire, elle offre une détermination qui ne differe que d'environ deux cinquiémes de degré de la détermination antérieurement adoptée & conclue simplement sur le calcul des Tables de révolution des Satellites.

Si M. *Simonin* vouloit, en qualité de Géographe, entrer dans une exacte discussion de la distance de Paris à Pé-kim; il seroit sans doute fort étonné, que le détail géographique ne lui fournît pas de quoi remplir sur le pied ordinaire de la longitude, tout l'éloignement qu'exige la détermination du P. *Gaubil*, même en rapprochant ces deux points plus qu'aucune autre. Cependant, suivant la maniere dont cet Hydrographe voudroit déterminer la longitude de Manille, en vûë de reduire à son Systême

me la graduation de longitude dans l'étendue de la mer du Sud; il faudroit reculer Pékim vers l'Eſt de 4 ou 5 degrez au-delà du point, où l'ont fixé les obſervations Aſtronomiques. Faudra-t-il (ajoûte M. d'Anville) pour favoriſer une opinion de M. *Simonin* qui ne porte ſur rien, que l'Aſtronomie ſouffre également, comme la Géographie?

Notre Auteur produit encore contre ſon adverſaire les longitudes de Siam & de Batavia, dont la premiere fixée à 118 degrez & demi ou deux tiers du Méridien de l'Iſle de Fer, ne permet pas que la longitude de Batavia ſoit portée à 128 degrez 40 minutes du même Méridien, comme le prétend l'Hydrographe. En effet, ſuivant toutes les Cartes les plus exactes & les routiers les mieux inſtruits, Batavia ne dépaſſe guéres le Méridien de Siam que de 4 degrez ordinaires, d'où il ſuit, que la longitude de cette derniere Ville roule autour de 123 degrez, comme il eſt marqué dans une Carte d'Aſie publiée par M. *de Liſle* en 1723. De la fauſſe longitude attribuée à Batavia par M. *Simonin*, & rectifiée par notre Géographe, le premier conclut la longitude de Manille à 142 degrez 10 minutes; tandis que M. d'Anville n'évalue cette longitude qu'à 136 ou 137 degrez, au plus, relativement au premier Méridien.

De Manille, qui borne d'un côté l'étendue de la mer du Sud, il paſſe à la longitude de Lima, qui eſt à l'oppoſite. Il l'a déterminée ſur une obſervation de D. Juan *de Peralta* à 302 degrez ou environ du premier Méridien; & cela conformément aux meilleures Cartes Marines, qui ne mettent qu'un degré & un quart environ de difference entre Lima & la Conception. Ainſi (pourſuit notre Auteur) quand M. *Simonin* veut que Lima ſoit par 300 degrez de longitude, c'eſt uniquement parce que ſon calcul de l'étendue de la mer du Sud joint à la longitude qu'il attribue à Manille, l'y fait tomber.

» Du reſte (continue M. d'Anville) tout le contenu de cet » Ecrit ſe reduit à deux chefs. Par » le premier il eſt évident que la » navigation du Vaiſſeau *le S. Antoine* ne fait que confirmer exacte- » ment la meſure déja combinée » de la mer du Sud : & par le ſe- » cond, il eſt démontré, que M. » *Simonin* eſt mal fondé à attaquer » les déterminations aſtronomiques » les plus ſolides. Il eſt vrai qu'il » ſeroit difficile de n'y être pas » fort embarraſſé. D'un côté, en- » viron 154 degrez de la meſure » reçûë de la longitude; de l'autre » environ 165 degrez établis par » la difference aſtronomique.« C'eſt ce qui oblige l'Hydrographe, d'ailleurs bien convaincu d'une étenduë réelle, telle que l'a établie notre Auteur, à conteſter ſur des déterminations, qui donnent une difference de longitude peu convenable en apparence. Mais doit-il être permis d'ébranler les plus ſolides fondemens de la Géographie & de l'Aſtronomie, en rejettant les déterminations de celle-ci les

mieux obſervées, à cauſe d'une difference qui conſiſte, non en quelque portion de degré, mais en 4, 5 ou 6 degrez?

L'unique moyen de conciliation entre ces deux Sciences, ſelon notre ſçavant Géographe, ſe reduit à s'habituer inſenſiblement (comme il l'a fait) à reconnoître un notable rétréciſſement dans la figure de la Terre, & d'autant plus conſiderable, qu'on approche le plus de l'Equateur. C'eſt (dit-il) ce qui ne lui ſeroit pas difficile à prouver, par un enchaînement de diſtances, priſes également ſur terre & ſur mer, & qui embraſſeroit toute la circonférence de la Terre ſur les paralléles. Si, du conſentement unanime de tous les Navigateurs (pourſuit M. d'Anville) l'étendue de la mer du Sud ne contient au plus que 154 degrez & demi, valans chacun 57060 toiſes, comme le veut M. *Simonin*; & que d'un autre côté cependant les déterminations aſtronomiques lui donnent environ 165 degrez de longitude; il s'enſuivra que les degrez de l'Equateur n'auront chacun que 53400 toiſes & peu de choſe de plus. Or dans la meſure de la mer du Sud propoſée par notre Auteur, & portée à l'évaluation la plus forte, le degré a été de 54000 toiſes; d'où il réſulte que l'Ecrit de M. *Simonin*, bien loin de ſoûtenir la meſure des degrez de l'Equateur, n'a ſervi qu'à la diminuer.

Cet Hydrographe, pour ne point *défigurer* la Terre & lui conſerver une parfaite ſphéricité, oppoſe encore à notre Auteur trois difficultez tirées, 1°. d'une meſure de la mer Méditerranée depuis Gibraltar juſqu'à Alexandréte; 2°. de la diſtance depuis l'Iſle de S. Thomas près de la ligne juſqu'à la Martinique; 3°. & de celle de la Rochelle à Québec en Canada.

M. d'Anville, ſans vouloir entrer dans une diſcuſſion particuliere ſur chacun de ces points, qui ne ſont qu'acceſſoires au ſujet principal: ſe contente de répondre en général: 1°. Que les Pays qui reſſerrent la meſure de la mer Méditerranée, ont contribué plus qu'aucune autre partie de la Terre, à lui perſuader le raccourciſſement de celle-ci ſur les paralléles: 2°. Que pour conclurre quelque choſe de la diſtance de S. Thomas à la Martinique, il faudroit connoître la longitude de la premiere de ces Iſles, comme on peut connoître la longitude de la ſeconde; ſans compter, que l'Hydrographe pourroit bien outrer la meſure en cette partie, comme il l'a fait dans l'évaluation de la longitude entre le prémier Méridien & Batavia; ſe trouvant beaucoup de Navigateurs, dont l'eſtime ne monte pas ſi haut: 3°. Que l'Hydrographe, qui par-tout ailleurs rejette les déterminations aſtronomiques de longitude les mieux priſes & les plus convenables, adopte ici celle de la longitude de Québec, & la prend pour fondement; quoique M. *des Hayes*, à qui elle eſt dûë, avertiſſe dans ſa Carte de la Riviere de S. Laurent, que cette détermination

ne roule que sur une éclipse de Lune, observée sans instrument, qu'il ne la donne qu'en attendant mieux, & sans y assujettir sa Carte.

Ajoûtez à cela, que la position de Québec étant plus occidentale qu'orientale, eu égard à celle de Boston dans la nouvelle Angleterre, & la position de cette derniere Ville differant de celle de Paris d'environ 73 degrez, suivant les Observateurs Anglois; la détermination de la longitude de Québec à 72 degrez & environ un cinquiéme, ainsi que l'allégue M. *Simonin*, ne sçauroit être juste; & même en l'adoptant on tomberoit toûjours dans l'Hypothése de la Terre resserrée sur ses paralléles.

» M. d'Anville avoüe, en terminant sa réponse, que peut-être » ne conviendroit-il pas de conclure scrupuleusement sur la » combinaison des mesures itinéraires une diversité peu sensible » entre la circonférence de la Terre » sur l'Equateur, & celle du Méridien. Mais il faut prendre garde » (ajoûte-t-il) qu'il ne s'agit pas » moins ici que d'environ treize » cens mille toises, à déduire sur » l'Hypothése commune, & plus » encore sur celle qui résulteroit du » sphéroïde applati. D'ailleurs si les » Itinéraires quelconques, nonob» stant la concordance qu'on y peut » trouver, ne sont pas censés donner une mesure tout-à-fait exac» te & positive; d'où vient qu'é» tant naturellement plus propres » à étendre qu'à raccourcir les es» paces, d'où vient, dis-je, que » malgré le ménagement qu'on » peut apporter dans la déduction » qu'ils doivent presque toûjours » souffrir, ils se trouvent néan» moins fort au-dessous de la » proportion supposée gratuite» ment? Pourquoi, au contraire, » ne sont-ils pas fort au-dessus? » Convient-il, en ce qui regarde » aussi intimement la Géographie, » de passer légérement sur ce qu'el» le fournit elle-même? Car enfin » ceci ne doit point être regardé » comme un Systême. C'est la na» ture, qui se montre par l'endroit » précisément dont son état doit » dépendre: & s'il y a quelque » autre circonstance connuë, qui » doive concourir à nous donner » la figure de la Terre, il seroit, » ce semble, plus convenable de » chercher à concilier un fait avec » un autre, que de prétendre qu'ils » sont incompatibles.

C'est sur quoi l'Auteur, avec la déference la plus respectueuse, prend pour Juges MM. de l'Académie Royale des Sciences.



AURELIA, OU ORLEANS DELIVRE'; POEME LATIN, traduit en François. *Laus artis in nobis sit aliqua, si non perfectio, at conatus tamen atque adumbratio. Cic. Orat.* A Paris, chez *Merigot*, Quai des Augustins, à la descente du Pont S. Michel, à S. Loüis. La Veuve *de la Tour*, ruë de la Harpe, aux trois Rois. *Prault* fils, Quai de Conty à la Charité; *Chaubert*, Quai des Augustins, à la Rénommée. 1738. *in*-12. pag. 389.

CET Ouvrage, si l'on en croit l'Avertissement qui le précéde, est la traduction d'un Poëme Latin qui n'a point été imprimé, & qui ne le sera peut-être jamais. Un homme de Lettres fort âgé l'avoit composé dans sa jeunesse. Il le fit lire au Traducteur, qui crut y voir *de la bonne Poësie*, & qui exhorta l'Auteur à l'achever & à le rendre digne d'être mis au jour; car il y avoit beaucoup de négligences, beaucoup de demi-vers, beaucoup de lacunes remplies avec de la prose. Le vieillard fit au jeune homme une longue réponse, dont celui-ci rapporte les propres termes. En voici la substance. 1°. La publication d'un Poëme ne convenoit plus à l'âge de l'Auteur; & d'ailleurs il n'avoit jamais cultivé la Poësie que pour lui-même, pour calmer ses peines, & se rendre plus presentes & plus vives les idées de la vertu. C'est tout ce qu'il avoit voulu des Muses. On achete trop cherement leurs autres faveurs.

2°. C'est en François qu'il faudroit traiter un évenement de l'Histoire de France, si on le traitoit pour le public.

3°. Un Ouvrage oublié depuis trente ans, étoit un enfant qu'il reconnoissoit à peine, & auquel il ne prenoit plus d'interêt. Il ne vouloit pas répondre de ce Poëme, & il n'étoit plus en état de le corriger. Quels sons sa Lyre presque brisée, pourroit-elle lui rendre?

Cependant il consentit que son Ouvrage fût traduit en François, en souhaitant, moins pour lui-même que pour le Traducteur, que celui-ci en pût tirer quelque chose de raisonnable. Le Lecteur croira de cette Histoire tout ce qu'il lui plaira.

Ce Poëme est divisé en douze Chants que nous allons parcourir, moins pour en donner une analyse exacte, qui seroit peu interessante, que pour en mettre sous les yeux de nos Lecteurs les morceaux qui nous ont le plus frappés. La vraye singularité de cet Ouvrage est plus dans les détails & dans le stile, que dans le dessein, & dans le fond des choses.

Le sujet est donc Orléans assiegé par les Anglois, & délivré par la célébre Jeanne d'*Arc*, surnommée la *Pucelle* d'Orléans, que Dieu envoya miraculeusement au secours des François. Les deux Nations ont chacune un génie pour protecteur. *Albion*, le fils aîné de l'O-

céan, eſt le génie de l'Angleterre. *Galatés*, le fils de la terre, eſt le génie de la France. Ces Dieux rivaux ſçavoient que celui des deux peuples qui verroit *Aurelia* ſous ſa domination, l'emporteroit ſur ſon concurrent. De-là leurs efforts pour aſſurer cette Ville à la Nation qu'ils protegeoient.

» Que de ruiſſeaux de ſang furent verſés avant que cette célébre querelle fût terminée, & que » la vengeance du Tout-puiſſant » eût ceſſé de châtier la Seine & la » Tamiſe! Ainſi par les criminel» les fureurs de la Guerre les peu» ples puniſſent leurs crimes mu» tuels.

Orléans étoit aſſiegé depuis plus de ſix mois. Ses remparts étoient preſque détruits; & l'ennemi l'avoit environné de cent fortes Tours dont il le tenoit enchaîné. Le vieux *Berri*, le ſage fils de l'infortuné Roi captif d'*Edoüard* *, aſſemble les illuſtres Capitaines qui defendoient la Ville, & pour éprouver leur courage, il leur tient un diſcours pareil à celui d'*Agamemnon* aux Héros de la Gréce, dans le ſecond Livre de l'Iliade. Orléans ne peut ſe ſoûtenir plus long-tems. Il vaut mieux le livrer à des conditions honorables, & ſe reſerver pour de plus heureuſes entrepriſes. Ce diſcours feint eut tout le ſuccès que *Berri* en avoit eſperé. L'indignation ſe lit dans les Regards du jeune *Dunois*. » Eh bien, *dit-il*, en frappant la » terre de ſa pique terrible, ce ſe» ra donc à moi ſeul à défendre ces » murailles, à proteger ces citoyens » fidelles & éperdus..... Ne crai» gnez rien pour moi; je vous » quitte encore de vos allarmes.

Saintraille qui avoit bien entendu *Berri*, applaudit au diſcours de *Dunois*. » Ne craignez pas, *lui* » *dit-il*, que nous puiſſions ceder, » tant que nous vous aurons à no» tre tête.... Orléans verra ſous » vos pieds ſes murs s'affermir. Il » verra ſes breches ſe remplir de » votre courage. Diſſipez donc, ô » Prince, ce nuage qu'une ardeur » ſoudaine a mis devant vos yeux. » Comment avez-vous pû croire » que le Prince à qui nous obéiſ» ſons, & qui juſqu'ici a partagé » avec nous les dangers & les pei» nes, abandonnât ainſi ſon Ou» vrage. Non, non...... il veut » ſonder toute l'étenduë de notre » courage, pareil au chef vigilant » qui porte la main ſur les pieux » de ſa forte paliſſade, pour juger » de leur ſolidité.

» Il ſe tut. Ces paroles furent à » toute l'aſſemblée comme un beau » Soleil qui éclate au milieu des » foibles nuages qu'il diſſipe.

» Généreux la *Hire*, tu parlas » enſuite. L'aimable franchiſe étoit » ſur ſon front, & comme une ga» ze déliée que Minerve auroit tiſ» ſuë, elle te laiſſoit voir tout » entier, &c.

Ce qu'on vient de lire ſuffiroit

* Jean de France, troiſiéme fils du Roi Jean, qui fut priſonnier en Angleterre. Le Poëte fait vivre le Duc de *Berri* 14 à 15 ans de plus qu'il n'a vécu ſelon l'Hiſtoire.

seul pour donner une idée du stile de notre Poëte. Il est par-tout le même, toûjours orné, mais quelquefois chargé d'épithétes, d'images, de figures. Jamais peut-être la Poësie ne s'est montrée avec plus de parure & de pompe. Mais parmi tant d'ornemens il en est un qui domine encore. La figure favorite de l'Auteur, c'est la comparaison. Il l'employe également quand il parle & quand il fait parler ses personnages; & en général ils ne sont pas moins Poëtes que lui. Au reste si l'heureux choix de ces comparaisons en pouvoit justifier l'abondance, il y auroit sur cet article peu de choses à reprocher à l'Auteur.

D'autres guerriers parlent encore. La résolution est unanime de défendre la place, ou de s'ensévélir sous ses ruines. » Tel que sourit » le vieux hiver, lorsque dans ses » derniers jours le verd Printems » & Flore aux vives couleurs, les » Graces riantes, & les Zéphirs » aux aîles embaumées, ménent » autour de lui leurs danses gra- » cieuses, tel le vieux Prince, le » sage *Berri* fit voir sur son visage » & dans ses yeux la plus douce » joye. « Notre Auteur ne s'accorde pas ici avec les autres Poëtes. Dans leur Systême l'hiver est fâché de se voir obligé de ceder la place au Printems.

Le mur de la Ville étant presque détruit, quelques Officiers avoient proposé d'en élever un second. On travaille avec ardeur à cet ouvrage; on le poursuit nuit & jour. » La maison voisine est mise à bas, » & par le maître lui-même, qui » voit sans peine les débris de son » toit paternel servir à défendre sa » patrie.

Les Anglois favorisent ce travail en suspendant leurs assauts. Ils attendoient un renfort de troupes. Mais le Roi * avoit formé le dessein de le faire enlever par le Comte de *Clermont*. Un Envoyé en instruit les assiégés, & un Detachement de la Garnison trouve le moyen de sortir de la Ville séparé en deux Corps, & de joindre le Comte. Il se donne un combat sanglant qui est raconté fort au long. Le feu qui embrase les guerriers, anime le Poëte & passe jusqu'aux Lecteurs. On est transporté avec lui au milieu des horreurs de la guerre. On voit tout ce qu'il peint. On éprouve tout ce qu'il sent. Les Héros des deux partis sont caractérisés avec beaucoup de varieté. On aime à retrouver tant de noms illustres. Mais il faut lire tout cela dans le Livre-même. C'est le tissu de la narration, c'est l'ensemble de la description, qui en fait la principale beauté. Nous ne rapporterons de ce morceau que ce trait singulier par le contraste des deux comparaisons qui le terminent. Il s'agit du vertueux *Châteaubrun* qui périt dans ce combat. » Il est frap- » pé par les Dieux ennemis, *dit* » *notre Poëte*, il tombe. Ses yeux » se levent vers le Ciel qu'il a toû- » jours respecté; & la pieté, sem- » blable au brillant Hesperus, des-

* Chales VII.

» cendit sur sa tête, & écartoit au » tour de lui les noires ombres de » la mort, à laquelle il abandonne » sa dépoüille vaine, comme une » belle Princesse à qui un Roi est » destiné pour époux, quitte ses » vêtemens, lorsque l'heure en est » venuë, & les laisse tomber entre » les mains de ses filles; comme » une flamme laisse sa cendre, & » s'éleve pure vers le Ciel.

Enfin les François sont vaincus. La dissension s'étoit mise entre leurs Chefs, & *Dunois* avoit été blessé. Cependant ils se retirent en bon ordre dans la Ville, & l'ennemi n'ose les poursuivre. La victoire ne lui avoit déja coûté que trop chere.

Berri cherche à consoler & à ranimer les François. Voici quelques traits du Discours qu'il leur tient. » O Guerriers illustres..... remplirons - nous les esperances de » l'ennemi ? justifierons - nous ces » discours injurieux & tant de fois » répetés de *Salisberi* * ? Laissons » ralentir la subite ardeur du Fran- » çois, dit-il. Nous le verrons sor- » tir brillant en sa fougue soudai- » ne, comme pour le spectacle » d'un jour de fête. Mais bien-tôt » rebuté par les premiers désavan- » tages, & incapable de poursui- » vre nuit & jour dans une longue » patience les âpres & pénibles » travaux de Bellonne, il ne nous » opposera plus que des efforts lan- » guissans..... Lorsque le danger » devient plus grand, qu'est-ce au- » tre chose que la carriere qui s'ou- » vre, & devient plus glorieuse?.... » La fortune repare elle-même ses » injustices à l'égard de quiconque » sçait lui resister.

Au recit des combats succede celui des négociations. *Saintraille* & *Dorgin* avoient été députés vers le Duc de *Bourgogne*, pour le détacher des Anglois, avec lesquels il s'étoit allié. Rien ne put le calmer. Ce n'est pas qu'il aimât les Anglois, & qu'il haît les François, ou qu'il trouvât son interêt à se déclarer pour les uns contre les autres. Mais le souvenir de son pere, que le Roi, n'étant encore que Dauphin, avoit fait massacrer à Montereau *, ne lui permettoit que des desirs de vengeance. » Non, » *disoit-il aux Députez*, vos cam- » pagnes desertes & désolées. . . . » vos Villes reduites en cendre ne » me suffisent pas, tandis que vous » obéïssez à mon perfide ennemi. » Faites venir des bords du Bœtis, » ou des rivages Atlantiques un » Maure Barbare, pour s'asseoir » sur votre Trône, ou que le nord » lointain vous envoye un Tartare » sauvage qui vous gouverne. Je » pourrai alors vous laisser en paix; » je pourrai alors respecter votre » Roi, plûtôt que le cruel meur- » trier de mon pere.

Le Comte de *Salisberi* est tué au quatriéme Chant de ce Poë-

* Thomas de Montaigu, Comte de Salisberi, ou Salisburi, Général de l'armée Angloise.

* Nos Historiens ne conviennent pas que Charles VII. eût ordonné la mort du Duc de Bourgogne. Il n'avoit alors que 17 ans.

me. Voici comme notre Auteur a transformé en prodige, à la maniere des Poëtes, un évenement tout naturel. *Salisberi* qui se preparoit à donner un nouvel assaut à la Ville, monte dans la plus haute des Tours dont il l'avoit environnée. De-là il voit l'épouvante regner de toutes parts; & il ne doute point que dans le jour même Orléans ne devienne sa conquête. » Ainsi l'Epervier se joüe suspendu » au haut des airs, & prêt à tomber » sur sa proye, sans appercevoir le » Chasseur caché entre les feuilla- » ges épais. « Les Dieux protecteurs de la France, & *Galatès* plus inquiet & plus attentif encore que tous les autres, remplissoient les Tours d'*Aurelia*. *Galatès* découvre alors *Salisberi* à la fenêtre de son boulevard. » Son front obscurci & » privé de la lumiere de vie le li- » vroit entre les mains du Dieu » ennemi. Car, *ajoûte le Poëte*, le » Tout-puissant, après avoir me- » suré le souffle de vie dont il ani- » me le sein des mortels, envi- » ronne leur tête d'une lumiere » salutaire, signe heureux de la vie, » que tous les Dieux respectent. » Si l'heureuse portion de cette lu- » miere vient une fois à s'épuiser » ou à s'obscurcir autour de nos » fronts ténébreux, nous sommes » dans ce vaste Univers sans défen- » se au milieu des Dieux ennemis... » Alors ils peuvent tout sur nous: » nous leur sommes abandonnés. *

Galatès vole vers les remparts d'où partoient mille traits mortels. Il pointe le mortier contre *Salisberi*. Le Canonier y met le feu; le nitre s'allume; *Salisberi* est tombé.

La nouvelle qui s'en répand glace d'effroi toute l'armée. Mais les dernieres paroles du Héros expirant, font bien-tôt succeder à cet effroi l'ardeur de la vengeance. » Allons, dit *Suffolc*, allons faire » pleurer cette mort à nos ennemis. » Que la passion de le venger nous » tienne lieu de lui-même.

En effet le Soldat Anglois brûle de combattre, & s'irrite de tout retardement. On donne l'assaut, qui ne réussit point aux assiégeans, à cause du second mur qu'ils trouverent au-delà de la bréche. La description que fait notre Poëte de cet assaut ne cede en rien à celle qu'il a faite d'un combat dans le second Chant. Mais il y a des cho-

* Le prétendu Traducteur rapporte de tems en tems quelques vers de son prétendu original Latin. Pour donner quelque idée de ces vers, nous citerons ceux dont on vient de lire la traduction.

Mensus ubi est (Deus) *vitam, teretes quæ sustinet artus,*
Nostra modò vivâ circumdat tempora luce,
Arcenti mortem infestam, divosque nocentes.
At simul obscurat se se, aut extinguitur ille
Vitalis radius, jam certa manemus inermes
Præda hosti sævo, capita & devota cruentis
Inferis.

Nous croyons que c'est ainsi qu'il faut lire ces vers. Ils sont défigurés dans le Livre par beaucoup de fautes d'impression.

ses,

ses, si non plus belles, du moins plus agréables, à offrir à nos Lecteurs.

Des Hérauts viennent annoncer une tréve que l'Empereur *Sigismond*, & les autres Princes qui étoient avec *Bedfort* * dans Paris, avoient ménagée, pour traiter des conditions de la paix, qu'ils vouloient établir entre la France & l'Angleterre. Pendant cet intervalle un Tournoi est ouvert sur les bords de la Loire. Tous les cœurs ne respirant que la guerre, il ne leur falloit que des Jeux qui en fussent l'image.

Si l'on en croit notre Poëte, jamais fêtes ne furent plus magnifiques, & mieux entenduës. Des murs d'Orléans les assiégés pouvoient voir ce qui se passoit dans la plaine; & ce brillant spectacle amusoit pour quelque tems leur douleur, & suspendoit leurs inquietudes. » Quelqu'un du peuple » parloit ainsi du haut des rem» parts. Quelle étrange diversité » mene les choses humaines! Les » Destinées enferment l'homme » dans leur cercle qui revient tous » les jours, destinées presque toû» jours sinistres, parmi lesquelles, » s'il en est quelqu'une d'heureuse, » elle est comme le sourire d'un » malade sur ses joües extenuées.

Mais la foule des Héros & des Princes assemblés pour cette fête, imprimoit encore plus de respect, que la pompe du spectacle ne causoit d'étonnement. » Ainsi un Mo» narque puissant, ayant fait amas» ser à grands frais les bustes des » Grands Hommes, en orne sa » gallerie exhaussée, & place sous » ses yeux la gloire de plusieurs » siécles. « Notre Poëte fait connoître en peu de mots tous ces Princes & ces Guerriers, & cela suffit pour ceux des Lecteurs qui les connoissoient déja. Mais ce n'est pas assez pour les autres; & en général pour lire ce Poëme avec plus de satisfaction, il faudroit être bien au fait de la partie de notre Histoire qui y est traitée. Au reste l'Auteur a mis quelques notes au bas des pages, dans les endroits qui en avoient le plus de besoin.

Au milieu des Jeux *Bedfort* n'est occupé que de ses projets, » pareil » à l'aigle qui semble se joüer dans » les airs, & cependant attache ses » yeux perçans sur sa proye. « Il ne s'entretient que de son entreprise avec les Princes alliés de l'Angleterre. Il les anime de plus en plus contre la France, & les appelle au partage de ses dépoüilles. *Albion* l'entend du haut des airs. Les fêtes l'avoient allarmé; sa crainte est dissipée. Mais il ne veut pas que la ruine de la France s'acheve sans lui. Il veut donner aussi son coup à cet arbre ébranlé. Le Monarque François s'avance avec une armée redoutable. *Albion* ira l'arrêter. L'Amour lui prêtera son secours.

Il se transporte donc dans les climats où le Dieu a établi son empire. Là, dans un calme profond, des charmes par-tout répandus s'attachent à ceux qui approchent de

* Fils de Henri IV. Roi d'Angleterre, & Régent de France sous Henri VI.

ces bords. L'air chargé des plus doux parfums, inſpire une ſecrete langueur. Ce n'eſt qu'ombrages ſecrets, rives charmantes, prairies éternelles; mais les fleurs y exhalent les poiſons les plus ſubtils. Un large canal partage ces belles campagnes; & ſon onde tranſparente ſe cache elle-même aux yeux, pour ne laiſſer voir qu'un ſable doré. Sur la rive enchantée l'amour a placé ſon Trône. Il eſt à demi couché ſur des roſes nouvelles. Les fleurs les plus vives compoſent ſa couronne. La tendre jeuneſſe brille ſur ſes joües riantes. Une gaze de pluſieurs couleurs, pareille à l'écharpe d'Iris, s'éleve ſur ſa tête, comme un dais. Un zéphir ſoûtient ce voile, & l'enfle de ſon haleine. » Le Démon perfide, voulant par-» là déguiſer ſon origine, appelle » la belle Iris ſa mere, & nomme » ſon pere l'aimable zéphire, tan-» dis que ce fut le vent brûlant du » midi, qui embraſſant dans les airs » une nuë noire & chargée de la » malediction céleſte & des ardeurs » criminelles de la terre, lui fit » concevoir le monſtre funeſte, qui » ſous des traits impoſteurs, ſe » montre le rival indigne du pur » enfant de l'Olimpe, du vérita-» ble Amour qui porte en ſes mains » les liens ſacrés.

Le fier Albion s'humilie en la preſence du Dieu dont il implore le ſecours. Il le conjure d'ennivrer de ſes plaiſirs le Monarque François, de l'endormir par ſes charmes, de le retenir captif dans ſes liens. L'Amour eſt ſi charmé qu'il ne ſonge point à diſſimuler ſa joye; pour mieux faire valoir la grace qu'on lui demande. En lui procurant l'occaſion de mettre dans ſes fers un ſi illuſtre eſclave, *Albion* lui rend à lui-même un ſervice ſignalé. C'eſt encore pour l'Amour le moyen de ſe venger d'une vertueuſe Princeſſe (la Reine) dont la ſageſſe l'offenſe. Quelque redoutable que ſoit une ſi belle rivale, il ne doute point de la victoire.

Albion quitte l'empire de l'Amour, & revient vers les lieux où regne la guerre, ſemblable, dit notre Poëte, à un Marchand Anglois qui reprend la route de l'Europe, après avoir établi ſon commerce dans les beaux climats de l'Aſie, où il s'eſt un peu amolli.

Tandis qu'*Albion* fend les airs; la trompette celeſte frappe ſon oreille. Elle appelloit tous les génies à des Jeux qui devoient être célébrés dans les airs, au-deſſus d'Orléans. Ces Dieux ont auſſi leurs Carouſels & leurs Tournois, & il leur faut à peu-près les mêmes plaiſirs qu'aux hommes. Ils ne ſont pas plus grands; ils ne ſont que plus puiſſans. Cette fête, telle que la décrit notre Poëte, porte ſurtout ce caractere de puiſſance. Elle n'eſt peut-être pas plus belle que celle des Princes; mais elle eſt bien plus merveilleuſe & bien plus étonnante. Rivaux du Dieu Suprême, ces génies créent en quelque ſorte une autre terre avec toutes ſes richeſſes, au milieu des airs. Ils s'y font des bois, des prairies, des rivieres, &c. Tout a toûjours été

permis aux Poëtes.

——— Pictoribus atque Poëtis
Quidlibet audendi semper fuit æqua potestas.

Cependant on peut dire que *Milton* a encore étendu leurs droits. Avant lui aucun Poëte n'avoit tant osé ; & il paroît que l'Auteur d'*Aurelia* se l'est sur-tout proposé pour modéle.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des six premiers Chants ; encore avons-nous passé bien des choses qui font beaucoup de plaisir dans le Livre même, mais qui auroient interrompu la suite de notre Extrait, dans lequel nous avons mis le plus d'ordre & de liaison qu'il nous a été possible. Le petit nombre des Livres nouveaux, & plus encore la beauté de ce Poëme, nous ont engagé à en rendre compte avec quelque étendue. Au reste, il nous paroît fort raisonnable de mesurer plûtôt nos Extraits sur le mérite des Ouvrages, que sur la grosseur des Volumes. Poursuivons.

L'Auteur commence à raconter dans le septiéme Chant, comment l'Amour exécute la promesse qu'il avoit faite à *Albion* d'empêcher le Roi de France de venir au secours d'Orléans. Mais nous ne verrons ce Prince amoureux de la belle *Agnès Sorel* que dans le Chant suivant ; & ce morceau si agréable est précedé d'un Episode plus curieux encore, ou du moins plus digne de la majesté du Poëme Epique.

Le Monarque François voyageant accompagné de quelques-uns des Seigneurs de sa Cour, la nuit le surprit lorsqu'il étoit encore loin du lieu où il vouloit se rendre. Comme il ne pouvoit plus s'amuser des differens objets qui s'offroient à ses yeux sur sa route, il tomba dans une sorte de rêverie, qui lui rappella l'avanture la plus merveilleuse de sa vie, & il la raconta à ceux qui l'accompagnoient. Voici en abrégé cette avanture.

Un jour le Roi étant à la chasse dans le Languedoc, sur les Cévenes, on lui fit appercevoir une maison champêtre, où demeuroit un Solitaire, célébre dans le Pays par sa vertu. Le portrait qu'on lui fit d'un homme si respectable lui inspira la curiosité de l'entretenir. Accablé d'inquiétude, il eut envie de voir un Roi plus heureux que lui, un Roi couronné des mains de la nature. Il entre suivi d'un seul Ecuyer. Cependant le Solitaire, qui ne l'avoit jamais vû, le reconnoît aussi-tôt : il le preparoit par ce prodige a de plus grands encore. Une vaste Cométe s'approche. Les destinées de la France sont gravées sur son globe. Le Monarque y lit ses victoires sur les Anglois, & l'Histoire de ses Successeurs. Chacun d'eux paroît ici avec ses véritables traits. O mon pere, s'écrie le Roi, saisi d'horreur, (il en étoit au regne de *Charles IX.*) » quelle est cette sombre lueur qui » éclaire ces cadavres flottans sur » ce fleuve ensanglanté * ? O nui

* Le massacre de la S. Barthelmy.

» funeste, qu'un tourbillon téné-» breux te devore! Puisse-tu n'être » point comptée dans la suite des » années. O Reine cruelle! O » Prince insensé! La Religion à » qui tu veux sacrifier, détourne » avec horreur son visage sacré. » Eplorée, elle refuse à grands » cris, elle rejette de toutes ses » forces tes victimes qu'elle abhor-» re, &c.

Les deux Henris sont assassinés. Ensuite paroît » un homme impé-» rieux qui défendoit le Trône. Il » le cimentoit avec le sang, & y » plaçoit son Roi respecté.

Louis XIV. & les Grands Hommes qui contribuerent à la gloire de son regne, sont peints ici avec les plus brillantes couleurs. » Quels » traits de grandeur (s'écrie le So-» litaire) porte un de ces Héros!... » Il ressemble à quelque enfant des » Dieux. Au son seul de ses armes, » les Rois pâlissent sur leurs Trô-» nes, & voyent leurs forteresses » s'ébranler. Un second paroît, » embarrassant & captivant dans » ses rets infaillibles Bellone fré-» missante, accoûtumant au joug » Mars indompté. Qu'ils demeu-» rent semblables ces deux rivaux » dans la carriere de l'honneur, » aux célébres Jumeaux enfans de » *Leda*, qui partageoient la gloire » & la rénommée. *

Le sage *Catinat* » porte à la vic-» toire un front plus grand qu'el-» le. « *Vendôme* est l'amour des Soldats, *Luxembourg* la terreur du Germain. *Villars* est » porté entre » les mains de la Fortune, qui sou-» rit à son audace.

Les ouvrages de la paix ne le cedent point aux exploits de la guerre. » Dans cette vallée profon-» de la Nimphe de la Seine en » pleurs, demande quel Dieu su-» perieur lui enleve ses eaux. Elle » les suit sur l'âpre montagne où » elles sont forcées de s'élever.... » Mais quelle est sa joye, lors-» qu'elle se voit, avec ses ondes » jaillissantes, dans les Jardins des » Dieux, &c.

Notre Poëte n'oublie rien. *Bossuet* & *Fénélon* ont aussi leur éloge. » Vois-tu, ô Roi des François, ce » Pontife auguste environné d'un » peuple avide de l'entendre?... » Il semble le Docteur de l'Univers. » Son langage est splendeur; sa » parole est magnificence. Il est di-» gne de recueillir les traces lumi-» neuses que l'Eternel a laissées » dans tous les siécles. A ses côtez » un autre Pontife ôte à la vertu » son voile nuisible. Il découvre » tous ses charmes. Il la prend par » la main, & l'introduit à la Cour » des Rois. Ses paroles seront com-» me les pleurs de l'Aurore sur » l'herbe naissante, &c.

Cependant la Planéte, hâtant sa révolution, amenoit les années. Une lumiere pure se levoit sur le Trône François. » Voyez, *conti-» nue le Solitaire*, voyez les faveurs » du Ciel se fixer à jamais sur le » Trône François. La vertu y est » associée. La sagesse, sous la figu-» re d'un vieillard vénérable, habi-

* Le Prince de Condé & le Vicomte de Turenne.

» te au pied du Trône ; & le Roi » qui y est assis, est le pasteur & le » pere de son peuple. L'éclat paisi- » ble de son diadême donne un » printems perpétuel aux champs » fortunés qu'il tient sous son scep- » tre florissant. Si Bellone & ses » nuages confus viennent troubler » de si beaux jours, il aura bien- » tôt dissipé l'orage, &c. « On trouve au bas de la page les vers latins dont ce morceau est, si l'on veut, la traduction, & il y en a d'assez beaux. Ces vers ont dû être ajoûtés au Poëme, composé, dit-on, depuis plus de trente ans. Mais il est plus vraisemblable que ce qu'on nous donne pour traduction, est un original, & que les vers latins n'ont été faits qu'après la prose Françoise.

Le Roi parloit encore, lorsque ceux qui étoient à sa suite, s'apperçûrent qu'on s'étoit égaré. C'étoit l'ouvrage de l'Amour. Le Prince, malgré la nuit, veut continuer sa route, & ordonne qu'on aille reprendre le chemin qu'on avoit manqué. Déja le char tournoit. Mais l'Amour se place sur le timon & le brise. Le Roi contraint de passer la nuit dans le lieu où il se trouvoit, (c'étoit un Village de Touraine appellé *Fromenteau*) défend qu'on le fasse connoître, & va loger au Château du Seigneur de ce Village Celui-ci étoit absent; & il n'y avoit dans la maison que sa jeune sœur, sous la conduite d'une vieille parente. La belle *Sorel*, que le Poëte nomme toûjours *Fromenteau* du nom de sa terre, vient trouver ses hôtes dans la salle où on les avoit conduits. Ils sont frappés de sa beauté, & ils lui tiennent des discours galans & polis, ausquels elle répond avec autant d'esprit que de sagesse. Ainsi, dit l'Auteur, le berger, pendant les soirées du Printems, excite par le son de son chalumeau le rossignol qui se taît, & lui arrache son tendre ramage.

Cependant on se met à table; les Pages servent, & l'Amour s'est mêlé avec eux. Il a endormi le beau *Durfort*; il a pris ses traits, & sous ce déguisement il se trouve plus charmant encore. Le poison le plus subtil est versé avec la liqueur vermeille dans les coupes que l'Amour presente au Monarque & à la jeune *Sorel*. Aussi-tôt, dit notre Poëte, un nuage léger descendit dans les yeux de cette aimable fille. » L'enjoüement s'y pei- » gnit comme la lumiere d'une » lampe dans la vague incertaine. » L'amour du plaisir vint la sédui- » re. La confiance couvrit sa timi- » de pudeur. Elle se glorifie dans » sa beauté; & son ame charmée » s'enyvre de l'encens flatteur » qu'on lui presente. Ainsi avant le » retour des Pleïades, Flore trom- » pée par quelque beau jour ose se » montrer avec sa robe semée de » couleurs diverses, &c.

On prie *Sorel* de chanter. Voyons, disoient en eux-mêmes ses hôtes, si quelque grace a pû échapper à cette fille divine. Elle chante les douceurs de la vie champêtre, les dons de Bacchus, la gloire des guer-

res. » Sur qui une belle fille attachera-t-elle les yeux, *disoit-elle* ? » Pour qui fera-t-elle des vœux secrets ? C'est pour ce jeune lion » qui revient des champs de Bellone, & porte sur son front généreux » le mépris de la mort & l'ardeur » pour la gloire. Dans son foyer » obscur il n'attendra point la fin » de ses jours languissans. Il les sacrifiera à sa patrie. Il les donnera » à son Prince. En chantant ainsi, » elle détournoit les yeux ; mais » son cœur sçavoit bien à qui elle » eût voulu adresser ce langage.

Nous renvoyons au Livre même pour le reste de cette agréable Histoire. Le Poëme Epique ne perd rien à descendre un peu de sa grandeur, & à prendre le ton du Roman. Peut-être même faut-il alors au Poëte plus d'art & plus d'esprit, que pour les fictions les plus hardies & les descriptions les plus pompeuses. Le quatriéme Livre de l'Enéide a toûjours été regardé comme celui qui fait le plus d'honneur à *Virgile*. Quoiqu'il en soit, il est bon de sçavoir prendre tous les tons, & d'être également propre à chanter l'Amour & Mars.

Celui-ci regne toûjours sur les rives de la Loire. La tréve n'avoit donné que de vaines esperances. *Talbot*, chargé de la conduite du Siége après la mort de *Salisberi*, multiplie chaque jour ses assauts. L'émulation l'anime. Quelle honte pour lui, si la mort de *Salisberi* est le salut d'Orléans !

De leur côté les assiegés redoublent leurs efforts, & *Talbot* trouve dans *Dunois* la plus vigoureuse resistance. Le sort d'Orléans semble avoir été remis entre les mains de ces deux rivaux.

Cependant tous les génies se sont assemblés dans le Palais de l'Eternel. Le Livre des Destinées a été ouvert, & un Ange y a lû à haute voix cet oracle immuable, *Génies de l'Occident rentrez dans vos anciens héritages.* L'oracle fut répété dans le parvis exterieur aux *Anges profanes* ; car il n'étoit permis qu'aux Esprits glorieux de pénétrer dans le Sanctuaire. *Albion* frémit de rage de ne pouvoir plus esperer une victoire qu'il croyoit si prochaine. L'Océan son pere entend ses cris, & tâche de le consoler, en lui faisant voir dans l'avenir la gloire de l'Angleterre. Les hautes Sciences & les beaux Arts y fleuriront avec le commerce. Ici l'Auteur a amené fort naturellement l'éloge de *Milton.* » La Tamise, *dit l'Océan à son fils*, la Tamise entendra sur sa rive des accens plus rapides & plus impetueux encore que mes ondes menaçantes, lorsqu'un mortel ouvrira sa bouche féconde en merveilles inoüies. Aigle audacieux, » il planera sur les vastes abîmes. Il » s'élevera sans crainte au-dessus » même de la circonference des » Cieux. Il semblera toucher l'immortelle lyre, au son de laquelle » tous les Cieux & leurs astres » innombrables forment leur danse » sacrée, & gardent dans leurs » mouvemens divers une admira-

» ble harmonie, &c.

Ces prédictions ne sont qu'une foible consolation pour le génie de l'Angleterre, d'autant plus qu'elles sont mêlées de quelques autres bien moins favorables. Pour *Galatès*, il est rempli de joye. Mais le peuple d'Orléans, qui ignore qu'il est à la veille de sa délivrance, est plongé dans la plus affreuse consternation. Il murmure contre les chefs; il veut que, sans les consulter, on donne le signal pour se rendre. Il n'écoute plus les discours du sage *Berri*; & ceux de l'impétueux *Dunois* ne servent qu'à l'irriter encore.

D'un autre côté le Monarque pense comme le peuple; le Roi n'est plus qu'amant; & séduit par sa passion, il regarde encore comme un trait de prudence & d'habileté, d'abandonner la Ville, pour se conserver les braves guerriers qui y périssent tous les jours.

Mais la belle *Sorel*, aussi généreuse que tendre, a bien d'autres sentimens. Un ennui secret la devore; le Monarque s'en apperçoit, & lui en demande la cause. J'ai vû la Reine, lui répond cette fille, vertueuse jusques dans ses foiblesses, j'ai vû votre épouse. » Hélas! » de qui m'avez-vous fait rivale? » Elle a paru avoir pitié de ma jeu- » nesse. O Prince comment n'avez- » vous pas sçu garder une fidélité » inviolable à votre épouse? Mais » mon malheur a dû être plus fort » que tout. Ah laissez-moi avec » les éternels ennuis que vous m'a- » vez faits, retourner dans le tri- » ste azile qui n'a pû me défendre. » Non, non, gardez toutes vos » richesses & tous vos honneurs: » vous ne pouvez me rendre au- » tant que vous m'avez enlevé.... » Hélas je ne semblois point née » pour l'humiliation où je me vois » reduite! Encore si j'aimois un » Prince qui m'envelopât dans sa » gloire, & sous ce voile d'hon- » neur justifiât mes feux, me dé- » fendît des yeux ennemis! Mais » sans aucun souci de votre peu- » ple qui périt, & de votre Trô- » ne qui vous est enlevé, vous lan- » guissez dans une tranquillité » honteuse qui vous déshonore » aux yeux de l'Univers; & moi, » je me verrai accusée d'être la » cause de votre nonchalance. Vos » sujets murmureront contre moi, » & les indignes rumeurs en vien- » dront jusqu'à mes oreilles. Au » moins si dans ma peine je pou- » vois un jour entendre quelqu'un » parler ainsi. Sa jeunesse facile & » imprudente pouvoit-elle se dé- » fendre contre un Monarque jeu- » ne & charmant, contre un Hé- » ros dont les yeux étoient animés » par la gloire? Ce discours re- » veilla le courage du Prince, &c.

Ainsi Dieu preparoit la délivrance d'un peuple qu'il aime. Il sauve quand il veut, & comme il veut. Du sein des obstacles il fait naître les moyens.

Mais il y a plus encore. Une fille coupable & déshonorée a parlé le langage de l'honneur & de la vertu. Une fille foible & timide sera revêtue de force & de courage *. Les François seront sauvés.

* La Pucelle.

par un prodige, prodige néanmoins qui leur laissera tout le mérite de la valeur. Ils combattront & ils vaincront, ayant à leur tête une simple Bergere dont le Tout-puissant a changé la houlete en lance. La vertueuse Reine leve sans cesse vers le Ciel ses mains pures & fécondes en bonnes œuvres. C'est elle qui a obtenu ce miracle.

On lui annonce qu'une jeune fille, en habit de guerrier, est arrivée dans son Palais, & demande à paroître devant elle. On la lui amene; la Bergere raconte avec simplicité comment Dieu lui a fait entendre sa voix; son discours est rendu fidélement au Monarque; & le fait qu'elle a donné pour preuve de sa mission est exactement vérifié. Cependant il reste encore des incrédules; mais les plus sages n'ont garde de combattre une erreur d'où renaît dans tous les cœurs le courage & la confiance.

La nouvelle Amazone est magnifiquement armée, & cette parure ne lui est point étrangere. C'est une grandeur naturelle, sans embarras, sans effort. » Elle porte un front » serein à la gloire que le Ciel lui » prête.

Avec le cheval destiné pour la Bergere, on en menoit un autre qu'on appelloit l'*indomptable*. Il avoit renversé tous ceux qui avoient osé le monter. La guerriere saisit les rênes de celui-ci, & s'élance sur son dos malgré les cris de frayeur qui s'élevent de toutes parts. Le coursier en devient plus fier encore; mais il n'est plus féroce.

Enfin l'armée qui étoit venuë au secours d'Orléans, est en marche pour passer la Loire. L'ennemi veut en vain s'y opposer; il est retenu par un charme invincible: & déja la guerriere, sous son coursier qui foule & fend les flots, a atteint l'autre bord. Elle parle avec autant de dignité que de modestie à *Berri* & aux autres chefs qui sont venus au-devant d'elle. Demain, leur dit-elle, sera le jour de votre délivrance. Soyez prêts à combattre. Pour moi je passerai la nuit au pied des Autels; car c'est Dieu qui vous sauvera.

En effet la Bergere sort le lendemain de la Ville à la tête des troupes Françoises; & d'abord les Anglois n'en sont point effrayés. Le desespoir, disoient les uns, ne connoît aucun danger; & les François se livrent sans jugement aux desseins témeraires d'une fille inconnuë. D'autres les insultent par les railleries les plus sanglantes. » Qu'ils sont charmans les ennemis » avec qui nous avons à faire! » Quelles parties galantes ils nous » ménagent au milieu des horreurs » de la guerre! Dans leurs Tour» nois ils ont si souvent combattu » pour les Dames, qu'il est bien » juste que dans l'extrémité pressan» te elles viennent aussi à leur se» cours, &c.

Cependant un horrible combat commence, & le plus fort des boulevards que l'ennemi avoit élevés autour d'Orléans, est attaqué & emporté.

Notre Poëte interrompt le recit de

de ce combat par une de ces fictions hardies qu'il a répanduës à pleines mains dans ſon Poëme. *Albion* voit avec deſeſpoir que les Anglois vont être vaincus; & il cherche ce qu'il pourroit mettre en œuvre pour retarder du moins ſa honte. Après avoir long-tems médité (long-tems pour un génie) il ſe leve enfin, & plein de ſon projet téméraire, il ſe transporte dans les ſables brûlans de la Lybie, » dans ces deſerts inhabités où le » pere des hommes aime à diſſiper » les foudres qu'il avoit deſtinés » contre les têtes coupables. *Albion* en ramaſſe les carreaux é» teints & amortis; & de l'acier » céleſte il a bien-tôt formé le fer » d'une lance redoutable aux Dieux » mêmes. « Il revole vers Orléans, & s'approche de *Talbot*. Sa lance étoit appuyée à un Saule ſur le bord de la Loire. » Le Dieu invi» ſible y ſubſtitue le fer d'une » trempe éternelle; & ne craint » point de mettre en la main d'un » mortel les armes du Tout-puiſ» ſant.

La valeur de *Talbot*, ſi bien ſecondée, opere des prodiges; & malgré ſon armure divine, malgré l'Ange qui veille à ſa garde, la Bergere elle-même eſt bleſſée.

» L'Ange céleſte, jettant un cri » de ſurpriſe, la couvre alors de » ſes aîles impénétrables; & le vi» ſage enflammé de colére, il re» pouſſe le guerrier obſtiné, com» me le Géant détourne l'enfant » débile.

On porte la Guerriere mourante ſur le bord de la Loire. On viſita ſa bleſſure. On ne ſçauroit ébranler le fer (il étoit reſté dans la playe) ſans lui cauſer des douleurs mortelles. Mais tout à coup il tombe de lui-même, ſuivi d'un ſang noir; l'Ange d'une main inviſible preſſoit la bleſſure, qui parut auſſi-tôt parfaitement vermeille. La Guerriere reprend ſes eſprits; & étonnée de ſe voir ſur le rivage dépoüillée de ſes armes, elle redemande ſon ennemi. Prêtant l'oreille, elle entend ſonner la retraite, & comprend que *Dunois* ramene ſes Soldats découragés. Auſſi-tôt elle ſe leve en frémiſſant, & court ſurprendre par un nouveau miracle les François qui croyoient qu'elle avoit peri par la lance de *Talbot*.

Enfin les François remportent une victoire complette, & Orléans eſt délivré. La Bergere rentre dans la Ville aux aclamations du peuple; & *Berri* la comble d'éloges. » Elle tenoit alors les yeux baiſſés. » La modeſtie & l'innocence é» toient revenuës ſur ſon front pai» ſible. Sa gloire & ſes lauriers ne » ſembloient venir qu'après elle.

A la fin de ce Poëme on trouve un Cantique d'action de graces en vers latins, & la traduction de ce Cantique en proſe.

Les avis ſeront peut-être partagés ſur cet Ouvrage; & parmi ceux mêmes qui ne pourront lui refuſer de l'eſtime, pluſieurs ne le goûteront pas. Les uns aiment peu la poëſie Les autres ne l'aiment que dans les vers. Ils ne ſçauroient

souffrir une prose poëtique ; & l'Auteur d'*Aurelia* ne l'a peut-être donné pour une traduction, qu'à fin de faire passer plus aisément cette abondance d'épithétes, d'images, de figures, en un mot, ce stile excessivement poëtique qu'il a bien senti qu'on pourroit lui reprocher. Il nous paroît, comme nous l'avons déja dit, qu'il s'est proposé d'imiter *Milton* ; & le succès du Poëte Anglois parmi nous a dû l'enhardir. Mais outre que, quant au point dont nous venons de parler, il a bien enchéri sur son modéle, du moins si l'on en juge par la traduction Françoise, nous avons remarqué que ce ne sont pas les endroits les plus forts & les plus poëtiques du Paradis perdu, qui ont fait le plus de plaisir à la plûpart des Lecteurs.

Enfin tous ceux qui aiment la poësie, n'aiment pas le Poëme Epique ; & il y auroit de bonnes raisons à dire pour justifier leur dégoût. En effet tout ce prétendu merveilleux qui fait un des principaux caracteres de ce genre de poësie, est presque toûjours dans le faux. Or rien n'est beau & ne plaît constamment que le vrai ; rien ne le remplace dans l'esprit d'un Lecteur judicieux.

Un homme d'esprit à qui nous avons lû cet Extrait, nous a fait part à cette occasion d'une idée dont nos Lecteurs seront sans doute bien aises que nous leur fassions part à notre tour. Si l'on y prend bien garde, nous dit-il, on trouvera qu'il n'y a pas tant de merveilleux dans *Homere* qu'on le pense communément ; & l'Iliade & l'Odissée faisoient à cet égard sur les Grecs une impression toute differente de celle que ces Poëmes font sur les Lecteurs modernes. *Homere*, lorsqu'il paroît donner le plus dans le merveilleux, ne dit que ce que croyoient ses contemporains. Sa poësie n'est que la Philosophie & la Théologie de son tems *. Dans l'ignorance des Loix générales de la nature, on attribuoit tout à l'action immédiate d'une foule de Divinitez. C'étoit là l'ordre naturel des choses. Par conséquent point de merveilleux dans le Systême poëtique qui s'y conformoit ; ou plûtôt, il n'y avoit point alors de Systême poëtique, comme il y en a eu depuis, different du Systême commun. Ainsi le merveilleux de l'Iliade & de l'Odissée nous cause une sorte de plaisir qu'*Homere* n'a point eu intention de nous procurer. De-là il s'ensuit que les Poëtes modernes, en cherchant à imiter le Poëte Grec, & en l'imitant en effet dans un sens, ne l'imitent point dans un autre. Ils imitent les Ouvrages & non l'Auteur. Ils se font d'après ces Ouvrages une Poëtique differente en bien des choses de celle que l'Auteur avoit dans l'esprit, & qui l'auroit donnée, s'il avoit écrit lui-même sur son art. En un mot ils n'écrivent point pour leur siécle, comme *Homere* écrivoit pour le sien. On dit qu'il

* *Voyez les* Remarques de Grammaire sur Racine, par M. l'Abbé d'Olivet, *page* 100.

faut travailler pour la posterité ; & effectivement il seroit bien glorieux de la prévenir en pensant comme elle ; car il est fort probable qu'elle pensera mieux que nous. Mais ne semble-t il pas qu'au contraire dans la plûpart de nos poësies, nous travaillions pour nos ancêtres ?

LA MEDECINE NATURELEE, VUE DANS LA Pathologie vivante, dans l'usage des calmans, & des differentes saignées, des veines & des arteres, rouges & blanches, spontanées ou artificielles, & dans les substituées par les sangsues, les scarifications & les ventouses. Par M. Hecquet, Ancien Doyen de la Fac. de Med. de Paris. A Paris, chez *Cavelier*, ruë Saint Jacques. 1738. deux Vol. Tom. I. pag. 574. Tom. II. pag. 714.

CET Ouvrage est précedé d'un *Discours sur le dessein* qu'on s'y propose, qui est d'*accoûtumer*, dit l'Auteur, *les jeunes Medecins à étudier l'homme dans l'homme, & les maladies dans la santé*, ce qui lui fait appeller son Livre, *la Medecine naturelle* : les principaux articles du Discours dont il s'agit, roulent sur la Chymie, sur Hippocrate, sur les esprits animaux, & leur circulation, sur l'air contenu dans nos corps, & sur l'Anatomie Chirurgicale.

Quant à la Chymie, M. Hecquet n'en parle pas avantageusement : *Les plus belles connoissances.* Les connoissances les plus utiles pour le traitement des maladies *demeurent*, à ce qu'il prétend, *ensevélies dans le Cabinet, pour ne parler chez les malades, que de Chymie*, de *souphres*, de *fermentations*, d'*effervescences*, de *sels neutres*, de *sels acides*, de *sels alkalis*, de *sels essentiels*, & *lixiviels*, de *sels fixes*, de *sels volatils.* Tous termes imposans, dit-il, qui concernent des operations étrangeres au corps humain, & d'autant plus étrangeres, qu'elles ne ressemblent en rien, aux fonctions de l'œconomie animale.

C'est de ce faux analogisme, de cet analogisme déplacé, que notre Auteur voudroit faire revenir certains jeunes Praticiens que les charmes de la Chymie ont, dit-il, débauchés. Il voudroit que ces jeunes Medecins s'accoûtumassent à prendre les causes des maladies, dans les causes de la santé, dans les loix de l'œconomie animale. Or quelles sont ces loix ? Ce sont, répond-il, celles des divers mouvemens, des fluides & des solides. Ce qui ne s'apprend point dans les Boutiques des Chymistes.

Il conclud de-là que quelque science que puisse acquerir un jeune Medecin, dans ce qui concerne, les sels, les souphres, *&c.* Cette science ne servira qu'à l'écarter de plus en plus du chemin qu'il doit tenir. Il veut qu'on regarde un jeune homme qui entre-

prend de se faire Medecin ou d'entrer en pratique, il veut qu'on le regarde sous l'idée d'un Voyageur. Si ce Voyageur, dit-il, doit aller en Espagne, en Portugal, *&c.* & qu'il prenne le chemin de Perse, parviendra-t-il au terme qu'il se propose ? Ainsi, poursuit notre Auteur, le jeune homme en question, qui veut parcourir toutes les contrées du corps humain pour en traiter les maladies, ne fera que s'éloigner de la vraye route s'il va se répandre dans les curieuses recherches des Chymistes. Les feux des fourneaux chymiques allumeront en lui une ardeur qui le consumera, leurs fumées l'aveugleront sur tout autre objet que sur celui des *dissolutions*, des *fermentations*, des *volatilisations*, des *précipitations*, toutes images qui charmeront sa curiosité en séduisant son esprit. Ce sont là cependant les notions que ce jeune homme porte pour examiner les operations de l'œconomie animale, où les vaisseaux, les matieres, les feux sont tout autres que dans la Chymie. Que restera-t-il d'un tel analogisme ? demande M. Hecquet, le faux dans le diagnostic, répond-il, l'ignorance dans le prognostic, l'infidélité dans les remedes, les malheurs dans la cure. C'est un habile homme, dit-on, oüi, mais habile en toute autre chose qu'en ce qu'il doit sçavoir. Il faut, *continue M. Hecquet*, qu'il ne se promene que dans les régions » du corps humain, comme dans » les Provinces, les Etats, les Vil» les qui composent le petit mon» de, où il se propose de voyager, » *&c.* Nous passons plusieurs autres réfléxions semblables de notre Auteur pour venir à ce qu'il dit d'Hippocrate. Il en recommande la lecture par dessus toute autre : Casaubon dit qu'on ne peut rien souhaiter de pire à ceux qui méprisent *Homere*, que de ne pas reconnoître leur absurdité, M. Hecquet fait l'application de ce mot à ceux d'entre les Medecins qui dédaignent la lecture d'Hippocrate. Alexandre, selon la remarque de Pline, appelloit les Poëmes d'Homere, l'ouvrage le plus précieux de l'entendement, *pretiosissimum ingenii opus.* C'est la citation qu'en fait ici M. Hecquet. Il appelle du même nom les Ecrits d'Hippocrate. Si ce n'est qu'il les nomme, *le plus précieux Ouvrage de l'entendement medecin.* Le Livre de cet ancien Grec sur les vents lui paroît mériter encore mieux ce titre que tous les autres. Il faut lire là-dessus tout ce que dit notre Auteur ; un Extrait n'en sçauroit donner une idée suffisante.

Quelques Medecins mettent en question s'il y a des esprits animaux, M. Hecquet ne peut souffrir qu'on doute de leur existence. Les esprits animaux, selon lui, ne sont qu'un air exalté dans nos corps, cet air exalté qu'il compare aux rayons d'un éclair, se répandent du cerveau par tout le corps. Les nerfs sont les canaux qui conduisent ces esprits. Il faut encore sur cela, lire notre Auteur même. C'est une enfilade de raisonnemens

que nous ne sçaurions suivre dans un abrégé.

Pour bien comprendre la route que tiennent les esprits animaux, il faut s'attacher particulierement à l'étude de l'Anatomie. Notre Auteur recommande cette étude comme la seule qui puisse découvrir une route si cachée.

Mais par Anatomie, il entend ici une Anatomie qu'il appelle *médicale*, & qu'il dit être *aussi differente de l'Anatomie Chirurgicale, que la Maîtresse est differente de la Servante; le Maître, different de l'Ecolier; & le Superieur, different de l'inférieur. Un Chirurgien*, dit-il, *est habile en Anatomie, lorsque dans une operation il sçait les parties qu'il faut couper, qu'il faut lier*, &c. *Lorsqu'il sçait suivre autant que cela est necessaire, la direction des fibres dans les incisions qu'il a à faire. S'agit-il de sonder une playe*, poursuit-il, *la science Anatomique du Chirurgien, se termine a sçavoir bien enfiler les sinuositez, les differentes inclinations* (ce sont ses termes) *qu'auront formé d'abondantes purulences plus ou moins profondes dans des visceres de differentes conformations, dans leurs vaisseaux, dans leurs membranes, dans leurs glandes*, &c. moyennant cela, *il est quitte de tout. Le reste de la cure tombe sur le Medecin.*

M. Hecquet n'en demeure pas là; les réflexions suivantes qu'il fait sur cette Anatomie Chirurgicale, fortifient les premieres: *l'usage de la sonde dans les supressions d'urine, met*, dit-il, *en évidence, ce qui est du ressort de l'Anatomie Chirurgicale, & ce qui appartient à l'Anatomie Médicale. Le devoir d'un Chirurgien est rempli lorsque par la sonde, il a sçû parvenir à surmonter les courbures du canal, qu'il a à parcourir pour entrer dans la vessie. Ce canal sera-t-il occupé par des carnositez qui s'y seront formées? Ce sera un surcroit d'adresse pour la main du Chirurgien, d'introduire, & de conduire la sonde. Vient-il à bout de vaincre ces difficultez? La sonde vuide alors la vessie, & un sage contact, lui apprend & par lui au Medecin, la resistance spasmodique phlegmoneuse de la vessie; mais encore une fois, l'en voilà quite. La réussite de l'operation est certaine, mais la guérison du malade est-elle certaine par cette operation? Elle remedie a un symptôme capital, mais la cause interne qui fait le mal, demeure dans son entier. Est-ce une disposition phlegmoneuse dans le sang? Est-ce une phlogose dans les esprits?* demande notre Auteur. *Y a-t-il un eretisme dans les membranes? Y a-t-il dans la sérosité, une colloquation qui ait envoyé à la vessie plus de sérosité que ne comporte la vertu systaltique de cet organe? Ce sont tous examens*, répond M. Hecquet, *qui appartiennent à l'Anatomie médicale, & la Medecine en guerissant le fond de la suppression d'urine, l'emportera d'autant plus en certitude sur la Chirurgie, que celle-ci ne va qu'à guerir le symptome, au lieu que la Medecine va à guerir le mal en en detruisant la racine.*

Nous laissons à part un grand nombre d'autres réflexions importantes, contenuës dans le Discours

Préliminaire, & nous venons au corps du Livre, dont nous laisserons aussi plusieurs articles pour ne pas nous engager dans des détails qui nous meneroient trop loin, & qu'il seroit même très-difficile de mettre à la portée de tous les Lecteurs, l'Auteur de l'Ouvrage bornant presque toûjours son application à se faire entendre de certains Sçavans.

Ce qui nous a paru de plus interessant, & en même tems de plus clairement traité dans le Livre dont il s'agit, est ce qui concerne la saignée, & c'est aussi à quoi nous nous bornerons.

L'Auteur commence d'abord à chercher des preuves qui puissent établir la sureté de la saignée.

C'est une vérité confirmée par la découverte de la circulation du sang, 1°. Qu'il n'y a dans le corps animé, aucun vaisseau qui ne puisse être ouvert pour faire des saignées. 2°. Que tous les vaisseaux arteriels veineux, lymphatiques, s'entre-communiquent, chacun dans leur espece, le fluide qu'ils contiennent: 3°. Qu'on est sur par conséquent de ne point interrompre le cours du sang, en ouvrant quelqu'un de ces vaisseaux, puisqu'ils s'entreprêtent tous, les uns aux autres, ce qu'ils contiennent; voilà déja, selon notre Auteur, une premiere sureté pour la pratique de la saignée; mais une seconde qu'il y trouve, c'est que, dit-il, la plus petite partie du corps humain étant remplie d'un sang qui y circule sans cesse, *on ne sçauroit jamais s'exposer à épuiser ce trésor de la vie, parce que c'est un fluide qui sourdit de chaque point, & qui est remplacé sur le champ par celui qui suit incessamment la portion que l'on évacue.*

Après ces réfléxions, M. Hecquet vient à ce qui concerne l'utilité de la saignée. *Par où la nature*, demande-t-il, *mene-t-elle à la santé, ou à une longue vie? l'observation sur cela*, répond-il, *est à la portée de tout le monde, la réfléxion toute seule, les yeux & les sens apprennent cette Medecine. Un enfant n'entre pas plûtôt dans l'âge d'adulte, qu'il devient sujet à des saignemens de nez. Saignées naturelles qui s'operent dans le corps vivant, & dont l'observation est si importante, que de ce point de vûë, partent toutes les attentions qu'un Medecin doit donner à la cure des maladies, qui arrivent depuis cet âge tendre, jusqu'à la vieillesse.*

Notre Auteur fait à ce sujet, une remarque qui paroît d'une extrême conséquence; c'est que dans quelques maladies que ce soit, *il faut bien s'assurer des hémorrhagies, ou mouvemens hémorrhagiques que le sang a soufferts dans les jeunes gens, parce qu'alors la nature s'étant soulagée par ces évacuations, un Praticien juge que la plethore, ou l'abondance de sang qui a exposé les jeunes corps à des maladies, ou qui les en a preservés par des saignemens de nez, devient la cause d'une plethore secrette accumulée dans les vaisseaux, laquelle fait que le sang qui surabonde, rompt l'équilibre qu'une juste quantité de fluide, entretient avec les solides.*

Notre Auteur faisant réflexion sur la constance de la nature à suivre de telles vûës, trouve que cette constance doit engager les Medecins à faire une extrême attention au volume de la masse du sang, laquelle venant à trop remplir les vaisseaux, met la santé & souvent même la vie en danger, quels moyens employe la nature pour prévenir ces accidens ? L'experience, à ce que remarque M. Hecquet, le fait voir d'une maniere très-sensible : » Cet enfant qui a » souffert de fréquentes hémorrha» gies, avance-t-il en âge ? les hé» morrhoides le prennent, ou se » font sentir dans les vaisseaux du » bas-ventre, principalement dans » les arteres hémorrhoïdales, dans » les veines de ce nom, & plus » particulierement dans toute l'é» tendue de la veine porte qui est, » *dit M. Hecquet*, comme le re» paire & le lieu de décharge du » sang hémorrhoïdal.

Il prétend que les maux qui arrivent par cette cause, sont souvent inconnus, mais qu'enfin on vient à bout d'y remedier par les saignées du pied ausquelles les symptômes hémorrhaïdaux obligent de recourir, ou par l'ouverture des hémorrhoïdes mêmes. L'Auteur prend ici occasion d'examiner la raison qui porte les Medecins à ordonner dans la plûpart des maladies considerables, la saignée du pied, & il dit que c'est que ces Medecins sont prévenus qu'un sang hémorrhoïdal est originairement la cause des plus grands maux qui affligent le corps humain. Nous ne finirions pas si nous voulions seulement indiquer le tiers des remarques qu'il fait à cette occasion. Comme la saignée est en plusieurs rencontres, un des meilleurs calmans que l'on puisse employer, nôtre Auteur n'oublie pas cet article pour la recommander, & voici comme il s'explique sur ce sujet. Nous rapporterons ses propres paroles.

» Le grand sédatif, ou le prince » des remedès calmans, est aussi » ancien que la plus ancienne Me» decine. C'est la saignée *Legemo» nicum* de tous les Praticiens, & » qu'un sçavant Medecin de nos » jours appelle, *Medicamentum » omnium princeps phlebotomia*, qui » est le titre de l'Ouvrage de ce » moderne *, autant éclairé dans » les connoissances de la nouvelle » Medecine, que versé dans la pra» tique. Est-il seul parmi les plus » célébres modernes, qui ait porté » ce jugement sur la saignée ? l'Il» lustre Bellinis le prouve dans son » Traité aussi ingénieux que solide » sur la saignée ; car après avoir » montré les avantages de ce re» mede, il conclud ainsi : *Est evin» cendum quod proposuimus, singulo» rum operationes remediorum compa» randæ sunt cum missione sanguinis ; » & statuendum hanc esse præ cæteris » tutissimam atque expeditissimam* ; » pourquoi cet éloge si magnifique » de la saignée ? c'est que tous les » anciens Praticiens l'ont trouvé

* *Princeps Medicaminum omnium*, *Authore Verna*.

» infiniment capable d'appaiser » toutes les douleurs ; c'eſt qu'au» cun remede ne diſſipe ſi promp» tement, ni ſi efficacement les in» flammations qui ſont les cauſes » des maladies. Les Sçavans mo» dernes qu'on vient de citer, & » qui ne ſont que les échos de tous » les Sçavans dans la nouvelle Me» decine, donnent les raiſons par » où la ſaignée reſout les inflam» mations. Ces raiſons ſeront dé» duites ailleurs, mais en atten» dant, la vérité eſt conſtante ſur » la ſaignée, qu'étant ſi ſinguliere » pour diſſiper les inflammations, » elle eſt ſingulierement & émi» nemment calmante.

M. Hecquet ne termine pas ici l'éloge qu'il fait de la ſaignée conſiderée comme calmante, & puiſque nous avons commencé de rapporter ce qu'il dit ſur ce ſujet im portant, nous voilà en quelque ſorte engagés de rapporter la ſuite. Voici donc comme il continue, immédiatement après ce que nous nous venons de citer : nous rapporterons toûjours ſes propres paroles.

» Une ſeconde vérité, ſuite de » celle-ci : c'eſt que la ſaignée eſt » par conſéquent le calmant uni» verſel, la panacée véritable de » toutes les maladies. Et un autre » Sçavant moderne en donne la » raiſon primitive ou eſſentielle » dans un Traité fait exprès, pour » prouver que l'inflammation eſt la » cauſe fondamentale de toutes les » fievres. Or la fievre étant la ma» ladie univerſelle, parce qu'elle » cauſe, ou entretient toutes les » autres, l'inflammation eſt la cau» ſe univerſelle de tous les maux, » & en tant qu'il eſt avoüé en pra» tique, & prouvé en Géométrie » que la ſaignée diſſipe les inflam» mations, par où elle eſt tant eſti» mable, la concluſion n'eſt ſuſ» pecte d'aucun doute, que la ſai» gnée eſt le plus grand, comme le » plus étendu de tous les remedes. » Un autre non moins ſçavant (c'eſt » de Moor *de inſtituendâ Medicinâ*) » fait comprendre dans ſon Traité » composé pour avancer le progrès » de la Medecine pratique, la vraïe » raiſon par où ſe conçoit le pou» voir de la ſaignée pour diſſiper » les maladies, en détruiſant la » cauſe immédiate des douleurs.

» Il démontre que toute la maſ» ſe du ſang, eſt naturellement » dans un état de preſſion dans » quelque partie où le ſang ſe por» te, & où ne ſe porte-t-il point ? » Rien fait-il tant ſentir la gêne » des vaiſſeaux, les angoiſſes, par » conſéquent, les anxietez & les » douleurs qui doivent s'exciter » dans les maladies dès auſſi-tôt » que ce ſang, déja preſſé dans » tous les vaiſſeaux, viendra à » augmenter cette preſſion, d'au» tant qu'une congeſtion phlegmo» neuſe, qui fait l'eſſence des fie» vres, faiſant effort pour dilater » ces tuniques des arteres, le fera » en vain, ſi la ſaignée ne lui ſou» ſtrait du volume du ſang, de » ſorte qu'il n'en reſtera au malade » qu'un ſentiment douloureux, » auſſi étendu que le ſont les arte-

» res

» res qui portent le ſang juſques » dans les reduits les plus ſecrets.

A cette peinture de la ſaignée ſédative, l'Auteur ajoûte d'autres traits qui achevent le tableau. Ces traits conſiſtent dans les quatre coups de pinceau que voici & qui dans le Livre, ſuivent immédiatement ceux que nous venons d'extraire. » 1°. Suppoſant que tout le » ſang arteriel ſe trouve en conge- » ſtion, & preſſé extraordinaire- » ment dans ſes diamétres, une » telle preſſion atteignant d'une » part juſques dans la ſubſtance » corticale du cerveau, & de l'au- » tre juſques dans la ſubſtance cen- » drée de la moëlle épiniere, peut- » on ne pas comprendre que tout » ce ſang bouffant dans les extré- » mitez des arteriotes qui s'abou- » chent avec les racines des fibres » nerveuſes, ces arteriotes y intro- » duiront à la place d'une lymphe » fine propre à produire le ſuc ner- » veux, un air brûlant, qui per- » vertiſſant par ſon élaſticité exceſ- » ſive l'élaſticité des eſprits ani- » maux, deviendra la cauſe de » tous les ſymptomes terribles qui » font les affections flatueuſes, les » affections ſpaſmodiques, les fie- » vres malignes, *&c.*

» 2°. Suivant cette notion, juſ- » qu'où ne va point l'empire de la » ſaignée pour la guériſon des ma- » ladies qui attaquent le ſang & les » eſprits. La ſaignée après cela, » *demande notre Auteur*, peut-elle » être regardée comme un remede » inſuffiſant pour la guériſon de la » plûpart des maladies, diſſipant, » comme elle fait, l'inflammation » des vaiſſeaux ſanguins, & celle » des fibres nerveuſes ?

» 3°. La ſaignée diminue le vo- » lume du ſang, & par conſé- » quent la portion du ſang qui eſt » rallentie dans les membranes, » ceſſant d'être pouſſée par le vo- » lume qui étoit dans les grands » vaiſſeaux, ſe met au large, & » faiſant défroncer la membrane, » diſſipe l'inflammation, tandis que » les remedes nitreux donnés par » la bouche, rétabliſſent la fluidité » dans toute la maſſe. Or les mem- » branes détenduës ceſſent de cau- » ſer le ſentiment de douleur. La » vertu ſédative eſt donc la qualité » propre de la ſaignée, & ce re- » mede doit être regardé comme » le ſédatif le plus efficace & le » plus étendu.

M. Hecquet va parler à preſent de l'uſage des differentes ſaignées, & principalement de celles du pied, de celles du bras, de celles de la gorge. Quant à celles du pied, il trouve extrêmement à redire que ces ſortes de ſaignées ſoient auſſi uſitées aujourd'hui qu'elles le ſont dans certaines maladies. Eſt-ce le foye qui eſt malade ? dit-il, on ſaigne du pied ; eſt-ce la rate ? encore du pied ; eſt-ce le poumon ou le cerveau ? tout de même. Ce dernier viſcere ſur-tout eſt l'objet principal de la ſaignée du pied. A la ſeule mention d'une humeur qui ſe porte au cerveau, cette ſaignée eſt approuvée ſans oppoſition. C'eût été, continue-t-il, faire trembler toute l'ancienne pratique,

que de proposer la saignée du pied dans une affection du poumon, à moins que d'en alléguer de pressantes raisons, & aujourd'hui, dit-il, on franchit toutes les bornes posées par la sagesse des anciennes Ecoles; & pour ce qui regarde les poumons, on ne rougit point de prescrire la saignée du pied pour les maladies les plus ordinaires qui leur surviennent & de la prescrire avec la même hardiesse que les anciens prescrivoient autrefois dans le même cas, celle du bras.

Voilà donc du changement dans l'usage de la saignée. Mais d'où vient ce changement? La saignée, remarque là-dessus notre Auteur, n'a de sureté que par l'experience. Or la saignée du pied d'aujourd'hui est une *Acephale*, c'est ainsi que la nomme notre Auteur, aucune tête des anciens, dit-il, ne l'a imaginée; c'est donc une pure épreuve de nos jours. Qui plus est, rien ne dispose en sa faveur dans la nouvelle Anatomie.

Quant à la saignée du bras & à celle de la gorge, il pretend qu'en mille occasions la saignée de la gorge est préférable à celle du bras: une experience journaliere, dit-il, fait voir que cette saignée n'est suivie d'aucun accident. Cette occasion le conduit à parler de la saignée de la gorge, qui se fait aux chevaux, on ne les saigne ordinairement que de cette partie, & on n'en voit arriver aucun mal.

Notre Auteur fait là-dessus les réfléxions suivantes: Willis, dit-il, cet illustre Auteur en Medecine, voyant que l'on saigne journellement les chevaux de la gorge & toûjours avec de nouveaux succès, s'étonne comment la saignée du bras a pû prévaloir sur celle de la gorge: *Vena jugularis* (ce sont les termes de Willis) *in jumentis quoties sanguis mittendus est, ferè semper pertundi solet, mirum quod non itamos obtinuit in homine.* Si l'on demande quelles sont les raisons d'Anatomie qui persuadent de la sureté de cette saignée, Willis répond que le canal de la veine jugulaire est ample, & se montre aux yeux d'une maniere sensible; en sorte qu'il est plus facile & plus sûr de l'ouvrir. *Hujus canalis amplus ac eminens, & facillimè & tutissimè omnium secari potest.* Un autre avantage qui se presente ici, dit le même Willis, c'est que les veines du bras sont accompagnées d'arteres, de tendons, de nerfs, de membranes, au lieu que la jugulaire n'a point ces fâcheux accompagnemens. *Quippè nec arteriam habet sociam, & procul à nervo omni incedit.*

On s'imagine ordinairement que la saignée de la jugulaire, ne convient que par rapport à la tête, mais Willis soûtient que lors même qu'il s'agit de faire par la saignée, une évacuation universelle pour tout le corps, la saignée en question satisfait pleinement à ce dessein, & qu'elle a cela de propre en même tems, que nulle autre ne peut mieux operer la dérivation necessaire pour ce qui regarde le cerveau: *porro ex hoc vase atque ab alio*

quovis pertuso, sanguinis evacuatio universalis fit à toto corpore, simulque optima ejus derivatio à capite.

Que la saignée de la jugulaire ait tous ces avantages, c'est la pensée de cet illustre Medecin; mais comme l'observe M. Hecquet, cette pensée est confirmée par l'état de l'œconomie animale; & voici comment; ce qu'il est bien important de remarquer: le cerveau tout seul, contient au moins le tiers de toute la masse du sang. Ainsi, supposé que cette masse soit de trente livres, comme elle l'est dans la la plûpart des adultes, il s'ensuit que dix livres sont employées journellement à l'entretien des fonctions du cerveau, & par conséquent ce sont environ dix livres de sang que les jugulaires doivent rapporter au cœur.

Or, par la saignée de la jugulaire, on ôte ordinairement dix onces de sang sur ce tiers de toute la masse, ce qui prouve deux choses, dit M. Hecquet, 1°. Que cette saignée désemplit d'autant plus les vaisseaux, qu'elle est prise sur le tiers de toute la masse qui va remplir les grands vaisseaux en retournant au cœur, 2°. Que cette même saignée, contribue d'autant plus au bien de tout le corps, que c'est par tout le corps, & par tous les visceres, que ce tiers rentre dans les vaisseaux.

Retire-t-on le même avantage, de la saignée du bras, ou de celle du pied, qui sont les saignées les plus ordinaires? Le bras ou le pied offrent-ils, tout à la fois, à évacuer par la saignée dix onces de sang, à prendre sur le tiers de toute la masse, lequel sang se soit porté dans l'un de ces membres, pour en revenir. La quantité de sang qui va du cœur au bras, est certainement beaucoup au-dessous du tiers de la masse. Le pied à proportion, en reçoit-il plus que le bras? C'est donc sur des portions singulieres de sang que se prendroient dix onces de sang que l'on tireroit par la saignée; portions très-bornées dans leur quantité, & qui, à ce que remarque notre Auteur, tiennent, dans les vaisseaux des places qui ne sont pas moins bornées, puisque ces places qu'elles y tiennent sont proportionnées aux fonctions que le sang doit faire dans le bras & dans le pied. En est-il de même de ce tiers que le cerveau employe? M. Hecquet pousse plus loin ses réfléxions: il remarque que l'entretien du cerveau regarde bien moins ce viscere en particulier, qu'il ne regarde les fonctions de tous les visceres, les secretions, les coctions, les digestions, les évacuations, qui doivent s'accomplir dans toutes les régions du corps. Car, demande-t-il, par où s'exercent tous ces mouvemens dans la masse du sang, si ce n'est par le ministere des nerfs, du suc nerveux, ou des esprits animaux? & dans quel endroit, demande-t-il encore, se prepare le suc nerveux? dans quel endroit se trouve le principe des nerfs? n'est-ce pas dans le cerveau? Les fonctions de ce viscere, conclud-il,

sont donc celles de tout le corps; c'est donc pour elles que le sang s'y porte.

Dix onces de sang, continue-t-il, qui sont tirées par la jugulaire, se prennent donc, pour ainsi dire, sur un fond public, ou comme sur une commune, eu égard à tout le corps. Cela se conçoit aisément, selon notre Auteur, en faisant attention à la quantité de sang qui revient au cœur par les jugulaires. C'est, à peu de chose près, la même quantité qui s'y est portée par les *Carotides* & les vertébrales, de sorte que ne fût-ce que la septiéme partie de toute la masse du sang, qui fût portée au cerveau comme l'a calculé *Santorini*, c'est un septiéme qui en est rapporté par les jugulaires. Et ce seroit le double, si, comme l'avoit pensé d'abord Hoffman, c'étoit la troisiéme partie de toute la masse du sang qui fût employée aux fonctions du cerveau, & par cette raison ce seroit un tiers de toute la masse, qui seroit rapporté au cœur par les jugulaires.

M. Hecquet remarque ici que ce rapport au cœur se fait, à ce compte, treize fois en une heure, & qu'il se termine à être reparti dans tous les endroits où le cœur va le distribuer. Et voilà, poursuit-il, cette quantité (qui est un fond public pour l'œconomie naturelle) voilà cette quantité sur laquelle seront prises les dix onces de sang que l'on tirera par la jugulaire. Par conséquent ce sera autant de rabattu *sur les materiaux* qui dans une maladie naissante, vont fonder des engagemens, des congestions, des inflammations.

Nous ne suivrons pas plus loin notre Auteur, ce qu'il ajoûte sur ce sujet, est encore plus étendu que ce que nous en avons rapporté; ainsi nous finirons; mais toûjours en voilà suffisamment pour donner une notion du Livre.

HISTOIRE DES EVESQUES DE NISMES, OU L'ON VOIT ce qui s'est passé de plus mémorable dans cette Ville pendant leur Episcopat, par rapport à la Religion. Par M. Menard, Conseiller au Présidial de la même Ville, Associé à l'Académie des Belles-Lettres de Marseille. A la Haye, chez Pierre *Gossé*, Marchand Libraire. 1737. 2. vol. *in*-12. Tom. I. pag. 486. Tom. II. pag. 441.

NISMES a été une des principales Villes de l'Empire Romain. Ses Antiquitez en font foi; & elles ont été le sujet de plusieurs Ouvrages, où l'on trouve une grande partie de l'Histoire profane de cette Ville célébre. Mais son Histoire Ecclesiastique a été assez négligée. Au reste il en est de même de tout Pays.

C'est donc ici l'Histoire Ecclesiastique de Nismes par celle de ses Evêques. Si elle est reçuë favorablement du public, M. *Menard* lui donnera un autre Ouvrage sous le titre d'*Histoire Civile & Lit-*

teraire de la Ville de Nismes. Mais il a cru devoir commencer par ce qui est moins connu, & ce qui lui paroît plus digne de l'être. *Ab Jove principium.*

Cette Histoire lui a coûté beaucoup de travail; & faute des Monumens necessaires, perdus pendant les guerres civiles, il a été souvent sur le point d'abandonner son entreprise. Ce qui lui a été d'un plus grand secours, c'est un ancien Breviaire de Nismes, écrit vers le milieu du douziéme siécle, & les Cartulaires de la Cathédrale de l'Evêché. Sur la foi de ces Guides, il s'est quelquefois écarté du *Gallia Christiana*; mais il rapporte toûjours les raisons qui l'y ont déterminé.

On trouve dans cette Histoire des Extraits sommaires des Conciles, où ont assisté les Evêques de Nismes. L'Auteur s'étant proposé de faire connoître la doctrine & la discipline de cette Eglise, les Canons des Conciles entroient necessairement dans son plan. D'ailleurs cette portion des Annales Ecclesiastiques met de l'ornement & de la varieté dans des Vies, souvent trop seches par elles-mêmes. On y trouvera encore l'établissement des Religieux & la fondation de leurs Monasteres dans le Diocése, la naissance des Héréfies, leurs progrès, les troubles qu'elles ont causés, &c. En un mot, tout ce qui a quelque rapport à la Religion aura place dans cette Histoire.

On sçait que de toutes les Villes du Royaume, Nismes est une de celles où la Religion prétenduë reformée a eu plus de Sectateurs. De-là une infinité de tristes évenemens que l'Auteur n'a touchés qu'à regret.

Les Apôtres ou leurs Disciples precherent l'Evangile en divers endroits des Gaules environ l'an 49. Il y a donc lieu de croire, quoiqu'on n'en ait pas des preuves bien positives, qu'ils ne négligerent pas une Ville aussi considerable que *Nismes* l'étoit alors; d'autant plus qu'on sçait qu'ils vinrent dans le voisinage. Le P. *Longueval*, dans son Histoire de l'Eglise Gallicane, a solidement réfuté les Critiques qui renvoyent l'établissement du Christianisme dans ces contrées, jusqu'au milieu du troisiéme siécle. Cependant les Chrétiens y furent d'abord en très-petit nombre. L'Hérésie se glissa ensuite parmi eux. *Marc*, Disciple de *Basilide* & de *Valentin*, deux fameux Gnostiques, répandit leurs erreurs dans les Pays situés aux environs du Rhone.

Au commencement du troisiéme siécle, il y eut beaucoup de Martyrs dans les Gaules aux environs de *Nismes*. Mais l'Eglise commença à goûter les douceurs de la paix sous l'Empire du jeune *Gordien*, ce qui continua sous *Philippe*, qu'on croit même avoir été Chrétien. Ce fut alors que le Pape S. *Fabien* envoya sept Evêques dans les Gaules, avec plusieurs autres Ouvriers Apostoliques. Trois de ces Evêques s'arrêterent dans la Gaule Narbonnoise, & y fonderent les Eglises

de Narbonne, de Toulouse & d'Arles. Ils ordonnerent d'autres Evêques pour les Villes voisines; & sans doute *Nismes* ne fut pas oublié.

Cependant le premier Evêque de cette Ville dont on ait quelque connoissance, c'est *Felix*, qui, selon notre Auteur, souffrit le Martyre au commencement du cinquiéme siécle, dans l'irruption que *Crocus* Roi des Allemans ou des Vandales, fit dans les Provinces méridionales des Gaules.

Nous allons parcourir les Vies des Evêques successeurs de *Felix*; & nous en extrairons les faits qui nous paroîtront les plus curieux.

Dans l'article de *Chrétien* Evêque de Nismes, au commencement du neuviéme siécle, M. M. rapporte que dans une assemblée convoquée par *Loüis* le Débonnaire à Aix-la-Chapelle, en 817. pour faire divers Réglemens touchant le Clergé Séculier & Régulier, on divisa en trois classes les Monasteres, qui par leurs fondations étoient chargés de quelques devoirs envers le Roi. La premiere étoit de ceux qui devoient lui faire des presens, & lui fournir un certain nombre de Soldats; ces Monasteres étoient au nombre de quatorze. La seconde classe comprenoit ceux qui ne devoient que des presens; il y en avoit seize. La troisiéme étoit composée des Monasteres qui ne devoient au Roi que des prieres; & ceux-là étoient au nombre de cinquante-quatre, dont il y en avoit dix-neuf en Languedoc. Ce fut encore dans cette assemblée que les Religieux du Royaume convinrent de suivre tous la Regle de S. *Benoît*.

Chretien fut toûjours fidelle à *Loüis* le Débonnaire.

Sous l'Episcopat d'*Agelard*, à la fin du neuviéme siécle, un nommé *Bernard* donna à l'Eglise de Sainte Marie de Nismes, tous les fonds qu'il possedoit dans la Vaunage. L'acte fut passé dans la Ville de Nismes; & *Heldrade* Prêtre reçut la donation; ce qui prouve qu'en ce tems-là les Prêtres servoient de Notaires dans les Actes qui étoient passés en faveur de l'Eglise. Ils servoient aussi de Greffiers dans les causes des Ecclesiastiques, comme il est justifié par une sentence donnée en faveur du même *Agelard*, au sujet des limites de Garous le 3 de Mai 898.

Agelard gagna un autre procès contre un nommé *Rostaing*, qui possedoit injustement des fonds appartenant à l'Eglise de Nismes. Ce *Rostaing* prétendoit avoir acquis ces fonds d'un nommé *Aimard*. Sur quoi il fut ordonné que dans 40 nuits il feroit comparoître cet *Aimard*. Il résulte de-là, dit notre Historien, » que nos habitans conservoient encore alors l'usage introduit par les Druides chez les Gaulois, de ne compter le tems que par les nuits, usage qui prouve aussi notre premiere origine venue des anciens Gaulois, ou peuples Celtes.

M. M. remarque encore que l'Evêque étoit Visigot, & suivoit

la Loi de cette Nation, & que *Rostaing* étoit François, & assujetti par conséquent à la Loi Salique. Or, ajoûte M. M. » les Juges » éclaircissoient toûjours ce point » préliminaire, & s'informoient » avant toute œuvre du genre de » Loix que les parties suivoient.

Plusieurs des Evêques suivans ne sont guéres connus que par des Actes de donations faites à leur Eglise. On ne manquoit jamais d'insérer dans ces Actes plusieurs imprécations contre ceux qui viendroient à enfraindre les clauses convenuës, ou qui alieneroient les biens qui devoient rester à l'Eglise. Le donateur souhaitoit que celui qui auroit formé le dessein de cette alienation, s'attirât la colere de Dieu; qu'après sa mort il descendît aux enfers, pour y souffrir les peines des damnez, & y être autant tourmenté que *Datan*, *Abiron*, & le traitre *Judas*; que pendant sa vie, son corps fut couvert de lépre; que l'entrée de l'Eglise lui fût défenduë; que son nom fût effacé du Livre de vie, &c. L'Eglise a aboli l'usage de ces imprécations, comme contraires à l'esprit de l'Evangile & à la charité Chrétienne.

M. M. prouve par plusieurs Actes passés au nom des Evêques que dans l'onziéme siécle la Simonie s'exerçoit publiquement & sans scrupule. Il remarque encore que plusieurs Seigneurs Laïques assistoient aux Conciles de ce tems-là. Il parle d'un Acte datté du onziéme d'Octobre l'an de l'Incarnation 1050. & il observe que c'est le plus ancien titre qui porte une pareille formule de datte, c'est-à-dire, qui compte depuis l'Incarnation de J. C. Jusqu'alors on avoit compté du regne des Princes qui gouvernoient le Pays.

Dans le neuviéme Concile de Narbonne tenu en 1054. il fut défendu de couper les Oliviers & d'en dérober les fruits pendant les Hostilitez qui se faisoient entre les Seigneurs, par cette raison que l'huile étoit employée au S. Crême & au luminaire des Evêques.

On apprend par un Acte passé sous l'Episcopat de *Pierre Ermengaud*, vers la fin du onziéme siécle, jusqu'où étoit parvenu le commerce des choses saintes. Une femme nommée *Etiennete*, & ses enfans *Raymond* & *Guiral*, firent une donation à l'Eglise de Sainte Marie, où *Pierre* présidoit comme Evêque, & aux Chanoines, d'une Eglise située au terroir de Nismes, dédiée aussi à la Sainte Vierge, & de tout ce qui appartenoit à cette Eglise. Ainsi les Eglises étoient devenuës des patrimoines héréditaires; les Laïques en disposoient comme du reste de leurs biens; & les Ecclesiastiques eux-mêmes les acqueroient ou les alienoient à leur gré.

Ce fut sous l'Episcopat d'*Ermengaud* que les Chanoines de Nismes, à l'imitation de ceux de plusieurs autres Eglises de France & d'Italie, reprirent la vie commune, & embrasserent la reforme des Chanoines Réguliers de S. *Augustin*. Ce-

Saint, comme l'on sçait, avoit formé le premier une communauté de Clercs qui n'avoient rien en propre, & qui vivoient comme les Moines.

L'an 1096. 6 de Juillet, il se tint un Concile à Nismes auquel présida le Pape *Urbain II.* De 16 Canons qu'on fit dans ce Concile, le plus remarquable est celui qui maintient les Moines dans le droit d'exercer toutes les fonctions Sacerdotales. On avoit prétendu qu'étant morts au monde, ils n'étoient plus dignes de ces fonctions. Dans ce Canon on les compare aux Chanoines. » Les uns & les » autres (dit-on) ressemblent aux » Anges, puisqu'ils annonçent les » ordres de Dieu. Mais les Moines » ressemblent aux Seraphims, dont » leur habit represente les six aîles, » deux par le Capuce, deux par les » manches, deux par le corps.... » Des hommes qui ont quitté le » monde pour mener une vie apo» stolique, doivent avoir plus de » pouvoir, & sont plus dignes de » délier les pechez que les Prêtres » Séculiers. « On peut voir les réfléxions que M. l'Abbé *Fleury* fait sur ce Canon (Hist. Eccl. Liv. 64. Nomb. 37.) Elles ne sont pas favorables aux Moines qui exercent les fonctions Sacerdotales.

Sous l'Episcopat d'*Amalric* en 1248. S. *Loüis* allant s'embarquer à Aigues-Mortes, pour passer dans la Terre Sainte, fit quelque séjour à Nismes. Ce Prince qui aimoit fort les Freres Mineurs, logea dans leur Couvent établi en 1222. du vivant même de S. *François*, qui ne mourut qu'en 1226. S. *Loüis* avoit donné aux Freres Mineurs de Nismes cinq sols par semaine pour leur nourriture, & cinquante sols par an pour leurs Tuniques. Les Lettres sont dattées de Nismes, du 29 Avril de la même année 1248. Notre Historien croit que la datte du lieu est fausse, & qu'au lieu de *Datum Nemausi*, il faut lire *Datum Parisiis*, parce que tous les Historiens conviennent que Saint *Loüis* ne se mit en marche pour Aigues-Mortes qu'au mois de Juin. Cependant M. M. dit lui-même que ce Prince *passa par Nismes, vers le commencement de l'an* 1248.

Les Dominicains s'établirent à Nismes en 1263. On lit dans un vieux Livre de Mémoires, écrit en Langage Catalan, & qui est gardé dans les Archives de Montpellier, que le Frere *Doumergues*, c'est-à-dire, S. *Dominique*, passant par Nismes en 1233. y fit plusieurs miracles; & qu'entr'autres il y rendit la vûë sur le champ à un jeune homme aveugle depuis six ans, ayant fait le signe de la croix avec de l'eau benite sur ses yeux.

Guillaume *Curti* fut fait Evêque de Nismes en 1336. Il étoit neveu du Pape *Benoist XII.* qui avoit été Religieux de Citeaux, & il avoit aussi fait profession dans cet Ordre. Son oncle le fit Cardinal en 1338. *Curti* fit achever le Collége des Bernardins à Paris que *Benoist XII.* avoit fait commencer.

En 1380. on trouve pour la pre-

miere fois dans la personne de *Seguin d'Authon* un Evêque *administrateur* de Nismes. Les Schismes qui déchiroient l'Eglise, causés par ceux qui se disputoient le S. Siége, firent perdre aux Chapitres la liberté des élections. Chacun de ceux qui se prétendoient Papes, nommoit aux Evêchez pour grossir son parti. Mais cette nomination n'étoit que pour un tems, & ne donnoit que le titre d'administrateur. Cependant ces administrateurs avoient toûjours le caractere Episcopal. C'étoient à proprement parler des Evêques Commendataires, pris parmi ceux qui étoient déja Evêques; &, par exemple, *Seguin d'Authon* étoit Patriarche d'Antioche & Archevêque de Tours. On voyoit quelquefois ensemble dans la même Eglise un Evêque & un Administrateur. Delà bien des dissensions entre l'un & l'autre, aussi-bien qu'entre les Papes & les Chapitres, dissensions qui ne finirent que par le fameux Concordat en 1516.

Nous voici arrivés à la naissance du Calvinisme, qui fit beaucoup de progrès dans le Languedoc, & en particulier dans la Ville de Nismes. Michel *Briçonnet* en étoit alors Evêque, d'où il passa à Lodeve, où il mourut âgé de 97 ans.

Les Huguenots (car c'est ainsi qu'on nommoit alors ceux qu'on a nommés depuis les Prétendus-Réformés) les Huguenots étoient en si grand nombre dans Nismes, qu'ils y firent un Synode en 1562. où il fut arrêté qu'on démoliroit toutes les Eglises de la Ville & du Diocése, & qu'on feroit main basse sur tous les Catholiques qui refuseroient de renoncer à leur Religion, ce qui fut en effet executé, selon notre Auteur, du moins quant à la démolition des Eglises. Il faut avoüer que quelques Ministres s'opposoient à ces desordres autant qu'ils le pouvoient.

Parmi les Evêques du Royaume qui assisterent au Concile de Trente, on compte *Bernard d'Elbene*, Evêque de Nismes. Ce Prélat né à Florence, avoit passé en France à la suite de Cathérine de *Médicis*. Il parla dans le Concile avec beaucoup de force & d'éloquence au sujet des Annates & des Ordinations qui se faisoient à Rome. De retour a Nismes, il fut sur le point d'être tué par les Huguenots, dans la fameuse expedition nommée *la Michelade*, parce que le projet en avoit été formé le jour de S. Michel. Le recit de cette expedition est un des morceaux les plus curieux de cette Histoire.

En 1569. on transporta à Nismes le corps de François de *Chatillon* de *Colligny*, appellé ordinairement d'*Andelot*; & on le plaça dans un Tombeau de pierre, élevé sur des colomnes de même matiere, contre le mur & dans la Cour de l'ancien Hôtel de Ville. » Le corps » de d'Andelot, *dit notre Historien*, » a été conservé dans ce Tombeau » jusques au siécle present. Mais il » y a environ huit années que les » Religieuses de Nôtre-Dame du » Refuge qui sont en possession de

» l'ancien Hôtel de Ville, animées » d'un zéle démesuré contre la mé» moire de ce chef des Huguenots, » & frappées d'une superstition ri» dicule, jusques au point d'attri» buer à la presence de ce corps la » pauvreté où se trouve leur mai» son, s'aviserent dans une nuit, » armées de croix & de chapelets, » de faire descendre le Tombeau, » & de l'ouvrir; & après avoir ti» ré le corps d'une caisse de bois où » il étoit renfermé, enveloppé » dans de la toile cirée avec des » aromates, elles le hacherent en » plusieurs pieces, & le brûlerent. » Mais comme le feu ne pût pas » tout consumer, elles firent enter» rer le reste des ossemens dans les » fossez de la Ville.

En 1572. fut la terrible Journée de la S. *Barthelmi*. Ce qui se fit à Paris, avoit été ordonné pour toutes les Provinces, où plusieurs Villes suivirent l'exemple de la Capitale. Nismes fut du nombre de celles où l'humanité de ceux à qui les ordres étoient adressés, empêcha cette sanglante execution.

La même année *Raimond Cavalesi* fut nommé à l'Evêché de Nismes, à la sollicitation du Vicomte de *Joyeuse*, Lieutenant Général de Languedoc. *Cavalesi* étoit d'une basse extraction, & Dominicain au Couvent de Tarascon. Le Vicomte de *Joyeuse*, par un acte qu'il passa avec ce Prélat, ne lui laissa que deux Prébendes, & se reserva le reste des revenus. *Cavalesi* s'obligea encore par le même acte de ne conferer aucun Bénéfice que du consentement de M. de *Joyeuse*, ou à ceux qu'il lui presenteroit. Cette piece odieuse, l'ouvrage de la Simonie la plus outrée, s'est conservée jusqu'à present; & notre Auteur l'a vûë entre les mains de feu M. de la *Parisiere*, Evêque de Nismes. *Pierre de Valernod* Successeur de *Cavalesi*, fit à peu-près les mêmes conventions avec le Duc de *Montmorenci*, ou du moins le laissa joüir d'une grande partie des revenus de l'Evêché.

Antime-Denis Cohon fut fait Evêque de Nismes en 1633. il étoit fils d'un Chandelier de Craon en Anjou, & ne dut son élevation qu'à son mérite. Le Cardinal de *Richelieu* eut pour lui une estime particuliere; & voici, dit-on, à quelle occasion il le connut. M. *Cohon* étoit un des premiers Prédicateurs de son tems. Prêchant un jour dans une Eglise de Paris, la foule y étoit si grande que la ruë étoit remplie de Carosses, en sorte que le Cardinal de *Richelieu* n'y put passer. Curieux de connoître le Prédicateur, il le manda deux jours après. M. *Cohon* lui dit en l'abordant, » qu'il s'estimoit plus heu» reux que l'Espagne & l'Allema» gne, puisque lui, simple parti» culier, l'avoit bien pû arrêter, » ce que ces deux Royaumes n'a» voient pû faire. « Cette saillie flateuse lui valut l'amitié du Cardinal, & ensuite l'Evêché de Nismes. La veille de son sacre, ce Ministre lui envoya des habits Pontificaux & une Chapelle d'argent. M. *Cohon* fut aussi très - aimé du

Cardinal de Lyon, frere du Ministre, qui lui fit present d'un attelage complet, lorsqu'il partit pour son Diocése.

M. C. assista à l'Assemblée générale du Clergé de 1635. Il y fut proposé d'acorder au Roi un secours considerable. Mais il falloit pour cela aliener les biens de l'Eglise, sur quoi il se forma deux partis, celui de la Cour à la tête duquel étoit Henri d'*Escoubleau*, Archevêque de Bourdeaux, & celui du Clergé, qu'on appella *les Provinces Unies*, qui avoit pour Chef Achilles de *Harlay*, Evêque de S. Malo.

M. C. qui étoit pour la Cour, s'éleva contre l'avis de M. de Saint Malo, & d'un ton de Prédicateur dit qu'il trouvoit étrange qu'on voulût jetter de vains scrupules dans les consciences, & par des fantômes chimériques détourner l'Assemblée d'assister le Roi; que les interêts de l'Eglise étoient liés à ceux de l'Etat; qu'il n'étoit donc pas question d'aliener les biens de l'Eglise & de donner au Roi, mais de donner au Sanctuaire & aux Autels; qu'il falloit soûtenir l'Eglise par l'Eglise, & donner au Roi, non comme Roi, mais comme au plus pauvre de son Royaume; & qu'en cela ils rempliroient les sermens faits à leur sacre, bien loin de les violer. Ce discours lui fit des ennemis de tous les Prélats du parti opposé; & M. C. moins réglé dans ses mœurs, que sçavant & éloquent, donna prise sur lui en bien des occasions.

Malgré ses *foiblesses* (c'est le terme de notre Historien) M. C. à de grands talens joignit de grandes vertus; & pendant la peste qui ravagea Nismes en 1640. il fit des prodiges de zéle & de charité.

En 1643. il fut choisi pour faire l'Oraison Funébre de Loüis XIII.

La même année les Huguenots qu'il avoit irrités par ses manieres hautaines, autant que par son zéle pour leur conversion, envoyerent contre lui des Mémoires à la Cour. Comme il lui auroit été difficile de se justifier, & qu'il ne pouvoit plus attendre à Nismes que des désagrémens, il songea à permuter son Evêché; & le Cardinal *Mazarin* qui l'aimoit beaucoup, lui proposa celui de Dol en Bretagne. Mais il ne put jamais obtenir ses Bulles du Pape Innocent X. dans l'esprit duquel on l'avoit fort noirci.

Cependant l'Evêque de Dol (*Hector d'Ouvrier*) passa au Siége de Nîmes qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1655. Alors M. C. dit plaisamment au Cardinal *Mazarin*, que son ancienne épouse étant veuve, & se reprochant de l'avoir quittée, il prioit S. E. de lui procurer le moyen de retourner avec elle. Le Cardinal y consentit; & M. C. obtint ses Bulles, quoiqu'avec peine, en 1657. Son début ne fut pas heureux; & son imprudente hauteur fut la cause d'une sédition où il pensa périr lui-même. Cependant les années & la grace en firent bientôt un homme tout differend, un Saint Evêque. Sa charité devenant

plus chrétienne, en devint encore plus abondante. Il disoit qu'il ne pouvoit être sauvé à moins qu'il n'achetât le Ciel à prix d'argent ; & *j'en donnerai tant*, ajoûtoit-il, *qu'à la fin je l'aurai.*

M. M. a poussé son Histoire des Evêques de Nismes jusqu'à M. *Rousseau de la Parisiere* inclusivement. Celui-ci avoit succedé à l'Illustre *Flechier*, dont l'article est très-curieux & très-interessant. Mais il faut finir un Extrait peut-être trop étendu.

On trouve à la fin de cet Ouvrage les Statuts Synodaux de Bertrand de *Languissel* Evêque de Nismes depuis 1281. jusqu'en 1323. Il les fit la troisiéme année de son Episcopat. Cette Piece très-curieuse, mais qu'on n'a pas toute entiere, comprend 134 pages. Elle est suivie de la Bulle de Sécularisation du Chapitre de Nismes, donnée en 1540. par le Pape Paul III. sous l'Episcopat de Michel *Briçonnet.*

LA VIE DE MADAME LA DUCHESSE DE LONGUEVILLE. 1738. *in*-12. pag. 440.

L'Auteur reconnoît qu'il n'a pas été difficile de rassembler les materiaux de cet Ouvrage: ils sont répandus dans des Histoires & dans des Mémoires qui sont entre les mains de tout le monde. Cependant ceux-mêmes à qui ces sources sont le plus connuës, seront bien aises qu'on en ait tiré tout ce qui regarde Madame de *Longueville*, & qu'on en ait composé sa Vie. En effet il est bon qu'il y ait deux sortes d'Histoires, les Histoires générales des grandes affaires, des grands évenemens ; & les Histoires particulieres de ceux qui y ont eu le plus de part ; les Histoires des choses, si l'on peut s'exprimer ainsi, & celles des personnes. En lisant l'Histoire générale, on prend un interêt vif aux principaux Acteurs, qui fait desirer de s'instruire des moindres circonstances de leur vie.

On sçait toute la part qu'eut M[e] de L. aux troubles de la minorité de Loüis XIV. Mais ce qui rend son Histoire plus interessante, c'est le contraste des deux états par lesquels elle a passé, le contraste de sa vie mondaine & de sa vie pénitente. L'Auteur s'est principalement attaché à la bien representer sous ces deux rapports selon les tems.

Il n'a pas seulement puisé dans les Mémoires publics. Quelques Pieces manuscrites bien autorisées, entr'autres les Lettres de Madame de L. lui ont fourni des particularitez interessantes.

Enfin outre ces Pieces, il a recueilli certains détails, que diverses personnes d'une autorité respectable lui ont appris de vive voix, comme les tenant de la premiere main.

Bien des gens remarqueront qu'il n'a pas tout dit, & il en avertit lui même ; mais il a cru que sur

un semblable sujet il ne falloit pas tout dire. Beaucoup de traits assez curieux ont été sacrifiés aux Loix inviolables de la prudence.

Anne-Genevieve de Bourbon, fille d'Henri II. de *Bourbon-Condé*, premier Prince du Sang, & de Charlotte, Marguerite de *Montmorenci* naquit en 1619. le 29 d'Aoust, au Château de Vincennes, où son pere étoit alors prisonnier. Elle montra beaucoup d'esprit dès sa plus tendre jeunesse. Madame la Princesse la menoit souvent aux Carmelites du Faubourg S. Jacques; & elle conçut dès lors pour ces Religieuses une amitié qu'elle leur conserva pendant toute sa vie. Elle voulut même embrasser leur Institut; & la mort de son oncle le Maréchal Duc de *Montmorenci*, dont on lui raconta toutes les circonstances, la confirma encore dans ce desir. Mais M. le Prince s'y opposa toûjours.

Ce goût pour la vie réligieuse lui inspira beaucoup de dégoût pour le monde. De-là un air froid & dédaigneux qu'elle portoit dans les compagnies. Un jour Madame la Princesse le lui reprochant, & l'avertissant que ce n'étoit pas là un moyen de plaire, *Madame*, lui répondit-elle, *vous avez tant de graces, que comme je ne vais qu'avec vous & ne parois qu'après vous, on ne m'en trouve point.*

Cependant cette grande ferveur ne fut pas à l'épreuve d'un bal. Mademoiselle de *Bourbon* qu'on y avoit conduite malgré elle, & qui s'étoit armée d'un cilice contre la tentation, vit avec un trouble charmant que sa beauté attiroit tous les yeux & gagnoit tous les cœurs. Le monde à qui elle plaisoit cessa de lui déplaire; & les Carmelites devant qui elle voulut en vain se déguiser, s'apperçurent bientôt que la jeune Princesse leur étoit échappée. Cependant les bons principes combattirent toûjours dans son cœur; & elle n'eut jamais le funeste avantage de pecher sans remords.

Mademoiselle de *Bourbon* parut avec éclat à la Cour; & on n'y admira pas moins son esprit que sa beauté: mais ce fut sur-tout à l'Hôtel de *Ramboüillet* que cet esprit également juste, élevé & délicat, trouva de dignes admirateurs. L'Hôtel de *Ramboüillet*, dit notre Historien, étoit le plus délicieux reduit qu'il y eut alors: » Une » politesse noble & sans fadeur re» gnoit dans ces cabinets toûjours » remplis de ce qu'il y avoit à Pa» ris & à la Cour de plus illustre » en mérite. Ceux qui ne pou» voient figurer dans ces assem» blées, en railloient pour se con» soler, & les qualifioient, *petits* » *bureaux du bel esprit*, &c.

Mademoiselle de *Bourbon*, âgée tout au plus de 23 ans, fut mariée au Duc de *Longueville* âgé de 47. Ce Prince avoit d'un premier mariage avec Louise de *Bourbon*, fille du Comte de *Soissons*, une fille qui épousa dans la suite le Duc de *Nemours*. La disproportion des âges ne rendit pas cette union fort agréable pour la Princesse qu'il

épousoit en secondes nôces.

L'année même de son mariage elle eut la petite vérole qui lui laissa toute sa beauté. M. *Godeau*, qui lui écrivoit souvent, ne manqua pas cette occasion de lui témoigner sa joye. » Je loüe Dieu, » *lui dit-il*, de ce qu'il a conservé » votre vie.... Pour votre visage, » un autre que moi se réjoüira » avec plus de bienséance de ce » qu'il ne sera point gâté. J'ai si » bonne opinion de votre sagesse, » que je crois que vous eussiez été » bien aisément consolée, si votre » mal y eut laissé des marques. El- » les sont souvent des caracteres » qu'y grave la divine misericorde, » &c.

Il y avoit entre Madame de L. & le grand *Condé* son frere, alors le Duc d'*Enguien*, une amitié très-étroite, qui fut un peu alterée à l'occasion de Mademoiselle du *Vigean*. Cette belle fille étoit la meilleure amie de Madame de L. qui s'apperçut que le Duc d'*Enguien* en étoit amoureux & aimé. Elle crut devoir en avertir le Prince de *Condé*. Le Duc d'*Enguien* s'emporta contre sa sœur, & l'amitié fut sacrifiée à l'amour. Cependant cette broüillerie eut le meilleur effet du monde, & Mademoiselle du *Vigean* entra aux Carmélites. C'étoit alors le Couvent à la mode, & la ressource des Amantes malheureuses.

Le frere & la sœur furent bientôt reconciliés ; & il y parut à l'extrême vivacité avec laquelle le Duc d'*Enguien* prit les interêts de Madame de L. contre Madame de *Montbazon*. Cette Dame jalouse de la Princesse, lui supposa un Amant. C'étoit le Comte Maurice de *Coligny*, qui, comme parent, voyoit souvent Madame de L. On fabriqua des Lettres, dit un Auteur contemporain, & on les répandit à la Cour. Mais Madame de *Montbazon* eut ordre de la Reine d'aller à l'Hôtel de Condé, où elle prononça une formule de rétractation & de satisfaction qu'on lui avoit donnée par écrit. Cependant comme le Duc de *Guise*, pour plaire à Madame de *Montbazon*, ne cessoit de répandre la calomnie que cette Dame avoit inventée, le Comte de *Coligny* l'appella en duel & eut le malheur d'être tué. Quant au Duc de *Longueville* il ne parut pas se soucier de cette affaire ; & il la regarda comme une querelle de femmes qui ne valoit pas, disoit-il, la peine qu'il s'en mêlât. Au reste il avoit aimé Madame de M. & peut-être l'aimoit-il encore.

Pour ce qui est des Lettres attribuées à Madame de L. elles n'avoient point été fabriquées. On les avoit trouvées dans l'antichambre de Madame de *Montbazon*, qui sçavoit bien qu'elles avoient été écrites par une femme assez obscure au Marquis de *Maulevrier*.

En 1644. M. de L. fut envoyé à Munsther en qualité de premier Plénipotentiaire. Il laissa sa femme à Paris ; mais au bout de deux ans le Duc d'*Enguien* l'engagea à la faire venir auprès de lui, pour la dérober au Prince de *Marsillac* *,

* Depuis le Duc de la *Rochefoucault*, Auteur du Livre des *Maximes*.

dont la passion pour Madame de L. étoit assez connuë. Cette Princesse avoit traversé les amours de son frere, qui traversa à son tour les amours de sa sœur; & ce fut le sujet d'une seconde broüillerie plus vive encore que la premiere. Madame de L. fut consolée autant qu'elle pouvoit l'être, par les grands honneurs qu'on lui rendit dans les Pays étrangers. Cependant l'ennui la gâgnoit. Un des Plénipotentiaires la trouvant un jour assez mélancolique, s'offrit à lui apprendre l'Allemand, *pour charmer un peu ses ennuis.* Mais, ajoûte notre Auteur, comme le remede ne lui parut pas assez efficace pour la nature de son mal, elle remercia poliment.

Madame de L. devenuë grosse à Munsther, revint en France pour y faire ses couches; & 6 ou 7 mois après son retour elle acoucha d'une Princesse qui ne vécut qu'environ 4 ans.

Nous voici arrivés avec notre Historien aux troubles de la minorité. Il en expose l'origine, & retrace en peu de mots les caracteres de ceux qui y prirent le plus de part. Voici, par exemple, ce qu'il dit du Duc d'Orléans. » Ses irrésolu» tions & ses foiblesses auroient » moins paru s'il avoit eu moins » d'esprit. Ses lumieres ne faisoient » qu'éclairer ses défauts.

Notre Auteur ayant abrégé, autant qu'il l'a pû, des choses qui ne sont ignorées de personne, nous n'avons garde non plus d'en grossir cet Extrait. Contentons-nous de quelques traits ou moins connus, ou plus propres à faire connoître Madame de L.

1°. L'indolence de cette Princesse l'auroit dégoûtée des discussions d'une politique épineuse, si elle n'avoit eu le Prince de *Marsillac* pour lui débroüiller les difficultez. Animés l'une & l'autre contre M. le Prince pour les raisons que nous avons dites; ils ne songerent qu'à le traverser, en lui opposant le Prince de *Conty.* Celui-ci étoit absolument gouverné par sa sœur, gouvernée elle-même par le Prince de *Marsillac.* Madame de L. se trouvoit ainsi entre la Cour & les Frondeurs. Quelle idée plus flateuse pour elle, que celle d'être l'arbitre entre ces deux partis, & de se faire redouter par des hommes tels que M. le Prince, le Cardinal *Mazarin*, & le Coadjuteur!

2°. On se défioit de Madame de *Longueville* à Paris, & du Prince de Condé à Saint Germain. On y craignoit également qu'il n'y eut de l'intelligence entre le frere & la sœur, & que leur broüillerie ne fut que feinte. Ils ne bannirent la défiance qu'à force de se déchirer l'un l'autre sans aucun ménagement.

3°. La paix se fit, comme on sçait; mais elle ne dura pas longtems; & il n'y eut peut-être de reconciliation bien sincere que celle de M le Prince & de Madame de L. reconciliation qui fut ellemême la principale cause du renouvellement des troubles. Madame de L. ne cessoit d'animer son frere contre la Cour.

4°. Après la paix, elle ne put se dispenser d'aller saluer la Reine à S. Germain; mais elle n'y voulut point aller en Suppliante. Elle lui fit dire le jour & l'heure qu'elle iroit; & se fit attendre assez longtems. Mais quand elle parut, sa fierté se démentit, & lui refusa des ressources. La Cour étoit très-nombreuse, & la Reine se tenoit au lit. On fut curieux d'entendre ce que diroit une Princesse d'un esprit si superieur. Mais elle ne put jamais se remettre de son embarras. Elle trembloit comme si elle avoit eu la fievre. On n'entendit rien que, *Madame*; & le reste fut prononcé si bas, que la Reine avec toute son attention n'y put jamais rien comprendre. En de pareilles conjonctures, dit notre Auteur, plus on a d'esprit & plus aisément on se déconcerte. Enfin cette visite extrêmement seche de part & d'autre, ne servit qu'à augmenter le ressentiment de la Reine contre la Princesse.

5°. Après l'emprisonnement des Princes le 18 Janvier 1649. Madame de L. alla à Stenay auprès de M. de *Turenne*. On dit que cet illustre guerrier, non content de diriger les entreprises politiques de cette Princesse, *lui offrit des vœux plus tendres*; mais bien loin d'y être sensible, elle en plaisanta beaucoup avec la *Moussaye*, Gouverneur de Stenay. Cependant cette indifference ne changea rien dans la conduite de M. de *Turenne*, qui n'ayant pas sans doute le cœur encore trop engagé, continua de vivre avec Madame de L. *dans un commerce purement militaire.*

6°. Pendant toutes ces agitations, Madame de L. avoit des pensées de pieté; & sur-tout elle n'oublioit pas ses cheres Carmelites. Sa fille étant venue à mourir à l'âge de 4 ans, elle écrivit à la Mere Prieure un billet très-édifiant. » Je ne doute point, *dit-elle en finissant*, que » vous n'ayez ma fille parmi vous; » & plût à Dieu, ma chere Mere, » y avoir eu une pareille retraite, » ou celle qu'il m'y avoit fait tant » desirer. « Mais peut-être, dit là-dessus notre Historien, peut-être qu'un moment après avoir écrit de la sorte, elle faisoit une Lettre au Ministre d'Espagne pour lui demander des Troupes contre le Roi.

7°. Après l'élargissement des Princes, Madame de L. se trouva dans la situation la plus brillante. Outre la part qu'elle continuoit d'avoir à tout, elle étoit l'objet de l'admiration du public, plus frappé de ses grandes qualitez & de ses grands talens que de l'usage peu légitime qu'elle en faisoit. Cependant M. le Prince demandant tous les jours de nouvelles graces, la Reine se lassa de lui en faire, & la guerre civile recommença. Il faut avoüer que M. le Prince eut beaucoup de peine à s'y déterminer. » Il reprocha même assez vivement à sa sœur & au Duc de » la *Rochefoucauld* qu'ils l'engageoient dans une entreprise dont » ils se lasseroient plûtôt que lui; » & que quand il n'y auroit plus » de ressource, ils l'abandonneroient.

8°. Enfin

8°. Enfin Madame de L. eut bien des sujets de dégoût qui commencerent à la tourner du côté de Dieu. Le parti du Roi avoit tous les jours de nouveaux avantages. Les Princes, quoique toûjours attachés à leur sœur, suivoient moins ses conseils. Le Duc de la *Rochefoucauld*, sensible à la maniere dont elle avoit reçu les hommages du Duc de *Nemours*, l'avoit quittée fort froidement. Celui-ci rompit à son tour avec elle d'une maniere fort piquante. Cependant lorsqu'il fut tué par le Duc de *Beaufort*, Madame de L. le regreta amerement.

9°. Ayant eu la permission d'aller à Moulins, elle y passa dix mois auprès de la Duchesse de *Montmorenci* (Marie-Felice des *Ursins*) alors Superieure d'un Monastere de la Visitation qu'elle avoit fondé. Les exemples, les discours de cette femme admirable, & la vûë du tombeau du Duc de *Montmorenci*, firent sur Madame de L. les plus fortes impressions. Elle n'avoit encore que 34 ans; & c'est de-là qu'il faut datter son entiere conversion. Dès lors, dit son Historien, » plus de projets audacieux dans l'esprit, plus de violens desirs pour la gloire, plus de goût pour la domination; & cette même Princesse qui s'étoit vû regner dans Paris, au milieu d'une nombreuse Cour, composée de tout ce qu'il y avoit en France de plus illustre, alla se confiner dans une Province, s'envelopper dans les devoirs domestiques, & s'abandonner aux rigueurs de la pénitence.

On douta d'abord de la sincerité de sa conversion. On crut du moins que ce n'étoit qu'un mouvement passager qui se ralentiroit bien-tôt; & ces soupçons ne pouvoient produire que du mépris pour M[e] de L. Mais sa perseverance lui rendit enfin l'estime du public, & la confiance de leurs Majestez. On admira en elle une devotion solide, féconde en bonnes œuvres, vrayement utile au prochain, & exempte de toutes ces petitesses qui n'avilissent que trop souvent la pieté. Notre Auteur entre sur tout cela dans un grand détail auquel nous renvoyons.

Mais nous croyons qu'on sera sera bien aise de trouver ici un fait qu'il rapporte d'après M. *Pelisson*, qui le tenoit de Mademoiselle d'*Epernon* Carmelite, l'amie intime de Madame de L. Nous employerons les propres termes de notre Historien.

» Madame de L. n'ayant pu obtenir une grace du Roi pour une de ses créatures, elle en fut si vivement touchée qu'il lui échappa, dit M. *Pelisson*, des paroles *fort indiscretes, & fort peu respectueuses, pour ne rien dire de plus.* Un seul homme qui les avoit entenduës, ne lui fut pas fidelle. La chose revint au Roi & du Roi à M. le Prince, qui assura Sa Majesté que cela ne pouvoit être & que sa sœur n'avoit pas perdu l'esprit. *Je l'en croirai elle-même*, repliqua le Roi, *si el-*

» *le dit le contraire.* Le Prince » va voir sa sœur, qui ne lui cache » rien. En vain il tâche durant une » après-dînée toute entiere de lui » persuader, qu'en cette occasion » la sincerité seroit une vraye sim» plicité ; qu en la justifiant auprès » du Prince, il avoit crû dire la vé» rité ; mais qu'il falloit laisser » tomber tout cela ; & qu'elle fe» roit même plus de plaisir au Roi » de nier sa faute, que de l'avoüer. » *Voulez-vous*, lui dit-elle, *que je* » *la repare par une plus grande, non* » *seulement envers Dieu, mais en*» *vers le Roi. Je ne sçaurois gagner* » *sur moi-même de lui mentir, lors*» *qu'il a assez de générosité de m'en* » *croire, & de s'en rapporter à moi.* » *Ce Gentilhomme a grand tort ;* » *mais après tout il ne m'est pas per*» *mis de le faire passer pour un Ca*» *lomniateur, puisqu'en effet il ne* » *l'est pas.*

» Elle alla le lendemain à la » Cour ; & après avoir obtenu de » parler au Roi en particulier, elle » ne fit que se jetter à ses pieds, & » lui demander pardon de la paro» le indiscrete qui lui étoit échap» pée. Elle ajoûta que M. le Prince » n'avoit pu l'en croire capable, » & que c'étoit pour cela qu'il » avoit entrepris de l'en justifier » auprès de Sa Majesté ; mais » qu'elle aimoit mieux lui avoüer » sa faute, que d'être justifiée aux » dépens d'autrui. Et le Roi par » une action encore plus héroïque, » non seulement lui pardonna de » grand cœur, mais lui fit quel» ques autres graces qu'elle ne s'at» tendoit pas de recevoir. Elle » crut même remarquer qu'il la » traita depuis avec plus de consi» deration & de bonté qu'aupara» vant.

Ce généreux aveu est digne d'être comparé à celui que M. de *Turenne* fit au Roi, que c'étoit lui & non M. de *Louvois*, qui avoit trahi le secret de Sa Majesté. Peut-être même l'action de Madame de L. estelle encore plus belle que celle de M. de *Turenne*, parce qu'elle exposoit bien davantage cette Princesse à encourir la disgrace du Roi. M. de T. avoüoit une pure foiblesse, excusable en quelque sorte par l'amour qui l'avoit causée. Madame de L. avoüoit un discours injurieux, qui pouvoit être regardé comme une marque de haine & même de mépris. M. de T. avoit plus agi contre l'Etat que contre le Roi. Madame de L. avoit offensé le Roi personnellement. Ainsi elle s'exposoit à toute sa colere, au lieu que M. de T. ne risquoit que de perdre une partie de son estime.

Madame de L. mourut le 15 d'Avril 1679. âgée de 59 ans, dont elle en avoit passé 27 dans la pratique de toutes les vertus chrétiennes.

On peut voir, Tome XII. des Ouvrages de Morale & de Politique de M. l'Abbé de S. *Pierre*, ce que M. *Nicole* pensoit du caractere d'esprit de M[e] de L. qu'il avoit fort connuë. Selon lui, elle avoit, comme la plûpart des femmes, l'esprit plus fin & plus délicat, que fort & étendu.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ALLEMAGNE.

D'AUSBOURG.

NOUVELLE Carte d'operations de guerre dans la petite Tartarie ès années 1736. & 1737. mise au jour par M. *du Chaffat*, Capitaine-Ingénieur du Cercle de Suabe à Ausbourg, chez l'Editeur. Cette Carte porte 2 pieds $\frac{1}{4}$ de hauteur sur 3 pieds de longueur. En voici le titre : *Provinciarum Turcico-Tartaricarum inter Tanaïm, Borysthenem & Bogum sitarum, quas duobus annis, videlicet* 1736. *&* 1737. *Anna, Augustissima Russorum autocratrix subegit, ex Prototypo Petropolitano concinnata, accuratissima delineatio, in quâ simul occupatio Peninsulæ Orim & Cuban, nec-non expugnatio Assow & Oczakow exhibentur.*

SUISSE.

DE GENEVE.

Les freres *de Tournes* impriment & comptent publier avant Pâques 1739. en 6 Volumes *in-fol.* tous les Ouvrages du célébre M. Frideric *Hoffmann de Hall.* L'Auteur a fourni à ces Libraires non seulement des corrections pour les differentes Pieces qui avoient déja paru, mais encore diverses augmentations aux anciens Traitez & plusieurs nouveaux manuscrits. Il a lui-même dressé le plan de cette importante Collection qui sera précédée d'une Préface générale fort étenduë pour tout l'Ouvrage de l'Histoire de sa Vie & de diverses Dissertations curieuses. Le tout de la composition de M. *Hoffmann.* Elle sera de plus ornée du portrait de l'Auteur, gravé à Paris sur un excellent original, & de la Médaille que la Reine de Prusse a fait frapper à son honneur. Pour ce qui est des Libraires ils promettent d'executer cette Edition en beau papier & caracteres neufs, avec toute l'exactitude & l'élégance possibles.

ANGLETERRE.

D'OXFORD.

Travels or Observations relating to several Parts of Barbary and the Levant, &c. c'est-à-dire, *Voyages ou Observations faites en plusieurs lieux de la Barbarie & du Levant.* Par Thomas *Shaw*, Docteur en Théologie, Membre du Collége de la Reine à Oxford & de la Societé Royale. *In-folio.*

DE LONDRES.

The Nicene and Athanasian Creeds, so far as they are expressive of a Coequal and coeternal Trinity in Unity, &c. c'est-à-dire, *Traité où l'on explique & l'on confirme par l'Ecriture Sainte, d'une maniere proportionnée à la capacité de tout le monde les Symboles de Nicée & d'Athanase en tant qu'ils enseignent une Trinité, en unité de Personnes, égales & coéternelles* : en huit Sermons

prononcés dans l'Eglise Cathédrale de S. Paul à Londres les années 1733. & 1734. pour la fondation de Madame *Moyer*, auquels on a fait de grandes additions, avec des notes & des renvois aux bas des pages à l'usage des Etudians des deux Universitez qui aiment la Religion & l'étude. Par Charles *Wheatley*, Maître-ès-Arts & Ministre de Furneux-Pelham dans la Comté d'Herford, chez Jean *Nourse*, à l'Enseigne de l'Agneau. 1738. *in*-8°. Ces fondations peuvent sans doute procurer d'utiles & sçavans Ouvrages sur la Religion, & tout le monde connoît l'excellence de la plûpart de ceux dont la célébre fondation de M. *Boyle* a été l'occasion. On doit incessamment publier une Collection de ceux-ci depuis 1691. jusqu'en 1732. inclusivement les *Knaptons* en ont distribué le Projet. Ce Recueil sera en 3 Vol. *in-fol.* d'environ 200 feuilles chacun. Le prix de la Souscription est de 3 *guinées*, dont une sera payée en souscrivant & les deux autres en recevant l'exemplaire complet en feuilles. On trouve chez les mêmes Libraires une Edition en 4 Volumes *in-folio* de tous les Ouvrages de feu M. le Docteur *Clarke* pour le prix de 4 guinées en feuilles.

Millar, dans le Strand, a mis en vente depuis quelque tems une fort belle Edition du Recueil complet des Oeuvres de Milton en 2 Volumes *in-folio*.

M. *Néal* vient de publier le 4e & dernier Volume de son Histoire des Puritains ou des Protestans non conformistes, *in*-8°. chez R. *Hett.* Ce Volume comprend la suite de cette Histoire depuis la mort de Charles I. jusqu'à l'Acte de tolérance passé sous le regne du Roi Guillaume & de la Reine Marie en 1689.

Hydrostatical and Pneumatical Lectures, &c. c'est-à-dire, *Leçons sur l'Hydrostatique & sur l'Air* de feu M. *Roger-Cotes*, Maître-ès-Arts & Professeur en Astronomie & en Physique experimentale à Cambridge : publiées avec des notes par son Successeur Robert *Smith*, Docteur en Droit & Méchanicien du Roi, qui y a ajoûté la suite des Leçons de M. *Cotes*, diverses Pieces du Docteur *Halley*, de M. le Chevalier *Newton* & de M. *Jurin*, & a mis à la tête du tout une longue Préface, dans laquelle il rend compte de son travail, *in*-8°. chez *S. Austin.*

Carta Libertatum Angliæ, ou la grande Charte des Libertez d'Angleterre, donnée par le Roi Jean la 17e année de son regne. Cette Charte qui est exactement conforme à l'original conservé dans la Bibliothéque Cottonienne, a été gravée sur une grande feuille par M. *Pine*, auquel l'Edition gravée des Oeuvres d'Horace a fait tant d'honneur ; on voit en bordure des deux côtez de cette feuille les Armes élégamment blasonnées des 25 Barons nommés pour décider les differends qui pouvoient naître entre le Roi & ses Sujets. Elle se vend une demi-guinée. Le même

M. *Pine* travaille actuellement à graver les Tapisseries de la Chambre des Pairs qui representent la défaite de la Flotte Espagnole en 1588. il y ajoûtera les Cartes Géographiques des Côtes de la mer, tirées d'un Livre intitulé : *Expeditionis Hispanorum in Angliam vera descriptio A. D.* 1588. &c. Le tout doit faire 19 ou 20 feuilles, extrêmement ornées dans les bordures de tout ce qui pourra avoir quelque rapport au sujet : elles se vendront par Souscription deux guinées & demie, sçavoir une guinée en souscrivant & une guinée & demie en recevant l'Ouvrage entier qui est déja fort avancé.

La belle Edition des *Avantures de Dom Quichotte* en 4 Vol. *in*-4°. enrichie d'un grand nombre de figures en taille-douce fort bien gravées, paroît depuis quelques tems. On a mis à la tête de cette Edition une Vie de Michel *Cervantes* : (Vida y Hechos del ingenioso Hidalgo Dom Quichotte de la Manche) qui contient plusieurs particularitez de la Vie & des Ouvrages de cet Auteur.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Michel-Charles *le Cène* vient de publier un Projet de Souscription pour l'impression d'une nouvelle Version Françoise de la Bible par feu M. Charles *le Cène*, Ministre du S. Evangile en 4 Volumes *in*-4°. pour lesquels on payera en souscrivant 10 florins, en recevant les 2 premiers Volumes 5 florins, & en recevant les 2 suivans encore 5 florins.

Emmanuelis Martini Ecclesiæ Alonensis Decani Epistolarum Libri XII. accedunt Auctoris nondum defuncti Vita à Gregorio Majantio conscripta, nec-non Præfatio Petri Wesselingii. in-4°. chez *Weistein* & *Smith*.

L'Edition du *Diodore de Sicile*, Grec-Latin, *in-fol.* est commencée chez les mêmes Libraires, sous les yeux & la direction de M. *Wesseling*, qui s'en est chargé en qualité d'Editeur.

Jean *Catuffe* a sous Presse les Mémoires de Matthieu Marquis d'Ammy, natif de la Ville de Turin près de Rome, ci-devant Général Major & Sur-Intendant des Mines de S. A. S. Charles Landgrave de Hesse-Cassel, & ensuite Sur-Intendant Général des Frontieres des l'Abbruzze ; enrichis d'un grand nombre d'Observations & de recherches très-curieuses sur la Chymie. Le travail des Mines & Mineraux, l'Architecture, l'Hydraulique, & sur les choses les plus remârquables qui se trouvent en France, en Espagne, en Portugal, en Hongrie, en Allemagne, *&c.* écrits par lui-même, *in*-8°.

FRANCE.

D'AVIGNON.

Oraisons Funébres de très-haut, très-puissant & très-excellent Prince Monseigneur Loüis Dauphin, fils unique de Loüis le Grand : de très-haut, très-puissant & très-excellent Prince Monseigneur Loüis Dauphin, & de très-haute, très-puissante & très-excellente Princesse Marie Adelaide de Savoïe son

épouse; & de très-haut, très-puissant, très-excellent & très-chrétien Monarque Loüis le Grand, Roi de France & de Navarre; à Avignon, chez Charles *Giroud*, *in*-4°. Ces trois Oraisons Funébres ont été prononcées par M. *Léonard*, Chanoine de l'Eglise Collégiale de S. Pierre d'Avignon : la premiere à Marseille le 13 Juillet 1711. la seconde à Toulon, dans l'Eglise Cathédrale de Toulon le 21 Avril 1712. la troisiéme dans l'Eglise Royale des RR. PP. Celestins d'Avignon le 12 Décembre 1715. Le Recueil que l'Auteur en vient de publier est dédié à Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Fleury.

DE BORDEAUX.

L'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux propose à tous les Sçavans de l'Europe, un prix fondé à perpetuité par feu M. le Duc *de la Force*. C'est une Médaille d'Or de la valeur de 300 livres.

On en doit distribuer deux le 25 Août 1739. un de ces Prix est destiné au meilleur Ouvrage sur la question, *si l'air de la respiration passe dans le sang*; & l'autre à celui qui expliquera avec le plus de probabilité, la cause *de la chaleur & de la froideur des eaux minérales.*

Les Dissertations ne seront reçûës pour le concours, que jusqu'au premier du mois de Mai prochain. Elles peuvent être en François ou en Latin : on demande qu'elles soient écrites en caracteres bien lisibles.

Dans le nombre des Dissertations qui ont été envoyées, sur *la cause de la fertilité des terres*, un des deux sujets proposés pour cette année, il s'en est trouvé plusieurs qui ont mérité des éloges, mais on n'a pû leur adjuger le Prix par le défaut des experiences & des observations absolument necessaires à l'explication d'une matiere de cette espece. Ce qui a déterminé l'Académie à proposer de nouveau le même sujet, pour l'Année 1740. Les Auteurs pourront renvoyer leurs mêmes Ouvrages enrichis de toutes les Experiences & Observations, qu'ils pourront y ajoûter.

Il y aura un autre prix à distribuer la même année 1740. Il est destiné à celui qui donnera le Systême le plus probable sur l'*Origine des Fontaines & des Rivieres.*

Au bas des Dissertations il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un billet séparé & cacheté la même Sentence, avec son nom, son adresse & ses qualitez, d'une façon qui ne puisse pas former d'équivoque.

Les paquets seront affranchis de port, & adressés à M. SARRAU, *Secretaire de l'Académie, ruë de Gourgues; ou au Sieur* BRUN, *Imprimeur, Aggrégé de l'Académie, ruë S. Jâmes.*

Le Prix de cette Année sur la cause de l'*opacité & de la diaphanéité des Corps*, a été remporté par le R. P. ANTOINE CAVALERY, de la Compagnie de JESUS, à Toulouse.

On trouvera chez le Sieur BRUN, *le Recueil de toutes les Dissertations de ceux qui ont remporté le Prix depuis*

l'établissement de l'Académie, en 5 *Vol.* in-12. *On les vend toutes ensemble, ou séparément. Et pour la commodité des Sçavans, on a inseré à la fin de celle du P. Cavaleri, un Catalogue de toutes celles qui ont mérité le prix depuis l'établissement de l'Académie.*

DE PARIS.

On trouve chez *Huart*, ruë Saint Jacques, près la Fontaine S. Severin, à la Justice, *Traitez des Recompenses & des Peines éternelles, Tirés des Livres Saints.* Par M. l'Abbé *le Pelletier*, Chanoine de l'Eglise de Reims, vol. *in*-12.

Du Bure l'aîné, Quai des Augustins, à S. Paul, distribue le PROSPECTUS *de l'Histoire générale & particuliere des Finances, dressée sur les Pieces authentiques & dédiées à M. le Controlleur Général.* Par M. *du Frêne de Francheville.* L'Auteur nous y apprend que s'étant proposé de donner au Public un Corps Historique des Finances, & ne pouvant mettre au jour toutes les parties de cet Ouvrage à la fois il lui a paru difficile d'en choisir pour Essais qui fussent plus propres à faire connoître son dessein que celles qu'il a publié les premieres. L'une de ces Parties contient l'Histoire des droits de sortie & d'entrée du Tarif de 1664. depuis leur origine: & l'autre celle de la Compagnie des Indes, avec ses Titres de concessions & de privileges.

Dans la premiere de ces deux Histoires, on voit l'établissement & la perception d'une vingtaine d'impositions differentes, créées successivement sur les Marchandises depuis plus de 4 siécles; réunies par M. Colbert en 1664. pour la facilité du Commerce; & rectifiées encore depuis sur les mêmes principes.

La seconde est d'un autre genre: l'Auteur y joint à l'Histoire abrégée d'une Compagnie célébre, les differens secours qu'elle, ou les autres plus anciennes dont elle a pris la place, ont reçûs de la bonté de nos Rois: on y voit sur-tout leurs privileges, par rapport aux exemptions des Droits, non seulement du Tarif de 1664. mais de beaucoup d'autres impositions dont on donnera aussi l'Histoire par la suite.

Ainsi l'Auteur fait connoître au Public par ces deux Ouvrages, en quoi consistera le CORPS HISTORIQUE qu'il a entrepris de faire paroître: le Public y verra que l'Auteur, non content de traiter à fond *la Régle générale*, entre encore dans le détail de toutes *les exceptions*; & qu'il distingue l'une de l'autre, pour répandre sur tout son Ouvrage, la lumiere, l'ordre, l'exactitude & la précision qu'il demande.

Plusieurs raisons l'ont empêché de suivre la méthode ordinaire de marquer les Volumes par I. II. III. IV. *&c.* La premiere & la plus importante est que les diverses parties des Finances, quoique réunies sous un titre général & commun n'ont point de liaisons entre elles. Et que d'ailleurs c'est un avantage & une

facilité pour ceux qui ne voudront point acheter toutes les Parties de l'Histoire des Finances, que de trouver celles dont ils auront besoin, comme *isolées*, de pouvoir se les procurer, sans que les Volumes ressemblent à des Livres dépareillés ?

Les deux Parties que l'Auteur a mis les premieres au jour, ne tiennent pas à la vérité le même rang dans les matieres de l'Ouvrage; au contraire, l'Histoire de la Compagnie des Indes en est une des dernieres; mais quand l'Auteur ne se seroit pas crû obligé de les prendre pour essai, à cause de l'idée parfaite qu'elles pouvoient donner du reste de l'Ouvrage, il s'y seroit encore déterminé volontiers, dans la seule vûë de faire voir que, sans s'astraindre à l'ordre des matieres, il les traitera indifferemment à mesure qu'elles seront prêtes, à moins que des considerations particulieres ne l'obligent à quelque préference, comme il est arrivé à ces premiers Volumes.

On trouve dans ces Volumes des renvois qui indiquent, par avance, la plûpart des matieres qu'embrasse LE CORPS HISTORIQUE DES FINANCES; ainsi on peut dire qu'ils renferment l'Analyse de tout l'Ouvrage. Nous renvoyons au *Prospectus* même pour le détail de ces matieres.

Nous ajoûterons seulement ici que l'Auteur nous avertit encore qu'il n'est pas possible de déterminer au juste de combien de Volumes cet Ouvrage sera composé: Que quelque vaste que paroisse cette carriere à ceux qui liront son *Prospectus*, il en a fourni la plus grande partie en disposant au moins les deux tiers de ses materiaux, & qu'au reste persuadé qu'il est qu'il ne possede pas par lui-même tout ce qui lui est necessaire pour porter cet Ouvrage à la perfection, il se croit dans la necessité de prier ceux qui pourront y contribuer de vouloir bien l'aider de leurs lumieres & d'adresser leurs Mémoires ou Avis, à Paris, chez *de Bure* l'aîné, Quai des Augustins, à S. Paul.

TABLE

DES ARTICLES CONTENUS DANS LE JOURNAL DE NOVEMB. 1738.

LE

JOURNAL DES SCAVANS,

POUR

L'ANNÉE M. DCC. XXXVIII.

DECEMBRE.

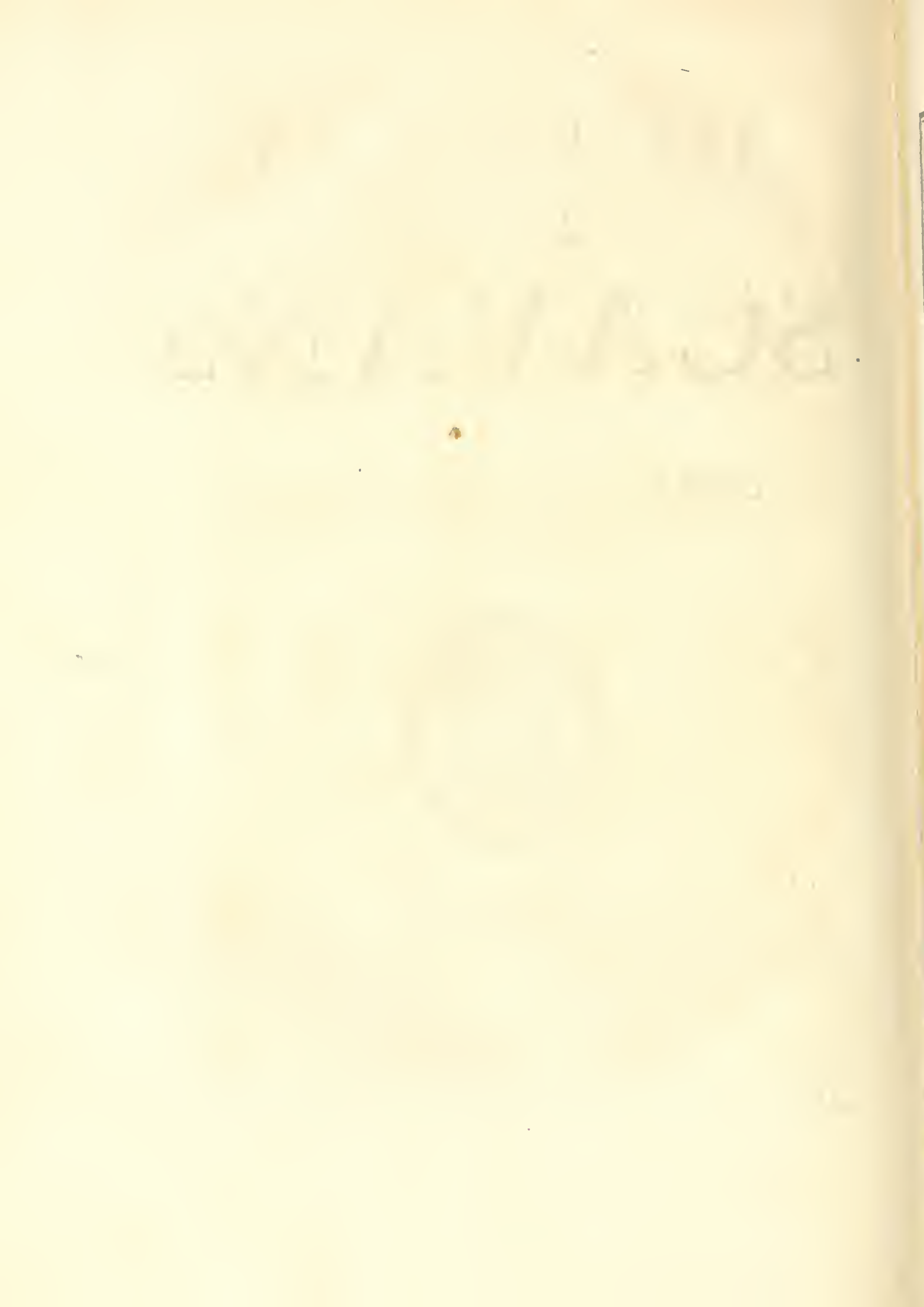


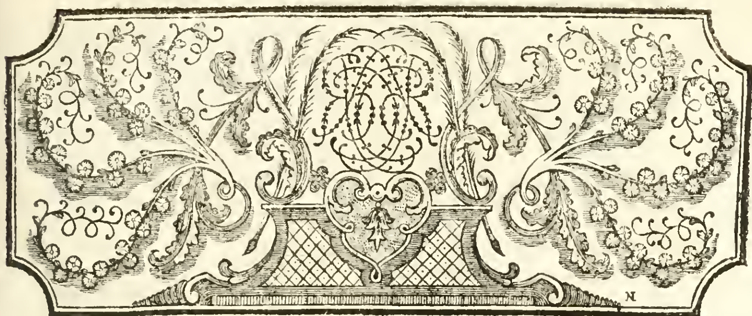
A PARIS,

Chez CHAUBERT, à l'entrée du Quay des Auguſtins, du côté du Pont Saint Michel, à la Renommée & à la Prudence.

M. DCC. XXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROY.





LE JOURNAL DES SÇAVANS.

DECEMBRE M. DCC. XXXVIII.

OEUVRES DIVERSES DE PIERRE CORNEILLE : A Paris, chez *Gissey*, ruë de la Vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé ; & *Bordelet*, ruë Saint Jacques, vis-à-vis le Collége des Jesuites, à Saint Ignace. 1738. vol. *in*-12. pag. 461. sans la Préface.

D*Es grands Hommes les moindres choses sont précieuses* *. Ce principe seul pourroit suffire pour justifier la publication de ce Recueil, & pour en assurer le débit. Mais parmi les Pieces qui le composent, dit l'Editeur * (& tout le monde en jugera comme lui) il en est plusieurs dont la beauté eût fait une grande reputation à tout autre qu'à *Corneille*. Tels sont entr'autres les Poëmes composés à la loüange

* *Pelisson*, Hist. de l'Acad. Franç.

* M. l'Abbé *Granet*.

de *Loüis XIV.* & de Monseigneur le Dauphin, depuis 1663. jusqu'en 1680. Jamais ce grand Roi & cet aimable Prince n'ont été loüés avec autant de noblesse, & avec plus de délicatesse. Ces Poëmes font la premiere partie de ce Volume.

On trouve ensuite les mélanges poëtiques imprimés en 1632. à la suite de *Clitandre.* Ces petites Pieces étoient devenuës fort rares ; & elles sont probablement les premiers essais de la Muse de notre Poëte ; double titre pour en justifier l'impression. Cependant M. l'Abbé G. a cru devoir supprimer des plaisanteries peu délicates, & quelques traits trop libres, qui se ressentent de la jeunesse de l'Auteur & du goût de son siécle. C. lui-même s'étoit repenti de tout ce qui lui étoit échappé en ce genre ; & il avoit fait de bonne heure divers changemens à cet égard dans ses premieres Comedies. La pureté de son cœur le corrigea bien-tôt des grossieretez de l'amour, comme l'élevation de son esprit l'avoit dégoûté de ses fadeurs.

On a cru devoir inserer dans ce Recueil les vers que fit C. par ordre de la Cour, pour être mis au bas des Estampes de *Valdor*, qui representent les plus célébres actions de *Loüis XIII.* La Lettre de *Loüis XIV.* à notre Poëte en cette occasion, en 1645. lui est si glorieuse, & d'ailleurs elle est si bien tournée, que nous ne pouvons nous empêcher de la rapporter ici.

» Monsieur de Corneille, com» me je n'ai point de vie plus illu» stre à imiter que celle du feu Roi, » mon très-honoré Seigneur & » pere, je n'ai point aussi un plus » grand desir que de voir en abré» gé, ses glorieuses actions digne» ment representées, ni un plus » grand soin que d'y faire travail» ler promptement. Et comme j'ai » cru que pour rendre cet Ouvra» ge parfait, je devois vous en » laisser l'expression, & à Valdor » les desseins, & que j'ai vû par ce » qu'il a fait, que son invention » avoit répondu à mon attente, je » juge, parce que vous avez ac» coûtumé de faire, que vous » réussirez en cette entreprise, & » que pour éterniser la mémoire » de votre Roi, vous prendrez » plaisir d'éterniser le zéle que vous » avez pour sa gloire. C'est ce qui » m'a obligé de vous faire cette » Lettre, &c.

Le croira-t on ? C. dont une invitation si flateuse, & un sujet si heureux, auroient dû, ce semble, redoubler les forces, demeura fort au-dessous & de son sujet & de lui-même. A quoi l'attribuer? Le sujet étoit très-heureux ; mais c'étoit un sujet de commande. L'ordre étoit bien flateur ; mais c'étoit un ordre.

M. l'Abbé G. n'a point voulu grossir ce Volume des vers que C. suivant l'usage de son tems, a adressés à divers Auteurs, & qui ont été imprimés au commencement de leurs Ouvrages. Ces vers, faits ordinairement avec précipitation, souvent par pure politesse, lui ont paru froids & peu interessans. Il s'est contenté de deux ou

trois Pieces de ce genre, pour en faire connoître le caractere.

Un des agrémens & des avantages de ces *Oeuvres diverses*, c'est qu'elles peuvent beaucoup servir à faire connoître l'Auteur. Il y parle souvent de lui-même, & s'y peint avec force & vérité. Il sentoit tout ce qu'il valoit, & ne craignoit point de le dire, parce qu'on ne le sentoit peut-être pas assez. Ses contemporains étoient sans doute choqués de ces loüanges; & elles donnoient prise sur lui à ses ennemis. Ils les faisoient passer pour un effet de vanité & de présomption; mais aujourd'hui on n'y verra plus qu'une noble fierté. Cependant il faut avoüer que si C. ne se loüe point trop lui-même, il loüe quelquefois trop quelques-uns de ses Ouvrages. On voudroit pour son honneur qu'il n'eût pas ignoré, ou fait semblant d'ignorer l'extrême distance d'*Agésilas*, de *Bérénice*, &c. nous ne disons pas à *Cinna*, à *Polyeucte*, mais aux autres bonnes Pieces de sa vieillesse.

Il s'en faut bien que le génie, ce qu'on appelle proprement le génie, garantisse des illusions de l'amour propre; ce seroit plûtôt l'avantage de l'esprit. Aussi *Racine* jugeoit-il mieux de ses Ouvrages que C. ne jugeoit des siens. Ajoûtons que R. connoissoit mieux tout ce que valoit C. que C. ne connoissoit tout ce que valoit R. *Corneille* n'étoit peut-être jaloux que de la gloire de R. Celui-ci étoit jaloux du mérite de C. L'un n'étoit que piqué; l'autre étoit humilié.

Mais revenons à ces *Oeuvres diverses*; & mettons en sous les yeux du Lecteur quelques morceaux choisis.

Dans l'Epître au Roi sur son retour de Flandre, imprimée en 1667. (C. avoit alors 61 ans) on lit les vers suivans.

Que ne peuvent, grand Roi, tes hautes destinées,
Me rendre la vigueur de mes jeunes années!
Qu'ainsi qu'au tems du Cid je ferois de jaloux!
Mais j'ai beau rapeller un souvenir si doux,
Ma veine qui charmoit alors tant de Balustres,
N'est plus qu'un vieux torrent qu'ont tari douze lustres:
Et ce seroit en vain qu'aux miracles du tems,
Je voudrois opposer l'acquis de quarante ans.
Au bout d'une carriere & si longue & si rude,
On a trop peu d'haleine & trop de lassitude.
A force de vieillir un Auteur perd son rang.
On croit ses vers glacés par la froideur du sang.
Leur dureté rebute, & leur poids incommode;
Et la seule tendresse est toûjours à la mode.

Il est bien aisé de reconnoître C. dans ces vers. On y trouve son vrai caractere, de la force, du naturel, mais aussi quelques négligences.

Il a traduit plusieurs Pieces des meilleurs Poëtes Latins de son tems. Pour échantillon de ce qu'il a fait en ce genre, nous donnerons la traduction d'une Epigramme de M. de *Montmor*. Voici le Latin.

Fulminat attonitas Scaldis Lodoicus ad Arces;
Intrepidusque Hostes terret ubique suos.
Dum tamen augustum caput objectare periclis
Non timet, heu! populos terret & ille suos.

Des quatre traductions ou imitations que C. a faites de cette Epigramme, voici, selon nous, la meilleure.

Et l'Espagne & les tiens, grand Prince, à te voir faire,
De pareilles frayeurs se laissent accabler.
L'Espagne à ton aspect tremble à son ordinaire;
Les tiens par tes périls apprennent à trembler.

La traduction, comme l'on voit, encherit beaucoup sur l'original. M. de *Montmor* n'avoit loüé que le Roi. C. loüe les François, & parlà loüe d'autant mieux le Roi.

C. faisoit lui-même de beaux vers Latins, comme on le verra par ce Recueil *. Il traduisit ses vers François sur la conquête de la Franche-Comté, qui furent aussi traduits par le P. de la *Ruë* & par *Santeuil*. On sera peut-être bien aise de comparer ces traductions entr'elles, & avec l'original. Rien n'est plus propre à former le goût que ces sortes de comparaisons. Mais il suffira de rapporter les quatre derniers vers de chaque Piece.

* Voyez sur-tout l'Epître à M. de Harlay, Archevêque de Rouen.

Je rougis de me taire, & d'avoir tant à dire:
Mais c'est le seul parti que je puisse choisir.
Grand Roi, pour me donner quelque loisir d'écrire,
Daigne prendre pour vaincre un peu plus de loisir.

Traduction de CORNEILLE.

Turpe silere quidem, seges est ubi tanta loquendi;
Turpius indigno carmine tanta loqui.
Carmina quippe moram poscunt, vel parce tacenti,
Victor, vincendi vel tibi sume moras.

Traduction du P. DE LA RUE.

——— Pudor est decora inter tanta silere,
Et laudare timor. Tu vati, maxime Regum,
Debita ne spatium quondam in præconia desit,
Longius in tales spatium tibi sume triomphos.

Traduction de SANTEUIL.

——— Pudor est decora inter tanta silere;
Sed laudare labor. Nostro succurre labori,

Maxime Rex; mihi quò liceat tua scribere facta,

Da spatium Vati, cursusque morare secundos.

A notre avis, on ne peut balancer qu'entre les deux premieres de ces Traductions. Mais par quel hazard se trouve-t-il tant de conformité entre les deux dernieres ?

Nous avons dit que C. sentoit peu, ou feignoit de ne pas sentir l'extrême difference que ses plus zélés partisans trouvent entre ses Ouvrages. En voici la preuve dans un remerciment au Roi, sur ce qu'il avoit fait representer de suite devant lui à Versailles en 1676. plusieurs des Tragédies de notre Poëte. Cette Piece a été imprimée d'après un Manuscrit, & ne se trouve que dans cette Edition.

Est-il vrai, grand Monarque? Et puis-je me vanter,

Que tu prenes plaisir à me ressusciter ?

Qu'au bout de quarante ans, Cinna, Pompée, Horace,

Reviennent à la mode, & retrouvent leur place;

Et que l'heureux brillant de mes jeunes rivaux,

N'ôte point leur vieux lustre à mes premiers travaux ?

Acheve : les derniers n'ont rien qui dégénere,

Rien qui les fasse croire enfans d'un autre pere.

Ce sont des malheureux étouffés au berceau,

Qu'un seul de tes regards tireroit du tombeau, &c.

Il nomme *Othon* & *Surena*, puis il ajoûte :

Sophonisbe à son tour, Attila, Pulcherie,

Reprendroient pour te plaire une seconde vie.

Agesilas en foule auroit des spectateurs ;

Et Bérénice enfin trouveroit des Acteurs.

Le peuple, je l'avoüe, & la Cour les dégradent.

Je foiblis, ou du moins ils se le persuadent.

Pour bien écrire encor, j'ai trop longtems écrit;

Et les rides du front passent jusqu'à l'esprit.

Mais contre cet abus, que j'aurois de suffrages,

Si tu donnois les tiens à mes derniers Ouvrages ? &c.

Le reste de cette Piece est écrit avec le même feu ; & si l'on ne connoissoit pas les Tragédies mêmes dont notre Poëte parle en ces vers, on seroit porté sur une si belle Apologie, à les croire égales aux premieres.

Voici deux vers qui nous plaisent beaucoup dans la Piece à M. le Dauphin sur son mariage. Après avoir dit que le fils n'a point de meilleur modéle à choisir que le pere, mais qu'il doit plûtôt imiter ses vertus pacifiques que ses vertus guerrieres, C. ajoûte :

A nos vœux les plus doux si tu veux satisfaire,

Vois moins ce qu'il a fait que ce qu'il aime à faire.

C. ne se loüe pas toûjours lorsqu'il parle de lui-même. Mais il est vrai que quand il se loüe, c'est fort sérieusement ; au lieu qu'il ne dit du mal de lui qu'en badinant ; témoin ces vers tirés d'une Epître badine contre l'Amour.

Soleils, flambeaux, attraits, appas,
Pleurs, desespoirs, tourmens, trépas,
Tout ce petit meuble de bouche
Dont un amoureux s'escarmouche,
Je sçavois bien m'en escrimer.
Par-là je m'appris à rimer.
Par-là je fis sans autre chose,
Un sot en vers d'un sot en prose, &c.

Il n'y avoit aucun danger pour C. d'être pris au mot en parlant ainsi. On ne se nuit point en se rabaissant trop ; & la vraye modestie consiste à se donner pour un peu moins qu'on ne vaut.

Au reste, il n'y a pas long-tems que les Poëtes ont perdu le privilége de se loüer eux-mêmes, & ils en joüissoient encore du tems de C. C'est son excuse, comme on peut le voir p. 143. Mais un autre usage aussi commun, & qui dure encore, usage toûjours dédaigné par la fierté de C. c'est celui de la brigue & de la cabale. Voici comme il s'exprime sur ce sujet.

Pour me faire admirer, je ne fais point de ligue.
J'ai peu de voix pour moi, mais je les ai sans brigue ;
Et mon ambition, pour faire plus de bruit,
Ne les va point quêter de reduit en reduit.
Mon travail, sans apui, monte sur le Théatre, &c.

Et plus bas :

Je satisfais ensemble & peuple & Courtisans ;
Et mes vers en tous lieux sont mes seuls partisans.
Par leur seule beauté ma plume est estimée :
Je ne dois qu'à moi seul toute ma rénommée ;
Et pense toutefois n'avoir point de rival,
A qui je fasse tort en le traitant d'egal.

Ces vers, dit l'Editeur dans une note, sont d'environ *1636*. Il y a ici une faute d'impression ; où l'Editeur s'est trompé. Ces vers sont du moins posterieurs au Cid. M. G. ajoûte que celui-ci :

Je ne dois qu'à moi seul toute ma rénommée.

attira à C. une infinité de Pieces piquantes. On n'a pas de peine à le croire. Quelque succès qu'eût eu le Cid avant les autres bonnes Pieces qui le suivirent, un pareil langage devoit paroître bien fort. Il est pourtant vrai que C. étoit dès lors le premier Poëte de son siécle. Mais pour avoir droit de le dire, il falloit que cette supériorité fût reconnuë de tous. Or lorsque C. fit les vers que nous venons de citer, elle n'étoit pas encore parvenuë au degré necessaire pour n'ê-

tre

tre conteſtée par perſonne.

Dans cette même Piece on trouve la preuve de ce qu'on a lû dans la Vie de notre Auteur, ſur l'occaſion qui le fit Poëte.

J'ai brûlé fort long-tems d'une amour aſſez grande,
Et que juſqu'au tombeau je dois bien eſtimer,
Puiſque ce fut par-là que j'apris à rimer, &c.
Charmé de deux beaux yeux, mon vers charma la Cour;
Et ce que j'ai de nom, je le dois à l'amour.

Cette Piece eſt ſuivie d'un fort joli Rondeau contre *Scuderi*, qui, comme on ſçait, critiqua vivement le *Cid*.

Qu'il faſſe mieux, ce jeune jouvencel,
A qui le Cid donne tant de martel,
Que d'entaſſer injure ſur injure, &c.

Ce Rondeau finit ainſi :

Moi j'ai pitié des peines qu'il endure;
Et comme ami je le prie & conjure,
S'il veut ternir un Ouvrage immortel,
Qu'il faſſe mieux.

Dans la page ſuivante on trouve les quatre vers ſi connus ſur le Cardinal de *Richelieu*.

Qu'on parle mal ou bien du fameux Cardinal, &c.

C. à tout prendre, n'avoit pas lieu de ſe loüer de ce Miniſtre. Il avoit trouvé en lui un rival, plûtôt qu'un protecteur. » Un homme de » qualité, *dit à ce ſujet un de nos* » *Ecrivains*, ne doit être ſçavant » dans les Sciences qui ne lui con» viennent point, que pour encou» rager & recompenſer ceux à qui » elles conviennent; & toute l'in» telligence que le Cardinal de *Ri*» *chelieu* avoit pour le Théatre ne » devoit lui ſervir que pour faire » plus de bien à *Corneille*.

Parmi les Pieces galantes inſerées dans ce Recueil, il y en a quelques-unes où l'où trouve beaucoup de délicateſſe. Nous n'en citerons qu'un exemple.

Je vous eſtime, Iris, & crois pouvoir ſans crime,
Permettre à mon reſpect un aveu ſi charmant.
Il eſt vrai qu'à chaque moment
Je ſonge que je vous eſtime.

C'eſt un Sonnet en vers libres, & il finit ainſi :

Hélas que ne m'eſtimez-vous
Avec la même inquiétude.

Ces vers nous rappellent ceux que *Quinault* met dans la bouche d'une Princeſſe, dans une de ſes Tragédies.

Je prenois pour eſtime une eſtime inquiéte;
Et mon cœur trop crédule & trop ſuperbe auſſi,
Croyoit, même en aimant, qu'on eſtimoit ainſi.

La plus jolie Piece de ce Volu-

me, c'eſt le Sonnet ſur les fameux Sonnets de *Job* & d'*Uranie*, qui partagerent la Ville & la Cour, & qui donnerent lieu à tant d'autres petits Ouvrages. Perſonne ne caractériſa mieux ces deux Sonnets que C. & ne fit entendre plus finement auquel il donnoit la préférence.

L'un eſt ſans doute mieux rêvé,
Mieux conduit, & plus achevé, *
Mais je voudrois avoir fait l'autre. **

Dans une Epigramme ſur le même ſujet, C. dit:

L'un part d'un auteur plus poli,
Et l'autre d'un plus galant homme.

En voilà aſſez pour faire connoître ces *Oeuvres diverſes*. Mais il nous reſte à rendre compte d'un Ecrit important, qu'on trouve dans ce Volume après la Préface. C'eſt la *Défenſe du grand Corneille*, par le P. *Tournemine*. » Ouvrage, » *dit l'Editeur*, où regne une élo» quence dûë à l'admiration vive & » éclairée du génie & des qualitez » perſonnelles de cet illuſtre Poëte.

Cette défenſe roule ſur les deux points indiqués par les dernieres paroles qu'on vient de lire, ſur l'eſprit & les talens de C. ſur ſon cœur & ſes vertus. M. *Deſpreaux* & ſon Commentateur ont dit bien des choſes déſavantageuſes à notre Poëte à ces deux égards. Le P. T. entreprend de repouſſer ces traits.

L'amour de la Patrie l'anime autant que celui de la juſtice & de la vérité. La gloire de C. dit-il, eſt inſéparable de celle de la France.

Ce grand Homme a été beaucoup critiqué; c'eſt le ſort de tous ſes pareils; c'eſt la derniere preuve d'une grande reputation & d'un grand mérite. Il eſt donc bien glorieux de ſe voir ainſi attaqué de toutes parts. Cependant l'amour propre en ſouffre; & il eſt impoſſible qu'il n'en ſouffre pas. Parmi ces Critiques que font naître en foule des Ouvrages excellens, il y en a de bonnes, qui découvrent dans ces Ouvrages des défauts échappés à la plus grande partie du public. Celles de ces Critiques qui ne ſont pas juſtes, ſont quelquefois très-ingénieuſes; & elles peuvent ſéduire certaines perſonnes, au moins pour un tems. La ſéduction ſera encore bien plus à craindre, ſi outre le ſel dont elles ſont aſſaiſonnées, elles viennent d'un Ecrivain qui ait lui-même beaucoup de mérite. De-là le tort que les Critiques, ou plûtôt les bons Mots de *Deſpreaux*, ont fait à *Quinault*, à *Bourſault*, à *Brebeuf*, &c. & à *Corneille* lui-même. Il n'eſt donc pas étonnant qu'un grand Auteur ſoit ſi ſenſible d'un côté, à ce qui d'un autre lui fait tant d'honneur. Cette multitude de Critiques, preuve d'une grande reputation, diminue toûjours un peu ce qu'elle procure. Mais écoutons le P. T. Il va nous donner comme l'Hiſtoire abrégée des traits de Satyre lancés par *Deſpreaux*,

* Celui d'Uranie par Voiture.
** Celui de Job par Benserade.

» *Despreaux*, le fleau des longs » Romans, de la fade galanterie, » des Poëtes médiocres, des Ecri- » vains féconds de paroles & stéri- » les de choses, des *Chapelains*, » des *Scuderis*, des *Cotins*, des » *Pradons*, soûtenu d'une reputa- » tion brillante, pouvoit donner » le ton à ce peuple Litteraire qui » ne juge que d'après les Censeurs » à la mode. Cependant il n'impo- » sa pas aux bons connoisseurs, » aux esprits justes. Ils firent le » discernement de ses lumieres & » de ses caprices, de son habileté & » de sa passion. On lui applaudit » quand il se signala sur la canaille » du Parnasse. Mais on le con- » damna, quand fier de ses succès, » il entreprit de juger les Princes » mêmes du Parnasse. *Despreaux* » n'avoit pas consulté ses forces. » On ne trouve dans un Livre » qu'autant d'esprit qu'on en a. La » perfection superieure à notre ca- » ractere, nous passe & nous échap- » pe. *Despreaux* a traduit le Trai- » té du Sublime sans être Sublime. » Son esprit correct, sage, agréa- » ble, n'atteignit pas la hau- » teur du *Tasse*, de *Lucain*, de » *Brebeuf*. Quelle distance de ses » Poësies sur les conquêtes du Roi » à celles de *Corneille*, aux éloges » poëtiques de *Brebeuf*! De l'Ode » Pindarique à *Pindare*, des en- » droits du Lutrin où il tâche de » s'élever, à la Jerusalem délivrée, » à la Pharsale! On a sans balancer » appellé de ce Juge incompétent, » lorsqu'il a prononcé que le Tasse » n'étoit riche qu'en clinquant...... » que *Racine* surpassoit *Corneille*, » que *Quinault* étoit un mauvais » Poëte, &c. « Le P. T. nomme encore quelques autres Ecrivains injustement dégradés par *Despreaux*.

Les ménagemens du Poëte Satirique à l'égard de C. ne paroissent à notre Auteur que de purs artifices. Ce que *Despreaux* n'avoit osé faire imprimer, il le confioit à M. *Brossete*, pour en instruire la posterité. On veut faire passer C. pour Copiste. Mais outre qu'il a toûjours indiqué lui-même les sources où il avoit puisé, ces imitations ne font ni la dixiéme partie de ses Tragédies, ni ce qu'on y admire le plus. D'ailleurs il sied mal aux admirateurs de *Racine* & à *Despreaux* d'attaquer C. de ce côté.

Après quelques autres Remarques, où l'Epigramme *assez fade* contre l'*Agesilas* & l'*Attila*, n'est pas oubliée, le P. T. vient à la seconde partie de l'Apologie de C.

Despreaux & son Commentateur en parlent comme d'un homme interessé, moins *avide de gloire que de gain*. Cependant on sçait qu'il portoit le désinteressement jusqu'à une insensibilité blamable, qu'il n'a jamais tiré de ses pieces que ce que les Comédiens lui donnoient, sans compter avec eux, qu'il a vécu sans dépense, & qu'il est mort sans biens, &c.

Mais D. si l'on en croit son Commentateur, fit rétablir la pension de C. qu'on avoit supprimée. Ce fait, dit notre Auteur, a déja été convaincu de faux dans les

Mémoires de *Trevoux*. Il est encore faux que D. ait obtenu par M^e de *Montespan* les 200 loüis que le Roi envoya à C. quelques jours avant sa mort. Cette Dame n'avoit plus alors aucun crédit.

Le fait de la pension supprimée, & rétablie ensuite par les soins de D. a été raconté de deux manieres. On a dit d'abord, ce qui est vrai, que la pension supprimée après la disgrace de M. *Fouquet*, avoit été rétablie par M. *Colbert*. Mais D. renfermé alors dans la Cour du Palais, & ne paroissant point à Versailles, n'a pû avoir aucune part à ce rétablissement. On a donc reformé la fable. La pension fut supprimée, dit-on, par M. de *Louvois*, après la mort de M. *Colbert*, & rétablie ensuite par M. de *Louvois* lui-même, à la priere de C. C'est encore une fable. M. l'Abbé de *Louvois*, zélé pour la gloire de son pere, tira du Trésor Royal des preuves que la pension de C. lui avoit toûjours été exactement payée, depuis qu'elle avoit été rétablie par M. *Colbert*.

Nous invitons nos Lecteurs à lire en entier un Ecrit dont nous n'avons pû leur donner qu'une idée assez imparfaite. Il étoit bien juste que C. trouvât un défenseur dans une Societé qu'il avoit toûjours beaucoup aimée. Elle devoit moins de reconnoissance à *Despreaux*.

C. SUETONIUS TRANQUILLUS, CUM NOTIS INTEGRIS Joan. Bapt. Egnatii, Henr. Glareani, Lævin. Torrentii, Fulv. Ursini, If. Casauboni, Joan. Gruteri, Theod. Marcilii, Joan. Georg. Grævii, Car. Patini, (qui ex numismatibus illustravit) & selectis aliorum, curante Pet. Burmanno, qui & suas adnotationes adjecit. Amstelodami, apud Janssonio-Waesbergios. 1736.

C'est-à-dire : *Suétone, avec les Notes entieres d'Egnatius, de Glaréan, de Torrentius, d'Ursin, de Casaubon, de Gruter, de Marcile, de Grævius, de Patin; les Notes choisies des autres Commentateurs, & celles du nouvel Editeur Pierre Burman.* A Amsterdam, chez les Janssons-Waesbergs. 1736. *in*-4°. 2 Vol. Tom. I. pag. 808. Tom. II. pag. 492.-202. sans les Tables, de 204. pages. Planches détachées XXXIV.

APRE'S tant de Préfaces & de Dissertations, dans lesquelles les divers Editeurs de Suétone ont eu soin de faire connoître la personne de cet Historien, son génie, son érudition, sa bonne foi & ses Ecrits (dit ici M. Burman dans un long Avant-propos;) il ne lui restoit plus qu'à instruire ses Lecteurs, sur les circonstances, qui caracterisent la nouvelle Edition qu'il nous offre de cet Auteur, & qui ne la rendent pas indigne de paroître après celle que nous devons au célébre *Grævius*. C'est donc ce qu'exécute ici notre nouvel Editeur, & c'est de quoi nous allons rendre compte d'après lui.

Ce n'eſt point à la volée, (dit M. Burman) ni pour ſatisfaire aux deſirs des Libraires avides, qu'il s'eſt chargé de procurer une nouvelle Edition de Suétone. Il y a long-tems, que cet Auteur ne lui étoit pas indifferent, & il l'affectionnoit à tel point, qu'il l'avoit expliqué plus de vingt fois en qualité de Profeſſeur, dans ſes Leçons, ſoit publiques, ſoit particulieres. Que l'on ne croye pas cependant que ce ſoient ces ſortes d'explications, qu'il expoſe à preſent au grand jour de l'impreſſion. Il ſçait trop la difference qui doit être entre ce qu'on met à la portée des jeunes Etudians, & ce qu'on preſente à des Lecteurs *érudits*. Les obſervations les plus communes ſuffiſent à ceux-là, & leur ſont même d'une très-grande utilité. Mais il ne faut à ceux-ci rien de trivial, rien qui ne ſoit marqué au coin de la bonne & ſaine critique : & c'eſt (dit notre Auteur) une impudence, qui mérite l'indignation de tous les honnêtes gens, de faire imprimer ce que d'habiles Profeſſeurs, ſoit actuellement vivans, ſoit défunts, ont dicté autrefois en ce genre à leurs Ecoliers; comme l'a fait très-indiſcretement un certain *Koelner*, qui en 1725. publia en Siléſie les Notes ſur Suétone, récueillies des dictées de *Périzonius* : en quoi ce témeraire Editeur a fait plus de tort à la réputation de ce ſçavant Homme, qu'il n'a contribué à l'inſtruction & à l'avancement de la jeuneſſe.

M. Burman s'eſt donc bien gardé de donner dans un ſemblable travers, en nous faiſant part ici de celles de ſes Remarques qui n'étoient deſtinées qu'à faciliter à ſes Diſciples l'intelligence de Suétone. Il ne s'eſt propoſé d'autre but dans cette Edition, que de rendre le Texte de cet Hiſtorien auſſi correct qu'il étoit poſſible, en le confrontant avec les Manuſcrits & les plus anciennes Editions; de choiſir parmi les *diverſes Leçons* celles qui lui ont paru les plus convenables au génie de l'Ecrivain & aux coûtumes des anciens : de relever & d'expliquer plus diſtinctement les paſſages que les Commentateurs n'avoient point encore ſuffiſamment éclaircis : en quoi il a toûjours eu grand égard à la brieveté. Il trouve que ces Commentateurs, ſans en excepter *Caſaubon* & *Torrentius*, les deux meilleurs Interprétes de notre Hiſtorien, n'ont pas toûjours eu aſſez de ſoin de conſulter les premieres Editions, & d'y puiſer les ſecours qu'elles auroient pû leur fournir.

Pour ne point encourir le reproche d'une pareille négligence, M. Burman, depuis long-tems, a pris à tâche de faire proviſion de pluſieurs de ces anciennes Editions; mais non pas de toutes; car, quel eſt le Profeſſeur (dit-il) dont la bourſe pourroit ſuffire à l'achapt de ces ſortes de Livres; ſur-tout depuis que la fureur de certaines gens très-riches & très-peu doctes les ont fait monter à des prix exorbitans, ſeulement pour en faire parade dans leurs nombreuſes Biblio-

théques ? Notre Editeur nous donne donc ici une notice très-exacte des Manuscrits & des principales Editions qui lui ont servi de guide dans celle-ci : & c'est de quoi nous devons presentement informer les Lecteurs.

La premiere des Editions de Suétone, est celle de Rome de 1470. mise au jour par Conrad *Sweynheim* & Arn. *Pannartz*, sous les yeux de Jean-André, Evêque d'Aleria, reviseur assez attentif de ces premieres Editions, mais d'une litterature & d'une critique trop médiocre, pour être en état de rétablir les Textes des anciens Auteurs, défigurés à l'excès dans les Manuscrits. M. Burman, conformément à l'opinion commune, avoit toûjours cru cette Edition la plus ancienne de toutes, & l'avoit citée comme telle dans ses Notes. Mais il en a rencontré une plus ancienne, quoique publiée la même année & dans la même Ville, par les soins de *Campanus*, dans la 6e année du Pontificat de Paul II. au lieu que l'Edition de l'Evêque d'Aleria ne parut que le quatriéme d'Août, au commencement de la septiéme année de ce Souverain Pontife. Et il ne faut pas s'imaginer que plusieurs Libraires ayent partagé entr'eux les exemplaires d'une seule & même Edition ; puisqu'en confrontant les deux dont il s'agit, elles ne se ressemblent, ni pour le nombre des pages, ni pour la forme des caracteres, ni pour l'uniformité des *variantes*. Or comme M. Burman en étoit déja à l'Empire de Vitellius ; lorsqu'il a eu connoissance de cette premiere Edition, il n'a pû y avoir recours pour la sienne que depuis cet Empereur. A l'égard de la troisiéme Edition de Rome & de la quatriéme, l'une de 1472, l'autre de 1474. il ne peut en porter son jugement ne les ayant point vûës.

Il a eu communication de l'Edition de Venise, publiée en 1471 par Nicol. *Jenson* ; mais il n'a pû voir celle de Milan de 1475. prise mal à propos pour la premiere Edition de Suétone par Dom Bernard *de Montfaucon* dans son *Diarium Italicum.* Il n'a pas fait grand usage des deux Editions de Venise, avec les Notes de *Sabellico*, la premiere de 1490. le second de 1493. Celle du vieux *Beroalde*, imprimée à Rome avec ses Notes & celles de *Sabellico* en 1493. ne lui est point tombée entre les mains. Mais il a consulté celle du même *Béroalde*, publiée à Boulogne en 1506.

Cette Edition de Boulogne, qui selon M. Burman, doit passer pour une des meilleures, fut copiée, quoiqu'avec beaucoup de fautes, dans l'Edition de Paris de 1515. En 1508. parut à Lyon une nouvelle Edition de Suétone, sans Notes & publiée par les soins de Gaspar *Argilensis* Boulonois, qui la dédia à Jean *Groslier*. *Casaubon* l'a citée en plusieurs endroits de ses Notes : d'où notre Editeur croit pouvoir recueillir que ce sçavant Critique en avoit vû une autre beaucoup plus ancienne, imprimée dans cette même Ville. L'année

ſuivante (1509.) une ſeconde Edition de Suétone vit le jour à Paris ſans Notes & de l'Imprimerie de *Gourmont*, de *Roſe* & de *le Preux* : & ce *Gourmont*, ſi l'on en croit *Mattaire*, étoit en grande reputation dans cette Ville-là pour la fonte des caracteres. M. Burman conjecture que du nom de ce Fondeur pourroit bien dériver celui d'un caractere particulier appellé *Germont* ou *Garmond*. Mais cette ſeconde Edition de Paris, quoique conduite par les ſoins d'un Gui *Morilet* ſur un Manuſcrit de la Bibliothéque de S. Victor, eſt ſi remplie de fautes, que notre Editeur n'y a recouru que très-rarement.

A ces Editions ont ſuccedé celle de Florence en 1510 chez les Juntes, ſi conforme à celle de Lyon, qu'elle n'offre preſque par-tout que les mêmes *variantes* : les deux Editions d'*Alde*, l'une de 1516. l'autre de 1519. qui ont été revûës par J. B. *Egnatius*, lequel y a joint ſes notes : & quoiqu'on juge peu favorablement de la doctrine & du génie de cet Editeur : le nôtre n'a pas laiſſé d'en faire inſerer ici les Remarques, parmi leſquelles il s'en trouve quelques-unes qui ne ſont pas mépriſables : outre, que *Glarean*, *Caſaubon* & quelques autres Commentateurs les citant ſouvent pour les refuter, M. Burman a cru devoir les mettre ici ſous les yeux du Lecteur, pour plus grande commodité.

A l'égard des Editions de Bâle, données en 1518. 1531. 1533. & 1546. avec les Notes du fameux *Eraſme*, où cet Editeur fait pluſieurs corrections dans le Texte de Suétone, dûës en partie à ſa grande ſagacité, en partie à un excellent Manuſcrit de Tournai, qui lui avoit été communiqué : M. Burman s'étonne fort, que ces Editions ayant ſervi de modéles à preſque toutes celles qui ont paru depuis chez *de Colines*, les *Gryphes*, & quelques autres Imprimeurs, juſqu'à *Plantin* & *Torrentius* ; les Editeurs qui ſont venus poſterieurement, les ayent ſi peu conſultées. Le nôtre n'a pas eu cette négligence, & a tiré auſſi quelque ſecours de deux Editions de Straſbourg, l'une de 1515. imprimée chez Matthias *Schurer*, Libraire d'une érudition diſtinguée, l'autre chez Jean *Pruß*, en 1520. Quant aux 4 Editions publiées chez *de Colines* & à celles des *Gryphes* de 1534., de 1547. & de 1565. elles n'ont d'autre recommandation que celle de leur conformité avec les Editions d'*Eraſme*, jointe à la beauté du papier & à l'élégance des caracteres. M. Burman nous parle encore ici d'une Edition de Suétone, rare & peu connuë, procurée par les ſoins d'Etienne *Dolet*, très-correcte, accompagnée des Notes d'*Eraſme* & de Jean *Raygnier*, & miſe au jour en 1541.

Il vient enſuite à l'excellente Edition de Robert *Etienne* donnée en 1543. *in*-8°. & que *Grævius*, qui en a beaucoup profité pour la ſienne, croyoit avoir été conferée avec un Manuſcrit de la Bibliothéque de *Memmes* ; en quoi il s'eſt

trompé, l'Edition dont il s'agit s'éloignant très-souvent des leçons de ce Manuscrit, comme il est aisé de s'en appercevoir par une exacte confrontation des *variantes*. Celles qui étoient inscrites aux marges de l'exemplaire de cette Edition, dont s'est aidé M. Burman, & qui paroissent venir de bonne main, ont été transportées ici dans les notes de cet Editeur.

Celles que *Glaréan* a données dans son Edition de Bâle, en 1560. se trouvent rassemblées dans celle-ci avec d'autant plus de raison, que ce Critique pénétrant & d'un jugement assez sûr, passe volontiers par dessus les moindres difficultez, pour ne s'arrêter qu'à celles que les autres Interprétes n'ont point touchées, & qu'il s'efforce d'éclaircir, ou à celles qu'il ne peut applanir à son gré, & dont il laisse la solution à la sagacité d'autrui. L'Edition de *Plantin* n'a rien de particulier, à l'exception des *variantes* qu'y a jointes *Pulman*, tirées de quelques Manuscrits, & dont les Interprétes postérieurs ont emprunté ce qu'elles leur ont presenté de meilleur.

A la suite de cette Edition, parurent les deux de *Torrentius*, l'une de 1578. en petit Volume, l'autre de 1592. considerablement augmentée quant aux Notes, lesquelles jointes à son Commentaire sur Horace, lui acquirent une grande réputation. M. Burman y fait ici quelque bréche en nous le representant comme un Ecrivain accusé d'etre plagiaire par divers Auteurs, entr'autres par *Lipse*, qui de son côté pourroit bien mériter le même reproche de la part de *Torrentius*, dont le Suétone est anterieur aux Ouvrages de *Lipse* : ce que notre Editeur laisse indécis, ayant fait imprimer ici en entier les Notes de *Torrentius* & des extraits de celles que *Lipse* avoit inscrites aux marges de son Suétone de l'Edition de *Plantin*.

De là M. Burman passe aux Editions de *Casaubon*, de 1595 ou *96*. & de 1610. dans lesquelles cet Editeur fait profession de suivre celle de *Torrentius*, & qu'il a enrichies de son docte Commentaire, qui l'éléve au-dessus de tous les Commentateurs de Suétone ; son érudition immense & une très-exacte connoissance de la Langue Gréque l'ayant mis en état de tirer de son propre fonds pour l'explication & la correction des anciens Auteurs, ce qui ne seroit jamais tombé dans l'esprit des Interprétes vulgaires. Les Notes de *Fulvio-Orsini* inserées dans l'Edition de *Plantin* de 1595. se trouvent ici imprimées dans toute leur étendue, à cause de quelques *variantes* qu'elles contiennent, & qui sont dûës soit aux conjectures du Commentateur, soit au Manuscrit ancien qu'il a consulté, (dit-il, sans le désigner plus particulierement.)

M. Burman a fait peu d'usage des remarques de Pierre *Scriverius*, mises au jour dans l'Edition de Leide de 1596 : Edition peu connuë pour être de ce Critique, les 2 lettres initiales de son nom étant imprimées

imprimées au bas de sa Préface, dans un ordre renversé S. P. pour P. S. Mais il n'a omis aucune des Notes de *Gruter*, non pas même celles qui appartiennent à la Jurisprudence ou à la Morale ; & cela en consideration du grand nombre de *variantes* que ce Critique laborieux a recueillies de trois Manuscrits de la Biliothéque Palatine, avec son exactitude ordinaire ; sans compter que ces Notes se trouvent comme noyées dans la grande Collection des Ecrivains de l'*Histoire Auguste*, où elles ont paru pour la premiere fois. Notre Editeur en a adopté quelques-unes de celles de M. *Zuerius Boxhorn*, où il a cru appercevoir quelque érudition.

Au regard de celles de *Schild*, de *Pitisc*, de *Babelon* & du Jesuite Portugais le P. *Almyyda*, qui accompagnent autant d'Editions differentes : notre Editeur n'en a presque rien emprunté ; ces Commentateurs n'ayant presque fait autre chose que de piller leurs devanciers en ce genre, & sur-tout ceux qui ont illustré les Antiquitez Romaines, & qui sont entre les mains de tout le monde : Commentateurs, au reste, sans génie (dit M. Burman) sans érudition, sans finesse de critique, & par-là très-incapables d'éclaircir les passages épineux de Suétone.

Par la revûë que nous venons de faire avec M. Burman de toutes ces Editions de Suétone, on peut juger de combien celles qu'a procurées le docte *Grævius*, en les enrichissant de tout ce que les précédentes lui offroient de meilleur & en y joignant ses sçavantes Remarques, l'emportent sur toutes les autres. Telle est 1°. l'Edition d'Utrecht de l'année 1672. 2°. celle du même endroit, de 1691. 3°. celle de 1704. la même que la précedente, excepté qu'on y a mis une nouvelle Dédicace, une nouvelle Préface, avec les Notes & les Médailles de Charles *Patin* ; 4°. l'Edition *in*-8°. de 1697. avec les seules Notes de *Grævius*. On trouve dans l'Edition, dont nous rendons compte, tout ce qui compose la troisiéme de ce sçavant Editeur, sans excepter les Notes & les Médailles de *Patin* que M. Burman étoit fort d'avis qu'on retranchât pour ne pas grossir le Volume & son prix à l'excès ; mais que les Sieurs *Waesberg* y ont voulu joindre, faisant graver en cuivre les Médailles, qui jusqu'à present ne l'avoient été qu'en bois.

Après tout ce détail des secours que les anciennes Editions de Suétone ont fourni pour celle-ci à notre Editeur ; il ne lui reste plus qu'à nous indiquer ceux qu'il a sçu tirer d'ailleurs. Il auroit fort souhaité être à portée de consulter lui-même plusieurs Manuscrits de l'Historien Latin, conservés dans quelques Bibliothéques de France & d'Italie ; & dont quelques-uns avoient été déja parcourus par les Editeurs précédens ; entr'autres celui de la Bibliothéque de Jean-Bapt. *Panætius* de Ferrare, par *Torrentius* ; & 4 de la Bibliothéque

Royale de Paris, par *Casaubon*, & dans cette Bibliothéque (dit M. Burman) on en compte aujourd'hui jusqu'au nombre de 14.

Mais il a trouvé dans la Bibliothéque d'Amsterdam, parmi les papiers de *Lipse* qu'on y garde, les extraits du Manuscrit de *Cujas*, conferés ci-devant par *Casaubon*; lesquels il a inserés dans cette Edition. Les *variantes* du Manuscrit de la Bibliothéque de *Memmes*, sur lequel Rob. *Etienne* avoit conferé la sienne, & qui passe pour un des plus excellens, ont été recueillies ou alléguées par *Casaubon*, par *Saumaise*, par *Vossius*, par *Gronovius*, par *Grævius*, & notre Editeur en a fait grand usage. Celles des trois Manuscrits de Florence, mentionnés par le même *Gronovius*, n'auroient pas été d'une médiocre utilité à M. Burman, s'il eut pû en avoir communication. Mais le thrésor où on les conserve lui a été absolument fermé.

Il n'en a pas été de même du Manuscrit de la Bibliothéque de Harlem, dont M. *Oudendorp* son ancien Disciple, a bien voulu lui extraire les *diverses leçons*. Un autre de ses Eleves, M. *Drakenborch* lui a fait le même plaisir par rapport à un Manuscrit de 500 ans, qui avoit ci-devant appartenu à *Grævius*, & dont il lui a extrait les *variantes*. M. *Van-Staveren*, connu depuis peu par la belle Edition qu'il nous a donnée de Cornélius-Népos, lui a fait part des *variantes* d'un Manuscrit de la Bibliothéque de M. *Huls*: & M. Burman a aussi consulté celui dont *Périzonius* avoit été possesseur, & qui avec plusieurs autres Manuscrits a passé dans la Bibliothéque publique.

Les ressources de notre Editeur auroient pû se multiplier, si l'empressement des Libraires lui eût laissé assez de tems pour les rassembler toutes. Mais il lui a fallu ceder à leur impatience; outre que son âge avancé, joint aux soins qu'il donne actuellement à une entreprise plus considerable dont il s'est chargé, & qui est une nouvelle Edition de Virgile, ne lui a pas permis de faire toutes les perquisitions necessaires pour perfectionner celle de Suétone au point qu'il l'auroit desiré.

M. Burman termine sa Préface par quelques remarques sur la division du Texte de Suétone en Livres & en Chapitres. *Casaubon* est le premier qui l'ait partagé en huit Livres, six pour les 6 premiers Césars, le septiéme Livre pour Galba, Othon & Vitellius, le huitiéme pour les trois derniers Empereurs, Vespasien, Tite & Domitien. *Boxhorn* n'a point approuvé ce partage non plus que presque tous les autres Editeurs, à la reserve de *Grævius*, qui s'est contenté de marquer à la tête de chaque Vie la division en 8 Livres; ce que notre Editeur a suivi, quoiqu'au fond, il pensât là-dessus comme *Boxhorn*, & comme tous ceux qui ont fait un Livre de chaque Vie: ce qu'il justifie par plusieurs citations.

Il reléve ici la méprise de certain Jurisconsulte sur ce point, le-

quel fait assez connoître par-là combien peu la lecture de Suétone lui est familiere. Notre Editeur ne le nomme point, quoiqu'il s'étende assez sur cet article; il cite seulement de lui un Livre qui a pour titre *Jurisprudentia symbolica*, ajoûtant que cet Ecrivain pille à tort & à travers les Ouvrages d'autrui. M. Burman rapporte encore ici quelques fausses citations de Suétone, produites par quelques Sçavans du premier ordre, & qu'il faut (dit-il) pardonner à la fragilité humaine. C'est de quoi il ne se croit pas ici plus exempt que les autres, & sur quoi il demande grace au Lecteur, s'excusant sur les differens soins qui le partagent & l'occupent journellement.

On trouve ici imprimées à deux colonnes au bas des pages les notes de tous les Commentateurs, à la reserve de celles de *Grævius*, de Théodore *Marcille* & de *Patin*, renvoyées, ainsi que plusieurs Inscriptions, au second Volume, dont elles remplissent une partie. Elles sont suivies des Dédicaces & des Préfaces qui sont au nombre de 30, & qui ont paru à la tête des Editions anterieures; après quoi viennent trois Tables; la premiere de tous les termes contenus dans le Texte, laquelle est dûë à Matthias *Bernegger*: la seconde des Matieres & des mots sur quoi roulent les notes: la troisiéme des Auteurs corrigés ou expliqués. Du reste cette Edition n'a rien, ni pour l'exactitude de la correction, ni pour le papier, ni pour les caracteres, qui prévienne fort avantageusement les Lecteurs: & c'est grand dommage; car elle méritoit d'être des plus parfaites à tous ces égards.

PENSE'ES DIVERSES SUR L'HOMME. A Paris, chez *Nyon* fils, Quai des Augustins, près le Pont Saint Michel, à l'Occasion. 1738. *in*-8°. pag. 311. sans compter la Préface de 22.

CET Ouvrage est de M. *Pecquet*, qui avoit déja donné au Public la Traduction de l'Aminte du *Tasse*, du *Pastor-Fido*, de l'Arcadie de *Sannazar*, & un *Discours sur l'Art de négocier.* Nous avons rendu compte de ce dernier Ecrit dans le Journal de Décembre 1737. C'est en grande partie un Traité de Morale. L'art des Négociations suppose la connoissance de l'homme & des hommes; &, toutes choses égales d'ailleurs, celui qui les connoît le mieux, le Philosophe moral qui a le plus réfléchi sur leur differens caracteres, doit être le plus habile Négociateur.

Le titre de l'Ouvrage que M. P. offre aujourd'hui au Public peut rebuter un grand nombre de Lecteurs. Les uns n'aiment point la morale; les autres la croyent épuisée. M. P. prouve aux premiers l'importance de l'étude de l'homme, & aux autres que c'est un sujet inépuisable. La bonne maniere de

prouver ce dernier point, seroit de donner en effet du nouveau. On a droit d'en exiger. Mais il y auroit de l'injustice à ne vouloir que du nouveau. Ce qui a déja été dit est necessaire pour amener & pour fonder ce qui ne l'a pas encore été.

Il y a entre les hommes une infinité de differences. » Dans le Tableau général de cet Univers, » chacun forme, pour ainsi dire, » une nuance particuliere qui ne » ressemble à aucune des autres » couleurs «. Sur cela M. P. s'étonne que tant d'Auteurs, *Plutarque* entr'autres, ayent entrepris de faire des paralléles entre divers grands Hommes. Il est impossible, dit-il, de trouver entre deux hommes quelque point de ressemblance exacte. Mais ce n'a point été non plus le but de ceux qui ont fait de ces paralléles. Ils ont voulu au contraire marquer les differences fines que met entre les mêmes vertus, les mêmes vices, les mêmes talens, la difference des temperamens, de l'éducation, des Pays, des siécles. Ils ont voulu faire voir, par exemple, que quoiqu'*Alexandre* & *César*, le grand *Condé* & M. de *Turenne* fussent tous de très-vaillans hommes, il y avoit cependant entre la valeur des uns & des autres des differences très-réelles. En un mot ils ont cherché le point de difference dans la ressemblance. Plus ils ont eu d'esprit, mieux ils ont sçu le saisir. Plus ces Peintres étoient habiles, & faisoient ressembler, plus les portraits qu'ils ont tracés sont differens les uns des autres.

Il s'en faut bien que nous ayons des termes pour marquer toutes les differences que nous appercevons entre les hommes; & plus on voit finement, plus on est embarrassé à s'exprimer. De-là le vague & la généralité de la plûpart de nos jugemens. C'est un homme d'esprit, dit-on de quelqu'un, qui en effet a de l'esprit; & un moment après on dit la même chose d'un second, d'un troisiéme &c. C'est toûjours la même formule, malgré les differens degrez & les differentes sortes d'esprit. Faute de termes pour chaque idée précise, on ne sçauroit la communiquer. Ainsi l'imperfection des Langues retarde le progrès des connoissances, & sur-tout de la justesse de l'esprit.

Ce ne sont pas ceux qui ont le plus étudié l'homme, qui se flatent de le mieux connoître. Aussi M. P. avoüe-t'il que malgré tous les soins qu'il a donnés à cette étude, il n'y a encore réussi que bien imparfaitement. Cependant il croit pouvoir offrir au public le fruit de ses méditations. Si bien des gens en sçavent plus que lui, il y en a encore davantage qui en sçavent moins: » Tout homme, *dit-il*, qui a » quelque acquis, peut, sans devoir pour cela être taxé d'amour » propre, se flater de trouver plus » de gens qui lui diront, *je vous* » *remercie*, que de gens en état de » lui dire, *nous sçavions tout cela* » *& plus*.

M. P. fait ici quelques réfléxions sur l'*Essai sur l'Homme* par M. *Pope*. Cet Ouvrage, tout admirable qu'il

ſui paroiſſe, ne l'a point rebuté de travailler au ſien. » Si cet Eſſai, *dit-» il*, contient, comme je le crois, » des opinions ſingulieres, & ſingulierement développées, peut-» être même des penſées un peu » hazardées, il me ſemble au » moins qu'à meſure que l'on » avance dans cette lecture, l'eſ-» prit ſe trouve plus diſpoſé à ſe » développer & à produire de nou-» velles idées plus lumineuſes que » l'Eſſai même qui cependant en eſt » véritablement la ſource. Je ne le » nomme qu'un canevas, parce qu'» effectivement il me paroît que c'eſt » une pure ébauche dans laquelle » on peut aiſément trouver la ma-» tiere d'un long & vaſte Ouvrage.

Ce jugement eſt, comme on voit, mêlé de critiques & de loüanges, & il en eſt d'autant plus juſte. Quoiqu'il en ſoit, tout le monde convient que l'Eſſai de M. *Pope* eſt un Livre qui fait penſer.

L'Ouvrage de M. P. eſt diviſé en deux parties. L'Homme conſideré en lui-même eſt le ſujet de la premiere. Dans la ſeconde l'Auteur le conſidere par rapport à la Societé.

Il s'eſt attaché à peindre les hommes tels qu'ils devroient être, & non tels qu'ils ſont. Pour cela il a oublié tous les individus exiſtans. Malgré tous mes ſoins, dit-il, je ne les aurois peut-être peint qu'avec adulation ou qu'avec humeur. Cela fait un Livre bien different de celui de la *Bruyere*, qui annonce les caracteres & les mœurs de ſon ſiécle.

Cet Ouvrage eſt écrit avec plus de méthode qu'il n'y en paroît à la premiere vûë; & il nous ſeroit aiſé d'en donner un Extrait ſuivi. Mais nous avons remarqué que la ſechereſſe inſéparable de ces ſortes d'Analyſes, en dégoûte la plûpart des Lecteurs. Ils aiment mieux que par quelques morceaux détachés, & accompagnés de quelques réfléxions, on les mette en état de juger du tour d'eſprit de l'Auteur & du caractere de ſon Livre.

Au commencement de ſa premiere partie M. P. s'étend beaucoup ſur la difficulté de connoître & de définir l'homme. Cette difficulté vient de ce qu'on trouve en lui un aſſemblage de qualitez oppoſées, & *deſtructives* l'une de l'autre; de ce que par la liaiſon intime du corps & de l'ame, liaiſon qui fait dépendre celle-ci des objets exterieurs, il eſt impoſſible que nous ſoyons long-tems les mêmes; de ce que les années & la ſucceſſion des âges amenent d'autres penſées, d'autres goûts, d'autres paſſions; enfin de ce qu'on ſe maſque & de ce qu'on ſe déguiſe. L'art ajoûte encore de nouveaux voiles à ceux dont la nature nous a enveloppés. Le maſque tombe; on croit voir le viſage; & l'on ne voit qu'un autre maſque plus adroit que le premier. De-là vient, dit M. P. que les honnêtes gens ſont ſi ſouvent la victime des méchans. La probité eſt toûjours accompagnée de confiance, comme la méchanceté de défiance, parce qu'on juge d'autrui par ſoi-même. » On ne » penſe aſſurément point, *ajoûte-*

» *notre Auteur*, que la probité soit » incompatible avec l'esprit & les » lumieres ; mais il est constant » qu'elle nous rend moins précau- » tionnés ; & il est si peu de gens » de probité qui puissent se vanter » de n'avoir jamais été la duppe de » personne, que j'excuserois vo- » lontiers quelqu'un qui sentiroit » quelque préjugé contre celui qui » réellement n'auroit jamais été » trompé. Aussi ferois-je de l'honnê- » te homme mon ami, & je n'en » ferois pas toûjours mon conseil.

M P. dit que les hommes sont quelquefois trop méchans pour vouloir se donner la peine de se composer un masque de vertu. Si cela étoit, les plus méchans se- roient les moins dangereux. Mais la peine qu'il y a à se déguiser n'est pas toûjours proportionnée au degré de méchanceté. La force & l'a- dresse necessaires pour paroître tout autre qu'on n'est, se rencontrent souvent avec la méchanceté la plus extrême ; & d'un autre côté les personnes qu'un caractere boüillant & impétueux rend incapables de dissimulation & d'hypocrisie, sont rarement bien méchantes.

» Si les hommes font assez de » cas de la vertu pour sentir le be- » soin qu'ils ont quelquefois d'en » emprunter le masque, ne sont- » ils pas bien repréhensibles de fuir » la réalité de ce qu'ils trouvent » aimable ? « De ce que les hommes cherchent à paroître vertueux sans l'être, il ne s'ensuit pas qu'ils trouvent toûjours la vertu aimable & estimable : il suffit pour en emprunter le masque de la croire utile & de la voir estimée. Il est avantageux d'en avoir les apparences ; il seroit pénible d'en avoir la réalité. L'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu, en ce sens qu'elle est un témoignage que la vertu est encore en honneur. Mais dans un autre sens elle la deshonore, en se faisant passer pour elle, en la faisant servir à l'execution de ses indignes projets, & sur-tout en l'exposant aux soupçons des gens de bien même. Quelle douleur pour ces gens de bien d'être obligés de se défier les uns des autres par l'extrême perfection, si cela se peut dire, où l'on a porté l'art de l'hypocrisie !

Notre Auteur amené par la suite de ses réflexions à parler de l'envie, en fait le portrait suivant.

» Jamais à notre gré un bon- » heur n'a été mérité. S'il semble » être l'effet du hazard, aussi-tôt » nous nous élevons contre la for- » tune, nous la trouvons aveugle. » Nous sommes étonnés qu'elle se » soit aussi grossierement méprise. » Nous maudissons notre destinée, » comme si elle n'étoit pas dirigée » par quelque chose de superieur » qui décide souverainement du » sort des hommes. Si c'est une » affaire de grace émanée de la » main du Souverain, nous fron- » dons la faveur, nous blamons le » mauvais choix, nous crions » contre une préference injuste à » nos yeux, nous arborons un air » de bons citoyens pour plaindre

» ce pauvre état, ou les préventions & les personnalitez décidant du choix des hommes, sans examen, ou sans discernement, & ce même état que nous affectons de plaindre, nous paroîtroit conduit par l'équité & par la justice, si les graces qui dépendent de celui ou de ceux qui gouvernent, n'étoient répanduës que sur nous ou sur les nôtres. Telle est l'injustice inséparable de la jalousie toûjours aveugle, & qui fait que dès l'instant que nous croyons voir un heureux, nous travaillons à son malheur.

M. P. donne beaucoup de pouvoir à l'éducation, & peut-être plus qu'elle n'en a en effet, lorsqu'il dit, » on croit pouvoir démontrer qu'un jeune homme qui n'aura jamais entendu que des maximes sages & mesurées, qui n'aura jamais vû que des exemples vertueux & purs, quelque caractere qu'il ait apporté en naissant, n'aura pas plus de peine à pratiquer la vertu, qu'un autre auroit de penchant au vice.

On ne risque rien, à exagerer un peu le pouvoir de l'éducation. On la négligeroit peut-être si l'on n'en attendoit précisément que ce qu'elle peut produire, & on auroit grand tort de la négliger. Si elle change peu chaque homme en particulier, ce léger changement operé sur la multitude des hommes influe beaucoup sur la societé. Enfin un grand nombre d'hommes naissent indéterminés, pour ainsi dire, entre le vice & la vertu; & c'est la bonne ou la mauvaise éducation qui les décide pour l'un ou pour l'autre.

Quelques pages plus bas M. P. fait la supposition suivante. » Supposons, *dit-il*, deux enfans de même pere & de même mere, nourris par la même nourrice, ayant à peu-près une santé égale, à qui l'on aura toûjours donné des principes & tenu un langage commun, en un mot, entre l'éducation desquels on aura eu soin de ne mettre ni de laisser introduire la plus légére difference que ce puisse être, tant sur le fond que sur la méthode; enfin qui devenus plus grands n'auront vû que les mêmes compagnies, & ne se seront pas quittés un seul moment. Cette combinaison peut se rencontrer une fois, parce qu'elle n'est pas physiquement impossible. Je suis convaincu que ces deux enfans auront une entiere conformité de caractere & d'inclinations, qu'ils se ressembleront dans toutes les qualitez essentielles, ne differant que par la maniere plus ou moins vive de les manifester, & que s'il peut se trouver d'ailleurs quelque difference entre eux, elle ne roulera que sur l'étendue & la portée de l'esprit &c. « Il n'y a pas lieu de croire que l'experience justifiât ce que prétend ici notre Auteur; ou plûtôt l'experience est toute faite, & se renouvelle tous les jours à la campagne. La chasteté conjugale y

regne encore, & les peres y sont communément assez sûrs. On n'y connoît point les nourrices étrangeres; & les enfans allaités par leurs meres, reçoivent ensuite la même éducation, & voyent les mêmes compagnies. Cependant quelle difference ne remarque-t-on point entr'eux à tous égards dès leur plus bas âge? Difference qui croît avec les années, malgré tout ce qui tend à l'anéantir. Chacun a ses vertus, ses vices, ses inclinations, son caractere, son esprit & son cœur. Cela est assez difficile à expliquer; & on seroit tenté de nier le fait, s'il n'étoit pas prouvé par l'experience. Il se fait dans les enfans de la même famille des combinaisons infiniment variées des qualitez du pere & de la mere. Quelquefois même l'un tient presque tout du pere, & l'autre de la mere, pendant qu'un troisiéme ne leur ressemble pas plus qu'un enfant d'une autre famille. Tels sont les jeux de la nature.

M. P. remarque fort bien en parlant de l'origine des vocations qu'il y a des goûts naturels pour certains états; mais qu'il y en a aussi qui n'ont pour principe que les préjugez de l'éducation, de l'exemple &c. Et la preuve en est qu'on voit tous les jours des gens réussir & se plaire dans des états qu'ils avoient commencé par détester, pendant que d'autres se montrent tout-à-fait incapables des professions qu'ils avoient embrassées avec le goût le plus marqué. C'est aux parens à tâcher de bien distinguer ces differentes voix qui parlent dans les enfans. Il faut sans doute étudier leurs inclinations, qui annoncent souvent leurs dispositions; mais il faut étudier avec plus de soin encore la source de ces inclinations. Celles que donne la nature sont les seules durables; & ce sont aussi les seules qui fassent preuve de capacité.

Le choix d'un état est d'autant plus important que c'est de-là principalement que dépend le bonheur du reste de la vie. M. P. dit de fort belles choses sur cette matiere si interessante du bonheur. Il montre très-bien comment le dégoût qui suit la possession de ce qu'on a le plus desiré, & l'inconstance qui fait courir après de nouveaux objets, bien loin d'être dans l'homme une foiblesse & une bizarrerie, sont au contraire la preuve de son excellence & de sa dignité. L'homme possedant tout, sent encore au dedans de lui-même un vuide immense. C'est que tout & peu sont la même chose à l'égard d'une capacité infinie. Le pauvre & le riche sont également pauvres.

Avoüons pourtant que la grandeur & la foiblesse de l'homme s'opposent tour à tour à son bonheur. Tantôt les objets ne lui offrent point de plaisirs dignes de lui; tantôt il est hors d'état de goûter ceux qu'ils lui offrent. Tantôt il use & il épuise les objets; tantôt ce sont les objets qui l'usent & qui l'épuisent lui-même.

M. P. remarque ingénieusement qu'il

qu'il y a plus de gens qui font un bon uſage de leur fortune, qu'il n'y en a qui ſe ſoient propoſé ce bon uſage, lorſqu'ils ont deſiré de s'enrichir & de s'élever. En effet la proſperité nous rend quelquefois meilleurs. On uſe bien de ce qu'on a mal acquis; & la joüiſſance expoſe à moins de tentations que le deſir. » En géneral, *ajoûte* » *notre Auteur*, quand nous ſommes occupés de quelque deſir, » nous ſerions bien embarraſſés à » en produire quelque motif qui » fut digne de loüange.

Dans la ſeconde partie de cet Ouvrage, M. P conſidere l'homme par rapport à la ſocieté. On y trouvera un grand nombre de réfléxions fort ſenſées ſur l'amour qui devroit nous unir tous, & ſur nos devoirs réciproques les uns envers les autres. L'Auteur examine le proverbe, que *charité bien ordonnée commence par ſoi-même*, & s'éleve contre l'abus groſſier qu'on en fait tous les jours. En effet ſous prétexte qu'il eſt naturel & permis de ſe préferer aux autres, l'occaſion ne ſe preſente preſque jamais où l'on ſe croye obligé de faire du bien, parce qu'on ne peut guéres donner, ſans ſe priver de ce qu'on donne, & ainſi ſans préférer les autres à ſoi. Notre Auteur met de ſages reſtrictions au proverbe en queſtion. Il n'eſt vrai tout au plus que lorſqu'il s'agit d'une place ou d'un avancement qui nous conviennent, & qu'un autre nous ſollicite de lui procurer à notre préjudice. » Encore même dans ce cas » faudra-t-il examiner ſi celui qui » nous vient ſolliciter, n'eſt pas » dans un état de beſoin qui lui » rende neceſſaire ce qu'il demande, » & qui ne ſeroit pour nous qu'au » rang des choſes ſuperflues; car » dès que notre beſoin eſt moindre, & que ce dont il s'agit n'eſt » pas pour nous également neceſſaire, ce ne ſera plus le cas d'alleguer le proverbe &c. C'eſt cependant la raiſon la plus commune par laquelle les hommes répondent aux reproches que l'on » peut leur faire ſur les actions, » qui décelent peu d'amour pour » leur prochain.

Il eſt une eſpece de gens qui paroiſſent remplir tous les devoirs de la ſocieté; ce ſont ceux qui ſe font une étude particuliere de plaire à tout le monde. Mais, ſelon notre Auteur, ce ſont aſſez ſouvent ces ſortes de gens ſur leſquels on peut le moins compter pour les parties eſſentielles de la ſocieté. C'eſt par interêt & non par bonté de cœur qu'ils ſont ſi doux, ſi attentifs, ſi prévenans. Les plus ſuſpects ſont les flateurs. » Quelqu'un qui loüe beaucoup, ne » doit pas être cenſé ne manquer » que par le diſcernement.

L'excès oppoſé n'eſt pas moins blamable; & M. P. peint à leur tour ceux qui par miſantropie ou par malignité ne loüent jamais, & cenſurent toûjours. L'honnête homme n'eſt point faux; mais il eſt indulgent & poli; & s'il faut porter des vertus dans la ſocieté, il faut tâcher auſſi d'y répandre des

agrémens. De-là il s'ensuit que les personnes peu *démonstratives*, quoique sensibles au fond, doivent faire quelque effort sur elles-mêmes, sans sortir néanmoins de leur caractere, sans aucun empressement affecté, pour témoigner aux autres les sentimens d'estime & d'amitié qu'elles ont pour eux. Sans cela on les croiroit indifferentes & méprisantes. Mais en voilà assez pour inspirer le desir de lire un Ouvrage rempli de tant de sages préceptes. On les trouvera sur-tout dans la seconde partie, qui peut être regardée comme un bon abrégé de morale.

COURS DE CHIRURGIE, DICTE' AUX ECOLES DE Medecine de Paris, par M. Elie Col de Villards, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, Ancien Professeur de Chirurgie, en Langue Françoise. A Paris, chez Jean-Baptiste *Coignard*, Imprimeur du Roi, & Antoine *Boudet*, Libraire. 1738. Deux Volumes *in*-12. Tome I. pag. 462. Tome II. pag. 378.

CE Cours de Chirurgie doit être lû avec précaution, vû qu'il contient, par surabondance, quantité de choses qui n'appartiennent nullement à la Chirurgie, & que des Lecteurs peu éclairés pourroient s'imaginer lui appartenir : ce qui, contre l'intention de l'Auteur, jetteroit beaucoup de confusion dans l'idée qu'on doit se faire de cet Art : en voici quelques exemples. On expose d'abord, ce que c'est que les Elémens, ce qu'ils sont, étant considerés comme seuls, & ce qu'ils sont, étant considerés comme unis. Les élémens, dit-on, considerés comme seuls, se définissent des corps simples qui ne peuvent se résoudre en d'autres corps d'une nature differente, & les élémens considerés comme unis se définissent des corps simples dont tous les mixtes sont composés, & dans lesquels les mixtes se resolvent par leur derniere analyse.

On remarque ensuite qu'Empédocle, Hippocrate, & plusieurs autres, tant Philosophes proprement dits, que Medecins, ont regardé le feu, l'air, l'eau & la terre, comme principes de tous les corps; Que selon Aristote, la matiere & la forme sont deux principes positifs ; Qu'il y en a un troisiéme qu'ils appellent privation, & qu'ils n'admettent que comme principe négatif, parce qu'il n'entre point dans la compôsition des corps.

On remarque encore que Thalès Milésien, & Wanhelmont, admettoient l'eau pour principe général, & même pour principe unique; Que Démocrite & Epicure prétendoient : qu'il n'y avoit d'autres principes de tous les corps, que les atômes; Que Gassendi & plusieurs modernes adoptent ce Systême, à la difference

qu'ils ne croyent pas, comme faisoit Epicure, que les atômes soient de toute éternité.

On touche encore plusieurs autres questions philosophiques, sçavoir, par exemple, s'il y a du vuide dans la nature? si les Carrésiens ont raison de borner le nombre des élémens à la matiere globuleuse & à la matiere rameuse? Si les définitions qu'ils donnent de la matiere subtile, de la globuleuse, & de la rameuse, sont valables ou non? Si la matiere est bien définie une substance étenduë en longueur, largeur, & profondeur? S'il y a des tourbillons ou s'il n'y en a pas; & en cas qu'il y en ait, si le Soleil en est le centre?

Nous ne finirions pas si nous voulions rapporter tous les articles de ce genre qui sont ici traitez. L'Auteur vient ensuite aux principes de Chirurgie, & il en prend occasion de parler des choses naturelles qui entrent dans la composition du corps humain. Il raisonne fort sçavamment sur ce qui concerne les élémens, les temperamens, les parties, les humeurs, les esprits. Cet article des esprits est un de ceux sur quoi il s'étend le plus.

Il dit qu'on entend en Medecine par le mot d'*esprits*, une substance imperceptible très-fluide, très-subtile, pure, légére, élastique, & très-active, séparée du sang arteriel dans la substance cendrée du cerveau, du cervelet & de la moëlle de l'épine, poussée dans les fibres de la substance médullaire, & distribuée par le moyen des nerfs qui en sortent, à toutes les parties du corps, pour l'exercice de ses fonctions.

Notre Auteur examine ici diverses questions sur l'origine, sur la nature & sur l'usage des esprits, après quoi il vient aux fonctions du corps, lesquelles se distinguent, selon lui & selon la plûpart des Auteurs, en *naturelles*, en *vitales*, & en *animales*, il explique en détail chacune de ces fonctions, ce qu'il ne peut faire sans parler du muscle, qu'il définit une partie organique composée principalement de fibres motrices, réunies & appliquées les unes auprès des autres, disposées par faisceaux ou paquets, renfermés chacun dans une cloison ou gaine membraneuse & cellulaire, & revêtus tous ensemble, d'une membrane fine qui paroît une continuation des gaines membraneuses. Cette définition du muscle est suivie d'une explication du mouvement musculaire, laquelle conduit l'Auteur à conclurre que c'est par le moyen des nerfs que se fait le mouvement dont il s'agit, & comme M. Col de Villars a montré, en parlant des esprits, que l'action des nerfs ne procede que du cours de ce liquide spiritueux, il prétend qu'on doit attribuer à ces mêmes esprits la cause immédiate & prochaine du mouvement des muscles, & voici comme il s'explique sur ce sujet: » Quand les esprits, *dit-il*, sont » poussés avec plus de force qu'à » l'ordinaire dans les nerfs, par le

» commandement de la volonté, ou » par quelque autre cause, qui les ex» cite, tous les rameaux nerveux » déchargent cette lymphe spiri» tueuse dans les cellules des fibres » charnuës avec lesquelles ils com» muniquent, ou plûtôt qui en » sont les continuations : cette » lymphe en remplissant & gonflant » ces cellules, écarte leurs parois ou » leurs angles obtus, élargit leurs » angles aigus, racourcit par con» séquent les fibres, & fait ainsi » contracter le muscle. Dans les » plus fortes contractions les cellu» les s'arrondissent, & par consé» quent s'acourcissent davantage. » Dans les contractions foibles & » médiocres ces cellules devien» nent ovales, & s'accourcissent » moins, parce que leurs angles ai» gus sont moins éloignés.

La connoissance de cette méchanique, comme on voit, convient mieux aux Medecins qu'aux Chirurgiens. Ce que notre Auteur ajoûte immédiatement après, est de même nature. Il n'est pas necessaire, poursuit-il, » que les esprits » soient poussés dans les nerfs en » grande abondance & avec force » pour faire contracter prompte» ment les muscles. Si l'on fait at» tention 1°. à la petitesse des cellu» les ou vésicules des fibres muscu» laires, qui est telle qu'elle ne se » manifeste pas à notre vûë : 2°, à » la multiplicité de ces vésicules & » des fibres nerveuses qui s'y con» fondent, en sorte qu'on ne sçau» roit assigner un point qui ne re» çoive une de ces fibres : 3°. à la » finesse des filets nerveux qui sont » si déliés, que suivant la décou» verte de Lewenhoeck, une peti» te portion de nerf grosse comme » trois poils de barbe, est compo» sée, pour le moins, de mille petits » tuyaux disposés en spirale; on » concevra sans peine, qu'une » quantité infiniment petite d'es» prits, ou de suc nerveux, est » capable de produire dans un mo» ment, la plus forte contraction » des muscles. En effet, *continue* » *l'Auteur*, plus les vésicules se » trouvent diminuées, moins il » faut de liquide à proportion, » pour les remplir, & leur com» muniquer la même force qu'au» roit une vessie dont elles égale» roient toutes ensemble le diamé» tre.

Notre Auteur pour rendre la chose sensible, suppose qu'une grosse vessie éleve en se gonflant, un poids à la hauteur d'un pied; cela posé, il remarque que cent petites vessies, dont chacune ne sera que la centiéme partie de la grosse, éleveront le même poids à la même hauteur; que cependant il faudra dix mille fois moins de fluide & de force pour les gonfler toutes; parce que les vessies, ainsi que les sphéres, & que tous les corps semblables, sont comme les cubes de leurs diamétres; d'où M. Col de Vilars conclud, que si la grandeur des vessies est diminuée, & que leur nombre soit augmenté, une moindre quantité de fluide & une moindre force suffiront pour les

gonfler : or les cellules ou vésicules des fibres charnuës des muscles, sont infiniment petites, & infiniment multipliées ; donc, conclud-il encore, la quantité & la force du fluide qui doit les gonfler, se trouvent infiniment diminuées, sans que l'effet soit moindre ; aussi le gonflement des muscles est-il quelquefois insensible ; l'exemple d'une corde mouillée vient ici à l'appui de ce que dit notre Auteur, une petite quantité d'eau insinuée entre les fils d'une corde, lui donne tant de force, qu'encore que cette corde ne paroisse pas se gonfler, elle éleve néanmoins un poids considerable attaché à son extrémité. Il en est de même des fibres charnuës, car elles doivent être considerées comme autant de cordons composés de vésicules ; or ces vésicules étant gonflées toutes à la fois, elles n'ont besoin par conséquent que d'une quantité infiniment petite de fluide pour être gonflées, & il ne faut pour cela qu'un tems infiniment petit, d'autant plus que recevant chacune, au moins une fibre nerveuse, le suc nerveux s'insinue dans toutes en même tems, & produit d'autant plus efficacement son effet, qu'il y est envoyé par des tuyaux très-longs & très-petits, toûjours pleins d'un bout jusqu'à l'autre.

M. Col de Vilars se fait ici une objection : s'il étoit vrai, dit-il, que le mouvement volontaire s'exécutât par le cours des esprits, il semble qu'au lieu de ne remuer qu'une partie quand nous la voulons faire agir en particulier, nous devrions aussi, sans pouvoir nous en empêcher, remuer en même tems toutes les parties qui reçoivent des rameaux d'un même cordon de nerf, puisque les esprits qui coulent par ce cordon, devroient se répandre dans toutes ces branches. M. Col de Vilars répond à cela, que la même difficulté se trouveroit dans le Systême de ceux qui prétendent que l'action des nerfs ne consiste que dans des vibrations semblables à celles des cordes d'instrument, parce qu'un nerf ne sçauroit être ébranlé que toutes ses branches, ne le soient aussi, sur quoi il remarque qu'il n'en est pas des nerfs comme des arteres. Ces derniers vaisseaux n'ont qu'une seule cavité dans les ramaux de laquelle le sang poussé par le cœur est obligé de se distribuer également, au lieu que les nerfs étant composés d'un nombre considerable de filets, tous continus, depuis leur origine jusqu'à leur insertion, l'ame peut déterminer le cours des esprits dans les seuls filets qui se rendent à la partie que nous voulons mouvoir, sans le pousser dans les autres, & cette raison prouve, dit M. Col de Vilars, que ce n'est point par de seules vibrations & contractions de nerfs sans le secours d'aucun fluide, que s'exécutent les mouvemens de notre corps. Si cela étoit, poursuit-il, l'ame n'auroit point le pouvoir d'agiter & de faire contracter un seul filet de nerf, sans ébranler en même tems tous ceux dont il est

composé, puisqu'ils sont étroitement unis ensemble par des cloisons membraneuses de la pie-mere.

A la contraction des muscles succede ici leur relâchement. Notre Auteur prétend que ce relâchement arrive lorsque les esprits cessent d'être poussés dans les muscles avec plus de force qu'à l'ordinaire ; ou que l'ame les détermine à couler dans des muscles Antagonistes ; ou qu'ils rentrent dans la voye de la circulation par les racines des veines, tant sanguines que lymphatiques, ou qu'ils s'exhalent par la transpiration. Une autre raison que notre Auteur apporte encore de ce relâchement, c'est que le sang arrêté & accumulé dans les arteres à l'entrée des muscles pendant leur contraction, surmonte enfin, par ses impulsions réiterées, la resistance que lui apporte le gonflement des cellules nerveuses, ce qui fait que personne ne peut tenir long-tems les muscles en contraction.

M. Col de Vilars, après avoir discouru en Physicien, sur le mouvement des muscles, vient à l'explication des maladies externes qui peuvent affliger le corps humain, telles que sont les tumeurs, les playes, les ulceres, les luxations & les fractures, il commence par les tumeurs en général, après quoi il traite de chacune en particulier. Il définit la tumeur, *une élevation contre nature, qui survient à quelque partie de notre corps*; on ajoûte, dit-il, ce mot de *contre nature*, pour distinguer la tumeur, des élevations naturelles, telles que sont le nez, les oreilles, le menton, les mammelles, *&c.* Les tumeurs sont de plusieurs sortes, sçavoir, les tumeurs de parties molles, comme les vrayes hernies; les tumeurs de parties dures, comme les exostoses & celles qui sont faites par la luxation, ou le déplacement des os, les tumeurs produites par des corps étrangers comme par une bale de plomb ou tout autre corps externe qui étant engagé dans quelque partie y fait éminence, les tumeurs engendrées par des humeurs dans quelques parties molles du corps, ce qui les fait appeller proprement *Tumeurs humorales.* M. Col de Vilars ne parle dans ce Livre que de celles-ci, il renvoye les autres aux operations.

Les tumeurs humorales sont des *élevations contre nature, qui surviennent aux parties molles de notre corps, par le sejour & l'accumulation de quelque humeur, & qui en blesse les fonctions.*

Gui de Chauliac, à l'exemple de Rasis, d'Avicenne & de tous les autres Arabes, donne, contre l'usage des Grecs, le nom d'Apostéme à toutes sortes de tumeurs, quoique le mot ἀπόστημα signifie plus particulierement un abcès.

Les Anciens, à ce que remarque M. Col de Vilars, prétendoient qu'il n'y avoit point de tumeurs humorales sans solution de continuité, & que les humeurs qui s'y accumuloient, s'insinuoient entre les parties unies & les séparoient. C'est pourquoi ils ont défini la tu-

meur une *solution de continuité*, provenant de quelque humeur arrêtée & accumulée dans une partie, mais notre Auteur prétend que les humeurs ne sont pas extravasées dans les tumeurs, qu'elles sont souvent renfermées dans leurs propres vaisseaux, & ne font que les gonfler, sur-tout dans les commencemens, & qu'ainsi il n'y a pas toûjours solution de continuité.

On distingue quatre genres de tumeurs, le *phlegmon*, l'*Erysipéle*, l'*Oedeme*, & le *Skirrhe*. Les deux premieres sont inflammatoires, les deux dernieres sont froides, c'est-à-dire exemptes d'inflammation, à moins qu'elles ne participent des deux premieres. M. Col de Vilars admet aussi la division ordinaire des tumeurs en *internes* & en *externes*, en *essentielles* & en *critiques*. Les essentielles sont celles qui ne dépendent d'aucune autre maladie; les critiques celles qui se font par maniere de crise, & qui sont les effets d'une maladie primitive, comme le *Bubon pestilentiel*, l'*Anthrax malin*, les *pustules de la petite-vérole*, & toutes les tumeurs qui se forment par translation de l'humeur morbifique du dedans au dehors, ou d'une partie à une autre.

Les tumeurs prennent aussi differens noms, par rapport à leur consistance, à l'endroit qu'elles occupent, aux accidens qui les accompagnent, à la ressemblance qu'elles ont avec certaines choses, ou par rapport au tems où elles paroissent.

L'origine des tumeurs, leur maniere de se terminer, leurs signes diagnostics & leurs signes prognostics, offrent ici à l'Auteur une abondante matiere. Quant à la maniere dont elles se terminent, il remarque qu'elles finissent ou par résolution, ou par suppuration, ou par endurcissement, ou par gangrene, ou par délitescence.

La résolution est un relâchement qui se fait du tissu de la tumeur, & une dissipation de l'humeur qui y est contenue, laquelle est devenue assez subtile pour l'hexhaler, ou par la transpiration, ou par la voye de la circulation. Les signes de la résolution sont 1°. la diminution de la tumeur, de la chaleur, de la douleur, de la tension, de la dureté, de la pulsation: 2°. la démangeaison de la peau qui est légérement irritée par l'acreté de l'humeur qui transpire: 3°. la liberté & la légéreté de la partie tuméfiée: 4°. la moëteur & espece de rosée qui se trouve sur la peau ou sur les emplâtres.

La suppuration est une conversion de l'humeur morbifique en pus, ou en une matiere analogue au pus. M. Col de Vilars entre ici dans une explication que les Anatomistes Physiciens ne désaprouvent sans doute pas; il prétend que la conversion dont il s'agit, est une décomposition du sang arrêté avec sa partie blanche ou lymphatique, dans le volume de la tumeur: cette décomposition lui paroît produite, 1°. par l'action du cœur, & par la systole ou réaction des arteres, 2°. par le mouvement

inteſtin du liquide, & voici comme il s'explique ſur ce ſujet : le cœur, à chaque battement pouſſe toûjours de nouveau ſang à la partie engorgée. Ce ſang ne pouvant continuer ſon chemin, à cauſe de l'obſtacle qu'il y trouve, gonfle extraordinairement les extrémitez des arteres. Ces vaiſſeaux fort élaſtiques, ſe contractent avec une force égale à celle qui les a dilatez, & par leur réaction ou ſyſtole, preſſent & compriment le liquide qu'ils contiennent. Ce liquide éprouve donc alternativement de la part du cœur & des arteres, de nouveaux coups, qui le froiſſent, & ces coups agiſſent non ſeulement ſur lui, mais auſſi ſur tout celui qui ſéjourne dans la tumeur. Les fibres mêmes de toute la partie enporgée, étant extrêmement tenduës, contribuent encore par leurs contractions à l'agiter & à le briſer.

Tous ces mouvemens excitent une grande chaleur ; cette chaleur fait conſiderablement raréfier les particules d'air, renfermées & reſſerrées dans le ſang. Ces particules d'air obtenant par leur raréfaction, beaucoup plus de volume qu'à l'ordinaire, en font éclater les globules. Le ſang ſe trouve donc expoſé dans l'ouvrage de la ſuppuration, à trois ſortes de mouvemens; les deux premiers ſe font par les contractions alternatives du cœur & des arteres, ainſi que de toutes les fibres de la tumeur. Ce ſont des eſpeces de triturations ou broyemens qui agiſſent de la circonférence au centre. Le troiſiéme s'exécute par la raréfaction de l'air renfermé dans les globules du ſang ; c'eſt un mouvement inteſtin, une eſpece de fermentation qui agit du centre à la circonference. Ce ſont des tourbillons, qui tâchent de s'agrandir, & d'écarter tout ce qui s'oppoſe à leur expanſion, & c'eſt ainſi que ces trois mouvemens oppoſés & alternatifs, déſuniſſent les principes du ſang, le décompoſent, & le convertiſſent en pus.

Notre Auteur étend plus loin ſon explication, il remarque que les fibres de tous les vaiſſeaux de la tumeur, expoſées à l'action des mêmes mouvemens ſubiſſent auſſi les mêmes effets, & qu'encore qu'elles ayent plus de conſiſtance que le liquide qui les arroſe, elles ne laiſſent pas enfin, par tous les violens efforts qu'elles eſſuyent, de ſe déſunir, de ſe briſer, & de devenir elles-mêmes liquides, de ſe confondre avec le ſang décompoſé & de former avec ce ſang décompoſé, la matiere du pus. Il penſe outre cela, que dans la déſunion des principes du ſang, ſes parties ſalines, devenuës plus libres & plus acres, agitées d'ailleurs par la chaleur de la partie, agiſſent auſſi ſur les fibres, & les déchirent.

Notre Auteur vient à preſent à ce qui concerne l'endurciſſement, la putréfaction, & la déliteſcence. Il obſerve que l'endurciſſement eſt un épaiſſiſſement de l'humeur par la diſſipation de ſa partie la plus aqueuſe & la plus ſubtile, ce qui fait que les molécules les plus

groſſieres

grossieres s'approchent, s'unissent, & se tiennent en repos les unes auprès des autres ; il donne là-dessus un avis bien important, qui est que cet endurcissement est souvent l'effet des topiques astringens, repercussifs, ou trop résolutifs. La tumeur diminue alors un peu, elle devient luisante, & sans douleur, mais acquiert une consistance qu'il est quelquefois impossible de ramollir. Quant à la putréfaction, il remarque que c'est le plus fâcheux évenement des tumeurs, parce qu'elle est une corruption de la substance même de la partie, qui se change en gangrene & en sphacéle. Elle se connoît par l'extinction de la chaleur naturelle dans la partie offensée, par sa lividité ou sa noirceur, par son insensibilité & par son odeur cadavereuse.

La délitescence ne lui paroît pas un évenement moins périlleux ; il la définit, *un reflux subit de l'humeur morbifique de dehors en dedans, par des vaisseaux qui la conduisent dans la masse du sang, ou quelquefois dans un autre endroit, où elle forme une autre tumeur.*

M. Col de Vilars remarque que cet accident peut venir, ou d'un air trop froid, qui resserre les pores de la peau, augmente le ressort des vaisseaux répandus dans l'habitude du corps, & empêche le cours des humeurs vers la partie, pendant qu'il repercute celles qui sont déja accumulées ; ou de topiques astringens trop puissans qui font le même effet, soit par une chaleur interieure très-considerable qui donne un mouvement subit à la matiere, la rend plus fluide, & après avoir dilaté les vaisseaux, l'entraîne par la voye de la circulation, avant qu'elle soit digerée, ce qui peut la faire arrêter dans quelque viscere, où elle causera une obstruction mortelle.

Le signe de la délitescence d'une tumeur est la disparition, ou diminution subite de la tumeur, avec une fievre qui survient ou qui augmente, laquelle est quelquefois accompagnés de symptomes plus dangereux.

Les symptomes des tumeurs, & leur cure générale terminent cet article qui regarde les tumeurs en général ; puis l'Auteur traite des tumeurs en particulier, sçavoir du phlegmon, du bubon, du charbon ou anthrax, du phyma, du phygeton ou panus, du clou ou furoncle, du dragon ou dragonneau, du terminthe, des angelures, du panaris, des contusions & de l'ecchymose, des varices & de l'anévrisme. Viennent ensuite les dartres, les feux volages, la gale, la lépre ou ladrerie, la teigne, les cirons, les ampoules, les épinyctides ou pustules nocturnes, les échauboulures, les lentilles ou taches de rousseur, les taches hépatiques ; M. Col de Vilars passe de-là à l'œdeme, à l'emphyseme, aux tumeurs aqueuses, au mélicéris, au talpa, & il finit par ce qui concerne le cancer, les écroüelles, le gouëtre, le sarcocelle, les loupes, les orgeolets, les polypes du nez, les ganglions, les porreaux,

les cors au pied & les cornes.

Nous ne sçaurions faire mention d'un si grand nombre d'articles, nous nous bornerons à celui des cornes.

L'*Homme*, dit l'Auteur, *est quelquefois sujet à avoir des cornes, quoique contre nature, on en trouve plusieurs observations dans les Auteurs, & dans les Journaux de France & d'Allemagne. La Bibliothéque Anatomique de Manget en fournit deux exemples, le premier est d'une femme tabide dont les ongles des pieds n'étoient pas seulement crochus & recourbés, mais contournés en façon de corne de belier, & presque de la longueur de deux doigts; le second est d'une fille de trente ans, incommodée en* 1683. *depuis plus de* 14 *ans, d'une gale maligne, qui s'étendoit jusqu'au bout des ongles des mains & des pieds; ces ongles s'allongerent en maniere de cornes plus longues quelquefois que les doigts d'où elles sortoient, car elles tomboient plusieurs fois l'année & revenoient presque au bout de* 8 *jours.*

Notre Auteur définit les cornes, des *éminences ou élevations longues, dures, rondes & pointuës, qui viennent au bout des doigts des mains & des pieds, & dont la substance imite celle des ongles.*

Il ne nie pas cependant qu'il ne vienne de véritables cornes à la tête & aux articles, & c'est à cette occasion qu'il dit que l'homme y est quelquefois sujet. Mais d'où viennent ces cornes, & qu'est-ce qui les nourrit? Il croit qu'elles se forment comme les ongles, c'est-à-dire des houpes nerveuses cutanées, qui s'endurcissent & croissent de la même maniere. Quant à leur nourriture il est de sentiment que c'est une lymphe beaucoup plus épaisse & plus grossiere que la lymphe ordinaire; mais comment cette lymphe, quelque épaisse qu'on la suppose, peut elle s'endurcir au point d'acquerir une consistance de corne? L'Auteur répond, qu'il n'y a rien en cela d'étonnant, puisque les os même sont formés de cette lymphe, & voici la raison qu'il en donne: » La lymphe dont il s'agit, *dit-il*, » s'arrête dans les houpes nerveuses » de la peau, elle en dilate alors » les petits tuyaux fibreux, elle » les écarte, les dérange & en » change la direction Cette hu» meur poussée continuellement » par celle qui la suit, les allonge, » & les nourrit dans cette direction » dépravée.

Pour la guérison des cornes, notre Auteur veut qu'on employe des remedes internes & des remedes externes. Les internes sont les décoctions sudorifiques, les diaphorétiques, & les apéritifs. Les sudorifiques & les diaphorétiques sont la ptisane des bois, la teinture d'Antimoine, la poudre de Viperes, le diaphorétique minéral, la corne de cerf philosophique, l'esprit & le sel volatil de Viperes, de corne de cerf, & autres semblables. Les apéritifs sont les Cloportes, les vers de terre, les racines de chausse-trape, de chardon roland, de Caprier, d'Asperges, de Bruscus,

de Fenouil, de Persis, de Pareira-brava & autres semblables, ausquels il faut joindre les purgatifs, avec la confection hamech demi-once, & le mercure doux quinze grains, ou autres compositions mercurielles. *Car on doit*, dit notre Auteur, *traiter les cornes comme les nodus & les exostoses.*

Au reste, elles ont cela d'avantageux, à ce qu'il remarque, qu'elles sont moins dangereuses qu'incomodes, & que lorsqu'elles sont tendres, elles tombent quelquefois d'elles-mêmes, mais d'un autre côté elles ont celà de fâcheux, que d'ordinaire lorsqu'on croit en être quitte, elles renaissent comme auparavant, & que s'il en vient beaucoup, ce qui arrive, dit-il, le plus souvent à la tête, on est menacé de la lépre.

A l'égard des remedes externes, il conseille les emplâtres résolutifs & fondans, & sur-tout, le suc qui coule des incisions du tronc du *Liere Arborescent* ou grand liere. *On en frotte les cornes*, dit-il, *ou bien, Rs. mercure doux, deux dragmes, Verdet, une dragme & demie, Miel rosat, demi-once; faites-en un liniment dont vous frotterez chaudement les cornes, trois ou quatre fois le jour. Ensuite lavez-les avec de l'esprit de vin camphré, une once d'esprit de sel ammoniac preparé avec la chaux vive, une dragme. Cela resout le germe des cornes & les empêche de renaître, mais il faut convenir que les cornes dures ne cedent gueres à l'effet des remedes.*

C'est par-là, pour le present, que notre Auteur termine son Ouvrage, qui doit être suivi de quelques autres Volumes.

HISTOIRE DE SCIPION L'AFRICAIN. POUR SERVIR de suite aux Hommes Illustres de Plutarque. Avec les Observations de M. le Chevalier de Folard sur la bataille de Zama.

Et de tout ce qu'il fit pour l'Empire Romain,
Il n'en eut que la gloire et le nom d'Africain. *P. Corn.*

A Paris, chez *Didot*, ruë du Hurepoix, à la Bible d'or. 1738. *in*-12. pag. 406. sans compter l'Epître Dédicatoire au Roi & la Préface.

Cet Ouvrage a été entrepris par le conseil de M. l'Abbé de S. *Pierre*. Ce Citoyen Philosophe est persuadé avec raison qu'il n'y a point de Livres à la fois plus utiles & plus agréables que les Vies des Hommes Illustres. C'est ce qui l'a engagé à proposer à plusieurs personnes d'esprit le dessein d'une Histoire universelle, par une Histoire des Hommes Illustres de chaque siecle en chaque Nation, & même à faire imprimer des observations pour diriger les Ecrivains qui voudront executer ce projet en tout ou en partie. On peut consulter le Tome quatriéme de ses Ouvrages de Politique, pag.

196. & le Tome onziéme, p. 173. L'Auteur s'est expliqué sur la Vie de *Scipion* en particulier, dans l'endroit cité du Tome onziéme.

Cette Vie avoit sans doute été écrite par *Plutarque*; mais elle s'est perduë avec quelques autres, & cette perte n'a point été reparée. Car il faut compter pour peu de chose l'abrégé informe de cette Vie composé en Latin par *Donat Acciaoli* Florentin, & traduit en François dans le seiziéme siécle par Charles de l'*Ecluse*.

M. l'Abbé de S. P. a souhaité que celui qui écriroit les Vies qui manquent dans *Plutarque*, mît à la tête de son Ouvrage un Discours sur l'utilité de ces sortes de lectures; & c'est proprement le sujet de la Préface de cette nouvelle Vie de *Scipion*.

Selon l'Auteur (*M. l'Abbé Seran de la Tour*) voici les preuves de l'utilité de la Vie des Grands Hommes. Nous voulons être heureux; & la source du vrai bonheur, ce sont de grands talens & de grandes vertus. Les vices le promettent, mais ils ne peuvent le donner. Au contraire, » dès que » la grandeur des vertus se ren- » contre avec celle des talens, » un bonheur inalterable naît » infailliblement de cette belle » union.

C'est donc rendre aux hommes un des plus grands services qu'ils puissent recevoir, que de leur fournir les moyens d'acquerir les talens & les vertus. Or parmi ces moyens il n'y en a point de plus efficace, que le recit fidelle & animé de la vie des Grands Hommes. Quel cœur peut n'être pas touché de la beauté de leurs actions, & de la grandeur des recompenses qui les ont suivies? Ainsi le meilleur Auteur moral, c'est le bon Historien. La continence de *Scipion* exposée dans un beau jour aux yeux d'un jeune homme, le rendra plus capable d'un pareil effort de vertu, que les exhortations les plus éloquentes. Y a-t-il quelque comparaison à faire entre les plaisirs que *Scipion* pouvoit goûter avec sa belle Captive, & la gloire dont il se couvrit en la rendant à son Amant?

Un autre avantage des Vies des Hommes Illustres, avantage qui est en même tems une des raisons de leur utilité, c'est le plaisir avec lequel elles se font lire. Les belles actions font des traces d'autant plus profondes dans l'esprit des Lecteurs, que le recit en est plus agréable.

Voilà les motifs qui ont engagé M. de la T. à écrire les Vies qui manquent dans *Plutarque*. Peut-être ira-t-il plus loin, & l'on doit le souhaiter. C'est ici l'Essai d'un jeune Ecrivain que le public verra sans doute avec indulgence. Il fera moins d'attention aux défauts qu'aux beautez; & c'est ainsi qu'il faut toûjours juger d'un premier Ouvrage. Il est assez bon quand on y voit des marques de beaucoup de génie. Le reste sera infailliblement le fruit du tems & du travail.

On n'attend point de nous un Extrait suivi de cette Histoire.

Contentons-nous de rappeller au Lecteur les choses les plus remarquables qu'il y trouvera, & les principales causes de la grande reputation & des grands succès de *Scipion*.

1°. Son pere perdit la bataille du Tesin contre *Annibal*, & sans lui il y auroit perdu la vie. Les Légions en desordre plioient de tous côtez. Le Consul pour les ranimer se jette au milieu des ennemis, suivi seulement d'une poignée de Cavaliers. Il est aussi-tôt enveloppé, & blessé dangereusement. Le jeune *Scipion* s'apperçoit du péril de son pere, vole à son secours, & le dégage. Son pere l'embrasse avec transport, & l'appelle son liberateur. Il n'avoit alors que 17 ans. Ainsi commença sa reputation.

Il devoit naturellement périr dans cette occasion; & de-là peut-être dépendoit le sort de Rome & de Carthage. Peut-être sans *Scipion*, Rome n'eût-elle point eu de Capitaine à opposer à *Annibal*. En lisant l'Histoire, on a souvent lieu de faire cette réfléxion, qu'il n'a tenu à rien que les choses ne soient arrivées tout autrement qu'on ne les lit.

2°. Après la Bataille de Cannes, *Scipion* s'étant retiré à *Canusium*, & tenant conseil avec quelques-uns de ses amis sur le parti qu'ils avoient à prendre, on vint lui dire que plusieurs Romains distingués étoient assemblés chez *Metellus*, & qu'ils avoient resolu de s'enfuir de l'Italie. *Scipion* se leve avec précipitation, court chez *Metellus*, & les yeux étincelans de colére, & l'épée à la main, il fait & exige le serment de n'abandonner jamais la patrie.

3°. C'étoit le jeune homme de l'Armée le mieux fait, le plus poli, & qui parloit avec le plus de grace. Charmé de ses qualitez aimables, chacun cherchoit à faire valoir ses talens & ses vertus.

Cette faveur populaire fut si marquée, qu'il demanda & obtint l'emploi d'Edile curule avant l'âge requis par les loix. Elle lui fit encore obtenir le commandement en Espagne à l'âge de 24 ans. *Fabius-Maximus* s'y opposa en vain, quoiqu'il eût peut-être raison de s'y opposer. Tous les cœurs étoient pour *Scipion*. L'évenement justifia le peuple. Un choix plus prudent n'auroit peut-être pas été si heureux.

Le pere & l'oncle de *Scipion* venoient d'être tués dans la guerre d'Espagne. Il fit valoir habilement cette circonstance. On crut pouvoir tout attendre du desir de la vengeance joint au zéle pour la patrie.

Flaté d'un choix si glorieux, sans en être enorgueilli, il s'attacha à gagner par toutes sortes d'égards les anciens Officiers. Bien-tôt ils lui pardonnerent la preference qu'il avoit obtenuë sur eux; & ils ne songerent plus qu'à assurer sa gloire & sa fortune.

Le don de plaire & d'être aimé le suivit par-tout; & il conquit les Espagnols par ses manieres & par ses bienfaits, autant que par ses armes.

4°. A peine *Scipion* fut-il en Afrique, que les Carthaginois étonnés de la hardiesse de l'entreprise, & de la célérité de l'éxécution, demanderent la paix aux Romains. *Annibal* même le leur conseilla. Il sçavoit mieux que *Fabius*, tout ce que peut un jour de bataille un jeune Général, adoré de ses Troupes.

5°. Carthage étant soûmise, il fut question de la guerre contre *Antiochus*, qui avoit *Annibal* dans son armée. Il étoit naturel de choisir *Scipion* pour Général. Mais ses envieux firent valoir la maxime republicaine qui défend de donner trop d'autorité à un même homme. Alors il déclara que si on nommoit son frere cadet, il l'accompagneroit volontiers comme son Lieutenant; & servit ainsi sa famille & sa patrie.

6°. Ce fut après cette guerre qu'il se retira à *Linterne* où il passa le reste de sa vie dans un glorieux loisir. Les jalousies republicaines furent le principal motif qui l'engagerent à cette retraite. On l'accusa lui & son frere de s'être approprié une partie de l'argent qu'*Antiochus* leur avoit livré pour être mis dans le Trésor de la Republique. Son frere tenoit un Registre prêt pour discuter ses comptes devant l'assemblée du peuple. *Scipion* le déchire, & entraîne le peuple au Temple, pour rendre graces aux Dieux de la victoire remportée à pareil jour sur *Annibal*. Une action si hardie fut pour lui une justification complete. On crut que l'innocence & la grandeur d'ame en étoient seules capables.

» Les Coriolans & les Camilles, » *dit notre Historien*, ce que Rome » avoit eu de plus illustre avant » *Scipion*, lui avoient frayé les tri» stes chemins dans lesquels il en» troit. Il ne les surpassa par la » gloire de sa vie, que pour les éga» ler enfin dans la disgrace du ban» nissement auquel ils avoient été » condamnés avec la même inju» stice.

Scipion mourut âgé d'environ 60 ans.

Cette Histoire finit par un paralléle de *Scipion* & d'*Annibal*. En voici les principaux traits.

Ils étoient nés l'un & l'autre avec les plus grands talens; & ils se signalerent dès leur jeunesse par des actions éclatantes.

On a vû le serment que *Scipion* fit à Canusium contre les Carthaginois. *Annibal* jura dès son enfance sur les Autels une haine implacable aux Romains.

Fabius s'opposa souvent à *Scipion*, & *Hannon* à *Annibal*, mais ce fut par des motifs bien differens. *Hannon* ne suivoit que sa haine contre *Annibal*, qui lui étoit plus odieux que les Romains mêmes. *Fabius* n'avoit en vûë que le bien de la République. Mais peut-être n'estimoit-il pas assez *Scipion*. Cela venoit de la difference de leurs caracteres; & les cœurs les plus droits sont capables de cette injustice, ou plûtôt de cette erreur.

Annibal avoit peut-être plus que *Scipion* le talent de former de bra-

ves Soldats & de bons Officiers. Ses Troupes étoient par elles-mêmes bien inférieures à celles des Romains. On ne peut pas dire néanmoins que ce sont les Romains, & non *Scipion*, qui ont vaincu *Annibal*, puisque celui-ci les avoit battus tant de fois lorsqu'ils étoient commandés par d'autres Généraux.

Si *Annibal* fut plus grand Capitaine que *Scipion*, du moins s'il surmonta de plus grandes difficultez, *Scipion* fut plus homme de bien, & même plus grand homme. Si l'un eut de plus grands talens, l'autre eut de plus grandes vertus. *Annibal* eut tous les vices de son Pays, comme *Scipion* eut toutes les vertus du sien.

Cependant il faut avoüer que la necessité excuse un peu *Annibal*. On pourroit dire qu'il eut plus d'occasions que *Scipion* & de faire de belles actions, & d'en faire de mauvaises. Les mêmes circonstances qui lui firent déployer tous ses talens, le forcerent en quelque sorte d'y joindre la ressource des vices.

M. de la T. suivant l'opinion commune, accuse *Annibal* de n'avoir sçu que vaincre, & de n'avoir pas sçu profiter de la victoire; & il donne à *Scipion* la loüange opposée. On peut consulter là-dessus M. de *Montesquieu* * qui réfute très-bien l'opinion commune, quant à *Annibal*. Il devoit assieger Rome, dit-on, après la bataille de Cannes; les Romains étoient consternés. » Mais cet habile homme » sçavoit qu'il n'en est pas de la » consternation d'un peuple belli» queux, qui se tourne toûjours » en courage, comme de celle » d'une vile populace qui ne sent » que sa foiblesse. Une preuve » qu'*Annibal* n'auroit pas réussi, » c'est que les Romains se trouve» rent encore en état d'envoyer » par-tout du secours.

Annibal mena son armée à Capoüe où elle s'amolit. Mais, continue l'illustre Académicien, cette armée enrichie par tant de victoires auroit trouvé par-tout Capoüe. » Alexandre qui commandoit à ses » propres sujets, prit dans une oc» casion pareille un expedient » qu'*Annibal* qui n'avoit que des » Troupes mercenaires, ne pouvoit » pas prendre. Il fit mettre le feu au » bagage de ses Soldats; & brûla » toutes leurs richesses & les sien» nes. « M. de la T. paroît revenir au sentiment de M. de M. à la page 395.

Scipion étoit fort réligieux, & *Annibal* très-impie.

Celui-ci n'étoit qu'estimé de ses Soldats. Celui-là en étoit autant aimé qu'estimé; & c'étoit moins l'effet de son habileté, que de son aimable caractere. On pourroit encore excuser ici *Annibal*. Il étoit obligé à beaucoup plus de séverité à l'égard de ses Troupes, qui en même tems se croyoient obligées à moins d'obéissance.

Nous ne dirons rien des Obser-

* Considerations sur les causes de la grandeur des Romains & de leur décadence. Chap. 4. vers la fin.

vations de M. de *Folard* ſur la bataille de Zama ; elles avoient déja paru avec la Traduction de *Polybe.* Il eſt à remarquer que M. de F. trouve l'ordre de bataille d'*Annibal* très-défectueux, pendant que les anciens l'ont tous loüé ſans exception.

Ce Volume eſt terminé par la *comparaiſon de la Conſtitution des Républiques de Rome & de Carthage, avec le paralléle des mœurs des Romains & des Carthaginois, du tems de la ſeconde guerre punique.* Ce morceau, emprunté en partie de *Polybe*, mérite bien que nous en donnions l'abrégé.

La grande force d'un état vient de la prudence de ceux qui le gouvernent, & de l'imprudence de ceux qui gouvernent les Etats voiſins. Alors il ne peut manquer de fleurir, & même de s'accroître.

Comment tel Etat, ſi foible dans ſa naiſſance, eſt-il devenu un ſi vaſte Empire ? Comment eſt-il tombé ſi rapidement de cette élevation? C'eſt un ſpectacle étonnant, quand on ne connoît que les faits. Mais la ſurpriſe ceſſe, quand on pénétre dans les cauſes. Or la cauſe générale & principale, c'eſt le bon ou le mauvais gouvernement. De-là dépend non ſeulement la ſituation interieure d'un Etat, mais encore ſes ſuccès dans la guerre.

Pluſieurs loix du gouvernement étoient à peu-près les mêmes à Rome & à Carthage. Mais elles étoient violées à Carthage, & obſervées à Rome, du moins dans les tems difficiles ; & alors le mal cauſé par l'infraction de ces Loix étoit bien-tôt reparé.

Par exemple, les diviſions du peuple & du Sénat ceſſoient toûjours à Rome, quand la République étoit attaquée au dehors ; au lieu qu'en pareil cas elles augmentoient toûjours à Carthage. De-là en grande partie les ſuccès de *Scipion* contre *Annibal.*

Le commerce des Carthaginois avoit perfectionné leur marine. Mais leurs Troupes de terre ne valoient rien, excepté la Cavalerie. Ce n'étoient preſque que des Troupes étrangeres, & ainſi peu affectionnées. La Solde de la République les attiroit, les périls les diſſipoient. Au contraire les Armées Romaines étoient compoſées de Soldats Romains & de Troupes des alliés. Leur interêt étoit le même ; & un même eſprit les animoit.

Ces Troupes mercenaires vouloient ſe vendre bien cher. Carthage commerçante & par conſéquent intereſſée, les payoit le moins qu'elle pouvoit. Ainſi il ſe paſſoit ſouvent un tems conſiderable, avant que le marché fut conclu, & l'armée levée.

Après trois batailles perduës, Carthage fut vaincuë ſans reſſource. Mais lorſqu'après les Journées du Teſin, de Trebie, de Traſimene, *Annibal* compte n'avoir à combattre que les débris des anciennes Légions, il rencontre une armée de près de cent mille hommes. Il la taille en pieces à Cannes. Rome va ſuccomber ſans doute ? Non ; *Annibal* n'a vaincu que ſes Généraux ;

Généraux ; il reste à la République autant de Soldats que de Citoyens; & ces nouveaux Soldats volent à la guerre avec plus d'ardeur encore que les premiers, parce que le danger de la patrie est augmenté.

A Carthage le plus riche étoit le plus considéré ; à Rome c'étoit le plus vaillant. On peut voir dans *Polybe* le détail des honneurs funébres rendus à ceux qui s'étoient distingués par les armes. Tout conspiroit à embraser les cœurs de l'amour de la gloire.

Polybe s'étend beaucoup sur la Religion des Romains ; mais il ne dit rien de celle des Carthaginois. Ceux-ci se moquoient des sermens; ceux-là se croyoient liés par une simple promesse.

Voilà les principaux traits de ce paralléle entre Rome & Carthage. On peut consulter encore le Livre de M. de *Montesquieu*, dans l'endroit déja cité, & l'Ecrit de Saint *Evremond* sur les Romains, *ch.* 7.

PROJET D'UNE BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE. in-fol. pag. 4. sans nom de Libraire ni d'Auteur.

IL y a plus de trente ans que cet Ouvrage a été conçu & même commencé, il semble qu'il devroit déja être avancé, mais la difficulté de l'entreprise, & le manque de secours, n'ont pas encore permis à l'Auteur de se contenter là-dessus. Une Bibliothéque, pour être universelle, doit renfermer toutes les Bibliothéques particulieres ; ce qui est d'une étendue immense. On a desiré long-tems un tel Ouvrage, on l'a tenté bien des fois, on en a donné des desseins. Mais c'est tout ce qu'on a fait.

M. du Cange, dans la Préface de son Index du Glossaire *Mediæ & infimæ Latinitatis*, dit que ses amis lui avoient demandé avec instance, qu'il donnât une connoissance des Auteurs qu'il cite dans son Glossaire ; qu'il marquât le tems auquel ils avoient vécu, en quel lieu leurs Ouvrages avoient été imprimés. Pendant qu'il travailloit à les satisfaire, ces mêmes amis jugerent à propos qu'il donnât aussi une connoissance des Auteurs qu'il n'avoit pas cités, mais qui avoient vécu dans le moyen âge. Ce sçavant s'en excusa, sur ce qu'il avoit rendu la plus grande partie de Livres rares & autres que des amis lui avoient prêté pour son Ouvrage.

Ce seroit donc, remarque l'Auteur de cet Imprimé, un grand service que l'on rendroit à la République des Lettres, de rassembler dans un même Ouvrage ce qui est dispersé dans les Bibliographies, dans les Vies des Hommes Illustres, dans les Critiques, les Ephémérides, ou Journaux des Sçavans, & de composer un Recueil qui les comprît tous.

Théophile Spizélius en a donné une espece d'Essai dans ses *Sacra Bibliothecarum Illustrium arcana retecta*, imprimé à Ausbourg 1668. *in*-8°. On remarque ici que cet Es-

ſai qui eſt très-confus, ne remplit pas le deſſein de M. du Cange, outre qu'il eſt incomplet, ne faiſant mention que de 113 Auteurs. On remarque encore que le Journal des Sçavans de Paris de 1681. pag. 40. Edition de Hollande, a annoncé un ſemblable Ouvrage qui n'a pas paru juſqu'ici. » Nous » avons appris d'Allemagne, *dit-on*, » que M. Heindreich, Bibliothé- » caire de M. le Marquis de Bran- » debourg, nous menace toûjours » d'un terrible Dictionnaire, qui » ne contiendra pas moins de cent » mille Auteurs, à ce qu'il annon- » ce dans le titre qu'il en a publié.

L'Auteur du Projet dont nous rendons compte remarque qu'on a fait la même choſe dans les Nouvelles Litteraires du 20 Avril 1715 touchant un Ouvrage de M. Crauzen, Allemand, ſur un pareil deſſein, & qui ne paroît pas encore avoir eu ſon éxécution.

» M. Crauzen, *dit le Nouveliſte*, » travaille à une Bibliothéque gé- » nérale de tous les Auteurs, la- » quelle contiendra, *dit-on*, la Li- » ſte de tous leurs Ouvrages, & » les Editions differentes qui en » ont été faites. Il y joindra un abrégé de la Vie de chaque Auteur, & il citera exactement les Livres qui en auront parlé plus au long.

Voilà en partie le plan que l'on ſe propoſe ici, mais on nous dit que l'Ouvrage ſera plus ample & plus détaillé, ſans quoi ce ne ſeroit pas la peine d'y travailler. On ſe promet de raſſembler dans cette Collection, tout ce qu'on pourroit trouver des Auteurs de toutes Nations, anciens & modernes, de tout ſexe, de toutes conditions, & ſur toutes ſortes de Sciences, d'y rapporter leurs Ouvrages & les Editions qui en auront été faites en toutes ſortes de Langues, les jugemens qui en auront été portés, les ſources d'où l'on aura tiré ce qu'on en dira, & qui ſeront comme les Pieces juſtificatives.

L'Auteur tâchera, à ce qu'il promet, d'éviter dans l'éxécution d'un ſi vaſte deſſein, tous les défauts que l'on a reprochés juſqu'ici, aux Bibliographes, ſçavoir l'exceſſive longueur des uns, la trop grande brieveté des autres, l'obſcurité de pluſieurs, les répétitions de quelques autres; enfin les digreſſions qui n'ont point de rapport au ſujet; car on prétend n'y parler des Auteurs que ſous le titre d'Ecrivains, & ſupprimer tout ce qui n'aura aucune relation à ce titre.

On ne ſe contentera pas d'éviter les défauts de ceux qui ont écrit ſur ces matieres, on apportera encore tous ſes ſoins pour profiter de ce que chacun pourra avoir de bon.

Telle eſt l'idée de l'Ouvrage qu'on a deſſein de publier, & ſur lequel on demande l'avis des Sçavans. Il aura pour titre:

Eſſai d'une Bibliothéque Univerſelle de tous les Auteurs qu'on a pû découvrir, diviſée en deux parties, par ordre alphabetique.

» La premiere contiendra les » noms des Auteurs, leur Pays,

» leur vie, leur état & leur profes-
» sion, la Liste de leurs Ouvrages,
» les differentes Editions qui en
» ont été publiées, les Traductions
» qui en ont été faites, avec un dé-
» tail de ces mêmes Ouvrages, les
» sources où l'on aura puisé & les
» Auteurs qui en auront fait men-
» tion.

» La seconde partie contiendra
» les Ouvrages, selon les matieres,
» soit de Théologie, de Jurispru-
» dence, de Medecine, d'Histoire,
» de Philosophie, de Belles-Let-
» tres, d'Antiquitez, de Poësies,
» *&c.*

L'Auteur prie les Sçavans de lui prêter leur secours, en lui fournissant des Mémoires, & il dit que plein de reconnoissance pour ceux qui voudront bien l'aider, il imitera le fameux Polus, Auteur de la Synopse des Critiques, qui, à la fin de sa Préface, fait une énumeration de tous ceux qui l'ont secouru dans ce grand Ouvrage.

*APHORISMES DE M. HERMAN BOERHAAVE, SUR LA connoissance & la cure des maladies. Traduits en François par * * *.* A Rennes, chez la Veuve de P. A. *Garnier*, à la Bible d'or. 1737. Vol. *in*-8°. pp. 508. *Et se trouvent à Paris, chez* Huart & Briasson, *rue Saint Jacques.*

A la tête de cet Ouvrage est un Avertissement de quatre lignes, dans lequel on informe le Lecteur que *lorsqu'on a commencé d'imprimer cette Traduction, on n'avoit point la derniere Edition de l'Ouvrage Latin de M. Boerhaave, & qu'on ne l'a suivie que depuis l'Aphorisme* 220.

Du reste il n'est pas dit un mot de la Traduction dont il s'agit. On vient tout d'un coup à une Préface de M. Boerhaave, dans laquelle cet Auteur avertit, selon son Interpréte, que l'Ouvrage qu'il donne, est d'un petit volume, mais qu'il est très-important pour sa matiere, & qu'il n'a pas été enfanté sans travail, que l'Edition Latine qu'il publie est augmentée, & de plus, éclaircie en quelques endroits; qu'elle contient des régles, pour développer les causes des maladies, & pour les guérir.

Il ajoûte que c'est à l'industrie des Grecs, aux travaux des Arabes, & à l'exactitude d'un petit nombre de modernes, qu'il doit les experiences qui servent de base à son Livre; » Que l'Anatomie &
» la Méchanique lui ont fourni les
» principes & l'ordre de ses raison-
» nemens : Qu'on a cultivé de nos
» jours ces deux Sciences avec tant
» de succès, qu'on ne peut s'égarer
» en les suivant, quoiqu'en disent
» les envieux & les ignorans ;
» Qu'en décriant des connoissan-
» ces au-dessus de leur portée, ils
» ne font tort qu'à eux-mêmes par
» l'aveu de leur propre ignorance;
» Que lorsque, pour la colorer,
» ils lui imputent (à lui M. Boer-
» haave) de prétendus paradoxes,

» & une nouveauté dangereuse, ils » ne peuvent que faire rire les con- » noisseurs : Que ceux qui sont » versés dans la lecture des anciens » & des modernes, sçauront ap- » précier cet Ouvrage; Que voilà » les seuls que lui (M. Boerhaave) » reconnisse pour juges, & qu'il » respecte ; Qu'on sera, sans dou- » te, surpris de l'ordre & de la » brieveté de ses Aphorismes, » mais qu'il prie de faire attention » qu'ils sont faits pour être expli- » qués dans son cours particulier. » Qu'au reste il n'a fait mention » d'aucun Auteur, parce qu'il faloit » en citer un trop grand nombre, » ou n'en citer aucun ; Qu'il n'a » point ajoûté à l'Histoire des ma- » ladies, un vain étalage de médica- » mens spécieux, parce que rien » n'est plus pernicieux à l'art, & » qu'il n'y a en effet de remedes » que ceux qui naissent de la cir- » constance, & sont appliqués à » propos. Que c'est pourquoi il » s'est uniquement attaché à ne » donner par-tout que de justes » indications. Qu'enfin ces Aphoris- » mes sont écrits non avec la poli- » tesse & la pureté du siécle d'Au- » guste, mais dans le vrai stile de » l'art, & que ce stile de l'art est » plus aisé à entendre. Il avoüe » qu'ils auroient peut-être, besoin » d'un Commentaire, mais il dé- » clare que pour cela, il faudroit » qu'il eût plus de loisir qu'il n'en a.

Telle est la Préface de M. Boerhaave ; laquelle finit par dire *adieu* au Lecteur ; puis viennent des Prolégoménes qui consistent dans une suite de Propositions si bien liées ensemble, qu'on ne sçauroit en donner une idée juste en les séparant. Elles sont un tout dont chaque partie considerée seule, paroît peu importante, mais qui consideré dépendamment des autres, instruit & satisfait.

On en jugera par l'exposé suivant :

1. On appelle maladie tout état du corps humain, dans lequel les fonctions vitales, naturelles, & animales sont dérangées.

2. Et l'on donne le nom de Medecine-Pratique à la partie de Medecine qui nous apprend à connoître & à guérir les maladies.

3. Celui donc, qui ne connoît pas les moyens requis pour l'exercice des fonctions vitales naturelles & animales, & qui par conséquent ignore quelles sont les causes de la vie & de la santé, n'est point en état de connoître leur dérangement, c'est-à-dire les maladies. La guérison est le changement de la maladie dans la santé, *ainsi elle suppose les mêmes choses connuës.* Par conséquent pour connoître & guérir les maladies, il faut sçavoir en quoi consiste la vie & la santé de l'homme, c'est-à-dire être au fait des instructions de Medecine physiologiques.

4. Ce changement n'est autre chose qu'un mouvement produit ou dirigé par l'application d'instrumens qu'il faut connoître & sçavoir manier : ces instrumens, sont le *régime, les médicamens & la Chirurgie, dont la matiere, la prépara-*

tion & l'usage sont aussi supposés connus.

5. Cette application est fondée sur la connoissance de l'effet qui en résultera. On doit donc connoître en général les loix selon lesquelles se font ces opérations. On doit sçavoir la Sémejotique & la Thérapeutique. Ainsi un Medecin qui veut enseigner la Pratique, doit supposer qu'on est au fait de toutes les parties des Institutions de Medecine.

6. La maladie en tant qu'elle affecte le corps, est un effet corporel d'une cause singuliere déterminée.

7. Il suffit de détruire entierement cette cause pour guérir.

8. On la détruit en dissipant le mal particulier, ou par un remede qui agit seulement sur lui, ou par médicamens qui agissent indifferemment sur toute la machine. On appelle ceux-ci généraux, & les autres spécifiques.

9. Ces deux méthodes s'apprennent par l'observation, par l'analogie, ou par le raisonnement qu'on tire de l'une & de l'autre.

10. L'observation ou l'experience s'acquierent par l'Histoire exacte de la maladie, de ses causes, de sa nature, de ses effets; par la juste énumération des choses qui ont paru favorables ou contraires, soit qu'on les ait employées par hazard, ou suivant les régles de l'art; par la dissection & l'examen des cadavres de ceux dont on avoit auparavant observé les maladies.

11. On juge par analogie, lorsqu'en comparant un cas present & inconnu, avec d'autres qu'on a déja vûs, on découvre la nature du mal, & la méthode la plus sure pour le guérir.

12. Celui qui connoît les accidens d'une maladie, qui les considere, les pese chacun en particulier, qui les compare tous entre eux, & avec ce qui arrive dans l'état sain, celui enfin qui, par la force du raisonnement, parvient à découvrir la cause prochaine du mal, & les moyens capables de la déraciner, celui-là seul mérite le nom de Medecin.

13. Pour décrire l'Histoire & la curation des maladies, la meilleure méthode qu'on puisse employer est donc, premierement d'exposer fidellement & avec ordre les symptomes inséparables, propres, & communs de chaque maladie, secondement de détailler tout ce qu'un malade *a fait*, *mangé*, *bû*, *retenu*, *évacué*, & quelles en ont été les suites; troisiémement d'indiquer les secours qu'on peut tirer 1°. du régime, 2°. de la Chirurgie, 3°. de la Pharmacie, avec la meilleure maniere de les appliquer, quatriémement de déduire de ces trois articles, des conséquences si justes & si vrayes, qu'elles puissent servir de régles sures dans la pratique.

14. Il est vrai que la multitude des maladies ne laisse pas d'embarrasser.

15. Mais on doit commencer par la maladie, premierement la plus simple; secondement dont on a l'idée la plus claire, troisiéme-

ment la plus aiſée à guérir ; quatriémement dont la connoiſſance eſt neceſſaire pour l'intelligence d'une autre maladie.

Sur ce fondement, M. Boerhaave parle d'abord des maladies les plus ſimples, & de leur guériſon; il commence pour cela, par les maladies des parties ſolides, entre leſquelles celles des fibres ſolides les plus ſimples, tiennent le premier rang.

Voyons par quelques exemples, comment il s'en acquite.

Maladies de la fibre ſolide ſimple.

1. La fibre la plus ſimple, dit-il, eſt compoſée de petites particules ſimples, terreſtres, ſéparées du fluide contenu dans les vaiſſeaux, réciproquement appliquées les unes aux autres, par les forces de la vie, & dont les cauſes qui ſe trouvent dans un corps vivant, peuvent à peine changer ou alterer la nature.

2. C'eſt pourquoi chaque molécule en particulier, n'eſt ſujette à aucune maladie que les Medecins nous ayent dit avoir vûë ou traitée.

3. Mais la plus petite fibre qui eſt compoſée de ces parties unies enſemble, eſt ſuſceptible de maladies, qui toutes ſimples qu'elles ſont, méritent d'être examinées, *parce qu'elles ſont fréquentes & neceſſaires pour l'intelligence des autres maladies, quoiqu'on les ait paſſé ſous ſilence, & qu'on ne les ait pas encore bien développées.*

Après ces trois Aphoriſmes ſur les maladies de la fibre ſolide ſimple. M. Boerhaave en donne d'autres du même ſtyle, ſur la maladie de la fibre foible & lâche.

Maladie de la fibre foible & lâche.

1. Une fibre foible, dit-il, eſt celle dont les parties font ſi peu d'effort pour entretenir leur union, que le moindre mouvement des liquides, tel qu'il eſt dans l'état ſain, ou un peu plus conſiderable, peut la détruire.

2. Les cauſes antécédentes de cette débilité, ſont premierement le défaut de nutrition, qui vient ou d'une trop grande diſſipation des liquides, & du peu d'action des ſolides ſur les fluides, ou de ce qu'on prend des alimens trop ténaces, pour qu'ils puiſſent ſe convertir en bonnes humeurs. Secondement la cohéſion trop foible d'une molécule avec une autre molécule, qu'il faut attribuer à la trop grande foibleſſe de la circulation, laquelle vient elle-même ordinairement, du défaut du mouvement muſculaire : troiſiémement la diſtenſion de la fibre, ſi exceſſive, que la fibre eſt prête à rompre.

3. Les petits vaiſſeaux compoſés de ces fibres, n'agiſſent que bien foiblement ſur leurs liquides, ſe dilatent & ſe rompent facilement. Voilà, dit ici M. Boerhaave, l'origine des tumeurs, celles du croupiſſement, de l'extravaſation des fluides, celle de leur putréfaction, & d'une infinité d'autres effets qui s'en ſuivent.

4. De-là on connoît la débilité

presente, future, ou passée. On en prévoit les effets, & on prend le point de vûë necessaire pour la guérison.

5. Ce point de vûë consiste premierement à se nourir d'alimens dans lesquels abonde la matiere, & qui soient déja presque aussibien preparés, qu'ils le sont dans un corps sain & robuste, tels que sont principalement le lait, les œufs, les boüillons de viande, le pain qui a bien fermenté, les vins austeres, dont il faut user souvent & en petite quantité, secondement il consiste à augmenter le mouvement des solides & des fluides par le frottement, *en se faisant porter à cheval, en carrosse, sur mer, par la promenade, la course*, & généralement tous les exercices du corps. Troisiémement à presser légérement les vaisseaux, & à repousser doucement les fluides; quatriémement à faire un usage prudent & moderé des médicamens *acido-austeres*, (c'est l'expression du Traducteur) & de spiritueux qui ayent fermenté; cinquiémement à mettre en œuvre tous les moyens de remedier au tiraillement des fibres.

6. Une fibre lâche, est celle dont les parties sont unies ensemble, de maniere que le moindre mouvement la rend plus longue qu'elle n'étoit auparavant. Ainsi il est évident que ce rélâchement est une espece de débilité, de laquelle dépendent, la fléxibilité & la diminution du ressort.

7. On répond par-là, à ces questions: Pourquoi les alimens aqueux & gras affoiblissent les fibres, pourquoi ceux qui ne font pas d'exercice, ceux qui sont d'un temperament froid, les enfans, ceux qui croissent, ont les fibres foibles? Pourquoi les matieres terrestres & austeres raffermissent les fibres? Pourquoi ceux qui font beaucoup d'exercice, ceux qui sont d'un temperament chaud, ont les fibres fortes. Pourquoi l'élasticité se trouve jointe à la force?

Après ces Aphorismes, dont plusieurs justifient l'aveu que fait M. Boerhaave dans sa Préface, qu'ils ont besoin de Commentaires, & sur quoi il avertit qu'il n'a pas le loisir d'en donner; après ces Aphorismes, notre Auteur passe aux maladies de la fibre roide élastique, à celles des petits & des grands vaisseaux, à celles des visceres foibles & lâches, des visceres forts & roides, & à une infinité d'autres articles dont la seule liste demanderoit plus d'étenduë que n'en comportent nos Extraits. Parmi ces articles il y en a un de la goûte, auquel nous nous bornerons, parce qu'encore que tous les autres soient interessans, celui-ci nous le paroît encore davantage, à raison du grand nombre de personnes qu'il regarde.

L'Auteur, après avoir défini la goûte, *une maladie fort douloureuse, qui affecte les ligamens des os du pied, & leurs jointures, & qui revient sur-tout au Printems, & en Automne*, remarque que ce mal est toûjours le même de quelque cau-

ſe qu'il vienne, & que lorſqu'il ſuit ſa nature ſans être troublé dans ſon cours, il a coûtume de paroître à trente ans & plus, d'attaquer les hommes préférablement aux femmes, & ceux ſur-tout qui ont un eſprit pénétrant, & appliqué à de longues & ſérieuſes méditations, ceux qui font grand'chere, qui uſent de vins blancs, qui boivent beaucoup de liqueurs fortes, qui ſe ſont trop livrés à certains plaiſirs, ceux qui ont le corps grand, épais, plein, qui prennent trop d'acides, ceux dont les pieds ſuans ſe refroidiſſent tout à coup, ou dont les pieds ſuent dans des chauſſures humides, & conſéquemment ceux qui vont à la chaſſe à cheval dans le froid.

Il obſerve que la purgation par les voyes ſuperieures ou inférieures n'a pas d'auſſi bons effets dans la goûte, qu'on a coûtume d'en attendre; il prétend qu'elle met ſouvent les eſprits dans une trop grande agitation, qu'elle emporte les ſucs les plus liquides, & qu'elle affoiblit les forces expultrices. (Nous nous ſervons des termes de l'Auteur) Il regarde les ſudorifiques comme plus efficaces, pourvû qu'ils ſoient adminiſtrés ſelon l'art. Il condamne la ſaignée, les narcotiques, les rafraîchiſſans, les incraſſans. Il approuve les plantes aromatiques, améres, antiſcorbutiques, l'exercice du cheval, les frictions.

Pour calmer l'extrême violence de la douleur dans la partie affligée, il veut qu'on ait recours aux opiats internes, qu'on boive beaucoup de petit lait chaud, qu'on applique des anodins chauds; Qu'on foüette la partie avec des orties; qu'on l'enduiſe de baume de fouphre thérébintiné, ou qu'on la brûle avec du lin.

Nous paſſons pluſieurs autres avis de l'Auteur, qui ne ſont pas moins importans, mais dont le détail nous meneroit trop loin. Il faut les conſulter dans le Livre-même.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ITALIE.

DE FLORENCE.

Deliciæ eruditorum, ſeu veterum Ανεκδότων *Opuſculorum Collectanea: Joannes Lamius collegit, illuſtravit, edidit. Florentiæ* 1736. & 1737. *Ex Typographiâ Petri Cajetani Vivianii.* Deux Vol. *in*-8°. Nous annonçons d'autant plus volontiers cette Collection, qui n'étoit point encore venuë à notre connoiſſance, que nous apprenons qu'elle doit avoir une ſuite.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE.

Das zum Krieg gehorige Augenmerck, &c. c'eſt-à-dire: *Le Coup-d'œil neceſſaire à l'Art militaire*: par L. A. *Herlin*, Capitaine dans le Corps des Ingénieurs de Sa Majeſté le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, *&c.* A Dreſde, chez les Héritiers de *Zimmermann.* 1738. *in*-4°. Le premier Traité qui paroît dans cet Ouvrage eſt, ſuivant le Titre, le

le Coup-d'œil neceſſaire à l'Art militaire, ou la ſcience de bien connoître la nature & les differentes ſituations d'un Pays dans lequel on veut faire la guerre. L'Auteur établit la neceſſité de ce Coup-d'œil & la maniere de le mettre en œuvre par des extraits tirés du Polybe de M. le Chevalier *de Folard*, des Oeuvres du Chevalier *Maigret*, des Mémoires de *Feuquiere*, & de l'Hiſtoire de Loüis XIV. par M. *de Quincy*. Ce premier Traité eſt ſuivi d'une Traduction de la plus grande partie d'un Ouvrage de M. *Glaſer*, intitulé *Lettre à trois demandes* de M. le Comte d'*A*. & de la réfutation de cette Lettre à laquelle M. le Major *Humbert* avoit déja fait une Réponſe.

De Wittemberg.

Fœdera quæ Imperatores Romani cum Francis ante tempora Clodovei fecerunt. Præſide D. Jo. Guillelmo Hoffmanno Hiſtoriarum Profeſ. Pub. Die 31 *Auguſti* 1737. *in Auditorio Majori publicè ediſſer. à Frid. Leop. Kluge.* Item *Acta & Fœdera inter Imperatores Rom. & Franc. Reges primæ ſtirpis. Præſide D. Jo. Guilielmo Hoffmanno, Hiſtor. Profeſ. Publ. ordin. Die* 17 *Febr.* 1738. *ediſſer. à Joan. Frid. Schmid.* C'eſt-à-dire, deux Diſſertations Académiques ſur les Alliances des Romains avec les François avant Clovis, & tous les Rois de la premiere Race, par M. Jean-Guillaume *Hoffmann*, Profeſſeur en Hiſtoire à Wittemberg, *in*-4°. L'Auteur ſe propoſe de réfuter dans ces deux Diſſertations pluſieurs des conjectures propoſées par M. l'Abbé *du Bos* dans ſon Hiſtoire Critique de l'établiſſement de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules. M. l'Abbé *du Bos* a répondu à cette réfutation, & on peut lire l'extrait de ſa Lettre dans la Bibliothéque Germanique. To. 42.

De Leipsik.

Continuation de l'Hiſtoire des Allemands juſqu'à la fin de la Race Mérovingienne des Rois de France. Par M. *Maſcou*, chez Jacques *Schuſter*. 1737. *in*-4°. en Allemand.

Juſti Chriſtophori Dithmari Jur. Nat. & Gent. & Hiſtor. in Acad. Viadr. Prof. Societatis Scient. Berol. ſodalis. Diſſertationum Academicarum atque exercitationum varii ex Jure Publico, Naturali, & Hiſtoriâ deſumpti argumenti, ſylloge, cum Indice Auctorum & Rerum. Lipſiæ, impenſis Joh. Chriſt. Langenhemii: C'eſt-à-dire, *Recueil de Diſſertations ſur divers ſujets de Droit Public, de Droit Naturel & d'Hiſtoire*, &c. 1737. *in*-4°. Ce célébre Profeſſeur de l'Univerſité de Francfort mourut le 13 Mars 1737. âgé de 60 ans, étant né le 13 Mars 1677.

De Francfort.

J. G. Schelhornii, &c. *Amænitates Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ & Litterariæ*, &c. C'eſt-à-dire; *Amenitez de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique & Litteraire*: par M. Jean-George *Schelhorn*, Paſteur & Bibliothécaire à Memmin-

gen. Chez Daniel *Bartholomæi.* 1737. *in*-12. Ce Volume, malgré une légere difference dans le titre, peut être regardé comme la Continuation du Recueil intitulé *Amænitates Litterariæ*, & fait le XVe Volume de cette utile & agréable Collection.

ANGLETERRE.

De Londres.

A complete Collection of Genteel and ingenious conversation, &c. ou *Recueil complet de tout ce qui entre dans les conversations polies de la Cour & des meilleures Compagnies d'Angleterre.* En trois Dialogues. Par M. Simon *Wagstaff*, Ecuïer 1738. *in* - 8°. Tout le monde connoît l'Ouvrage François intitulé l'*Esprit des Conversations agréables.* Il est à croire que ces deux Ouvrages tendent au même but, & que les deux Auteurs ont eu le même zéle, à en juger par ce que nous connoissons de l'Ouvrage Anglois, nous ne doutons point qu'ils n'ayent eu le même succès.

Fletcher - Gyles, J. *Roberts*, &c. ont en vente *A second vindication of M. Locke*, &c. Seconde Défense de M. *Locke*, où l'on justifie son opinion touchant l'identité personnelle contre quelques méprises du Docteur *Butler* dans sa Dissertation sur ce sujet, & où l'on examine diverses objections de l'Auteur des Recherches sur la nature de l'Ame, *&c.* M. *Perronet*, Maître-ès-Arts, *&c.* Auteur d'une Défense des sentimens de M. *Locke* sur divers sujets, l'est pareillement de celle-ci. On y a joint des Remarques sur quelques passages des Essais Philosophiques du D^r^. *Watts.*

On trouve chez *Dodsley* & *Jolysse* un petit Ouvrage intitulé *Thoughts ou Dreaming*, &c. Pensées sur la maniere dont se produisent les songes: où l'on examine par la révélation & par la raison l'idée qu'on se fait de la faculté sensitive, ou du receptacle des sensations, & l'opinion qui suppose que cette faculté est comme liée, ou que ce receptacle est pour ainsi dire fermé pendant le sommeil, en sorte que l'ame ne peut appercevoir ce qui s'y passe. A l'occasion d'un Essai sur ce sujet inseré dans un Livre qui a pour titre *Recherches sur la nature de l'ame humaine*; où l'on établit son immaterialité, en suivant les principes de la raison & de la Philosophie. Par Thomas *Branch.* in-8°.

HOLLANDE.

D'Amsterdam.

Mémoires instructifs pour un Voyageur dans les divers Etats de l'Europe, contenant des Anecdotes curieuses, très - propres à éclaircir l'Histoire du tems, avec des Remarques sur le commerce & l'Histoire Naturelle. Tom. I. Chez Henry *du Sauzet.* 1738. *in*-8°.

Jean-Frédéric *Bernard* a publié le Projet d'une nouvelle Edition des *Oeuvres de Rabelais*, en trois Volumes *in*-4°. qu'il assure devoir

être enrichie de nouvelles Remarques de feu M. *le Duchat*, en aussi grand nombre & plus interessantes que celles qu'on a vûës de lui dans les Editions précédentes; on doit y ajoûter celles que feu M. *le Moteux* a données sur les *Oeuvres* de cet Auteur dans la Traduction qu'il en a faite en Anglois. L'ingénieux paralléle d'Homére & de Rabelais n'y sera point oublié non plus que les jugemens des Sçavans sur cet Auteur, *&c.* Titre magnifique, vignettes & autres ornemens preparés dès long-tems par Bernard *Picard*; de plus une douzaine de sujets bien choisis & gravés par les plus habiles Maîtres ne sont pas les moindres embellissemens dont on se propose d'orner cette Edition, pour laquelle on souscrira jusqu'à la fin de cette année 1738. & qui sera achevée au mois de Septembre 1739. Le prix de la Souscription est de 15 florins, argent de Hollande, & de 24 flor. en grand papier, payables en deux termes, selon l'usage.

P. *Humbert* a imprimé & débite *Ducatiana*, ou *Remarques de feu M. le Duchat sur divers sujets d'Histoire & de Litterature*, recueillies dans ses Manuscrits, & mises en ordre par M. F. in-8°. deux vol.

De Leyde.

Boudewyn-Van-der-aa, sur le Breestraat, & Pierre *Van-der-aa*, dans le Niewesteeg, proposent par Souscription, *Dictionnaire Etymologique & Critique de la Langue Celtique ou Bretonne*, qui fait voir son antiquité, son affinité avec les autres anciennes Langues, & l'explication de plusieurs passages de l'Ecriture Sainte, & des Auteurs tant Ecclesiastiques que Prophanes, avec les Etymologies de grand nombre de mots des autres Langues. Par le feu Pere Dom Loüis *Pelletier*, Religieux Benedictin de l'Abbaye de Laudenevec, à quatre lieuës au-dessus de Brest. L'Ouvrage sera *in-folio*, le prix de la Souscription sur le pied d'un sol la feuille pourra être de 12 flor. 10 f. argent de Hollande pour le petit papier, & de 19 flor. pour le grand papier, payables en deux termes. On ne s'engage à commencer l'impression que lorsqu'on aura fait 300 Souscriptions, & dans ce cas on promet de ne tirer que cent exemplaires de plus, & supposé que le nombre de Souscriptions aille jusqu'à 400 on ne tirera précisément que ce nombre d'exemplaires. Ce Projet de Souscription que nous annonçons est presque tout entier destiné à faire valoir ce nouveau Dictionnaire au préjudice du Dictionnaire François-Breton du Pere Gregoire *de Rostrenen*, Capucin, que nous avons déja, & au Dictionnaire Breton-François qu'il nous a fait esperer.

FRANCE.

De Lisle.

Traité des Prêts de Commerce, où l'on compare la doctrine des Sco

listiques sur ces Prêts avec celle de l'Ecriture & des SS. PP. Par M*** Docteur de la Faculté de Théologie de Paris ; imprimé à Lisle, chez Pierre *Mathon*, Marchand Libraire, sur la petite Place. *in*-4°.

De Paris.

Lettre Amiable d'un Napolitain à M. l'Abbé Lenglet du Frenoy, par laquelle il est prié de corriger la *Geographie* touchant le Royaume de Naples. A Paris, chez *Barois* fils, Quai des Augustins ; lequel imprime actuellement les *Comédies* de M. *le Sage*, representées par les Comédiens François, *in*-12. 2 vol.

On trouve chez differens Libraires la réimpression faite cette année de l'Edition de l'*Histoire de Loüis XIV.* par *Larrey*, donnée en 1733. par feu M. *de la Barre*, dont les utiles & sçavantes corrections avoient rendu cette Edition préférable à toutes celles qui avoient paru jusqu'alors en Hollande ou ailleurs, la réimpression que nous annonçons est enrichie des portraits de divers grands Hommes.

La suite des Anecdotes de la Cour de Philippe Auguste, par Me *de Lussan*, paroît en trois vol *in*-12. chez la Veuve *Pissot*.

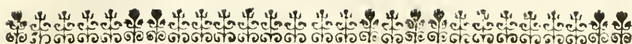
Prault fils débite sous le titre de Hollande un petit Ouvrage de M. *de Moncrif*, intitulé *les Ames rivales*. On y a joint la réimpression du *Temple de Gnide*.

La cinquiéme, sixiéme, septiéme & huitiéme Parties du *Lamekis* de M. le Chevalier *de Mouhy* paroissent depuis quelque tems.

Montalant débite avec un grand succès la Traduction Françoise du *Newtonianisme pour les Dames*, *de M. le Marquis Algaroti*, par M. *du Perron de Castera*. 1738. *in*-12.

Gissey, ruë de la vieille Bouclerie, a mis en vente *les Etrennes Historiques pour l'Année* 1739, *contenant plusieurs Remarques de Chronologie & d'Histoire curieuses*, &c.





BIBLIOGRAPHIE, *OU* CATALOGUE

DES LIVRES DONT IL EST PARLE' DANS LES Journaux de l'Année 1738.

BIBLIA SACRA: INTERPRETES: CONCILIA.

PATRES: THEOLOGI: ASCETICI: LITURGICI: SCRIPTORES ECCLESIASTICI, &c. HETERODOXI.

HISTORICI SACRI ET PROPHANI.

ORATORES : POETÆ : FACETIARUM ET JOCORUM, NARRATIONUM ET NOVELLARUM, NECNON HISTORIARUM EROTICARUM SCRIPTORES : GRAMMATICI.

JURIDICI ET POLITICI.

PHILOSOPHIA, SCIENTIÆ ET ARTES.

MEDICI.

MISCELLANEI ET POLYGRAPHI.

Fin de la Bibliographie.

PAge 670. col. 1. lig. 29. il est bon, *lis.* il est beau : Pag. 672. col. 2. l. 6. sous son coursier, *lisez* sur son coursier : Pag. 674. col. 2. lig. 35. qui l'auroit, *lisez* qu'il auroit : Pag. 689. col. 1. lig. 41. firent un Synode, *lis.* tinrent un Synode.

TABLE

Des Articles contenus dans le Journal de Decemb. 1738.

Fin de la Table.





